La Cour de Bourgogne à Paris, 1363-1422

Florence Berland

▶ **To cite this version:**

Florence Berland. La Cour de Bourgogne à Paris, 1363-1422. Histoire. Université de Lille 3, 2011. Français. NNT : . tel-02116311

HAL Id: tel-02116311
https://hal.univ-lille.fr/tel-02116311

Submitted on 30 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ CHARLES DE GAULLE - LILLE 3

École doctorale SHS 473 – Lille - Nord de France

IRHiS (UMR CNRS 8529)

Thèse en vue de l'obtention du grade de docteur

Discipline : Histoire médiévale

présentée et soutenue publiquement par

FLORENCE BERLAND

le 26 novembre 2011

La cour de Bourgogne à Paris (1363-1422)

Directeur de thèse :

Monsieur le Professeur Bertrand SCHNERB

Membres du jury :

Boris BOVE, maître de conférences, université Paris 8 – Vincennes-Saint-Denis

Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, maître de conférences, université Charles-de-Gaulle – Lille 3

Olivier MATTÉONI, professeur, université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

Pierre MONNET, directeur d'études, EHESS (rapporteur)

Werner PARAVICINI, professeur, université de Kiel (rapporteur)

Bertrand SCHNERB, professeur, université Charles-de-Gaulle – Lille 3 (directeur)

RESUMÉ

Paris, capitale du royaume de France, devient, au tournant du XV^e^ s. un enjeu du pouvoir. A la faveur de l'affaiblissement de la monarchie provoqué par la minorité puis par la folie de Charles VI, les princes du sang acquièrent une place primordiale dans le gouvernement et résident souvent à Paris, dont le contrôle conditionne celui du royaume. Ce travail étudie les relations qui, à la faveur de ces séjours, s'établissent entre la ville de Paris et la cour des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Philippe le Bon, jusqu'en 1422. La présence de la cour en ville se marque tout d'abord à travers les hôtels ducaux, mais également via les déplacements des membres de la cour et la diffusion dans l'espace urbain de signes y renvoyant. Des relations économiques s'établissent : la cour, en s'approvisionnant en ville, influe sur le marché urbain, tandis qu'en retour elle met en place une logistique adaptée. Les interactions au niveau des individus sont nombreuses : la cour intègre des Parisiens en même temps qu'elle facilite l'implantation de non-Parisiens en ville, le duc s'efforçant de limiter les confrontations tout en pratiquant une politique du don qui renforce ses réseaux au sein de la société urbaine. Enfin, la cour se donne à voir dans toute sa spécificité au cœur de la ville à travers des fêtes et manifestations qui sont autant d'occasions d'établir une forme de communication avec les Parisiens, mettant ainsi en lumière son rôle primordial dans l'exercice du pouvoir.

Mots-clefs : histoire, Moyen Âge, Paris, cour, ville, espace, société, pouvoir, principautés, Bourgogne, Flandre.

RÉSUMÉ EN ANGLAIS : THE BURGUNDIAN COURT IN PARIS

At the turn of the 15^th^ century, Paris, capital of the French Realm, became the centre of a major power struggle. As the minority and then madness of King Charles VI weakened the monarchy, the Royal Princes began to play a dominant role in governing the country. They therefore stayed in Paris, as by controlling the capital they would also control the country. This work sets out to study the relations which developed between Paris and the court of the Dukes of Burgundy, Philip the Bold, John the Fearless and Philip the Good, during their stays in the capital, until 1422. The presence of the court in the city was first and foremost visible through the ducal hotels, but also through the movements of court members and the urban spread of signs associated with the dukes. Economic ties were also developed: by buying goods from local merchants, the court influenced the urban market. At the same time, it also had to adapt its logistical organisation to the urban environment. On a personal level, courtiers and city-dwellers had numerous occasions to interact. The duke often intervened to prevent any tension between his people and the townsfolk, whilst building up his Parisian networks through generous gifts. Finally, the court was itself on display on feast days and other special occasions, which were also used as a means of communicating with the townspeople. This emphasises the role played by the court in the exercise of power.

Keywords: history, middle ages, Paris, court, town, space, society, power, principality, Burgundy, Flanders

Laboratoire IRHiS (UMR CNRS 8529) – Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, BP 60 149, 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex

REMERCIEMENTS

À l'issue de ce travail, je souhaite remercier mon directeur de thèse, le Pr. Bertrand Schnerb, pour m'avoir confié ce très beau sujet, ainsi que pour son aide et ses conseils qui m'ont guidée tout au long de cette recherche.

Mes remerciements vont aussi à François Menant, à qui je dois mon intérêt pour l'histoire du Moyen Âge.

Je tiens à remercier mes collègues de l'Université de Lille 3 et de l'Université de Cergy-Pontoise, qui m'ont accueillie et m'ont permis d'acquérir une expérience de l'enseignement très enrichissante, tout me donnant l'occasion de mener à bien ce travail dans des conditions très favorables. L'aide du laboratoire IRHiS, qui a financé certains de mes déplacements, ainsi que ma participation à des manifestations scientifiques, doit être soulignée.

Nombreux sont ceux qui m'ont aidée à un titre ou à un autre : Caroline Bourlet m'a accueillie et fait participer aux travaux du séminaire « Paris au Moyen Âge » qu'elle anime à l'IRHT, qui ont été l'occasion de rencontres et d'échanges fructueux. L'aide et les connaissances de Mme Le Maresquier, au Centre de topographie parisienne des Archives Nationales, se sont révélées particulièrement précieuses face à la masse des archives parisiennes. Le personnel des différents dépôts d'archives et bibliothèques, à Paris, Lille et Dijon, m'a également grandement facilité la tâche. Josette Proust-Perrault m'a fait partager ses dossiers sur les Parisiens de la fin du Moyen Âge.

Les conversations avec Pauline Lemaigre-Gaffier, Anne-Valérie Muller-Solignat et Jean-Baptiste Santamaria ont souvent permis de faire avancer ma réflexion, tout en me procurant des respirations bienvenues. Je tiens à remercier tout particulièrement Stéphanie Beucher et Christelle Loubet, qui ont accepté de relire ce travail et m'ont fourni une aide précieuse.

Je tiens enfin à remercier très sincèrement mes parents, ma famille, mes amis, et, *last but not least*, Robin, pour leur soutien, leur patience, et leurs encouragements dans ce travail au long cours.

TABLE DES MATIÈRES

Resumé 3

Remerciements 5

Table des figures, cartes, graphiques et tableaux 11

Liste des abréviations 15

Introduction 17

Sources 24

Première partie Lieux et formes de la présence du duc de Bourgogne à Paris 61

Chapitre 1 Les hôtels personnels du duc de Bourgogne à Paris et aux alentours 65

I. À Paris 65

1. L'hôtel de Bourgogne 65
2. L'hôtel des Bourdonnais 67
3. L'hôtel d'Artois, rue Mauconseil 76
4. L'hôtel de Flandre 89
5. L'hôtel d'Armagnac ou de Charolais 92
6. Les autres hôtels 93

II. En dehors de Paris 95

1. Les résidences au Bois de Vincennes 95
2. L'hôtel du Val-Coquatrix 101
3. Autres hôtels 102

III. Financement et gestion des hôtels parisiens 106

1. Financement 106
2. Le personnel des hôtels parisiens : les concierges 107
3. Autre personnel 126
4. L'investissement ducal à Paris 128

Chapitre 2 Construction et usages de l'espace parisien 133

I. Le duc hors de chez lui à Paris 135

1. Le duc chez le roi et les princes 135
2. Le duc en ville 143

II. La mobilité en région parisienne 154

1. La construction de l'espace parisien : l'espace arpenté par le duc et les lieux fréquentés 155
2. Dynamique des séjours 165

III. Les signes de la présence : la matérialisation de la présence ducale à Paris 182

1. L'emblématique ducale présente en ville 183
2. La question du statut des hôtels princiers 191

Conclusion de la première partie 197

Deuxième partie La vie matérielle de la cour de Bourgogne à Paris 199

Chapitre 3 La cour, centre de consommation 203

I. L'organisation du quotidien : du marché à l'Hôtel 205

1. Structure et dépenses de l'Hôtel 205
2. Un exemple d'approvisionnement quotidien : le vin 212

II. Les objets de luxe 220

III. Paris, place financière 225

1. Les créanciers ducaux 225
2. Les types de prêts 238

Chapitre 4 L'influence de la cour sur la vie économique et les spécificités parisiennes de l'approvisionnement 243

I. Les relations des fournisseurs parisiens avec la cour de Bourgogne 243

1. Les marchands fournisseurs de la cour à Paris : portrait de groupe 244
2. Le recrutement des fournisseurs parisiens 252
3. Le rôle des officiers ducaux 254
4. Marché urbain et clientèle curiale 257
5. Commerce parisien et guerre civile 263

II. Les spécificités parisiennes de la gestion de l'Hôtel ducal 265

1. La logistique parisienne de l'Hôtel 265
2. Le recours aux hôteliers et à la location 268
3. Géographie parisienne des achats des ducs de Bourgogne 274

Conclusion de la deuxième partie 283

Troisième partie Les hommes du duc à Paris 285

Chapitre 5 L'entourage ducal à Paris 289

I. Les officiers et serviteurs du duc à Paris 289

1. La cour de Bourgogne : un noyau royal et parisien 290
2. La cour face à Paris : la construction d'une extranéité 293

II. Les Parisiens dans l'entourage ducal 299

1. La noblesse d'Île-de-France et la cour de Bourgogne 299
2. L'intégration de fournisseurs et marchands parisiens dans l'Hôtel ducal 304
3. Personnel administratif 314
4. Gens de savoir, gens de lettres 320

III. La question du cumul des fonctions 328

1. D'un Hôtel à l'autre 328
2. Service du prince et administration royale 330
3. Service du prince et activités urbaines 334

Chapitre 6 Les modalités de l'intégration dans le cadre curial 343

I. L'implantation des Bourguignons à Paris : résidence et investissement immobilier 343

1. Hôtels ducaux, location, achat : les solutions de logement pour les officiers du duc de Bourgogne 344
2. L'emprise foncière des Bourguignons dans l'espace parisien 351
3. Les demeures des membres de la cour à Paris 356
4. Rôle des hôtels des courtisans dans la vie de la cour 360

II. L'intégration des Parisiens à vie de la cour 363

1. Rémunérations et fonctions à la cour 364
2. Les dons ducaux aux Parisiens 366

Chapitre 7 Interactions et confrontations entre cour et ville 387

I. Un quotidien en dehors de la cour 387

1. Le coût de la vie parisienne 387
2. À Paris sans la cour 390

II. Une implantation durable à Paris ? 392

1. Le déplacement d'activités professionnelles de la cour vers la ville 393
2. Liens familiaux 395
3. Paris comme dernière demeure 403

III. Liens choisis, liens subis : sociabilité et confrontation 409

1. Gens de cour et sociabilité urbaine 409
2. Violence et délinquance 411

Conclusion de la troisième partie 421

Quatrième partie Activités et manifestations de la cour de Bourgogne dans l'espace parisien 423

Chapitre 8 L'hôtel ducal, un espace ouvert sur la ville 427

I. Un quotidien tourné vers la ville 427

1. La scène du quotidien 427
2. Un espace ouvert 430

II. Les fêtes internes à l'hôtel 434

1. Les réjouissances à caractère familial 434
2. Les fêtes curiales et chevaleresques 438

Chapitre 9 L'église 447

I. La piété ducale à Paris : la fréquentation de sanctuaires 447

1. Le modèle royal 450
2. Des dévotions « personnelles » 454
3. Les types d'offrandes 459

II. Vie paroissiale et religion urbaine 461

1. Le cadre urbain de la pratique religieuse 461
2. Temps forts de la présence ducale dans les églises parisiennes 471

III. Le duc et le clergé parisien 477

1. Personnel bourguignon et institutions ecclésiastiques parisiennes 477
2. Le clergé parisien et la cour 481

Chapitre 10 La rue 487

I. Le temps de la fête 487

1. Divertissements urbains et curiaux 487
2. Les entrées du duc de Bourgogne à Paris 490

II. La politisation de l'espace de la rue 495

1. La privatisation de l'espace public 495
2. Badges et autres symboles 498
3. La rue et la communication politique 499

Conclusion de la quatrième partie 507

Conclusion générale 509

Annexes 515

Index des personnes 589

Index des lieux 607

TABLE DES FIGURES, CARTES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

FIGURES

Figure 1: L'hôtel d'Artois vers 1530 (plan de Braun et Hogenberg) 76

Figure 2: L'hôtel de Flandre vers 1530 (Plan de Braun et Hogenberg) 90

Figure 3 : Tour Jean sans Peur, voûte végétale de la vis d'escalier 185

Figure 4 : arbre généalogique Olive-Fresnel-Saint-Omer 400

Figure 5: Plan de Paris (état vers 1530), Braun et Hogenberg 519

Figure 6: Plan de Braun et Hogenberg, détail: le quartier des Halles 520

Figure 7 : Plan de Truschet et Hoyau : l'hôtel d'Artois vers 1550 520

Figure 8: Plan de Braun et Hogenberg : l'hôtel d'Artois (v. 1530) 520

Figure 9 : Plan de Braun et Hogenberg : l'hôtel de Flandre v. 1530 521

Figure 10 : Plan de Truschet et Hoyau : l'hôtel de Flandre (v. 1551) 521

CARTES

Carte 1 : emprise au sol de l'hôtel de Bourgogne rive gauche 67

Carte 2 : emprise au sol de l'hôtel des Bourdonnais 70

Carte 3 : emprise au sol de l'hôtel d'Artois 76

Carte 4 : emprise au sol de l'hôtel de Flandre 90

Carte 5 : les possessions des ducs de Bourgogne à Paris 94

Carte 6 : les propriétés suburbaines des ducs de Bourgogne (1363-1422) 105

Carte 7 : hôtels royaux et princiers visités à Paris par Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1363-1419) 142

Carte 8 : les déplacements de Philippe le Hardi du 17 au 30 avril 1390 154

Carte 9 : lieux de nuitée des ducs de Bourgogne situées à moins d'une journée de voyage de Paris (1363-1422) 156

Carte 10: nombre de nuits passées par Philippe le Hardi en région parisienne, 1363-1380 168

Carte 11: nombre de nuits passées par Philippe le Hardi en région parisienne, 1380-1392 169

Carte 12: nombre de nuits passées par Philippe le Hardi en région parisienne, 1392-1404 170

Carte 13 : périodisation des séjours de Philippe le Hardi dans les dix villes qu'il fréquente le plus 171

Carte 14: nombre de nuits passées par Jean sans Peur en région parisienne, 1404-1413 174

Carte 15 : nombre de nuits passées par Jean sans Peur en région parisienne (1413-1419) 175

Carte 16 : Implantation dans Paris des hôteliers cités dans la comptabilité bourguignonne 273

Carte 17 : les enseignes au quartier des Halles 279

Carte 18 : localisation des hôtels des officiers de la cour de Bourgogne (1363-1419) 352

Carte 19 : localisation des hôtels des officiers de la cour de Bourgogne (1363-1419) Détail : le quartier des Halles 353

Carte 20 : la piété des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi et Jean sans Peur à Paris et aux alentours d'après la comptabilité (1363-1419) 449

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Achats et usages du vin à Paris (1368-1419) 214

Graphique 2 : Provenance du vin acheté à Paris en fonction de l'usage qui en est fait (en l.t.), 1368-1419..... 215

Graphique 3 : Répartition par lieu des achats de biens de luxe (textile et orfèvrerie) en l.t., d'après la recette générale des finances, 1368-1422..... 222

Graphique 4 : Emprunts contractés à Paris par Philippe le Hardi en l.t. (1380-1404) 233

Graphique 5 : marchands et artisans fournissant la cour de Bourgogne à Paris (1363-1422), en nombre d'individus..... 245

Graphique 6 : marchands et artisans parisiens en fonction de la fréquence de leurs relations avec la cour de Bourgogne (1363-1422) 248

Graphique 7 : le "vivier" des fournisseurs de la cour de Bourgogne à Paris (1363-1422) 249

Graphique 8 : Évolution du nombre de fournisseurs potentiels et présence de la cour de Bourgogne à Paris (1363-1422) 251

Graphique 9 : dates d'entrée des orfèvres, marchands et changeurs parisiens dans l'Hôtel du duc de Bourgogne (1363-1422) 309

Graphique 10: modalités du service des secrétaires communs au roi et au duc de Bourgogne (en nombre d'individus) 332

Graphique 11 : chronologie des dons à visée immobilière effectués par les ducs de Bourgogne à Paris (1363-1422), en nombre de dons..... 348

Graphique 12 : Récapitulatif des dons de vin des ducs de Bourgogne (1363-1423) 380

Graphique 13 : Présence de Philippe le Hardi à Paris en nombre de jours (1363-1404) 522

Graphique 14 : Présence de Philippe le Hardi en région parisienne en nombre de jours (1363-1404)..... 522

Graphique 15 : Présence de Philippe le Hardi à Paris et en région parisienne en % (1363-1404)..... 523

Graphique 16 : Présence de Jean sans Peur à Paris en nombre de jours (1404-1419) 523

Graphique 17 : Présence de Jean sans Peur en région parisienne en nombre de jours (1404-1419)..... 524

Graphique 18 : Présence de Jean sans Peur à Paris et en région parisienne en % (1404-1419)..... 524

Graphique 19 : Exemples de répartition saisonnière des séjours de Philippe le Hardi selon le mois, en nombre de jours (1363-1404) 525

Graphique 20 : les dépenses moyennes journalières de fournitures de l'Hôtel de Bourgogne en livres tournois (1364-1418)..... 527

Graphique 21 : Les achats de vin à Paris et leur usage par année (1368-1422)..... 527

Graphique 22 : domicile des fournisseurs de vin à Paris pour le duc de Bourgogne en l.t. (1368-1422) 528
Graphique 23 : Dépenses en biens de luxe (textile et orfèvrerie) en l.t., d'après la comptabilité ducale, 1368-1422 532
Graphique 24: Poids de la communauté italienne à Paris et à Bruges dans le commerce de luxe avec la cour de Bourgogne (1368-1422).....532

TABLEAUX

Tableau 1 : concierges de l'hôtel d'Artois (1351-1440) 122
Tableau 2 : concierges de l'hôtel de Flandre (1378-1396) 124
Tableau 3 : concierges de l'hôtel de Conflans 125
Tableau 4: temps passé à Paris par Philippe le Hardi et Jean sans Peur pour les périodes pour lesquelles les comptes de l'hôtel sont conservés 134
Tableau 5: les hôtes de Philippe le Hardi à Paris d'après la comptabilité et les itinéraires (1395-1403).....144
Tableau 6: consommation hebdomadaire de viande de l'Hôtel de Bourgogne à Paris à la fin du XIV^{e} s.....208
Tableau 7: poids de la consommation de viande des hôtels royaux et princiers à Paris, d'après le *Ménagier de Paris* (chiffres hebdomadaires).....209
Tableau 8: poids de la consommation de viande de la cour de Bourgogne sur le marché parisien: comparaison des chiffres des écrous et du *Ménagier de Paris*.....210
Tableau 9 : Répartition par lieu des achats de biens de luxe (textile et orfèvrerie) en %, d'après la recette générale des finances, 1368-1422 222
Tableau 10 : officiers royaux créanciers du duc de Bourgogne (1380-1404).....228
Tableau 11 : officiers royaux créanciers du duc de Bourgogne à Paris d'après la recette générale de toutes les finances (1404-1413).....234
Tableau 12 : hôteliers parisiens fournissant la cour de Bourgogne (1363-1422, par ordre d'apparition dans les sources).....271
Tableau 13 : professions et domiciles des marchands et fournisseurs intégrés à l'Hôtel des ducs de Bourgogne (1363-1422) : vue d'ensemble 306
Tableau 14 : dons ducaux à des membres de la cour de Bourgogne en vue d'un achat immobilier (1363-1422) 347
Tableau 15 : les plus gros bénéficiaires des dons de vin des ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1363-1419) 381
Tableau 16 : les plus gros bénéficiaires parisiens des dons de vin des ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1363-1419).....383
Tableau 17 : lieux de cultes parisiens fréquentés par les ducs de Bourgogne le jour de la Saint-Antoine (17 janvier).....456

Tableau 18 : les dons de Philippe le Hardi à la Chartreuse de Vauvert 478
Tableau 19: dépenses de l'Hôtel des ducs de Bourgogne (1363-1418) en livres tournois 526
Tableau 20 : vendeurs de vin à Paris domiciliés à Paris 528
Tableau 21 : Marchands non identifiés vendant du vin à la cour de Bourgogne à Paris 530
Tableau 22 : Officiers du duc de Bourgogne vendant du vin à Paris 531
Tableau 23: comptes dépouillés pour l'évaluation des dépenses de textile et d'orfèvrerie 531
Tableau 24 : classification retenue pour les groupements professionnels 533
Tableau 25 : localisation des artisans et marchands parisiens sollicités par la cour de Bourgogne (1363-1422)535
Tableau 26 : les enseignes au quartier des Halles : relevé des sources 542
Tableau 27 : professions des marchands et fournisseurs intégrés à l'Hôtel de Bourgogne (1363-1422) 547
Tableau 28 : répartition des offices accordés aux marchands et fournisseurs en fonction de leur lieu de résidence 548
Tableau 29 : les marchands et fournisseurs parisiens intégrés à l'Hôtel ducal (1363-1422) 549
Tableau 30 : les secrétaires du roi et du duc de Bourgogne (1363-1422) 553
Tableau 31 : dons effectués par les ducs de Bourgogne en vue d'un achat immobilier à Paris ou dans sa région (1363-1422) 555
Tableau 32 : localisation des hôtels des officiers de la cour de Bourgogne avant 1419 558
Tableau 33 : localisation des hôtels des officiers de la cour de Bourgogne après 1419 560
Tableau 34 : les dons des ducs de Bourgogne à des universitaires parisiens (1363-1422) 562
Tableau 35 : enfants parrainés à Paris par les ducs Valois de Bourgogne (1363-1422) 565
Tableau 36 : dons de vin du duc de Bourgogne Jean sans Peur (1411-1413) 567
Tableau 37 : joutes ayant eu lieu à Paris et dans ses environs (1363-1422) 571
Tableau 38 : La piété ducale à Paris et aux alentours d'après la comptabilité (1363-1424) 573

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AB	Annales de Bourgogne
ABSHF	Annuaire-Bulletin de la société de l'histoire de France
ADCO	Archives départementales de Côte d'Or
AESC	Annales, Économies, Sociétés, Civilisations
ADN	Archives départementales du Nord
AN	Archives nationales
AP-HP	Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
BEC	Bibliothèque de l'École des Chartes
BCRH	Bulletin de la Commission royale d'Histoire
BSHP	Bulletin de la Société de l'histoire de Paris
BPH	Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques
CRH	Commission royale d'histoire
CRMH	Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes
MSHPIDF	Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France
MSHDB	Mémoires de la société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romans.
PCEEB	Publications du centre européen d'études burgondo-médianes, puis Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes.
PTEC	Position des thèses soutenues à l'École des Chartes.
RHDFE	Revue historique de droit français et étranger
RH	Revue historique
RN	Revue du Nord
RBPH	Revue belge de philologie et d'histoire
SHF	Société de l'histoire de France

Introduction

> *Le duc Jean sans Peur « print conseil avecques ses féaulx sur ceste matiere. Lesquelz lui conseillèrent qu'il seroit bon qu'il se traisist au plus tost qu'il pourroit bonnement, vers le Roy et son grant conseil, afin que lui estant présent il peust mieulx poursuivir les besongnes en sa personne que ne pourroient faire ceulx qu'il y envoioit. Auquel conseil il se accorda assez légèrement, et fist ses préparatifs pour y aler au plus tost qu'il pourroit »*[1].
> Enguerrand de MONSTRELET, *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, éd. L. DOÜET D'ARCQ, Paris, Vve J. Renouard, 1857, t. I, p. 98.

Le gouvernement du royaume de France au tournant des XIV^e^ et XV^e^ siècles s'appuie sur les princes des fleurs de lys, proches parents du souverain pourvus d'apanages ou de grands fiefs, qui siègent au conseil et peuvent se faire les auxiliaires, ambassadeurs ou lieutenants du roi, en même temps qu'ils gouvernent leurs principautés. Ces princes passent ainsi une part non négligeable de leur temps auprès du souverain, dans la capitale, où la plupart disposent de demeures « pour à leur aise là avoir leur retour »[2]. Outre le service du roi, les attirent également les aménités de ce qui est alors la plus grande ville d'Occident[3].

Parmi ces princes, Philippe le Hardi (1342-1404), quatrième et dernier fils de Jean II le Bon, est institué en 1363 duc de Bourgogne[4], ce qui fait de lui le premier pair de France. Il voit sa position renforcée par son mariage en 1369 avec Marguerite de Male, héritière des comtés de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, qui lui assure de disposer à terme des ressources de ces riches territoires. Par ailleurs, le duc de Bourgogne acquiert une place primordiale dans le gouvernement du royaume en 1380, à la mort de son frère Charles V, lorsqu'il prend en charge de fait la tutelle de son jeune neveu Charles VI, puis à nouveau à partir de 1392, lorsqu'après une courte période de gouvernement personnel le roi est frappé de la première des crises de

[1] L'épisode date de 1405.
[2] « Pour ce temps [en 1392] le dit messire Pierre de Craon avoit en la ville de Paris en la cymentière que on dist Saint-Jehan ung moult bel hostel, ainsi que plusieurs grans seigneurs de France y ont, pour à leur aise là avoir leur retour » : Jean FROISSART, *Chroniques*, Bruxelles, V. Devaux, 1867, t. 15, p. 4-5.
[3] Sur cet aspect, voir par exemple la célèbre ballade d'Eustache Deschamps, qui, accompagnant le roi en Languedoc en 1389, se plaint de devoir quitter la capitale : « Adieu Paris, adieu petiz pastez ![…] ». Eustache DESCHAMPS, *Oeuvres complètes de Eustache Deschamps*, Paris, Firmin-Didot, 1878, t. V, p. 51, ballade n° 871.
[4] Bertrand SCHNERB, *L'État bourguignon : 1363-1477*, Paris, Perrin, 1999, p. 36-43.

folie qui impriment par la suite leur marque sur le reste de son règne[1]. Philippe le Hardi joue donc un rôle majeur dans le gouvernement de la France aux moments où l'autorité royale faiblit, et après lui son fils, Jean sans Peur (1371-1419) et son petit-fils Philippe le Bon (1396-1417), s'emploient à renforcer la puissance de la principauté bourguignonne, à l'intérieur comme à l'extérieur du royaume de France.

La construction politique bourguignonne et ses développements institutionnels ont fait l'objet de nombreuses recherches, qui s'insèrent dans le courant historiographique de l'étude des principautés tardo-médiévales et des interrogations autour de la naissance des États[2]. Si ces recherches ont pris pour cadre les entités géographiques qui composent la principauté bourguignonne[3], l'action du duc de Bourgogne n'est pourtant pas confinée aux terres qui se trouvent sous sa domination. Son action au sein du royaume de France et du gouvernement royal est même si importante que de nombreux auteurs ont noté que le temps de présence de Philippe le Hardi à Paris était considérable[4] : à partir de 1380, il passe plus de la moitié de chaque année à Paris, et davantage encore dans les dernières années de sa vie[5]. Cette constatation, alliée à un intérêt renouvelé de l'historiographie pour les structures politiques et les mécanismes du pouvoir, explique que l'attention se soit portée sur la place des princes dans le gouvernement du royaume. L'action parisienne des ducs de Bourgogne a particulièrement été mise en lumière par des études portant sur la crise politique qui secoue le royaume de France au début du XV^e^ siècle[6].

La présence des ducs de Bourgogne à Paris ne peut pourtant pas s'analyser qu'en termes politiques : ses manifestations pratiques, matérielles, sociales doivent également être prises en

---

[1] Bernard GUENÉE, *La folie de Charles VI, roi Bien-Aimé*, Paris, Perrin, 2004.

[2] Bernard GUENÉE, *L'Occident aux XIVe et XVe siècles : les États*, Paris, Presses universitaires de France, 1971 ; Richard VAUGHAN, *Philip the Bold : the formation of the Burgundian state*, 2e éd., Woodbridge, Suffolk, U.K./Rochester, N.Y., The Boydell Press, 2002 ; Bertrand SCHNERB, *L'État bourguignon*, *op. cit.*, p. 7-10 ; Jean KERHERVÉ, *L'État breton aux 14e et 15e siècles : les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, Maloine, 1987 ; André LEGUAI, *De la seigneurie à l'État, le Bourbonnais pendant la guerre de Cent ans*, Moulins, Impr. réunies, 1969.

[3] Walter PREVENIER et Willem Pieter BLOCKMANS, *Les Pays-Bas bourguignons*, Paris, A. Michel, 1983 ; Jean RAUZIER, *Finances et gestion d'une principauté : le duché de Bourgogne de Philippe le Hardi, 1364-1384*, Paris, Impr. nationale, 1996.

[4] R. Vaughan, qui lui consacre un chapitre, fait remarquer que « although in reality Philip the Bold's position as a French prince was inextricably bound up with and scarcely distinguishable from his position as count of Flanders and duke of Burgundy, it is difficult for the historian to respect this unity »: Richard VAUGHAN, *Philip the Bold*, *op. cit.*, p. 39.

[5] *Ibid.*, p. 39 ; Werner PARAVICINI, « Die Residenzen der Herzöge von Burgund, 1363-1477 », *in* Hans PATZE et Werner PARAVICINI (éds.), *Fürstliche Residenzen im Spätmittelalterlichen Europa, Vorträge und Forschungen*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1991, p. 224.

[6] Michael NORDBERG, *Les ducs et la royauté, études sur la rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne, 1392-1407*, Stockholm, Svenska bokförlaget, Norstedts, 1964 ; Bertrand SCHNERB, *Armagnacs et Bourguignons : la maudite guerre, 1407-1435*, Paris, Perrin, 2^e^ éd. 2009 : Bernard GUENÉE, *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans*, Paris, Gallimard, 1992.

compte. C'est la voie tracée par un ouvrage collectif récent dont le titre, *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, témoigne d'un véritable renversement de perspective[1].

C'est précisément dans cette optique que ce travail entend se placer, en approfondissant la mise en lumière des divers aspects de la présence des ducs de Bourgogne à Paris entre 1363 et 1422. Le choix de cette chronologie resserrée permet d'analyser de manière dynamique les ressorts de cette présence, envisagée sous la forme d'une interaction entre la cour de Bourgogne et la ville de Paris.

Débutant avec l'avènement de Philippe le Hardi à la tête du duché, qui coïncide également avec la fin du règne de Jean II le Bon et l'accession au trône de Charles V, notre étude, dont le cadre géographique est le royaume de France, prend en considération une chronologie française, et non bourguignonne. En effet, ce sont principalement les ressorts de la politique française qui dictent les relations des ducs de Bourgogne avec la capitale, d'où le choix de clore ce travail en 1422. Au cours de cette année, qui voit la mort des rois d'Angleterre Henri V (31 août) et de France Charles VI (21 octobre), le duc Philippe le Bon séjourne à Paris du 31 août au 10 octobre, entre ces deux décès. Il fait cependant le choix de quitter la capitale quelques jours avant la mort du roi de France, alors même que la mort d'Henri V a ouvert à Paris un vide politique dont il pourrait profiter, et ne se rend pas aux funérailles de Charles VI. Il témoigne par cette conduite d'une volonté de désengagement des affaires parisiennes, et donc d'un changement d'attitude vis-à-vis de la capitale qui justifie le choix de cette date comme terminus *ad quem*[2].

Le cadre géographique de l'étude est la ville de Paris et son environnement immédiat. Si le phénomène urbain est depuis longtemps un sujet majeur de l'historiographie tardo-médiévale[3], cette dernière s'est renouvelée au cours des dernières années. La ville n'est plus conçue prioritairement comme un objet architectural à décrire, mais comme un corps vivant complexe dont il faut prendre en considération toutes les composantes. Ce n'est plus un objet donné, mais un ensemble qui se construit et dont il s'agit d'évaluer la construction et la cohésion à la fois de l'intérieur et de l'extérieur. Afin de répondre à ces nouvelles questions, la recherche a développé diverses approches méthodologiques. L'accent a été porté sur le problème des rapports de pouvoir et de leur expression au sein de la ville ; des perspectives

[1] Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007. W. Paravicini admet en introduction que « le titre que porte ce volume est quelque peu provocateur. Mais il n'est pas sans fondement » (p. 7).
[2] Guy Llewelyn THOMPSON, *Paris and its people under English rule. The Anglo-Burgundian Regime, 1420-1436*, Oxford, Clarendon Press, 1991, p. 14-15.
[3] Henri PIRENNE, *Les villes du Moyen Âge : essai d'histoire économique et sociale*, Bruxelles, M. Lamertin, 1927.

comparatistes ont été développées ; enfin, la dimension spatiale du phénomène urbain a été réévaluée et remise au centre des préoccupations historiographiques[1]. L'ensemble permet de réarticuler l'appréhension de la ville à la fois comme un espace, au sens topographique, et comme un corps, au sens juridique du terme.

L'histoire de la ville de Paris n'a pas encore été complètement touchée par ces évolutions, peut-être parce que se pose la question de l'exceptionnalité du cas parisien[2]. Paris est en effet une ville hors norme dans le paysage européen, à la fois par son statut de capitale, qui s'affirme dès le début du XIII^e^ siècle[3], et par sa taille : ville la plus peuplée d'Occident, elle regroupe au moins 200 000 habitants au début du XIV^e^ siècle, et reste, malgré les crises de ce siècle, une véritable anomalie démographique[4]. Face à cet objet atypique, les histoires de Paris, genre pratiqué depuis l'époque moderne[5], ont été complétées par des travaux consacrés aux groupes sociaux parisiens, à leur composition ainsi qu'à leur action dans la ville, qui permettent de mieux saisir le paysage humain de la capitale[6], et d'aborder la question des dynamiques

---

[1] Dans une bibliographie abondante, citons quelques études qui ont été marquantes dans notre réflexion : Marc BOONE et Peter STABEL, *Shaping urban identity in late Medieval Europe. L'apparition d'une identité urbaine dans l'Europe du bas Moyen Âge*, Leuven, Garant, 2000, 269 p; Pierre MONNET, *Villes d'Allemagne au Moyen âge*, Paris, Picard, 2004 ; Elisabeth CROUZET-PAVAN et Élodie LECUPPRE-DESJARDIN (éds.), *Villes de Flandre et d'Italie (XIIIe-XVIe siècle) : les enseignements d'une comparaison*, Turnhout, Brepols, 2008 ; et dans la lignée du « spatial turn » (qui concerne plus largement les sciences sociales dans leur ensemble) : Peter ARNADE, Martha C HOWELL et Walter SIMONS (éds.), « The Productivity of Urban Space in Northern Europe », *Journal of Interdisciplinary History*, 2002, vol. XXXII:4; Barbara HANAWALT et Michal KOBIALKA (éds.), *Medieval practices of space*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2000; Albrecht CLASSEN (éd.), *Urban Space in the Middle Ages and the Early Modern Age*, Berlin / New York, Walter de Gruyter, 2009.

[2] C'est le constat et l'hypothèse posés par Julie Claustre dans son introduction aux « Rencontres d'histoire de Paris » tenues aux Archives nationales le 31 mai 2011. Cf. « Paris, terrain d'histoires. Programme de la journée d'étude organisée en partenariat avec l'UFR d'histoire de Paris I », *Archives nationales* [en ligne]. URL : http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/journee-31-mai-2011.html

[3] Andreas SOHN, « Paris capitale : quand, comment, pourquoi ? », *in* Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J.Thorbecke, 2007, p. 9–35. Sur les fonctions de capitale : *Les villes capitales au Moyen Âge. XXXVIe congrès de la SHMESP (Istanbul, 1er-6 juin 2005)*, Publications de la Sorbonne, 2006, 450 p; Caroline M BARRON, *London in the later Middle Ages : government and people 1200-1500*, Oxford, Oxford University Press, 2005, en particulier p. 10-40.

[4] Jean FAVIER, *Nouvelle histoire de Paris. Paris au XVe siècle : 1380-1500*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1974, p. 53.

[5] Des histoires de Paris ont été rédigées dès le XVII^e^, et surtout le XVIII^e^ siècle dans une perspective à la fois politique, topographique et monumentale. La démarche a été renouvelée dans les années 1970 par la « Nouvelle histoire de Paris », s'inscrivant dans la renaissance de l'histoire urbaine. Cf. notamment pour le XVIII^e^ s. Henri SAUVAL, *Histoire et recherche des Antiquités de la ville de Paris*, C. Moette, 1724 ; Jean-Baptiste JAILLOT, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, Paris, chez l'Auteur, 1775 ; et pour la « Nouvelle histoire de Paris » : Raymond CAZELLES, *Nouvelle histoire de Paris. De la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V : 1223-1380*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1972 ; Jean FAVIER, *Paris au XVe siècle*, *op. cit.*

[6] Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État : les gens du Parlement de Paris : 1345-1454*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981 ; Robert GANE, *Le Chapitre de Notre-Dame de Paris au XIVe siècle : étude sociale d'un groupe canonial*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999 ; Boris BOVE, *Dominer la ville. Prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris, Éditions du CTHS, 2004. B. Bove constate ainsi dans son étude sur l'échevinage parisien « l'impossibilité de saisir la population parisienne dans son ensemble » (p. 627).

sociales dans la ville. C'est dans cette perspective que nous entendons nous placer, en considérant ce groupe social qu'est la cour de Bourgogne dans le cadre parisien.

Toutefois, Paris n'est pas seulement la toile de fond de notre étude, mais un élément essentiel de la délimitation du sujet, puisque celui-ci est déterminé d'abord d'un point de vue géographique : c'est en tant qu'elle est présente dans l'espace parisien que la cour de Bourgogne nous intéresse. L'objectif n'est dont pas seulement d'étudier un groupe social mobile, mais la manière dont cette mobilité, et, dans ce cas, précisément une de ses implantations géographiques, le façonne. La cour n'est pas seulement une entité à « géométrie » variable, mais aussi à « géographie » variable : itinérante, la cour de Bourgogne, serait à la fois la même et une autre en chacune de ses implantations. La cour ne change pas seulement de cadre, de « décor », ni même seulement de fournisseurs et de système logistique : elle est polymorphe.

Ceci nous amène à délimiter ce que nous entendons par « cour de Bourgogne » : le terme est pris ici dans une acception large et dans une perspective dynamique, et pas seulement institutionnelle, puisque nous considérons comme faisant partie de la cour l'ensemble des hommes entrant en contact avec le prince, qui en est le centre de gravité. Nous reprenons en somme la définition qu'en donnent W. Blockmans et A. Janse : « la cour est constituée par interaction, donc en fait elle consiste en tous ceux qui sont présents dans l'entourage princier. Tous ceux qui sont en présence du prince sur une base régulière peuvent être considérés comme membres de la cour »[1]. Nous ne considérons cependant pas seulement les interactions au sein de la cour, entre le prince et ceux qui l'entourent : en replaçant la cour dans le cadre spatial de la ville, nous envisageons également ses liens avec le système politique et social urbain. La cour est donc une « configuration », au sens où l'entend N. Elias, fondée sur des interdépendances qui se tissent en son sein, mais aussi avec la ville.

Notre réflexion s'inscrit donc à la fois dans une démarche prosopographique, puisque nous partons des hommes, de ce personnel dont les recherches récentes ont montré la place qu'il tenait dans les structures du pouvoir[2] ; et à la fois dans le renouveau historiographique

[1] Wim BLOCKMANS et Antheun JANSE, « From territorial courts to one residence. The Low countries in the late middle ages », *in* Maurice AYMARD et Marzio Achille ROMANI (éds.), *La cour comme institution économique*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1998, p. 20.

[2] Olivier MATTÉONI, *Servir le prince : les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Age (1356-1523)*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1998 ; Jan DUMOLYN, « Nobles, patricians and officers: the making of a regional political elite in late medieval Flanders », *Journal of Social History*, 2006, vol. 40, n° 2, p. 431–452; Mario DAMEN, « The Nerve Centre of Political Networks? The Burgundian Court and the Integration of Holland and Zeeland into the Burgundian State, 1425-1477 », *in* Steven J GUNN et Antheun JANSE (éds.), *The court as a stage : England and the Low Countries in the later Middle Ages*, Woodbridge, UK, Boydell Press, 2006, p. 70–84.

dont ont bénéficié les études curiales[1]. Cadre de la vie quotidienne du prince, la cour a longtemps été étudiée comme un monde clos, régi par un *ethos* spécifique[2], et comme une vitrine brillante, certes, mais quelque peu figée du pouvoir princier. Or l'entretien d'une cour – et le XIV^e^ siècle, point de départ de ce travail, voit se multiplier les cours en France autour des princes des fleurs de lys – est en soi une forme de gouvernement : la cour, dans son acception large de nébuleuse centrée sur la personne du prince, est « le lieu de pouvoir par excellence »[3], la représentation et l'ostentation participant de cet exercice du pouvoir.

Notre étude a pour ambition d'articuler ces deux lieux de pouvoir que sont la cour et la ville, et de donner ainsi un nouvel éclairage sur leurs rapports. En effet, si le champ des études urbaines et celui des études curiales ont été profondément renouvelés, la question des relations entre ces deux corps que sont la ville et la cour reste une thématique encore très neuve et relativement peu explorée[4]. Pourtant, les recherches qui s'y intéressent montrent la richesse de ce thème, décliné en termes de rapports de pouvoir (domination, concurrences, conflits) mais aussi d'échanges économiques, culturels et sociaux entre monde curial et monde urbain[5]. Le cas des relations entre Paris et les ducs de Bourgogne permet en outre d'aborder une thématique quelque peu décalée, celle des rapports entre d'une part le prince et sa cour, et d'autre part une ville qui ne relève pas directement de son autorité. En effet, le duc de Bourgogne n'est jamais, à aucun moment de la période considérée, le seigneur en titre de Paris ; il n'a pas de pouvoir direct sur la ville et ses habitants, dont le seigneur est le roi de France. Cette configuration est à

---

[1] Voir par exemple les publications récentes du programme italien « Europa delle corti » ou encore les travaux de la Residenzen-Kommission en Allemagne.

[2] Norbert ELIAS, *La Société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1974 ; sur la réception des travaux de N. Elias par les médiévistes, voir notamment Jacques LE GOFF, « Préface », *in* Daniela ROMAGNOLI (éd.), *La Ville et la Cour. Des bonnes et des mauvaises manières*, Paris, Fayard, 1995.

[3] Françoise AUTRAND, « Cour », *in* Claude GAUVARD, Alain DE LIBÉRA et Michel ZINK (éds.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, PUF, 2002 ; voir aussi Ronald G ASCH, « Introduction : Court and Household from the Fifteenth to the Seventeenth Centuries », *in* Ronald G ASCH et Adolf Matthias BIRKE (éds.), *Princes, patronage, and the nobility : the court at the beginning of the Modern Age, c. 1450-1650*, Oxford, Oxford University Press, 1991. Sur les fonctions de la cour : Werner PARAVICINI, « Structure et fonctionnement de la cour bourguignonne au XVe siècle », *PCEEB*, 1988, vol. 28, p. 67–74.

[4] Voir les nombreuses pistes de recherche suggérées par Jörg WETTLAUFER, « Zwischen Konflikt und Symbiose. Überregionale Aspekte des spannungsreichen Beziehung zwischen Fürstenhof und Stadt im späten Mittelalter und in der frühen Neuzeit », *in Der Hof und die Statd. Konfrontation, Koexistenz und Integration in Spätmittelalter une Früher Neuzeit*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2006, p. 19–33. L'une des seules études à aborder la question dans la littérature francophone le fait sous l'angle des « manières » : cf. Daniela ROMAGNOLI (éd.), *La ville et la cour : des bonnes et des mauvaises manières*, Paris, Fayard, 1995.

[5] Voir par exemple les contributions réunies dans « Les relations entre princes et villes aux XIVe-XVIe siècles : aspects politiques, économiques et sociaux », *PCEEB*, 1993, vol. 33 ; Sergio GENSINI (éd.), *Principi e città alla fine del Medioevo*, Rome, Ministero per i beni culturali et ambientali, 1996. Ces échanges sont loin d'être à sens unique : « les relations entre cour et ville sont plus complexes que la seule domination de la cour » Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies. Essai sur la communication politique dans les anciens Pays-Bas Bourguignons*, Turnhout, Brepols, 2004, p. 3.

la fois classique, puisque tout seigneur se rendant auprès de son suzerain se trouve dans la même situation, et exceptionnelle par sa durée, ainsi que par la puissance de la cour considérée. Le duc de Bourgogne à Paris n'est pas chez lui, mais il n'est plus tout à fait un hôte non plus, pas plus qu'il n'est en exil à Paris. Les rapports de pouvoir doivent moins être pensés en termes d'affrontement et de confrontation – ce qui reste toutefois possible – qu'en termes d'échanges et de séduction, d'interpénétration et de coexistence. Notre objectif est ainsi de cerner, dans le cadre de la ville, les structures larges du pouvoir telles qu'elles se développent autour du cercle restreint de l'entourage immédiat du prince, et d'identifier les liens formels et informels qui constituent une façon de gouverner.

Notre travail se divise en quatre parties. Tout d'abord, afin de poser le cadre de notre étude, nous présenterons les modalités matérielles et concrètes de la présence de la cour de Bourgogne à Paris. La géographie des hôtels ducaux et la dynamique des séjours en ville et aux alentours seront successivement abordées. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons à la vie matérielle de la cour dans la capitale, à travers une étude de son insertion dans les circuits économiques parisiens, et des spécificités de la logistique déployée dans ce cadre urbain. Cette présence curiale sera ensuite envisagée non plus au niveau du groupe, mais à l'échelon individuel : en nous attachant aux hommes qui composent la cour, nous entendons mettre en lumière la constitution et le fonctionnement des réseaux irriguant les rapports entre cour et ville, ainsi que les logiques d'interaction et de confrontation entre monde urbain et monde curial. Enfin les manifestations de la cour de Bourgogne au sein de l'espace parisien seront envisagées : il sera question de la façon dont le duc donne à voir et met en scène son pouvoir au cœur même de la ville, et des modalités selon lesquelles ces démonstrations peuvent servir de socle à une communication politique s'exerçant à l'endroit des citadins.

Sources

Ce travail a pour ossature un dépouillement de la comptabilité bourguignonne, en particulier des comptes de la Recette générale de toutes les finances, qui concentrent la plus grande partie des mentions concernant la vie parisienne des ducs de Bourgogne. La richesse de la comptabilité bourguignonne a depuis longtemps été soulignée : elle est ici d'autant plus intéressante que les sources parisiennes ont été grandement diminuées par les incendies de 1737 et de 1871[1]. Les sources bourguignonnes, qui sont les plus fournies de celles des princes ayant régulièrement résidé à Paris à la fin du Moyen Âge, donnent donc un éclairage sur la vie de la capitale. Les comptes de la Recette générale couvrant la période retenue, conservés en série quasiment ininterrompue, ont été intégralement dépouillés, et les informations qu'ils ont livrées ont été organisées dans une base de données dont la structure a été dictée par la forme de la documentation. Les comptes présentent en effet des listes de récipiendaires de paiements ou de dons, organisées de façon assez lâche par catégorie d'objets : l'approche prosopographique a donc paru la plus à même de permettre d'appréhender ce corpus. Chaque individu ou institution religieuse apparaissant dans la comptabilité et ayant un lien avec Paris a fait l'objet d'une fiche, ce qui a permis de répertorier près de 1200 individus, connus essentiellement par les transactions réalisées avec la cour de Bourgogne[2]. En intégrant les données chiffrées de la comptabilité, cette base de données a également permis les études statistiques présentées dans le travail.

Cette première définition du champ de l'étude a été complétée par un approfondissement des dépouillements dans les fonds des archives départementales de Dijon et de Lille, essentiellement à partir des pièces comptables des séries B de ces deux dépôts (mandements et quittances, comptes de l'Hôtel, écrous de la dépense, mais aussi Recettes générales de Flandre et de Bourgogne), qui ont livré des informations complémentaires sur la présence de la cour de

[1] Werner PARAVICINI, « L'embarras de richesses : comment rendre accessibles les archives financières de la maison de Bourgogne-Valois ? », *Académie royale de Belgique, Bulletin de la classe des Lettres*, 1996, 6e sér., n° 7, p. 21–68 ; Werner PARAVICINI, « Paris, capitale des ducs de Bourgogne ? », *in* Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, p. 471.

[2] La base de données prosopographique a été établie grâce aux conseils de Claire Lemercier et Claire Zalc, animatrices du séminaire d'histoire quantitative de l'IHMC, que je remercie. La structure de la base de données est essentiellement celle d'un double fichier, par individu et par transaction, reprenant tous les éléments donnés par la comptabilité. Pour chaque individu ont été notés principalement ses titre, prénom, nom, surnom, qualités et/ou métier, domicile. Parallèlement, chaque transaction a fait l'objet d'une fiche séparée (précisant sa nature – vente, achat, don, etc. –, l'objet de la transaction, son montant, sa date etc.), et a été attribuée à un ou plusieurs individus.

Bourgogne à Paris ou sur les carrières des individus recensés dans la base de données prosopographique. La Collection de Bourgogne de la Bibliothèque nationale, dont les informations recoupent en partie celles de la comptabilité, a également été consultée. L'identification des individus a par ailleurs été facilitée par les nombreux travaux prosopographiques ayant porté d'une part sur la principauté bourguignonne[1], et d'autre part sur les règnes de Charles V, et surtout de Charles VI[2].

Nos dépouillements se sont ensuite étendus aux sources parisiennes, au sein desquelles deux corpus principaux ont été envisagés : sources foncières d'une part, et sources judiciaires de l'autre. Le dépouillement des sources foncières, qui représentent une masse considérable, à la mesure de la ville, s'est concentré sur les quelques rues autour des hôtels ducaux (hôtels de Flandre, d'Artois et des Bourdonnais), pour lesquels les dossiers de la série S des Archives nationales ont été consultés, ainsi que les archives du fonds Saint-Jacques-aux-Pèlerins de l'Assistance publique. Contenant divers documents relatifs à la propriété du sol, notamment des actes notariés, ces fonds permettent parfois, en fonction de leur état de conservation, de repérer les différents propriétaires d'un bien immobilier. À ces sondages se sont ajoutés, dans le but de préciser l'environnement social de ces hôtels et l'insertion spatiale des membres de la cour au sein de la ville, les censiers de l'évêché, seigneur foncier dont dépendent en grande partie les hôtels ducaux et leur environnement immédiat. Le seul censier du roi subsistant pour la période, conservé sous forme de copie moderne à la Bibliothèque nationale, a lui aussi été étudié. L'approche prosopographique utilisée pour la comptabilité bourguignonne a permis un croisement avec les données des censiers, qui sont des documents comptables enregistrant les noms des payeurs du cens.

En ce qui concerne les archives judiciaires, en raison de la masse des documents disponibles, l'exploitation des registres de la Chancellerie royale ainsi que du Parlement s'est faite par sondages, en fonction des différents instruments de recherche disponibles. À partir des dépouillements effectués dans les sources comptables bourguignonnes et de la base de données

---

[1] Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les chefs des finances ducales de Bourgogne sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur : 1363-1419*, Dijon, impr. de Bernigaud et Privat, 1937 ; Marie-Thérèse CARON, *La noblesse dans le duché de Bourgogne : 1315-1477*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987 ; des éditions de sources comportent également de très utiles notices biographiques : Bernard PROST, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477)*, Paris, Ernest Leroux, 1902 ; Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur : les dépenses du receveur général du royaume*, Paris, Presses Universitaires de France, 1959.

[2] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse dite de Charles VI*, Paris, Le Léopard d'or, 1982 ; Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État*, *op. cit.* ; Danièle PRÉVOST, *Le personnel de la chambre des comptes de Paris de 1320 à 1418*, Thèse de doctorat, Paris I, 2000. L'« Opération Charles VI », programme de recherches du LAMOP, regroupe plusieurs de ces corpus avec pour but de recenser les individus actifs au cours du règne de ce souverain ; cette base de données est disponible en ligne [URL : http://www.vjf.cnrs.fr/charlesVI/].

prosopographique, une liste d'environ 150 individus ayant des liens à la fois avec la cour de Bourgogne et avec Paris a été établie : ces individus ont été retenus en fonction du nombre et de la qualité des mentions les concernant. Pour les archives du Parlement[1], cette liste a été croisée avec les fichiers manuels qui sont conservés à la Section ancienne des Archives nationales, ainsi qu'avec la base de données informatisée de l'Institut d'Histoire du Droit[2]. Pour les archives de la chancellerie (AN, série JJ, registres de lettres de rémission), la liste restreinte a été comparée avec les tables nominatives placées en tête de chaque registre, pour les règnes de Charles V et de Charles VI. Au vu du faible nombre de documents ainsi repérés, les lettres de rémission concernant Paris et sa région ont été systématiquement dépouillées[3], ce qui a permis de repérer des affaires impliquant des membres de la cour dans l'espace parisien. En complément, le fichier manuscrit établi par L. Douët d'Arcq et donnant un certain nombre de références concernant les séries K (Monuments historiques), L (Monuments ecclésiastiques) et M (Mélanges), a été consulté. À la Bibliothèque nationale, quelques pièces éparses ont permis d'enrichir la base de données prosopographiques : pièces originales et collections d'érudits.

Enfin, dans le but de saisir les éléments échappant à la comptabilité et d'élargir la vision de la cour de Bourgogne, les sources narratives éditées ont été envisagées, en particulier celles dont les auteurs s'avèrent être des Parisiens ou s'intéressent à Paris. Se sont ainsi révélés précieux le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, la *Chronique des Cordeliers*, la *Chronique* du Religieux de Saint-Denis, l'*Histoire de Charles VI* de Jean Juvénal des Ursins, ou encore les « journaux » des greffiers du Parlement Nicolas de Baye et Clément de Fauquembergue, dont la collection de notes couvre la période s'étendant de 1400 à 1435. Ce corpus « parisien » a été complété par la lecture de Froissart et Monstrelet.

[1] AN, séries X ^{1A} (Parlement civil : registres des jugés, lettres et arrêts et registres du Conseil), X ^{2A} (Parlement criminel : registres d'arrêts) et X^{1C} (accords).
[2] Base de données onomastiques et toponymiques, Parlement de Paris, 1400-1436, X^{1A} 48 à 68 : [URL : http://www.ihd.cnrs.fr/article.php3?id_article=72]
[3] Il s'agissait de repérer les lettres adressées au prévôt de Paris.

I. Sources manuscrites

1. Dijon

a) Archives départementales

- Série B : Chambre des comptes

Cote	Date	Description
B 319	01/01/1371-31/03/1371	Hôtel : compte de Etienne de Heiz (f° 1-17)
B 321[2-3]	1386	Écrous : janvier-février 1386
B 323	01/05/1388–30/04/1389	Hôtel : contrôle de la dépense de l'Hôtel par Etienne de Heiz
B 326	01/01/1396-31/01/1397	Hôtel : contrôle de la dépense de l'Hôtel de Philippe le Hardi
B 326 bis	14-31 mai 1396	Hôtel : écrous de la dépense et des gages
B 329	01/02/1399-31/01/1400	Hôtel : contrôle de la dépense de l'Hôtel de Philippe le Hardi
B 331[1]	05/1405 – 06/1406	Rouleaux mensuels de contrôle de la dépense de l'Hôtel de Jean sans Peur
B 332	1412-1418	Hôtel : contrôle de la dépense de l'hôtel de Jean sans Peur
B 333	1416-1417	Hôtel : contrôle de la dépense de l'hôtel de Jean sans Peur
B 334	1419	Hôtel : contrôle de la dépense de l'hôtel de Jean sans Peur
B 363	1299-1461	Pièces RGTF[1] : récépissés de chevaucheurs de l'écurie, de connétables, de concierges et de confesseurs des ducs
B 364	1334-1605	Pièces RGTF : récépissés de conseillers
B 404		Dossier sur les acquêts parisiens des ducs
B 486[2]		- état des dépenses faites par les comptes 1-9 de J. Fraignot, receveur général de Bourgogne du 27/11/15 au 31/12/1425 - un avis de Jean Chousat et Laurent des Bordes, à ce commis, fait en présence du général maître de toutes les œuvres : état des travaux de maçonnerie et charpenterie d'un bâtiment neuf à l'hôtel d'Artois
B 1416	1363-1364	RGB[2] : compte général de Dimanche Vitel, receveur pour le roi pour le duché de Bourgogne
B 1417	1364-1365	RGB : compte de Dimanche de Vitel pour Philippe le Hardi, lieutenant général du roi en Bourgogne, puis duc
B 1423	1365-1366	RGB : compte de Dimanche Vitel, receveur général de Bourgogne
B 1424	1366-1367	RGB : compte de Dimanche Vitel, receveur général de Bourgogne
B 1430	1367-1370	RGB : 4 comptes de Huet Hanon, trésorier du duc de Bourgogne
B 1435	1370-1372	RGB : compte de Robert d'Amance, trésorier du duc de Bourgogne (avec dépenses de l'hôtel, f.18-28)
B 1436 bis	01/11/1371-09/03/1377	Hôtel : compte de Régnault Gombaut
B 1438	1372	RGB : compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances
B 1441	1373-4	RGB : compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances
B 1444	1374-5	RGB : compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances
B 1445	1375-6	RGB : compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances
B 1451	1376-7	RGB : compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances
B 1452	1377-8	RGB : compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances
B 1454	1378-9	RGB : compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances
B 1457	1379-80	RGB : compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances
B 1460	1382-3	RGB : compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances
B 1461	01/06/1383-01/06/1384	RGB : 10e compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances
B 1462	01/06/1385-01/06/1386	RGB : 12e compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances
B 1463	01/06/1384-01/06/1385	RGB : 11e compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances

[1] RGTF: Recette générale de toutes les finances. Les comptes de la Recette générale de toutes les finances ont été consultés sur microfilms aux Archives nationales.
[2] RGB : Recette générale de Bourgogne.

Cote	Date	Description
B 1465	01/06/1386-01/06/1387	RGB : 1er compte d'Oudot Douay, receveur général de Bourgogne
B 1466	22/06/1386-30/06/1387	1er compte de Josset de Halle, argentier du duc de Bourgogne
B 1467	22/01/1387-31/01/1388	RGTF : 1er compte de Pierre du Celier, receveur général des finances
B 1469	1/02/1388–31/01/1389,	RGTF : 2e compte de Pierre du Celier, receveur général
B 1469 bis	juin 1387–janvier 1389	Hôtel : 1er compte de Jean de Vrechy, maître de la chambre aux deniers de la duchesse
B 1470	1387-1388	RGB : 2e compte d'Oudot Douay, receveur général de Bourgogne
B 1471	01/07/1387-01/02/1389	2e compte de Josset de Halle, argentier du duc.
B 1473	1388-1389	RGB : 3e compte d'Oudot Douay, receveur général de Bourgogne
B 1474	1389-1390	RGB : 4e compte d'Oudot Douay, receveur général de Bourgogne
B 1475	1er février–29 mai 1389	RGTF : 3e compte de Pierre du Celier, receveur général
B 1476	1388-9	3e compte de Josset de Halle, argentier du duc de Bourgogne
B 1478	1390	RGB : 2e compte de Jean d'Auxonne, receveur général de Bourgogne
B 1479	1/06/1389- 24/01/1391	RGTF : compte de Pierre Varopel, receveur général des finances
B 1480	1390-1391	RGB : 4e compte d'Oudot Douay, receveur général de Bourgogne
B 1481	1390	4e compte de Josset de Halle, argentier du duc
B 1484	1391-1392	RGB : 1er compte de Guillaume Bataille, receveur général de Bourgogne
B 1486	1390-2	5e compte de Josset de Halle, argentier du duc
B 1487	14/02/1391-02/05/1392	RGTF : compte de Pierre du Celier, trésorier et receveur général
B 1490	1391-1392	RGB : 2e compte de Guillaume Bataille, receveur général de Bourgogne
B 1494	1392-1393	RGB : 3e compte de Guillaume Bataille, receveur général de Bourgogne
B 1495	07/06/1392–23/04/1393	RGTF : compte de Josset de Halle, trésorier et receveur général
B 1499	1394-1395	RGB : 1er compte de Joceran Frepier, receveur général de Bourgogne
B 1500	24/04/1393–31/07/1394	RGTF : compte de Josset de Halle, trésorier et receveur général
B 1501	01/08/1394 –01/02/1395	RGTF : compte de Josset de Halle, trésorier et receveur général
B 1502	1395-1396	RGB : 2e compte de Joceran Frepier, receveur général de Bourgogne
B 1503	26/01/1395 –31/12/1395	RGTF : compte de Pierre de Montbertaut, trésorier et receveur général
B 1503 bis	01/02/1395 –31/12/1395 01/01/1396 –31/01/1397	Hôtel : Compte de Jacques de la Tannerie, maître de la chambre aux deniers Compte de Jean de Braye, maître de la chambre aux deniers
B 1507	1396-1397	RGB : 3e compte de Joceran Frepier, receveur général de Bourgogne
B 1508	1/01/1396 – 31/10/1396	RGTF : compte de Pierre de Montbertaut, trésorier et receveur général
B 1511	1/11/1396-4/02/1397	RGTF : compte de Pierre de Montbertaut, trésorier et receveur général des finances du duc de Bourgogne.
B 1511 bis	01/02/1397-31/01/1399	Hôtel : 2 comptes de Guyot de Bray, maître de la chambre aux deniers
B 1513	1397-1398	RGB : 4e compte de Joceran Frepier, receveur général de Bourgogne
B 1514	01/02/1398-31/01/1399	RGTF : compte de Jean Despouillettes, receveur général des finances
B 1515	1398-1399	RGB : 5e compte de Joceran Frepier, receveur général de Bourgogne
B 1517	01/02/1399–31/01/1400	RGTF : compte de Jean Despoulettes, receveur général des finances
B 1518	1399-1400	RGB : 6e compte de Joceran Frepier, receveur général de Bourgogne
B 1519	01/02/1400–31/01/1401	RGTF : compte de Jean Despoulettes, receveur général des finances
B 1521	01/02/1401 –21/03/1401	RGTF : compte de Jean Despoulettes, receveur général des finances
B 1522	1400-1401	RGB : 7e compte de Joceran Frepier et 1er compte de Guillaume Chenilly, receveur général de Bourgogne
B 1522 bis	01/02/1399- 31/01/1401	Hôtel : 2 comptes de Robert de Bailleux, maître de la chambre aux deniers
B 1523	01/02/1401– 0/11/1401	Hôtel : Compte de Robert de Bailleux, maître de la Chambre aux deniers
B 1526	22/03/1401 –21/02/1402	RGTF : Compte de Jean Chousat, receveur général
B 1527	01/12/1401– 1/01/1403	Hôtel : Compte de Robert de Bailleux, maître de la Chambre aux deniers
B 1528	1401-1402	RGB : 2e compte de Guillaume Chenilly, receveur général de Bourgogne
B 1532	22/03/1402– 0/09/1403	RGTF : compte de Jean Chousat, receveur général

Cote	Date	Description
B 1534	1402-1403	RGB : 3e compte de Guillaume Chenilly, receveur général de Bourgogne
B 1538	03/10/1403– 6/06/1404	RGTF : compte de Jean Chousat, receveur général
B 1543	1405-1406	RGTF : compte de Jean Chousat, receveur général
B 1543	05/11/1405– 9/11/1406	RGTF : compte de Jean Chousat, conseiller, trésorier, gouverneur et receveur général des finances du duc
B 1547	22/11/1406–21/11/1407	RGTF : compte de Jean de Pressy, receveur général des finances
B 1554	22/11/1407 –1/11/1408	RGTF : compte de Jean de Pressy, receveur général
B 1556	22/11/1408 – 1/01/1409	RGTF : compte de Jean de Pressy, receveur général
B 1558	01/02/1409 –1/01/1410	RGTF : compte de Jean de Noident, receveur général
B 1559	1409-1410	RGB : 1er compte de Regnaut de Thoisy, receveur général de Bourgogne
B 1560	01/02/1410 –31/01/1411	RGTF : compte de Jean de Noident, receveur général
B 1562	01/02/1411 –17/04/1411	RGTF : compte de Jean de Noident, receveur général
B 1563	1411	RGB : compte de Jean Moreau, receveur général de Bourgogne
B 1568	01/07/1411 –30/06/1412	Hôtel : compte de Jean de Vélery, maître de la chambre aux deniers
B 1569	1410-1411	RGB : 2e compte de Regnaut de Thoisy, receveur général de Bourgogne
B 1570	18/04/1411 –0/04/1412	RGTF : compte de Robert de Bailleux, receveur général
B 1571	01/05/1412 –15/10/1412	RGTF : compte de Robert de Bailleux, receveur général
B 1573	16/10/1412 –21/02/1413	RGTF : compte de Joceran Frépier, trésorier et receveur général
B 1576	21/02/1414 – 1/12/1414	RGTF : compte de Jean de Noident, receveur général des finances
B 1578	01/07/1412 –30/06/1414	Hôtel : compte de Jean de Vélery, maître de la chambre aux deniers
B 1581	01/07/1414 –30/06/1415	Hôtel : compte de Jean de Vélery, maître de la chambre aux deniers
B 1589	01/06/1415 – 0/06/1418	Hôtel : compte de Jean de Vélery, maître de la chambre aux deniers
B 1593	1417-1418	compte de Pierre Gorremont, receveur général de toutes les finances du roi
B 1594	1418	RGB : 2e compte de Jean Fraignot, receveur général de Bourgogne
B 1598	1419	RGB : 3e compte de Jean Fraignot, receveur général de Bourgogne
B 1601	01/01/1419 –0/06/1419	RGTF : compte de Jean de Noident, receveur général[1]
B 1602	1418-1420	compte de Pierre de Gorremont, receveur général de toutes les finances du roi[2]
B 1603	01/07/1419 –10/11/1419	RGTF : compte de Jean de Noident receveur général[1]
B 1606	1420	RGB : 4e compte de Jean Fraignot, receveur général de Bourgogne[1]
B 1611	1421	RGB : 5e compte de Jean Fraignot, receveur général de Bourgogne
B 5520	17/06/1404 –30/06/1405 01/01/1403 –30/06/1405	RGTF : compte de Jean de Vélery, maître de la chambre aux deniers du duc et « commis à recevoir toutes ses finances » compte de l'Hôtel de Jean sans Peur

- Série J : pièces isolées

1 J 1470 : compte de Francequin de Blandecque, commis le 30 mai 1404 à la garde des biens meubles issus de la succession de Philippe le Hardi

- Série 33 F : Collection Canat de Chizy)

33 F 21 : écrous (1387)

33 F 28 : écrous (1395)

[1] Édité par Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux de l'état bourguignon entre 1416 et 1420*, Paris, Impr. nationale, 1965.

[2] Édité par Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, « Le compte de Pierre Gorremont, receveur général du royaume (1418-1420) », *BEC*, 1937, vol. 98, p. 66–98 et 234–282.

33 F 35 : écrous (1376)

- Recueil de Peincedé

PEINCEDÉ, Jean-Baptiste, *Inventaire manuscrit de la Chambre des comptes de Bourgogne*, 36 vol., [en ligne] URL : http://archivesenligne.cotedor.fr/console/ir_ead_visu.php?PHPSID=ee0df73f9491ab9bafc328d4a9251e17&ir=874

b) Bibliothèque municipale de Dijon

Ms. 1106 : contrôle de la dépense de l'Hôtel par Etienne de Heiz, 01/05/1389 – 30/04/1390.

2. Lille, Archives départementales

- Série B : Chambre des comptes

Cote	Date	Description
B 655	1394	Information au sujet d'un viol commis à Paris par des hommes de la cour de Bourgogne
B 658	27 février 1414	- Mandement de Charles VI à Adam des Vignes, huissier du Parlement, pour lui prescrire d'exécuter la mainmise prononcée sur les biens meubles du duc de Bourgogne à Paris - liste des bannis de Paris en 1413
B 1276	1394	n° 12884 : plainte au sujet d'un viol commis à Paris par des hommes de la cour de Bourgogne
B 1842 à B 1877 ; B 1881 à B 1893 ; B 1895 ; B 1896 ; B 1898 à B 1902 ; B 1904 à B 1919 ; B 1921 ; B 1922 ; B 1924	1385-1422	Pièces justificatives (quittances, mandements, lettres de don et de commission[1])
B 1903	19/03/1414 –18/04/1415	RGTF : Compte de Pierre Macé, (clerc de Jean de Noident, receveur général)
B 1920	03/10/1419 – 02/10/1420	RGTF : Compte de Guy Guilbaut,, receveur général
B 1923	03/10/1420 – 02/10/1421	RGTF : Compte de Guy Guilbaut, receveur général
B 1925	03/10/1421 – 02/10/1422	RGTF : Compte de Guy Guilbaut, receveur général
B 1926	1421-1422	Pièces comptables, dont un dossier concernant Jean Mainfroy
B 1929	03/10/1422 – 02/10/1423	RGTF : Compte de Guy Guilbaut, receveur général
B 3330	1399-1402	Compte particulier de Joceran Frepier, ancien receveur général des finances

[1] Les pièces comptables ont été dépouillées au moyen de l'Inventaire manuscrit des pièces comptables (présentation par ordre chronologique et alphabétique).

Cote	Date	Description
B 3372	1456	Dossier relatif à la succession de Guillaume Sanguin, bourgeois de Paris, en vue d'obtenir le paiement des sommes dues au duc de Bourgogne
B 20124	1394-1399	Compte particulier de Joceran Frepier, ancien receveur général des finances
B 20125	v. 1406	Comptes particulier des charges demeurant du compte de Francequin de Blandecque (commis à la gestion des biens meubles issus de la succession de Philippe le Hardi)
B 20130	1403-1419	Recette générale des finances, pièces comptables

3. **Paris**

c) Archives Nationales

- Série X : Parlement de Paris

X^{1A} 17 à 68 (1360-1436) : Parlement civil : arrêts, lettres et jugés

X ^{1A} 9807 : Testaments enregistrés au Parlement de Paris

X^{1C} 77 à 173 (1395-1448) : Parlement civil : accords

X^{2A} 7 à 17 (1360-1417) : Parlement criminel : arrêts

- Série JJ : Registres du Trésor des Chartes

JJ 96 à 172 (1363 à 1422) : registres de chancellerie

- Série L : Monuments ecclésiastiques

L 612/B : église Saint-Honoré

L 643, n° 9 : église Saint-Eustache, chapellenie Saint-André

- Série S : Biens des établissements religieux supprimés

S 311^{A} : Notre-Dame (Vaux-la-Reine)

S 1121: évêché de Paris (fief de Tirechappe)

S 1180/A : Saint-Maur-des-Fossés (Avron)

S 3996 : Chartreux (Val-Coquatrix)

S* 1253 (1371) ; S* 1254 (1399) ; S* 1257^{4} (1419) ; S* 1255 (1489) : censiers de l'évêché

d) Bibliothèque Nationale

- Manuscrits français

Ms. Fr. 8611 : terrier du roi (1391-1437)
Collection de Bourgogne : t. 23-24, t.53-57[1].
Moreau 1161-1162 : testaments enregistrés au Parlement de Paris
Moreau 1423-1426 : pièces relatives à l'histoire de la Belgique

- Manuscrits latins

N.A.L 184 : recueil perdu de testaments enregistrés au Parlement de Paris

e) Archives de l'Assistance publique – fonds Saint-Jacques-aux-Pèlerins

Liasse 40 à 42 : pièces concernant des maisons situées rue Mauconseil (1364-1435)
Liasse 150 : compte des maîtres et gouverneurs de Saint-Jacques (juillet 1396-juillet 1397)

4. Chantilly – bibliothèque Condé

- Cabinet des titres[2]

2-A-001 : Inventaire des titres et papiers d'Amaury d'Orgemont
1-BE-003: Seigneurie d'Ezanville

[1] PETIT, E., *La collection de Bourgogne à la Bibliothèque Nationale*, Dijon, Impr. de Darantière, 1896.
[2] Inventaire disponible en ligne : Bibliothèque Condé, *Collections et catalogues* [en ligne], URL : http://www.bibliotheque-conde.fr/collections.asp#archives

II. Sources imprimées

BARROIS, J., *Bibliothèque prototypographique, ou les librairies des fils du roi Jehan, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens*, Paris, 1830.

BASIN, Thomas, *Histoire de Charles VII*, éd. C. Samaran, Paris, 2 vol., 1963-1964.

BAYE, Nicolas de, *Journal de Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris, 1400-1417*, éd. A. Tuetey, 2 vol., Paris, 1885-1888.

BONENFANT P., BARTIER J. et VAN NIEUWENHUYSEN A. (éds.), *Ordonnances de Philippe le Hardi de Marguerite de Male et de Jean Sans Peur 1381-1419. Tome II, Contenant les Ordonnances de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male du 17 janvier 1394 au 25 février 1405*, Bruxelles, Ministère de la Justice, 1974.

BRAUN G. et HOGENBERG F., *Villes du monde : 363 gravures révolutionnent l'image du monde, édition intégrale des planches coloriées, 1572-1617*, Cologne, Taschen, 2008.

CANAT DE CHIZY, M., *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Bourgogne, t.1*, Chalon-sur-Saône, Impr. de Dejussieu, 1863.

CAUCHIES, J.-M., *Ordonnances de Jean sans Peur, 1404-1419, Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, Bruxelles, 2001.

Chartularium Universitatis Parisiensis, éd. H. Denifle et E. Chatelain, Paris, Delalain, 4 vol., 1889-1897.

CHASTELLAIN, Georges, *Oeuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, Heussner, 8 vol., 1863-1866.

Chronique de la Pucelle, ou Chronique de Cousinot, éd. A. Valet de Viriville, Paris, Delahays, 1859.

Chronique des Cordeliers, dans E. DE MONSTRELET, *Chronique*, éd. L. Douët d'Arcq, Paris, Vve J. Renouard, 1862, t.VI, p.191-327.

Chronique des règnes de Jean II et de Charles V : les grandes chroniques de France, t. II, Le règne de Charles V, éd. R. Delachenal, Paris, H. Laurens, 1916.

Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris, éd. M. Möring, C. Quentin, L. Brièle, Paris, Impr. nationale, 4 vol., 1881-1887.

Comptes du domaine de la ville de Paris, éd. J. Monicat, Paris, Impr. nationale, 2 vol., 1948-1958.

COUSINOT, Guillaume, *Chronique de la Pucelle ou Chronique de Cousinot*, éd. A.Vallet de Viriville, Genève, 1976.

COVILLE, A., « Le véritable texte de la justification du duc de Bourgogne par Jean Petit », *BEC*, n° 72, 1911, p. 57-91.

DEHAISNES, C., *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois, le Hainaut avant le XV^e siècle*, Lille, impr. de L. Danel, 3 vol., 1886

DES SALLES, Dom, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, Paris, 1729.

DESCHAMPS Eustache, *Oeuvres complètes de Eustache Deschamps*, éd. Queux de Saint-Hilaire et G. Raynaud, Paris, Firmin-Didot, 11 vol., 1878.

DOUËT D'ARCQ L., *Comptes de l'argenterie*, Paris, Renouard, 1851.

DOUËT D'ARCQ L., *Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Vve J. Renouard, 1865.

DOUËT D'ARCQ L., *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie des rois de France*, Paris, Renouard, 1874.

DOUËT D'ARCQ, L., « Document inédit sur l'assassinat de Louis, duc d'Orléans (23 novembre 1407) », *ABSHF*, 2, 1864, p. 6-26.

DOUËT D'ARCQ, L., *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, 2 vol., Paris, 1863-1864.

DOUTREPONT, G. (éd.), *Inventaire de la "librairie" de Philippe le Bon (1420)*, CRH, Bruxelles, 1906.

DUPLÈS-AGIER H. (éd.), *Registre criminel du Châtelet de Paris, du 6 septembre 1389 au 18 mai 1392*, Paris, Ch. Lahure, 1861.

DUPLES-AGIER, H., « Une ordonnance somptuaire inédite de Philippe le Hardi », *BEC*, 15 (1854), p. 176-181.

DUPONT-FERRIER, G., *Gallia Regia ou État des officiers royaux des bailliages et sénéchaussées de 1328 à 1515*, 7 vol., Paris, 1942-1966.

FAUQUEMBERGUE, Clément de, *Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris, 1417-1435*, éd. A. Tuetey, Paris, H. Laurens, 3 vol., 1903-1915.

FAVIER J., *Les Contribuables parisiens à la fin de la guerre de Cent ans : les rôles d'impôt de 1421, 1423 et 1438*, Genève, Droz, 1970.

FÉLIBIEN M., *Histoire de la ville de Paris*, revue et corrigée par G. A. Lobineau, Paris, G. Desprez et J. Desessartz, 5 vol., 1725.

FÉNIN, Pierre de, *Mémoires (1407-1427)*, éd. E. Dupont, SHF, Paris, 1837.

FROISSART Jean, *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, V. Devaux, 26 vol., 1867-1877.

Geste des nobles Françoys, dans *Chronique de la Pucelle ou Chronique de Cousinot*, éd. A. Vallet de Viriville, Paris, Delahays, 1859.

GREVE A. et LEBAILLY E. (éds.), *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Volume 1, Année 1468. Le registre B 2068 des Archives départementales du Nord*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2001.

GUENÉE B. et LEHOUX F. (éds.), *Les Entrées royales françaises : de 1328 à 1515*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1968.

JAILLOT J.-B., *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, Paris, chez l'Auteur, 5 vol., 1775.

Journal d'un bourgeois de Paris : 1405-1449, A. Tuetey (éd.), Paris, H. Champion, 1881.

JUVÉNAL DES URSINS Jean, *Histoire de Charles VI, roy de France, et des choses mémorables advenues durant quarante-deux années de son règne : depuis 1380 jusqu'à 1422*, in C. DE PISAN, *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, éd. Michaud et Poujoulat, Paris, 1836.

La geste des ducs Philippe et Jehan de Bourgogne, éd. Kervyn de Lettenhove, CRH, dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, Textes français, 259-572, Bruxelles, 1873.

LA MARCHE, Olivier de, *Mémoires*, éd. H. Beaune et J. d'Arbaumont, SHF, 4 vol., Paris, 1883-1888.

LA TRÉMOILLE Louis DE, *Livre de comptes, 1395-1406. Guy de la Trémoille et Marie de Sully. Publié d'après l'original par Louis de La Tremoille*, Nantes, E. Grimaud, 1887.

LABORDE, L. de, *Les ducs de Bourgogne : études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e^ siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne*, 3 vol., Paris, Plon frères, 1849-1852.

LANNOY, Ghillebert de, *Œuvres*, éd. C. Potvin, Louvain, impr. de P. et J. Lefever, 1878.

LE BOUVIER, Gilles, dit le Héraut Berry, *Chronique du règne de Charles VI*, éd. D. Godefroy. Histoire de Charles VI, 411-444, Paris, 1653.

Le Ménagier de Paris, Société des Bibliophiles françois (éd.), Paris, Impr. de Crapelet, 1846.

Livre des trahisons de France, dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne, II, Textes français*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, F. Hayez, 1873, p. 1–258.

LONGNON A., « Entrée de la reine Isabeau et du duc de Bourgogne à Paris (14 juillet 1418) », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1875, vol. 2, p. 104–109.

LONGNON Auguste, *Paris pendant la domination anglaise (1420-1436): documents extraits des registres de la Chancellerie de France*, Paris, H. Champion, 1878.

Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, Paris, J.-M. Gandouin, 1729.

METZ, Guillebert de, *Description de la ville de Paris sous Charles VI,* dans *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*, éd. A. LE ROUX DE LINCY et L. M. TISSERAND, Paris, Impr. impériale, 1867, p. 117-236.

MOLINIER A. et LONGNON A. (éds.), *Obituaires de la province de Sens. Tome I, (Diocèses de Sens et de Paris)*, Paris, Imprimerie nationale, 2 vol., 1902.

MOLLAT DU JOURDIN M. (éd.), *Comptes généraux de l'état bourguignon entre 1416 et 1420*, Paris, Impr. nationale, 3 vol., 1965-1969

MONSTRELET Enguerrand DE, *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, L. Douët d'Arcq (éd.), Paris, Vve J. Renouard, 6 vol., 1857-1862.

MORANVILLÉ Henri, « Le Songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XV^e^ siècle », *MSHPIDF*, 1890, vol. 17, p. 217–438.

OLIVIER-MARTIN, F., « Sentences civiles du Châtelet de Paris (1395-1505) publiées d'après les registres originaux », *RHDFE*, t.37, 1913, p.758-804, et t. 38, 1914, p. 61-104, 461-523, 611-641.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, éd. D.F. SECOUSSE et al., 21 vol., Paris, Impr. royale, 1723-1849

PARAVICINI, W., éd., *Die Hofornungen Philipps des Guten von Burgund*, I : Die Hofordnungen Herzog Johanns für Philipp, Grafen von Charolais, von 1407, 1409 und 1415, *Francia*, t.10, 1982, p. 131-166. – II : Die verlorene Hofordnung von 1419/1421. Dir Hofordnung von 1426/1427, *Francia*, t.11, 1983, p. 257-301. – III: Die Hofordnung für Herzogin Isabella von Portugal von 1430, *Francia* t.13, 1985, p. 191-211. – IV : Die verlorene Hofordnung von 1431/1432. Die Hofordnung von 1433, *Francia*, t.15, 1987, p. 183-231. – V: Die Restriktionordonnanz von 1437, *Francia*, t.18/1, 1991, p. 111-123.

PINTOIN Michel, *Chronique du Religieux de Saint-Denys : contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, éd. B. Guenée, Paris, Éditions du CTHS, 3 vol., 1994.

PISAN Christine DE, *Le livre des faits et bonnes moeurs du roi Charles V le Sage*, E. Hicks et T. Moreau (éd.), Paris, Stock, 1997.

PLANCHER, Dom U., *Histoire générale et particulière de Bourgogne avec des notes, des dissertations et les preuves justificatives*, 4 vol., Paris, éd. du Palais royal, 1974 (réimpr. de l'éd. Dijon 1739-1781).

POQUET DU HAUT JUSSÉ, B.A., *La France gouvernée par Jean sans Peur. Les dépenses du receveur général du royaume*, Paris, PUF, 1959.

PROST B., *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477). Tome premier*, Paris, Ernest Leroux, 1902.

PROST H. et PROST B., *Inventaires mobiliers et extraits des Comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois : (1363-1477). Tome second, Philippe le Hardi, 1378-1390*, Paris, Ernest Leroux, 1908.

RAUNIÉ Emile, PRINET Max, LESORT André, VERLET Hélène, BILLAUD Bernard et GAULLE Julien-Philippe de, *Épitaphier du vieux Paris. Recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges,*

hospices, cimetières et charniers depuis le Moyen Age jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, Paris, Commission des travaux historiques de la ville de Paris, 12 vol., 1890-2000.

RAYMOND, P., « Enquête du prévôt de Paris sur l'assassinat de Louis, duc d'Orléans, 1407 », *BEC*, XXVI (1865), p. 215-249

SAMARAN C., « Etudes sandionysiennes. II. Un nécrologe inédit de l'abbaye de Saint-Denis (XIVe-XVIIe siècles) », *BEC*, 1943, vol. 104, p. 27–100.

SAUVAL H., *Histoire et recherche des Antiquités de la ville de Paris*, Paris, C. Moette, 3 vol., 1724.

Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques, D. Régnier-Bohler (dir.), Paris, 1995.

TERROINE Anne, FOSSIER Lucie et MONTENON Yvonne DE, *Chartes et documents de l'Abbaye de Saint-Magloire. Tome III, 1330-début du XVe siècle*, Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique, 1976.

TRUSCHET O. et HOYAU G., *Paris vers 1551 : plan de Paris sous le règne de Henri II*, Paris, A. Taride, 1908.

TUETEY Alexandre, *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, Paris, Impr. nationale, 1880.

VIELLIARD, J., « Les journées parisiennes de mai-juin 1418 d'après des documents des Archives de la couronne d'Aragon », *ABSHF*, année1940, 1941, p. 125-133.

VIOLLET, P., « Quelques textes pour servir à l'histoire politique des Parisiens au XV^{e} siècle », *MSHPIDF* 4 (1877), p.155-182.

III. Bibliographie

1. Instruments de travail

AUGER, M.-L., *La Collection de Bourgogne (mss. 1-74) à la Bibliothèque Nationale : une illustration de la méthode historique mauriste*, Genève, 1987.

BAUTIER, R.-H., SORNAY, J., MURET, F., *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Age, II, les États de la maison de Bourgogne. Vol. 1 : Archives des principautés territoriales. 1. Archives centrales, duché de Bourgogne et autres pays « par deçà »*. Paris, 2001. *2. Les principautés du Nord*, Paris, 1984.

BERTY A., LEGRAND H. et TISSERAND L. M, *Topographie historique du vieux Paris*, Paris, Impr. nationale, 6 vol., 1866-1897.

BOZZOLO C. et LOYAU H., *La cour amoureuse dite de Charles VI*, Paris, Le Léopard d'or, 3 vol., 1982.

BRUCHET, M., *Archives départementales du Nord. Répertoire numérique. Série B (chambre des comptes de Lille) Fasc. 1 : Introduction, bibliographie, répertoire. Fasc. 2 : Tableau synoptique, index et concordances*, Lille, 1921.

CLAUDON, F., *Répertoire critique des anciens inventaires des Archives de la Côte d'Or*, t.1, Dijon, 1934.

DAY, J., *Monnaies et marchés au Moyen Age*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1994.

DEUTSCHES HISTORISCHES INSTITUT PARIS et PARAVICINI, W., *Prosopographia Burgundica, travaux de l'Institut historique allemand de Paris sur l'histoire des ducs de Bourgogne de la maison Valois,* [en ligne] URL : http://www.prosopographia-burgundica.org

Dictionnaire de biographie française, dir. M. Prévost et J.-C. Roman d'Amat, 18 vol., Paris, 1933-1992.

Dictionnaire des Lettres françaises. Le Moyen Age, dir. G. Hasenohr et M. Zink, Paris, 1992.

Dictionnaire du Moyen Age, dir. C. Gauvard, A. de Libera, M. Zink, Paris, 2002

DUPONT-FERRIER G., *Gallia regia, ou Etat des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, Paris, Imprimerie nationale, 1942.

FINOT, J., *Inventaires sommaires des archives départementales antérieures à 1790. Nord. Archives civiles. Série B. Chambre des comptes.* Lille, 1892.

FRANKLIN A., *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le treizième siècle*, Paris, H. Welter, 1906.

GACHARD L. P., *Rapport à M. le ministre de l'Intérieur sur les archives de Dijon*, Bruxelles, impr. de Hayez, 1843.

GACHARD L.P., *La Bibliothèque nationale à Paris : notices et extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique*, Bruxelles, M. Hayez, 1875.

GARNIER, J., *Inventaire sommaire des archives départementales de la Côte d'Or, séries B, C, D, E, G*, Dijon, 10 vol., 1864-1905.

LAMOP (dir.), *Opération Charles VI, base de données recensant les personnes actives sous le règne de Charles VI dans le royaume de France*, [en ligne] URL : http://www.vjf.cnrs.fr/charlesVI/

LELOIR, M., *Dictionnaire du costume et de ses accessoires, des armes et des étoffes des origines à nos jours*, Paris, 1992.

LEURIDAN J. et MALLET J. A., *Paris vers la fin du XIVe siècle: plan restitué de Paris en 1380 (réalisé en 1975 au Laboratoire de cartographie thématique du CNRS)*, Paris, CNRS, 1999.

LOT F.et FAWTIER R., *Histoire des Institutions françaises au Moyen Âge. Tome second, Institutions royales*, Paris, Presses universitaires de France, 1958.

MARCHAL-VERDOODT, M., *Table des noms de personnes et de lieux mentionnés dans les plus anciens comptes de la recette générale de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1383-1389)*, Bruxelles, 1971.

NORTIER, M., *Paris au Moyen Âge. Bibliographie thématique*, [en ligne] URL : http://www.parismoyenage.fr

PETIT E., « Les séjours de Charles V », *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1887, p. 197–266.

PETIT E., *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans Peur ducs de Bourgogne (1363-1419) : d'après les comptes de dépenses de leur hôtel*, Paris, Imprimerie nationale, 1888.

PETIT, E., *La collection de Bourgogne à la Bibliothèque Nationale*, Dijon, 1896.

POËTE M.(dir.), *Répertoire des srouces manuscrites de l'histoire de Paris*, Paris, E. Leroux, 1915-1916.

POPOFF M. (éd.), *Prosopographie des gens du Parlement de Paris : 1266-1753*, Saint-Nazaire-le-Désert, Références, 1996.

VAN HAEGENDOREN, M., *Les Archives générales du Royaume à Bruxelles. Aperçu des fonds et des inventaires*, Bruxelles, 1955.

VANDER LINDEN H., *Itinéraires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) et de Charles, comte de Charolais (1433-1467)*, Bruxelles, Palais des Académies, 1940.

2. Études et travaux

« Boire et manger en pays bourguignons (XIVe-XVe siècles). Rencontres de Boulogne-sur-Mer », *PCEEB*, 2007, n° 47.

« L'envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignons et liégeois », *PCEEB*, 2008, n° 48.

« La face noire de la splendeur : crimes, trahisons et scandales à la cour de Bourgogne aux XIVe et XVe s. », *Revue du Nord*, 2009, vol. 91, n° 380.

« Les étrangers à la cour de Bourgogne : statut, identités, fonctions », numéro thématique de la *Revue du Nord*, Septembre 2002, vol. 84, n° 345-346.

« Les relations entre princes et villes aux XIVe-XVIe siècles : aspects politiques, économiques et sociaux », *PCEEB*, 1993, vol. 33.

ABRAHAM-THISSE S., « Achats et consommation de draps de laine par l'Hôtel de Bourgogne. 1370-1380 », *in* P. CONTAMINE, T. DUTOUR et B. SCHNERB (éds.), *Commerce, finances et société (XIe-XVIe siècles). Recueil de travaux d'histoire médiévale offert à M. le Professeur Henri Dubois*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1993, p. 27–70.

ALADJIDI P., « Les espaces du don au Moyen Âge : l'exemple de la charité princière », *in Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations (XXXVIIe Congrès de la SHMES)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 349–356.

ALEXANDRE A., « Que le roi le puisse toujours avoir près de lui ». Présence de Louis d'Orléans à Paris : résidences et chapelles privées », *in* Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 2007, p. 373–388.

ALLMAND C., *La guerre de Cent ans : l'Angleterre et la France en guerre, 1300-1450*, Paris, Payot, 1989.

ANNE E., « Les ducs de Bourgogne devant le Parlement de Paris (1364-1477) : le conseil ducal », *in* Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 319–369.

ANNE E., « Service du prince, anoblissement et fiscalité dans le duché de Bourgogne », *Annales de Bourgogne*, 1999, vol. 71, p. 315–348.

ANTOINE E., « Jardins de plaisance », *in* Frédéric PLEYBERT (éd.), *Paris et Charles V. Arts et Architecture*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2001, p. 151–165.

ANTOINE M., *Les marchands parisiens au début du XV^e siècle d'après la comptabilité de Jean sans Peur*, Mémoire de Maîtrise, Université Paris IV-Sorbonne, 1985.

ARBAUMONT J. D', « Une instance en reconnaissance de noblesse au XVe siècle », *Revue nobiliaire*, 1863, vol. 2, p. 7–29.

Architecture et vie sociale. L'organisation intérieure des grandes demeures à la fin du Moyen Age et à la renaissance. Actes du colloque tenu à Tours du 6 au 10 juin 1988, Paris, Picard, 1994.

ARMSTRONG C. A. J. « The Golden Age of Burgundy. Dukes that outdid kings », *The courts of Europe, Politics, patronage and royalty, 1400-1800*, A.G. DICKENS (éd.), Londres, 1977, p. 55-75.

ARMSTRONG C. A. J., *England, France and Burgundy in the Fifteenth Century*, Londres, Hambledon press, 1983

ARNADE P., HOWELL M. C et SIMONS W. (éds.), « The Productivity of Urban Space in Northern Europe », numéro thématique du *Journal of Interdisciplinary History*, 2002, vol. XXXII : 4.

ARNADE P., *Realms of ritual Burgundian ceremony and civic life in late medieval Ghent*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 1996.

ARNOUX M., BOURLET C. et HAYEZ J., « Les lettres parisiennes du *carteggio* Datini. Première approche du dossier », *Mélanges de l'Ecole française de Rome - Moyen Âge*, 2005, vol. 117-1, p. 193–222.

Artistes, artisans et production artistique au Moyen Age. Colloque international CNRS, Université de Rennes, 1983, 3 vol., *1. Les hommes ; 2. Commande et travail, 3. Consommation de l'œuvre,* dir. X. BARRAL I ALTET, Paris, 1986-1988.

ASCH R. G. et A. M. BIRKE (éds.), *Princes, patronage and the nobility. The court at the beginning of the Modern Age*, Oxford, Oxford University Press, 1991.

ATIYA, A. S., *The crusade of Nicopolis*, Londres, Methuen, 1934.

AUTRAND F., (en collaboration avec Y.-H. Le Maresquier), « Vie sociale et municipale de Paris aux XIV^e^ et XV^e^ siècles », *Franco-British studies*, 17 (1994), p. 65-75.

AUTRAND F., « Cour », *in* Claude GAUVARD, Alain DE LIBÉRA et Michel ZINK (éds.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, PUF, 2002.

AUTRAND F., « Culture et mentalité. Les librairies des gens du Parlement au temps de Charles VI », *AESC*, 5, 1973, p. 1219-1244.

AUTRAND F., « De l'enfer au purgatoire : la cour à travers quelques textes français du milieu du XIV^e^ à la fin du XV^e^ siècle », in P. Contamine (dir.), *L'État et les aristocraties : France, Angleterre, Écosse, XIIe-XVIIe s., actes de la table ronde, Maison française d'Oxford, 26 et 27 septembre 1986*, Paris, Presses de l'ENS, 1989, p.51-78.

AUTRAND F., « La guerre des gens de finances en 1406 d'après le Songe véritable », *in* J. KERHERVÉ et A. RIGAUDIÈRE (éds.), *Finances, pouvoirs et mémoire : mélanges offerts à Jean Favier*, Paris, Fayard, 1999, p. 292–301.

AUTRAND F., « Offices et officiers royaux en France sous Charles VI », *RH*, 242 (1969), p.285-338.

AUTRAND F., *Charles V : le Sage*, Paris, Fayard, 2000.

AUTRAND F., *Charles VI : la folie du roi*, Paris, Fayard, 1986.

AUTRAND F., *Christine de Pizan : une femme en politique*, 2009.

AUTRAND F., *Jean de Berry. L'art et le pouvoir*, Fayard, 2000.

AUTRAND F., *Naissance d'un grand corps de l'État : les gens du Parlement de Paris : 1345-1454*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981.

AVOUT, J. D', *La querelle des Armagnacs et des Bourguignons*, Paris, 1943.

AYMARD M. et ROMANI M. A. (éds.), *La cour comme institution économique*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1998.

BALOUZAT-LOUBET C, « Motiver ses serviteurs. La récompense en Artois sous le règne de la comtesse Mahaut (1302-1329) », *in Hypothèses 2008*, Paris, PUPS, 2009, p. 181–190.

BARRON C. M, « Centres of Conspicuous Consumption : The Aristocratic Town House in London, 1200-1500 », *The London Journal*, 1995, vol. 20, p. 1–16.

BARRON C. M, *London in the later Middle Ages : government and people 1200-1500*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

BARTIER, J., *Légistes et gens de finances au XV^e^ siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Bruxelles, 1955.

BATIFFOL, L., *Jean Jouvenel, prévôt des marchands de la Ville de Paris (1360-1431)*, Paris, H. Champion,1894.

BAVEYE L., *Personnel médical et art de la médecine à la cour des ducs de Bourgogne Valois (1363-1482)*, Mémoire de master 2, Charles-de-Gaulle - Lille III, 2007.

BEAUNE, C., « La rumeur dans le Journal d'un Bourgeois de Paris », *La circulation des nouvelles au Moyen Age, XXIV^e congrès* de la SHMESP, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p.191-203.

BEAUNE, H., « État des officiers de Philippe le Hardi duc de Bourgogne, d'après les comptes de ses receveurs et trésoriers, de 1384 à 1386 », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique* (n.s.), 3 (1865), p.49-56

BECK C. et BECK P., « Les parcs et jardins des résidences des ducs de Bourgogne au XIVe siècle, réalités et représentations », *in* A. RENOUX (éd.), *Aux Marches du Palais : Qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Données historiques et archéologiques, Actes du VIIe Congrès d'Archéologie médiévale, Le Mans-Mayenne, 9-11 septembre 1999*, Le Mans, Université du Maine, 2001, p. 97–111.

BECK C., *Les eaux et forêts en Bourgogne ducale (vers 1350-vers 1480) : société et biodiversité*, Paris, L'Harmattan, 2008.

BECK P. (éd.), *Vie de cour en Bourgogne à la fin du Moyen Âge*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2002.

BECK P., « Les clos du prince. Recherches sur les établissements viti-vinicoles ducaux », *Annales de Bourgogne*, 2001, vol. 73, n° 1-2, p. 103–116.

BENOIST J. O., « Le gibier dans l'alimentation seigneuriale (XIe-XVe siècles) », *in* D. MENJOT (éd.), *Manger et boire au Moyen Âge, Actes du colloque de Nice (15-17 octobre 1982), t. 1, Aliments et Société*, Nice, Les Belles Lettres, 1984, p. 75–87.

BERGÉ, M., « Les bâtards de la Maison de Bourgogne », *L'Intermédiaire des Généalogistes*, 60 (1955), 316-408.

BERLAND F., « Du commerce à la cour. Les marchands parisiens et la cour de Bourgogne, 1363-1422 », *in Hypothèses 2008*, Paris, PUPS, 2009, p. 27-37.

BERLAND F., « Entre cour et ville : l'intégration des gens du duc de Bourgogne à Paris (1363-1422) », *BSHPIDF*, 2011, p. 11–30.

BERLAND F., « Les marchands italiens et le duc de Bourgogne à Paris : engagement politique ou intérêts économiques ? Le cas de Guillaume Céname (v. 1372-v. 1454) », *PCEEB*, 2009, p. 227–242.

BERTHIER M.-T. et SWEENEY J.-T., *Le Chancelier Rolin, 1376-1462 : ambition, pouvoir et fortune en Bourgogne*, Précy-sous-Thil, Ed. de l'Armançon, 1998.

BERTRAND, A., « Un seigneur bourguignon en Europe de l'Est : Guillebert de Lannoy (1368-1462) », *MA*, t.95, 1989, p.239-309.

BLOCH-MICHEL, A., « Michel de Laillier, bourgeois de Paris (vers 1370-1440) », *PTEC*, 1950, p.11-12.

BLOCKMANS W. et DONCKERS E., « Self-Representation of Court and City in Flanders and Brabant in the Fifteenth ans Early Sixteenth Centuries », *in* W. BLOCKMANS et A. JANSE (éds.), *Showing status: Representations of Social Positions in the Late Middle Ages*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 81–111.

BLOCKMANS W. et JANSE A., « From territorial courts to one residence. The Low countries in the late middle ages », *in* M. AYMARD et M. A. ROMANI (éds.), *La cour comme institution économique*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1998, p. 17–28.

BLOCKMANS, W., « Patronage, brokerage and corruption as symptoms of incipient state formation in the Burgundian-Habsburg Netherlands », *Klientelesysteme im Europe der frühen Neuzeit*, éd. A. MACZAK, E. MOLLER-LUCKNER, Munich, 1988, p.117-126.

BLOCKMANS, W., PREVENIER, W., *Les Pays-Bas bourguignons*, Paris, 1983.

BLOCKMANS, W., PREVENIER, W., *The promised lands. The Low Countries under Burgundian Rule, 1369-1530*, 1999.

BOINET, A., *Les Églises parisiennes, t.1, Moyen Age et Renaissance*, Paris, 1958.

BONENFANT P. et BONENFANT-FEYTMANS A.-M., *Philippe le Bon : sa politique, son action*, Bruxelles, De Boeck, 1996.

BONNARDOT H., *L'Abbaye royale de Saint-Antoine-des-Champs de l'ordre de Cîteaux : étude topographique et historique*, Paris, Féchoz et Letouzey, 1882.

BOONE M, « Dons et pots-de-vin, aspect de la sociabilité urbaine au bas Moyen Âge », *Revue du Nord*, 1988, vol. 70, p. 471–487.

BOONE M. et DUMOLYN J., « Les officiers-créditeurs des ducs de Bourgogne dans l'ancien comté de Flandre : aspects financiers, politiques et sociaux », *PCEEB*, 1999, vol. 39, p. 225–242.

BOONE M. et HEMPTINNE T. DE, « Espace urbain et ambitions princières : les présences matérielles de l'autorité princière dans le Gand médiéval (XIIe siècle - 1540) », *in* W. PARAVICINI (éd.), *Zeremoniell und Raum. 4. Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften in Göttingen*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1997, p. 277–304.

BOONE M. et STABEL P., *Shaping urban identity in late Medieval Europe. L'apparition d'une identité urbaine dans l'Europe du bas Moyen Âge*, Leuven, Garant, 2000.

BOONE, M., « Particularisme gantois, centralisme bourguignon et diplomatie française. Documents inédits autour d'un conflit entre Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et Gand en 1401 », *BCRH*, 152, 1986, p.49-113.

BORDIER, H., « La confrérie des Pèlerins de Saint-Jacques et ses archives », *MSHPIDF*, 2, 1876.

BOS, A., *Les églises flamboyantes de Paris, XV^e^- XVI^e^ s.*, Paris, Picard, 2003.

BOS-ROPS J. A. M. Y., « Guillaume VI, comte de Hollande à Paris. Histoire de ses résidences (1315-1418) », *in Actes des journées internationales Claus Sluter*, Dijon, Association Claus Sluter, 1992, p. 59–67.

BOSSUAT A., « Le procès de la succession de Jean et Bernard de Chevenon au XVe siècle », *Bulletin de la société nivernaise*, 1934, p. 459–487.

BOSSUAT A., « Une famille parisienne pendant l'occupation anglaise au XVe siècle », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1962, vol. 87-88, p. 77–96.

BOSSUAT D., « Guillaume Sanguin, bourgeois de Paris (1370?-1442) », *PTEC*, 1945, p. 59–67.

BOSSUAT, A., « Étude sur les emprunts royaux au début du XV^e^ siècle. La politique financière du connétable Bernard d'Armagnac, 1416-18 », *RHDFE* (4) XXVIII (1950), 351-371.

BOSSUAT, A., « Le Parlement de Paris pendant l'occupation anglaise », *RH* 229, 1963.

BOUCQUEY D., « Enguerrand de Monstrelet, historien trop longtemps oublié », *PCEEB*, n° 31, 1991, p. 113-125.

BOUDET J.-P. et MILLET H. (éds.), *Eustache Deschamps en son temps*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.

BOUDON F., CHASTEL A., COUZY H. et HAMON F., *Système de l'architecture urbaine : le quartier des Halles à Paris*, Paris, Éd. du Centre national de la recherche scientifique, 1977.

BOURNON F., « L'Hôtel royal de Saint-Pol à Paris », *MSHPIDF*, 1879, n^o^ 6.

BOURNON F., *La Bastille. Histoire et description des bâtiments, Administration, Régime de la prison, Evénements historiques*, Paris, Impr. nationale, 1893.

BOUSMAR É., « La noblesse, une affaire d'hommes ? L'apport du féminisme à un examen des représentations de la noblesse dans les milieux bourguignons », *PCEEB*, 1997, vol. 37, p. 147–155.

BOVE B. et BOURLET C., « Noblesse indigène, noblesse de service et bourgeoisie anoblie : les mutations de

l'aristocratie parisienne (XIe-XVe siècles) », *in* Thierry DUTOUR (éd.), *Les nobles et la ville dans l'espace francophone (XIIe-XVIe siècles)*, Paris, PUPS, 2010, p. 161–198.

BOVE B., « La demeure bourgeoise à Paris au XIVe siècle : bel hôtel ou grant meson ? », *Histoire urbaine*, 2001, vol. 3, n° 1, p. 67.

BOVE B., « Les palais royaux à Paris au Moyen Âge (XIe-XVe siècles) », *in* M.-F. AUZÉPY et J. CORNETTE (éds.), *Palais et pouvoir, de Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2003, p. 45–79.

BOVE B., « Un cas d'ascension sociale à la fin du XIVe siècle : Audoin Chauveron, prévôt de Paris », *Revue historique*, 1996, vol. 597, p. 49–82.

BOVE B., *Dominer la ville. Prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris, Éditions du CTHS, 2004.

BRAID R., « Les rémunérations », *in* Caroline BOURLET (éd.), *La mesure des prix, salaires, fortunes à Paris, XIIIe-début XVIe siècle. Sources et méthodes*, à paraître.

BRAMBILLA, E., « Modèle et méthode dans *la Société de cour* de Norbert Elias », in *La ville et la cour…*

BRENET M., *Les musiciens de la Sainte-Chapelle du Palais*, Paris, 1910.

BROWN, A., *The Valois dukes of Burgundy*, Oxford, Davanent Press, 2001.

BRUNA D., *Enseignes de pèlerinage et enseignes profanes*, Paris, Musée national du Moyen Âge, 1996.

BRYANT L. M, *The King and the city in the parisian royal entry ceremony : politics, ritual and art in the Renaissance*, Genève, Droz, 1986.

CALIEBE A. et HIRSCHBIEGEL J., « Philipp der Kühne, Johann Ohnefurcht und der höfische Geschenkverkehr », *in* Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 219–262.

CALMETTE, J., *Les Grands Ducs de Bourgogne*, A. Michel, Paris, 1949.

CAMARET V., *Les marchands parisiens et le roi au temps de Charles V et Charles VI de 1364 à 1394*, Mémoire de maîtrise, Paris IV-Sorbonne, 1987.

CAMILLE M., « Signs of the City. Place, power and public fantasy in medieval Paris », *in* B. HANAWALT et M. KOBIALKA (éds.), *Medieval Practices of Space*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2000, p. 1–36.

CANAT DE CHIZY M, « Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, sa vie intime et l'état de sa maison (extrait des escroes de son hôtel) », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 1858, vol. 2e série, tome 7.

CARON M.-T. et CLAUZEL D. (éds.), *Le banquet du faisan*, Arras, Artois presses Université, 1997.

CARON M.-T., « La noblesse en représentation dans les années 1430 : vêtements de cour, vêtements de joute, livrées », *PCEEB*, 1997, vol. 37, p. 157–172.

CARON M.-T., « Les choix de consommation d'un jeune prince à la cour de Philippe le Bon », *in* E RASSART-EECKHOUT, J.-P. SOSSON, C. THIRY et T. VAN HEMELRYCK (éds.), *La vie matérielle au Moyen Âge. L'apport des sources littéraires, normatives et de la pratique*, Louvain-la-Neuve, 1997, p. 50–64.

CARON M.-T., « Une fête dans la ville en 1402 : le mariage d'Antoine comte de Rethel à Arras », *in Villes et sociétés urbaines au Moyen Âge. Hommage à M. le Professeur Jacques Heers*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1994, p. 173–183.

CARON M.-T., CLAUZEL D., RAUZIER J. et SOMMÉ M., « La cour des ducs de Bourgogne (1369-1477),

consommation et redistribution », *in* M. AYMARD et M. A. ROMANI (éds.), *La cour comme institution économique*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, p. 31–41.

CARON M.-T., *La noblesse dans le duché de Bourgogne : 1315-1477*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987.

CARTELLIERI, O., *La Cour des ducs de Bourgogne*, Paris, 1946.

CAUCHIES J.-M. (éd.), « Bourguignons en Italie, Italiens dans les pays bourguignons (XIVe-XVIe s.) », *PCEEB*, 2009, vol. 49.

CAUCHIES J.-M. (éd.), *A la cour de Bourgogne. Le duc, son entourage, son train*, Turnhout, Brepols, 1998.

CAUCHIES, J.-M., *Finances et financiers des princes et des villes à l'époque bourguignonne*, Turnhout, Brepols, 2004.

CAZELLES R., *Nouvelle histoire de Paris. De la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V : 1223-1380*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1972.

CAZELLES R., *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève, Droz, 1982.

CAZELLES, R., *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois, 1223-1380,* 1958.

CELIER, L., « Le meurtre du duc Louis d'Orléans dans la chronique du Héraut Berry », *Mélanges d'histoire du Moyen Age dédiés à Louis Halphen*, Paris, 1951, p.119-123.

CHAIGNE M., *« Pour le remède et salut de mon âme… » Édition et commentaire de trente-et-un testaments de femmes enregistrés au Parlement de Paris (1394-1420)*, Thèse de l'École des Chartes, 2006.

CHAMPION P., « Liste de tavernes de Paris d'après des documents du XVe siècle », *BSHPIDF*, 1912, p. 259–267.

CHAMPION, P., « Document inédit sur l'insurrection parisienne de 1413 », *BSHP*, 37 (1910), p.36-39.

CHAPELOT J. et LALOU É. (éds.), *Vincennes aux origines de l'état moderne : actes du colloque scientifique sur Les Capétiens et Vincennes au Moyen Age, Vincennes, les 8, 9 et 10 juin 1994*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1996.

CHAPELOT J., « Charles V maître d'ouvrage : à propos de la construction du donjon de Vincennes et de quelques chantiers contemporains », *in* O. CHAPELOT (éd.), *Du projet au chantier, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIVe-XVIe siècles*, Paris, EHESS, 2001, p. 339–403.

CHAPELOT J., « Le Vincennes des quatre premiers Valois : continuités et ruptures dans un grand programme architectural », *in* J. CHAPELOT et É. LALOU (éds.), *Vincennes, aux origines de l'État moderne*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1996, p. 53–122.

CHAPELOT J., « Les résidences des ducs de Bourgogne capétiens et Valois au XIVe siècle au Bois de Vincennes: nature, localisation, fonctions », *in* W. PARAVICINI et B. SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 39–83.

CHAPELOT O. et RIETH B., « Dénomination et répartition des espaces. Les résidences des comtes d'Artois en Île-de-France (fin XIIIe - 1ère moitié du XIVe siècle) », *in* Danièle ALEXANDRE-BIDON, Françoise PIPONNIER et Jean-Michel POISSON (éds.), *Cadre de vie et manières d'habiter (XIIe-XVIe siècle)*, Caen, Publications du CRAHM, 2006, p. 103–108.

CHASTEL A., « Les vestiges de l'hôtel Le Gendre et le véritable hôtel de la Trémoïlle », *Bulletin monumental*, 1966, vol. 124, p. 129–163.

CHATEL P., « La Chartreuse de Paris, 1257-1792 », *PTEC*, 1966, p. 15–22.

CHÂTELET A., « Les commandes artistiques parisiennes des deux premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois », *in* W. PARAVICINI et B. SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 165–181.

CHATTAWAY C., *The Order of the Golden Tree. The Gift-Giving Objectives of Duke Philip the Bold of Burgundy*, Turnhout, Brepols, 2006.

CHERRIER N., « Les chevaux de Philippe le Hardi (1371-1404) », *Annales de Bourgogne*, 1995, vol. 67, p. 107–148.

CHIFFOLEAU J., « Les processions parisiennes de 1412. Analyse d'un rituel flamboyant », *Revue historique*, 1990, vol. 284, p. 37–76.

CHIFFOLEAU J., « Note sur le polycentrisme religieux urbain à la fin du Moyen Âge », *in* P. BOUCHERON et J. CHIFFOLEAU (éds.), *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Études offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 2000, p. 227–252.

CLASSEN A. (éd.), *Urban Space in the Middle Ages and the Early Modern Age*, Berlin / New York, Walter de Gruyter, 2009.

CLAUS S., « Les confréries parisiennes de la fin du Moyen Âge : pour une géographie du phénomène », *BSHPIDF*, 1996-1997 1995, n° 122 à 124e années, p. 55–69.

CLAUZEL D., *Finances et politique à Lille pendant la période bourguignonne*, Dunkerque, Éditions des Beffrois, 1982.

CLAVEL B., « L'animal dans l'alimentation médiévale et moderne en France du Nord, XIIIe-XVIIe siècles », *Revue archéologique de Picardie*, 2001, n° 19, p. 9–204.

CLOUZOT, M., « Les ménestrels du duc. Musique et politique à la cour de Philippe le Hardi », *AB*, 71, 1999, p. 287-314.

COCKSHAW P., *Prosopographie des secrétaires de la cour de Bourgogne, 1384-1477*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2006.

COCKSHAW Pierre, *Le Personnel de la chancellerie de Bourgogne-Flandre sous les ducs de Bourgogne de la Maison de Valois : 1384-1477*, Kortrijk-Heule, Belg, UGA, 1982.

CONTAMINE P., « Noblesse française, nobility et gentry anglaises à la fin du Moyen Âge », *CRMH*, 2006, vol. 13, p. 105–131.

CONTAMINE P., « Un aspect de la « tyrannie » de Louis XI. Variations sur le thème du « roi marieur » », *in* J. HEUCLIN et M. ROUCHE (éds.), *La femme au Moyen Âge. Actes du colloque tenu à Maubeuge du 6 au 9 octobre 1988*, Maubeuge, 1991, p. 431–442.

CONTAMINE P., DUTOUR T. et SCHNERB B. (éds.), *Commerce, finances et société (XIe-XVIe siècles). Recueil de travaux d'histoire médiévale offert à M. le Professeur Henri Dubois*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1993

CONTAMINE P., *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII : essai de synthèse*, 2e éd., Paris, Presses universitaires de France, 1998.

CONTAMINE, P., *Des pouvoirs en France, 1300-1500*, Paris, Presses de l'ENS, 1992.

COOLS H., « Le prince et la noblesse dans la châtellenie de Lille à la fin du XVe s. : un exemple de la plus grande emprise de l'État sur les élites locales ? », *Revue du Nord*, 1995, vol. 77, n° 310, p. 387–406.

COULET N., « Introduction. « S'en divers voyages n'est mis... » », *in Voyages et voyageurs au Moyen Âge, actes du 26e congrès de la SHMESP*, 1996, p. 9–29.

COULET N., « Les hôtelleries en France et en Italie au Bas Moyen Âge », *in L'homme et la route en Europe occidentale (Flaran, 2)*, Flaran, 1980, p. 181–205.

COURCEL R. DE, « La forêt de Sénart. Étude historique », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-*

de-France, t. 50, 1930.

COURTEMANCHE, D., *Œuvrer pour la postérité. Les testaments parisiens des gens du roi au début du XV^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1997.

COVILLE A., *Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, Paris, Hachette, 1888.

COVILLE, A., *Gontier et Pierre Col, et l'humanisme en France au temps de Charles VI,* Paris, Droz, 1934.

COVILLE, A., *Jean Petit. La question du tyrannicide au commencement du XV^e siècle*, Paris, A. Picard, 1932.

CROSSLEY-HOLLAND N., *Living and dining in medieval Paris : the household of a fourteenth-century knight*, Cardiff, University of Wales Press, 1996.

CROUZET-PAVAN E. et LECUPPRE-DESJARDIN É. (éds.), *Villes de Flandre et d'Italie (XIIIe-XVIe siècle) : les enseignements d'une comparaison*, Turnhout, Brepols, 2008.

DAMEN M., « The Nerve Centre of Political Networks? The Burgundian Court and the Integration of Holland and Zeeland into the Burgundian State, 1425-1477 », *in* S. J GUNN et A. JANSE (éds.), *The court as a stage : England and the Low Countries in the later Middle Ages*, Woodbridge, UK, Boydell Press, 2006, p. 70–84.

DAUCHY S., *Les appels flamands au Parlement de Paris : regestes des dossiers de procès reconstitués d'après les registres du Parlement et les sources conservées dans les dépôts d'archives de Belgique et du nord de la France*, Bruxelles, Ministère de la Justice, 1998.

DAVID H., *Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et co-régent de France. Le train somptuaire d'un grand Valois*, Dijon, Bergnaut et Privat, 1947.

DELORT R., *Le commerce des fourrures en Occident à la fin du Moyen âge (vers 1300-vers 1450)*, Rome, École française de Rome, 1978, 2 vol.

DELPEUCH E., « Les marchands et artisans suivant la cour », *Revue historique du droit français et étranger*, 1974, vol. 52, p. 379–413.

DEMURGER A., « Guerre civile et changements du personnel administratif dans le royaume de France de 1400 à 1418 : l'exemple des baillis et des sénéchaux », *Francia*, 1978, vol. 6, p. 151–298 et 956–957.

DÉRENS J., « Plan de Paris par Truschet et Hoyau - 1550 », *Cahiers de la Rotonde*, 1986, vol. 9, p. 17–88.

DERVILLE A., « Pots-de-vin, cadeaux, racket, patronage. Essai sur les mécanismes de décision dans l'État bourguignon », *Revue du Nord*, 1974, vol. 56, p. 341–364.

DESCAMPS B., *« Tuer, tailler et vendre char »: les bouchers parisiens à la fin du Moyen Âge, v. 1350-v. 1500*, Thèse de doctorat, Paris I, 2009.

DESCIMON R., « Bourgeois et habitants : réflexions sur les appartenances multiples des Parisiens au XVIe siècle », *in Être parisien*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Paris et Île-de-France - Mémoires », n° 55, 2004, p. 185–191.

DESTEMBERG A., « Autorité intellectuelle et déambulations rituelles : les processions universitaires parisiennes (XIVe-XVe siècle) », *in Des sociétés en mouvement. Migrations et mobilité au Moyen Âge. XLe Congrès de la SHMESP (Nice, 4-7 juin 2009)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 337–341.

DION R., *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIXe siècle*, Paris, 1959.

DOUTREPONT, G., *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne : Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire*, Genève, Slatkine reprints, 1970, réimpr. de l'éd. de Paris, 1909.

DUBOIS H., *Les foires de Chalon et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen Âge (vers 1280-vers 1430)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976.

DUMOLIN M., « Le lotissement de l'hôtel de Flandre », *in Etudes de topographie parisienne, tome II*, Paris, Impr. Daupeley-Gouverneur, 1930, p. 341–400.

DUMOLIN M., « Le lotissement de la culture Sainte-Catherine et l'hôtel Carnavalet », *in Études de topographie parisienne, III*, Paris, Impr. Daupeley-Gouverneur, 1931, p. 289–392.

DUMOLYN J., « Les réseaux politiques locaux en Flandre sous la domination bourguignonne: les exemples de Gand et de Lille », *Revue du Nord*, 2006, vol. 88, p. 309–329.

DUMOLYN J., « Nobles, patricians and officers: the making of a regional political elite in late medieval Flanders », *Journal of Social History*, 2006, vol. 40, n° 2, p. 431–452.

DUMOLYN J., « Pouvoir d'Etat et enrichissement personnel : investissements et stratégies d'accumulation mis en œuvre par les officiers des ducs de Bourgogne en Flandre », *Le Moyen Age: Revue d'histoire et de philologie*, 2008, vol. 114, n° 1, p. 67–92.

DUPONT-FERRIER G., « Le personnel de la Cour des aides de Paris des origines à 1483 », *ABSHF*, 1931, vol. 68, p. 219–255 ; 1932, vol. 69, p. 191–297 ; 1933, vol. 70, p. 167-269.

DURANT N., *Étude topographique et sociale d'un îlot du quartier de Saint-Germain-L'Auxerrois au XVe siècle*, Mémoire de maîtrise, Université Paris IV-Sorbonne, Paris IV-Sorbonne, 1992.

DURRIEU P., « L'hôtel du connétable d'Armagnac à Paris », *Revue de Gascogne*, 1881, vol. 22.

DUTOUR T., « L'approche biographique des personnages secondaires : le cas de Guy VI de la Trémoïlle (1343-1397) », *in La biographie. Problèmes et méthodes. Sources Travaux historiques*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1985, p. 23–32.

DUTOUR T., *Une société de l'honneur : les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge*, Paris, H. Champion, 1998.

DUTOUR, T. (éd.), *Les nobles et la ville dans l'espace francophone (XIIe-XVIe siècles)*, Paris, PUPS, 2010.

ELIAS N., *La Société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1974.

EWERT U. C., « Changer de résidence sans vraiment quitter la ville », *in* W. PARAVICINI et B. SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 107–120.

EWERT U. C., *Die Itinerare Der Burgundischen Herzöge Aus Dem Hause Valois: Eine Kliometrische Untersuchung Zum Wandel Von Itinerarstruktur Und Herrschaftsform Im Spätmittelalter*, St. Katharinen, Scripta Mercaturae, 2003.

FAGNIEZ G., « Documents inédits sur les hôtels de Hugues Aubriot et d'Audoin Chauveron, prévôts de Paris », *BSHPIDF*, 1878, p. 84–91.

FAGNIEZ G., *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII^e^ et au XIV^e^ siècles*, Paris, F. Vieweg, 1877.

FAMIGLIETTI, R. C., *Royal Intrigue. Crisis at the Court of Charles VI, 1392-1420*, New York, AMS press, 1986.

FAVIER J., « Une ville entre deux vocations : la place d'affaires de Paris au XVe siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1973, vol. 28, n° 5, p. 1245–1279.

FAVIER J., *Nouvelle histoire de Paris. Paris au XVe siècle : 1380-1500*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1974.

FAVIER J., *Philippe le Bel*, Paris, Fayard, 1978.

FOUQUET G., HIRSCHBIEGEL J. et PARAVICINI W., *Hofwirtschaft : ein ökonomischer Blick auf Hof und Residenz in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2008.

FOURNIER É., *Histoire des enseignes de Paris*, Paris, E. Dentu, 1884.

FOURQUIN G., *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1963.

FRÉCHET G., « Les Antonins de Paris, des origines à la réforme de 1619 », *Paris et Île-de-France : mémoires publiés par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, 1989, vol. 40, p. 7–36.

FRIEDMANN A., *Paris, ses rues, ses paroisses du Moyen Âge à la Révolution : origine et évolution des circonscriptions paroissiales*, Paris, Plon, 1959.

GANE R., *Le Chapitre de Notre-Dame de Paris au XIVe siècle : étude sociale d'un groupe canonial*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999.

GARNIER J, « Documents relatifs à la surprise de Paris par les Bourguignons en mai 1418 », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1877, vol. 4, p. 47–53.

GAUDE-FERRAGU M., « Métamorphoses testamentaires. Les dernières volontés de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1426 ; 1441) », *in* B. KASTEN (éd.), *Herrscher- und Fürstentestamente im westeuropäischen Mittelalter*, Cologne, Böhlau, 2008, p. 457–486.

GAUDE-FERRAGU M., *D'or et de cendres la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Villeneuve d' Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2005.

GAUVARD C., *« De grace especial », Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991.

GAUVARD C., « La violence des hôtels princiers à Paris », *in Violence et ordre public au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2005, p. 227–244.

GAUVARD C., ROUSE M., ROUSE R. et SOMAN A., « Le Châtelet de Paris au début du XVe siècle d'après les fragments d'un registre d'écrous de 1412 », *BEC*, 1999, vol. 157, p. 565–606.

GAUVARD C., *Violence et ordre public au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2005.

GENSINI S. (éd.), *Principi e città alla fine del Medioevo*, Rome, Ministero per i beni culturali et ambientali, 1996.

GÉRAUD H., *Paris sous Philippe-le-Bel : d'après des documents originaux et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292*, Tübingen, M. Niemeyer, 1991.

GEREMEK B., *Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIIIe-XVe siècles*, Paris, EHESS, 1968.

GONTHIER N., *Cris de haine et rites d'unités la violence dans les villes, XIIIe-XVIe siècle*, Paris, Brepols, 1992.

GONZALEZ E., *Un prince en son hôtel : les serviteurs des ducs d'Orléans au XVe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.

GRANDEAU Y., « La mort et les obsèques de Charles VI », *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1970.

GRASSOREILLE G., « Histoire politique du chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la domination anglaise », *MSHPIDF*, 1882, vol. 9, p. 109–192.

GRUBEN F. DE, *Les chapitres de la Toison d'or à l'époque bourguignonne (1430-1477)*, Louvain, Leuven University Press, 1997.

GUENÉE B., « Le vœu de Charles VI. Essai sur la dévotion des rois de France aux XIIIe et XIVe siècles », *Journal des savants*, 1996, vol. 1, n° 1, p. 67–135.

GUENÉE B., « Les campagnes de lettres qui ont suivi le meurtre de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (septembre 1419-février 1420) », *ABSHF*, 1993, p. 45–65.

GUENÉE B., *L'Occident aux XIVe et XVe siècles : les États*, Paris, Presses universitaires de France, 1971.

GUENÉE B., *L'opinion publique à la fin du Moyen âge : d'après la « Chronique de Charles VI » du religieux de*

Saint-Denis, Paris, Perrin, 2002.

GUENÉE B., *La folie de Charles VI, roi Bien-Aimé*, Paris, Perrin, 2004.

GUENÉE B., *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge*, Publication de la Faculté des Lettres de Strasbourg, 1963.

GUENÉE B., *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans*, Paris, Gallimard, 1992.

GUENÉE B., *Un roi et son historien : vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du religieux de Saint-Denis*, Paris, Diff. de Boccard, 1999.

GUERBER E., *Le quartier de l'hôtel Saint-Paul à Paris (1360-1550). Etude topographique, économique et sociale*, Thèse de l'Ecole des Chartes, 2001.

GUEROUT J., « L'hôtel du roi au Palais de la Cité à Paris sous Jean II et Charles V », *in Vincennes, aux origines de l'État moderne*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1996, p. 219–288.

GUIFFREY J., « Nicolas Bataille, tapissier parisien du XIVe siècle », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1884, vol. 10, p. 269–317.

GUILLAUME J. (éd.), *Architecture, jardin, paysage : l'environnement du château et de la villa aux XVe et XVIe siècles*, Paris, Picard, 1999.

GUNN S. J. et JANSE A. (éds.), *The court as a stage : England and the Low Countries in the later Middle Ages*, Woodbridge, UK, Boydell Press, 2006

GUYON C., *Les écoliers du Christ : l'Ordre canonial du Val-des-Écoliers*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1998.

HABLOT L., « Le décor emblématique chez les princes de la fin du Moyen Âge : un outil pour construire et qualifier l'espace », *in Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations (XXXVIIe Congrès de la SHMES)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 147–165.

HABLOT L., « Revêtir le prince. Le héraut en tabard, une image idéale du prince », *Revue du Nord*, 2006, vol. 88, n° 366-367, p. 755–803.

HABLOT L., *La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir : les devises et l'emblématique des princes en France et en Europe à la fin du Moyen Âge*, Thèse de doctorat, Université de Poitiers, 2001, 5 vol.

HANAWALT B. et KOBIALKA M. (éds.), *Medieval Practices of Space*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2000.

HANAWALT B., « Fur collar crime: the pattern of crime among the fourteenth-century English nobility », *Journal of Social History*, 1975, vol. 8:2, p. 1–17.

HANAWALT B.A., REYERSON K.L.(éd.), *City and spectacle in medieval Europe*, Minnéapolis et Londres, 1994.

HARTMANN P., *Conflans, près Paris*, Nogent-le-Rotrou, Impr. Daupeley-Gouverneur, 1909.

HEERS J., *Le clan familial au Moyen Âge*, Paris, PUF, 1974.

HENWOOD P., « Les orfèvres parisiens pendant le règne de Charles VI (1380-1422) », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1979, n° 15, p. 86–180.

HEROLD M., « La commande artistique à la cour des ducs René II et Antoine de Lorraine (1473-1544) : une politique raisonnée », *in* Fabienne JOUBERT (éd.), *L'artiste et le commanditaire aux derniers siècles du Moyen Âge : XIIIe-XVIe siècles*, Paris, PUPS, 2001, p. 289–311.

HIRSCHBIEGEL J., *Étrennes: Untersuchungen zum höfischen Geschenkverkehr im spätmittelalterlichen Frankreich der Zeit König Karls VI. (1380-1422)*, Munich, R. Oldenbourg, 2003.

HIRSCHBIEGEL J.et PARAVICINI W. (éds.), *Der Fall des Günstlings. Hofpartei in Europa vom 13. bis zum 17. Jahrhundert*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2004.

HUISMAN G., « Un compte de réparations effectuées à l'hôtel de Flandre à Paris (1375-1376) », *BSHPIDF*, 1910, XXXVII, p. 257–272.

HUISMAN G., *La Juridiction de la municipalité parisienne: de saint Louis à Charles VII*, Paris, E. Leroux, 1912.

HUTCHISON E. J., « Partisan identity in the French civil war, 1405-1418 : reconsidering the evidence on livery badges », *Journal of Medieval History*, 2007, vol. 33, p. 250–274.

JANSEN J., « Citadins et hommes de guerre dans les Marches aux XIV^e^ et XV^e^ siècles : une difficile cohabitation », *in* C. RAYNAUD (dir.), *Villes en guerre : actes du colloque tenu à l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 8-9 juin 2006*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2008, p. 63-84.

JEANTON G., « La Bourgogne à Paris au Moyen Âge. Notice sur les hôtels et collèges bourguignons du quartier latin et particulièrement sur l'hôtel et le quartier des comtes de Mâcon », *Académie de Mâcon. Annales de l'Académie de Mâcon : société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture*, 1906, vol. 3e série t.11, p. 385–414.

JÉHANNO C., « Boire à Paris au XVe siècle : le vin à l'Hôtel-Dieu », *Revue historique*, 1986, vol. 276, p. 3–28.

JOLIVET S., « Les Italiens et le commerce du luxe à la cour de Philippe le Bon », *PCEEB*, 2009, vol. 49, p. 243–258.

JOUBERT F., « Les « tapissiers » de Philippe le Hardi », *in Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge. Volume III. Fabrication et consommation de l'oeuvre*, Paris, Picard, 1990, p. 601–608.

JOURDAN A., « L'immunité de la Rappée au quartier des Halles (1137-1674) », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715)*, 1935, p. 7–13.

KERHERVÉ J., *L'État breton aux 14^e^ et 15^e^ siècles : les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, Maloine, 2 vol., 1987

KLAPISCH-ZUBER C., « Compérage et clientélisme à Florence (1360-1520) », *in La maison et le nom : stratégies et rituels de l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1990, p. 123–133.

KOLDEWEIJ J., « The Wearing of Significative Badges, Religious and Secular: The Social Meaning of a Behavioural Pattern », *in Showing status: Representations of Social Positions in the Late Middle Ages*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 307–328.

KOVÁCS É., *L'âge d'or de l'orfèvrerie parisienne : au temps des princes de Valois*, Dijon, Éditions Faton ; [Budapest], 2004.

KRUSE H. et PARAVICINI W., *Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund. Band 1, Herzog Philipp der Gute 1407-1467*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2005.

KRUSE H., *Hof, Amt und Gagen : die täglichen Gagenlisten des burgundischen Hofes (1430-1467) und der erste Hofstaat Karls des Kühnen (1456)*, Bonn, Bouvier Verl, 1996.

KUPPER J.-L et MARCHANDISSE A. (éd.), *« A l'ombre du pouvoir ». Les entourages princiers au Moyen Age*, , Liège, Publications de l'Université de Liège, 2002.

KUPPER J.-L., « Conclusions », *in* A. MARCHANDISSE et J.-L. KUPPER (éds.), *À l'ombre du pouvoir : les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, Droz, 2003, p. 407–410.

L'art à la cour de Bourgogne: le mécénat de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (1364-1419), Dijon, Musée des beaux-arts de Dijon, 2004.

L'HERMITE-LECLERCQ P., « Le reclus dans la ville au Bas Moyen Âge », *Journal des savants*, 1988, vol. 3, n° 1, p. 219–262.

La Chartreuse de Paris (catalogue de l'exposition du Musée Carnavalet, 12 mai-9 août 1987), Paris, Musee Carnavalet, 1987.

LA CHAUVELAYS J DE, « Les armées des trois premiers duc de Bourgogne de la maison de Valois », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 1880, vol. 6, p. 19–335.

La circulation des nouvelles au Moyen Âge. XXIVe Congrès de la SHMESP, Avignon, juin 1993, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

La France et les arts en 1400 : les princes des fleurs de lis, Paris, Réunion des musées nationaux, 2004

LA RONCIÈRE (DE) C., *Histoire de la marine française. 2. La Guerre de Cent ans, révolution maritime*, Paris, Plon-Nourrit, 1900.

LA SELLE X. DE, *Le service des âmes à la cour : confesseurs et aumôniers des rois de France du XIIIe au XVe siècle*, Paris, École des chartes, 1995.

LA TRÉMOÏLLE L. de, *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles. Louis Ier, Louis II, Jean et Jacques*, E. Grimaud, Nantes, 1890.

LALANDE D., *Jean II le Meingre, dit Boucicaut (1366-1421). Étude d'une biographie héroïque*, Genève, Librairie Droz, 1988.

LALOU E., *Itinéraires de Philippe IV le Bel (1285-1314)*, 2 vol., Paris, Diffusion de Boccard, 2007.

LAMBERT B., *The city, the duke and their banker : the Rapondi family and the formation of the Burgundian state (1384-1430)*, Turnhout, Brepols, 2006.

LAZZARINI I., « Relations de pouvoir et formes de service à Mantoue à l'époque de Louis de Gonzague (XVe siècle) », *in* L. CROCQ (éd.), *Le prince, la ville et le bourgeois (XIVe-XVIIIe siècles)*, Paris, Nolin, 2004, p. 65–78.

LE GOFF J., « Préface », *in* Daniela ROMAGNOLI (éd.), *La Ville et la Cour. Des bonnes et des mauvaises manières*, Paris, Fayard, 1995.

LE ROUX DE LINCY A., « Hugues Aubriot, prévôt de Paris sous Charles V », *BEC*, 1862, vol. 23, p. 173–213.

LE ROUX DE LINCY A., « Recherches sur la grande Confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de la ville de Paris, suivies du cartulaire et des statuts originaux de cette confrérie », *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1844, vol. 17, p. 200–318.

LE MARESQUIER-KESTELOOT Y.-H., *Le Commerce fluvial dans la région parisienne au XVe siècle. III, Les officiers municipaux de la ville de Paris au XVe siècle : étude et édition du registre KK 1009 des Archives nationales*, Paris, Commission des travaux historiques de la ville de Paris, 1997.

LE MARESQUIER-KESTELOOT Y.-H., « Le voisinage dans l'esapce parisien à la fin du Moyen Âge : bilan d'une enquête », *RH*, n° 122, 1998/1, p. 47-70.

LE ROUX DE LINCY A. et TISSERAND L.-M., *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Imprimerie impériale, 1867.

LE ROUX DE LINCY A., « Tentative de rapt commise par Regnaut d'Azincourt sur une épicière de la rue Saint-Denis, en 1405 », *BEC*, 1847, vol. 8, p. 316–333.

LE ROY LADURIE E. et COUPERIE P., « Le mouvement des loyers parisiens de la fin du Moyen Âge au XVIIIe siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1970, vol. 25, n° 4, p. 1002–1023.

LEBEUF J. et BOURNON F., *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris. Rectifications et additions*, Paris, H. Champion, 1901.

LEBEUF J., *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, Féchoz et Letouzey, 1883.

LECUPPRE-DESJARDIN É., « Des pouvoirs inscrits dans la pierre? Essai sur l'édilité urbaine dans les anciens Pays-Bas bourguignons au XVe siècle », *Memini. Travaux et documents*, 2004, vol. 7, p. 7–35.

LECUPPRE-DESJARDIN É., « Les lumières de la ville : recherche sur l'utilisation de la lumière dans les cérémonies bourguignonnes (XIVe-XVe siècles) », *Revue historique*, 1999, vol. 123, n° 1, p. 23–44.

LECUPPRE-DESJARDIN É., *La ville des cérémonies. Essai sur la communication politique dans les anciens Pays-Bas Bourguignons*, Turnhout, Brepols, 2004.

LEFÈVRE-PONTALIS E., « L'abbaye du Moncel. Etude archéologique », *Bulletin monumental*, 1907, vol. 71, p. 411–430.

LEGUAI A., *De la seigneurie à l'État, le Bourbonnais pendant la guerre de Cent ans*, Moulins, Impr. réunies, 1969.

LEGUAI A., *Les Ducs de Bourbon pendant la crise monarchique du XVe siècle : contribution à l'étude des apanages*, Paris, Les Belles Lettres, 1962.

LEHOUX F., *Jean de France, duc de Berri. Sa vie. Son action politique (1340-1416)*, Paris, Picard, 1968.

LEROY G., *Histoire de Melun*, Melun, Drosne, 1887.

Les villes capitales au Moyen Âge. XXXVIe congrès de la SHMESP (Istanbul, 1er-6 juin 2005), Publications de la Sorbonne, 2006.

LETT D. et OFFENSTADT N. (éds.), *Haro ! Noël ! Oyé ! Pratiques du cri au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.

LEWIS, P. S., « Reflection on the role of royal clienteles in the construction of the French Monarchy (mid 14th /end 15th centuries », *in* N. Bulst, R. Descimon et A. Guerreau (éd.), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1996, p. 51-67.

LOBRY M.-R., *Les Relations entre la Cour de Bourgogne et les milieux d'affaires parisiens sous Jean Sans Peur*, Mémoire de D.E.S., Lille 3, 1958.

LOMBARD-JOURDAN A., « Fiefs et justices parisiens au quartier des Halles », *BEC*, 1976, vol. 134, p. 301–388.

LOMBARD-JOURDAN A., *Les Halles de Paris et leur quartier dans l'espace urbain (1137-1969)*, Paris, École Nationale des Chartes, 2009.

LORCIN M.-T.« Les usages du vin à la fin du Moyen Age (XIIIe-XVe s.) », *in Actes du 1er symposium « Vin et histoire »*, Suze-la-Rousse, 1990.

LORENTZ P. et SANDRON D., *Atlas de Paris au Moyen Âge, espace urbain, habitat, société, religion, lieux de pouvoir*, Paris, Parigramme, 2006.

LOT F., « Les paroisses et les feuz des baillies et senechaussées de France », *BEC*, 1929, vol. 90.

LUSIGNAN S., « Une affaire de mots et de couteaux : la mauvaise fortune d'un Picard à Paris », *in* J. CLAUSTRE, O. MATTÉONI et N. OFFENSTADT (éds.), *Un Moyen Âge pour aujourd'hui : mélanges offerts à Claude Gauvard*, Paris, PUF, 2010, p. 119–127.

MANVILLE S., « Les notaires et secrétaires du roi sous le règne de Charles VI. Les hommes et leurs fonctions », *PTEC*, 1997, p. 217–221.

MARIX J., *Histoire de la musique et des musiciens de la cour de Bourgogne sous le règne de Philippe le Bon*.

MATTÉONI O., *Institutions et pouvoirs en France: XIVe-XVe siècles*, Paris, Picard, 2010.

MATTÉONI O., *Servir le prince : les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Age (1356-1523)*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1998.

MAURY A., *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, Paris, 1867.

MCGUIRE B. P., *Jean Gerson and the last Medieval Reformation*, University Park, PA, Pennsylvania State

University Press, 2005.

MÉRINDOL C. DE, « Le prince et son cortège. La théâtralisation des signes du pouvoir à la fin du Moyen Âge », *in Les princes et le pouvoir au Moyen Âge (XXIIIe Congrès de la S.H.M.E.S., Brest, mai 1992)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993, p. 303–323.

MIROT L., « Autour de la paix d'Arras (1414-1415) », *BEC*, 1914, vol. 75, p. 253–327.

MIROT L., « Deux pseudo Clamecicois : Jean et Gilles de Clameci », *Bulletin de la société scientifique et artistique de Clamecy*, 1927, vol. 3e série, n° 3, p. 60–70.

MIROT L., « Études lucquoises (suite). Les Céname », *BEC*, 1930, vol. 91, p. 100–168.

MIROT L., « Études Lucquoises (suite). Les Isbarre, monnayeurs royaux », *BEC*, 1927, vol. 88, p. 275–314.

MIROT L., « Études lucquoises. L'origine des Spifame. Barthélemi Spifame », *BEC*, 1938, vol. 99, p. 67–81.

MIROT L., « Jean sans Peur de 1398 à 1405 d'après les comptes de sa chambre aux deniers », *ABSHF*, 1938, p. 129–245.

MIROT L., « Notes sur un manuscrit de Froissart et sur Pierre de Fontenay, seigneur de Rance, son premier possesseur », *BEC*, 1922, vol. 83, p. 297–330.

MIROT L., « Raoul d'Anquetonville et le prix de l'assassinat de Louis d'Orléans », *BEC*, 1911, vol. 72, p. 445–458.

MIROT L., « Un inventaire des fondations de la paroisse Saint-Eustache au XVe siècle », *MSHPIDF*, 1918, vol. 45, p. 101–170.

MIROT L., *Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383), leurs causes, leurs conséquences*, Paris, A. Fontemoing, 1905.

MIROT L., *Une grande famille parlementaire aux XIVe et XVe siècles. Les d'Orgemont, leur origine, leur fortune – Le Boiteux d'Orgemont*, Paris, H. Champion, 1913.

MOIREZ P., « Les offices de bouche à l'Hôtel du roi de France, de Philippe VI à Charles VI (1328-1422) », *PTEC*, 2002.

MOIREZ P., *Les offices de bouche à l'hôtel du roi de France de Philippe VI à Charles VI (1328-1422)*, Thèse de l'École des Chartes, École nationale des Chartes, Paris, 2002.

MOLLAT DU JOURDIN M. et WOLFF P., *Ongles bleus, Jacques et Ciompi, les révolutions populaires en Europe aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Calmann-Lévy, 1970.

MONNET P. « La ville et la guerre dans quelques cités de l'Empire aux XIV^e^ et XV^e^ siècles : de l'urgence immédiate à la mémoire identitaire », *in* C. RAYNAUD (dir.), *Villes en guerre : actes du colloque tenu à l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 8-9 juin 2006*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2008, p. 185-223.

MONNET P., « De la rue à la route : messages et ambassades dans les villes allemandes à la fin du Moyen Âge », *in Villes d'Allemagne au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2004, p. 215–227.

MONNET P., « La ville en fête : conceptions et représentations à Francfort et dans quelques autres villes d'empire à la fin du XVe siècle », *in Villes d'Allemagne au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2004, p. 187–199.

MONNET P., *Villes d'Allemagne au Moyen âge*, Paris, Picard, 2004.

MORSEL J., « Comment peut-on être parisien? Contribution à l'histoire de la genèse de la communauté parisienne au XIIIe siècle », *in* P. BOUCHERON et J. CHIFFOLEAU (éds.), *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Etudes offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 363–381.

MOTTHEAU C. et RIVIÈRE É., « Vaux-la-Reine, ancien domaine royal (Seine et Marne) », *Association française*

pour l'avancement des sciences, 1897, vol. 26, Congrès de Saint-Etienne (1897), p. 981–998.

NORDBERG M., *Les ducs et la royauté, études sur la rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne, 1392-1407*, Stockholm, Svenska bokförlaget, Norstedts, 1964.

NORTIER M., « Recueils perdus de testaments enregistrés au Parlement de Paris », *BEC*, 1955, vol. 113, p. 185–193.

OFFENSTADT N., « La paix d'Arras, 1414-1415 : un paroxysme rituel ? », *in* D.CLAUZEL, C. GIRY-DELOISON et C. LEDUC (éds.), *Arras et la diplomatie européenne : XVe-XVIe siècles*, Arras, Artois presses université, 1999, p. 65–80.

OFFENSTADT N., *Faire la paix au Moyen Âge : discours et gestes de paix pendant la guerre de Cent ans*, Paris, O. Jacob, 2007.

OUY G. et TESSIER G., « Notaires et secrétaires du roi dans la première moitié du XVe siècle, d'après un document inédit », *Bulletin philologique et historique*, 1963, p. 861–890.

PADGETT J. F, « Robust Action and the Rise of the Medici, 1400-1434 », *The American Journal of Sociology*, 1993, vol. 98, n° 6, p. 1259–1319.

PANNIER L., *La Noble-Maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile*, Paris, Librairie A. Franck, 1872.

PARAVICINI W. (éd.), *Invitations au mariage: pratique sociale, abus de pouvoir, intérêt de l'État à la cour des ducs de Bourgogne, 1399-1489*, Stuttgart, J. Thorbecke, 2001.

PARAVICINI W. et SCHNERB B., « Les « investissements » religieux des ducs de Bourgogne à Paris », *in* W. PARAVICINI et B. SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 185–218.

PARAVICINI W. et SCHNERB B., *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007.

PARAVICINI W., « Alltag bei Hofe », *in Alltag bei Hofe. 3. Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften in Göttingen*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1995, p. 9–30.

PARAVICINI W., « Die Residenzen der Herzöge von Burgund, 1363-1477 », *in* H. PATZE et W.PARAVICINI (éds.), *Fürstliche Residenzen im Spätmittelalterlichen Europa, Vorträge und Forschungen*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1991, p. 207–264.

PARAVICINI W., « Expansion et intégration : la noblesse des Pays-Bas à la cour de Philippe le Bon », *Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden*, 1980, vol. 95, p. 298–314.

PARAVICINI W., « L'embarras de richesses : comment rendre accessibles les archives financières de la maison de Bourgogne-Valois ? », *Académie royale de Belgique, Bulletin de la classe des Lettres*, 1996, vol. 6e sér., n° 7, p. 21–68.

PARAVICINI W., « La cour, une patrie ? L'exemption du droit d'aubaine accordée par les ducs de Bourgogne aux officiers de leur hôtel (1444-1505) », *Revue du Nord*, Septembre 2002, vol. 84, n° 345-346, p. 247–294.

PARAVICINI W., « Le temps retrouvé ? Philippe le Bon à Paris en 1461 », *in* W. PARAVICINI et B. SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 399–469.

PARAVICINI W., « Paris, capitale des ducs de Bourgogne ? », *in* W. PARAVICINI et B. SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, p. 472–477.

PARAVICINI W., « Structure et fonctionnement de la cour bourguignonne au XVe siècle », *PCEEB*, 1988, vol. 28, p. 67–74.

PARAVICINI W., *Guy de Brimeu: der burgundische Staat und seine adlige Führungsschicht unter Karl dem*

Kühnen, Bonn, L. Röhscheid, 1975.

PAVIOT J., *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient (fin XIVe siècle-XVe siècle)*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003.

PETIT E., *Ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Philippe le Hardi. 1ère partie, 1363-1380*, Paris, A. Picard, 1909.

PETIT E., *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, 9 vol., Paris, Librairie A. Fontemoing, 1898.

PICARD É., « L'écurie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 1906 1905, p. 307–439.

PICHERIT J.-L., « L'hôtellerie, les hôteliers et hôtelières dans quelques œuvres de la fin du Moyen Âge », *Le Moyen Âge*, Février 2002, CVIII, p. 301–332.

PIGANIOL DE LA FORCE J. A., *Description historique de la ville de Paris et de ses environs, par feu M. Piganiol de La Force*, 1765.

PIPONNIER F., « Étoffes de ville et étoffes de cour », *in* D. ROMAGNOLI (éd.), *La Ville et la Cour. Des bonnes et des mauvaises manières*, Paris, Fayard, 1991, p. 161–183.

PIPONNIER F., *Costume et vie sociale. La cour d'Anjou, XIVe-XVe siècle*, Paris - La Haye, Mouton & Co, 1970.

PIRENNE H., *Les villes du Moyen Âge : essai d'histoire économique et sociale*, Bruxelles, M. Lamertin, 1927.

PIRRO A., *La musique à Paris sous le règne de Charles VI (1380-1422)*, Strasbourg, Heitz et Cie, 1930.

PLAGNIEUX P., « Deux postulants pour un office parisien: un procès entre les architectes des ducs de Bourgogne et de Berry », *in* W. PARAVICINI et B. SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 85–104.

PLAGNIEUX P., « La Tour Jean sans Peur, une épave de la résidence parisienne des ducs de Bourgogne », *Histoire de l'Art*, 1988, vol. 1/2, p. 11–20.

PLAGNIEUX P., « Robert de Helbuterne, un charpentier devenu maître des œuvres de maçonnerie de la ville de Paris et général maître des œuvres de Jean sans Peur, duc de Bourgogne », *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 1994, p. 153–164.

PLAGNIEUX P., *Arts monumentaux à l'époque gothique (1130-1430). Centre et périphérie. II. L'hôtel d'Artois. Art et politique à Paris au début du XVe siècle*, Dossier d'habilitation à diriger des recherches, Paris X - Nanterre, 2004.

PLONGERON Bernard (éd.), *Le Diocèse de Paris, 1 : Des origines à la Révolution*, Paris, Beauchesne, 1987.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ B. A., « Le compte de Pierre Gorremont, receveur général du royaume (1418-1420) », *BEC*, 1937, vol. 98, p. 66–98 et 234–282.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ B. A., *La France gouvernée par Jean sans Peur : les dépenses du receveur général du royaume*, Paris, Presses Universitaires de France, 1959.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ B. A., *Les chefs des finances ducales de Bourgogne sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur : 1363-1419*, Dijon, impr. de Bernigaud et Privat, 1937.

PONS, N., « Information et rumeurs : quelques points de vue sur des événements de la Guerre civile en France (1407-1420) », *Revue historique*, n° 602, 1997, p. 409-433.

PREVENIER W. et BLOCKMANS W., *Les Pays-Bas bourguignons*, Paris, A. Michel, 1983.

PREVENIER W., « Violence against women in a medieval metropolis: Paris around 1400 », *in* B. S BACHRACH et D.NICHOLAS (éds.), *Law, Custom, and the Social Fabric in Medieval Europe. Essays in Honor of Bryce Lyon*, Kalamazoo, Michigan, Western Michigan University, 1990, p. 262–284.

PRÉVOST D., *Le personnel de la chambre des comptes de Paris de 1320 à 1418*, Thèse de doctorat, Paris I, 2000.

PROCHNO R., *Die Kartause von Champmol : Grablege der burgundischen Herzöge 1364-1477*, Berlin, Akademie Verl, 2002.

PROUST-PERRAULT J., « Le fief de Harenc dit Coquatrix », *BSHPIDF*, 2006, p. 17–79.

PROUST-PERRAULT J., « Une résidence princière parisienne : l'hôtel d'Anjou (XIVe-XVIe siècle) », *BSHPIDF*, 2008 2007, vol. 134-135, p. 47–69.

RAPIN T., « Les résidences de Jean de Berry à Paris et ses environs entre 1380 et 1416 », *in Présence royale et aristocratique dans l'Est parisien à la fin du Moyen Âge. 6e colloque historique des bords de Marne*, Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne, 2008, p. 45–70.

RAUZIER J., « Les approvisionnements de la cour de Philippe le Hardi », *Annales de Bourgogne*, 1998, vol. 70, p. 5–29.

RAUZIER J., *Finances et gestion d'une principauté : le duché de Bourgogne de Philippe le Hardi, 1364-1384*, Paris, Impr. nationale, 1996.

RAYMOND P., « Enquête du prévôt de Paris sur l'assassinat de Louis, duc d'Orléans (1407) », *BEC*, 1865, vol. 26, n° 1, p. 215–249.

RAYNAUD C. (éd.). *Villes en guerre : actes du colloque tenu à l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 8-9 juin 2006*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2008.

REGNIER E., *Étude topographique et sociale de l'îlot Sainte-Opportune*, Mémoire de maîtrise, Paris I, 2000.

RENOUX, A. (éd.), *Aux Marches du Palais : Qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Données historiques et archéologiques, Actes du VIIe Congrès d'Archéologie médiévale, Le Mans-Mayenne, 9-11 septembre 1999*, Le Mans, Université du Maine, 2001

REY M., *Le domaine du roi et les finances extraordinaires sous Charles VI, 1388-1413*, Paris, SEVPEN, 1965.

REY M., *Les finances royales sous Charles VI : les causes du déficit, 1388-1413*, Paris, SEVPEN, 1965.

REYNAUD N., « Contrats d'engagement d'artistes de cour à la fin du XVe siècle », *in Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge. Volume I. Les hommes*, Paris, 1986, p. 557–559.

RICHARD J., « La Lorraine et les liaisons internes de l'État bourguignon », *Le Pays lorrain*, 1977, vol. 58, p. 113–122.

RICHARD J., « Les archives et les archivistes des ducs de Bourgogne dans le ressort de la Chambre des Comptes de Dijon », *BEC*, 1944, vol. 105.

RICHARD J.-M., « Documents des XIIIe et XIVe siècles relatifs à l'hôtel de Bourgogne (ancien hôtel d'Artois) tirés du trésor des chartes d'Artois », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1890, vol. 17, p. 137–159.

RIGAULT J., « Documents sur les hôtels parisiens des ducs de Bourgogne », *Actes du 100e Congrès national des Sociétés savantes*, p. 129–133.

ROBCIS D., *Armes, armures et armuriers sous le principat de Jean sans Peur, 1404-1419, d'après les documents comptables*, Paris, Association pour l'Édition et la Diffusion des Études Historiques, 1998.

ROBIN F., « L'artiste de cour en France. Le jeu des recommandations et des liens familiaux (XIVe-XVe siècles) », *in Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge. Volume I. Les hommes*, Paris, Picard, 1990, p. 538–556.

ROMAGNOLI D. (éd.), *La ville et la cour : des bonnes et des mauvaises manières*, Paris, Fayard, 1995.

ROMANI M. A. et AYMARD M., *La cour comme institution économique : douzième congrès international d'histoire*

économique, Séville-Madrid, 24-28 août 1998, Paris, Ed. de la maison des sciences de l'homme, 1998.

ROOVER R. de, « Le marché monétaire à Paris du règne de Philippe le Bel au début du XVe siècle », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1968, vol. 112, n° 4, p. 548–558.

ROUX S, « Résidences princières parisiennes : l'exemple de l'hôtel de Bourbon, fin XIVe- milieu XVe s. », *in* W. PARAVICINI et H. PATZE (éds.), *Fürstliche Residenzen im Spätmittelalterlichen Europa, Vorträge und Forschungen*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1991.

ROUX S., « Bornes et limites dans Paris à la fin du Moyen Âge », *Médiévales*, 1995, vol. 28, p. 129–137.

ROUX S., « Le coût du logement ordinaire à Paris au XVe siècle », *in* J.-C. MAIRE VIGUEUR (éd.), *D'une ville à l'autre. Structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes, XIIIe-XVIe siècles*, Rome, École française de Rome, 1989, p. 243–263.

ROUX S., *Paris au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 2004.

SANTAMARIA J.-B., « Crimes, complots et trahisons : les gens de finances du duc de Bourgogne Philippe le Bon à l'ère du soupçon (v. 1420-v. 1430) », *PCEEB*, 2008, vol. 48, p. 91–113.

SANTAMARIA J.-B., *La Chambre des comptes de Lille de 1386 à 1419 : essor, organisation et fonctionnement d'une institution princière*, Thèse de doctorat, Charles-de-Gaulle - Lille III, 2009.

SANTERRE, « Pélerinages aux fontaines dans le département de l'Oise », *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie*, 1854, vol. 13, p. 35–60.

SAVY P., « À l'école bourguignonne. Rodolfo Gonzaga à la cour de Bourgogne (1469-1470) », *Revue du Nord*, 2002, vol. 84, n° 345-346, p. 343–366.

SCHNERB B., « Des Bretons à la cour de Bourgogne sous les deux premiers duc de la Maison de Valois (du milieu du XIVe au début du XVe s.) », *in* J.-C. CASSARD, Y. COATIVY, A. GALLICÉ et D. LE PAGE (éds.), *Le prince, l'argent, les hommes au Moyen Âge. Mélanges offerts à Jean Kerhervé*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 457–476.

SCHNERB B., « Familiarissimus domini ducis. La succession des favoris à la cour de Bourgogne au début du XVe siècle », *in* J. HIRSCHBIEGEL et W. PARAVICINI (éds.), *Der Fall des Günstlings. Hofpartei in Europa vom 13. bis zum 17. Jahrhundert*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2004, p. 177–189.

SCHNERB B., « Jean de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam, vu par les chroniqueurs bourguignons », *PCEEB*, 2001, vol. 41, p. 105–121.

SCHNERB B., « L'affaire Jean Bertrand », *in Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 390–398.

SCHNERB B., « L'office de la cuisine à la cour de Bourgogne sous le duc Jean sans Peur (1404-1419) », *PCEEB*, 2007, vol. 47, p. 37–54.

SCHNERB B., « La croix de Saint-André, « ensaigne congnoissable » des Bourguignons », *in* D. TURREL, M. AURELL, C. MANIGAND, J. GRÉVY, L. HABLOT et C. GIRBEA (éds.), *Signes et couleurs des identités politiques du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 45–55.

SCHNERB B., « La piété et les dévotions de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) », *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus*, 2005, p. 1319–1344.

SCHNERB B., « Le contingent franco-bourguignon à la croisade de Nicopolis », *Annales de Bourgogne*, 1996, vol. 68, p. 59–75.

SCHNERB B., « Les capitaines de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (1404-1419) », *in* J.-L. KUPPER et A. MARCHANDISSE (éds.), *À l'ombre du pouvoir : les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, Droz,

2003, p. 329–342.

SCHNERB B., « Les ducs de Bourgogne de la Maison de Valois et les frères mendiants : une approche documentaire », *in* N. BÉRIOU et J. CHIFFOLEAU (éds.), *Économie et religion. L'expérience des ordres mendiants (XIIIe-XVe siècle)*, Presses Universitaires de Lyon, 2009.

SCHNERB B., « Noblesse et pouvoir princier dans les pays bourguignons au temps de Jean sans Peur (1404-1419) », *in* M. GENTILE et P. SAVY (éds.), *Noblesse et États princiers en Italie et en France au XVe siècle*, 2009, p. 11–28.

SCHNERB B., « Rois d'armes, hérauts et poursuivants à la cour de Bourgogne sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1363-1419) », *Revue du Nord*, 2006, vol. 88, n°366-367, n° 366-367, p. 529–557.

SCHNERB B., *Armagnacs et Bourguignons : la maudite guerre, 1407-1435*, Paris, Perrin, 2e éd. 2009.

SCHNERB B., *Enguerrand de Bournonville et les siens. Un lignage noble du Boulonnais aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1997.

SCHNERB B., *Jean Sans Peur. Le prince meurtrier*, Paris, Payot, 2005.

SCHNERB B., *L'État bourguignon : 1363-1477*, Paris, Perrin, 1999.

SCHNERB B., *L'honneur de la maréchaussée : maréchalat et maréchaux en Bourgogne des origines à la fin du XVe siècle*, Turnhout, Brepols, 2000.

SCHNERB Bertrand, « Jean sans Peur, Paris et l'argent », *in* W. PARAVICINI et B. SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 263–298.

SELLIER C., *Monographie historique et archéologique d'une région de Paris le quartier Barbette*, Paris, A. Fontemoing, 1899.

SOHN A., « Paris capitale : quand, comment, pourquoi ? », *in* W. PARAVICINI et B. SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J.Thorbecke, 2007, p. 9–35.

SOMMÉ M., « L'alimentation quotidienne à la cour de Bourgogne au milieu du XVe siècle », *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1968, p. 103–117.

SOMMÉ M., « Le cérémonial de la naissance et de la mort de l'enfant princier à la cour de Bourgogne au XVe siècle », *PCEEB*, 1994, vol. 34, p. 87–103.

SOMMÉ M., « Les approvisionnements en vin de la cour de Bourgogne au XVe siècle sous Philippe le Bon », *Revue du Nord*, LXXIX, n° 322, p. 949–968.

SOMMÉ M., « Vie itinérante et résidences d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne (1430-1471) », *Revue du Nord*, 1997, vol. 79, n° 319, n° 319, p. 7–43.

STABEL P., « For Mutual Benefit? Court and City in the Burgundian Low Countries », *in* S. J GUNN et A. JANSE (éds.), *The court as a stage : England and the Low Countries in the later Middle Ages*, Woodbridge, UK, The Boydell Press, 2006, p. 101–117.

STEIN R. (éd.), *Powerbrokers in the late Middle Ages : the Burgundian low countries in a European context = Les courtiers du pouvoir au bas Moyen âge : les Pays-Bas bourguignons dans un contexte européen*, Turnhout, Brepols, 2001.

STEIN R., « Gift of Mourning-Cloth at the Brabantine Court in the Fifteenth Century », *in* W. BLOCKMANS et A. JANSE (éds.), *Showing status: Representations of Social Positions in the Late Middle Ages*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 51–80.

TABBAGH V., « Un siècle d'influence dominicaine à la cour des ducs Valois de Bourgogne », *Annales de Bourgogne*, 2008, vol. 80, p. 101–124.

TELLIEZ R., « Les nobles, l'office et la ville à la fin du Moyen Âge », *in* T.DUTOUR (éd.), *Les nobles et la ville dans l'espace francophone (XIIe-XVIe siècles)*, Paris, PUPS, 2010, p. 121–144.

TERROINE A., « Le roi des ribauds de l'hôtel du roi et les prostituées parisiennes », *Revue historique du droit français et étranger*, 1978, vol. 56, p. 253–267.

THIBAULT P., « Les Parisiens et le vin à la fin du XVe siècle », *Paris et Île-de-France : mémoires publiés par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, 1984, vol. 35, p. 231–249.

THOMPSON G. L., *Paris and its people under English rule. The Anglo-Burgundian Regime, 1420-1436*, Oxford, Clarendon Press, 1991.

THOUROUDE N., « Jean sans Peur, Paris et les chevaux (1399-1419) », *in* W. PARAVICINI et B. SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 137–163.

TOUREILLE V., *Voleurs et brigands au nord du royaume de France à la fin du Moyen Âge*, Thèse de doctorat, Paris I, 2000.

TOURNIER L., « Jean sans Peur et l'Université de Paris », *in Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 299–318.

TOURNIER L., *«* Notices biographiques des ambassadeurs, porte-parole et députés de l'université de Paris au XVe siècle », extrait de *L'Université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452)*, Thèse de doctorat, Reims, 2000, [en ligne] URL : http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/06/04/26/PDF/Notices_bio.pdf

TOURNIER L., *L'Université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452)*, Thèse de doctorat, Reims, 2000.

UYTTEBROUCK A., « Quelques aspects de la vie quotidienne à la cour de Brabant, fin XIVe - début XVe siècle », *in* W. PARAVICINI (éd.), *Alltag bei Hofe. 3. Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften in Göttingen*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1995, p. 149–170.

VALE M., « Provisioning princely households in the Low Countries during the pre-Burgundian period, c. 1280-1380 », *in Alltag bei Hofe. 3. Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften in Göttingen*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1995, p. 33–40.

VAN DEN NESTE É., *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge (1300-1486)*, Paris, 1996.

VAN NIEUWENHUYSEN A, *Les finances du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, 1384-1404. Le montant des ressources*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1990.

VAN NIEUWENHUYSEN A., « Documents relatifs à la gestion des finances de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre (1384-1404) », *BCRH*, 1980, vol. 146, p. 69–312.

VAN NIEUWENHUYSEN A., « La comptabilité d'un receveur de Philippe le Hardi », *in Hommage au professeur Paul Bonenfant. 1899-1965 : Études d'histoire médiévale dédiées à sa mémoire*, Bruxelles, 1965, p. 409–419.

VAN NIEUWENHUYSEN A., « Le transport et le change des espèces dans la recette générale de toutes les finances de Philippe le Hardi », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1957, vol. 35, n° 1, p. 55–65.

VAN NIEUWENHUYSEN A., *Les finances du duc de Bourgogne Philippe Le Hardi, 1384-1404 : économie et politique*, Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, 1984.

VAUGHAN R., *John the Fearless*, 2e éd., Woodbridge, Suffolk, U.K./Rochester, N.Y., The Boydell Press, 2002.

VAUGHAN R., *Philip the Bold : the formation of the Burgundian state*, 2e éd., Woodbridge, Suffolk, U.K./Rochester, N.Y., The Boydell Press, 2002.

VIDIER A, « Le terrier du roi à Paris, 1391-1437 », *BSHPIDF*, vol. 51, p. 126–128.

VILLIE A., *Les marchands parisiens à la fin du XIVe siècle d'après les registres de comptes de Philippe le Hardi (1383-1394)*, Mémoire de maîtrise, Paris IV-Sorbonne, 1982.

VINCENT C., *Fiat lux : lumière et luminaires dans la vie religieuse en Occident du XIIIe siècle au début du XVIe siècle*, Paris, Éd. du Cerf, 2004.

VINCENT C., *Les confréries médiévales dans le royaume de France*, Paris, 1994.

WEISS V., *Cens et rentes à Paris au Moyen Âge. Documents et méthodes de gestion domaniale*, Paris, H. Champion, 2009.

WETTLAUFER J., « Zwischen Konflikt und Symbiose. Überregionale Aspekte des spannungsreichen Beziehung zwischen Fürstenhof und Stadt im späten Mittelalter und in der frühen Neuzeit », *in Der Hof und die Statd. Konfrontation, Koexistenz und Integration in Spätmittelalter une Früher Neuzeit*, Ostfildern, J. Thorbecke, coll. « Residenzenforschung », 2006, p. 19–33.

WILLESME J.-P. (éd.), *Enseignes du Musée Carnavalet, histoire de Paris : catalogue raisonné*, Paris, Paris musées, 1996.

WINTER P. DE, *La bibliothèque de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne : 1364-1404*, Paris, Éd. du CNRS, 1985.

WRIGHT C., *Music at the Court of Burgundy 1364-1419. A Documentary History*, Brooklyn et Henryville, 1979.

ZANG M.-A., « Concierges et capitaines du château de Vincennes (1285-1418) », *PTEC*, 2001, p. 205–213.

ZANG M.-A., « Des nobles au service du roi : les concierges et les capitaines du château de Vincennes au XIVe siècle et au début du XVe siècle », *in Présence royale et aristocratique dans l'Est parisien à la fin du Moyen Âge. 6e colloque historique des bords de Marne*, Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne, 2008, p. 20–31.

ZOTZ T., « Le jouteur dans la ville, un aspect des rapports entre noblesse, ville et bourgeoisie en Allemagne au bas Moyen Âge », *in Le combattant au Moyen Âge. Actes du 18e congrès de la SHMESP, Montpellier, 1987*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1991, p. 161–170.

PREMIÈRE PARTIE

LIEUX ET FORMES DE LA PRÉSENCE DU DUC DE BOURGOGNE À PARIS

Pendant les soixante premières années de la dynastie Valois de Bourgogne, les ducs ont moins résidé à Dijon et dans le duché de Bourgogne qu'à Paris et en Île-de-France[1]. Cette situation est liée à l'importance que revêt dans l'exercice du pouvoir, à la fin du Moyen Âge, la proximité du roi, qui se trouve la plupart du temps à Paris et dans sa région, d'autant que la minorité puis la folie de Charles VI ont donné à Philippe le Hardi, et après lui à Jean sans Peur, l'occasion d'exercer une influence déterminante sur la personne et le gouvernement royaux. Cette influence et cette proximité sont également nécessaires dans la mesure où les dons royaux représentent une part importante des ressources financières des ducs.

Les itinéraires ducaux permettent d'apprécier la place de Paris et de la région parisienne dans les déplacements de Philippe le Hardi puis de Jean sans Peur[2]. Les trajets empruntés par les ducs pour rallier leurs principautés de « par deçà » et de « par delà » traduisent le rôle central de Paris : bien que le trajet le plus court et le plus direct entre Flandre et Bourgogne passe par la Champagne, ce n'est que très exceptionnellement que les ducs l'empruntent, préférant quasiment systématiquement faire un crochet par Paris[3].

Une approche quantitative des séjours met elle aussi en valeur le poids de Paris[4]. Ainsi, jusqu'en 1369, date de son mariage avec Marguerite de Male, les séjours de Philippe le Hardi à Paris, avec son frère Charles V, sont longs et fréquents : il passe en moyenne 35% de son temps, soit plus de quatre mois par an à Paris. Après le mariage flamand, les territoires du Nord entrent dans les itinéraires ducaux, et la part réservée à Paris diminue : entre 1370 et 1379, Philippe le Hardi ne séjourne que 11% de son temps à Paris en moyenne, soit à peine plus d'un mois par an. Le minimum est atteint en 1379, année au cours de laquelle le duc ne passe que treize jours dans la capitale. À compter de 1380, Paris retrouve une place importante dans les itinéraires ducaux : Philippe le Hardi y passe en moyenne 18,5% de son temps entre 1380 et 1394, et 40% de 1395 à 1404, dans les dix dernières années de son principat, soit

[1] Werner PARAVICINI, « Die Residenzen der Herzöge von Burgund, 1363-1477 », *op. cit.*

[2] Ernest PETIT, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans Peur ducs de Bourgogne (1363-1419) : d'après les comptes de dépenses de leur hôtel*, Paris, Imprimerie nationale, 1888, 719 p; Ulf Christian EWERT, *Die Itinerare Der Burgundischen Herzöge Aus Dem Hause Valois: Eine Kliometrische Untersuchung Zum Wandel Von Itinerarstruktur Und Herrschaftsform Im Spätmittelalter*, St. Katharinen, Scripta Mercaturae, 2003, 309 p.

[3] Jean RICHARD, « La Lorraine et les liaisons internes de l'État bourguignon », *Le Pays lorrain*, 1977, vol. 58, p. 115. : Philippe le Hardi ne choisit la route directe qu'à trois reprises, en 1372, 1378 et 1390, et Jean sans Peur ne délaisse le trajet via Paris qu'au moment de la guerre avec les Armagnacs. De façon significative, alors qu'il accompagne le corps de son père vers Dijon en 1404, il abandonne le convoi pour passer à Paris.

[4] Les statistiques qui suivent ont été établies à partir des itinéraires établis par E. Petit, en prenant en compte le nombre de jours passés à Paris et dans les résidences périphériques des ducs, à savoir Vincennes, Plaisance et Conflans. Cf. ci-dessous, annexe 2, p. 522 et suivantes. Voir également Richard VAUGHAN, *Philip the Bold*, *op. cit.*, p. 15, 17, 39, 118.

respectivement plus de deux mois puis près de cinq mois par an en moyenne[1]. En définitive, sur l'ensemble de son principat, Philippe le Hardi passe en moyenne 24% de son temps à Paris, soit près de trois mois par an.

Jean sans Peur fréquente encore davantage la capitale du royaume : de sa prise de pouvoir à 1413, année qui marque le début d'une longue absence, il est en moyenne plus de cinq mois par an à Paris, et lorsque les portes de Paris lui sont ouvertes, en juillet 1418, il se réinstalle à Paris jusqu'à la fin de l'année. La prise en compte de la période 1413-1418 dans le calcul fait cependant tomber la part des séjours à Paris à 29% de la durée du principat, mais ce chiffre ne reflète pas la réalité de l'exercice du pouvoir du duc Jean, qui passe en moyenne 43% de son temps à Paris lorsque la capitale lui est accessible.

La rupture est nette avec son fils, Philippe le Bon, qui, sur les quatre années de son principat considérées par notre étude (1419-1422) ne séjourne au total que 89 jours à Paris, soit 22 jours par an en moyenne[2]. Le séjour le plus long est effectué au cours de l'année 1422 : Philippe le Bon passe alors vingt-deux jours dans la capitale en janvier, et quarante jours en septembre-octobre, la quittant le 9, quelques jours avant la mort de Charles VI, qui décède le 21 octobre.

Au-delà de ce constat que délivre l'étude des chiffres, la question se pose tout d'abord de savoir où le duc réside lorsqu'il se trouve à Paris et en région parisienne. Les hôtels personnels du duc semblent tout indiqués pour héberger le duc et sa suite lorsqu'ils se trouvent à Paris : quels sont-ils, comment sont-ils gérés ? Le duc ne se contente cependant pas de ses propres demeures : il profite aussi de l'hospitalité de ses parents et officiers. Ces données et la prise en compte de la micro-mobilité du duc amènent à définir les limites d'un espace parisien de la cour de Bourgogne, qui s'étend au-delà des murs de la ville, et l'on peut dès lors se demander comment la présence ducale se donne à voir et à percevoir au sein de cet espace.

[1] Le pic est atteint en 1400, avec 269 jours passés à Paris. Les années 1390, 1394 et 1403, qui peuvent paraître en contradiction avec cette tendance, sont en fait particulièrement mal documentées. Cf. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 222-223, 234-237, 332-336.

[2] Herman VANDER LINDEN, *Itinéraires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) et de Charles, comte de Charolais (1433-1467)*, Bruxelles, Palais des Académies, 1940.

Chapitre 1
Les hôtels personnels du duc de Bourgogne à Paris et aux alentours

I. À Paris

À Paris, Philippe le Hardi réside souvent ailleurs que dans ses propres hôtels. Il est ainsi fréquemment l'hôte du roi, au Louvre, à l'hôtel Saint-Pol, ou au Palais de la Cité. Cependant, dès le début de son principat, en 1363-1364, il est le propriétaire de deux hôtels personnels dans la capitale, et le nombre de ses biens immobiliers y augmente jusqu'à sa mort en 1404. L'importance de ces hôtels parisiens aux yeux de Philippe le Hardi, et, plus généralement, la nécessité qu'il y a pour un prince à posséder un lieu de séjour dans la capitale du royaume, se manifestent dans la façon dont ces résidences parisiennes sont partagées par le duc entre ses fils, lorsqu'il règle sa succession, de la même façon que ses possessions territoriales[1]. Chacun de ses trois fils hérite en effet d'un hôtel parisien. Quelles sont les différentes demeures parisiennes des ducs de Bourgogne[2], comment sont-elles agencées et comment s'inscrivent-elles dans l'espace urbain ?

1. L'hôtel de Bourgogne

L'hôtel de Bourgogne, situé dans le quartier latin, à proximité de Saint-Étienne-du-Mont, son église paroissiale, est hérité des prédécesseurs capétiens des ducs Valois[3]. Il est, selon Sauval, délimité par les rues Chartière, des Sept-Voyes, et de Reims, « appellée alors et

[1] Paul BONENFANT, John BARTIER et Andrée VAN NIEUWENHUYSEN (éds.), *Ordonnances de Philippe le Hardi de Marguerite de Male et de Jean Sans Peur 1381-1419. Tome II, Contenant les Ordonnances de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male du 17 janvier 1394 au 25 février 1405*, Bruxelles, Ministère de la Justice, 1974, t. II, p. 524, § 14 (Arras, 27 novembre 1401) : « Item, et quant a noz maisons qui sont a Paris et empréz Paris, nostredit filz Jehan avera nostre hostel de Conflans et lequel de noz hostelz de Flandres ou d'Artois qu'il vouldra eslire, et leurs appartenances. Et ledit Anthoinne avera celui desdiz hostelz de Flandres ou d'Artois que ledit Jehan n'avera retenu, et nostre hostel de Plaisance, et leurs appartenances. Et Phelippe aura nostre hostel de Bourgoingne et sez appartenances ».

[2] Pour un plan général de la situation des hôtels parisienne du duc de Bourgogne, se reporter p. 94.

[3] En 1291 déjà, Robert II, duc de Bourgogne, achète vers Sainte-Geneviève une maison attenante à son hôtel. Jean RIGAULT, « Documents sur les hôtels parisiens des ducs de Bourgogne », *Actes du 100e Congrès national des Sociétés savantes*, p. 129-133, n° 1-2. Sur l'hôtel et ses usages sous les ducs capétiens : Ernest PETIT, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. VI, p. 77 ; t. VII, p. 295 ; t. IX, p. 372.

longtems depuis la rue de Bourgogne[1]». Il dépend de la censive de l'abbaye Sainte-Geneviève[2]. Il s'agit d'une bâtisse « fermé[e] de hauts murs en pierre de taille »[3]. À la mort de Philippe de Rouvres, cet hôtel passe, tout comme le duché, dans la main du roi, mais il y reste après le don du duché par Jean II à Philippe le Hardi[4]. Ces lettres ne font en effet pas mention de l'hôtel de Bourgogne, que Philippe ne reçoit que lorsque son frère Charles V, confirmant le don fait par son père, y ajoute dans ses propres lettres patentes, données au Louvre, le 2 juin 1364, l'hôtel de Bourgogne[5].

Nommé dans les sources « ostel de monseigneur le duc de Bourgogne ou Mont saint Ylaire a Paris[6] » ou « au Mont de sainte Genevieve[7] », cet hôtel a laissé peu de traces dans la documentation : il n'est mentionné que deux fois comme nécessitant des travaux sous le principat des ducs Valois, et son agencement n'est jamais précisé. En 1394, Jean de Conflans, concierge de l'hôtel de Conflans, est chargé de faire faire des travaux dans les cinq hôtels parisiens du duc, parmi lesquels l'hôtel de Bourgogne[8]. En 1403, Philipe le Hardi y fait réaliser des « reparacions qui y estoient tres neccessaires »[9]. Peut-être en lien avec ces travaux, Gerart le Bourguignon, charretier parisien, est payé, après la mort du duc, « pour plusieurs gravoiz par lui menez de l'ostel de feu mondit seigneur, assiz a Paris au dessus de Cloz Brunel, aux champs et dehors de Paris, lesquelz gravoiz estoient dedens et autour dudit hostel »[10]. Certification est

---

[1] Henri SAUVAL, *Histoire et recherche*, *op. cit.* t. II, p.63.

[2] Il apparaît donc dans les censiers de cette abbaye, à la « rue au duc de Bourgogne ». Ainsi, en 1367, le duc paye le cens à Sainte-Geneviève à la Saint-Rémi pour une dizaine de maisons, sur une partie desquelles « la grant maison est edefiée ». Parmi ces maisons, notons « la maison ou la marechaucée [=écuries] souloit estre ». AN, S 1626[5], f° 52. Référence signalée par Simone ROUX, « Résidences princières parisiennes : l'exemple de l'hôtel de Bourbon, fin XIVe- milieu XVe s. », *in* Werner PARAVICINI et Hans PATZE (éds.), *Fürstliche Residenzen im Spätmittelalterlichen Europa, Vorträge und Forschungen*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1991, p. 88, n. 38.

[3] Simone ROUX, « Résidences princières », *op. cit.* p. 88.

[4] Michel Joly, « consierge des hostelx le roy notre sire ou Mont Sainte Geneveve a Paris » reçoit ses gages pour les termes de la Toussaint 1363 et de Pâques 1364 : ADCO, B 1416, f° 34 v°.

[5] « Et ulterius donum et graciam dicti Domini genitoris nostri predictam et nostram presentem ampliantes, domum Burgundie sitam in monte Sancte Genovese [sic] Parisiis que a longis temporibus citra fuit Ducum Burgundie, eidem fratri nostre pro se et suis heredibus predictis doname de gracia et auttoritate predictis tenendam cum suis pertinentiis eo modo et forma quibus dictus ultimus Dux Burgundie eam tenuit, quoad vixit » Urbain PLANCHER, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, Dijon, impr. A. de Fay, 1739 II, preuve 315; Bertrand SCHNERB, *L'État bourguignon*, *op. cit.*, p. 44; Henri SAUVAL, *Histoire et recherche*, *op. cit.* t. II, p. 63.

[6] ADCO, B 363.

[7] ADCO, B 1424, f° 26.

[8] ADCO, B 1503, f° 30.

[9] ADCO, B 1538, f° 55 v° : paiement à « maistre Pierre de Courlon secretaire de notredit seigneur et commis de par le dit seigneur a paier les refections ouvraiges et reparacions de son hostel de Bourgogne assis a Paris ou mont Saint Ylaire, auquel icellui seigneur ordonna estre baillée la somme de V^{C} fr pour iceulx estre emploies en icellui hostel, et pour y faire plusieurs reparacions qui y estoient tres neccessaire, si comme par mandement de mondit seigneur donné a Melun le dernier jour d'aoust IIII ^{C} et trois peut apparoir. Sur laquelle somme de V^{C} fr a este paié, baillé et delivré par le dit commis et quittance dudit maistre Pierre la somme de C I fr demi seulement, qui ont este employés ou soustenement et reparacions d'icellui hostel, comme par lettre de recepte dudit maistre Pierre faictes le premier jour de mars mil IIII ^{C} et trois puet aussi apparoir, cy rendu avec lesdictes lettres de mondit seigneur, pour ce : C I fr demi ».

[10] ADCO, 1 J 1470, f° 127 v°.

donnée le 9 mars 1405 (n. st.) par Jean de Thoisy, conseiller ducal, qui est alors concierge de l'hôtel.

La place secondaire de l'hôtel de Bourgogne tient sans doute à sa situation, quelque peu excentrée, sur la rive gauche, alors que le roi réside de plus en plus rive droite. En 1401, Philippe prévoit qu'il reviendra, à sa mort, à son plus jeune fils, Philippe, comte de Nevers. En 1412 l'archevêque de Reims, Guy de Roye, l'acquiert moyennant la somme de 2 000 l.t.[1] Il en fait un collège, connu ensuite sous le nom de « collège de Reims[2] ».

Carte 1 : emprise au sol de l'hôtel de Bourgogne rive gauche[3]

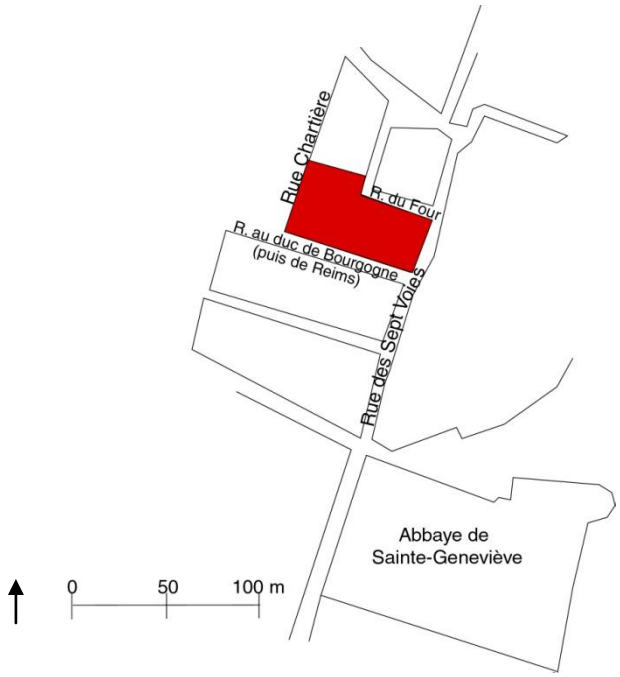

2. L'hôtel des Bourdonnais

a) Acquisition

En octobre 1363, Philippe le Hardi, qui a été institué lieutenant du roi Jean le Bon en Bourgogne le 27 juin 1363, et investi du duché le 6 septembre suivant,[4] achète, avec le soutien

[1] Gabriel JEANTON, « La Bourgogne à Paris au Moyen Âge. Notice sur les hôtels et collèges bourguignons du quartier latin et particulièrement sur l'hôtel et le quartier des comtes de Mâcon », *Académie de Mâcon. Annales de l'Académie de Mâcon : société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture*, 1906, 3e série, t.11, p. 387.
[2] Jean FAVIER, *Paris au XVe siècle*, *op. cit.*, p. 94; Henri SAUVAL, *Histoire et recherche*, *op. cit.* t. II, p. 63,. indique que le lieu est occupé alors par « les cours & les bâtimens du College de Reims & de celui de Cocquerel. Hugues IV en 1254 l'agrandit de trois maisons appartenantes à Barthelemi Evêque de Cinq-Eglises qui tenoient à l'Eglise St Hilaire ».
[3] D'après Jacqueline LEURIDAN et Jacques Albert MALLET, *Paris vers la fin du XIVe siècle: plan restitué de Paris en 1380 (réalisé en 1975 au Laboratoire de cartographie thématique du CNRS)*, Paris, CNRS, 1999.
[4] Bertrand SCHNERB, *L'État bourguignon*, *op. cit.*, p. 36.

financier de son frère Charles[1], un hôtel rue des Bourdonnais, près du Louvre, dans la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, aux héritiers de Pierre de la Forest, chancelier de France et évêque de Tournai[2]. Il s'agit de deux maisons contiguës, la « grant maison des Quernaux » ainsi que la « maison de la Chievre » qui vont former par la suite le cœur de l'hôtel des Bourdonnais[3]. La première, « tenant d'une part tout au lonc en la rue de Bethisy que l'en dit la Fosse aus Chiens[4], et aboutissant par devers la rue de Tirechappe », est aussi à la tête d'une censive, tenue en fief de l'évêque de Paris[5], faisant ainsi de Philippe le Hardi un seigneur foncier à Paris. Il touche en effet à plusieurs reprises des droits sur les ventes de maisons réalisées dans « la censive de monseigneur a cause de son hostel qu'il a en la rue aux Bourdonnois »[6], ces droits étant alors inscrits au chapitre des recettes des comptes généraux. En août 1375, par ailleurs, le concierge de l'hôtel des Bourdonnais reçoit un remboursement de 6 francs qu'il « avoit paiez du sien a un home estrangé pour racheter et avoir de lui les lettres de censives de l'ostel de la rue aux Bourdonnoy qu'il avoit devers lui »[7]. Cet hôtel est par la suite agrandi par l'achat de maisons donnant sur la rue Tirechappe, dans la censive du même nom, ce qui ménage une ouverture sur cette petite rue, sur laquelle donnent sans doute des communs[8]. Ainsi, en 1368, Philippe le Hardi achète de Jacques le Tailleur, tailleur des coins des monnaies du roi et bourgeois de Paris, et de Jeanne sa femme, une maison sise rue Tirechappe, aboutissant par derrière à l'hôtel du duc, pour la somme de 50 l.t.[9]. Cette même année 1368, des

[1] Charles, alors régent, lui accorde un don de 2000 francs le 14 février 1363, dont Philippe le Hardi donne reçu le 15 juin de la même année. Ernest PETIT, *Ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Philippe le Hardi. 1ère partie, 1363-1380*, Paris, A. Picard, 1909, p. 27, citant BnF, Bourgogne, t. 53, p. 229.)

[2] Lui-même avait acquis cette demeure en 1349. AN, J 151, B n° 72.

[3] 1er octobre 1363 : vente à Philippe fils du roi, duc de Touraine, de deux maisons contiguës sises rue des Bourdonnais, AN, J 151 B, n° 72. Voir ci-dessous, pièce justificative n° 1, p. 574.

[4] Il s'agit bien de la rue de Bethisy, qui porte aussi le nom de rue de la Fosse aux Chiens, et non du cul de sac du même nom situé un peu plus au nord et donnant sur la rue des Bourdonnais, comme le montre la référence dans le censier de l'archevêché pour 1399 à la « rue de la Fosse aux Chiens et de Betizy », AN, S 1254*, f° 61.

[5] AN, S*1254, f° 59 v°. Il s'agit d'un très petit fief, qui ne comporte qu'une dizaine de maisons. Valentine WEISS, *Cens et rentes à Paris au Moyen Âge. Documents et méthodes de gestion domaniale*, Paris, H. Champion, 2009, p. 284.

[6] Par exemple en décembre 1367 (ADCO, B 1430, f° 5-5 v°), en septembre 1368 pour la vente de « la maison qui nagueres estoit madame la duchesse de Bar assise a Paris en la rue aux Bourdonnois en la censive monseigneur, laquelle a esté vendue par criees du roy notre sire au dit maistre Pierre [Charretier] pour le pris de IIIIC frans » (ADCO, B 1430, f° 85 v°), ou encore en mai 1371 pour la vente d'une maison rue Thibaut-aux-Dés « movent de la censive de monseigneur a cause de son hostel qu'il a en la rue aux Bourdonnois » (ADCO, B 1435, f° 15 v°).

[7] ADCO, B 1444, f° 44.

[8] André CHASTEL, « Les vestiges de l'hôtel Le Gendre et le véritable hôtel de la Trémoïlle », *Bulletin monumental*, 1966, vol. 124, p. 129–163, p. 145-146.

[9] ADCO, B 404, acte de vente du 29 octobre 1368, signalé par Jean RIGAULT, « Documents sur les hôtels... », *op. cit.*, n° 5. L'objet de cette vente est « une maison contenant plusieurs menages ou louages, que les diz vendeurs disoient paisiblement sanz aucun empeschement de leur conquest tenir, possider et à eux appartenir, en la ville de Paris, assise en la rue de Tirechappe, si comme elle se comporte en lonc, en le haut, bas, devant, derrier, avecques toutes ses appartenances, et appendances quelconques, tenant d'une part et aboutissant par derrieres à l'ostel dudit monseigneur le duc, et d'autre part tenant à la maison Estienne Bruiere, en la censive qui jadiz fu aus Pontlasnes,

travaux sont réalisés dans l'hôtel[1]. En 1376, le duc achète rue Tirechappe des rentes assises sur certains immeubles contigus à sa maison et à l'Ostel à L'Asne Royé, notamment au maçon Jean d'Amours[2]. En 1380, Denis de la Fontaine, bourgeois de Paris, vend à Philippe le Hardi 20 s.p. de rente « sur plusieurs maisons entieres qui sont ad present du dit monseigneur le duc seans a Paris en la rue de Tirechappe qui ont este mises et adjoustees a l'ostel dudit seigneur ».[3] On retrouve ici le processus classique de lente accumulation de petites parcelles ou constructions contiguës qui est le lot de tout Parisien, qu'il soit prince ou bourgeois, désireux d'étendre ses propriétés, dans un contexte urbain déjà très densément bâti[4].

Le choix de cette localisation est dicté à la fois par la proximité de la résidence royale, et sans doute par le caractère aristocratique et bourgeois de ce quartier de Paris : Philippe le Hardi succède en ses murs à Pierre de la Forest, évêque de Tournai puis archevêque de Rouen, et voisine avec l'ancienne maison du maître de la Chambre aux deniers du roi, Pierre de Berne, donnée par le régent Charles en 1357 à la duchesse de Normandie[5]. Plus haut dans la rue réside Amaury Braque, tandis que de l'autre côté de la rue des Bourdonnais, dans la partie comprise entre la rue Maleparole et la rue de la Limace, se trouvent les hôtels de Regnaut Pisdoë et de Pierre de Chevreuse[6].

---

chargee en dix livres par. ou environ, tant de fons de terre comme de rente, ou croiz de cenz par an, deues à plusieurs personnes, sanz autre charge ou redevance ». Et ADCO, B 1430, f° 96 v°.

[1] Philippe le Hardi dédommage alors Jean de Dainville, maître d'hôtel du roi, pour avoir fait entreposer pendant un an dans son hôtel de la Vieille Tisseranderie ses garnisons qui ne pouvaient, du fait des travaux, trouver place dans l'hôtel des Bourdonnais. ADCO, B 1430, f° 99.

[2] ADCO, B 1451, f° 66, cité par Ernest PETIT, *Philippe le Hardi*, *op. cit.*, p. 31.

[3] ADCO, B 404. Signalé par Jean RIGAULT, « Documents sur les hôtels... », *op. cit.*, p. 6.

[4] Simone ROUX, « Résidences princières », *op. cit.*, p. 76-77; Boris BOVE, « La demeure bourgeoise à Paris au XIVe siècle : bel hôtel ou grant meson ? », *Histoire urbaine*, 2001, vol. 3, n° 1, p. 70-71.

[5] AN, JJ 84, n° 712, f° 368 v°-369.

[6] Eloïse REGNIER, *Étude topographique et sociale de l'îlot Sainte-Opportune*, Mémoire de maîtrise, Paris I, 2000. C'est sans doute en tant que voisin de Pierre de Chevreuse joue à la paume avec le duc en 1368 : ADCO, B 1430, f° 97.

Carte 2 : emprise au sol de l'hôtel des Bourdonnais[1]

L'histoire de la propriété de cet hôtel est assez complexe : les grandes lignes en sont retracées par un accord en Parlement de 1408, qui évoque les divers changements de main dont il a été l'objet[2]. Après son acquisition par le duc de Bourgogne en 1363, il passe à une date indéterminée entre les mains de Guy de la Trémoille, sans doute vers 1384, lorsque, à la mort de Louis de Male, Philippe entre en possession de l'hôtel d'Artois, situé rue Mauconseil, ainsi que de l'hôtel de Flandre. En effet, un paiement effectué « pour les despens de plusieurs chevaliers et escuiers tant de l'ostel de mondit seigneur comme d'autres fais par l'ordennance dudit monseigneur en son hostel a Paris en la rue des Bourdonnoiz » du 4 au 8 février 1384 (n.st.) nous indique que cet hôtel est à cette date encore la propriété du duc de Bourgogne[3]. En revanche, en janvier 1388, le roi accorde à Guy de la Trémoille pour son hôtel rue des Bourdonnais un droit de prise d'eau sur le conduit qui alimente l'hôtel de Saint-Pol et les hôtels des ducs de Berry et de Bourgogne[4]. La mention, à la même date, de la vente d'une maison « en la censive de noble et puissant messire Guy de la Trémoille »[5], confirme que c'est bien la

[1] D'après le plan de André CHASTEL, « Les vestiges de l'hôtel Le Gendre et le véritable hôtel de la Trémoïlle », *op. cit.*, p. 139.
[2] AN, X 1C, 96 B, n° 222, 17 novembre 1408. Voir pièce justificative n° 6, p. 584.
[3] ADCO, B 1461, f° 162.
[4] AN, JJ 133, n° 134.
[5] Acte de vente d'une maison rue des Bourdonnais « en la censive de noble et puissant Mes. Guy de la Trémoïlle à cause de son hôtel assis en ladite rue des Bourdonnais », Archives Assistance publique, fonds Hôtel-Dieu, liasse 282, 8 février 1388. Signalé par André CHASTEL, « Les vestiges de l'hôtel Le Gendre et le véritable hôtel de la Trémoïlle », *op. cit.*, p. 149.

maison des Carneaux qui a été transmise, et infirme ainsi l'hypothèse émise par Ernest Petit de la présence, à côté de l'hôtel de Bourgogne, d'un hôtel de la Trémoille distinct de ce dernier[1]. La famille La Trémoille fait réaliser des travaux, notamment d'entretien, dans l'hôtel des Bourdonnais au cours des années 1396-1397, et une concierge, Jehanne, est mentionnée[2].

A la mort de Guy, l'hôtel passe à ses héritiers, mais il est ensuite racheté par Jean sans Peur entre 1401 et 1403. La vente de l'hôtel, non datée, est mentionnée dans les archives de la Trémoille[3], et, par un mandement du comte de Nevers donné le 23 juillet 1403, deux notaires du Châtelet sont rémunérés pour avoir « fait et receues lettres de la vendicion de l'ostel que mondit seigneur a de nouvel acheté en la rue des Bourdonnois a Paris »[4]. Cependant, la date de l'achat est peut-être antérieure : outre le fait que la date d'enregistrement du mandement cité ne préjuge pas de la date de l'acte de vente à proprement parler, il faut noter, dès avant 1403, une évolution significative dans le lieu de séjour parisien du futur duc. En effet, le 23 mai 1401, ce prince passe la nuit « en l'hôtel des enfants de la Trémoille » à Paris, mais par la suite cet hôtel n'apparaît plus dans les comptes de sa Chambre aux deniers. Au contraire, un « hôtel du comte de Nevers », ou « *son* hôtel », est mentionné pour désigner l'hôtel, distinct de celui de son père, où il séjourne à Paris[5]. La première de ces mentions date précisément du 1er juin 1401. Pourrait-on en conclure que le comte de Nevers, désireux de disposer d'un pied-à-terre parisien commode et indépendant de l'hôtel d'Artois, et ayant apprécié l'hôtel des Bourdonnais lors d'un passage chez les héritiers de Guy de la Trémoille, ait alors acheté cet hôtel ? Les sources montrent qu'après la mort de son père, le nouveau duc de Bourgogne continue de se servir de l'hôtel des Bourdonnais[6] : en effet, il n'hérite des hôtels d'Artois et de Conflans qu'à la mort de sa mère, en avril 1405.

Il résulte de cette nouvelle acquisition que lorsque Jean de Bavière, évêque de Liège, séjournant à Paris en septembre 1405, est logé à l'hôtel de la Trémoille, c'est bien chez Jean

---

[1] Selon cet auteur, la famille la Trémoille possède au moins depuis 1388 dans cette même rue des Bourdonnais, « une maison importante contiguë à cet hôtel [de Philippe le Hardi] et comprenant des cours et de vastes préaux » avec lequel l'hôtel des Bourdonnais est souvent confondu. Ernest PETIT, *Philippe le Hardi, op. cit.*, p. 27.

[2] Louis DE LA TRÉMOILLE, *Livre de comptes, 1395-1406. Guy de la Trémoille et Marie de Sully. Publié d'après l'original par Louis de La Tremoille*, Nantes, E. Grimaud, 1887, p. 28 pour la concierge, p. 52, 78 et 81 pour les travaux. D'après ces mentions, l'hôtel dispose d'une galerie donnant sur un jardin où se trouvent des treilles.

[3] *Ibid.* p. 262 : « Item, autre lettre par laquelle appert que les curateurs donez aux enffans de feu monseigneur Guy de la Trémoille avecques monseigneur d'Alebret ont vendu deux maisons entretenans situées à Paris en la rue aux Bourdonnoys, et une autre maison, assise en la rue l'Evesques, avecques certaines isles, japieca acquises par messire Guy de la Trémoille » Chartrier de Thouars, ms Inventaire de Sully, 1458, p.62-63.

[4] ADCO, B5520, f° 189.

[5] Léon MIROT, « Jean sans Peur de 1398 à 1405 d'après les comptes de sa chambre aux deniers », *ABSHF*, 1938, p. 195.

[6] Le 22 septembre 1404, « monseigneur le duc de Bourgogne tout le jour a Paris en son hostel des Bourdonnais », ADCO, B 5520, f° 42.

sans Peur lui-même qu'il est hébergé[1]. L'usage de ce nom indique que, même si les La Trémoille n'ont conservé l'hôtel que relativement peu de temps (au maximum de 1384 à 1403), leur nom était bien dès cette époque attaché à l'hôtel qui avait été le leur[2]. Toujours est-il que Jean sans Peur revend finalement l'hôtel des Bourdonnais à Nicolas Alexandre, drapier et bourgeois de Paris, avant novembre 1408, date de l'accord concernant un procès intenté par l'évêque de Paris aux héritiers de Nicolas Alexandre au sujet de l'hommage qui lui est dû pour cet hôtel[3]. La cession est même sans doute antérieure, puisque dès le 27 mai 1407 l'hôtel est évoqué au passé : à cette date, un mandement du duc ordonne de verser à un certain Jacques Hainsselin[4] 100 francs d'or pour des travaux sur le mur mitoyen entre son hôtel et l'hôtel des Bourdonnais « pour lors que ledit hostel estoit audit seigneur, dont la moitié des dis ouvrages et reparacions appartiennent a ycellui seigneur a cause dudit hostel[5] ». Jean sans Peur se sépare de cet hôtel précisément au moment où il entreprend d'importants travaux dans l'hôtel d'Artois : il s'agit de concentrer les efforts sur le principal lieu de résidence du duc de Bourgogne à Paris[6].

b) Travaux et aménagements

C'est cet hôtel, et non l'hôtel capétien, qui sert de principale résidence parisienne à Philippe jusqu'en 1384, comme en témoignent les importants travaux qui y sont réalisés, notamment à partir de juillet 1367[7]. Les seules œuvres de maçonnerie réalisées par les maçons parisiens Jean Galiot et Nicolas le Champenois coûtent, entre juillet 1367 et octobre 1368, la somme considérable, si on la rapporte au prix d'acquisition de l'hôtel, de 2 630 l.t., tandis que l'ensemble des travaux payés entre ces deux dates, maçonnerie comprise, représente 4 135 l. 14 s. 4 d.t. Ces sommes sont justifiées par l'ampleur des travaux entrepris : l'hôtel est entièrement remanié et agrandi. Les deux pignons donnant sur la rue de la Fosse aux Chiens (ou

[1] Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris : 1405-1449*, Paris, H. Champion, 1881, p. 2.
[2] Le souvenir du duc de Bourgogne n'y a peut-être pas été attaché en raison de l'existence de l'hôtel dit de Bourgogne, rive gauche.
[3] Cet accord infirme donc la chronologie traditionnellement retenue d'après les comptes de confiscations de la ville de Paris (1421), reprise par Sauval, selon laquelle ce sont les La Trémoille qui auraient vendu l'hôtel à Jeannette Alexandre, femme de Nicolas, antérieurement à 1421, date à laquelle Jean de la Trémoille occupe l'hôtel, dont il revendique la propriété. Cf. Henri SAUVAL, *Histoire et recherche, op. cit.* t. III, p. 287.
[4] Ce Jacques Hainsselin, dont la maison est mitoyenne de l'hôtel des Bourdonnais est sans doute à rapprocher de Denis Hesselin à qui Adam de Cambrai, qui récupère l'hôtel en 1436 en tant qu'héritier de Jeannette Alexandre, vend la partie occidentale de l'hôtel en 1459. La famille Hescelin est l'une des grandes familles bourgeoises de Paris depuis le XIII[e] s. Françoise BOUDON, André CHASTEL, Hélène COUZY et Françoise HAMON, *Système de l'architecture urbaine : le quartier des Halles à Paris*, Paris, Éd. du Centre national de la recherche scientifique, 1977, 414 p, I, p. 235 ; Boris BOVE, *Dominer la ville, op. cit.*, p. 183, n. 350.
[5] ADCO, B 1554, f° 86 v°.
[6] L'histoire, après cette vente, de l'hôtel de la Trémoille, devenu hôtel de Bellièvre a été retracée par André CHASTEL, « Les vestiges de l'hôtel Le Gendre et le véritable hôtel de la Trémoïlle », *op. cit.*
[7] ADCO, B 1430, f° 121-124, cité par Ernest PETIT, *Philippe le Hardi*, *op. cit.*, p. 28, n. 1.

de Bethisy) sont abattus et refaits à neuf en pierre de taille, deux nouvelles « maisons » sont construites, la « grant chambre a parer » ainsi que la grande salle subissent d'importantes réfections. Cette dernière, d'une superficie de cinq toises et demie de long sur cinq toises de large[1], est entièrement lambrissée. Les toitures d'une grande partie de l'hôtel sont refaites, tout comme les gouttières, l'huisserie, les cheminées, mais les aménagements intérieurs et la disposition des bâtiments ne peuvent être précisés. De la même façon, on ne peut déterminer si l'aspect fortifié qu'implique le nom de la maison des Carneaux, ou Créneaux, est conservé, même si l'on peut supposer que l'hôtel est ceint par un mur[2]. Ce sont maître Pierre d'Orgemont, président au Parlement, le secrétaire Jean Blanchet, l'aumônier Thomas de Chappelles, le clerc des offices de l'hôtel Étienne de Heiz et le trésorier Huet Hanon qui sont chargés de préparer les devis, de passer les marchés et de faire exécuter les travaux[3].

Pendant la durée de ces travaux, le duc fait occuper provisoirement un hôtel rue de la Vieille Tisseranderie, appartenant à messire Jean de Dainville, chevalier, maître d'hôtel du roi, pour y stocker des denrées. En remerciement, le duc lui fait cadeau de deux pièces de vin de Beaune achetées à Gilles le Pelletier, prêtre de Paris, qui sont remises au destinataire par le maître des garnisons des vins du roi[4]. Il fait aussi louer « le Gros Tournois empres la Cave de Pontis a Paris […] pour mettre les garnisons de mondit seigneur du jour de la Saint Remy CCCLXVIII jusques a la dite Saint Remy CCCLXIX »[5], c'est-à-dire du 1er octobre 1368 au 1er octobre 1369.

Des travaux sont à nouveau entrepris en 1373 : le 24 avril de cette année, Gilles le Pelletier est commis « a faire veoir et visiter pluseurs ouvraiges de maconnerie et de charpanterie en l'ostel monseigneur cy en la rue aux Bourdonnais », et reçoit à cet effet, en

[1] 10 mètres par 10,1, soit 101 m² environ, à comparer avec les 15 toises par 6, soit 350 m² de la grande chambre de parade de l'hôtel royal de Saint-Pol, les 283 m² de la grande salle de l'hôtel d'Artois en 1329, et les 130 m² de celle de Conflans. En 1451, la salle que fait construire Philippe le Bon au palais du Coudenberg à Bruxelles mesure environ 40 mètres sur 16, soit une superficie de 640 m². Werner PARAVICINI, « Die Residenzen der Herzöge von Burgund, 1363-1477 », *op. cit.*, p. 210; Odette CHAPELOT et Bénédicte RIETH, « Dénomination et répartition des espaces. Les résidences des comtes d'Artois en Île-de-France (fin XIIIe - 1ère moitié du XIVe siècle) », *in* Danièle ALEXANDRE-BIDON, Françoise PIPONNIER et Jean-Michel POISSON (éds.), *Cadre de vie et manières d'habiter (XIIe-XVIe siècle)*, Caen, Publications du CRAHM, 2006, p. 107 ; Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, « Des pouvoirs inscrits dans la pierre? Essai sur l'édilité urbaine dans les anciens Pays-Bas bourguignons au XVe siècle », *Memini. Travaux et documents*, 2004, vol. 7, p. 18.

[2] Il est à plusieurs reprises question du mur mitoyen séparant l'hôtel des Bourdonnais des autres propriétés de l'îlot (ADCO, B 1444, f° 44, ADCO, B 1554, f° 86 v°), et l'hôtel a un mur donnant sur la rue Tirechappe (ADCO, B 1445, f° 57-57 v°).

[3] Les maîtres jurés de maçonnerie de la ville de Paris Jean Luillier et Guillaume Le Maistre sont chargés de « mesurer et escrire la maçonnerie faite oudit hostel ». ADCO, B 1430, f° 125 v°.

[4] ADCO, B 1430, f° 99, cité par Ernest PETIT, *Philippe le Hardi*, *op. cit.*, p. 30, n. 1 : « a messire Jehan de Danville, chevalier, maistre d'ostel du roy, ouquel mondit seigneur les a donnés, tant de grace especial comme en recompensation d'un sien hostel assiz a Paris en la Viez Texeiranderie que mondit seigneur a occupé pendant un an, pour mettre garnisons au deffaut de son hostel de la rue aux Bourdonnois que il fait reparer… LX fr ». Mandement du 20 juin 1368.

[5] ADCO, B 1430, f° 153.

plusieurs paiements échelonnés jusqu'en novembre de cette même année, 720 francs[1]. Ces travaux sont à mettre en lien avec le fait qu'en mai 1373, Philippe le Hardi envoie en Lombardie son écuyer tranchant, Jean Blondel, pour en ramener le peintre Jean d'Arbois, qu'il installe à Paris, où ce dernier est « attaché au service du duc, pour lequel il travailla rue des Bourdonnais pendant plus de deux années »[2]. Par ailleurs, une quittance de mai 1373 donnée par « Marville, tailleur de pierre », pour un don de 60 francs destiné à l'aider à « susporter les frez qu'il a faiz a Paris a cause de certains ouvrages qu'il y a faiz pour monseigneur » indique la présence de Jean de Marville à la même époque sur le même chantier[3].

Des travaux sont toujours en cours en 1375 : des « ouvrages de maçonnerie » sont réalisés dans les galeries de l'hôtel des Bourdonnais[4], l'huisserie est renouvelée[5], et l'hôtel doit aussi être nettoyé et remis en état, notamment les « neuves maisons dudit hostel, qui cheoient », souffrant apparemment d'un défaut de conception ou de construction[6]. À la suite de ces travaux, Jean le Fruitier, paveur à Paris, refait le pavage de la rue Tirechappe sur une longueur de 12 toises le long de l'hôtel[7]. Il est cependant difficile de déterminer s'il s'agit de faire de nouveaux aménagements dans l'hôtel ou de son entretien normal : Gilles le Pelletier étant décédé avant août 1375, c'est à l'occasion de la clôture de ses comptes que ces paiements sont effectués[8]. A compter d'octobre de cette année 1375, la conduite des travaux est confiée au concierge nouvellement nommé, Guillaume le Gras[9]. On manque par la suite d'indications sur les travaux réalisés à l'hôtel des Bourdonnais, car, à compter de 1378, ils sont assignés directement (*i.e.* sans passer par la Recette générale de toutes les finances) sur la rente annuelle que sert le receveur de la ville et de la vicomté de Paris au duc de Bourgogne à cause de son

[1] ADCO, B 1438, f° 18 v°.
[2] Ernest PETIT, *Philippe le Hardi, op. cit.,* p. 31. Cf. le 7 juin 1373 : « à Jehan Blondel, escuier tranchant de monseigneur, en recompensacion de ce qu'il amena devers mondit seigneur de Lombardie à ses frez et despens maistre Jehan d'Arboiz, paintre de monseigneur, un varlet et deux chevaux » (ADCO, B 1441, f° 49) ; le 21 juin 1373 : « maistre Jehan d'Arboiz, paintre de monseigneur, ordonné par monseigneur a demorer a Paris pour aller ouvrer et faire de son mestier certaines chouses que mondit seigneur li a enchargees, et vuelt monseigneur que pour chascun jour que ledit maistre Jehan demorra à Paris pour la cause dessusdicte jusques au retour de mon dit seigneur de la chevauchee ou il aloit es guerres du roy, que l'en li paie VIII groz par jour pour les despens de lui, ses varlez et II chevaux » (ADCO, B 1441, f° 25).
[3] ADCO, B 1438, f° 50. Sur ce sculpteur, actif à partir de 1366, ayant travaillé pour Charles V puis pour Philippe le Hardi, à Paris et à Dijon, jusqu'à sa mort en 1389 : *L'art à la cour de Bourgogne: le mécénat de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (1364-1419),* Dijon, Musée des beaux-arts de Dijon, 2004, p. 355.
[4] Ernest PETIT, *Philippe le Hardi, op. cit.*, p. 52. : ADCO, B 1445, f° 37.
[5] ADCO, B 1445, f° 126 v°.
[6] ADCO, B 1445, f° 71-71 v°.
[7] Ernest PETIT, *Philippe le Hardi, op. cit.*, p. 34.: ADCO, B 1445, f° 57.
[8] ADCO, B 1445, f° 37.
[9] ADCO, B 1445, f° 23 v°. Mandement du 28 octobre 1375. Des fonds sont alloués à cet effet à Guillaume le Gras en 1376 (ADCO, B 1452, f° 26-26 v°) et 1377 (ADCO, B 1451, f° 9).

hôtel de Plaisance[1] : le détail n'en apparaît donc pas dans les comptes généraux, et les comptes particuliers que rendait annuellement le concierge n'ont pas été conservés[2].

En définitive, l'acquisition de l'hôtel des Bourdonnais s'est accompagnée d'une importante campagne de travaux : il s'agissait de faire de cet hôtel, situé dans un quartier aristocratique et tête d'un fief laïc parisien, une résidence digne du frère cadet du roi Charles V, à proximité de la résidence royale. Ces aménagements effectués, seul l'entretien courant de l'hôtel est assuré : après les 4000 l.t. investies entre 1367 et 1369, le duc ne dépense plus que 1500 l. pour cet hôtel au cours des quinze années suivantes. Il faut dire que le mariage flamand de Philippe le Hardi lui assure à plus ou moins long terme la possession d'autres hôtels parisiens, plus vastes et mieux aménagés, et les investissements dans l'hôtel des Bourdonnais ne sont plus indispensables. Le comte de Nevers, lorsqu'il acquiert cet hôtel, y fait lui aussi réaliser de menus travaux : portes neuves mises à l'hôtel et aux étables[3], pavage de la rue devant l'hôtel refait sur 13 toises et demie de long[4], réfection du puits et des treilles au jardin de l'hôtel, ce qui nous permet de constater qu'en dépit de sa taille modeste, l'hôtel disposait d'un jardin, élément obligé du luxe aristocratique[5].

[1] ADCO, B 1452, f° 9 v [au chapitre des recettes] : « de Lorens du Molinet receveur de la ville et viconté de Paris pour la rente que monseigneur a accoustumé de prendre chascun an sur la dite recepte a cause de son hostel de Plaisance pres du bois de Vinciennes. Neant pour ce que Guillaume le Gras, consierge de l'ostel de monseigneur assis a Paris en la rue aux Bourdonnois, la reçoit pour convertir en la reparacion dudit hotel et en comptant ». Cette rente représente un montant annuel de 132 l. 6 s. 9 d.p. Pour l'histoire de cette rente, voir ci-dessous, p. 106.

[2] Mention d'un compte de travaux annuel rendu par le procureur du concierge à la chambre des comptes de Dijon : ADCO, B 1452, f° 26-26 v°. Le procureur de Guillaume le Gras auprès de la chambre des comptes de Dijon est Louis Paste, qui était déjà le procureur de Gilles le Pelletier.

[3] ADCO, B 5520, f° 193 et, f° 195.

[4] ADCO, B5520, f° 199. Les travaux effectués sur ordre du comte de Nevers sont cependant tout à fait mineurs : 24 l.t. sont dépensées au total.

[5] ADCO, B 5520, f° 199 v°, f° 201. Sur le rôle des jardins dans la demeure aristocratique, voir notamment Jean GUILLAUME (éd.), *Architecture, jardin, paysage : l'environnement du château et de la villa aux XVe et XVIe siècles*, Paris, Picard, 1999, 311 p; Elisabeth ANTOINE, « Jardins de plaisance », *in* Frédéric PLEYBERT (éd.), *Paris et Charles V. Arts et Architecture*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2001, p. 151–165; Corinne BECK et Patrice BECK, « Les parcs et jardins des résidences des ducs de Bourgogne au XIVe siècle, réalités et représentations », *in* Annie RENOUX (éd.), *Aux Marches du Palais : Qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Données historiques et archéologiques, Actes du VIIe Congrès d'Archéologie médiévale, Le Mans-Mayenne, 9-11 septembre 1999*, Le Mans, Université du Maine, 2001, p. 97–111.

3. L'hôtel d'Artois, rue Mauconseil

a) L'hôtel des comtes d'Artois

Carte 3 : emprise au sol de l'hôtel d'Artois[1]

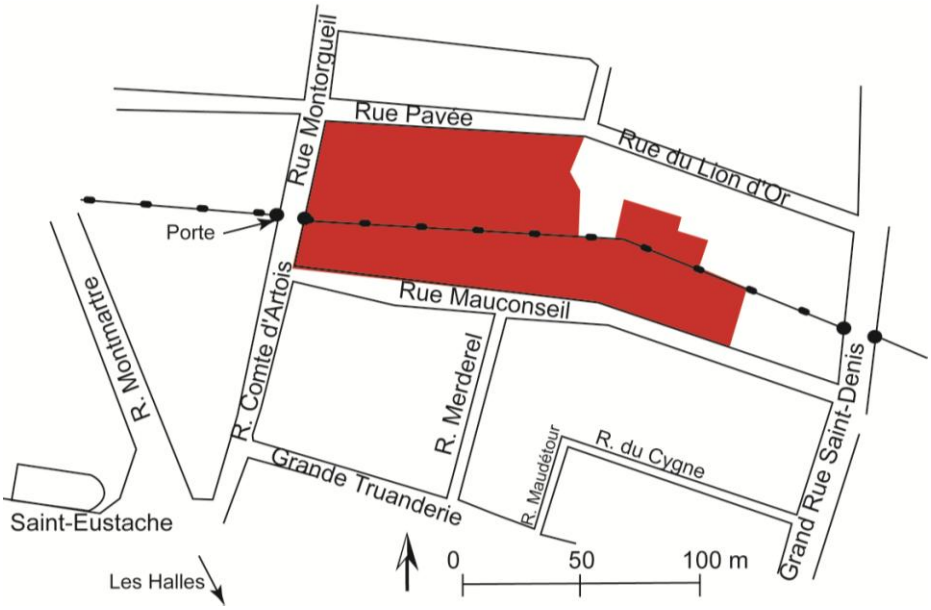

Figure 1: L'hôtel d'Artois vers 1530 (plan de Braun et Hogenberg)[2]

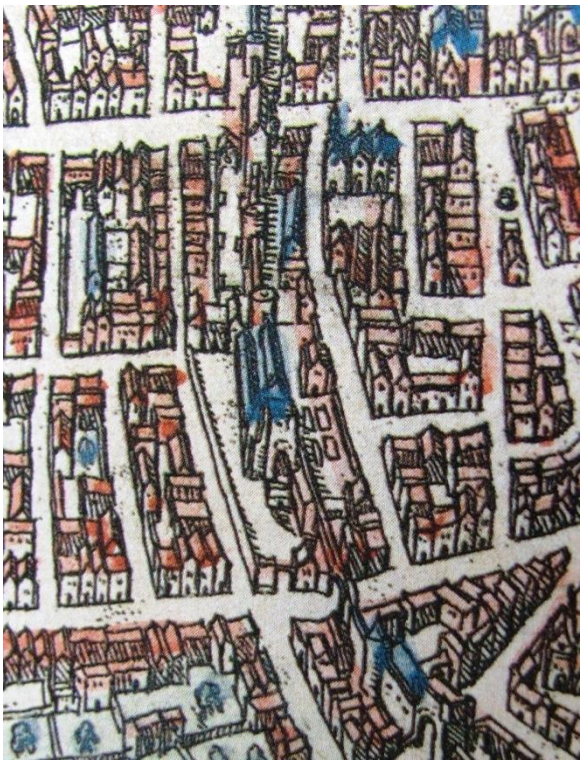

N ←

[1] D'après Françoise BOUDON, André CHASTEL, Hélène COUZY et Françoise HAMON, *Système de l'architecture urbaine*, *op. cit.* t. I, p. 56, fig. 54 et t. II, pl. 7 et pl. 26.

[2] Georg BRAUN et Frans HOGENBERG, *Villes du monde : 363 gravures révolutionnent l'image du monde, édition intégrale des planches coloriées, 1572-1617*, Cologne, Taschen, 2008, p. 62-63. Voir *infra* annexe n°1, p. 519. On distingue ici parfaitement la muraille de Philippe Auguste ainsi que les élévations du bâtiment central de l'hôtel.

Cet hôtel est topographiquement important, puisqu'il donne son nom à la fois à la rue qui le longe à l'ouest, nommée « rue au Comte d'Artois », et à la porte existant à ce niveau dans la muraille de Philippe Auguste, nommée « porte au comte d'Artois »[1]. C'est le plus célèbre des lieux de résidence parisiens des ducs Valois de Bourgogne. Son origine, bien connue[2], se trouve dans les acquisitions réalisées par Robert II d'Artois à partir de 1270, puis par sa fille Mahaut, au début du XIV^e^ siècle. Il finit par couvrir la moitié occidentale de l'îlot compris entre les rues Saint-Denis à l'est et Montorgueil à l'ouest, et les rues Pavée-Saint-Sauveur, au nord, et Mauconseil au sud, dans la paroisse Saint-Eustache. Il comprend une portion importante de l'ancien rempart de Philippe Auguste[3]. L'hôtel, tel qu'il se constitue au fur et à mesure des acquisitions et travaux de Robert II et de Mahaut, se trouve en partie dans la censive de Thérouanne, achetée par le roi en 1331, et en partie dans la censive de la chapellenie de Saint-André en l'église Saint-Eustache[4]. Cette situation explique que les comtes d'Artois, puis les ducs de Bourgogne, aient dû payer au chapelain de Saint-André une rente annuelle[5]. Le développement de la parcelle de l'hôtel d'Artois est considérable, dépassant les 10 000 m², à comparer avec les 2 000 m² couverts par l'hôtel de la Trémoille rue des Bourdonnais[6]. Il s'agit

[1] Henri SAUVAL, *Histoire et recherche, op. cit.*, t. I, p. 32 ; t. II, p. 64. L'appellation « au Comte d'Artois », qui se rencontre notamment dans les censiers de l'évêché, semble avoir coexisté avec l'appellation « Comtesse d'Artois », y compris au sein d'un même document : AN, S* 1254, f° 36 (« porte au Comte d'Artoys ») ; f° 99 (« porte a la Comtesse d'Artois »).

[2] Jean Marie RICHARD, « Documents des XIIIe et XIVe siècles relatifs à l'hôtel de Bourgogne (ancien hôtel d'Artois) tirés du trésor des chartes d'Artois », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1890, vol. 17, p. 137 ; Philippe PLAGNIEUX, « La Tour Jean sans Peur, une épave de la résidence parisienne des ducs de Bourgogne », *Histoire de l'Art*, 1988, vol. 1/2, p. 11–20 ; Philippe PLAGNIEUX, *Arts monumentaux à l'époque gothique (1130-1430). Centre et périphérie. II. L'hôtel d'Artois. Art et politique à Paris au début du XVe siècle*, Dossier d'habilitation à diriger des recherches, Paris X - Nanterre, 2004, p. 33-34.

[3] Sur le rôle des remparts pour la circulation dans Paris, cf. ci-dessous, p. 81.

[4] AN, S*1254, f° 38 : la rue Montorgueil, « compris l'ostel d'Artoys est en la censive des chappellains de Saint Andry en l'eglise saint Eustace jusques a la maison Jehan Vaudour au soufflet, pres de la rue Saint Sauveur, et est en la haulte justice de monseigneur [l'évêque de Paris] ». Suite à une fondation de Guillaume Point l'Asne, riche bourgeois parisien, en 1228, le fief de Gif devint le bénéfice des deux chapelains desservant la chapelle de Saint-André que Point l'Asne avait fondée en l'église Saint-Eustache. Le premier avait quinze livres de rente annuelle à prendre sur la terre de Gif, le second neuf livres sur cette même terre, auxquelles s'ajoutait la dîme de Bures, d'une valeur de six livres. Chaque année, le chapelain de Saint-André se rendait en personne jusqu'à une maison de la rue Tirevit pour « y prandre et percevoir par chacun an au jour sainct Jehan Baptiste ung chappeau doublé de roses vermeilles de cens et fons de terre ». Dès le XIIIe s., ce fief est tenu à foi et hommage avec toute la basse et moyenne justice de l'évêque de Paris. Valentine WEISS, *Cens et rentes à Paris*, *op. cit.*, p. 274. Les documents fonciers conservés pour la censive des chapelains de Saint-André (AN, L 643, n° 9, copie datant du XVIII^e^ s. d'extraits d'un cueilloir de 1400-1403) ne font malheureusement pas mention de l'hôtel d'Artois, ce qui empêche de préciser sa description extérieure.

[5] Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les « investissements » religieux des ducs de Bourgogne à Paris », *in* Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 187-188.

[6] Françoise BOUDON, André CHASTEL, Hélène COUZY et Françoise HAMON, *Système de l'architecture urbaine*, *op. cit.*, p. 188.

du même ordre de grandeur que pour l'hôtel de Bourbon, dont la surface est estimée à 2 800 toises, soit plus d'un hectare[1].

Si l'hôtel de Mahaut est relativement bien connu[2], les sources sont peu nombreuses pour ce qui concerne la période comprise entre les achats réalisés par Robert II puis par Mahaut, et la deuxième moitié du XIV^e^ s.[3]. Cette lacune de la documentation se résorbe à partir de 1361, année où le concierge Laurent de la Folie rend compte de sa gestion pour les dix années précédentes. Entre 1371 et 1373, des travaux sont menés pour la comtesse Marguerite de France, comme l'indique un compte du concierge Michel Joly[4]. Ce compte est relatif aux réparations faites aux hôtels de Paris et de Conflans du 13 juillet 1371 au 3 mars 1373, « que madite dame vint d'Arraz à Paris ». Les mêmes ouvriers travaillent aux deux habitations. Le compte signale la présence de « louages » sur la rue Mauconseil[5], et mentionne un maître d'œuvre célèbre : les œuvres de maçonnerie sont en effet confiées à Renaud Tiboust, qui fut maître d'œuvre et expert juré de la ville de Paris et maître maçon du duc d'Anjou[6] ; son frère Jean fut ingénieur et maître d'œuvre du roi en Touraine[7]. Le 31 janvier 1379, Marguerite de France, ordonne au concierge de son hôtel de Conflans, Gautier le Cordonnier, de faire exécuter des travaux en son hôtel d'Artois. Ces travaux sont à payer « des deniers de la rente que nous prenons sur la recette de Meaulx que vous avez receuz ou recevrez de par nous »[8]. Il faut noter que cette rente prise sur la recette de Meaux existe encore sous Jean sans Peur : payable à la Madeleine, elle est inscrite en recette pour les années 1408 à 1411 incluses dans la Recette générale de toutes les finances, et monte alors à 560 l.t. par an[9].

b) L'hôtel d'Artois des ducs Valois

Si le mariage de Philippe le Hardi avec Marguerite, héritière de Flandre et d'Artois, en 1369, fait du duc de Bourgogne l'héritier présomptif de l'hôtel d'Artois du chef de sa femme, ce n'est qu'en 1384, à la mort de Louis de Male, qu'il en prend possession : ce n'est en effet

[1] Simone ROUX, « Résidences princières », *op. cit.*, p. 75.
[2] Odette CHAPELOT et Bénédicte RIETH, « Dénomination et répartition des espaces », *op. cit.*
[3] Jean Marie RICHARD, « Documents des XIIIe et XIVe siècles », *op. cit.*, p. 144.
[4] Jean Marie RICHARD, « Documents des XIIIe et XIVe siècles », *op. cit.*, p. 144 : ADPdC, A 753.
[5] Jean Marie RICHARD, « Documents des XIIIe et XIVe siècles », *op. cit.*, p. 145.
[6] J.-M. Richard signale son intervention en 1379 encore (*Ibid.*, p. 147), mais il ne semble plus être présent parmi les ouvriers que fait travailler le duc de Bourgogne après 1384. Il intervient aussi à Conflans en 1377 : Paul HARTMANN, *Conflans, près Paris*, Nogent-le-Rotrou, Impr. Daupeley-Gouverneur, 1909, p. 41.
[7] Philippe PLAGNIEUX, « La Tour Jean sans Peur », *op. cit.*, p. 20, n. 2. Jean et Renaud Thiboust interviennent par ailleurs ensemble à l'hôtel de Flandre en 1374-1375. Cf. le compte de Guiot Pariset évoqué ci-dessous.
[8] Mandement daté de Hesdin, le 31 janvier 1379, édité par Jean Marie RICHARD, « Documents des XIIIe et XIVe siècles », *op. cit.*, p. 159 pièce justificative VIII. ADPdC, A 773
[9] ADCO, B 1558, f° 33 pour 1408 et 1409, ADCO, B 1560, f° 41 pour les années 1410 et 1411, qui sont assignées en avance en paiement à Guillaume Sanguin.

qu'à partir de ce moment-là que l'hôtel d'Artois est nommé dans les sources « son hôtel d'Artois »[1]. Philippe le Hardi avait pourtant bien séjourné de temps à autre à l'hôtel d'Artois auparavant, souvent en compagnie de Marguerite de France[2], et en avait même eu l'usage. Ainsi, le 18 avril 1368, il y fait donner un souper avec le duc de Berry au duc de Clarence et à d'autres grands seigneurs[3]. En décembre 1374, alors que Philippe le Hardi séjourne à Paris avec le roi, ses chevaux occupent les écuries de l'hôtel d'Artois[4]. Cependant, ces mentions sont peu nombreuses rapportées à la durée des séjours parisiens du duc.

À compter de 1384, Philippe le Hardi fait de cet hôtel sa résidence *intra-muros* préférée. Les nombreuses mentions de travaux d'entretien et de réfection relevées dans les comptes de la recette générale permettent de préciser quelque peu l'organisation interne de l'hôtel. On y trouve les pièces habituelles des demeures aristocratiques, et les informations des sources bourguignonnes recoupent ce que l'on peut savoir de l'hôtel de Robert et Mahaut d'Artois[5]. En 1384, on trouve mentionnée la chambre du duc et la chambre de monseigneur de Nevers, associées chacune à une « chambre de sa garde robe »[6]. En 1393, ces « appartements » disposent de « chambres aisiés », tout comme « la grant etable » et une autre « chambre de la garde-robe », apparemment distincte[7]. Une chambre à parer, ou chambre de parement, est signalée[8]. Il s'agit de la grande salle de réception, lambrissée[9], qui est tendue de drap d'or lorsque le duc réside à l'hôtel[10]. Ses fenêtres sont vitrées, et on y trouve un banc de cérémonie « de XIIII piés de long à marche devant et à perche darriere, garny d'une table de noyer de la longueur dudit banc et de trois piés de large avec trois haulx trestaux »[11]. Certains grands

[1] Première mention le 3 janvier 1384. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 163. Il est à noter que Louis de Male ne décède que le 30 janvier de cette même année. Cependant, les sources originales étant perdues, notre connaissance de l'itinéraire ducal pour l'année 1384 dépend entièrement des extraits copiés dans la collection de Bourgogne. Ceux-ci indiquent : « le 1er janvier 1383 le duc de Bourgogne estoit à Paris vers le Roy, le 3 il fut diner au Louvre vers luy et s'en vint coucher en son hostel d'Artoys », BnF, Bourgogne 53, f°19.

[2] Par exemple, le 20 juillet 1371, le 19 mars 1372 (n.st.), les 6 et 7 février 1375 (n.st.), le 29 juin 1376. Un mandement de novembre 1375 indemnise le « concierge de l'ostel d'Artois a Paris, pour plusieurs reparacion que il avoit paiees de plusieurs domaiges qui y avoient esté faiz durant certain temps que monseigneur y avoit esté loigiez », ADCO, B 1445, f° 129 v°-130.

[3] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 45.

[4] ADCO, B 1444, f° 42.

[5] Philippe PLAGNIEUX, « Arts monumentaux », *op. cit.*, p. 34.

[6] ADCO, B 1465, f° 120. L'accès à la chambre du comte de Nevers est sérieusement renforcé en 1402 lorsqu'on y fait mettre « trois huis de chesne bien barrez de bonnes barres de VI pies de long et de III pies de large ». ADCO, B 1521, f° 92.

[7] ADCO, B 1503, f° 185 v°.

[8] ADCO, B 5520, f° 202 v°-203.

[9] ADN, B 3330, f° 136 v°.

[10] ADCO, B 1461, f° 156. Sous Philippe le Hardi, il s'agit sans doute de la salle en usage du temps de Mahaut, dont la surface est estimée à 283 m² environ. Odette CHAPELOT et Bénédicte RIETH, « Dénomination et répartition des espaces », *op. cit.*, p. 107.

[11] ADCO, B 1521, f° 92. Il s'agit d'un mobilier spécifique aux chambres de parement des demeures nobiliaires : ce siège de prestige, surélevé, permet à plusieurs personnes de s'asseoir tout en dominant l'assistance. Cf. Simone ROUX, « Résidences princières », *op. cit.*, p. 89.

seigneurs familiers de la cour disposent de leur propre couchage dans l'hôtel : c'est le cas de Pierre de la Trémoille en 1402[1], de Guillebert de Lannoy et du seigneur de Roubaix en 1420[2], ce dernier ayant en 1424 son propre hôtel à proximité immédiate de l'hôtel d'Artois[3]. Il est probable que ces espaces privatifs sont confiés à la garde de membres de leur suite[4]. D'autres membres de l'hôtel, tels que les maîtres d'hôtel ou les pages, y ont aussi leur chambre, du moins en 1420[5].

Des locaux correspondant aux différents services de l'Hôtel – au sens institutionnel – sont aussi mentionnés : écuries[6], cuisine[7], chambre des joyaux[8], dans laquelle des travaux sont exécutés à plusieurs reprises « pour la seurté des diz joyaux », armurerie[9], échansonnerie,

[1] ADCO, B 1521, f° 92 : mention d' « un chassi a voitre et a fenestre assis en montant la vis dudit hostel d'Artois en la chambre ou est logies Pierre de la Tremoille ». La même année, 25 s.t. sont payés « pour une paillasse qui fut faicte en la chambre de mondit seigneur pour Pierre de la Tremoille, son chambellan », par lettres patentes ducales données le 6 mai 1402 (ADCO, B 1532, f° 347). Le fait de coucher « devant le duc » fait partie des devoirs du premier chambellan, ainsi que l'écrit Guillebert de Lannoy. Ghillebert DE LANNOY, *Oeuvres de Ghillebert de Lannoy, voyageur, diplomate et moraliste*, Louvain, impr. de P. et J. Lefever, 1878, p. 51; cité par Paul BONENFANT et Anne-Marie BONENFANT-FEYTMANS, *Philippe le Bon : sa politique, son action*, Bruxelles, De Boeck, 1996, p. 163.

[2] ADN, B 1923, f° 203 : « Item pour une serrure a boce a II clefs pour la chambre de messire Guillebert, XVI s. Item pour couvrir la chambre de mondit seigneur et la chambre de monseigneur de Roubais, et pour plonc, X fr. »

[3] En 1424 sont réalisés des travaux de couverture « tout au long de l'ostel, derrière ledit hostel d'Artoiz, où le seigneur de Roubois se loige », et une gouttière neuve est mise « sur la chambre dudit seigneur de Roubais ». ADCO, B 1625, f° 244-246. Jean, seigneur de Roubaix, est alors premier chambellan du duc. Paul BONENFANT et Anne-Marie BONENFANT-FEYTMANS, *Philippe le Bon, op. cit.*, p. 165. Pourrait-il s'agit du même hôtel que celui d'Antoine de Croy, premier chambellan en 1461, dont les réparations sont elles aussi prises en charge par les finances ducales, et qui se trouve, selon toutes probabilités, à proximité immédiate de l'hôtel ducal ? Werner PARAVICINI, « Le temps retrouvé ? Philippe le Bon à Paris en 1461 », *in* Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 414.

[4] Ainsi, Pierre, seigneur de Nourry, chambellan du roi, lieutenant général et conseiller du duc de Bourbon, fait garder par un serviteur « sa chambre qu'il a en l'ostel de notre tres cher et tres amé oncle le duc de Bourbon a Paris […] pendent ce qu'il seroit hors d'icelle chambre » : AN, JJ 159, n° 43, novembre 1404.

[5] ADN, B 1923, f° 202 v° : « en la chambre des maistre d'ostel de mondit seigneur » ; *Ibid*, f° 203 : « en la chambre ou sont logié oudit hostel les pages de mondit seigneur »

[6] ADCO, B 1444, f° 42, ADCO, B 1503, f° 185 v°. Il semble y avoir eu plusieurs groupes d' « étables » dans l'hôtel : ainsi, en 1399 le duc fait réaliser une étable neuve à la place d' « une grant sale vielle estant en l'ostel d'Artois en laquelle les maistres de la chambre aux deniers dudit seigneur avoyent acoustumé de faire leur estable », ADCO, B 1517, f° 210 v°. En 1393, l'huisserie des « basses estables » est changée, ADCO, B 1503, f° 185 v°. Les comptes mentionnent souvent les écuries donnant sur la rue Mauconseil, et quelques maisons de la rue situées à l'est de l'hôtel sont dites aboutissant aux écuries de l'hôtel d'Artois (BnF, ms. fr. 8611, f° 88, Arch. AP-HP, fonds Saint-Jacques-aux-Pèlerins, liasse 40-42). Les écuries devaient donc longer le mur de Philippe Auguste.

[7] ADCO, B 1521, f° 92. Dans cet exemple sont indiqués des achats de bois, « duquel merrien on devoit faire une cuisine, laquelle on ne fist point ». Mandement du 12 septembre 1402.

[8] ADCO, B 1532, f° 352 : « es chambres ou sont les joyaux de chappelle de mondit seigneur en son hostel d'Artois à Paris », *Ibid*, f° 367 v°-368 : « en deux de ses chambres de sont hostel d'Artois ou les joyaux de sa chappelle sont en garde ».

[9] ADCO, B 1554, f° 199 ; ADCO, B 1556, f° 173 v°. Cf. Dominique ROBCIS, *Armes, armures et armuriers sous le principat de Jean sans Peur, 1404-1419, d'après les documents comptables*, Paris, Association pour l'Édition et la Diffusion des Études Historiques, 1998, p. 48. Des armes sont occasionnellement stockées dans l'hôtel : on y transporte ainsi 240 arbalètes en 1388, achetées à un marchand parisien non précisé et stockées dans quinze coffres achetés pour l'occasion par l'arbalétrier du roi Guillaume le Blont ; quatre douzaines de lances et de glaives en janvier 1402 (n.st.) ; 86 pavois en 1409, achetés à Lille pour « bailler et delivrer a pluseurs arbalestriers et pavoiseurs qui es mois de septembre et d'octobre darrain passé furent devers ledit seigneur a Paris pour le servir et

fourrière, épicerie, paneterie et fruiterie, ainsi qu'une conciergerie[1]. Les offices qui composent l'Hôtel disposent donc de lieux attitrés. En 1424 et 1434, une « chambre de l'aumône » est évoquée[2]. L'hôtel a des caves[3], comme le montrent les mentions de l'existence d'un « garde des vins de l'hôtel d'Artois »[4], ainsi que celles du stockage de queues de vin dans l'hôtel[5].

L'hôtel dispose d'un jardin, parfois qualifié de « grant jardin »[6], agrémenté de treilles[7], et où se trouve une fontaine[8]. En 1401, un pionnier est payé pour y avoir fait deux « butes », sans doute pour le tir à l'arc ou à l'arbalète[9]. Il est au moins en partie ceint de murs[10]. En 1393, le duc fait réaliser des travaux de pavement dans la cour de l'hôtel, ainsi que dans la rue « devant icelluy »[11]. L'hôtel dispose aussi d'un préau[12], ainsi que de galeries, mentionnées en 1420[13], et de deux structures verticales : une « tournelle », dans laquelle sont placés des sièges, évoquée en 1420 et 1424, et une « tour », à la base de laquelle se trouve en 1420 l'épicerie, et dans laquelle a été ouverte une porte permettant d'accéder à un chemin sur les remparts[14], menant à l'hôtel du maréchal de Bourgogne[15]. La mention du nettoyage d'un jeu de paume en l'hôtel d'Artois témoigne de la présence d'un terrain réservé à cet usage au sein de l'hôtel[1].

---

acompaignier en l'armee par lui darrain faicte audit Paris, et lesquelx pavois ont este depuis mis en garnisons en l'ostel d'Artois dudit seigneur audit Paris » (Respectivement ADCO, B 1475, f° 57 et B 1467, f° 71 ; B 1526, f° 259 ; B 1562, f° 63). On dispose d'un inventaire, réalisé par les commissaires chargés d'épurer les comptes après la mort de Philippe le Hardi, des « biens meubles trouvez en l'ostel d'Artois en la chambre des armeures, presens les commissaires, le IX^e^ jour de decembre mil CCCC et IIII » : ADCO, 1 J 1470, f° 157. Cf. ci-dessous, pièce justificative n° 4, p. 581.

[1] ADN, B 1923, f° 203.

[2] ADCO, B 1625, f° 244-246, ADN, B 1953, n° 56 998.

[3] Notamment un « petit cellier dessoubz l'aumosne », ADCO, B 1625, f° 244-246.

[4] ADCO, B 1462, f° 60 v° ; B 1469, f° 15v°.

[5] ADCO, B 1469, f° 48 v: 33 pièces de vin de Beaune stockées dans l'hôtel en février 1387 (n.st.). En 1401, on emploie dans l'hôtel du bois pour y relier les vins : ADCO, B 1521, f° 94.

[6] ADCO, B 1625, f° 244-246.

[7] ADCO, B 1479, f° 86 ; ADCO, B 1514, f° 66 v° ; ADCO, B 1521, f° 94.

[8] ADN, B 1953, n° 56 998 ; ADCO, B 1625, f° 244-246.

[9] ADCO, 33 F 54. En 1419, Étienne Lambin, garde de l'artillerie du roi, est rémunéré pour « une butte à tirer que le roi a fait faire en son hôtel à Troyes et pour arbalètes et autres artillerie pour la plaisance du roi. » Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 199, n° 687.

[10] ADCO, B 1547, f° 199 v°. En 1424 des maçons sont payés pour « abatre ung grant mur seant ou jardin de la fontaine qui estoit en partie cheu, qui siet entre les estables dudit hostel d'Artois et les galeries d'icellui », et refaire ce mur sur une longueur de 70 toises 10 pieds et demi, soit près de 150 m. (ADCO, B 1625, f° 244-246.) En 1434, le concierge Laurent des Bordes rémunère le « voier de l'evesque de Paris, pour son salere d'avoir fait les alignemens du mur qui a esté fait neuf entre le piemon de la grant sale et la fontaine, lequel estoit cheu et a convenu faire ledit mur tout neuf » (ADN, B 1953, n° 56 998). Le jardin des arbalétriers de Paris, « seant en la rue St Denis, lez la porte ancienne d'illec, au par dehors, et joignant des anciens murs, abouti[t] par derrière les murs de l'ostel d'Artoys » (1391). *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. VII, p. 395.

[11] ADCO, B 1500, f° 155.

[12] ADCO, B 5520, f° 157 v°-158.

[13] ADN, B 1923, f° 203.

[14] ADN, B 1923, f° 202 v° : « pour deux huis, l'un en la tournelle devers le retrait de mondit seigneur, et l'autre en la tour dessus l'espicerie, lequel va sur les murs devers le mareschal de Bourgogne» (1420) ; ADCO, B 1625, f° 244-246 : « pour avoir fait faire les sieges qui sont en la tournelle dudit hostel » (1424).

[15] Plus qu'à Jean de Cotebrune, maréchal de Bourgogne du 5 septembre 1418 à la fin de 1422 (cf. Bertrand SCHNERB, *L'honneur de la maréchaussée : maréchalat et maréchaux en Bourgogne des origines à la fin du XVe*

Une chapelle, objet de nombreux aménagements, complète cet ensemble[2]. Elle dispose ainsi d'un orgue fixe, acquis en 1388[3], et d'un orgue portatif, que Philippe le Hardi fait acheter en 1393, et qui par la suite accompagne le duc dans ses dévotions dans les églises parisiennes ou dans ses autres hôtels de la région[4]. Les comptes mentionnent aussi l'existence d'un oratoire, sans doute à vocation privée, que le duc fait orner de statues[5].

Des travaux d'entretien sont mentionnés périodiquement dans la comptabilité, de façon plus ou moins détaillée[6], notamment afin de nettoyer les « fiens et boe » qui s'accumulent dans l'hôtel[7], mais aussi de refaire les serrures ou fenêtres de l'hôtel[8], sa couverture de tuiles[9], voire de faire fabriquer des « cheines de fer » pour l'hôtel[10]. Des achats de verrerie pour les fenêtres de l'hôtel sont mentionnés régulièrement, et un maître verrier, Gossuin de Bois-le-Duc, est retenu par Philippe le Hardi en mars 1388 (n.st.), pour la somme de 15 francs par mois : sa mission est de s'occuper de tous les chantiers ducaux où ses travaux sont requis, notamment les Chartreux de Dijon et le château de Hesdin. Il doit résider à Paris, où il peut s'approvisionner en matières premières, et œuvrer à l'hôtel d'Artois[11].

c) Les dépendances de l'hôtel et le logis des officiers

L'hôtel dispose de dépendances : des louages, situés rue Mauconseil, sont attestés dès 1298, et les recettes tirées des « petites maisons du comte » apparaissent dans les comptes du

---

siècle, Turnhout, Brepols, 2000, p. 68-70.), la source se réfère sans doute ici à Guillaume de la Trémoille (†1396), dont l'hôtel, situé rue Plastrière, est utilisé à plusieurs reprises par le duc après 1396. Cf. chapitre 2. Le chemin de ronde est encore employé en 1461 par le duc pour se rendre de l'hôtel d'Artois à l'hôtel d'Orléans (hôtel de Bohême, rue Coquillière) sans être vu par les Parisiens. Werner PARAVICINI, « Le temps retrouvé ? », *op. cit.*, p. 425.

[1] ADCO, B 1554, f° 209 v°: « Pour avoir fait nettoyer un jeu de paulme en l'ostel d'Artois », mandement du 9 septembre 1408.

[2] ADCO, B 1465, f° 120. ADCO, B 1451, f° 92.

[3] Acheté à Clément Petit, premier chapelain du roi, pour « mettre et laissier en son hostel d'Artois a Paris » ADCO, B 1475, f° 60 v°.

[4] ADCO, B 1500, f° 157 v°-158. Ainsi pour la Saint-Antoine de janvier 1394 (n.st.), cet orgue est mené dans l'église Saint-Antoine-le-Petit à Paris : *Ibid*, f° 170 v°. Voir aussi ADCO, B 1554, f° 195 v° pour un exemple de déplacement des orgues de l'hôtel d'Artois à celui de Conflans.

[5] ADCO, B 1469, f° 61 v°. Est-ce cet oratoire qui est désigné en 1413 par l'expression : « l'autel là où l'en a acoustumé de chanter la petite messe de mondit seigneur à Paris », et qui est alors orné d'un marbre ? (ADCO, B 1573, f° 94 v°).

[6] ADCO, B 1527f° 12 v°, f° 13 v° ; ADCO, B 1532, f° 69 v°.

[7] ADCO, B 1500, f° 180 v° ; ADCO, B 1503, f° 185 v° ; ADCO, B 1547, f° 199 v° ; ADCO, B 1571, f° 112-112 v° ; ADN, B 1923, f° 203 v°, etc. On en profite généralement pour faire curer les étables et nettoyer la rue Mauconseil : ADCO, B 1519, f° 248-248 v°.

[8] ADCO, B 1503, f° 185 v° ; ADCO, B 126, f° 259, ADCO, B 1526, f° 297, ADCO, B 1527, f° 9.

[9] ADCO, B 1521, f° 94.

[10] ADCO, B 1508, f° 160. Mandement du 18 décembre 1395.

[11] ADCO, B 1469, f° 26 v°.

concierge[1]. À l'époque Valois, certains de ces louages, « siz sus les estables aux chevaulx devers la dite rue de Malconseil », font l'objet de réparations[2]. Ce rang de louages, outre sa fonction économique, a aussi pour intérêt d'isoler la demeure aristocratique et de faire écran au bruit de la rue[3]. Dans quelques unes de ces dépendances sont logés des officiers ducaux, sans que l'on puisse en préciser ni le nombre, ni la configuration. Ainsi, en 1393, le trésorier Josset de Halle demeure dans un de ces logements[4]. De même, Jean de Bray, maître de la chambre aux deniers, bénéficie en 1397 du prêt d'une maison située « au dessous » de l'hôtel d'Artois, « pour y faire sa demourance et executer son dit office »[5]. À cette occasion, des travaux sont réalisés dans cette maison : il s'agit notamment de faire construire, dans cet hôtel, qui est assez grand pour disposer d'une cour sur laquelle donne une salle aux fenêtres vitrées, deux comptoirs employés par Jean de Bray pour son office[6]. Cette chambre aux deniers est, sous le principat de Jean sans Peur, abattue et remplacée par un corps de maison neuf afin d'y loger Regnier Pot, conseiller et chambellan du duc[7]. De même, Jacques de Templeuve, premier chapelain et secrétaire du duc[8], demeure avant 1403 dans une dépendance de l'hôtel d'Artois, dans laquelle il fait réaliser des travaux pour un montant de 300 écus, dont il est dédommagé[9].

Quant à Jean Chousat, il reçoit par un mandement du 15 octobre 1406 la somme de 600 écus d'or « en recompensacion d'une maison, jardin et appartenances d'icelle, seant a Paris en la rue de Mauconseil, laquelle maison, qui est des appartenances de l'ostel d'Artois a Paris,

---

[1] Robert-Henri BAUTIER et Janine SORNAY, *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge. 2, Les États de la Maison de Bourgogne. Vol. 1, Archives de principautés territoriales. 2, Les principautés du Nord*, Paris, Éd. du Centre national de la recherche scientique, 1984, p. 263. Les revenus de ces louages sont toujours versés au concierge en 1401 : Jehannete des Chevalx verse à Joceran Frepier, concierge : « pour XII louaiges qui sont sur les estaubles, chacun louaige XXII s. dont elle a receu III termes feniz a la dite Champdeleur, pour ce, XIII fr. demi ». ADN, B 3330, f° 175 v°.

[2] ADCO, B 1500, f° 155, ADCO, B 1503, f° 185 v° (1393), ADCO, B 1625, f° 244-246 (1424)

[3] Caroline M BARRON, *London in the later Middle Ages*, *op. cit.*, p. 250.

[4] ADCO, B 1500, f° 155 : « pour plusieurs ouvraiges de pavement qu'il a faiz du commandement et ordonnance de mon dit seigneur en son hostel d'Artoiz a Paris et es appartenances d'icelluy tant en la court dudit hostel comme en la rue devant ycelluy et en l'ostel ou ledit tresorier demeure audit a Paris appartenant audit hostel d'Artoiz ».

[5] ADCO, B 1514, f° 280 v°-281. En 1399, 94 l. 6 s.p. sont payés à divers artisans « pour avoir repare et mis a point et estat une grant sale vielle estant en l'ostel d'Artois, en laquelle les maistres de la chambre aux deniers dudit seigneur avoyent acoustume de faire leur estable et pour avoir fait une estable toute neufve oudit hostel et autres menues reparacions illec neccessaires. ADCO, B 1517, f° 210 v°.

[6] ADCO, B 1503bis, f° 125.

[7] ADCO, B 1547, f° 203 : par un mandement d'octobre 1407 sont remboursés à Regnier Pot 458 fr. 5 s. 6 d.p. qu'il avait payés « pour les edifices d'un corps de maison nagaires fait de nouvel du commandement et ordonnance d'icellui seigneur en son hostel d'Artois à Paris, ou logis dudit messire Regnier estant oudit hostel, ou soloit estre la chambre aux deniers de feu monseigneur le duc derrain trespassé, cui Dieu pardoint ». Cet hôtel est enclos de murs : un mandement d'août 1406 mentionne « XI toises de mur de cloison […] fais entour le jardin du logis dudit messire Regnier et la court d'icellui logis dudit mur au bout de la vielle cuisine dudit logis en l'ostel d'Artois a Paris, contenant ledit mur tout ensemble lesdictes XI toises de XI piez de hault », ADCO, B 1543, f° 182 v°-183.

[8] Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires de la cour de Bourgogne, 1384-1477*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2006, p. 136, n° 242.

[9] Pour des travaux de maçonnerie et de charpente « que a plusieurs fois il fist pieca faire a neuf a l'ostel d'Artois dudit seigneur ou lieu ou nagueres il avoit demouré », ADCO, B 1538, f° 218, mandement ducal donné à Melun le 14 août 1403, et BnF, coll. Bourgogne, 57, f° 148.

feux monseigneur et dame, qui Dieu pardoint, avoient donné audit tresorier a sa vie et de leur vivant, estoit demouré en icelle, et encore est a present, comme de tous les biens meubles et utensilles d'ostel, tant les coustes, coussins, chambres, draps, linges et autres choses quelxconques estans, et que le dit tresorier a en icelle maison, dont il s'est desmis et departi plainement a la requeste de mondit seigneur, et y renonce tout entierement en la presence dudit seigneur et en ses mains, sans y jamais riens demander ne autre quelxconques a qui la chose pourroit toucher, laquelle maison et biens dessus dis mondit seigneur a donné et ottroiez a messire Jaques de Courtiamble et a messire Jehan de la Chappelles, ses chevaliers et chambellans, leur vie durant et du survivant d'eulx seulement, afin que, mondit seigneur estant audit lieu de Paris, ilz soient plus pres logiez residans entour lui »[1]. Si Jean de la Chapelle n'a guère profité de ce don, puisqu'il est mort en 1408 à Othée[2], Jacques de Courtiambles semble s'être installé à demeure dans cet hôtel, puisqu'en 1424, lorsque des travaux de réfection d'un mur de l'hôtel d'Artois sont effectués, des piliers de soutènement lui sont adjoints « du costé du jardin que tient messire Jaques de Courtiambles »[3]. Enfin, en 1432, lorsqu'un accord intervient entre Regnier Pot et Pierre Fromont, courtier de draps, qu'il avait embauché en 1426 comme concierge pour son hôtel, « qui est de l'ostel d'Arraz » [sans doute pour Artois], rue Mauconseil, ce dernier est décrit comme « tenant d'une part a l'ostel de feu monseigneur de Commarin [Jacques de Courtiambles] et d'autre part a l'ostel du confesseur de monseigneur de Bourgogne, aboutissant et aiant entree en la dite rue de Mauconseil et tenant par derriere au jardin des arbalestriers de Paris »[4].

L'hôtel du confesseur est bien attesté et constitue un point de repère : il occupe en effet l'extrémité est de l'hôtel d'Artois[5]. Cette maison est complètement reconstruite, sur trois étages, en 1403 : un mandement ordonne alors le versement de 500 francs au confesseur du duc Nicolas de Vertus afin de payer ces travaux[6].

---

[1] ADCO, B 1543, f° 170 v°.

[2] Bertrand SCHNERB, « Des Bretons à la cour de Bourgogne sous les deux premiers duc de la Maison de Valois (du milieu du XIV^e^ au début du XV^e^ s.) », *in* Jean-Christophe CASSARD, Yves COATIVY, Alain GALLICÉ et Dominique LE PAGE (éds.), *Le prince, l'argent, les hommes au Moyen Âge. Mélanges offerts à Jean Kerhervé*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 467.

[3] ADCO, B 1625, f° 244-246.

[4] AN, X ^{1C} 143 A, n° 98, 30 avril 1432.

[5] BnF, Ms. fr. 8611, f° 88 v°, cité par Anne LOMBARD-JOURDAN, « Fiefs et justices parisiens au quartier des Halles », *BEC*, 1976, vol. 134, p. 346, n. 4. Attenant à l'hôtel se trouve une maison « a un pignon de platre apartenant au confesseur de monseigneur de Bourgogne du coté de l'hotel d'Artois et des apartenances d'iceluy ». Le compte des maîtres et gouverneurs de Saint-Jacques-aux-Pèlerins pour l'année 1396-1397 enregistre 24 s.p. en recette « Du confesseur de tres noble et puissant prince monseigneur le duc de Bourgoigne, pour la vente d'une vielle mardelle de puis, qui fu pieca seant au coing de Mauconseil empres le grant autel » : Arch. AP-HP, fonds Saint-Jacques-aux-Pèlerins, liasse 150, f° 6.

[6] ADCO, B 1532, f° 364-364 v°: pour avoir « fait abatre et mettre a terre une maison en la quelle lui estoit ordonnée sa demourance, assise en la rue de Mauconseil, joignant et appendant a l'ostel d'Artois dudit seigneur et

Il apparaît donc que le duc dispose des dépendances de l'hôtel d'Artois à sa guise, s'en servant pour récompenser les serviteurs fidèles ou dont il veut disposer : chapelain, maître de la chambre aux deniers, trésorier ou encore chambellan. Le cas de Jean Chousat semble cependant marquer une évolution dans l'utilisation qui est faite de ces dépendances : alors qu'elles sont conférées, sous Philippe le Hardi, à des officiers de l'administration, pour des raisons que l'on imagine essentiellement pratiques, Jean sans Peur en expulse Chousat, son trésorier, pour y loger une « garde rapprochée » à la fonction plus politique et militaire qu'administrative.

Cette utilisation des louages au bénéfice des officiers de l'hôtel n'est pas sans poser problème au concierge de l'hôtel, qui doit affecter une partie des loyers perçus pour ces dépendances au paiement des rentes dues sur l'hôtel d'Artois. Ainsi, en 1410, les frères de l'hôpital de la Trinité réclament les arrérages d'une rente annuelle de 60 s.p. à prendre sur l'hôtel d'Artois, dont ils n'ont pas été payés depuis l'année 1403 incluse[1]. En effet, « pour occasion de ce que yceulz louages ont esté baillez par monseigneur et donnez à aucuns de ses serviteurs à leurs vies, et n'en recevoit le dit concierge aucune chose, lesdiz religieux n'en ont peu estre paié d'icelle rente dudit concierge »[2].

d) <u>La Tour Jean sans Peur[3]</u>

À la mort de Philippe le Hardi, l'hôtel d'Artois échoit à Jean sans Peur, qui l'a préféré à l'hôtel de Flandre[4]. Dès le début de son principat, le duc abandonne l'hôtel des Bourdonnais et semble concentrer ses efforts sur l'hôtel d'Artois, qu'il décide de faire agrandir. La réalisation de ce projet a lieu en deux temps, comme le montre un versement effectué à Jean de Malegeneste, commis à payer ces travaux[5]. Jean sans Peur a d'abord envisagé la construction

---

des appartenances d'icelui, ycelle maison estant en voie de cheoir et de venir a terre, pour les foibles ediffices pieça faiz de long temps ou peril d'icelle maison, Et apres par l'advis et conseil de Joceran Frepier, tresorier et concierge de l'ostel d'Artoiz dudit seigneur, ait fait tout nuef le fondement, planchers, murailles, couverture et autrement rediffiee a trois estages, excepté d'un pan de mur d'icelle maison, le quel fu resarchié tout au long et mis en tel ordonnance qu'il s'est peu soustenir sans avoir esté abatu, et en icelle ait fait ediffier une grande viz moult prouffitable a l'ostel et mis tout ycellui hostel en tele ordonnance de ediffices nouveaux et de reparacions, que de long temps n'y faudra aucune chose, pour lesquelz ediffices et reparacions faire et parfaire convint audit frere Nicole fraier et despendre jusques à la somme de v^{C} fr. », par mandement ducal de mai 1403.

[1] Noter que rue Saint-Denis, en face de l'entrée de la rue Percée, la « maison de la Trinité » paye 2 s. de cens à l'évêque « pour la sale d'Artoys et pour toutes les appartenances ». AN, S*1253, f° 21 v° (1371), et S*1254, f° 44 v° (1399).

[2] ADCO, B 1560, f° 199 v°-200.

[3] Vestige de l'hôtel d'Artois, elle subsiste au 20, rue Étienne Marcel, à Paris (2^{e}).

[4] Bertrand SCHNERB, *Jean Sans Peur. Le prince meurtrier*, Paris, Payot, 2005, p. 129.

[5] ADCO, B 1560, f° 265-265 v°, édité par Philippe PLAGNIEUX, « Deux postulants pour un office parisien: un procès entre les architectes des ducs de Bourgogne et de Berry », *in* Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 94, pièce justificative n° IV.

d'un nouveau bâtiment, pour un montant de 4 000 francs, comprenant en bas des étuves, et au dessus une chambre carrée, un comptoir et un retrait. Cette nouvelle construction est préparée par l'acquisition, en 1407, d'une maison rue du Lion, tenant à la maison de Jehan de Bray[1], et aboutissant par derrière à l'hôtel d'Artois, « pour ycelle joindre et de tant croistre ledit hostel d'Artois »[2]. Les événements ayant suivi l'assassinat de Louis d'Orléans ont sans doute eu pour conséquence de différer la réalisation du projet, et lorsqu'il est repris, en 1409, c'est une construction d'une tout autre ampleur qui est entreprise. Le crédit provisionnel de l'opération est augmenté de 10 000 fr., outre les 4 000 fr. déjà évoqués[3]. On sait que Guillaume Sanguin a été sollicité pour financer ces travaux : en juillet 1409, il prête 2 000 l.t. à cette fin[4]. Un compte récapitulatif des travaux menés entre le 10 février 1409 et le 13 décembre 1410, vérifié par Jean Chousat et Laurent des Bordes, commis à cette tâche, est rendu en mai 1411[5]. A cette date, la dépense s'élève déjà à la somme de 10 967 fr. 8 s. 10 d.t. Preuve de l'importance que le duc accorde à cette affaire, l'état des ouvrages est aussitôt apporté par Laurent des Bordes à Jean sans Peur, qui se trouve alors à Saint-Omer[6]. C'est à ce moment que Jehan de Malegesneste meurt, et est aussitôt remplacé par Jehan de Mes, clerc, commis à payer la dépense occasionnée par les travaux[7] : il rend le 12 juin 1412 devant Jean Bonost et Étienne Pasté, venus spécialement de Dijon à Paris pour ouïr et clore son compte[8], courant du 15 juin 1411 au 16

[1] Que sa sortie de charge ducale ne semble pas avoir éloigné de la cour de Bourgogne. Philippe le Hardi lui a en effet obtenu début 1398 un poste de receveur des aides au diocèse d'Amiens. Richard VAUGHAN, *Philip the Bold*, *op. cit.*, p. 225.

[2] Achat réalisé en 1407 pour la somme de 600 francs auprès de Jaquet Dourdin, tapissier de Paris, fournisseur du duc, mais que les héritiers de Dourdin ne parviennent à se faire payer qu'en novembre 1409. ADCO, B 1560, f° 263.

[3] Cette somme est tout à fait considérable. On peut la comparer au prix payé par les ducs de Bourbon pour acquérir la parcelle sur laquelle leur hôtel est bâti, près du Louvre : dans ce dernier cas, l'investissement foncier préalable aux travaux peut être évalué au minimum entre 10 000 et 12 000 livres, et cette dépense a frappé les contemporains, d'autant qu'elle est suivie de dépenses considérables pour la construction de l'hôtel. Au regard de cet investissement, la somme de 14 000 l.t. provisionnée pour la construction d'un seul nouveau corps de logis dans le cas de l'hôtel d'Artois est énorme. Simone ROUX, « Résidences princières », *op. cit.*, p. 78.

[4] Pour le prêt : ADCO, B 1558, f° 30, signalé par Marie-Reine LOBRY, *Les Relations entre la Cour de Bourgogne et les milieux d'affaires parisiens sous Jean Sans Peur*, Mémoire de D.E.S., Lille 3, 1958, 172 p p. 146. Pour le remboursement, dont le solde est réglé en octobre 1413 : Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 588, n° 591. Sanguin semble cependant avoir prêté davantage : en août 1425 un mandement de Philippe le Bon ordonne le paiement à son endroit de 382 l. 4 s. 2 d.t. qui lui étaient dus de reste de 1 000 l.t. qu'il avait prêtées à cause des ouvrages de l'hôtel d'Artois : ADN, B 1931, f° 86 v°-87 v°.

[5] ADCO, B 486, édité par Philippe PLAGNIEUX, « Deux postulants pour un office parisien », *op. cit.*, p. 94, pièce justificative n° V ; Philippe PLAGNIEUX, « Arts monumentaux », *op. cit.*, p. 42.

[6] ADCO, B 1562, f° 78 : « ledit Laurens a vacqué en venant dudit Paris par le commandement et ordonnance dudit seigneur devers lui a Saint Omer aporter l'estat des ouvrages que ledit seigneur fait faire en son hostel d'Artois audit Paris », mandement donné à Saint-Omer le 6 juin 1411.

[7] ADCO, B 1571, f° 20 v° : « commis par mondit seigneur a paier la despense pour le fait des ouvrages que mondit seigneur a nouvellement fait faire en son hostel d'Artois a Paris », il rend le 14 mai 1412 60 francs de trop perçu sur ces travaux, que le receveur général inscrit en recette extraordinaire.

[8] ADCO, B 1571, f° 63.

mars 1412[1]. La clôture du compte permet de rembourser en octobre 1412 à Jeanne Chaux la somme de 62 l. 10 s.t., qu'elle avait avancée en paiement à deux maçons travaillant à l'hôtel d'Artois[2]. Le gros œuvre semble donc bien terminé courant 1412, et les mentions postérieures de travaux à l'hôtel d'Artois concernent des ouvrages de serrurerie, de vitrerie ou encore d'huisserie[3]. Cette construction a donné lieu à un réagencement des salles de l'hôtel, et un nouvel « espace de représentation » a été construit : un mandement de mars 1413 (n.st.) évoque le placement de quarante-huit panneaux de verre blanc « tout de neuf en l'ostel d'Artois à Paris en la *chambre neufve à parer* pour les fenestres d'icelle chambre », cette pièce étant associée à une chambre de retrait[4].

Cette nouvelle construction, évoquée par Monstrelet comme « une forte chambre de pierre bien taillée en manière d'une tour, dedens laquelle il [Jean sans Peur] se couchoit la nuit »[5], est identifiée avec la Tour Jean sans Peur, qui en est le dernier vestige subsistant actuellement[6]. Elle portait les armes de Jean sans Peur, et était encore accolée au XVIII^e^ s. à un grand bâtiment couronné de frontons de pierre rehaussés des armes du duc et de son épouse Marguerite de Bavière[7]. L'escalier, qui occupe la moitié nord de la tour et s'élève jusqu'au sommet du deuxième étage, possède une voûte sculptée de rameaux de chêne, donnant une fonction décorative à cet élément architectural[8]. Les deux derniers étages sont constitués chacun d'une chambre, avec latrines et petit réduit attenants, qui occupe tout l'espace de la tour, et l'ensemble est surmonté de mâchicoulis, à l'apparence militaire. La tour était cernée sur trois de ses faces, flanquée au nord d'un bâtiment qui comportait au moins cinq étages (sans doute le corps de logis décrit par Sauval), à l'ouest d'un bâtiment à deux étages, au sud du rempart de Philippe Auguste : elle avait donc essentiellement une fonction d'organisation, desservant les bâtiments de l'hôtel qui s'ordonnaient autour d'elle[9]. Élevée dans un contexte de vive tension, cette tour est un véritable manifeste politique, inscrivant de façon pérenne, monumentale et spectaculaire le pouvoir de Jean sans Peur au sein de l'espace parisien.

---

[1] Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.* t. 1, p. 93, n° 327.
[2] S'agit-il la femme de Jean Chaux, changeur du trésor, anobli en mai 1385, mort avant le 16 mai 1410, qui était l'époux de Jeanne de Courtalain, et propriétaire d'une maison assise en la Grande Truanderie ? Léon MIROT, « Un inventaire des fondations de la paroisse Saint-Eustache au XVe siècle », *MSHPIDF*, 1918, vol. 45, p. 126, n. 29. Il s'agit en tout cas de la seule mention de ce nom repérée dans les comptes de la Recette générale de toutes les finances, et du seul « petit prêteur » évoqué dans le cadre des travaux de l'hôtel d'Artois.
[3] Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, p. 627. ; ADCO, B 1573, f° 50-50 v°.
[4] ADCO, B 1573, f° 50-50 v°
[5] Enguerrand DE MONSTRELET, *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, Paris, Vve J. Renouard, 1857, p. 177.
[6] Philippe PLAGNIEUX, « La Tour Jean sans Peur », *op. cit.*
[7] Henri SAUVAL, *Histoire et recherche*, *op. cit.* t. II, p. 63.
[8] Philippe PLAGNIEUX, « La Tour Jean sans Peur », *op. cit.*, p. 17. Sur la signification emblématique et politique de ce décor, cf. ci-dessous, p. 183.
[9] *Ibid.*; Philippe PLAGNIEUX, « Arts monumentaux », *op. cit.*

e) L'hôtel d'Artois après la guerre civile

L'hôtel d'Artois, symbole du pouvoir bourguignon à Paris, a souffert pendant la période armagnacque : objet d'une tentative de saisie par un des créanciers du duc de Bourgogne, Guillaume Cename[1], occupé par des gens d'armes, il est en mauvais état en juillet 1418, lorsque, après le retour de Jean sans Peur dans la capitale, Charles VI octroie à son cousin 2 000 francs pour l'aider à le remettre en état[2]. Après la mort du duc Jean, les comptes de la recette générale de toutes les finances portent la trace de travaux effectués[3], et un fragment de compte particulier de travaux, rendu le 10 mai 1434 par le concierge Laurent des Bordes, est conservé[4].

Les séjours de Philippe le Bon à Paris se font cependant plus rares, notamment après 1422, pour cesser définitivement de 1435 à 1461 : l'hôtel cesse alors d'être entretenu avec attention, même s'il accueille régulièrement des officiers ducaux de passage à Paris. Lorsque Philippe le Bon retourne finalement dans la capitale du royaume en compagnie du nouveau roi, Louis XI, qui y fait son entrée, l'hôtel d'Artois est en bien mauvais état, et nécessite des travaux afin de pouvoir accueillir le duc : le compte de travaux fait apparaître à nouveau les différents espaces de l'hôtel, qui correspondent à l'agencement repéré au début du siècle[5]. Le passage du duc à Paris en 1461 n'a cependant pas de lendemain, ne faisant en définitive qu'illustrer la perte d'influence du duc face au pouvoir royal. L'espace occupé par l'hôtel d'Artois est finalement vendu pour lotir par François I^er^ en 1543[6].

---

[1] Florence BERLAND, « Les marchands italiens et le duc de Bourgogne à Paris : engagement politique ou intérêts économiques ? Le cas de Guillaume Céname (v. 1372-v. 1454) », *PCEEB*, 2009, p. 227–242. Voir ci-dessous, pièce justificative n°7, p. 585.

[2] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 668.

[3] Par exemple en janvier 1421 (n.st.) : ADN, B 1923, f° 202 v°-203 v° (de nombreuses serrures et portes sont alors commandées, pour sécuriser l'hôtel, des planchers sont consolidés et nettoyés), et en juin 1424 : ADCO, B 1625, f° 244-246.

[4] ADN, B 1953 n° 56 998. Il s'agit d'une feuille de parchemin coupée en haut et en bas, dont le premier paragraphe conservé porte le numéro 42, et dont le dernier paragraphe mentionne un montant total pour les travaux effectués de 308 l. 15 s. 8 d.p. Sont notamment évoqués des travaux aux « gros mures dudit hostel du costé de la rue devers les estables et de l'autre costé derrière la chambre de l'aumosne », un paiement « au voier de l'evesque de Paris pour […] avoir fait les alignemens du mur qui a esté fait neuf entre le piemon de la grant sale et la fontaine », et des travaux aux « degrez de la cuisine », à la porte du « grant jardin », à la « cheminee de la saulcerie qui touche a la grant sale », et à la conciergerie.

[5] Werner PARAVICINI, « Le temps retrouvé ? », *op. cit.*, p. 413-415, et p. 456, annexe 3.

[6] Une pièce de 1626 dans un recueil manuscrit du XVIII^e^ s. reprenant des copies et extraits de titres concernant le fief de Gif précise que relèvent de ce fief « toutes les maisons suivantes venant dedans la rue Montorgueil, tant du costé de la rue de Montconseil que de la rue Pavée, qui sont les places deppendantes des jardins et bois dudit hostel de Bourgongne ; que le feu roy a faict vendre ledictes places, et bailler à rente à des particuliers, comme aussi la maison, donjon et conciergerie dudit hostel d'Artois et de Bourgongne, estant lors vague et de nul proffict, attendu le peu de nombre de peuple de ce temps là, dès l'an mil cinq cens quarante six ou environ » : Anne LOMBARD-JOURDAN, « Fiefs et justices », *op. cit.*, p. 342 n. 1; Philippe PLAGNIEUX, « Arts monumentaux », *op. cit.*

4. L'hôtel de Flandre

L'hôtel de Flandre fait partie de l'héritage de Louis de Male, recueilli par Philippe le Hardi en 1384[1]. Il se trouve dans la censive de l'évêque de Paris, et dans la paroisse Saint-Eustache, dans un quartier à forte prédominance aristocratique, à proximité de l'hôtel de Bohême et du Séjour du Roi. Tout comme l'hôtel d'Artois, cet hôtel trouve son origine dans des acquisitions réalisées à la fin du XIII^e^ s. En décembre 1275, Pierre le Coquillier, bourgeois de Paris, vend pour 2000 l. à Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, une grande maison à Paris, hors la porte Saint-Eustache, près du Marché-aux-Chevaux, chargée de trois deniers de censive envers l'évêché de Paris[2]. Cette maison constitue le noyau de l'hôtel de Flandre, qui est agrandi en 1282 par l'arrentement consenti par l'évêque de Paris à Guy, comte de Flandre, de trois arpents et demi de terre joignant son hôtel, pour douze livres de rente et trois deniers de censive[3]. En 1367, Louis de Male achète une maison rue Plastrière, joignant l'hôtel de Flandre[4], faisant le coin de la rue Plastrière et de la rue Coquillière[5]. L'hôtel de Flandre occupe un espace important à la périphérie de la ville, limité par le rempart de Charles V à l'ouest, par un chemin allant des remparts à la rue Plastrière, plus tard nommé rue Pagevin, au nord, par la rue Plastrière à l'est, dont il est séparé par un rang de maisons, et par la rue de la porte au Coquillier au sud[6]. Son entrée principale se trouvait sur la rue Coquillière[7].

---

[1] Même si Philippe y séjourne parfois avant 1384 : en 1376 c'est dans cet hôtel qu'il fait son mandé. ADCO, B 1451, f° 55 v°.

[2] BnF, collection Moreau 1423, pièce 8, signalée par Louis Prosper GACHARD, *La Bibliothèque nationale à Paris : notices et extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique*, Bruxelles, M. Hayez, coll. « Collection de chroniques belges inédites / Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique », 1875, p. 333.

[3] BnF, coll. Moreau 1423, pièce 12. Le comte de Flandre doit donc des redevances foncières à l'évêque de Paris ; cependant, il acquiert avant 1373, afin de décharger son hôtel, des rentes sur des maisons situées rue Guillaume Porée, rue Saint-Germain-l'Auxerrois et rue aux Lavandières, et procède à un échange de rentes avec l'évêque de Paris. AN, S*1253, f° 27, 30 v° et 63. Cet échange est sanctionné par un arrêt de Parlement : AN, S*1254, f° 11. Sauval mentionne aussi la question de ces rentes : Henri SAUVAL, *Histoire et recherche, op. cit.* t. II, p. 190-191.

[4] BnF, coll. Moreau 1423, pièces 36 et 37.

[5] AN, S* 1253, f° 88, S* 1255, f° 63. Ce dernier censier, datant de 1489, montre que l'hôtel de Flandre ne donne pas, à cette date, mise à part cette maison, sur la rue Plastrière, dont il est séparé par un rang de maisons. En remontant la rue Plastrière en partant du coin de cette rue et de la rue Coquillière, après la maison cornière qui appartient à l'hôtel de Flandre, les deux premières maisons de la rue « aboutissent par derrière » à l'hôtel de Flandre, les six maisons suivantes, jusqu'à « une ruelle qui va de la dite rue sur les murs de Paris », aboutissent au jardin de l'hôtel de Flandre. (AN, S* 1255, f° 61 à 63).

[6] Henri SAUVAL, *Histoire et recherche, op. cit.* t. II, p. 111 et 190.

[7] La 18^e^ parcelle du lotissement de 1543 contient en effet « le premier pavillon quarré et entrée dudit hostel de Flandre » : Maurice DUMOLIN, « Le lotissement de l'hôtel de Flandre », *in Etudes de topographie parisienne, tome II*, Paris, Impr. Daupeley-Gouverneur, 1930, p. 350.

Carte 4 : emprise au sol de l'hôtel de Flandre[1]

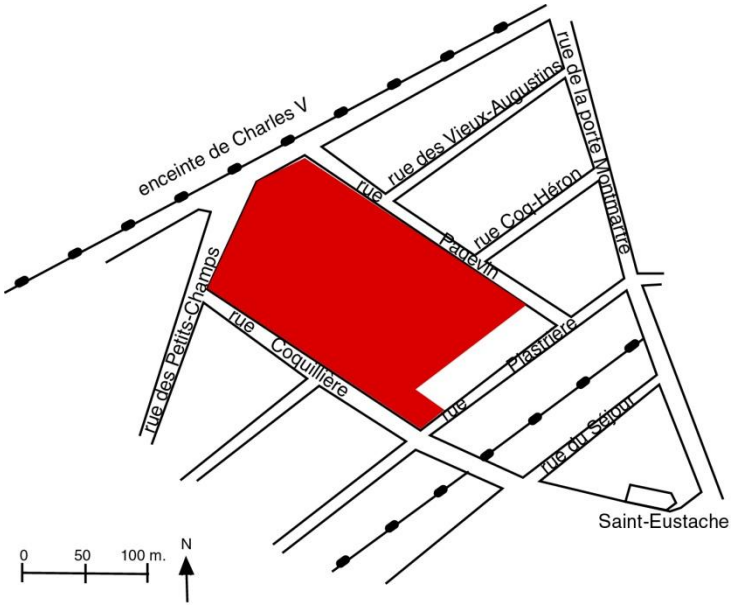

Figure 2: L'hôtel de Flandre vers 1530 (Plan de Braun et Hogenberg)[2]

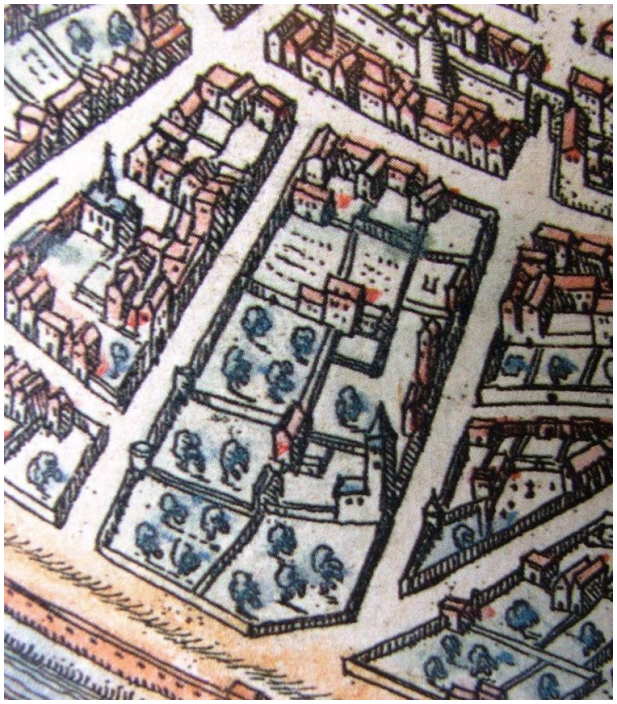

N ←

Un compte de travaux établi par Guiot Pariset, concierge de l'hôtel de Flandre, du 15 novembre 1374 à Pâques 1375[3], suivi de deux autres comptes courant jusqu'au 12 novembre

[1] D'après *Ibid.*, p. 352.

[2] Georg BRAUN et Frans HOGENBERG, *Villes du monde*, *op. cit.*, p. 62-63. Cf. ci-dessous, annexe n° 1, p. 519. On observe nettement comment l'hôtel s'étend entre les deux murailles, celle de Philippe Auguste au sud et celle de Charles V au nord. La gravure concorde par ailleurs avec les sources foncières, qui montrent que le coin nord-est de l'îlot est occupé par des maisons particulières. Le bâti à proprement parler n'occupe qu'une partie minime de l'hôtel, par rapport aux jardins.

[3] « Ce sont les mises et receptes faites depuis le XV^e^ jour de novembre l'an M CCC LXXIIII jusque à la sepmaine de [sic] apres Pasques ensuivans qui furent l'an LXXV, par Guiot Pariset, concierge de l'hostel monseigneur de

1376, permet de constater que cet hôtel est composé d'un vaste ensemble bâti. On note particulièrement le vocabulaire employé pour qualifier les élévations verticales du bâti : le premier compte signale un « donjon », et « deux grosses tours », et le deuxième compte parle de « tournelles » que l'on fait couvrir d' « essil » (bardeaux) et d'une « tour ». L'hôtel est pourvu de nombreuses « chambres », dont certaines se trouvent entre les « grosses tours ». La « chambre de monseigneur » se trouve d'ailleurs non loin de « la tour », elle est pourvue au niveau inférieur d'un « retrait », et elle est située « devers les champs », et donne apparemment sur les jardins[1]. Les autres aménagements comportent une grande salle, une grande et une petite chapelle, dont l'une est surmontée d'un « clochier ». On note aussi la présence de grandes et de petites galeries, d'une « granche », de « grans estables » – ce qui laisse à penser qu'il y a plusieurs écuries au sein de l'hôtel – de caves, d'un puits et de « grand jardins »[2]. Tout comme dans l'hôtel d'Artois, des locaux sont affectés aux offices de l'hôtel : cuisine, paneterie et conciergerie, toutes trois pourvues d'une cheminée, bouteillerie. L'hôtel est ceint de murs, et même d'un fossé du côté des champs : il se situe en effet à proximité de l'enceinte de Charles V[3]. Pour la période des ducs Valois, les comptes de la Recette générale de toutes les finances enregistrent peu de réparations effectuées pour l'hôtel de Flandre : des charpentiers interviennent en 1402 pour y loger l'Élu de Liège[4], mais l'hôtel n'apparaît que très ponctuellement, et le plus souvent en rapport avec des faucons, des lévriers ou des chevaux qui y sont gardés[5]. On peut supposer que sa proximité avec l'hôtel d'Artois a permis de l'employer pour le logis de certains domestiques et serviteurs[6], et que les travaux étaient sans doute

Flandres à Paris, faites et convertiz es reparations dudit hostel de mondit seigneur par l'ordenance et marchié fait par maistre Eustace de la Pierre, procureur de mondit seigneur en parlement, tant de merriens comme d'autres choses necessaires audit hostel ». Ce compte est signalé sous deux références différentes : AGR, CC, R 2095, publié par George HUISMAN, « Un compte de réparations effectuées à l'hôtel de Flandre à Paris (1375-1376) », *BSHPIDF*, 1910, XXXVII, p. 257–272., et Bruxelles, Bibliothèque royale, ms. n° 2921. J.-M. Richard (dans « Documents des XIIIe et XIVe siècles », *op. cit.*, notamment p. 146, n. 2.) donne des extraits de ce dernier document, l'attribuant de façon erronée à l'hôtel d'Artois.

[1] « Item, pour une porte des granz jardins devant la chambre de Monseigneur ou elle a esté assise », George HUISMAN, « Un compte de réparations », *op. cit.*, p. 272.

[2] George HUISMAN, « Un compte de réparations », *op. cit.*, *passim*.

[3] « Item, pour un fossé qui fu fait encore les murs ou le maçonnage a esté fait devers les champs, derrière la chambre de Monseigneur », *Ibid.*, p. 271.

[4] ADCO, B 1532, f° 347 et f° 351 v°. Ces travaux sont payés directement par le receveur général Jean Chousat.

[5] Mentions de mues de faucons à l'hôtel de Flandre : ADCO, B 1465, f° 121 et 121 v° (1386), ADCO, B 1469, f° 33 (1388), ADCO, B 1475, f° 80 (1388, des lévriers sont aussi évoqués) ; mentions de chevaux : en 1375, des réparations sont faites aux frais du duc dans les écuries de l'hôtel afin d'y loger ses coursiers : ADCO, B 1444, f° 2 et 43 v°.

[6] En 1393, des valets du duc menacent une femme de l'emmener « en la court monseigneur de Bourgogne en son hostel de Flandres », ce qui laisse penser qu'ils y ont leur logis. ADN, B 1276, pièce n° 12 884.

consignés dans des comptes particuliers, dont ceux de Guiot Pariset évoqués plus haut sont les seuls exemplaires conservés[1].

L'hôtel de Flandre est laissé par Jean sans Peur à son frère Antoine de Brabant, puis revient à la branche aînée de la maison de Bourgogne après la mort, en 1430, du duc de Brabant Philippe de Bourgogne, deuxième fils d'Antoine, décédé sans héritier légitime[2]. Sauval indique que Maximilien d'Autriche s'en réserve la propriété et nomme en 1489 à la conciergerie de cet hôtel Olivier de la Marche[3]. Cet hôtel subit par la suite le sort de l'hôtel d'Artois, puisqu'il fut démembré et loti sous le règne de François I[er][4]. Les deux derniers pavillons subsistant de l'hôtel, l'un bâti le long de la rue Coquillière, l'autre le long de la rue Coqhéron, furent détruits en 1618[5].

5. L'hôtel d'Armagnac ou de Charolais

Cet hôtel, situé près de l'église Saint-Honoré, est celui de Bernard VII, comte d'Armagnac, qui lui avait été donné par Charles VI vers 1406[6], et confisqué au profit de Philippe, comte de Charolais, en 1418[7]. En 1421, un charron parisien est payé pour ses travaux « en la grant estable qui est en l'ostel de mondit seigneur appellé l'ostel de Charroloiz », et un jardinier reçoit salaire « pour avoir relevé les murs qui vont autour des jardins dudit hostel, y avoir fait une haye d'espines et autres choses neccessaires pour clorre lesdis jardins »[8]. En

[1] En février 1389 (n.st.), les héritiers de Guiot Pariset obtiennent d'ailleurs le remboursement de 234 francs qu'il avait payés « du sien, oultre sa recette », pour les ouvrages de l'hôtel de Flandre. ADCO, B 1503, f° 69.

[2] Henri SAUVAL, *Histoire et recherche, op. cit.* t. II, p. 112. : « En 1402 ou environ elle appartint à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, leur second fils. […] Après sa mort et celle de ses fils, qui ne laissèrent point d'enfans, cet hotel fut reuni au domaine des ducs de Bourgogne, comtes de Flandre ».

[3] *Ibid.*, t. II, p. 80. : « Enfin il appartint à la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien Archiduc d'Autriche. Par les traités de paix passés en 1482 et 1493, ce prince s'en reserva la propriété et à ses enfants mineurs, et de plus en 1489 il disposa de la conciergerie de ce logis en faveur d'Olivier de la Marche ».

[4] *Ibid.*, t. II, p. 190. : « Le roi en 1543 par ses lettres patentes du vingt septembre ordonna qu'elle seroit vendue, & adjugée à des particuliers pour y faire bâtir des logies, & y faire les rues Cocquillière, du Bouloir, des Petits-Champs, de Ste Marie Egyptienne des Augustins et enfin terminé par un mur de la ville ancienne, ce qui nous fait voir qu'il étoit très grand, puisque les hotels tant du chancelier Seguier que de Bullion Surintendant sont fondés sur ses ruines, quoique tous deux soient d'une grandeur considérable, de plus assés éloignés l'un de l'autre, & qu'ils n'ayent pas été bâtis dans ses extremités ».

[5] Jean Aymar PIGANIOL DE LA FORCE, *Description historique de la ville de Paris et de ses environs, par feu M. Piganiol de La Force*, 1765, t. III, p. 232 ; cité par Maurice DUMOLIN, « Le lotissement de l'hôtel de Flandre », *op. cit.*, p. 350, n. 1.

[6] Il avait été acheté de Huguenin des Royaux, dit Maugart, premier cuisinier de Charles VI, pour la somme de 18 000 francs d'or, donné au duc de Berry, puis, ce dernier y ayant renoncé, au comte d'Armagnac. Cf. Paul DURRIEU, « L'hôtel du connétable d'Armagnac à Paris », *Revue de Gascogne*, 1881, vol. 22, p. 253 p. 255-256. C'est d'ailleurs sous le nom d' « hôtel de Maugart » qu'il apparaît en 1423 dans la recette générale : ADN, B 1927, f° 82-82 v°.

[7] Louis DOUËT D'ARCQ (éd.), *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, Paris, Renouard, 1863, p. I, p. 398, pièce n° CLXXXVI.

[8] ADN, B 1923, f° 203 v°-204.

septembre 1423, un accord est passé en Parlement entre le duc de Bourgogne et le chapitre Saint-Honoré, à qui sont dus des arrérages pour 28 l.p. de rente annuelle et 2 s.p. de fond de terre pour la possession de l'hôtel de Charolais[1]. Il est probablement restitué à la famille d'Armagnac après 1436, car un compte de Saint-Honoré le mentionne en 1444 comme « l'ostel a monseigneur le conte d'Armignac assis au bout de la ruelle des Bons-Enfans »[2].

6. Les autres hôtels

Le 24 mai 1381, Charles VI fait don à son oncle de Bourgogne d'une maison sise à Paris, ayant appartenu à Hugues Aubriot. L'acte royal précise que ce don est fait « afin que notre tres chier oncle le duc de Bourgoigne soit plus pres de nous touteffoiz que nous serons en notre hostel de Saint Pol »[3]. Cette demeure, située rue de Jouy, ne reste cependant pas en possession du duc de Bourgogne, qui la cède à Guy de la Trémoille avant 1384[4]. Ce dernier la revend rapidement au roi, qui en fait alors don à son chancelier, Pierre de Giac[5].

En 1374, Philippe le Hardi achète pour la somme de 800 francs aux héritiers de Huet Hanon la maison que celui-ci possédait près de la Croix du Trahoir[6], mais cet hôtel n'apparaît

---

[1] AN, X1^{C} 126, n° 71, 6 septembre 1423. Les arrérages pour le temps où le duc a possédé l'hôtel sont soldés moyennant le versement de 100 francs aux marguilliers de l'église. Par ailleurs, « pour contemplacion dudit seigneur et des reparacions qu'il fera faire oudit hostel », la rente due est diminuée de moitié pour les six années suivant l'accord. Le paiement des 100 francs est enregistré dans la Recette générale de toutes les finances : ADN, B 1927, f° 82-82 v°, et B 1929, f° 74 v° (règlement pour l'année 1424).

[2] Paul DURRIEU, « L'hôtel du connétable d'Armagnac à Paris », *op. cit.*, p. 258. Cette restitution s'effectue sans doute en vertu des clauses du traité d'Arras (1435) : cf. Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. V, p. 176-177.

[3] AN, JJ 118, n° 490.

[4] Le 25 mai 1384, un accord en Parlement clôt une procédure entre l'abbaye de Tiron, au diocèse de Chartres, et Guy de la Trémoille au sujet de la possession de cet hôtel. Gustave FAGNIEZ, « Documents inédits sur les hôtels de Hugues Aubriot et d'Audoin Chauveron, prévôts de Paris », *BSHPIDF*, 1878, p. 85.

[5] Louis DOUËT D'ARCQ (éd.), *Choix de pièces inédites*, *op. cit.*, p. I, p.53, pièce n° XXVIII. Cet hôtel, sans doute du fait de sa situation stratégique, a connu de nombreux changements de mains. En décembre 1397, il est racheté à Pierre de Giac par Louis d'Orléans, et est intégré dans l'espace résidentiel que celui-ci se constitue alors à l'est de l'hôtel de Saint-Pol. Il est connu sous le nom d'hôtel de la Poterne ou, plus tard, du Porc-Epic. En 1404, Louis d'Orléans l'échange contre l'hôtel des Tournelles, qui appartenait au duc de Berry. Cf. Arnaud ALEXANDRE, « « Que le roi le puisse toujours avoir près de lui ». Présence de Louis d'Orléans à Paris : résidences et chapelles privées », *in* Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 2007, p. 378-379. L'hôtel est donné par le duc de Berry à Jean de Montaigu en 1404, et confisqué, en 1409, après l'exécution de ce dernier, par le roi, qui en fait présent à Guillaume, duc de Bavière, beau-frère de Jean sans Peur. Cf. Henri SAUVAL, *Histoire et recherche*, *op. cit.*, t. II, p. 153; J. A. M. Y. BOS-ROPS, « Guillaume VI, comte de Hollande à Paris. Histoire de ses résidences (1315-1418) », *in Actes des journées internationales Claus Sluter*, Dijon, Association Claus Sluter, 1992, p. 63-64. C'est ce même hôtel qui est donné par Charles VI à Jean IV, duc de Brabant, en 1418 (ADN, B 1604, f° 22 v°, Jean RIGAULT, « Documents sur les hôtels... », *op. cit.*, p. 133, n°13.) Deux inventaires des biens se trouvant dans cet hôtel, datés de 1409 et de 1418, sont conservés.

[6] ADCO, B 1445, f° 75-75 v°. Cette croix, parfois dite « du Tirouer », est située à l'angle des rues de l'Arbre Sec et Saint Honoré. Cf. Valentine WEISS, *Cens et rentes à Paris*, *op. cit.*, p. 192.

plus par la suite dans les sources : sans doute est-il donné par le duc de Bourgogne à un de ses familiers[1].

Carte 5 : les possessions des ducs de Bourgogne à Paris

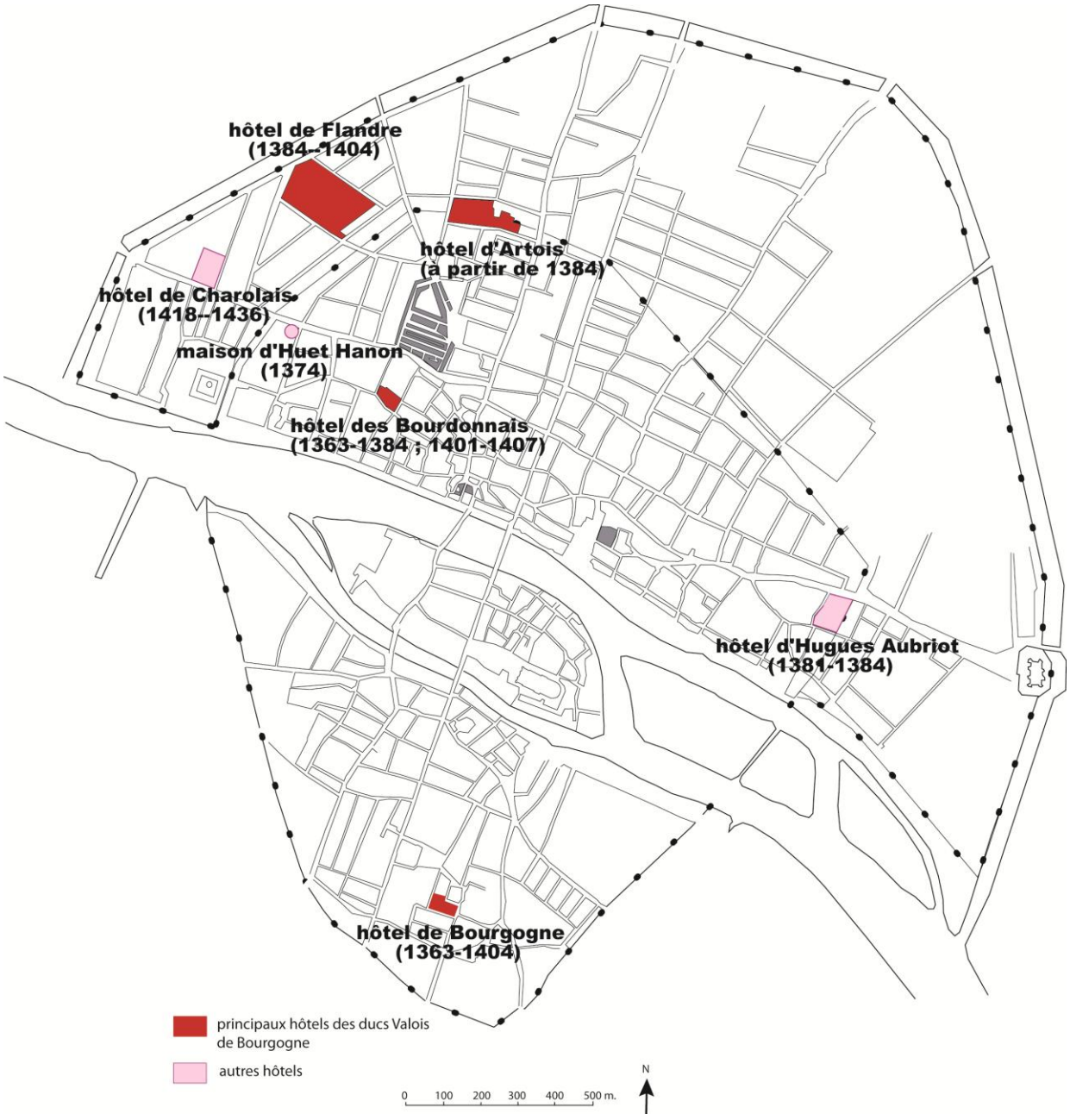

[1] Noter qu'en juillet 1385 le trésorier ducal Nicolas de Fontenay habite près de la Croix du Trahoir : il est tentant de penser qu'il puisse s'agir du même hôtel, réservé par le duc à l'usage de ses officiers de finances. AN, JJ 128, n° 82, juillet 1385 : « a l'uys de notre dit tresorier a Paris a la croix du Tiroir ».

II. En dehors de Paris

Les ducs de Bourgogne disposent toujours d'une ou plusieurs résidences en dehors de Paris : celles-ci ont une fonction d'agrément évidente, mais elles peuvent aussi servir d'étape sur la route de la Bourgogne ou de la Flandre[1].

1. Les résidences au Bois de Vincennes

a) Près du manoir royal

Les ducs de Bourgogne, familiers du roi, ont commencé à fréquenter Vincennes en sa compagnie dès le règne de saint Louis[2]. Ce n'est cependant qu'en 1338 que l'on trouve la première mention précise d'un lieu de résidence leur appartenant, lorsque Philippe VI leur donne un hôtel situé à proximité du manoir royal. C'est sans doute dans cet hôtel que séjourne Philippe le Hardi lorsqu'il se rend à Vincennes au début de son principat. Il s'agit en effet du seul lieu de séjour dont il dispose au Bois avant 1367, année où il acquiert l'hôtel de Plaisance. Après 1365-1367, l'hôtel de Bourgogne de Vincennes n'apparaît plus dans les sources écrites. Jean le Bon ayant entrepris dès 1361 d'importants travaux de construction et de réaménagement de sa résidence au Bois, qui sont poursuivis par Charles V jusqu'en 1369-1370[3], cela a pu entraîner la démolition de l'hôtel des ducs de Bourgogne à Vincennes. Cependant, en 1368, Philippe le Hardi dispose d'une chambre dans le manoir royal[4], et l'absence de mention de Plaisance dans les itinéraires, pour les années 1367-1380, alors que le duc se rend très fréquemment à Vincennes, plaide en faveur de la continuité de l'existence d'un espace dévolu au duc au sein de la résidence royale. Cette existence est confirmée par la mention de travaux

[1] Dès 1289, Robert II d'Artois s'était préoccupé d'acquérir l'usage de deux lieux d'étapes en Île-de-France, tous deux situés en bord de Seine et à proximité de résidences royales : le domaine de Samoreau, près de Fontainebleau, que les religieux de Saint-Germain-des-Prés lui concèdent sa vie durant, et la commanderie de Fromont-sur-Seine, près d'Athis-sur-Orge, dont l'usage lui est concédé par Geofroi de Vichier, commandeur des chevaliers du Temple en France et en Angleterre. Ces domaines, concédés à titre viager, n'entrent cependant pas par la suite dans le patrimoine parisien des ducs de Bourgogne. Ernest PETIT, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, t. VI*, Paris, Librairie A. Fontemoing, 1898, p. 77-78.

[2] Pour tout ce qui suit : Jean CHAPELOT, « Les résidences des ducs de Bourgogne capétiens et Valois au XIVe siècle au Bois de Vincennes: nature, localisation, fonctions », *in* Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 39–83.

[3] Jean CHAPELOT, « Le Vincennes des quatre premiers Valois : continuités et ruptures dans un grand programme architectural », *in* Jean CHAPELOT et Élisabeth LALOU (éds.), *Vincennes, aux origines de l'État moderne*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1996, p. 54.

[4] ADCO, B 1430, f° 100 : « A Jehan Noel qui deus li estoient pour une lanterne de loton et III chandeliers de fer achetés de lui pour mettre en la chambre de monseigneur au bois de Vincennes, IIII frans ». Mandement du 31 novembre 1368.

ordonnés par le roi en 1383 « es brayes d'environs la grosse tour de nostre chastel du Boiz de Vincennes, es edifices ou est logié nostre tres chier et tres amé oncle le duc de Bourgoigne »[1].

b) Plaisance

Au début de l'année 1367, Philippe acquiert un hôtel à Plaisance, au nord-est du bois de Vincennes, près de Nogent-sur-Marne. Cet hôtel, qui appartenait à la famille de Chalon-Auxerre depuis 1335[2], venait d'être vendu, en août 1366, par Jean de Chalon comte d'Auxerre à Jean des Mares, avocat du roi, pour la somme de 1200 l.t.[3]. Philippe le Hardi engage alors une procédure en Parlement afin d'exercer son droit de retrait lignager sur ce manoir, procédure qui se conclut en sa faveur le 4 janvier 1367 (n. st.)[4]. Il y fait aussitôt entreprendre, sous la supervision de Pierre d'Orgemont, d'importants travaux de couverture, lambrissage, huisserie, dont l'inventaire permet de constater que l'hôtel, clos de murs, disposait de jardins où se trouvaient des treilles, et de prés, dont certains situés à Bry-sur-Marne et Nogent-sur-Marne, qu'il fallait faire faucher. Pour ce qui est des bâtiments, on note la présence d'une grande salle où mènent, via un porche, des escaliers, d'une tour, d'une galerie, d'allées, ainsi que d'une grande chambre pourvue d'un oratoire[5]. La somme consacrée à ces travaux, 1 248 l. 10 s. 7 d.t., équivaut au prix d'achat de l'hôtel : l'investissement est donc important, cependant, par la suite, l'hôtel n'apparaît plus dans la comptabilité bourguignonne[6], et l'on ignore si Philippe le Hardi y a séjourné avant 1375[7].

Cette année-là, Philippe le Hardi cède la propriété de Plaisance à Charles V, mais conserve la rente sur le Châtelet qui lui était associée[8]. Plaisance est immédiatement donné par le roi à son épouse, Jeanne de Bourbon, sans doute afin de lui permettre de disposer de sa propre résidence secondaire à Vincennes. Cependant, à la mort de Charles V, l'hôtel est rendu à Philippe le Hardi par Charles VI, qui lui en fait don dès octobre 1380[9]. Plaisance reste

[1] Jean CHAPELOT, « Les résidences des ducs de Bourgogne », *op. cit.*, p. 44, 56-58, et p. 77, pièce justificative n° 6.
[2] *Ibid.*, p. 54.
[3] La vente comprend l'hôtel, avec « justice, colombier, terres, vignes, prés, viviers, cens, rentes, fiefs et arrière fiefs, tenu en fief du Roi », ainsi qu'une rente annuelle de 132 l. 6 s. 10 d. sur la boîte du Chatelet de Paris. Jean RIGAULT, « Documents sur les hôtels... », *op. cit.*, p. 130, n°3.
[4] *Ibid.*, n°4. AN, X ^{1A} 21, f° 101 v°, BnF, Moreau 1423, pièce 35.
[5] ADCO, B 1430, f° 49 v°-52. Les quittances des artisans et fournisseurs pour ces travaux s'échelonnent de janvier à octobre 1367.
[6] La seule dépense concernant cet hôtel relevée dans la comptabilité entre 1367 et 1375 concerne le remboursement en 1374 à la femme du chancelier de France, qui est alors Pierre d'Orgemont, de 15 francs qu'elle avait payés pour le duc de Bourgogne pour faire refaire les murs des jardins de l'hôtel. ADCO, B 1444, f° 93 v°.
[7] Une seule mention de Plaisance comme lieu de passage dans le supplément aux Itinéraires de Philippe le Hardi, le 16 janvier 1378. Ernest PETIT, *Philippe le Hardi*, *op. cit.*
[8] Jean CHAPELOT, « Les résidences des ducs de Bourgogne », *op. cit.*, p. 77, n° 3.
[9] *Ibid.*, p. 78, n° 4.

cependant peu présent dans les comptes de la recette générale[1], et semble demeurer une résidence secondaire peu fréquentée[2] – sans doute en raison de l'acquisition par Philippe le Hardi, après 1384, d'autres résidences plus importantes à proximité de Vincennes. Fait significatif : l'hôtel ne semble pas avoir de concierge propre, mais relever de l'autorité de celui de Conflans[3], bien que la présence d'un jardinier doive être notée[4]. Cet hôtel de Plaisance est légué en 1402 par Philippe le Hardi à son deuxième fils, Antoine, et la dernière trace de la famille de Bourgogne à Plaisance date de 1418.

c) L'hôtel de Conflans

C'est en prenant possession de l'héritage flamand de sa femme que Philippe le Hardi acquiert l'hôtel de Conflans. Cet hôtel est mentionné pour la première fois dans les sources comme propriété de Mahaut d'Artois, qui y fait réaliser un important programme de construction de 1314 à 1320[5]. Il résulte de la réunion d'un hôtel appartenant à Mahaut, situé à Conflans sur le territoire de Saint-Martin-des-Champs[6], et d'un don fait par Philippe V le Long à sa belle-mère en 1316 des « terres comprises depuis le pont de Charenton jusqu'à la tour de Bercy, et depuis la rivière de Seine jusqu'au chemin par lequel on va de Paris à Saint-Maur »[7]. Comme le reste de l'héritage d'Artois, il passe, à la mort de Mahaut, à sa fille Jeanne, veuve de Philippe le Long, puis à la fille de celle-ci, Jeanne, comtesse d'Artois, épouse du duc de Bourgogne Eudes IV, bien qu'il ait pu faire l'objet d'un accord entre Jeanne et sa sœur,

[1] Travaux de couverture en 1382 : ADCO, B 1457, f° 63 v°, achat de fournitures pour les treilles des jardins de l'hôtel en juin 1397 : ADCO, B 363, dossier concierges.
[2] Philippe le Hardi y reçoit la reine le 17 juillet 1386 (ADCO, B 1466, f° 6), et le roi le 27 juillet suivant (ADCO, B 1466, f° 3 v°). Un habitant de Nogent-sur-Marne reçoit une compensation pour avoir subi un incendie dans sa demeure le 1er mai 1397, « mondit seigneur estant lors en son manoir de Plaisance lès Bois de Vincennes » ADCO, B 1526, f° 177 v°-178. En juin 1398, un écuyer et panetier du duc de Bourgogne est payé pour être resté avec vingt personnes, dont des « gens et officiers » du duc de Berry pendant 36 jours à Plaisance, alors même que le duc séjourne à Conflans-Sainte-Honorine, « pour certaines besoingnes que oudit lieu [à Plaisance] est, et lesquelles mondit seigneur ne veult aucunement faire declairié » (ADCO, B 1514, f° 283 v°-284).
[3] Gautier de Conflans en 1385 (ADCO, B 1466, f° 32) et Jean de Conflans en 1395 (ADCO, B 1503, f° 30) sont chargés d'y faire réaliser des travaux, et en 1397, Amaury d'Orgemont, qui avait été signalé en 1384 comme concierge de l'hôtel de Conflans, est commis à employer la rente associée à l'hôtel de Plaisance aux travaux à effectuer dans cet hôtel (Chantilly, Musée Condé, 2-A-001 (*Inventaire d'Orgemont*), f° 20 v°, n° 215.)
[4] ADCO, B 1532, f° 347 v°, mandement du 14 juillet 1402 ordonnant un paiement à « Jehan Petit, jardinier de l'ostel de Plaisance ».
[5] Paul HARTMANN, *Conflans, près Paris*, *op. cit.* p. 30-34; Odette CHAPELOT et Bénédicte RIETH, « Dénomination et répartition des espaces », *op. cit.* L'hôtel est agrandi, une grosse tour carrée est construite, entre autres. La comtesse s'implique personnellement dans la décoration des galeries de l'hôtel, qui, représentant son père Robert II lors de l'expédition sicilienne de 1282, a une visée dynastique et politique.
[6] Le couvent de Saint-Martin-des-Champs réclame en 1365 sur l'hôtel de Conflans des rentes et cens, dont la comtesse réfute l'existence. Paul HARTMANN, *Conflans, près Paris*, *op. cit.*, p. 69, pièce justificative n° 3.
[7] *Ibid.*, p. 18.

Marguerite de France, qui contesta le testament de sa mère[1]. Il échoit à Marguerite au plus tard en 1361, à la mort de Philippe de Rouvres. Marguerite de France, comtesse de Flandre et d'Artois, fait réaliser des travaux dans son hôtel : le compte, évoqué plus haut, de Michel Joly, concierge de l'hôtel d'Artois, détaille les ouvrages réalisés dans les hôtels d'Artois et de Conflans entre 1371 et 1373. Pour Conflans, on peut citer le paiement « pour graver la theraisse de la tour de l'ostel » [2], ou encore un compte de travaux de couverture payés par Gautier le Cordonnier, concierge de l'hôtel de Conflans, daté du 6 septembre 1376[3].

Après avoir pris possession de cette demeure, Philippe le Hardi réalise plusieurs acquisitions foncières qui lui permettent d'étendre l'espace dont il jouit à Conflans. En juin 1399, Colin Milet, demeurant à Conflans, vend pour 200 écus « une place sceant devant la porte de l'ostel de Conflans lez Paris que mondit seigneur a fait acheter de nouvel dudit Colin pour croistre et eslongier la place devant et à l'entrée dudit hostel de Conflans, qui est si petite que le charroy venant de la rivière de Saine n'y povoit entrer convenablement »[4]. Cette place se trouve entre le cimetière de Conflans et la ruelle par laquelle on descend de l'hôtel à la Seine, et Colin Milet doit la faire enclore, d'après le contrat de vente, de murs de plâtre de trois toises de haut et de deux pieds d'épaisseur. Il s'agit de faciliter le passage de l'hôtel vers la Seine, qui représente le vecteur d'approvisionnement privilégié de l'hôtel, notamment pour le vin[5]. La proximité de la Seine a aussi une valeur d'agrément : on se baigne à Conflans[6]. Colin Milet, dont la grange sert à la fourrière du duc, et qui est voisin de l'hôtel ducal, est aussi employé ponctuellement pour des travaux à l'hôtel[7]. Les acquisitions se poursuivent en avril 1400 : Philippe le Hardi fait acheter de Gontier Col, pour la somme de 1 250 francs, une maison et ses jardins et dépendances, « seant empres l'ostel de Conflans les Paris sur la riviere de Saine ou lieu appellé les Quarrieres, laquelle maison avec lesdites appartenances ledit seigneur a nagaires fait acheter de lui pour en faire son escuerie audit lieu de Conflans »[8]. En juillet 1403 enfin, Philippe le Hardi achète à Raoulet Auvré, marchand de poisson d'eau douce, bourgeois de

[1] *Ibid.*, p. 39.
[2] Paul HARTMANN, *Conflans, près Paris*, *op. cit.*, p. 41.
[3] ADPdC, A763, cité par Paul HARTMANN, *Conflans, près Paris*, *op. cit.*, p. 41.
[4] ADCO, B 1517, f° 104-104 v° et Jean RIGAULT, « Documents sur les hôtels... », *op. cit.*, n° 7.
[5] Conflans dispose d'un port où est acheté et délivré du vin destiné aux celiers de l'hôtel ducal. ADCO, B 1507, f° 57 v°, B 1517, f° 159.
[6] Exemple de don à Jacques Dourdin, tapissier parisien, pour une tapisserie « qui fu perdue en l'ostel de mondit seigneur a Conflans quant le roy messire se y boingna lors », quittance du 8 janvier 1390 (n. st.), ADCO, B 1476, f° 35 v°.
[7] ADCO, B 1538, f° 196 v° et B 1526, f° 261 : paiement pour avoir nettoyé les écuries de Conflans (mandements du 21 octobre et du 21 décembre 1401) ; ADCO B 1519, f° 144 v° : don de 20 francs pour ses services et pour une robe pour sa femme (mandement du 31 mars 1399) ; ADCO, B 1538, f° 45 v° : paiement pour hôtelage et attaches de chevaux (mandement du 18 août 1404).
[8] ADCO, B 1517, f° 104 et Jean RIGAULT, « Documents sur les hôtels... », *op. cit.*, n° 8. L'acte de vente cité par J. Rigault précise que la superficie de l'acquisition est de 8 arpents.

Paris, pour la somme de 317 écus d'or, à 18 s.p. pièce, et 14 s.p.[1], une maison, grange et jardins clos de murs situés entre le Pont de Charenton et l'hôtel de Conflans, contenant quatre arpents de terre, « tenant d'un costé a la maison qui fu maistre Gontier Col qui a present est a mondit seigneur, et d'autre coste a la ruelle par ou l'en maine la pierre des carrieres a la riviere de Saine, et aboutissant a la terre du roy qui est joignant du grant chemin dudit Pont de Charenton »[2]. Ces trois acquisitions témoignent de la volonté du duc de faire de Conflans une résidence fonctionnelle, pourvue d'un accès commode à la Seine, et de dépendances confortables. Des travaux sont aussi réalisés, mais ni le détail ni l'importance n'en sont connus[3].

Pour ce qui est de l'agencement intérieur de l'hôtel, on note la présence d'une, voire deux chambres à parer[4], mais la configuration générale de l'hôtel reste vague[5]. En l'absence d'information sur d'éventuelles modifications de l'agencement de l'hôtel, on peut supposer que sa configuration est restée semblable à celle du temps de Mahaut d'Artois : vers 1320, l'hôtel se compose d'un corps de logis central abritant les chambres, flanqué d'une tour carrée dominant la Seine, construite en 1317, qui accueille, dès 1318, la chambre de Mahaut. La chapelle est placée à l'est, tandis qu'à l'ouest se trouvent la grande salle, et au nord une cour entourée de galeries, et les communs[6]. Des travaux effectués en mai 1426 permettent de repérer une échansonnerie, une galerie « qui va au long de la sale, à entrer en la chappelle dudit hostel de Conflans »[7], une galerie sur le préau, une terrasse donnant sur la cour, une « chambre des joyaulx qui tient a l'ostel de Nevers », et enfin un « ostel des estuves[8] », ce qui montre bien que l'hôtel est composé, sur le modèle de l'hôtel de Saint-Pol, de bâtiments divers reliés par des galeries et séparés par des espaces ouverts[9]. Les extérieurs sont aussi aménagés de façon à faire de Conflans une résidence d'agrément : à l'époque de Mahaut déjà, on y trouve un colombier,

[1] Soit 286 l.p.
[2] ADCO, B 1532, f° 151 ; ADCO, B 404, cité par Jean RIGAULT, « Documents sur les hôtels... », *op. cit.*, p. 132, n° 9.
[3] Du 13 février 1386 (n.st.) au 2 janvier 1387 (n.st.), le concierge de Conflans reçoit la somme considérable de 3 950 l.t. « pour convertir es reparacions des hostelz de monseigneur à Paris, à Conflans et à Plaisance », mais cette somme n'est pas affectée uniquement à l'hôtel de Conflans, et seules des réparations, et non des travaux structurels, sont évoquées (ADCO, B 1465, f° 127).
[4] ADCO, B 1462, f° 128 (1386) : « la chambre ou il [le duc] gist et la chambre a parer de l'ostel » ; ADCO, B 1514, f° 277 (1397) : « es deux chambres à parer en son hostel de Conflans ».
[5] ADCO, B 1526, f° 291 v°-292 (1401) : paiement à un verrier pour des travaux aux verrières « tant des salles et chambre de parement comme des autres chambres de l'ostel dudit seigneur à Conflans ».
[6] Jean CHAPELOT, « Les résidences des ducs de Bourgogne », *op. cit.*, p. 51.
[7] En 1400, le duc a fait installer à Conflans un orgue qu'il avait commandé à Gand. ADCO, B 1519, f° 254 v°-255.
[8] En 1392 déjà des chauffeurs sont rémunérés pour avoir chauffé les étuves de Conflans : ADCO, B 1500, f° 165 v°.
[9] ADN, B 1937 n° 55 669.

un verger, un vivier et une garenne[1]. Sous Philippe le Hardi, Conflans dispose d'un parc où se trouvent des daims placés sous la responsabilité d'un « garde et gouverneur », Gautier Aubry[2], et où l'on aménage des « loges »[3]. En février 1401 (n.s.), deux charpentiers reçoivent un paiement pour « oster et abatre la salle de bois qui est en la court de l'ostel de Neelle a Paris, et ycelle asambler et asseoir a Conflans[4] ».

La comptabilité donne aussi quelques détails concernant l'ameublement de l'hôtel de Conflans ; le sol des pièces à vivre est couvert de nattes[5], et ces pièces disposent de fenêtres vitrées[6]. On note la présence d'armoires destinées au stockage des tapisseries ducales[7], et plusieurs meubles sont achetés à diverses reprises : un « lit de duvet garni de couyte et de coussin » pour le duc[8], des « chalis de boys » pour mettre aux chambres à parer[9], et un « banc a doz et un dressouer » pour mettre dans la chambre d'Antoine, fils puîné de Philippe le Hardi[10]. Pour la chapelle sont réalisés « deux grands chandelliers fais en manière de fleurs de lix » pour servir aux grandes fêtes, ainsi qu'un retable dont le décor est confié à Jean Malouel[11].

Philippe le Hardi se sert très fréquemment de la résidence de Conflans, où il réside de façon quasi permanente dans les dernières années de sa vie. A sa mort, l'hôtel est légué à Jean sans Peur, mais ce dernier n'en use que très peu, préférant résider à Paris même[12]. Philippe le Bon semble au contraire avoir eu à cœur d'entretenir l'hôtel de Conflans dans les années 1420 : en juillet 1424, la somme de 200 l.t. est allouée au concierge Jean de Pressy pour faire réaliser les réparations nécessaires[13]. Ce dernier fait repeupler le parc de Conflans de daims[1], des

---

[1] Odette CHAPELOT et Bénédicte RIETH, « Dénomination et répartition des espaces », *op. cit.*, p. 104.
[2] Achats d'avoine pour les daims de Conflans en 1393 : ADCO, B 1495, f° 85 ; première mention de Gautier Aubry en 1397 : ADCO, B 1514, f° 277. Noter aussi la présence d'un chamois : ADCO, B 1532, f° 340 v°: paiement à Perrin Poulain, garde du chamois de monseigneur à Conflans, mandement de mars 1402 (n. st.). En 1389, des valets sont payés pour avoir « aporté d'Arras a Conflans plusieurs oiseaux et bestes estranges » : Bibl. Mun. Dijon, ms. 1106, f° 25 v°.
[3] ADCO, B 1469, f° 20.
[4] ADCO, B 1521, f° 93 v°.
[5] ADCO, B 1462, f° 128 (1385).
[6] « A Albret Colentier, voirrier […] pour avoir appareillé, remis à point, nettoyé et rassis plusieurs verriers tant des salles et chambre de parement comme des autres chambres de l'ostel dudit seigneur à Conflans », ADCO, B 1526, f° 291 v°-292 (1401).
[7] ADCO, B 1469, f° 20 (1388).
[8] ADCO, B 1503, f° 150 v° (1395).
[9] Chacun de 14 pieds de long, 11 pieds et demi de large et 4 pieds et demi de haut. ADCO, B 1514, f° 277 (1397).
[10] ADCO, B 1517, f° 220 (1399).
[11] Achat au sommelier du corps du duc Franchequin de la Roze des deux chandeliers ainsi que d' « uns grands tableaux de bois ouvrans qu'il lui fist faire, et icellui bailla a Jehan Maluel, son paintre, pour y pourtraire ce que ordonné lui estoit par le dit seigneur » : ADCO, B 1526, f° 176, mandement du 6 septembre 1400. Sur cet artiste, originaire de Nimègue, oncle des frères de Limbourg, devenu peintre de Philippe le Hardi et ayant travaillé à Paris et Dijon (†1415), voir *L'art à la cour de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 354.
[12] On ne relève d'ailleurs aucune mention de travaux à Conflans dans les comptes de la Recette générale de toutes les finances conservés pour le principat de Jean sans Peur.
[13] ADN, B 1929, f° 163.

réparations sont effectuées aux bâtiments[2], et il faut faire combler « un grant fontiz qui estoit cheu et fondu es quarrieres de Conflans, selon et dessoubz les murs du parc dudit hostel de Conflans, en la grant ruelle qui vient des quarrieres audit lieu de Conflans »[3]. Un concierge est encore attesté en 1450[4], mais l'hôtel a bien perdu de sa splendeur : en 1470, un couturier, Girard Vacherel, comparaît en Parlement pour avoir volé des pierres de taille « et granz treillis de fer » ainsi que « tout ce qui estoit portable » dans l'hôtel de Conflans[5].

2. L'hôtel du Val-Coquatrix

Charles VI fait aussi présent à son oncle de Bourgogne le 6 mars 1381 (n.st.) d'une demeure située à Saint-Germain-les-Corbeil[6], près de Corbeil, sur la rive droite de la Seine : la « maison du Val Coquatrix »[7]. Cet hôtel, qui tire son nom de Geoffroy Coquatrix, riche bourgeois parisien qui en était propriétaire au début du XIV^e^ s.[8], avait été acquis par Charles V, et cédé par lui à son secrétaire et maître des comptes Philippe Ogier, jusqu'à la mort de ce dernier. Corbeil, où se trouve un château royal, bien placée sur la route qui conduit de Paris à Sens[9], avait été fréquentée ponctuellement par Philippe le Hardi auparavant, notamment (mais pas seulement) comme étape au retour de la Bourgogne[10]. Le don du roi à Philippe le Hardi est acté quelques jours seulement après un séjour du roi et duc de Bourgogne à Corbeil en compagnie d'autres seigneurs, séjour au cours duquel le don a sans doute été obtenu[11]. L'hôtel du Val-Coquatrix semble cependant peu fréquenté par le duc de Bourgogne : d'après l'itinéraire, il n'y séjourne qu'une seule fois, y passant dix jours en juin 1384, à un moment où Marguerite de Male y réside[12]. Le contraste est net avec Corbeil, qui est un lieu régulièrement

---

[1] ADN, B 1937 n° 55 671 : paiement à Jaquet Marcade, sergent du roi et garde du parc du Bois de Vincennes, pour avoir fait prendre en juillet 1426 quatorze des vingt-cinq daims donnés par le duc de Bedford à Philippe le Bon pour repeupler le parc de Conflans.

[2] ADN, B 1937 n° 55 670 (mars 1427), 55 672 et 55 673 (mai 1427), quittances sans précision ; ADN, B 1934, n° 55 515 et 55 516, quittances de juin 1426 pour des travaux au pavillon du parc, à la cuisine et à l'échansonnerie de l'hôtel.

[3] ADN, B 1934, n° 55 514, quittance du 18 août 1426.

[4] ADN, B 1606, f° 245 : don par le duc de Bourgogne à Jean de Neuvilette, licencié en lois, solliciteur des causes du duc au Parlement de Paris, de la conciergerie de l'hôtel de Conflans les Paris, le 19 septembre 1450.

[5] Valérie TOUREILLE, *Voleurs et brigands au nord du royaume de France à la fin du Moyen Âge*, Thèse de doctorat, Paris I, 2000, p. 356. L'acte cité date du 10 juillet 1470 (AN, X 2^A^ 35, f° 338 v°).

[6] Essonne, ch.-l. cant.

[7] AN, JJ 118, n° 339.

[8] Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 147-148.

[9] Jean CHAPELOT, « Les résidences des ducs de Bourgogne », *op. cit.*, p. 56.

[10] En décembre 1366, avril, mai et juin 1368, mars 1369 et juillet 1371, Philippe le Hardi fait étape à Corbeil. Le 27 juin 1376, il passe une nuit au Val-Coquatrix, « vers le roy ». Cf. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 34, 45, 46, 47, 53, 71, 128.

[11] *Ibid.*, p. 150.

[12] *Ibid.*, p. 167-168.

fréquenté, et notamment apprécié de la duchesse Marguerite, qui y séjourne à l'occasion pendant que son époux vaque à ses affaires parisiennes[1]. La précision des comptes de l'hôtel, qui permet de distinguer les séjours au Val-Coquatrix de ceux à Corbeil[2], ainsi que l'histoire de la propriété du Val-Coquatrix, suggèrent que cet hôtel n'est pas resté longtemps en la possession de Philippe le Hardi. En effet, le 4 mai 1398, il est cédé par Jean de Courcelles, écuyer et panetier de Philippe le Hardi, et Marguerite de Fontenay, son épouse, à Hervé de Neauville, conseiller du roi et ancien maître de la chambre aux deniers de Philippe le Hardi[3]. L'hôtel est alors décrit comme comprenant, dans un espace total d'environ trente arpents, deux étangs, deux garennes, six arpents de vigne et plusieurs fontaines, les fiefs qui en dépendent étant aussi compris dans la vente, pour un montant de 3 400 l.t.[4]. Cet hôtel est advenu aux vendeurs par héritage de Nicolas de Fontenay, père de Marguerite : nous pouvons donc supposer qu'entre 1381 et mars 1396, date de la mort de Nicolas de Fontenay, et peut-être dès 1384, date du dernier séjour attesté de Philippe le Hardi au Val-Coquatrix, cet hôtel a été donné par le duc à ce fidèle serviteur qui avait été son conseiller et gouverneur des finances[5]. En 1413, le Val-Coquatrix appartient à Marguerite Alory, femme d'Hervé de Neauville ; ce dernier assoit sur cette seigneurie, entre autres, 150 livres de rente pour fonder trois chartreux à Paris[6].

3. Autres hôtels

Plusieurs mentions indiquent que le duc de Bourgogne était propriétaire d'un hôtel à la Ville-Évêque au début de son principat. Le censier de l'archevêché pour 1373 signale que le duc de Bourgogne possède 62 arpents de terre dans ce bourg[7]. Il n'est certes pas fait mention de bâtiments, mais en 1367 un paiement est fait à un valet d'étuves pour avoir servi Philippe le

---

[1] La duchesse envoie d'ailleurs des valets ou d'autres officiers en mission à Corbeil : Martin le Lièvre, son pelletier, est dédommagé en avril 1383 « pour aler visiter les besoingnes de madame estans a Courbueil » (ADCO, B 1460, f° 125 v°), tandis qu'en 1381 Guiot du Rup est payé pour « faire relier et mener à Courbueil pour la despense de l'ostel de madame la duchesse XL queues des vins de mondit seigneur » (ADCO, B 1457, f° 13 v°). Elle y loge alors au château (ADCO, B 1495, f° 81). Pour les séjours de la duchesse à Corbeil, voir M. CANAT DE CHIZY, « Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, sa vie intime et l'état de sa maison (extrait des escroes de son hôtel) », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 1858, 2e série, tome 7., p. 222-223 (décembre 1384) et p. 231 (juin 1385).

[2] Le 10 juin 1384, « monseigneur et son fils, – souper et gister au Val Cocatrix vers madame », le 11 juin « monseigneur gister à Corbeil vers madame ». Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 167. Par ailleurs en mars 1381 (n. st.) Henri Orlant est payé pour un fermail offert « au roy notre sire qui estoit venu veoir madame la duchesse *ou chastel de Courbueil* » ; ADCO, B 1457, f° 42 v°-43.

[3] Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.*, p. 639-641, n° 239.

[4] AN, S 3996. Vidimus du 2 septembre 1424.

[5] Léon MIROT, « Notes sur un manuscrit de Froissart et sur Pierre de Fontenay, seigneur de Rance, son premier possesseur », *BEC*, 1922, vol. 83, p. 310.

[6] Jean LEBEUF, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, Féchoz et Letouzey, 1883, t. V, p. 83-84.

[7] AN, S*1253, f° 43 v°-44.

Hardi « en son hostel a la Ville l'Evesque pres de Paris »[1], tandis que cette même année, le duc passe deux jours à la Ville-Évêque, où il se baigne[2]. Enfin, en 1374, Robinet Trichart, valet de chambre du duc de Bourgogne, se voit gratifié d'une pension annuelle de 60 l.p. pour services rendus à Philippe le Hardi et « aussi pour ce que il [le duc] ly a ostee nagueres la maison de la Villes l'Evesque pres de Paris et icelle donné a Berthelemin Spifame bourgoiz de Paris »[3].

D'autres hôtels apparaissent ponctuellement dans les sources comme appartenant au duc, sans qu'il soit toujours possible de les identifier ou de les localiser précisément. Le compte du maître de la chambre aux deniers Guy de Bray note pour la date du 3 août 1397 « monseigneur disner à Bondis, et giste à Beauté, et disna en l'ostel de monseigneur à Bondis monseigneur de Bourbon »[4] : Philippe le Hardi a donc pu posséder à Bondy une résidence utilisée pour la chasse.

De même, le 27 juillet 1389, alors que le duc de Bourgogne et le comte de Nevers se trouvent à Melun, le duc est « devers le roy, et monseigneur de Nevers en son hostel »[5]. Cette formulation ambiguë pourrait indiquer l'existence d'un hôtel ducal à Melun, ce qui ne serait pas invraisemblable compte tenu des fréquents séjours que font les ducs de Bourgogne dans cette ville royale appréciée de Charles V, de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, à moins qu'il ne s'agisse d'une référence à un droit de gîte ducal dans cette ville, attesté par un conflit qui l'oppose au duc de Bourbon à ce sujet en 1369[6].

Sauval cite aussi un hôtel au faubourg Saint-Marcel, qui aurait été en 1388 voisin de celui de Jean de Berry[7]. Ce dernier hôtel a été offert par le duc de Berry à Isabeau de Bavière en

---

[1] ADCO, B 1430, f° 41.

[2] Les 27 et 28 avril 1367 : Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 37.

[3] ADCO, B 1441, f° 11 v°. Cette maison n'est pas restée longtemps en la possession de Spifame, qui, le 28 novembre 1375, vend à Guy de la Trémoille « une maison assise en la Ville L'Evesque pres de Paris, qui pieça fut a Robert de Laurrin, et depuis à Geffroy de Mason, pour la somme de mil frans ». Louis DE LA TRÉMOILLE, *Livre de comptes*, *op. cit.*, p. 262. En 1399, « la femme et enfans feu monseigneur Guy de la Trimoulle » paient le cens à l'évêque de Paris pour 62 arpents de terre à la Ville l'Évêque, « qui furent audit messire Guy et furent monseigneur le duc de Bourgoigne et Berthelemi Spifame », AN, S*1254, f° 88 v°-89.

[4] ADCO, B 1511bis, f° 20 v°.

[5] Bibliothèque municipale de Dijon, ms. 1106, f° 18. Cette formulation se retrouve le 1er août suivant : « monseigneur disner a Meleun et monseigneur le conte en son hostel audit lieu, souper et giste a Mily en Gastinois [auj. Milly-la-Forêt, Essonne], et soupa monseigneur devers le roy, et monseigneur le conte en son hostel » (*Ibid*., f° 20) ; et le 17 août : « Monseigneur et monseigneur le comte de Nevers disner et souper à Meleun devers le Roy, et leur commun en l'ostel de monseigneur » (*Ibid*., f° 22 v°).

[6] Le 29 décembre 1367, le grand-maître de l'hôtel du roi tranche un conflit entre les deux ducs au sujet du droit à se loger dans l'hôtel de l'archevêque de Sens lorsqu'ils sont à Melun avec le roi : ce droit est accordé au duc de Bourbon, aux dépens du duc de Bourgogne. Acte publié par Alphonse HUILLARD-BRÉHOLLES, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, t. I, p. 535, n° 3031 ; cité par André LEGUAI, *Les Ducs de Bourbon pendant la crise monarchique du XVe siècle : contribution à l'étude des apanages*, Paris, Les Belles Lettres, 1962, p. 16, n. 1.

[7] Henri SAUVAL, *Histoire et recherche*, *op. cit.* t. II, p. 80. : « Ces princes de Bourgogne avoient encore deux maisons de campagne, l'une à Conflans, l'autre au faux-bourg Saint-Marceau, le jardin de celle-ci tenoit en 1388 à un grand logis qu'on nomme maintenant l'hotel de Coupeaux et de Clamart, et qui alors etoit une des dependances de l'hotel de Jean de France, duc de Berry ». Cette « maison de plaisance » est aussi évoquée p.110 : « à la rue de Bourgogne du faux-bourg St Marceau sur le bors de la rivière des Gobelins, tantôt appellée l'hôtel de Bourgogne,

1389, puis donné par celle-ci en 1390 au duc d'Orléans en échange de l'hôtel du Val-la-Reine. Il est connu sous le nom de petit séjour d'Orléans[1]. Nous n'avons pas trouvé de document corroborant l'assertion de Sauval, et les passages documentés des ducs de Bourgogne à Saint-Marcel, rares et brefs, ne permettent pas de conclure sur cette question[2].

Le 3 septembre 1400, selon les itinéraires établis par Ernest Petit, Philippe le Hardi offre à dîner au duc d'Orléans « en l'hostel de mondit seigneur » à Crécy-en-Brie[3], ce qui peut laisser supposer que le duc de Bourgogne est propriétaire d'un hôtel à Crécy[4]. Cependant le compte source de l'itinéraire ne donne pas cette formulation, ce qui permet de douter de l'existence d'un tel hôtel[5]. Ernest Petit signale aussi une maison ayant appartenu au duc à Pontoise, qu'il aurait cédée au chambellan du roi Hutin d'Aumont, avec le droit de l'habiter sa vie durant seulement[6].

Hors de Paris, la présence des ducs de Bourgogne semble en définitive s'être concentrée dans l'est parisien et les résidences près de Vincennes : Conflans et Plaisance sont les seules résidences périphériques à être mentionnées dans le testament de Philippe le Hardi. Les autres demeures n'ont été que provisoirement en possession des ducs.

---

et tantôt le séjour de Bourgogne ». Cette dernière dénomination de « séjour » pourrait indiquer qu'il s'agit peut-être d'un espace dont l'usage premier est de recevoir les chevaux du duc lorsqu'il se trouve à Paris, à comparer au « séjour » dont dispose le roi à Charenton. Cf. Jean CHAPELOT, « Les résidences des ducs de Bourgogne », *op. cit.*, p. 45-50.

[1] AN, S 311^{A}, 1ère liasse.

[2] D'après les itinéraires, Philippe le Hardi ne passe que quatre fois au faubourg Saint-Marcel : le 4 juillet 1398 et le 19 avril 1399, il y dîne chez le duc d'Orléans. Il y dîne une nouvelle fois le 14 juillet 1400, mais l'endroit ou l'hôte ne sont pas précisés, enfin il y revient pour un dîner chez le maréchal Bouciquautle 5 mai 1401. A chaque fois, le duc vient de Conflans et retourne y passer la nuit. Quant à Jean sans Peur, sa présence n'est signalée qu'une seule fois, le 8 avril 1406. Cf. Ernest PETIT, *Itinéraires, op. cit.*, p. 276, 286, 300, 312 et 354. Le duc de Bourgogne n'apparaît pas dans la liste des propriétaires des bourgs Saint-Marcel et Saint-Médard dressée (sans mention de sources) dans Philippe LORENTZ et Dany SANDRON, *Atlas de Paris au Moyen Âge, espace urbain, habitat, société, religion, lieux de pouvoir*, Paris, Parigramme, 2006, p. 46.

[3] Ernest PETIT, *Itinéraires, op. cit.*, p. 303.

[4] Werner PARAVICINI, « Die Residenzen der Herzöge von Burgund, 1363-1477 », *op. cit.*, p. 223, n. 124.

[5] ADCO, B 1522 bis, 2^{e} compte, f° 27 : « le venredi III^{e} jour de septembre l'an M CCC, monseigneur, monseigneur de Nevers et Anthoine Monseigneur tout le jour à Cressy, et y fut ce jour au disner monseigneur d'Orleans, monseigneur de Cleremont et plusieurs autres estrangiers, somme de la despense sans les gaiges : 310 l. 11 s. 6 d.t. ».

[6] Ernest PETIT, *Philippe le Hardi, op. cit.*, p. 39., citant BnF, Bourgogne, t. 53, p.164. L'acte cité, daté du 22 août 1396, fait mention du don à Hutin d'Aumont non pas d'une maison, mais plutôt d'un droit de gîte : « nos [du duc] drois de logis que nous avons et à nous appartient en l'ostel dudit messire Hustin à Pontoise, qui fut jadis à Pierre Barrau, seant empres la porte d'Avery ou marchié dudit lieu de Pontoise devant le Pellory ».

Carte 6 : les propriétés suburbaines des ducs de Bourgogne (1363-1422)

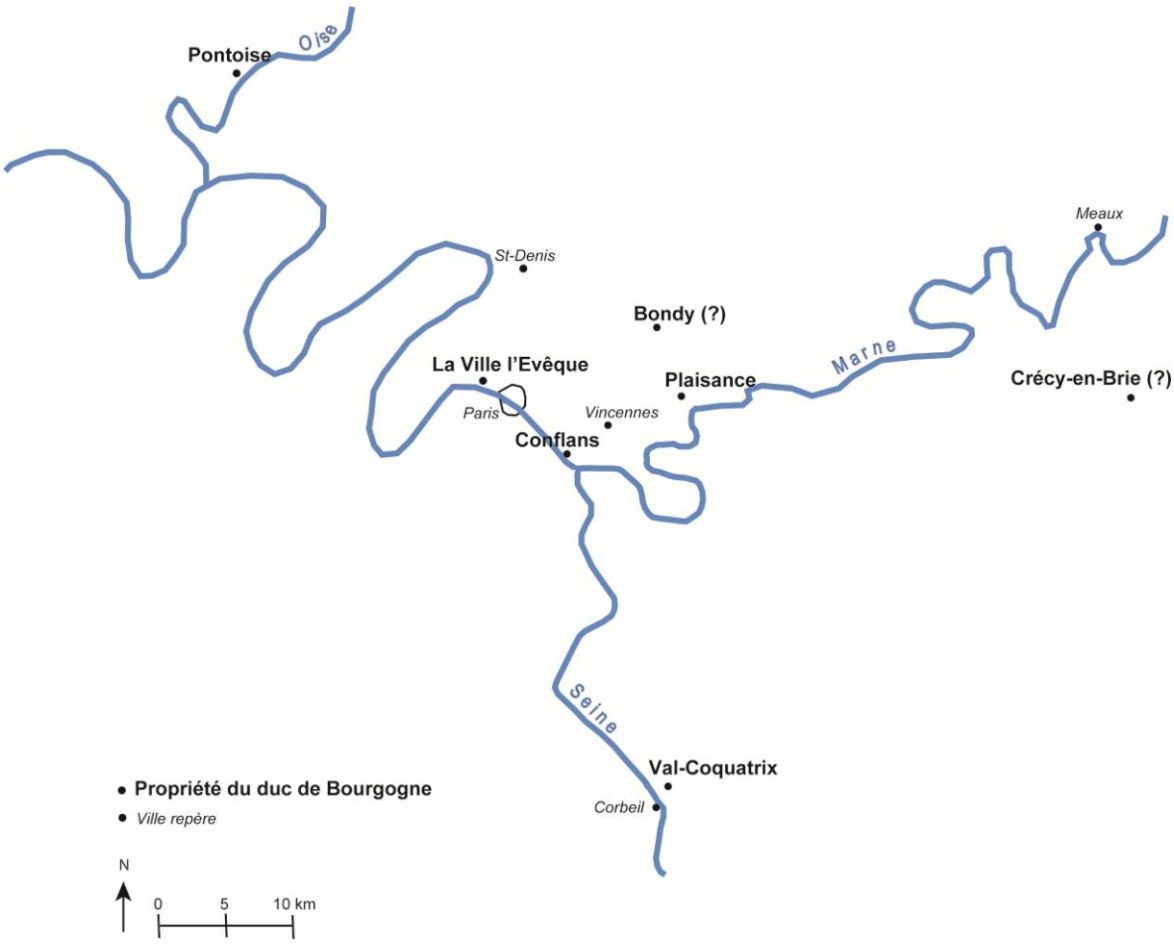

III. Financement et gestion des hôtels parisiens

1. Financement

La présence d'un patrimoine immobilier ducal certes fluctuant, mais néanmoins conséquent à Paris et dans sa périphérie soulève la question du financement de l'entretien de ces hôtels. Une partie de l'argent nécessaire est fournie par le receveur général des finances directement aux concierges concernés : ces paiements apparaissent dans la Recette générale de toutes les finances[1]. La raison en est que les concierges parisiens, « contrairement aux châtelains bourguignons ou flamands, ne disposai[en]t d'aucunes recettes domaniales propres qui [leur] eussent permis d'assurer l'entretien des bâtisses »[2].

Les concierges parisiens ne dépendent cependant pas totalement du receveur général en ce qui concerne leurs ressources financières. L'hôtel d'Artois dispose ainsi de louages dont le produit est levé par le concierge, et affecté au paiement des rentes dues pour l'hôtel. Une rente annuelle est, on l'a vu, prise sur le Châtelet de Paris en raison de l'hôtel de Plaisance, et, à partir de 1378, affectée directement aux travaux de l'hôtel des Bourdonnais. À compter du 19 septembre 1397, elle est perçue par Amaury d'Orgemont, qui doit l'employer à payer les réparations de l'hôtel de Plaisance[3]. Il faut mentionner aussi la rente de 560 l.t. perçue sur la recette de Meaux, déjà évoquée. L'origine de cette rente est peu claire[4]. Une lettre non datée, mais que l'on peut replacer en 1428, précise que, du moins d'après la chambre des comptes royale, « ladite rente est venue a mondit seigneur d'une succession de filles de France dont ung conte de Flandres fut heritier, et que Brevillier et Arlebeke lui furent bailliez en lieu de certaine rente d'argent que devoit le roy ausdites filles quant elles vivoient, laquelle rente estoit venue

[1] Exemples de paiements pour travaux à réaliser au concierge de l'hôtel des Bourdonnais : 20 francs en juin 1377 (ADCO, B 1451, f° 9), à celui de l'hôtel d'Artois : 205 f. 13 s. 8 d.p. en septembre 1389 (ADCO, B 1479, f° 86), au concierge de Conflans pour réaliser des travaux dans divers hôtels (cf. infra) : 300 francs en juillet 1387 (ADCO, B 1469, f° 20), etc.

[2] Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Les finances du duc de Bourgogne Philippe Le Hardi, 1384-1404 : économie et politique*, Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, 1984, p. 427.

[3] Chantilly, Musée Condé, 2-A-001 (*Inventaire d'Orgemont*), f° 20 v°, n° 215 et 216 : « [n° 215] Item une lettre scellee du seel monseigneur de Bourgogne donnee le XIX^e^ jour de septembre l'an mil CCC IIII^XX^ XVII par laquelle mondit seigneur commet M. A. d'Orgemont a recevoir chacun an la somme de VI^XX^ XII l. VI s. X d.ob.p. que il prent chacun an sur la recepte de Paris. [n° 216] Item une lettre scellee du petit seel monseigneur de Bourgogne donnee oudit jour et an contenant comme mondit seigneur de Bourgogne ait commis et ordonné A. d'Orgemont a recevoir la dicte rente sur la recette de Paris, il mande et ordonne que ycelle rente soit employé es reparacions de l'ostel de Plaisance. » L. Mirot signale cette référence, mais en la datant de façon erronée de l'année 1395 : Léon MIROT, *Une grande famille parlementaire aux XIVe et XVe siècles. Les d'Orgemont, leur origine, leur fortune – Le Boiteux d'Orgemont*, Paris, H. Champion, 1913, p. 29, n. 7.

[4] En 1410, elle est dite « tenue et mouvant en fief » du roi et tenue et possédée par le duc de par son héritage. AN, JJ 165, n° 230.

audit conte, et dit que ce fut environ l'an M CCC XXX III »[1]. Cependant, dans la Recette générale, cette rente est dite prise « à cause de l'hôtel d'Artois »[2]. La rente, dont on a vu qu'elle était déjà servie à Marguerite de France, n'apparaît en recette qu'entre 1409 et 1411. Elle a sans doute été auparavant versée directement aux concierges des hôtels parisiens, afin d'en payer les travaux, à l'image de ce qu'avait fait Marguerite de France. En effet, en avril 1401 (n.st.), Pierre de Courlon, ancien concierge de l'hôtel d'Artois, verse au receveur général le reliquat de la rente versée par le receveur de Meaux, qu'il avait reçue « à cause dudit hostel »[3], et en 1402, le concierge Joceran Frepier paye un maçon travaillant à l'hôtel au moyen d'une décharge levée sur le receveur de Meaux[4]. C'est une partie de cette rente, à savoir 200 l.t., qui est vendue en échange d'un prêt de 2 500 écus au chapitre de Paris en septembre-octobre 1410, alors que Jean sans Peur a besoin de liquidités pour solder des gens d'armes. Cette rente, que le duc fait amortir[5], doit être consacrée en partie à fonder des anniversaires pour le duc, ses père, mère, parents et amis[6].

Il faut donc constater qu'une partie des dépenses réalisées pour l'entretien des demeures parisiennes du duc de Bourgogne nous échappe, car elles n'ont pas été consignées dans la Recette générale de toutes les finances, mais dans des comptes particuliers qui n'ont pas été, sauf exception, conservés.

2. Le personnel des hôtels parisiens : les concierges

La fonction de concierge est née, dans l'administration royale, de la création, sous les règnes de Louis VI et de Louis VII, d'un nouveau type de résidence, peu ou pas fortifiée, ayant des fonctions d'agrément plutôt que militaires : le concierge est l'agent chargé de l'entretien et

[1] ADN, B 18 843, n° 29 524. La lettre mentionnant aussi une amende imposée à Jean Radoul, de Hesdin, pour cause de fol appel devant le Parlement de Paris, et une affaire concernant Jean Radoul ayant été jugée en 1428, on peut supposer que cette lettre date de cette année (Pour l'arrêt du Parlement concernant Jean Radoul, voir AN, X ^{1A} 66, f° 141 v°). Les officiers du duc s'efforcent alors de se faire payer les arrérages de cette rente, mais la chambre des comptes royale demande un vidimus des lettres l'établissant. La rente est dite avoir été « longuement payée » sur la prévôté de Meaux (260 l.t), sur la rente due au roi par l'abbaye de Jouarre (180 l.t.) et sur la rente due au roi par l'abbaye de Lagny (120 l.t.)

[2] ADCO, B 1562, f° 14 v°.

[3] ADCO, B 1532, f° 69 v°.

[4] ADN, B 3330, f° 131 v°.

[5] Contre versement au roi de la somme de 854 l. 13 s. 4 d.p., réglée en décharges assignées sur le trésor du roi, et datant de mars 1407 (n.st.) : ADCO, B 1560, f° 201 v°. L'amortissement est enregistré par lettres royaux d'août 1410 : AN, JJ 165, n° 330.

[6] Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 200, 212 ; Werner PARAVICINI, « Le temps retrouvé ? », *op. cit.*, p. 436 , n. 279; Bertrand SCHNERB, « Jean sans Peur, Paris et l'argent », *in* Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 270. Cf. AN, J 152, n° 25 : le chapitre consent le 20 septembre 1410 à échanger cette rente amortie contre une rente équivalente si le roi en fait la demande.

de la garde de ces résidences, qui se distinguent donc du château, confié à un châtelain puis à un capitaine[1]. Les résidences des ducs de Bourgogne à Paris et dans les environs, sans fonctions militaires, sont naturellement confiées à des concierges, comme le sont la plupart des résidences des grands nobles et ecclésiastiques à Paris dès la fin du XIII^e siècle[2]. Pour la période des ducs Valois de Bourgogne, des concierges sont attestés pour les hôtels des Bourdonnais, de Flandre, d'Artois et de Conflans. Il s'agit d'une charge mal connue, mais cependant importante, comme en témoignent les qualités des titulaires de la charge dans l'administration royale[3]. Ainsi, la charge de concierge à Vincennes reste prestigieuse, en dépit de la création à la fin du XIV^e s. d'un office de capitaine du château : tous les concierges connus, sauf un, sont nobles, et pour la plupart chevaliers, quand les capitaines sont tous écuyers[4].

a) Nomination, rémunérations et fonctions des concierges

En ce qui concerne la nomination des concierges des hôtels parisiens des ducs de Bourgogne, le mandement instituant Joceran Frépier concierge de l'hôtel d'Artois le 21 avril 1401 (n. st.) est conservé[5], et peut être complété par des mentions de la Recette générale de toutes les finances concernant d'autres concierges de l'hôtel d'Artois[6]. L'office de concierge paraît de prime abord être une charge viagère, dont les titulaires sont nommés et révoqués par le duc[7]. Dans la pratique, cependant, la charge de concierge est apparemment cessible moyennant

[1] Marie-Astrid ZANG, « Concierges et capitaines du château de Vincennes (1285-1418) », *PTEC*, 2001, p. 205–213.
[2] On note la présence de vingt-quatre concierges, en majorité des hommes, dans le rôle de la taille de 1292, parmi lesquels Robert Povre-Home, concierge de l'hôtel de Flandre. Cf. Hercule GÉRAUD, *Paris sous Philippe-le-Bel : d'après des documents originaux et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292*, Tübingen, M. Niemeyer, 1991, p. 36, 498. Le livre de la taille de 1296 nomme treize concierges, dont neuf sont concierges d'évêques ou d'abbés, et quatre de seigneurs laïcs. Celui de 1297 en nomme quatorze, mais les proportions sont inversées : on y trouve onze concierges de seigneurs laïcs, et trois d'evêques ou d'abbés. Cf. Simone ROUX, « Résidences princières », *op. cit.*, p. 82.
[3] Citons parmi les concierges importants Philippe Ogier, au palais de la Cité, Bureau de la Rivière, à Vincennes, ou encore Drouet de Dammartin, concierge de l'hôtel du duc de Berry près du Temple en 1377. Isabeau de Bavière elle-même se fait nommer concierge du palais de la Cité en 1413. Jean CHAPELOT, « Charles V maître d'ouvrage : à propos de la construction du donjon de Vincennes et de quelques chantiers contemporains », *in* Odette CHAPELOT (éd.), *Du projet au chantier, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles*, Paris, EHESS, 2001, p. 366 ; Thomas RAPIN, « Les résidences de Jean de Berry à Paris et ses environs entre 1380 et 1416 », *in Présence royale et aristocratique dans l'Est parisien à la fin du Moyen Âge. 6^e colloque historique des bords de Marne*, Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne, 2008, p. 59 ; Marie-Astrid ZANG, « Des nobles au service du roi : les concierges et les capitaines du château de Vincennes au XIVe siècle et au début du XV^e siècle », *in Présence royale et aristocratique dans l'Est parisien à la fin du Moyen Âge. 6e colloque historique des bords de Marne*, Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne, 2008, p. 21. ; Ferdinand LOT et Robert FAWTIER, *Histoire des Institutions françaises au Moyen Âge. Tome second, Institutions royales*, Paris, Presses universitaires de France, 1958, p. 407.
[4] Marie-Astrid ZANG, « Concierges et capitaines du château de Vincennes (1285-1418) », *op. cit.*
[5] Copie collationnée du 30 mai 1401 : ADN, B 14 111, n° 153 350. Cf. ci-dessous, pièce justificative n° 2, p. 578.
[6] Notamment ADCO, B 1479, f° 24 ; ADCO, B 1514, f° 69-69 v°.
[7] ADCO, B 1514, f° 69 : « Pierre de Montbertaut […] auquel mondit seigneur donna pieca et octroya la conciergerie de son hostel d'Artois à Paris la vie d'icellui Montbertaut durant, laquelle conciergerie mondit

finance : bien que Joceran Frépier, déjà cité, ait d'après les termes de sa nomination été choisi par le duc[1], une mention dans un de ses comptes personnels indique qu'il doit 500 francs à Pierre de Courlon, par une obligation passée le 22 mars 1401 (n.st.) « pour la conciergerie d'Artois qu'il m'a transportee, a payer la moitié a la XV^aine de Pasques et l'autre moitié a la Magdelaine »[2]. Une mention marginale précise par ailleurs : « ou cas que monseigneur le chancelier ne scelleroit les lettres et ma dame ne les confirmeroit, que il me doit rendre ce qu'il en auroit », ce qui semble indiquer que la confirmation de la nomination à l'office de concierge de l'hôtel d'Artois appartient encore, en 1401, à Marguerite de Male, puisque l'hôtel fait partie de ses biens propres.

Cette vénalité de l'office, éventuellement tempérée par la sanction ducale, est sans doute liée aux revenus qu'apporte la charge de concierge. Il s'agit entre autres du revenu des maisons de louage situées à proximité de l'hôtel, évoquées plus haut. Le concierge doit aussi tirer d'autres bénéfices matériels de la charge, mais les formules de nomination sont elliptiques, évoquant pour l'hôtel d'Artois les « gaiges, droits, prouffis et emolumens de jardinages et autrement acoustumés », sans que ces revenus puissent être précisés[3]. On constate par exemple que le concierge de Conflans reçoit au moins une fois un don pour s'acheter une robe[4]. Ces revenus complètent des gages qui restent modestes dans la hiérarchie des offices ducaux : le concierge de l'hôtel d'Artois perçoit, en 1386, 2 s.p. par jour, soit 36 l. 10 s.p. par an[5], tout à fait comparables aux 2 s. 4 d.p. par jour perçus par les concierges du Palais ou de Vincennes[6]. Au même moment, le concierge de l'hôtel de Flandre touche la somme de 12 l.p. monnaie de

---

seigneur, pour certaines causes a ce lui mouvans, a nagaires prise et ordonnée de son consentement à maistre Pierre de Courlon ».

[1] ADN, B 14 111, n° 153 350 : « a icellui avons donné et donnons de grace especial et comettons par ces presentes l'office de concierge [de notre] hostel d'Artois assis en la ville de Paris et des appartenances d'icellui vacant a present par resignacion en noz mains de notre secretaire maistre Pierre de Courlon », cf. ci-dessous, pièce justificative n° 2, p. 578.

[2] ADN, B 3330, f° 159 v°.

[3] ADCO, B 1503, f° 39-39 v°, en 1391. A Vincennes, le concierge perçoit en plus de ses gages cent sous par an *pro roba*, et sans doute d'autres revenus qui demeurent inconnus. Au Palais sont attestés le versement d'un muid de blé par an, de rentes et de profits de justice. En ce qui concerne les « emolumens de jardinages », citons l'exemple de Londres où, à la fin du Moyen Âge, des fruits et légumes sont cultivés spécialement pour la vente dans les jardins des plus grands hôtels aristocratiques, et génèrent un profit non négligeable. Cf. Caroline M BARRON, « Centres of Conspicuous Consumption : The Aristocratic Town House in London, 1200-1500 », *The London Journal*, 1995, vol. 20, p. 12.

[4] Jean de Conflans reçoit par un mandement du 10 août 1400 un don de 20 écus « pour avoir une robe à lui » (ADCO, B 1538, f° 144 v°). Sa femme, Jeannette, reçoit à deux reprises 20 francs pour le même motif, en juin 1398 (ADCO, B 1514, f° 144 v°), et en avril 1399 (n. st.) (ADCO, B 1517, f° 108 v°).

[5] ADCO, B 1479, f° 24.

[6] Soit 3 s.t. Ferdinand LOT et Robert FAWTIER, *Histoire des institutions françaises, t. II, op. cit.*, p. 407; Marie-Astrid ZANG, « Concierges et capitaines du château de Vincennes (1285-1418) », *op. cit.*

Flandre par an[1], et le concierge de l'hôtel des Bourdonnais reçoit jusqu'en 1381 la somme de 16 l.p. par an[2]. En 1404, les gages du concierge de Conflans sont de 40 l.p. par an, comptés sur le compte des travaux qu'il rend[3]. Le montant des gages varie donc, sans doute en fonction de la taille de l'hôtel et des responsabilités qui incombent au concierge.

Le concierge a un rôle évident de gestion de la demeure qui lui est confiée. Ainsi, à l'hôtel d'Artois, la lettre de nomination précise que le concierge reçoit « les clefs et autres choses appartenant à ladicte conciergerie »[4]. La tenue de l'office suppose de plus, théoriquement, la résidence permanente du concierge ou de sa femme à l'hôtel[5]. Cependant, davantage que les formules de nomination, qui se révèlent une fois encore très elliptiques, ce sont les mentions relevées dans la Recette générale ainsi que le compte particulier de Joceran Frepier, alors concierge de l'hôtel d'Artois, qui nous permettent de cerner en quoi consiste concrètement l'activité du concierge[6].

Le concierge fait réaliser les travaux nécessaires[7], éventuellement en avançant les sommes afférentes[8]. C'est lui qui donne quittance aux ouvriers, et qui rend ensuite des comptes pour les travaux effectués. Cette gestion matérielle s'étend, dans le cas de l'hôtel d'Artois, au paiement des rentes dues pour l'hôtel aux communautés religieuses parisiennes[9]. Un poste de la Recette générale concernant ces rentes est ainsi rayé par les gens des comptes parce que le

---

[1] ADN, B 4074, f° 42. A compter de 1386, ses gages, pris sur la recette générale de Flandre, lui sont payés au chapitre des pensions à vie.
[2] Soit 20 l.t. ADCO, B 1451, f° 24, paiement pour l'année 1376.
[3] ADN, B 20125, f° 29.
[4] ADN, B 14 111, n° 153 350.
[5] ADCO, B 1479, f° 24 : « Et comme il soit contenu en ycelle lettre de retenu que ledit Jehan de Gray doye tenir domicille et demeure oudit hostel de lui ou de sa femme continuellement »
[6] Deux registres issus de la comptabilité personnelle de Joceran Frepier sont conservés aux ADN (B 3330 et B 20124) : Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, « La comptabilité d'un receveur de Philippe le Hardi », *in Hommage au professeur Paul Bonenfant. 1899-1965 : Études d'histoire médiévale dédiées à sa mémoire*, Bruxelles, 1965, p. 409–419.
[7] Des lettres ducales assignent à Jean de Gray la mission « de faire ou dit hostel d'Artois et es chambres et maisons appartenant a icellui toutes les repparacions neccessaires ou besoing seroit et icelles mettre en bon estat ainsi qu'il appartient » (ADCO, B 1503, f° 185-186 v°). Voir aussi les nombreuses mentions de travaux dans lesquels le concierge intervient : paiement à Gautier de Conflans pour faire refaire des cheminées abattues par le vent en décembre 1390 : ADCO, B 1479, f° 112 v° ; paiements de Joceran Frepier à un maçon, un verrier, un charpentier et un serrurier ayant travaillé à l'hôtel d'Artois en 1402 : ADN, B 3330, f° 131 v°, 132 et 136 v°. Noter que Joceran Frepier semble avoir les mêmes fonctions pour l'hôtel de Savoie, situé rue du Chaume, dans les années 1398-1400 : il passe des marchés avec des maçons et autres artisans pour y faire réaliser des travaux : ADN, B 3330, f° 65 v°, 265 v°, 266 v°. Philippe le Hardi témoigne donc pour les affaires de son gendre Amédée VIII d'un intérêt qui s'étend à ses demeures parisiennes. Henri SAUVAL, *Histoire et recherche, op. cit.*, t. II, p. 83 ; Richard VAUGHAN, *Philip the Bold, op. cit.*, p. 53-54.
[8] En février 1388 (n. st.), cent francs sont versés aux héritiers de Guiot Pariset, ancien concierge de l'hôtel de Flandre du temps de Louis de Male, pour des travaux qu'il y avait fait faire. ADCO, B 1511, f° 161-161 v°.
[9] Le concierge de l'hôtel d'Artois Jean de Gray est chargé de faire payer ces rentes chaque année par mandement ducal du 12 mars 1393 (n. st.) : ADCO, B 1503, f° 185-185 v°, édité dans Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 187.

concierge n'a pas rendu en recette le produit des louages, qui aurait dû financer ces paiements[1]. Le concierge est chargé de l'entretien des animaux que le duc a pu laisser à l'hôtel[2], et, pour les résidences rurales, il gère les recettes et dépenses liées à l'exploitation des terres[3]. Il s'occupe aussi de l'approvisionnement de l'hôtel en denrées comestibles lorsque le duc ou sa famille sont présents, voire lorsque des officiers occupent l'hôtel en l'absence du duc[4], y compris parfois en fournissant lui-même l'hôtel ducal[5]. Il est enfin responsable de la gestion des stocks[6].

Les concierges, du fait de leur présence permanente à Paris, peuvent servir de procureurs. On voit ainsi Michel Joly, en 1375, recevoir au nom de Jean de Mornay un paiement du duc de Bourgogne[7]. Ils représentent le duc lorsque ce dernier est absent de Paris : lorsque Guillaume Cename fait saisir en 1413 les hôtels d'Artois et de Conflans, cette saisie est signifiée à la fois au procureur du duc au Parlement et « aux personnes de ses gens et officiers demourans esdiz hostels d'Artois et Conflans »[8]. Le concierge de l'hôtel d'Artois a pu avoir une fonction de garde des archives ducales se trouvant à Paris (titres concernant les possessions ducales à Paris et en Île-de-France ou documents nécessaires aux affaires parisiennes du duc)[9]. On ne trouve pas, en revanche, dans la documentation bourguignonne, d'indices de l'exercice, par les concierges des résidences parisiennes du duc, de pouvoirs de juridiction semblables à ceux qui sont attestés pour les concierges de Vincennes, ou, plus significativement, pour le

[1] ADCO, B 1503, f° 185.
[2] Gautier de Conflans paye les frais de coursiers laissés à Conflans en octobre 1387 (ADCO, B 1467, f° 70 v°) ; en janvier 1392 (n. st.) il accuse livraison de fourrage pour les daims du parc (ADCO, B 1495, f° 85)
[3] Les comptes du concierge de Conflans mentionnant ces fonctions sont conservés pour les années 1299 et 1302. Cf. Robert-Henri BAUTIER et Janine SORNAY, *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge. 2, Les États de la Maison de Bourgogne. Vol. 1, Archives de principautés territoriales. 2, Les principautés du Nord*, *op. cit.*, p. 263.
[4] Gautier de Conflans fait stocker du vin dans les caves de l'hôtel en mai 1390 (ADCO, B 1479, f° 160), et il donne plusieurs quittances pour livraison de vin le 19 septembre 1389, le 16 novembre 1390, et le 22 décembre 1390 (ADCO, B 395, dossier valets de chambre). Paiement à Guillaume le Gras pour une queue de vin consommée dans l'hôtel des Bourdonnais en octobre 1377 par des officiers que le duc avait envoyés à Paris : ADCO, B 1452, f° 31 v°.
[5] Gautier de Conflans fournit du vin pour l'hôtel du duc et de la duchesse en décembre 1386 (ADCO, B 1475, f° 41), Jean de Gray, concierge de l'hôtel d'Artois, vend à l'hôtel ducal en mai 1387 du vin de Beaune pour un montant total de 822 f. 10 s.t. (ADCO, B 1467, f° 38 v°), etc.
[6] Jean de Conflans verse en septembre 1402 au receveur de la Recette générale de toutes les finances la somme de 28 l. 7 s. 2 d.p. provenant de la vente « des garnisons de mondit seigneur audit lieu » [de Conflans] : ADCO, B 1532, f° 70.
[7] ADCO, 33 F 54
[8] ADN, B 658, n° 15 251.
[9] Cette fonction est attestée jusqu'au milieu du XIV^e^ s. : les comptes de l'Artois y étaient parfois rendus, et il existait une « huche » qui renfermait une partie de la recette des comtés d'Artois et de Bourgogne, ainsi que des archives confiées à la garde du concierge. Jean RICHARD, « Les archives et les archivistes des ducs de Bourgogne dans le ressort de la Chambre des Comptes de Dijon », *BEC*, 1944, vol. 105, p. 153.

concierge du Palais royal, qui est responsable de la police intérieure du palais[1] : ce sont les maîtres d'hôtels qui exercent la juridiction interne dans les hôtels du duc de Bourgogne[2].

Enfin, le concierge de Conflans semble, au début du principat de Philippe le Hardi, chargé d'une responsabilité particulière vis-à-vis des hôtels ducaux de la région parisienne : dès mars 1385 (n. st.), Gautier de Conflans, concierge de l'hôtel du même nom, est « commis a paier les euvres et reparacions des maisons et hostels que mon dit seigneur a seans a Paris et ailleurs près de Paris », ou encore « paieur des euvres dudit hostel et autres hostels dudit monseigneur »[3]. Son fils Jean, qui lui succède vers avril 1391 (n. st.) reçoit lui aussi, dès son entrée en fonction, de l'argent « pour convertir es reparacions des hostelz de mondit seigneur assis à Paris et environ »[4]. Les paiements destinés à couvrir les frais des réparations des hôtels parisiens sont nombreux et importants entre 1385 et 1398[5] : jusqu'à cette date, le concierge de Conflans tient un rôle de supervision des travaux effectués dans les diverses demeures[6].

b) Prosopographie des concierges des hôtels parisiens des ducs de Bourgogne

- L'hôtel de Bourgogne

Un seul concierge y est attesté : Michel Joly. Déjà en poste sous Philippe de Rouvres, en octobre-novembre 1356, date à laquelle il reçoit plusieurs paiements pour faire réaliser des travaux à l'hôtel[7], il est maintenu en fonction par le roi, mais quitte sa charge lorsque Philippe

[1] Les clefs lui sont remises, il surveille les portiers et les sentinelles, il a la connaissance de tous les délits commis à l'intérieur du Palais. Il a toute juridiction haute, moyenne et basse, dans l'enceinte du palais, et peut condamner même au criminel, à condition de livrer le condamné au prévôt de Paris, ou à la juridiction ecclésiastique s'il est clerc. Ferdinand LOT et Robert FAWTIER, *Histoire des institutions françaises, t. II, op. cit.*, p. 407.
[2] Cf. ci-dessous, p. 191.
[3] ADCO, B 1463, f° 32, B 1465, f° 29, B 1469, f° 20.
[4] ADCO, B 1487, f° 20 v°. Un mémoire « des charges trouvees sur lui et de ce qu'il a a compter a cause des garnisons et des ouvraiges […] des hostelx de monseigneur audit Conflans, de Flandre et de Bourgogne estant a Paris depuis le premier jour de may mil CCCC et IIII auquel jour son darrenier compte rend et clox fenit » précise en marge « Note que l'en dit que monseigneur n'a rien es hostelz de Flandre et de Bourgogne, mais sont a monseigneur de Brabant et de Nevers, et soit sur ce presens gardé en la despense des parties desdis ouvraiges ». ADN, B 20 125, f° 26 v°.
[5] A. Van Nieuwenhuysen relève les versements suivants au concierge de Conflans pour l'entretien des hôtels parisiens : 4 000 francs en 1386-1387 (ADCO, B 1465, f° 127) ; 550 francs en 1388-1389 (ADCO, B 1469, f° 20), 200 francs en 1391-1392 (ADCO, B 1487, f° 20 v°); 600 francs en 1395 (ADCO, B 1503, f° 30) ; 500 francs en 1398-1399 (ADCO, B 1519, f° 57). Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique, op. cit.*, p. 427, n. 23. On peut y ajouter 50 francs supplémentaires en 1391 (ADCO, B 1487, f° 20 v°), 1 000 francs en 1392 (ADCO, B 1501, f° 15 v°).
[6] Ainsi, Gautier de Conflans donne, avec Drouet de Dammartin, maître des œuvres du duc, certification pour des travaux qu'a fait faire à l'hôtel d'Artois le concierge Pierre le Cochetier : ADCO, B 1501, f° 75. Cependant, c'est ce même Pierre le Cochetier, et non Gautier de Conflans, qui doit certifier les travaux de verrerie réalisés dans l'hôtel par Gossuin de Bois le Duc, « pour ce […] qu'il puet et doit mieulx savoir comment ledit Gossuyin ovre es ouvraiges dudit hostel d'Artois » : ADCO, B 1469, f° 26 v°. Une forme de gestion pyramidale semble donc être en place.
[7] ADCO, B 363 et B 395.

le Hardi reçoit l'hôtel de Bourgogne : les gens des comptes réclament à Dimanche de Vitel, receveur de Bourgogne, les gages de Michel Joly pour la Toussaint 1364 et Pâques 1365 « pris en despense par le receveur et non paiez a lui pour ce qu'il avoit laissé la garde de la dicte maison des juing CCC LXIIII que monseigneur fu duc de Bourgogne »[1]. Bien qu'il soit encore désigné comme « concierge des hostelz monseigneur le duc ou Mont Sainte Genevieve a Paris » dans ce compte et dans le suivant, rien ne lui est payé au chapitre des gages reçus, « pour ce qu'il ne les a pas demandez, et si li sont assignez autre part si comme l'en dit »[2].

Il semble qu'à compter de cette date, Michel Joly ne soit en effet plus attaché à l'hôtel de Bourgogne, mais à l'hôtel d'Artois, évoqué ci-dessous. De façon significative, on ne trouve pas mention d'un concierge spécifique à l'hôtel de Bourgogne par la suite : les travaux qui y sont réalisés sont surveillés par les concierges des autres hôtels ducaux, marquant bien la place tout à fait secondaire que tient l'hôtel de Bourgogne parmi les résidences parisiennes de Philippe le Hardi.

- L'hôtel des Bourdonnais

Si une concierge anonyme est signalée en 1375, c'est Guillaume le Gras, orfèvre à Paris, qui occupe la fonction de concierge de l'hôtel de la rue des Bourdonnais d'octobre 1375 à 1381 au moins[3]. Après l'intermède La Trémoille, Ernequin Canabot, sommelier de l'échansonnerie de Jean sans Peur, devient garde et concierge de cet hôtel le 3 juillet 1404, toujours à 20 livres de pension par an[4]. Il est à noter que ce Canabot occupait auparavant la fonction de concierge pour l'hôtel parisien de Guy de la Trémoille, et qu'il avait accompagné le comte de Nevers en Hongrie : c'est en 1398 qu'il apparaît dans les comptes comme bénéficiaire d'un don pour son mariage, sous le titre de « sommelier de l'eschanconnerie de monseigneur le conte de Nevers et consierge de l'ostel feu le sire de la Tremoille cousin de mondit seigneur »[5]. Jean sans Peur,

[1] ADCO, B 1424, f° 47.
[2] ADCO, B 1424, f° 26 et B 1423, f° 25 pour les termes de Toussaint 1365 et Pâques 1366.
[3] BnF, Bourgogne 23, f° 67 v : « Gras, Guillaume le. Orfèvre. Le duc de Bourgogne, sur le bon rapport qui luy a eté fait de sa personne, par lettres de Paris 28 oct. 1375, l'établit concierge de son hostel rue des Bourdonnois à Paris, à 20 livres tournois de gages par an ». ADCO, B 363, dossier concierges : paiement de ses arriérés de gages pour les années 1379 à 1381, par mandement ducal du 10 novembre 1381.
[4] ADCO, B 5520, f° 84 v°, Léon MIROT, « Jean sans Peur de 1398 à 1405 », *op. cit.*, p. 140.
[5] ADCO, B 1526, f° 145 v° : « à Hennequin Kanebot, sommelier de l'eschanconnerie de monseigneur le conte de Nevers et consierge de l'ostel feu le sire de la Tremoille, cousin de mondit seigneur, auquel mondit seigneur trois ans a ou environ, a la supplicacion tant de son dit cousin que aussi de feu messire Guillaume de la Tremoille marechal de Bourgogne, donna audit Harnequin pour l'advencement de son mariaige, qui de fait lors se maria, la somme de II^{C} frans, et neantmoins pour plusieurs empeschemens qui luy survindrent par opportunité, n'ot loisir de faire commander les lettres de don, ne onques ne furent faictes, si comme il dit, mais par ce lui estoit le dit don inutile, se par le dit seigneur ne lui estoit pourveu ; icelluy seigneur, attendu ce que dit est, aiant aussi consideracion aux paines et travaulx que ycellui Hannequin soustint ou voyaige de Hongrie ou service dudit

lorsqu'il rachète l'hôtel de La Trémoille, maintient donc le concierge en fonction. Après la vente de l'hôtel des Bourdonnais par Jean sans Peur, Canabot poursuit sa carrière comme sommelier de l'échansonnerie du duc de Bourgogne[1]. Le seul témoignage de ses fonctions en tant que concierge est la mention d'une livraison de vin effectuée sur les réserves de l'hôtel des Bourdonnais pour contenter des créanciers au moment de l'apurement de la succession de Philippe le Hardi[2].

- L'hôtel d'Artois [3]

De 1351 à 1361, c'est Laurent de la Folie qui est concierge de l'hôtel d'Artois pour le duc de Bourgogne Philippe de Rouvres[4]. Cet homme vivait encore le 6 juillet 1362, mais n'était alors déjà plus concierge : peut-on supposer que Marguerite de France, comtesse de Flandre et d'Artois, qui hérite de l'hôtel à la mort du dernier duc capétien de Bourgogne, ait retenu dès ce moment-là Michel Joly, qui exerçait au même moment pour le compte du roi la fonction de concierge de l'hôtel de Bourgogne, et que Philippe le Hardi congédie en 1363 ? Toujours est-il qu'en 1371, Michel Joly est attesté comme concierge de l'hôtel d'Artois[5], et qu'il exerce cette fonction pour Marguerite de France de 1371 à 1382, puis sans doute pour Louis de Male, avant d'être apparemment maintenu en charge par Philippe le Hardi lorsque ce dernier hérite, du chef de sa femme, de l'Artois en 1384. Les gages sont de 2 s.p. par jour, et sont assignés sur la recette d'Arras. On manque de précisions sur l'arrière-plan social et familial de Michel Joly qui semble être un concierge professionnel gravitant dans les cercles de l'administration royale, mais l'on sait qu'il a des attaches à Charenton, près de Conflans, comme le montre la mention en 1384 d'une rente ayant appartenu à sa femme sur une maison de cette ville[6].

---

monseigneur de Nevers, veult icelle somme de II^{C} fr lui estre paié » (mandement donné à Longjumeau le 15 octobre 1398). A noter qu'en 1396 c'est une certaine Jeanne qui est concierge de l'hôtel parisien de La Trémoille : Louis DE LA TRÉMOILLE, *Livre de comptes*, *op. cit.*, p. 28.

[1] Il reçoit à plusieurs reprises des dons du duc de Bourgogne, en 1412 (pour son mariage : BnF, collection Bourgogne, t. 56, p. 249), en 1415 (don de vin, *Ibid.*, p. 180) et en 1417 (don pour l'achat d'un cheval, *Ibid.*, p. 236).

[2] ADCO, J 1470, f° 44 v° : « Item de Ernequin concierge de l'ostel des Bourdonnais, pour bailler a plusieurs personnes de Charenton et de Conflans plus a plain declairees en la despense de ce present compte IIII q. de vins de Beaune estant es garnisons de mondit seigneur oudit hostel, pour ce vins, IIII queues ».

[3] Pour les concierges de l'hôtel d'Artois avant 1350, Jean RICHARD, « Les archives et les archivistes », *op. cit.*, p. 56, n. 1.

[4] Jean Marie RICHARD, « Documents des XIII^{e} et XIV^{e} siècles », *op. cit.*, p. 144.

[5] Michel Joly, « concierge de l'hôtel de la comtesse de Flandres et d'Artois à Paris, du 13 juillet 1371 au 3 mars 1373 », dans un compte ADPdC, A 753 signalé par Jean Marie RICHARD, « Documents des XIII^{e} et XIV^{e} siècles », *op. cit.*, p. 144-145.

[6] « En octobre 1384, Colin Amours, maire et garde de la juridiction de la ville du Pont-de-Charenton, pour honorables hommes et sages maistres Pierre et Louis Blanchet, seigneurs de la dite ville, declare que les executeurs testamentaires de feu Huguette, jadis femme de Michel Joliz, consierge de l'ostel d'Artoys, se sont dessaisis en sa

Le 6 mai 1386, Jean de Gray, valet de chambre de Philippe le Hardi, est nommé par lettres du duc concierge de l'hôtel d'Artois. Il ne peut cependant satisfaire à la condition de résidence qui est attachée à son office, « pour ce que tousiours continuelment il est ou service de monseigneur le conte de Nevers son filz, par son ordonnance, et en sa compagnie »[1]. Il lui est donc accordé par lettres ducales du 21 février 1389 (n. st.) l'autorisation de se faire remplacer, tout en continuant à percevoir ses gages de concierge, par Pierre le Cochetier, sergent d'armes du roi[2], qui doit donc garder l'hôtel et y demeurer[3]. Malgré sa qualité de non résident, Jean de Gray intervient dans la gestion de l'hôtel d'Artois, faisant payer des travaux qui y sont réalisés, ou encore les rentes dues pour l'hôtel aux institutions religieuses parisiennes[4], apparemment concurremment avec Pierre le Cochetier[5]. La dernière mention de Jean de Gray en fonction date d'août 1395 ; en décembre 1395 c'est Jean Raye, lieutenant du concierge de l'hôtel, qui donne certification pour un achat de chaînes[6], Jean de Gray abandonnant ses fonctions pour accompagner, en tant qu'huissier d'armes, le comte de Nevers en Turquie, où il est tué[7].

La conciergerie passe ensuite à Pierre de Montbertaut, trésorier, conseiller et gouverneur des finances ducales depuis le 21 janvier 1397[8]. Ce passage de Montbertaut à la conciergerie de

---

main d'une rente de 16 l.p. sur une maison sise à Charenton, à l'enseigne du Cigne, en le requerant d'en saisir l'hospital Saint Jacques, auquel la testatrice l'a leguée » (Mém. Soc. Hist. Paris, 1875, t.1, p. 219, d'après les archives de l'Assistance publique). Référence citée par Paul HARTMANN, *Conflans, près Paris*, *op. cit.*, p. 41, n. 2. Cette rente de 16 l.p. a été utilisée par la testatrice pour fonder une chapellenie à l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins (Arch. AP-HP, liasse 10, article 79 et 79 bis). Je remercie Rieko Kasai qui m'a communiqué cette référence.

[1] ADCO, B 1503, f° 39-39 v°. Jean de Gray, qui en août 1395 apparaît dans la comptabilité en tant que valet de chambre du duc demeurant à Dijon (ADCO, B 1508, f° 102 v°), semble avoir eu des attaches bourguignonnes : il est marié à Jeannette, fille de feu Jehan Courtot, de Bretenières-les-Rouvres. Il est mort depuis peu en octobre 1398. Cf. Henri PROST et Bernard PROST, *Inventaires mobiliers et extraits des Comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois : (1363-1477). Tome second, Philippe le Hardi, 1378-1390*, Paris, Ernest Leroux, 1908, p. 108, n. 2.

[2] S'agit-il du même homme que Pierre Le Cochetier, sergent d'armes du roi, envoyé en 1375 à Bruges pour convoquer au Parlement les bourgmestre et échevins de Bruges dans l'affaire opposant Bertrand du Guesclin aux débiteurs du comte de Pembroke ? Jean FROISSART, *Chroniques*, *op. cit.*, t. VIII, p. 456.

[3] ADCO, B 1479, f° 24. La perception des gages par Jean de Gray ne semble pas avoir posé de difficultés à compter de l'émission des lettres ducales, comme en témoignent les paiements réguliers qu'il reçoit : quittance du 24 janvier 1391 (n. st.) pour les gages dus depuis le 22 février 1389 (ADCO, B 395, dossier valets de chambre), paiement des gages dus du 24 janvier 1391 (n. st.) au 30 avril 1392 (n. st.) : ADCO, B 1487, f° 26 v°. Ce n'est cependant qu'en 1395 que Jean de Gray parvient à se faire payer ses gages dus pour la période antérieure à ces lettres (ADCO, B 1503 f° 39-39 v°). On ne sait rien du mode de rémunération de Pierre le Cochetier, qui fournissait déjà l'hôtel en lits de location en décembre, janvier et février 1381-1382 (ADCO, B 1495, f° 89).

[4] ADCO, B 1479, f° 86 ; ADCO, B 1503, f° 185-185 v°.

[5] ADCO, B 1501, f° 75.

[6] ADCO, B 1508, f° 160.

[7] Jules D' ARBAUMONT, « Une instance en reconnaissance de noblesse au XVe siècle », *Revue nobiliaire*, 1863, vol. 2, p. 7–29.

[8] Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les chefs des finances ducales de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 45.

l'hôtel d'Artois n'est connu que par une mention[1] : des lettres du 15 octobre 1397 lui octroient une pension annuelle de 100 francs d'or, afin de le dédommager de la perte de l'office de concierge de l'hôtel d'Artois, qui lui avait été donné à sa vie, et qui lui a été retiré au bénéfice de Pierre de Courlon, secrétaire ducal, « lequel il a ordonné estre et demourer continuelement à Paris pour poursuivre ses besoignes en Parlement » depuis mars 1396 (n. st.)[2]. Ce don fait suite à un autre fait par le duc à Pierre de Courlon, qui a reçu, par mandement du 1er juin 1396, 200 francs pour l'aider à emménager à Paris pour y suivre les affaires du duc[3].

Pierre de Courlon ne conserve cependant pas cette charge, puisqu'il la vend, comme on l'a vu, à Joceran Frepier, trésorier et gouverneur des finances du duc, dont les lettres de nomination datent du 21 avril 1401 (n. st.)[4]. Les mentions concernant le concierge de l'hôtel d'Artois se font par la suite plus rares et plus confuses. Il est possible de Joceran Frepier ait été destitué de la charge de concierge en janvier 1404, lorsqu'il est déchargé de l'office de trésorier pour cause de malversations[5]. En effet, en septembre 1410, le vidame d'Amiens, concierge de l'hôtel d'Artois, certifie le non-paiement, pour les années 1403 à 1409 incluses, de la rente due à cause de l'hôtel aux religieux de l'Hôpital de la Trinité[6]. Baudoin, dit Baugeois d'Ailly, vidame d'Amiens, chevalier, est l'un des principaux capitaines de Jean sans Peur, dont il est aussi le conseiller et chambellan[7]. Dans cette période troublée, la fonction de concierge a donc été confiée à un chef de guerre, peut-être seulement pour une délégation temporaire, semblable à celle qui avait été mise en place sous Jean de Gray, puisqu'en avril 1413 (n. st.), c'est à nouveau Joceran Frepier, qui, en tant que concierge de l'hôtel d'Artois, paye cette rente à ces religieux[8].

La période de domination armagnacque de Paris, durant laquelle l'hôtel d'Artois est occupé par les troupes du connétable, est évidemment accompagnée d'une éclipse de la charge de concierge. Cependant, le retour de Paris dans l'obédience bourguignonne se traduit aussi par

---

[1] Il se peut que Montbertaut ait agi dans le cadre de ses fonctions de concierge lorsqu'il est remboursé, par un mandement du 5 juin 1397, des frais engagés pour faire réparer une maison, près de l'hôtel d'Artois, qui avait été prêtée au maître de la chambre aux deniers, mais ce versement lui est fait en tant qu'il est receveur général, et le terme de concierge n'est pas mentionné. ADCO, B 1514, f° 280 v°-281.
[2] ADCO, B 1508, f° 35; ADCO, B 1514, f° 69-69 v°.
[3] ADCO, B 1508, f° 97.
[4] ADN, B 14 111 n° 153.350, cf. ci-dessus.
[5] Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, « La comptabilité d'un receveur de Philippe le Hardi », *op. cit.*, p. 410; sur ce personnage, voir aussi Elisa ANNE, « Service du prince, anoblissement et fiscalité dans le duché de Bourgogne », *Annales de Bourgogne*, 1999, vol. 71, p. 315–348.
[6] ADCO, B 1560, f° 199 v°-200.
[7] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse, op. cit.*, t. I, p. 103, n° 122; Bertrand SCHNERB, « Les capitaines de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (1404-1419) », *in* Jean-Louis KUPPER et Alain MARCHANDISSE (éds.), *À l'ombre du pouvoir : les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, Droz, 2003, p. 337.
[8] ADCO, B 1576, f° 204.

la remise en état de l'hôtel d'Artois, qui est à nouveau confié à un concierge. Dès juillet 1419, un mandement ducal ordonne le versement à Colette, veuve de feu Jacquet de Coquelet, jadis concierge de l'hôtel d'Artois, de la somme de 60 f. pour « plusieurs ouvraiges et refeccion qu'elle a fait fere oudit hostel »[1]. Ce Jacquet Coquelet, qui a servi Jean sans Peur en armes à Paris en 1408[2], a reçu du duc en décembre 1412, à l'occasion de son mariage, six tasses d'argent doré achetées à André d'Espernon[3], et a ensuite été banni de Paris après les émeutes cabochiennes[4]. Il a dû recevoir la charge de concierge après le retour des Bourguignons à Paris, peut-être pour le dédommager de son bannissement, et décéder peu après. Par un acte de constitution de rente de Colette Coquelet au profit de Laurent des Bordes en mars 1425 (n. st.), on apprend que Jacquet Coquelet était écuyer, et possédait un hôtel avec dépendances à Avron, tenu en fief de l'abbaye de Saint-Maur[5], mais ses liens précis avec la cour de Bourgogne restent obscurs.

Un mandement donné à Paris le 2 janvier 1421 (n.st.) mentionne comme concierge de l'hôtel d'Artois Guillebert de Lannoy, chevalier, conseiller et chambellan de Philippe le Bon[6]. En tant que concierge, il a ordonnancé des travaux que Colette Coquelet, désignée comme « garde de l'ostel d'Artois » a fait exécuter, et pour lesquels elle reçoit paiement[7]. Si Guillebert de Lannoy n'apparaît plus par la suite dans la documentation concernant l'hôtel, Colette Coquelet reste présente : en octobre 1422, elle est qualifiée de concierge de l'hôtel d'Artois, fonction qu'elle conserve par la suite, et reçoit à ce titre un don de 10 francs pour services rendus au duc lors d'une maladie qu'il a eue à Paris[8]. En octobre 1423, elle reçoit 20 francs pour les services qu'elle rend au duc « en la garde et gouvernement de son dit hostel »[9]. En mars 1424 (n.st.), puis à nouveau en octobre et décembre suivants, de nouveaux dons lui sont faits, notamment « pour lui aidier a supporter aucunes charges que a cause de la dicte

[1] Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, t. II, n° 4036.
[2] ADCO, B 11 772, cité par J DE LA CHAUVELAYS, « Les armées des trois premiers duc de Bourgogne de la maison de Valois », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 1880, vol. 6, p. 180.
[3] Par mandement ducal donné à Paris le 17 décembre 1412. BnF, Bourgogne 57, p. 136, et ADCO, B 1573 f° 38 : ce don a une valeur de 92 f. 3 s. 9 d.t.
[4] Louis DOUËT D'ARCQ (éd.), *Choix de pièces inédites*, *op. cit.*, pièce n°165.
[5] AN, S 1180/A, dossier Avron.
[6] ADN, B 1923, f° 202 v°-203 : « par mandement de mondit seigneur donné a Paris le second jour de janvier l'an mil CCCC et XX garni de quittance dudit Carlin et certifficacion de messire Guillebert de Lannoy chevalier, conseiller et chambellan de mondit seigneur, concierge de son dit hostel d'Artois sur les choses dessusdictes rendu pour ce : XL l. XV s. IIII s.p. monnaie royale ».
[7] ADN, B 1923, f° 203 : mandement du 8 janvier 1421 (n. st.).
[8] ADN, B 1927, f° 91 v°-92. La même année, un don de 60 francs est signalé dans la recette générale de Bourgogne (ADCO, B 486, extraits des comptes de Jean Fraignot, f° 21).
[9] ADN, B 1929, f° 86.

conciergerie lui convient supporter et soustenir »[1]. Cette même année, « Colette la Coquelette, damoiselle demourant oudit hostel d'Artois » est remboursée pour des travaux qu'elle a fait faire aux étables de l'hôtel[2]. Enfin, en juin 1428, elle reçoit 8 l.p. « pour sa paine de tenir net l'ostel d'icellui seigneur »[3]. Ces dons répétés, dont n'ont semble-t-il pas bénéficié les concierges précédents, servent-il à compenser une absence de gages, l'office de concierge ayant été nominalement conservé par Guillebert de Lannoy ? En juillet 1437 encore, 120 livres de 40 gros monnaie de Flandre sont versés à Colette Coquelet, au titre d'une « pension » que lui devrait le duc de Bourgogne, mais les termes de la cédule, imprécis, ne permettent pas de déterminer si Colette a toujours la charge de l'hôtel d'Artois, ni s'il pourrait s'agir d'un versement de clôture de compte[4].

En effet, en mai 1434, c'est le secrétaire du roi et du duc de Bourgogne Laurent des Bordes qui porte le titre de concierge de l'hôtel d'Artois[5]. Si cet officier avait déjà auparavant donné des certifications pour des travaux réalisés dans l'hôtel, il ne semble pas avoir eu le titre de concierge avant cette date[6]. Laurent des Bordes a fait carrière dans l'orbite de la cour de Bourgogne, et son parcours, couronné par cette charge de concierge, se révèle particulièrement intéressant[7]. Il apparaît tout d'abord dans les sources en tant que clerc de Jean Chousat, receveur général des finances, de 1398 à 1404[8], et, dès 1400, est présenté comme valet de chambre du duc Philippe[9], chargé de diverses missions, et notamment en mai 1404 de payer la dépense relative au transport du corps du duc jusqu'à Dijon[10]. Après la mort de Philippe le Hardi, il poursuit sa carrière comme clerc de Guillaume Chenilly, receveur général de

[1] ADN, B 1929, f° 88 v°-89 (mars 1424), B 1931, f° 94 (octobre 1424 : elle est alors qualifiée de « garde et concierge de l'hôtel d'Artois »), B 1931, f° 99 (décembre 1424).
[2] ADCO, B 1625, f° 245 v°.
[3] ADN, B 1938, f° 153 v°.
[4] ADN, B 1962, n° 57 706. Il s'agit d'une cédule, datée du 29 juillet 1437 et cancellée, de Jean de Visen, receveur général, reconnaissant avoir reçu cette somme de Jean Roubaut, receveur d'Arras, « en deniers payez a demoiselle Colette vesve de feu Jaques de Coquelet et concierge de l'ostel d'Artois a Paris, sur ce qu'il lui peut estre deu par icellui seigneur a cause de sa pensions ».
[5] ADN, B 1953, n° 56 998. Il s'agit d'un fragment de compte de travaux pour les mois précédents.
[6] Il certifie des travaux en septembre 1423 (ADCO, B 1623, f° 172), en juin 1424 (ADCO, B 1625, f° 244-246). En septembre 1423, il reçoit par lettres ducales de l'argent « pour convertir et emploier es couvertures, reffections et reparacions de son hostel d'Artois a Paris et es lieux plus neccessaires d'icellui », et par sa quittance rendue le 21 juin 1425, « il affirme que esdits ouvraiges et reparacions il a emploié et converty une partie dudit argent et promet convertir l'autre porcion dudit argent esdiz ouvraiges et en rendre bon et loyal compte a mondit seigneur ou a ses gens pour lui ». ADCO, B 1628, f° 206. Cela fait-il toutefois de lui, comme l'écrit P. Cockshaw, le concierge de l'hôtel, alors même que Colette Coquelet porte ce titre au moins jusqu'en 1428 ?
[7] L'étude sur Laurent des Bordes a été menée en collaboration avec Josette Proust-Perrault, que je remercie.
[8] Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires, op. cit.*, p. 116, n° 144. Nous n'avons pas pu déterminer ses origines, ni s'il avait un lien de parenté avec M[e] Baude des Bordes, autre secrétaire ducal.
[9] ADCO, B 1519, f° 38 v (1400) ; B 1532, f° 333 v° (1402).
[10] Ernest PETIT, *Itinéraires, op. cit.*, p. 579. On le voit aussi fournir un livre d'heures à l'usage de la dauphine en juillet 1402 : ADCO, B 1532, f° 317.

Bourgogne[1], puis se retrouve au service de Philippe, comte de Nevers, frère cadet de Jean sans Peur, au poste de receveur général des finances[2]. Dès 1409, il apparaît, sans mention de fonction ou d'office, au chapitre des recettes de la Recette générale de toutes les finances, en tant que prêteur d'argent et fournisseur de vin pour le duc[3]. Ayant gagné la confiance de Jean sans Peur, il est, en 1411, en compagnie de Jean Chousat, chargé de vérifier les travaux menés à l'hôtel d'Artois[4]. Ses bons services lui valent en juin 1411 un don de 200 francs à l'occasion de son mariage[5]. Le nom de sa première épouse ne nous est pas connu, mais cette union a dû permettre à Laurent des Bordes de s'insérer dans le milieu marchand parisien. En effet, à compter de 1412, désormais désigné comme marchand et bourgeois de Paris, il est un fournisseur régulier de vin de Beaune, qui est consommé à l'hôtel ou que le duc fait ensuite distribuer à Paris[6]. Marchand actif, il côtoie les milieux financiers et judiciaires : en mai 1412, il assigne Nicolas Rolin, alors avocat au Parlement de Paris, en cas d'usure[7]. La procédure n'est cependant pas poursuivie. Il fournit aussi à l'occasion le duc en draps et fourrures, ainsi qu'en « blef, vin, avoine, foing, busche et argent comptant preté pour la despense de mondit seigneur »[8]. Pour ces denrées, Laurent des Bordes a pour associé Jean Femel, ainsi que d'autres marchands parisiens qui ne sont pas nommés. Les sommes en jeu sont considérables : Des Bordes paraît être devenu l'intermédiaire principal de l'approvisionnement parisien du duc de Bourgogne en 1413-1414. Le commerce du vin est cependant son activité principale : en 1415, il participe via un prêt de 100 l.t. au financement des travaux de la chapelle de la confrérie de la Conception Notre-Dame aux marchands et vendeurs de vins de Paris[9]. Cette date montre qu'en

[1] ADCO, B 1538, f° 43 (juin 1404)
[2] ADCO, B 1543, f° 55 (août 1406), B 1547, f° 56 v° (décembre 1406 et mars 1407 n. st.), B 1556, f° 20 v° (mai 1408).
[3] Prêt de 283 écus en novembre 1409 (ADCO, B 1558, f° 11) ; prêt et fourniture de vin pour un montant global de 800 francs en mai 1410 (ADCO, B 1560, f° 17).
[4] Cf. ci-dessus, p. 86.
[5] ADCO, B 1570, f° 171 v°.
[6] Il vend 36 queues de vin qui sont distribuées en février 1412 (n. st.) : ADCO, B 1570, f° 234 v°-235, mais au même moment il fournit aussi l'hôtel : ADCO, B 1570, f° 2 v°. Autre vin délivré pour la dépense de l'hôtel en juillet 1412, pour un montant de 1 000 francs : ADCO, B 1571, f° 17 v°. Nouvelles livraisons en 1413 : ADCO, B 1576, f° 193-194.
[7] Alexandre TUETEY (éd.), *Journal de Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris, 1400-1417*, Paris, Renouard, 1885 t. II, p. 64.
[8] Draps et fourrures : ADCO, B 1571, f° 135 v° (mars 1413, n. st.) ; fournitures diverses : en mars 1413 (n. st.), pour 2 000 écus (ADCO, B 1578, f° 1 v°), en janvier 1414 (n. st.), pour 2 600 francs et pour 4 500 francs (ADCO, B 1576, f° 8 et f° 10). Certaines fournitures de l'année 1413 ne seront réglées par Philippe le Bon qu'en 1424 : ADCO, B 1625, f° 227-227 v°.
[9] Yvonne-Hélène LE MARESQUIER-KESTELOOT, *Le Commerce fluvial dans la région parisienne au XVe siècle. III, Les officiers municipaux de la ville de Paris au XVe siècle : étude et édition du registre KK 1009 des Archives nationales*, Paris, Commission des travaux historiques de la ville de Paris, 1997, p. 97.

dépit de ses attaches bourguignonnes, Laurent des Bordes n'a pas été banni, sans doute grâce à son habileté politique et commerciale[1].

Le retour au pouvoir des Bourguignons est pour lui l'occasion d'une nouvelle progression sociale : dès le 2 août 1418, Laurent des Bordes est nommé notaire et secrétaire du roi[2]. Le receveur général du royaume lui fait verser, en octobre 1418, 400 l.t. « pour réparations et garnisons de guerre et de vivres au chastel et bastide de Saint-Antoine »[3]. À compter de cette même année, il occupe l'hôtel d'Anjou, dont les propriétaires sont absents, et il y entrepose ses fournitures[4]. De plus, toujours qualifié de marchand parisien, il continue à fournir l'hôtel, s'entremet d'argent pour le duc de Bourgogne[5], et reçoit des dons ducaux conséquents[6]. « Clerc notaire et secretaire » du roi et du duc de Bourgogne en 1423, il joue le rôle d'intermédiaire financier du duc à Paris, avançant de l'argent pour le paiement de gens d'armes, pour celui des avocats et procureurs du duc à Paris, pour les frais occasionnés par le maintien de Barbazan en prison[7], ou encore pour faire les garnisons ou les réparations de l'hôtel ducal[8]. On le voit aussi fournir des liquidités pour la célébration du mariage de Marguerite, sœur de Philippe le Bon, et

---

[1] Un procès en Parlement indique par ailleurs qu'en 1416, Laurent des Bordes fournissait à Jean le Charron, vendeur de poisson de mer aux Halles, du poisson et du hareng. AN, X ^{1A} 63, f° 328.

[2] *Ordonnances des rois de France de la troisième race,*, *op. cit.*, t. X, p. 463.

[3] Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 199, n° 685.

[4] Henri SAUVAL, *Histoire et recherche*, *op. cit.*, t. III, p. 305; Josette PROUST-PERRAULT, « Une résidence princière parisienne : l'hôtel d'Anjou (XIVe-XVIe siècle) », *BSHPIDF*, 2008 2007, vol. 134-135, p. 58-59.

[5] En 1421, Jean Chousat lui remet la somme de 23 111 francs 10 s. faible monnaie, afin de la changer en écus pour payer les dettes dues à Michel de Laillier, François Pastoureau et autres marchands parisiens pour la dépense de l'hôtel du duc faite à Paris en décembre 1420 et janvier 1421. ADCO, B 1611, f° 45-45 v°. Exemple de paiement pour fournitures en février 1419 (n. st.) : Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 498.

[6] ADCO, B 486, cahier de papier intitulé « dons extraiz des comptes de Jehan Fraignot », f° 27 v° : « a maistre Laurens des Bordes notaire et secretaire du roy notre sire », don de 190 francs au sixième compte (perdu) de Jean Fraignot (année 1422). Cette même année, Laurent reçoit aussi un don de 500 francs (*Ibid.*, f° 23) Voir aussi ADCO, B 1623, f° 142, mandement du 6 septembre 1423, paiement pour vin.

[7] ADCO, B 1623, f° 171 v°-172. Arnaud Guilhem, seigneur de Barbazan en Bigorre, accusé d'avoir participé à l'assassinat de Montereau. Cf. Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 67, n. 3. Sur le « cas Barbazan » : Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 706-709.

[8] ADCO, B 1628, f° 177-178 v° : il reçoit, en 1425, 333 francs 4 gros pour perte de monnaie sur des sommes avancées au duc : « Receue avons humble supplicacion de nostre bien amé maistre Laurens des Bordes, secretaire de monseigneur le roy, contenant que comme en l'an mil IIII^{C} XXII, pour nous et a nostre requeste, il eust paié et presté comptans du sien la somme de deux mil deux cens frans aux personnes et pour les causes qui s'ensuivent, premierement à Regnault le Chat, capitaine de Dourdan, et a ses compaignons, pour leurs gaiges d'un mois, de nostre mandement donné le XXII^{e} jour de juing mil IIII^{C} XXII, deux cens seze frans. Item au gycher du palais pour les despens faiz par Barbasan, par nostre mandement, XXI fr. XV s.t. Item a noz advocas et procureurs estans au Parlement de mondit seigneur et en son palais a Paris, par nostre mandement, CV fr. Item, pour plusieurs ouvraiges faiz en nostre hostel d'Artois a Paris, par nostre mandement, V^{C} XLV f. V s. V d.t. Item, à Jehan Dellebeuf, pour blé, foing et avene pour nostre despense, II^{C} XIIII l. X s. parisis. Item, a Guillaume Cailliau, marchant, pour buche pour nostre despense, IX^{XX} X l. VIII s. IIII d. par. Item, a Colin de Neufville pour poisson de mer pour nostre dite despense, III^{C} XXXIX l. IX s. IIII d.par. Item, à Jacot de Roye, pour espicerie pour nostre dicte despense, II^{C} VII l. XV s.par. Item, a Margot Stale, pour louaige de liz pour nostre hostel, LVI l. IIII s. par., et a Jehan Houdon, pour potaigier pour nostre dicte despense, XLIIII l. IX s. IIII d. par., toutes lesquelles sommes de par cy dessus montent a XIII^{C} XVI f. par. paiez aux dessusdits par ledit maistre Laurens par nostre commandement, qui est pour tout ladicte somme de II^{M} II^{C} fr ».

d'Arthur de Richemont en octobre 1423[1]. Il finit donc par obtenir l'office de concierge de l'hôtel d'Artois en 1434, dans le prolongement de ces responsabilités importantes.

Laurent des Bordes profite de sa position sociale pour amasser une certaine richesse foncière : il est propriétaire en 1419 d'un hôtel rue de Nesle composé de plusieurs maisons aboutissant par derrière à d'autres maisons donnant sur la rue des Étuves, au sud de la rue Traversaine[2]. En 1425, il est en procès en Parlement contre M[e] Jean Porcher, fils d'Étienne Porcher, ancien maître des garnisons du roi Charles VI, au sujet de la terre de Mitry, que Des Bordes a acquise dès septembre 1420, et sur laquelle Jean Porcher prétend exercer son droit de retrait lignager[3]. Un conflit l'oppose en mars 1427 aux religieux de l'église Saint-Honoré au sujet de la dîme qu'il prend sur le terroir et la ville de Garges[4]. Il est imposé en 1423 pour 50 francs, et en 1438 pour 72 sous[5]. Il n'abandonne cependant pas le commerce du vin, puisqu'en 1433 il figure au nombre des courtiers en vin appointés par la ville de Paris[6]. Il conforte son assise sociale parisienne en épousant en secondes noces Luce de Stanfort, sans doute apparentée à la famille des Stanfort, drapiers parisiens, et veuve de Geoffroy Hallé, orfèvre de Paris[7]. Laurent des Bordes décède avant le 16 mars 1446 (n. st.)[8], et le fils de Luce et de Geoffroy, maître François Hallé, archevêque de Narbonne, favori de Louis XI, hérite par la suite de la propriété de Laurent des Bordes, rue de Nesle[9]. Laurent des Bordes a donc su allier ses compétences administratives et commerciales pour faire carrière à la fois au service de la cour de Bourgogne et dans le milieu marchand parisien.

En définitive, bien que les mentions concernant les concierges de l'hôtel d'Artois soient nombreuses, leur succession est loin d'être parfaitement claire, comme en témoigne le tableau récapitulatif suivant.

---

[1] Il prête 500 francs à Nicolas Rolin à cet effet. Marie-Thérèse BERTHIER et John-Thomas SWEENEY, *Le Chancelier Rolin, 1376-1462 : ambition, pouvoir et fortune en Bourgogne*, Précy-sous-Thil, Ed. de l'Armançon, 1998, p. 83. (ADCO, B 297).

[2] AN, S* 1257[4], f° 8 et f° 9.

[3] AN, X [1A], 64, f° 265, 7 septembre 1425. Des Bordes est finalement condamné en mars 1426, cf. Alexandre TUETEY (éd.), *Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris, 1417-1435*, Paris, H. Laurens, 1903, t. II, p. 195.

[4] AN, L 612/B, n° 172 a et b, 173 a, b et c, et 175.

[5] Jean FAVIER, *Les Contribuables parisiens à la fin de la guerre de Cent ans : les rôles d'impôt de 1421, 1423 et 1438*, Genève, Droz, 1970, p. 260 (B 401), p. 279 (C 422), p. 295.

[6] Yvonne-Hélène LE MARESQUIER-KESTELOOT, *Le Commerce fluvial dans la région parisienne au XVe siècle, III*, *op. cit.*, p. 287.

[7] AN, X [1A], 66, f° 115, 13 mars 1428 (a. st.). Ce mariage a lieu après 1423, date à laquelle Geoffroy Halle figure au rôle de l'imposition. Cf. Jean FAVIER, *Les Contribuables parisiens à la fin de la guerre de Cent ans*, *op. cit.*, p. 253, B 61.

[8] Archives de Chantilly, 1-BE-003: aveu donné à Denis de Chailly par Luce de Stanfort, veuve de maître Laurent des Bordes, notaire et secrétaire du roi, pour une pièce de 14 arpents sise au terroir de Garges, au lieu-dit « Chahua », qui avait été acquise par eu durant leur mariage.

[9] AN, S* 1255, f° 41 et f° 43 v°-44.

Tableau 1 : concierges de l'hôtel d'Artois (1351-1440)

Nom	Première mention en charge	Dernière mention en charge	Autres fonctions et qualité
Laurent de la Folie	1351	1361	?
Michel Joly	13 juillet 1371	22 février 1386[1]	Auparavant : concierge de l'hôtel de Bourgogne
Jean de Gray	6 mai 1386[2]	22 août 1395[3]	Valet de chambre de Philippe le Hardi Valet de chambre du comte de Nevers
Pierre le Cochetier	21 février 1389 (n. st.)[4]	22 janvier 1393 (n. st)[5]	Sergent d'armes du roi
Pierre de Montbertaut	15 octobre 1397[6]	15 octobre 1397	Auparavant : maître de la chambre aux deniers Conseiller du duc Receveur général des finances Par la suite : trésorier de France et maître des comptes à Lille
Pierre de Courlon	15 octobre 1397	21 avril 1401 (n. st.)[7]	Secrétaire ducal
Joceran Frepier	21 avril 1401 (n. st.)	18 mai 1403[8]	Conseiller ducal Trésorier et gouverneur des finances du duc
Vidame d'Amiens	1er septembre 1410[9]	1er septembre 1410	Capitaine ducal Conseiller et chambellan du duc
Joceran Frepier	21 avril 1413 (n. st.)[10]	21 avril 1413	Cf. ci-dessus
Jacquet de Coquelet	4 juillet 1419 (déjà décédé) [11]	4 juillet 1419	Ecuyer
Guillebert de Lannoy	2 janvier 1421 (n. st.)[12]	8 janvier 1421 (n. st.)[13]	Conseiller et chambellan du duc
Colette Coquelet	8 janvier 1421	Juin 1428[14]	?
Laurent des Bordes	10 mai 1434[15]		Secrétaire du duc et du roi

L'étude des titulaires de la charge permet de distinguer parmi eux trois groupes : les concierges spécialisés, qui n'ont que peu ou pas d'autres charges au sein de la cour (Michel Joly, Pierre le Cochetier, Colette Coquelet) ; les grands officiers ducaux, pour qui l'exercice de cet office est lié à la présence quasi-permanente à Paris que leur imposent leurs charges, notamment judiciaires ou financières (Pierre de Courlon, Joceran Frepier, Laurent des Bordes),

[1] ADN, B 1842, n° 50 088 : quittance pour ses gages de concierge dus depuis le 1er juin 1385.
[2] ADCO, B 1479, f° 24 : mention de lettres de nomination datées de ce jour.
[3] ADCO, B 1503, f° 39 v° : quittance pour ses gages payés jusqu'au 1er août 1395 inclus.
[4] ADCO, B 1479, f° 24.
[5] ADCO, B 1495, f° 102 v° : mandement ducal de cette date ordonnant de lui payer 4 francs pour avoir fait démonter quatre verrières de l'hôtel d'Artois que le duc voulait envoyer en Bourgogne.
[6] ADCO, B 1514, f° 69-69 v°.
[7] ADN, B 14 111, n° 153 350.
[8] ADCO, B 1532, f° 364-364 v°.
[9] ADCO, B 1560, f° 199 v°-200.
[10] ADCO, B 1576, f° 204.
[11] Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, t. II, n° 4036.
[12] ADN, B 1923, f° 202 v°-203.
[13] ADN, B 1923, f° 203.
[14] ADN, B 1938, f° 153 v°.
[15] ADN, B 1953, n° 56 998.

et les nobles membres de la cour, pour qui la dimension de prestige, et éventuellement l'aspect financier de l'office sont sans doute prépondérants (Jean de Gray, dont la non-résidence corrobore cette hypothèse, Baudoin d'Ailly, Guillebert de Lannoy).

- L'hôtel de Flandre

Le premier concierge retrouvé est Guiot Pariset, concierge sous de Louis de Male. En février 1388 (n. st.), ses héritiers, au rang desquels Pierre Brenoust, huissier au Parlement, qui avait épousé la veuve de Guiot, Marie des Nefs, reçoivent cent francs du duc de Bourgogne en paiement de travaux que Parisot avait fait faire en tant que concierge[1]. Il est remplacé, par lettres ducales du 20 août 1383, par Pierre d'Argent, dit des Bries, qui reçoit son premier paiement à Noël 1383[2], et qui est maintenu en poste par Philippe le Hardi. Ses gages annuels lui sont payés sur la recette de Flandre jusqu'à Noël 1396, date après laquelle il n'apparaît plus[3]. D'Argent est à la fois concierge de l'hôtel de Flandre et écuyer de cuisine du duc, mais aucun document ne le montre comme exerçant des fonctions de concierge ; par ailleurs, ses gages lui sont payés au chapitre des rentes à vie de la recette générale de Flandre, et il donne chaque année quittance pour douze livres parisis qui lui sont versées à deux termes par le receveur d'Arras « pour cause de don fait par madame d'Artois, de monseigneur de Flandres son fils, dont Dieux ait les ames, et conffermé de monseigneur de Bourgogne »[4]. Il s'agit donc d'un serviteur fidèle des comtes de Flandre et d'Artois, passé au service du duc de Bourgogne, qui semble toucher les revenus de la charge de concierge sans assurer de service effectif, et sans que l'on puisse recueillir davantage d'informations à son sujet. On ne connaît pas le nom du successeur de Pierre d'Argent : après 1396, les rares réparations qui sont faites à l'hôtel de Flandre apparaissant dans la comptabilité sont payées directement le receveur général des finances, sans mention de concierge[5], ou encore par le concierge de Conflans[6]. Cependant, en

[1] ADCO, B 1511, f° 161-161 v°.
[2] ADN, B 4072, f° 41.
[3] ADN, B 4081, f° 44 v°. Sa quittance est donnée le 15 janvier suivant : ADN, B 1860, n° 51 765. Dans le dernier compte de Pierre de Montbertaut pour la recette générale (ADCO, B 1511, du 1er novembre 1396 au 3 février 1397), Pierre des Bries est dit « nagaires consierge de l'ostel de Flandres de mondit seigneur à Paris ». (ADCO, B 1511, f° 185).
[4] ADN, B 1850, n° 50 628 (Chandeleur 1392) ; B 1852, n° 50 794 (Ascension 1392) ; B 1857, n° 51 431 (Chandeleur 1395).
[5] ADCO, B 1532, f° 347 (janvier 1402 n. st) et f° 351 v°.
[6] Jean de Conflans reçoit par mandement du 30 mai 1398 500 francs pour « convertir es reparacions et soustenemens dudit hostel de Conflans et de l'ostel de Flandres appartenant a mondit seigneur assis a Paris, avec les treilles et jardins d'iceulz hostelz ». ADCO, B 1519, f° 57.

1407 Raoul d'Anquetonville est en procès devant le Châtelet contre le concierge de l'hôtel de Flandre : est alors mentionné le lieutenant du concierge, Jean Boizeau[1].

Tableau 2 : concierges de l'hôtel de Flandre (1378-1396)

Nom	Première mention en charge	Dernière mention en charge	Autre fonction
Guiot Pariset	Septembre 1378[2]	Septembre 1378	
Pierre d'Argent, dit des Bries	Noël 1383	Noël 1396	Écuyer de cuisine du duc de Bourgogne
Jean Boizeau, lieutenant du concierge	Mars 1407	Mars 1407	

- Les hôtels hors de Paris

À Conflans, le premier titulaire de la charge de concierge sous les ducs Valois est Amaury d'Orgemont, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne : la conciergerie de cette résidence lui est confiée le 2 février 1384 (n. st.)[3]. Il n'a cependant pas laissé de traces dans la comptabilité. Le premier concierge repéré comme actif est en effet Gautier de Conflans. Il s'agit sans doute de Gautier le Cordonnier, concierge déjà en charge sous Marguerite de Flandre, peut-être rappelé après l'intermède d'Orgemont, ou encore exerçant effectivement les responsabilités de concierge dans le cadre d'un dédoublement de la charge comparable à ce qui a pu être observé pour l'hôtel d'Artois[4]. Gautier de Conflans est valet de chambre de Philippe le Hardi[5], et semble avoir des responsabilités importantes, puisqu'il est chargé de payer les travaux réalisés dans tous les hôtels parisiens du duc. À sa mort, avant avril 1391, c'est son fils, Jean de Conflans, qui est notaire du roi, qui lui succède.

Jean de Conflans reste en place à la mort de Philippe le Hardi[6]. Il disparaît cependant de la documentation après 1406 au plus tard, et on ne lui connaît pas de successeur avant 1426,

[1] Léon MIROT, « Raoul d'Anquetonville et le prix de l'assassinat de Louis d'Orléans », *BEC*, 1911, vol. 72, p. 451-452.
[2] ADCO, B 1454, f° 113 v°. Paiement pour un cheval acheté de lui.
[3] Léon MIROT, *Une grande famille parlementaire*, *op. cit.*, p. 27., citant un registre intitulé *Inventaire d'Orgemont*, conservé à Chantilly, Musée Condé, f° 9, n° 102 (cote actuelle : 2-A-001). Cet inventaire des papiers d'Amaury d'Orgemont mentionne en effet « une lettre donnée le II^e^ jour de fevrier l'an mil CCC IIII XX et III par laquelle monseigneur le duc de Bourgogne donne à M. A. d'Orgemont la conciergerie de l'ostel de Conflans pres de Paris. »
[4] En septembre 1387, alors que le concierge de l'hôtel de Conflans est bien Gautier de Conflans, on trouve dans la Recette générale de toutes les finances un paiement à un certain Gautier le Cordonnier, concierge de Conflans, pour les dépenses d'un officier ducal demeuré malade à l'hôtel : ADCO, B 1467, f° 69.
[5] ADCO, B 395, dossier valets de chambre.
[6] Le 13 septembre 1404, il est désigné comme « concierge de l'ostel de madame la duchesse de Bourgoigne assiz a Conflans lez Paris » (ADCO, B 5520, f° 6 v°).

lorsque Jean de Pressy est désigné comme concierge de l'hôtel de Conflans[1]. Ce n'est sans doute pas un hasard si ce personnage d'envergure est chargé de la mise en œuvre d'un important programme de restauration de l'hôtel dans les années 1426-1427 : il est en effet seigneur en partie du Pont de Charenton, voisin de Conflans[2].

Tableau 3 : concierges de l'hôtel de Conflans

Nom	Première mention en charge	Dernière mention en charge	Autres fonctions
Gautier de Conflans (ou le Cordonnier)	- sous Marguerite de France : 6 septembre 1376[3] - sous Philippe le Hardi : 2 mars 1385 (n. st.)[4]	22 janvier 1391 (n. st.)[5]	Valet de chambre du duc de Bourgogne
Amaury d'Orgemont	2 février 1384 (n. st.)[6]	2 février 1384 (n. st.)	
Jean de Conflans	8 avril 1391 (n. st.)[7]	14 mars 1406 (n. st.)[8]	Clerc et notaire du roi[9]
Jean de Pressy	13 juin 1426[10]	8 mai 1427[11]	Conseiller du roi et du duc de Bourgogne Chevalier, seigneur du Mesnil[12], seigneur en partie du Pont de Charenton

[1] Il reçoit 200 l.t. « pour convertir et employer es ouvrages et repparacions neccessaires a faire en l'ostel de Conflans les Paris appartenant a icellui seigneur », par mandement de juillet 1424 et quittance d'octobre suivant, mais il n'est pas à ce moment-là désigné comme concierge de l'hôtel. ADN, B 1929, f° 163.
[2] Comme l'indique une lettre de quittance donnée en août 1426 par « Jehan le Picart, maire et garde de la justice de la ville du Pont de Charenton, pour noble homme et saige sire Jehan de Pressy, conseiller du roy nostre sire, seigneur en partie dudit lieu » (ADN, B 1934, n° 55 514) Ces biens, confisqués sur les Gencien, lui sont advenus en 1423 par don du roi Henri VI : AN, JJ 172, n° 244.
[3] ADPdC, A763, cité par Paul HARTMANN, *Conflans, près Paris*, *op. cit.*, p. 41.
[4] ADCO, B 1463, f° 32. Il s'agit de la date du mandement de nomination de Gautier de Conflans comme commis à payer les œuvres des hôtels parisiens du duc.
[5] ADCO, B 1479, f° 109 et f° 112 v°.
[6] Chantilly, Musée Condé, 2-A-001 (*Inventaire d'Orgemont*), f° 9, n° 102.
[7] ADCO, B 1487, f° 20 v°.
[8] Date d'un mandement ducal ordonnant de payer ses frais à Regnaut Gombaut, maître des comptes de Dijon, venu à Paris pour ouir les comptes de maître Jean de Conflans, « consierge dudit seigneur audit Conflans, de certaines denrées qu'il avoit à compte, tant des garnisons des vins qui au vivant de feu monseigneur de Bourgogne, cui Dieu pardoint, furent mis audit lieu de Conflans, comme d'autres choses ». ADCO, B 1543, f° 88-88 v°.
[9] ADCO, B 1514 f° 7. Il est annobli en février 1401 (n. st.) : AN, JJ 155, n° 440.
[10] ADCO, B 1934, n° 55 515.
[11] ADN, B 1937, n° 55 671, 55 672 et 55 673.
[12] ADN, B 1937, n° 55 673.

3. Autre personnel

a) Les auxiliaires des concierges

Le concierge peut affermer une partie de sa charge à une autre personne qui lui est subordonnée et qui lui rend des comptes. C'est ainsi qu'en 1400 « Jehannete des Chevalx doit a Jocerant [Frepier] pour la conciergerie d'Artois de III termes fenis a la champdeleur IIII^{C} et I : XXX fr. »[1]. Cette même Jehannete, qui n'est pas mentionnée par ailleurs dans les comptes de la Recette générale de toutes les finances, apparaît dans le compte personnel de Joceran Frepier comme passant des marchés avec divers artisans effectuant de menus travaux (nettoyages, serrurerie) à l'hôtel d'Artois, et leur réglant des sommes que Joceran déduit de ce qu'elle lui doit pour la conciergerie. Son nom indique peut-être aussi qu'elle s'occupait des chevaux. Il semble donc bien qu'une partie de l'entretien courant de l'hôtel d'Artois, au cours de l'année 1400, ait été confié à Jehannete des Chevalx, le concierge Frepier payant lui aussi directement certains artisans pour d'autres travaux[2]. On trouve en 1403 la mention d'un autre auxiliaire, sur le statut social duquel nous disposons d'un peu plus de renseignements : Joceran Frepier, sans doute occupé ailleurs, a en effet retenu « pour gouverner la dicte conciergerie » Jean Pichet, dit Mascon, « vivant de marchandise et mestier de pressurer draps es Hales de Paris ». Peut-être s'agit-il d'une connaissance de Frepier, qui a été receveur des aides à Mâcon et Chalon-sur-Saône ; ce nom n'apparaît en tout cas parmi ceux des fournisseurs de l'hôtel ducal. Jean Pichet a effectivement exercé des fonctions de concierge puisqu'il a fait « plusieurs réparacions et autres choses » à l'hôtel[3]. Cet affermage ou dédoublement de la fonction de concierge est peut-être à rapprocher de la fonction, mentionnée dans les sources, de « garde de l'hôtel », qu'occupe dans les années 1420 Colette Coquelet, alors que Guillebert de Lannoy est mentionné comme concierge[4], ou encore de la mention de lieutenants du concierge, pour l'hôtel d'Artois et l'hôtel de Flandre[5]. La délégation de l'office peut par ailleurs être répétée par celui à qui le concierge l'a confiée : c'est ainsi que ledit Jean Pichet, ne demeurant pas à l'hôtel d'Artois en raison de ses affaires, y assigne à résidence l'un de ses valets, Sansonnet « qui demeuroit en la dicte conciergerie pour et ou nom dudit exposant, et s'entremettoit pour lui des besoingnes de

[1] ADN, B 3330, f° 175 v°.
[2] Par exemple, ADN, B 3330, f° 131 v°, 132, 136 v°. Il faut par ailleurs noter que Joceran Frepier est, au moment même où il est concierge de l'hôtel d'Artois, propriétaire d'une maison personnelle à Paris, l'hôtel de la Garde-Dieu, à proximité de l'hôtel d'Artois, qu'il entretient et meuble avec attention : ADN, B 3330 f° 93, 136 v°, f° 174 v°. Cf. ci-dessous, p. 357.
[3] AN, JJ 157, n° 481, 15 mai 1403.
[4] Cf. ci-dessus, p. 117.
[5] ADCO, B 1508, f° 160 ; Léon MIROT, « Raoul d'Anquetonville », *op. cit.*, p. 451-452.

leans »[1]. Au bout du compte, c'est donc le valet d'un presseur de draps des Halles qui tient la conciergerie de l'hôtel d'Artois en 1403…

Ceci relativise donc le contrôle que le concierge, officier supérieur, exerce sur l'hôtel : ne s'occupant vraisemblablement pas directement de l'entretien courant de l'hôtel, il a un rôle de supervision, notamment en matière financière (certification de certains travaux, remises des comptes, paiement des rentes.) L'existence d'un suppléant au concierge est par ailleurs rendue nécessaire par les possibles absences de ce dernier : lorsqu'en 1399-1400, Pierre de Courlon, qui est alors concierge de l'hôtel d'Artois, s'absente de Paris à cause d'une épidémie, il ne fait guère de doute qu'un auxiliaire reste sur place afin d'assurer la garde de l'hôtel déserté[2].

b) Le « petit personnel » de l'hôtel

Au sein de l'hôtel, on note la présence de « petites mains », souvent féminines, dont les fonctions ne sont pas toujours précisées mais dont on peut supposer qu'elles sont domestiques. Ainsi, « Perrette de l'hôtel d'Artois », lingère qui doit demeurer à l'hôtel, apparaît à plusieurs reprises dans les comptes de la Recette générale[3].

On peut compter parmi ce petit personnel le jardinier et le garde des animaux, présents dans certaines résidences suburbaines, mais pas à Paris. Il faut noter aussi la présence à l'hôtel d'Artois d'un garde des vins : Pierre Tueleu est désigné en 1408 comme « commis a la garde et gouvernement des vins de garnison estans en l'ostel d'Artois de mondit seigneur »[4], et porte en 1413 le titre de « garde de l'ostel d'Artois de mondit seigneur à Paris et des vins estans en ycellui »[5]. Il exerce ces fonctions de juin 1408 à juin 1413, et reçoit à ce titre 20 l.t. de gages par an. Avant Pierre Tueleu, c'est Jean Esnière qui est mentionné en 1385-1388 comme garde des vins de l'hôtel d'Artois : à ce titre, il certifie la réception des vins à l'hôtel[6] et gère les

[1] AN, JJ 157, n° 481, 15 mai 1403.
[2] Pierre de Courlon reçoit par un mandement de février 1400 n.st. un don de 200 écus « pour consideracion de ce que pour cause de la mortalité qui a esté en la ville de Paris ou mondit seigneur l'a fait venir demorer pour la poursuite de ses causes et besoingnes, il a convenu que lui et sa femme aient longuement laissié leur mesnage et se soient departiz de la ville de Paris », ADCO, B1518, f° 55-55 v°.
[3] ADCO, B 1476, f° 47 v° (« Perrette la Lingiere demourant a Paris » pour façon de coiffes de toile pour le comte de Nevers, 1389), B 1481 f° 33 ; 34 (pour façon d'aubes et d'amicts pour les chapelles du duc et du comte de Nevers), B 1503, f° 178 v° (sans précision, 1395) ; B 1503 bis, f° 60 v° (sans précision, 1395) ; B 1511, f° 148 (à Pierette de l'hôtel d'Artois pour façon de robes, 1395) ; B 1517, f° 196 (« a Perrette la Lingière demourant en l'ostel d'Artois », pour façon de draps de lit pour Antoine monseigneur, 1400).
[4] ADCO, B 1558, f° 62 v°.
[5] ADCO, B 1603, f° 54. Par un mandement du 25 août 1413, il reçoit 80 l.t. « pour ses paines et travaulx d'avoir eu et gardé par 4 annees ledit hostel d'Artois ».
[6] ADCO, B 1462, f° 60 v°, certification donnée le 10 juillet 1385 ; ADCO, B 1467, f° 38 v°, certification donnée le 24 mai 1387 ; ADCO, B 1469, f° 48 v°, certification donnée le 18 février 1388 (n. st.).

stocks, notamment en faisant vendre certains vins[1]. Ces fonctions font partie de celles qu'exercent, à Conflans, Gautier puis Jean de Conflans, où il n'y a apparemment pas de garde des vins distinct du concierge[2].

L'hôtel comprend donc, outre le concierge et son éventuel lieutenant, un petit personnel qui varie selon les hôtels et qui reste mal connu, car n'apparaissant qu'incidemment dans les sources.

c) Les officiers royaux

Afin de superviser les travaux qu'il fait faire dans ses hôtels parisiens, le duc de Bourgogne emploie, de façon pérenne ou ponctuelle, les services d'officiers du roi à Paris. Ainsi, Regnaut Lorier, maçon juré du roi, est en 1396 désigné comme « commis a veoir et visiter et faire faire les reparacions des hostelz de monseigneur le duc de Bourgogne assiz a Paris et environ », et reçoit pour cela des gages annuels de 8 l.p. qui lui sont versés par le concierge de l'hôtel de Conflans[3]. Robert de Helbuterne, « maistre des euvres du Roy notre sire » est chargé en 1409 de certifier les travaux entrepris à l'hôtel d'Artois sous Jean sans Peur[4]. En 1411, il est devenu maître général des œuvres du duc de Bourgogne[5]. Le duc s'adjoint ainsi à Paris l'expertise nécessaire, sans pour autant solliciter les maîtres d'œuvre de ses États.

4. L'investissement ducal à Paris

Les grands travaux menés à l'hôtel d'Artois sous Jean sans Peur marquent un véritable tournant dans la politique immobilière parisienne des ducs de Bourgogne. En effet, Philippe le Hardi a, on l'a vu, peu investi dans ses hôtels parisiens. Ayant beaucoup dépensé pour faire de l'hôtel des Bourdonnais une demeure digne de lui, il en fait présent à Guy de la Trémoille. En cela, Philippe adopte le comportement classique des grands aristocrates parisiens : sachant que

[1] ADCO, B 1469, f° 15 v°-16, entre août et décembre 1388.
[2] Ceci est confirmé par la mention de « maistre Jehan de Conflans, garde des vins estans en garnison audit lieu », qui rend des queues de vin en recette du compte de Francequin de Blandecque qui clôt la succession de Philippe le Hardi. ADCO, 1 J 1470, f° 44 v°. Les comptes des garnisons de vin et d'autres denrées tenus par le concierge sont d'ailleurs vérifiés par Renaud Gombaut : ADCO, B 1543, f° 88-88 v°. La tenue des stocks de vin entraîne normalement la perception de gages, mais ceux-ci sont refusés à Jean de Conflans : « quant a ses comptes de garnisons, il n'a aucuns gaiges pour icelles garnisons, mais lui ont esté roiez en ses comptes » : ADN, B 20 125, f° 29 (en 1404).
[3] Il donne quittance le 17 mai 1396 pour ses gages d'un an, fini à Pâques : ADCO, B 363, dossier « concierges ». Ces gages sont toujours payés en 1404 : ADN, B 20 125, f° 29.
[4] ADCO, B 1560, f° 265-265 v°.
[5] ADCO, B 486. Sur ce personnage : Philippe PLAGNIEUX, « Robert de Helbuterne, un charpentier devenu maître des œuvres de maçonnerie de la ville de Paris et général maître des œuvres de Jean sans Peur, duc de Bourgogne », *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 1994, p. 153–164.

la propriété éminente du sol parisien leur est inaccessible, soumis à l'autorité irritante des seigneurs fonciers locaux, limités dans leur importance par l'autorité royale, les grands seigneurs considèrent différemment les propriétés dont ils disposent sur leurs propres terres et leurs demeures parisiennes. « Les propriétés parisiennes étaient pour eux, un peu sur le même plan que les objets prestigieux et chers. Ils les accumulaient, les échangeaient, les vendaient, les donnaient ou se les faisaient confisquer. Tout était affaire de circonstances et d'abord de rapports politiques », cette propriété imparfaite étant en quelque sorte compensée par le faste déployé lors des séjours parisiens de ces grands seigneurs[1]. Témoignent de cette situation les relations souvent compliquées qu'entretiennent les grands seigneurs avec les propriétaires éminents du sol. De même que le duc de Bourbon a des démêlés avec les doyen et chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois[2], de même les ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi au moment où, à la fin de son principat, le système des dons royaux qui alimentent les finances ducales se grippe, puis Jean sans Peur, sans doute en raison de la désorganisation de ses finances à la suite de sa succession, mais aussi du fait que les louages de l'hôtel d'Artois sont désormais attribués à des officiers[3], laissent s'accumuler les arrérages de rentes dues sur l'hôtel, qui ne représentent pourtant la plupart du temps que des sommes dérisoires. Les paiements s'arrêtent à compter de l'année 1403, et si le chapelain de la chapelle Saint-André de l'église Saint-Eustache fait condamner le duc en Parlement pour cette raison dès 1406, les frères de la Trinité ont bien du mal à obtenir satisfaction[4].

La relative indifférence des grands seigneurs vis-à-vis de leur patrimoine immobilier parisien est parfaitement illustrée dans le cas de Philippe le Hardi, qui dépense relativement peu pour ses hôtels dans la capitale, mis à part les frais d'entretien courant, ceux-ci étant gérés par le concierge de l'hôtel de Conflans. Aucune campagne massive de travaux n'est d'ailleurs apparemment engagée à Conflans, alors que le duc y passe à la fin de sa vie un temps considérable. Les grands investissements du principat se font davantage en Bourgogne, à Champmol, dont le duc entend faire la nécropole familiale, à Germolles, château de plaisance propriété de la duchesse[5], ou en Flandre, avec le chantier militaire de l'Écluse. Le patrimoine

[1] Simone ROUX, « Résidences princières », *op. cit.*, p. 95.
[2] *Ibid.*, p. 75.
[3] Cf. ci-dessus, p. 85.
[4] Pour les chapelains de Saint-André, qui perçoit une rente annuelle de 7 l. 10 s.p., voir ci-dessus, p. 77 et Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 187. Pour l'hôpital de la Trinité, qui perçoit une rente annuelle de 60 s.p., sept années d'arrérages sont réglées en 1410 (ADCO, B 1560, f° 199 v°-200), mais ce paiement est cancellé, et les religieux ne touchent leur dû qu'en avril 1413 (n. st.) (ADCO, B 1576, f° 204). Il leur faut ensuite attendre l'avènement de Philippe le Bon pour percevoir à nouveau leur rente, et les arrérages des années 1413 à 1424, en juin 1424 (ADN, B 1929, f° 63 v°-64).
[5] Philippe le Hardi, s'il « a fait procéder dans chacun de ses châteaux à des aménagements ou à des réfections coûteuses, […] n'en a cependant fait édifier aucun, à l'exception du château de Germolles ». Andrée VAN

ducal en région parisienne est d'ailleurs, à la mort de Philippe le Hardi, bien plus réduit que ce que les nombreux hôtels évoqués plus haut pourraient laisser penser : dans l'ordonnance de Philippe le Hardi qui règle sa succession, seuls les hôtels de Conflans, Flandre, Artois, Plaisance et Bourgogne sont évoqués[1].

L'attitude de Jean sans Peur paraît résolument différente : le duc, on l'a vu, revend l'hôtel des Bourdonnais qu'il avait acquis avant la mort de son père, et concentre ses efforts sur l'hôtel d'Artois, où les travaux qu'il fait réaliser sont monumentaux. Il ne se soucie donc pas de conserver plusieurs hôtels à Paris, mais bien plutôt de disposer d'un hôtel conforme à ses exigences et à ses ambitions parisiennes. Ceci est peut-être révélateur d'un changement dans le rapport qu'entretient le duc avec son hôtel, et par delà, avec la ville, et dans la façon dont il se sent chez lui à Paris.

*

* *

Les ducs de Bourgogne de la maison Valois héritent donc d'un certain nombre d'hôtels à Paris et dans ses alentours, et ce patrimoine immobilier évolue à la fois au gré de transactions immobilières et de dons royaux. L'hôtel des Bourdonnais, puis l'hôtel d'Artois, sont les principales possessions des ducs *intra-muros*, tandis que, parmi les nombreux domaines suburbains passés entre les mains des ducs, Conflans constitue un pôle stable. Ces hôtels se présentent comme de très vastes ensembles, associant divers bâtiments progressivement accumulés entre les mains du duc, et dont l'agencement, pour ce que les sources en laissent paraître, correspond aux normes de la résidence princière de la fin du Moyen Âge, alliant les espaces de pouvoir (« salle de parement »), espaces fonctionnels (pièces pour les différents services de l'Hôtel) et les espaces d'agrément (jardins, jeu de paume). La question du décor de ces hôtels, et du programme iconographique qu'ils développent éventuellement, reste mal connue, faute de sources[2], on peut cependant se poser la question de leur insertion dans l'espace urbain. Les hôtels ducaux sont certes en partie au moins ceints de murs, et la pierre de taille est

---

NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique*, *op. cit.*, p. 427 ; sur ce domaine, particulièrement apprécié par la duchesse : Patrice BECK (éd.), *Vie de cour en Bourgogne à la fin du Moyen Âge*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2002.

[1] Paul BONENFANT, John BARTIER et Andrée VAN NIEUWENHUYSEN (éds.), *Ordonnances de Philippe le Hardi, t. II (1394-1405)*, *op. cit.*, p. 524.

[2] Pour la présence de l'emblématique ducale sur et dans l'hôtel, et pour le cas de l'hôtel d'Artois, dont des éléments de décor ont subsisté dans la Tour Jean sans Peur, voir ci-dessous, p. 183.

mentionnée comme matériau des murs et des bâtiments, ce qui induit une rupture dans l'aspect de la rue, normalement bordée de pignons de maisons, qui peuvent être de pierre, de plâtre ou de bois. Cependant, ils sont aussi, pour certains, en partie cernés de rangs de louages, comme c'est le cas pour l'hôtel d'Artois, ou composés de grandes demeures achetées puis remaniées par le duc, comme dans le cas de l'hôtel des Bourdonnais. Leur visibilité dans l'espace urbain n'est donc pas seulement liée à leur aspect architectural extérieur, mais aussi au statut de leur propriétaire[1]. La verticalité est cependant peut-être un élément qui distingue ces hôtels dans le paysage urbain, à l'exemple des tours que l'on trouve dans les villes italiennes ou allemandes[2] : l'hôtel de Flandre est pourvu de tours, tout comme, hors de la ville, l'hôtel de Conflans ; les travaux que le duc Jean fait faire à l'hôtel d'Artois le dotent d'une tour restée célèbre, et l'on peut supposer que les travaux menés à l'hôtel des Bourdonnais ont eux aussi donné à cet ensemble architectural une certaine élévation.

La gestion des hôtels parisiens n'apparaît que succinctement dans les sources, les modalités de leur financement nous échappent en partie. On observe toutefois un écart entre l'organisation théorique de l'hôtel, dominée par la figure du concierge, qui est souvent un personnage important de l'entourage ducal, et la réalité pratique de la gestion de ce patrimoine immobilier, qui fait intervenir de nombreuses petites mains.

Il faut insister sur le fait que ces hôtels sont avant tout des hôtels hérités, sauf pour l'hôtel des Bourdonnais : ce dernier est aussi le seul, à notre connaissance, pour lequel Philippe le Hardi s'engage dans un grand programme de construction. Dans les autres hôtels, son investissement reste somme toute limité, comprenant essentiellement des travaux de rénovation et d'entretien, alors qu'au même moment ses frère, beau-frère et neveu, Jean de Berry, Louis de Bourbon et Louis d'Orléans, se lancent dans de vastes programmes de construction de leurs hôtels parisiens, et que, après lui, le duc Jean concentre son attention sur l'hôtel d'Artois, dont il fait à la fois un symbole et une affirmation de son pouvoir. Il y a là une différence de pratique que l'étude de l'usage de l'espace parisien permet d'expliquer.

[1] Boris BOVE, « La demeure bourgeoise à Paris au XIVe siècle », *op. cit.*, p. 81-82.
[2] Jacques HEERS, *Le clan familial au Moyen Âge*, Paris, PUF, 1974, p. 190 et suiv; Pierre MONNET, *Villes d'Allemagne au Moyen âge*, *op. cit.*, p. 85-86.

Chapitre 2
Construction et usages de l'espace parisien

De nombreuses mentions indiquent que, lorsqu'il est à Paris et en région parisienne, le duc de Bourgogne séjourne ailleurs que dans les hôtels qui lui appartiennent. Quels sont les lieux qu'il fréquente, les espaces qu'il arpente, et quels sont les usages que fait le duc de l'espace ainsi défini ?

Il faut noter que si certaines sources – comptes du maître de la Chambre aux deniers ou du contrôleur de l'Hôtel – permettent d'établir les itinéraires ducaux avec une grande précision, elles ne sont conservées que de façon fragmentaire, ce qui a pour conséquence une connaissance très inégale du détail des lieux de séjour du duc. En effet, pour de nombreuses périodes, seuls sont disponibles les extraits de comptes plus ou moins sommaires réalisés au XVIII^e^ s. et rassemblés dans la Collection de Bourgogne, conservée à la BnF : ils indiquent dans quelle ville ou quel lieu séjourne le duc, mais pas chez qui ou avec qui il se trouve[1].

Lorsque les comptes originaux sont conservés, ils permettent de suivre les déplacements ducaux avec beaucoup de précision, y compris au sein même de la ville de Paris. On dispose ainsi, pour Philippe le Hardi, des contrôles de la dépense de l'hôtel du 1^er^ mai 1388 au 30 avril 1390, et, surtout, d'une série de comptes du maître de la Chambre aux deniers ininterrompue du 1^er^ février 1395 au 31 janvier 1403[2]. Cette dernière série est particulièrement intéressante dans la mesure où ces années correspondent à un moment où Philippe le Hardi se trouve quasiment en permanence à Paris et en région parisienne. Pour le principat de Jean sans Peur, la documentation, succincte avant le 1^er^ juillet 1411, est continue par la suite[3]. Il faut cependant noter que le duc de Bourgogne est absent de la capitale d'août 1413 à juillet 1418, et que, s'il y séjourne longuement à la fin de l'année 1418, il quitte Paris le 27 novembre 1418 pour ne plus y revenir par la suite. Quant à Philippe le Bon, si des écrous sont conservés en nombre

[1] Par exemple, les mois de décembre 1408 et de janvier 1409 ne sont connus que par la mention « monseigneur tout le mois à Paris ». Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 368. De même, pour établir l'itinéraire ducal de mai 1389 à avril 1390 (*Ibid*., p. 204-221), Ernest Petit ne disposait que du « compte rendu » donné par la Collection de Bourgogne : la comparaison avec le contrôle de l'hôtel, conservé à la Bibliothèque municipale de Dijon (ms. n° 1106) et inconnu d'E. Petit, permet de préciser certains mouvements du duc.

[2] Robert-Henri BAUTIER et Janine SORNAY, *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge. 2, Les États de la Maison de Bourgogne. Vol. 1, Archives centrales de l'État bourguignon*, Paris, CNRS, 2001, p. 88-89.

[3] *Ibid.*, p. 93.

important, très peu concernent des séjours à Paris[1], et il ne subsiste qu'un seul contrôle de la dépense de l'hôtel, couvrant l'année 1422, au cours de laquelle le duc se trouve à Paris du 31 août au 9 octobre[2]. En raison de ce déséquilibre des sources, et du faible temps passé à Paris et en région parisienne par Philippe le Bon au cours de la période considérée, l'étude des déplacements des ducs Valois de Bourgogne dans l'espace parisien portera donc principalement sur les deux premiers de ces princes.

Les périodes où l'on peut suivre précisément l'activité des ducs de Bourgogne à Paris sont donc en définitive assez restreintes, même si diverses mentions relevées ailleurs dans la comptabilité peuvent venir en appoint de ces sources sérielles. Il est donc nécessaire d'allier à l'approche qualitative, s'attachant au détail des lieux et personnes fréquentés par les ducs de Bourgogne à Paris, une approche quantitative plus globale, liée au temps passé à Paris et aux alentours. L'objectif est de dresser une carte des lieux fréquentés par le prince, dans la ville et ses environs, et de définir ainsi un espace parisien servant de cadre à l'action ducale, bien plus vaste que l'espace des seuls hôtels ducaux.

Tableau 4: temps passé à Paris par Philippe le Hardi et Jean sans Peur pour les périodes pour lesquelles les comptes de l'hôtel sont conservés

Principat	**Philippe le Hardi**		**Jean sans Peur**		
Période	01/05/1388-30/04/1390	01/02/1395-31/01/1403	27/04/1404-30/05/1405	01/07/1411-22/08/1413[3]	14/07/1418-10/09/1419
Nombre total de jours	729	2 921	398	783	423
Nombre de jours passés à Paris et Conflans	141	1 360	68	478	133
% de temps passé à Paris et Conflans	19%	46,5%	17 %	61%	31%

[1] La base de données Prosopographia Burgundica développée par l'Institut historique allemand de Paris sous la direction de W. Paravicini ne recense que quatre écrous de la dépense pour des journées passées à Paris, concernant tous Philippe le Bon en 1419. DHI Paris, « Prosopographia Burgundica », [en ligne] URL : www.prosopographia-burgundica.org.

[2] ADCO, B 337.

[3] Le 22 août 1413, Jean sans Peur quitte Paris et n'y revient que le 14 juillet 1418. Bien que les comptes de l'hôtel soient conservés pour la période 1413-1418, nous ne les faisons pas apparaître dans ce tableau, en raison de cette absence prolongée du duc.

I. Le duc hors de chez lui à Paris

1. Le duc chez le roi et les princes[1]

a) Le duc de Bourgogne, hôte du roi

L'un des principaux hôtes du duc à Paris est le roi lui-même. Lorsqu'il séjourne à Paris, Philippe le Hardi se trouve souvent « devers le roi », ce qui laisse supposer qu'il loge chez le roi, à ses frais. Ainsi, le 20 août 1366, Philippe le Hardi dîne à Paris « devers le roy, et fut son corps logé devers Sa Majesté et à ses despens, et avait mondit seigneur XXXVI chevaux »[2]. Les longs séjours auprès du roi sont fréquents : du 19 juin au 1er juillet 1367, le duc est à Paris « devers le roi », tout comme du 21 juillet au 11 août 1371, ou encore en janvier 1377 et en décembre 1378[3]. Au début du principat de Philippe le Hardi, c'est la personne royale qui est l'enjeu des séjours ducaux dans la capitale : le duc de Bourgogne se rend à Paris principalement pour y voir son frère. Ainsi, lorsque Philippe y arrive le 15 juillet 1365, après une absence de près de six mois – depuis son départ de Paris le 19 février précédent, il est resté en Bourgogne – il ne fait qu'un bref arrêt à Paris même, le temps du dîner, et se rend directement auprès du roi, à Senlis, où il séjourne jusqu'au 12 août suivant[4]. En décembre 1378, au retour d'un voyage en Flandre, le duc passe dix jours à Paris « vers le roy » avant de partir pour la Bourgogne[5]. Des exemples de ce type d'itinéraires, visant le roi plutôt que Paris, sont repérables jusqu'à la mort de Charles V. La concordance des séjours est telle que les itinéraires du duc de Bourgogne ont servi de source pour établir l'itinéraire de Charles V[6].

L'avènement de Charles VI est l'occasion pour Philippe le Hardi de séjourner encore davantage en la compagnie du roi : les sources manquent pour les années 1381 et 1382, mais l'année 1383 est tout entière passée avec le jeune roi, sauf un intermède bourguignon en mai-juin[7]. Dans les années qui suivent, tout séjour à Paris ou en région parisienne se déroule à la cour royale. Entre mai 1388 et avril 1390, période pour laquelle les comptes de l'hôtel sont conservés, le duc séjourne toujours très régulièrement en compagnie du roi lorsqu'il se trouve à

[1] Dans le but de considérer les déplacements des ducs de Bourgogne Valois au sein de l'espace parisien, nous n'envisageons pas ici les réceptions qu'ils donnent au sein de leurs hôtels, au cours desquelles ils reçoivent chez eux le roi ou les princes. Ces dernières seront traitées par ailleurs.
[2] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 30.
[3] *Ibid.*, p. 39, 71, 134, 141.
[4] *Ibid.*, p. 22.
[5] *Ibid.*, p. 141.
[6] Ernest PETIT, « Les séjours de Charles V », *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1887, p. 199.
[7] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 154-163.

Paris ou dans ses environs[1]. La prise de pouvoir personnelle de Charles VI, à compter de novembre 1388[2], se traduit par une diminution de la présence globale du duc à Paris, mais lorsqu'il est dans la capitale, Philippe le Hardi continue de fréquenter son royal neveu. Bien que les années 1391 à 1394 ne soient connues que par des indications fragmentaires, les comptes conservés à partir de 1394 témoignent des relations toujours soutenues, quasi quotidiennes, entre l'oncle et le neveu. Le duc dîne, soupe et gîte avec le roi, cependant il lui arrive aussi fréquemment de se rendre à l'hôtel royal à Paris pour le dîner, et de rentrer chez lui, souvent à Conflans, pour le soir, sans doute pour des raisons de confort. Ainsi en mai 1396, les 8, 9, 10, 16 et 17 mai, le duc se rend chez le roi pour dîner et rentre à Conflans le soir, tandis que le 20 et le 21 mai, il reste pour la nuit au palais royal, avant de rentrer à nouveau à Conflans le 22[3]. Cette pratique correspond à la tendance générale que l'on peut lire dans les déplacements de Philippe le Hardi à la fin de son principat, le duc tendant à séjourner autant, voire davantage, à Conflans qu'à Paris même.

Lorsqu'il est auprès du roi à Paris, Philippe le Hardi séjourne dans les hôtels royaux[4] : le duc de Bourgogne dispose en effet d'une chambre, ou plutôt d'appartements, au Louvre, à l'hôtel de Saint-Pol, ainsi que dans le palais de la Cité[5]. La duchesse peut elle aussi disposer d'une chambre dans l'hôtel royal[6]. Il arrive que le duc séjourne chez le roi à ses propres frais :

---

[1] Ainsi, du 28 avril 1389 au 1er juin suivant, alors que Philippe le Hardi séjourne à Paris avec le comte de Nevers au retour d'un voyage en Bourgogne et avant de repartir pour l'Artois, le duc passe douze des trente-quatre jours de son séjour dans la capitale et aux alentours en la compagnie du roi. *Ibid.*, p. 210-211. et Bibl. Mun. Dijon, Ms. 1106, f° 3-9 v°.

[2] Françoise AUTRAND, *Charles VI : la folie du roi*, Paris, Fayard, 1986, p. 163-165.

[3] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 252.

[4] Le 23 août 1389, « souper et gister à Paris au palais devers le roy ». *Ibid.*, p. 213. Du 8 au 12 octobre 1398, séjour à l'hôtel Saint-Pol : *Ibid.*, p. 280. Lors d'une visite au Louvre en 1375, le duc fait présent de 2 francs aux maçons et ouvriers qui y travaillent (Mandement donné à Hesdin le 16 novembre 1375, ADCO, B 1445, f° 92). Lors de visites à l'hôtel Saint-Pol, ce sont les jardiniers de cet hôtel qui sont gratifiés (mandement du 21 avril 1395 n. st., ADCO, B 1503, f° 178, mandement du 3 avril 1396 n. st., ADCO, B 1508, f° 153 v°). En janvier 1404 encore, c'est au Louvre que réside le duc, avec son fils Antoine, lorsqu'il convoque Christine de Pisan pour lui passer commande de la biographie de Charles V : Christine DE PISAN, *Le livre des faits et bonnes moeurs du roi Charles V le Sage*, Paris, Stock, 1997, p. 43.

[5] Sauval indique que les ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne, de Bourbon ainsi que les seigneur d'Harcourt, de la Tremoille et le roi de Navarre avaient chacun leur appartement au Louvre, consistant en « une chambre, une anti-chambre, des garde-robes et quelques autres pièces ». Henri SAUVAL, *Histoire et recherche*, *op. cit.* t. II, p. 275 ; cité par Werner PARAVICINI, « Die Residenzen der Herzöge von Burgund, 1363-1477 », *op. cit.* Jean Guerout met toutefois en doute le fait que les princes de sang aient disposé d'appartements fixes au Palais : les sources n'apportent aucun indice en ce sens, alors que cette situation est attestée pour le Louvre et l'hôtel Saint-Pol. Cf. Jean GUEROUT, « L'hôtel du roi au Palais de la Cité à Paris sous Jean II et Charles V », *in Vincennes, aux origines de l'État moderne*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1996, p. 258.

[6] ADCO, B 1445, f° 53 v° : « A Regnaut le Natier demeurant a Paris qui deuz li estoient pour nates par lui mises en deux chambres en la garde robe et es allees d'icelle ou madame la duchesse est loigié en l'ostel du roy de lez Saint Poul de Paris, par III mandements de monseigneur et quittance donnee lundi XIIe jour de decembre CCCLXXIII », 16 fr. Lors de sa première venue à Paris en novembre 1369, la duchesse de Bourgogne loge d'ailleurs à l'hôtel Saint-Pol. Cf. Roland DELACHENAL (éd.), *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V : les grandes chroniques de France, t. II, Le règne de Charles V*, Paris, H. Laurens, 1916, p. 137.

le 8 juin 1388, Philippe le Hardi, le comte de Nevers et le comte d'Ostrevant passent la nuit au Louvre « aux fraiz de mondit seigneur »[1].

Jean sans Peur ne paraît pas, quant à lui, avoir profité aussi intensément que son père de l'hospitalité royale : il lui arrive de souper « vers le roi » lorsqu'il se trouve à Paris, mais il loge alors dans son hôtel d'Artois[2], même s'il dispose, comme Philippe le Hardi avant lui, d'une chambre dans les hôtels royaux[3]. Certains séjours ducaux chez le roi, non mentionnés dans les sources comptables, nous sont connus par d'autres sources. Ainsi, à l'issue de la prise d'armes de 1405, Jean sans Peur, ayant fait son entrée en armes dans Paris, rejoint le dauphin, que Louis de Bavière escortait vers Melun, et le ramène à Paris[4]. Enguerran de Monstrelet précise que le duc loge alors au Louvre, avec le dauphin : « Si chevauchèrent tout le pas en tel estat, tant qu'ilz vindrent au chastel du Louvre, dedens lequel ledit daulphin fut mis jus de sa litière par Loys de Bavière, son oncle ; et là fut logié. Si se retrahirent tous les seigneurs, chascun en son hostel, reservé le duc de Bourgongne, qui là se loga. […] Si tenoit icellui duc son estat dedens le Louvre, en la chambre Saint-Loys, et ès chambres de dessoubz appartenans à icelle. Et le duc d'Acquitaine et toute sa famille fut logié ès chambres d'en hault »[5].

Ce n'est que trois jours plus tard que le duc regagne son hôtel d'Artois. Le but de ce passage au Louvre n'est pas de se loger à proximité du roi, mais bien de surveiller le dauphin et l'accès à sa personne. Cette étape, par sa nature comme par sa durée (le duc ne passe que trois jours au Louvre, alors que son séjour à Paris se prolonge jusqu'en juin 1406), ne contredit donc pas l'impression générale selon laquelle le duc fréquente assez peu les hôtels royaux[6]. De même, le passage du duc de Bourgogne chez le roi en juillet 1418, lors de son retour à Paris, est lui aussi lié aux circonstances exceptionnelles de cette arrivée, et à l'état de délabrement dans lequel se trouve alors l'hôtel d'Artois. Jean sans Peur se loge en effet rue Saint-Antoine, dans la conciergerie de la bastide Saint-Antoine[7], qui avait successivement été propriété de Jean de

[1] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 194.
[2] Par exemple pour Noël 1405 : du 22 au 26 décembre, le duc de Bourgogne dîne à l'hôtel Saint-Pol, mais il gîte tous les soirs dans son hôtel d'Artois.
[3] Pour l'hôtel Saint-Pol, on achète, en 1408, du drap à Jean de Neauville, drapier parisien, « pour faire une robe pour celui qui garde la chambre de mondit seigneur a Saint Pol pareille aux autres robes de livree d'icelui seigneur pour l'an mil CCCC VIII ». ADCO, B 1556, f° 96 v°.
[4] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 171-174.
[5] Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, p. 111-112.
[6] Ainsi, en octobre 1409, alors que, selon E. de Monstrelet, de nombreux grands seigneurs logent à l'hôtel Saint-Pol afin de conférer ensemble sur l'état des finances royales, le duc de Bourgogne, selon les itinéraires, loge à l'hôtel d'Artois. Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.* t. II, p. 42; Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 372.
[7] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 614. De menus travaux y sont réalisés à cette occasion. Cf. Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 184, n° 604-607.

Montaigu, de Louis d'Orléans, puis de Louis, duc de Guyenne – aussi connue sous le nom d'Hôtel-Neuf suite aux travaux qui y avaient été réalisés[1]. Cet hôtel présente par ailleurs l'avantage de se trouver à proximité immédiate de l'hôtel Saint-Paul, permettant de contrôler efficacement l'accès au roi, le cas échéant.

Au vu des séjours du duc Jean dans les demeures royales, la rupture avec la pratique de Philippe le Hardi semble évidente, sans doute causée à la fois par l'éloignement familial (Jean sans Peur n'est qu'un cousin du roi, et non son frère ou son oncle) et par l'état de santé de Charles VI, dont les courtes périodes de lucidité rendent l'accès permanent aux hôtels royaux moins nécessaire.

b) Le duc chez les princes

La concentration de demeures aristocratiques à Paris et l'intense participation des ducs de Bourgogne à la vie politique du royaume se traduisent par la fréquentation des différents hôtels princiers au sein de la ville. Celle-ci n'est pas constante : si l'on repère des mentions régulières de visites du duc dans les hôtels parisiens des princes pour la période qui court de 1395 à 1403, la comparaison avec la période 1388-1390, pour laquelle les comptes sont également conservés, indique que cette fréquentation des hôtels princiers est une nouveauté de la fin du principat du premier duc Valois. Bien que l'on ne puisse écarter un biais lié à l'inégale précision des sources, les mentions de visites ducales dans les hôtels parisiens des autres princes sont en effet exceptionnelles avant la période 1395-1403. Nous n'en avons relevé que quatre, dont une seule apparaît en tant que telle dans les itinéraires ducaux[2] : en 1367, Philippe le Hardi acquiert du matériel pour jouer à la paume dans l'hôtel du duc de Bourbon[3] ; en 1388, il dîne chez le duc de Bretagne, rue de la Harpe, à l'occasion de la venue de ce dernier à Paris[4], ainsi que chez le duc de Berry[5] ; enfin, il dîne à l'hôtel de Nesle avec le duc de Berry le 30 novembre 1392[6].

---

[1] Fernand BOURNON, *La Bastille. Histoire et description des bâtiments, Administration, Régime de la prison, Evénements historiques*, Paris, Impr. nationale, 1893, p. 12; Jean FAVIER, *Paris au XVe siècle*, *op. cit.*, p. 105.
[2] Les autres sont connues par des mentions de dons ou d'achats faits à leur occasion.
[3] ADCO, B 1430, f° 30 v°. Cet hôtel se trouve en face du Louvre. Cf. Simone ROUX, « Résidences princières », *op. cit.*
[4] La date du dîner chez le duc de Bretagne n'est pas précisée, le mandement y faisant référence est daté du 23 juillet 1388 : cf. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 527. C'est dans cet hôtel rue de la Harpe que le duc se retire à son arrivée à Paris le 24 juin 1388. Sauval précise que Jean IV avait reçu cet hôtel, nommé Hôtel de Forest, en don de Charles VI, en 1384. Jean FROISSART, *Chroniques*, *op. cit.*, t. 13, p. 143. ; Henri SAUVAL, *Histoire et recherche*, *op. cit.*, t. II, p. 81; Jean FAVIER, *Paris au XVe siècle*, *op. cit.*, p. 112.
[5] Le duc de Bourgogne dîne chez le duc de Berry, à Paris, en novembre 1388. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 201.
[6] *Ibid.*, p. 543.

En revanche, la liste des hôtels fréquentés entre 1395 et 1403 est bien plus fournie. Certains ne le sont que très ponctuellement : c'est le cas de l'hôtel du duc de Bretagne, où le duc se rend pour dîner le 21 septembre 1396[1], ou encore de l'hôtel de Bourbon, où le duc dîne le 19 janvier 1399 ainsi que les 10 mars et 25 avril 1400[2]. Philippe le Hardi se rend davantage chez le duc d'Orléans, chez qui il dîne, à Saint-Marcel et à Paris, à cinq reprises entre juillet 1398 et avril 1399[3], puis à nouveau en mai 1401 et juillet 1402[4]. On ne peut cependant pas déterminer, dans le cas des dîners ayant eu lieu dans Paris *intra-muros*, s'ils se sont tenus à l'hôtel de Bohême, rue de Nesle, que Louis possède depuis 1388, ou à l'hôtel de la Poterne, à proximité de l'hôtel Saint-Pol[5]. Cet hôtel a en effet été acquis de Pierre de Giac en décembre 1397, et cette acquisition témoigne de la volonté manifestée par le duc d'Orléans, à compter de 1395, de s'ancrer à proximité du quartier royal de l'est parisien. Ces dîners sont un indice de la stature politique acquise par le duc d'Orléans, qui, à partir de 1398, s'emploie notamment à se constituer un réseau de fidèles parmi les seigneurs allemands de l'Empire, concurrençant ainsi directement les intérêts bourguignons dans ces régions[6]. Ces tensions se traduisent d'ailleurs par une première prise d'armes opposant maison de Bourgogne et maison d'Orléans, en décembre 1401[7].

Cependant, parmi les hôtels princiers parisiens, c'est incontestablement l'hôtel de Neslepropriété de son frère le duc de Berry, que fréquente le plus Philippe le Hardi[8]. Il y dîne fréquemment à partir de l'année 1399, et y réside même un certain temps, en compagnie du duc de Berry en juin et juillet 1402, mais aussi en son absence. Jean de Berry laisse en effet à son frère la jouissance de son hôtel d'août 1402 à février 1403, alors que lui-même se rend sur ses terres[9]. Le duc de Bourgogne apprécie sans doute le confort d'une résidence que Jean de Berry a profondément remaniée par d'importants achats de terrains, suivis de campagnes de travaux auxquelles il a consacré des sommes considérables[10]. Cet hôtel est, de plus, commodément situé

[1] *Ibid.*, p. 256.
[2] *Ibid.*, p. 283, 296.
[3] *Ibid.*, p. 276, 281, 284, 286. : 4 juillet, 7 et 16 novembre 1398, 9 février et 19 avril 1399.
[4] *Ibid.*, p. 312, 327.
[5] Arnaud ALEXANDRE, « Que le roi le puisse toujours avoir près de lui », *op. cit.*, p. 374, 377-378.
[6] Bertrand SCHNERB, *Armagnacs et Bourguignons*, *op. cit.*, p. 57.
[7] *Ibid.*, p. 64.
[8] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 284, 295, 296, 303, 312, 313, 326, 327, 328, 331, 332, 333, 543.
[9] Thomas RAPIN, « Les résidences de Jean de Berry à Paris et ses environs entre 1380 et 1416 », *op. cit.*, p. 52., Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 326.-328. Une ordonnance de 1402 est donnée par Philippe le Hardi, logé en l'hôtel de Nesle à Paris, où il reçoit ses fils : Paul BONENFANT, John BARTIER et Andrée VAN NIEUWENHUYSEN (éds.), *Ordonnances de Philippe le Hardi, t. II (1394-1405), op. cit.*, p. 569. : « monseigneur le conte de Rethel lors estant a Paris en l'ostel de Neelle, ouquel monseigneur de Bourgongne son pere estoit logé ».
[10] Le 1er août 1391, le roi ordonne le versement de 4 000 francs d'or pour « parfaire les galeries » de l'hôtel de Nesle : Thomas RAPIN, « Les résidences de Jean de Berry à Paris et ses environs entre 1380 et 1416 », *op. cit.*, p. 55.

à proximité du Louvre, et surtout de la Seine, ce qui permet de circuler aisément par voie fluviale dans Paris en évitant les embarras des rues encombrées[1]. Occupant attentionné, Philippe le Hardi fait d'ailleurs réaliser de menus travaux dans l'hôtel qui l'accueille[2]. Ces nombreux séjours, auxquels il faut ajouter les fréquents passages de Jean de Berry dans les hôtels de Philippe de Bourgogne, témoignent des liens étroits qu'entretiennent les deux frères. De plus, alors que le duc passe fréquemment la nuit dans les hôtels royaux, l'hôtel de Nesle est, de tous les hôtels princiers, le seul qui le reçoive pour le « gîte ».

Si l'on admet que ces visites chez les princes parisiens n'ont pas seulement un objectif de divertissement ou de sociabilité, mais sont aussi l'occasion de discuter des affaires du royaume, leur nombre croissant dans la dernière partie du principat de Philippe le Hardi pourrait traduire le fait que l'hôtel royal n'est plus le seul lieu où s'élabore la politique du royaume.

Pour la période documentée du principat de Jean sans Peur, les mentions concernant les passages du duc dans les hôtels princiers de la capitale sont, tout comme celles concernant ses passages dans les hôtels royaux, relativement rares. En mai 1406, le duc dîne avec Jean de Berry et avec le duc d'Orléans, sans doute à Paris, mais les lieux de ces dîners sont inconnus[3]. On ne relève qu'un dîner chez le comte d'Eu, le 31 janvier 1412, aux frais du duc, à l'occasion des noces du bailli de Tournai[4], et un autre, le 26 décembre 1412, à l'hôtel de Nesle, en la compagnie du duc de Berry[5]. Lorsque Jean sans Peur reçoit le comte d'Arundel dans l'hôtel du duc de Bourbon, c'est parce que les biens de ce prince ont été confisqués pour rébellion[6]. Dans le même temps, les comptes se font l'écho des nombreuses réceptions données par le duc de Bourgogne dans son hôtel d'Artois, entre novembre 1411, après l'attaque du pont de Saint-

[1] On relève dans la comptabilité de nombreuses mentions de passage de la Seine depuis ou à destination de l'hôtel de Nesle, par exemple, par mandement ducal du 1er septembre 1384, « A Jehan de Saint Omer qui les avoit paiez pour monseigneur pour passer Saine a II foiz de l'ostel de Neelle en Greve, II frans », ADCO, B 1463, f° 162 v° ; « A batelliers qui le premier jour de mars CCC IIIIXX et II passerent mondit seigneur l'eaue du Louvre a l'ostel de Neelle, I fr. », ADCO, B 1460, f° 135, etc. Il faut noter que de façon générale, lorsque sa destination le permet, le duc semble se servir assez fréquemment de la Seine pour se déplacer dans Paris. Ainsi, le batelier parisien Vincent Valee reçoit 12 écus par mandement du 27 mai 1403 « pour sa paine d'avoir mené et ramené par plusieurs fois ledit seigneur [duc de Bourgogne] par l'espace de VI sepmaines par la riviere de Saine du chastel du Louvre a Paris a Saint Pol devers le roy », ADCO, B 1538, f° 136 v°.

[2] ADCO, B 1532, f° 367 : par mandement ducal donné à Paris le 24 décembre 1402, le verrier Martin d'Abbeville est rémunéré « pour pluseurs parties et ouvraiges faiz de son dit mestier en l'ostel de Neelle a Paris, en la sepmaine fenie le XXIIIe jour de decembre l'an mil IIIIC et deux, par lequel temps mondit seigneur y estoit logiez ».

[3] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 585. Le 18 avril 1406, le duc fait acheter de Colin du Pont neuf diamants pour donner aux dames lors d'un dîner « en l'ostel de mondit seigneur d'Orleans en la compaignie de monseigneur le duc de Berry »ADCO, B 1543, f° 156 v°-157.

[4] *Ibid.*, p. 386. Il s'agit alors de Jean d'Auviller, bailli de Tournai de 1410 à 1413. Cf. Alain DEMURGER, « Guerre civile et changements du personnel administratif dans le royaume de France de 1400 à 1418 : l'exemple des baillis et des sénéchaux », *Francia*, 1978, vol. 6, p. 224, 228.

[5] ADCO, B 1573, f° 49 v°.

[6] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 540.

Cloud, et août 1413[1]. Les princes se rendent chez Jean sans Peur, plutôt que l'inverse, phénomène qui, associé au relatif délaissement de l'hôtel royal sous ce principat, peut être interprété comme une forme de déplacement du centre de gravité de la vie politique parisienne au profit de l'hôtel d'Artois.

En définitive, la fréquentation des hôtels royaux et princiers à Paris, pour autant qu'on puisse l'observer dans le détail, reflète l'évolution de la vie politique dans la capitale du royaume : on observe des séjours nombreux de Philippe le Hardi dans les hôtels royaux au début de son principat, alors que dans le dernier quart de ce dernier il passe moins souvent la nuit chez le roi, et fréquente plus régulièrement les hôtels princiers. Jean sans Peur quant à lui délaisse les hôtels royaux et les hôtels princiers : il reçoit chez lui davantage qu'il n'est reçu.

[1] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 384-400; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 541.

Carte 7 : hôtels royaux et princiers visités à Paris par Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1363-1419)

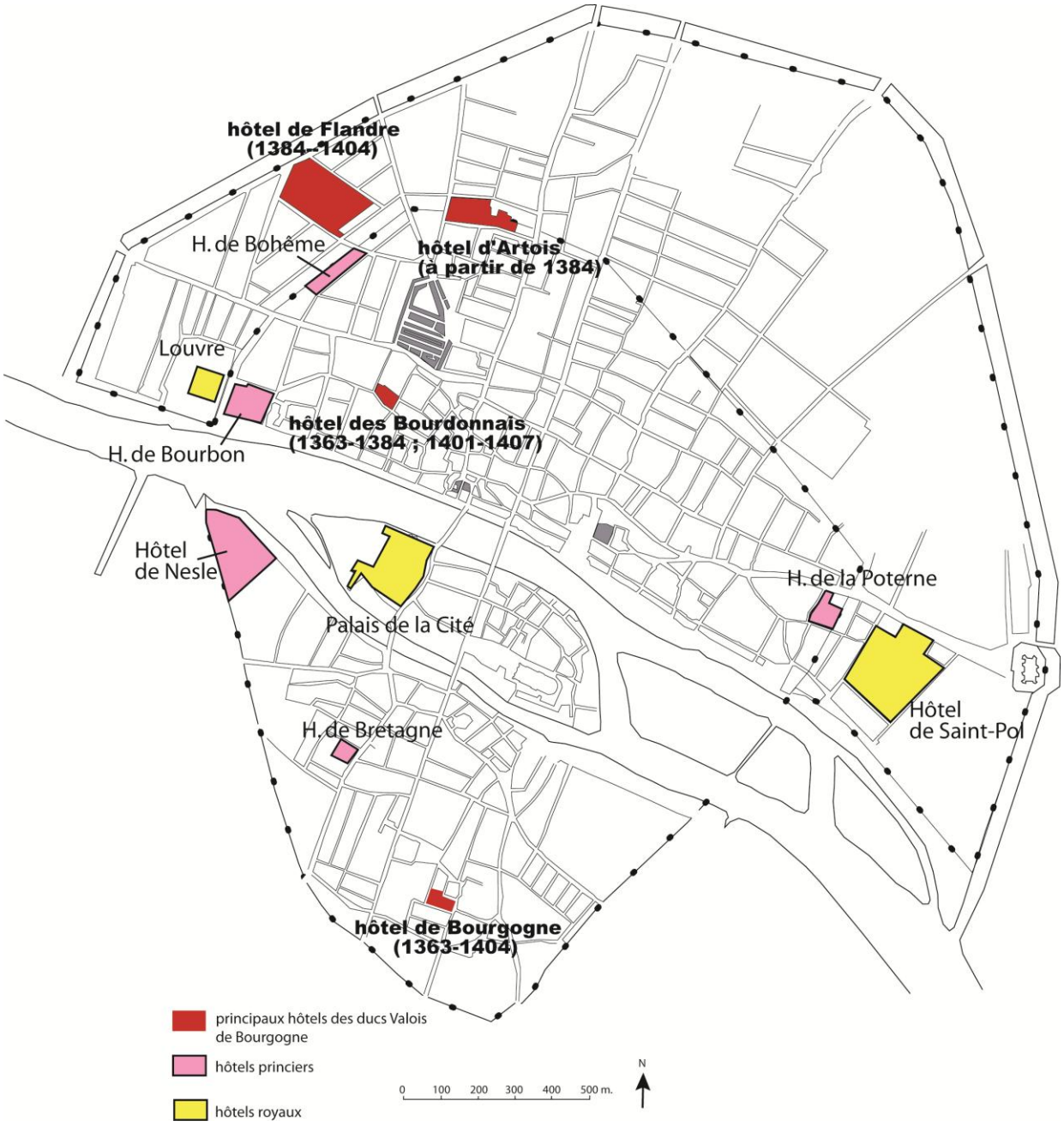

2. Le duc en ville

a) « Dîner et gîter » en ville

Le duc profite de l'hospitalité de ses officiers et courtisans au sein de la ville de Paris, ce qui témoigne en creux de l'implantation foncière des hommes de la cour de Bourgogne dans la capitale. Il lui arrive aussi de se rendre chez des officiers royaux. Encore une fois, les mentions sont ponctuelles avant 1395 : en avril 1376, pendant un séjour à Paris, Philippe le Hardi se rend dans l'hôtel de Bureau, seigneur de la Rivière pour s'y « esbatre »[1]. En février 1377, au cours d'un séjour à Paris, le duc joue aux dés, en compagnie du duc de Bourbon et du connétable de France, chez maître Yves Derian, secrétaire du roi[2], et chez Miles de Dormans, évêque de Beauvais[3]. En décembre 1378, le duc passe les fêtes de Noël dans l'hôtel de M[e] Pierre le Clerc, chanoine de la Sainte-Chapelle[4], tandis que la duchesse dîne et soupe en l'hôtel du seigneur de la Rivière à Paris[5]. En 1388, Philippe le Hardi dîne chez le chancelier de France[6], qui est alors Pierre de Giac[7], vraisemblablement dans la demeure de celui-ci rue de Jouy qui, après avoir

[1] Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I, op. cit.*, p. 510, n° 2706 et 2707. Bureau de la Rivière est propriétaire de deux hôtels, appelés la Grande et la Petite Rivière, rue de Paradis, près de la porte du Chaume, entre l'hôtel de Clisson et l'hôtel des Bordes, qui furent confisqués à son fils en 1422 et donnés au duc de Bedford. Cf. Auguste LONGNON, *Paris pendant la domination anglaise (1420-1436): documents extraits des registres de la Chancellerie de France*, Paris, H. Champion, 1878, p. 43-45.

[2] Yves Derian, que Philippe a pu fréquenter lors de sa captivité en Angleterre, habite la maison dite « aux Marmousets », dans l'île de la Cité, confisquée à Pierre de Houplines, ancien examinateur au Châtelet, et que le roi lui a donnée en août 1354. Il est aussi propriétaire de deux maisons rue Jean de l'Épine, acquises en 1362 pour la somme de 400 fr. Cf. Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.*, t. III, Dictionnaire prosopographique, fiche n° 108, p. 279-282.

[3] Il y joue au total 400 fr. Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I, op. cit.*, p. 571, n° 3047. La localisation de la demeure de l'évêque de Beauvais est problématique : Sauval indique que Miles de Dormans, évêque de Beauvais à compter du 31 janvier 1375, possédait une maison rue de la Verrerie, près de l'hôtel Saint-Pharon, mais signale aussi l'existence d'un hôtel de Beauvais dont la localisation précise est inconnue. Henri SAUVAL, *Histoire et recherche, op. cit.*, II, p. 109 ; cf. aussi Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.*, t. III, Dictionnaire prosopographique, fiche n° 119, p. 314-317. Par ailleurs, toutes les maisons données au couvent des Billettes entre 1312 et 1366, donnant sur la rue des Jardins (ou rue des Billettes) aboutissent par derrière à l'hôtel de l'évêque de Beauvais. On peut donc supposer que l'hôtel de Beauvais et la demeure de Miles de Dormans ne sont qu'un seul et même hôtel, donnant sur la rue de la Verrerie et sur la rue du Franc-Mourier. Cf. *Épitaphier du vieux Paris. Recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers depuis le Moyen Age jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Commission des travaux historiques de la ville de Paris, 1890, t. II, p. 220, n. 1.

[4] ADCO, B 1452, f° 64 : « A Alips, chamberiere de maistre Pierre le Clerc, chanoine de la Sainte Chapelle a Paris, pour don fait a elle par monseigneur pour ce qu'il fut loigiez en l'ostel dudit maistre Pierre es festes de Noel darrnier passé, 1 franc ». Mandement ducal donné à Gand le 18 février 1378 (n. st.).

[5] ADCO, B 1454, f° 83 : don de 40 fr. aux officiers de son hôtel par mandement de la duchesse donné à Paris le 28 décembre 1378.

[6] Le duc achète au marchand Symonnet de Dampmartin un hanap et une aiguière pour les donner « a la femme du chancellier de France quant il disna en l'ostel dudit chancellier. » La quittance du marchand est datée du 29 juillet 1388, le mandement n'est pas daté. ADCO, B 1471, f° 11 v°.

[7] Pierre de Giac est remplacé comme chancelier de France par Arnaud de Corbie en décembre 1388, à l'initiative des Marmousets. Maurice REY, *Les finances royales sous Charles VI : les causes du déficit, 1388-1413*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1965, p. 581.

appartenu à Hugues Aubriot, était brièvement passée entre les mains du duc puis de Guy de la Trémoille[1]. En novembre 1388, Philippe le Hardi dîne en compagnie du duc de Berry chez Guy de la Trémoille, rue des Bourdonnais[2], et chez l'amiral de France Jean de Vienne[3], dont l'hôtel se trouve rue Jean Lointier[4].

Pour la période courant de 1395 à 1403, les comptes de l'hôtel sont d'une plus grande précision, et rendent compte de déplacements plus nombreux du duc chez des « Parisiens » qui le reçoivent.

Tableau 5: les hôtes de Philippe le Hardi à Paris d'après la comptabilité et les itinéraires (1395-1403)

Hôte	Fonctions à la date de la réception du duc	Date	Nature du séjour	Lieu
Jean de Montaigu	Grand maître d'hôtel du roi	30 mai 1396	Souper[5]	« souper en l'ostel de Montaigu devers le roy » : lieu inconnu[6]
Jean Gerson	Aumônier ducal	1er juillet 1397	Dîner[1]	Collège de Navarre ou cloître Notre-Dame[2]

[1] Cette demeure, connue sous le nom d'hôtel de la Poterne, sera ensuite achetée par Louis d'Orléans. Cf. *supra* chap. 1, I., 6 : « les autres hôtels ». Il s'agit d'un hôtel immense, puisqu'il occupe toute la partie méridionale de l'îlot formé par la rue de Jouy, la rue Percée, et la rue Saint-Antoine. Cf. Estelle GUERBER, *Le quartier de l'hôtel Saint-Paul à Paris (1360-1550). Etude topographique, économique et sociale*, Thèse de l'Ecole des Chartes, , 2001, p. 84.

[2] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 527. Cf. ADCO, B 1486, f° 10 v° et ADCO, B 1471, f° 57 v°.

[3] Jean de Vienne, amiral de France depuis 1373, mort à Nicopolis. Cf. Bertrand SCHNERB, « Le contingent franco-bourguignon à la croisade de Nicopolis », *Annales de Bourgogne*, 1996, vol. 68, p. 59–75.
ADCO, B 1475, f° 14 v° : « A lui [mondit seigneur] par la main de Digne Responde en l'ostel de l'admiral de France a Paris que ledit monseigneur y disna pour lui esbattre au jeu des dez, par son mandement donné le IIe jour de decembre 1388 : CXII f. demy ». Noter que ce dîner, pas plus que celui chez le chancelier de France, n'est mentionné dans le compte de l'hôtel conservé correspondant à cette période, et n'apparaît donc pas dans les itinéraires.

[4] Henri SAUVAL, *Histoire et recherche*, *op. cit.*, II, p. 151 ; Charles LA RONCIÈRE (DE), *Histoire de la marine française. 2. La Guerre de Cent ans, révolution maritime*, Paris, Plon-Nourrit, 1900, p. 47., citant, pour 1385, AN, JJ 129, f° 125. Cette demeure, située au coin de la rue des Deux-Portes et de la rue Jean Lointier, passe à la mort de Jean de Vienne à Guillaume de Vienne, sire de Saint-George. AN, S*1254, f° 57.

[5] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 252.

[6] Bien que Montaigu ait possédé plusieurs hôtels à Paris (cf. notamment Henri SAUVAL, *Histoire et recherche*, *op. cit.*, t. II, p. 153; Charles SELLIER, *Monographie historique et archéologique d'une région de Paris le quartier Barbette*, Paris, A. Fontemoing, 1899, p. 32, n. 1.), la mention « devers le roy » incite à penser que Montaigu dispose d'un hôtel à proximité immédiate d'une résidence royale, différent de l'hôtel Barbette que Montaigu dont il est propriétaire entre 1390 et 1401. Il ne peut cependant s'agir de la dépendance de l'hôtel Saint-Pol appelée Conciergerie du Châtel Saint-Antoine, qui avait été donnée en viager à Montaigu par Charles VI, et qui se trouvait située rue Saint-Antoine, près de la Bastille, donnant à l'arrière sur les jardins des Célestins. En effet, cet hôtel n'est vendu au roi par sa propriétaire, Philberte Culdoë, veuve de Bertault des Landes, que le 5 mars 1399 [n. st.] (AN, S 1066A, cité par Estelle GUERBER, « Le quartier de l'hôtel Saint-Paul à Paris (1360-1550). Etude topographique, économique et sociale », *op. cit.*, p. 96.) Cet hôtel est ensuite donné par Montaigu au duc d'Orléans le 26 décembre 1405. Cf. Fernand BOURNON, « L'Hôtel royal de Saint-Pol à Paris », *MSHPIDF*, 1879, no 6, p. 74, et p. 145-147, pièces justificatives XIV et XV. Le nom de « Conciergerie du Chastel de la Porte Saint-Antoyne » qui est celui de cet hôtel provient sans doute de la fonction de capitaine de la Bastille que Jean de Montaigu occupe à compter du 31 octobre 1398 (BnF, Ms. fr. 20 692, p. 175. Je remercie Guillaume Salles de m'avoir communiqué cette référence). Il sera ensuite connu sous le nom d'hôtel d'Étampes.

Hôte	Fonctions à la date de la réception du duc	Date	Nature du séjour	Lieu
Hôtel du Maréchal de Bourgogne		29 novembre 1397	Dîner et gîte[3]	Hôtel de la Trémoille, rue Plastrière[4]
Jean de Montaigu		27 mai 1398	Souper[5]	« en l'ostel Montagu » : hôtel Barbette[6]
Maréchal de Bourgogne		18 juin et 5 juillet 1398	Dîner[7]	Hôtel de la Trémoille, rue Plastrière
Jean Hue	Secrétaire ducal, chanoine de Paris[8]	8 et 11 juillet 1398	Dîner[9]	Cloître Notre-Dame
Gérard d'Athies	Archevêque de Besançon, conseiller du roi et du duc[10]	1er août 1398	Dîner[11]	Hôtel rue de l'Hirondelle[12]
Jean Hue		14 août 1398	Dîner et gîte[13]	Cloître Notre-Dame
Michel de Creney[1]	Évêque d'Auxerre, confesseur du roi	18 août 1398	Dîner[2]	Hôtel des évêques d'Auxerre[3]

[1] ADCO, B 1511 bis, f° 17 v° : « monseigneur disner a Paris en l'ostel de son aumosnier, souper et giste a Beauté ». Jean de Gerson occupe le poste d'aumônier ducal de 1393 à 1401.

[2] Bien qu'il ait en 1393 obtenu le bénéfice de doyen de Saint-Donatien de Bruges, Jean Gerson réside principalement à Paris, au collège de Navarre, jusqu'en 1397, année au cours de laquelle il prend en location une maison attenant au jardin du maître du collège. Il a cependant pu recevoir Philippe le Hardi au cloître de Notre-Dame, le chapitre lui ayant accordé en 1395 la jouissance d'un lieu situé près du puits, afin qu'il puisse y régler ses affaires parisiennes. Richard VAUGHAN, *Philip the Bold*, *op. cit.*, p. 201 ; Brian Patrick MCGUIRE, *Jean Gerson and the last Medieval Reformation*, University Park, PA, Pennsylvania State University Press, 2005, p. 78, 84 ; Robert GANE, *Le Chapitre de Notre-Dame*, *op. cit.*, p. 56, pour le plan du cloître.

[3] « Monseigneur disner et giste à Paris en l'ostel monseigneur le mareschal », ADCO, B 1511 bis, f° 31 v°.

[4] Guillaume de la Trémoille, investi de la charge de maréchal de Bourgogne en novembre 1392, est mort à Nicopolis le 25 septembre 1396. Son successeur dans l'office, Jean III de Vergy, n'est nommé que le 3 janvier 1401 (n. st.). Cf. Bertrand SCHNERB, *L'honneur de la maréchaussée*, *op. cit.*, p. 67-68. Il faut sans doute en conclure que le duc de Bourgogne occupe à plusieurs reprises, entre 1397 et 1399, l'hôtel de Guillaume de la Trémoille. Cet hôtel, situé rue Plastrière, à proximité immédiate de l'hôtel de Flandre, a été agrandi par le don fait en 1385 par Charles VI à Guillaume de la Trémoille, son chambellan, du « chastel de Galays », y attenant. Cf. AN, JJ 130, n°273, f° 154 v°, édité par Louis DE LA TRÉMOILLE, *Livre de comptes*, *op. cit.*, p. 185. Il était possible de se rendre de l'hôtel d'Artois à cet hôtel via l'ancien rempart de Philippe Auguste, cf. chapitre 1.

[5] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 275.

[6] L'absence de la précision « devers le roi » qui accompagnait la précédente mention de l'hôtel de Montaigu permet de supposer qu'il s'agit cette fois de l'hôtel Barbette. Montaigu en aurait été propriétaire de 1390 à 1401, date à laquelle il le vend à Isabeau de Bavière. En mai 1397, il obtient du roi la concession d'une arrivée d'eau dans cet hôtel, prise sur la fontaine desservant l'hôtel de Saint-Pol, ce qui indique que cet hôtel est occupé et utilisé. Fernand BOURNON, « L'Hôtel royal de Saint-Pol à Paris », *op. cit.*, p. 74, n. 2. Pour la représentation de l'hôtel Barbette sur le plan, c'est le parcellaire proposé par Charles Sellier qui a été retenu : cf. Charles SELLIER, *Monographie historique*, *op. cit.*

[7] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 276.

[8] Il est cité comme chanoine de Paris en 1388. Robert GANE, *Le Chapitre de Notre-Dame*, *op. cit.*, p. 331, n° 322.

[9] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 276-277.

[10] ADCO, B 1503, f° 86 v°. Pour les circonstances de la nomination de Gérard d'Athies au siège épiscopal de Besançon en novembre 1393, voir Richard VAUGHAN, *Philip the Bold*, *op. cit.*, p. 105.

[11] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 277.

[12] Gérard d'Athies avait acheté le 27 septembre 1397 de Louis de Sancerre, connétable de France, un hôtel situé rue de l'Hirondelle, qui passa ensuite à Martin Gouge, évêque de Clermont, et fut confisqué en 1423. Auguste LONGNON, *Paris pendant la domination anglaise*, *op. cit.*, p. 88.

[13] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 278.

Hôte	Fonctions à la date de la réception du duc	Date	Nature du séjour	Lieu
Jean de Chartres	Premier chapelain ducal jusqu'au 4 avril 1399[4].	30 et 31 décembre 1398 2, 13, 14, 20, 21 janvier 1399[5]	Dîner	« en l'ostel messire Jehan de Chartres, au Palais »[6]
Maréchal de Bourgogne		25 et le 27 janvier 1399	Dîner[7]	Hôtel de la Trémoille, rue Plastrière
Jean Canard	Chancelier	15 mars 1399	Dîner[8]	Hôtel d'Arras, rue Saint-André-des-Arts[9]
Jean de Chartres		20 mars 1399	Dîner[10]	Palais royal
Pierre de Montbertaut	Conseiller ducal[11]	3 avril 1399	Dîner[12]	Maisons rue Saint-Honoré[13]

[1] Évêque d'Auxerre de janvier 1390 à sa mort en 1409, précepteur de Charles VI qui en fait son aumônier en 1382, puis son confesseur en 1389. Cf. Xavier DE LA SELLE, *Le service des âmes à la cour : confesseurs et aumôniers des rois de France du XIIIe au XVe siècle*, Paris, École des chartes, 1995, p. 273-276.
[2] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 278.
[3] L'hôtel des évêques d'Auxerre se trouvait rive gauche, à proximité de la porte Saint-Michel. Cf. Gabriel JEANTON, « La Bourgogne à Paris », *op. cit.*, p. 392.
[4] BnF, Bourgogne 23, f° 90 v°. Jean Fillon, dit de Chartres, membre de la chapelle royale depuis au moins 1369, est retenu comme premier chapelain par Philippe le Hardi le 30 mai 1384. Cf. Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy 1364-1419. A Documentary History*, Brooklyn et Henryville, 1979, p. 57.
[5] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 282-283.
[6] Le 30 décembre 1398, le compte précise : « disner à Paris, en l'ostel messire Jehan de Chartres, au Palais – giste à Conflans ».
[7] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 283.
[8] *Ibid.*, p. 285.
[9] Jean Canard était propriétaire à Paris d'un hôtel qu'il estime, dans son testament, à la valeur de 10 000 livres. Cet hôtel était situé à proximité de Saint-André-des-Arts, dont Canard était paroissien. Alexandre TUETEY, *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, Paris, Impr. nationale, 1880, p. 146, 158. Il s'agit, bien que le testament ne le précise pas, de l'hôtel d'Arras, qui a été fondé par Hugues de Bouville, conseiller du roi Philippe le Bel, impliqué dans l'acquisition du comté de Flandre en 1301, et c'est Jean Canard qui donnera à l'hôtel de Bouville son nom d'hôtel d'Arras. Cf. A. DELILLE, « Contribution à l'étude du quartier Saint-André des Arts », Mémoire de maîtrise, Université Paris IV-Sorbonne, 1989, p. 55. C'est sous le nom d'hôtel d'Arras que le signale Sauval, qui en précise la localisation, rue Saint-André-des-Arts, et faisant le coin de la rue Villequeux [Gilles-le-Queux] . Cet hôtel avait auparavant appartenu à Girard de Montagu, évêque de Paris, et fut par la suite confisqué en mars 1423 et donné au comte de Salisbury. Henri SAUVAL, *Histoire et recherche*, *op. cit.*, t. II, p. 148; t. III,, p. 317.
[10] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 285. A ce dîner se trouvent « monseigneur de Berry et plusieurs autres seigneurs ».
[11] Pierre de Montbertaut, receveur général des finances ducales à compter de 1395 vient précisément d'être relevé de ses fonctions, le 14 mars 1399. Il passe ensuite au service du roi comme trésorier de France à compter du 1er février 1400. Cf. Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les chefs des finances ducales de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 46.
[12] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 285.
[13] D'origine arrageoise, Pierre de Montbertaut est amené par ses fonctions au service du duc à s'établir à Paris, même s'il continue à recevoir un supplément de gages par jour d'absence de son domicile d'Arras (cf. par exemple ADCO, B 1514, f° 79-79 v°). Il a reçu du duc le 28 février 1395 (n. st.), juste après sa nomination comme trésorier et receveur général des finances ducales, en janvier, 750 fr. « pour lui aidier a paier la moitie d'une maison qu'il a achetee a Paris de la voulenté de mon dit seigneur » (ADCO, B 1503, f° 95). À la Saint-Rémi 1399, il apparaît dans le censier de l'évêché de Paris comme ancien propriétaire de plusieurs maisons, à savoir d'une part un groupe de cinq maisons vraisemblablement contigües donnant sur les rues de Nesle, Saint-Honoré et des Étuves, qui appartient désormais à Guillaume Sanguin (AN, S*1254, f° 15 v°, 18 v° et 21), et d'autre part deux maisons situées à l'angle nord de la rue Traversaine et de la rue des Prouvaires, qui appartiennent désormais à Jean Durant, médecin du duc (AN, S*1254, f° 29 v°, encore signalées en 1489, comme ayant successivement appartenu, après Jean Durant, à Thomas Orlant, « feu Blanchet Lucas », puis, en 1489, à Me Denis le Mercier : AN, S*1255, f° 54).

Hôte	Fonctions à la date de la réception du duc	Date	Nature du séjour	Lieu
Pierre Varopel	Trésorier et gouverneur de toutes les finances[1]	22 avril 1399	Dîner, souper et gîte[2]	Place aux Marchands[3]
Guillaume d'Orgemont	Panetier du duc	26 et 27 avril 1400 9 mars 1401	Dîner[4] Dîner[5]	Hôtel d'Orgemont, rue Saint-Antoine[6]
Hôtel de la Trémoille		23 mai 1401	Gîte[7]	Hôtel des Bourdonnais[8]
Guillaume d'Orgemont		3 juin 1401	Dîner[9]	Hôtel d'Orgemont
Hôtel de Pierre de la Trémoille		Janvier 1402	Dîner[10]	Hôtel de la Trémoille, rue Plastrière[11]
Jean Durant	Médecin du duc, chanoine de Paris[12]	25 février-31 mars 1402 (Carême)	Séjour permanent[13]	Cloître Notre-Dame
Jean Durant		15 août 1402 7 septembre 1402	Dîner[14] Dîner et gîte[15]	Cloître Notre-Dame

On constate d'emblée que Philippe le Hardi, lorsqu'il se trouve à Paris, dîne ou passe la nuit très régulièrement en dehors de ses propres hôtels. Si l'on considère la répartition des visites ducales, deux groupes d'hôtes se distinguent : d'une part, les membres ou officiers de la

[1] Pierre Varopel, nommé trésorier et gouverneur des finances en remplacement de Pierre de Montbertaut le 14 mars 1399, prête serment le 21 avril suivant. Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les chefs des finances ducales de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 47.
[2] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 286. Pierre Varopel reçoit à cette occasion au dîner « le duc de Berry et plusieurs autres ».
[3] Pierre Varopel est fin 1399 propriétaire de plusieurs maisons situées sur la Place aux Marchands, dans la censive de Saint-Germain-l'Auxerrois : AN, S*1254, f° 69, 120.
[4] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 297.
[5] *Ibid.*, p. 309.
[6] L'hôtel d'Orgemont, situé rue Saint-Antoine, contigu par derrière à l'hôtel d'Hugues Aubriot, a été attribué à Guillaume d'Orgemont lors du partage des biens de Pierre d'Orgemont, son père, en 1388. Cf. Léon MIROT, *Une grande famille parlementaire*, *op. cit.*, p. 33, 40 n. 1, 47.
[7] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 313.
[8] Cet hôtel est l'ancien hôtel ducal dit des Bourdonnais. Cf. *supra*.
[9] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 313.
[10] ADCO, B 1538, f° 227 v° : « A Colin le Boulengier et a Richart Yvet, bouchier et poullaillier de mondit seigneur, qui deu leur estoit par ledit seigneur, la somme de XXXVIII l. par. pour plusieurs viandes de boucherie et poullaillerie qu'ilz baillerent et delivrerent ou moys de janvier mil IIII^{C} et ung, pour le disner que icellui seigneur fist aus generaulx conseillers du roy notre sire sur le fait des aides ordonnees pour la guerre, en l'ostel de Pierre de la Tremoille, c'est assavoir le Sire de Labret, au grant maistre d'ostel du roy et aux autres generaulx, affin de besoingner illec avec eulz pour le fait des assignations dudit seigneur, dont aucune chose ne fu aux dessusdits Colin et Richart compté par les escroes de la despense de l'ostel dudit seigneur », mandement donné à Conflans le 2 février 1404 (n. st.). Cet article est cancellé : une note marginale explique que les écrous font apparaître d'autres dépenses pour ce dîner.
[11] Sauval indique que cet hôtel échoit à Pierre de la Trémoille, qui en est en 1413 le propriétaire. Henri SAUVAL, *Histoire et recherche*, *op. cit.*, t. II, p. 125.
[12] Il est cité comme chanoine de Paris en 1400. Robert GANE, *Le Chapitre de Notre-Dame*, *op. cit.*, p. 317, n° 238.
[13] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 322-323.
[14] *Ibid.*, p. 328.
[15] *Ibid.*, p. 329.

cour de Bourgogne, qui sont largement majoritaires, et d'autre part les membres ou officiers de la cour royale, qui ne sont représentés au sens strict que par Jean de Montaigu et par l'évêque d'Auxerre, bien que certains officiers de Philippe le Hardi fassent partie en même temps, ou successivement, des administrations royale et ducale. Une visite du duc chez une personne ne faisant pas partie de sa cour semble donc être un évènement assez exceptionnel, qui peut s'expliquer, dans les deux cas relevés, par l'importance de ces hommes à la cour royale. De plus, dans le cas de l'évêque d'Auxerre, la visite ducale a sans doute un rapport avec la situation du siège épiscopal dans un comté qui, bien que dépendant de la couronne de France depuis 1371, se trouve dans la sphère d'influence du duché de Bourgogne.

En comparaison, les membres de la cour de Bourgogne qui reçoivent Philippe le Hardi ont des postes et responsabilités fort divers, et les motivations des visites du duc sont variées. Les préoccupations religieuses sont sans doute prégnantes lorsque Philippe le Hardi passe tout le Carême de l'année 1402 dans l'hôtel de Jean Durant, son médecin, au cloître Notre-Dame, y effectuant une sorte de retraite – ce qui ne l'empêche pas d'y recevoir des visites. Il s'y rend à nouveau par la suite, notamment le 15 août suivant : le duc profite sans doute de la situation de cet hôtel pour y dîner, avant ou après avoir fait ses dévotions à la cathédrale pour la fête de l'Assomption. Jean Hue, secrétaire ducal, qui reçoit le duc en 1398[1], est lui aussi propriétaire d'un hôtel dans le cloître : lorsque le duc vient y dîner et y passer la nuit le 14 août 1398, cette visite a un lien avec l'Assomption, mais les autres visites ducales paraissent moins clairement rattachées à des préoccupations religieuses. De même, doit-on interpréter les passages répétés du duc chez son chapelain Jean de Chartres en décembre 1398-janvier 1399 comme liés aux dévotions ducales, ou à la proximité du roi ? L'hôtel du chapelain se trouve en effet au Palais, dans l'Île de la Cité.

L'on peut aussi expliquer les visites du duc à ses officiers par des raisons de « politique intérieure » de la principauté bourguignonne : en avril 1399, Pierre de Montbertaut et Pierre Varopel reçoivent le duc à quinze jours d'intervalle, au moment même où le second remplace le premier à la tête des finances ducales. On peut de même supposer que lorsque le duc se rend chez le chancelier Jean Canard, le 15 mars 1399, la visite a une finalité administrative ou politique : elle est peut-être liée, elle aussi, au changement de receveur général, Pierre de Montbertaut ayant été déchargé le 14 mars. La question à traiter doit en tout cas être d'importance, puisqu'il s'agit de la seule occurrence attestée d'une visite du duc chez son

[1] Jean Hue reçoit aussi la visite du duc de Berry en novembre 1397, qui vient faire célébrer chez lui un obsèque pour le comte de Montpensier : Louis DOUËT D'ARCQ, *Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Vve J. Renouard, 1865, p. 300 ; cité par Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 54 n° 45.

chancelier. Il faut souligner enfin le cas particulier de l'hôtel du maréchal de Bourgogne, que Philippe le Hardi occupe à plusieurs reprises entre 1397 et 1399. Le titre de maréchal n'étant pas alors attribué, c'est sans doute l'hôtel de Guillaume de la Trémoille, situé près de l'hôtel de Flandre, que le duc de Bourgogne investit ponctuellement. Le but est-il de disposer d'un espace supplémentaire à proximité de l'hôtel ducal ? Les déplacements du duc de Bourgogne dans Paris répondent donc bien à des impératifs divers, qu'il n'est pas toujours évident de mettre au jour.

Géographiquement, ces visites permettent aussi se représenter les espaces fréquentés par Philippe le Hardi à Paris. Trois zones de la ville sont concernées : d'une part, la rive gauche et la Cité, où résident les prélats et les chanoines de Paris ; d'autre part l'est parisien, à proximité des hôtels de Flandre et d'Artois, où se trouvent les hôtels de la Trémoille et du maréchal de Bourgogne ; enfin l'ouest parisien, à proximité de l'hôtel de Saint-Pol, chez Jean de Montaigu ou Guillaume d'Orgemont. Loin d'être confiné dans ses hôtels, Philippe le Hardi parcourt donc l'espace parisien en se rendant principalement chez les membres de sa cour ou de son administration. Notons enfin qu'il arrive assez souvent au duc de passer la nuit chez ses officiers. Ces hôtels semblent donc être considérés par Philippe le Hardi comme des extensions naturelles de ses propres demeures : il s'y invite et y est chez lui autant que dans ses hôtels personnels.

Jean sans Peur semble beaucoup moins profiter de l'hospitalité de ses partisans ou officiers au sein de la ville, ceci peut-être pour des raisons de sécurité, ou parce que, comme nous le verrons, les propriétés de ses serviteurs se regroupent davantage autour de l'hôtel d'Artois : ainsi, la demeure de Jean Chousat, chez qui le duc soupe le 21 décembre 1406, fait-elle partie des dépendances de l'hôtel ducal[1]. La seule mention relevée concerne un dîner donné aux généraux des finances chez Michel de Laillier, le 3 mars 1412[2]. Il reçoit davantage chez lui ses officiers qu'il ne dîne chez eux : de 1411 à 1413 en particulier, les comptes du maître de la Chambre aux deniers montrent que l'hôtel d'Artois est le théâtre d'une intense succession de réceptions et de banquet divers, auxquels sont conviés aussi bien des princes que des officiers ducaux[3].

Philippe le Bon ne séjourne que très peu à Paris durant la période considérée dans cette étude, et l'absence de sources précises ne permet pas de dresser un tableau de ses déplacements en ville. Une seule occurrence peut être relevée : un dîner que le duc donne dans l'hôtel de

[1] ADCO, B 1547, f° 67 v°. Pour l'hôtel de Jean Chousat, voir ci-dessus, chap. 1, p. 84.
[2] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 387.
[3] *Ibid.*, p. 384-400.

l'évêque de Beauvais le 13 décembre 1420, dont le but est d'émettre publiquement une plainte au roi en raison de l'assassinat de Jean sans Peur[1].

b) Autres lieux fréquentés par le duc de Bourgogne

Si, à Paris, les hôtels de membres de sa cour et les hôtels royaux sont des lieux de passage accoutumés pour Philippe le Hardi, il est rare qu'il paraisse ailleurs dans la ville, du moins pour des motifs profanes[2]. Encore faut-il noter que nos sources comptables, centrées sur la dépense ducale, n'ont que peu de raisons d'enregistrer ces déplacements éventuels. Ces derniers sont donc notés lorsque le duc engage des frais. C'est ainsi que les 10 et 17 octobre 1364, au cours d'un séjour « vers le roi », le duc donne à dîner à plusieurs chevaliers « au Heaume à la porte Baudeoir »[3], à proximité de l'hôtel de Saint-Pol. Cette mention du passage du duc dans une taverne est exceptionnelle, même si ses chevaliers fréquentent ces lieux de façon plus régulière. En 1368-1369, le duc Philippe joue régulièrement au jeu de paume au Temple[4]. À la Saint-Jean 1383, il se baigne avec le roi à l'île aux Vaches[5].

Les déplacements de Jean sans Peur en dehors de son hôtel sont eux aussi très circonscrits. Les 15 et 16 décembre 1405, il se rend à la bastille Saint-Antoine pour y dîner en compagnie du duc de Bourbon[6]. Le duc fréquente aussi les étuves parisiennes : en décembre 1406, le duc se rend aux « estuves du Chastel de Pontoyse » avec son frère, le comte de Nevers ; en octobre 1408, il visite les « estuves au Plat d'Estain devant l'ostel d'Artois a Paris » avec le duc de Brabant et plusieurs chevaliers[7].

Si les ducs fréquentent, à Paris, d'autres lieux que leurs hôtels et ceux du roi, des princes et de leurs serviteurs, les sources n'en gardent donc la trace que très incidemment, et il s'agit avant tout de déplacements vers des lieux de divertissement ou de loisir.

[1] ADN, B 1927, f° 215 r°-v°.
[2] La question de la fréquentation des églises parisiennes sera traitée en quatrième partie.
[3] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 13.
[4] Mention de ses pertes face à Pierre de Chevreuse (116 fr.), à Raoulet Braque (20 fr., pour lesquels il avait reçu en gage la ceinture d'or du duc) et à Thevenin Bequenette, demeurant à Paris (10 fr.): ADCO, B 1430, f° 97-97 v°.
[5] « A plusieurs batelliés qui menerent le Roy et pluseurs de ses gens et des gens de monseigneur en l'Ille aux Vaches ou monseigneur se baignoit le jour de la saint Jehan derrenier passé, pour don que monseigneur leur fist, II fr. », ADCO, B 1461, f° 68, mandement du 7 juillet 1383.
[6] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 352.
[7] ADCO, B 1547, f° 67 v°, mandement du 24 décembre 1406 ; B 1554, f° 210, mandement du 28 octobre 1408.

c) Un cas particulier : chez l'évêque de Paris

Philippe le Hardi fait un usage tout à fait particulier de l'hôtel de l'évêque de Paris, Pierre d'Orgemont[1], dont il est fréquemment l'hôte. Cet hôtel, dit des Tournelles, est situé rue Saint-Antoine, en face de l'hôtel Saint-Pol. Il a été acquis par le chancelier Pierre d'Orgemont avant 1374, et échoit à son fils Pierre, évêque de Paris, lors du partage des biens du chancelier effectué en 1388[2]. À compter de cette date, Philippe le Hardi fréquente très régulièrement cet hôtel. En 1388, lors des joutes données par le roi à Paris, le duc de Bourgogne est logé chez l'évêque de Paris, et le gratifie à cette occasion d'un gobelet d'or[3]. On le voit encore souper et gîter chez l'évêque le 29 août 1389[4], ou encore y recevoir le roi à dîner en janvier 1391 (n. st.)[5]. En mai 1389, la duchesse assiste aux joutes que le roi donne à Paris à l'occasion de la chevalerie des princes d'Anjou depuis une tour de l'hôtel de l'évêque de Paris qui est spécialement aménagée à cette occasion[6]. En 1393, Philippe le Hardi se fait livrer de l'eau de rose dans l'hôtel de l'évêque, où il est alors logé, lorsque le roi vient s'y étuver[7], et en 1395, des « joueurs de personnages » sont rémunérés pour s'y être produits devant le duc[8]. C'est aussi dans l'hôtel de l'évêque que sont célébrées les nouvelles messes des chapelains ducaux Jean de Hamencourt[9] et Jean Bakre[10]. Par la suite, le duc dîne à plusieurs reprises chez l'évêque, en

[1] Pierre d'Orgemont, évêque de Paris de 1384 à sa mort en 1409. Cf. Léon MIROT, *Une grande famille parlementaire*, *op. cit.*, p. 21-25.
[2] *Ibid.*, p. 51-53. Cet hôtel fut ensuite vendu le 16 mai 1402, moyennant 14 000 écus d'or, par Pierre d'Orgemont à Jean de Berry, qui le cède deux ans plus tard à Louis d'Orléans. Le duc de Bedford en fera sa résidence parisienne.
[3] Mandement ducal du 17 juin 1388, Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 527. Ce gobelet est acheté d'Herman Ruissel : ADCO, B 1481, f° 5.
[4] *Ibid.*, p. 213.
[5] « A mondit seigneur qu'il fist donner a plusieurs heraulx ou mois de janvier mil CCC IIII^{XX} et dix qu'il estoit a Paris en l'ostel de l'evesque d'illeuc et que le roy messire de sa grace vint disner oudit hostel, IIII^{XX} X fr. » : ADCO, B 1487, f° 96.
[6] « A Jehan Pasquette, charpentier demourant a Paris, pour enfoussier la tour ou madame la duchesse a esté en l'ostel de l'evesque de Paris pour veoir les joustes et la feste que le roy a faite ou moys de may darnier passé audit Paris, tant de chevrons comme d'ays, et couvrir de plastre et chevronner dessus, pour couvrir de tapisserie, et aussi pour cloux et ouvriers ad ce faire, par marché fait audit Jehan par Plumaillet fourrier dudit monseigneur, X franz. » Quittance du 17 mai 1390, ADCO, B 1479, f° 89.
[7] Paiement à Jean Guillaume, épicier, « pour une quantité de yaubbe rose que monseigneur avoit pieca fait prendre de luy, luy estant a Paris logié a l'ostel de l'evesque dudit Paris en une certaine nuyt que le roy notre seigneur s'estuva oudit hostel », quittance donnée le 17 février 1393 (n. st.), ADCO, B 1495, f° 37 r°-v°.
[8] « A Olivier des Chauffours, Jehan Livredor et aux aultres joueurs de personnaiges que mon dit seigneur leur a donné pour ce qu'ilz ont joué devant luy en l'ostel de l'evesque a Paris a plusieurs fois, VI fr XV s.t. », mandement donné à Paris le 24 janvier 1395 (n. st.), ADCO, B 1501, f° 73 v°.
[9] Mandement donné le 11 octobre 1395 : ADCO, B 1503, f° 123. Jean de Hamencourt, clerc de chapelle de Louis de Male en 1383, est retenu au même poste par Philippe le Hardi en 1384. Il est probablement, comme Nicole de Hamencourt qui rejoint la chapelle en mai 1384, originaire d'Hamencourt, à quarante km au nord d'Amiens. En 1395, Jean de Hamencourt était propriétaire d'une maison et chanoine de la cathédrale à Amiens. Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy*, *op. cit.*, p. 21, 57, n. 24.
[10] La cérémonie a lieu « le dymanche apres la feste de Toussains » 1395, le mandement est donné à Paris le 11 décembre 1395 : ADCO, B 1503, f° 31. Jean Bakre a été retenu comme « clerc et teneur de la chapelle » le 7 janvier 1391. Cf. *Ibid.*, p. 61.

1397, 1398 et 1399[1]. En 1402, il fait réparer des tapisseries qui y ont été abîmées[2]. On relève aussi des dons au concierge de cet hôtel, « ouquel hostel mondit seigneur a acoustumé de soy y logier »[3]. Le conte de Nevers utilise aussi cet hôtel, ainsi en août 1389[4], ou encore en 1400[5].

L'usage que fait Philippe le Hardi de l'hôtel d'Orgemont l'amène à prendre en charge une partie des aménagements matériels de la demeure. Au début de l'année 1396, en effet, des artisans sont payés pour diverses réparations effectuées dans « la chambre ou mondit seigneur gisoit en l'ostel de l'evesque de Paris », ainsi que dans les chambres de Philippe de Bar et de Guy de la Trémoille dans ce même hôtel[6]. Des aménagements destinés au loisir du prince y sont aussi réalisés[7].

L'hôtel de l'évêque de Paris présente plusieurs avantages : situé à l'entrée est de Paris, il est bien plus facile d'accès depuis Conflans que ne l'est l'hôtel d'Artois, or Philippe le Hardi séjourne longtemps et souvent à Conflans dans les dix dernières années de son principat. De plus, cet hôtel est situé juste en face de l'hôtel royal de Saint-Pol, ce qui permet un accès rapide au roi. Le duc de Bourgogne se dote ainsi d'un pied à terre dans un secteur stratégique de la capitale, d'autant que ce quartier est celui qui a, dès 1395-1397, la faveur de Louis d'Orléans[8], dont il importe de contrebalancer l'influence. Enfin il est assez grand pour accueillir la suite de

---

[1] Philippe le Hardi y dîne les 16, 18, 20 et 23 décembre 1397, ainsi que les 8, 12, 13 et 21 octobre 1398, le 1er et le 16 janvier 1399, y passant également la nuit en cette dernière occasion. Cf. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 280., et ADCO, B 1511, f° 33-33 v°.

[2] « A Jehan de la Porte, brodeur demourant a Paris, pour son salaire d'avoir refait deux chambres [dont l'une] avoit esté dessiree en l'ostel Pierre d'Orgemont ou temps que mondit seigneur y fu logiez derrienierement, quant le feu se print oudit hostel », mandement donné le 18 février 1402 (n. st.) à Paris, ADCO, B 1532, f° 302 v°.

[3] Le concierge reçoit 11 fr. 5 s.t. par mandement du 1er août 1395 (ADCO, B 1511, f° 68 v°) ; il reçoit 20 fr. pour une robe par mandement du 16 janvier 1399 (n. st.) (ADCO, B 1532, f° 194).

[4] Le 29 août 1389, alors que son père dîne à Paris et soupe à Conflans, et que sa mère et sa femme passent la journée à Conflans, « monseigneur de Nevers souper et giste à Paris en l'ostel de l'evesque a Paris », Bibl. Mun. Dijon, ms. 1106, f° 35.

[5] Le 12 décembre 1400, le comte de Nevers reçoit au dîner au palais épiscopal des « gens des bonnes villes de Flandre ». Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 117.

[6] ADCO, B 1508, f° 160 : « Pour deniers paiés par commandement et ordonnance dudit monseigneur le duc, c'est assavoir a Perrin Perchon, maçon, pour avoir mis a point la cheminee de la chambre ou mon dit seigneur gisoit en l'ostel de l'evesque de Paris et la cheminee de la chambre ou gisoit messire Philippe de Bar, laquelle estoit fendee, XVI fr., A Pierre le Voirrier pour avoir rapparellié les voirrieres de la chambre de mondit seigneur, de ses deux chambres de retrait, de la chambre de messire Philippe, et de la chambre de monseigneur de la Tremoille, X fr., et a Jehan le Natteur pour avoir natté de neuf la petite chambre haulte de retrait de mondit seigneur, IIII fr. », mandement donné le 2 février 1396 (n. st.).

ADCO, B 1508, f° 160 v° : « A Pierre Poncin, maçon demourant a Paris, qui deuz lui estoient pour la cause qui s'ensuit, c'est assavoir pour avoir fait la cheminee de la chambre ou gistoit messire Guy, seigneur de la Tremoille, de Sully et de Craon, cousin, premier chambellan de mon dit seigneur le duc, en l'ostel de reverent pere en Dieu l'evesque de Paris assis près de l'ostel de Saint Pol, ou il estoit logiez lors, laquelle estoit fendue, tant pour le plastre qu'il a livré comme pour sa peyne et salaire, par marchié fait avec lui, X fr., et pour mettre a point deux montouers pour mon dit seigneur ou dit hostel, l'un a la descendue de sa chambre et l'autre a la descendue de sa chappelle, pour sa paine et plastre, XII s.p. », mandement du 11 mars 1396 (n. st.).

[7] ADCO, B 1508, f° 160 : « A Gillet Quentin et Huguellin Gille, qui deuz leur estoient pour avoir fait par le commandement de mon dit seigneur deux butes pour traire derriere l'ostel ou mondit seigneur estoit loigiez pour lors près de l'ostel de Saint Pol », mandement donné le 11 mars 1396 (n. st.).

[8] Arnaud ALEXANDRE, « Que le roi le puisse toujours avoir près de lui », *op. cit.*, p. 377 et suiv.

Philippe le Hardi pendant que celui-ci se rend auprès du roi. La dimension religieuse ne doit pas être oubliée : un compte de l'hôtel du duc de Berry indique que Philippe le Hardi et son frère communient chez l'évêque de Paris la veille de Noël 1397[1]. Ces avantages et attraits cumulés font de l'hôtel de Pierre d'Orgemont une véritable « résidence secondaire » du duc de Bourgogne et de sa cour à Paris. Cet exemple tout à fait exceptionnel montre que la possession et l'usage des demeures parisiennes sont, pour les grands princes de la fin du Moyen Âge, deux choses distinctes.

Au sein même de la ville de Paris, les ducs Valois ne se contentent pas de fréquenter leurs hôtels, mais se déplacent et se montrent dans d'autres lieux : palais royaux, princiers, hôtels de leurs officiers et serviteurs, lieux de détente. Philippe le Hardi en particulier se déplace énormément dans Paris, et souvent à très courts intervalles[2]. Il fait usage comme des siens d'hôtels qui ne lui appartiennent pas en propre, il visite à plusieurs reprises des hôtels qui ont changé de propriétaire[3]. Cette constante mobilité intra-parisienne est commune à tous les princes de sang[4], mais l'exemple bourguignon permet de la cerner avec davantage de précision. Tous ces déplacements sont autant d'occasion pour le prince de se montrer et de paraître au sein de la population parisienne. Cette mobilité n'est cependant pas circonscrite à l'espace parisien *intra-muros*, mais s'étend à l'Île-de-France.

---

[1] Louis DOUËT D'ARCQ, *Comptes de l'hôtel*, *op. cit.*, p. 300-301. : « a mondit seigneur semblablement, pour offrir avec monseigneur de Bourgoingne cheuz l'évesque de Paris, où mondit seigneur fut escommengié, le XXIIII[e] jour dudit mois, voille de Noël, en disant matines, en 3 escuz : 67 s. 6 d.t. ».

[2] Par exemple, le 23 août 1389, le duc, la duchesse et le comte de Nevers dînent au palais avec le roi, et soupent à l'hôtel Saint-Pol, tandis que leur commun passe la journée réparti entre l'hôtel d'Artois et celui de l'évêque de Paris. Le lieu de la nuitée n'est pas précisé. Bibl. Mun. Dijon, ms. 1106, f° 24.

[3] Témoigne de cette fluidité du marché immobilier parisien des résidences de l'aristocratie le cas de l'hôtel de la Poterne, à proximité de l'hôtel Saint-Pol, déjà évoqué à plusieurs reprises : propriété d'Hugues Aubriot, il est donné en 1381 par le roi à Philippe le Hardi, qui le donne à Guy de la Trémoille. Ce dernier le vend à Pierre de Giac, qui le cède à Louis d'Orléans. Le duc l'échange en 1404 contre l'hôtel des Tournelles avec Jean de Berry, qui le rend peu après à Pierre de Giac. En moins de trente ans, l'hôtel a connu huit propriétaires successifs, et Philippe le Hardi a visité au moins trois de ces propriétaires.

[4] La question étant, comme le rappelle Jean Favier, « de savoir où ces gens là couchent tous les soirs. » Jean CHAPELOT et Élisabeth LALOU (éds.), *Vincennes aux origines de l'état moderne : actes du colloque scientifique sur Les Capétiens et Vincennes au Moyen Age, Vincennes, les 8, 9 et 10 juin 1994*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1996, p. 297-298.

II. La mobilité en région parisienne

Un rapide examen des itinéraires des ducs Valois de Bourgogne, et particulièrement de celui de Philippe le Hardi, les montre voyageant sans cesse entre Paris et ce qu'il faut bien appeler une « région parisienne », qu'ils arpentent en tous sens. Ainsi, au mois d'avril 1390[1] : le duc, de retour d'un voyage en Bourgogne, où il a fait ses Pâques, quitte Grandpuits le 18 pour dîner à Brie-Comte-Robert et passer la nuit à Créteil (49 km). Le lendemain 19 avril, il dîne à Paris, puis soupe et gîte à Villeneuve-Saint-Georges (30 km), qu'il quitte le jour suivant pour se rendre à Corbeil (15 km). Il est de retour à Villeneuve-Saint-Georges le 21 (15 km), y séjourne jusqu'au dimanche 24 avril, jour où il fait un aller-retour à Vaux-la-Reine (30 km). Le 25, il est à Paris, où il reste jusqu'au 28 (18 km). Enfin, le 29 avril il se rend à Bondy, y passe la nuit, et est de retour à Paris le lendemain (26 km). En douze jours, Philippe le Hardi a parcouru plus de 180 kilomètres, sans jamais s'éloigner de plus de 30 kilomètres de Paris, où il n'a cependant passé que cinq nuits. Comment appréhender cette mobilité, comment la décrire et comment l'expliquer ? Il s'agit tout d'abord d'envisager l'espace et les lieux dans lesquels cette mobilité s'exerce, avant de nous intéresser à la dynamique des séjours ducaux en Île-de-France.

Carte 8 : les déplacements de Philippe le Hardi du 17 au 30 avril 1390

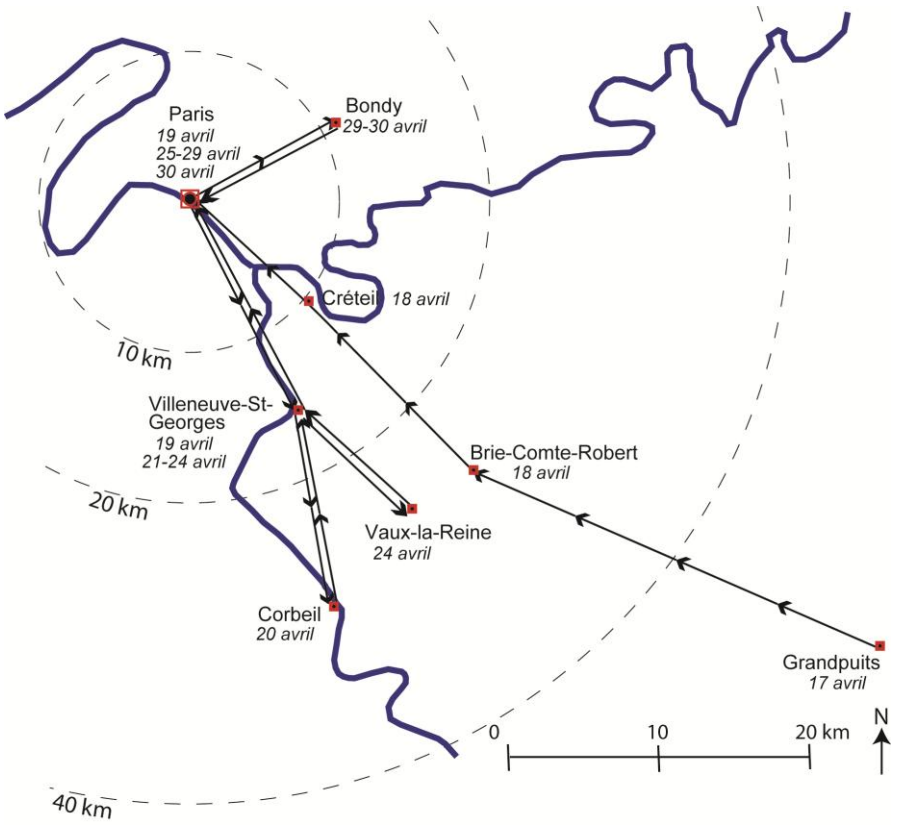

[1] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 221. Les distances sont données à vol d'oiseau.

1. La construction de l'espace parisien : l'espace arpenté par le duc et les lieux fréquentés

a) La délimitation d'une « Île-de-France »

Où les ducs de Bourgogne séjournent-ils dans les environs de Paris, et dans quelle mesure ces séjours doivent-ils être pris en compte dans la description et l'analyse de la présence de la cour de Bourgogne à Paris ? Comment définir et délimiter un « espace parisien », dans lequel la présence des ducs de Bourgogne s'avère significative ? La question de la délimitation d'une Île-de-France médiévale n'est certes pas nouvelle[1], et plusieurs critères peuvent être envisagés pour définir une région parisienne. Cependant, les limites administratives (frontières de la vicomté et prévôté de Paris, limites du domaine royal) ou le critère de l'influence économique ne paraissent pas pertinents dans notre perspective, pas plus qu'une définition fondée sur la seule distance kilométrique – l'Île-de-France étant alors considérée comme l'espace situé dans un rayon d'un certain nombre de kilomètres autour de Paris – qui semble en partie arbitraire.

Compte tenu de la connaissance détaillée que nous avons des déplacements des ducs de Bourgogne, le temps requis pour se déplacer entre les différents lieux peut servir de clef d'entrée. Ceci nous amène à considérer que tous les lieux situés à moins d'une journée de trajet de Paris ou des résidences ducales de l'est parisien font partie d'une « région capitale », au sein de laquelle il est pertinent de relever la présence du duc. Ce dernier ne peut en effet pas vraiment être considéré comme absent de Paris, s'il se trouve dans un endroit lui permettant de rallier la ville en quelques heures de chevauchée. Ainsi, pendant la période de la domination des Armagnacs sur la capitale, la présence de Jean sans Peur – et de son armée – à l'extérieur de Paris est perçue par le Conseil du roi comme une véritable menace, par exemple lorsque le duc de Bourgogne s'approche de Paris en février 1414[2], ou encore lorsqu'il séjourne à Lagny-sur-Marne du 10 décembre 1415 au 28 janvier suivant[3].

Nous pouvons dès lors dresser, d'après les itinéraires ducaux, la carte des lieux situés à moins d'une journée de voyage de Paris fréquentés par les ducs Valois de Bourgogne entre

---

[1] Marc BLOCH, *L'Île-de-France ; les pays autour de Paris*, p. 130-131 ; cité par Guy FOURQUIN, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1963, p. 217-221.

[2] « Cedit jour [10 février 1414], s'est levée la Court environ entre VIII et IX heures et partie de ceans, pour ce que le duc de Bourgoigne, qui estoit venu puiz un po à Saint Deniz à grant effort de gens d'armes, estoit venu à tout ses gens d'armes devant Paris, et estoit arrivé entre Chaluiau et Montmartre, comme en bataille », Alexandre TUETEY (éd.), *Journal de Nicolas de Baye*, *op. cit.*, t. II, p. 167.

[3] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 641-644. Ses ennemis l'affublent à cette occasion du surnom moqueur de « Jean de Lagny ».

1363 et 1422. Seuls figurent sur la carte les lieux où le duc passe au moins une nuit (lieux de « gîte »).

Carte 9 : lieux de nuitée des ducs de Bourgogne situées à moins d'une journée de voyage de Paris (1363-1422)

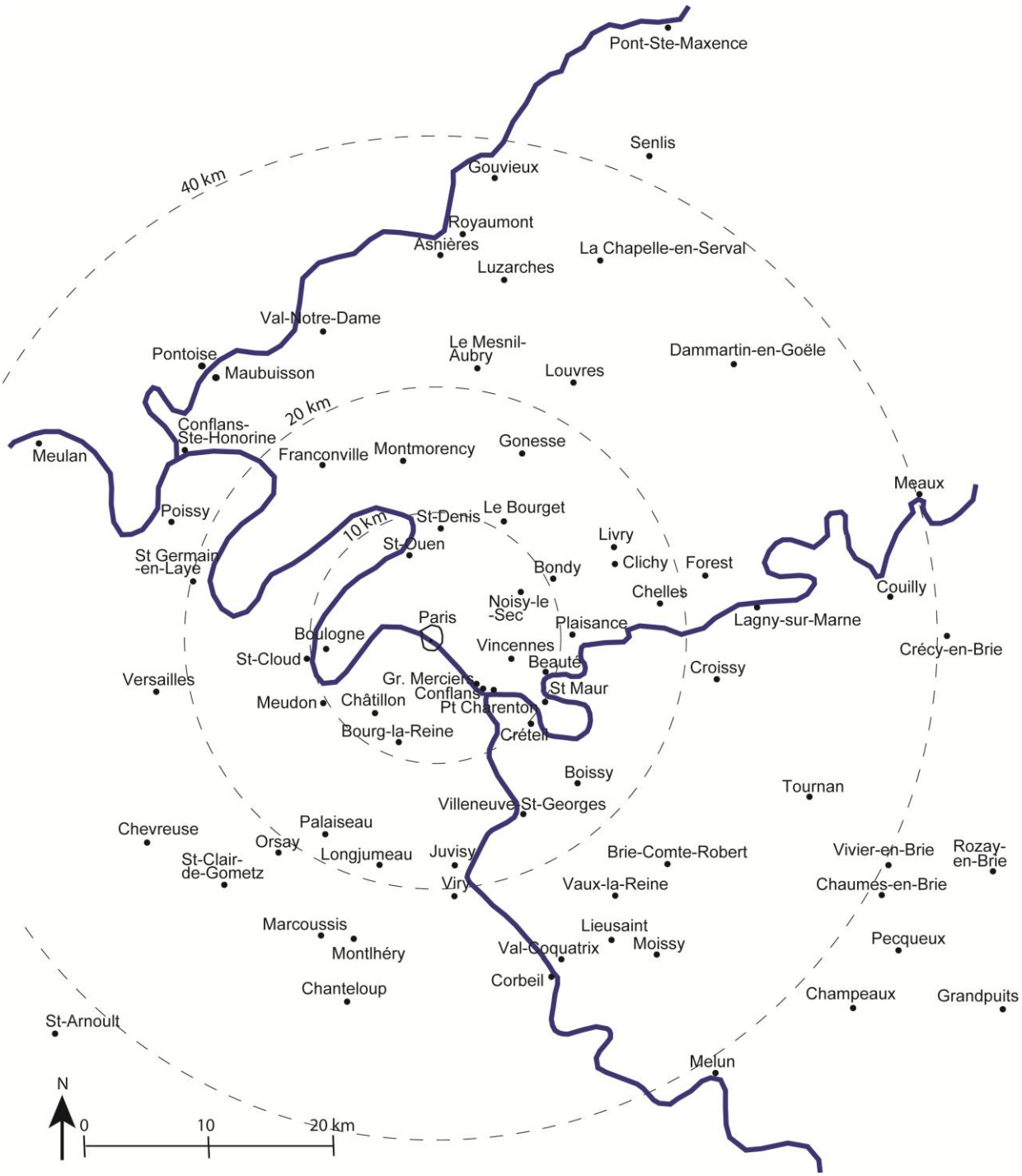

Ce critère temporel visant à considérer les lieux qui peuvent être ralliés en moins d'une journée de voyage au départ de Paris, renvoyant à un « espace vécu », permet en pratique de définir un espace d'environ 40 kilomètres de diamètre à vol d'oiseau autour de la ville, dans

lequel sont compris la plupart des lieux d'étapes et de séjour des ducs de Bourgogne autour de Paris[1]. Le point le plus septentrional est Senlis (44 kilomètres), qui constitue souvent une étape sur le chemin des territoires du Nord. Vers l'est, il s'agit de Crécy-en-Brie (47 kilomètres), qui n'est rejoint directement qu'au départ de Plaisance[2], et au sud-est, de Melun (46 kilomètres), qui, associé à des lieux d'étape tels que Champeaux, Pecqueux ou Grandpuits, ouvre la route de la Bourgogne. Enfin, à l'ouest de Paris, beaucoup moins fréquenté en raison des moindres intérêts des ducs dans cette zone, Meulan (40 km) n'est visitée qu'exceptionnellement[3], tout comme Saint-Arnoult-en-Yvelines (50 kilomètres), qui permet de gagner le pays chartrain. Cette distance d'une quarantaine de kilomètres parcourus en une journée est tout à fait comparable à ce que l'on peut observer pour d'autres princes ou cours itinérantes à la même période[4].

Dans des circonstances exceptionnelles, des villes ou lieux distants de 60 à 70 kilomètres peuvent être ralliés à Paris en une journée. Ainsi, le 19 juillet 1369, Philippe le Hardi, parti de Paris le matin, passe la nuit à Pont-Sainte-Maxence, ayant parcouru 60 kilomètres dans la journée. Le 20 juin 1364, le duc de Bourgogne quitte Beauvais, où il a passé la nuit, dîne à Beaumont-sur-Oise et arrive le soir même à Paris. De même, le 8 août 1364 il est à Gallardon, arrivant à Paris le lendemain. Dans ces deux derniers cas le trajet est d'environ 70 kilomètres[5]. Ces longues étapes restent cependant peu fréquentes : ainsi Pont-Sainte-Maxence, qui se trouve sur la route des provinces du Nord, est normalement rallié via une étape à Senlis par Philippe le Hardi et par Jean sans Peur, sauf deux exceptions : le 19 juillet 1369 précédemment cité, et le 23 août 1413, lorsque le duc de Bourgogne fuit Paris après l'échec de l'émeute cabochienne[6]. Seuls l'urgence ou le danger conduisent à effectuer d'aussi longues étapes, et les villes ainsi atteintes à marche forcée ne font donc pas partie de l'espace parisien tel qu'il est pratiqué par les ducs de Bourgogne.

---

[1] Cet espace coïncide par ailleurs quasiment avec celui de la région parisienne telle qu'elle est délimitée par Guy Fourquin au moyen du critère de l'attraction économique de la capitale. Deux différences peuvent être relevées : la moindre extension de l'espace parisien des ducs Valois vers l'ouest et le sud-ouest, où les ducs ne sont pas possessionnés, et la prise en compte dans notre espace de Senlis, que G. Fourquin exclut, et qui est liée à la seigneurie des comtés de Flandre et d'Artois. Guy FOURQUIN, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 219-220.

[2] Par exemple, le 25 août 1400. La distance entre Plaisance et Crécy est d'environ 35 kilomètres. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 302.

[3] Une seule occurrence de trajet de Paris à Meulan, via Saint-Germain-en-Laye, le 13 janvier 1400. *Ibid.*, p. 294.

[4] La cour d'Isabelle de Portugal se déplace par étapes journalières de 40 à 60 kilomètres. Monique SOMMÉ, « Vie itinérante et résidences d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne (1430-1471) », *Revue du Nord*, 1997, vol. 79, n° 319, n° 319, p. 25-27.

[5] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 10, 12.

[6] Exemple extrême mais non représentatif de la pratique quotidienne des déplacements dans l'espace parisien : la fuite du duc de Bourgogne, quittant Paris le 26 novembre 1407, après l'aveu de sa responsabilité dans l'assassinat de Louis d'Orléans, l'amène à parcourir près de 140 kilomètres en une journée, de Paris à Éclusier, sur les rives de la Somme. Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 215.

Quels sont donc dans le détail les lieux où séjournent les ducs de Bourgogne aux alentours de Paris ? Parmi ces lieux extrêmement nombreux, plusieurs groupes peuvent être distingués, en fonction de l'identité de l'hôte chez qui séjourne le duc, mais aussi du but des séjours ducaux.

b) Le duc hôte du roi

Tout comme il le fait à Paris *intra muros*, le duc de Bourgogne séjourne dans les résidences suburbaines du roi, que celles-ci se trouvent à proximité immédiate de la capitale ou à plus grande distance. Philippe le Hardi, en particulier, s'y trouve souvent, en compagnie du roi, ou en l'absence de ce dernier.

À Vincennes, le duc de Bourgogne dispose d'un espace réservé, évoqué plus haut[1]. Non loin de là, Philippe le Hardi se rend très souvent, à partir de 1380, à Beauté-sur-Marne[2]. Cette autre résidence royale, que Charles V fait construire à compter de 1373, est réputée pour son agrément[3]. Les fréquents séjours du duc de Bourgogne ont parfois amené les historiens à écrire que Charles VI avait fait don de cette demeure à son oncle, ce qui n'est pas le cas. Le duc de Bourgogne fait cependant un usage régulier de ce logement entre 1380 et 1400, et particulièrement en 1397, année au cours de laquelle il y « gîte » cent fois entre mi-mai et début octobre[4].

On voit aussi le duc fréquenter des résidences royales plus éloignées de Paris. Ainsi, Philippe le Hardi séjourne à Saint-Germain-en-Laye[5], à Senlis[6], à Corbeil[7] ou à Crécy-en-Brie[8], tous lieux de villégiature ou châteaux royaux depuis Philippe le Bel au moins[9], tout comme Pontoise, où Philippe le Hardi a vu le jour le 17 janvier 1342. Charles V reçoit aussi son frère, au début du principat de ce dernier, au château de Vivier-en-Brie[10] (maison de famille des

[1] Cf. chapitre 1.
[2] Cf. par exemple le don de 30 francs fait par le duc à Girart Dancy, valet de chambre du roi et concierge de son hôtel de Beauté-sur-Marne, qui en donne quittance le 6 février 1384 (n. st.) pour ses peines et travaux « pendant le temps que mondit seigneur a esté et demeuré malades par plusieurs foiz audit hostel ». ADCO, B 1461, f° 118.
[3] En ce qui concerne Beauté : Jean CHAPELOT, « Les résidences des ducs de Bourgogne », *op. cit.*, p. 58-61.
[4] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 264-266.
[5] Par exemple en juillet 1374, ou encore en juin-juillet 1383. *Ibid.*, p. 106, 158.
[6] En juin-juillet 1374, le duc passe plusieurs jours à Senlis « devers le roi », tout comme en octobre-novembre 1375, etc. *Ibid.*, 122.
[7] Son épouse, Marguerite de Male apprécie particulièrement ce séjour. Cf. chapitre 1.
[8] Le duc de Bourgogne possède peut-être une résidence dans cette localité, cf. chapitre 1.
[9] Elisabeth LALOU, *Itinéraires de Philippe IV le Bel (1285-1314), t. I*, Paris, Diffusion de Boccard, 2007, p. 107, 113, 116.
[10] En octobre 1368, mars 1369, janvier 1371 et juillet 1376. Cf. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 40, 50, 53, 128.

Valois qui lui a été donnée par Jean le Bon[1], où il fait bâtir une chapelle à l'image de la Sainte-Chapelle de Paris), ainsi qu'à Saint-Ouen[2] : la « Noble Maison » a été un logis apprécié de Jean le Bon, même si elle est quelque peu délaissée par la suite[3]. Enfin, le duc se rend très fréquemment à Melun, séjour royal depuis les premiers Capétiens[4], résidence appréciée de Charles V, qui y fait exécuter des travaux.

Philippe le Hardi n'est pas le seul à profiter des demeures royales suburbaines, ainsi qu'en témoigne son passage au château de Chanteloup[5] en compagnie de Jean de Berry en mai et juin 1388[6], ou encore les visites de Louis d'Orléans à Beauté : il s'y trouve en juin 1383, et y passe dix-huit jours en juillet 1389[7].

Au contraire de Philippe le Hardi, qui se trouve manifestement chez lui dans les résidences royales d'Île-de-France, Jean sans Peur n'y séjourne qu'en de rares occasions. En mai, août et septembre 1412, il est à Corbeil et à Melun avec le roi et le duc de Guyenne ; il s'agit là du départ pour le siège de Bourges et du retour d'Auxerre, une fois la paix signée, ce qui explique la compagnie du roi[8]. Quelques passages à Vincennes sont attestés, en février et septembre 1412, ainsi qu'en mai 1419[9], c'est-à-dire quand la place de Vincennes retrouve, du fait du contexte politique tendu, une valeur défensive[10]. Les demeures royales d'Île-de-France sont, sous le principat du duc Jean, dépouillées de la valeur politique que leur conférait la présence du roi, qui ne les fréquente que peu en raison de sa maladie. Leur valeur d'agrément a elle aussi disparu dans le contexte de tension puis de guerre civile qui marque la période : ces résidences ne sont plus utilisées par le duc ou par ses adversaires que comme des positions d'attente ou de repli à proximité de Paris, qui est le véritable lieu du pouvoir[11].

---

[1] Françoise AUTRAND, *Charles V : le Sage*, Paris, Fayard, 2000, p. 115-116.
[2] En mars 1366, en mai 1388 « devers le roi », et en mai 1389 : B.M. Dijon, ms. n° 1106, et Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 27, 193.
[3] Léopold PANNIER, *La Noble-Maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile*, Paris, Librairie A. Franck, 1872, 138 p.
[4] Gabriel LEROY, *Histoire de Melun*, Melun, Drosne, 1887, p. 100-105.
[5] Chanteloup (Essonne, c^ne^ Saint-Germain-lès-Arpajon).
[6] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 193, 194.
[7] Jean CHAPELOT, « Les résidences des ducs de Bourgogne », *op. cit.*, p. 61.
[8] Les comptes des marguilliers de Saint-Aspais font apparaître la fourniture de cercueils pour l'inhumation de serviteurs des ducs de Bourgogne, de Bourbon et de Guyenne, décédés à Melun pendant le séjour de leurs maîtres. Cf. Gabriel LEROY, *Histoire de Melun*, *op. cit.*, p. 204.
[9] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 388, 392, 393, 444, 447.
[10] Jean CHAPELOT, « Les résidences des ducs de Bourgogne », *op. cit.*, p. 66.
[11] En 1405, la reine et le duc d'Orléans projettent d'emmener le dauphin à Corbeil ; au printemps 1408, après l'entérinement de la justification du meurtre de Louis d'Orléans, la reine s'installe avec ses enfants à Melun, etc. Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 173, 256.

c) Le duc hôte des princes et des courtisans

En ce qui concerne les résidences périurbaines des princes, Philippe le Hardi, comme à Paris intra-muros, est l'hôte régulier du duc de Berry : on le voit passer à Viry[1], à Bicêtre[2], ainsi qu'à Dourdan[3] et Étampes[4], aux limites de la région parisienne telle qu'elle est pratiquée par le duc. Philippe le Hardi fréquente aussi la Grange-aux-Merciers, à proximité de Conflans, où il séjourne presque en permanence du 5 septembre au 21 octobre 1398, alors même que le duc de Berry s'est retiré dans son duché[5]. Contrairement à ce qui se passe à Paris même, et conséquence directe du caractère périurbain de ces résidences, le duc passe souvent la nuit chez son frère.

D'autres passages dans des hôtels princiers en périphérie de Paris sont signalés : Philippe le Hardi est reçu le 1er juin 1389 et le 15 mai 1396 à Asnières, chez le duc et la duchesse d'Orléans[6], dont il fréquente aussi l'hôtel situé à Saint-Marcel[7]. Le 4 décembre 1365, le duc, qui effectue un pèlerinage à Pontoise, y est hébergé chez sa sœur, madame de Bar[8]. Enfin, Philippe le Hardi séjourne dans l'hôtel de Val-la-Comtesse (nommé Vaux-la-Reine depuis 1374 au moins[9]), situé dans l'ancienne paroisse de Combs-la-Ville. Philippe le Hardi se rend dans cet hôtel, souvent en compagnie du roi, la plupart du temps pour y passer la nuit, voire y séjourner[10], mais parfois seulement pour y dîner, sur la route de Melun ou de Villeneuve-Saint-Georges[11], sans que son hôte soit jamais désigné nommément dans la comptabilité[12].

---

[1] En août 1398 : Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 277.
[2] *Ibid.*, p. 311 : il dîne à Bicêtre le 14 avril 1401.
[3] Du 10 au 13 avril 1401, le duc gîte à Dourdan « vers monseigneur de Berry et à ses despens ». *Ibid.*
[4] Il gîte aux frais du duc de Berry du 26 au 28 mai 1400 : *Ibid.*, p. 298.
[5] *Ibid.*, p. 279-280; Jean CHAPELOT, « Les résidences des ducs de Bourgogne », *op. cit.*, p. 61-62.
[6] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 211, 251.
[7] 4 juillet 1398, 19 avril 1399.
[8] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 24.
[9] Cet hôtel est appelé dans la comptabilité Vaux la Comtesse lors du premier séjour qu'y font Charles V et Philippe le Hardi en septembre 1365, puis Vaux la Reine lorsqu'ils y reviennent en décembre 1374. *Ibid.*, p. 713. Le nom de Vaux la Comtesse est lié à Jeanne, comtesse de Poitiers et de Toulouse, propriétaire de ce domaine au XIIIe s., celui de Vaux la Reine qui est donc attesté à partir de 1374 est sans doute dû à Jeanne d'Évreux, veuve de Charles IV le Bel, qui détient ce domaine jusqu'à sa mort, en 1370. Cet hôtel passe ensuite entre les mains de Louis d'Orléans, qui l'échange le 9 mai 1390 avec Isabeau de Bavière contre l'hôtel de Saint-Marcel. Jean LEBEUF, *Histoire de la ville*, *op. cit.*, t. V, p. 181. ; Charles MOTTHEAU et Émile RIVIÈRE, « Vaux-la-Reine, ancien domaine royal (Seine et Marne) », *Association française pour l'avancement des sciences*, 1897, vol. 26, Congrès de Saint-Etienne (1897), p. 985-986.
[10] Le séjour le plus long dure dix jours (entrecoupés par deux jours passés à Melun) en septembre 1365, mais tous les autres passages du duc ne durent qu'une nuit, en février 1365, en décembre 1374, en juin 1376, et une dernière fois en septembre 1395. Cf. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 17, 22, 23, 112, 128, 245.
[11] Le 21 octobre 1385 et le 24 avril 1390. *Ibid.*, p. 182, 221.
[12] En 1365, sur la route de la Bourgogne, le duc Philippe « s'en vint en Brie deviers le roy, son frère, qui le rechupt liement, à Vaus-la-Contesse, où il se tenoit adont ». Jean FROISSART, *Chroniques*, *op. cit.*, t. VII, p. 16.

Dans les campagnes et les bourgs environnant la capitale, le duc profite occasionnellement de l'hospitalité d'officiers ducaux ou royaux. À proximité de Paris, Philippe le Hardi est reçu à Saint-Marcel, chez le maréchal Boucicaut, chez qui il soupe le 5 mai 1401[1]. À Pontoise, le 5 décembre 1365, le duc dîne « aux dépens » d'Andry Poupart, valet de chambre du roi[2].

C'est le plus souvent à l'est et au sud-est de Paris que le duc use de l'hospitalité de demeures aristocratiques. Ainsi, le 7 mai 1396, au retour de Bourgogne, Philippe le Hardi déjeune à Bernay[3], chez Gillequin de la Motte, son valet de chambre[4]. Le 4 septembre 1400, c'est à Forest, non loin de Chelles, chez Symonnet Spifame, écuyer et échanson du duc, que soupent et gîtent le duc de Bourgogne et le comte de Nevers[5]. Philippe le Hardi se rend aussi à Croissy[6], chez Bureau de la Rivière[7], et dîne plusieurs fois à Villepèque, ferme située entre Lieusaint et Saint-Germain-les-Corbeil, appartenant à Gilles Malet, garde de la librairie du roi[8]. Toutes ces demeures sont autant de haltes commodes sur le chemin du duc, sur la route de Crécy-en-Brie, de Melun, ou de la Bourgogne.

L'ouest de Paris est de façon générale, on l'a vu, moins fréquenté par Philippe le Hardi. Il lui arrive cependant d'être reçu chez Jean de Montaigu, seigneur de Marcoussis et vidame de Laonnois, qui l'accueille à plusieurs reprises dans son château de Marcoussis[9], et chez Raymond Raguier, maître de la Chambre aux deniers royale, qui le reçoit à Orsay[10]. Notons que

---

[1] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 312.
[2] *Ibid.*, p. 25.
[3] Seine-et-Marne, arr. Coulommiers, canton Rozay-en-Brie.
[4] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 251. Son commun se trouve alors à Tournan, et le soir le duc gîte à Créteil, avant de se rendre le lendemain auprès du roi à Paris. Gillequin de la Motte est seigneur de Bernay.
[5] *Ibid.*, p. 303. Cet hôtel est confisqué, avec les autres biens de Spifame, en 1422, et donné à Augustin Ysbarre. L'acte de confiscation précise que Forest est situé « dessoubz Montjay », et Auguste Longnon signale qu'en 1903 encore, « la carte de l'État-Major indique sur le finage de Brou (Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny) au milieu des bois, et à deux kilomètres au sud-ouest de Montjay, la « maison de Forest ruinée. » Cf. Auguste LONGNON, *Paris pendant la domination anglaise*, *op. cit.*, p. 54. Le 23 décembre 1427, un arrêt de Parlement dans un procès opposant les exécuteurs testamentaires d'Ysbarre à Isabelle de Gamaches, veuve de Barthélémy Spifame, donne à cette dernière la jouissance de la terre de Forest Cf. AN, X ^{1A} 66, f° 47 et Alexandre TUETEY (éd.), *Journal de Clément de Fauquembergue*, *op. cit.*, t. II, p. 258.
[6] Croissy-Beaubourg, Seine-et-Marne. Cf. Jean LEBEUF, *Histoire de la ville*, *op. cit.*, t. IV, p. 515-520.
[7] Le 26 mars 1373. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 92. Philippe le Hardi était déjà passé à Croissy le 17 octobre 1368, il y avait « dîné et gîté devers le roy ». Il est en effet possible qu'à cette date Croissy ait été en la possession de Charles V. Cf. Jean LEBEUF, *Histoire de la ville*, *op. cit.*, t. IV, p. 518.
[8] Il s'y trouve au dîner le 24 juillet 1375, le 2 juin 1384 (dîner « vers le roy ») et le 25 juillet 1388. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 119, 167, 195, 716. Le duc de Bourgogne passe la nuit à Villepèque le 16 août 1389. BM Dijon, Ms. n° 1106, f° 22 v°.
[9] En mai 1400, août et septembre 1402, janvier 1403. *Ibid.*, p. 298, 328, 329, 333. Philippe le Hardi avait fait à Jean de Montaigu un don de 500 francs en 1390 « pour aidier a avancier ses ouvrages et son mesnage en son chastel de Marcousy », ADCO, B 1479, f° 145, quittance du 14 septembre 1390.
[10] En janvier 1403. *Ibid.*, p. 333. À cette occasion, le duc fait don à son hôte de 250 francs en dédommagement des frais occasionnés par sa venue. ADCO, B 1560, f° 200-200 v°.

les passages du duc dans ces deux places, qui se situent dans la mouvance du duc de Berry[1], datent tous de la dernière partie de son principat, à partir de 1400, quand le contexte de tension avec Louis d'Orléans provoque l'activation de contacts diplomatiques[2]. Plus loin encore vers l'ouest, Philippe le Hardi est l'hôte de Pierre, dit le Bègue de Villaines, conseiller du roi, en 1402, pour une nuit et plusieurs dîners, à « Villiers », sans doute non loin de Chevreuse et d'Étampes[3].

En définitive, mis à part les séjours chez le duc de Berry, les passages des ducs de Bourgogne dans des résidences princières ou aristocratiques en périphérie de Paris sont occasionnels.

d) Les séjours dans des abbayes

À l'exemple du roi, les ducs de Bourgogne se rendent régulièrement dans des établissements religieux de l'espace parisien élargi. Ils peuvent être fréquentés à la fois en tant qu'ils sont des lieux d'étape commodes, et en tant que sanctuaires où s'exprime la piété ducale : ces deux aspects peuvent être liés, comme le montre l'exemple de Saint-Denis, où les passages des ducs sont fréquemment accompagnés d'aumônes au sanctuaire[4]. Il est par ailleurs difficile de déterminer, en l'absence de mentions explicites, si le duc profite de l'hospitalité monastique, ou s'il ne fait que s'arrêter dans le bourg voisin de l'établissement religieux, même si l'on ne doute pas qu'il en profite pour exprimer sa dévotion au sanctuaire local.

Au nombre des lieux d'étape se trouve l'abbaye du Jard, près de Melun, où le duc s'arrête une fois, le 26 août 1363, sur la route de la Bourgogne, pour y dîner avec sa sœur Marie[5]. Chelles, rarement visitée, sert surtout de halte sur les trajets entre Paris et l'est de la capitale[6]. D'autres abbayes sont fréquentées occasionnellement : trois passages à Saint-Maur sont attestés[7]. Les abbayes de Royaumont et du Val-Notre-Dame[1], sont visitées en compagnie

[1] Orsay, qui passe ensuite à Bureau Boucher, gendre de Raymond Raguier, se trouve sur la route de Chartres, et Marcoussis se trouve sur celle d'Orléans en passant par Étampes et Dourdan. Françoise AUTRAND, *Jean de Berry. L'art et le pouvoir*, Fayard, 2000, p. 357-359.
[2] En effet, Philippe le Hardi s'était déjà rendu à Marcoussis auparavant, le 18 juillet 1389, mais il y avait alors été l'hôte du roi. BM Dijon, ms. 1106, f° 16 v°.
[3] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 325. Il avait déjà été reçu en 1399 par le Bègue de Villaines pour un dîner à « la Tourelle », dans l'Eure. *Ibid.*, p. 293.
[4] Les aspects dévotionnels seront étudiés ci-dessous, chap. 9.
[5] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 4.
[6] Le 26 mars 1366 et le 6 novembre 1388, le duc y dîne sur la route de Lagny-sur-Marne à Paris ; le 1er octobre 1398, il y passe la nuit en se rendant de Meaux à la Grange-aux-Merciers ; le 13 août 1400 il y dîne entre Crécy-en-Brie et Conflans. Seul exemple de visite spécifique : le 25 août 1364, Philippe le Hardi dîne à Paris, passe la nuit à Chelles avec une partie de ses gens, et rentre à Paris le lendemain : *Ibid.*, p. 12, 27, 201, 280, 302.
[7] Le 14 juillet 1365, au retour de Bourgogne, Philippe le Hardi passe la journée à Saint-Maur, et y soupe en compagnie de la reine, avant de se rendre le lendemain à Paris. Alors qu'il loge à Conflans, il vient dîner à Saint-

de Charles V[2]. Poissy, liée à la mémoire de saint Louis, est souvent visitée lors de séjours à Saint-Germain-en-Laye[3] ou d'étapes à proximité[4].

Enfin, certaines abbayes font l'objet de passages très réguliers. C'est le cas bien sûr de l'abbaye de Saint-Denis[5], mais aussi de l'abbaye Notre-Dame-la-Royale de Maubuisson[6], située à proximité de Pontoise, où Philippe le Hardi aurait possédé une maison. C'est dans cette abbaye, fondée par Blanche de Castille, qu'est enterrée Bonne de Luxembourg, duchesse de Normandie et mère de Philippe le Hardi, morte en 1349[7]. Sous Philippe le Bel, qui y séjourne très régulièrement, Pontoise et Maubuisson fonctionnent comme deux lieux complémentaires, le roi séjournant à l'abbaye tandis que son commun et sa cour se trouvent à Pontoise[8]. Le même type de répartition se retrouve dans les itinéraires de Philippe le Hardi : les 1er et 2 décembre 1388, le duc soupe et dîne à Maubuisson, tandis que le commun reste à Pontoise[9].

e) Les lieux de chasse

Philippe le Hardi et Jean sans Peur, qui ont une commune passion pour la chasse[10], se déplacent fréquemment en Île-de-France afin de s'adonner à ce loisir.

Un certain nombre de résidences royales, Melun, Senlis, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Cloud[11], Crécy-en-Brie, sont situées à proximité de forêts : les visites qu'y fait le duc y sont aussi l'occasion de chasser. Ainsi, le 17 mai 1400, alors que Philippe le Hardi, le comte de Nevers et Antoine sont à Melun, l'itinéraire précise : « et ce jour fut mondit seigneur chacer en

---

Maur avec son fils Antoine le 22 janvier 1397. *Ibid.*, p. 22, 261. Jean sans Peur, alors qu'il réside à Paris, vient y dîner aux frais du roi le 16 septembre 1418. *Ibid.*, p. 444.

[1] Val d'Oise, cne Mériel. Cf. Jean LEBEUF, *Histoire de la ville*, *op. cit.*, t. II, p. 133-138. Philippe le Hardi y séjourne en mars 1367, avril-mai 1369, et y passe en mars 1373 et juillet 1374. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 36, 54, 92, 106.

[2] Ainsi, le 15 juin 1367, du 14 au 17 juin et du 2 au 4 juillet 1374, le 29 novembre 1374. *Ibid.*, p. 38, 106, 111. Exceptionnellement, l'abbaye de Royaumont sert d'étape sur la route des provinces du nord, par exemple pour le dîner du 2 juin 1389. *Ibid.*, p. 211.

[3] Les 17 juin 1367, 5 juillet 1383, et 23 juillet 1402, alors qu'il séjourne à Saint-Germain-en-Laye, Philippe le Hardi se rend à Poissy, où il dîne, avant de rentrer à Saint-Germain. *Ibid.*, p. 158, 327. ; ADCO, B 1430, f° 8 v°.

[4] Outre les visites au départ de Saint-Germain, les autres passages de Philippe le Hardi sont les suivants : le 8 septembre 1397, le duc logeant à Conflans-Sainte-Honorine, se rend à Poissy pour dîner. Le 8 décembre 1399, il y gîte au retour de Rouen, avant de se rendre à Néauphle. Le 6 juin 1402, il y dîne, sur la route entre Pontoise et Saint-Germain. *Ibid.*, p. 266, 293, 325.

[5] Par exemple du 16 au 18 mars 1366. *Ibid.*, p. 27.

[6] *Ibid.*, p. 36, 54, 92, 106, 131, 202.

[7] Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 206.

[8] Elisabeth LALOU, *Itinéraires de Philippe IV le Bel, t. I*, *op. cit.*, p. 115.

[9] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 202.

[10] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 465-466.

[11] Lieu que Philippe le Hardi visite pour la première fois le 19 novembre 1398. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 281.

Rongaut »[1]. Philippe le Hardi se fait d'ailleurs donner par Charles VI en septembre 1393 le contrôle des droits de chasse dans les forêts royales, ainsi que l'exclusivité de la chasse dans la forêt de Crécy-en-Brie[2].

La forêt de Sénart est tout particulièrement fréquentée : Corbeil, Villepèque, Villeneuve-Saint-Georges, Lieusaint sont autant de lieux d'étapes pour les chasses royales[3], et donc pour les chasses ducales, qui y sont accueillies. Les nombreux passages de Philippe le Hardi à Villeneuve-Saint-Georges sont sans doute à mettre au compte de son goût pour la chasse. Le village est en effet particulièrement fréquenté pour cette raison : en septembre 1407, les habitants de cette localité, en raison de ce que « le roi, la reine et autres seigneurs et dames de son sang allant a l'esbattement de la chasse avoient accoustumé de loger à Villeneuve-Saint-Georges » sont déclarés par lettres royales « exempts de loger gens d'armes, et de toutes prises, tant [du roi] que des autres seigneurs et dames de son sang »[4]. D'autres demeures royales sont aussi utilisés : en mars 1408 (n. st), le duc Jean fait acheter un vieux cheval « a donner aux loux que mondit seigneur entendoit chacer le dimanche aprez au bois de Saint Cloud »[5]. En février 1409, il chasse à Senlis en compagnie des veneurs du roi et fait acheter, en mars, d'autres chevaux pour une chasse au loup, toujours à Saint-Cloud[6].

Le massif forestier de l'est de Paris et le nord de la région parisienne sont eux aussi propices à ce loisir : c'est pour cette raison que sont fréquentées les localités de Bondy, où Philippe le Hardi a pu posséder un pavillon de chasse, Livry[7] ou Clichy[8]. Les allers-retours à Bondy effectués sur la journée depuis Paris sont nombreux[9], mais il arrive aussi au duc d'y

---

[1] *Ibid.*, p. 298. Il s'agit de la forêt de Rougeau, sur la rive droite de la Seine, entre Melun et Corbeil, faisant partie de la forêt de Sénart, qui s'étend alors de Melun à Charenton. Cf. Alfred MAURY, *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, Paris, 1867, p. 147.

[2] *Ordonnances des rois de France de la troisième race,*, *op. cit.* t. VII, p. 579.

[3] Robert DE COURCEL, *La forêt de Sénart. Étude historique*, Champion, coll. « Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France », n° t. 50, 1930, p. 221-223.

[4] AN, JJ 162, n° 61, cité par Jean LEBEUF, *Histoire de la ville*, *op. cit.* t. V, p. 39. On retrouve ici le problème du poids financier que représentent pour les villages qui les accueillent les parties de chasse ducales, non seulement en Bourgogne, mais aussi sur les terres royales où les princes de sang jouissent des mêmes droits. Cf. Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 467.

[5] ADCO, B 1554, f° 76 r°-v°. Mandement du duc donné à Paris le 2 mars 1408 (n. st).

[6] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 468.

[7] Le 10 mai 1367, en mai 1396, ou en mars 1401 (« dîner au bois de Livry à la chace »). Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 37, 251, 310.

[8] En novembre 1365, le duc est à Bondy et à Livry, et retrouve le roi et ses veneurs à l'hôpital de Clichy. *Ibid.*, p. 24.

[9] Ainsi, le 22 juin et à nouveau le 25 juin 1383, le duc emmène son neveu Charles VI chasser à Bondy pour la journée. *Ibid.*, p. 158. Le comte de Nevers, lorsqu'il est à Paris, accompagne son père à la chasse : ainsi le 25 mai 1389, tous deux dînent à Bondy et gîtent à Conflans. B.M. Dijon, ms. 1106, f° 7 v°.

passer la nuit[1]. En ce qui concerne le nord, on observe en mars 1366, le duc chasser près de Montmorency[2] ; le 28 novembre 1367, il est à Gonesse pour y chasser le loup[3].

f) Lieux d'étapes

Les ducs passent enfin par une multitude d'autres lieux ou localités, qui constituent autant d'étapes dans leurs déplacements, au sein de la région parisienne ou vers leurs territoires du nord ou de la Bourgogne. Citons ainsi Lieusaint, qui se trouve sur la grand route entre Paris et Melun[4], ou encore le Pont-de-Charenton, où se trouve un séjour royal dont les ducs usent clairement comme d'un lieu d'étape sur la route de la Bourgogne, notamment pour y déjeuner[5].

En définitive, les lieux de passage des ducs de Bourgogne mettent en lumière l'usage proprement aristocratique qu'ils font de l'espace parisien, calqué sur celui du roi : nombreux séjours dans les résidences royales, hospitalité chez les membres de la cour et les grands officiers royaux, fréquentation des grands sanctuaires de l'Île-de-France, pratique de la chasse, sont les principaux ressorts de la mobilité ducale considérée de façon globale.

Dans un second temps, il s'agit de mettre en lumière d'autres motivations en envisageant la mobilité ducale d'un point de vue chronologique : quelles sont les évolutions perceptibles dans la fréquentation que font les ducs de l'espace ainsi défini, et que traduisent-elles ?

2. Dynamique des séjours

a) Cartographie des déplacements ducaux en Île-de-France

Au sein de l'espace parisien ainsi défini, les lieux de passage des ducs de Bourgogne sont extrêmement nombreux et densément répartis. Cartographier de façon dynamique les déplacements ducaux au sein de ce vaste espace parisien se révèle donc complexe. Les trajets sont nombreux et fréquents, les routes suivies sont rarement détaillées dans les sources, et les variations d'itinéraires, dans cette aire où les lieux d'étape possibles sont proches les uns des autres, sont innombrables. Ainsi, pour aller de Paris à Senlis, Philippe le Hardi suit le plus

[1] Par exemple le 29 avril 1390, ou le 11 mai 1396. *Ibid.*, p. 221, 251.
[2] *Ibid.*, p. 27.
[3] ADCO, B 1430, f° 13.
[4] Jean LEBEUF, *Histoire de la ville*, *op. cit.*, t. V, p. 117.
[5] Jean CHAPELOT, « Les résidences des ducs de Bourgogne », *op. cit.*, p. 49-50.

couramment la route passant par Louvres[1], mais il lui arrive aussi de passer par Le Bourget[2], ou encore par Saint-Denis, Gonesse et Luzarches[3]. On le voit aussi rallier Senlis à Vincennes via Gonesse[4], suivant ainsi la grande route qui joint Vincennes au nord de Paris sans passer par la ville même[5]. Le même type de variations s'observe en direction du sud, entre Paris, Brie-Comte-Robert, Villeneuve-Saint-Georges et Melun, pour ne citer que les haltes les plus importantes. En raison de cet enchevêtrement des itinéraires, la représentation statistique des déplacements des deux premiers ducs Valois de Bourgogne dans l'espace parisien a été privilégiée. Il s'agit de s'attacher non pas aux itinéraires empruntés, mais aux lieux de passage, et à l'intensité de la présence ducale en ces lieux, en ne considérant toujours que les endroits où la nuit a été passée. Plus que le nombre des passages ducaux en un point, c'est bien la durée cumulée de temps passée dans ce lieu qu'il convient d'examiner dans cette perspective ; en effet, un endroit fréquenté souvent peut n'être qu'un relai de poste ou une étape commode sur la route[6].

Les comptages ainsi effectués permettent tout d'abord de compléter le tableau des séjours des ducs de Bourgogne à Paris[7]. Philippe le Hardi passe en moyenne au cours de son principat trois mois par an dans les villes de Paris, Conflans, Plaisance et Vincennes[8]. Si l'on intègre dans le décompte des séjours parisiens l'ensemble des localités situées à moins d'une journée de voyage de Paris, on constate que Philippe le Hardi a passé, au cours de son principat, au moins 5 054 jours dans la région parisienne ainsi définie, ce qui représente une moyenne de 123 jours – soit quatre mois – par an. L'exemple de 1397 est significatif : au cours de cette année, le duc a passé un peu plus de 60% de son temps à Paris, Conflans, Vincennes et Plaisance. Si l'on prend en compte ses séjours dans la région parisienne, on constate que Philippe le Hardi y a passé l'intégralité de cette année, ce qui revient à dire qu'au cours de ces douze mois, il ne s'est jamais éloigné de plus d'une journée de voyage, soit une quarantaine de kilomètres, de la capitale.

---

[1] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 37, 80, 115, 134, etc.
[2] *Ibid.*, p. 56, 74, 125.
[3] *Ibid.*, p. 286.
[4] *Ibid.*, p. 118.
[5] Jean CHAPELOT, « Les résidences des ducs de Bourgogne », *op. cit.*, p. 71.
[6] Ulf Christian EWERT, « Changer de résidence sans vraiment quitter la ville », *in* Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 109.
[7] Les comptages sont effectués partir des itinéraires établis par Ernest Petit (Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*; et supplément dans Ernest PETIT, *Philippe le Hardi*, *op. cit.*), complétés par une comparaison avec la source lorsqu'il s'agit de comptes de l'hôtel. Les lacunes restent importantes, mais les données ainsi traitées ont une valeur d'échantillon. Les résultats sont présentés sous forme graphique en annexe : cf. p. 522 et suivantes.
[8] Voir ci-dessus, chapitre 1.

Sur l'ensemble du principat de Philippe le Hardi (1363-1404), les dix localités les plus fréquentées en « région parisienne » représentent 90% du temps de séjour[1], Paris se trouvant largement en tête avec 46% du temps passé. On constate ainsi que, même si les séjours ducaux en Île-de-France se déroulent principalement dans la capitale, les localités périphériques, qui comptent pour plus de la moitié du total, ne sont pas à négliger. Dans le cas de Jean sans Peur, dont le principat est, comme nous allons le voir, bien davantage centré sur Paris que celui de son père, la prise en compte des localités autour de Paris dans le temps passé modifie aussi, quoique de façon beaucoup moins spectaculaire, les données déjà considérées. En effet, si l'on intègre ces localités, la part de temps passé en région parisienne par le duc passe de 29% en ne considérant que Paris et les résidences de l'est parisien, à 36% de son temps en moyenne sur l'ensemble du principat[2]. Le phénomène le plus remarquable est la présence de Jean sans Peur à proximité de Paris au moment où la ville lui est interdite, entre août 1413 et juillet 1418 : en comptabilisant les jours de présence du duc dans les localités périphériques de la capitale, on mesure la pression croissante qu'il fait peser sur le gouvernement armagnac. La prise en compte des localités de la région parisienne amplifie donc encore le phénomène de la présence des ducs de Bourgogne à Paris et dans ses environs.

Afin d'en mettre les évolutions en lumière, et de comparer les principats de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, la cartographie statistique est un outil intéressant. Il s'agit de représenter spatialement le nombre de nuitées passées par les ducs de Bourgogne dans les localités de la région parisienne telle que nous l'avons définie plus haut. Trois cartes sont construites pour le principat de Philippe le Hardi, couvrant respectivement les périodes allant de la prise de possession du duché de Bourgogne à la mort de Charles V (juillet 1363-16 septembre 1380), puis de l'avènement de Charles VI à la crise de folie de la forêt du Mans (17 septembre 1380-5 août 1392), enfin de 1392 à la mort du duc, le 23 avril 1404. Une planche de cartes récapitulative présente une périodisation plus fine pour les dix localités les plus fréquentées. Pour Jean sans Peur sont distinguées les périodes précédant et suivant les émeutes cabochiennes de 1413. Afin de faciliter la comparaison, la légende a été calibrée de façon à être identique pour l'ensemble des cartes.

[1] Il s'agit dans l'ordre de Paris (2 323 jours), Conflans (994), Vincennes (293), Melun (285), Senlis (137), Beauté-sur-Marne (129), Villeneuve-Saint-Georges (122), Corbeil (101), Saint-Denis (98) et Saint-Germain-en-Laye (92). L'ensemble des autres lieux fréquentés en Île-de-France représente un total de 480 jours.

[2] Cf. chapitre 1. Les séjours en région parisienne pour l'ensemble du principat montent alors à 2025 jours, dont 1678 passés à Paris, 100 à Pontoise, 60 à Lagny-sur-Marne, 37 à Melun, 36 à Corbeil, 23 à Saint-Denis et 17 à Montlhéry, les autres localités, pour lesquelles le nombre de jours passés par le duc est inférieur à 10, représentant un total de 74 jours.

Carte 10: nombre de nuits passées par Philippe le Hardi en région parisienne, 1363-1380[1]

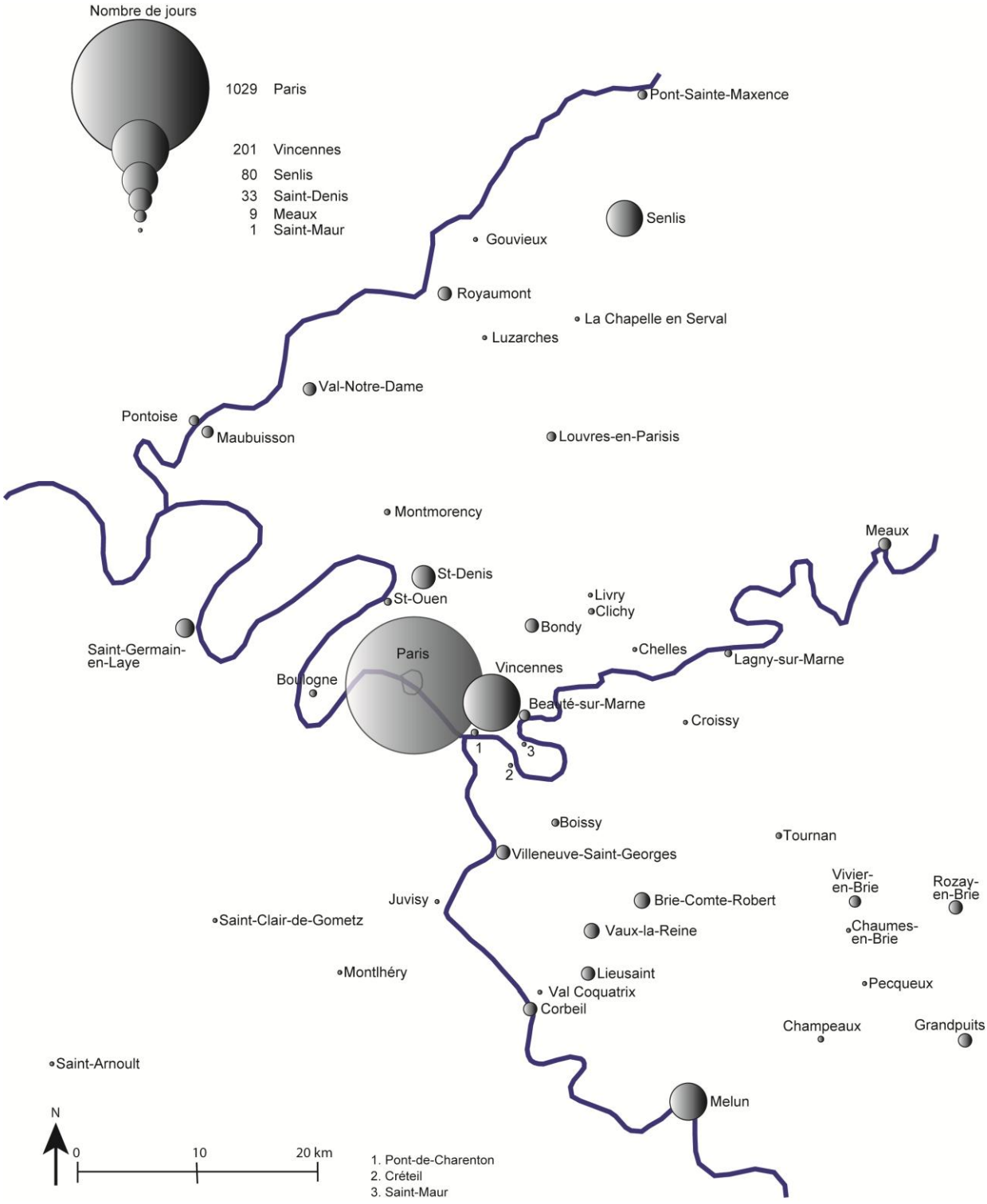

[1] L'ensemble des cartes a été réalisé avec le logiciel Philcarto. http://philcarto.free.fr/

Carte 11: nombre de nuits passées par Philippe le Hardi en région parisienne, 1380-1392

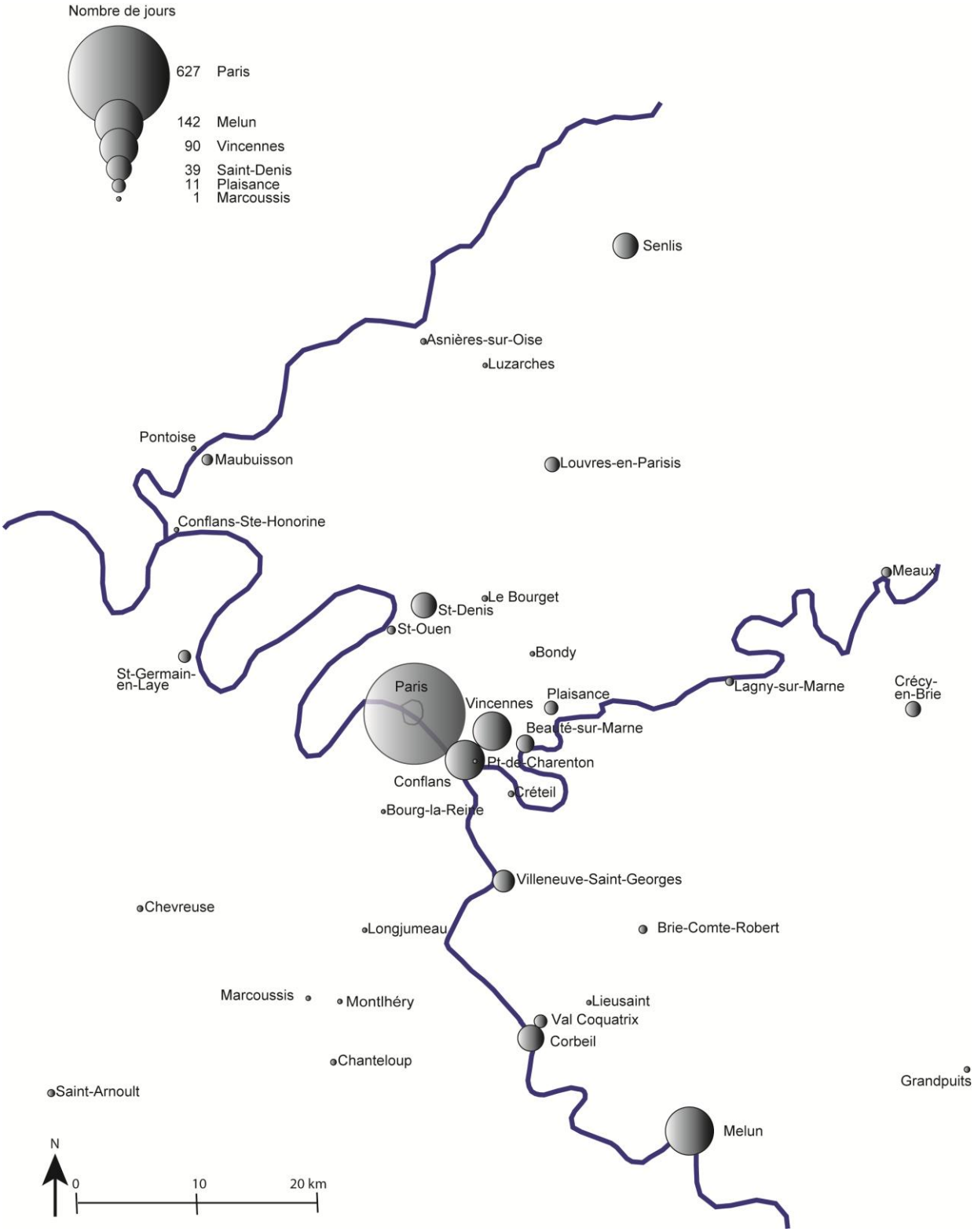

Carte 12: nombre de nuits passées par Philippe le Hardi en région parisienne, 1392-1404

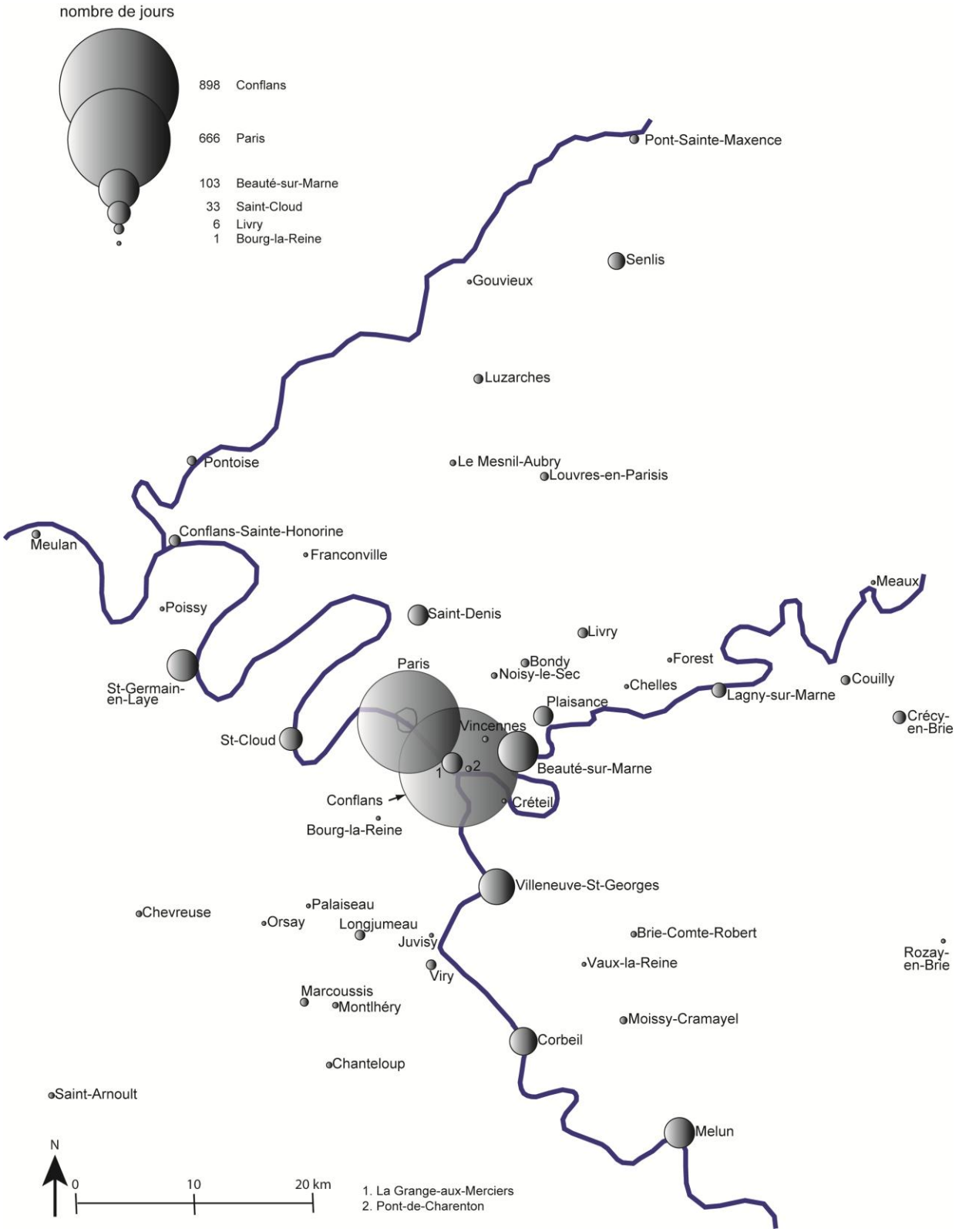

Carte 13 : périodisation des séjours de Philippe le Hardi dans les dix villes qu'il fréquente le plus

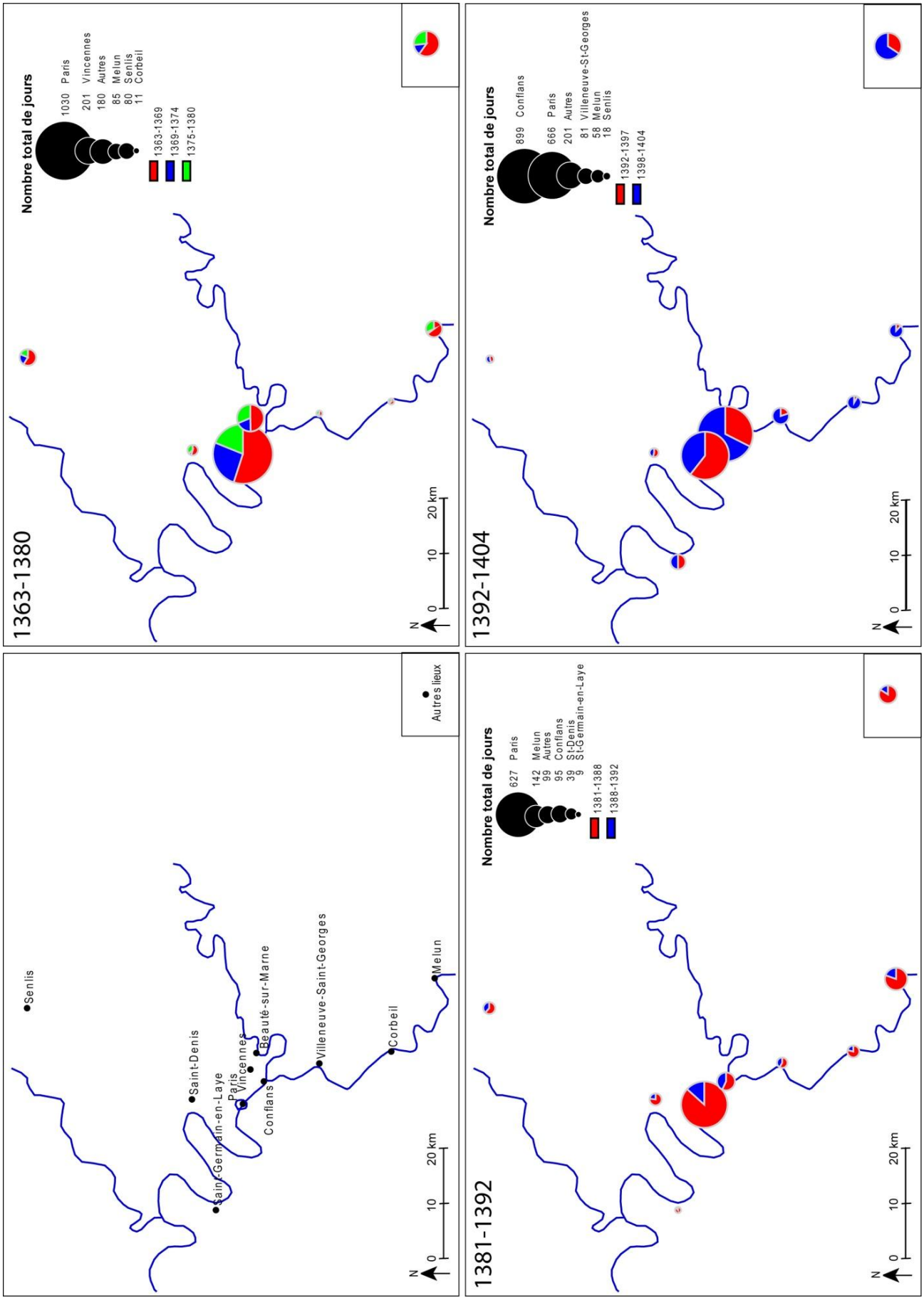

Du début du principat de Philippe le Hardi à la mort de Charles V, on constate que les déplacements et séjours du duc en région parisienne sont fortement liés à ceux du roi et de la cour royale. En effet, après Paris, qui est la première ville fréquentée en nombre de jours entre 1363 et septembre 1380, les lieux où le duc séjourne le plus sont tout d'abord Vincennes (201 jours), puis Melun (85 jours) et Senlis (80 jours). D'autres résidences royales apparaissent dans des proportions moindres : Saint-Germain-en-Laye, le Vivier-en-Brie. Autre témoignage du lien entre la cour de Bourgogne et la cour royale : le duc se rend, à cette époque, en compagnie de son frère, au Val-Notre-Dame et à Royaumont, abbayes qu'il ne fréquentera plus par la suite. Comme le montre la carte, un certain nombre de lieux du quart sud-ouest de la région étudiée, fréquentés occasionnellement fonctionnent comme étapes sur la route de la Bourgogne (Champeaux, Grandpuits, Rozay-en-Brie), témoignant des nombreux allers-et-retours effectués par Philippe le Hardi entre Paris et la Bourgogne jusqu'en 1380.

La deuxième carte met en relief les changements survenus à la mort de Charles V, et les nouvelles responsabilités acquises par Philippe le Hardi auprès de son neveu. À l'est de Paris, Vincennes n'est plus le seul pôle à apparaître : un chapelet de lieux témoigne de l'implantation de Philippe le Hardi à proximité du Bois. Apparaissent ainsi Conflans, qui est d'emblée très fréquenté, mais aussi Plaisance, don du jeune roi à son oncle, et Beauté-sur-Marne, résidence royale que le duc occupe : sa présence se concentre ainsi à Paris et dans ses environs immédiats. D'autres indices du lien avec la cour royale et du rôle qu'y tient Philippe le Hardi sont perceptibles : on note l'apparition du Val-Coquatrix, autre résidence donnée par Charles VI à son oncle, et toujours le poids des villes royales de Senlis et de Melun, cette dernière étant la deuxième ville d'Île-de-France la plus fréquentée au cours de la période considérée (142 jours, contre 95 pour Conflans et 90 pour Vincennes). Une périodisation plus fine met en lumière le changement lié à la prise de pouvoir personnel par Charles VI : de 1388 à 1392, en effet, le duc délaisse quelque peu la région parisienne[1].

Enfin, dans un troisième temps, la présence de Philippe le Hardi en région parisienne s'accentue, notamment à la faveur des problèmes de santé de Charles VI qui lui donnent l'occasion de jouer à nouveau un rôle politique de premier plan. Fait notable dans la pratique de l'espace parisien : entre 1392 et 1404, le duc passe plus de nuits à Conflans qu'à Paris, le poids relatif de Conflans par rapport à Paris étant encore plus marqué pour les années 1397-1404. Si l'on ajoute à cela la fréquentation des autres résidences de l'est parisien (Plaisance, Beauté, la Grange-aux-Merciers, et Vincennes, qui n'est quasiment plus visité), il semblerait que le duc de Bourgogne délaisse Paris pour ces résidences de campagne, sans doute plus agréables à vivre.

[1] Cf. Carte 13, p. 171, et Jean CHAPELOT, « Les résidences des ducs de Bourgogne », *op. cit.*, p. 64.

Par ailleurs, la présence ducale se traduit par une fréquentation accrue d'un certain nombre de lieux périphériques, tels que Saint-Germain-en-Laye, Villeneuve-Saint-Georges, Corbeil, Saint-Cloud. Philippe le Hardi sillonne véritablement l'Île-de-France en tous sens. Enfin, dans le quart sud-est apparaissent des lieux nouveaux, évoqués plus haut : Orsay, Marcoussis, Viry, qui appartient au duc de Berry, dans le cadre des contacts diplomatiques rendus nécessaires par le conflit latent avec le duc d'Orléans.

Carte 14: nombre de nuits passées par Jean sans Peur en région parisienne, 1404-1413

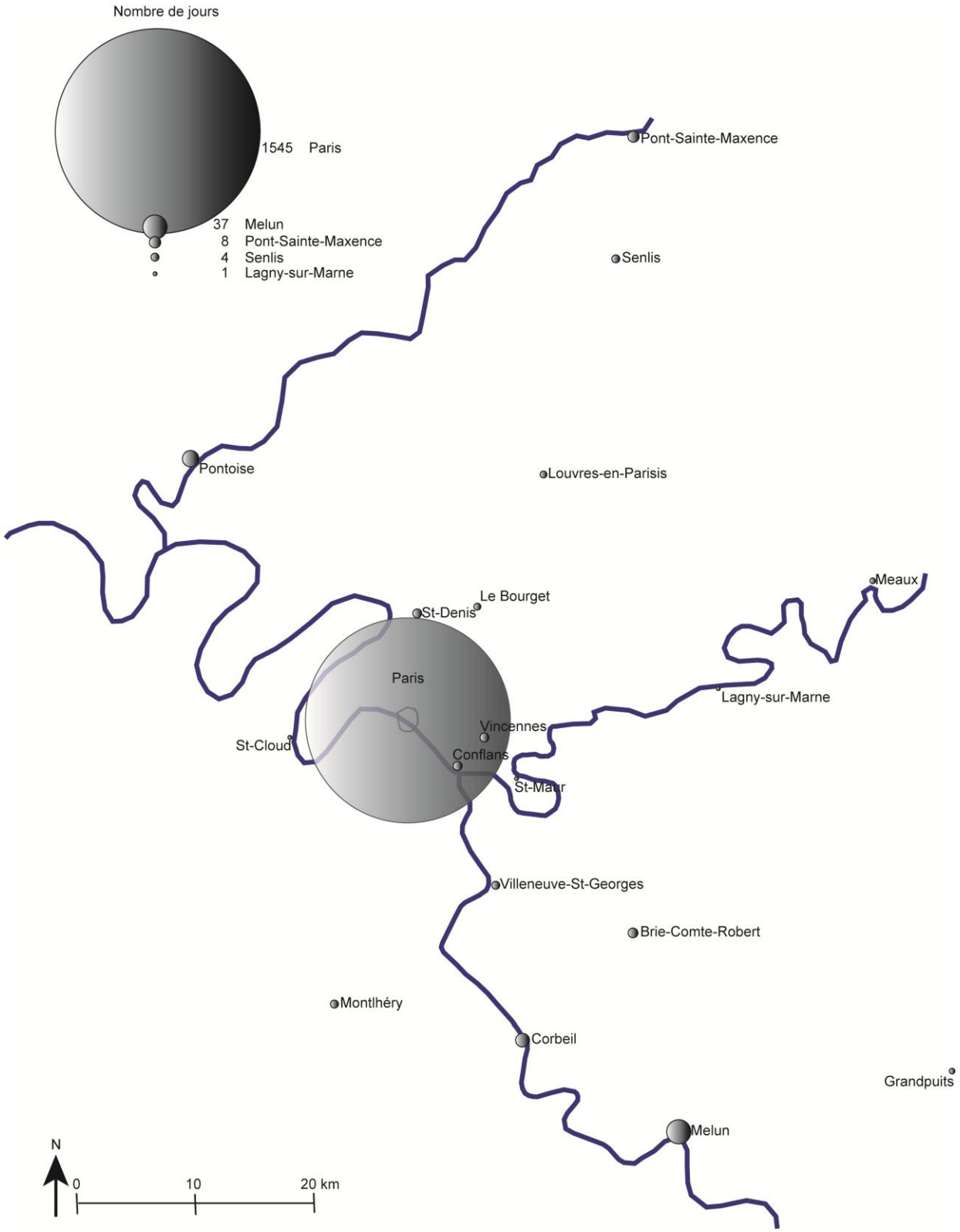

Carte 15 : nombre de nuits passées par Jean sans Peur en région parisienne (1413-1419)

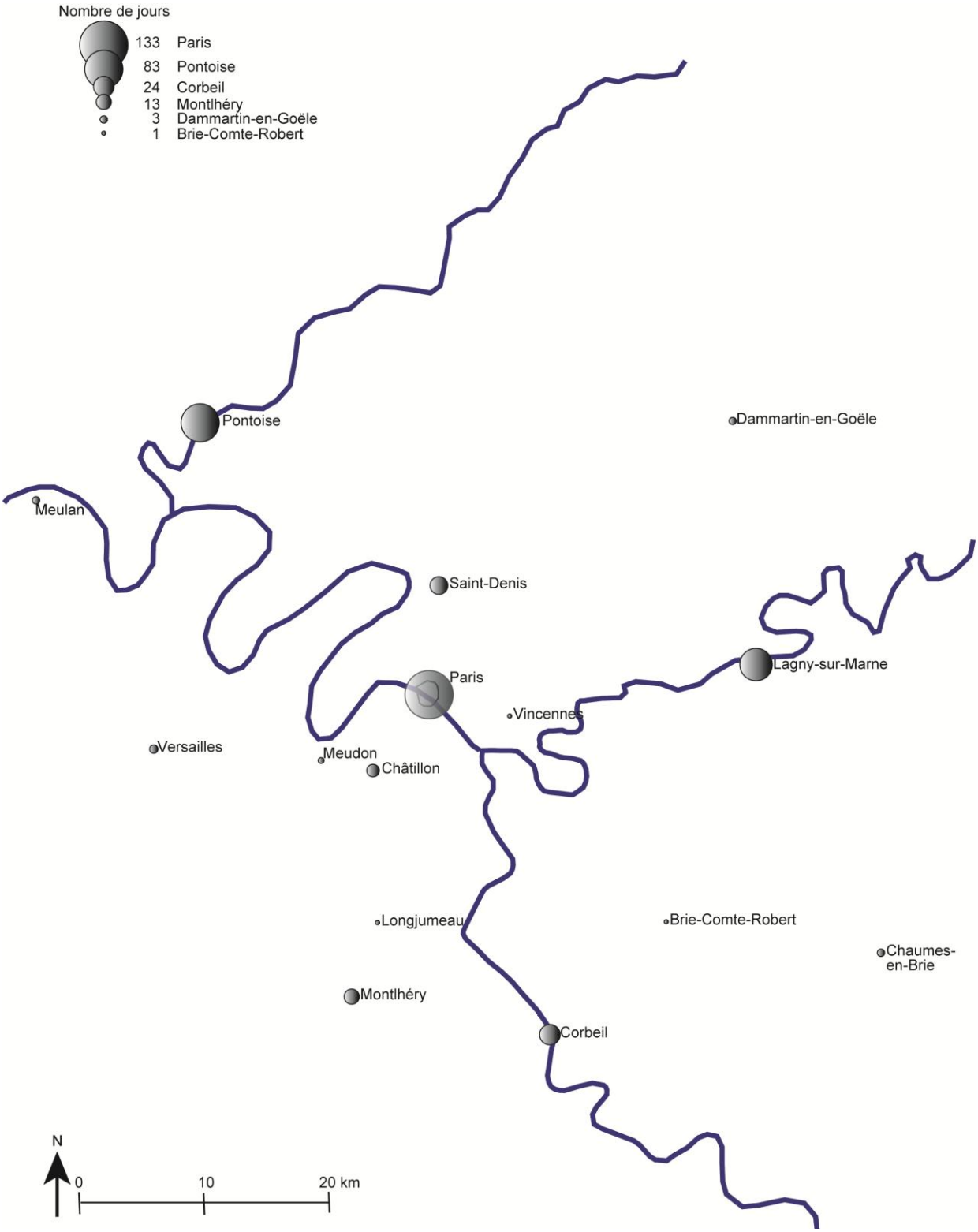

Dans le cas de Jean sans Peur, la rupture avec la pratique de Philippe le Hardi est tout à fait évidente. Au début de son principat, le duc concentre de façon spectaculaire sa présence à Paris, qui éclipse complètement les autres localités d'Île-de-France que fréquentait Philippe le Hardi. La période 1413-1419 est quant à elle marquée sans surprise par une raréfaction générale de la présence ducale. De plus, après la reprise de la capitale par les Bourguignons en 1418, la ville est délaissée par le duc[1], que cela soit à mettre au compte de la pénurie alimentaire qui y sévit alors[2] ou à la volonté de négocier avec le dauphin sur un terrain plus « neutre » que celui de Paris, désormais dirigée par des Bourguignons.

Si l'évolution globale des déplacements au cours de la période semble nette, il est difficile d'établir, à l'échelle de l'année, une logique saisonnière de ces mouvements des ducs en Île-de-France : la représentation graphique des séjours selon les mois de l'année ne permet pas d'établir des tendances claires[3]. Une temporalité religieuse est parfois perceptible pour certains jours particuliers. Ainsi, le 23 février, Philippe le Hardi passe souvent la nuit à Saint-Denis de façon à s'y trouver le lendemain pour la fête de la dédicace de la basilique[4]. Il s'y rend aussi à plusieurs reprises le 17 mai, date qui commémore la translation du chef de saint Louis de Saint-Denis à la Sainte-Chapelle[5]. Cependant, en dehors de cette périodicité liée aux dévotions ducales, il paraît difficile de dépasser le stade des considérations très générales. Ainsi, Philippe le Hardi, lorsqu'il est en région parisienne en hiver, est plus susceptible de passer la saison froide à Paris qu'ailleurs. L'état des routes et l'inconfort du voyage expliquent sans doute cette constatation[6]. Au contraire, des localités comme Melun ou Villeneuve-Saint-Georges sont davantage fréquentées en été qu'en hiver. La fréquentation des places où le duc est susceptible de pratiquer la chasse s'étale tout au long de l'année, confirmant ainsi que ce loisir est pratiqué en toutes saisons[7].

---

[1] Le bourgeois de Paris témoigne de l'incompréhension des Parisiens lorsqu'en mai 1419 le duc de Bourgogne et le roi se rendent de Provins à Pontoise sans passer par Paris. Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 124.

[2] En décembre 1418, le duc se rend avec le roi et la reine de Pontoise à Beauvais « afin d'avoir des vivres plus en abondance ». Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 674.

[3] L'exemple de Plaisance, pour lequel J. Chapelot met en évidence une fréquentation concentrée à la belle saison, est exceptionnel. Jean CHAPELOT, « Les résidences des ducs de Bourgogne », *op. cit.*, p. 70.

[4] Ainsi en 1381, 1385, 1395, 1399 et 1402. Il s'y rend aussi sur la journée les 24 février 1367, 1369, 1375, 1383, 1397, 1400 et 1401.

[5] Cette fête est inscrite en lettres d'or comme « fête nouvelle » dans le psautier férial de la Sainte-Chapelle réalisé pendant le règne de Charles V. Bernard GUENÉE, *Un roi et son historien : vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du religieux de Saint-Denis*, Paris, Diff. de Boccard, 1999, p. 230, 249. Le duc est à Saint-Denis le 17 mai 1368, 1382, 1384, et le 18 mai 1401.

[6] Cf. en annexe : Graphique 19 : Exemples de répartition saisonnière des séjours de Philippe le Hardi selon le mois, en nombre de jours (1363-1404), p. 525.

[7] J. O. BENOIST, « Le gibier dans l'alimentation seigneuriale (XIe-XVe siècles) », *in* Denis MENJOT (éd.), *Manger et boire au Moyen Âge, Actes du colloque de Nice (15-17 octobre 1982), t. 1, Aliments et Société*, Nice, Les Belles Lettres, 1984, p. 79.

La fréquentation de l'Île-de-France par les ducs de Bourgogne entre 1363 et 1419 est donc évolutive : certains lieux sont délaissés, d'autres apparaissent en fonction des impératifs politiques ou familiaux, mais en aucun cas on ne peut la limiter aux séjours à Paris *intra-muros*.

b) L'expérience de la micro-mobilité

La représentation cartographique des lieux fréquentés par les ducs de Bourgogne met en valeur l'évolution des itinéraires sur le long terme, mais elle ne rend pas compte de la façon dont, concrètement, la cour circule au sein de l'espace parisien. Les voyages en région parisienne obéissent à des schémas différents de ceux qui sont réalisés en vue de déplacements de longue durée. Ce mode d'itinérance particulier a été mis en évidence par Ulf Christian Ewert[1] : il se caractérise par la fréquence et la rapidité des voyages. En effet, les deux premiers ducs Valois de Bourgogne, et en particulier Philippe le Hardi, séjournent souvent à Paris, pour des passages d'une durée moyenne assez courte. Cependant lorsqu'ils quittent la capitale, c'est bien souvent pour se rendre dans des lieux autour de Paris, qui forment ainsi « système » : on peut donc considérer que « le duc de Bourgogne quitte la ville sans la quitter vraiment »[2]. Typiques de ces déplacements sont par exemple les allers-retours à Paris que fait Philippe le Hardi sur la journée, au départ notamment du Bois de Vincennes. Le duc s'en va dîner chez le roi, régler les affaires qui l'occupent en ville, et retrouve sa famille le soir à Conflans. Tout comme Philippe le Bel vis-à-vis de la résidence de Vincennes, le duc « se comporte comme un banlieusard »[3]. U. C. Ewert propose pour ce type de déplacements le terme de « micro-mobilité », et met en évidence la spécificité du principat de Philippe le Hardi dans ce domaine[4].

Au vu de ces données, on peut s'interroger sur les raisons de cette micro-mobilité de Philippe le Hardi à l'échelle de la région parisienne. Il faut souligner tout d'abord l'aspect spécifiquement royal et princier de ce type de déplacements incessants : ainsi, la micro-mobilité royale en Île-de-France est bien mise en évidence dès le règne de Philippe le Bel, et, pour autant

[1] Ulf Christian EWERT, *Die Itinerare Der Burgundischen Herzöge Aus Dem Hause Valois*, *op. cit.* ; Ulf Christian EWERT, « Changer de résidence sans vraiment quitter la ville », *op. cit.*
[2] Ulf Christian EWERT, « Changer de résidence sans vraiment quitter la ville », *op. cit.*, p. 116.
[3] Elisabeth LALOU, *Itinéraires de Philippe IV le Bel, t. I*, *op. cit.*, p. 120. Philippe le Bel pratique d'ailleurs cette forme de micro-mobilité au sein de ce qu'E. Lalou appelle « l'espace résidentiel capétien ». Cf. *Ibid*., p. 91.
[4] L'auteur applique d'ailleurs ce même concept de micro-mobilité aux déplacements de Philippe le Hardi dans le duché de Bourgogne, entre Dijon, Rouvres, Argilly et Beaune. Ce mode de déplacement est spécifique au principat de Philippe le Hardi : les déplacements de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire aux Pays-Bas ne présentent pas les caractères de rapidité et de fréquence liés à la micro-mobilité, et déjà Jean sans Peur se déplace beaucoup moins autour de Paris que ne le faisait son père. Statistiquement, Philippe le Hardi est en déplacement au cours de 37,2% des jours de son principat, tandis que Jean sans Peur ne passe que 18,9% de son temps à se déplacer, et que la moyenne des quatre ducs Valois, auxquels s'ajoutent Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche, s'établit à 24,5% du temps passé en déplacement. Ulf Christian EWERT, *Die Itinerare Der Burgundischen Herzöge Aus Dem Hause Valois*, *op. cit.*, p. 97-98.

qu'on puisse le suivre, Jean de Berry se déplace lui aussi fréquemment lorsqu'il se trouve à proximité de Paris[1]. Ce mode de vie spécifiquement princier implique la chasse dans les forêts d'Île-de-France, la dévotion aux grandes abbayes, la participation aux festivités de la monarchie dans et hors de la capitale ; l'adoption de cette micro-mobilité associe donc sans doute des impératifs de praticité et de prestige. Elle permet aussi la mise en scène de la présence du prince, et répond ainsi à des enjeux politiques : en se montrant dans divers lieux dans et autour de la capitale du royaume, le duc de Bourgogne peut y affirmer sa présence de façon tout à fait tangible, et négocier les conditions de sa participation à l'exercice du pouvoir, à travers repas et réceptions chez ses amis et alliés ou chez ses adversaires politiques. La micro-mobilité de Philippe le Hardi ne doit pas en effet masquer le fait que Paris est bien au centre de l'exercice du pouvoir du duc de Bourgogne[2] : elle n'a de sens que parce que Paris est le cœur du pouvoir. Peut-être y a-t-il enfin une dimension affective dans la visite des lieux et résidences royales que Philippe le Hardi a fréquentés dans sa jeunesse et dans lesquels il a grandi[3].

Cette micro-mobilité ne se retrouve pas chez Jean sans Peur, qui séjourne beaucoup à Paris jusqu'en 1413, mais sans s'éloigner du centre de la capitale, même pour de courts séjours en Île-de-France : on peut lire dans ce phénomène l'instabilité politique qui caractérise Paris au début du XV^e^ siècle, et la précarité de la situation du duc Jean, dont la présence physique *intra-muros* est requise pour asseoir la domination politique.

c) Les modalités du déplacement : les conditions matérielles

Ces déplacements incessants ont pour conséquence la mobilisation de nombreux chevaux et chariots, qui transportent les hommes et le mobilier ducal, mais l'on manque cependant de détails pour appréhender cette micro-mobilité du point de vue pratique et concret[4]. On constate que, comme il le fait à l'intérieur de Paris, le duc recourt de temps en temps à la

[1] Au mois de janvier 1378, par exemple, l'itinéraire de Jean de Berry le mène à Senlis, Louvres, Saint-Denis, Vincennes, Beauté-sur-Marne, Meaux et Paris, dans un parcours qui recoupe plusieurs fois celui de Philippe le Hardi au même moment. Françoise LEHOUX, *Jean de France, duc de Berri. Sa vie. Son action politique (1340-1416)*, Paris, Picard, 1968, t. III, p. 456.

[2] Ulf Christian EWERT, « Changer de résidence sans vraiment quitter la ville », *op. cit.*, p. 119.

[3] La dimension affective que l'on peut percevoir dans les itinéraires est illustrée par l'exemple de Philippe le Bel, qui ne retourne plus à Vincennes ni à Saint-Germain-en-Laye, résidences familiales où ses enfants ont été élevés, après la mort de la reine en avril 1305. Elisabeth LALOU, *Itinéraires de Philippe IV le Bel, t. I, op. cit.*, p. 117, 119. Sur les liens noués entre Charles V et ses frères à la faveur de leur éducation et jeunesse communes, voir Françoise AUTRAND, *Charles V, op. cit.*, p. 26-29.

[4] La composition du cortège, sa taille, sont difficiles à évaluer. Le nombre de chevaux accompagnant le duc, par exemple, est rarement précisé, y compris dans les comptes de l'hôtel : on repère quelques chiffres dans les comptes du début du principat de Philippe le Hardi (on compte ainsi 26 chevaux en septembre 1365, 36 en août 1366, 43 en mai 1367), mais les mentions précises disparaissent après 1369 au profit de notations plus vagues, telles « ses gens et leurs chevaux ». Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 22, 30, 37.

voie d'eau, qui permet de transporter aisément le lourd convoi ducal, pour ses déplacements au sein de la région parisienne[1]. D'une façon générale, ce n'est qu'incidemment que l'on perçoit l'organisation matérielle de la micro-mobilité, qui est d'ailleurs différente de celle qui est mise en place lors de longs trajets.

Les déplacements de la cour autour de Paris ne semblent pas se faire en longs convois de chariots, comme dans le cas de voyages de longue distance[2], mais les différents services de l'hôtel peuvent voyager de façon indépendante, selon les directives des officiers qui les dirigent. Ainsi, Guiot Bonneavanture, dit Raillart, écuyer, échanson du duc de Bourgogne, qui accompagne son maître à Saint-Denis le 24 février 1402 (n. st.) pour y faire son office, renvoie, après le dîner, les membres de l'échansonnerie à Conflans, et s'en va lui-même vider une querelle personnelle à proximité de Saint-Denis[3]. La micro-mobilité favorise la fragmentation de la cour en différents lieux : lorsque le duc se déplace en région parisienne pour de courts voyages, il laisse tout ou partie de son commun derrière lui, dans l'une de ses résidences, ou dans un endroit susceptible d'héberger hommes et chevaux[4]. Ainsi, au mois de juillet 1389, alors que le duc de Bourgogne et le comte de Nevers se déplacent presque chaque jour, notamment entre Conflans et Villeneuve-Saint-Georges, le commun reste stationné à Conflans[5]. Lorsque les 17 et 18 août 1402 le duc de Bourgogne se rend à Marcoussis chez le vidame de Laonnois, Jean de Montaigu, son commun reste à Corbeil[6]. Le même phénomène est perceptible pour les déplacements à l'intérieur de Paris : le 23 août 1389, le duc, la duchesse et le comte de Nevers dînent au palais devers le roi et soupent à Saint-Pol, tandis que leur commun se trouve tout le jour à l'hôtel d'Artois et dans celui de l'évêque de Paris. Le 20 mai 1396, le duc dîne et gîte au Palais devers le roi : une partie du commun reste à Conflans, une partie l'accompagne au Palais.

---

[1] Le 4 février 1365, le duc de Bourgogne qui a dîné à Saint-Denis rentre à Paris avec le roi « en riviere ». Le 24 mai 1400, le duc dîne à Nemours, puis l'itinéraire indique : « mondit seigneur souper et giste en bateau en venant de Melun à Conflans, et marcha sur l'eau toute la nuit. Giste à Conflans ». *Ibid.*, p. 17, 298. Jean de Grantmont, valet de chambre de la duchesse, est chargé en novembre 1383 de « descharger a Corbueil les gibbes de madite dame », qui sont ensuite portée à Paris via la Seine, déchargées « au port de Seine lez Saint Pol a Paris », puis menées à l'hôtel d'Artois, où les tapisseries sont tendues, le tout prenant trois jours. ADCO, B 1461, f° 156.

[2] Monique SOMMÉ, « Vie itinérante et résidences d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne (1430-1471) », *op. cit.*, p. 41-42.

[3] AN, JJ 156, n° 428, mars 1402 (n. st.) : « Et assez tost apres disner, notre dit oncle [Philippe le Hardi] se departi pour aler au giste a Conflans, lequel Guiot dist a ceulx de la dite eschanconnerie qu'ils troussassent leurs coffres et leurs barilz, et s'en alassent audit Conflans ».

[4] Il est en effet difficile de faire « stationner » un grand nombre de chevaux dans Paris même, et la plupart des « séjours » ou écuries royales ou princières, comme le séjour royal de Charenton, à proximité de Conflans, sont localisés à l'extérieur de la ville. Cf. Nicolas THOUROUDE, « Jean sans Peur, Paris et les chevaux (1399-1419) », *in* Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 146.

[5] B.M. Dijon, ms. 1106, f° 15-19 v°.

[6] ADCO, B 1527, f° 34.

Pour de courts voyages, le duc n'est donc accompagné que d'une escorte réduite : lorsque Philippe arrive à Paris le 16 juillet 1365, « toutes ses gens et chevaux mis à gaiges, sauf les chevaux de son corps, ses sommiers et les chevaux de son chariot »[1]. Au final, seuls 28 chevaux accompagnent le duc auprès du roi à Senlis[2]. Cette escorte limitée peut d'ailleurs être cantonnée à proximité du lieu de la visite. Ainsi, le 17 mai 1396, Philippe le Hardi dîne chez le roi : ses chevalier et écuyers sont « en la taverne à la Moufle lez Saint-Pol »[3]. Le 10 mai 1396, déjà, Philippe avait dîné avec le roi, tandis que « ses gentilshomes » étaient à la taverne[4]. L'hôtel de l'évêque de Paris rend, comme on l'a vu plus haut, d'appréciables services lorsque le duc se rend auprès du roi : ainsi, le 6 juillet 1397, « monseigneur disner a Paris devers le roy, Anthoine monseigneur, les chevaliers et ecuiers disner en l'ostel de l'evesque au dit lieu de Paris aux frais de mon dit seigneur, nosdis seigneurs souper et giste a Beauté, où fut le commun tout le jour »[5].

Le commun qui accompagne le duc occupe donc des espaces proches, mais distincts de ceux où se trouve le duc. Ces espaces ne lui sont pas spécifiquement réservés : ils peuvent, selon les moments, accueillir le duc lui-même. Ainsi, le 31 mars 1396, le duc et le comte sont au Palais, « devers le roy », et leur commun est à l'hôtel de l'évêque de Paris[6]. Du 25 au 30 juin 1402, alors que le duc de Bourgogne et les comtes de Nevers et de Rethel occupent l'hôtel de Nesle, les chevaliers et le commun, accompagnés des comtes de Saint-Pol et de Joigny sont à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers[7]. Le 1er juillet, le commun se déplace dans l'hôtel d'Artois, où le duc vient dîner le 2, et le 2 au soir le duc et le commun gîtent à l'hôtel de Nesle. Le 20, le duc et le comte de Nevers dînent en l'hôtel de Cluny à la confrérie Notre-Dame, et pendant ce temps les chevaliers et le commun dînent non loin de là, à l'hôtel de l'évêque d'Auxerre, tandis que les comtes de Joigny et de Saint-Pol restent tout le jour à l'hôtel de Nesle[8].

---

[1] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 22.
[2] Un bon exemple des fluctuations de la taille de l'escorte ducale est donné par les comptes de l'hôtel insérés par Huet Hanon dans ses comptes généraux : le nombre de chevaux gagés par la chambre aux deniers ducale est précisé pour chaque journée ou presque, du 1er mai 1367 au 31 août 1369 (ADCO, B 1430, f° 7-16 ; f° 87-94 ; f° 143 v°-146 v°). On constate ainsi les variations quasi-journalières du nombre de chevaux, et donc de la taille de l'escorte accompagnant le duc de Bourgogne : ainsi, le 7 mai 1369, le duc, qui est avec le roi à Saint-Denis, règle les dépenses de 30 chevaux ; le lendemain 8 mai, au bois de Vincennes, 55 chevaux sont comptés dans la dépense (ADCO, B 1430, f° 143 v°). Les comptes de l'hôtel ultérieurs ne comportent pas ce genre de précision.
[3] Tous soupent et gîtent à Livry, le commun demeurant à Conflans. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 252.
[4] *Ibid.*, p. 251.
[5] ADCO, B 1511 bis.
[6] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 250.
[7] ADCO, B 1527, f° 27.
[8] ADCO, B 1527, f° 34 ; Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 328.

Ces entrecroisements montrent bien que la problématique essentielle à laquelle fait face la cour de Bourgogne dans ses déplacements, dans Paris *intra-muros*, est celle de la place et du nombre : comment loger et accueillir l'ensemble de la suite ducale ? Au sein de la région parisienne, la problématique du nombre demeure, pour des raisons pratiques liées aux conditions de déplacement. La suite ducale est parfois trop importante pour emprunter un seul et même chemin : elle est donc divisée, et chaque groupe chemine alors de façon parallèle, parfois à des vitesses différentes[1]. Ainsi, le 15 mai 1396, Philippe le Hardi dîne à Asnières avec le duc d'Orléans, soupe et gîte à Saint-Denis, tandis que le commun dîne pour partie à Saint-Brice et pour partie à Conflans[2]. Autre exemple, le 16 août 1389, le duc de Bourgogne et le comte de Nevers dînent à Villeneuve-Saint-Georges, soupent et gîtent à Villepèque, et leur commun à Lieusaint[3]. Le 3 novembre 1364, le duc quitte la compagnie du roi à Paris pour rejoindre son commun qui se trouve à Créteil[4].

La présence intermittente de la duchesse et du reste de la famille ducale amène aussi à fractionner la cour et motive dans certains cas la micro-mobilité ducale. Ainsi, en janvier 1412, la duchesse quitte Dijon pour rejoindre le duc, qui se trouve alors à Paris[5]. Celui-ci vient au devant d'elle, à Grandpuits, le 3 février, et la mène à Brie-Comte-Robert, où il la quitte, « luy laissant plusieurs chevaliers et escuiers ». La duchesse était alors accompagnée de ses enfants : madame de Clèves, monseigneur et madame de Penthièvre, mademoiselle Anne de Bourgogne. Le 14 février, elle reçoit, toujours à Brie-Comte-Robert, la visite, entre autres, du prévôt de Paris, de Jean Chousat, général de France, et du « maistre des bouchers de Paris ». Le 16 février, c'est le duc qui lui rend visite. La duchesse reste encore à Brie-Comte-Robert jusqu'au 23 février, jour où elle va souper à Paris.

Les itinéraires indiquent enfin que la cour est la somme d'au moins trois entités différentes, dont les lieux de séjour se confondent parfois, mais divergent de temps à autre : le duc, les chevaliers, qui constituent son escorte rapprochée, et le commun, qui lui-même peut être divisé en plusieurs groupes[6]. La taille de l'escorte ducale varie donc, du plus concentré au

[1] Les itinéraires de Philippe le Bel montrent déjà qu'il arrive au Commun ou à la Chambre aux deniers d'emprunter des itinéraires parallèles à celui du roi. Elisabeth LALOU, *Itinéraires de Philippe IV le Bel, t. I, op. cit.*, p. 67.
[2] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 251.
[3] BM Dijon, Ms. n° 1106, f° 22 v°.
[4] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 14.
[5] *Ibid.*, p. 598.
[6] On trouve parfois mention de l' « état » du duc (ou de celui de la duchesse, par exemple ADCO, B 1568, f° 23) : il s'agit le plus souvent d'un terme qui désigne l'ensemble de la cour et du commun réunis : le 8 mai 1412, « mondit seigneur à tout son estat diner au Pont de Charenton », *Ibid.*, p. 388. Cependant, de façon exceptionnelle, l' « état » est désigné comme une entité à part, distincte à la fois du commun et de l'escorte rapprochée du duc : « Monseigneur le duc de Bourgoigne, Mme la duchesse, Mme de Cleve, Monseigneur de Penthievre et plusieurs chevaliers et escuiers, dames et damoiselles en leur compaignie, disner au bois de Vincennes, son estat en la

plus large, et les problématiques liées au logement et aux repas sont réglées au coup par coup, en fonction des disponibilités trouvées sur place.

La cour ducale occupe ainsi un territoire assez vaste ; elle se diffuse au sein de l'espace parisien au sens large, et l'importance des effectifs de la cour de Bourgogne a pour conséquence directe l'occupation simultanée de plusieurs lieux au sein de la ville ou aux alentours.

III. Les signes de la présence : la matérialisation de la présence ducale à Paris

Dans le cas des villes de ses provinces, le duc de Bourgogne dispose, à travers les aspects matériels de la présence ducale dans le paysage urbain, d'un levier politique essentiel : il s'agit pour le prince d'affirmer concrètement sa présence et son pouvoir à travers des marqueurs du paysage urbain[1]. Dans les villes de Flandre, notamment, la concurrence entre le duc et ses sujets urbains pour la maîtrise de l'espace et du pouvoir s'exprime de façon tout à fait claire. Si l'on ne peut transposer cette situation de façon monolithique au cas parisien, dans lequel le duc de Bourgogne n'a pas l'autorité seigneuriale, il paraît cependant évident que l'espace parisien est un enjeu dans les relations de pouvoir auxquelles participent les premiers ducs Valois. Avant d'essayer de déterminer comment l'espace parisien est utilisé ou investi par les ducs de Bourgogne à des fins politiques, on peut s'interroger sur la visibilité ordinaire, quotidienne de la présence de la cour au sein de l'espace urbain, hors temps de crise politique. De quelle façon et dans quelle mesure la présence de la cour et du duc de Bourgogne s'inscrit-elle matériellement, en temps normal, dans l'espace parisien ? Quels sont les signes qui rendent la cour perceptible aux yeux des Parisiens ? Il s'agit ici davantage de réfléchir à la façon dont les cours princières en général se rendent visibles au sein de l'espace parisien, plutôt que de s'arrêter spécifiquement sur l'usage bourguignon de cet espace, ce que nous ferons plus bas.

---

conciergerie, et le commun de mondit seigneur tout le jour a Paris, et disna ma dicte dame en l'ostel d'Artoisoudit Paris », ADCO, B 1568, f° 22 v°, 28 février 1412 (n. st). La même configuration se retrouve le 29 février.

[1] Marc BOONE et Thérèse DE HEMPTINNE, « Espace urbain et ambitions princières : les présences matérielles de l'autorité princière dans le Gand médiéval (XIIe siècle - 1540) », *in* Werner PARAVICINI (éd.), *Zeremoniell und Raum. 4. Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften in Göttingen*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1997, p. 277–304.

1. L'emblématique ducale présente en ville

La présence du duc de Bourgogne à Paris est d'abord visible et perceptible par la présence dans la ville de l'emblématique ducale, à la fois sous sa forme héraldique traditionnelle, renvoyant au lignage et au prince comme seigneur territorial, et sous la forme de la devise, qui vient compléter les armoiries à partir du milieu du XIV^e^ siècle, et qui renvoie à la personne individuelle du prince[1]. Cette présence emblématique inscrit le pouvoir ducal dans l'espace de la ville[2].

a) Inscrite dans la pierre des hôtels

Les hôtels ducaux sont tout naturellement le plus évident des lieux où s'inscrit cette emblématique. Leur façade, et de façon tout à fait symbolique leur porte, est ornée, classiquement, de la marque ducale, rappelant aux passants la qualité de l'occupant des lieux, et plaçant ces bâtiments sous son autorité. Ainsi, en mai 1401, Philippe le Hardi paie son peintre et valet de chambre Jean Malouel pour « l'entailleure de ung grant pierre armoié de marguerites et des armes dudit seigneur dedens ledit pierre, avec deux grant escuz ou sont les armes de madame la duchesse, celles de monseigneur le conte de Nevers, et aussi pour l'or et autres plusieurs estouffes que ycelluy Maluel avoit mises en l'ouvraige desdictes choses par lui faictes et assises, par l'ordonnance et commandement dudit seigneur, au dessus de la premiere porte de l'ostel de Conflans »[3]. On remarque que la sculpture est ici rehaussée d'or et de peinture[4], et on note l'association des armes, qui sont traditionnellement inscrites sur la façade des propriétés des princes, et de la devise (ici la marguerite)[5]. Un autre exemple de l'emploi de la devise à l'usage du public peut être trouvé sur la Tour Jean sans Peur : la porte sud, ouvrant sur la courtine au premier étage, et tournée en direction de Paris, est surmontée d'un tympan aux devises de Jean sans Peur : un niveau de maçon, devise adoptée par le duc le 1^er^ janvier 1410,

---

[1] Laurent HABLOT, « Le décor emblématique chez les princes de la fin du Moyen Âge : un outil pour construire et qualifier l'espace », *in Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations (XXXVIIe Congrès de la SHMES)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 147–165.

[2] « Ces signes permettent notamment au prince de construire et d'encoder l'espace qui l'entoure ou qui le représente pour mieux signifier, qualifier et, finalement, imposer son pouvoir. » *Ibid.*, p. 148.

[3] ADCO, B 1526, f° 118 v°-119, mandement donné à Conflans le 29 mai 1401. Ces travaux coûtent 40 écus.

[4] Paiement à Jacques Raponde pour « six onces de fin azur » pour les travaux de Malouel au dessus de la porte de l'hôtel de Conflans : ADCO, B 1532, f° 317.

[5] La marguerite, « armoirie parlante de l'anthroponymie de la duchesse », se retrouve, associée à d'autres motifs, à la fois sur les peintures murales et les carreaux de pavement retrouvés à Germolles, près de Chalon-sur-Saône, séjour auquel Marguerite de Male porte une attention toute particulière. Patrice BECK (éd.), *Vie de cour en Bourgogne*, *op. cit.*, p. 74-81, 118-122.

surmonté de deux rabots, tandis que la salle haute présente quatre consoles sculptées aux armes du duc[1]. Le programme politique du duc est ainsi clairement affirmé.

La fonction publique de la devise sculptée est complétée par une fonction privée : les devises se retrouvent à l'intérieur des bâtiments, notamment sur des éléments architecturaux servant à marquer l'espace intérieur. La résidence ducale de Germolles, près de Chalon-sur-Saône, par la richesse de l'ornementation qui y a été retrouvée[2], permet d'imaginer l'espace intérieur des résidences parisiennes des ducs de Bourgogne, dont le décor nous est, sauf dans le cas exceptionnel de la Tour Jean sans Peur, inconnu. Les vestiges de l'hôtel d'Artois illustrent en effet de façon remarquable l'emblématisation de l'espace privé. La voûte de l'escalier monumental menant à la chambre de retrait du duc associe les devises bourguignonnes sous la forme d'un entrelacement de végétaux : on y trouve le chêne de Philippe le Hardi, l'aubépine de Marguerite de Flandre et le houblon de Jean sans Peur[3]. La Tour Jean sans Peur constitue donc un condensé de l'emblématique personnelle du duc de Bourgogne qui en a ordonné l'édification : elle est associée à sa personne et incarne sa présence en ville.

La dimension symbolique des hôtels n'échappe pas aux adversaires politiques du duc : lorsqu'en 1408, c'est-à-dire avant même la construction de la Tour Jean sans Peur, le parti d'Orléans demande réparation pour le meurtre de Louis devant la cour royale assemblée à Paris, il exige que tous les immeubles appartenant au duc de Bourgogne à Paris soient rasés[4].

---

[1] Philippe PLAGNIEUX, « Arts monumentaux », *op. cit.*, p. 99. Pour la question de l'emploi des devises dans la sculpture lapidaire, et en particulier dans le cas de la Tour Jean sans Peur, voir Laurent HABLOT, *La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir : les devises et l'emblématique des princes en France et en Europe à la fin du Moyen Âge*, Thèse de doctorat, Université de Poitiers, 2001, p. 169-170.

[2] Sculpture, carreaux de pavage et peintures murales du premier étage, l'étage noble, mêlent en effet initiales ducales, emblématique personnelle (marguerite, chardon) et thèmes chers à la duchesse (brebis). L'espace intérieur de la résidence (sols, murs, plafonds) est entièrement recouvert par ce décor. Patrice BECK (éd.), *Vie de cour en Bourgogne*, *op. cit.*, p. 107-123.

[3] Philippe PLAGNIEUX, « Arts monumentaux », *op. cit.*, p. 75 ; Laurent HABLOT, « La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir », *op. cit.*, p. 170.

[4] « En oultre pour les réparacions des dessusdictes offences et afin que de ce soit mémoire pardurable, les maisons appartenans audit duc de Bourgongne dedens Paris soient desmolies et destruictes, et demeurent en pardurable ruine, sans réparacion ou édificacion ou temps avenir. Et que ès lieux de chascune maison soit faicte une haulte et notable croix de pierre gracée et en chascune d'icelle soit fait ung grant et fort tableau ouquel soit escripte la cause de ladicte destruction. » Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. I, p. 343. Le châtiment infamant de la destruction de l'hôtel ne touche pas seulement les grands princes : il est appliqué par exemple contre Pierre de Craon en 1392 après l'attentat contre le connétable Olivier de Clisson, ou encore contre Charles de Savoisy, chambellan du duc d'Orléans, en 1404. Jean FROISSART, *Chroniques*, *op. cit.*, t. 15, p. 24 ; Claude GAUVARD, « La violence des hôtels princiers à Paris », *in Violence et ordre public au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2005, p. 237.

Figure 3 : Tour Jean sans Peur, voûte végétale de la vis d'escalier

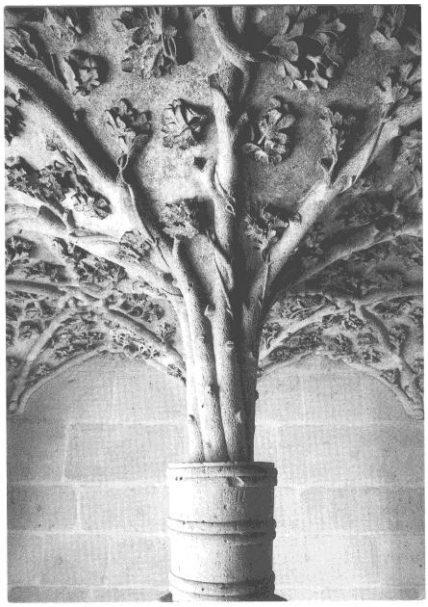

Éditions Tour Jean sans Peur

b) L'emblématique ducale dans les lieux publics à Paris

Les bâtiments privés du duc ne sont pas les seuls à arborer l'emblématique du prince. Celle-ci est visible dans des lieux publics ouverts à la population parisienne, tels les églises, par exemple lorsque le duc y fait déposer des cierges portant ses armes[1], ou encore au cœur du grand marché des Halles. Ainsi, en septembre 1404, Jean sans Peur fait payer 8 fr. à « Christofle Besan, paintre, pour avoir paint es Halles de Paris un pile aux armes de mondit seigneur, et y mis un grant escuçon des dictes armes de mondit seigneur ou lieu ou il a sa prinse »[2]. Il s'agit ici de marquer de façon visible l'endroit où le personnel ducal exerce aux Halles le droit de prise dont le duc de Bourgogne jouit à Paris, comme le roi et d'autres grands seigneurs[3]. L'emblème porté sur le pilier des Halles matérialise le droit du duc, qui est par

[1] Exemple : paiement de 59 l. 11 s. 10 d.t. à l'épicier parisien Jean Guillaume « pour la vente et delivrance d'un cierge de cire blanche pesant CLXXI livres et demie et pour XII escuçons des armes de monseigneur mis entour le dit cierge, lequel mon dit seigneur fist offrir à l'eglise de Notre Dame de Paris », par quittance donnée le 17 février 1393 (n. st.). ADCO, B 1495, f°37.

[2] ADCO, B 5520, f° 201 v°.

[3] Ce privilège autorise à prélever dans les marchés les vivres nécessaires à l'approvisionnement de son hôtel à prix préférentiel : « les marchands de poissons, par exemple, n'en pouvaient mettre en vente aucun avant que le premier cuisinier du roi et celui de la reine fussent venus exercer leur droit de prise. Ils soldaient leurs acquisitions au prix fixé par les trois jurés de la communauté, mais ceux-ci étaient nommés par le maître queux (premier cuisinier du roi), qui d'ailleurs leur faisait jurer de procéder à l'estimation du poisson sans favoriser ni le roi ni les marchands ». L'exercice de ce droit pouvait et devait donner lieu à des abus, auxquels le roi s'efforce de remédier : en septembre 1407, il suspend l'application du droit de prise pour les quatre années à venir. Ce droit subsiste cependant, sous des formes atténuées, jusqu'au XVIII[e] siècle. Alfred FRANKLIN, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le treizième siècle*, Paris, H. Welter, 1906, p. 601.

ailleurs établi par des actes de droit[1], au cœur de la ville. Il est actualisé lors des changements de règne : c'est le cas ici, puisqu'il s'agit de remplacer l'emblème de Philippe le Hardi, décédé, par celui de son fils.

Les armoiries ducales se déploient aussi dans l'espace de la rue parisienne sur les chariots et litières qui permettent et accompagnent les déplacements de la cour et de l'Hôtel. En effet, des peintres sont spécialement chargés d'orner ce matériel aux couleurs du prince, de façon à rendre visible et reconnaissable le(s) convoi(s) et donc la présence ducale[2]. Le souci de la visibilité de ces symboles est d'ailleurs présent lorsqu'en août 1411, au début de la guerre civile, le duc Jean se rend d'Arras à Paris accompagné de ses troupes[3]. Dans une protestation de légitimité, il fait ajouter des fleurs de lys aux croix de Saint-André ornant le cortège[4], mais les symboles ducaux sont ostensiblement mis en valeur : le peintre Jean le Voleur utilise un surplus de fournitures pour les « VI^{XX} bannieres des armes de mondit seigneur a mettre sur le charroy, qui furent la moitié plus grandes qu'on n'a accoustumé de faire »[5]. Tous les objets appartenant au duc sont d'une façon générale marqués à ses armes, qu'il s'agisse de ses tonneaux de vin ou de sa vaisselle précieuse[6]. Ces armes devaient être reconnaissables par une partie au moins de la population urbaine : les voleurs s'empressent toujours de les faire disparaître, même si certains affirment ne pas les avoir reconnues. Jeanne Fournière, mise en cause pour le recel de vaisselle volée au duc et à la duchesse de Bourgogne, se prétend « ignorant les armes de noz diz oncle et tante », mais prend tout de même le soin de « dépécier » la vaisselle en sa possession avant de tenter de la vendre à un orfèvre[7]. On peut certes supposer qu'il s'agit souvent de faire disparaître les marques trop visibles d'un vol, mais il est évident que certains Parisiens ont la capacité d'identifier ces armes et le seigneur auxquelles elles renvoient, d'autant que la

[1] « A II nottaires de chatellet le XXVI^{e} jour enssuivant [septembre 1404] pour avoir receu es hales de Paris un instrument pour le fait de la prinse que mondit seigneur a es dicte hales, X s.t. ». ADCO, B 5520, f° 202.
[2] « La cour en déplacement, c'est aussi l'État qui s'affiche ». Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies*, *op. cit.*, p. 27-28.
[3] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 536-539.
[4] Sur la façon dont la croix de Saint-André est progressivement devenue un symbole bourguignon au cours de la guerre civile : Bertrand SCHNERB, « La croix de Saint-André, « ensaigne congnoissable » des Bourguignons », *in* Denise TURREL, Martin AURELL, Christine MANIGAND, Jérôme GRÉVY, Laurent HABLOT et Catalina GIRBEA (éds.), *Signes et couleurs des identités politiques du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 45–55.
[5] ADCO, B 1570, f° 220 v°-221.
[6] Pour les tonneaux : AN, JJ 157, n° 481, 15 mai 1403 ; pour la vaisselle : Louis DOUËT D'ARCQ (éd.), *Choix de pièces inédites*, *op. cit.*, t. II, p. 194. Dans les deux cas, ces marques dénoncent des vols.
[7] *Ibid.*, t. II, p. 194. Dans cette affaire, les armes sont reconnues et identifiées par Perrin Marc, orfèvre de Paris, dont le savoir est sans doute lié à son métier, bien qu'il ne fournisse pas lui-même le duc de Bourgogne. Pour d'autres exemples de vaisselle (d'argent ou d'étain) signée et « dépecée » par les voleurs : AN, JJ 129, n° 128 (Charles VI) ; JJ 156, n° 446 (duc d'Orléans) ; JJ 161, n° 349 (Charles d'Albret), etc.

vaisselle précieuse fait partie des objets que le duc offre à ceux qu'il veut remercier ou s'attacher[1].

Enfin, de façon plus marginale, la présence du duc en tant que seigneur foncier, qualité que Philippe le Hardi acquiert avec l'hôtel des Bourdonnais[2], doit elle aussi être matérialisée dans l'espace parisien : à Paris, les seigneurs s'efforcent d'affirmer et de défendre leurs droits fonciers non seulement par des actes écrits, mais aussi à travers différents marqueurs de l'espace. Ceux-ci peuvent être apposés sur les maisons de la censive – il s'agit alors des initiales du seigneur, ou encore d'écus à ses armes –, ou prendre la forme de bornes marquant les limites extérieures de la censive[3]. Rien n'indique cependant, dans le cas du petit fief attaché à l'hôtel des Bourdonnais, la forme de ces marqueurs : ils ont pu renvoyer non pas au nom du duc de Bourgogne, mais au nom du fief, et ils n'ont concerné dans tous les cas qu'un tout petit nombre de maisons. À travers ces armoiries présentes en ville, le duc de Bourgogne affirme une présence continue dans la capitale du royaume[4].

c) Les couleurs ducales dans les costumes et les livrées

La présence ducale à Paris peut aussi s'exprimer à travers des marqueurs temporaires, tels que les costumes et livrées portés par les membres de l'hôtel ou les courtisans. La pratique du don de livrée, héritée anciennement de l'empire romain, mais fixée à la fin du XIII^e^ siècle en tant que don de vêtement, et dont le but est de manifester à la fois la richesse du puissant et l'étendue de sa clientèle, se transforme à partir du dernier tiers du XIV^e^ siècle : les livrées, tant de la clientèle que des domestiques, portent désormais les couleurs du prince, voire sa ou ses devises[5]. Dès lors, il ne s'agit plus seulement de marquer par le vêtement l'appartenance à un groupe, mais aussi de renvoyer à l'individu se trouvant à la tête de ce groupe. Dans tous les cas, l'usage de la livrée, enrichie ou non de la devise princière, permet de donner à voir le groupe que forme la cour ducale au sein de la ville, et de distinguer les hommes de la cour du peuple parisien : il y a à tout moment un certain nombre d'hommes et de femmes présents en ville portant la livrée du prince, matérialisant véritablement cette présence ducale.

---

[1] Cf. ci-dessous, chap.5, p. 371 et suivantes.
[2] Cf. ci-dessus, p. 67.
[3] Simone ROUX, « Bornes et limites dans Paris à la fin du Moyen Âge », *Médiévales*, 1995, vol. 28, p. 131-132; Valentine WEISS, *Cens et rentes à Paris*, *op. cit.*, p. 190-193.
[4] « Même si l'héraldique est davantage un système d'individuation plutôt que d'individualisation, la figuration des armoiries permet une abstraction de la personne. Concrétisation symbolique si efficace que, partout où elles sont représentées, leur titulaire est aussi rendu présent. […] Les armoiries expriment également un droit sur les choses et les êtres et la domination d'un espace. » Laurent HABLOT, « Revêtir le prince. Le héraut en tabard, une image idéale du prince », *Revue du Nord*, 2006, vol. 88, n° 366-367, p. 774.
[5] Sur les livrées vestimentaires, leur lien avec l'emblématique princière et leur évolution : Laurent HABLOT, « La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir », *op. cit.*, p. 366-403.

En effet, les livrées sont largement distribuées : elles concernent, dans des qualités et des formes différentes, aussi bien les valets des différents services de l'hôtel (livrée domestique) que les familiers du duc (livrée honorifique), ce qui représente plusieurs centaines de personnes[1]. Le don de livrée étend la présence de la cour à travers l'espace de la ville, puisque des Parisiens qui servent le duc reçoivent une livrée sans pour autant être formellement intégrés à l'Hôtel. Sont ainsi associés au pilier des Halles où le duc fait exercer son droit de prise deux « preneurs » qui sont vêtus aux couleurs du duc[2], et les fournisseurs du duc paraissent aussi, dans certains cas, avoir reçu une livrée pour leurs services[3].

L'ensemble des livrées est subtilement hiérarchisé, déclinant des nuances de qualité de tissus ou de richesse de l'ornementation auxquelles les contemporains devaient être sensibles. Les plus proches courtisans bénéficient de vêtements similaires à ceux du prince, ou ne s'en éloignant que très peu. Ils sont ainsi « métamorphosés en doublures du prince », alors que les membres des services inférieurs de l'hôtel ne sont gratifiés que d'une « modeste tenue aux seules couleurs », ils ne sont que des « fragments de l'image [du prince] »[4].

Une autre hiérarchisation est perceptible, en fonction du lieu où la livrée est portée, ce qui permet de mettre en lumière les enjeux de la représentation par le vêtement. Ainsi, en décembre 1420, Philippe le Bon fait confectionner à Paris un ensemble de robes destinées à de petits serviteurs de son hôtel, qui se trouvent alors auprès de lui à Paris[5]. Le drapier parisien Lorin Laignelet fournit alors du drap noir destiné aux « VII pages de mondit seigneur, III palefreniers, ung varlet de pié et un autre varlet, qui audit lieu de Paris avoit la garde de ung destrier pour icellui seigneur » pour la somme totale de 206 f. 5 s.t[6]. Chaque robe a ainsi coûté

---

[1] Par exemple, au début de l'année 1394, 53 valets de l'hôtel du duc « tant de ses cuisine, fruiterie et eschanconnerie, comme autres », et 77 « personnes de l'escuerie de monseigneur » reçoivent une robe. ADCO, B 1500, f°129. La livrée que Jean sans Peur fait distribuer en 1417 permet de vêtir mille personnes à l'identique. *Ibid.*, p. 403.

[2] ADCO, B 1554, f° 82 v°, mandement du 15 mai 1408 : « a Philippot Viart et Regnaut de Fussy, preneurs es Halles de Paris, la somme de XII fr d'or, c'est assavoir a chacun d'eulx VI fr que mondit seigneur lui a donnez pour avoir a chacun une robe de sa livree pareille a celles de ses autres serviteurs. » Noter qu'un Philippot Viart, sergent du Châtelet, est rémunéré en 1421 pour avoir fait enlever les boues autour de l'hôtel d'Artois. ADN, B 1923, f° 204.

[3] Colette Lescote, marchande parisienne, épouse de Guillaume Lescot, lui aussi fournisseur du duc, reçoit ainsi 25 fr. en 1397 « pour estre pareillement vestue de la livree comme les autres ausquelles mondit seigneur a semblement donné pour ceste cause » ; et 20 fr. d'or en 1398 « pour avoir du drap et de la penne pour une robe telle et pareille qu'ont eu les autres marchandes qui ont livré denrees en l'ostel dudit seigneur ». ADCO, B 1511, f° 63 (mandement du 2 février 1397 n. st.) et B 1517, f° 123 v° (mandement donné à Paris, le 15 juin 1398). R. Stein cite à la cour de Brabant en 1430 le cas de trois artisans dont les lettres de commission précisent qu'ils doivent recevoir une livrée lorsque le duc vêt son Hôtel : Robert STEIN, « Gift of Mourning-Cloth at the Brabantine Court in the Fifteenth Century », *in* Wim BLOCKMANS et Antheun JANSE (éds.), *Showing status: Representations of Social Positions in the Late Middle Ages*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 61.

[4] Laurent HABLOT, « Revêtir le prince », *op. cit.*, p. 787.

[5] Je remercie M. B. Schnerb d'avoir attiré mon attention sur cet exemple.

[6] Ce sont sans doute les robes dont la confection est donnée à Robert Giraut, tailleur de robes demeurant à Paris : « pour la façon de xi robes de vert brun doublés de noir a grans manches closes et autour des assietes grans

18 l. 13 s. 9 d.t. Le fait que le vêtement de ces serviteurs soit distingué dans la comptabilité et qu'ils portent la devise du duc est une indication du caractère particulier de la commande passée ici, et donc du rôle tout à fait particulier de représentation que jouent les porteurs de ces robes[1]. À titre de comparaison, lorsque, en juin 1421, une nouvelle robe est commandée pour ces serviteurs à Bruges, on achète à Houart Fastrich du drap bien moins cher « pour faire XII houppelandes et chapperons, ensemble les bordures et decopures d'icelles, pour les VIII pages, III palefreniers et I varlet de piet de mondit seigneur » : ces douze robes coûtent au total 75 f. 10 s. monnaie de Flandre[2], soit 112 fr. monnaie de France[3], c'est-à-dire la moitié du prix consenti pour vêtir ces mêmes valets à Paris. La qualité de l'habillement des valets varie donc en fonction du lieu où ils accompagnent le duc : ils sont plus richement vêtus à Paris que lorsque la cour est en Flandre. C'est dire l'enjeu que représente la visibilité de la cour à Paris.

On peut ainsi supposer que le vêtement qu'ils portent est un élément capital de la reconnaissance des hommes de cour. À titre d'exemple, les témoins qui déposent dans l'affaire Ysabelet des Champions, qui a été violée par des hommes du duc de Bourgogne à Paris le 31 décembre 1393[4], décrivent les assaillants en s'attardant sur leurs vêtements. La chambrière d'une taverne dans laquelle les assaillants ont emmené leur victime en la couvrant d'un manteau pour dissimuler son identité décrit la victime comme « une femme afublee d'un mantel doublé de rouge et de vert sur le brun »[5]. Lors de leur arrestation, les suspects sont, selon un témoin, « l'un vestu de rouge et l'autre d'un vert sur le brun »[6], tandis que l'un des sergents les désigne comme « l'un nommé Colin vestu d'une houppellande vermeille doublé de vert, et

---

decopures de mesmes faites a lambeaux, lequelz sont chargiez de brodure et d'orfaverie a la devise de mondit seigneur, que ou mois de decembre enssuivant mondit seigneur fist faire pour sedits vii pages, iii paleffreniers et varlet de pié, lesquelles robes desdits pages sont de xlviii girons au pris de xxiiii s. la façon de chacune desdites robes », soit un total de 16 f. demi. ADN, B 1923, f° 155 v°. Noter la richesse des vêtements réalisés, qui sont rehaussés à la fois de broderies et d'appliques métalliques, ce dernier procédé étant souvent employé pour le décor des vêtements personnels des grands personnages.

[1] Cf. Laurent HABLOT, « La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir », *op. cit.*, p. 379.

[2] Soit 76 aunes « de drap de Courtray noir » au prix de 14 s. 6 d. l'aune, pour un total de 55 l. 2 s. de 40 gros monnaie de Flandre la livre, et 16 aunes supplémentaires à 8 s. 3 d. l'aune pour doubler les robes, soit un total de 6 l. 12 s., ainsi que six pièces de bougrans noirs pour doubler les robes, au prix de 13 s. pièce, soit 78 s., auxquels il faut rajouter 9 l. 18 s. payés à l'artisan pour la façon. ADN, B 1923, f° 149.

[3] En appliquant le taux de conversion entre monnaie de Flandre et monnaie de France déterminé par D. Clauzel pour l'année 1421, qui est une année de crise. Cf. Denis CLAUZEL, *Finances et politique à Lille pendant la période bourguignonne*, Dunkerque, Éditions des Beffrois, 1982, p. 114-115.

[4] Sur cette affaire, voir l'article de W. Prevenier, qui n'a cependant pas eu connaissance de l'ensemble du dossier conservé aux ADN, et en particulier des dépositions des témoins, conservées sous la cote ADN, B 655, n° 14 662. Walter PREVENIER, « Violence against women in a medieval metropolis: Paris around 1400 », *in* Bernard S BACHRACH et David NICHOLAS (éds.), *Law, Custom, and the Social Fabric in Medieval Europe. Essays in Honor of Bryce Lyon*, Kalamazoo, Michigan, Western Michigan University, 1990, p. 262–284.

[5] ADN, B 655, n° 14 662, déposition Jeannette la Longuette, chambrière.

[6] *Ibid.*, déposition de M^e^ Gilles Locque, procureur en Parlement.

l'autre, dont il ne savoit le nom, vestu d'une houppelande de vert d'Angleterre »[1]. Est-ce la couleur ou la qualité de l'étoffe qui arrête ainsi le regard des témoins[2] ? Cette sensibilité au vêtement les amène sans doute à reconnaître l'homme de cour, sans pouvoir précisément l'identifier. Ainsi, deux témoins déclarent que l'un des coupables sert le duc de Berry[3]. De même, dans une querelle entre un chevaucheur du duc de Bourgogne et des valets du roi d'Arménie, les opposants se demandent réciproquement « à qui ils sont »[4] : on peut supposer que la qualité curiale est visible dans leur vêtement sans que l'identification de la cour dont ils relèvent soit évidente[5].

La question de la visibilité de ces serviteurs et membres de l'hôtel en livrée au sein de la ville mérite cependant d'être posée : portent-ils la livrée de façon usuelle, lorsqu'ils accompagnent le duc ou lorsque, en son absence, ils effectuent pour lui des missions à Paris ? En effet, comme le fait remarquer L. Hablot, les miniatures ne représentent jamais le prince entouré de courtisans portant sa devise : d'une part le miniaturiste a pour volonté d'isoler le prince afin qu'il soit reconnaissable, d'autre part les livrées à la devise du prince ne devaient être portées que lors des grandes cérémonies curiales et des fêtes importantes : Toussaint, Noël, premier de l'an, premier mai. « Il est possible en revanche que le port de livrées aux couleurs par la domesticité soit plus systématique »[6]. Ces livrées étaient-elles portées pour le service à la cour ? Lorsque le brodeur et valet de chambre de Philippe le Hardi Robin de Varennes est attaqué à Paris, alors qu'il se rend au « coucher » du duc, la lettre de rémission qui lui est accordée ne précise pas s'il porte un vêtement spécifique[7]. Les archives du Parlement

[1] *Ibid.*, déposition de Jean Dagombert, sergent de la douzaine.

[2] Remarquons qu'en 1388 Philippe le Hardi a fait distribuer une livrée à son personnel, de couleurs variées en fonction des offices, et que le vermeil et vert est alors la couleur attribuée aux pages, palefreniers et écuyers tranchants. Laurent HABLOT, « La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir », *op. cit.*, p. 377, n. 1483. H. David note que les pages et membres de la fauconnerie sont à plusieurs reprises vêtus en rouge et vert, couleurs aristocratiques. Henri DAVID, *Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et co-régent de France. Le train somptuaire d'un grand Valois*, Dijon, Bergnaut et Privat, 1947, p. 79.

[3] ADN, B 655, n° 14 662, déposition de Jeannin de Chevenac, tavernier : « il vit un compaignon nommé Berthelot, lequel yl a veu servir a la court de monseigneur le duc de Berry » ; déposition de Jeannin Du Val, clerc de la taverne de Chevenac : « un camus nommé Berthelot que il a veu servir a court de monseigneur de Berry. » Ces deux témoignages peuvent aussi indiquer la fluidité du petit personnel des cours princières.

[4] AN, JJ 128, n° 82, 23 juillet 1385 : « et lors dist [l'exposant] « par le sang dieu, si ferez, et si dites a qui vous estes », sur lesquelles paroles ilz prindrent ledit exposant par les cheveux et distrent : « nous somme au roy d'Ermenie », et mist li uns d'eulz main a son coustel, et firent semblant de jecter et ferir le dit exposant d'une dague, et lui demanderent a qu'il y estoit, et il respondi qu'il estoit a notre dit oncle de Bourgogne ».

[5] Autre exemple du lien entre vêtement et qualité : un criminel abuse un orfèvre de Paris en « soy disant varlet de notre amé eschancon le viconte de Villemur, estant lors en grant et apparant estat de robes comme seroit un escuier ». AN, JJ 154, n° 129, mars 1399 (n. st.).

[6] Laurent HABLOT, « La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir », *op. cit.*, p. 403. Voir aussi Françoise PIPONNIER, « Étoffes de ville et étoffes de cour », *in* Daniela ROMAGNOLI (éd.), *La Ville et la Cour. Des bonnes et des mauvaises manières*, Paris, Fayard, 1991, p. 161–183.

[7] « Deux ou trois compaignons armés fussent issus, envers l'entree de la nuit, d'un hostel, et eussent assailli ledit suppliant [Robin de Varennes] tout desarmé, *qui s'en aloit de son hostel au coucher de notre dit frere* [le duc de Bourgogne] ». AN, JJ 100, n° 361, lettre de rémission donnée à Paris le 19 février 1370 (n. st.).

mentionnent le cas de Jean du Creux, emprisonné à la conciergerie, qui tente de se faire passer pour clerc en revêtant à l'envers sa robe « où il avoit une barre de rouge drapi a la devise, comme ledit prisonnier disoit, du conte de Saint Pol »[1]. Le prisonnier, qui se déclare archer du comte de Saint-Pol[2], précise cependant que « aucune foiz et mesmement aux bons jours et festes il, avant qu'il feust emprisonné, avoit bien accoustumé de vestir sadite robe l'endroit et devise par dehors ». Ce témoignage montre le jeu qui peut exister dans le port de la livrée, signe visible d'appartenance curiale que l'on peut parfois avoir envie ou besoin de dissimuler.

La devise est un autre aspect de la diffusion visuelle de la présence du prince en ville : elle peut enrichir la livrée des serviteurs, ce qui reste encore exceptionnel au début du XV^e^ s., ou encore être mise en œuvre sous la forme de bijoux, notamment distribués lors des étrennes[3]. Cela permet de la répandre largement, et fait précisément la force et l'intérêt du système des devises. Cependant, dans sa diffusion la plus étendue, notamment sous la forme de broches, la devise paraît moins liée à la présence du prince en ville que ne le sont les livrées, et elle prend surtout un sens plus immédiatement politique : plus qu'un simple marqueur d'appartenance, elle est, dans son acception bourguignonne, vite perçue comme un signe d'adhésion politique, en raison du contexte dans lequel son usage se développe[4].

La présence du duc de Bourgogne au sein de la capitale du royaume se manifeste donc matériellement de diverses façons tout à fait tangibles, à travers les hôtels ducaux, l'éventail des marques emblématiques qui peuvent se trouver en ville, ou encore la diffusion des porteurs de livrée ducale au sein de la population parisienne.

2. La question du statut des hôtels princiers

a) Les hôtels princiers : un espace judiciaire d'exception ?

L'apposition de l'emblématique ducale en façade des hôtels parisiens peut être interprétée en termes d'affirmation d'une souveraineté ducale sur ces espaces. En effet, bien que la présence du roi et des seigneurs qui se partagent l'espace urbain limite le pouvoir des grands aristocrates à Paris, les hôtels princiers sont traditionnellement perçus comme des

[1] AN, X 2A 14, f° 422, 18 mai 1408. Voir ci-dessous, pièce justificative n° 5, p. 582.
[2] Jean du Creux appartient peut-être à l'équivalent, autour du comte de Saint-Pol, des archers de corps du duc, qui sont souvent distingués par leur vêtement, en raison de leur rôle particulier qui est d'assurer la protection rapprochée du prince. Marie-Thérèse CARON, « La noblesse en représentation dans les années 1430 : vêtements de cour, vêtements de joute, livrées », *PCEEB*, 1997, vol. 37, p. 165.
[3] Laurent HABLOT, « La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir », *op. cit.*, p. 410.
[4] La première livrée de broches connue pour Jean sans Peur date de 1406. *Ibid.* En raison de cet aspect « extra-curial » de la devise, son usage à Paris sera traité ci-dessous, chapitre 10, p. 498 et suivantes.

espaces particuliers, en dehors de la juridiction ordinaire, et notamment de la juridiction royale[1]. Une forme d'immunité semble effectivement s'attacher à ces espaces : ainsi, lorsque le prévôt de Paris Guillaume de Tignonville enquête sur le meurtre du duc d'Orléans, il demande au conseil du roi l'autorisation d'entrer dans les hôtels des princes, afin de pouvoir y enquêter et de suivre la piste qui mène à l'hôtel d'Artois[2]. De même, dans l'affaire du viol d'Ysabelet des Champions, déjà évoquée, l'une des menaces proférées à l'encontre de la victime est de l'emmener à l'hôtel de Flandre – qui n'est pourtant pas proche, l'enlèvement d'Ysabelet ayant eu lieu rue de la Huchette, rive gauche : « lors ledit Berthelemi lui dist que se il n'y couchoit [avec elle cette nuit-là], il la meneroit en la court monseigneur de Bourgogne en son hostel de Flandres »[3].

En effet, l'hôtel ducal est un espace « à part » au sein de la ville, notamment parce que le duc étant juge de ses serviteurs, l'Hôtel dispose d'un système judiciaire interne spécifique, qui reste mal connu. Dans l'hôtel du roi, ce sont les maîtres de l'hôtel, supervisés par le grand maître de l'hôtel, qui ont des fonctions judiciaires[4] ; pour l'hôtel d'Orléans ces fonctions sont attribuées aux maîtres d'hôtel puis, à partir de la deuxième moitié du XV^{e} s., aux prévôts de l'hôtel[5]. Le maître de l'hôtel du duc de Bourgogne semble avoir des fonctions équivalentes : ainsi, Pierre de Fontenay, maître d'hôtel du duc, fait prendre et emprisonner à Charenton Étienne Laisié, accusé du vol d'un gobelet d'or dans l'hôtel de Philippe le Hardi[6]. Le suspect est ensuite transféré dans la prison de Saint-Magloire[7], ce qui permet de le conserver loin du regard de la justice royale, l'abbaye disposant de sa propre justice[8]. De même, en mars 1409, des valets du duc reçoivent un dédommagement pour les dépenses qu'ils ont faites au Châtelet de Paris où ils ont été emprisonnés quatre ou huit jours, à la requête des maîtres d'hôtel du duc,

[1] C. Gauvard décrit les hôtels princiers comme des « enclaves fâcheuses » pour la juridiction royale alors en expansion. Claude GAUVARD, « La violence des hôtels princiers à Paris », *op. cit.*, p. 244.
[2] Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. I, p. 162. On peut cependant interpréter cette demande comme une simple formalité visant à respecter la qualité des princes de sang, car la réaction de Jean sans Peur semble bien prouver qu'un refus n'était pas envisageable.
[3] ADN, B 1276, pièce n°12884, déposition d'Ysabellet des Champions.
[4] Claude GAUVARD, « La violence des hôtels princiers à Paris », *op. cit.*, p. 240.
[5] Elizabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel : les serviteurs des ducs d'Orléans au XVe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 239-243.
[6] Cas cité par Léon MIROT, « Notes sur un manuscrit de Froissart et sur Pierre de Fontenay, seigneur de Rance, son premier possesseur », *op. cit.*, p. 317.
[7] L'abbaye de Saint-Magloire, fondée sur l'île de la Cité à la fin du Xe s., a été transportée en 1138 sur la rive droite, où sa censive borde notamment la rue Saint-Denis à l'est. Valentine WEISS, *Cens et rentes à Paris*, *op. cit.*, p. 229. L'abbaye est donc toute proche géographiquement de l'hôtel d'Artois, de plus elle a à sa tête, au moment de l'affaire Laisié et depuis le 16 décembre 1387, Mathieu le Brun, qui semble lié à la bourgeoisie parisienne, et notamment à Henri Orlant et Martin Double, se disant ami et voisin de ce dernier : BnF, P.O. 1019, doss. 23 316, 1405, 19 octobre, cité par Anne TERROINE, Lucie FOSSIER et Yvonne DE MONTENON, *Chartes et documents de l'Abbaye de Saint-Magloire. Tome III, 1330-début du XVe siècle*, Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique, 1976, p. XXIII-XXIV.
[8] Les prisons de Saint-Magloire ont notamment servi à emprisonner les Templiers en 1310 et les Armagnacs en 1418. *Ibid.*, p. XXV, XLIX.

parce qu'ils avaient battu un Parisien[1]. Dans cette même affaire, deux archers du duc ont été gardés dans les prisons de l'évêque de Paris pendant vingt-huit jours. En février 1411 (n. st.), un convoyeur de fonds coupable de s'être volatilisé avec l'argent qu'il transportait est arrêté près de Troyes : il est « men[é] prisonnier en [l']hostel [du duc] a Paris ; ses maitres d'hostel le reçurent et l'ayant examiné, il leur avoua ledit larcin ». Le coupable est ensuite détenu pendant six semaines dans les prisons du For l'Évêque, puis transféré à Lille[2]. Les fonctions judiciaires des maîtres d'hôtel du duc de Bourgogne sont donc avérées, même s'il leur faut recourir à des prisons se trouvant hors des hôtels ducaux, qui, faute de droits seigneuriaux exercés par le duc à Paris, en étaient dépourvus.

Il existe par ailleurs un autre officier à fonction judiciaire au sein de l'hôtel : le roi des ribauds, chargé de la police du commun, et dont le rôle dans l'hôtel royal est notamment de faire crier la vaisselle perdue et d'exécuter les jugements du grand maître de l'hôtel[3]. S'il est attesté dans l'Hôtel de Bourgogne, aucune mention ne permet de préciser son rôle ou ses attributions[4].

Ainsi, au premier abord, le duc de Bourgogne semble disposer, au cœur même de la ville de Paris, d'un pouvoir s'exprimant notamment sur le plan judiciaire.

b) <u>La prééminence de la souveraineté royale</u>

Néanmoins, un examen attentif des différentes instances dans lesquelles s'exprime ce pouvoir judiciaire tempère cette vision d'une justice ducale interne à l'hôtel et autonome au sein de la ville de Paris. Il faut noter tout d'abord, comme le rappelle une ordonnance royale de 1369, que le prévôt de Paris a théoriquement juridiction sur tous les crimes commis dans la ville, y compris par des officiers des princes du sang, même si « les maistres ou gouverneurs des hostels d'aucuns seigneurs de notre lignage et autres s'efforcent d'avoir et retenir par devers eulz la congnoissance des gens de leurs hotelz, quant ilz ont mesprinz et delinqué en notre dicte ville »[5]. Aucune mention n'est faite dans cette ordonnance d'une quelconque restriction de la compétence du prévôt, par exemple dans l'espace des hôtels princiers. Bien au contraire, la présence de la justice royale se fait sentir dans les affaires concernant les gens de l'Hôtel ducal

[1] ADCO, B 1558, f° 69 v°.
[2] BnF, Bourgogne 56, f° 107.
[3] Anne TERROINE, « Le roi des ribauds de l'hôtel du roi et les prostituées parisiennes », *Revue historique du droit français et étranger*, 1978, vol. 56, p. 253–267.
[4] Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I, op. cit.*, p. 79. : gratification de la duchesse « à roy des ribaus de l'ostel de monseigneur » le 21 janvier 1375 ; ADCO, B 1511, f° 140 : « Jehan Fillaust, roi des ribaux de l'ostel de mon dit seigneur », par mandement ducal du 1er septembre 1396.
[5] Ordonnance de Charles V donnée le 23 mai 1369 à Vincennes. *Ordonnances des rois de France de la troisième race,, op. cit.*, t. V, p. 170.

à Paris, que ce soit pour soutenir ou pour contester l'action des maîtres d'hôtel. Dans le premier sens, des valets sont emprisonnés, sur demande des maîtres d'hôtel du duc, dans les prisons du roi au Châtelet de Paris ; dans le second, évoquons à nouveau le cas d'Étienne Laisié, qui conteste devant le Parlement de Paris l'action menée contre lui par Pierre de Fontenay. En effet, pour confondre le présumé voleur, Pierre de Fontenay a fait appel à maître Martin Double[1], Jean Gerbet et d'autres pour « faire le procès » de Laisié ; or ce dernier a été mutilé à un bras à cause de la torture qu'il a subie, et déclenche une procédure en Parlement contre Pierre de Fontenay pour obtenir réparation de sa mutilation. Il est intéressant de relever les termes de la plaidoirie d'Étienne Laisié, qui conteste devant le Parlement le droit des maîtres d'hôtel à l'avoir fait arrêter : ce sont, dit-il, « personnes privees et sans commission »[2]. Le Parlement n'a finalement pas à trancher cette question de la légitimité de la justice ducale, car cette procédure se conclut par un accord, aux termes duquel Laisié abandonne ses poursuites contre Fontenay, moyennant cinquante écus d'or que lui fait verser le duc de Bourgogne à titre de dédommagement[3]. L'action ducale dans la conclusion du procès a été déterminante[4]. Peut-être s'agissait-il précisément d'intervenir afin d'éviter que la cour de justice royale ne remette en cause le fonctionnement de la justice interne de l'hôtel.

Une autre affaire montre bien que la justice ducale n'est pas vraiment autonome à Paris, même au sein de l'hôtel. Ainsi, en janvier 1404 (n. st.), le roi consent, sur demande de Philippe le Hardi, de lui « prester terre en notre ville de Paris quelque part que ce soit en notre justice ou mieulx faire se pourra », afin qu'il puisse mener une enquête contre des officiers de son hôtel accusés d'avoir trafiqué des créances du trésor ducal[5]. Il s'agit ici de recourir à la « procédure de terre empruntée », qui permet, bien que le duc n'ait pas juridiction à Paris, de faire juger les

[1] Avocat au Châtelet dès 1370, conseiller du roi en 1378, puis avocat du roi en 1380, il complète son activité au service d'autres institutions, par exemple en étant au conseil de Saint-Magloire. Il est retenu en 1400 comme conseiller et avocat du duc au Châtelet, à la pension de 10 l.p. par an (ADCO, B 1526, f° 67). Il possédait avant 1399 une maison Porte Comtesse d'Artois (AN, S* 1254, f° 99). Sa sœur, Guillemette, est l'épouse d'Henri Orlant, changeur parisien et valet de chambre de Philippe le Hardi. Il décède en 1405 et est enterré à Saint-Magloire : Anne TERROINE, Lucie FOSSIER et Yvonne DE MONTENON, *Chartes et documents de l'Abbaye de Saint-Magloire, t. III, op. cit.*, p. 780, n. 1; Léon MIROT, *Une grande famille parlementaire, op. cit.*, p. 170 ; Elisa ANNE, « Les ducs de Bourgogne devant le Parlement de Paris (1364-1477) : le conseil ducal », *in* Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 352; Emile RAUNIÉ, Max PRINET, André LESORT, Hélène VERLET, Bernard BILLAUD et Julien-Philippe de GAULLE, *Épitaphier du vieux Paris, op. cit.*, t. VIII, p. 162, n° 3795.

[2] AN, X ^{2A} 14, f° 255 v°.

[3] AN, X ^{1C} 93 D, n° 455, accord du 9 juin 1407. Le duc Jean fait alors verser à Pierre de Fontenay une somme de 90 écus, soit cinquante écus de dédommagement à verser à Laisié, auxquels s'ajoutent quarante écus couvrant les coûts du procès. ADCO, B 1554, f° 194 v°, mandement du 26 juin 1407.

[4] L'accord est passé « pour contemplacion dudit monseigneur le duc qui a present est, lequel en a parlé audit Estienne et a son conseil, et les en a demandé et requis ». AN, X ^{1C} 93 D, n° 455, accord du 9 juin 1407.

[5] Édité par Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, « Documents relatifs à la gestion des finances de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre (1384-1404) », *BCRH*, 1980, vol. 146, p. 69–312, n° 46, p. 311-312.

suspects sur place[1]. La justice du roi est dans cette affaire sollicitée pour travailler avec la justice du duc, et assister les enquêteurs qui ont été nommés par Philippe le Hardi parmi les officiers ducaux et royaux : le prévôt de Paris et les autres officiers royaux doivent faire saisir les papiers des gens de l'hôtel impliqués, faire venir les témoins requis par les enquêteurs, et, si besoin est, faire emprisonner au Châtelet ou ailleurs les suspects et appliquer les décisions du tribunal ducal. Bien qu'il s'agisse d'une affaire interne à l'Hôtel de Bourgogne, la coopération et l'accord de la justice royale sont ici sollicités, peut-être en raison de l'importance de l'affaire considérée et des personnes impliquées.

Enfin, d'une façon plus générale, le duc professe, lorsqu'il est à Paris, une soumission complète vis-à-vis des ordonnances royales, y compris aux dépens de ses propres serviteurs : les chapelains ducaux qui, contrairement à ce que prévoyaient les ordonnances royales, avaient saisi des cierges dans une église parisienne où le duc avait entendu la messe, se voient appliquer une retenue sur leurs gages[2].

Ainsi, même si par certains aspects, le duc dispose d'un pouvoir particulier, notamment judiciaire, au sein de son hôtel, aux sens à la fois géographique et social, alors même que cet hôtel se trouve à Paris dans la haute justice royale, la demeure ducale est loin d'être un monde clos, une enclave au statut « extraterritorial » sur laquelle le duc aurait un pouvoir discrétionnaire. La présence royale se fait sentir, de façon inégale selon les affaires considérées, témoignant d'une part du respect affiché par le duc pour le pouvoir royal et de l'équilibre qui est maintenu entre souveraineté royale et autorité ducale, et d'autre part de la progressive « mise au pas des hôtels princiers » qui se produit au cours des XIV^e^ et XV^e^ siècles[3].

Ainsi, par des signes concrets visibles dans l'espace parisien, le duc de Bourgogne s'affirme comme un acteur du jeu politique mené dans la capitale. En cela il n'agit pas différemment des autres princes, et en particulier des princes du sang, qui ont eux aussi hôtels, droits de prise ou personnel portant livrée à Paris. La question qui se pose donc est bien de

[1] Les gens de justice du bailliage de Senlis usent de la même procédure pour limiter les déplacements incessants entre leur domicile et leur juridiction : « le tribunal vient au juge ». Bernard GUENÉE, *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge*, Publication de la Faculté des Lettres de Strasbourg, 1963, p. 333-334. On trouve trace d'une procédure semblable dans le cas exceptionnel du procès de Bernard de Saisset, en 1301 : pour contourner le droit canonique et maintenir en détention l'évêque de Pamiers à Senlis, le conseil royal obtient de l'archevêque de Reims et de l'évêque de Senlis qu'ils cèdent à la province de Narbonne, dont dépend Saisset, le terrain sur lequel se trouve l'hôtel où Saisset est emprisonné. On a donc recours à un artifice territorial qui permet de préserver les droits de justice des parties concernées. Cf. Jean FAVIER, *Philippe le Bel*, Paris, Fayard, 1978, p. 326-328.

[2] « Nous, qui ne voulons pas que nosdits chappelains prengnent ainsy nos cierges contre les dites coutumes royaux (…) ». BnF, Bourgogne t. 53, f° 196, mandement ducal donné à Conflans le 10 février 1399 (n. st.). Il s'agit de l'église Saint-Antoine. Sur la dévotion de Philippe le Hardi à saint Antoine, voir ci-dessous, chap. 9, p. 456.

[3] Claude GAUVARD, « La violence des hôtels princiers à Paris », *op. cit.*, p. 244.

déterminer si et comment les ducs Valois de Bourgogne ont investi et utilisé cet espace parisien différemment, notamment à la faveur de l'affaiblissement de l'autorité royale.

*

* *

En définitive, les premiers ducs Valois de Bourgogne définissent par leurs déplacements un espace parisien au sens large, dont ils usent de façon différenciée. Philippe le Hardi fait preuve d'une grande mobilité dans et hors de Paris, y disposant de plusieurs hôtels, voyageant notamment entre Paris et Conflans, et se servant à l'occasion de « résidences secondaires », qui ne lui appartiennent pas, mais qu'il fréquente de façon à la fois ponctuelle et intense. La cour le suit dans ses déplacements, se « délocalisant » à l'occasion à l'hôtel de Nesle, à la Grange-aux-Merciers, ou encore chez l'évêque de Paris. Le duc Philippe pratique au sein d'un espace résidentiel parisien assez étendu une micro-mobilité typique des princes des fleurs de lys. Jean sans Peur, quant à lui, abandonne cette mobilité à la fois soutenue et concentrée dans l'espace : il paraît bien avoir fait de l'hôtel d'Artois, qu'il augmente d'une tour très démonstrative, le centre névralgique de la cour de Bourgogne à Paris. Il y reçoit souvent, mais ne semble pas se déplacer chez ses officiers ou courtisans, qu'il regroupe au contraire autour de lui. Il ne fréquente qu'assez peu la « banlieue » parisienne, n'y séjournant, la plupart du temps, que lorsque Paris lui est inaccessible. Deux logiques paraissent, en définitive, se succéder : une logique de diffusion avec Philippe le Hardi, où la cour de Bourgogne occupe l'espace parisien de façon lâche et étendue, et une logique de concentration avec Jean sans Peur, qui fait de l'hôtel d'Artois le centre d'une certaine vie politique parisienne. Dans les deux cas, la présence de la cour de Bourgogne, qui se déploie dans l'espace parisien, est visible à travers l'emblématique dont le duc marque certains lieux, objets ou serviteurs. Il reste maintenant à déterminer comment les ducs instrumentalisent cet espace parisien qu'ils occupent pour servir leur pratique personnelle du pouvoir.

Conclusion de la première partie

À travers l'étude des cadres de la présence de la cour de Bourgogne à Paris, on a pu mettre en valeur les aspects spatiaux de l'insertion de la cour en ville. Le repérage, dans un premier temps, des hôtels et demeures appartenant au duc de Bourgogne à Paris et dans la région parisienne a permis de définir et de décrire les lieux dans lesquels séjourne la cour, et de les replacer dans le phénomène global des résidences princières tardo-médiévales. Cette description, associée à celles des modalités de leur gestion, à la fois en termes de financement et de personnel, révèle certains aspects du rapport du duc avec la ville de Paris. En aménageant la Tour Jean sans Peur et en en faisant un symbole de la puissance bourguignonne et un support de son programme politique, le duc Jean paraît rompre avec la pratique de son père, qui n'avait que peu investi dans ses hôtels parisiens.

Un second temps de l'analyse, portant sur la présence de la cour hors des seuls hôtels ducaux, a permis de préciser le propos. La cour de Bourgogne « déborde » largement du seul cadre des hôtels ducaux : en ville et hors de la ville, nombreux sont les lieux fréquentés, ponctuellement ou régulièrement, par le duc et ses hommes. Dans l'espace délimité par leurs déplacements, cette mobilité reprend les caractéristiques de l'itinérance typique des cours princières de la fin du Moyen Âge, et ressortit aussi à l'affectif et aux goûts du duc. Dans le même temps, les spécificités de l'itinérance dans l'espace parisien ont été mises en lumière : Philippe le Hardi pratique une micro-mobilité envahissant l'Île-de-France, quand ses successeurs se concentrent sur la capitale *intra-muros*. La pratique de l'espace est ainsi révélatrice des enjeux de pouvoir qui s'attachent à la présence ducale dans la capitale et à ses abords.

DEUXIÈME PARTIE

LA VIE MATÉRIELLE DE LA COUR DE BOURGOGNE À PARIS

Après avoir posé le cadre parisien des séjours des ducs Valois de Bourgogne, il s'agit désormais de s'intéresser à l'organisation au jour le jour de la vie de la cour ducale à Paris, c'est-à-dire à son fonctionnement du point de vue matériel, afin de voir comment ce quotidien est transformé par ou adapté à la vie parisienne. Le quotidien de la cour est ici envisagé uniquement dans ses aspects matériels, fonctionnels[1], c'est-à-dire plus particulièrement tout ce qui relève des attributions de l'Hôtel ducal[2].

La cour, dont la première fonction est, selon W. Paravicini, d'organiser la vie quotidienne du prince[3], a une dimension économique désormais tout à fait reconnue et faisant l'objet d'études spécifiques, qui ne sont plus seulement centrées sur la consommation de biens de luxe[4]. La cour représente en effet un enjeu indéniable pour la ville qui l'accueille : en Brabant par exemple, les villes se disputent la présence du duc, qui est certes coûteuse en termes d'investissements, mais qui est supposée avoir une influence positive sur l'activité et le commerce locaux[5] : la présence de la cour est en effet synonyme de profits pour de nombreux membres du corps urbain[6]. Il est cependant malaisé d'estimer le poids économique de la cour sur et dans la ville, en raison du caractère partiel des sources et des difficultés méthodologiques[7]. Dans le cas de Paris, le problème est encore plus complexe : d'une part la cour de Bourgogne est une cour parmi d'autres, s'approvisionnant aux mêmes marchés que la cour royale et les autres cours princières ; d'autre part la capitale du royaume est la ville la plus peuplée d'Occident, ce qui conduit à relativiser l'impact de la consommation ducale sur le marché parisien. Une autre singularité de Paris est liée à la position d' « étranger » qu'y occupe le duc de Bourgogne. La cour est en règle générale partiellement auto-suffisante, les territoires du prince fournissant une partie des denrées consommées à la cour[8]. Cependant, à Paris, le duc

---

[1] Werner PARAVICINI, « Alltag bei Hofe », *in Alltag bei Hofe. 3. Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften in Göttingen*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1995, p. 9–30.

[2] On reviendra en troisième partie sur la vie symbolique, rituelle de la cour de Bourgogne dans la capitale du royaume.

[3] Werner PARAVICINI, « Structure et fonctionnement de la cour bourguignonne au XVe siècle », *op. cit.*

[4] Marzio Achille ROMANI et Maurice AYMARD, *La cour comme institution économique : douzième congrès international d'histoire économique, Séville-Madrid, 24-28 août 1998*, Paris, Ed. de la maison des sciences de l'homme, 1998, 217 p; Gherard FOUQUET, Jan HIRSCHBIEGEL et Werner PARAVICINI, *Hofwirtschaft : ein ökonomischer Blick auf Hof und Residenz in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2008.

[5] Entre 1430 et 1432, le conseil de ville de Bruxelles fait ainsi abattre deux cents maisons pour élargir le parc devant le palais ducal, dans l'objectif d'inciter le duc à séjourner davantage en ville. Maurice AYMARD et Marzio Achille ROMANI, « Introduction », *in* Maurice AYMARD et Marzio Achille ROMANI (éds.), *La cour comme institution économique*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1998, p. 11.

[6] Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies*, *op. cit.*, p. 42-47.

[7] Peter STABEL, « For Mutual Benefit? Court and City in the Burgundian Low Countries », *in* Steven J GUNN et Antheun JANSE (éds.), *The court as a stage : England and the Low Countries in the later Middle Ages*, Woodbridge, UK, The Boydell Press, 2006, p. 104.

[8] Wim BLOCKMANS et Antheun JANSE, « From territorial courts to one residence », *op. cit.*, p. 22. Ces denrées peuvent aussi être obtenues par l'exercice du droit de prise. Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique*, *op. cit.*, p. 387.

de Bourgogne n'est pas sur ses terres : tout l'approvisionnement quotidien doit donc être soit acheminé depuis ses propres territoires, soit acheté sur place. Les contraintes engendrées par cette situation conditionnent les liens de la cour de Bourgogne avec le tissu économique de la capitale. Enfin, les aspects matériels et économiques de la vie de la cour à Paris permettent aussi d'aborder la question des relations avec les fournisseurs parisiens. Qui sont-ils, que fournissent-ils, et que représente pour eux le marché curial ?

Chapitre 3

La cour, centre de consommation

Le problème de l'organisation du quotidien de la cour dépend de la taille de cette dernière. Il est difficile d'en évaluer le poids démographique, puisque sa configuration varie considérablement en fonction du lieu, de la période, ou encore de la présence, aux côtés du duc, de membres de la famille ducale[1]. Pour certaines dates, les écrous des gages, qui reprennent la liste journalière des officiers gagés, permettent d'évaluer la taille, sinon de la cour, du moins de l'Hôtel qui en constitue le cœur (officiers et serviteurs gagés). Cependant ces écrous ne subsistent que de façon très parcellaire pour les règnes de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, alors qu'ils sont conservés en grand nombre, et peuvent être complétés par une étude des ordonnances de l'hôtel, à partir du règne de Philippe le Bon[2] : il faut donc, pour estimer la taille de l'hôtel des deux premiers ducs Valois, s'appuyer aussi sur les comptabilités générales bourguignonnes. Les chiffres montrent une croissance continue des effectifs. Ainsi, de 1364 à 1384, on estime que la cour de Bourgogne représente un effectif fluctuant de 100 à 200 personnes[3]. Par la suite, et particulièrement après l'acquisition de la Flandre, l'Hôtel et la cour s'accroissent. Ainsi, le 25 janvier 1385, à Cambrai, alors que le duc négocie le mariage de ses enfants avec ceux de Bavière[4], la cour compte 248 personnes et 232 chevaux[5]. Pour prendre un exemple parisien, le 5 février 1386 (n. st.), à Paris, l'Hôtel compte 292 personnes et 285 chevaux[6]. Sous le duc Jean, l'hôtel ducal représente environ 350 officiers et serviteurs présents, avec 700 à 800 chevaux[7]. Sous Philippe le Bon, on passe d'environ 400 présents à la cour en

[1] « It is not easy to assess the actual size of Philip the Bold's court at any one time ». Richard VAUGHAN, *Philip the Bold*, *op. cit.*, p. 189.
[2] Voir l'édition papier des ordonnances de l'Hôtel, ainsi que la base de données « Prosopographia Burgundica » développée à partir de ces ordonnances et des écrous conservés : Holger KRUSE et Werner PARAVICINI, *Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund. Band 1, Herzog Philipp der Gute 1407-1467*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2005, 507 p., T. HILTMANN, W. PARAVICINI (dir.), *Prosopographia Burgundica*, [en ligne]. URL: http://burgundicae.heraudica.org.
[3] Marie-Thérèse CARON, Denis CLAUZEL, Jean RAUZIER et Monique SOMMÉ, « La cour des ducs de Bourgogne (1369-1477), consommation et redistribution », *in* Maurice AYMARD et Marzio Achille ROMANI (éds.), *La cour comme institution économique*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, p. 31.
[4] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 41.
[5] Richard VAUGHAN, *Philip the Bold*, *op. cit.*, p. 190.
[6] ADCO, B 321. Le lieu exact n'est pas précisé sur l'écrou, mais les itinéraires indiquent que le 6 février le duc est à Paris. Il est donc selon toute vraisemblance à Paris ou dans ses environs immédiats la veille. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 185.
[7] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 331.

1426-1427 à plus de 600 présents en 1438[1]. Rapportés à l'échelle de Paris, ces chiffres peuvent sembler dérisoires[2]. Il faut cependant noter que la population ressortissant à la cour et présente dans la capitale du royaume ne se limite ni aux officiers gagés d'une part – chacun d'entre eux pouvant être accompagné d'une suite plus ou moins nombreuse –, ni à la cour de Bourgogne d'autre part. Considérant l'ensemble des hôtels princiers d'importance présents à Paris à la fin du Moyen Age, C. Gauvard évalue l'ensemble des personnes y étant rattachées à un nombre compris entre 5 000 et 10 000 individus, soit autant que la population étudiante au même moment[3]. Ceci représenterait entre 5 et 10% de la population parisienne rattachés à un Hôtel princier à la fin du XV^e^ s, dont celui de Bourgogne, l'un des plus importants.

Ces chiffres permettent d'envisager l'impact non négligeable que peut avoir une cour princière sur une économie urbaine : ce sont autant de personnes qu'il s'agit de nourrir, vêtir, loger. Nombreux sont donc les artisans et les fournisseurs qui, dans la ville, sont amenés à entrer en contact avec la cour pour en satisfaire les besoins, et à bénéficier ainsi des flux financiers que génère la cour. Il faut noter d'emblée que l'étude de la consommation de la cour est indissociable de l'étude de ses fournisseurs, au premier chef parce que cette consommation est principalement visible dans les comptes de la recette générale, qui sont organisés par grandes rubriques de dépense – plus ou moins bien respectées –, mais aussi et surtout par nom de fournisseurs. C'est donc par le repérage dans les comptes des fournisseurs parisiens que l'on peut aborder la question de la consommation de la cour à Paris.

Il s'agit donc ici d'observer l'insertion de la cour de Bourgogne dans les circuits d'échange parisiens : quelles sont les denrées que la cour achète ou se procure à Paris, et quelles sont les conditions de ces transactions ?

---

[1] Soit respectivement 210 à 215 officiers présents, pour un nombre total de présents compris entre 387 et 420 en 1426-1427, et plus de 288 officiers présents, pour un nombre total de présents compris ente 598 et 6376 en 1438. Wim BLOCKMANS et Antheun JANSE, « From territorial courts to one residence », *op. cit.*, p. 21.

[2] La question de l'estimation de la population parisienne a suscité de nombreux débats. Le seul chiffre fournit par les sources est celui des 61 000 feux comptabilisés en 1328, qui permettent d'évaluer la population du début du XIV^e^ s. à plus de 200 000 habitants. Si la croissance s'arrête dans la seconde moitié du XIV^e^ s, les historiens s'accordent cependant pour estimer que c'est seulement dans la première moitié du siècle suivant que les crises font drastiquement baisser la population parisienne, qui tombe alors sans doute aux alentours de 100 000 habitants. En prenant le chiffre, moyen, de 300 personnes, la population de la cour de Bourgogne représenterait alors entre 0,15 et 0,3% de la population parisienne – selon que l'on prend le chiffre global de 200 ou de 100 000 habitants –, soit une part tout à fait minime. Raymond CAZELLES, *De la fin du règne de Philippe Auguste...*, *op. cit.* ; Jean FAVIER, *Paris au XVe siècle*, *op. cit.*

[3] Claude GAUVARD, *Violence et ordre public au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2005, p. 230.

I. L'organisation du quotidien : du marché à l'Hôtel

1. Structure et dépenses de l'Hôtel

L'approvisionnement quotidien est, du fait même de sa régularité, un aspect important des relations économiques entre cour et ville, d'autant que jusqu'en 1445, les officiers sont nourris à la cour aux frais du duc[1]. L'approvisionnement est pris en charge par l'Hôtel ducal, qui est divisé en six offices, sur le modèle de l'hôtel royal[2] : quatre offices de bouche, qui sont la paneterie, l'échansonnerie, la cuisine et la fruiterie[3], auxquels s'ajoutent l'écurie et la fourrière. L'Hôtel, adapté au caractère itinérant de la vie du prince, assure son approvisionnement en grande partie indépendamment de son lieu de séjour, grâce à la constitution de stocks ou « garnisons », ainsi qu'à l'affermage d'une partie des fournitures alimentaires[4]. L'ensemble est complété par des achats sur place, en fonction du lieu où se trouve l'Hôtel et en fonction des besoins.

Les frais liés au fonctionnement journalier des services de bouche – achat d'aliments, linges, bois de chauffe, vaisselle de cuisine, foin, cire, maréchalerie, etc. – sont peu présents dans la comptabilité générale : ils sont usuellement comptés dans les écrous de la dépense, qui sont peu nombreux à avoir été conservés pour les deux premiers ducs Valois de Bourgogne. La comptabilité générale (recette générale et comptes du maître de la chambre aux deniers) ne reprend la plupart du temps que de façon globale les sommes versées au maître de la chambre aux deniers, sans donner le détail des écrous. Seuls ceux-ci permettent de repérer avec précision fournisseurs, montants dépensés et denrées achetées, et d'appréhender la gestion des « garnisons » constituées par les officiers de l'Hôtel[5]. Si l'on considère, parmi les écrous conservés, ceux qui concernent des séjours ducaux en région parisienne, la récolte s'avère

---

[1] Holger KRUSE, *Hof, Amt und Gagen : die täglichen Gagenlisten des burgundischen Hofes (1430-1467) und der erste Hofstaat Karls des Kühnen (1456)*, Bonn, Bouvier Verl, 1996, p. 135-145. C'est dans le but de juguler l'augmentation des dépenses d'approvisionnement de l'Hôtel, qui croissent en même temps que le personnel augmente, que Philippe le Bon ordonne la conversion en gages du droit qu'avaient les officiers de manger à la cour. Marie-Thérèse CARON, Denis CLAUZEL, Jean RAUZIER et Monique SOMMÉ, « La cour des ducs de Bourgogne, consommation et redistribution », *op. cit.*, p. 34.

[2] M CANAT DE CHIZY, « Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, sa vie intime et l'état de sa maison (extrait des escroes de son hôtel) », *op. cit.*, p. 10.

[3] Pauline MOIREZ, « Les offices de bouche à l'Hôtel du roi de France, de Philippe VI à Charles VI (1328-1422) », *PTEC*, 2002 ; Bertrand SCHNERB, « L'office de la cuisine à la cour de Bourgogne sous le duc Jean sans Peur (1404-1419) », *PCEEB*, 2007, vol. 47, p. 37–54.

[4] Cf. *infra*.

[5] Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Les finances du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, 1384-1404. Le montant des ressources*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1990, p. 126-130 ; pour un exemple d'utilisation des écrous comme source sur la vie quotidienne à la cour, voir Monique SOMMÉ, « L'alimentation quotidienne à la cour de Bourgogne au milieu du XVe siècle », *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1968, p. 103-117.

encore plus maigre, et il est impossible de traiter les quelques écrous subsistant de façon sérielle[1].

Par ailleurs, certaines dépenses de l'Hôtel à Paris sont connues grâce à des mentions de la comptabilité générale, par exemple lorsque les fournisseurs sont payés en retard pour des denrées comptées sur les écrous[2]. Le chapitre « deniers payés en acquit de monseigneur », qui se trouve parfois dans les comptes de la recette générale[3], reprend certaines de ces créances, souvent sans beaucoup de détail. Le compte particulier de Francequin de Blandeque, chargé par le duc Jean de régler les dettes laissées par Philippe le Hardi, donne aussi quelques noms de pourvoyeurs parisiens de l'Hôtel[4]. D'autres fournisseurs apparaissent lorsque le receveur général compense les frais qu'ils ont engagés pour le change des monnaies dans lesquelles les créances ont été libellées[5]. Il faut noter enfin que des dépenses relevant *a priori* de l'Hôtel apparaissent aussi dans la comptabilité générale sous des rubriques particulières, par exemple aux chapitres « achat de chevaux », « achat de vins », « espicerie » ou encore « dépense commune »[6]. Cet état des sources implique une connaissance inégale du fonctionnement de l'approvisionnement de l'Hôtel dans le cadre parisien : si des études détaillées sur les chevaux[7], ou sur la consommation de vin sont possibles, il est malaisé de préciser la consommation journalière des denrées alimentaires et des menues fournitures associées de la cour de Bourgogne[8].

---

[1] Est conservée une seule série, incomplète (78 peaux), d'écrous de la dépense et des gages pour la seconde quinzaine du mois de mai 1396, que le duc passe à Paris et dans ses environs, sous la cote ADCO, B 326bis.

[2] Les créanciers de l'Hôtel sont particulièrement exposés aux retards de paiement en raison de la pénurie d'argent comptant. Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique*, *op. cit.*, p. 387-390.

[3] Ces dépenses peuvent aussi être groupées sous un autre titre, par exemple : « Debtes deues par mondit seigneur le duc de Bourgogne a plusieurs personnes pour la despense de l'ostel de mondit seigneur et de Madame et de messeigneurs leurs enfans, depuis le XIII^e^ jour de may M CCC IIII^XX^ VII jusques au darrenier jour de septembre oudit an » (ADCO B 1475, f° 109). Ce chapitre est composé d'une liste de noms de créanciers, sans précision de lieu, auxquels sont dues de petites sommes.

[4] ADCO, 1 J 1470 ; Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique*, *op. cit.*, p. 400-402.

[5] Ainsi, l'épicier parisien Jacquet de Roye, qui fournit toute la cire consommée par l'Hôtel ducal entre fin octobre 1411 et fin juin 1412, pour un montant de 1100 écus, n'apparaît dans la recette générale que parce qu'il a été payé par le receveur de Flandre, et a donc demandé compensation pour le change des monnaies. Il a probablement fourni l'Hôtel ducal avant ou après ces dates, mais la trace n'en est pas conservée. Cf. ADCO, B 1570, f° 135 et B 1571, f° 81 v°.

[6] Pour cette dernière, par exemple : « a Jehan de Richebour, chauderonnier demorant a Paris, a Perrin du Fou, coffrier, a Jehan le Pennelier et Thiebaut le Costellier, demorant audit Paris, pour plusieurs chaudieres, poz, paelles, cuillers de fer, coffres, penniers d'osiers, costeaux et plusieurs autres chouses prinses et achetees d'eulx pour les cuisines de mondit seigneur et de monseigneur le conte de Nevers son filz », la somme de 201 l. 8 s. 10 d.p., par mandement donné le 14 juillet 1388, ADCO, B 1475, f° 82.

[7] Noëlle CHERRIER, « Les chevaux de Philippe le Hardi (1371-1404) », *Annales de Bourgogne*, 1995, vol. 67, p. 107–148; Nicolas THOUROUDE, « Jean sans Peur, Paris et les chevaux (1399-1419) », *op. cit.*

[8] Ainsi, un relevé de tous les marchands parisiens de denrées alimentaires présents dans la comptabilité générale laisse apparaître une surreprésentation des marchands de poisson de mer : 13 poissonniers « de mer », et un « poissonnier », pour trois poissonniers d'eau douce, sur un total de 64 marchands de denrées alimentaires recensés (cf. en annexe, Tableau 24 : classification retenue pour les groupements professionnels, p.533). Ceci s'explique non par une consommation plus importante de poissons de mer lorsque la cour se trouve à Paris, mais bien par la

En valeur, ces dépenses de l'Hôtel, quoique mal connues dans le détail, sont considérables, et en constante augmentation au cours de la période considérée[1]. Ainsi, entre 1371 et 1384, la dépense ordinaire de l'Hôtel passe d'environ 19 000 livres tournois annuelles en 1364-1369 à 49 000 l.t. en 1379-1384, ce qui représente une dépense mensuelle qui augmente de 1 600 à 4 000 l.t.[2]. Après 1392, la dépense ordinaire de l'Hôtel représente un total mensuel compris entre 7 000 et 9 000 l.t. par mois, atteignant même 11 000 l.t. à la fin du règne[3]. Sous le principat du duc Jean, la dépense annuelle moyenne de l'Hôtel, légèrement en retrait par rapport aux dernières années du gouvernement de son père, est de plus de 100 000 l.t.[4] Cette somme globale des dépenses de l'Hôtel comprend à la fois les approvisionnements et les gages versés aux officiers de l'Hôtel. Selon les cas, on évalue la part des approvisionnements entre 60 et 75% des dépenses de l'Hôtel[5]. Ainsi, à partir des années 1390, ce sont en moyenne au minimum entre 130 et 200 l.t. (230 l.t. à la fin du principat de Philippe le Hardi) qui sont dépensés chaque jour pour le seul approvisionnement de l'Hôtel ducal, principalement là où séjourne le duc[6].

---

structure de ce commerce. D'une part, Paris est une place d'importance pour le marché du poisson à la fin du Moyen Âge, et d'autre part le poisson de mer, consommé les jours d'abstinence, n'est jamais acheté « en garnison », mais toujours au jour le jour. Il faut aussi noter que, contrairement au commerce du poisson d'eau douce, qui est contrôlé par des grossistes, le marché du poisson de mer est fort dispersé (les écrous de la dépense d'Isabelle de Portugal montrent ainsi que le poisson de mer est, en Flandre, acquis directement auprès de différents pêcheurs dans les ports.) Tout ceci explique le nombre de « poissonniers de mer » parisiens mentionnés dans la comptabilité bourguignonne. Marie-Thérèse CARON, Denis CLAUZEL, Jean RAUZIER et Monique SOMMÉ, « La cour des ducs de Bourgogne, consommation et redistribution », *op. cit.*, p. 35; Benoît CLAVEL, « L'animal dans l'alimentation médiévale et moderne en France du Nord, XIIIe-XVIIe siècles », *Revue archéologique de Picardie*, 2001, n° 19, p. 153, 166.

[1] Voir en annexe Tableau 19: dépenses de l'Hôtel des ducs de Bourgogne (1363-1418) en livres tournois.

[2] Jean RAUZIER, *Finances et gestion d'une principauté*, *op. cit.*, p. 371. Ce chiffre peut être comparé aux 2 200 l.t. dépensées à Mons par le comte de Hainaut pour le mois de décembre 1359, ou aux 375 livres mensuelles de la dépense de l'Hôtel de Hollande (4 500 livres annuelles). Malcolm VALE, « Provisioning princely households in the Low Countries during the pre-Burgundian period, c. 1280-1380 », *in Alltag bei Hofe. 3. Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften in Göttingen*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1995, p. 35; Wim BLOCKMANS et Antheun JANSE, « From territorial courts to one residence », *op. cit.*, p. 23.

[3] « La dépense de l'hôtel du duc, tout en se situant dans le même ordre de grandeur que celles des hôtels de la reine ou du duc de Berry, les surpassait toutefois très nettement ». Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Le montant des ressources*, *op. cit.*, p. 130.

[4] Richard VAUGHAN, *John the Fearless*, 2e éd., Woodbridge, Suffolk, U.K./Rochester, N.Y., The Boydell Press, 2002, p. 118.

[5] « Les dépenses des six services [sont] deux à trois fois supérieures à celles des gages. » Marie-Thérèse CARON, Denis CLAUZEL, Jean RAUZIER et Monique SOMMÉ, « La cour des ducs de Bourgogne, consommation et redistribution », *op. cit.*, p. 34. J. Rauzier évalue la part des fournitures à environ 40% des dépenses de l'Hôtel au début du règne de Philippe le Hardi. Jean RAUZIER, « Les approvisionnements de la cour de Philippe le Hardi », *Annales de Bourgogne*, 1998, vol. 70, p. 10.

[6] À titre d'exemple, au cours du mois de janvier 1396 (n. st), tout entier passé à Paris, la dépense de l'hôtel sans les gages varie entre un minimum de 70 l. 9 d.p. le 10 janvier, et un maximum de 666 l. 3 s. 9 d.p. le 22 janvier, pour une moyenne journalière de 175 l.p (environ 220 francs). La dépense mensuelle totale de l'hôtel est de 5 417 l.p. pour les fournitures (67%) et de 2620 l.p. pour les gages (33%). ADCO, B 326, f° 1-6 v°. Voir en annexe Graphique 20 : les dépenses moyennes journalières de fournitures de l'Hôtel de Bourgogne en livres tournois (1364-1418).

Par ailleurs, ces moyennes journalières tendent à lisser les variations liées à la saison ou au lieu de séjour, or le coût de l'approvisionnement quotidien à Paris est particulièrement élevé : J. Rauzier montre ainsi qu'entre 1371 et 1376, le duc dépense au minimum deux fois plus par jour en moyenne lorsqu'il se trouve à Paris que lorsqu'il séjourne en Bourgogne[1]. Les nombreuses réceptions données, mais aussi la nécessité dans laquelle le duc se trouve de recourir à des denrées d'achat plutôt qu'à des denrées produites par ses domaines expliquent sans doute ce différentiel[2]. Divers moyens peuvent être envisagés pour tenter d'évaluer le poids de la cour de Bourgogne au sein de l'économie parisienne, l'objectif étant de comparer les rares chiffres livrés par les sources bourguignonnes à des ordres de grandeur plus généraux, fournis notamment par des textes contemporains.

Pour une approche à très grande échelle, la consommation de viande a été envisagée. Les chiffres relevés dans les quelques écrous traitant des séjours parisiens de la cour n'ont que peu de signification par eux-mêmes ; ils ont donc été comparés au *Ménagier de Paris*, ce qui permet de les mettre en perspective. Un passage de cet ouvrage présente la consommation globale de viande des hôtels royal et princiers à Paris, rapportée à la consommation de la ville[3]. La comparaison des chiffres du *Ménagier* et de ceux des écrous est d'autant plus justifiée qu'ils concernent tous deux la dernière décennie du XIV^e^ siècle[4].

Tableau 6: consommation hebdomadaire de viande de l'Hôtel de Bourgogne à Paris à la fin du XIV^e^ s.

Consommation hebdomadaire de l'Hôtel de Bourgogne	**Boucherie (par semaine)**				**« Poulaillerie » (par jour)**		
	Moutons	**Bœufs**	**Veaux**	**Porcs**	**Volailles**	**Chevreaux**	**Pigeons**
D'après le *Ménagier*	96	13	13	10	480	40	160 paires
Écrous, semaine du jeudi 18 au jeudi 25 mai 1396 inclus[5]	194	13,5	32	24	410	7,5	28 paires

Il est intéressant de constater que les ordres de grandeur donnés dans le *Ménagier* sont très inférieurs à la consommation observée pour la boucherie, les chiffres des écrous étant tous, sauf pour le bœuf, plus du double de ceux donnés dans le traité. En revanche, « le fait de

[1] Jean RAUZIER, *Finances et gestion d'une principauté*, *op. cit.*, p. 377.
[2] Toujours entre 1371 et 1376, les dépenses journalières lors des voyages en Flandre sont d'ailleurs équivalentes aux dépenses réalisées à Paris.
[3] Le Ménagier de Paris évalue la consommation de viande de l'Hôtel de Bourgogne aux 4/5^e^ de la consommation de l'Hôtel royal. SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS (éd.), *Le Ménagier de Paris*, Paris, Imp. de Crapelet, 1846 t. 2, p. 84-86.
[4] Le *Ménagier* a été écrit entre 1392 et 1394. *Ibid.* t. I, p. XXII.
[5] Soit cinq jours de consommation de viande, les vendredi 19, samedi 20 et mercredi 24 ayant été maigres. Le jeudi 25 mai un dîner s'est tenu à Conflans, auquel étaient présents le roi, le duc d'Orléans, et « plusieurs Alemans et Anglois ». ADCO, B 326 bis.

poulaillerie » semble largement surévalué par l'auteur du *Ménagier*, sans compenser pourtant en quantité de viande la sous-évaluation de la boucherie. Il faut noter que le *Ménagier* est écrit précisément au moment où les cours princières s'affirment sur la scène politique à la faveur de la folie du roi : la table que les princes tiennent ouverte, mais aussi la croissance du nombre de serviteurs de l'Hôtel, entraînent une augmentation des dépenses de bouche. L'auteur du *Ménagier* exprime lui-même sa surprise quant aux chiffres de la consommation de viande de l'Hôtel de Berry, qu'il vérifie et corrige en les augmentant[1].

Si l'on considère les autres chiffres donnés par le *Ménagier*, qui rapportent la consommation de viande des hôtels à la consommation globale de la ville[2], on peut, tout en gardant à l'esprit que la consommation de viande est, si l'on généralise à partir de l'exemple bourguignon, sans doute sous-évaluée, tenter de donner un ordre de grandeur du poids de la consommation des cours sur le marché alimentaire parisien.

Tableau 7: poids de la consommation de viande des hôtels royaux et princiers à Paris, d'après le *Ménagier de Paris* (chiffres hebdomadaires)

Consommation / Cour	**Moutons**		**Bœufs**		**Veaux**		**Porcs**		**Volailles**
	Nbre	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**
Paris	3080	100%	514	100%	306	100%	600	100%	Non précisé
Roi	120	3,9%	16	3,1%	16	5,2%	12	2%	600/jour
Reine / Orléans / Berry (chacun)	80	2,6%	12	2,3%	12	3,9%	12	2%	300/jour
Bourbon	40	1,3%	6	1,2%	6	2%	6	1%	150/jour
Bourgogne	96	3,1%	13	2,5%	13	4,2%	10	1,7%	480/jour
Total des cours *a minima*		**16,1%**		**13,8%**		**23,2%**		**10,7%**	

Si l'impact de chaque cour prise individuellement reste relativement faible, sans être négligeable, leur poids cumulé sur le marché alimentaire urbain est tout à fait significatif. Les six cours envisagées ici représentent ainsi près du quart de la consommation urbaine de veau[3]. De plus, il faudrait ajouter à ces chiffres ceux des cours seigneuriales gravitant dans l'orbite des

[1] « Les gens de Monseigneur de Berry dient que aux dimenches et grans festes il leur convient troiz beufs, trente moutons, huit-vins douzaines de perdris, et connins à l'avenant, mais j'en doubte. – Avéré depuis. » SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS (éd.), *Le Ménagier de Paris*, *op. cit.*, t. II, p. 85 ; Françoise AUTRAND, *Jean de Berry*, *op. cit.*, p. 312; Nicole CROSSLEY-HOLLAND, *Living and dining in medieval Paris : the household of a fourteenth-century knight*, Cardiff, University of Wales Press, 1996, 244 p.

[2] Pour laquelle nous n'avons pas de données permettant de contrôler la validité des estimations du *Ménagier*.

[3] Ce qui coïncide avec les résultats des fouilles archéologiques qui montrent que la consommation de veau est, à la fin du Moyen Âge, un marqueur social des classes aisées. Cf. Benoît CLAVEL, « L'animal dans l'alimentation médiévale et moderne », *op. cit.*, p. 104.

cours des princes du sang[1], ainsi que les cours ecclésiastiques, qui ne sont pas évoquées par l'auteur du *Ménagier*.

Si l'on compare cette fois les chiffres de consommation donnés par le *Ménagier* pour Paris et ceux donnés par les écrous, la part de la cour dans la consommation urbaine s'élève de façon manifeste.

Tableau 8: poids de la consommation de viande de la cour de Bourgogne sur le marché parisien: comparaison des chiffres des écrous et du *Ménagier de Paris*

Consommation / Cour	**Moutons**		**Bœufs**		**Veaux**		**Porcs**		**Volailles**
	Nbre	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**
Paris (*Ménagier*)	3080	100%	514	100%	306	100%	600	100%	Non précisé
Bourgogne (*Ménagier*)	96	3,1%	13	2,5%	13	4,2%	10	1,7%	480/jour
Bourgogne (écrous)	194	**6,3%**	13,5	**2,6%**	32	**10,5%**	24	**4%**	410/jour

Il semble ainsi que la présence de la cour en ville a un poids conséquent sur le marché alimentaire. Par ailleurs, à l'échelle individuelle, la fourniture quasi-quotidienne de marchandises a sans doute une influence sur les affaires des fournisseurs les plus réguliers – les sommes déboursées par le maître de la chambre aux deniers sont en effet fort inégalement réparties, et quelques grands marchands ou fournisseurs, avec lesquels des marchés sont passés, se partagent l'essentiel des achats ducaux. Ainsi, pour la semaine du 18 au 25 mai 1396, déjà considérée, Richard Yvet, boucher de l'hôtel ducal, fournit pour 160 l. 13 s. 6 d.p. de viande[2]. À titre de comparaison, en 1383, Guillaume de Saint-Yon, propriétaire de trois étaux, et l'un des plus riches bouchers de Paris, déclare vendre par semaine pour 200 livres parisis de viande, ce qui lui procure un bénéfice de 20 à 30 livres[3]. Cet exemple, qui reste isolé, puisqu'il est difficile, en l'absence de comptabilité particulière conservée, d'évaluer le montant des affaires d'un marchand et la place que la cour peut y tenir, permet cependant d'affirmer que l'approvisionnement régulier de la cour de Bourgogne place ceux qui en sont chargés au rang des gros marchands parisiens.

Pour une approche plus globale de l'impact de la cour de Bourgogne sur la vie économique parisienne, on peut tenter de l'apprécier à travers la notion de « revenu urbain cumulé », qui a pour objectif d'évaluer le revenu global de toute une ville afin de le comparer

[1] Ainsi, les bouchers ducaux Richard Yvet et Pierre Chassepoul reçoivent en juillet 1396 124 l.t. qui leur étaient dues pour la dépense de Guy de la Trémoille. Louis DE LA TRÉMOILLE, *Livre de comptes, op. cit.*, p. 26.

[2] ADCO, B 326 bis. Sur les cinq jours considérés, le poulailler Pierre Chassepoul (qui est aussi sollicité les jours maigres pour fournir des œufs ou du poisson, mais ces jours n'ont pas été pris en compte ici), vend pour 152 l. 14 s. 4 d.p. Le duc de Bourgogne n'est par ailleurs pas le seul client de ces deux hommes, cf. note précédente ci-dessus.

[3] SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS (éd.), *Le Ménagier de Paris*, *op. cit.* t. II, p. 82, note.

aux chiffres de la dépense de la cour[1]. Pour déterminer ce revenu général, on suppose que le revenu moyen d'un citadin correspond aux gages journaliers d'un ouvrier qualifié. Certes, les ouvriers qualifiés ne représentent qu'une minorité du monde urbain, mais cette faible représentativité est tempérée par plusieurs données. D'une part, un certain nombre de citadins ont des revenus supérieurs à ceux des ouvriers qualifiés ; d'autre part, dans bien des foyers, le chef de famille n'est pas le seul à percevoir un revenu ; enfin, la rémunération comprend une partie en nature (nourriture, logement) qui échappe aux sources écrites. Ainsi le salaire de l'ouvrier qualifié peut-il être considéré comme représentant un chiffre moyen acceptable. Si l'on estime la population de Paris à 40 000 chefs de famille à la fin du XIV^e^ siècle[2], et le salaire d'un ouvrier qualifié à environ 5 s.p. par jour[3], soit 6 s. 3 d.t., le revenu annuel urbain cumulé peut être estimé à 3 125 000 l.t. par an (pour 250 jours travaillés[4]), soit 8 500 l.t. par jour en base annuelle. L'approvisionnement de l'Hôtel ducal montant, à la fin du XIV^e^ siècle, à environ 180 à 220 l.t. par jour, on peut donc estimer que la dépense ducale représente entre 2,1 et 2,6% du revenu urbain cumulé. Si l'on prend le chiffre de la dépense totale de l'Hôtel (gages et approvisionnement), qui monte à la fin du principat jusqu'à près de 380 l.t. par jour, la dépense parvient à 4,5% du revenu urbain cumulé. Ces chiffres relativisent certes le poids, en ce qui concerne l'approvisionnement quotidien, de la présence de la cour sur le tissu économique parisien, d'autant que, comme on l'a vu, le duc ne séjourne presque jamais continuellement à Paris[5]. On constate cependant que l'impact des approvisionnements de la cour est loin d'être négligeable, et surtout qu'il est sans commune mesure avec le seul poids démographique, infime, des membres de l'Hôtel ducal. La cour a donc un impact économique certain sur le tissu économique parisien, d'autant que sa présence se conjugue à celle des autres cours, déjà évoquées, et que, d'autre part, les chiffres de la dépense de l'Hôtel ne représentent pas l'ensemble des dépenses de la cour, comme le montre le cas du vin évoqué ci-dessous.

[1] Peter STABEL, « For Mutual Benefit? Court and City in the Burgundian Low Countries », *op. cit.*, p. 106-108.
[2] Soit un tiers de moins que les 61 000 feux comptabilisés en 1328, de façon à tenir compte des difficultés liées à la peste ainsi qu'à la guerre. Ferdinand LOT, « Les paroisses et les feuz des baillies et senechaussées de France », *BEC*, 1929, vol. 90.
[3] Ainsi, les charpentiers et maçons qui travaillent sur le chantier de l'hôtel de Flandre en 1375-1376 reçoivent 5 s.p. par jour de travail, leurs aides touchant 2 s.p. Je remercie Caroline Bourlet de m'avoir suggéré cette comparaison. George HUISMAN, « Un compte de réparations », *op. cit.*, p. 266.
[4] Bronislaw GEREMEK, *Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIIIe-XVe siècles*, Paris, EHESS, 1968, p. 83.
[5] Bien que d'une année à l'autre sa présence puisse varier considérablement, le chiffre moyen est en effet de 40% du temps, cf. chapitre 2.

2. Un exemple d'approvisionnement quotidien : le vin[1]

Bien que le détail de l'alimentation quotidienne de la cour à Paris soit difficile à saisir, le vin, produit de première nécessité et consommé en grande quantité[2], constitue un cas particulier, précisément parce qu'il est traité à part dans la comptabilité bourguignonne. En effet, le vin consommé par l'Hôtel apparaît dans la comptabilité générale sous deux formes. D'une part une rubrique « achat de vins » est présente dès les premiers comptes de la recette générale de toutes les finances, ces achats venant compléter la production ducale en Bourgogne. D'autre part des versements sont faits à des officiers de l'échansonnerie afin de payer le transport de vin, soit vers les hôtels ducaux afin de faire les garnisons du duc, soit pour les apporter à ceux à qui le duc a décidé de les offrir[3]. Ces mentions précisent souvent la quantité de vin, son origine géographique, le prix, le moyen de transport et le coût de ce dernier, le nom des officiers concernés et celui des fournisseurs. Elles conservent toutefois une part d'imprécision, surtout en ce qui concerne la date exacte de la transaction : le plus souvent, seule est indiquée la date de mandement, qui peut être ordre d'achat ou ordre de paiement. Ceci permet donc de repérer une grande partie des achats et transports de vin[4], et donc d'appréhender la façon dont la cour de Bourgogne s'approvisionne en vin dans le cadre parisien.

Les sources montrent que le vin consommé à Paris par la cour de Bourgogne a plusieurs origines. Une partie, tout à fait secondaire, peut provenir de dons[5], une partie est produite en

---

[1] Monique SOMMÉ, « Les approvisionnements en vin de la cour de Bourgogne au XVe siècle sous Philippe le Bon », *Revue du Nord*, LXXIX, n° 322, p. 949–968.

[2] À titre d'exemple, pour la dépense de l'hôtel ducal à Charenton entre le 23 décembre 1396 et le 10 janvier 1397 inclus, soit 19 jours, Olivier de Mathen, échanson du duc, a acheté à Louis Blanchet, secrétaire du roi et du duc, 39 queues de vin, ce qui, à la mesure de Beaune, représente une consommation de près de 750 l. par jour (ADCO, B 1511, f° 65 v°). La consommation moyenne des seigneurs et de leur entourage au XV^e^ s. est évaluée à environ deux litres par jour et par personne – ce qui concorderait donc ici avec une cour d'environ 350 à 400 personnes. Cf. Christine JÉHANNO, « Boire à Paris au XVe siècle : le vin à l'Hôtel-Dieu », *Revue historique*, 1986, vol. 276, p. 11 ; Marie Thérèse LORCIN, « Les usages du vin à la fin du Moyen Age (XIIIe-XVe s.) », *in Actes du 1er symposium « Vin et histoire »*, Suze-la-Rousse, 1990, p. 99.

[3] Henri DUBOIS, *Les foires de Chalon et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen Âge (vers 1280-vers 1430)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, p. 427-477.

[4] Une partie de cette consommation nous échappe toutefois, car elle n'est pas reportée dans la recette générale de toutes les finances, comme le prouvent certaines mentions. D'une part, les écrous conservés font apparaître à côté du « vin de garnison », du « vin d'achat » acquis en petite quantité – quelques pintes – auprès de locaux, servant d'appoint lorsque le duc est en déplacement en région parisienne. D'autre part, certains gros achats, qui devaient être payés soit par le maître de la chambre aux deniers, soit par des receveurs locaux, n'apparaissent pas du tout dans la recette générale, comme ces vingt queues de « vin franchois de la riviere de Marne » acquises de Martin de Coulommiers le 19 mai 1396 (ADCO, B 326bis [=écrous], échansonnerie), ou n'apparaissent qu'incidemment, comme ces quarante-deux queues achetées à Paris au valet de chambre Enguerranet de Houlfort, pour lesquelles il perçoit une compensation, le prix payé ayant été estimé trop faible (ADCO, B 1495, f° 35-35 v°).

[5] Les écrous mentionnent des « vins de present » offerts par des particuliers au duc, ainsi le 14 mai 1396, alors que le duc est à Bondy, l'échansonnerie enregistre la consommation de trois muids de vin offert par Charles de Chambly, seigneur de Livry ; le 15 mai, trois setiers offerts par l'abbé de Saint-Denis sont consommés (ADCO, B 326 bis, échansonnerie). Si les villes et les marchands de ses principautés offrent régulièrement du vin ou d'autres présents au duc de Bourgogne, dans un geste qui est aussi une reconnaissance de la suprématie et de la

Bourgogne sur les terres ducales[1] – cette « autoconsommation » apparaissant dans les sources à travers des paiements pour le transport de ce vin[2] –, enfin une autre partie est achetée, soit sur les lieux de production, en Bourgogne ou ailleurs[3], soit directement à Paris. Plusieurs difficultés méthodologiques surgissent lorsque l'on tente d'appréhender le marché parisien du vin. Il faut tout d'abord noter l'irrégularité des approvisionnements sur le marché lui-même, en fonction des récoltes ducales d'une part, et des séjours de la cour à Paris d'autre part. Par ailleurs, lorsque l'on s'intéresse aux quantités achetées, il apparaît qu'une proportion non négligeable de la consommation ducale n'est pas chiffrée quantitativement : les marchands sont payés pour avoir fourni « du vin », ce qui ne renseigne guère sur les quantités consommées. L'approche reposant sur le coût du vin, adoptée par défaut, présente elle aussi des difficultés, dans la mesure où le prix du vin varie considérablement en fonction de la qualité du produit acheté et du vendeur, et n'est donc pas forcément révélatrice des quantités. Ainsi, en 1377, à Paris, Philippe le Hardi fait-il offrir deux queues de vin de Beaune à 16 francs pièce à son secrétaire Jean Blanchet, et six queues de vin à 8 l.p., soit 10 francs pièce à son beau-père le comte de Flandre[4]. D'autre part, le vin est parfois compté avec d'autres denrées, sans que la proportion respective de chacune soit précisée[5]. Tout en gardant ces limites à l'esprit, cet indicateur de prix paraît cependant le plus pertinent pour esquisser un tableau des achats et de la consommation de vin de la cour de Bourgogne à Paris.

L'ensemble des mentions comptables de la recette générale de toutes les finances concernant le vin acquis à Paris entre 1368 – date des premières mentions – et 1422 a ainsi été récapitulé[6]. Le vin est un poste relativement important de dépenses lorsque la cour se trouve à

---

légitimité ducales, l'absence de comptabilité parisienne ne permet pas de trancher cette question dans le cas de la capitale, qui se trouve d'ailleurs dans un rapport différent au prince, puisqu'elle n'en est pas sujette. Cf. Alain DERVILLE, « Pots-de-vin, cadeaux, racket, patronage. Essai sur les mécanismes de décision dans l'État bourguignon », *Revue du Nord*, 1974, vol. 56, p. 342; Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies*, *op. cit.*, p. 121-122.

[1] Patrice BECK, « Les clos du prince. Recherches sur les établissements viti-vinicoles ducaux », *Annales de Bourgogne*, 2001, vol. 73, n° 1-2, p. 103–116.

[2] Par exemple, en 1381 : ADCO, B 1457, f° 13 v°-14 ; en 1401 : ADCO, B 1519, f° 177-177 v°, etc.

[3] Par exemple lors de campagnes d'achats étudiées par H. Dubois. Cf. Henri DUBOIS, *Les foires de Chalon*, *op. cit.*, p. 429-436.

[4] ADCO, B 1451, f° 36.

[5] Des paiements de plusieurs milliers de livres tournois sont ainsi effectués en 1414, pour solder les comptes parisiens après le départ précipité du duc, en faveur de Laurent des Bordes et Jean Femel « sur ce qui leur puet estre deu pour blefs vins foing avoine et busche qu'ilz ont livrez pour la despense de l'ostel de monseigneur », ADCO, B 1576, f° 2, 8 et 10.

[6] Est considéré comme acheté à Paris non seulement, par défaut, tout le vin fourni par des marchands parisiens, mais aussi le vin acheté en Grève ou à Conflans auprès de vendeurs domiciliés ailleurs qu'à Paris, et le vin acheté pour faire des dons à Paris – dans la mesure où n'est pas faite mention de transport, ce qui permet de conclure qu'il a bien été acheté sur place.

Paris, puisqu'au total plus de 91 500 l.t. lui ont été consacrées par les deux premiers ducs Valois[1]. Les trois quarts des sommes dépensées l'ont été par Philippe le Hardi, majoritairement pour la consommation de l'Hôtel, alors que Jean sans Peur, confronté à des difficultés financières bien connues par ailleurs, réduit de façon sensible ses approvisionnements sur le marché parisien, le vin acheté dans la capitale étant largement destiné à des dons[2].

Graphique 1 : Achats et usages du vin à Paris (1368-1419)

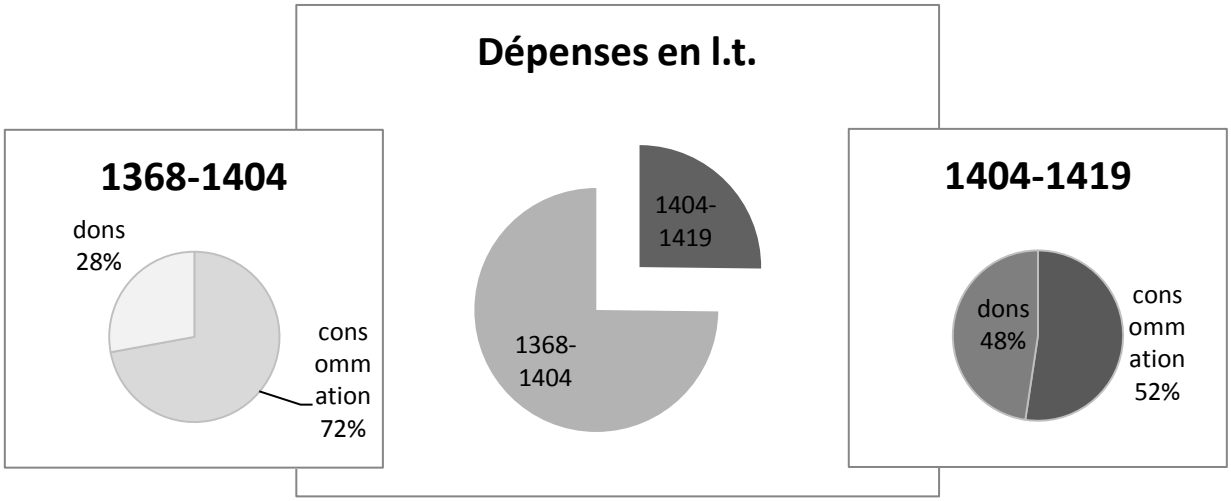

En ce qui concerne l'origine géographique des vins achetés à Paris, les vins de Beaune représentent 51% des montants considérés, et les autres origines sont représentées de façon marginale, cependant il faut noter que la provenance géographique est inconnue pour 45% des vins. En effet, si le vin qui est acheté pour être donné vient majoritairement de Beaune (80%, pour seulement 16% dont l'origine n'est pas précisée), le vin destiné à la consommation de l'Hôtel n'a pas, dans près de 60% des cas, d'origine géographique spécifiée. Si l'on peut supposer qu'une partie de ce vin « d'échansonnerie » vient de Beaune[3], le vin d'Île-de-France, qui n'a d'ailleurs pas mauvaise réputation, doit lui aussi être représenté[4].

[1] Dès 1384, les ducs font acheter davantage de vin de Haute-Bourgogne à Paris qu'en Bourgogne même. Henri DUBOIS, *Les foires de Chalon*, *op. cit.*, p. 448.

[2] Significativement, les seuls paiements pour vins effectués à Paris en 1404 le sont en règlement des dettes de Philippe le Hardi, et aucun paiement n'est enregistré pour l'année 1405. La répartition par année des montants consacrés aux dons et à la consommation est présentée en annexe : Graphique 21 : Les achats de vin à Paris et leur usage par année (1368-1422), p. 527.

[3] « Dès qu'il faut transporter assez loin, on ne rencontre plus guère que les produits « du creu de Digenois » ou « de Beaune ». Henri DUBOIS, *Les foires de Chalon*, *op. cit.*, p. 440. L'inventaire des vins conservés à Conflans et vendus sur ordre de la duchesse après la mort de Philippe le Hardi montre la prédominance des vins de Beaune : sont vendus 101 queues et un poinçon de vin, à savoir dix queues de vin de Bar, douze queues de Chancey, onze queues de vin de Saint-Pourçain, une queue de Montereau Beloy, et 66 queues et un poinçon de vin de Beaune, le tout pour la somme de 1206 fr. ADCO, B 5520, f° 6 v°.

[4] Philippe le Hardi ne dédaigne en effet pas de mettre des vins d'Île-de-France à sa table : ainsi, en 1383, le sommelier de l'échansonnerie Jean Piot est chargé d'aller « a Paris, a Mante et ou païs d'environ choisir des vins

Graphique 2 : Provenance du vin acheté à Paris en fonction de l'usage qui en est fait (en l.t.), 1368-1419

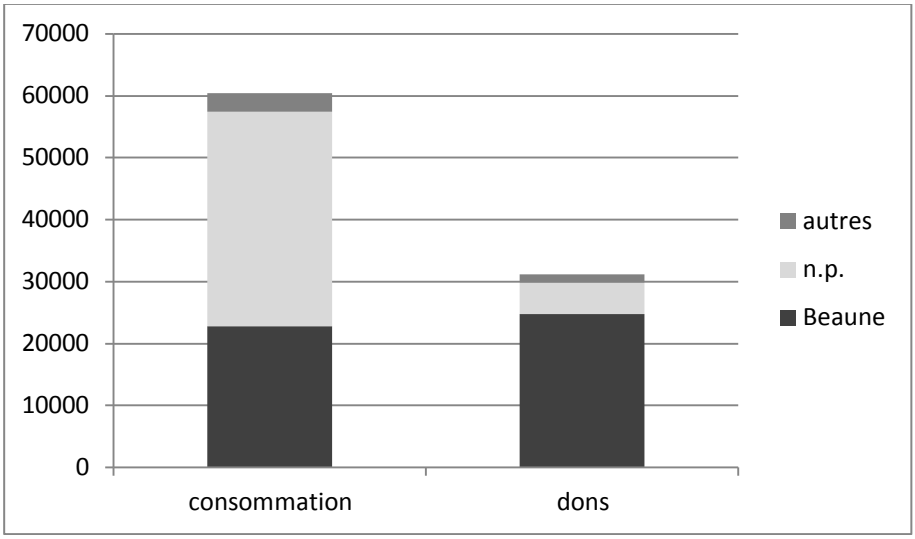

Afin d'appréhender le marché parisien, il convient de s'intéresser à l'origine géographique des vendeurs. Étant donné la provenance des vins, on trouve de façon logique un nombre important de vendeurs bourguignons à Paris – ainsi que, jusqu'à la fin des années 1370, quelques vendeurs champenois dont le rôle d'intermédiaire s'efface ensuite. Ce sont principalement de gros vendeurs fournissant des quantités relativement importantes[1], dont les vins sont directement achetés par les officiers ducaux en Grève[2], et dont le duc n'est sans doute pas le seul client[3]. Une difficulté est soulevée par le cas des marchands qui, quoique d'origine bourguignonne, s'établissent à Paris. On peut en effet se demander comment considérer des gens tels que Régnier de Mailly, qui la même année et dans le même compte est présenté comme originaire d'Auxonne et demeurant à Dole puis comme « marchand demeurant à Paris »[4], ou encore Joceran Frepier, chalonnais que ses fonctions dans l'administration ducale

---

du païs pour la bouche de mondit seigneur ». ADCO, B 1460, f° 118. En 1380 et 1383, Charles VI dépense d'ailleurs davantage pour le « vin françois » que pour tous ses autres achats de vin. Roger DION, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIXe siècle*, Paris, 1959, p. 226 ; cité par Nicole CROSSLEY-HOLLAND, *Living and dining in medieval Paris*, *op. cit.*, p. 75.

[1] Henri DUBOIS, *Les foires de Chalon*, *op. cit.*, p. 448. D'après nos calculs, les dix premiers vendeurs bourguignons vendent au duc pour un montant moyen de 3663 l.t., pour des montants individuels s'échelonnant entre 1456 l.t. (Perrenot Quinot) et 7358 l.t. (Régnier de Mailly).

[2] Ainsi, Regnaut Monnot, châtelain de Beaune et de Pommart vend-il en mai 1385 six queues de vin de Beaune prises « en son batel en Greve a Paris » par le sommelier de l'échansonnerie ducale. ADCO, B 1463, f° 65 v°.

[3] Régnier de Mailly vend ainsi des vins que l'hôtel ducal n'a pas jugé assez bons pour les lui acheter « a autres personnes tant de Paris, mesmement de l'ostel de mondit seigneur comme autres ». ADCO, B 1538, f° 51 v°.

[4] En 1403. ADCO B 1538, f° 51 v° et f° 179.

conduisent à s'installer à Paris[1]. Cette situation « d'entre deux » s'explique aisément : de même que l'accès aux zones de production de vin est appréciable pour les marchands parisiens[2], de même, alors que la fonction de marchand de vin suppose par définition des déplacements réguliers[3], la fermeture du marché parisien, qui n'est accessible qu'aux marchands hansés, ou, pour les forains, moyennant l'association avec un marchand local, rend particulièrement désirable l'installation à Paris[4]. Dès lors, le parti a été pris de considérer que, dans le cas du vin, les réseaux d'approvisionnement dépendent des attaches familiales et géographiques, et donc de prendre en compte dans les calculs l'origine des marchands bourguignons, même si les sources ne les notent plus comme résidant en Bourgogne[5]. Pour les exemples évoqués ci-dessus, Joceran Frepier a donc été considéré comme chalonnais, Régnier de Mailly comme auxonnais ; tandis qu'au sein de l'administration royale, Philibert Paillart a été compté comme beaunois, et Hugues Aubriot comme dijonnais[6]. Ainsi, comme l'a montré Henri Dubois, l'approvisionnement de la cour de Bourgogne à Paris est dominé par les Beaunois et les

[1] Un autre exemple, champenois cette fois, est donné par Monin de la Demie, bourgeois de Troyes en 1374, demeurant à Paris en 1378 (ADCO, B 1441, f° 32 et ADCO, B 1452, f° 31 v°).

[2] Le marchand parisien Thibaut Doizeriaux, bourgeois de Paris, prend ainsi à ferme l'imposition du vin à Beaune en 1368. ADCO, B 1430, f° 57 v°.

[3] Comme le montrent par exemple les lettres de bourgeoisie accordées au marchand de vin Michelin Sarrote d'Arnay, ayant « continuelment frequenté notre bonne ville de Paris puis vint ans enca », qui y avait acheté une maison mais ne pouvait acquérir la bourgeoisie « bonnement par residence, pour ce que d'an en an lui convenoit poursuir ses faiz de marchandise, et estre sur les pays ou il lui est mestier, tant en saison de vendanges comme es autres saisons pour acueillir des denrees », AN, JJ 129, n° 98, 7 juillet 1386. Ce Michel Sarrote, qui n'apparaît pas comme fournisseur ducal, vend du vin à l'hôtel royal et est le père de Jean Sarrote, maître de la chambre aux deniers puis secrétaire de Philippe, comte de Charolais, devenu après 1418 notaire et secrétaire du roi. Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 209, n° 732; Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 84, n° 86.

[4] Sur les modalités pratiques de cette disposition, « véritable rente de situation pour les marchands parisiens » : Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 240-245 ; sur l'application de ce principe au commerce du vin : Pierre THIBAULT, « Les Parisiens et le vin à la fin du XVe siècle », *Paris et Île-de-France : mémoires publiés par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, 1984, vol. 35, p. 235. Ainsi, en 1401-1402, Joceran Frepier note dans sa comptabilité personnelle la vente de quarante-huit queues de son vin faite en Grève pour son compte par le marchand parisien Jean Charbonnier moyennant le paiement de frais de courtage. La plupart des acheteurs sont des membres de la cour de Bourgogne : maître Jean Durant, Pierre d'Orgemont, le sire du Bois, Jean de Nieuport (Neufport), Jean le Cambier, Jean de Pressy, Jean de Velery. ADN, B 3330, f° 87 v°.

[5] Par exemple, si le chalonnais Jacques Dartus réalise en 1407 à Paris une vente de neuf queues au prix, plutôt élevé, de 25 francs pièce, qui sont ensuite distribuées à des personnalités parisiennes (ADCO, B 1547, f° 143), c'est sans doute en raison de l'intervention de son oncle Joceran Frepier (Pour le lien familial entre Frepier et Dartus, voir ADN, B 3330, f° 290). Les liens avec le terroir d'origine sont affirmés par J. Frepier lorsqu'un procès l'oppose à la ville de Chalon au sujet de son exemption d'impôt : il prétend non pas être un marchand de vins, mais bien avoir « fait venir et vendre les vins de son heritage ». Elisa ANNE, « Service du prince, anoblissement et fiscalité dans le duché de Bourgogne », *op. cit.*, p. 339.

[6] Ces deux derniers vendent à Paris respectivement quatre et six queues de vin de Beaune offertes à la comtesse de Flandre en 1367 et 1369. ADCO, B 1430, f° 54 v° et f° 100 v°.

Dijonnais jusqu'au tournant du siècle, puis par les Chalonnais[1], alors qu'au même moment, les garnisons royales sont contrôlées par des Auxerrois, en particulier par la famille Porcher[2].

Cependant, la part des vendeurs parisiens n'est pas à négliger. En effet, on observe que 40%, en valeur, du vin acheté à Paris l'est auprès de vendeurs strictement parisiens[3]– sachant que le seul Laurent des Bordes fournit environ 20% de ce vin[4]. Les achats effectués auprès de Parisiens sont donc relativement conséquents, mais prennent davantage la forme d'achats ponctuels, d'appoint, qu'auprès des Bourguignons, ce qui n'est guère surprenant : alors que le transport du vin depuis la Bourgogne jusqu'à Paris nécessite des moyens financiers et logistiques qui ne sont accessibles qu'aux plus gros des marchands[5], les vendeurs parisiens peuvent être sollicités pour de petites quantités de vin. Le marché parisien est donc très fragmenté, puisque l'on dénombre 79 Parisiens ayant vendu du vin au duc de Bourgogne – auxquels on pourrait sans doute ajouter une partie au moins des 19 vendeurs de vin à Paris pour lesquels on n'a pas de mention de domicile – pour un montant moyen de 470 l.t.[6]

En tête des vendeurs se trouvent des marchands dont le chiffre d'affaire, supérieur à 1000 l.t., est comparable à celui des vendeurs bourguignons : dans l'ordre décroissant, on repère Laurent des Bordes, Jean Lubin, Jean Paris, Renaud de Gondry, Thibaut Doizeriaux, Poncelet Cuvelet et Raoulin Doctans. Les trois premiers ne limitent pas leur commerce avec la cour de Bourgogne à la vente du vin : on a déjà évoqué le cas de Laurent des Bordes, mais Jean Lubin vend aussi des tapisseries, du drap et des fourrures[7], tandis que Renaud de Gondry, qui est un financier très apprécié du duc, s'entremet aussi ponctuellement d'orfèvrerie ou de chevaux[8]. Les trois suivants sont en revanche spécialisés dans le commerce du vin. Poncelet Cuvelet est une figure intéressante : il apparaît dans la comptabilité ducale en 1393 comme « familier » de

[1] Henri DUBOIS, *Les foires de Chalon*, *op. cit.*, p. 448-451. Cf. annexes : Graphique 22 : domicile des fournisseurs de vin à Paris pour le duc de Bourgogne en l.t. (1368-1422).
[2] Sur les Porcher, voir Maurice REY, *Les finances royales sous Charles VI*, *op. cit.*, p. 108-109.
[3] Voir liste en annexe : Tableau 20 : vendeurs de vin à Paris domiciliés à Paris, p. 528.
[4] La part de Laurent des Bordes est nécessairement surévaluée dans la mesure où les paiements qui lui sont faits comprennent aussi d'autres fournitures, voire des prêts d'argent, mais les nombreux paiements réalisés spécifiquement pour du vin montrent qu'il est bien un intermédiaire incontournable de l'approvisionnement en vin de l'hôtel du duc Jean à Paris entre 1410 et 1414. Il n'apparaît pas alors avoir eu de fonction au sein de l'hôtel ducal, et pour cette raison il a été compté parmi les marchands plutôt que parmi les officiers dans le tableau des fournisseurs de vin à Paris. Laurent des Bordes est peut-être lié aux Porcher : en 1420, il achète au petit-fils d'Étienne Porcher, maître des garnisons des vins du roi de 1355 à 1385, des terres à Mitry (AN, X ^{1A} 64, f° 265). Pour la carrière de Laurent des Bordes, cf. *supra*, chapitre 1.
[5] Des mentions comptables rappellent en effet régulièrement les risques inhérents au transport du vin en grandes quantités par voie fluviale, qu'ils soient liés aux aléas climatiques ou, dans les années 1410, aux difficultés de circulation entraînées par la guerre. ADCO, B 1532, f° 219 ; B 1560, f° 119.
[6] Voir en annexe, Tableau 21 : Marchands non identifiés vendant du vin à la cour de Bourgogne à Paris, p. 530.
[7] ADCO, B 1467, f° 43 ; B 1471, f° 42 ; B 1471, f° 41 v°.
[8] Changeur et bourgeois de Paris, il est maître des monnaies de Flandre, d'abord pour le comte de Flandre, puis pour Philippe le Hardi : ADCO, B 1445, f° 69 v° ; ADCO, B 1445, f° 69 v° ; B 1503, f° 119 v°. Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I*, *op. cit.*, p. 457, n. 3.

Jean Canard[1], puis fournit régulièrement du vin à l'Hôtel de 1396 à 1402. Il est alors tantôt désigné comme marchand demeurant à Paris, tantôt comme écuyer de cuisine du duc et « serviteur continuel de monseigneur l'evesque d'Arras »[2]. A ces gros vendeurs s'ajoute une dizaine de vendeurs de vin spécialisés qui vendent des quantités moindres[3]. On constate donc que la cour de Bourgogne, bien qu'achetant majoritairement son vin à des vendeurs bourguignons présents sur la place de Paris, se fournit aussi auprès de vendeurs parisiens, sans doute en raison des grandes quantités demandées et des problèmes liés à la disponibilité de la marchandise.

Cependant, la majorité des vendeurs de vin que sollicite la cour de Bourgogne à Paris sont des vendeurs non spécialisés, occasionnels. Apparaissent ainsi des artisans ou marchands appartenant à divers métiers et travaillant pour le duc[4], ou encore des ecclésiastiques[5] : ces derniers jouissent en effet de privilèges commerciaux qui les autorisent à vendre du vin, issu de leur propre production ou acheté pour la revente, moyennant l'autorisation de l'échevinage[6]. Des taverniers sont sollicités eux aussi[7] ; ils fournissent, pour des sommes peu élevées (entre 9 et 56 l.p. pour les créances relevées dans la recette générale), du vin dont ni la provenance ni la quantité n'est jamais mentionnée dans la comptabilité générale. Les taverniers n'étant autorisés qu'à vendre du vin à consommer sur place ou à emporter[8], on peut supposer qu'il s'agit là de la consommation sur place des membres de l'Hôtel qui est réglée après coup au titre de la dépense de l'Hôtel : certains taverniers faisaient peut-être table ouverte pour le petit personnel de la cour.

Enfin, il faut souligner parmi les vendeurs de vin parisiens la présence d'officiers royaux ou ducaux, dont les fonctions sont souvent en lien avec le commerce du vin[9]. C'est le cas pour Guillaume Budé, maître des garnisons du roi, qui vend du vin en 1388[10], ou encore pour Nicolas Boulart, que les comptes bourguignons désignent comme simple marchand demeurant à

[1] ADCO, B 1495, f° 11.
[2] ADCO, B 1511, f° 181 v° ; B 1526, f° 126 v°.
[3] Par exemple Guillaume Dyonart, Jean Massonnot, Thomassin Clement.
[4] L'épicier Jean Guillaume et l'orfèvre Henri Orlant en 1379 (ADCO, B 1454, f° 48 v°), le chapelier Baudet du Belle en 1386 (ADCO, B 1475, f° 40 v°), le tapissier Nicolas Bataille en 1398 (ADCO, B 1511bis, f° 44 v°).
[5] Le prêtre Gilles le Pelletier en 1368, l'abbesse de Saint-Antoine-des-Champs en 1398-1399, le chanoine de Notre-Dame de Paris Philibert de Saulx en 1404, l'universitaire Jean Gurot en 1406, le prêtre Guichart Semelet en 1411. ADCO, B 1430, f° 99 ; B 1521, f° 31 ; J 147°, f° 150 v° ; B 1547, f° 198 v° ; B 1570, f° 234-234 v°.
[6] Pierre THIBAULT, « Les Parisiens et le vin à la fin du XVe siècle », *op. cit.*, p. 240-241.
[7] Par exemple Regnaut Jourdain, hôte de la Coquille, ou encore l'hôte des Quatre Fils Aymon, tous deux en 1388. ADCO, B 1479, f° 15 et 17 v° ; B 1501, f° 22 v°.
[8] Pierre THIBAULT, « Les Parisiens et le vin à la fin du XVe siècle », *op. cit.*, p. 239.
[9] Les officiers royaux ont été considérés comme demeurant à Paris. Les officiers ducaux, sauf les concierges, ont été regroupés dans la rubrique « officiers », même si le fait qu'ils vendent du vin au duc à Paris témoigne de leur ancrage dans la capitale.
[10] ADCO, B 1469, f° 48 v°. Sur ce personnage, qui reçoit le duc de Bourgogne chez lui, à Grigny, le 5 janvier 1403, voir Maurice REY, *Les finances royales sous Charles VI*, *op. cit.*, p. 109-111.

Paris, alors qu'il est aussi écuyer de cuisine du roi[1]. En 1412, Jean Martin, maître des garnisons de vins du duc de Guyenne est sollicité[2] : il s'agit peut-être du même Jean Martin, marchand demeurant à Dijon, à qui l'on achète du vin à Paris en 1396 et 1409, qui se serait donc installé à Paris et aurait entrepris une carrière dans l'administration royale à la faveur de la domination bourguignonne à Paris[3]. Pour la cour de Bourgogne, les sommeliers de l'échansonnerie Jean du Rup, Jean Piot, Jean de Heiz et Le Moine vendent du vin à Paris[4], profitant ainsi de leur position au sein de l'Hôtel. Cependant, certains officiers fournissent du vin alors même que leurs fonctions n'ont rien à voir avec ce commerce, tels le secrétaire Jean Hue, le receveur général des finances Pierre du Célier, le médecin Jean Durant[5], ou l'argentier Josset de Halle, qui est d'origine dijonnaise[6].

Ainsi, bien que dépendant très largement des réseaux bourguignons pour son approvisionnement en vin, la cour de Bourgogne est aussi un acteur du commerce de ce produit à Paris, où elle sollicite, pour son approvisionnement, non seulement des marchands spécialisés, mais aussi de nombreux vendeurs occasionnels. Cette multiplicité de petites ventes pose la question des relations entre les officiers de l'Hôtel chargés de l'approvisionnement et la société parisienne. On peut en effet se demander si ces vendeurs occasionnels répondaient à la demande des officiers ayant besoin de trouver du vin rapidement, ou bien s'ils proposaient d'eux-mêmes leurs denrées à l'Hôtel, sachant que la cour était une grosse consommatrice. Ces transactions laissent donc entrapercevoir le réseau complexe de relations tissé entre officiers et société parisienne dans le but d'assurer en permanence le ravitaillement quotidien de l'Hôtel et de la cour.

---

[1] Il réalise une vente de six queues en 1387 (ADCO, B 1462, f° 60). Sur le personnage, voir Emile RAUNIÉ, Max PRINET, André LESORT, Hélène VERLET, Bernard BILLAUD et Julien-Philippe de GAULLE, *Épitaphier du vieux Paris*, *op. cit.*, t. VII, p. 148, n° 3300.

[2] ADCO, B 1570, f° 233 v° ; B 1571, f° 4 v°. On le retrouve en 1419 comme maître des garnisons de vin de la reine. Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 224, n° 801.

[3] ADCO, B 1507, f° 57 v° ; B 1556, f° 110 v°.

[4] ADCO, B 1452, f° 32 ; B 1475, f° 40 v° ; B 1495, f° 35-35 v°; B 1571, f° 148. Voir en annexe Tableau 22 : Officiers du duc de Bourgogne vendant du vin à Paris.

[5] Pierre du Célier en 1388, Jean Hue en 1398, Jean Durant en 1400. ADCO, B 1469, f° 48 v° ; B 1519, f° 46 et 177 ; B 1526, f° 206.

[6] Il vend quatre queues de vin de Beaune à Paris en 1387 : ADCO, B 1467, f° 38. Sur Josset de Halle, voir Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I*, *op. cit.*, t. I, p. 53, n. 5.

II. Les objets de luxe

Aux dépenses « quotidiennes » de l'hôtel ducal s'ajoutent les dépenses liées aux approvisionnements « de luxe » (joyaux, draps, biens de luxe). Les consommations de l'Hôtel de Bourgogne ont depuis longtemps été l'objet d'études, à la faveur de la documentation exceptionnelle fournie par la comptabilité. Ces études, qui sont le plus souvent centrées sur un seul principat, ont mis en valeur la place essentielle de Paris dans le commerce du luxe à la fin du Moyen Âge, et ce jusqu'au début du XV^e^ s., que ce soit pour les textiles[1], la tapisserie[2], l'orfèvrerie[3], ou encore pour les fournitures de chevaux[4] ou d'armes[5].

Il a donc paru intéressant, dans le cadre de cette étude sur la présence de la cour à Paris, de déterminer la part que représente Paris dans les achats de luxe effectués par les ducs de Bourgogne, sur toute la période au cours de laquelle ils fréquentent intensément la capitale. La masse des données disponibles interdisant tout traitement quantitatif exhaustif, un échantillonnage a été établi, d'une part sur le plan des objets – la présentation matérielle des comptes de la recette générale des finances[6], qui isolent ces achats dans deux rubriques « achats de draps » et « achats d'orfèvrerie », a orienté l'étude –, d'autre part sur le plan chronologique : des années ont été choisies à intervalle régulier, pour lesquelles l'ensemble des achats de textile et d'orfèvrerie ont été répertoriés[7].

---

[1] Simonne ABRAHAM-THISSE, « Achats et consommation de draps de laine par l'Hôtel de Bourgogne. 1370-1380 », *in* Philippe CONTAMINE, Thierry DUTOUR et Bertrand SCHNERB (éds.), *Commerce, finances et société (XIe-XVIe siècles). Recueil de travaux d'histoire médiévale offert à M. le Professeur Henri Dubois*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1993, p. 27–70; Jean RAUZIER, *Finances et gestion d'une principauté*, *op. cit.*, p. 404-408.

[2] Fabienne JOUBERT, « Les « tapissiers » de Philippe le Hardi », *in Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge. Volume III. Fabrication et consommation de l'oeuvre*, Paris, Picard, 1990, p. 601–608.

[3] Pour le rôle de Paris dans le marché de l'orfèvrerie, cf. Philippe HENWOOD, « Les orfèvres parisiens pendant le règne de Charles VI (1380-1422) », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1979, n^o^ 15, p. 86–180; Éva KOVÁCS, *L'âge d'or de l'orfèvrerie parisienne : au temps des princes de Valois*, Dijon, Éditions Faton ; [Budapest], 2004, 412 p.

[4] Étienne PICARD, « L'écurie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 1906 1905, p. 307–439; Noëlle CHERRIER, « Les chevaux de Philippe le Hardi (1371-1404) », *op. cit.*; Nicolas THOUROUDE, « Jean sans Peur, Paris et les chevaux (1399-1419) », *op. cit.*

[5] Dominique ROBCIS, *Armes, armures et armuriers*, *op. cit.*, p. 43-44.

[6] La recette générale de toutes les finances est « pleinement représentative » (Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique*, *op. cit.*, p. 392) en ce qui concerne les achats de joyaux et d'étoffes, étant donné le nombre infime d'achats de ce type relevés dans les recettes de Bourgogne et de Flandre. Elle a pour un exercice comptable été complétée par le compte de l'argentier, fonction éphémère pour la période qui nous occupe. Cf. Robert-Henri BAUTIER et Janine SORNAY, *Les sources de l'histoire économique et sociale, vol. 1*, *op. cit.*

[7] Il s'agit pour Philippe le Hardi des années 1369, 1374, 1379, 1384, 1390, 1396, 1400, 1404, et pour Jean sans Peur des années 1404, 1410, 1414, 1419. Voir en annexe
Tableau 23: comptes dépouillés pour l'évaluation des dépenses de textile et d'orfèvrerie, p. 531. En raison des difficultés liées à la datation des transactions, les articles de la comptabilité reprenant la date du mandement ducal plus souvent que la date de quittance ou de certification de la livraison à la cour, la présentation par exercice comptable, chevauchant plusieurs « années civiles », a été conservée.

Les montants dépensés pour les biens de luxe ont tout d'abord été considérés[1]. Il ne s'agit pas d'établir une comparaison en valeur absolue, car les comptes considérés couvrent des laps de temps différents, mais d'établir des ordres de grandeur et des tendances générales. Les premières années du principat de Philippe le Hardi laissent paraître des montants relativement modestes consacrés aux biens de luxe, un tournant se produisant au moment de la prise de possession de l'héritage flamand de Marguerite de Male. Les dépenses restent ensuite relativement stables – l'arrivée au pouvoir de Jean sans Peur se traduit cependant par un fléchissement des dépenses en 1405-1406[2], mais en 1410, le duc consacre aux textiles et joyaux un montant similaire à celui dépensé par son père à la fin de son principat. Une chute brutale se produit en 1413, lorsque Jean sans Peur, chassé de Paris, consacre l'essentiel de ses moyens à la guerre civile, tout comme Philippe le Bon au début de son principat. Les montants engagés sont donc conséquents pendant la plus grande partie de la période envisagée. Ces sommes sont majoritairement consacrées à des achats d'orfèvrerie, les textiles, dans laquelle les tapisseries ont été incluses, venant quasi systématiquement en deuxième position.

Si l'on s'intéresse dans un deuxième temps à la place qu'occupe Paris dans ces achats de biens de luxe, on observe nettement la prééminence parisienne.

[1] Cf. annexes : Graphique 23 : Dépenses en biens de luxe (textile et orfèvrerie) en l.t., d'après la comptabilité ducale, 1368-1422, p. 532.

[2] Comme le montrent les calculs de P. Stabel, que je remercie de m'avoir communiqué ses analyses, dans son ouvrage à paraître : Peter STABEL, *A Capital of Fashion. Art, luxuries and guilds in late medieval Bruges*, chap. 1.

Graphique 3 : Répartition par lieu des achats de biens de luxe (textile et orfèvrerie) en l.t., d'après la recette générale des finances, 1368-1422

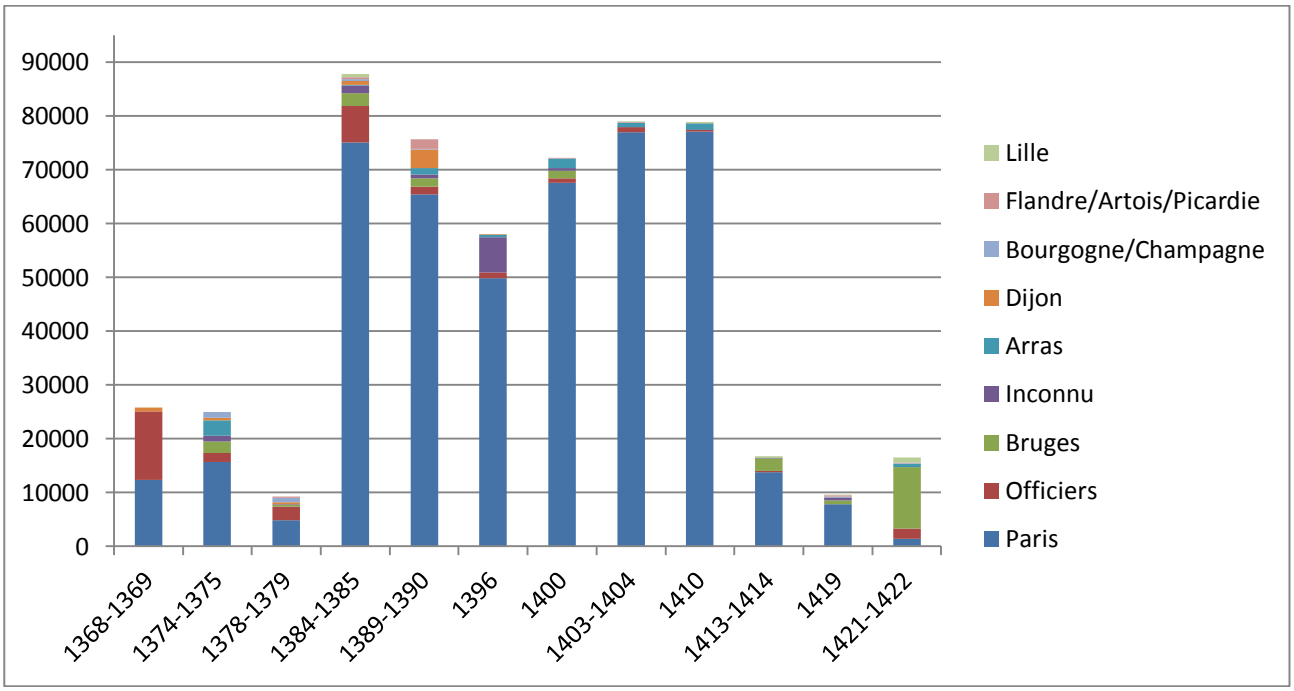

Tableau 9 : Répartition par lieu des achats de biens de luxe (textile et orfèvrerie) en %, d'après la recette générale des finances, 1368-1422

	Paris	Officiers[1]	Bruges	Inconnu	Arras	Dijon	Bourgogne/ Champagne	Flandre/ Artois/ Picardie	Lille	Total
1368-1369	47,8%	49,4%	0,0%	0,0%	0,0%	2,8%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
1374-1375	62,7%	6,7%	8,5%	4,5%	11,1%	2,1%	4,4%	0,0%	0,0%	100%
1378-1379	52,7%	26,9%	3,6%	1,3%	0,0%	3,6%	10,1%	1,8%	0,0%	100%
1384-1385	85,5%	7,7%	2,7%	1,6%	0,2%	0,8%	0,4%	0,5%	0,6%	100%
1389-1390	86,5%	1,9%	2,1%	0,8%	1,7%	4,6%	0,1%	2,3%	0,0%	100%
1396	85,8%	2,0%	0,0%	11,2%	0,9%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
1400	93,7%	1,1%	2,0%	0,7%	2,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
1403-1404	97,6%	1,2%	0,0%	0,1%	1,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	100%
1410	97,8%	0,4%	0,0%	0,0%	1,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	100%
1413-1414	82,3%	1,6%	14,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	1,9%	100%
1419	82,9%	0,0%	7,7%	4,7%	0,0%	0,2%	3,0%	1,5%	0,0%	100%
1421-1422	8,4%	11,6%	69,0%	0,0%	3,4%	0,0%	1,2%	0,2%	6,2%	100%
Total général	**84,4%**	**5,5%**	**4,0%**	**2,0%**	**1,7%**	**1,0%**	**0,5%**	**0,5%**	**0,4%**	**100%**

Ce n'est qu'au début du principat de Philippe le Hardi, lorsqu'une partie conséquente des biens de luxe sont achetés à des officiers ou membres de l'Hôtel[2], et au début du principat

[1] Les officiers ont été traités à part dans la mesure où ils ne se rattachent pas à une place de commerce, mais bien à la cour.

[2] Noter en particulier la vente par Enguerrand VII, sire de Coucy, de 11 000 francs de perles et de joyaux en septembre 1368, vente qui représente à elle seule 86% des achats faits aux officiers pour l'année 1368-1369. ADCO, B 1430, f° 104.

de Philippe le Bon, lorsque Bruges devient un centre majeur d'achat de textiles et de joyaux, que Paris n'est plus la première place où les ducs de Bourgogne se fournissent pour ces objets. Selon les années, mis à part les deux exceptions déjà citées, entre 50 et 97% des dépenses pour ces postes y sont effectuées, et au total, ce sont plus de 84% des sommes consacrées aux joyaux et aux textiles qui ont été dépensées à Paris sur la période, soit en valeur, pour les seules années considérées, près de 500 000 l.t. Certaines années, plus de 70 000 l.t. sont dépensées par le duc à Paris pour les seuls achats de textile et d'orfèvrerie.

De façon significative, si l'on s'intéresse uniquement aux étrennes offertes par les ducs, pour les années considérées dans l'échantillon, 100% des dépenses sont faites à Paris[1]. Les achats de tapisserie sont aussi majoritairement faits à Paris, malgré une production en Artois, sur les terres ducales[2]. Autre exemple de la préférence accordée à Paris : la robe qu'offre le duc de Bourgogne chaque 14 septembre à la statue de la Vierge à Tournai, à l'occasion de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, au cours de laquelle la statue est portée en procession à travers la ville[3], est la plupart du temps achetée, drap et fourrure, auprès de marchands parisiens. Ceci peut surprendre puisque Bruges, grande place de commerce international pour les produits de luxe[4], d'une part se trouve au sein de la principauté bourguignonne, et d'autre part est plus proche de Tournai que Paris. Sont ainsi sollicités les pelletiers Simon de Langres[5], Mahieu de Sery[6], Colin de Vaubrisset[7], Jean Brunet[8] et Philippot du Mont[9], ainsi que les marchands de drap Michel Merche (Mercati)[10], Guillaume Cename[11], Bernard Bousdrac[12]. Ce choix délibéré de s'approvisionner sur la place parisienne, y compris auprès de marchands d'origine italienne dont les compagnies sont aussi présentes à Bruges, est sans doute lié à des considérations de goût et de prestige : en 1410, la comptabilité précise que l'on achète à Philippot du Mont

[1] Pour une étude sur les étrennes : Jan HIRSCHBIEGEL, *Étrennes: Untersuchungen zum höfischen Geschenkverkehr im spätmittelalterlichen Frankreich der Zeit König Karls VI. (1380-1422)*, Munich, R. Oldenbourg, 2003, 712 p.
[2] Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique*, *op. cit.*, p. 397-398. Dans les comptes de l'échantillon considéré, 70% des sommes consacrées à la tapisserie le sont à Paris, contre 20% seulement à Arras. Sur les collections de tapisseries de Philippe le Hardi et Jean sans Peur : *L'art à la cour de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 123-127.
[3] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 423.
[4] Et particulièrement, dès cette époque, pour le commerce des fourrures importées par les marchands hanséates. Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique*, *op. cit.*, p. 397-399; Robert DELORT, *Le commerce des fourrures en Occident à la fin du Moyen âge (vers 1300-vers 1450)*, Rome, École française de Rome, 1978, p. 682.
[5] ADCO, B 1476, f° 29 (1388) ; B 1476, f° 29 v° (1389) ; B 1521, f° 69 (1393) ; B 1511, f° 106 v° (1395) ; B 1517, f° 181 v° (1398).
[6] ADCO, B 1514, f° 246 v° (1397).
[7] ADCO, B 1538, f° 207 (1403).
[8] ADCO, B 1558, f° 134 (1409).
[9] ADCO, B 1560, f° 162-162 v° (1410).
[10] ADCO, B 1511, f° 95-95 v° (1396) ; B 1526, f° 225 (1401).
[11] ADCO, B 1532, f° 277 (1402).
[12] ADCO, B 1543, f° 144 v° (1406) ; B 1554, f° 134 v°-135 (1407).

« IIII^C de menus vairs *de la façon de Paris* »[1]. Peut-être s'agit-il aussi pour le duc – ou ses officiers – de contrôler la qualité de l'ouvrage envoyé à Tournai, l'exercice s'avérant plus facile à Paris, où la cour se trouve le plus souvent. Le déploiement de ce luxe parisien permet en tout cas à la fois d'honorer la Vierge et d'impressionner les sujets du prince[2]. Cette pratique témoigne enfin de la permanence de la mainmise exercée par les marchands parisiens sur le commerce international, notamment des draps, depuis la fin du XIII^e siècle : dès cette époque, les comtes d'Artois s'approvisionnent en drap à Paris, attestant du rôle d'intermédiaires incontournables qu'ont réussi à s'octroyer les commerçants parisiens[3].

Ce commerce des biens de luxe à Paris est marqué par la présence des Italiens, dont le rôle a depuis longtemps été mis en lumière[4] : ces marchands d'origine italienne fournissent en moyenne, et en valeur, sur les années considérées, 35% du total des textiles et joyaux achetés, et 40% de ceux qui sont achetés à Paris[5]. Sans qu'aucun marchand d'origine italienne n'atteigne à Paris la position quasi-monopolistique que tiendra Giovanni Arnolphini à Bruges auprès de Philippe le Bon dans les années 1440[6], ils sont quatre parmi les dix plus gros fournisseurs d'orfèvrerie (François de Passant, Nicolas d'Avoultre dit Pigasse, Jean Sac et Pierre Labourebien, aux côtés des Parisiens Guillaume Sanguin, Henri Orlant, Jean Mainfroy, Jean du Vivier, Denisot le Breton et Herman Ruissel), et cinq parmi les dix plus gros fournisseurs de textile (Dine Raponde, Michel Mercati, Jean Sac, Marc Guidechon et Guillaume Cename, aux côtés des Parisiens Colin de Vaubrisset, Jean de Neauville, Mahieu de Sery, Pierre de Beaumez et Simon de Langres). Paradoxalement, cette remarque nous permet de rappeler que malgré ce poids important des Italiens, ce sont bien les Parisiens qui contrôlent la majeure partie du commerce de luxe de la capitale.

La domination de Paris comme centre d'achat de produits de luxe est très nette : Paris est bien la principale place où se fournissent les ducs de Bourgogne en biens de luxe entre 1363

---

[1] Ce goût pour la mode parisienne est peut-être perceptible aussi à travers la retenue auprès du duc comme « tailleurs et valets de chambre d'un certain nombre de professionnels parisiens » (cf. ci-dessous, chapitre 4, p. 244 et suivantes). Le duc de Bourgogne n'est d'ailleurs pas le seul à apprécier les services des tailleurs parisiens : ainsi, en 1382-1383, Wenceslas, duc de Luxembourg, engage comme tailleur et valet de chambre un certain Jennijn, originaire de Paris. André UYTTEBROUCK, « Quelques aspects de la vie quotidienne à la cour de Brabant, fin XIVe - début XVe siècle », *in* Werner PARAVICINI (éd.), *Alltag bei Hofe. 3. Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften in Göttingen*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1995, p. 154.

[2] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 423.

[3] Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 83-84.

[4] Voir la série des « Études lucquoises » publiées par Léon MIROT dans la *BEC* entre 1928 et 1940 ; Bart LAMBERT, *The city, the duke and their banker : the Rapondi family and the formation of the Burgundian state (1384-1430)*, Turnhout, Brepols, 2006, 215 p; Jean-Marie CAUCHIES (éd.), « Bourguignons en Italie, Italiens dans les pays bourguignons (XIVe-XVIe s.) », *PCEEB*, 2009, vol. 49, p. 363.

[5] Cf. en annexe Graphique 24: Poids de la communauté italienne à Paris et à Bruges dans le commerce de luxe avec la cour de Bourgogne (1368-1422), p. 532.

[6] Sophie JOLIVET, « Les Italiens et le commerce du luxe à la cour de Philippe le Bon », *PCEEB*, 2009, vol. 49, p. 247.

et 1422, ce qui illustre à la fois la prééminence de Paris sur le marché européen du luxe et le temps passé dans la capitale par les ducs Valois de Bourgogne, mais aussi leur attachement à la place parisienne et à leurs habitudes locales.

III. Paris, place financière

À la confluence de l'économie et de la politique, il faut considérer le rôle que peut jouer Paris en tant que place financière. Si d'un point de vue international et bancaire, Paris occupe un rang secondaire par rapport à Bruges notamment[1], la ville concentre toutefois une masse monétaire tout à fait considérable jusqu'au début du XV^e^ siècle – puis, à nouveau, à la fin du siècle –, en raison de l'accumulation des revenus du commerce parisien, des revenus domaniaux qui y sont dépensés par le roi, les princes et leurs cours, et de la redistribution de l'impôt royal qui s'y opère[2]. Même si tous les proches et familiers du duc peuvent être amenés à lui prêter ponctuellement de l'argent[3], il recourt plus souvent à des prêteurs de la capitale du royaume pour approvisionner ses caisses, d'autant que les nombreux achats qu'il fait faire à Paris entraînent des problèmes de disponibilité des liquidités[4]. Si une partie des emprunts est sans doute encaissée directement par le duc, et n'apparaît donc pas dans la recette générale de toutes les finances[5], on peut cependant se demander qui sont les Parisiens qui prêtent au duc de Bourgogne, et quels sont les moyens employés par les officiers pour lever les fonds[6].

1. Les créanciers ducaux

Au cours de la période étudiée, les ducs Philippe et Jean sollicitent différents prêteurs en fonction de leurs besoins financiers. Au début du principat de Philippe le Hardi, les prêts levés à Paris sont assez peu nombreux. Quelques mentions peuvent être relevées : en 1364, Philippe le

[1] Raymond de ROOVER, « Le marché monétaire à Paris du règne de Philippe le Bel au début du XVe siècle », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1968, vol. 112, n° 4, p. 557.
[2] Jean FAVIER, « Une ville entre deux vocations : la place d'affaires de Paris au XVe siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1973, vol. 28, n° 5, p. 1246-1247.
[3] Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique*, *op. cit.*, p. 339. Exemples de prêts faits par la duchesse de Bourgogne ou par Guy, Guillaume et Pierre de la Trémoille.
[4] A. Van NIEUWENHUYSEN, « Le transport et le change des espèces dans la recette générale de toutes les finances de Philippe le Hardi », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1957, vol. 35, n° 1, p. 55–65.
[5] Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique*, *op. cit.*, p. 333. Voir par exemple le don de 2000 francs fait par Philippe le Hardi à l'évêque de Besançon Gérard d'Athies « pour ce que aucunes fois ycellui monseigneur a empruncté de lui certaine somme de deniers » en 1398, alors que le premier prêt apparaissant dans la recette général pour ce personnage date de 1402. ADCO, B 1514, f° 127 v°.
[6] On ne s'intéressera ici qu'aux seuls emprunts effectués pour renflouer les caisses ducales, laissant de côté les « avances » consenties par certains fournisseurs qui délivrent leur marchandises et ne sont payés que plus tard, avances que les comptables désignent parfois comme des prêts.

Hardi emprunte 1000 francs à Nicolas Braque, conseiller et maître d'hôtel du roi[1], en mai 1368 il emprunte aux prévôt et échevins de Paris 2000 francs pour trois mois[2], à une date inconnue l'évêque d'Auxerre Pierre Aymé prête 400 moutons d'or[3]. La première grande campagne d'emprunt est lancée en 1369, afin de rassembler l'argent nécessaire au mariage de Philippe et de Marguerite de Male[4], et l'on peut repérer dès cette époque les quatre groupes principaux auxquels les ducs de Bourgogne empruntent à Paris[5] : les grands nobles[6], les marchands ou manieurs d'argent professionnels, représentés ici par Barthélémy Spifame et Guillaume Raponde ; deux prélats qui sont aussi chanoines de Paris et qui prêtent « par la main » de changeurs parisiens[7], et des officiers royaux. Parmi ces derniers, ce sont en particulier ceux qui ont des liens avec la principauté bourguignonne qui sont sollicités, tels Hugues Aubriot, prévôt de Paris et ancien bailli de Dijon[8], Guy de Champdivers, secrétaire du roi, chanoine d'Auxerre et de Paris, et qui en 1362-1364 a été chargé de l'audition des comptes à Dijon[9], Philibert Paillart, qui est alors conseiller au Parlement après une carrière au service de Philippe de Rouvres et avoir servi de 1363 à 1366 comme chancelier de Bourgogne[10], et Bureau, sire de la Rivière, chambellan du roi Charles V et originaire du Nivernais[11]. Les emprunts restent assez peu nombreux jusqu'à la fin de la décennie : citons ceux réalisés, toujours en 1369, pour « l'ost de Tournehem »[12], hors de Paris, et en 1371-1372, quelques dettes contractées auprès d'Hugues Aubriot pour la dépense de la duchesse[13], ainsi qu'auprès de Nicolas de Fontenay, qui est alors

[1] Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I, op. cit.*, p. 48, n° 404.
[2] Prêt pour lequel Barthélémy Spifame et Pierre des Landes, changeur du trésor, sont cautions. ADCO, B 1430, f° 81.
[3] Ils ne sont remboursés qu'en 1378 à son successeur, Nicolas d'Arcies. ADCO, B 1441, f° 30 v°-31.
[4] ADCO, B 1430, f° 138 v°-139 v°. Cf. Bart LAMBERT, *The city, the duke and their banker*, *op. cit.*, p. 32-33; Jean RAUZIER, *Finances et gestion d'une principauté*, *op. cit.*, p. 611-614. Les remboursements s'étalent ensuite jusqu'en 1374 (ADCO, B 1444, f° 29).
[5] Bertrand SCHNERB, « Jean sans Peur, Paris et l'argent », *op. cit.*, p. 268.
[6] Ici représentés par le comte d'Eu, qui avance 1000 francs « par la main » de Barthélémy Spifame. ADCO, B 1430, f° 138 v°.
[7] Il s'agit de Jean Royer (Rotari), évêque de Meaux, par la main de Miles Baillet, et de Jean de la Grange, abbé de Fécamp, par la main de Barthélémy Spifame, ADCO, B 1430, f° 138 v°. Robert GANE, *Le Chapitre de Notre-Dame*, *op. cit.*, p. 335, n° 340 et p. 376, n° 565.
[8] Antoine LE ROUX DE LINCY, « Hugues Aubriot, prévôt de Paris sous Charles V », *BEC*, 1862, vol. 23, p. 177.
[9] Originaire de Franche-Comté, il appartient à la famille des Champdivers qui donne plusieurs serviteurs au duc de Bourgogne. Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.*, t. III, p. 146, n° 63; Robert GANE, *Le Chapitre de Notre-Dame*, *op. cit.*, p. 298, n° 298.
[10] Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État*, *op. cit.*, p. 60. Il prête à nouveau 500 francs en 1374 : ADCO, B 1444, f° 4.
[11] Il avance à la même époque d'autres menus frais au duc, témoignage d'une fréquentation habituelle : 20 francs pour donner à une recluse près de l'hôtel Saint-Pol et 100 francs « pour soy esbatre » à Noël (ADCO, B 1430, f° 22 et 117 v°). Par fidélité au roi, il refuse en 1373 la pension que lui offre le duc de Bourgogne en échange de son hommage. Françoise AUTRAND, *Charles V*, *op. cit.*, p. 699-702.
[12] Prêts de Louis de Namur, Hue de Châtillon, maître des arbalétriers du roi et Oudart de Renty, ADCO, B 1430, f° 138 v°-139 v°.
[13] 250 francs : ADCO, B 1435, f° 32-32 v°.

bailli de Troyes et chargé par le duc de Bourgogne de superviser la création de greniers à sel dans le duché[1].

Mis à part ces prêteurs occasionnels, le manieur d'argent parisien auquel a recours le plus souvent Philippe le Hardi jusqu'à la fin des années 1370 est Barthélémy Spifame, qui est d'ailleurs le financier de la couronne de France depuis les années 1350[2]. Il fournit 10 000 francs pour le mariage de 1369[3], et devient un prêteur régulier[4], mettant de plus au service du duc ses succursales à Avignon[5] et à Bruges[6], et faisant fonction d'intermédiaire financier[7]. Les rapports entre les finances ducales et les affaires de Spifame sont soulignés par les nombreux courriers échangés entre le duc et le banquier[8], mais aussi par les liens existant entre le trésorier de duc, Huet Hanon, et le financier lucquois, ce dernier étant le légataire du premier[9]. Barthélémy Spifame semble ainsi bien avoir joué auprès de Philippe le Hardi le rôle rempli ensuite par Dine Raponde, qui s'installe à Paris au début des années 1370, mais dont l'activité auprès de la cour de Bourgogne se limite à ce moment-là à des ventes de biens de luxe[10]. Cette « succession », opérée à la fin de la décennie, est sans doute facilitée par la communauté d'affaires existant alors entre les Raponde et les Spifame : en effet, arguant du fait que Spifame est malade et incapable de gérer ses affaires depuis 1380, son fils Simon réclame et obtient du Parlement de Paris la mise sous tutelle de ses biens et affaires, et se fait nommer curateur avec Dine Raponde[11]. Mis à part Barthélémy Spifame, rares sont les marchands de Paris qui prêtent de

[1] Prêt de 1000 francs. ADCO, B 1438, f° 10. Sur Nicolas de Fontenay, voir Léon MIROT, « Notes sur un manuscrit de Froissart et sur Pierre de Fontenay, seigneur de Rance, son premier possesseur », *op. cit.*, p. 305-306; Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les chefs des finances ducales de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 35.
[2] Léon MIROT, « Études lucquoises. L'origine des Spifame. Barthélemi Spifame », *BEC*, 1938, vol. 99, p. 71.
[3] ADCO, B 1430, f° 158.
[4] Chaque compte porte la mention de prêts faits par Spifame : ADCO B1435, f° 32, f° 95 ; B 1438, f° 8 ; B 1441, f° 3 v°-7 v° *passim* ; B 1444, f° 9.
[5] Paiement à des usuriers d'Avignon auxquels on avait emprunté 2000 francs pour huit mois en 1371 : ADCO, B 1435, f° 73 v°. Voir aussi Léon MIROT, « Études lucquoises. L'origine des Spifame », *op. cit.*, p. 75.
[6] En 1373, il fait emprunter de l'argent à Bruges sur les joyaux du duc (ADCO, B 1438, f° 41 v°), et c'est lui qui donne quittance en 1377 pour la « courtoisie », d'un montant de 1346 francs, faite par le duc à plusieurs marchands de Bruges, pour les dédommager du retard pris dans le remboursement d'un prêt et de frais à faire un change sur la place de Londres pour le compte du duc (ADCO, B 1452, f° 85 v°-86).
[7] C'est « par la main » de Barthélémy Spifame que l'abbé de Fécamp prête 1000 francs en 1369 pour le mariage ducal : ADCO, B 1430, f° 138 v°.
[8] Par exemple : ADCO, B 1438, f° 56 v°-57 ; B 1445, f° 71.
[9] C'est Spifame qui reçoit les sommes dues à Huet Hanon, qui est décédé entre temps, après la clôture de ses comptes, ainsi que le paiement de la maison vendue par Hanon au duc à Paris. ADCO, B 1438, f° 27 ; B 1445, f° 75-75 v°.
[10] Bart LAMBERT, *The city, the duke and their banker*, *op. cit.*, p. 41.
[11] AN, $X1^A$ 32, f° 64 B, 11 mars 1383 (n.st.). Spifame décède le 15 septembre 1385 et est enterré au couvent des Grands Augustins. *Épitaphier du vieux Paris*, *op. cit.*, t. I, p. 177.

l'argent ou réalisent des opérations financières sur place pour le compte du duc : on peut citer le changeur Henri Orlant[1], l'épicier Jacques Johan[2], et le marchand lucquois Bénédic du Gal[3].

À compter du début de la décennie 1380, le rôle de Dine Raponde comme principal financier du duc de Bourgogne s'affirme[4], en même temps que les besoins croissants de la politique ducale, dans la principauté mais aussi dans la capitale du royaume où le duc joue un rôle de premier plan auprès de son jeune neveu[5], multiplient les occasions d'emprunter. Philippe le Hardi emprunte ainsi à Paris, en 1382, auprès de Dine Raponde, d'Henri Orlant, de l'épicier parisien Jean Guillaume, et du conseiller du roi et maître des comptes Jean le Mercier 5000 francs qu'il prête au comte de Flandre. La présence d'un deuxième épicier, après Jacques Johan, parmi les créanciers du duc est probablement liée à la structure du marché des épices à Paris : subordonné à celui de Bruges[6], il impose aux épiciers parisiens de pratiquer le change et le transport de fonds. Quant aux officiers royaux, ils comptent, à partir des années 1380, parmi les prêteurs les plus réguliers au duc.

Tableau 10 : officiers royaux créanciers du duc de Bourgogne (1380-1404)

Nom	Fonction au service du roi (au moment des prêts)	Fonction au service du duc	Montant des prêts (francs)	Dates des prêts	Montants remboursés[7]
Chanteprime, Jean	Trésorier des guerres, puis conseiller du roi	Conseiller (1403)[8]	29 525	1385-1403[9]	20 125
Le Mercier, Jean	Trésorier des guerres, puis conseiller du roi		9000	1382-1389[10]	9000
Moulins, Philippe de	Évêque d'Évreux puis de Noyon, conseiller au Parlement (1389)[11]		8000	1385-1402[12]	8000[13]

[1] Il sert d'intermédiaire pour un emprunt de 500 francs auprès de marchands parisiens : ADCO, B 1445, f° 134 v°, mandement du 21 juillet 1376.
[2] On lui emprunte 1000 francs pour trois mois à un taux de 5% en août 1376, et il prête 2000 francs à Bruges en 1377 : ADCO, B 1451, f° 110 v° ; B 1452, f° 85 v°.
[3] En 1372, il prête 794 francs pour la dépense de la duchesse à Paris et transporte des fonds depuis Avignon, en 1375 il avance des fonds à l'ambassade qui se rend auprès de Galéas Visconti. ADCO, B 1435, f° 88 ; B 1438, f° 12 v° ; B 1445, f° 134. Bénédic du Gal est à compter de 1371 un associé de la compagnie Raponde, dont il a certainement contribué à préparer l'installation à Paris, mais il travaille aussi pour son propre compte. Bart LAMBERT, *The city, the duke and their banker*, *op. cit.*, p. 38-39.
[4] *Ibid.*, p. 44 et suiv.
[5] Richard VAUGHAN, *Philip the Bold*, *op. cit.*, p. 39-42.
[6] Raymond de ROOVER, « Le marché monétaire à Paris », *op. cit.*, p. 557-558.
[7] Les remboursements sont effectués assez régulièrement, parfois même au cours de du même exercice comptable, et dans un délai moyen de deux ans environ. Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique*, *op. cit.*, p. 340.
[8] ADCO, B 1538, f° 125 v°-126.
[9] ADCO, B 1462, f° 52 v°; B 1467, f° 12 v°, f° 36 v°; B 1469, f° 14 v° ; B 1495, f° 15 ; B 1500, f° 26 ; B 1503, f° 23 ; B 1508, f° 148 v° ; B 1511 bis, f° 135 ; B 1521, f° 17 v°, B 1526, f° 38.
[10] ADCO, B 1460, f° 31 v° ; B 1462, f° 52 v° ; B 1467, f° 12, f° 36 v° ; B 1469, f° 14 v° ; B 1479, f° 38.
[11] Robert GANE, *Le Chapitre de Notre-Dame*, *op. cit.*, p. 358, n° 466.
[12] ADCO, B 1462, f° 52 ; B 1467, f° 11 v, f° 36 v° ; B 1469, f° 14 v° ; B 1511 bis, f° 16 v° ; B 1538, f° 37 v°.
[13] Les 2000 francs qui ne lui ont pas été remboursés du vivant du duc Philippe le sont en 1406. ADCO, B 1543, f° 97.

Nom	Fonction au service du roi (au moment des prêts)	Fonction au service du duc	Montant des prêts (francs)	Dates des prêts	Montants remboursés[7]
Chanteprime, François	Receveur général des aides (1383-1409), puis conseiller du roi		7200	1382-1388[1]	6750
Enfernet, Guillaume (d')	Trésorier des guerres du roi		5000	1387[2]	5000
Du Sablon, Michel	Receveur des aides pour la guerre		5000	1387-1402[3]	5000
Tourzel, Morinot de	Conseiller et chambellan du duc de Berry		4250	1402-1404[4]	4250
Le Flament, Jean	Trésorier des guerres du roi		4000	1387-1395[5]	2000
Barbery, Guillaume	Valet de chambre et garde de l'épargne du roi		3700	1401-1403[6]	
Athies, Gérard d'	Archevêque de Besançon, conseiller du roi	Conseiller	3500	1393 ; 1402[7]	2500
Orgemont, Amaury d'	Conseiller du roi	Conseiller	3000	1390-1397[8]	1000
Hemon, Jacques	Receveur des aides à Soissons, puis receveur des aides pour la guerre		2300	1387-1393[9]	2300
Boucher, Arnoul	Trésorier des guerres du roi		2162,5	1393-1403[10]	2162,5
Orgemont, Pierre d'	Chancelier de France	Conseiller	2000	1385[11]	2000
Orgemont, Pierre d'	Évêque de Paris, président clerc de la chambre des comptes		2000	1389[12]	2000
Coignet, Jean	Conseiller du roi		2000	1404[13]	2000
Dormans, Guillaume de	Archevêque de Sens		1500	1402[14]	1500
Vaudetar, Jean	Conseiller du roi		1000	1388[15]	1000
Tapperel, Jean	Général-conseiller des aides		1000	1402[16]	
Plancy, Nicolas de	Général-conseiller des aides		1000	1388[17]	1000
Mauregard, Nicolas de	Conseiller du roi, général des aides		1000	1393[1]	

[1] ADCO, B 1461, f° 44 v° ; B 1462, f° 52 v° ; B 1467, f° 12 et 36; B 1469, f° 14 v°.
[2] ADCO, B 1467, f° 12; B 1479, f° 37 v°. *Gallia regia, ou Etat des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, Paris, Imprimerie nationale, 1942, n° 7045.
[3] ADCO, B 1467, f° 12, f° 36 v° ; B 1469, f° 14 v°; B 1521, f° 16 v°; B 1538, f° 293 v°.
[4] ADCO, B 1526, f° 49 v° ; B 1538, f° 38.
[5] ADCO, B 1467, f° 12; B 1495, f° 15 v°; B 1503, f° 25.
[6] ADCO, B 1526, f° 50 v° ; B 1538, f° 292 v°-293. Rien ne lui a été remboursé à la mort de Philippe le Hardi. Henri MORANVILLÉ, « Le Songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XVe siècle », *MSHPIDF*, 1890, vol. 17, p. 99.
[7] ADCO, B 1500, f° 47 ; B 1526, f° 49 v°; B 1538, f° 38 v°-39.
[8] ADCO, B 1487, f° 46 ; B 1511, f° 17.
[9] ADCO, B 1467, f° 36 v°; B 1495, f° 15 v°.
[10] ADCO, B 1495, f° 16 ; B 1503 bis, f° 7; B 1538, f° 38.
[11] ADCO, B 1467, f° 36.
[12] ADCO, B 1479, f° 12 v°; B 1500, f° 47.
[13] ADCO, B 1538, f° 26 v°-27.
[14] ADCO, B 1538, f° 37; B 1532, f° 69 v°.
[15] ADCO, B 1469, f° 15.
[16] ADCO, B 1532, f° 69 et B 1538, f° 37.
[17] ADCO, B 1469, f° 15.

Nom	Fonction au service du roi (au moment des prêts)	Fonction au service du duc	Montant des prêts (francs)	Dates des prêts	Montants remboursés[7]
Le Mire, Rogerin	Receveur des aides à Paris		1000	1399[2]	300
Le Galois, Gilles	Conseiller du roi, général des aides		1000	1385[3]	1000
Le Boursier, Alexandre	Receveur général des aides		1000	1400[4]	1000
Du Moustier, Étienne	Vice-amiral de la mer	Gouverneur général des finances[5]	1000	1387[6]	1000
Corbie, Arnaud de	Chancelier de France		1000	1404[7]	1000
Col, Gontier	Secrétaire du roi		1000	1402[8]	1000
Baillet, Miles	Trésorier de France		700	1393 ;1400[9]	700
Piquet, Jean	Général-conseiller des aides		500	1401[10]	
Mézeray, Thibaut	Général-conseiller des aides		500	1401[11]	
Coquel, Jean	Receveur des aides de Noyon		500	1387[12]	500
Arcies, Nicolas d'	Président clerc de la chambre des comptes		400	1380[13]	400
Chrétien, Guy	Trésorier de France		300	1400[14]	
Des Prés, Nicolas	Clerc de la chambre des comptes		50	1404[15]	50

La liste des officiers royaux prêtant au duc de Bourgogne montre un très grand nombre d'officiers de finances, et en particulier de membres de la chambre des comptes[16], mais aussi de responsables des aides[17], qui sont devenues au cours du XIV^e^ siècle la principale ressource de la

[1] ADCO, B 1495, f° 15 v°.
[2] ADCO, B 1521, f° 18.
[3] ADCO, B 1462, f° 52.
[4] ADCO, B 1519, f° 50.
[5] Il vient alors de quitter cette charge. Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les chefs des finances ducales de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 37. Cf. ADCO, B 1465, f° 43 v°.
[6] ADCO, B 1560, f° 191 v°.
[7] ADCO, B 1538, f° 38 v°.
[8] ADCO, B 1526, f° 50.
[9] ADCO, B 1495, f° 16; B 1521, f° 17 v°.
[10] ADCO, B 1519, f° 50 v°
[11] ADCO, B 1519, f° 50 v°.
[12] ADCO, B 1467, f° 36 v°
[13] ADCO, B 1454, f° 13.
[14] ADCO, B 1521, f° 17 v°.
[15] ADCO, B 1538, f° 27.
[16] Miles Baillet, Nicolas Braque, Arnoul Boucher, Jean et François Chanteprime, Guy Chrétien, Jean Coignet, Nicolas Des Prés, Michel Du Sablon, Gilles le Galois, Alexandre le Boursier, Jean Le Flament, Jean le Mercier, Thibaud Mézeray, Pierre II et Amaury d'Orgemont, Nicolas de Plancy, Jean de Vaudetar, soit dix-huit des trente-quatre officiers recensés sont membres de la chambre des comptes. Cf. Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.*
[17] Pour une étude détaillée du personnel de la cour de aides : Gustave DUPONT-FERRIER, « Le personnel de la Cour des aides de Paris des origines à 1483 », *ABSHF*, 1931, vol. 68, p. 219–255. ; ID., *Ibid*, 1932, vol. 69, p. 191-297 ; ID., *Ibid*, 1933, vol. 70, p. 167-269.

monarchie[1]. Ces officiers responsables des finances prêtent sans doute d'autant plus volontiers qu'une partie des dons faits par le roi au duc passe entre leurs mains : certains sont même remboursés directement sur les sommes versées par le roi à Philippe le Hardi[2]. Recourir à ces officiers a donc un intérêt certain pour le duc de Bourgogne : ses créanciers sont d'autant plus enclins à poursuivre les dettes du roi envers lui, que de leur règlement dépend aussi le remboursement des prêts qu'ils ont accordés au duc. Le duc rémunère d'ailleurs ces services financiers : il verse par exemple 2000 francs à Gérard d'Athies pour services rendus « et par especial ou fait touchant les finances que mondit seigneur prent du roy notre dit seigneur »[3], ou encore 200 francs aux clercs du même Gérard d'Athies et de Jean Chanteprime « pour consideracion des paynes qu'ilz ont ou service de leurs maistres, tant d'escriptures comme autrement, touchant l'argent que mondit seigneur prent du roy notre dit seigneur, tant de don que de sa pension »[4]. Ces emprunts répétés témoignent donc, si besoin était, de l'imbrication des finances royales et ducales sous le principat de Philippe le Hardi.

Ils attestent aussi des liens qu'entretient le duc de Bourgogne avec les élites politiques et financières de la capitale : outre les conseillers des comptes et des aides, les chanoines de Paris sont particulièrement bien représentés[5]. Enfin, ils révèlent des groupes de relations professionnelles et personnelles qui sont mis à profit par les officiers ducaux. Ainsi, Alexandre le Boursier apparaît d'abord dans la comptabilité ducale comme « principal clerc de Michiel du Sablon », et c'est à ce titre qu'il reçoit un don pour ses services en 1399. On le voit ensuite prêter 1000 francs en 1400[6]. Les créanciers du duc appartiennent à différents groupes identifiés au sein des élites parisiennes : certains, tels Jean le Mercier, sont apparentés à l'équipe des « Marmousets » qui s'est étendue au milieu des finances, des changeurs et des Monnaies, par des alliances avec les Baillet ou les Boucher[7]. Ces hommes se rangeront tous du côté du parti

[1] Ainsi, les cinq généraux-conseillers nommés en janvier 1383 (et en fonction jusqu'en 1388) pour superviser la gestion des finances extraordinaires sont Philippe de Moulins, Jean le Mercier, Gilles le Galois, Nicolas de Fontenay et François Chanteprime, tous créanciers de Philippe le Hardi. Le rôle vital du contrôle des aides pour les finances princières peut être illustré par la nomination en 1402 de Louis d'Orléans comme « président des généraux des aides ». Raymond CAZELLES, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève, Droz, 1982, p. 478-487 ; Maurice REY, *Le domaine du roi et les finances extraordinaires sous Charles VI, 1388-1413*, Paris, SEVPEN, 1965, p. 163 et suiv ; Gustave DUPONT-FERRIER, « Le personnel de la Cour des aides de Paris des origines à 1483 », *op. cit.*, p. 239.

[2] Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique*, *op. cit.*, p. 376-377.

[3] Mandement du 1er septembre 1395, ADCO, B 1503, f° 86 v°. Un autre don de 2000 francs pour la même cause est signalé en 1398 : ADCO, B 1514, f° 127 v°.

[4] Mandement du 25 novembre 1396, ADCO, B 1511, f° 60-60 v°.

[5] Sont chanoines de Paris parmi les prêteurs ducaux, outre Guy de Champdivers, Jean Royer et Jean de la Grange, déjà cités, Nicolas d'Arcies, Nicolas Braque, Jean Chanteprime, Gontier Col, Guillaume de Dormans, Philippe de Moulins, Amaury d'Orgemont et Pierre d'Orgemont. Cf. Robert GANE, *Le Chapitre de Notre-Dame*, *op. cit.*, p. 271-394.

[6] Mandement du 27 septembre 1399, ADCO, B 1517, f° 120 ; prêt en mai-juin 1400, B 1519, f° 50.

[7] Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État*, *op. cit.*, p. 76-77, 81.

armagnac. D'autres se rattachent, autour des Chanteprime, à un groupe originaire de Sens et d'Auxerre, qui défendra, dans la guerre civile, la politique du duc de Bourgogne[1]. C'est donc bien l'ensemble des élites financières qui sont mises à contribution pour financer la politique de Philippe le Hardi.

Cette constatation permet de poser la question des relations entre le duc et ces financiers parisiens : on ne peut douter qu'une partie de ces prêts au moins a été sollicitée directement, par le duc lui-même. Les formules comptables laissent en effet transparaître l'intervention du duc, par exemple lorsque le receveur note que la somme prêtée est inférieure à ce qu'avait demandé le duc[2], ou encore via la formule « a son besoing »[3]. L'on peut se demander à quel point ces emprunts du duc aux officiers royaux sont comparables aux emprunts forcés réalisés par les princes auprès de leurs propres officiers dans leurs domaines, emprunts forcés qui mettent en évidence un jeu complexe de contrainte, d'intérêt et de réciprocité[4] : Philippe le Hardi est en effet, de 1380 à 1388, puis à nouveau à partir de 1392, l'un des tous premiers personnages de l'État. Certains prêteurs sont en tout cas particulièrement complaisants : c'est le cas par exemple de Jean Chanteprime, qui en 1403 emprunte à Guillaume Sanguin 1000 écus, qu'il gage sur sa propre vaisselle, pour les prêter au duc[5].

Ceci nous permet de reconsidérer les difficultés financières qui marquent la fin du principat de Philippe le Hardi. En effet, à partir de 1399, les officiers ducaux commencent à avoir de la peine à se faire payer les décharges tirées sur les finances royales[6]. Ces difficultés sont concomitantes d'un changement dans l'identité des prêteurs parisiens du duc : alors que jusqu'au tournant du siècle les prêteurs parisiens sont majoritairement sinon exclusivement des officiers royaux, on observe à partir de 1400 l'apparition massive de marchands parisiens parmi les créanciers ducaux[7] : ce sont les Parisiens Guillaume Sanguin et Michel de Laillier et les Génois Jean Sac et François de Passant, souvent associés, qui fournissent l'essentiel de l'argent

[1] Sous Charles V, le « groupe sénonais » identifié par R. Cazelles comprend notamment les Chanteprime, les Blanchet, les Col, les d'Orgemont et les Dormans. Raymond CAZELLES, *Société politique, noblesse et couronne*, *op. cit.*, p. 470-477 ; Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État*, *op. cit.*, p. 83-86.
[2] Prêt de Guillaume d'Enfernet « sur la somme de II^{M} frans, que monseigneur lui avoit mandé prester, desquelx il n'a prestez que mil francs », ADCO, B 1467, f° 12.
[3] Par exemple ADCO, B 1495, f° 15 v° ; B 1503, f° 25, etc.
[4] Pour les relations qui peuvent exister entre le duc et ses officiers dans le cadre des emprunts forcés du premier aux seconds, voir Marc BOONE et Jan DUMOLYN, « Les officiers-créditeurs des ducs de Bourgogne dans l'ancien comté de Flandre : aspects financiers, politiques et sociaux », *PCEEB*, 1999, vol. 39, p. 236.
[5] Mandement du 6 septembre 1403, ADCO, B 1538, f° 38.
[6] Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique*, *op. cit.*, p. 378-379. Les officiers ducaux tentent de remédier à cette situation, notamment en faisant établir par des conseillers aux comptes des récapitulatifs des dettes du roi envers le duc (ADCO, B 1538, f° 125 v°-126). Après le décès de Philippe le Hardi, plus de 50 000 l.t. de décharges non honorées sont comptabilisées.
[7] Les prêts effectués par Dine Raponde, qui joue un rôle de banquier sur le long terme, n'ont pas été pris en compte.

emprunté par le duc à Paris à compter de 1400[1], soit en le prêtant eux-mêmes, soit en jouant un rôle d'intermédiaire auprès d'autres prêteurs[2], voire en servant de facilitateurs entre les officiers royaux et ducaux[3].

Graphique 4 : Emprunts contractés à Paris par Philippe le Hardi en l.t. (1380-1404)

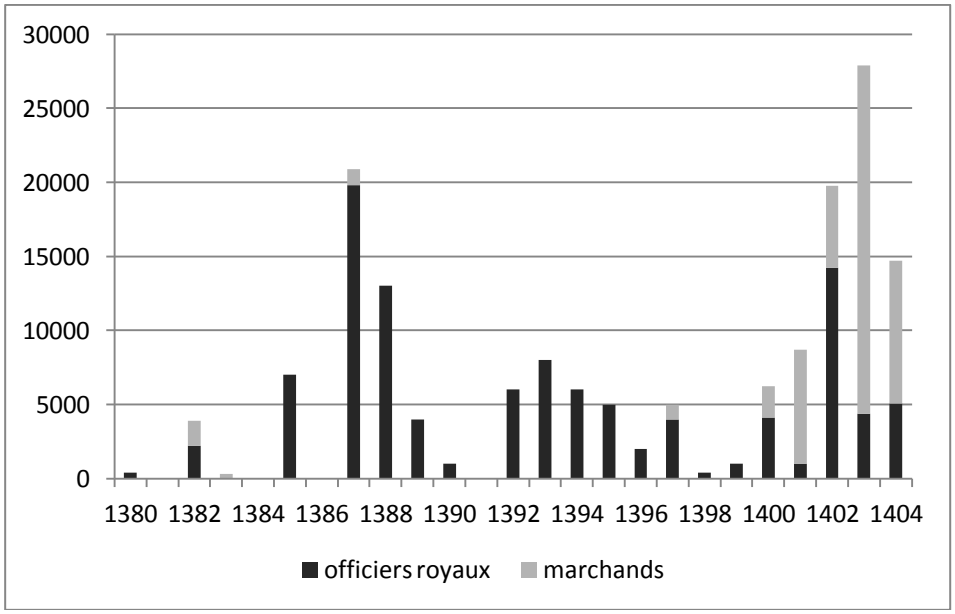

Le crédit de Philippe le Hardi auprès des officiers de finances royaux semble donc bien s'être tari au tournant du siècle. Même si les difficultés financières de la monarchie ont pu jouer[4], on peut faire l'hypothèse que l'accumulation de décharges royales non payées entre les mains des officiers ducaux est liée en partie à ce changement dans les mécanismes de crédit dont bénéficiait le duc à Paris. En effet, une partie des décharges royales était, comme on l'a vu, encaissée directement par les officiers royaux en paiement de prêts consentis au duc : ne prêtant plus au duc, ils n'ont plus de raison de faciliter le paiement de ces décharges. Ce tarissement du crédit dénote une perte d'influence du duc au sein de l'administration financière, puisque les officiers royaux ne se sentent plus tenus de prêter au duc de Bourgogne. Il coïncide avec la montée en puissance de Louis d'Orléans, qui commence à entrer en conflit avec le duc de

[1] D'autres marchands prêtent ponctuellement, tels le changeur André Giffart qui avance 600 écus en mars 1404 (ADCO, B 1570, f°155-155 v°), ou le Génois Nicolas d'Avoultre, dit Pigasse, qui prête 1000 francs pour le voyage de Bretagne et fait un change avec Jean Sac et Guillaume Sanguin en mars 1404 (B 1532, f° 361 v° ; B 1538, f° 260 v°.)

[2] On rembourse par exemple à François de Passant les frais de change pour un prêt consenti par « ung marchant lombart », mandement du 6 mai 1402, ADCO, B 1532, f° 350.

[3] François de Passant et Jean Sac avancent ainsi par change 6000 francs que les généraux-conseillers sur le fait des aides ont promis de prêter au duc pour son voyage de Bretagne en 1402 : ADCO, B 1532, f° 352.

[4] A. Van Nieuwenhuysen note ainsi qu'en 1403 Alexandre le Boursier délivre pour l'Épargne du roi des décharges portant sur le futur exercice 1406. Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique*, *op. cit.*, p. 379.

Bourgogne précisément au tournant du siècle[1], et qui s'appuie dès lors sur le milieu des changeurs parisiens qui dominent précisément l'administration financière du royaume.

Toujours est-il que Philippe le Hardi est contraint, pour lever les fonds dont il a besoin à Paris, de recourir à des marchands et professionnels du crédit, qui exigent intérêts et garantie : les méthodes de crédit ainsi que la façon dont les prêts apparaissent dans la comptabilité ducale changent dès lors profondément. Le dernier compte du principat témoigne de ces difficultés accrues à se procurer des fonds, puisqu'il se clôt sur un récapitulatif des dettes contractées, pour prêts et livraisons de marchandises, entre le 22 mars 1401 et le 20 avril 1404, pour lesquelles les officiers de finance ducaux Pierre de Montbertaut, Joceran Frepier et Jean Chousat se sont engagés personnellement, « pour ce que autrement ledit seigneur [le duc] ne povoit avoir ledit argent comptant, ne les joiaulx et vaisselle d'or et d'argent »[2].

Sous le principat du duc Jean, marqué par plusieurs séries de campagnes d'emprunts à Paris, destinées notamment à solder les troupes qu'il réunit dans la capitale[3], le recours aux prêteurs professionnels se confirme, même si d'autres Parisiens avancent toujours des fonds au duc. En effet, les princes qui soutiennent la politique ducale peuvent être amenés à prêter, et les chanoines de Notre-Dame sont également sollicités à plusieurs reprises, individuellement, mais aussi collectivement, cet engagement collégial constituant une nouveauté. Les officiers royaux sont eux aussi toujours présents, mais désormais peu nombreux dans la liste des créanciers parisiens du duc, même si les données recueillies dans la recette générale de toutes les finances restent forcément incomplètes[4].

Tableau 11 : officiers royaux créanciers du duc de Bourgogne à Paris d'après la recette générale de toutes les finances (1404-1413)

Nom	Fonction au service du roi (au moment des prêts)	Montant des prêts (francs)	Dates des prêts	Montants remboursés
Du Sablon, Michel	Maître des comptes du roi	2000	1410[5]	2000
Raguier, Raymond	Maître de la chambre aux deniers du roi	1500	1408-1410[6]	1000
Raguier, Hemon	Trésorier des guerres du roi	1500	1407-1408[7]	1000
L'Esclat, Pierre de	Conseiller du roi	1200	1410 ; 1413[8]	1000

[1] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 164-165.
[2] ADCO, B 1538, f° 286.
[3] Voir par exemple le compte récapitulatif de l'emprunt levé en octobre-novembre 1411 à Paris : Bertrand SCHNERB, « Jean sans Peur, Paris et l'argent », *op. cit.*
[4] Comme le montre l'absence, dans le tableau ci-dessous, de plusieurs officiers qui sont cependant présents dans le compte d'octobre-novembre 1411 édité par B. Schnerb. Voir note précédente.
[5] ADCO, B 1560, f° 36 v°.
[6] ADCO, B 1560, f° 37 v°.
[7] ADCO, B 1547, f° 56 ; B 1554, f° 28 (1000 francs prêtés conjointement par Hemon et Raymond Raguier en 1408).
[8] ADCO, B 1560, f° 42 v°, B 1576, f° 52 v°.

Nom	Fonction au service du roi (au moment des prêts)	Montant des prêts (francs)	Dates des prêts	Montants remboursés
Le Boursier, Alexandre	Receveur général des aides pour la guerre	1000	1405 ; 1410[1]	1000
Budé, Guillaume	Maître des garnisons du roi	500	1412-1413[2]	500
Guérin, Jean	Trésorier de France	500	1412[3]	
Linières, Mathieu de	Maître des comptes du roi	225	1410[4]	225
Gautier, Jean	Receveur des aides pour la guerre	500	1413[5]	500

Si certains de ces officiers royaux sont identifiés comme des partisans bourguignons, tels Michel du Sablon qui prêtait, déjà à Philippe le Hardi, dont il était un protégé et qui l'avait fait nommer à la chambre des comptes[6], ou encore Jean Guérin, changeur banni après l'émeute cabochienne et ayant servi l'administration anglaise à Paris par la suite[7], d'autres noms sont plus inattendus. Ainsi, Alexandre le Boursier est connu comme Armagnac du fait de son opposition en 1415 au retour du duc de Bourgogne à Paris : il est d'ailleurs arrêté en 1418, mais parvient à s'enfuir à Bourges[8], contrairement à Pierre de L'Esclat qui est tué lors de l'entrée des Bourguignons à Paris[9]. Les frères Hémon et Raymond Raguier ont eux aussi pris le parti du dauphin en 1418[10], mais en avril 1410 encore, Raymond Raguier se constitue « principal debteur et respondant pour mondit seigneur de Bourgogne et a sa requeste » pour 7500 francs dépensés en joyaux achetés à Paris pour la dot de Catherine de Bourgogne, qui épouse alors Louis III d'Anjou, comte de Guise[11]. Ces exemples témoignent de la lenteur de la sédimentation politique des milieux financiers de la capitale du royaume[12].

Les officiers royaux sont peu nombreux, en définitive, à prêter à Jean sans Peur : les marchands et changeurs constituent bien les premiers fournisseurs en numéraire du duc de

[1] ADCO, B 1560, f° 186 ; B 1558, f° 41.
[2] ADCO, B 1571, f° 5 v° ; B 1576, f° 54 v°.
[3] ADCO, B 1570, f° 144-144 v°.
[4] ADCO, B 1558, f° 31 v°.
[5] ADCO, B 1576, f° 96-96 v°.
[6] Henri MORANVILLÉ, « Le Songe véritable », *op. cit.*, p. 206-208 ; Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.*, t. III, p. 349, n° 135.
[7] J GARNIER, « Documents relatifs à la surprise de Paris par les Bourguignons en mai 1418 », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1877, vol. 4, p. 49.
[8] Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.*, t. III, p. 484, n° 194.
[9] *Ibid.*, t. III, p. 522, n° 210. Pierre de l'Esclat serait cousin d'Hemon Raguier par leurs épouses, et est parent par alliance du maître des garnisons du roi Guillaume Budé qui prête aussi à Jean sans Peur.
[10] Henri MORANVILLÉ, « Le Songe véritable », *op. cit.*, p. 199-205 ; Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, n° 792 et 870 ; Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.*, t. III, p. 704, n° 270.
[11] ADCO, B 1570, f° 131 v°. Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 514.
[12] À propos des groupes qu'oppose le *Songe véritable*, F. Autrand note ainsi : « si chaque parti a son noyau dur, les contours restent mouvants. Trop de solidarités unissent le petit monde du pouvoir pour qu'une fracture irréparable coupe en deux la société politique ». Françoise AUTRAND, « La guerre des gens de finances en 1406 d'après le Songe véritable », *in* Jean KERHERVÉ et Albert RIGAUDIÈRE (éds.), *Finances, pouvoirs et mémoire : mélanges offerts à Jean Favier*, Paris, Fayard, 1999, p. 297.

Bourgogne à Paris[1]. Parmi les changeurs parisiens créanciers du duc de Bourgogne, outre Guillaume Sanguin et Michel de Laillier, qui sont alors les prêteurs les plus actifs[2], on repère Denisot le Breton, « leur parent bien prouchain »[3], Jacques de Laillier, frère de Michel, qui prête des sommes considérables[4] ou encore André d'Espernon[5] et Thomas Orlant[6]. Les marchands d'origine italienne sont aussi mis à contribution, que ce soit de façon régulière, comme Jean Sac, d'origine génoise, qui prête jusqu'en 1408[7], ou le Lucquois Gauvain Trente, sollicité à plusieurs reprises à compter de 1409[8], ou de façon plus ponctuelle, tels Benoît Augustin, marchand de Lucques, qui ne prête qu'une seule fois, pour un change de 1000 francs pour six mois en 1412[9]. L'orfèvre Reinequin de Harlem prête 3720 fr. en 1408, qui ne lui ont toujours pas été remboursés en 1410[10]. Les difficultés que rencontre l'administration ducale à trouver du numéraire à Paris se lisent dans l'apparition dans la comptabilité de fournitures à crédit qui sont assimilées ou combinées à des prêts[11], tout fournisseur devenant ainsi potentiellement un manieur d'argent pour le fait du duc. Par ailleurs, on observe l'apparition dans les sources, en particulier dans les années 1410-1413, de courtiers, rétribués non pour avoir prêté de l'argent, mais « pour avoir trouvé les finances » et recruté les prêteurs dont a besoin le duc : ce sont Audry Sucre, dit Massoye[12], Julien Forest[13], Michel Perit[14], le Génois

[1] Témoin du désengagement des officiers royaux des affaires du duc, on peut noter qu'un prêt de 1000 francs contracté auprès de Guillaume de Dormans en mars 1402 est remboursé en août 1410 à Michel de Laillier, à qui les exécuteurs testamentaires de l'archevêque l'avaient transporté. ADCO, B 1538, f° 37 (prêt) ; B 1560, f° 192 (remboursement). Sur les milieux d'affaires à Paris sous le duc Jean : Marie-Reine LOBRY, « Les Relations entre la Cour de Bourgogne et les milieux d'affaires parisiens sous Jean Sans Peur », *op. cit.*

[2] Ils prêtent respectivement au moins 40 000 et 61 000 francs entre 1404 et 1413.

[3] Neveu de Michel de Laillier, il épouse en janvier 1411 la nièce de Guillaume Sanguin (ADCO, B 1562, f° 44 v°-45 ; B 1570, f° 207-207 v°). Il prête 1100 francs en 1411 (B 1563, f° 9), mais plusieurs articles de comptes font mention d'autres prêts qui n'apparaissent pas dans la recette générale (B 1556, f° 61 v° ; B 1560, f° 84 v°-85).

[4] En 1409, il est remboursé sur la recette générale de Bourgogne de 19 500 francs qu'il avait prêtés au duc. ADCO, B 1559, f° 5. Ses biens sont cependant confisqués en 1422, et la *Chronique des Cordeliers* le présente comme un ennemi de longue date : « tousjours tint le party contraire du duc de Bourgongne ». Auguste LONGNON, *Paris pendant la domination anglaise*, *op. cit.*, p. 32 ; « Chronique des Cordeliers », *in Chronique d'Enguerran de Monstrelet, t. VI*, p. 218.

[5] Change de 1230 francs pour trois mois auprès de marchands parisiens : ADCO, B 1556, f° 172-172 v°.

[6] Prêt de 2300 francs en 1407, de 1000 francs en 1408 : ADCO, B 1556, f° 173-173 v° ; B 1560, f° 256-256 v°.

[7] Prêts de 3500 francs en 1405 ; de 1674 écus et 300 francs en 1407 ; de 2400 écus en 1408 : ADCO, B 1554, f° 204 ; B 1547, f° 35 v° et 36 ; B 1554, f° 4.

[8] Prêt de 2000 francs en mars 1409 pour racheter des joyaux qui étaient en gage ; de 3000 francs en 1410 pour payer l'armée réunie à Paris, etc. ADCO, B 1558, f° 242-242 v° ; B 1560, f° 160 v°.

[9] ADCO, B 1571, f° 80-80 v°. Il touche 120 francs pour cette raison.

[10] ADCO, B 1560, f° 97 v°-98. Il touche en 1410 400 fr. de dédommagement pour ce retard.

[11] Ainsi, un paiement de 3000 écus est fait en 1407 à Albert du Molin, orfèvre, Bernard Bousdrac, marchand de draps de soie, Colin de Vaubrisset, marchand de pelleteries, Jean Tarenne, changeur, « et autres marchans, tous de Paris, auquelz la dicte somme estoit deue tant pour prest par eulx fait pour les besoingnes de mondit seigneur comme pour denrez de leur mestier par eulx delivré pour mondit seigneur », ADCO, B 1547, f° 36 v°-37. En 1412, Jean Gaude touche 800 francs « tant pour prest par lui fait pour mondit seigneur a ses neccessitez et affaires comme pour vins et aultres denrees par lui delivrees pour mondit seigneur », ADCO, B 1571, f° 9.

[12] ADCO, B 1560, f° 98, 274 v°-275, 276 v° (1410) ; B 1570, f° 126 v° (1412); B 1571, f° 82 v°-83.

[13] ADCO, B 1560, f° 271, f° 273 (1410) ; B 1570, f° 134 (1412).

[14] ADCO, B 1560, f° 98 (1410).

Moruel de la Mer[1], ou encore les Lucquois Laurent Caignol[2] et Michel Moricon[3], ces deux derniers prêtant en leur nom en même temps qu'ils exercent leurs services de courtage. Cette multiplication des intermédiaires, qui entraîne une augmentation des coûts du crédit, témoigne des difficultés que rencontrent les officiers ducaux pour se procurer à Paris l'argent nécessaire à la vie de la cour ainsi qu'à l'action politique du duc.

Le départ de Paris en août 1413 interrompt les circuits de crédit auxquels la cour de Bourgogne avait jusque là recours : on observe l'apparition dans les comptes de changeurs et de financiers des principautés du nord, comme les Lillois Lotart Fremaut et Boquet de Lattre[4], ou encore Marc Guidechon, marchand lucquois de Bruges[5]. Les créanciers ducaux à Paris continuent cependant de réclamer leur dû, et le début du principat de Philippe le Bon est marqué par une volonté d'apurer les finances ducales et de régler les créances en suspens. Le dossier des emprunts faits auprès de Guillaume Sanguin connaît ainsi plusieurs tentatives de règlements, mais il n'est pas encore soldé à la mort du marchand, en 1442[6]. Peut-être en raison de cette bonne volonté affichée, le duc semble ne pas rencontrer de problèmes pour emprunter lorsqu'il se rend à Paris au début de son principat. Ainsi, lors de son séjour dans la capitale de novembre 1420 à janvier 1421, Philippe le Bon emprunte 5438 écus[7] : 1150 auprès de Michel de Laillier, 2722 auprès de Guillaume Sanguin, 70 auprès de Lancelot Aleaume, marchand de Paris, 426 auprès de Marc Guidechon, alors désigné comme marchand demeurant à Paris[8], et 750 écus à François Pastoureau, épicier parisien fournisseur de Jean sans Peur[9], et dont le prêt sert à acheter du blé pour la dépense de l'Hôtel, mais aussi à acquérir des martes zibelines la veille de Noël – alors même que le duc se trouve à Paris –, auprès du pelletier Louis de Bakre, demeurant à Bruges. Peut-être en raison du montant de leurs affaires avec le duc, les gros

[1] Bien que dit « courtier », Moruel de la Mer prête aussi régulièrement par change : ADCO, B 1554, f° 207 v° (1408) ; B 1556, f° 170 v°-171 (1408) ; B 1560, f° 276 v° (1410).
[2] Par exemple en 1410, avec Audry Sucre, dit Massoye, et Moruel de la Mer : ADCO, B 1560, f° 276 v°.
[3] ADCO, B 1556, f° 170 v° (1408) ; B 1560, f° 271 (1410).
[4] Ils prêtent ensemble en janvier 1420 5000 heaumes issus de la vente d'une rente sur leurs biens qu'ils ont constituée à la demande de Philippe le Bon. Boquet de Lattre avait déjà prêté 3000 écus à Jean sans Peur. Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 885, n° 1168. Lotard Fremault devient ensuite maître des comptes, et finit par être anobli en récompense de ses nombreux services financiers au duc. Marc BOONE et Jan DUMOLYN, « Les officiers-créditeurs des ducs de Bourgogne », *op. cit.*, p. 239.
[5] Il prête 4000 écus de 30 gros de Flandre en 1417. ADCO, B 1589, f° 19-19 v°.
[6] Bertrand SCHNERB, « Jean sans Peur, Paris et l'argent », *op. cit.*, p. 272.
[7] ADCO, B 1611, f° 142-143. Le reste de la somme empruntée est fourni par Jean de Thoisy (100 écus), Jean de Pressy (100 écus), et Jean Saloignon, par la main de Laurent des Bordes (120 écus).
[8] Usuellement considéré dans la comptabilité bourguignonne comme habitant Bruges, il n'est désigné comme « demeurant à Paris », outre cette mention de 1421, que lors de sa première apparition, en février 1408 (ADCO, B 1556, f° 102). Il est d'ailleurs imposé comme contribuable du quartier Bridault (Sainte-Avoie) en 1421, ce qui montre qu'il est alors considéré comme résidant de Paris par les autorités locales. Jean FAVIER, *Les Contribuables parisiens à la fin de la guerre de Cent ans*, *op. cit.*, p. 179, A 828.
[9] Il avait vendu du salpêtre en 1411 (ADCO, B 1570, f° 230-230 v°), et est imposé comme contribuable en 1423 : *Ibid.*, p. 254, B 124.

prêteurs parisiens semblent n'avoir pas fait de difficulté à avancer les sommes nécessaires au séjour du duc dans la capitale. On remarque désormais l'absence complète d'officiers royaux parmi les prêteurs : même si les sources ne sont pas exhaustives, leur disparition n'est guère surprenante dans un contexte où la figure royale est effacée, et où les institutions parisiennes sont désorganisées par l'établissement d'institutions delphinales concurrentes à Bourges ainsi que par l'occupation anglaise.

2. Les types de prêts

Plusieurs moyens sont employés par les officiers ducaux pour rassembler les liquidités nécessaires à la vie de la cour à Paris. On trouve en effet dans la comptabilité des prêts « simples », gagés ou non, des prêts adossés à des rentes, et des changes, opérations financières combinant transfert de fonds et opération de crédit via le système de la lettre de change[1]. Au cours de la période considérée, les instruments du crédit auxquels recourent les officiers ducaux se complexifient, en même temps que le recours à des prêteurs professionnels se fait plus fréquent. Sous Philippe le Hardi, jusqu'au début du XV^e^ siècle, les prêts consentis par les officiers royaux sont des prêts « simples » : la somme prêtée est inscrite en recette, éventuellement assortie d'une date limite de remboursement, ce dernier étant effectué soit par versement direct du receveur général, soit au moyen d'une assignation sur une recette locale (relevant, comme on l'a vu, des finances royales, ou des territoires ducaux – ce qui peut donner lieu au versement de compensations si le créancier doit engager des frais particuliers de voyage ou de change pour récupérer son capital). Les mentions de prêts gagés, c'est-à-dire effectués moyennant la remise d'un gage mobilier au prêteur, sont rares. Ainsi, l'archevêque de Rouen reçoit pour un prêt de 2500 francs consenti avant juillet 1379 « le bon gobelet et la bonne aiguiere d'or de monseigneur en gaiges »[2]. Ces prêts ne sont pas officiellement rémunérés, même si certains prêteurs reçoivent des gratifications pour leurs bons services, qui mentionnent parfois les prêts effectués ; au contraire, les prêts effectués par les marchands peuvent être explicitement rémunérés[3]. Seules les opérations liées au paiement de la rançon du comte de Nevers nécessitent le recours à des techniques de prêt élaborées, notamment des changes.

À partir du tournant du siècle, avec les difficultés déjà soulignées d'accès au numéraire, les prêteurs tendent à exiger des garanties avant de prêter – ou du moins les comptes s'en font-

[1] Raymond de ROOVER, « Le marché monétaire à Paris », *op. cit.*, p. 551.
[2] ADCO, B 1454, f° 16.
[3] L'épicier parisien Jacques Johan, qui a prêté 1000 francs pour trois mois à compter d'août 1376, reçoit 50 francs « pour la perte ou usure » de cette somme, ce qui correspond à un intérêt de 5%. ADCO, B 1451, f° 110 v°, mandement du 7 janvier 1377 (n.st.).

ils davantage l'écho[1]. Ces garanties consistent en des gages mobiliers, mais aussi en la désignation de pleiges, qui s'engagent en leur propre nom envers le prêteur. Familiers, officiers et fournisseurs se voient ainsi demander un engagement personnel[2], au risque de devoir répondre en justice si le duc ne respecte pas les échéances : la comptabilité recense un certain nombre de dédommagements versés par le duc à ses serviteurs pour des exécutions judiciaires faites contre eux pour défaut de paiement. En 1418, Jean Chousat se voit rembourser 292 francs pour des exécutions faites à son encontre par plusieurs marchands et bourgeois de Paris et par Louis de Bavière, à qui le duc avait emprunté 11 300 fr. en octobre-novembre 1411[3].

Le change, qui est à l'origine une mutation monétaire pour laquelle des droits sont perçus[4], peut permettre grâce à la lettre de change des transferts de fonds d'une place à l'autre, et peut dès lors intégrer une opération de crédit. Peu employé sous Philippe le Hardi, sauf à la fin du principat[5], il devient un élément essentiel des finances de Jean sans Peur. La recette générale répertorie ainsi des changes effectués sur des places étrangères : Bruges, bien sûr, mais aussi Venise ou Montpellier[6]. La plupart des changes inscrits dans la comptabilité ne comportent toutefois pas de mentions de places, mais des mentions de durée qui, associées au versement de compensations pour les « frais et pertes » encourus par les marchands ayant effectué le change, achèvent d'assimiler cette opération à un prêt à intérêt. Ces « frais et pertes » sont très variables selon les montants et les durées de change : si l'on compare plusieurs changes effectués pour la même durée, on observe que les « dédommagements » versés par les officiers ducaux sont inégaux, et sont sans doute fonction de la tension du marché parisien des espèces au moment du change[7]. Le change peut aussi s'effectuer de métal précieux

[1] Ainsi, en novembre 1405, Alexandre le Boursier, qui avait déjà prêté à Philippe le Hardi sans, semble-t-il, exiger de garantie spéciale, prête 500 francs « a la priere et requeste de Dyne Raponde », et des lettres obligataires lui sont remises « pour plus grant seurté de recouvrer ycelle somme » : ADCO, B 1560, f° 186, prêt du 24 novembre 1405.

[2] Exemple d'un prêt consenti en 1406 par les Lucquois Nicolas Cosme et Alderic Martin, dont les pleiges sont à la fois le seigneur de Saint-Georges, Joceran Frepier, et André d'Espernon : ADCO, B 1554, f° 202-202 v°.

[3] Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.* n° 3965; Bertrand SCHNERB, « Jean sans Peur, Paris et l'argent », *op. cit.*

[4] Le change de monnaie à or est généralement effectué pour des raisons de facilité de transport. A. Van NIEUWENHUYSEN, « Le transport et le change des espèces dans la recette générale de toutes les finances de Philippe le Hardi », *op. cit.*, p. 61.

[5] Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique*, *op. cit.*, p. 346.

[6] Plusieurs changes sont ainsi tirés sur la place de Venise en février 1406 : auprès de Laurent Caignol (1500 francs), d'Aldrich Martin (1950 francs 10 s.t.) et de Michel Moricon (1000 francs), tous trois marchands de Lucques demeurant à Paris : ADCO, B 1543, f° 97, 172, 179 v° et 180 ; Bertrand SCHNERB, « Jean sans Peur, Paris et l'argent », *op. cit.*, p. 275. Dine Raponde est dédommagé pour le change de 4000 écus versés à Montpellier au roi de Sicile en 1411, changes « qui se firent par trois fois de Bruges audit Montpellier » (ADCO, B 1570, f° 134 v°) ; Audry Sucre, dit Massoye, fait en décembre 1411 un change de 1140 francs pour quatre mois sur Montpellier, qui est renouvelé jusqu'en août 1412 (ADCO, B 1571, f° 82 v°-83).

[7] Pour un change de quatre mois, Barthélémy Martin, marchand de Lucques demeurant à Paris, touche 80 francs pour un change de 920 francs en novembre 1411 (8,7%) et 20 francs pour la somme de 200 francs en avril 1412 (10%) ; tandis qu'à peu près à la même période, en février 1412, Audry Sucre, dit Massoye, touche 140 francs pour un change de 1000 francs (14%). ADCO, B 1570, f° 126 v°, f° 266 ; B 1573, f° 48-48 v°. Sous Philippe le Hardi,

à monnaie : dans ce cas, le métal précieux, sous forme de vaisselle ou de joyaux, est remis à un changeur qui avance alors en monnaie la somme qu'il s'attend à en tirer[1]. Ce type de prêt permet lui aussi de dissimuler facilement des intérêts. Ainsi, lorsque Cataine de Flisco verse 20 555 francs 12 s.t. sur de la vaisselle d'or qu'il a reçue pour payer la rançon du comte de Nevers, il reçoit en dédommagement 1200 francs supplémentaires, ce qui représente un intérêt de 5,8%[2]. En 1411, lorsque le même procédé est employé auprès de Gauvain Trente, les intérêts du prêt montent à 27%[3]. S'apparentent aussi au change l'achat puis la revente immédiate, à perte, de diverses denrées : vaisselle précieuse, draps, ou encore balles de poivre[4].

La vente de rente est une autre façon d'obtenir du numéraire. La rente peut être constituée sur les revenus du duc lui-même ou sur ceux d'un tiers, qui prête alors au duc le capital obtenu par la vente de rente[5]. Dans ce dernier cas, elle témoigne de l'engagement financier du prêteur qui s'expose à payer une rente perpétuelle en cas de défaillance du duc. La constitution de rente permet aussi d'emprunter à des créanciers qui ne font pas partie des prêteurs habituels, parce qu'ils sont rassurés par le gage mobilier contenu dans les termes du contrat, et qu'ils prêtent non pas au duc, mais bien à celui sur les biens duquel la rente est constituée, ce qui peut s'avérer crucial à un moment où le crédit ducal dans la capitale est entamé. La comptabilité ducale montre que Guillaume Sanguin a été particulièrement sollicité pour fournir ce type de prêt. En octobre 1403, il vend une rente de 200 écus sur tous ses biens meubles au Parisien Jacques Hainsselin pour le prix de 2000 francs, qu'il prête aussitôt au duc, de façon à payer les arrérages de la pension de 3000 francs par an due au sire de la Rochefoucauld : ce dernier menaçait, faute de paiement, de quitter le service ducal[6]. Cette rente court jusqu'en mai 1406[7], puisque ce n'est qu'à cette date que le duc rembourse le capital à

---

les frais versés pour change semblent la plupart du temps compris entre 10 et 15%. Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique, op. cit.*, p. 346.

[1] Bertrand SCHNERB, « Jean sans Peur, Paris et l'argent », *op. cit.*, p. 276.

[2] ADCO, B 1521, f° 16 ; B 1538, f° 35 v°.

[3] Bertrand SCHNERB, « Jean sans Peur, Paris et l'argent », *op. cit.*, p. 276.

[4] Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Le montant des ressources, op. cit.*, p. 347.

[5] Pour ces deux cas, on citera l'exemple des prêts qui sont consentis par le chapitre de Notre-Dame de Paris à Jean sans Peur en 1405 et en 1410, et qui sont adossés chacun à une rente constituée pour la première sur les biens Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, et pour la seconde sur les biens du duc de Bourgogne. Ce recours à la rente permet de vaincre la réticence des chanoines à concéder un prêt. Bertrand SCHNERB, « Jean sans Peur, Paris et l'argent », *op. cit.*, p. 269-270.

[6] ADCO, B 1538, f° 261.

[7] ADCO, B 1554, f° 194-194 v°, mandement du 26 février 1407. Elle est alors décrite comme une rente de 300 l.t. vendue en novembre 1403 pour la somme de 3000 francs, dont 2000 francs sont effectivement affectés au paiement des arrérages de la pension du sire de la Rochefoucauld, et 1000 francs transmis à Jean Chousat, receveur général, pour la dépense du duc. On peut supposer que la rente vendue en octobre, considérée comme insuffisante, a été augmentée.

Guillaume Sanguin, lui permettant d'exercer son droit de rachat de la rente. Sanguin est à ce titre dédommagé pour les 750 l.t. que lui a coûtées la rente[1]. En 1407, un nouveau prêt de 3000 écus est fait au duc par Guillaume Sanguin au moyen d'une rente de 300 écus par an vendue à Pierre de L'Esclat et Colin Vivien ; seuls les deux tiers de la rente avaient été rachetés en novembre 1409[2]. Une troisième rente, de 120 écus par an, est vendue le 26 janvier 1409 (n.st.) par le même Sanguin à Laurent Moricon, changeur de Paris[3], et Martin le Maire, bourgeois de Paris, pour un montant de 1400 francs. Cette fois, la rente est « doublée » par une autre exactement équivalente vendue le même jour par l'ancien trésorier ducal Jean Chousat à Guillaume Sanguin, qui s'est peut-être lassé des complications liées à ce type de prêt[4]. On a donc affaire à une structure de « renchaînement de rentes » : c'est à son financier que le duc fait rembourser les paiements effectués au titre de cette rente, avant le rachat qui intervient en juillet 1411[5]. Les rentes suivantes sont vendues, toujours à des marchands parisiens, par le même Jean Chousat : en décembre 1410, il cède à Guillaume Sanguin 100 livres de rente dans le but d' « entretenir les frais d'icellui seigneur [le duc] a Paris »[6] ; en mars 1411 (n.st.), c'est Jacques de Laillier qui lui achète 100 livres de rente, moyennant un prêt de 1000 livres qui est délivré par Laillier à maître Raymond Raguier, à qui d'autres sommes sont dues[7]. En 1411-1412, Joceran Frepier vend de même 200 l.t. de rente sur ses biens pour la somme de 2000 l.t. « qu'il employa pour ses [celles du duc] affaires »[8]. Ce sont bien les propres officiers de finances du duc qui deviennent, en ces temps difficiles, ses créanciers.

D'autres montages financiers peuvent encore être élaborés pour permettre au duc de disposer d'argent à Paris : lorsque Michel de Laillier prête au total 4000 francs entre 1406 et 1409, le remboursement en est prévu grâce aux bénéfices que retirera le marchand de la vente de sel de mer se trouvant dans certains greniers ducaux en Bourgogne[9].

Paris est ainsi pour les ducs de Bourgogne un marché financier actif, où différents groupes de prêteurs peuvent être sollicités. Les changements constatés au sein du groupe des

[1] Il accepte néanmoins de se contenter de 714 francs 5 s.t.
[2] Bertrand SCHNERB, « Jean sans Peur, Paris et l'argent », *op. cit.*, p. 227.
[3] Il fournit avec Regnaut Pisdoë et Reinequin de Harlem de la vaisselle précieuse pour payer les gens d'armes qui accompagnent le duc à Paris en mars 1408 : ADCO, B 1547, f° 208-208 v°.
[4] Jean Chousat a résigné ses fonctions en mai 1407, et n'est plus désigné que comme conseiller du duc, mais il semble donc bien continuer à s'entremettre des finances ducales. Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les chefs des finances ducales de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 54.
[5] ADCO, B 1570, f° 130 v°-131 v°.
[6] Jean Chousat s'engage alors à racheter la rente avant un an : ADCO, B 1570, f° 132.
[7] ADCO, B 1570, f° 131 v°-132.
[8] Il rachète cette rente sur ses propres deniers en 1419, et le duc, pour le dédommager, lui concède alors le droit de monnayer 200 marcs d'argent sans payer le droit de seigneuriage : BnF, Bourgogne 57, f° 112.
[9] Bertrand SCHNERB, « Jean sans Peur, Paris et l'argent », *op. cit.*, p. 273. et ADCO, B 1543, f° 57-57 v°. Le même procédé est utilisé en 1412 en faveur des marchands parisiens Jacques de Laillier et Jean d'Elbeuf.

créanciers, tout comme ceux observés dans les techniques de mobilisation du numéraire déployées par les officiers ducaux à Paris, témoignent de l'évolution des relations entre les ducs et la société parisienne. Si le prestige et le poids politique du duc lui permettent en partie de trouver des sources de financement, notamment, pour Philippe le Hardi, auprès des officiers royaux, le crédit des marchands parisiens, dont certains, en lien avec les officiers de finances ducaux, jouent un rôle primordial d'intermédiaires du crédit entre la cour et le marché parisien, est indispensable pour obtenir les liquidités nécessaires à la vie de la cour dans la capitale du royaume.

*

* *

Le temps passé à Paris par la cour de Bourgogne sous le principat des deux premiers ducs Valois a pour résultat l'intégration de l'institution curiale dans les circuits économiques de la capitale du royaume, que ce soit pour l'approvisionnement quotidien, les achats de biens de luxe, ou encore pour l'obtention du numéraire indispensable à la vie de cour. La cour participe nettement à la vie économique de la ville, au sein de laquelle elle joue un rôle dont la portée diffère selon les objets considérés, mais qui reste dans tous les cas notable. Cette intégration est l'occasion de nombreuses interactions entre les officiers ducaux et les acteurs de la finance et du commerce parisiens : la question se pose de l'influence que peut avoir la cour sur la vie économique parisienne, et des spécificités parisiennes de l'approvisionnement de la cour[1].

[1] Les Parisiens fournisseurs de la cour seront étudiés comme groupe social ci-dessous, chapitre 4, p. 304 et suivantes.

Chapitre 4
L'influence de la cour sur la vie économique et les spécificités parisiennes de l'approvisionnement

Après avoir étudié comment la cour de Bourgogne s'insèrait dans les circuits économiques urbains, il s'agit d'envisager l'impact qu'elle peut avoir sur eux. La présence continue du duc et de sa cour, ainsi que les achats massifs effectués sur le marché parisien entraînent en effet des contacts personnels directs entre les vendeurs et artisans parisiens d'une part, et les acheteurs, membres de la cour d'autre part. De quelle nature sont ces interactions, et comment s'intègrent-elles à la vie économique de la capitale du royaume ou influent-elles sur elle ? Le duc de Bourgogne, qui dépense des sommes importantes à Paris, intervient-il dans la vie économique de la ville ? Dans un second temps, nous nous demanderons dans quelle mesure la cour doit s'adapter à l'environnement économique parisien, et s'il est possible de dégager des traits spécifiquement parisiens de la gestion journalière de l'Hôtel et de l'approvisionnement de la cour. Même si notre propos part des fournisseurs de la cour, il ne s'agit pas d'en dresser la liste, mais bien d'analyser les relations qui s'établissent en double sens entre les milieux commerçants parisiens et le monde de la cour.

I. Les relations des fournisseurs parisiens avec la cour de Bourgogne

Les relations entre les marchands parisiens et les acheteurs curiaux peuvent être considérées comme ambivalentes, dans la mesure où la relation économique de base est compliquée par le statut exceptionnel du client qu'est le duc. Philippe le Hardi est connu pour être lent à payer ses fournisseurs : c'est d'ailleurs le reproche que lui fait le Religieux de Saint-Denis lorsqu'il en dresse le portrait funèbre[1]. Dans le même temps, il n'a pas de difficultés à s'approvisionner à Paris, en raison du prestige que revêt le fait de fournir la cour d'un prince du sang. Entre exceptionnalité du statut ducal et banalité ou quotidienneté de la relation

[1] « Creditoribus suis satisfacere non curans ». Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys : contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, Paris, Éditions du CTHS, 1994, 806 p, t. III, p. 146-147.

économique, on peut donc se demander comment s'établissent les relations entre fournisseurs et officiers chargés d'approvisionner la cour.

1. Les marchands fournisseurs de la cour à Paris : portrait de groupe

Un recensement de tous les Parisiens ayant commercé avec la cour de Bourgogne entre 1363 et 1422, établi à partir de la comptabilité ducale, permet de dénombrer plus de 1000 professionnels ayant vendu biens ou services au cours de la période[1]. L'éventail des professions exercées et des objets vendus est extrêmement étendu, de la simple manutention (déchargeurs de vin, « lieurs de gibbes ») à l'artisanat très spécialisé (graveur de sceaux, « aiguilletier »), en passant par les « marchands » s'entremettant de toutes denrées. La comptabilité bourguignonne permet ainsi de compléter le tableau de la vie économique parisienne à la fin du XIV^e^ et au début du XV^e^ s[2]. Afin d'appréhender une telle population, différents regroupements ont été effectués. La première démarche a été de rassembler ces marchands et artisans en fonction de leur métier, signalé dans la titulature qui leur est conférée dans la comptabilité bourguignonne. Cette classification se heurte à des problèmes classiques de la prosopographie[3] : les titulatures ne sont pas exemptes de variations[4] ; par ailleurs, un certain nombre de vendeurs apparaissent sans nom de métier[5] – mais la comptabilité précisant toujours, à une ou deux exceptions près, l'objet de la transaction, ils ont pu, par hypothèse, être affectés à une catégorie ; enfin 165, soit 16%, sont désignés par le terme très vague de marchand(e)s, avec éventuellement une précision d'origine géographique (marchand de Lucques, de Gênes…). Les groupements professionnels auxquels

[1] La longueur de la liste interdit de la présenter en annexe. N'ont été retenus que les « professionnels », excluant ainsi les officiers ou les prélats domiciliés à Paris, et seuls ceux dont les sources indiquent spécifiquement qu'ils sont domiciliés à Paris.

[2] À titre d'exemple, le dictionnaire des orfèvres parisiens sous le règne de Charles VI établi par P. Henwood ne recense que 72 des 115 orfèvres présents dans les sources bourguignonnes. Quatre des orfèvres cités par P. Henwood ne sont d'ailleurs pas qualifiés de la sorte dans les sources bourguignonnes (il s'agit d'un épicier, un marchand, deux changeurs). Philippe HENWOOD, « Les orfèvres parisiens pendant le règne de Charles VI (1380-1422) », *op. cit.* Une comparaison avec les données issues des lettres parisiennes de l'*Archivio Datini*, dont Jérôme Hayez prépare l'édition, a aussi pu être effectuée au moyen de l'index qu'il nous a communiqué. Cf. Mathieu ARNOUX, Caroline BOURLET et Jérôme HAYEZ, « Les lettres parisiennes du *carteggio* Datini. Première approche du dossier », *Mélanges de l'Ecole française de Rome - Moyen Âge*, 2005, vol. 117-1, p. 193–222.

[3] Voir l'étude des activités économiques des échevins de Paris menée par B. Bove : Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 69-71.

[4] Ainsi, Richart de Suzay, qualifié d'épicier dans les sources bourguignonnes, est appelé « madeleinier » dans les comptes royaux, ce qui correspond davantage à ses activités puisqu'il fournit, tant au roi qu'au duc de Bourgogne, de nombreux vases à boire. Philippe HENWOOD, « Les orfèvres parisiens pendant le règne de Charles VI (1380-1422) », *op. cit.*, p. 176-177. Pour prendre un exemple célèbre, Guillaume Sanguin est qualifié dans la comptabilité bourguignonne tantôt de marchand, tantôt d'orfèvre, tantôt de changeur.

[5] Ce cas de figure concerne 67 individus, soit 6,5% du total. Signalons aussi deux individus qui se désignent seulement comme « bourgeois de Paris », sans autre qualificatif, et que l'on a intégrés à la catégorie des marchands : Barthélémy Spifame, dont le rôle financier auprès de Philippe le Hardi a déjà été évoqué, et Jean Vaudetar, issu d'une famille lombarde, bourgeois enrichi et anobli par Charles V et devenu maître des comptes. Sur ce personnage : Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.*, t. III, p. 801, n° 312.

ont été ramenés les quelques 140 métiers recensés dans la comptabilité bourguignonne ont été construits en croisant le matériau travaillé ou vendu (catégorie des « métiers du cuir ») et la fonction remplie par les objets achetés au service de la cour (catégorie « transport », qui regroupe aussi bien les voituriers que les marchands de chevaux ; catégorie « hôtel » qui rassemble les fournisseurs des objets de la vie quotidienne), ainsi qu'en conservant les dénominations de métier dans le cas où le nombre est significatif (orfèvres, changeurs) ou lorsque le métier indique une absence de spécialisation qui est en soi significative et rend difficile toute catégorisation (cas des marchands déjà évoqué, mais aussi des merciers, qui ne fabriquent rien mais commercent de tout)[1].

Graphique 5 : marchands et artisans fournissant la cour de Bourgogne à Paris (1363-1422), en nombre d'individus

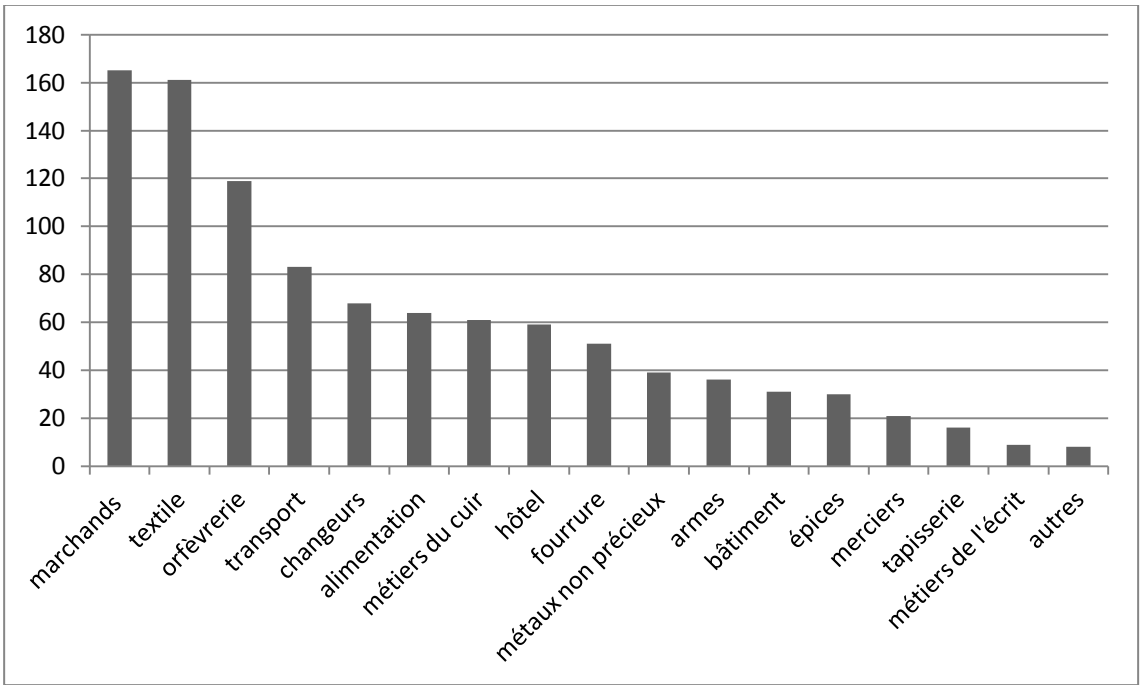

Cette répartition par catégorie montre la domination du groupe des marchands, catégorie vague s'il en est, qui fournit des denrées et services de toutes sortes à la cour. Suivent de près les marchands et artisans du textile, ce qui est d'autant plus remarquable que les marchands italiens, souvent spécialites du drap, sont tous comptabilisés dans la catégorie des « marchands ». Parmi les hommes dont l'activité est liée au drap, les drapiers sont bien représentés (45), mais il faut également noter le nombre important de professionnels de la façon du vêtement. Si les ducs de Bourgogne achètent massivement à Paris la matière première de

[1] La liste détaillée des regroupements est présentée en annexe : Tableau 24 : classification retenue pour les groupements professionnels, p. 533.

leurs vêtements et de ceux qu'ils destinent à leur cour, c'est aussi dans la capitale du royaume qu'ils en font réaliser une partie. Les orfèvres, auxquels pourraient être ajoutés les changeurs, viennent ensuite, confirmant le rôle de la ville dans les consommations de luxe de la cour et comme place financière. Une telle représentation lisse les différences entre fournisseurs, puisque tous les individus ayant été en contact avec la cour de Bourgogne s'y trouvent représentés de façon similaire ; elle permet cependant de voir quelles sont les spécialités commerciales parisiennes auxquelles les ducs font appel lorsqu'ils s'approvisionnent dans la capitale ; et elle confirme, sans surprise, que c'est la fonction commerciale de concentration et de redistribution de la ville qui est exploitée par la cour.

Une seconde façon d'aborder ce groupe de fournisseurs de la cour de Bourgogne consiste à s'intéresser à leur origine géographique. Paris étant un marché international à rayonnement européen, il concentre un certain nombre de marchands d'origine étrangère. Certains s'implantent dans la capitale, tandis que d'autres ne font que passer : pour les compagnies italiennes, Paris est un pôle d'activité parmi d'autres, et les sources se font parfois l'écho de situations mouvantes. Ainsi, Jean Raponde est en 1398 indiqué comme « marchant et bourgeois de Paris demourant à Bruges »[1], et on a déjà évoqué le cas du Lucquois Marc Guidechon, marchand de Bruges imposé à Paris en 1421[2]. On a mentionné plus haut le poids de ces Italiens, notamment dans le commerce du textile : parmi les fournisseurs du duc à Paris, on remarque 76 marchands italiens ou d'origine italienne, soit 7% du total, que l'on repère à leurs noms ou à la mention de leur provenance dans leur titulature. D'autres groupes se distinguent : les Allemands sont ainsi bien représentés parmi les marchands de chevaux[3]. Le duc de Bourgogne fait aussi travailler des artisans dont le nom renvoie à une origine lointaine, tels que les brodeurs Arnoul et Claus d'Utrecht[4], ou Étienne Bièvre, dit le Hongre, fournisseur des cours parisiennes[5], dont une lettre de rémission nous apprend qu'il a exercé son métier en Lombardie avant de venir s'installer à Paris[6]. La cour profite donc de l'attrait qu'exerce Paris pour recourir aux services d'artisans et de marchands de provenances diverses, mais il faut à nouveau

[1] ADCO, B 1514, f° 158 v°.
[2] Jean FAVIER, *Les Contribuables parisiens à la fin de la guerre de Cent ans*, *op. cit.*, A 828. Cf. ci-dessus, p. 237.
[3] Nicolas THOUROUDE, « Jean sans Peur, Paris et les chevaux (1399-1419) », *op. cit.*, p. 147.
[4] Claus (parfois appelé Colin ou Nicolas, attesté de 1393 à 1408) et Arnoul (attesté de 1391 à 1422) sont frères. ADCO, B 1486, f° 28 v° ; B 1500, f° 122 v° ; B 1558, f° 138 v° ; ADN, B 1927, f° 129 v°. Un autre brodeur parisien du même nom, prénommé Hanequin, travaille en 1391 pour le comte de Nevers : ADCO, B 1486, f° 29.
[5] Brodeur pour la cour de Navarre en 1379, puis pour la cour de France, il est brodeur et valet de chambre du roi (1392), du duc d'Orléans (1383-1394), et du duc de Bourgogne au service duquel il apparaît entre 1385 et 1412. Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I*, *op. cit.*, p. 332 , n. 4.
[6] AN, JJ 149, n° 240, sans date (v. 1389) : « de la partie de Jehan Best ouvrier de brouderie que comme ou temps passé lui estant ou païs de Lombardie eust eu debat a l'encontre de Estienne le Hongre […] et depuis ledit Jehan feust venu demourer a Paris par l'espace d'un an et demi, ou il eust rencontré ledit Estienne ».

remarquer que les Parisiens d'origine, qui représentent le plus grand nombre des marchands et artisans sollicités, parviennent à capter une part importante des flux financiers générés par la présence curiale.

De façon à resserrer le propos autour des relations entre la cour de Bourgogne et le milieu marchand, une classification des fournisseurs ducaux à Paris a été entreprise en prenant en compte la fréquence et la répartition dans le temps de leurs transactions avec la cour. En effet, le chiffre d'affaires réalisé ne semble pas un indicateur complètement pertinent, dans la mesure où un chiffre d'affaires élevé peut être réalisé en une ou deux transactions, indiquant ici non pas l'intensité de la relation commerciale, mais bien le caractère exceptionnel des biens livrés – et donc du service rendu par le fournisseur[1]. Dès lors, quatre cas de figure ont été mis en lumière : en premier lieu sont distingués les fournisseurs qui n'apparaissent qu'une seule fois dans la recette générale de toutes les finances : ils représentent la moitié des individus repérés. Ce sont des fournisseurs d'appoint, qui sont sollicités en cas de forte demande ou de défaillance des fournisseurs habituels[2], ou encore dans le cas d'une transaction exceptionnelle. Dans un second temps ont été considérés les fournisseurs à qui la cour s'adresse à plusieurs reprises : on a tenté d'introduire un élément de gradation dans ce groupe en distinguant ceux qui ne sont sollicités que deux à quatre fois (fournisseurs « occasionnels ») de ceux qui réalisent cinq transactions et plus avec la cour (fournisseurs « réguliers »). Ce chiffre de cinq transactions, moyenne du nombre de transactions par fournisseur, représente un seuil pertinent. Tous ces individus constituent le vivier des fournisseurs habituels, dont certains vendent sur des périodes longues, parfois en petites quantités ou pour de petites sommes, mais dont la présence renouvelée atteste des liens avec la cour : c'est à eux que les officiers font appel de façon régulière lors des passages à Paris. Un quatrième groupe se démarque enfin, celui des marchands et artisans qui, tout en étant parisiens, sont intégrés à la cour, ou plutôt, à l'Hôtel. Les sources comptables marquent cette relation privilégiée soit par la mention d'un office, généralement de valet de chambre, accordé au fournisseur[3], soit par l'expression « de monseigneur » qui suit immédiatement le nom du métier de l'artisan concerné : on voit

[1] Le marchand de Gênes Gabriel Imperial ne fournit qu'un seul rubis au duc, en 1398, mais pour un montant de 10 000 l.t. ADCO, B 1514, f° 208.
[2] Le compte de l'équipement du comte de Nevers pour la croisade de Hongrie, en 1396, réalisé principalement à Paris, laisse apparaître un certain nombre de petits fournisseurs : potier d'étain, faiseur de colliers de chiens, etc., dont la plupart ne réapparaissent plus ensuite dans la recette générale : ADCO, B 1508, f° 140 et suivants.
[3] L'ordonnance de 1426-1427 pour l'Hôtel de Philippe le Bon mentionne ainsi au rang des valets de chambre plusieurs artisans : un tailleur, un fourreur, un chaussetier, un tapissier, un cordonnier et un peintre. Holger KRUSE et Werner PARAVICINI, *Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund*, *op. cit.*, p. 68-69.

apparaître des « bouchers de monseigneur », un « maître de verrerie de monseigneur »[1], un « pignier de monseigneur »[2], un « marchant de monseigneur »[3]. Ces marchands ou artisans « de monseigneur » sont les précurseurs des marchands « suivant la cour » que l'on repère dans la comptabilité à partir de la fin du XV^e^ siècle[4] : les modalités de cette intégration à l'Hôtel seront étudiées ci-après[5].

Si l'on considère la façon dont se répartissent les fournisseurs de la cour en fonction de ces quatre groupes ainsi définis, on observe que la moitié de ces fournisseurs n'entrent en contact avec la cour qu'une seule fois (graphique de gauche), mais ce groupe, numériquement nombreux, ne réalise qu'une minorité des transactions (graphique de droite). Au contraire, les fournisseurs intégrés à l'Hôtel représentent le groupe le moins nombreux (8% des fournisseurs), mais ce sont aussi, sans surprise, ceux qui sont proportionnellement le plus sollicités (ils réalisent 34% des transactions).

Graphique 6 : marchands et artisans parisiens en fonction de la fréquence de leurs relations avec la cour de Bourgogne (1363-1422)

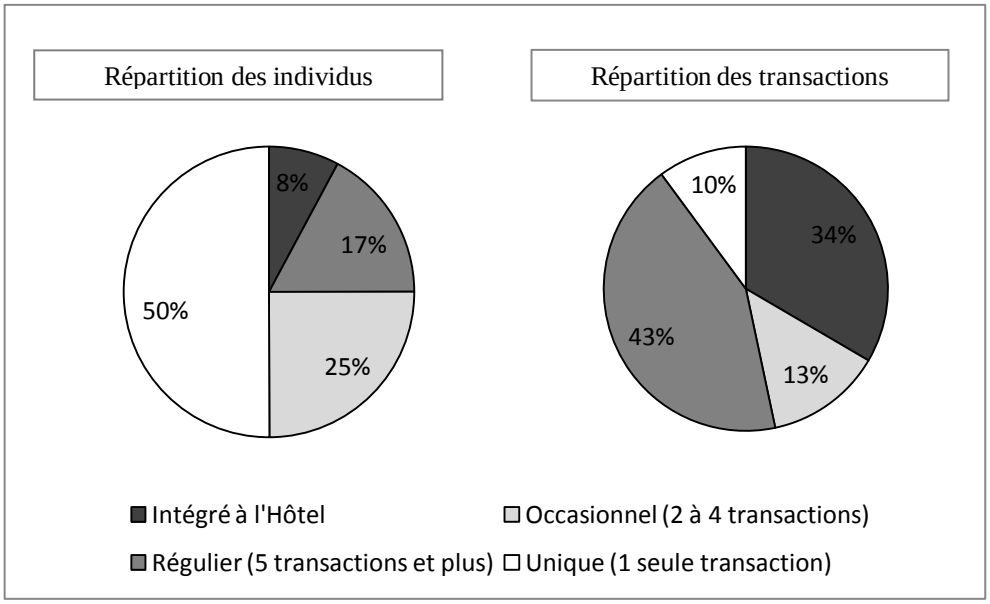

[1] Gossuin de Bois-le-Duc en 1387: ADCO, B 1469, f° 26 v°.
[2] Jean de Coilly, dit le Pignier, « peignier » du roi et du duc en 1375 : ADCO, B 1444, f° 41.
[3] Jean Gaude est désigné en 1410 comme « nagueres lui estant marchant de monseigneur de pluseurs marchandises qu'il livroit pour la despense de son hostel », ADCO B 1560, f° 119.
[4] Peter STABEL, « For Mutual Benefit? Court and City in the Burgundian Low Countries », *op. cit.* ; voir par exemple Anke GREVE et Emilie LEBAILLY (éds.), *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Volume 1, Année 1468. Le registre B 2068 des Archives départementales du Nord*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2001, XXIII-612 p, n° 707 ou n° 1064 ; sur ce phénomène en France, voir Emma DELPEUCH, « Les marchands et artisans suivant la cour », *Revue historique du droit français et étranger*, 1974, vol. 52, p. 379–413.
[5] Voir ci-dessous, chapitre 5, p.363.

Ces remarques permettent d'observer que l'approvisionnement de la cour repose, à Paris, sur un réseau de fournisseurs réguliers, puisque la moitié des fournisseurs sont sollicités à plusieurs reprises. Cette constatation est liée à la présence coutumière de la cour dans la capitale, qui permet de nouer des liens durables avec les milieux marchands.

Il nous a semblé intéressant de cerner l'évolution numérique, au cours de la période considérée, de ce vivier de fournisseurs habituels vers lesquels la cour se tourne lors de ses séjours à Paris. Pour ce faire, les dates extrêmes auxquelles ils sont en contact avec la cour ont été retenues. Il ne s'agit pas de déterminer lesquels ou combien d'entre eux sont sollicités chaque année, démarche qui ne pourrait être exhaustive au vu du nombre important de transactions et des lacunes de la recette générale de toutes les finances, mais d'envisager, pour chaque année, le groupe de marchands et d'artisans susceptibles d'effectuer une transaction avec la cour. Pour prendre un exemple, le changeur Jean le Mareschal, qui apparaît à huit reprises entre 1386 et 1412[1], est considéré comme présent dans le vivier des fournisseurs de la cour pour chacune des années entre ces deux dates.

Graphique 7 : le "vivier" des fournisseurs de la cour de Bourgogne à Paris (1363-1422)

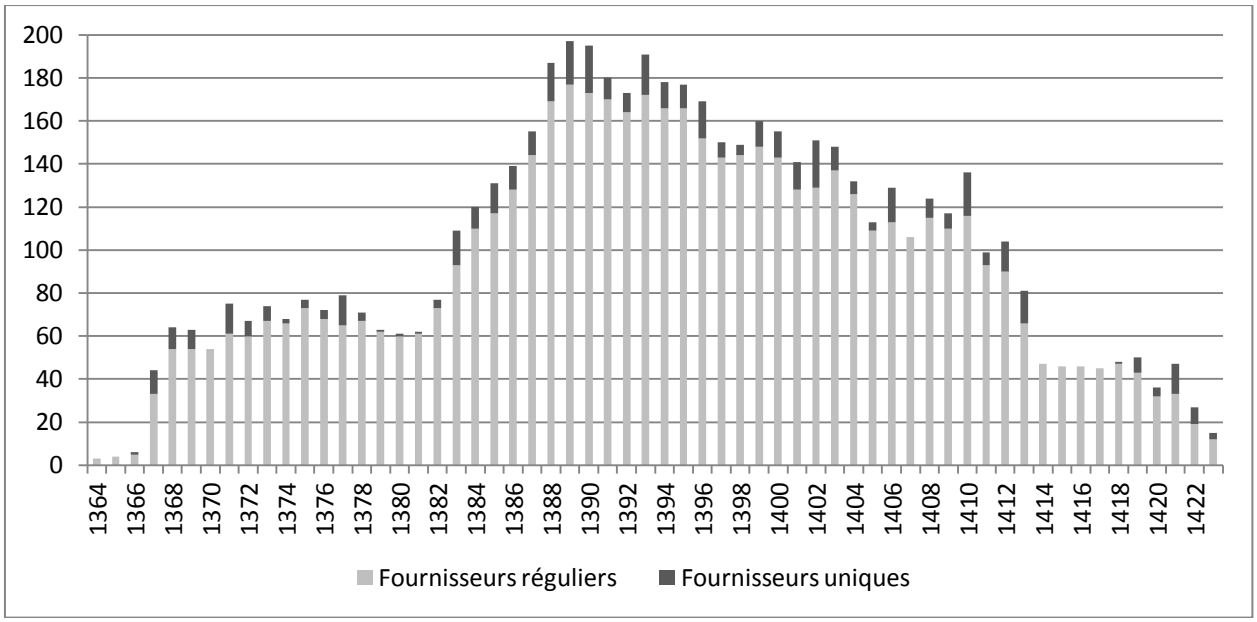

Nous observons plusieurs phases dans les relations commerciales entre la cour de Bourgogne et la capitale du royaume : après une période de stabilité au début du principat de Philippe le Hardi, au cours de laquelle il comprend une soixantaine d'individus, le vivier des fournisseurs potentiels de la cour à Paris connaît une forte croissance dans les années 1380 – il

[1] Pour les dates extrêmes : ADCO, B 1462, f° 40 v° et Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux, op. cit.*, n° 443.

oscille autour de 180 commerçants et artisans entre 1388 et 1395 –, puis une lente décrue dans la dernière décennie du principat. Le nombre de fournisseurs potentiels s'établit autour de cent sous Jean sans Peur. Cette diminution du nombre de fournisseurs observée pour le principat de Jean sans Peur traduit peut-être une tendance à s'appuyer davantage sur de gros marchands à qui l'approvisionnement est délégué, et qui servent ainsi de « filtre » entre la cour et la ville, tels que Jean Gaude, pour le vin ou le bois de chauffage, mais est probablement aussi un effet des difficultés financières rencontrées par le duc, notamment au début de son principat, dont on a vu qu'elles avaient des conséquences nettes sur le vivier des créanciers ducaux : il est probable que certains des débiteurs de Philippe le Hardi, ne pouvant obtenir paiement après la mort du duc, aient renoncé à faire affaire avec la cour.

L'année 1413 marque, sans surprise, une rupture, puisque le duc doit quitter Paris et qu'un certain nombre de fournisseurs ne réapparaissent plus dans la comptabilité par la suite – notons toutefois qu'au moins une quarantaine d'entre eux sont présents avant 1413 et après 1418, date à laquelle la capitale est à nouveau accessible aux Bourguignons. Le recrutement de nouveaux fournisseurs semble cependant s'être tari au début du règne de Philippe le Bon. Ainsi, le groupe des fournisseurs de la cour de Bourgogne représente un ensemble numériquement important au sein de la population marchande parisienne.

La signification de ces évolutions dans le contexte parisien peut être précisée si l'on se réfère à d'autres tendances numériquement quantifiables déjà évoquées plus haut. D'une part, on constate que l'évolution du nombre de fournisseurs est indépendante de la croissance de l'Hôtel ducal ; celle-ci est, on l'a vu, continue au cours de la période, or le nombre de fournisseurs auxquels s'adresse Jean sans Peur est en moyenne inférieur au nombre de fournisseurs sollicités par son père. La même remarque peut être faite en ce qui concerne les achats de produits de luxe, qui sont constants à la fin du principat de Philippe le Hardi, alors que le nombre global de fournisseurs sollicités décroît[1]. L'évolution du vivier commercial de la cour à Paris n'est donc pas dictée par des considérations liées à l'approvisionnement de l'Hôtel et à la croissance des besoins de la cour. D'autre part, il s'avère intéressant de comparer l'évolution du nombre de fournisseurs de la cour avec la présence de cette dernière à Paris.

[1] Cf. *supra*, p. 220.

Graphique 8 : Évolution du nombre de fournisseurs potentiels et présence de la cour de Bourgogne à Paris (1363-1422)

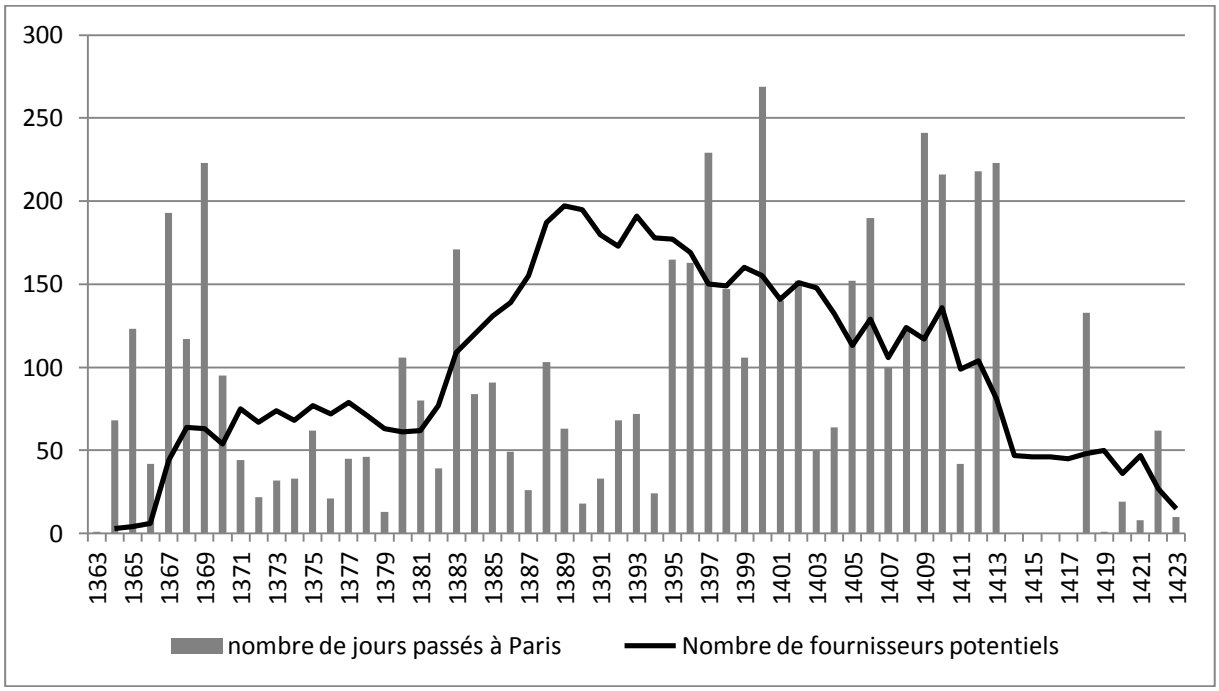

Le graphique ci-dessus met nettement en évidence l'indépendance entre temps passé par la cour à Paris et évolution du nombre de fournisseurs sur place : ainsi, en 1367-1369, le duc passe un temps conséquent à Paris, mais ne diversifie pas son approvisionnement parisien. Au contraire, dans les années 1380, il séjourne environ trois mois par an à Paris, mais le nombre de fournisseurs sollicités croît de façon spectaculaire, pour stagner et même diminuer à la fin du principat, alors même que Philippe le Hardi réside de façon quasi-permanente à Paris.

Ces remarques suggèrent que si le recours aux fournisseurs parisiens est en partie, bien sûr, lié à la présence de la cour à Paris et donc à des nécessités d'approvisionnement, la croissance du vivier de commerçants et d'artisans sollicités par le duc de Bourgogne témoigne aussi d'un mouvement, sans doute délibéré, d'extension et de diversification des liens avec la société parisienne. Il est intéressant de noter que la plus forte augmentation du nombre de fournisseurs intervient au moment où Philippe le Hardi se trouve en position de force, au sommet de l'État, à partir de 1380 : on peut y lire une volonté d'affirmation du duc sur la place parisienne, qui passe par la sollicitation d'un nombre accru d'acteurs de la scène commerciale de la capitale. Ceci ne signifie pas que les gros marchands perdent leur position dominante en volume dans les affaires de la cour, mais qu'il y a davantage de Parisiens qui entrent en contact avec la cour de Bourgogne pour des raisons commerciales. À partir du moment où les positions du duc sont solidement affirmées, en particulier après 1392, le groupe diminue peu à peu : le

prince paraît alors donner la priorité aux fournisseurs qui le servent depuis longtemps, au détriment de l'extension de son réseau commercial.

2. Le recrutement des fournisseurs parisiens

Comment les Parisiens fournisseurs du duc entrent-ils en rapport avec la cour de Bourgogne ? Plusieurs voies sont possibles, dont l'étude met en évidence les réseaux de relations existant au sein de la marchandise parisienne et le rôle des cours dans le dynamisme économique de la capitale[1]. Le jeu des recommandations est primordial dans l'entrée au sein du groupe des fournisseurs curiaux : un certain nombre de marchands et artisans fournissent en effet plusieurs cours, concomitamment ou successivement. Citons parmi les exemples célèbres le tapissier Nicolas Bataille, l'orfèvre Herman Ruissel, ou le peintre Colard de Laon[2]. Le service de plusieurs cours concerne aussi des artisans plus modestes. Ainsi, Perenelle « la ganthiere du roi » travaille pour la cour royale dès 1355[3], et pour Philippe le Hardi de 1373 à 1384[4]. Perrenote Sauduboiz, demeurant à Paris et femme de chambre de la duchesse, qui fait des robes pour le duc en 1388, est la veuve de Jean Saudubois, valet de garde-robe de la reine[5]. À partir d'un relevé des marchands parisiens fournissant le roi entre 1364 et 1394[6], une comparaison entre les fournisseurs ducaux et les fournisseurs royaux au cours de la période a été établie. Sur les 630 fournisseurs ducaux identifiés pour la période allant de 1363 à 1394, 121, soit 19%, apparaissent dans la comptabilité royale[7], et ces 121 marchands fournissant à la fois le duc et le roi représentent 65% des sommes versées à des marchands parisiens par le duc entre 1383 et 1394[8]. Ceci montre que si beaucoup de Parisiens profitent, comme on l'a vu, de la

---

[1] Florence BERLAND, « Du commerce à la cour. Les marchands parisiens et la cour de Bourgogne, 1363-1422 », *in Hypothèses 2008*, Paris, PUPS, 2009, p.

[2] Françoise ROBIN, « L'artiste de cour en France. Le jeu des recommandations et des liens familiaux (XIVe-XVe siècles) », *in Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge. Volume I. Les hommes*, Paris, Picard, 1990, p. 538–556; J GUIFFREY, « Nicolas Bataille, tapissier parisien du XIVe siècle », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1884, vol. 10, p. 269–317; Éva KOVÁCS, *L'âge d'or de l'orfèvrerie parisienne*, *op. cit.*, p. 329-347.

[3] Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I, op. cit.*, p. 113, n. 2.

[4] 1373 : ADCO, B 1438, f° 35 v°; 1384: ADCO, B 1463, f° 150. Elle est en 1374 appellée « ganthiere du roi et de monseigneur », ADCO, B 1444, f° 41.

[5] ADCO, B 1471, f° 50 ; B 1486, f° 39 ; Louis DOUËT D'ARCQ, *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie des rois de France*, Paris, Renouard, 1874, p. 149, 188, 225.

[6] Valérie CAMARET, *Les marchands parisiens et le roi au temps de Charles V et Charles VI de 1364 à 1394*, Mémoire de maîtrise, Paris IV-Sorbonne, 1987, 281 p.

[7] Il faut par ailleurs noter la présence, non comptabilisée dans ces chiffres, de quelques marchands italiens que l'on ne retrouve pas en personne dans les deux comptabilités, mais qui portent le même nom, et représentent sans doute une compagnie ou association familiale aux intérêts communs, tels Pole Palavesin, marchand de Paris vendant du drap au roi en 1378, et Martin Palavesin, marchand de Gênes à Paris, qui vend du drap et des joyaux au duc de Bourgogne en 1375 et 1384. *Ibid.*, p. 119., et ADCO, B 1445, f° 63 et B 1463, f° 98 v°.

[8] Calculs effectués d'après les chiffres des ventes compilés par Anne VILLIE, *Les marchands parisiens à la fin du XIVe siècle d'après les registres de comptes de Philippe le Hardi (1383-1394)*, Mémoire de maîtrise, Paris IV-Sorbonne, 1982, 216 p.

manne curiale, l'essentiel du commerce avec les cours est aux mains de quelques grands marchands, qui fournissent d'ailleurs plusieurs cours. Seuls les plus gros marchands doivent y réaliser une part significative de leurs affaires, mais l'on peut penser que pour les nombreux vendeurs dont les transactions restent modestes, se prévaloir de la clientèle princière ou royale est un argument « publicitaire » pouvant jouer dans le cadre concurrentiel de la marchandise parisienne – ne serait-ce qu'auprès des nombreux courtisans dont les dépenses doivent montrer qu'ils savent tenir leur rang[1].

Il n'est pas toujours possible de déterminer l'enchaînement des recommandations. Certains artisans sont introduits à Paris par le patronage des ducs de Bourgogne, comme le brodeur Robin de Varennes[2], d'autres sont recrutés par le duc alors qu'ils fournissent déjà d'autres cours parisiennes : ainsi, le pelletier Nicolas de Vaubrisset apparaît dans la documentation vers 1399, d'abord comme fournisseur principal de la reine puis du duc de Bourgogne[3]. Certains accumulent les liens privilégiés avec les cours : ainsi Étienne Bièvre, dit le Hongre[4], se dit, en 1400, brodeur et valet de chambre du roi et des ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans[5].

D'autres encore sont introduits par leurs maîtres ou compagnons : c'est le cas de Colin Brisset, chapelier, qui apparaît d'abord dans les comptes bourguignons comme valet et familier de Baudet du Belle, lui-même chapelier au service du duc, avant de devenir fournisseur en son propre nom[6]. Jacquot Fortebras, marchand de Lucques demeurant à Paris[7], fait sa première apparition dans la comptabilité en tant que « clers de Dine Raponde »[8], avant de devenir valet de chambre de Philippe le Hardi[9]. D'autres commerçants héritent de la clientèle ducale : le premier paiement fait au « coffrier » Robin Garnier consiste en le règlement de dettes dues au

[1] Guy de la Trémoille fait ainsi appel à Paris au tapissier Nicolas Bataille, au sellier Jean de Troyes, au pelletier Jacob de Mareuil, au coffrier Robin Garnier, au drapier Phelisot de Compans, tous fournisseurs ducaux. Louis DE LA TRÉMOILLE, *Livre de comptes*, *op. cit.*, p. 24-25 ; voir aussi la nécessité des dépenses vestimentaires à la cour pointée par la comptabilité de Jacques de Bourbon ou la correspondance de Rodolfo Gonzaga : Marie-Thérèse CARON, « Les choix de consommation d'un jeune prince à la cour de Philippe le Bon », *in* E RASSART-EECKHOUT, Jean-Pierre SOSSON, Claude THIRY et Tania VAN HEMELRYCK (éds.), *La vie matérielle au Moyen Âge. L'apport des sources littéraires, normatives et de la pratique*, Louvain-la-Neuve, 1997, p. 50–64 ; Pierre SAVY, « À l'école bourguignonne. Rodolfo Gonzaga à la cour de Bourgogne (1469-1470) », *Revue du Nord*, 2002, vol. 84, n° 345-346, p. 361.

[2] Brodeur et valet de chambre de Philippe le Hardi depuis 1364, il s'installe à Paris et apparaît comme « brodeur, armurier et valet de chambre du roy » de 1383 à sa mort en 1408. Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I*, *op. cit.*, p. 112, n. 9.

[3] Robert DELORT, *Le commerce des fourrures en Occident*, *op. cit.*, p. 991-993.

[4] Sur ce fameux brodeur parisien, qui travaille pour Philippe le Hardi dès 1373, voir Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I*, *op. cit.*, p. 332, n. 4.

[5] AN, X ^{2A}, f° 433 v° B, 19 mai 1400.

[6] ADCO, B 1465, f° 69.

[7] ADCO, B 1503, f° 126 v°, en octobre 1395.

[8] ADN, B 4080, f° 66, en janvier 1395 (n. st.).

[9] ADCO, B 1523, f° 156, en décembre 1400.

défunt coffrier Pierre du Fou[1]. La fourniture de la cour peut être une affaire de famille : des couples de marchands apparaissent, tels que Guillaume Lescot et son épouse Colette Lescote, qui interviennent ensemble ou séparément pour fournir des lits et d'autres denrées pour l'hôtel[2], de même que Jeanne Pole et son mari Cardot de la Houlle[3], ou encore Jean de Baugis et son épouse Chrétienne, qui fournissent des étuis de cuir[4]. Les procurations que se donnent entre eux certains marchands permettent aussi d'entrapercevoir des réseaux de relation : ainsi, le marchand de vin Geoffroy Robin est le procureur de l'hôtelier Girart Donart[5] ; l'orfèvre Jacques Dourdin celui de l'orfèvre Gauvain des Loys[6].

Le patronage de puissants intermédiaires peut enfin être déterminant. Ainsi, la première fois que Poncelet Cuvelet apparaît dans la comptabilité bourguignonne, c'est, en 1393, en tant que « familier » de Jean Canard, évêque d'Arras et chancelier de Bourgogne[7]. Par la suite il fournit l'Hôtel ducal en vin, il est alors qualifié de marchand de Paris, et finit par entrer dans l'Hôtel : il est en 1401 « escuier de cuisine de mondit seigneur et serviteur continuel de monseigneur l'evesque d'Arras »[8]. Cet exemple met en lumière le rôle des membres de la cour dans le recrutement des fournisseurs parisiens.

3. Le rôle des officiers ducaux

Notons tout d'abord que les achats effectués pour le compte de la cour suivent, à Paris comme partout ailleurs, une procédure nettement définie – que le duc lui-même peut toujours contourner, bien entendu. Les maîtres d'hôtel et les chefs d'offices surveillent et contrôlent les achats de matériel et de denrées faits pour le compte de l'Hôtel, que les commandes soient ponctuelles ou qu'il s'agisse de marchés passés sur le long terme avec les artisans[9] : ils remettent au vendeur, lors de la livraison, une certification qui atteste de la réception de la commande, et qui permet au fournisseur de se faire payer. Les officiers de l'Hôtel agissent ainsi comme un filtre entre la vie économique parisienne et la vie quotidienne de la cour. La maîtrise de l'approvisionnement leur permet d'exercer dans une certaine mesure un choix dans

[1] Mandement du 12 juillet 1394, ADCO, B 1503, f° 157 v°-158. En 1399, Robin Garnier occupe la maison de Pierre du Four, à l'Écu d'Aragon, rue Saint-Denis : AN, S* 1254, f° 47 v°.
[2] Par exemple en 1391 : ADCO, B 1487, f° 58 v°.
[3] ADCO, B 1487, f° 58 v°.
[4] ADCO, B 1430, f° 163 v°.
[5] ADCO, B 1479, f° 43.
[6] ADCO, B 1467, f° 44.
[7] ADCO, B 1405, f° 11.
[8] ADCO, B 1526, f° 126 v°.
[9] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 333; Elizabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, *op. cit.*, p. 187. B. Schnerb indique que les chambellans interviennent aussi parfois dans ces achats, donnant notamment des certifications pour la fourniture des « épices de chambre ».

l'attribution des marchés ou la répartition des achats[1] : on voit ainsi en février 1417 les maîtres d'hôtel dîner avec les gens de finances du duc « pour l'appointement de plusieurs marchands servant à l'hôtel de mondit seigneur »[2]. Ce choix n'est sans doute pas exempt de considérations personnelles, en fonction des liens contractés avec le milieu urbain parisien, des relations d'affaires, de parenté ou d'amitié, voire de cadeaux reçus. On mesure donc l'intérêt que peut receler pour les marchands parisiens le fait de nouer des contacts avec les membres de la cour. La comptabilité personnelle de Joceran Frepier montre ainsi que lorsqu'il achète de Guillaume Lescot, fournisseur régulier de l'Hôtel ducal[3], de quoi meubler son propre hôtel (lits, draps, couvertures, etc.), la somme de ses achats, montant à 65 francs 15 s. 10 d.t., est ramenée à 50 francs « pour la chierté des dites parties »[4] : on ne peut que soupçonner ici un échange de bons procédés entre le financier qui contrôle les approvisionnements ducaux et le fournisseur susceptible de se voir attribuer ces marchés. Cette forme de patronage ne peut cependant guère être étudiée plus avant, du fait de la discrétion des sources à ce sujet, mais elle s'intègre dans le système de relations de patronage entre cour et ville, mais aussi au sein des villes elles-mêmes, qui a pu être mis en lumière au travers des comptabilités urbaines des villes des Pays-Bas bourguignons[5].

Du fait de la structure même de la source comptable, le duc n'apparaît que rarement en personne dans les relations d'affaires avec les artisans. On le voit par exemple prendre part à un achat de cinquante-trois arbalètes acquises de l'épicier parisien Philippot Boussac « en sa presence [celle du duc] »[6], mais les interventions ducales consignées dans les sources concernent le plus souvent des biens de luxe qui sont apportés au duc afin de voir s'ils sont à son goût, et dont le transport a occasionné des frais. Sont ainsi envoyés de Paris à Montbard « pour veoir s'il li [au duc] plairoient » des fourrures, vendues par Jean Mandole, et des tableaux d'or et joyaux vendus par un orfèvre parisien[7]. Des tapisseries sont convoyées par Jacques Dourdin de Paris à Boulogne-sur-Mer pour le même motif[8]. On peut donc supposer que

[1] Exemple de fournitures enregistrées sans mention de vendeur, « sans autre quittance, avec certification de Giles de Vrolende, maistre d'ostel de mondit seigneur, d'avoir fait acheter les dictes parties pour ledit monseigneur, et l'autre de Simon Breteau, panetier dudit monseigneur, de la reception d'icelles » : ADCO, B 1479, f° 49 v°, mandement du 19 septembre 1389.
[2] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 333.
[3] Il loue des lits et vend de la literie et d'autres fournitures pour l'Hôtel de 1389 à 1410 : ADCO, B 1487, f° 58 v°, B 1560, f° 18 v°-19.
[4] ADN, B 3330, f° 174 v°, sans date, v. 1401.
[5] Alain DERVILLE, « Pots-de-vin, cadeaux, racket », *op. cit.*; Marc BOONE, « Dons et pots-de-vin, aspect de la sociabilité urbaine au bas Moyen Âge », *Revue du Nord*, 1988, vol. 70, p. 471–487.
[6] ADCO, B 1554, f° 200-200 v°, mandement du 25 mai 1406.
[7] ADCO, B 1451, f° 61 et 96 v°-97, mandements des 7 et 29 janvier 1377 (n. st.).
[8] ADCO, B 1503, f° 108, mandement du 3 mai 1394.

ces mentions reflètent une pratique habituelle lorsque le duc est à Paris, mais qui ne laisse pas de trace dans la comptabilité du fait de l'absence de frais de transport lorsque marchands et client se trouvent dans la capitale. Dans ce cas de figure, la médiation des officiers est toujours aussi importante, puisque ce sont eux qui contrôlent l'accès au duc. De même, placer sa marchandise entre les mains d'officiers se trouvant dans la proximité du duc peut être une façon d'attirer l'œil du duc, qui « emprunte » régulièrement à ses officiers des objets précieux afin de les offrir ou de les conserver pour lui-même[1].

Généralement, les officiers de l'Hôtel ne sont cependant pas des spécialistes des marchandises ou de la production commandée, c'est pourquoi ils demandent parfois le concours d'artisans locaux pour passer les contrats ou évaluer la qualité de la marchandise livrée : ainsi, un marché avec le tapissier parisien Jean Judoigne est passé par Huet Hanon, receveur général, et par la tapissière parisienne Perenelle de Crepon[2]. On voit de même l'échanson ducal Olivier de Mathen recourir à une expertise lors d'un achat de vin effectué auprès du secrétaire ducal Louis Blanchet : « chascune queue prisee par marchans et autres en ce congnoissans qui par l'ordonnance et consentement dudit Olivier ont beu et tasté d'icellui vin »[3].

L'approvisionnement de la cour de Bourgogne à Paris est donc l'occasion de nombreuses interactions entre les officiers ducaux et le milieu des marchands parisiens. Ces contacts ont pour objectif la conclusion de marchés. Le terme de « marché » peut recouvrir tout contrat, oral ou écrit, passé avec artisan pour une tâche ou un fournisseur pour une vente[4]. Les marchés sont l'objet de négociations entre officiers et marchands : Thevenin Pitoul se déplace ainsi de Dijon à Paris pour « mettre a fuer [convenir du prix] le marchié de boucherie de l'ostel dudit seigneur »[5]. Le marché ainsi négocié prévoit quantités, dates et conditions de livraison[6] ; il est parfois, à Paris, mis par écrit devant un notaire du Châtelet[7]. Des avantages peuvent être négociés : Marion la Boispoul, marchande parisienne de foin et d'avoine, reçoit en avril 1404

[1] Citons un seul exemple de cette pratique relativement fréquente : Regnier Pot, chevalier, chambellan du duc, fournit en 1394 un hanap et une aiguière d'or pour l'échansonnerie ducale, ainsi qu'un anneau d'or donné par le duc à un écuyer du roi. ADCO, B 1500, f° 105 v°-106, mandements donnés à Conflans et Pontoise, le 12 janvier 1394 (n.st.).
[2] ADCO, B 1430, f° 112, mandement du 14 février 1369 (n. st.).
[3] ADCO, B 1511, f° 65 v°, mandement du 9 février 1397 (n. st.)
[4] Robert BRAID, « Les rémunérations », *in* Caroline BOURLET (éd.), *La mesure des prix, salaires, fortunes à Paris, XIIIe-début XVIe siècle. Sources et méthodes*, à paraître, p.
[5] ADCO, B 1538, f° 147 v°, mandement du 25 mars 1404 (n.st.)
[6] Un « traité » passé en septembre 1400 avec Perrenin Paisseaul pour la fourniture de 400 queues de vins que le marchand doit livrer à Conflans prévoit ainsi les dates des deux livraisons demandées et précise que pour chacune le marchand vaquera six jours à Conflans à ses frais. Les jours supplémentaires qu'il y passe à cause de la perte d'une partie de sa cargaison liée à des intempéries lui sont payés par le duc. ADCO, B 1526, f° 281-282.
[7] Exemple d'un marché fait avec Robin de Varennes et Henriet Gontier, brodeurs, pour « pluseurs parties de leur mestier […] les dites parties et le marchié fait au dessus diz par les diz argentier et Henry de Mussy contenuz en unes lettres fees et passee en la court du Chastellet de Paris » le 8 août 1386 : ADCO, B 1466, f° 20 v°.

(n. st.) un don de 20 francs « pour avoir une robe que les escuiers d'escuerie de mondit seigneur lui avoient promise en faisant avec elle la dicte marchandise de foing et d'avoine pour mondit seigneur »[1]. Dans ces négociations, les officiers ducaux ne sont pas toujours en position de force, comme le montrent les réclamations de Guy de Bray, qui en tant que maître de la chambre aux deniers du duc, a dû s'engager sur ses biens envers Gilles de Clamecy afin qu'il fournisse l'Hôtel ducal en bois de chauffage en 1396-1397, « pour ce qu'il ne trouvoit aucun autre qu'il lui en voulsist bailler a creance, ne sens argent comptant »[2].

Dans certains cas, le terme de marché renvoie à un contrat sur le long terme par lequel, selon une pratique que l'on retrouve aussi pour l'Hôtel royal[3], l'approvisionnement de l'Hôtel pour des denrées ou des travaux réguliers concernant des objets utilisés au quotidien, sont délégués à professionnel extérieur à la cour, parfois pour de très longues périodes[4]. Ce dernier est alors intégré à l'Hôtel, où il reçoit « livrée », c'est-à-dire livraison de nourriture, pour lui et ses valets[5]. Le marchand ainsi recruté sert d'intermédiaire entre l'Hôtel et les fournisseurs locaux, et les sommes qui lui sont dues sont payées de façon groupée, à intervalle plus ou moins régulier, le marchand ou artisan rendant un compte particulier. Ce type de contrat au long cours concerne aussi bien des boulangers, bouchers, poissonniers ou marchands en gros que des fourreurs, pelletiers ou tailleurs de robes qui sont ainsi recrutés et travaillent régulièrement pour l'Hôtel, sans cependant avoir le monopole de la fourniture[6]. Dans la mesure où ces fournisseurs sont intégrés à l'Hôtel, la place des Parisiens dans ce groupe sera traitée en troisième partie[7].

4. Marché urbain et clientèle curiale

Les relations commerciales entre les fournisseurs et la cour sont en définitive traversées par une tension entre ce qui relève de la transaction commerciale classique, normale, et ce qui renvoie à l'exceptionnel, au statut « hors-norme » de leur client ducal. Par certains aspects, la

[1] ADCO, B 5520, f° 103.
[2] ADCO, B 1511 bis, f° 141 v°.
[3] Pauline MOIREZ, *Les offices de bouche à l'hôtel du roi de France de Philippe VI à Charles VI (1328-1422)*, Thèse de l'École des Chartes, École nationale des Chartes, Paris, 2002, t. I, p. 145.
[4] Jean Brulé, « bouchier et poullaillier de mondit seigneur » reçoit, par mandement ducal du 26 novembre 1419, 400 francs « en recompensacion des services par lui fais audit fait de boucherie et poullaillerie par l'espace de treze ans ou plus qu'il a servi mondit seigneur ». Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, I, n° 1204.
[5] Pour un exemple de contrat passé avec deux boulangers dijonnais : Bertrand SCHNERB, « L'office de cuisine à la cour de Bourgogne », *op. cit.*, p. 40, 44. Autre exemple : Régnier de Mailly, qui commerce entre Paris, Dole et Auxonne, est chargé de fournir l'Hôtel en foin et avoine pour un an en 1403 : ADCO, B 1532, f° 208.
[6] Robert DELORT, *Le commerce des fourrures en Occident*, *op. cit.*, p. 613-621.
[7] Cf. ci-dessous, chapitre 5, p. 304 et suivantes.

cour de Bourgogne est un client comme un autre ; par d'autres, elle échappe à certaines règles qui régissent le marché urbain.

Le problème est tout à fait évident en ce qui concerne le paiement des achats effectués par le duc de Bourgogne à Paris. Si l'on attend d'un débiteur qu'il règle ses dettes – et la comptabilité fait mention à plusieurs reprises des expédients mis en œuvre pour obtenir du numéraire, ainsi que d'officiers laissés à Paris après le départ du duc pour contenter les fournisseurs[1] – il n'est pas forcément aisé d'obtenir le règlement des créances ducales. Michel Pintoin affirme ainsi que les fournisseurs de l'Hôtel avaient les plus grandes difficultés à se faire payer des officiers ducaux, et lors du règlement de la succession de Philippe le Hardi se présente effectivement toute une série de petits fournisseurs[2]. On peut supposer que le statut ducal joue un rôle dans la façon dont sont traités ces menus créanciers, tout comme le fait que le duc n'est pas sur ses terres à Paris, et que ses officiers mettent donc sans doute moins d'empressement à satisfaire des créanciers qui ne sont pas sujets à son autorité.

Cependant, les plus gros marchands ont les moyens d'exiger et d'obtenir des garanties sur leur futur paiement, de la même façon que pour les prêts qu'ils accordent[3], moyennant l'engagement des officiers ducaux en leur propre nom sur les créances ducales – la saisie des biens des officiers étant sans doute estimée plus aisée à obtenir que celle des biens du duc. Le risque que cet expédient fait courir aux officiers ducaux est généralement rémunéré[4], d'autant que les marchands n'hésitent pas à assigner en justice ces officiers engagés « en leur propre et privé nom », et que des exécutions en résultent[5]. Même en l'absence de garantie expressément mentionnée, le recours à la voie judiciaire est possible : l'orfèvre parisien Thierry Belot fournit en juin 1392 pour 780 francs d'orfèvrerie au duc, pour lesquels il reçoit en 1395 deux décharges sur les receveurs de Rethélois et de Minervois. Ne pouvant s'en faire payer, il saisit la cour des

[1] Le contrôleur de la dépense Étienne Morel passe ainsi vingt-cinq jours à Paris en février 1409 (n. st.) et dix jours en juillet suivant « pour appoinctier les marchans pour le fait de la despense » ADCO, B 1558, f° 175 et 176.

[2] Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. III, p. 147; cité par Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique*, *op. cit.*, p. 400.

[3] Cf. ci-dessus p. 239. On note d'ailleurs qu'à la fin du principat de Philippe le Hardi, les prêts consentis par les marchands « ne se distinguent souvent pas du crédit qu'ils lui accordaient communément pour le paiement de ses achats », Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Économie et politique*, *op. cit.*, p. 342.

[4] En mars 1404, Jean de Bray, maître de la chambre aux deniers ducale, reçoit 300 fr. pour le dédommager de s'être obligé envers Jacques Sac, François de Passant, Guillaume Sanguin et Michel de Laillier pour la somme de 10 000 fr. ADCO, B 1538, f° 123 v°-124.

[5] Deux exemples parmi d'autres : Alphonse le Mire, receveur des aides pour la guerre à Amiens, est dédommagé pour avoir été exécuté sur ses biens en 1411 à la requête du drapier parisien Jean de Neauville. Le dédommagement comprend les 400 francs réclamés par Jean de Neauville, mais aussi les frais de justice, et les gages payés pour le temps qu'Alphonse le Mire a dû séjourner à Paris, soit un total de 540 francs, versés par mandement du 1er août 1418. (ADCO, B 1601, f° 116 v°-117 v°). En 1421, André d'Espernon fait exécuter Robert de Bailleux, ancien receveur général du duc, sur ses biens meubles pour 5000 l.t. issues des dettes de feu Jean sans Peur : cette exécution est suspendue par l'appel de Bailleux, et ce n'est qu'en 1424 qu'un accord, impliquant Joceran Frepier, lui aussi engagé dans l'affaire comme pleige, intervient. X 1C 127, n° 114, accord du 25 mai 1424.

requêtes à Paris et obtient que Pierre de Montbertaut soit condamné à payer en 1402, soit dix ans après la fourniture des objets par l'orfèvre[1]. D'autres exemples pourraient être cités, qui montrent que si les officiers ducaux peuvent rabrouer les petits fournisseurs, ils ne peuvent se soustraire à ceux qui ont le temps et les moyens de saisir la justice. Le duc lui-même peut être visé par ces procédures : en vertu de créances impayées, le marchand Guillaume Cename demande et obtient la saisie des hôtels d'Artois et de Conflans, à la faveur, il est vrai, des suites de l'émeute cabochienne[2].

Le recours à la voie judiciaire en cas de conflit commercial avec la cour n'est nullement l'apanage des marchands. Il arrive que le duc ou ses officiers soient mécontents de la qualité du travail d'un artisan : dans ce cas, ils font appel à l'expertise des jurés du métier concerné[3], avant éventuellement de porter l'affaire en justice. C'est ce qui se produit en 1387 à l'encontre du brodeur Étienne Bièvre, dit le Hongre : son travail sur trois chambres de broderie qui lui ont été confiées est, à la demande de l'argentier ducal, évalué et prisé par les maîtres et jurés du métier de broderie de Paris[4], et il doit amender l'ouvrage[5]. Cela n'empêche pas la poursuite des relations commerciales avec le brodeur, et de nouvelles difficultés apparaissent en 1392[6] : Étienne le Hongre est alors condamné à l'encontre du duc et reconnu coupable de lui devoir 1 900 francs[7]. Le cours normal de la justice semble avoir été légèrement perturbé lorsque l'on retrouve le brodeur emprisonné au château de Lille[8]. Cet artisan semble à la fois particulièrement indélicat et tout à fait indispensable, puisqu'en 1399 une entrée des comptes généraux fait encore mention d'un compromis passé entre le duc et lui devant le Châtelet[9], et qu'en 1410 il se trouve une nouvelle fois en délicatesse avec les officiers ducaux, lorsqu'on lui

---

[1] ADCO, B 1503, f° 123-123 v° (achat) ; B 1511, f° 177-177 v° (règlement : la somme est déchargée de la recette de Montbertaut par mandement ducal donné le 6 avril 1402 (n.st.).

[2] Florence BERLAND, « Guillaume Céname », *op. cit.*, p. 238.

[3] Il s'agit de fonctions bien connues des gardes des métiers, qui peuvent être saisis par la justice ou par des particuliers, et touchent à cette occasion des vacations. Gustave FAGNIEZ, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIIIe et au XIVe siècles*, Paris, F. Vieweg, 1877, p. 130, n. 1.

[4] ADCO, B 1471, f° 53.

[5] En 1390, la chambre est livrée « de nouvel, et fu prisee et advalisee par les ouvriers et jurés du mestier de broderie de la ville de Paris », ADCO, B 1476, f° 33-33 v°.

[6] Le secrétaire Laurent Lamy est alors convoqué pour « suigre pour mondit seigneur la reddicion du compte de Estienne Bievre dit le Hongre, broudeur, de l'argent qu'il avoit receu des officiers de mondit seigneur, pour cause des ouvraiges qu'il a fait ou fait faire pour le commandement de mondit seigneur, pour ce qu'il en devoit de reste grant somme », ADCO, B 1494, f° 56-56 v°.

[7] « Item a un autre clerc [de la chambre des comptes à Paris] pour avoir semble plusieurs fois copié certain compte de Estienne Bievre dit le Hongre et fait certaine sentence donnee contre luy par certains commissaire au prouffit de mon dit seigneur, VI f. », certification de Jean Hue le 23 septembre 1393, ADCO, B 1495, f° 105.

[8] « Comme Estienne le Hongre pour occasion de la somme de dix neuf cens frans ou environ en quoy par la fin de son compte ait esté condempnez envers monseigneur de Bourgogne, ait esté et soit a present detenu prisonnier en son chastel de Lille », il est libéré sous peine de régler sa dette, par mandement ducal du 9 janvier 1394 (n. st.) : ADN, B 1597, f° 78.

[9] ADCO, B 1501, f° 94.

réclame une chambre de broderie non livrée depuis 1395. Pour sa défense, le brodeur invoque les grandes sommes qui lui sont encore dues par le duc de Bourgogne[1].

Tous ces aspects relèvent du rapport marchand classique, dans lequel chacun utilise les moyens qui sont à sa disposition, y compris judiciaires, pour obtenir l'exécution de la transaction. Cependant, il est à noter que même lorsqu'ils rencontrent des difficultés à se faire payer, les marchands parisiens continuent souvent à traiter avec le duc. Dans le cas de l'orfèvre Thierry Belot, la même situation se répète immédiatement après le règlement de 1402 : en janvier 1422 (n. st.), les héritiers de Thierry Belot, entre temps décédé, se font payer une créance de 555 francs en vertu d'une décharge donnée en mai 1403[2]. De même, après sa spectaculaire saisie, Guillaume Cename reprend ses relations avec la cour à Paris en 1418. On peut donc se demander ce qui pousse des marchands qui rencontrent manifestement de très grandes difficultés à se faire payer, à continuer à traiter avec le duc de Bourgogne. Est-ce parce que le duc est un acteur incontournable du marché parisien ? Est-ce en raison de liens entretenus avec des officiers ducaux ? Est-ce à cause du prestige qui réside dans la fourniture de biens au duc de Bourgogne ? De ce point de vue, la cour de Bourgogne n'est pas tout à fait un client « comme les autres » pour les marchands parisiens.

De plus, le service de la cour permet, par certains aspects, de s'abstraire du cadre urbain, de s'affranchir de tout ou partie de la réglementation urbaine liée aux métiers. Cette dérogation s'applique au temps de travail : on trouve dans la comptabilité plusieurs mentions de travail réalisé de nuit par des artisans travaillant pour le duc[3], alors même que le travail à la lumière artificielle est, à Paris, le plus souvent interdit[4]. En effet, certains règlements de corporations permettent des dérogations à l'interdiction du travail de nuit, notamment en cas d'urgence, ou lorsque le client est membre de la famille royale[5]. Les dérogations s'appliquent aussi le cas échéant aux procédés de fabrication employés : ainsi, en juillet 1399, deux teinturiers font citer Pierre Varopel, alors trésorier et gouverneur des finances ducales, qui confirme que c'est à la

[1] AN, X ^{1C}, 97 A, n° 35, 22 janvier 1410 (n. st.).
[2] ADCO, B 1532, f° 267 v° ; ADN, B 1925, f° 48-48 v°.
[3] À Jean de Guinguant « pour avoir fait fourrer tant de nuyt comme de jour hastivement pour mondit seigneur et pour son filz monseigneur le comte de Nevers pluseurs robes et garnements », en 1390 (ADCO, B 1486, f° 34 v°-35) ; don aux valets de Claus d'Utrecht, brodeur, pour avoir « ouvré jour et nuyt » pour préparer le départ du comte de Nevers en Hongrie en 1396 (ADCO, B 1508, f° 132) ; etc.
[4] Gustave FAGNIEZ, *Études sur l'industrie*, *op. cit.*, p. 81.
[5] Exemple pour les tailleurs de Paris dans *Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. VIII*, p. 550; cité par Gustave FAGNIEZ, *Études sur l'industrie*, *op. cit.*, p. 117; pour les orfèvres et pour les émailleurs : *Ibid.*, p. 269, 381 ; pour les cordonniers : Alfred FRANKLIN, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions*, *op. cit.*, p. 203. À l'époque moderne, les palais et hôtels des princes de sang sont au nombre des lieux privilégiés, dans lesquels la réglementation des métiers ne s'impose pas. Alfred FRANKLIN, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions*, *op. cit.*, p. 601-602.

demande du duc de Bourgogne qu'ils ont teint des draps en moulée, procédé interdit car cette teinture est considérée comme corrosive[1]. L'intervention du duc peut aussi avoir pour objectif de favoriser un membre de sa cour : en 1400, c'est sur une requête du duc que l'un des deux compagnons dans une association pour la vente des vins transporte ses droits à Jean du Bois, panetier du duc de Bourgogne[2].

L'exemption par rapport à la réglementation urbaine se voit aussi dans l'approvisionnement quotidien, à travers l'exercice du droit de prise par les officiers chargés des achats alimentaires[3], par exemple lorsque le poisson est acheté directement dans les « bouticles » des Halles[4]. La consommation de l'Hôtel ne suit donc qu'en partie les circuits urbains classiques : la résidence ducale dispose de ses propres équipements, notamment de son propre four. En 1360, le concierge Laurent de la Folie encourt une peine devant la justice de l'évêque pour avoir loué le four de l'hôtel d'Artois à un boulanger afin que ce dernier y cuise du pain pour le public, alors que l'usage de ce four devait être réservé à la consommation des gens de l'hôtel[5]. Par égard pour la reine, alors propriétaire des lieux[6], les contrevenants ne sont pas punis, et l'autorisation est donnée audit boulanger de continuer à cuire du pain pour le public dans le four de l'hôtel d'Artois. On ne peut savoir ce qu'il en était de ce four à l'époque des ducs Valois de Bourgogne, mais cette affaire renforce la perception que nous pouvons avoir de la cour comme un monde affranchi des réglementations urbaines – disposant ici de son propre four – et relativement indépendant de la ville pour son approvisionnement quotidien.

L'indépendance des fournisseurs de la cour se marque par ailleurs au niveau de la monnaie : pour les changeurs et manieurs d'argent, le commerce avec la cour de Bourgogne a pour conséquence le maniement d'espèces n'ayant pas cours dans le royaume de France. C'est sur ce point que les généraux maîtres des monnaies royales attaquent Henri Orlant en 1393, après confiscation et examen de ses papiers, lui reprochant notamment d'avoir employé « plusieurs monnaies deffendues, comme moutons, escuz vielz, escuz de Flandres, ducas,

---

[1] Gustave FAGNIEZ, *Études sur l'industrie*, *op. cit.*, p. 237. Les statuts des orfèvres prévoient plusieurs dérogations concernant la qualité ou la façon des ouvrages lorsqu'ils sont exécutés pour la famille royale. Ainsi, dans les années 1370, la comtesse de Flandre commande à l'orfèvre Robert Rector « un voerret d'or, lequel fut garny de doublés en guise de balès », ce qui contrevient aux règlements de métier, puisque le doublet consiste en une pierre fine très mince collée sur un morceau de verre coloré de façon à en doubler l'épaisseur et l'éclat. L'orfèvre sollicite et obtient alors permission des maîtres du métier et du roi d'honorer la commande. *Ibid.*, p. 254, 266, 304.

[2] Le 26 janvier 1400 (n. st.) Georges HUISMAN, *La Juridiction de la municipalité parisienne: de saint Louis à Charles VII*, Paris, E. Leroux, 1912, p. 225, n° 44.

[3] Cf. *supra* chapitre 2.

[4] ADCO, B 326 bis, écrou de cuisine pour le samedi 20 mai 1396.

[5] Gustave FAGNIEZ, *Études sur l'industrie*, *op. cit.*, p. 170; citant Jean-Baptiste JAILLOT, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, *op. cit.*, p. 31, 46-47. Et AN, L 436, 4e liasse sur la coutume dans Paris.

[6] Jeanne d'Auvergne et de Boulogne, reine de France, au nom de son fils mineur Philippe de Rouvres.

gennys, nobles et autres », ainsi que d'avoir envoyé de la monnaie à Renaud de Gondry, alors à Malines, faisant ainsi sortir de l'or du royaume. Henri Orlant se défend en évoquant le service du duc de Bourgogne, qui l'a mis en possession de ces monnaies, et obtient une lettre de rémission royale[1].

Enfin, le statut d'artisan de cour, travaillant au service d'un prince de sang, comporte des avantages. Ces artisans sont exemptés du service de guet[2], ainsi que d'un certain nombre d'impôts urbains. En effet, l'exemption d'impôt est une pratique commune pour les princes qui souhaitent ainsi s'attacher les services d'artistes ou d'artisans[3]. Dans le cadre parisien, si les ordonnances royales exemptant d'impôts les officiers et serviteurs ne visent formellement que ceux qui appartiennent aux hôtels royaux ou ceux de l'évêque de Paris[4], les serviteurs des princes semblent cependant de fait exemptés d'impôt[5]. Ainsi, Adenet le Tixerrant, chapelier parisien et valet de chambre ducal depuis 1410, imposé pour quatre onces d'argent en 1421, se voit remettre son imposition : « tenu quitte comme dessus pour ce qu'il est avecques monseigneur de Bourgogne »[6]. Cette exemption fiscale n'empêche pas les artisans au service des princes de rester impliqués dans les affaires de leur métier parisien[7], voire même de se dire « bourgeois de Paris »[8], mais elle leur confère un statut à part au sein de la marchandise parisienne.

---

[1] « Quant aus monnoies estrangés par lui mises et allouees, il les avoit receues d'aucuns des receveurs de notre tres chier et tres amé oncle le duc de Bourgogne, et autres receveurs et marchans qui lui devoient, lesquelles il n'eust osé refuser, et […] avoit aussi aucune foiz receu d'aucuns seigneurs grans sommes et quantité d'argent pour bailler et paier a aucunes personnes dont il estoit chargié, ou il povoit avoir aucunes monnaies deffendues, mais ce n'estoit pas son fait ». AN, JJ 147, f° 139, rémission donnée en mars 1395 (n.st.)

[2] Gustave FAGNIEZ, *Études sur l'industrie*, *op. cit.*, p. 49.

[3] Nicole REYNAUD, « Contrats d'engagement d'artistes de cour à la fin du XVe siècle », *in Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge. Volume I. Les hommes*, Paris, 1986, p. 557–559; Michel HEROLD, « La commande artistique à la cour des ducs René II et Antoine de Lorraine (1473-1544) : une politique raisonnée », *in* Fabienne JOUBERT (éd.), *L'artiste et le commanditaire aux derniers siècles du Moyen Âge : XIIIe-XVIe siècles*, Paris, PUPS, 2001, p. 308-309.

[4] Cf. les lettres confirmant l'exemption d'impôts pour les officiers royaux demeurant au Louvre et au Palais royal (1402-1403) : *Ordonnances des rois de France de la troisième race,*, *op. cit.*, t. VIII, p. 520 et t. IX, p. 7. Par ailleurs, les gens de métier attachés au service de l'évêque de Paris sont francs de toute imposition, notamment pour le transport du vin et du grain. Gustave FAGNIEZ, *Études sur l'industrie*, *op. cit.*, p. 167.

[5] Même s'il ne leur consacre pas un développement dans sa typologie des exempts de l'impôt (les catégories citées sont les clercs, y compris les universitaires et écoliers, les nobles, et les archers et arbalétriers de la ville), Jean Favier range parmi eux les « serviteurs des rares livrées princières demeurées à Paris ». Jean FAVIER, *Les Contribuables parisiens à la fin de la guerre de Cent ans*, *op. cit.*, p. 9, et p. 42-45 pour l'étude des exemptions.

[6] *Ibid.*, p. 127, n° A425, et p. 155. Sont exemptés pour le même motif « Gaultier Aubery […] pour ce qu'il est varlet servant » et « Guillemot de Crespy […] pour ce qu'il est barbier du roy » : *Ibid.*, p. 237.

[7] Comme le montre le cas des tailleurs attachés au roi et aux princes, qui figurent en tête d'une énumération des tailleurs de robes de la ville de Paris en 1294. Gustave FAGNIEZ, *Études sur l'industrie*, *op. cit.*, p. 247.

[8] Et ce alors même que le lien entre paiment de l'impôt et appartenance à la bourgeoisie est tout à fait net au moment de la genèse de cette communauté. Cf. Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 548. On voit par exemple Philippot Boussac être présenté dans la comptabilité bourguignonne comme « espicier, bourgois de Paris, et varlet de chambre de madame la duchesse de Ghuienne » tout à la fois : ADCO, B 1554, f° 200

5. Commerce parisien et guerre civile

Ces relations commerciales entre la cour de Bourgogne et la marchandise parisienne évoluent évidemment au moment de la guerre civile : dans un contexte général de difficultés économiques liées à la guerre, qui frappe durement la capitale, on peut se demander ce qu'il advient des fournisseurs parisiens du duc de Bourgogne.

En premier lieu, il faut souligner que les relations entre le milieu économique parisien et la cour ducale, si elles sont beaucoup moins évidentes à compter de 1413 et du départ du duc de la capitale, ne sont pas complètement interrompues : les comptes témoignent de la permanence de contacts entre la cour et quelques commerçants parisiens. Victor Ringot, marchand parisien ayant fourni des joyaux pour les étrennes de l'année 1411, est à nouveau sollicité en 1414, avec les autres Parisiens Arnoulet Wufflet et Thomas Orlant, puis en 1417[1]. Arnoulet Wufflet apparaît à nouveau dans la comptabilité en 1416[2], et en 1417 il est rémunéré pour avoir apporté au duc des étrennes pour le compte d'un ou plusieurs grands personnages[3]. Le marchand de toiles Colin Marc est payé pour avoir fourni des torchons en 1414[4]. En juillet 1415, le secrétaire Robert de Bailleux est rémunéré pour un voyage fait d'Amiens à Paris « pour le fait d'aucuns marchans de ladicte ville », afin de régler les dettes laissées par Jean sans Peur à son départ[5], et en 1416, alors que le duc se trouve à Lagny, Jean de Pressy avance de l'argent au duc « pour le paiement d'aucuns marchans a Paris »[6]. Sous couvert de relations commerciales, il s'agit sans doute de collecter des informations sur la capitale alors gouvernée par les Armagnacs, où sont régulièrement découverts des complots pro-bourguignons[7].

Certains marchands et artisans parisiens ont pour leur part quitté Paris dans le sillage du duc, par nécessité, parce qu'ils s'étaient compromis dans les émeutes cabochiennes ou dans des conspirations ayant été découvertes[8], ou peut-être par choix, devant la dégradation de la situation commerciale de Paris. Ces déplacements sont facilités pour les marchands italiens dont les compagnies travaillent en réseau entre plusieurs villes. Fredric Trente, marchand de

---

[1] Il est qualifié de marchand demeurant à Paris en 1411 et 1414 (ADCO, B 1560, f° 147, et B 1576, f° 170 v°), et d'orfèvre en 1417. Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 574.
[2] ADN, B 4088, f° 134-134 v°.
[3] Jan HIRSCHBIEGEL, *Étrennes*, *op. cit.*, p. 500.
[4] ADN, B 1903, f° 120-120 v°, mandement donné à Gand le 18 janvier 1414.
[5] Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 600.
[6] Mandement du 31 juillet 1416, ADCO, B 1589, f° 20 v°, 23 v°, 28, 29 v°.
[7] Deux exemples, en janvier 1415 et en 1416, précisément après le passage de Jean sans Peur à Lagny. A VALLET DE VIRIVILLE, *Chronique de la Pucelle, ou Chronique de Cousinot*, Paris, Delahays, 1859, p. 153 ; Léon MIROT, *Une grande famille parlementaire*, *op. cit.*, p. 167 et suiv.
[8] Louis DOUËT D'ARCQ (éd.), *Choix de pièces inédites*, *op. cit.*, t. I, p. 367-369 ; Alfred COVILLE, *Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, Paris, Hachette, 1888, 456 p ; Léon MIROT, *Une grande famille parlementaire*, *op. cit.*, p. 185.

Lucques résidant à Paris en 1413, se retrouve ainsi à Bruges en 1419[1]. Le duc se montre aussi attentif à soutenir financièrement une partie des bannis parisiens, parmi lesquels se trouvent des marchands[2]. Certains retrouvent d'ailleurs la capitale lors de l'entrée bourguignonne de 1418, entrée qui est l'occasion de renouer les contacts commerciaux sur place. La déstabilisation liée aux tensions politiques n'a pas complètement détruit le tissu économique parisien, comme en témoignent les premières années du principat de Philippe le Bon, au cours desquelles les officiers ducaux s'efforcent de solder les dettes du duc Jean, voire du duc Philippe. Citons quelques exemples : Philippot du Mont, pelletier et valet de chambre de Jean sans Peur, impliqué dans l'émeute cabochienne, reçoit vers 1419 plus de 700 francs au titre des dettes de Jean sans Peur[3], et encore 600 francs en 1423[4]. Colette Lescote, veuve de Guillaume Lescot, et ses enfants, sont payés en 1425 de sommes qui leurs sont dues pour diverses fournitures à l'hôtel depuis 1408[5]. Vincent Dury, poissonnier d'eau douce, obtient en février 1422 (n. st.) 4447 l. 5 s. 11 d.p. pour les dettes du duc Jean cumulées jusqu'en octobre 1412[6]. Ces paiements différés sont liés à l'impossibilité dans laquelle se sont trouvés les créanciers parisiens, en raison de la guerre civile, de se faire payer leur dû par les receveurs locaux sur lesquels ils avaient été assignés. Des achats sont aussi réalisés pour le compte de Philippe le Bon lui-même, aussi bien pour des fournitures de luxe que pour des objets de moindre importance[7], auprès des artisans qui fournissaient déjà la cour avant la guerre civile. Guillaume Cename, que sa tentative pour faire saisir l'hôtel d'Artois en 1413 aurait pu disqualifier définitivement comme fournisseur, est cependant sollicité à nouveau en 1420[8]. Le drapier Colin Marc apparaît dans la comptabilité entre 1384 et 1413, puis à nouveau en 1421[9]. Ces règlements et ces nouveaux achats montrent que malgré la guerre, le contact entre les fournisseurs parisiens et la cour était, au début des années 1420, loin d'être rompu. De nouveaux artisans ou marchands parisiens apparaissent aussi, comme les pelletiers Guillaume de la Fosse et Philippot Malet, sollicités en 1422, ou le marchand Jean Carembaille en 1423[10], mais pour des créances d'un faible montant.

---

[1] ADCO, B 1573, f° 53 ; Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 1184.
[2] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 580.
[3] Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux, op. cit.* n° 457.
[4] ADN, B 1927, f° 26 v°.
[5] ADCO, B 1628, f° 180 v°-182.
[6] Le paiement est cancellé une première fois en raison de l'importance de la somme, puis accordé en 1423 par les gens des comptes : ADN, B 1925, f° 49 v°-50 ; B 1929, f° 76 v°-77 ; B 1927, f° 22 v°.
[7] Ainsi, cet étui aux armes du duc contenant peignes, miroir et rasoir acheté au faiseur de peignes Richard des Grez en janvier 1421 (ADN, B 1923, f° 159). Ce dernier fournissait déjà Philippe le Hardi, cf. ADCO, B 1519, f° 266 v°.
[8] Florence BERLAND, « Guillaume Céname », *op. cit.*, p. 239.
[9] ADCO, B 1461, f° 79 v° ; ADCO, B 1576, f° 186 v°-187; ADN, B 1923, f° 159-159 v°.
[10] ADN, B 1927, f° 131 v° et f° 136 v°.

Ces contacts renouvelés montrent que la vie économique est toujours active à Paris : le duc y a du crédit[1], ainsi que des appuis au sein de l'élite marchande, qui semblent disposés à réinvestir les anciens réseaux de relations et à en développer de nouveaux. Cette potentialité parisienne, perceptible dans la position de Marc Guidechon, qui navigue alors entre Paris et Bruges[2], met ainsi en valeur le caractère délibéré de la rupture opérée par Philippe le Bon après 1422 : il fait alors le choix de ne plus s'adresser aux Parisiens, et Bruges devient la capitale de l'approvisionnement ducal. Certains Parisiens quittent alors la capitale du royaume pour conserver la clientèle ducale, tels que Jean Peutin, qui apparaît dans la comptabilité bourguignonne en 1421 comme demeurant à Paris, puis s'installe à Bruges[3] : il y domine les approvisionnements ducaux de 1424 à 1450, et est notamment connu pour avoir réalisé les premiers colliers de l'ordre de la Toison d'Or[4].

L'étude des relations entre les commerçants parisiens et la cour de Bourgogne permet de mettre en lumière d'une part la composition et l'extension du groupe de fournisseurs de la cour, qui n'obéissent pas uniquement à des considérations économiques, et d'autre part les mécanismes de recrutement de ces fournisseurs. Elle permet aussi d'insister sur le rôle des officiers ducaux, à l'interface entre la cour et le milieu marchand de la capitale, ainsi que sur la façon dont la cour peut influer sur les règles en vigueur au sein de l'espace économique parisien. En retour, la question se pose de l'influence que peut avoir Paris sur la gestion de l'Hôtel ducal.

II. Les spécificités parisiennes de la gestion de l'Hôtel ducal

1. La logistique parisienne de l'Hôtel

La taille de la ville ainsi que les reconfigurations permanentes (en nombre de personnes concernées comme en termes d'occupation de l'espace) de la cour dans le cadre parisien, couplées à la micro-mobilité et à l'exigüité des locaux disponibles dans un contexte urbain densément bâti, obligent les serviteurs de l'Hôtel à mettre en place une véritable logistique. Les

[1] Comme le montre l'emprunt de Philippe le Bon en 1420-1421, cf. ci-dessus p. 237.
[2] Cf. ci-dessus, p. 237.
[3] Paris : ADN, B 1923, f° 135-135 v° ; Bruges : B 1929, f° 106 v°. Il est déjà présent en 1420, mais sans mention de domicile. Cf. Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 790. Un Jean Putin, marchand demeurant à Paris, avait fourni au duc Philippe un tableau garni de pierreries en 1402 : ADCO, B 1526, f° 218. Sans doute est-il parent de l'orfèvre parisien Robin Peutin, fournisseur ducal dès 1382, valet de chambre du duc à partir de 1386, et décédé avant le 19 juin 1391 : ADCO, B 1460, f° 93 ; B 1465, f° 71 v° ; B 1495, f° 86 v°.
[4] Françoise DE GRUBEN, *Les chapitres de la Toison d'or à l'époque bourguignonne (1430-1477)*, Louvain, Leuven University Press, 1997, p. 118.

fournitures, y compris alimentaires, pour les hommes comme pour les chevaux, sont déplacées incessamment. Alors même que la cour ne quitte pas vraiment l'espace parisien, la fourrière, service de l'Hôtel qui a en charge la préparation du séjour ducal et la remise en ordre des lieux après le départ[1], joue pourtant un rôle essentiel. Tous les jours, des voitures apportent de Paris à Conflans, ou déplacent dans Paris, du pain[2], du vin[3], du poisson[4], de la paille[5], etc. Ceci exige matériel et personnel : des charrettes sont spécialement équipées d'étuis en cuir de cerf pour mener le vin de Paris à Conflans[6], des manutentionnaires, charretiers et chevaucheurs parisiens, dont certains sont employés très régulièrement[7], sont recrutés et complètent les effectifs de l'Hôtel. Cette logistique met en lumière la part d'improvisation qui est inhérente à la micro-mobilité dans le cadre parisien, ce qui contribue à différencier cette forme de déplacement du voyage sur de longues distances, plus fermement planifié. On voit par exemple de l'avoine être stockée à Corbeil en prévision de la venue de la duchesse, puis être envoyée à Conflans où Marguerite de Male séjourne finalement[8] ; ou encore le marchand parisien Régnier de Mailly être dédommagé pour avoir transporté de l'avoine de Paris à Pontoise, en prévision du passage du duc, puis à nouveau de Pontoise à Paris, le duc n'étant finalement pas venu[9].

Les tapisseries, les orgues[10], la vaisselle empruntent les mêmes chemins que les denrées alimentaires : citons ce paiement au voiturier parisien Guillaume de Chanceaux « pour les salaires de sa voitture d'un chariot atelé de III chevaux, pour XXX voittures qu'il a faittes de Paris a Conflans et dudit Conflans au dit hostel d'Artois a Paris, a mener et ramener la ditte tappisserie, les chambres et vaisselles de mondit seigneur par son ordonnance, tant aux bonnes festes solempnels comme quant mondit seigneur a donné a disner ou soupper au roy, aux Anglois et autres seigneurs » entre le 26 décembre 1395 et le 1er juin 1396, chaque trajet étant

[1] Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies*, *op. cit.*, p. 28.
[2] « Audit Jehannet, qu'il a paié pour une voiture qui a porté pain de Paris a Conflans, II s. ; A lui qu'il a paié pour aporter nappes de Paris au dit lieu, II s. », ADCO, B 326bis, 19 mai 1396, panneterie.
[3] ADCO, B 326bis, 20 mai 1396, échansonnerie : à « maistre Pierre qu'il a paié pour une voiture qui a amené vin de l'ostel d'Artois au Palais, II s. ».
[4] ADCO, B 326bis, 20 mai 1396, cuisine : « pour le portage du poisson porté des bouticles de Paris a Conflans et au Palais ».
[5] ADCO, B 326bis, 19 mai 1396, fourrière : « Jehan des Noiz pour II voitures qui ont amené feurre qui estoit en l'ostel d'Artoiz en garnison a Paris du dit Paris a Conflanz, IIII s. ».
[6] ADCO, B 1511, f° 150-150 v°.
[7] Le déchargeur de vins Étienne Poignant apparaît à onze reprises dans la comptabilité entre 1388 et 1400 : ADCO, B 1467, f° 70 ; B 1519, f° 252-252 v°.
[8] ADCO, B 326bis, 19 mai 1396, écurie : « autre avoyne d'achat de la garnison faite a Corbueil pour ce que l'on cuidoit que madame y deust aler, et est amenee la dicte avoyne a Conflans ».
[9] ADCO, B 1532, f° 219.
[10] Jean Hondauch, clerc de la chapelle ducale, est payé « pour avoir par plusieurs fois pourté de Paris a Conflans, et rapourté audit Paris, unes orgues, et aussy de Saint Anthoine en l'ostel d'Artois audit Paris », mandement du 29 juin 1387, ADCO, B 1487, f° 37.

facturé par marché 5 s.t.[1]. Ces déplacements d'objets s'ajoutent au trafic constant lié à la commande et à l'achat des biens divers dans la capitale et à leur envoi vers les résidences ducales dans la principauté ou vers le lieu où se trouve le duc[2].

Ces mouvements d'objets et de denrées nécessitent la multiplication des espaces de stockage en ville et alentours, en fonction des déplacements du duc, et des exigences immédiates de conservation des denrées. Le duc laisse des chiens à l'abbaye de Saint-Denis[3], des faucons ou des tapisseries dans les hôtels parisiens de ses serviteurs[4]. Le vin, exemple encore une fois mieux connu grâce à la précision de la comptabilité, est stocké à Paris et aux environs, dans les hôtels où séjourne le duc : hôtels d'Artois, des Bourdonnais, de Conflans, mais aussi à Corbeil[5], au Louvre[6], ou encore chez l'évêque de Paris[7], tous endroits où Philippe le Hardi réside très régulièrement. Conflans, où l'espace est moins limité qu'au centre de Paris, et qui dispose d'un port, sert de « centre de redistribution » du vin. Le vin peut aussi être entreposé temporairement dans des locaux loués à cet effet, par exemple chez un hôtelier : en 1391, vingt-trois queues de vin qui avaient été achetées en Grève sont stockées « ou celier de l'ostel de l'Ours a la Porte Baudet audit Paris », d'où elles sont ensuite tirées pour être pour partie envoyées en Artois et pour partie à Conflans[8]. L'ensemble des opérations complique la fourniture en vin de l'Hôtel : on voit Perrenin Paisseaul demander une compensation pour les 48 jours qu'il dit avoir passés avec cinq de ses valets à Conflans pour garder les vins qu'il y a amenés, « pour ce qu'il n'estoit pas deliberé par le dit seigneur en quel lieu l'en les metroit ne combien on en devoit ne a qui »[9]. Dans un souci de gestion des stocks, le concierge ou garde des vins procède régulièrement à la vente du vin non consommé[10].

---

[1] ADCO, B 1511, f° 109-109 v°.

[2] Paiements à un chevaucheur « pour avoir apporté de Paris a Dijon pour mondit seigneur plusieurs chapiaux de veluyau et de bievre, des veluyaux et des draps de soye, et pour son retour à Paris », ADCO, B 1486, f° 40 v° ; « a Robinet, varlet de la chambre des joyaux de monseigneur, pour les despens par lui faiz a Paris en attend solliers et autres choses pour monseigneur, pour porter devers luy a Saint Germain en Laye, mandement du 25 février 1394 (n.st.), B 1500, f° 158 ; « a Guillaume de Bohain pour ses salaire et despens a avoir esté et aidié a conduire de Paris a Dijon plusieurs draps d'or et de soye, lui a cheval, et plusieurs vaisselles, robes et pelleteries pour madame la duchesse et pour aucuns de nosseigneurs ses enffans », mandement du 6 mars 1393 (n.st.), B 1501, f° 77 v°, etc.

[3] Guillemin Guedon « garde des levriers de monseigneur estans en l'abbaye de Saint Denis » reçoit un don pour avoir une robe : ADCO, B 1430, f° 45 v°, mandement du 20 décembre 1367.

[4] Faucons : ADCO, B 1461, f° 75 v° ; tapisseries : B 1503, f° 106 v°.

[5] ADCO, B 1457, f° 13 v°.

[6] 215 queues et demie des vins des clos ducaux sont ainsi stockées au Louvre en janvier 1403 « pour la garnison et provision » du duc. ADCO, B 1532, f° 367 v°.

[7] En 1390, Richard de Cerceaulx est payé pour avoir vendu pour les garnisons de l'Hôtel dix queues de vin de Beaune qui ont été menées à Conflans, et trois queues du même vin qui ont été stockées dans l'hôtel de l'évêque de Paris. ADCO, B 1479, f° 132 v°.

[8] ADCO, B 1487, f° 65.

[9] ADCO, B 1526, f° 281-282.

[10] Ainsi, en juin 1371, 182 queues de vin de Bourgogne sont vendues au changeur parisien Jean du Grey : ADCO, B 1435, f° 15 v°. Cf. ci-dessus, chapitre 1, p. 127.

Cette logistique parisienne de l'Hôtel met en valeur le fonctionnement en réseau des différentes résidences du duc de Bourgogne à Paris et dans ses environs ; elle rend compte concrètement de la façon dont la cour investit l'espace urbain.

2. Le recours aux hôteliers et à la location

La présence épisodique de la cour à Paris suppose qu'une certaine quantité de fournitures sont non pas achetées, mais louées auprès des fournisseurs parisiens. Ces dépenses de location apparaissent assez rarement dans les comptes généraux, car elles sont normalement comptées sur les écrous journaliers, et ce n'est qu'à l'occasion de règlements particuliers (successions, litiges, compensations pour dommages, par exemple) qu'elles apparaissent dans nos sources. Les locations peuvent concerner aussi bien de menus objets à fournir en grandes quantités que des objets de prestige destinés à rehausser le décor de l'hôtel ducal pour des réceptions. Guillaume Lescot, que les comptes désignent comme « marchand demeurant à Paris », apparaît dès 1395 comme loueur de lits[1], activité qu'il pratique pour le duc jusqu'en 1410. A l'occasion il vend un « lit de duvet » à l'usage du duc pour son hôtel de Conflans[2], ou encore « diverses denrees […] pour le fait de la despense de l'ostel »[3]. Les montants qui lui sont payés sont tout à fait importants[4], d'autant plus si l'on considère le coût unitaire réduit de la prestation[5]. Outre les lits, sont aussi loués les tables et les tréteaux[6], les nappes[7], les écuelles d'étain[8], mais aussi des tapisseries : ainsi, le pelletier parisien Jacques Dourdin, qui avait prêté

[1] ADCO, B 1508, f° 58 v°. Il loue aussi des draps lorsque le duc se déplace dans Paris : sa femme, Colette Lescote, est payée « pour louaiges de XII paire de draps et de XII couvertez porteez au Palais derrenier que monseigneur y fu a la Pentecouste, pour mondit seigneur et pour Anthoine monseigneur et leurs officiers, pour II nuiz, II sous » : ADCO, B 326bis, 30 mai 1396, fourrière. Autre exemple de location de lits : « Jobelon Danterre, loeresse de liz demourant a Paris », payée en 1383 « pour lis que elle a bailliez pour l'ostel de monseigneur et de madame sur les mois de juing et de juillet CCC IIII^{XX} et I » : ADCO, B 1461, f° 55 v°.

[2] Mandement ducal donné le 25 février 1395 (n. st.), ADCO, B 1503, f° 150 v°.

[3] ADCO, B 1560, f° 18 v°-19.

[4] Par exemple 286 fr. 16 s. 10 d.t. en 1400, 1000 fr. en 1404, etc. ADCO, B 1519, f° 13 v°-14, ADCO, B 1532, f° 27.

[5] Dans les écrous du mois de mai 1396, que le duc passe en région parisienne, le coût unitaire de location d'un lit est de 3 deniers par jour. ADCO, B 326 bis, 18 mai 1396, fourrière. Ce prix est moins élevé que celui payé par la fourrière d'Isabelle du Portugal cinquante ans plus tard : le lit est alors facturé au prix de 6 deniers pièce. Monique SOMMÉ, « Vie itinérante et résidences d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne (1430-1471) », *op. cit.*, p. 41.

[6] ADCO, J 1470, f° 109 et 109 v° : « a Colin de la Baste, charpentier demourant a Paris, qui deubz lui estoient par une cedule dudit Robert de Bailleux escripte le premier jour de juin M CCCC IIII, pour loages et achatz de tables et de tresteaux par lui faiz et livrez en l'ostel de mondit feu seigneur », 80 l. 2 s. 10 d.p.

[7] Agnès la Cloetiere est payée pour louage de nappes pour la dépense ducale faite à Paris du 9 août au 20 septembre 1389. ADCO, B 1500, f° 51 v°.

[8] ADCO, B 1503, f° 56 : « a Ysabel, femme de feu Oudart du Moncel, a son vivant potier d'estain et bourgeois de Paris, […] pour louages d'escuelles d'estain » entre décembre 1386 et février 1387.

au duc des tapisseries afin d'orner l'hôtel de Conflans lorsque le roi y vient en 1389, reçoit une compensation pour les dommages que ces tapisseries y ont subis[1].

Le vaste réseau hôtelier de Paris complète lui aussi les ressources de l'Hôtel[2]. Les hôtelleries permettent d'héberger un certain nombre de membres de la cour qui ne trouvent pas de place dans les hôtels ducaux. En février 1387 (n. st.), le receveur règle à un hôtelier parisien ce qui lui est dû « pour messire Jaques de Vergy »[3]. En janvier 1393 (n. st.), l'hôte du Fer à Moulin, situé derrière l'église Saint-Eustache, donne quittance pour 60 francs correspondant aux dépenses réalisées chez lui par Pimprenel de Saint-Clair, chambellan du duc, sa femme et leurs gens[4]. En juin 1409, M^e^ Guyot le Jay, maître de la chambre aux deniers de la duchesse, est logé à l'hôtel du Mouton, rue aux Prêcheurs[5]. Le recours aux hôtels est aussi le fait des serviteurs des visiteurs importants de la cour. Ainsi, le maréchal du duc d'Autriche est défrayé pour les quatre jours qu'il a passés avec treize compagnons et leurs chevaux dans l'hôtel de Jean la Chienne en 1387[6] ; le chevalier hennuyer Guillaume de Harnes reçoit 45 francs en 1393 « pour lui deffraier en son hostel ouquel il avoit esté logiés a Paris »[7]. En 1409, les ambassadeurs de l'Empereur et du roi de Hongrie sont logés à l'hôtel de l'Ours, à la porte Baudoyer : leurs dépenses du 24 août au 18 octobre, qui montent à 180 l.t., sont prises en charge par les finances ducales[8]. Certains services de l'Hôtel sont de même logés dans des hôtelleries : Jean Testart, hôte du Dauphin reçoit 12 d.p. par jour « pour hostel de ceulx de la fruiterie et pour busches »[9] ; Jean Heruy, hôte du Croissant, rue Merderel, héberge à plusieurs

---

[1] ADCO, B 1476, f° 35 v° : à Jacot Dourdin « pour une siene sarge vermeille de passemoison qui fu perdue en l'ostel de mondit seigneur a Conflans quant le roy messire se y boingna lors, pour le dommage de V aultres de ses sarges qui lors y furent deschirees en plusieurs lieux, et aussi pour le dommage de III de ses tapis de devises ystoires qui semblablement y furent en plusieurs lieux deschirés tant de crochés et aultrement, XX frans », quittance donnée le 8 janvier 1390 (n. st.)

[2] Sur les hôtelleries et leur rôle pour les voyageurs en général : Noël COULET, « Les hôtelleries en France et en Italie au Bas Moyen Âge », *in L'homme et la route en Europe occidentale (Flaran, 2)*, Flaran, 1980, p. 181–205; Noël COULET, « Introduction. « S'en divers voyages n'est mis... » », *in Voyages et voyageurs au Moyen Âge, actes du 26e congrès de la SHMESP*, 1996, p. 19-20, 23 ; Jean-Louis PICHERIT, « L'hôtellerie, les hôteliers et hôtelières dans quelques œuvres de la fin du Moyen Âge », *Le Moyen Âge*, Février 2002, CVIII, p. 301–332 ; pour un relevé de tavernes parisiennes : Pierre CHAMPION, « Liste de tavernes de Paris d'après des documents du XVe siècle », *BSHPIDF*, 1912, p. 259–267 ; sur le recours aux hôteliers lors des déplacements de la cour de Bourgogne en Flandre et en Artois : Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies, op. cit.*, p. 110; de même pour la cour de Hainaut : Malcolm VALE, « Provisioning princely households », *op. cit.*, p. 38.

[3] ADCO, B 1475, f° 41 v° : « a Girart Donart hostellier demorant a Paris qui deuz lui estoient pour messire Jaques de Vergy, par cedulle dudit Hermen [de Neauville] donné le III^e^ jour de fevrier M CCC IIII^XX^ et six, mandement dudit monseigneur, et quittance de Joffroy Robin, procureur et ayant pouvoir de recevoir les dites debtes dudit Girart et de faire quittance, donnee le XX^e^ jour de fevrier l'an mil CCC IIII^XX^ et sept : XXX IIII fr. »

[4] ADCO, B 1495, f° 42 v°.

[5] BnF, Bourgogne 56, f°36.

[6] ADCO, B 1475, f° 87 v°, mandement du 4 août 1387, pour un montant de 32 l. t.

[7] ADCO, B 1495, f° 43, quittance du 16 février 1393 (n.st).

[8] ADCO, B 1560, f° 262 v°, mandement du 3 novembre 1409.

[9] ADCO, B 326bis, 14 et 15 mai 1396, fruiterie. Du vin de garnison du duc est d'ailleurs laissé dans cet hôtel lorsque la cour quitte Paris : *ibid.*, 20 mai 1396, échansonnerie.

reprises les pages du duc[1]. Les services des hôteliers sont donc loin d'être réservés à une clientèle modeste. Ils jouent aussi un rôle important dans la prise en charge des nombreux chevaux accompagnant la cour, que les écuries des hôtels parisiens du duc ne peuvent tous accueillir. Les animaux sont donc répartis parmi les hôtelleries de la ville : lorsque les dames et demoiselles de la maison de Bourgogne séjournent à Paris pendant neuf jours, on rémunère « plusieurs hosteliers pour hostelages et ataches de LXVIII chevaux et louages de XXXIIII liz »[2]. Le prix de l'attache est d'un denier par cheval et par jour, à la charge de l'office de l'Écurie[3].

C'est aussi dans les tavernes que se nourrissent et boivent un certain nombre des membres de l'Hôtel ou de la cour. On a déjà évoqué les paiements effectués pour de petites quantités de vin à des hôteliers, qui semblent indiquer que certaines tavernes faisaient table ouverte pour les officiers ducaux[4]. Cette pratique est confirmée par des mentions dans les écrous : ainsi, des harengs et des moules sont « compté[s] sur l'oste de la Moufle a Paris »[5], où dînent des chevaliers du duc alors que lui-même est chez le roi, tandis que Joceran Frepier fait payer l'hôte de l'Écu de France, devant le Palais, « pour despense faite en son hostel par messire Guichart et plusieurs autres, lesquelx ne sont pas comptés par les escroes »[6].

Des hôteliers à proximité de Paris apparaissent aussi parfois dans la comptabilité, tels que l'hôte de la Pomme, au Pont-de-Charenton, qui livre du vin en octobre 1397[7], ou Denis l'Orfevre, hôte du Chat à Senlis, qui accueille régulièrement le duc et sa cour[8], à tel point que deux de ses enfants sont baptisés au nom du comte de Nevers[9]. Jean Corberan, hôte de l'Écu de France à Villeneuve-Saint-Georges fournit régulièrement du vin et d'autres fournitures au maître de la chambre aux deniers[10] ; Pierre le Forestier est qualifié d' « hote de monseigneur a Villeneuve Saint Georges »[11] ; de même au Pont-de-Charenton, où Robert Blanchet, puis sa

[1] « A Jehan Heruy et sa femme, hostelliers demourant a Paris, qui deuz leur estoient pour les despens des paiges de corps de monseigneur, qui par plusieurs fois avoient este logiés en leur hostel, c'est assavoir pendant le temps que mon dit seigneur fu a Bloix et aussi a la premiere venue de la royne a Paris et avec ce furent aucuns desdits paiges malades en leur hostel », ADCO, B 1495, f° 104, mandement donné à Paris le 17 janvier 1391 (n. st.).
[2] ADCO, B 1532, f° 312. Il s'agit des dépenses de « mes dames de Nevers, de Savoye, de Guiengnes et de madamoiselle de Rethel, en leur compaignie plusieurs chevaliers et dames », en mai 1403.
[3] Le droit d'attache ne comprend pas le prix de la nourriture du cheval, qui est fournie par le service de l'Écurie. À défaut, la nourriture d'un cheval coûte 2 s.p. par jour. Étienne PICARD, « L'écurie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne », *op. cit.*, p. 361 ; M CANAT DE CHIZY, « Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, sa vie intime et l'état de sa maison (extrait des escroes de son hôtel) », *op. cit.*, p. 136.
[4] Cf. ci-dessus p. 218.
[5] ADCO, B 326bis, 17 mai 1396, cuisine.
[6] ADN, B 3330, f° 206 v°.
[7] ADCO, B 1517, f° 81 v°-82.
[8] ADCO, B 1475, f° 45 v°: paiement « pour despense faite par monseigneur audit Sanliz le V^e^ jour de mars IIII^XX^ et six », mandement du 1^er^ janvier 1388 (n. st.).
[9] En 1387 (ADCO, B 1466, f° 11) et en 1397 (ADCO, B 1514, f° 220 v°).
[10] En 1389 (ADCO, B 1479, f° 109), 1391 (ADCO, B 1495, f° 29 v°) et 1398 (ADCO, B 1517, f° 78 v°).
[11] ADCO, B 1495, f° 28 v°, cédule du 31 décembre 1391.

veuve Asseline, sont sollicités à plusieurs reprises[1]. Le tableau suivant dresse la liste des hôteliers parisiens fournissant la cour de Bourgogne : il permet de repérer la régularité des contacts, ainsi que la modicité des sommes engagées.

Tableau 12 : hôteliers parisiens fournissant la cour de Bourgogne (1363-1422, par ordre d'apparition dans les sources)

Nom de l'hôtel[2]	Nom de l'hôte	Localisation de l'hôtel	Date	Motif de la dette	Montant de la dette	Références (toutes ADCO)
La Limace	Bernart Chabasse	À Paris	1386 ; 1388 ; 1403	Vin	23 l. 15 s.t.	B 1475, f° 45; B 1501, f° 24; J 1470, f° 99[3]
L'Épée	Tassine la Bourgoingne	Rue Saint-Denis	1387 ; 1395	Paille		B 1475, f° 44; B 1508, f° 59 v°
	Girart Donart	À Paris	1387	Frais d'hébergement	34 fr.	B 1475, f° 41 v°
	Jean la Chienne	À Paris	1387 (août)	Frais de bouche	32 l. t.	B 1475, f° 87 v°
Les Quatre fils Aymon		Cossonnerie	1388	Non précisé	35 l. 10 s.t.	B 1501, f° 22 v°
Le Grand Godet	Jacqueline Nicolas, veuve de feu Roger Nicolas, puis Jean Nicolas	Cossonnerie	1388 ; 1390	Vin		B 1475, f° 44 v° B 1479, f° 16
« La Doulouere»		Devant Saint-Merry[4]	1388-1391	Non précisé	38 l. 10 s. 10 d.t.	B 1487, f° 58-58 v°
	(feu) Jean Champaigne	À Paris	1389	« Hostellage » et vin	25 l. 16 s.p.	B 1503, f° 56 v°
La Coquille	Regnaut Jourdain	À Paris	1389 ; 1390 ; 1406	Vin	32 l. t.	B 1479, f° 15 et 17 v° B 1543, f° 16
Le Croissant	Jean Heruy	Rue Merderel	1389-1395	Louage de lits, frais d'hébergement		B 1495, f° 29;104 B 1503bis, f° 60 v°; B 1514, f° 98.
La Fontaine de Jouvence		À Paris	1391			B 1487, f° 53
L'Ours	Jean de Roche[5]	Porte Baudoyer	1391 ; 1409	Stockage de vin ; « hostellaiges »	4 l.p. 180 l.t.	B 1487, f° 65 B 1560, f° 262 v°
Le Fer à Moulin		« Derrière Saint-Eustache »	1393	Frais d'hébergement	60 fr.	B 1495, f° 42 v°.
L'Image Saint Jacques	Gauthier le Blont	Près de la porte Saint Antoine	1395		25 l. 12 s.p.	B 1519, f° 110

[1] En 1387, 1388 et 1389 : ADCO, B 1479, f° 15 et 110.
[2] Les hôtels dont le nom apparaît en italiques ont été représentés, dans leur ordre d'apparition dans le tableau, sur la carte située p. 273.
[3] Il est alors appelé « seigneur de l'ostel a la Limace ».
[4] La maison « a la dame de la Douloire devant saint Marry » se retrouve dans le censier de l'évêché de 1419 : AN, S* 1257[4], f° 21.
[5] Homme fortuné, partisan bourguignon, il prend part à une conspiration contre les Armagnacs en 1416 et est décapité. Cf. Auguste LONGNON, *Paris pendant la domination anglaise*, *op. cit.*, p. 117-123 ; Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 271, n° 937.

Nom de l'hôtel[2]	Nom de l'hôte	Localisation de l'hôtel	Date	Motif de la dette	Montant de la dette	Références (toutes ADCO)
Image Sainte Catherine	Jean Qui Dort	Rue aux Prêcheurs	1395, 1400	Déchargement de vin	20 f. 4 s. 6 d.p.	B 1503 bis, f° 60 v° B 1521, f° 79
	Françoys Verchin[1]	A Paris	1396	Vente de deux chevaux	50 f.	B 1508, f° 115 v°-116.
Le Dauphin	Jean Testart	À Paris	1396	Hébergement de la fruiterie et bûches	12 d.p. par jour	B 326bis
L'Ecu de France	Philippot de Nasselles	Devant le Châtelet	1397	Vin	70 l.t.	B 1511bis, f° 135 et 142
Le Mouton	Salmon Carnavalo	Rue aux Prêcheurs	1397 (janvier, n. st.)	Avoine	11 l. 5 s.t.	J 1470, f° 102 v°
« La Caige »	Perrin le Mire	Rue Saint-Antoine	1403 (?)	« Hostellaige et ataches »	7 l. 6 s. 6 d.t	J 1470, f° 76.
	Thomassin Potier	À Paris	1403 (?)	« Hostellaiges comptez sur lui en l'escurie de feu mondit seigneur »	6 l. 14 s. 2 d.t.	J 1470, f° 98
Lion d'Or		Truanderie	1403 (avril, n. st)	« Hostellaige et ataiches »	44 s. 2 d.t.	J 1470, f° 71 v°.
Le Hérisson	veuve de Jean le Bossu	À Paris	1403 (mai)	« Hostellaiges et ataches »	12 l. 7 s. 6 d.t	J 1470, f° 88 v°-89
Lion d'Argent[2]	Jourdain de la Rivière	Porte Saint-Honoré	1403 (mai)	« Hostellaige »	8 l. 5 s.t.	J 1470, f° 74.
	Jean Colleron (ou Collecon)	A Paris	1404	« Hostellaiges »	48 s. 7 d.t. ; 6 l. 5 s. 5 d.t.	B 1538, f° 46 v°, J 1470, f° 74 v°.
	Henri le Foulon	À Paris	1404 (avril, n. st.)	« Hostellaiges et ataches de chevaux »	3 fr. 7 s. 6 d.p.	J 1470, f°117 v°
	Clement de l'Eaue	À Paris	1404 (janvier)	« Ataches et hostellaiges »	6 l. 8 s. 4 d.t.	J 1470, f° 78.
Le Pot d'étain		« Empres la porte Saint Anthoine »	1404 (janvier), n. st.)	Vin	4 l.p.	J 1470, f° 107
Le Porcelet	Jean Pilet	Grant rue Saint-Denis	1404 (juin)	« Hostellaiges et ataches »	108 s. 8 d.p.	J 1470, f° 120
La Souche	Thevenin le Lorrain	Rue des Graveliers	1404 (mars, n. st.)	« Hostellaiges »	21 s. 9 d.p.	J 1470, f° 128

Bien que les sommes dues soient modiques, on constate que les hôteliers sont des auxiliaires indispensables à la vie de la cour de Bourgogne à Paris, fournissant diverses denrées et surtout hébergement pour hommes et chevaux. Les sources se révèlent très inégalement précises, puisqu'aucune référence aux hôteliers n'a pu être relevée dans la comptabilité du

[1] Il est désigné comme « hostellier demourant a Paris », sans autre précision.
[2] Il s'agit d'un hôtel important, présent dans tous les censiers de l'évêché conservés : en 1399 et 1489 : AN, S* 1253, f° 6 v° (1373) ; S* 1254, f° 14 v° (1399) ; S* 1257[4], f° 6 v° (1419) ; S* 1255, f° 34 (1489).

principat du duc Jean. Ceci ne signifie pas l'abandon de cette pratique, mais bien sans doute une centralisation plus efficace des frais liés à l'hôtellerie au niveau des écrous et du maître de la chambre aux deniers : notons ainsi que onze de ces vingt-neuf hôteliers ne sont mentionnés que dans le compte d'apurement des dettes de Philippe le Hardi[1], et ce n'est que grâce à la conservation de ce compte que nous avons connaissance de leur existence. Ces mentions permettent aussi de localiser une partie des hôteliers cités, et donc de dresser la carte de leur implantation.

Carte 16 : Implantation dans Paris des hôteliers cités dans la comptabilité bourguignonne

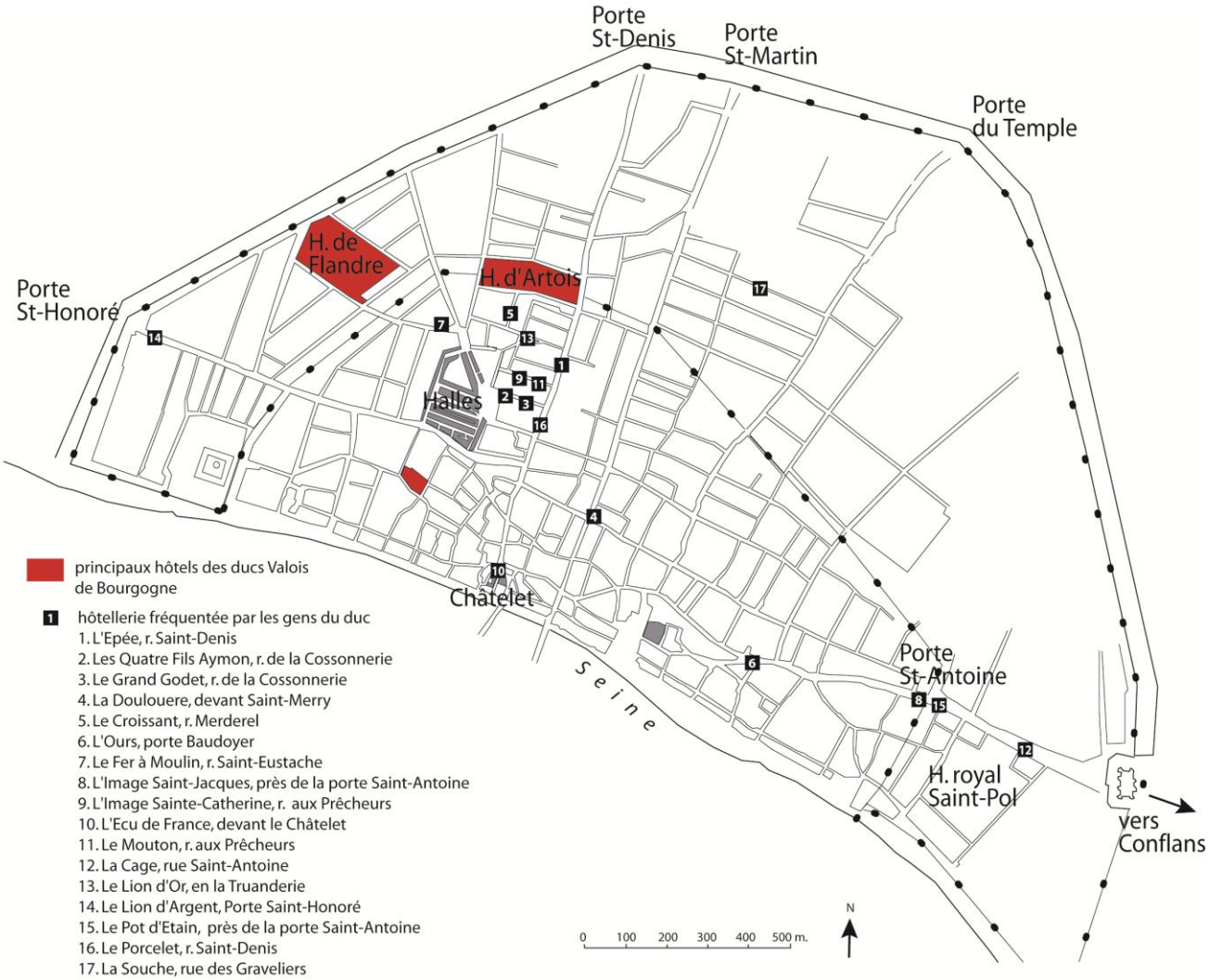

La première constatation qui s'impose est que l'ensemble des mentions relevées concernent la rive droite, ce qui semble naturel, puisque c'est là que se trouve le centre de gravité de la vie économique et politique de Paris. On note une concentration des hôtels

[1] ADCO, J 1470.

fréquentés dans la zone qui s'étend entre les Halles et l'hôtel d'Artois : la proximité du marché central de Paris, où convergent de nombreux gens de passage, explique bien sûr la concentration d'hôteliers dans les alentours[1]. On remarque que les gens du duc choisissent parmi l'abondante offre hôtelière parisienne les auberges situées à proximité de l'hôtel ducal. Les pages sont ainsi logés rue Merderel, au voisinage immédiat de l'hôtel d'Artois (n° 5). Un autre groupe d'hôtelleries fréquentées apparaît, à l'est (n° 8, 12 et 15), à proximité de l'hôtel royal mais aussi de l'hôtel de l'évêque de Paris, dont on a vu que Philippe le Hardi, seul concerné par les mentions d'hôtel ici relevées, le fréquentait beaucoup. À nouveau, la proximité ducale dicte les usages des membres de la cour et de l'Hôtel. Il faut noter de plus que les hôtels, dont on a souligné le rôle en ce qui concerne les soins des chevaux, sont aussi choisis en fonction des problématiques de circulation de la cour et de l'Hôtel dans Paris. Les hôtels situés entre l'hôtel d'Artois et la porte Saint-Antoine, à l'est, se trouvent sur le chemin conduisant de l'un à l'autre, or la porte Saint-Antoine ouvre aussi la route vers la résidence de Conflans, à l'est. Notons enfin la présence d'hôtels « périphériques » (n° 14 et 17, auxquels peuvent être ajoutés ceux de la porte Saint-Antoine), dont les services sont sans doute utilisés à l'arrivée dans la capitale.

3. Géographie parisienne des achats des ducs de Bourgogne

Ces constatations sur la géographie des hôteliers sollicités par la cour de Bourgogne permettent d'étendre la réflexion à la géographie générale des achats du duc à Paris. Afin de déterminer où habitent, et par conséquent où commercent, puisque résidence et boutique sont confondus[2], les fournisseurs de la cour de Bourgogne, les sources comptables, qui s'intéressent assez peu à la localisation des artisans, doivent être complétées par une étude des archives foncières. Celles-ci permettent de repérer les artisans en affaire avec le duc et possédant des biens immobiliers à proximité de ses hôtels. Les sources présentant une cohérence interne, mais aussi chronologique et géographique avec le thème de notre étude ont été privilégiées : les censiers de l'évêque et du roi, qui couvrent une large partie du quart nord-ouest de la capitale, permettent d'envisager l'environnement économique et marchand au sein duquel se trouvent les hôtels des ducs de Bourgogne, et donc la cour[3]. Cet espace s'avère par ailleurs être le cœur

[1] La liste des hôtelleries dressée par A. Lombard-Jourdan ne recoupe que partiellement celle donnée ici, ce qui souligne encore la densité des hôtelleries dans le quartier des Halles. Anne LOMBARD-JOURDAN, *Les Halles de Paris et leur quartier dans l'espace urbain (1137-1969)*, Paris, École Nationale des Chartes, 2009, p. 46-50.
[2] Simone ROUX, *Paris au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 2004, p. 162-164.
[3] Ont été dépouillés les quatre censiers de l'évêché conservés pour la période (AN, S* 1253 (1373), S* 1254 (1399), S* 1257[4] (1419), S* 1255 (1489), ainsi que l'unique censier concernant la censive royale, conservé sous

économique de la capitale, du fait de la présence du marché des Halles, drainant hommes et activités[1]. Il s'agit enfin d'un espace dont les habitants sont réputés pour leur attachement au duc de Bourgogne et à ses positions politiques : les chroniqueurs du XV^e^ s. ont donné corps à l'idée d'un « quartier bourguignon » dont les habitants adoptent un comportement différent du reste des Parisiens face aux troubles que connaissent la ville et le royaume. Toutes les chroniques évoquent ce particularisme du quartier des Halles. En 1413, au moment de l'émeute cabochienne, Jean Juvénal des Ursins raconte la convocation d'une assemblée de paix, « et tout le peuple des autres quartiers fut de semblable opinion, excepté les deux quartiers de devers les Halles et l'hostel d'Artois, ou estoit logé le duc de Bourgongne ». Michel Pintoin rapporte la même scène à propos d'une réunion des quarteniers : « tout le monde y opina pour l'union et la paix, si l'on excepte toutefois les quatre chefs de la populeuse paroisse de Saint-Eustache ». Monstrelet relate que lorsque Jean sans Peur se trouve devant Paris en 1414, les Armagnacs qui dirigent la ville craignent qu'« en sa venue le peuple ne s'esmeut contre eulx, et par espécial ceux du quartier des Halles ». L'auteur du *Livre des Trahisons de France* précise la géographie des Parisiens favorables au duc de Bourgogne, évoquant en 1411 « ceux de Paris, par espécial les bouchiers, les marchans de Grève et ceux du quartier des Halles »[2]. Si l'argument antifiscal explique en partie cette adhésion politique, on peut se demander si elle ne repose pas également sur des liens antérieurs à la guerre, développés à la faveur d'une proximité quotidienne entre gens de la cour et gens du quartier des Halles. De ce point de vue, la question de la géographie des fournisseurs mérite d'être posée.

Les sources foncières étudiées ont cependant des limites. Elles ne donnent le nom que des propriétaires, et non pas des locataires ou occupants de ces maisons, or la mention du propriétaire n'atteste pas de son occupation effective, un même individu pouvant d'ailleurs

---

forme d'une copie datant du XVIII^e^ siècle, d'un maniement peu aisé (censier de 1437, refait sur celui de 1391 : BnF, Ms. fr. 8611). Sur ce censier, voir A VIDIER, « Le terrier du roi à Paris, 1391-1437 », *BSHPIDF*, vol. 51, p. 126–128. Pour la description des censives concernées, voir Valentine WEISS, *Cens et rentes à Paris*, *op. cit.*, ainsi que le projet Alpage (AnaLyse diachronique de l'espace urbain PArisien : approche GEomatique) [en ligne], URL : http://alpage.tge-adonis.fr/index.php/fr/

[1] La place des Halles dans le commerce parisien est notamment liée à l'obligation faite aux artisans parisiens de fermer leur boutique pour vendre sur ce marché plusieurs jours par semaine. Cf. Anne LOMBARD-JOURDAN, *Les Halles de Paris et leur quartier*, *op. cit.*, p. 116.

[2] Jean JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI, roy de France, et des choses mémorables advenues durant quarante-deux années de son règne : depuis 1380 jusqu'à 1422*, Paris, 1836, p. 487; Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. V, p. 86-87; Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. II, p. 431; Joseph KERVYN DE LETTENHOVE (éd.), « Livre des trahisons de France », *in* Joseph KERVYN DE LETTENHOVE (éd.), *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne, II, Textes français*, Bruxelles, F. Hayez, 1873, p. 117.

posséder plusieurs biens immobiliers[1]. Des problèmes d'identification ou d'homonymie sont à signaler, la profession du propriétaire n'étant pas toujours précisée à la suite de son nom. Afin d'assurer les identifications, il faut donc les compléter et les croiser avec des sources annexes, qui fournissent par ailleurs d'autres mentions. On obtient en définitive un nombre conséquent – trop important pour être cartographié – d'indications de domicile pour les marchands et artisans en lien avec la cour de Bourgogne, ce qui permet d'esquisser une géographie parisienne partielle des achats de la cour[2].

Plusieurs « zones de chalandise » concentrant un nombre particulièrement élevé de fournisseurs peuvent être observées : le marché des Halles, où s'exerce d'ailleurs le droit de prise du duc, domine l'approvisionnement pour les denrées alimentaires ; on y trouve notamment les marchands de poisson ou les épiciers. Rue Saint-Germain-l'Auxerrois se rencontrent les marchands de foin ou de bûche, tandis que les changeurs sont particulièrement nombreux autour du Châtelet. La rue Saint-Denis est elle aussi bien représentée, particulièrement dans sa partie méridionale. Il faut noter la place très importante que tient le « quartier des affaires » situé entre les Halles au nord et Saint-Jacques-de-la-Boucherie au sud[3]. On y trouve non seulement les grands marchands bien connus, Michel et Jacques de Laillier rue de Bethisy, Regnaut Pisdoë et Guillaume Sanguin rue des Bourdonnais, mais aussi de nombreux vendeurs de draps, changeurs, armuriers, etc., demeurant rue aux Lavandières, rue de la Harengerie, rue de la Heaumerie, etc., et qui fournissent la cour. Une partie de ces contacts commerciaux a pu être nouée au moment où le duc de Bourgogne réside principalement à l'hôtel des Bourdonnais, situé au voisinage immédiat de cette zone commerciale particulièrement dynamique.

Par ailleurs, si la cour tire parti de la géographie commerciale bien connue de Paris, achetant aux Halles ainsi que dans le quartier situé au sud de celles-ci, ces zones ne constituent pas les uniques lieux d'approvisionnement de la cour à Paris : au contraire, on observe une relative dispersion des artisans et marchands sollicités par le duc de Bourgogne, puisqu'on en trouve dans chaque rue ou presque du quart nord-ouest de la ville. Un certain nombre d'artisans fournissant la cour habitent ainsi au voisinage immédiat de l'hôtel d'Artois : rue Mauconseil, les officiers font appel au pionnier Fremin Godart et au voiturier Herman de Treves[4] ; rue du

[1] L'orfèvre Raoulet de Bethisy possède ainsi une maison rue Montorgueil, près des murs de Charles V, qu'il n'habite sans doute pas vue sa situation périphérique, et une maison à l'angle de la rue aux Lavandières et de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois (AN, S* 1254, f° 36 v°, 55 v°, 63 v°).
[2] Le relevé complet est présenté en annexe, p. 535.
[3] Jean FAVIER, *Paris au XVe siècle*, *op. cit.*, p. 113.
[4] Fremin Godart est envoyé à Lille en 1384 pour visiter le chantier de l'Écluse ; Herman de Treves participe aux travaux menés à l'hôtel d'Artois en 1393 : ADCO, B 1461, f° 162 v° ; B 1503, f° 185 v°-186.

Lion d'Or habite le marchand de lances Huet de Meleun, tandis que rue Montorgueil demeurent le tapissier Robert Poinçon ou encore le faiseur d'étuis Guillaume Tireverge. Les dates auxquelles ces artisans sont sollicités, qui sont postérieures à l'acquisition de l'hôtel d'Artois par Philippe le Hardi en 1384, laissent supposer que le voisinage joue un rôle : ainsi, Tireverge, qui devient par la suite un fournisseur très régulier, apparaît pour la première fois dans la comptabilité en 1387[1]. Au contraire, les quelques rues couvertes par les censiers dépouillés se situant hors du quart nord-ouest de la ville (une partie de la Cité, la zone de la rue de la Verrerie et de Saint-Jean-en-Grève) livrent bien moins de noms de fournisseurs de la cour, ce qui n'est guère surprenant étant donné la domination économique et la concentration de la bourgeoisie parisienne sur la rive droite attestée depuis la fin du XIII^e^ siècle[2]. Au sein du cœur économique de la ville que bordent les hôtels ducaux, les officiers sollicitent donc des fournisseurs dispersés dans l'espace urbain, contribuant ainsi à faire vivre nombre d'artisans et de commerçants du quartier. L'image qui se dégage de ce relevé est donc celle d'un très grand enchevêtrement, d'une part des activités au sein de la ville, et d'autre part des relations commerciales de la cour avec ces fournisseurs parisiens. Les officiers ducaux devaient se disperser largement au sein du quartier afin de remplir leur mission d'approvisionnement, multipliant ainsi les occasions de contact entre la population urbaine et le monde de la cour. On peut cependant rappeler que toutes les cours se fournissant auprès des mêmes artisans, elles étaient toutes amenées à créer des liens avec les acteurs du tissu économique de la région des Halles et des alentours. Il nous semble que dans le cas de la cour de Bourgogne, les liens économiques ont été renforcés par les liens du voisinage, les hôtels ducaux cernant le poumon économique de la capitale auquel la cour s'approvisionne.

Cette proximité liée à la fréquentation quotidienne peut être envisagée à travers l'étude des enseignes : les sources foncières précisent parfois les enseignes portées par les maisons et les commerces recensés. Ces enseignes peuvent avoir une fonction de simple repérage, ou une fonction commerciale, renvoyant à l'activité pratiquée sur place[3]. Elles présentent une grande variété, et l'on observe parmi elles des enseignes arborant des armoiries, telles que l'écu de France, l'écu de Bretagne ou l'écu de Bourgogne. Dans ce contexte, il nous a paru que le choix de ce type d'enseigne, qui conditionne la pratique de l'espace des habitants du quartier[4], pouvait

[1] ADCO, B 1466, f° 29 v°.
[2] Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 170-171.
[3] Édouard FOURNIER, *Histoire des enseignes de Paris*, Paris, E. Dentu, 1884, 458 p; Jean-Pierre WILLESME (éd.), *Enseignes du Musée Carnavalet, histoire de Paris : catalogue raisonné*, Paris, Paris musées, 1996, 128 p.
[4] Sur le rapport entre signes de la rue et pratique de l'espace : Michael CAMILLE, « Signs of the City. Place, power and public fantasy in medieval Paris », *in* Barbara HANAWALT et Michal KOBIALKA (éds.), *Medieval Practices of Space*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2000, p. 1–36.

témoigner, outre de l'appropriation par le monde urbain d'un symbole curial, d'un lien particulier avec le lieu ou le prince auxquels elles renvoient[1], et ce d'autant plus lorsque l'on considère que ces armoiries ont pris un sens tout à fait politique au moment de la guerre civile, comme en témoignent les broches à motif partisan retrouvées dans la Seine au XIX^e^ siècle[2]. Les enseignes prenant la forme d'un écu ou d'un meuble héraldique parlant, ou encore d'un symbole ayant acquis au cours de la guerre civile une dimension politique (fleur de lys, lion de Flandre, dauphin, image Saint-André[3]) ont donc été recensées et les résultats de cette étude ont été cartographiés, pour le quart nord-ouest de Paris. Deux cartes ont été établies afin de présenter l'évolution de ces enseignes, à partir des censiers de l'évêché de 1399 d'une part, et de 1419 d'autre part, complétés par le censier royal (1391-1437). Pour ce dernier, en l'absence de mention de changement d'enseignes, on a considéré que l'enseigne était présente en 1391 et en 1437, sauf quand il n'est pas fait mention de propriétaires antérieurs à 1437 – dans ce cas, la maison et son enseigne ont été jugées de création récente, et donc reportées uniquement sur le plus récent des deux plans[4]. Dans un souci de précision, les figurés renvoyant au censier royal et ceux renvoyant au censier de l'évêché ont été distingués.

[1] Sans cependant avoir pour fonction de désigner au passant les fournisseurs royaux, ce qui sera plus tard le cas lors de la Restauration. Cf. Jean-Pierre WILLESME (éd.), *Enseignes du Musée Carnavalet*, *op. cit.*, p. 103-108.
[2] Denis BRUNA, *Enseignes de pèlerinage et enseignes profanes*, Paris, Musée national du Moyen Âge, 1996, p. 278-286.
[3] Une seule occurrence a été relevée, en 1437, rue aux Potiers d'Étain, face aux Halles : BnF, ms. fr. 8611, f° 14.
[4] Le relevé détaillé des mentions à partir desquelles les cartes ont été bâties est présenté en annexe, Tableau 26 : les enseignes au quartier des Halles : relevé des sources, p. 542.

Carte 17 : les enseignes au quartier des Halles

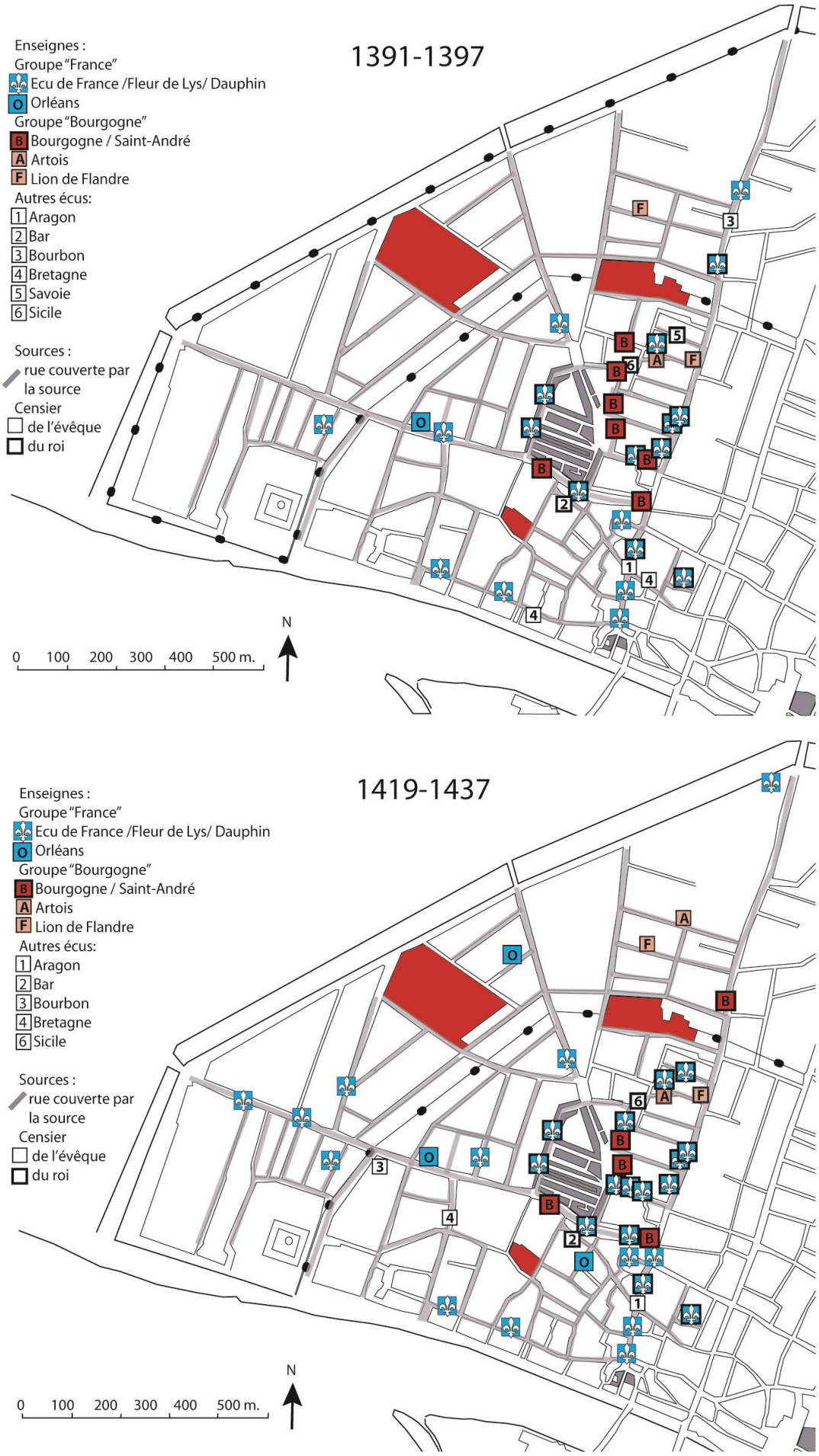

Au vu de ce relevé, deux constatations s'imposent. Alors que les enseignes à la Fleur de Lys ou à l'Écu de France se répartissent dans tout le quartier des Halles, les enseignes à l'Écu de Bourgogne – ou renvoyant à la Bourgogne – sont remarquablement concentrées au voisinage de l'hôtel d'Artois[1]. La spécificité du quartier des Halles apparaît donc bien, qu'il s'agisse d'attirer le client ou consommateur « bourguignon » ou bien d'affirmer un lien avec la cour de Bourgogne, comme c'est peut-être le cas pour la maison rue aux Fèvres, ayant appartenu au tapissier Nicolas Bataille, fournisseur du duc de Bourgogne depuis 1368 – le duc a d'ailleurs été parrain de l'un de ses enfants –, qui aboutit par derrière à l'hôtel des Quatre fils Aymon, rue de la Cossonnerie, qui fournissait l'hôtel ducal en vin. La maison avait d'abord pour enseigne un ange, puis a pris l'Écu de Bourgogne, et se trouvait en 1437 sans enseigne[2]. Une autre maison à l'Écu de Bourgogne se trouve rue de la Chausseterie ou Ferronnerie, elle appartient à un certain Guillaume Martin, tailleur de robes, que l'on peut peut-être assimiler au Guillaume Martin, tailleur et valet de chambre des ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur, domicilié à Paris, présent dans la comptabilité bourguignonne[3].

Par ailleurs, la comparaison des deux cartes révèle le plus grand nombre d'enseignes à dimension politique sur la deuxième, qui est postérieure au déclenchement de la guerre civile. Cette croissance du nombre d'enseignes n'est pas due à un effet des sources : le plus récent des censiers de l'évêché, rédigé en 1419, donc dans un contexte de crise, est beaucoup moins détaillé et précis que celui de 1399. On peut donc considérer que le plus grand nombre d'enseignes mentionnées en 1419, par une source beaucoup plus elliptique qu'en 1399, signifie qu'il y a effectivement davantage d'enseignes à ce moment-là. Par ailleurs, les sources précisent lorsque certaines maisons ont changé d'enseigne entre ces deux dates. Ainsi, rue Saint-Denis, à proximité de l'angle avec la rue Troussevache, une maison qui porte en 1399 comme enseigne l'image Sainte-Catherine arbore en 1419 la Fleur de Lys[4], tandis que la maison de Nicolas Bataille située rue aux Fèvres, évoquée ci-dessus, a changé par deux fois d'enseignes entre 1391 et 1437. On peut donc affirmer que la guerre civile entraîne une politisation de l'espace parisien, qui se traduit par un nombre plus important d'enseignes pouvant être interprétées dans

[1] Si l'on étend encore le relevé à l'ensemble des mentions présentes dans les sources, on ne relève que deux autres occurrences de l'Écu de Bourgogne : rue Sacalie, rive gauche, en 1399, et « en la rue qui descend de Saint Gervais à la rivière », en 1391-1437, alors que de nombreux autres Écus de France apparaissent – et un Écu d'Orléans, rue du cimetière Saint-Jean : AN, S* 1254, f° 80 ; BnF, ms. fr. 8611, f° 28 (Orléans) et 33 (Bourgogne).

[2] BnF, ms. fr. 8611, f° 72 v°. Mention du baptême du fils de Nicolas Bataille, levé sur fonts au nom du duc : ADCO, B 1495, f° 55, mandement du 9 février 1393 (n.st.).

[3] BnF, ms. fr. 8611, f° 98-98 v°.

[4] Maison de Robert Toutain en 1399, maison d'Étienne Portereau en 1399 (AN, S* 1254, f° 46 v°, S* 1257[4], f° 16 v°). Le changement est attesté par le censier de 1489 : « maison a la fleur de lys qui fut au college de Praelles […] et par avant a Robert Tostain […] en laquelle souloit pendre pour enseigne l'ymaige Saincte Katherine » : AN, S* 1255, f° 167.

un sens politique, et en particulier d'enseignes renvoyant au roi (Écu de France ou Fleur de Lys). On peut lire dans ces dernières l'affirmation d'un certain loyalisme vis-à-vis de la couronne, ou encore la volonté d'échapper à la bipolarisation de la vie politique en se réclamant du « parti du roi ».

Ainsi, l'étude de la géographie parisienne des achats des ducs de Bourgogne met en évidence la multiplicité et l'intensité des liens qui sont créés entre la cour et son environnement immédiat, à savoir le quartier des Halles. La cour de Bourgogne se révèle être un acteur économique important au sein de cette zone de la capitale, puisque de nombreux fournisseurs des Halles et du voisinage des hôtels ducaux sont sollicités. Cette situation se traduit par l'affichage par certains marchands et artisans du quartier de symboles renvoyant à la principauté bourguignonne, témoignant ainsi de l'existence de liens économiques, mais peut-être aussi de liens affectifs entre cour et ville.

*

* *

Les relations nouées par la cour de Bourgogne avec les milieux économiques parisiens à la faveur de ses longs séjours dans la capitale sont donc multiples et complexes. Tout l'éventail des métiers du commerce et de l'artisanat est mobilisé par la cour à Paris, ce qui traduit le double rôle de la ville comme lieu de séjour de la cour et lieu d'approvisionnement en biens de luxe. L'étude de l'intensité et de la fréquence des contacts de ces fournisseurs parisiens avec la cour de Bourgogne permet de mettre en lumière l'existence d'un vivier d'acteurs économiques régulièrement sollicités, dont la composition numérique évolue relativement indépendamment du temps de séjour et des besoins de la cour à Paris. On peut donc supposer que les relations commerciales sont un des moyens délibérément employés par le duc pour élargir l'assiette de ses contacts avec la société parisienne, et par là renforcer son influence et ses réseaux.

Dans cette optique, le rôle des officiers ducaux, à l'interface de la cour et des milieux économiques parisiens, est capital pour le recrutement des marchands et artisans travaillant pour la cour, ainsi que pour le suivi de ces relations, notamment en cas de conflit lié à l'exécution ou au paiement des commandes. Si fournir la cour peut s'avérer parfois compliqué pour les marchands, ils en retirent aussi des avantages, notamment une relative indépendance par rapport aux réglements et statuts urbains. Outre le montant des commandes ducales et le prestige qui s'y attache, ceci est probablement l'une des raisons pour lesquelles, malgré des difficultés – parfois – à se faire payer, les milieux économiques parisiens étaient tout à fait

disposés à reprendre ces relations commerciales à l'issue de la période de domination armagnaque. Philippe le Bon n'a pas cependant pas jugé pratique ou utile d'en profiter. La cour influe donc sur la vie économique de la capitale, mais en retour elle est également contrainte de s'adapter aux conditions particulières du cadre parisien. La mise en place d'une logistique faisant fonctionner les résidences ducales en réseau, ainsi que le recours aux hôteliers et aux « spécialistes du temporaire » sont dictés par la pratique de l'espace parisien telle que nous l'avons décrite plus haut. Enfin, l'étude de la géographie des achats des ducs de Bourgogne à Paris éclaire le jeu complexe d'échanges qui se met en place à la faveur des relations économiques entre la cour et son environnement urbain immédiat.

Conclusion de la deuxième partie

En définitive, l'étude de la vie matérielle de la cour de Bourgogne à Paris permet d'envisager divers aspects du lien entre cour et ville. En premier lieu, la cour ne représente qu'un ensemble réduit au sein de la population parisienne, et par conséquent son poids global en termes de denrées alimentaires et de fournitures quotidiennes, rapporté au contexte parisien, est nécessairement mesuré, voire marginal. Cependant, cela n'empêche pas que certains des marchands fréquemment en contact avec la cour aient tiré une partie tout à fait importante de leurs revenus du marché curial. Paris s'avère de plus être une place essentielle pour les achats de biens de luxe, draps et joyaux, mais aussi pour l'approvisionnement en capitaux de la cour de Bourgogne. Ainsi, la vie économique de la cour dans la capitale du royaume prend-elle de multiples formes, qui sont autant d'occasions de multiplier les contacts entre membres de la cour et Parisiens.

Ces interactions permettent de comprendre comment la cour peut influer sur la vie économique parisienne, mais aussi comment le cadre parisien impose à la cour des spécificités de gestion et d'organisation. L'influence de la cour sur la vie économique urbaine se voit à travers l'étude des fournisseurs parisiens, un ensemble numériquement important et relativement stable, dont le recrutement, en partie contrôlé par les officiers ducaux, n'est pas seulement dicté par des considérations commerciales, mais aussi sans doute par une volonté de multiplier les liens avec la société de la capitale. Les spécificités parisiennes de l'approvisionnement curial se marquent dans la mise en œuvre d'une logistique complexe, qui fait intervenir de nombreuses « petites mains », hôteliers et loueurs d'objets. Elles ont pour résultat le développement d'une géographie commerciale de l'approvisionnement curial, à la fois concentré sur le cœur économique de la capitale, et en même temps dispersé en ville. Ces liens économiques, que doublent des liens de voisinage, ont pour corollaire la création de nombreuses relations interpersonnelles entre hommes de la cour et hommes de la ville, qu'il s'agit désormais d'étudier.

TROISIÈME PARTIE

LES HOMMES DU DUC À PARIS

Afin de mieux appréhender la présence de la cour de Bourgogne à Paris sous les premiers ducs Valois, il est important de s'intéresser aux hommes qui composent cette cour. Pour cela, une enquête prosopographique sur les « hommes du duc » à Paris a été menée. L'expression d' « hommes du duc » est utilisée de façon à inclure largement toutes les personnes qui entretiennent des relations avec le duc de Bourgogne lors de ses séjours à Paris, qu'elles soient venues à Paris parce que le duc y est, ou qu'elles soient parisiennes, entrant en contact avec la cour d'une façon ou d'une autre. Il y a en effet diverses façons de servir le prince[1], et l'on ne saurait restreindre l'étude aux seuls titulaires d'offices, même si l'entourage princier est organisé et hiérarchisé en fonction de la proximité avec le prince lui-même[2]. Le critère de la proximité avec le prince est donc ici croisé avec le critère géographique du cadre parisien. Qui entoure le duc de Bourgogne lorsqu'il se trouve à Paris ?

La source principale pour l'établissement du groupe est la recette générale de toutes les finances, qui recense aussi bien les dons faits par le duc à des Parisiens que les défraiements versés à des officiers pour leur séjour à Paris. En l'absence de sources notariées concernant Paris pour les XIV^e^ et XV^e^ s., d'autres documents doivent être sollicités pour compléter les renseignements fournis par la comptabilité bourguignonne, notamment les sources judiciaires (archives du Parlement) et foncières. Le croisement des sources permet de préciser quelque peu l'image des individus gravitant autour de la cour de Bourgogne à Paris.

La définition et la délimitation de ce groupe doivent être complétées par une étude des activités de cet entourage princier dans le cadre urbain. Quelles sont les interactions de la cour et de la ville, cette fois non plus au niveau de l'institution curiale, mais bien au niveau personnel et individuel ? Après avoir dressé un portrait de l'entourage ducal à Paris et des groupes qui le composent, on s'intéressera aux modalités d'intégration des Bourguignons à Paris, mais aussi des Parisiens au sein de la cour .Dans un dernier temps sera abordée la question des échanges et de la mise en place de réseaux de relation entre milieux curial et urbain, en dehors de l'influence et du contrôle du duc.

---

[1] « L'on sert le seigneur en lui donnant des informations (politiques, économiques, personnelles), en lui prêtant de l'argent, ou même en lui procurant du prestige à sa cour. (…) La nature des rapports de service qui lient les élites aux princes est très variée ». Isabella LAZZARINI, « Relations de pouvoir et formes de service à Mantoue à l'époque de Louis de Gonzague (XVe siècle) », *in* Laurence CROCQ (éd.), *Le prince, la ville et le bourgeois (XIVe-XVIIIe siècles)*, Paris, Nolin, 2004, p. 67.

[2] La métaphore des cercles concentriques autour de la personne du prince est régulièrement employée dans les études décrivant les entourages princiers. Cf. Jean-Louis KUPPER, « Conclusions », *in* Alain MARCHANDISSE et Jean-Louis KUPPER (éds.), *À l'ombre du pouvoir : les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, Droz, 2003, p. 407; Elizabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, *op. cit.*, p. 138 ; Philippe CONTAMINE, « Noblesse française, nobility et gentry anglaises à la fin du Moyen Âge », *CRMH*, 2006, vol. 13, p. 124.

Chapitre 5
L'entourage ducal à Paris

Il s'agit dans un premier temps de repérer et de délimiter le groupe curial autour du prince, dans le cadre parisien. Si les entourages princiers sont souvent présentés en groupes hiérarchisés en fonction de leur proximité avec le prince, le cadre urbain de cette étude nous amène à privilégier une approche répartissant les hommes du duc à Paris non pas en fonction de leurs contacts avec le prince, mais en fonction de leur origine géographique. En effet, deux groupes principaux peuvent être distingués lorsque l'on observe la cour de Bourgogne à Paris : d'une part ceux qui sont venus à Paris en compagnie du duc, et dont la présence dans la capitale du royaume est conditionnée à la sienne ; d'autre part ceux qui, recrutés sur place, intègrent la cour et l'entourage princier sans pour autant cesser d'appartenir à la société parisienne dont ils sont issus.

I. Les officiers et serviteurs du duc à Paris

La première acception de la cour renvoie à tous ceux qui, gagés ou non par le prince, l'accompagnent dans ses déplacements ou peuvent être convoqués par lui. La composition de ce groupe, qui va de quelques dizaines à quelques centaines de personnes dans le cas de la cour de Bourgogne[1], varie en fonction des occasions (festives, politiques, militaires) et de l'alternance des titulaires des offices. Il est composé de nobles, principalement issus des principautés bourguignonnes, mais aussi d'hommes de savoir recrutés pour leurs compétences juridiques ou comptables, ainsi que des officiers de l'Hôtel, et plus généralement de tous ceux dont le prince requiert la présence à ses côtés. En l'absence quasi-totale d'ordonnances de l'Hôtel et d'écrous de gages pour la période considérée[2], la composition de l'entourage ducal doit être déduite d'un dépouillement des sources comptables. Si l'entourage de Jean sans Peur est désormais bien connu[3], celui de Philippe le Hardi n'a pas encore bénéficié d'un travail systématique[1], qui

[1] Cf. ci-dessus chapitre 3, p. 203 pour une évaluation des effectifs de l'Hôtel.
[2] Trois exemples d'écrous de gages lorsque le duc se trouve à Paris ont été retrouvés pour la période concernée : ADCO, 33 F 35 (13 avril 1367 n.st.) ; B 321 (5 février 1386 n.st.) ; B 326bis (mai 1396).
[3] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 295-411.

dépasse cependant notre propos, centré sur le cadre parisien. La question des relations entre la cour de Bourgogne et la ville de Paris nécessite toutefois de s'interroger sur le noyau à partir duquel la cour se constitue, puisque lorsque Philippe le Hardi, alors âgé de vingt et un ans, devient duc de Bourgogne, en 1363, son entourage est sans aucun doute parisien et français avant tout, comme il sied à un prince élevé à la cour de France[2]. En effet, si la cour a une fonction d'intégration des élites, en particulier nobiliaires[3], elle reflète aussi la faveur et les affinités du prince[4].

1. La cour de Bourgogne : un noyau royal et parisien

Si l'on considère les conseillers et les grands officiers de l'Hôtel dans les années 1363-1369, c'est-à-dire de l'accession au duché jusqu'au mariage flamand, on observe le peu de représentants des terres bourguignonnes parmi les grands serviteurs du duc. La liste des chambellans ducaux montre la faiblesse du recrutement bourguignon : on y trouve Guy VI de la Trémoille, issu d'une famille poitevine et dont le père a fréquenté la cour de France[5] ; le chevalier francilien Jean de Mornay, auprès du duc dès 1364[6] ; Philippe de Chartres, originaire de la Beauce, qui a d'abord officié comme écuyer de l'Hôtel du dauphin en 1355, puis comme échanson du roi et chambellan de Philippe le Hardi en 1363[7] ; Bertaut de Chartres, frère de Philippe, attaché par la suite au comte de Nevers[8] ; Guy le Baveux, chambellan en 1364[9] ; Hugues du Boulay, capitaine du château de Montlhéry de 1365 à 1383, chambellan ducal en

---

[1] Excepté le désormais ancien « État des officiers et domestiques de Philippe, dit le Hardy, duc de Bourgogne, dans *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, Paris, J.-M. Gandouin, 1729, t. II.

[2] Sur l'enfance et la jeunesse des fils de Jean le Bon : Françoise AUTRAND, *Charles V*, *op. cit.*; Françoise AUTRAND, *Jean de Berry*, *op. cit.* Sur la période de captivité de Jean le Bon et Philippe le Hardi en Angleterre : Louis DOUËT D'ARCQ, *Comptes de l'argenterie*, Paris, Renouard, 1851, p. 193-277.

[3] Werner PARAVICINI, « Structure et fonctionnement de la cour bourguignonne au XVe siècle », *op. cit.*; Werner PARAVICINI, « Expansion et intégration : la noblesse des Pays-Bas à la cour de Philippe le Bon », *Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden*, 1980, vol. 95, p. 298–314; Mario DAMEN, « The Nerve Centre of Political Networks? The Burgundian Court and the Integration of Holland and Zeeland into the Burgundian State, 1425-1477 », *op. cit.*

[4] Jan HIRSCHBIEGEL et Werner PARAVICINI (éds.), *Der Fall des Günstlings. Hofpartei in Europa vom 13. bis zum 17. Jahrhundert*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2004, 531 p.

[5] Thierry DUTOUR, « L'approche biographique des personnages secondaires : le cas de Guy VI de la Trémoïlle (1343-1397) », *in La biographie. Problèmes et méthodes. Sources Travaux historiques*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1985, p. 23.

[6] Seigneur de Mitoy (c^{n} Nangis) et de Chalautre-la-Petite (c^{n} Provins) Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I*, *op. cit.*, t. I, p. 370, n. 3. Même si son titre chambellan n'est pas attesté avant 1370, il sert auparavant « en la compaignie de monseigneur », par exemple six mois à Paris entre décembre 1366 et mai 1367 : ADCO, B 1430, f° 41. Il possède un hôtel près de Provins où le duc séjourne en 1388 : ADCO, B 1469, f° 87.

[7] *Ibid.*, t. I, p. 94, n. 1.

[8] ADCO, B 1430, f° 116, Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 61-62.

[9] ADCO, B 1430, f° 113, Urbain PLANCHER, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, Dijon, impr. A. de Fay, 1739, t. III, p. V, n° X. Il est nommé par Charles V châtelain de Tillières, au bailliage d'Évreux, en 1368 : Gustave DUPONT-FERRIER, *Gallia Regia*, *op. cit.*, t. III, p. 352, n° 12892.

1368[1] ; ou encore Gervaisot de Saint-Étienne, issu d'une famille normande, fils de la nourrice de Philippe le Hardi, prisonnier avec lui à Poitiers, et chambellan dès 1364[2]. Parmi les officiers de l'Hôtel présents dès les premiers temps du principat, Jean Sauvegrain, dit le Normandel, valet de chambre en 1367, porte un surnom révélant peut-être une origine normande[3] ; Oudart (Oudinet) de Chaseron, panetier du duc en 1368, est d'origine auvergnate[4]. Quant à Robinet Trichart, valet de chambre du duc depuis 1367 au moins, qui reste mal connu, il semble avoir des attaches parisiennes assez marquées puisqu'il possède des biens dans la capitale[5].

La noblesse de Bourgogne s'est ralliée à Philippe le Hardi dès son avènement[6], et l'on trouve bien sûr des Bourguignons dans l'Hôtel, comme Robin de Florigny, écuyer tranchant dès 1364[7], Thomas de Saulx, dit le Loup de Ventoux, écuyer d'écurie dès 1368[8], ou Jean Valée, écuyer et maître d'hôtel en 1368[9], mais aussi dans les petits offices – dont les titulaires sont cependant plus difficilement identifiables[10]. Dans le contexte de lutte contre les compagnies qui accompagne la prise de possession du duché par Philippe, la noblesse bourguignonne semble cependant davantage retenue sur le terrain, plutôt qu'auprès du duc lorsqu'il séjourne à Paris, à l'image de Guy de Pontailler, seigneur de Talmay, maréchal de Bourgogne à compter de janvier 1364. Dans le même temps, Philippe le Hardi s'appuie sur des Bourguignons ayant fait carrière au service du roi, tels que Philibert Paillart, chancelier de Bourgogne jusqu'en 1366 ou Thomas de Voudenay, chevalier, conseiller du duc en 1368[11], ainsi que sur des proches du roi l'ayant servi en Bourgogne ou ayant des liens particuliers avec le duché, tels Guillaume de Melun, archevêque de Sens, avec qui le duc s'entretient régulièrement[12], Arnaud de Corbie, conseiller du roi et « commissaire d'icellui seigneur es partiez du duchié de Bourgoingne »[13], ou Pierre d'Orgemont, alors président au Parlement de Paris, qui a administré le duché de Bourgogne au

[1] ADCO, B 1430, f° 97 v°, *Ibid.*, t. IV, p. 392, n° 17079.
[2] Il est attesté jusqu'en 1374. Ernest PETIT, *Philippe le Hardi*, *op. cit.*, p. 4, n. 1.
[3] ADCO, B 1430, f° 29 v°, Marie-Thérèse CARON, *La noblesse dans le duché de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 153-155 ; Thierry DUTOUR, *Une société de l'honneur : les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge*, Paris, H. Champion, 1998, p. 42.
[4] Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I*, *op. cit.*, t. I, p. 238, n. 5.
[5] Il apparaît dans la recette générale de toutes les finances à l'occasion de dons : ADCO, B 1430, f° 48, 116 ; B 1475, f° 86-86 v° (1387) ; B 1519, f° 122 (1399). Pour les biens immobiliers, cf. ci-dessous, p. 558.
[6] Bertrand SCHNERB, *L'État bourguignon*, *op. cit.*, p. 51.
[7] Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I*, *op. cit.*, p. 323, n. 4.
[8] ADCO, B 1430, f° 116, en 1370.
[9] Il devient gruyer de Bourgogne en 1371 : Corinne BECK, *Les eaux et forêts en Bourgogne ducale (vers 1350-vers 1480) : société et biodiversité*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 84.
[10] En 1367, Robin de Boux, aide de la cuisine, reçoit un don pour rentrer chez lui à Villiers-le-Duc (Côte d'Or, c^{n} Châtillon-sur-Seine). Il fait par la suite carrière comme queux du duc. ADCO, B 1430, f° 41 ; B 1467, f° 62 v°, etc.
[11] ADCO, B 1430, f° 115, Roland DELACHENAL (éd.), *Chroniques des règnes..., t. II*, *op. cit.*, p. 250.
[12] Raymond CAZELLES, *Société politique, noblesse et couronne*, *op. cit.*, p. 502. Guillaume de Melun est le frère de Jean, vicomte de Melun et comte de Tancarville, lieutenant du roi en Bourgogne entre 1361 et 1363 : Bertrand SCHNERB, *L'État bourguignon*, *op. cit.*, p. 33.
[13] ADCO, B 1430, f° 177.

nom de Philippe de Rouvres au moins jusqu'en 1356, et qui est conseiller du duc dès le début de son principat[1].

Les officiers servant le roi et le duc, ou encore le duc et un autre membre de sa famille sont nombreux, ce qui renforce le caractère royal, et donc souvent français, du recrutement de la cour de Bourgogne. Aubert Auxois est ainsi dit « escuier tranchant de monseigneur de Berry et de monseigneur » en 1367[2], Philippot de Valois, sergent d'armes du roi en 1364, est en 1365 au service du roi et du duc[3], Pierre d'Orgemont est conseiller du roi et du duc, Jean Blanchet, secrétaire du roi et du duc[4]. C'est enfin dans l'administration royale que Philippe recrute les gens de savoir dont a besoin son gouvernement : Huet Hanon, receveur général à compter de 1363, avait été lieutenant de Pierre des Landes, changeur du trésor du roi à Paris[5], tandis que le secrétaire Thomas de Chappelles a été retenu comme notaire du roi en 1361[6].

La faiblesse relative du recrutement bourguignon est d'autant plus frappante que la comptabilité révèle que le nombre de grands officiers de l'Hôtel reste alors relativement réduit. Un écrou que l'on peut dater de 1367 ne donne que huit titulaires de charges relevant du sommet de la hiérarchie de l'Hôtel[7] : il s'agit de Guy de la Trémoille, qui est alors chambellan ; Thomas de Chappelles, secrétaire et aumônier ; Robin de Florigny, écuyer tranchant ; Pierre de la Lande, dit Goupillet, échanson ; Guillaume Appollo, échanson ; Jobin le Pignier, écuyer servant[8] ; Jean Sauvegrain dit le Normandel et Robinet Trichart, tous deux valets de chambre[9]. Parmi ces huit officiers, on compte au maximum quatre Bourguignons – à supposer que ceux dont le lieu d'origine n'est pas connu soient tous Bourguignons. De même, lorsqu'en 1367

[1] Léon MIROT, *Une grande famille parlementaire*, *op. cit.*, p. 11. Il est signalé comme conseiller du duc dès 1366 : ADCO, B 1430, f° 178 v°. Sur l'interpénétration du service ducal et du service royal, voir aussi Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État*, *op. cit.*, p. 98, et ci-dessous, p. 328 et suivantes.
[2] ADCO, B 1430, f° 46, mandement du 18 février 1367 (n.st.).
[3] Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I*, *op. cit.*, p. 325, n. 5. Il est payé pour des missions entre Paris et la Bourgogne : ADCO, B 1430, f° 45, mandement du 11 décembre 1367 ; B 1441, f° 41 v°.
[4] Secrétaire du roi dès 1359, secrétaire du duc dès le début de son principat : *Ibid.*, p. 410 ; Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 139, n° 248.
[5] Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les chefs des finances ducales de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 23.
[6] *Ordonnances des rois de France de la troisième race,*, *op. cit.*, t. III, p. 534. Les attaches parisiennes de Thomas de Chappelles sont confirmées par le fait que c'est sa sœur, Agnès, épouse du Parisien Guillaume de Montelon – dont on ne sait rien par ailleurs – qui recueille sa succession. ADCO, B 1463, f° 64. Thomas de Chappelles meurt avant le 29 avril 1382 : ADCO, B 1457, f° 54 v°.
[7] La période est d'ailleurs à la restriction des effectifs de l'Hôtel : les valets Gillet de Couilli, Henriet et Marin sont « envoié en leur hostieux pour la restricion des gens de son hostel », par mandement du 16 septembre 1365 : ADCO, B 1430, f° 41 v°.
[8] Peut-être s'agit-il de Jobin de Maisières, écuyer pannetier du duc à partir de 1374. Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I*, *op. cit.*, p. 440, n. 1.
[9] L'écrou comporte 61 noms au total : ADCO, 33 F 35, daté de mardi 13 avril, sans millésime, à Paris. Deux millésimes sont possibles : 1367 ou 1378. La date de 1367 est privilégiée en raison de la concordance de la liste donnée par l'écrou avec deux autres listes d'officiers de l'Hôtel recevant un don ducal, datant respectivement de juin 1367 et de septembre 1368. Sur ces listes issues de la recette générale sont précisées les fonctions de chacun, alors que l'écrou ne mentionne que les noms. ADCO, B 1430, f° 48-48 v° et f° 115 v°-117.

Philippe le Hardi offre des robes pour Pâques aux « gens du conseil », celui-ci est composé de Pierre d'Orgemont, Jean Blanchet, Berthaut d'Uncey, chancelier de Bourgogne et Thomas de Chappelles ; ce sont les mêmes, auxquels s'ajoutent maître Robert d'Alemagne, physicien du duc, et Huet Hanon, receveur général, qui reçoivent à nouveau une robe pour Pâques 1368[1]. Deux constats s'imposent donc : d'une part le faible effectif de la cour et de l'Hôtel, et d'autre part les liens privilégiés de ces quelques hommes qui entourent le duc avec Paris et la cour du roi. Le faible nombre d'officiers gagés par Philippe le Hardi reflète d'ailleurs peut-être le fait qu'une partie de son entourage fait partie de la cour royale, et est donc à ce titre gagé par le roi. Apparaissent ainsi très régulièrement dans la comptabilité ducale, pour des remboursements de menues sommes ou pour des échanges de présents, des figures telles que Bureau, seigneur de la Rivière, chambellan de Charles V, ou encore Gace de la Buigne, premier chapelain du roi, qui avait accompagné Jean II lors de sa captivité anglaise, et qui sont donc des familiers du duc[2]. Le noyau de la cour de Bourgogne est donc, au début du principat de Philippe le Hardi, nettement français et parisien, et très lié à la cour royale, dont il est en quelque sorte une émanation.

2. La cour face à Paris : la construction d'une extranéité

Au cours du principat de Philippe le Hardi, la cour de Bourgogne s'élargit progressivement et intègre en plus grand nombre des hommes venus de Bourgogne mais aussi des principautés du Nord[3]. Cette extension du recrutement contribue à faire de la cour un corps étranger au sein de la société parisienne, ou du moins extérieur à celle-ci[4]. En effet, l'origine étrangère des membres de la cour, venus de Bourgogne, de Picardie ou de Flandre, s'entend à leur façon de parler, qui se différencie du parler parisien, et les désigne immédiatement comme étrangers. Ainsi, lorsqu'en 1405 l'écuyer Renaud d'Azincourt, échanson du duc, séduit une

[1] ADCO, B 1430, f°32 (mandement du 13 avril 1367) et f° 37 (mandement du 28 avril 1368).

[2] Bureau de la Rivière : dons de vêtements : ADCO, B 1430, f° 36 v°, 108 v° ; échanges de présents : B 1430, f° 118 v°, B 1444, f° 66 v°, 75 ; remboursement de menues sommes : B 1430, f° 22, 117 v° ; sommes perdues au jeu : B 1430, f° 34 v°. Gace de la Buigne : remboursement de menues sommes : ADCO, B 1430, f° 21 v° ; B 1435, f° 33 v°-34 ; échange de présents : B 1435, f° 49 v°, 51, 55 v°. Gace de la Buigne dédicace à Philippe le Hardi son *Roman des Deduis*, commencé en Angleterre en 1359.

[3] Voir par exemple Marie-Thérèse CARON, *La noblesse dans le duché de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 133-166 ; Hans COOLS, « Le prince et la noblesse dans la châtellenie de Lille à la fin du XVe s. : un exemple de la plus grande emprise de l'État sur les élites locales ? », *Revue du Nord*, 1995, vol. 77, n° 310, p. 387–406 ; Jan DUMOLYN, « Les réseaux politiques locaux en Flandre sous la domination bourguignonne: les exemples de Gand et de Lille », *Revue du Nord*, 2006, vol. 88, p. 326-327.

[4] D'autant que la cour intègre aussi un certain nombre d'étrangers aux territoires ducaux : cf. le numéro spécial de la *Revue du Nord* consacré à cette question : « Les étrangers à la cour de Bourgogne : statut, identités, fonctions », *Revue du Nord*, Septembre 2002, vol. 84, n° 345-346 ; sur l'extranéité des gens de la cour de Bourgogne par rapport à la ville de Paris : Florence BERLAND, « Entre cour et ville : l'intégration des gens du duc de Bourgogne à Paris (1363-1422) », *BSHPIDF*, 2011, p. 11–30.

épicière de Paris, cette dernière s'amuse à « contrefaire le picard et tout pour l'amour qu'elle avoit au beau Regnaud »[1]. Cette extranéité peut aussi servir de support à une certaine xénophobie. En 1392, des sergents du Châtelet arrêtent Henri de Bois-le-Duc[2], sommelier du duc de Bourgogne, qui s'était battu rue Neuve-Saint-Merri, et le mènent le long de la rue de la Savonnerie : « il y avoit grant pourquite de genz apres lui qui l'appelloient traitre flament », tandis qu'un peu plus loin un sergent l'interpelle, disant : « Or ça, de par le deable, il y a tant a faire a ses Flamens ! »[3]. La méfiance est particulièrement vive face aux contingents armés venus du nord : relatant la prise d'armes de 1401, le Religieux de Saint-Denis fait part de son soulagement lorsque les gens de guerre étrangers, donc par nature plus susceptibles de commettre crimes et déprédations, se retirent suite à la réconciliation des ducs[4].

L'extranéité des gens de cour par rapport à la ville est aussi entretenue par leurs nombreuses allées et venues, qui les maintiennent dans une situation d'hôtes de passage. Ces déplacements sont liés à la micro-mobilité curiale, mais aussi aux exigences du service ducal : les nobles se déplacent entre leur fief et la cour de leur seigneur, qui se trouve, dans le cas bourguignon, souvent à Paris ; les titulaires d'offices rentrent chez eux au terme de leur engagement. La comptabilité recèle ainsi de nombreux exemples de défraiements versés à des officiers ducaux pour financer leur retour dans leur famille ou dans leur pays[5]. Ainsi, Guillaume le Brun, sire de Mons, écuyer tranchant de Philippe le Hardi, reçoit 40 francs en novembre 1389 « pour don a lui fait par ledit monseigneur pour son retour en son païs, de Paris ou il estoit devers monseigneur quant ledit monseigneur en party darnierement »[6]. Le duc, se trouvant à Paris, donne en février 1384 (n. st.) 10 francs à son clerc Henri Potage « pour soy en retourner ou pays de monseigneur en Flandres ouquel il a sa demourance »[7]. En février 1393 (n. st.), c'est le garde-huche de l'échansonnerie ducale Jean d'Abonal qui reçoit, toujours à Paris, 10 francs « pour achater un cheval pour aler en son pays »[8]. On pourrait ainsi multiplier les exemples. Les nobles sont convoqués pour des événements curiaux ou pour la guerre, les officiers pour

[1] Antoine LE ROUX DE LINCY, « Tentative de rapt commise par Regnaut d'Azincourt sur une épicière de la rue Saint-Denis, en 1405 », *BEC*, 1847, vol. 8, p. 328; autre exemple de l'opposition entre le français de Paris et le picard : Serge LUSIGNAN, « Une affaire de mots et de couteaux : la mauvaise fortune d'un Picard à Paris », *in* Julie CLAUSTRE, Olivier MATTÉONI et Nicolas OFFENSTADT (éds.), *Un Moyen Âge pour aujourd'hui : mélanges offerts à Claude Gauvard*, Paris, PUF, 2010, p. 119–127.
[2] 'S-Hertogenbosch, Brabant septentrional, Pays-Bas.
[3] AN, JJ 143, n° 134, juin 1392.
[4] « C'étaient pour la plupart des Allemands, des Liégeois, des Brabançons et autres étrangers, accoutumés à ne suivre que leur fureur, à n'écouter que leur rapacité et leurs passions ». Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. III, p. 18-19.
[5] La pratique se retrouve bien évidemment dans d'autres cours, par exemple en Brabant : cf. André UYTTEBROUCK, « Quelques aspects de la vie quotidienne à la cour de Brabant », *op. cit.*, p. 154.
[6] ADCO, B 1479, f° 61 v°, quittance donnée le 1er novembre 1389.
[7] ADCO, B 1461, f° 118.
[8] ADCO, B 1495, f° 62.

diverses missions (transports de fonds, reddition de comptes), mais chacun, après un séjour plus ou moins long à Paris, retourne chez soi. Des raisons familiales sont souvent invoquées comme justification pour ces déplacements[1]. Ainsi, le 26 janvier 1394 (n.st), Thibaut Morelot, valet des sommiers du duc, reçoit 4 francs au départ de Saint-Germain-en-Laye pour aller « veoir ses amis, pour cause de sa femme qui estoit trespassee »[2]. Brissaut de Lizac, valet de chambre du duc, est gratifié pour visiter ses amis en Hainaut[3]. Jean de Mautin, écuyer échanson d'Antoine, fils de Philippe le Hardi, s'en retourne voir sa mère en Bourgogne[4]. Hennequin de Hemzebert visite son frère à Vienne, en Autriche[5]. Les attaches familiales géographiquement variées de ces membres de la cour soulignent à nouveau la diversité des origines des membres de la cour de Bourgogne.

Ces dons montrent que malgré les voyages et la distance, les liens entre les serviteurs du duc et leur région d'origine ne sont pas rompus. La prise en compte dans la comptabilité ducale des frais de déplacement des officiers en fonction de leur lieu de résidence, où ils ont leur « mesnage » le montre bien. Pierre de Montbertaut, « général trésorier et gouverneur des finances » du duc de 1397 à 1399[6], est retenu aux gages de 1000 francs par an, augmentés de 3 francs par jour « touteffoiz qu'il seroit hors de son hostel d'Arras ». Or Montbertaut, à qui ses fonctions imposent une présence quasi-continuelle à la cour, et qui a acheté en 1395 une maison à Paris sur ordre du duc[7], y passe, en compagnie de la cour, le plus clair de son temps : pour l'année 1398, il ne réside que seize jours à Arras – et touche par conséquent un supplément de gages appréciables[8]. Il reste cependant arrageois aux yeux de l'administration ducale, et sans doute aux siens propres. Il y a là aussi une façon de rétribuer plus largement un serviteur apprécié. Témoigne de cette interprétation le cas de Joceran Frepier, nommé conseiller sur le fait des finances le 14 mai 1406 aux gages de deux écus d'or par jour, pour chaque jour passé

[1] Outre les visites familiales, le retour dans la région d'origine peut aussi être l'occasion de régler diverses « affaires » : Pieron le Sire, palefrenier, obtient ainsi l'autorisation ducale de quitter la cour, qui se trouve alors à Angers, pour rentrer chez lui « pour veoir ses besoignes ». ADCO, B 1501, f° 72 v°. Mandement ducal donné à Angers le 7 septembre 1394.
[2] ADCO, B 1500, f° 178.
[3] ADCO B 1500, f° 75, mandement ducal du 26 septembre 1393. Brissaut est le frère d'Henri et de Jean de Lizac (cf. ADCO, B 1511, f° 171), tous deux officiers royaux, membres de la Cour amoureuse. Sur leur carrière à tous les trois, voir ci-dessous, p. 329 et suivantes. Bozzolo Carla et Loyau Hélène, *La cour amoureuse dite de Charles VI*, Paris, Le Léopard d'or, 1982, t. II-III, p. 143, n° 620 et 621.
[4] ADCO, B 1511, f° 51, Mandement ducal du 4 janvier 1397 (n. st.).
[5] ADCO, B 1511, f° 64, mandement ducal du 13 janvier 1397 (n. st.).
[6] Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les chefs des finances ducales de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 45-46; Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 223, n° 801.
[7] Il reçoit alors 750 fr. « pour don a lui fait par mondit seigneur de grace especial, pour lui aidier a paier la moitie d'une maison qu'il a achetee a Paris de la voulenté de mon dit seigneur », mandement du 28 février 1395 (n. st.), ADCO, B 1503, fol. 95.
[8] ADCO, B 1514, fol. 72 v°.

hors de la ville de Chalon, où il demeure[1] : il obtient en 1410 un mandement ducal qui confirme cette disposition, dans le but d'obvier à toute « difficulté que par aventure on porroit faire, [puis]que ledit Joceran s'est depuis mariez en la ville de Paris, ou il a de present sa demorance, en laquelle il a vacqué une partie dudit temps »[2]. Frepier, devenu parisien, continue donc, signe de la faveur dans laquelle il se trouve, à toucher ses gages comme un non-Parisien. Toujours est-il que la famille, et partant, la résidence des membres de la cour, sont la plupart du temps fixées hors de Paris[3], ce qui contribue à faire d'eux des hôtes de passage, dont les relations avec Paris et les Parisiens sont forcément conditionnées par ce caractère très provisoire de leur séjour[4].

Enfin, les sources témoignent de la conscience parmi les Parisiens et parmi les serviteurs ducaux, de l'existence d'un groupe curial nettement distinct de la population urbaine du fait même de sa cohésion interne. Du point de vue des membres de la cour, il est certain que des liens de solidarité et d'amitié se développent au sein de ces espaces de sociabilité que sont l'Hôtel et la cour, même s'ils sont difficiles à saisir à travers les sources, qui les passent généralement sous silence[5]. Cette solidarité s'exprime tout particulièrement face à l'autre, c'est-à-dire face à la ville, notamment lors des confrontations violentes, par exemple à travers des expéditions punitives lorsqu'un membre de l'Hôtel a été injurié, ou par le soutien qu'apporte éventuellement face à la justice royale le chef de l'Hôtel princier à ses serviteurs[6]. On voit ainsi deux valets du sire de la Trémoille, Daniel de la Court et Guillaume le Bastart de Beuzin, pris

[1] Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les chefs des finances ducales de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 53-54.
[2] ADCO, B 1560, f° 237 v°-238, mandement du 30 septembre 1410.
[3] Il faut un événement exceptionnel, tel que la guerre, ou un ordre exprès du duc, pour déplacer la famille d'un officier. Guillaume du Bois, écuyer, conseiller et maître d'hôtel de Jean sans Peur, reçoit, en 1421, 200 francs pour services rendus et pour « lui aidier a supporter les charges et despens de sa femme et ses enfans qu'il fist venir de Berry, ou ils estoient lors demourans, ou païs de Bourgogne pour cause des gueres ». ADN, B 1923, f° 103 v°, mandement ducal donné à Gand le 6 juin 1421. Sur ce personnage, membre de la Cour Amoureuse : Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 119, n° 554.
[4] C'est surtout ce caractère temporel, à savoir le fait que le séjour à Paris ne soit jamais d'emblée considéré comme définitif pour eux, qui distingue à mon sens les gens du duc des autres Parisiens d'origine provinciale ou étrangère. Ceux-ci constituent une bonne partie de la population : R. Descimon rappelle qu'« on n'était jamais que relativement parisien », mettant en avant la multiplicité des appartenances des Parisiens aisés (propriétaires fonciers en dehors de la cité) comme des plus pauvres, souvent récemment arrivés, et conservant des liens avec leur région d'origine et leurs parents. La présence de la cour pose finalement, selon les termes de J. Morsel « le problème de l'articulation de la communauté « bourgeoise » aux « autres » qui pourraient venir résider dans l'espace concerné sans toutefois pouvoir (ou vouloir) s'intégrer à la communauté d'habitants, par exemple en raison du caractère transitoire de leur présence. » Robert DESCIMON, « Bourgeois et habitants : réflexions sur les appartenances multiples des Parisiens au XVIe siècle », *in Être parisien*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Paris et Île-de-France - Mémoires », n° 55, 2004, p. 185 ; Joseph MORSEL, « Comment peut-on être parisien? Contribution à l'histoire de la genèse de la communauté parisienne au XIIIe siècle », *in* Patrick BOUCHERON et Jacques CHIFFOLEAU (éds.), *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Etudes offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 368.
[5] Pour ces liens au sein de l'Hôtel des ducs d'Orléans: Elizabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, *op. cit.*, p. 205-214. Pour un exemple de solidarité au sein de l'Hôtel de Bourgogne, voir ci-dessous, p. 477.
[6] Claude GAUVARD, « La violence des hôtels princiers à Paris », *op. cit.*, p. 234-235.

dans une rixe dans une taverne près de Notre-Dame, être secourus par Hennequin de Basse Rue, valet de faucons du duc de Bourgogne, qui passe par là à cheval : il tire aussitôt son épée pour secourir « ses amis et compaignons d'un hostel [qui] estoient en peril de mort pour l'onneur du service de leur dit maistre »[1]. La référence à l'honneur du maître, dans une querelle de taverne, a pour objectif de légitimer le réflexe de solidarité intra-curial[2]. De nombreuses occurrences de cet « esprit de corps » face à la ville peuvent être citées, à Paris[3], mais aussi dans d'autres villes[4]. Ces solidarités nouées au sein du service ducal ont sans doute pour conséquence d'homogénéiser aux yeux des Parisiens le groupe curial, dont la cohérence est assurée par la fidélité au duc. Ainsi, dans un passage de ses *Mémoires*, Olivier de la Marche définit les étrangers à la cour comme tous ceux qui ne sont pas attachés au duc par les liens d'une dépendance politique et juridique : il englobe dans ce statut aussi bien les Italiens et les Anglais que les Français de France et les Bretons[5]. De même, les chroniques évoquent souvent les « gens du duc », regroupant et distinguant ainsi ceux que rassemble le service du prince[6]. Service du duc et origine étrangère sont parfois conjugués pour définir une catégorie particulière de la population parisienne : lors de l'entrée de Jean sans Peur à Paris le 24 novembre 1408, après la victoire d'Othée, Michel Pintoin explique ainsi le cri de « Noël ! » qui accueille le duc : « dans la foule d'hommes et de femmes, il y avait quelques Flamands et quelques Bourguignons qui, voyant leur seigneur, ont manifesté une joie débordante en lui criant des acclamations qui n'étaient dues qu'au roi »[7]. Si la cour n'est pas juridiquement

[1] AN, JJ 133, n° 70, juillet 1388.

[2] Sur le rôle de l'honneur dans les conflits et la délinquance : Claude GAUVARD, *« De grace especial », Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991, p. 705 et suiv.

[3] Exemples d'expéditions punitives de membres de l'Hôtel ducal : vers 1370, des compagnons de Guy de la Trémoille vont, avec son accord, venger un de ses valets qui a été battu à Saint-Denis : AN, JJ 122, n° 113, Paris, 20 février 1383 (n. st.) En 1386, deux serviteurs du duc, le page Hennequin Paoul et le valet des chevaux Huguenin, en conflit avec des sergents du Châtelet, vont en chercher le page Evrart de Grintus pour les aider à vider leur contentieux : AN, JJ 142, n° 108. En 1412, Jabob Thyruin, serviteur de Jean de Baudescault, écuyer et panetier du duc de Bourgogne, est arrêté pour avoir délivré, avec des complices, un compagnon qu'un sergent à verge emmenait prisonnier pour avoir battu une femme : Claude GAUVARD, Mary ROUSE, Richard ROUSE et Alfred SOMAN, « Le Châtelet de Paris au début du XVe siècle d'après les fragments d'un registre d'écrous de 1412 », *BEC*, 1999, vol. 157, p. 597, cas n° 24, 25 avril 1412.

[4] Les menaces que profèrent les valets du duc face à des bourgeois d'Amiens dans une querelle de taverne sont très explicites : « Si vous en alez, car il vendra maintenant une quarantaine des compaignons de la court de monseigneur le duc ». La lettre est datée de 1380, et se réfère à des événements ayant eu lieu en 1373 : les dialogues ont donc sans doute été recomposés et « réécrits », ce qui renforce l'idée que l'argument du compagnonnage au sein de l'Hôtel est jugé tout à fait naturel par les parties en présence. AN, JJ 118, n° 387.

[5] Il décrit en effet les « aucungs d'iceulx estrangiers, François, Ytaliens, Provençaux » qui doivent participer à un pas d'armes à Chalon-sur-Saône en 1450. Cité par Bertrand SCHNERB, « Les étrangers à la cour de Bourgogne : Avant-propos », *Revue du Nord*, t. 84, n° 345-346, 2002, p. 225.

[6] Ainsi, face à la menace au parti d'Orléans en 1405, le bourgeois de Paris établit un parallèle entre « les gens du duc » qui prennent les armes et « les gens de Paris » qui s'émeuvent. Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 3.

[7] Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. IV, p. 186-187.

parlant une « patrie »[1], au sens où l'appartenance à la cour n'efface pas l'origine géographique de chacun, elle semble cependant définir, aux yeux de ceux qui n'en sont pas membres, une partie au moins de l'identité de ceux qui y sont inclus. La prévalence de cette identité curiale aux yeux des membres de la communauté urbaine peut être illustrée à travers l'exemple d'Étienne Morel : ce fonctionnaire ducal, qui apparaît au service du comte de Nevers dès 1398[2], est contrôleur de la dépense de l'Hôtel durant toute la durée du principat[3]. Ce poste de confiance lui permet de faire un beau mariage à Paris : sa veuve, Lorette (ou Laurance), dont on ignore malheureusement le nom de famille, déclare après son veuvage qu'« au temps qu'elle fut mariee oudit feu Estienne, estoit riche en biens meubles de plus de dix mille frans », auxquels s'ajoutaient ses héritages[4]. Or il s'avère au décès d'Étienne Morel que ce dernier était né serf de Guy de Rougemont, seigneur de Rougemont et de Montferney (Doubs), et donc mainmortable : par conséquent, ses biens sont saisis, tandis que sa veuve, qui affirme qu'il avait été affranchi par lettres de la chancellerie de Bourgogne, engage une procédure en Parlement[5]. Le service ducal a donc permis à cet homme de s'élever dans la société parisienne, effaçant ses origines serviles, lui permettant de devenir valet de chambre du roi, voire peut-être même écuyer[6] : est-ce à dire que « l'air de la cour rend libre » ? Si le soutien du duc Jean s'est avéré essentiel pour promouvoir Étienne Morel, en ville en tout cas, le serviteur du duc est d'abord et avant tout perçu et envisagé comme un membre de la cour.

---

[1] Werner PARAVICINI, « La cour, une patrie ? L'exemption du droit d'aubaine accordée par les ducs de Bourgogne aux officiers de leur hôtel (1444-1505) », *Revue du Nord*, Septembre 2002, vol. 84, n° 345-346, p. 247–294.

[2] Il est alors notamment chargé de faire transporter depuis l'hôtel de Guy de la Trémoille à Paris jusqu'au sien des arbalètes et des tapisseries, et de superviser l'expédition de tapisserie de Paris à Dijon, mais ses fonctions ne sont pas précisées : ADCO, B 5520, f° 188.

[3] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 350.

[4] AN, X 1C 125 B, n° 127, 8 mai 1423. Le mariage date de 1413 : par mandement du 3 février 1413 (n.st.) à Paris, le duc fait don à Étienne Morel de 600 francs pour son mariage : ADCO, B 1576, f° 125. Le prénom de Lorette est employé dans l'accord de 1423, celui de Laurance dans son testament, passé le 19 avril 1430, dont des extraits ont été copiés au XVII^e^ s. Elle est alors l'épouse de Guillaume de Buymont, premier huissier du Parlement : BnF, NAL 184, f° 94, n° 28. Sur la famille de Buymont : Simone ROUX, *Paris au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 127-128. Sur les biens possédés par Étienne Morel et son épouse, la Recette générale de toutes les finances précise en 1419 que cette dernière « a esté boutee hors de la ville de Meleun et de tous autres lieux ou ledit Estienne et elle avoient leurs heritaiges depuis cinq ans en ça, qui povoient monter a la value de IIII ou cinq cens livres tournois de rente par an » : ADCO, B 1598, f° 265-265 v°, mandement du 16 octobre 1419.

[5] Étienne est décédé le 4 mars 1420 (n.st.) à Dijon (cf. Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 4959.) Ses biens ont été saisis par les gens du duc, un premier accord a été trouvé et la saisine levée, mais les biens ont à nouveau été confisqués pour suspicion de fraude de la part de la veuve, d'où la procédure en Parlement qui commence en mars 1423. Après avoir entendu les parties, la cour décide de diligenter une enquête, mais un accord éteint la procédure dès mai suivant : AN, X 1A 63, f° 421, 31 mars 1423 ; X 1A 63, f° 454 A, 7 septembre 1423 ; X 1C 125 B, n° 124-127.

[6] Le titre de valet de chambre du roi lui est donné par un accord en Parlement daté de 1408, et lorsqu'il reçoit les biens confisqués de Robert de Tuillières en 1418 : AN, X 1C 96 A, n° 45, 26 juillet 1408 ; Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 93, n. 1. La qualité d'écuyer lui est attribuée par sa veuve dans son propre testament en 1430 : BnF, NAL 184, f° 94, n° 28.

Cette catégorie des « gens de cour », qui englobe celle des « gens du duc », se distingue au sein de la population urbaine : on a déjà évoqué la question du vêtement curial[1], mais il y a aussi une différence d'état, semble-t-il, entre les gens de cour et les autres. C'est du moins ce qu'affirme, dans un procédé peut-être rhétorique, car visant à assurer sa défense, le presseur de draps aux Halles Jean Pichet, dit Mascon. Ayant pris à ferme la conciergerie de l'hôtel d'Artois, il est accusé d'avoir mis en coupe réglée les celliers du duc avec la complicité de Perrinet le Barillier et Guiot Estibour, serviteurs de l'échansonnerie ducale. Il proteste de sa bonne foi en disant que sa faute est d'avoir « creu follement telles gens de cours, et qu'il ne cuidoit pas tant meffaire, veu l'estat dont ilz estoient »[2]. Ainsi ce Parisien, qui a pourtant ses entrées au sein de l'hôtel ducal, évoque-t-il à sa décharge la différence d'« état » qui sépare, selon lui, gens de cour et gens de la ville.

Ainsi, bien que la cour de Bourgogne ait été composée à l'origine d'un noyau où les Parisiens et les membres de l'entourage royal tenaient une grande place, la croissance de cette cour et l'intégration de la noblesse des principautés bourguignonnes d'une part, ainsi que les modes de vie et solidarités intra-curiales d'autre part, contribuent à faire des gens du duc les membres d'un groupe qui se distingue au sein de la population parisienne. Face à la ville, on peut ainsi affirmer que les gens du duc « font corps ».

II. Les Parisiens dans l'entourage ducal

Si les membres de la cour issus des principautés bourguignonne et flamande forment une part numériquement importante de l'entourage ducal à Paris, et si la cour fait corps dans le cadre urbain, elle n'est cependant pas fermée ni restreinte aux hommes issus des territoires ducaux, et l'on peut aussi identifier en son sein une composante parisienne. Ces hommes recrutés à Paris peuvent être des nobles d'Île-de-France intégrés à la cour, des officiers recrutés dans l'administration royale ou encore des fournisseurs distingués pour la qualité et l'utilité des services qu'ils rendent.

1. La noblesse d'Île-de-France et la cour de Bourgogne

L'intégration à l'Hôtel et à la cour est un outil permettant d'attacher à la personne du prince non seulement la noblesse possessionnée sur ses terres, mais aussi des nobles extérieurs

[1] Cf. ci-dessus, chapitre 2, p.187.
[2] AN, JJ 157, n° 481, 15 mai 1403.

à la principauté[1]. La question se pose donc de l'usage de cet outil par les ducs de Bourgogne dans le cadre parisien, d'autant que, du fait de leurs séjours parisiens, les interactions avec la noblesse d'Île-de-France sont nombreuses, à la cour du roi[2], ou encore dans les déplacements que fait le duc dans la région. Aux nuits passées dans les demeures d'Île-de-France situées à moins d'une journée de Paris[3], il faut en effet ajouter les visites ponctuelles à des forteresses en travaux – chez Pierre de Villiers, à l'Isle-Adam, en 1369[4], chez le Galois d'Aunoy, à Orville en 1384[5], chez le chancelier de France Pierre d'Orgemont à Chantilly en 1389[6] –, ou encore les séjours aux confins de l'Île-de-France, par exemple chez Jean de Mornay à Provins en 1388[7]. Parmi les officiers de l'Hôtel de Philippe le Hardi se trouve donc un certain nombre de représentants de la noblesse d'Île-de-France, outre ceux déjà cités plus haut.

On saisit tout d'abord un groupe servant à la fois le roi et le duc, recruté dans les années 1380, au moment où Philippe le Hardi est à la tête du royaume. Robert, dit le Galois d'Aunoy, seigneur d'Orville et de Villeron (Val d'Oise), chambellan du duc au milieu des années 1380, puis de Charles VI, est un représentant d'une famille d'Île-de-France ayant servi la royauté[8], tout comme Charles de Chambly, seigneur de Livry et d'Houdancourt (Oise), chambellan du duc et du roi à partir de 1382 au moins[9] ; Renaud, seigneur de Nantouillet (Seine-et-Marne), chambellan du roi et du duc dans les années 1380[10] ; Jean dit Bruneau de Saint-Clair, seigneur du Plessis (Val d'Oise), chambellan du duc dès 1385, et du roi en 1390[11] ; Jean, dit Taupin de Chantemerle, capitaine de Gisors à partir de 1368, chambellan du duc et du roi en 1388[12] ; ou Perceval d'Esneval, seigneur de Blancfossé (Oise), sénéchal de Ponthieu de 1391 à 1403, qui

[1] Bertrand SCHNERB, « Noblesse et pouvoir princier dans les pays bourguignons au temps de Jean sans Peur (1404-1419) », *in* Marco GENTILE et Pierre SAVY (éds.), *Noblesse et États princiers en Italie et en France au XVe siècle*, 2009, p. 17.
[2] Voir par exemple les 116 fr. perdus par le duc au jeu de paume contre Pierre de Chevreuse en 1368 : ADCO, B 1430, f° 97.
[3] Voir ci-dessus, chapitre 2, p. 155.
[4] ADCO, B 1430, f° 156.
[5] ADCO, B 1461, f° 130 v°.
[6] ADCO, B 1479, f° 65.
[7] Ce qui permet de constater que le passage de la cour peut être une charge importante pour une localité modeste : le concierge « de l'ostel de Tournoye empres Provins, appartenant a messire Jehan de Mornay », chambellan du duc, ainsi que le curé de la localité voisine de Sourdun sont dédommagés « pour les dommaiges qu'il puest avoir euz des gens dudit monseigneur pour le temps que le dit monseigneur, madame la duchesse, monseigneur le comte de Nevers et sa femme y ont esté lougiez » : ADCO, B 1469, f° 87, août 1388.
[8] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse, op. cit.*, t. I, p. 93, n° 103 ; Carol CHATTAWAY, *The Order of the Golden Tree. The Gift-Giving Objectives of Duke Philip the Bold of Burgundy*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 139.
[9] Carol CHATTAWAY, *The Order of the Golden Tree*, *op. cit.*, p. 154.
[10] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse, op. cit.*, t. II-III, p. 47, n° 379.
[11] ADCO, B 1462, f° 36 ; Alain DEMURGER, « Guerre civile et changements du personnel », *op. cit.*, p. 289; Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse, op. cit.*, t. I, p. 127, n° 179.
[12] Il reçoit un don ducal pour le baptême de son fils : ADCO, B 1471, f° 9 v° ; Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I, op. cit.*, p. 152, n. 5.

est à la fois conseiller et chambellan du roi et du duc d'Orléans, et chambellan du duc de Bourgogne entre 1386 et 1391[1]. Ces hommes, qui apparaissent dans l'Hôtel ducal d'emblée en tant que chambellans ne font pas carrière auprès du duc : ce sont d'abord des serviteurs du roi, qui sont recrutés par Philippe le Hardi dans un effort pour affermir ses soutiens et élargir ses appuis au sein de l'élite nobiliaire attachée au roi.

Ce type de relations se poursuit dans les années 1390 : des aristocrates d'Île-de-France apparaissent tout à fait ponctuellement dans la comptabilité, par exemple lorsqu'ils reçoivent un don pour un événement familial, mais bien qu'ils soient titulaires d'un office, ils ne semblent pas véritablement attachés à la cour de Bourgogne. Jean de Trie, seigneur de Lattainville (Oise, C^{n} Chaumont-en-Vexin) est en 1393 chambellan du roi et du duc de Bourgogne, mais ne mentionne, lorsqu'il teste en 1401, que son titre de chambellan du duc d'Orléans[2]. Renaud de Douy, seigneur de Bréançon (Val d'Oise), est dit chambellan du duc lorsqu'il reçoit en 1395 un don pour marier l'une de ses filles[3]. Eustache, dit Tassin de Gaucourt, seigneur de Viry (Essonne), est en 1400 échanson du roi et du duc, qui lui fait un présent pour son mariage[4].

D'autres hommes originaires de l'Île-de-France intègrent l'Hôtel dans des fonctions moins prestigieuses, et y font carrière, mais ils sont beaucoup plus rares. Originaire de Beauce, Jean, seigneur d'Ourmoy (ou Ormoy, Eure-et-Loire) est depuis 1389 au moins panetier du duc de Bourgogne ; il devient dès 1390 échanson, puis apparaît comme écuyer d'écurie du duc Jean[5]. Sa fidélité est récompensée, puisqu'il est nommé bailli de Meaux de 1411 à 1413 et de 1418 à 1419. Guy, seigneur d'Aigreville (Seine-et-Marne), est écuyer tranchant au service du duc dès 1387, et termine sa carrière comme bailli de Sens et d'Auxerre en 1411-1413[6]. Guillaume, dit Sauvage des Boves, est originaire du Vexin français. Panetier et écuyer tranchant du duc en 1392, il sert encore Jean sans Peur en 1406-1409[7]. Il épouse Jeanne de Fontenay, fille du financier Nicolas de Fontenay[8]. Guillaume Le Baveux, originaire du comté de Montfort, est écuyer échanson du duc de Bourgogne dès 1396, et intègre l'Hôtel royal tout en conservant son

[1] Alain DEMURGER, « Guerre civile et changements du personnel », *op. cit.*, p. 252. ADCO, B 1465, f° 82 ; B 1487, f° 86.
[2] ADCO, B 1503, f° 81 : don à l'occasion de son mariage avec Catherine, fille de Guillaume de la Trémoille. Alexandre TUETEY, *Testaments enregistrés*, *op. cit.*, p. 61-64, n° VI.
[3] ADCO, B 1511, f° 48 v°-49. Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 49, n° 381.
[4] ADCO, B 1517, f° 122.*Ibid.*, p. 149, n° 222.
[5] ADCO, B 1475, f° 26 v°; B 1479, f° 64; B 1570, f° 146 ; Alain DEMURGER, « Guerre civile et changements du personnel », *op. cit.*, p. 283.
[6] ADCO, B 1467, f° 54 v°.*Ibid.*, p. 225.
[7] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II, n° 471; Carol CHATTAWAY, *The Order of the Golden Tree*, *op. cit.*, p. 147.
[8] Léon MIROT, « Notes sur un manuscrit de Froissart et sur Pierre de Fontenay, seigneur de Rance, son premier possesseur », *op. cit.*, p. 311.

office auprès du duc de Bourgogne : il est écuyer du roi en 1400, et écuyer échanson du roi en 1407[1]. Thibaut, dit Taupinet de Chantemerle, seigneur de La Concie (La Concie, Yvelines, c^ne^ Thoiry ?) et de Flavacourt (Oise), est écuyer tranchant du duc à partir de 1398[2].

La noblesse d'Île-de-France apparaît donc comme très minoritaire au sein de l'Hôtel de Philippe le Hardi[3], dans lequel elle prend place à la faveur de la position dominante du duc à la tête du royaume. Ainsi, lors des rencontres franco-anglaises de 1396 à Ardres, Philippe le Hardi se fait accompagner par des seigneurs franciliens : le sire de Montmorency[4], le Galois d'Aunoy et Charles de Chambly[5]. La présence de cette noblesse dans les réseaux du duc de Bourgogne, quoique limitée, témoigne de sa volonté de s'assurer des soutiens et des relais dans cette région essentielle au pouvoir royal : sur les soixante membres de l'ordre de l'Arbre d'Or, créé par Philippe le Hardi en 1402, quatre (Robert, dit le Galois d'Aunoy, Charles de Chambly, Taupinet de Chantemerle et Guillaume, dit Sauvage des Boves) sont issus de familles originaires d'Île-de-France[6].

La part de l'aristocratie francilienne au sein de l'Hôtel de Jean sans Peur paraît encore moins importante. Parmi les « étrangers aux possessions bourguignonnes » se trouvant dans l'entourage nobiliaire proche du duc, on ne trouve aucun seigneur d'Île-de-France[7]. Les seigneurs ayant servi Philippe le Hardi sans faire carrière auprès de lui s'éloignent de son fils : citons l'exemple de Bruneau de Saint-Clair, qui est considéré comme assez neutre en novembre 1410 pour être nommé prévôt de Paris en remplacement de Pierre des Essarts, en application des clauses de la paix de Bicêtre[8]. Le cas de Jean de Villiers, seigneur de l'Isle Adam, rallié à Jean sans Peur en 1417 et qui joue un rôle central dans le retour au pouvoir des Bourguignons à Paris en 1418, peut ainsi être qualifié d'« atypique »[9], tout comme celui de Pierre Le Verrat, seigneur de Crosne (Essonne), écuyer d'écurie du roi, lui aussi rallié en 1418[10].

---

[1] ADCO, B 1508, f° 90 v° ; B 1554, f° 74 v°. En 1411, il est écuyer et échanson du roi et du duc et chargé de missions secrètes : ADCO, B 1570, f° 139 v°. Voir aussi Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 155, n° 659.

[2] *Ibid.*, t. I, n° 256; Carol CHATTAWAY, *The Order of the Golden Tree*, *op. cit.*, p. 155.

[3] Ce que R. Vaughan appelle « a sprinkling of French knights » . Richard VAUGHAN, *Philip the Bold*, *op. cit.*, p. 214.

[4] Jacques, seigneur de Montmorency, chambellan du roi, chambellan et conseiller du duc. Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. I, p. 87, n° 92.

[5] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 554 ; sur cette entrevue d'Ardres : Françoise AUTRAND, *Charles VI*, *op. cit.*, p. 340-342.

[6] Carol CHATTAWAY, *The Order of the Golden Tree*, *op. cit.*

[7] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 312.

[8] *Ibid.*, p. 526.

[9] Bertrand SCHNERB, « Jean de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam, vu par les chroniqueurs bourguignons », *PCEEB*, 2001, vol. 41, p. 105.

[10] Capitaine de Vincennes en 1420, puis prévôt de Paris par intérim de juillet 1421 à janvier 1422, il est responsable avec Renaud Doriac de l'organisation des funérailles de la duchesse de Bedford en 1432. Alain DEMURGER, « Guerre civile et changements du personnel », *op. cit.*, p. 272; Werner PARAVICINI et Bertrand

La présence de l'aristocratie francilienne dans l'Hôtel du duc de Bourgogne, si elle est avérée au début du principat de Philippe le Hardi, reste donc, sans surprise, très minoritaire, pour disparaître quasiment des cercles de pouvoir à la cour sous le principat du duc Jean, alors même que des nobles issus de Bretagne ou d'Aragon se trouvent auprès du duc. Cette situation est liée à la conjoncture politique, mais aussi à la place, somme toute secondaire, que tient la noblesse d'Île-de-France dans l'équilibre des pouvoirs de la région mais aussi de Paris. Sous l'effet de la domination du roi, cette aristocratie a en effet progressivement désinvesti la ville entre le début du XIII^e^ s. et le milieu du XIV^e^ s.[1] : elle est donc loin de représenter une force indispensable dans le contrôle de la capitale.

Cependant, la « nouvelle noblesse » qui s'est élevée au service du roi et qui domine la ville de Paris n'est guère davantage représentée dans les Hôtels des ducs Philippe et Jean[2]. Si l'on considère le tableau des prêteurs parisiens au duc de Bourgogne issus de l'administration royale, dont une bonne partie sont nobles, on constate que rares sont ceux qui occupent des fonctions au service du duc[3]. Parmi les Parisiens récemment anoblis et membres de l'Hôtel ducal, on relève la présence des membres de la famille d'Orgemont[4], de Pierre des Essarts, futur prévôt de Paris, chambellan du duc dès 1403[5], de Michel de Laillier, intégré à l'Hôtel ducal en tant qu'échanson en 1407[6] ou encore de Blanchet Braque, conseiller et chambellan du duc, rallié en 1419[7].

Ainsi, bien que les ducs de Bourgogne passent un temps considérable à Paris et qu'ils cherchent à y assurer leurs positions, ils intègrent finalement assez peu de nobles parisiens et franciliens à leur Hôtel : le don d'office est avant tout un outil à destination de la noblesse de leurs principautés.

SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 190, n. 24 ; sur son rôle après Montereau : Paul BONENFANT et Anne-Marie BONENFANT-FEYTMANS, *Philippe le Bon*, *op. cit.*, p. 150.

[1] Boris BOVE et Caroline BOURLET, « Noblesse indigène, noblesse de service et bourgeoisie anoblie : les mutations de l'aristocratie parisienne (XIe-XVe siècles) », *in* Thierry DUTOUR (éd.), *Les nobles et la ville dans l'espace francophone (XIIe-XVIe siècles)*, Paris, PUPS, 2010, p. 173-174.

[2] Pour une description de cette « aristocratie d'État » qui émerge via l'administration royale : *Ibid.*, p. 182-185.

[3] Cf. ci-dessus, chapitre 3, p. 228.

[4] Léon MIROT, *Une grande famille parlementaire*, *op. cit.*

[5] Il reçoit alors des dons : 100 écus pour se vêtir, 600 francs pour payer la rançon de sa captivité en Angleterre : ADCO, B 1538, f° 121 v°, 126 v°.

[6] ADCO, B 1547, f° 90 v°.

[7] Il appartient à la branche « militaire » de cette famille parisienne issue du marchand de vin anobli Arnoul Braque. Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, p. 153, n° 234; Boris BOVE et Caroline BOURLET, « Noblesse indigène, noblesse de service et bourgeoisie anoblie : les mutations de l'aristocratie parisienne (XIe-XVe siècles) », *op. cit.*, p. 183.

Si les nobles de Paris et de sa région sont peu présents au sein de l'Hôtel ducal, qu'en est-il des fournisseurs et marchands parisiens ? Nous avons en effet distingué parmi eux une catégorie de marchands « intégrés » à la cour, qu'il s'agit désormais de cerner[1].

2. L'intégration de fournisseurs et marchands parisiens dans l'Hôtel ducal

a) Présence des fournisseurs au sein de l'Hôtel ducal

La bourgeoisie parisienne a, à la fin du Moyen Âge, une tradition de service curial. L'implantation des services centraux de la monarchie à Paris a eu pour conséquence la participation très précoce des bourgeois de la ville à l'administration royale : dès le règne de Philippe Auguste, le roi apparaît entouré de bourgeois, qui remplissent auprès de lui des fonctions administratives et domestiques[2]. Du fait de cette tradition, des liens entretenus au début du principat de Philippe le Hardi entre la cour de France et la cour de Bourgogne, et du temps passé par cette dernière à Paris, la présence de Parisiens au sein de l'Hôtel ducal paraît aller de soi.

Si l'octroi d'un office marque de façon formelle l'intégration à l'Hôtel, deux modalités peuvent être distinguées : d'une part un artisan ou fournisseur peut être recruté pour s'assurer ses services quotidiens, ou du moins réguliers ; d'autre part un office peut être accordé à un fournisseur que l'on souhaite récompenser, à titre honorifique. Dans le premier cas, l'office accordé est le plus souvent celui de valet de chambre : on trouve ainsi dans l'ordonnance de l'Hôtel de Philippe le Bon en 1426-1427, au nombre des valets de chambre, un barbier, un tailleur de robes, un fourreur, un chaussetier, un tapissier, un cordonnier, un peintre et un épicier-apothicaire[3]. Même sans mention d'office, la qualification « de monseigneur » accolée au nom de la profession (par exemple « boucher de monseigneur » ou « peintre de monseigneur »), que l'on retrouve dans nombre d'Hôtels princiers[4], signale un lien particulier avec la cour, et même une intégration à l'Hôtel. La comptabilité bourguignonne montre en effet l'interchangeabilité de ces mentions avec celles qui signalent un office : le pelletier parisien Philippot du Mont est qualifié tantôt de « peletier de mondit seigneur », tantôt de « peletier et varlet de chambre de mondit seigneur », tantôt enfin de « valet de chambre et pelletier de feu

[1] Pour la définition de ces marchands intégrés à la cour, cf. ci-dessus, chapitre 4, p. 247.
[2] Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 182-183.
[3] Holger KRUSE et Werner PARAVICINI, *Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund*, *op. cit.*, p. 68-69.
[4] Elizabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, *op. cit.*, p. 136 ; André UYTTEBROUCK, « Quelques aspects de la vie quotidienne à la cour de Brabant », *op. cit.*, p. 153. Dans l'Hôtel royal, les marchands « du roi » apparaissent dès le règne de Charles IV : Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 308.

monseigneur le duc »[1]. Adenet le Tixerrant, « valet de chambre et chappellier de mondit seigneur » est payé pour des fournitures relatives a « sondit office de chappellier »[2]. Nous avons donc choisi, pour cerner le groupe des marchands parisiens intégrés à l'Hôtel, de considérer que tous les artisans dont la titulature fait apparaître la mention « de monseigneur » font partie de l'Hôtel.

Il faut noter par ailleurs qu'en de rares occurrences on relève les termes de « familier et serviteur » du duc pour désigner des marchands parisiens : c'est le cas du changeur Henri Orlant en 1395, ou d'un certain Antoine de Baugie, dont la femme demeure rue Saint-Denis, en 1400[3]. Le terme de familier, s'il témoigne d'une certaine proximité avec la cour, reste cependant flou[4], et il faut par ailleurs noter que cette formulation ne se trouve pas dans les sources comptables, mais dans des sources judiciaires dont l'objectif est d'attirer la clémence royale sur des hommes dont le statut de proche du prince est ainsi mis en valeur.

Précisons enfin que le titre de valet de chambre ou d'artisan « de monseigneur » témoigne d'une certaine fidélité, mais n'entraîne pas d'exclusivité. Perrin Pillot, tailleur du duc d'Orléans et drapier parisien, vend à Philippe le Hardi[5], tout comme Simon de Langres, valet de chambre de la reine et pelletier de Paris[6]. Certains peuvent même cumuler les retenues ou les offices : le Parisien Giles Saget est retenu le 5 février 1403 (n.st.) comme orfèvre du duc « pour rappareiller, redrecer, ressoulder toute la vaisselle dudit seigneur d'or et d'argent estant pour le present et ou temps avenir », et ce afin d' « obvier aux grands pertes d'argent et despens que ou temps passé icellui seigneur a eu, parce que tantost que sa vaisselle d'or et d'argent estoit bien peu domaigee, elle n'estoit pas restoree et rappareillee »[7]. Il reçoit pour ce faire une pension de 50 francs par an, à laquelle s'ajoutent divers frais lorsqu'il travaille pour le duc[8], or il est retenu exactement dans les mêmes termes, pour occuper les mêmes fonctions, et à la même pension, par Louis d'Orléans, le 12 septembre 1403[9].

---

[1] Respectivement ADCO, B 1560, f° 154 v° ; B 1562, f° 55 ; Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.* n° 409.
[2] Mandement du 19 septembre 1422, ADCO, B 1623, f° 149.
[3] AN, JJ 147, n° 139 ; JJ 154, n° 579.
[4] Sur la difficulté à cerner cette notion de « familier » et son rapport avec l'Hôtel : Elizabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, *op. cit.*, p. 50-51.
[5] ADCO, B 1511, f° 96 v°, 104 ; B 1517, f° 181, etc. Il est tué comme partisan armagnac en 1418 : Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 321, n. 3; Auguste LONGNON, *Paris pendant la domination anglaise*, *op. cit.*, p. 181.
[6] Louis DOUËT D'ARCQ, *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie des rois de France*, *op. cit.*, p. 163.
[7] ADCO, B 1532, f° 91.
[8] ADCO, B 1538, f° 43 v° : paiement pour « plusieurs ouvrages d'or qu'il a fais pour mondit seigneur ou temps passé », mandement du 18 décembre 1403.
[9] Il fournit d'ailleurs Louis de Touraine puis d'Orléans depuis 1391. Philippe HENWOOD, « Les orfèvres parisiens pendant le règne de Charles VI (1380-1422) », *op. cit.*, p. 172-173.

Si l'on considère l'ensemble des artisans et fournisseurs pourvus d'un office ou du qualificatif « de monseigneur » qui apparaissent à la cour de Bourgogne entre 1363 et 1422, on relève les noms de 173 personnes. Parmi celles-ci, la place des Parisiens est tout à fait nette, puisqu'ils sont 77, soit 44% de ces marchands intégrés à l'Hôtel. Même si le domicile de 60 de ces fournisseurs ou artisans intégrés à l'Hôtel n'est pas connu, et que l'on peut donc supposer qu'un certain nombre d'entre eux viennent des villes des principautés bourguignonnes, la domination parisienne reste sans partage. De plus, si l'on s'intéresse à la répartition par métier de ces fournisseurs intégrés à l'Hôtel, la spécificité parisienne apparaît clairement.

Tableau 13 : professions et domiciles des marchands et fournisseurs intégrés à l'Hôtel des ducs de Bourgogne (1363-1422) : vue d'ensemble[1]

	Métier \\ Domicile	Paris	Inconnu	Dijon	Bruges	Arras	Autres	Total général
Métiers du commerce et manieurs d'argent	Changeurs	**10**				1		11
	« Marchands »	**14**	1		5			20
	Orfèvres	**12**	3			1		16
Métiers du « quotidien »	Alimentation	**5**	7	4			2	18
	Apothicaire-épicier	**4**	10	3	1		1	19
	Barbier	**1**	10	1				12
	Textile	**17**	13	2		1	1	34
	Métiers du cuir	**7**	1	1		1		10
	Métaux non précieux	**3**	7	1	1	1	2	15
	Fauconnier	**1**						1
Métiers d'art	Métiers d'art	**2**	7	2			3	14
	Bâtiment	**1**	1				1	3
	Total général	**77**	**60**	**14**	**7**	**5**	**10**	**173**

Les Parisiens constituent en effet l'essentiel des représentants du commerce et des manieurs d'argent (orfèvres, changeurs, et marchands), ainsi que la moitié des professionnels du textile intégrés à l'Hôtel : ces résultats s'expliquent par le poids considérable de Paris dans les approvisionnements en biens de luxe, en textile, mais aussi en numéraire. On observe aussi la présence au sein de l'Hôtel de Parisiens professionnels de l'alimentation, des métaux ou du cuir, qui traduisent le séjour continu de la cour en résidence à Paris. Par ailleurs, une étude des offices accordés aux marchands et fournisseurs permet de mettre en valeur une autre spécificité des Parisiens recrutés au sein de l'Hôtel : alors que les offices de valet de chambre et les mentions « de monseigneur » dominent largement parmi les gens de métier intégrés à l'Hôtel, des offices différents sont concédés à certains Parisiens, qui peuvent être échanson, panetier,

[1] Pour une présentation détaillée des données, voir en annexe : Tableau 27 : professions des marchands et fournisseurs intégrés à l'Hôtel de Bourgogne (1363-1422), p. 547.

voire conseiller ducal[1]. Le caractère honorifique de ces offices rarement concédés à des fournisseurs est ici manifeste. Ces caractères généraux établis, il s'agit désormais de s'intéresser plus précisément à certains de ces hommes à travers deux exemples, afin d'expliquer les modalités et les raisons de leur intégration à l'Hôtel[2].

b) Les bouchers parisiens

Au sein du groupe de fournisseurs retenus par contrat afin d'assurer l'approvisionnement de l'Hôtel, les bouchers présentent un intérêt particulier en raison de leur rôle bien connu en tant que soutiens de Jean sans Peur au cours de l'émeute cabochienne de 1413[3]. Dès avant cette crise, le duc de Bourgogne entretient des liens avec des bouchers parisiens, à qui est confié l'approvisionnement de l'Hôtel. Sur les onze « bouchers et poulaillers de monseigneur » repérés entre 1363 et 1422, quatre sont en effet parisiens. Colin (Nicolas) le Boulenger, qui sert le duc comme boucher et « poulailler » de 1367 à 1404[4], est domicilié à Paris en 1381[5]. Après la mort de Philippe le Hardi, il passe probablement au service du roi, puisqu'un Nicolas le Boulengier est signalé comme poulailler du roi en 1415[6]. Sa fille épouse en 1397 Richard Yvet, qui est lui aussi « boucher de monseigneur » depuis 1394 au moins[7], et qui demeure en 1399 à Paris, à la Grande Boucherie[8]. Lors de leur mariage, les époux reçoivent du duc une coupe et une aiguière d'argent achetées du marchand parisien Jacquot Fortebras[9]. Du fait des longs séjours de la cour à Paris, il est certain que, même sans être parisiens d'origine, les « bouchers de monseigneur » nouent des liens avec les commerçants locaux, et en viennent peut-être à s'installer en ville. Ainsi, Jean Malatrait, recruté à Dijon au début de

[1] Voir en annexe, Tableau 28, p. 548.
[2] La liste complète des Parisiens membres de l'Hôtel est présentée en annexe, avec la date de première apparition du marchand dans la comptabilité et dans l'Hôtel : voir Tableau 29 : les marchands et fournisseurs parisiens intégrés à l'Hôtel ducal (1363-1422), p. 549.
[3] Alfred COVILLE, *Les Cabochiens*, *op. cit.*, p. 148-149 ; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 553-554 ; sur les bouchers parisiens : Benoît DESCAMPS, *« Tuer, tailler et vendre char »: les bouchers parisiens à la fin du Moyen Âge, v. 1350-v. 1500*, Thèse de doctorat, Paris I, 2009.
[4] 1367 : ADCO, B 1438, f° 3 ; 1402 : « Colin le Boulengier et Richart Yvet, a present boucher et poulailler de monseigneur, [ayant] longtemps et de pieca servi ou fait de boucherie et poulaillerie » ADCO, B 1532, f° 358 v°-359 v°. Il est, avec Richard Yvet, débiteur du duc pour la somme de 2344 l.t. en 1404, d'après le compte récapitulatif de Francequin de Blandecque (ADCO, 1 J 1470, f° 60 v°).
[5] ADCO, B 1461, f° 57.
[6] Pauline MOIREZ, « Les offices de bouche à l'hôtel du roi de France de Philippe VI à Charles VI (1328-1422) », *op. cit.*, t. I, p. 142.
[7] ADCO, B 1501, f° 79. Il est encore au service du duc en 1404, cf. ci-dessus, p. 307, n. 4.
[8] AN, S* 1254, f° 74 ; AN, S* 1257[4], f° 25.
[9] Mandement du 3 avril 1397 (n. st.), ADCO, B 1511, f° 96 v°. Colin le Boulengier sert de procureur à sa fille, veuve de Richart Yvet, en 1409, lors du règlement des arrérages qui leur sont dus après la mort de Philippe le Hardi. ADCO, B 1576, f° 202-202 v°.

l'année 1403[1], semble s'être fort bien implanté à Paris, d'où il est banni après l'émeute cabochienne, ce qui permet d'affirmer que ce boucher membre de l'Hôtel ducal y a sans doute joué un rôle[2].

À la suite des événements de 1413, ce sont les frères Guillaume et Jean Legois, fils du boucher de la boucherie de Sainte-Geneviève Thomas Legois, qui deviennent bouchers et poulaillers du duc après avoir été bannis de Paris[3] : en les chargeant de ces fonctions, le duc récompense leur fidélité. Une nouveauté est cependant perceptible dans les honneurs accordés à ces hommes : après le retour des Bourguignons à Paris, Jean Legois, devenu écuyer, est promu concierge de Vincennes, et devient écuyer d'écurie de Philippe le Bon[4]. Les liens avec les bouchers parisiens, manifestés au moment de la crise cabochienne, sont donc noués très tôt, sans doute parce qu'ils sont rendus nécessaires par l'ampleur des approvisionnements de l'Hôtel. Cet exemple permet par ailleurs de mettre en lumière le rôle d'intermédiaires que peuvent jouer les fournisseurs intégrés à l'Hôtel entre la cour, d'une part, et leur milieu professionnel d'origine, d'autre part. Ce sont cependant les événements politiques, plus que les liens noués par le commerce, qui ont incité les bouchers parisiens à se ranger du côté de Jean sans Peur : en 1406, Guillaume Legois, était boucher de la duchesse d'Orléans[5].

c) Les manieurs d'argent

Les changeurs, orfèvres et marchands parisiens sont particulièrement nombreux au sein de l'Hôtel ducal. Ils se distinguent par leur nombre, mais aussi par leurs profils de carrière : c'est en effet parmi eux que l'on rencontre les seuls fournisseurs occupant successivement différents offices à la cour ; et ce sont aussi les seuls, parmi les fournisseurs ducaux, à être appelés à siéger au conseil, essentiellement du temps de Jean sans Peur[6]. De façon significative,

[1] Il reçoit, avec Jeannot Leurencote, autre boucher dijonnais retenu pour servir le duc, 40 écus d'or pour ses frais de voyage de Dijon à Paris « pour cuidier servir de boucherie et de poulaillerie ledit seigneur », par mandement ducal donné à Paris le 1er avril 1403 (n. st.), ADCO, B 1538, f° 139. Un troisième boucher dijonnais, Thevenin Pitoul, est dédommagé pour la même raison : ADCO, B 1538, f° 147 v°.

[2] Louis DOUËT D'ARCQ (éd.), *Choix de pièces inédites*, *op. cit.*, t. I, p. 369.

[3] Guillaume Legois avait eu en 1411 la charge de la « boucherie et poullallerie de madame de Brabant ». Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 37, n. 1. Ils sont au service du duc de Bourgogne de 1415 à 1419 : Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, I, n° 285 et II/1, n° 3816.

[4] Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 254, n° 951, n. 2 ; p. 260, n° 985.

[5] AN, JJ 161, n° 67, 10 novembre 1406.

[6] Les marchands parisiens devenus conseillers sont Renaud Doriac (changeur), Jean Guérin (changeur), Jean Mainfroy (orfèvre ; il commence sa carrière à l'hôtel comme valet de chambre, voir ci-dessous), Dine Raponde (marchand ; il est aussi maître d'hôtel du duc), Guillaume Sanguin (changeur ; il est aussi maître d'hôtel du duc) et Augustin Ysbarre (changeur). Les fournisseurs non parisiens portant le titre de conseiller sont à Bruges Marc Guidechon – marchand dont on a vu qu'il était aussi présent à Paris –, Philippe Raponde, marchand, qui est aussi

la plupart apparaissent d'abord comme simples fournisseurs avant d'être pourvus d'un office quelques années plus tard, ce qui montre bien le caractère de récompense que revêt cette intégration à l'Hôtel. Ce sont notamment les services financiers rendus par ces grands marchands qui sont récompensés : Cataine de Flisco, marchand génois fournisseur du duc dès 1392, est intégré à l'Hôtel comme écuyer d'écurie en 1398, précisément au moment où il intervient dans les transactions visant à réunir l'argent nécessaire à la rançon du comte de Nevers. Le changeur et orfèvre André Giffart[1], fournisseur depuis 1389, est mentionné pour la première fois comme échanson en 1401, alors que le duc commence à avoir des difficultés à approvisionner ses caisses à Paris. C'est sans doute grâce à l'appui ducal qu'il devient trésorier sur le fait de Justice dans la même période, car il est écarté de l'office à la mort du duc, et réintégré par Jean de Berry, tout en étant retenu comme valet de chambre de Jean sans Peur.

La chronologie de l'apparition des manieurs d'argent comme membres de l'Hôtel est significative du lien entre octroi d'office et nécessités politico-économiques de la cour. Sur le graphique suivant ont été indiquées les dates de première apparition dans la comptabilité des orfèvres, marchands et changeurs parisiens comme titulaires d'un office à la cour de Bourgogne.

Graphique 9 : dates d'entrée des orfèvres, marchands et changeurs parisiens dans l'Hôtel du duc de Bourgogne (1363-1422)

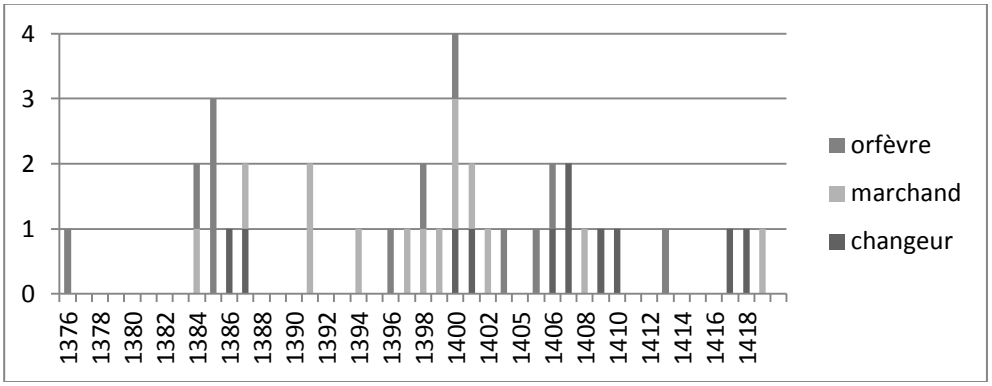

On observe que trois périodes concentrent les recrutements de ces manieurs d'argent au sein de l'Hôtel : sous le principat de Philippe le Hardi, les années 1383-1388, quand le duc est plus ou moins à la tête du royaume et renforce son ancrage parisien, et les années 1399-1403, au moment où le système des dons royaux se grippe et où l'appui des changeurs et marchands parisiens devient indispensable pour obtenir le numéraire nécessaire au fonctionnement des

maître d'hôtel, Jean Heldebolle et Thiedeman de la Berghe, deux échevins et bourgeois de Bruges siégeant au conseil en 1420, et à Arras le changeur Jean Sacquespee.

[1] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 245, n° 864.

institutions bourguignonnes ; et sous le principat de Jean sans Peur, les années 1406-1410, période de l'exacerbation du conflit avec Louis d'Orléans et de la lutte pour le pouvoir à Paris.

Le maniement des espèces et du métal précieux fait de ces hommes des praticiens recherchés : Renaud de Gondry, changeur parisien, était déjà maître des monnaies du comte de Flandre avant d'être retenu au même poste par Philippe le Hardi, puis par Jean sans Peur. Il se qualifiait en 1410 de « valet de chambre et maître des monnaies de monseigneur le duc de Bourgoigne »[1]. Il fait partie de ces grands marchands parisiens dont la fortune est basée sur un certain « éclectisme commercial »[2], puisque, parallèlement à ses activités de maître des monnaies qui l'amènent à se déplacer incessamment entre Paris et les principautés bourguignonnes[3], il s'entremet de vendre au duc des chevaux, des pièces d'orfèvrerie, mais aussi du vin : il est d'ailleurs cité au nombre des vendeurs de vin de la ville de Paris en 1410[4]. Remarquons au passage que Renaud de Gondry est en 1367 voisin du duc de Bourgogne, puisqu'il achète alors une maison rue Thibaut-aux-Dés[5].

Parmi les marchands parisiens de grande envergure dont le rôle est bien connu auprès des ducs de Bourgogne, on peut citer Michel de Laillier et Guillaume Sanguin[6] : le premier est échanson du duc Jean en 1407, tandis que le second est valet de chambre du duc Philippe en 1400, son échanson en 1402, celui du duc Jean ensuite, avant d'être retenu comme conseiller et maître d'hôtel de Philippe le Bon en 1420. Leur richesse en fait des personnages incontournables des finances ducales, et tous deux sont très impliqués dans les affaires de la ville jouant un rôle considérable dans le Paris des années 1420-1440, traversant sans encombre ou presque la guerre civile[7]. Citons encore le financier d'origine lucquoise Augustin Ysbarre, changeur qui s'entremet de monnaies pour le compte du roi et des ducs Philippe puis Jean, avant de devenir conseiller de Jean sans Peur, et de connaître sous Philippe le Bon des démêlés avec la justice ducale pour cause de soupçons de malversations[8].

---

[1] Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I*, *op. cit.*, t. I, p. 457, n. 3.
[2] Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 88.
[3] Voir par exemple le dossier sur ses voyages entre 1384 et 1389 : ADN, B 619. 21111. Je remercie Jean-Baptiste Santamaria de m'avoir indiqué cette référence.
[4] *Ordonnances des rois de France de la troisième race,*, *op. cit.*, t. IX, p. 568.
[5] Il paie alors au duc les lods-et-ventes qui lui sont dus en raison du fief des Bourdonnais : ADCO, B 1430, f° 5-5 v°.
[6] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.* t. I, n° 42, t. II-III, n° 427 ; Denise BOSSUAT, « Guillaume Sanguin, bourgeois de Paris (1370?-1442) », *PTEC*, 1945, p. 59–67; Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.*, p. 453, n° 182 (Michel de Laillier) ; Bertrand SCHNERB, « Jean sans Peur, Paris et l'argent », *op. cit.*, p. 271-273.
[7] Guy Llewelyn THOMPSON, *Paris and its people*, *op. cit.*, p. 59, 163. Guillaume Sanguin est prévôt des marchands de 1429 à 1431, Michel de Laillier de 1436 à 1438.
[8] Léon MIROT, « Études Lucquoises (suite). Les Isbarre, monnayeurs royaux », *BEC*, 1927, vol. 88, p. 275–314; Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 127, n° 577; Jean-Baptiste SANTAMARIA, « Crimes, complots et trahisons : les gens de finances du duc de Bourgogne Philippe le Bon à l'ère

D'autres Parisiens moins connus, recrutés en raison de leurs liens avec le monde de l'argent, jouent eux aussi un rôle de premier plan dans le fonctionnement de l'appareil bourguignon. Renaud Doriac (d'Oriac) apparaît dans les sources au début des années 1390 comme changeur, bourgeois de Paris et valet de chambre du roi[1]. En 1396, il fournit des pièces d'orfèvrerie à Louis d'Orléans et à Philippe le Hardi[2]. Retenu dès 1403 comme « conseiller et gouverneur des finances » du comte de Nevers, et maintenu en fonction après son accession au duché jusqu'en novembre 1405, il perçoit alors une pension de 300 francs par an[3], mais continue, parallèlement à ses attributions financières, de s'entremettre de fournitures au service du prince[4]. Bien qu'il soit relevé de ses fonctions financières fin 1405, il conserve sa pension en tant que conseiller « moyenant qu'il sera tenu de le [le duc] servir, tant à Paris qu'ailleurs en sa compagnie »[5]. Il est anobli en février 1406[6], année où il se déclare encore changeur dans une quittance délivrée au duc d'Orléans[7]. Parallèlement à son service du duc de Bourgogne, il intègre l'administration royale, notamment à la faveur de la crise cabochienne : il exerce les fonctions de trésorier des guerres du roi du 1er juillet au 30 septembre 1413[8]. En 1418, il est toujours conseiller de Jean sans Peur, exempté du cassement des pensions en raison de ses longs services, et chargé plus particulièrement de superviser les achats d'orfèvrerie et de textile pour le prince[9]. A la mort du duc Jean, il poursuit sa carrière dans l'administration royale : sur l'avis du roi d'Angleterre Henri V, il est nommé maître de la chambre aux deniers de Charles VI en septembre 1421[10]. En 1422, il est commis à faire le compte des obsèques du roi[11], et à ce titre

---

du soupçon (v. 1420-v. 1430) », *PCEEB*, 2008, vol. 48, p. 93-103. Il est échanson du roi dès 1408 (AN, X 1A 58, f° 28 B), et si la première mention de son titre de conseiller à la cour de Bourgogne date de 1417, il agit comme conseiller aux monnaies dès 1411-1412.

[1] Sa première attestation au service du roi est datée de juillet 1391. Cf. Valérie CAMARET, « Les marchands parisiens et le roi », *op. cit.*, p. 181. citant AN, KK 22, f° 91, KK 23, f° 115 et KK 26, f° 13. Il vend au roi des boulons d'argent doré à broder et répare une petite dague d'or.

[2] Elizabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, *op. cit.*, p. 254, n. 34. ADCO, B 1511, f° 92.

[3] ADCO, B 1538, f° 43; B 5520, f° 83v. Pour ses activités liées au finances (correspondance avec des receveurs locaux, visites des grenetiers et châtelains de Bourgogne sur lesquels la pension de Jean sans Peur est assignée, etc.) : B 5520, f° 164, 166, 171. Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les chefs des finances ducales de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 52.

[4] Il vend par exemple des pierreries et des colliers d'or, s'occupe de menues réparations d'orfèvrerie, et fait refourbir des harnais en 1403 : ADCO, B 5520, f° 125 v°-127, 193.

[5] BnF, Bourgogne 57, f° 314, mandement du 8 janvier 1406 (n.st.) ; ADCO, B 1570, f° 54.

[6] AN, JJ 161, n° 165.

[7] BnF, Pièces Originales, n° 1015.

[8] Maurice REY, *Les finances royales sous Charles VI*, *op. cit.*, p. 388, 393.

[9] « Voulant et ordonnant en oultre qu'il soit et assiste aux achapts qu'il fera des draps d'or et de soye, pierreries, joyaux etc, touchant sa [du duc] personne, desquelx achaps il donnera son certifficat dub ou il appartiendra », mandement du 18 septembre 1418, BnF, Bourgogne 57, f° 165. En 1419, une mention le donne d'ailleurs comme « conseiller et argentier » du duc alors qu'il passe un marché avec un brodeur : ADCO, B 1598, f° 244 v°, mandement du 9 juin 1419.

[10] Louis DOUËT D'ARCQ, *Comptes de l'hôtel*, *op. cit.*, p. 270.

[11] Yann GRANDEAU, « La mort et les obsèques de Charles VI », *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1970, p. 159.

chargé de la distribution de 6 000 francs aux pauvres officiers du roi[1]. Il intègre ensuite la chambre des comptes de Paris, puisqu'on le retrouve encore dans les registres de la taille de 1423 et 1438 comme maître des comptes[2].

Un autre exemple est celui de Jean Mainfroy, orfèvre parisien qui fournit la cour à partir de 1401[3]. Il n'est pas seulement négociant en orfèvrerie, mais semble bien fabriquer lui-même les « parties d'orfèvrerie » qu'il livre, conjointement avec des brodeurs, pour décorer les vêtements du duc et du comte de Nevers, qui le retient très tôt à son service : dès mars 1403, il est « orfèvre du comte de Nevers » et dédommagé pour des voyages faits pour le compte du duc[4]. Jean Mainfroy est notamment connu pour avoir fabriqué les premiers rabots d'orfèvrerie distribués par le duc à ses partisans ; il réalise aussi des ornements portant le houblon, emblème personnel du duc[5]. Ces tâches de confiance montrent qu'il devait être un artisan fort apprécié. Il est possible qu'on lui confie des responsabilités financières : en 1413, le trésorier du dauphin Louis, duc de Guyenne et gendre de Jean sans Peur, est un nommé Mainfroy[6]. Il fait partie des bannis de 1413, en compagnie d'un certain Thierry Mainfroy[7], et trouve refuge auprès du duc, qui continue à lui confier des travaux d'orfèvrerie, mais aussi des missions secrètes[8]. A partir de 1414, il afferme plusieurs revenus du duc au comté de Flandre, tels que l'office des jeux de brelans, de boules et de dés au Franc de Bruges, dont les revenus annuels cumulés montent à plusieurs centaines de livres[9], et à partir de 1416, il siège au conseil ducal[10].

Cette place de conseiller serait le seul et maigre indice de la place que cet homme a dû tenir dans les affaires financières bourguignonnes, si l'on n'avait conservé un dossier se rapportant à ses affaires, composé des papiers saisis à son domicile lillois en juillet 1417, après son décès[11]. Ces papiers montrent comment Jean Mainfroy, « a cause de ce que aucunement il avoit en son vivant eu gouvernement sur le fait de nos finances »[12], a été jusqu'à sa mort, et sans avoir apparemment aucun titre officiel, l'une des figures centrales du maniement des finances ducales en Flandre. On le voit en compte aussi bien avec les receveurs Jean de Noident

[1] AN, X [1A] 63, f° 419.
[2] Jean FAVIER, *Les Contribuables parisiens à la fin de la guerre de Cent ans, op. cit.*, B381 et C72.
[3] ADCO, B 1526, f° 244 v°.
[4] ADCO, B 5520, f° 89.
[5] ADCO, B 1543, f° 120 ; B 1558, f° 121, voir aussi Philippe HENWOOD, « Les orfèvres parisiens pendant le règne de Charles VI (1380-1422) », *op. cit.*, p. 156-157.
[6] Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique, op. cit.*, t. II, p. 353.
[7] Louis DOUËT D'ARCQ (éd.), *Choix de pièces inédites, op. cit.*, t. I, p. 368-369.
[8] Paiement « pour acheter certaines choses secretes de par ledit seigneur a lui enchargees », ADN, B 4088, f° 192 v°, mandement du 25 décembre 1415 à Lagny-sur-Marne.
[9] Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux, op. cit.*, n° 6375, 4449, 6493, 8166.
[10] *Ibid.*, n° 5960, n° 7636, n° 7762.
[11] ADN, B 1926, dossier comportant 35 pièces. L'inventaire des papiers saisis a été fait à la chambre des comptes de Lille les 17 et 19 juillet 1417 : ADN, B 1926, n° 54 970, f° 1.
[12] ADN, B 1926, n° 54 970, mandement parchemin attaché au f° 2.

ou Barthelemy le Vooght qu'avec des fournisseurs ducaux, manipulant des sommes montant à plusieurs milliers d'écus ou de livres. Il semble avoir tiré parti de sa proximité avec les finances ducales et avec le prince pour se poser comme intermédiaire, notamment auprès de détenteurs de mandements ducaux n'arrivant pas à se faire payer[1], ou encore auprès de receveurs qui le chargent de récupérer les sommes dont ils doivent faire recette[2]. C'est d'ailleurs « en pourchassant yceulx ou autrement, ou service de notre devant dit seigneur et père [le duc Jean qu']il fut tué et mis a mort en notre ville de Lille, comme il est assez notoire »[3]. L'ampleur des affaires de Mainfroy, et peut-être des suspicions de malversations, expliquent la saisie de ses papiers – et valent à Jacquemine Arnaulde, sa veuve, un séjour à la prison de Gand en 1421 à la requête de Pierre Macé, ancien receveur général des finances du duc, à qui l'administration ducale réclame des fonds en lien avec cette affaire[4]. Ainsi, l'intégration à l'Hôtel de manieurs d'argent parisiens est une façon de s'attacher des spécialistes dont les compétences peuvent être employées au sein de l'administration ducale, à Paris ou ailleurs.

Signalons enfin que l'intégration à la cour peut viser non pas les fournisseurs ou marchands eux-mêmes, mais leurs descendants. Symonnet Spifame, fils du marchand parisien Barthélémy, est écuyer et échanson du duc de Bourgogne Philippe le Hardi[5] ; Philippe Orlant, fils de l'orfèvre Henri et filleul du duc, est valet de chambre[6].

Les fournisseurs et marchands parisiens entrés en contact avec la cour de Bourgogne pour ses approvisionnements peuvent donc y être intégrés, via un contrat, une retenue, ou un office : l'usage qui est fait de ces outils peut varier selon les personnes et les moments, de la simple formalisation d'un lien commercial à la reconnaissance d'une proximité avec le prince via l'octroi du titre de conseiller, en passant par la récompense pour services rendus, qui fait de

[1] Il est ainsi en conflit avec Elyon, seigneur de Jacqueville, auquel il a racheté un mandement ducal d'une valeur de 1000 francs contre 400 francs et trois chevaux, dont le seigneur de Jacqueville trouve la valeur insuffisante. ADN, B 1926, n° 54 979 ; n° 54 980, sans date (après septembre 1412). Sur Elyon de Jacqueville (†1417) : Bertrand SCHNERB, « Familiarissimus domini ducis. La succession des favoris à la cour de Bourgogne au début du XVe siècle », *in* Jan HIRSCHBIEGEL et Werner PARAVICINI (éds.), *Der Fall des Günstlings. Hofpartei in Europa vom 13. bis zum 17. Jahrhundert*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2004, p. 177–189.

[2] Par exemple, Jean Utenhove, commis à recevoir l'aide de 60 000 écus de Flandre accordée par la Flandre au duc en 1416 délègue à Mainfroy la perception de 4000 livres à percevoir sur la châtellenie d'Alost. ADN, B 1926, n° 54 973.

[3] ADN, B 1924, n° 54 903. La cause de sa mort n'est cependant pas assez « notoire » pour que nous en ayons trouvé trace par ailleurs.

[4] ADN, B 1924, n° 54 903 ; B 1926, n° 54 971. Le procureur de la veuve dans cette affaire est Thierry Destauran (de Stavre ?), autre orfèvre parisien, apparu dans la comptabilité ducale en 1403, valet de chambre du duc Jean en 1413, qui est en 1421 garde de la monnaie à Gand.

[5] Il est attesté de 1375 à 1401 : ADCO, B 1445, f° 33 v° ; B 1526, f° 177.

[6] ADCO, B 1548, f° 119 v°, mandement du 24 février 1404.

ces fournisseurs intégrés à l'Hôtel les obligés du duc, potentiellement tenus d'être les relais de son pouvoir à Paris[1].

3. Personnel administratif

Les fonctions administratives sont une autre façon pour certains Parisiens d'intégrer la cour de Bourgogne. D'une part le duc recrute dans l'administration parisienne et royale les hommes de savoir nécessaires à la gestion de ses terres ; d'autre part les liens institutionnels entre les principautés ducales et le royaume de France nécessitent l'emploi dans la capitale du royaume d'un personnel à même de suivre les affaires bourguignonnes et de servir de relais avec les administrations locales. L'apport parisien au sein des institutions bourguignonnes est ainsi tout à fait notable, et s'explique par l'importance du vivier que constituent l'Université et les institutions royales.

Trois types de recrutement peuvent être distingués, illustrant divers degrés d'intégration à la cour : à la périphérie, des spécialistes du droit ou des finances sont embauchés pour des tâches ponctuelles ; certains entretiennent une relation sur le long terme avec la cour de Bourgogne, en étant rémunérés pour des tâches de conseil juridique et de représentation des intérêts ducaux devant les cours de justice parisiennes ; d'autres enfin se mettent plus nettement encore au service du duc de Bourgogne en occupant des fonctions administratives au sein de la cour. Il n'est pas indifférent de constater que les trois premiers chanceliers des ducs Valois de Bourgogne, Jean Canard, Jean de Saulx et Nicolas Rolin, ont tous trois commencé leur carrière en tant qu'avocats au Parlement de Paris, institution qu'ils ont quittée pour le service du duc[2].

Le premier groupe est constitué de Parisiens, souvent membres de l'administration royale, rétribués pour des tâches ponctuelles. On trouve des clercs qui s'acquittent de vérifications pour les chambres des comptes ducales : ces tâches sont directement liées à l'interpénétration des finances royales et ducales[3]. D'autres missions sont plus significatives : ce sont des maîtres des comptes parisiens, Jean Creté et Oudart de Trigny, qui sont chargés

[1] Olivier MATTÉONI, *Institutions et pouvoirs en France: XIVe-XVe siècles*, Paris, Picard, 2010, p. 14.
[2] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 295-297; Marie-Thérèse CARON, *La noblesse dans le duché de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 393-394.
[3] Deux exemples parmi d'autres : en février 1413, André Dureau, clerc de la chambre des comptes du roi est payé pour vérifier les deniers reçus par les officiers du duc. Il touche 3 fr. 7 s. 6 d.t. : ADCO, B 1573, f° 51. Le clerc Raoulin Poncin est payé pour douze jours de travail, du 9 au 20 juillet 1413, à copier des assignations et décharges concernant les relations financières entre l'administration du roi et celle du duc. Raoulin Poncin fait partie des bannis cabochiens de 1413 : Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 635; Louis DOUËT D'ARCQ (éd.), *Choix de pièces inédites*, *op. cit.*, t. I, p. 369.

d'auditer les comptes des receveurs de Flandre, d'Artois et de Rethel, ainsi que ceux de la chambre des comptes de Dijon en 1385-1386, en prélude à la réforme des institutions menée par Philippe le Hardi, à la suite de l'acquisition de l'héritage de Marguerite de Male et de la pacification de la Flandre[1]. De mêmes, les notaires du Châtelet sont régulièrement sollicités pour instrumenter au service du duc. Un relevé de ces notaires apparaissant dans la comptabilité générale met en évidence le recours assez fréquent à certains d'entre eux, tels que Jean Guerry et Jean Durant, qui sont envoyés en mission de Paris à Dijon pour instrumenter en 1390[2], Thomas de Han, qui revient à plusieurs reprises dans la comptabilité entre 1401 et 1407[3], ou encore Thomas de Savoie et Jacques Aubry en 1411-1412, qui sont parfois employés plusieurs jours durant[4]. Il semble donc y avoir une certaine fidélité dans le choix des notaires auxquels les officiers curiaux font appel à Paris.

Parmi les collaborateurs ponctuels, citons enfin Francequin de Blandecque, marchand parisien chargé, à la mort de Philippe le Hardi, de l'inventaire et de la garde de ses joyaux et biens meubles, et, en partie, de l'apurement de ses dettes, tâche pour laquelle il rend un compte particulier qui a été conservé[5]. Cet homme, qui n'apparaît pas du tout dans la comptabilité bourguignonne avant ou après avoir exercé ses fonctions, a été choisi, selon ses lettres de pouvoir, sur « le bon rapport » qui en a été fait au duc, ce qui montre qu'il est connu des officiers bourguignons[6]. En même temps qu'il est chargé d'inventorier les biens de Philippe le Hardi, il est désigné comme receveur des sommes dues par le roi au duc[7]. Il agit donc comme agent de liaison au service des finances ducales, qui sont alors en grande difficulté, puisque, dès la mort de Philippe le Hardi, des pensions qui lui étaient servies sont suspendues[8]. Le choix

[1] Richard VAUGHAN, *Philip the Bold*, *op. cit.*, p. 116-117 ; Jean-Baptiste SANTAMARIA, *La Chambre des comptes de Lille de 1386 à 1419 : essor, organisation et fonctionnement d'une institution princière*, Thèse de doctorat, Charles-de-Gaulle - Lille III, 2009.

[2] ADCO, B 1487, f° 30, f° 34. Ils reçoivent 60 francs pour leurs services.

[3] ADCO, B 1526, f° 254, 283-283 v° (1401) ; B 5520, f° 201 (1403) ; B 1547, f° 208 v°-209 (1407). Associé à Jean Guerry, il instrumente le testament de Jean Canard en 1405 : Alexandre TUETEY, *Testaments enregistrés*, *op. cit.*, p. 144.

[4] ADCO, B 1570, f° 264 v°, B 1571, f° 79 v°-80, 144, 164, 176 v°-177,

[5] ADCO, 1 J 1470. Une copie de ses lettres de pouvoir se trouve en tête du compte.

[6] Ses deux apparitions dans la recette générale, en1405-1406, sont en rapport avec sa charge d'inventaire, par exemple lorsqu'il engage des plats d'or à Dine Raponde pour mobiliser du numéraire. ADCO, B 1543, f° 56 v°, B 1547, f° 196. Son compte particulier est audité à Paris en octobre et novembre 1409 : ADCO, B 1558, f° 202-202 v°. On a quelques renseignements sur lui grâce à son testament (daté du 28 mars 1414) et son épitaphe, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, qui ont été conservés, ainsi que ceux de son épouse. Son testament demande la fondation de messes à Eaubonne et Andilly (Val d'Oise), d'où il est probablement originaire. AN, X ^{1A} 9807, f° 388 ; Alexandre TUETEY, *Testaments enregistrés*, *op. cit.*, p. 22; Emile RAUNIÉ, Max PRINET, André LESORT, Hélène VERLET, Bernard BILLAUD et Julien-Philippe de GAULLE, *Épitaphier du vieux Paris*, *op. cit.*, t. V (1), p. 202, n° 2228.

[7] Il est alors aussi « commis de mondit seigneur a recevoir des gens du roy notre sire les deniers que mondit seigneur auroit de lui sur le fait des aides ordonnees pour la guerre et autrement a cause de sa pension », ADCO, B 1538, f° 296 v°.

[8] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 156-158.

pour des fonctions aussi cruciales d'un homme extérieur à la cour et à l'administration ducale peut être surprenant. Cependant, Francequin de Blandecque appartient à un réseau qui s'étend à la fois vers l'administration royale et vers la cour de Bourgogne : son frère, Gautier, est huissier du Parlement[1] ; son épouse, Catherine de Clamecy, est fille du marchand parisien Gilles de Clamecy (I) et de Catherine Chanteprime, et sœur de Gilles de Clamecy (II), qui sera prévôt de Paris de 1419 à 1421[2]. L'oncle de Catherine, Jean de Clamecy, est chevalier et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, auquel il fournit notamment du vin[3]. Catherine teste, le 7 octobre 1413, en présence de Renaud Doriac[4], tandis que l'on relève parmi les témoins présents lors de l'établissement du testament de Francequin une certaine Marguerite Doriac, possiblement liée à Renaud[5]. Enfin, Francequin de Blandecque est un voisin du nouveau duc de Bourgogne, qui demeure alors à l'hôtel des Bourdonnais, puisqu'il réside en 1399 au coin de la rue au Cerf (de la Monnaie) et de la rue de Bethisy[6]. Plusieurs hypothèses expliquent donc le recrutement ponctuel de cet homme à un poste de confiance : la volonté de choisir un Parisien pour traiter avec les créanciers locaux ; la nécessité d'avoir recours à un homme introduit dans l'administration royale – même si Blandecque n'est clairement pas un homme de premier plan, comme le montre la relative obscurité dans laquelle il est demeuré ; l'influence d'hommes de cour qui patronnent Francequin de Blandecque (que ces hommes soient Renaud Doriac ou Jean de Clamecy). Elles mettent en valeur les raisons qui président au choix de ces collaborateurs ponctuels de l'administration bourguignonne à Paris.

Le deuxième groupe, dont la relation avec la cour s'inscrit dans le long terme, est essentiellement constitué de juristes, procureurs et avocats, chargés de représenter le duc en justice devant les cours parisiennes pour les causes le concernant ou concernant ses

[1] AN, X ^{1A} 54, f° 185, 23 mars 1408. Gautier de Blandecque est l'un des exécuteurs testamentaires de son frère Francequin avec Pierre Pitouette et Guillaume de l'Espine.
[2] Gilles de Clamecy père, marchand et bourgeois de Paris, fournit la cour royale et la cour de Bourgogne notamment en bûche et foin. Gilles de Clamecy fils commence sa carrière au Parlement, et la poursuit à la Chambre des Comptes puis au conseil du duc de Bedford. Léon MIROT, « Deux pseudo Clamecicois : Jean et Gilles de Clameci », *Bulletin de la société scientifique et artistique de Clamecy*, 1927, vol. 3e série, n° 3, p. 60–70; Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État*, *op. cit.*, p. 186; Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.* t. II, p. 207-209, fiche n° 83.
[3] Il est attesté dans la comptabilité bourguignonne entre 1384 (ADCO, B 1461, f° 61 v°) et 1392, date à laquelle Gilles de Clamecy, marchand et bourgeois de Paris, rend quittance en son nom (ADCO, B 1503, f° 181). Il décède entre 1410 et 1412. Léon MIROT, « Deux pseudo Clamecicois », *op. cit.*, p. 64.
[4] Marion CHAIGNE, *« Pour le remède et salut de mon âme… » Édition et commentaire de trente-et-un testaments de femmes enregistrés au Parlement de Paris (1394-1420)*, Thèse de l'École des Chartes, , 2006, p. 420-421.
[5] AN, X ^{1A} 9807, f° 388.
[6] AN, S* 1254, f° 62. En 1419, ces maisons appartiennent à Jacques de Laillier : AN, S* 1257^{4}, f° 21 v°.

principautés[1]. Ces hommes, qui forment ce que l'on appelle le « conseil » du duc, sont retenus et pensionnés par le duc, auquel ils prêtent serment entre les mains du chancelier[2], les lettres de retenue pouvant être enregistrées devant le Châtelet, comme le sont les contrats passés avec les artisans parisiens[3]. Si la présence de conseillers, solliciteurs et procureurs du duc en Parlement est assez bien connue, les autres institutions parisiennes ne sont pas négligées. L'avocat Martin Double, « conseiller et advocat du roy notre seigneur ou Chastellet de Paris », est ainsi recruté en 1401 « pour plaidier et demener les causes et besoingnes que icellui monseigneur [le duc] povoit avoir oudit Chastellet », charge qu'il conserve jusqu'à sa mort en 1405[4]. Sous Philippe le Hardi, de cinq à seize juristes sont pensionnés par le duc de Bourgogne : leur nombre fluctue mais tend à croître à mesure que le principat avance, en lien avec l'augmentation du nombre des appels interjetés devant le Parlement depuis les tribunaux ducaux[5].

Ces hommes sont employés de façon pérenne par le duc à Paris, souvent pour plusieurs années, mais ils ne sont pas véritablement intégrés à la cour. En effet, ils restent des professionnels du droit dont le duc de Bourgogne est l'un des clients ; il n'y a aucune exclusivité dans ces relations de représentation juridique[6]. Les avocats et procureurs du duc de Bourgogne apparaissent au service d'autres seigneurs ou d'institutions[7]. La modestie des sommes reçues pour le service du duc élimine d'ailleurs toute dimension exclusive : la pension annuelle des avocats monte à 25 l.t. sous Philippe le Hardi, et 20 l.t. sous ses successeurs, celle

[1] Les comtes d'Artois et de Bourgogne retiennent un procureur au Parlement dès le XIII^e^ s, et des avocats à partir du début du XIV^e^ s. Jean RICHARD, « Les archives et les archivistes », *op. cit.*, p. 155 ; Richard VAUGHAN, *Philip the Bold*, *op. cit.*, p. 142-144 ; Serge DAUCHY, *Les appels flamands au Parlement de Paris : regestes des dossiers de procès reconstitués d'après les registres du Parlement et les sources conservées dans les dépôts d'archives de Belgique et du nord de la France*, Bruxelles, Ministère de la Justice, 1998; sur la question de la représentation du duc devant le Parlement de Paris, voir en dernier lieu Elisa ANNE, « Les ducs de Bourgogne devant le Parlement de Paris », *op. cit.*

[2] Deux mentions : pour André Cotin, retenu comme avocat du duc au Parlement en 1402, et pour Nicolas de Savigny et Guillaume Intrant en 1423 – ces deux derniers étant déjà avocats de Jean sans Peur sont retenus à nouveau par son fils : ADCO, B 1538, f° 70-70 v° ; B 1625, f° 129 ; ADN, B 1923, f° 71.

[3] Mention de l'enregistrement des lettres de retenue des conseillers du duc au Parlement Robert le Cerf et Jean de Neuilly : ADCO, B 1469, f° 26.

[4] Le mandement est daté du 11 février 1401, mais la retenue court à partir du début de la session parlementaire de 1400. ADCO, B 1526, f° 67, B 1543, f° 71 v°. Sur la carrière de Martin Double, voir ci-dessus, chapitre 2, p. 194. Emile RAUNIÉ, Max PRINET, André LESORT, Hélène VERLET, Bernard BILLAUD et Julien-Philippe de GAULLE, *Épitaphier du vieux Paris*, *op. cit.* t. VIII, p. 162, n° 3795.

[5] Elisa ANNE, « Les ducs de Bourgogne devant le Parlement de Paris », *op. cit.*, p. 324-325.

[6] « Ce n'était pas parce qu'un avocat plaidait pour un prince et faisait partie de son conseil qu'il était un partisan » : Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État*, *op. cit.*, p. 296, n. 3.

[7] Charles de Navarre retient en 1381 comme avocats au Parlement Jean des Mares, Jean Canard, Oudart de Moulins et Pierre l'Orfèvre : ces hommes, qui sont tous aussi au service du duc de Bourgogne, sollicitent un congé royal avant d'accepter cette nomination : AN, X ^{1A} 30, f° 54 A, 18 mars 1381 (n. st.). Autre exemple : Jean Aguenin est avocat de Guy de la Trémoille, qui entretient d'ailleurs un « conseil en Parlement ». Nicolas Rolin, engagé par la ville de Saint-Omer pour 10 l.p. de pension annuelle en 1413 précise dans sa lettre d'acceptation la liste de ses clients, parmi lesquels des princes, évêques, abbayes, villes et seigneurs. Il devait donc percevoir, uniquement en pensions, au moins 200 l.t. par an. Louis DE LA TRÉMOILLE, *Livre de comptes*, *op. cit.*, p. 58, 120; Marie-Thérèse BERTHIER et John-Thomas SWEENEY, *Le chancelier Rolin*, *op. cit.*, p. 49-50 ; cité par Elisa ANNE, « Les ducs de Bourgogne devant le Parlement de Paris », *op. cit.*, p. 365.

des procureurs varie entre 2 et 12 l.t., auxquelles s'ajoutent des honoraires pour chaque procès, éventuellement des frais de déplacement remboursés par le duc, et quelques dons[1]. Par ailleurs, l'arrêt du versement de la pension entraîne l'arrêt du service rendu par ces avocats et procureurs : une ordonnance du 8 mars 1410 (n.st.) prévoit ainsi d'affecter le produit des amendes et condamnations en Artois au paiement des gages des avocats, procureurs et clercs servant le duc au Parlement de Paris, ceux-ci ayant, depuis l'avènement du duc « esté tres petitement paié et recompensé, par quoy doresenavent ils ne povoient bonnement entendre ne vacquer aux consaulx poursuites et deducions de nos causes et autres nos besoingnes qui afluent et afluerent en la dite court de Parlement, ainsi que tenus y sont et faire le desirent »[2]. Si certains avocats s'enrichissent, ce n'est pas seulement au service du duc, mais bien en étendant leur clientèle et en cumulant les pensions. L'étude d'E. Anne montre bien que les avocats du duc au Parlement ne sont nullement, jusque vers 1407, marqués politiquement, Philippe le Hardi puis Jean sans Peur recourant aux services d'avocats servant le duc d'Orléans, de façon peut-être à étendre leurs réseaux et leur influence à Paris. Ce n'est qu'après le meurtre de Louis d'Orléans qu'une polarisation politique est perceptible au sein du groupe des avocats au Parlement, les ducs de Bourgogne et d'Orléans ne rémunérant plus les mêmes hommes[3].

Certains, parmi les professionnels de l'administration recrutés à Paris, poursuivent cependant une carrière « bourguignonne » dès avant l'époque de la guerre civile, en endossant des responsabilités au sein de la cour ou de la principauté. En 1394, maître Olivier de Chezoy, maître de la chambre des comptes de Lille, reçoit 100 écus pour l'aider à subvenir aux frais du déplacement de son « mesnage » de Paris à Lille[4] ; en 1396, c'est Dreue Sucquet, nommé aux mêmes fonctions, qui fait un trajet identique et reçoit cent francs[5]. Guillaume de Chaonnes, procureur du duc au Parlement, poursuit sa carrière comme bailli d'Autun[6]. Guy de Bray,

[1] Qui ne sont pas très fréquents. Pour l'ensemble de la période 1363-1422, on ne recense qu'une trentaine de dons en numéraire pour « services rendus », répartis entre quinze avocats ou procureurs pensionnés, pour un montant moyen par don de 60 francs. Les dons de livrée semblent rares : c'est à partir de 1395, alors qu'il n'est plus avocat pensionné du duc, mais chancelier du duc d'Orléans, que Pierre l'Orfèvre reçoit une livrée annuelle : ADCO, B 1508, f° 130 v° ; B 1511, f° 104 v° ; B 1519, f° 212 v° ; B 1526, f° 232 v°. De même, Oudart de Moulins reçoit du drap en 1397 : il n'est plus avocat du duc alors, mais maître des comptes à Paris : ADCO, B 1511, f° 137.
[2] ADN, B 1600, f° 110 v°.
[3] Elisa ANNE, « Les ducs de Bourgogne devant le Parlement de Paris », *op. cit.*, p. 340-343.
[4] ADCO, B 1501, f° 40, mandement du 27 décembre 1394. Il s'agit sans doute du même Olivier de Chezoy bourgeois de Paris, qui obtient une lettre de rémission en 1399 pour des faits de violence conjugale remontant à 1393 : AN, JJ 154, n° 455.
[5] ADN, B 4081, f° 79 v°, mandement du 27 juin 1396.
[6] Elisa ANNE, « Les ducs de Bourgogne devant le Parlement de Paris », *op. cit.*, p. 348. Il reçoit en 1378 150 francs en don pour l'aider à déménager de Paris à Autun, et en 1389 200 francs pour maintenir son état après avoir été déchargé de cet office. ADCO, B 1454, f° 88 v° ; B 1475, f° 70.

originaire de Sens, est nommé clerc surnuméraire à la Chambre des comptes de Paris en 1396[1], puis est recruté comme maître de la chambre aux deniers ducale au début de l'année 1397[2]. Relevé de ses fonctions auprès du duc en 1399, il devient maître de la Chambre des comptes de Dijon.

D'autres exemples peuvent être repérés dans l'administration centrale. Jean du Drac, Parisien d'origine, est en 1381 avocat au Parlement, où il mène une brillante carrière qui se termine avec une charge de président[3]. Il est aussi fermement attaché à la cour de Bourgogne, dès avant 1388, date à laquelle il est recruté par le duc comme « maistre des requestes de son hostel pour demorer en l'ostel dudit monseigneur et lui servir audit office et en ses autres besoingnes et affaires », moyennant une pension de 300 l.p. par an et des gages journaliers de 2 fr. 10 s.t., cette pension se substituant à celle « que par avant il prenoit dudit monseigneur es païz de Flandres et d'Artois »[4]. Beau-père de Philippe de Morvilliers, qui est président du Parlement dans le Paris anglo-bourguignon, il est lors de la crise de 1413 membre d'une commission qui juge les Armagnacs[5]. Laurent Lamy, originaire de La Ferté-Alais (Essonne), est à partir de 1381 procureur général au Parlement avant d'être recruté comme secrétaire ducal à partir de 1388. Tout en restant au service du duc en tant que secrétaire, puis à partir de 1403 comme conseiller, il est notaire et secrétaire du roi à partir de 1394, et c'est en cette qualité qu'il teste en 1414[6]. Signalons enfin le cas de Jean Canard, chancelier de Bourgogne : entré au Parlement comme avocat avant 1370, grâce à l'appui des réseaux du cardinal Guillaume de Dormans[7], il est retenu par le duc en 1376, et sert aussi le roi et Charles de Navarre, avant d'être nommé en 1385 chancelier de Bourgogne. Chanoine de Paris jusqu'en 1392, date de son

[1] Il est le frère d'Étienne de Bray, chanoine de Sens, maître de la Chambre des comptes du roi, qui se dit dans son testament natif de Sens, et qui est lié au groupe des parlementaires pro-bourguignons. Étienne de Sens décède en 1424 et est enterré à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers. BnF, NAL 184, f° 92 ; Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État*, *op. cit.*, p. 75, 85, 290 n. 81; Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.*, n° 48, 49.

[2] Il remplace Jean de Bray, peut-être l'un de ses parents, qui a été nommé receveur des aides pour le roi à Amiens. Les deux comptes qu'il a rendus sont conservés : ADCO, B 1511 bis.

[3] Il est aussi général et vice-président à la Cour des aides de 1400 à 1403 : Alexandre TUETEY, *Testaments enregistrés*, *op. cit.*, p. 323-327; Gustave DUPONT-FERRIER, « Le personnel de la Cour des aides de Paris des origines à 1483 », *op. cit.*, p. 234, n° 7.

[4] ADCO, B 1469, f° 23, mandement du 18 juin 1388.

[5] Il teste en 1413 et élit pour sa sépulture l'église de Saint-Merri, « là où repose feu son pere et ses autres amis ». Alexandre TUETEY, *Testaments enregistrés*, *op. cit.*, p. 323-327 ; Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État*, *op. cit.*, p. 65.

[6] BnF, Moreau 1161, f° 766-772 v° ; AN, X ^{1A} 30, f° 93 v° B, 12 juillet 1381 ; ADCO, B 1532, f° 90 : « nagaires secretaire de monseigneur, et a present son conseiller, par ses lettres donnees a Paris le second jour de fevrier l'an mil IIII^{C} et deux » ; il reste conseiller de Jean sans Peur : ADCO, B 1570, f° 77 v°-78. Voir aussi Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 227, n° 816; Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.*; Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 58, n° 50.

[7] Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État*, *op. cit.*, p. 60 ; Elisa ANNE, « Les ducs de Bourgogne devant le Parlement de Paris », *op. cit.*, p. 347.

élection au siège épiscopal d'Arras, il reste, malgré ses fonctions, très attaché à Paris, comme le montre son testament, dans lequel il se dit paroissien de Saint-André-des-Arts et qui prévoit des legs à divers collèges et établissements religieux parisiens[1].

Ainsi, de nombreux Parisiens interviennent dans la gestion administrative des institutions bourguignonnes, que ce soit pour des missions ponctuelles ou pour une durée plus longue. Ces contacts, qui sont indispensables à la bonne marche des affaires de l'État bourguignon, permettent aussi de recruter des praticiens qui intègrent ces institutions.

4. Gens de savoir, gens de lettres

Il existe d'autres domaines que la justice ou l'administration dans lesquels est reconnue une certaine expertise parisienne, liée au rayonnement artistique, culturel et intellectuel de la capitale. Les ducs de Bourgogne, désireux de rehausser l'éclat de leur cour, dans un contexte de complicité ou d'émulation avec les autres princes des fleurs de lys, recrutent à Paris, capitale culturelle qui draine gens de savoir et artistes à l'échelle de l'Europe, des musiciens, artistes, maîtres d'œuvre, médecins ou universitaires[2].

a) La chapelle ducale

Paris est à la fin du XIV^e^ et au début du XV^e^ s. une place importante pour l'enseignement et la pratique de la musique, ne serait-ce qu'en raison de la présence des cours princières qui recrutent abondamment ménestrels et chapelains[3]. La chapelle ducale est, sous les deux premiers ducs Valois, en partie formée de personnel recruté à Paris, notamment parmi les anciens serviteurs du roi. Ainsi, lorsque Philippe le Hardi forme sa chapelle, au cours de l'année 1384, un seul des quinze membres de ce service de l'hôtel peut être considéré comme d'origine bourguignonne, six sont Français, et les autres sont originaires de Flandre, issus de la chapelle de Louis de Male et retenus par Philippe le Hardi[4]. Jean de Chartres, premier chapelain, né à Arras et formé à Chartres, a servi le roi avant d'entrer au service du duc. Guillaume Moreau détient une chapellenie à la Sainte-Chapelle[5]. Un peu plus tard, en 1386, le duc retient comme

[1] Alexandre TUETEY, *Testaments enregistrés*, *op. cit.*, p. 146, 150, 158.
[2] *L'art à la cour de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 42-44.
[3] Témoignage de la réputation de l'enseignement parisien : Thomelin, joueur de harpe, est envoyé en mars 1385 à Paris « pour aprandre à chanter », pendant huit jours, avant d'être retenu comme ménestrel personnel du jeune Jean de Bourgogne. Il a pu étudier dans les écoles de ménestrels qu'évoque Guillebert de Metz. Cf. Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy*, *op. cit.*, p. 45.
[4] *Ibid.*, p. 57, n. 24 ; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 402-407.
[5] Michel BRENET, *Les musiciens de la Sainte-Chapelle du Palais*, Paris, 1910, p. 22.

chapelain Robert Souvent, religieux de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers[1]. Ce recrutement parisien se poursuit sous le principat du duc Jean : Thomas Hoppinel, chapelain à partir de 1415, dirigeait en 1410 les huit enfants de chœur de Notre-Dame ; Rogier de Bréaulté, sommelier de la chapelle ducale en 1418, était clerc des matines à Notre-Dame de Paris en 1414. Il est remplacé après sa mort, le 24 octobre 1418, par Jeannin de la Tour, clerc à la Sainte-Chapelle.[2].

C'est d'ailleurs à Paris que le duc fait éduquer ses enfants de chapelle : en 1406, Jean de Noyers, dit Tapissier, compositeur renommé et valet de chambre du duc, reçoit 25 fr. pour l'entretien de trois enfants de chapelle dans sa résidence parisienne[3]. En 1408, Colin de Neuville est chargé de l'entretien des quatre enfants de la chapelle de Jean sans Peur, moyennant la somme de 200 l.p. par an[4]. Cette charge, ainsi que l'instruction des enfants, est assumée, à compter de novembre 1409 et jusqu'en 1412, par maître Pierre Chorrot, demeurant à Paris[5], prêtre et ancien maître des enfants de Notre-Dame[6]. Cardinet Crespon, Jean Charbonnier et Perrin Bonsaux, sont qualifiés, dès novembre 1412, de sommeliers et clercs de chapelle du duc[7]. Un autre, Gossuin, devenu clerc de chapelle lui aussi, reçoit un don de six francs « pour lui aidier à paier les despens qu'il lui convenoit faire a estre bacheler en la faculté des ars »[8].

Un nouveau groupe d'enfants de chapelle, déjà constitué au préalable, est alors recruté : par un mandement du 24 octobre 1412 donné à Paris, Jean sans Peur retient maître Nicolas Grenon comme chapelain, « pour gouverner et apprendre en l'art de musique Caisin Dupuy,

---

[1] Il avait au préalable bénéficié d'un don pour aler « a l'escole du chant ou monseigneur a ordonné qu'il aille pour apprendre a chanter » : Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 209-210.

[2] Jeanne MARIX, *Histoire de la musique et des musiciens de la cour de Bourgogne sous le règne de Philippe le Bon*, p. 138-139.

[3] Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy*, *op. cit.*, p. 127-132.

[4] Colin de Neuville n'est pas autrement désigné : poissonnier, gendre de Jean de Troyes, banni comme cabochien en 1413, revenu à Paris avec les Bourguignons en 1418, il poursuit une carrière au sein de l'administration municipale. Cf. ci-dessous, p. 502, et Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 240, n. 1. Par mandement du 13 décembre 1408, « pour le gouvernement de Cardinet de Crepon, Jehan Gossuin, Jehan Charbonnier et Perrin Bonsaux, enfans de chapelle de mondit seigneur, pour avoir administré par ledit Colin aux dessuz diz boire, mengier, vestiere, chaucier et autres leurs neccessitez, pour un an entier commancent au jour de la concepcion notre dame VIII[e] jour de decembre mil CCCC et huit et finissant audit jour et feste mil CCCC et IX enssuivant », ADCO, B 1570, f° 282 v°.

[5] « Ledit maistre Pierre s'est chargié de tenir avec lui les petis enffans de la chappelle de mondit seigneur par ledit temps, qui sont en nombre de cinq, c'est assavoir Cardinet de Crepon, Jehannin Gossuin, Jehanin Carbonnier, Perrin Bonsaux et Jehannin Joffroy, et de leur aprendre leur grammaire, et moyennant laquelle somme il leur fera leurs despens, les vestira et chaucera honnestement, et leur baillera leurs autres neccessitez raisonnablement ». Mandement ducal du 24 novembre 1409, accompagné du paiement de la moitié de la somme due. Une quittance pour le solde de cette année 1409-1410 est signée le 15 août 1410. ADCO, B 1558, f° 239 ; B 1560 f° 268 v°-269. Cf. Jeanne MARIX, *Histoire de la musique*, *op. cit.*, p. 135.

[6] Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy*, *op. cit.*, p. 95.

[7] ADCO, B 1571, f° 169 v°-170. Jeanne MARIX, *Histoire de la musique*, *op. cit.*, p. 136.

[8] ADCO, B 1570, f° 197 v°, mandement du 23 avril 1412. Ce Jean Gossuin poursuit sa carrière comme chapelain de Louis de Guyenne en 1414-1415. Cf. Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy*, *op. cit.*, p. 92.

Jehan Dupuy, Philipot Larbalestrier et Jehan Pousset, par avant enffans de chappelle de monseigneur le duc de Berry, lesquelz aussi mondit seigneur par ses lettres a retenus enffans de sa chappelle »[1]. Nicolas Grenon, formé à Paris, est clerc de Notre-Dame en 1399, lorsqu'il est nommé chanoine du Saint-Sépulcre[2]. On ne peut cependant déterminer si l'instruction de ce nouveau groupe d'enfants de la chapelle se poursuit à Paris, ou si les troubles politiques les en ont chassés. Toujours est-il que l'instruction à Paris est recherchée pour ces futurs cadres de la chapelle ducale : en 1419, des gages sont versés à trois enfants de chapelle « qui par l'ordonnance de monseigneur sont escoliers à Paris » : Jean Poucet, Michelet des Peaux et Jeannin le Fevre[3].

Ainsi, la chapelle ducale compte un nombre tout à fait remarquable de musiciens formés à Paris, ce qui permet d'affirmer « qu'à la cour de Bourgogne on chantait selon l'usage parisien »[4].

b) Écrivains, artistes, maîtres d'œuvres

L'ancrage parisien des commandes artistiques des deux premiers ducs de Bourgogne est net[5]. Les maîtres d'œuvre du duc sont ainsi souvent d'origine et/ou de formation parisienne. Le premier titulaire supposé de la charge, sous le titre de « maçon de monseigneur », est le Parisien Nicolas Bonne Baine[6]. Lui succède Drouet de Dammartin, formé, comme son frère Guy, maître des œuvres du duc de Berry, sur le chantier du Louvre par le maître d'œuvre royal Raymond du Temple[7]. Ce dernier est d'ailleurs sollicité par Philippe le Hardi pour examiner le chantier de l'Écluse, où il se rend en 1388[8]. Sous le duc Jean, le maître des œuvres est Robert de Helbuterne, lui aussi d'origine parisienne, qui occupe d'ailleurs tout long de sa carrière l'office de voyer de Paris[9]. Le pionnier Fremin Godart, que le duc envoie, avec son confrère Guillaume de Hesdin, visiter au début de l'année 1384 « certains ouvraiges que mondit seigneur entend

[1] ADCO, B 1573, f° 22 et B 1576, f° 286. Le contrat est conclu pour trois ans, à compter du 1er août 1412, la pension versée par le duc s'élevant à 225 fr. par an.
[2] Jeanne MARIX, *Histoire de la musique, op. cit.*, p. 136.
[3] ADCO, B 1601, f° 42 v°. Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux, op. cit.*
[4] Jeanne MARIX, *Histoire de la musique, op. cit.*, p. 143.
[5] Albert CHÂTELET, « Les commandes artistiques parisiennes des deux premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois », *in* Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 165–181.
[6] ADCO, B 1454, f° 81 v°, don à la veuve de « Nicolas Bonne Baine, de Paris, maçon de monseigneur » pour deux chevaux qu'il avait affolés au service du duc, quittance du 12 novembre 1378.
[7] Françoise AUTRAND, *Jean de Berry, op. cit.*, p. 381-382.
[8] Il s'y rend en compagnie du Lucquois Bénédic du Gal « pour aller veoir et conseillier le fait des ouvraiges ledit monseigneur fait faire ou chastel de l'Escluse », et n'est payé qu'en 1402 : ADCO, B 1469, f° 82 ; B 1475, f° 72 v° ; B 1532, f° 110 v°.
[9] Philippe PLAGNIEUX, « Deux postulants pour un office parisien », *op. cit.*, p. 87.

faire a L'Escluse »[1], habite rue Mauconseil, à proximité immédiate de l'hôtel d'Artois[2], et une lettre de rémission obtenue en février 1383 (n. st.) pour sa participation aux émeutes des Maillotins le désigne comme pionner du roi[3]. En recrutant des hommes formés à Paris et ayant travaillé sur des chantiers du roi ou d'autres princes des fleurs de lys, les ducs de Bourgogne inscrivent leurs projets architecturaux dans une filiation avec ce qui ce fait dans la capitale du royaume, dans un contexte d'échanges et de circulations. Claus Sluter est d'ailleurs envoyé par Philippe le Hardi à Mehun-sur-Yèvre pour y voir le travail d'André Beauneveu[4].

Le rôle de Paris comme plaque tournante des échanges artistiques est confirmé par le fait que c'est parfois dans la capitale que les ducs recrutent leurs peintres ou sculpteurs originaires de leurs États du Nord : Jean de Beaumetz, venu du nord de la France, séjourne à Paris en 1371, et est engagé comme peintre par Philippe le Hardi en 1376 ; Jean Malouel, né dans le duché de Gueldre, travaille pour Isabeau de Bavière avant d'être nommé peintre par Philippe le Hardi ; Jean de Marville travaille au tombeau de Charles V à Rouen avant d'être retenu comme imagier du duc[5]. Ceci met en lumière la grande mobilité de ces artistes et artisans. Des peintres parisiens sont aussi employés par le duc pour des commandes ponctuelles, souvent pour orner des objets d'un décor héraldique, tels Colard de Laon, employé à des travaux de peinture de harnais, couvertures et bannières, notamment pour le comte de Nevers[6], Casin et Thomas, peintres parisiens qui œuvrent à la décoration du char de la duchesse en 1385[7], Jean Berangier, qui peint un harnois de joute pour Philippe de Bar pour les fêtes de Saint-Denis de mai 1389[8], Philippe Cochon, qui fournit en 1411 1600 écussons aux armes du roi distribués aux gens d'armes composant la compagnie du duc[9], ou encore Pol Dengin, rémunéré pour la peinture d'étendards, bannières et pennons en 1418-1420[10]. L'emploi de ces peintres à Paris, en appoint des peintres intégrés à l'Hôtel ducal, pour des travaux d'emblématique, souligne encore une fois l'importance qu'il y a à paraître et à être reconnu

[1] ADCO, B 1461, f° 162 v°.
[2] Arch. AP-HP, fonds Saint-Jacques-aux-Pèlerins, liasse 40 à 42, vente du 3 avril 1377 après Pâques.
[3] « Freminet Godart, notre pionnier, demourant en notre bonne ville de Paris ». AN, JJ 122, n° 110.
[4] *L'art à la cour de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 42.
[5] *Ibid.*, p. 353-355.
[6] Par exemple : ADCO, B 1511, f° 133-133 v° ; B 1519, f° 163 v°. Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I*, *op. cit.*, t. I, p. 570, n. 7.
[7] ADCO, B 1563, f° 77-77 v°. Casin le Paintre est à nouveau sollicité en 1390 et 1392 pour peindre des écussons servant à « signer les logies » et « signer les hostels de mes dits seigneurs » pour des joutes à Dijon, et pour le traité d'Amiens : ADCO, B 1476, f° 35 ; B 1486, f° 30. Un autre peintre parisien, Girart de Haynaut, avait peint le char de la duchesse en 1376 : ADCO, B 1445, f° 57.
[8] ADCO, B 1476, f° 34 ; B 1500, f° 157 v°.
[9] ADCO, B 1570, f° 231.
[10] Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 299, n° 412. ; ADN, B 1923, f° 219 v°.

dans les rues de la capitale, y compris, lorsque le duc fait arborer à son armée la fleur de lys, afin de revendiquer une certaine légitimité.

L'importance de Paris dans les échanges commerciaux et sur le marché du luxe explique aussi ces commandes parisiennes. On a déjà évoqué le rôle central de la ville pour l'orfèvrerie européenne, tant pour le commerce des matières précieuses que pour la réalisation des joyaux appréciés des princes[1], mais c'est aussi à Paris que les artisans peuvent se fournir en matériaux nécessaires à la réalisation des constructions ducales : c'est à Paris que sont acquises les matières précieuses pour la réalisation des décors des résidences ducales, ou encore la « pierre d'albâtre » dans laquelle est sculpté le gisant de Philippe le Hardi[2]. Le maître verrier ducal Gossuin de Bois-le-Duc, dont le nom témoigne de l'origine nordique, est retenu à condition de s'installer à Paris, « pour ce que illec ledit monseigneur recouvrera et pourra plus aisiement recouvrer des matieres qui lui sont et seront necessaires, tant pour le fait des ouvraiges de l'eglise et autres edifices du couvent des Chartreux que le dit monseigneur fait fonder empres Dijon, comme pour plusieurs autres ouvraiges que le dit monseigneur fait faire en son chastel de Hesdin, a Paris et aultre part »[3].

De même, Philippe le Hardi comme Jean sans Peur font exécuter ou acheter la plupart de leurs manuscrits à Paris[4]. Des vendeurs de livres y sont régulièrement sollicités, qu'ils soient spécialisés, tels Robert Lescuier, libraire demeurant rue Neuve-Notre-Dame, à qui Philippe le Hardi fait acheter six livres de dévotion entre 1378 et 1396[5] ou Pierre de Linfol, libraire en l'université de Paris[6], ou qu'ils fournissent aussi d'autres biens précieux aux ducs, tels que Jacques Raponde, frère de Dine, qui vend des livres aussi bien à Philippe le Hardi qu'à Jean sans Peur. Les réparations des livres de la bibliothèque ducale sont parfois confiées au libraire-relieur Martin Luillier[7]. Le copiste Jean Lavenant, qui apparaît dès 1350 dans les comptes royaux, est lui aussi régulièrement sollicité à partir de 1378 ; en 1386, il est désigné comme « escripvain du roy et de monseigneur »[8]. Guillebert de Metz, auteur d'une description de la

[1] Éva KOVÁCS, *L'âge d'or de l'orfèvrerie parisienne*, *op. cit.*; Amke CALIEBE et Jan HIRSCHBIEGEL, « Philipp der Kühne, Johann Ohnefurcht und der höfische Geschenkverkehr », *in* Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (éds.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 224.
[2] *L'art à la cour de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 43.
[3] ADCO, B 1469, f° 26 v° ; mandement du 28 mars 1387.
[4] Richard VAUGHAN, *Philip the Bold*, *op. cit.*, p. 193-195; Patrick M DE WINTER, *La bibliothèque de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne : 1364-1404*, Paris, Éd. du CNRS, 1985, 462 p; *L'art à la cour de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 100-122; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 460-461.
[5] ADCO, B 1452, f° 41 v° ; B 1508, f° 119 v°, f° 135.
[6] ADCO, B 1560, f° 262.
[7] ADCO, B 1466, f° 30 ; B 1471, f° 48 v° ; B 1508, f° 146 v°.
[8] ADCO, B 1454, f° 55 v° ; B 1463, f° 162 v°, 169 ; B 1465, f° 121. Pour un exemple de manuscrit réalisé par Lavenant : *L'art à la cour de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 106.

ville de Paris, se dit libraire du duc Jean[1]. Enfin, les ducs achètent aussi leurs œuvres à des écrivains contemporains, tels Jean Creton, auteur d'un poème sur la mort du roi Richard II d'Angleterre qu'acquiert Philippe le Hardi[2], ou Christine de Pisan, qui rédige à l'intention de Philippe le Hardi son *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V*, et qui reste ensuite sous la protection de Jean sans Peur jusqu'en 1413[3].

c) Les universitaires

Le duc de Bourgogne se montre attentif à l'université de Paris. Certains de ses membres sont gratifiés de dons ponctuels, généralement en numéraire, notamment pour fêter leur graduation. Certains parmi ces bénéficiaires sont des parents de serviteurs du duc, d'autres sont originaires des territoires ducaux, d'autres encore ont peut-être été recommandés au duc, ou ont sollicité sa bienveillance[4]. Ces dons ponctuels prennent parfois une dimension politique lors des périodes de tension : l'influence et le prestige de l'université en font un acteur essentiel du jeu politique parisien. D'autres universitaires, moins nombreux, sont entretenus moyennant le versement par le duc d'une pension qui leur permet de faire leurs études. Il s'agit de contribuer à la formation de jeunes gens prometteurs, éventuellement susceptibles d'être ensuite employés par le duc, mais aussi de se ménager des soutiens au sein de cette influente corporation, dont on connaît le rôle qu'elle a joué en faveur de Jean sans Peur, pour qui elle a pris parti lors de la guerre civile[5]. Les exemples de Jean Petit, docteur en théologie, pensionné par le duc, et rédacteur de la justification du tyrannicide[6], ou de Jean Gerson, retenu comme aumônier du duc et pourvu du décanat de Saint-Donatien à Bruges une fois sa licence de théologie obtenue en 1393, ce qui lui permet de poursuivre une carrière parisienne et universitaire[7], sont bien connus.

D'autres étudiants pensionnés se rencontrent auprès du duc : le maître en art et étudiant en théologie Michel Boydre est ainsi retenu en mars 1396 comme « clerc et familier du duc », à la pension de 100 francs par an « pour mieulx et plus diligeamment prouffiter a l'estude » à Paris. Il perçoit régulièrement cette pension jusqu'en 1403, tout en étant à partir de 1401 appelé

---

[1] Antoine LE ROUX DE LINCY et Lazare-Maurice TISSERAND, *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Imprimerie impériale, 1867, p. 127-128.
[2] ADCO, B 1532, f° 168, mandement du 16 juillet 1402 ; Richard VAUGHAN, *Philip the Bold*, *op. cit.*, p. 200. S'agit-il du même homme que le Jehannin Creton, peintre, qui avait historié en 1396 pour Guy de la Trémoille une histoire du roi Modus ? Cf. Louis DE LA TRÉMOILLE, *Livre de comptes*, *op. cit.*, p. 50.
[3] Françoise AUTRAND, *Christine de Pizan : une femme en politique*, 2009; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 451-453.
[4] Voir en annexe : Tableau 34 : les dons des ducs de Bourgogne à des universitaires parisiens (1363-1422), p. 562.
[5] Laurent TOURNIER, « Jean sans Peur et l'Université de Paris », *in Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 299–318.
[6] Il est retenu comme conseiller à la pension de 100 francs par an le 20 février 1406 : ADCO, B 1547, f° 80-80 v°.
[7] Richard VAUGHAN, *Philip the Bold*, *op. cit.*, p. 201 ; Brian Patrick MCGUIRE, *Jean Gerson*, *op. cit.*, p. 59-62.

secrétaire du duc, sans toutefois exercer de fonction de secrétaire[1]. Jean la Dourie (la Doree) , et Robert du Jardin, tous deux clercs et étudiants à Paris, reçoivent un don de 100 fr. en janvier 1396, et un autre semblable en avril suivant, mais ils sont cette fois qualifiés d'astronomes ; entre temps, Jean la Dourie a été retenu comme clerc du duc à la pension de 100 fr. par an[2]. Peut-être ces consultations ont-elles pour objet la préparation de la croisade à laquelle doit prendre part le comte de Nevers : en février 1397, Jean de la Dourie, maître en astronomie, reçoit 40 fr. pour « faire certaines choses secretes »[3]. Il continue par la suite à se faire servir sa pension, à partir de 1398 en qualité de clerc et familier du duc, et de 1401 à 1404, comme secrétaire, sans en exercer les fonctions[4]. Autre exemple : Philippe le Hardi après avoir retenu le 19 novembre 1397 comme conseiller M^{e} Bremond de la Faye, licencié en droit civil, et fils de Guillaume de Montrevel, dit l'Hermite de la Faye, l'un des fidèles de Louis, duc de Bourbon[5], lui accorde à partir du 1er juin suivant une pension annuelle, très élevée, de 400 francs par an pendant quatre ans, « afin de prouffiter en la science et degre de droit canon en l'estude a Paris »[6]. Après sa mort, qui survient le 21 novembre 1400, la somme de 350 francs est versée à son père à titre de compensation pour les gages non perçus, Bremond n'ayant jamais prêté serment.

C'est aussi souvent à Paris, où ils sont venus se former, que les médecins ducaux sont recrutés : dès lors, ils constituent d'utiles relais au sein la société parisienne, en particulier au sein de l'Université et des milieux cléricaux parisiens. Jean Durant, physicien du duc dès avant l'obtention de sa licence, en 1386, est pensionné par Philippe le Hardi dès 1387, et fait toute sa carrière à Paris, où il est chanoine de Notre-Dame. Il reçoit d'ailleurs fréquemment le duc dans son hôtel du cloître[7]. De même, Jean Voignon, Franc-Comtois d'origine, médecin de Philippe le Hardi puis de Jean sans Peur et de Charles VI, fait toute sa carrière à Paris, où il cumule les

[1] ADCO, B 1508, f° 39, 99 ; B 1514, f° 76-76 v° ; B 1517, f° 53 v°. P. Cockshaw le range en effet dans la catégorie des « fonctionnaires appelés secrétaires ». Il était originaire du diocèse de Bayeux et est en 1403 procureur de la nation normande. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, Paris, Delalain, 1889, 10 vol. p, t. IV, p. 3, 96 ; Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 116, n° 147.

[2] ADCO, B 1508, f° 99 v° ; B 1511, f° 60 v°. Retenue de Jean La Dourie : B 1508, f° 39, mandement du 8 mars 1396. Tous deux sont dits en 1403 maître ès arts et bachelier en théologie ; Jean La Dourie est originaire du diocèse de Cambrai, Robert du Jardin, du diocèse de Rouen. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, *op. cit.*, p. 92, 97.

[3] ADCO, B 1511, f° 139 v°.

[4] ADCO, B 1514, f° 76 ; B 1517, f° 53 v° ; B 1526, f° 68 ; Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 121, n° 177.

[5] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. I, p. 111, n° 140.

[6] ADCO, B 1526, f° 106-106 v°.

[7] ADCO, B 1465, f° 100 v° ; B 1467, f° 17 v°-18. Il est signalé comme chanoine en 1400 : Robert GANE, *Le Chapitre de Notre-Dame*, *op. cit.*, p. 317, n° 238. Pour les visites de Philippe le Hardi, cf. ci-dessus, chapitre 2, p. 148.

bénéfices[1]. Geoffroy Maupoivre, physicien du comte de Nevers dès 1398, ancien étudiant et régent de la faculté de Paris, homme de confiance et intime du duc, est envoyé en juillet 1407 « a Paris, devers l'Université, lui exposer aucunes choses de par mondit seigneur »[2]. Cependant, les gradués ne sont pas les seuls Parisiens dont les services médicaux sont appréciés. Ce sont des sages-femmes parisiennes que Philippe le Hardi envoie aux dames de sa famille pour les assister dans leurs accouchements à Dijon : une sage-femme parisienne est envoyée par la comtesse d'Artois à Marguerite de Male en 1370[3], puis Asseline Alexandre, épouse de Robert Alexandre, bourgeois de Paris, se rend auprès de la duchesse pour chacune de ses couches de 1371 à 1384[4], et c'est une autre parisienne, « Marion », qui est présente lors de la naissance de Philippe de Charolais[5].

Le rayonnement intellectuel et artistique de Paris à la fin du Moyen Âge et celui des cours se nourrissent donc mutuellement, comme le montre l'exemple de la cour de Bourgogne. Si le recrutement d'artistes et d'hommes de savoir parisiens s'inscrit dans un contexte d'émulation entre princes des fleurs de lys, il permet aussi de nouer, à travers ces hommes, des liens avec la société parisienne.

En définitive, nombreux sont les Parisiens à entrer en contact avec la cour de Bourgogne lorsque celle-ci se trouve à Paris, qu'il s'agisse des nobles d'Île-de-France fréquentant la cour royale, des fournisseurs et marchands parisiens, ou encore des clercs et gens de savoir. Parmi tous ceux qui ont des rapports avec la cour, un petit nombre y est intégré via une retenue, ou par l'octroi d'offices au sein de l'Hôtel, en fonction des besoins de la cour, des nécessités du service ducal, mais aussi de l'intérêt de ceux qui sont ainsi distingués. Ces retenues ou offices, qui ont pour fonction de formaliser la relation, sont autant de liens tissés entre la cour et la société parisienne, mais sans exclusivité : on peut être chambellan du roi et du duc, orfèvre de plusieurs princes, avocat de villes et de princes. Enfin, parmi ces Parisiens attachés à la cour, certains y font carrière, sans toutefois, la plupart du temps, perdre contact avec la ville dont ils sont issus : se pose donc la question de l'interpénétration de la cour de Bourgogne et des différentes entités ou institutions parisiennes au sein desquelles son personnel officie.

[1] Il est chanoine de Paris (1392), de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Meaux (1421), archidiacre de Paris et Nevers (1399-1403). Au sein de l'université, il est procureur de la nation de France (1382), recteur de l'université (1383), puis doyen de la faculté de médecine de Paris (1387 ; 1396-1398). Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse, op. cit.*, t. II-III, p. 247, n° 871.
[2] ADCO, B 1554, f° 175 v°, mandement du 28 septembre 1407. Sur la carrière de Geoffroy Maupoivre : Laurie BAVEYE, *Personnel médical et art de la médecine à la cour des ducs de Bourgogne Valois (1363-1482)*, Mémoire de master 2, Charles-de-Gaulle - Lille III, 2007, Annexes, t. I, p. 19-20.
[3] ADCO, B 319, f° 13 v°, mandement du 29 mars 1370.
[4] Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I, op. cit.*, t. I, n° 1430.
[5] Henri DAVID, *Le train somptuaire, op. cit.*, p. 55.

III. La question du cumul des fonctions

Le cumul de fonctions au service de plusieurs princes ou seigneurs se retrouve dans nombre de cours de la fin du Moyen Âge[1]. Ce cumul est à double facette, à la fois pour les princes et pour leurs hommes. À l'échelle du « dépendant » qui s'engage ainsi, cette double fidélité a pour corollaire une double protection et des profits accrus, ce qui peut être avantageux en période de paix. Cependant, la situation peut devenir délicate en période de trouble. Du point de vue du souverain ou du prince, le service partagé peut-être perçu comme dangereux, car pouvant susciter des conflits de loyauté, ce qui explique que l'on tente souvent de le réglementer, sans parvenir toutefois à l'interdire[2]. Toutefois, il peut aussi être encouragé, dans un mouvement délibéré visant à renforcer l'influence du prince dans des cercles de pouvoir extérieurs au sien propre. La question du cumul des fonctions se pose avec acuité lorsque l'on s'intéresse à la présence de la cour de Bourgogne à Paris : en effet, la ville est le principal séjour de la cour royale, le lieu vers lequel convergent les cours princières, mais aussi le centre du gouvernement, où se sont fixées les grandes institutions de la monarchie. Dans quelle mesure la composition de la cour de Bourgogne est-elle influencée par cet environnement royal et parisien, et quels sont les bénéfices qu'en retire chaque partie ?

1. D'un Hôtel à l'autre

L'un des premiers espaces où peut s'exercer le cumul des fonctions est celui des Hôtels, princiers et royaux. L'interpénétration des Hôtels du roi et du duc Philippe le Hardi est remarquable. On repère en effet de nombreux grands officiers servant, concurremment ou successivement, le duc et le roi, y compris un certain nombre de ceux qui prendront au cours de la guerre civile le parti armagnac. La mobilité peut aussi s'exercer entre Hôtels princiers. Philippe de Poitiers, fils de Charles de Poitiers, est le filleul de Philippe le Hardi, qu'il sert comme écuyer d'honneur en 1388 ; il est en 1389 écuyer d'honneur de Louis d'Orléans[3]. Autre

[1] Exemple en Bourbonnais : Olivier MATTÉONI, *Servir le prince*, *op. cit.*, p. 393-395.

[2] Les ordonnances pour l'Hôtel de Brabant interdisent aux membres de l'Hôtel d'être en même temps au service d'un autre seigneur. De même, à la cour de France, mais aussi dans les administrations royales, les théoriciens de l'autorité royale prônent une telle interdiction, qui se révèle inapplicable. André UYTTEBROUCK, « Quelques aspects de la vie quotidienne à la cour de Brabant », *op. cit.*, p. 161; Philippe CONTAMINE, « Noblesse française, nobility et gentry anglaises à la fin du Moyen Âge », *op. cit.*, p. 125 ; Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État*, *op. cit.*, p. 96-97.

[3] Don aux nourrices du fils de Charles de Poitiers, filleul du duc, par mandement donné à Vincennes le 18 juin 1373 ; don du duc « pour lui aidier avoir son premier harnois d'armes », par mandement du 24 juillet 1388 : ADCO, B 1469, f° 75 ; Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 492; Alain DEMURGER, « Guerre civile et changements du personnel », *op. cit.*, p. 285; Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. I, p. 127, n° 180.

exemple : François de Grignaux, qui se trouve auprès du dauphin lors de l'entrevue de Montereau en 1419, était en 1398 échanson de Philippe le Hardi, et en 1403 son chambellan[1].

La famille de Lisac (ou Lizac) illustre bien la possibilité qu'ont les membres des cours princières d'évoluer d'une cour à une autre. Les origines de la famille sont obscures : peut-être vient-elle du sud du royaume[2], peut-être, plutôt, du Hainaut, où Brissaut de Lizac visite ses « amis »[3]. Ce dernier, valet de chambre du duc dès 1388, puis son huissier d'armes à partir de 1394, est chargé de diverses missions pour le compte de son maître[4]. Il accompagne le comte de Nevers en Turquie, voyage au cours duquel il trouve la mort[5]. Son héritier est son frère, Henri de Lizac, qui apparaît dans nos sources comme valet servant du duc et valet de chambre du roi à partir de 1389[6]. Henri paraît avoir envisagé un temps de devenir moine à Saint-Denis-en-France en 1391 : son frère Brissaut perçoit en effet un don ducal pour cette prise d'habit[7]. Cependant, c'est un troisième frère de Lizac qui entre à Saint-Denis en 1393[8], et Henri poursuit sa carrière à la cour de France : il reçoit un don du roi en 1392, et obtient de petits offices (mesureur de Beauvais, garde du sceau de la vicomté de Falaise[9]) ; il devient ensuite garde de l'épargne du roi (1398-1400), puis échanson du roi. Dans cette carrière, il a sans doute bénéficié du soutien du duc de Bourgogne, dont il reste valet de chambre, et qui le gratifie pour ses services financiers en tant que garde de l'épargne royale[10]. L'intégration aux Hôtels royaux est très

[1] ADCO, B 1514, f° 234 ; B 1538, f° 142 v° ; Alain DEMURGER, « Guerre civile et changements du personnel », *op. cit.*, p. 259 ; Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse, op. cit.*, t. I, p. 161, n° 255.

[2] C'est l'hypothèse de M. Rey ainsi que des éditrices de la Cour Amoureuse, dont sont membres Henri et Jean de Lizac : cf. Maurice REY, *Les finances royales sous Charles VI, op. cit.*, p. 483 ; Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse, op. cit.*, t. II-III, p. 143, n° 620 et 621. On trouve mention en 1439 d'un Jean de Lizat, écuyer, huissier d'armes du roi, natif de Paris : Louis de LA TRÉMOÏLLE, *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles. Louis Ier, Louis II, Jean et Jacques*, E. Grimaud (Nantes), 1890, t. I, p. 219.

[3] ADCO, B 1500, f° 75, mandement du 26 septembre 1393.

[4] ADCO, B 1469, f° 84; B 1501, f° 38 v°.

[5] ADCO, B 1511, f° 171.

[6] ADCO, B 1475, f° 68 ; B 1476, f° 15.

[7] Brissaut reçoit 30 francs en 1391 « pour lui aidier a vestir Henriet de Lisac, son frere, naguerre vallet servant en sale de mondit seigneur, en abit de religion a Saint Denis en France, ou il a esté nagueres receu a la requeste du roy », (ADCO, B 1484, f° 53). Après cette éclipse, Henri, à nouveau qualifié de valet de chambre du roi et valet servant du duc, réapparaît dans la comptabilité bourguignonne en 1396 à l'occasion d'un don de 100 écus : ADCO, B 1508, f° 102.

[8] Brissaut de Lizac reçoit 8 francs pour acheter un poinçon de vin « pour faire l'entree d'un sien frere rendu moyne en l'abeye Saint Denys en France » en 1393 (B 1495, f° 103, quittance : B 395, dossier valets de chambre, 8 février 1393). Ce frère est sans doute Guerin de Lizac (Guerinus de Lixac), qui décède en 1438 « in Almagnia » – ce qui tend à renforcer l'hypothèse hennuyère comme lieu d'origine de la famille : cf. Charles SAMARAN, « Etudes sandionysiennes. II. Un nécrologe inédit de l'abbaye de Saint-Denis (XIVe-XVIIe siècles) », *BEC*, 1943, vol. 104, p. 57, n° 356.

[9] M. Rey, qui écrit d'Henri de Lizac qu' « il fut le type de ces petits ambitieux toujours et partout en quête de postes lucratifs », relate une accusation d'analphabétisme portée contre lui par un concurrent au moment où il obtient l'office de garde du sceau : Maurice REY, *Les finances royales sous Charles VI, op. cit.*, p. 483.

[10] Citons un don de 200 francs « pour les paines et travaulx qu'il a eu et soustenuz en faisant diligemment paier et contenter icellui monseigneur des assignacions qu'il avoit eu en l'annee passee par les generaulx conseillers du roy notre dit seigneur sur la dicte espargne, montant a XXXII^M francs », mandement du 14 octobre 1399, ADCO, B 1517, f° 117 v°-118. Sur la présence d'Henri de Lizac à la cour de Bourgogne : ADCO, B 1514, f° 48 v°, 233 ;

poussée : la reine est marraine de son fils en 1399, et il officie par la suite dans les Hôtels des dauphins Louis de Guyenne puis Jean de Touraine. Il paraît avoir suivi le parti du dauphin dans la guerre civile[1]. Jean de Lizac, frère des précédents est en 1396 huissier d'armes du roi, en 1398 écuyer d'écurie du duc de Bourgogne[2], en 1416 écuyer d'écurie du dauphin Jean de Touraine. Il épouse Marie de Coucy, ce qui témoigne de son intégration dans la noblesse de cour. On observe ici comment le service des princes et le passage d'un Hôtel à un autre, en fonction sans doute des opportunités et des affinités personnelles, permet aux membres de cette famille de faire carrière, jusqu'au moment où la guerre civile vient cristalliser les positions.

L'interpénétration des Hôtels royal et princiers permet le contrôle du Conseil royal, dont procède la maîtrise des finances et des nominations d'officiers dans tout le royaume[3]. Cette arme est employée par les deux partis qui s'affrontent dans la guerre civile ; et les accusations de noyautage de l'administration royale font partie des motifs récurrents des accusations portées par les uns et les autres[4]. Effectivement, plusieurs proches de Jean sans Peur sont intégrés à l'Hôtel royal à partir du début du XV^e^ s., dans une stratégie d'appui des positions bourguignonnes. David de Brimeu, homme de confiance de Jean sans Peur dont il est chambellan et maître d'hôtel, fait carrière auprès du dauphin Louis de Guyenne, et est véritablement « l'œil de Jean sans Peur à Paris »[5].

2. Service du prince et administration royale

Le cumul des fonctions est également perceptible au sein de l'administration royale et princière. Philippe le Hardi, et après lui Jean sans Peur, rémunèrent des fonctionnaires royaux pour les services que ceux-ci leur rendent, ou placent certains de leurs hommes de confiance à

B 1521, f° 59 v°. Sur sa carrière en général : Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse, op. cit.*, t. II-III, p. 143, n° 620; Henri MORANVILLÉ, « Le Songe véritable », *op. cit.*, p. 175-176.

[1] Il est dit en 1427 absent de sa maison, rue de Paradis. Henri SAUVAL, *Histoire et recherche, op. cit.*, t. III, p. 303.

[2] ADCO, B 1514, f° 135.

[3] Alain DEMURGER, « Guerre civile et changements du personnel », *op. cit.*, p. 157.

[4] Un exemple parmi d'autres, tiré de la réponse proposée par la famille d'Orléans à la justification de Jean Petit : « car, tantost après qu'il [le duc Jean] fut retourné à Paris premièrement après la mort de mondit seigneur d'Orléans, il commença à promovoir et exaulcer ceulx qui tenoient de lui, et de faire déposer et oster plusieurs bons et vaillans officiers du Roy, sans cause, tant de ceulx qui avoienlt eu leur office par le moien de mondit seigneur d'Orléans, comme d'autres, et donner lesdiz offices à ceulx qu'il lui plaisoit, afin que par iceulx il eust plus grande auctorité et puissance. En oultre, par sa grant puissance s'est esforcé de tenir en subjection tous ceulx de l'ostel et conseil du Roy, afin que nul ne lui osast riens refuser. Et encores, dit-on, qu'il s'esforça de tout son povoir, qu'il eust tous les trésors du Roy ». Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique, op. cit.*, t. I, p. 311.

[5] Werner PARAVICINI, *Guy de Brimeu: der burgundische Staat und seine adlige Führungsschicht unter Karl dem Kühnen*, Bonn, L. Röhscheid, coll. « Pariser historische Studien », n° 12, 1975, p. 67-69; Alain DEMURGER, « Guerre civile et changements du personnel », *op. cit.*, p. 192, 238 ; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 334, 358.

des postes-clefs de l'administration royale[1]. On pourrait citer de nombreux exemples, mais celui des secrétaires, qui concerne une population délimitée et assez bien connue, paraît révélateur[2]. Les secrétaires de la chancellerie sont particulièrement nombreux à servir le roi et le duc : sur les 413 secrétaires de la chancellerie bourguignonne relevés par P. Cockshaw, 46, soit plus de 10%, sont à la fois secrétaires du roi et du duc[3]. Cette proportion est conséquente, d'autant plus que l'immense majorité d'entre eux sert sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur. L'existence de « cette catégorie hybride de secrétaires » (P. Cockshaw) s'explique par le rôle crucial que jouent ces fonctionnaires dans le scellement des actes royaux, et donc dans le rythme d'expédition des actes, à un moment où les finances des ducs de Bourgogne sont largement alimentées par les dons royaux[4]. D'autres princes agissent de même : Guillaume Barraut est d'abord secrétaire du duc de Berry et du roi – du duc à partir de 1385, du roi à partir de 1399 –, puis secrétaire du roi et du duc de Bourgogne en 1411-1412, et c'est finalement grâce à l'appui de Jean sans Peur qu'après avoir été banni comme cabochien il réintègre la chancellerie royale le 2 août 1418[5]. Par ailleurs, certains secrétaires cumulent les offices auprès des princes, ce qui suggère que le titre de secrétaire peut acquérir une dimension honorifique[6] : ainsi, Jean Blanchet passe successivement au service du duc d'Orléans, des rois Charles V et Charles VI, et est en même temps secrétaire du duc de Bourgogne à partir de 1372[7]. L'humaniste Jean de Montreuil est quant à lui secrétaire du roi, de Louis d'Orléans, de Jean de Berry, de Philippe le Hardi et de Louis de Guyenne[8], et Gontier Col est signalé comme secrétaire du roi, de Louis d'Orléans, de Jean de Berry et de Philippe le Hardi[9].

---

[1] R. Vaughan remarque ainsi que « no account of the ducal service under Philip the Bold would be complete without some of its close relationship to the royal civil service ». Richard VAUGHAN, *Philip the Bold*, *op. cit.*, p. 223.

[2] Pour les secrétaires du duc de Bourgogne, voir Pierre COCKSHAW, *Le Personnel de la chancellerie de Bourgogne-Flandre sous les ducs de Bourgogne de la Maison de Valois : 1384-1477*, Kortrijk-Heule, Belg, UGA, 1982 ; Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*; pour les secrétaires royaux : Gilbert OUY et Georges TESSIER, « Notaires et secrétaires du roi dans la première moitié du XVe siècle, d'après un document inédit », *Bulletin philologique et historique*, 1963, p. 861–890; Sylvain MANVILLE, « Les notaires et secrétaires du roi sous le règne de Charles VI. Les hommes et leurs fonctions », *PTEC*, 1997, p. 217–221.

[3] P. Cockshaw leur consacre un chapitre de son répertoire : ce chapitre compte dix-sept noms, auxquels il faut encore ajouter d'autres secrétaires présents ailleurs dans l'ouvrage. Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 138-143. Pour le relevé complet des secrétaires ayant servi le roi et le duc, voir en annexe : Tableau 30 : les secrétaires du roi et du duc de Bourgogne (1363-1422), p. 553.

[4] Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 12.

[5] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 241, n° 853; Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 138, n° 247.

[6] On peut constater cette dimension honorifique dans le cas de secrétaires n'ayant laissé aucune trace d'activité administrative : cf. Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 12.

[7] *Ibid.*, p. 139, n° 248.

[8] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. I, p. 73, n° 60.

[9] *Ibid.*, t. I, p. 71, n° 59. Don de 100 francs de Philippe le Hardi à Gontier Col, secrétaire du roi et le sien, en 1387, pour s'acheter une maison à Paris : ADCO, B 1465, f° 104.

Si l'on considère la répartition des secrétaires en fonction du duc qu'ils servent et de la façon dont ils commencent leur carrière, on obtient le graphique suivant :

Graphique 10: modalités du service des secrétaires communs au roi et au duc de Bourgogne (en nombre d'individus)

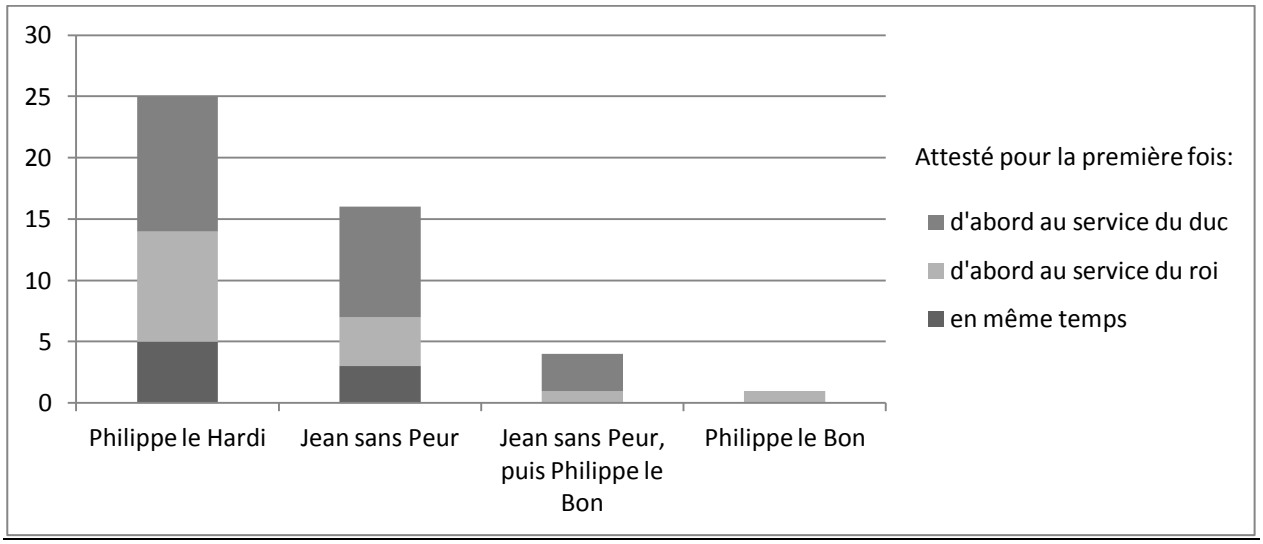

Compte tenu de l'inégale durée du principat des deux ducs (40 ans pour Philippe le Hardi, 15 ans pour Jean sans Peur) , le nombre élevé de secrétaires ayant servi à la fois le roi et le duc Jean, comparé à celui ayant servi le roi et le duc Philippe, atteste de la volonté du deuxième duc Valois de s'assurer des soutiens à la chancellerie royale, que ce soit avant la crise cabochienne[1], ou après 1418, lorsqu'un certain nombre de partisans bourguignons y sont réintégrés[2]. Le mode d'entrée dans le service ducal diffère pour les secrétaires de Philippe le Hardi et ceux de ses successeurs. Le premier duc recrute autant ses secrétaires parmi les fonctionnaires royaux qu'il introduit ses propres secrétaires à la chancellerie royale. En revanche, les relations entre les administrations royale et ducale sous Jean sans Peur semblent davantage à sens unique, le duc faisant davantage entrer ses serviteurs dans l'administration royale qu'il n'intègre des fonctionnaires royaux à son service. Il s'agit donc d'une forme d'« entrisme » tout à fait manifeste. Il faut noter par ailleurs que lorsqu'il arrive au pouvoir, le duc Jean ne conserve pas à son service les anciens secrétaires ayant servi son père et le roi. Ces

[1] Citons le cas d'Étienne de Mauregard, garde du Trésor des Chartes de 1410 à 1417, que Jean sans Peur soutient face à l'opposition de la Chambre des comptes en 1412 – c'est à cette occasion qu'il est désigné comme secrétaire du roi et du duc. Ce soutien fait long feu, puisqu'en 1417 le duc accuse Mauregard d'avoir porté atteinte à la paix en 1417. Le secrétaire est finalement décapité par Capeluche en 1418. Cf. *Ibid.*, t. II-III, p. 223, n° 802 ; Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 141, n° 254.

[2] L'ordonnance du 2 août 1418 nomme ainsi clercs-notaires de la chancellerie royale dix-neuf secrétaires ayant servi Philippe le Hardi ou Jean sans Peur : *Ordonnances des rois de France de la troisième race,*, *op. cit.*, t. X, p. 463.

hommes poursuivent généralement leur carrière à la chancellerie royale, tandis que le duc Jean retient des « hommes neufs ». Enfin, le principat de Philippe le Bon marque une rupture tout à fait nette avec les pratiques de ses devanciers. Il ne retient qu'une poignée de fonctionnaires cumulant la double appartenance royale et ducale, qui sont tous des anciens serviteurs de son père, mais qui s'effacent tous assez vite, quelques années après la prise de pouvoir du duc. Jean Sarrote décède en 1420 ; George de Marc disparaît des comptes bourguignons après 1421, alors même qu'il reste secrétaire du roi jusqu'en 1428 ; Jacques Ysambart n'est plus attesté après 1422 ; et Étienne Lombard apparaît pour la dernière fois comme secrétaire du duc en 1426. De plus, Philippe le Bon ne recrute personnellement qu'un seul secrétaire ayant travaillé pour le roi, et encore passe-t-il au service du duc en 1439, après qu'il a quitté la chancellerie royale en 1435[1]. La disparition des « secrétaires du roi et du duc » sous le principat de Philippe le Bon est une conséquence directe de l'éloignement du duc de la capitale du royaume de France et de ses affaires.

L'exemple de Baude des Bordes permet d'illustrer le type de carrière que peut faire un secrétaire entre service du roi et service du duc. D'origine obscure mais probablement lié aux milieux de la chancellerie royale[2], il apparaît au service du duc de Bourgogne en 1405[3], et est en 1408 secrétaire du roi et du duc[4]. Il épouse vers janvier 1406 Marguerite de la Motte, fille de d'Arnaude Coquelet et de Pierre de la Mote, notaire et secrétaire du roi, et homme de confiance du chancelier de France Arnaud de Corbie[5]. Dans sa double carrière au sein des chancelleries ducale et royale, il se révèle un partisan du duc de Bourgogne, ou du moins se sert-il de ses

[1] Il s'agit de Jean Milet, qui reste cependant parisien, car il est enterré en 1463 aux Blancs-Manteaux : Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires, op. cit.*, p. 69, n° 67; Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse, op. cit.*, t. II-III, p. 231, n° 825.

[2] Fils d'un sous-diacre, il est légitimé en février 1388 : il est alors désigné comme clerc et étudiant en droit civil. En 1401et 1408, il est désigné dans des procès devant le Parlement comme l'héritier et exécuteur testamentaire de Jean des Bordes, ancien archidiacre de Paris et secrétaire du duc de Berry : il s'agit du chanoine de Paris Jean des Bordes, originaire du Limousin, ambassadeur de Charles VI auprès de Benoît XIII, décédé en 1398. On peut donc supposer que Baude est le fils de Jean des Bordes. AN, JJ 132, n° 147 ; X ^{1C} 81 B, n° 250, 21 mars 1401 ; X ^{1A} 56, f° 301 v°, 24 novembre 1408 ; Robert GANE, *Le Chapitre de Notre-Dame*, *op. cit.*, p. 310, n° 203.

[3] Dans le cadre de ses fonctions, il abandonne son état ecclésiastique. Il est cité aux écrous de l'hôtel ducal jusqu'en avril 1420. Cf. Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires, op. cit.*, p. 23-24.

[4] AN, X ^{1A} 56, f° 301 v°, 24 novembre 1408. Il est aussi appelé secrétaire du roi et du duc en 1412, alors qu'il sert le duc en armes devant Bourges : ADCO, B 1571, f° 108 v°.

[5] Baude des Bordes reçoit du duc 300 écus en monnaie et six tasses d'argent pour ses noces : ADCO, B 1543, f° 107 v°, 126 v°. Sur les liens entre Pierre de la Mote et Arnaud de Corbie : Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État, op. cit.*, p. 118, 305 n. 75, 309 n. 141. Il s'agit probablement du seul mariage de Baude, malgré les autres dons pour mariage signalés par P Cockshaw : le don ducal de 1411 s'adresse à Laurent des Bordes et non à Baude, et le don royal de 1000 l.t. en 1419 est la concrétisation d'un autre don « dont il n'a pas été payé parce que ces lettres ont eté perdues dans les divisions et discors de Paris et du royaume ». Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur, op. cit.*, p. 289, n° 1173.

appuis bourguignons pour tâcher de progresser dans ses fonctions[1]. Après avoir participé aux émeutes cabochiennes, Baude est emprisonné au Châtelet puis banni de Paris avec sa femme[2]. Employé par le duc, qui lui fait plusieurs dons pour lui permettre de vivre, il prête serment de maître à la chambre des comptes de Lille en 1416, puis, grâce au retour des Bourguignons à Paris, est réintégré à la chancellerie royale comme notaire et secrétaire au moins jusqu'en 1424, tout en n'étant secrétaire du duc que jusqu'en 1420.

L'étude du groupe de secrétaires cumulant service du roi et service du duc de Bourgogne met ainsi en lumière l'évolution des rapports entre les chancelleries royale et ducale, elle-même dictée par la position politique de chaque duc par rapport à la royauté. Si au temps de Philippe le Hardi prévalent fluidité des carrières et interpénétration des administrations – qui permettent d'assurer solidement les positions du duc au sein de l'administration centrale du royaume –, le principat de Jean sans Peur est marqué, sans surprise, par une polarisation des serviteurs de la chancellerie, où le duc fait massivement entrer ses propres hommes. Le début de règne de Philippe le Bon se situe dans la continuité de celui de son père, mais l'éloignement géographique et politique du duc se traduit bientôt au sein des institutions royales par la disparition de ces fonctionnaires aux fonctions d'intermédiaires : désormais, les relations avec la chancellerie royale sont assurées par des secrétaires ducaux envoyés en ambassade à Paris[3].

3. Service du prince et activités urbaines

Dans le cadre d'une réflexion sur les rapports entre cour et ville, il convient en dernier lieu de se poser la question du cumul des fonctions urbaines, municipales, et des fonctions auliques. L'interpénétration du service du duc et de celui de la ville est attestée dans les principautés ducales[4], de même qu'on trouve dans de nombreuses villes du royaume des exemples d'officiers et de gens de loi s'intégrant aux institutions municipales, et inversement[5]. Dans le cas de Paris, les échanges entre personnel de l'échevinage et personnel royal sont avérés : la façon dont la bourgeoisie parisienne est présente à la fois dans les institutions municipales et au service du roi, comme seigneur ou dans son Hôtel, est bien documentée dès la

[1] En 1410, il est clerc et notaire du roi et dispute un office de secrétaire à Louis de Guingamp, qu'il accuse d'avoir la lèpre – et qui a en fait le tort de servir le duc d'Orléans : cf. F. AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État, op. cit.*, p. 305, n. 75 et AN, X ^{1A} 58, f° 117 v°, 14 mars 1411.
[2] AN, X ^{2A} 17, f° 105 v° E, 30 août 1413 : refus de le libérer des prisons du Châtelet. *Ordonnances des rois de France de la troisième race,, op. cit.*, t. X, p. 164 ; Louis DOUËT D'ARCQ (éd.), *Choix de pièces inédites, op. cit.*, t. I, p. 368-369.
[3] Nombreuses mentions d'ambassades auprès du roi de France sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire, cf. Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires, op. cit., passim.*
[4] Thierry DUTOUR, *Une société de l'honneur, op. cit.*, p. 178-179.
[5] Romain TELLIEZ, « Les nobles, l'office et la ville à la fin du Moyen Âge », *in* Thierry DUTOUR (éd.), *Les nobles et la ville dans l'espace francophone (XIIe-XVIe siècles)*, Paris, PUPS, 2010, p. 132-133.

fin du XIII^e^ siècle[1]. Les relations de l'échevinage avec la cour de Bourgogne sont cependant, jusqu'au principat de Jean sans Peur, minimales. En effet, les seuls grands magistrats municipaux parisiens à apparaître dans la comptabilité bourguignonne avant 1383, date de la suppression de la municipalité, sont d'une part Jean des Mares, qui est avocat du duc au Parlement à compter de 1365[2], et d'autre part Jean Culdoe, dont le duc Philippe lève la fille sur les fonts baptismaux en mai 1367, et qui accorde avec ses collègues échevins un prêt de 2000 francs au duc en 1368[3]. Tous deux sont donc attestés en périphérie de la cour.

Il est intéressant de souligner cette absence du corps de ville parisien à la cour de Bourgogne. En effet, aux XIII^e^ et XIV^e^ s. déjà, les échevins ne paraissent pas parmi les serviteurs des grands princes séjournant régulièrement dans la capitale. Cette absence peut être mise sur le compte d'une absence de sources, car leurs parents sont, pour leur part, bien attestés dans des offices domestiques au sein des Hôtels des princes proches de la couronne[4]. Or la situation est semblable à la fin du XIV^e^ s. : les échevins sont également absents de l'Hôtel de Philippe le Hardi, qui est un prince très parisien, et pour lequel les sources ne manquent pas, alors que l'on y retrouve certains de leurs parents, tels Guibert de Saint-Benoît, écuyer et échanson du duc de Bourgogne en 1394[5], sans doute membre de la famille Saint-Benoît, qui est l'une des plus anciennes familles échevinales de Paris, et dont les attaches se trouvent au XIII^e^ siècle sur l'Île de la Cité[6]. Faut-il imputer cette absence au désintérêt des échevins, membres d'un groupe riche et soudé disposant d'une position sociale bien affirmée au sein de la capitale, pour le service ducal, ou à un refus de ce type de cumul de fonctions ?

Le rétablissement formel de la prévôté des marchands, qui intervient le 20 janvier 1412, dans un contexte de guerre civile, marque un changement dans les rapports entre le duc de Bourgogne et l'échevinage parisien[7]. Monstrelet indique que la restauration de l'institution fut obtenue grâce à l'intercession auprès du roi du duc de Bourgogne, qui avait pour objectif de se concilier les sympathies des marchands parisiens[8]. Dès lors, l'échevinage est un enjeu des tensions partisanes, et le choix des échevins reflète les fluctuations de la vie politique du

[1] Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 263-275.
[2] Elisa ANNE, « Les ducs de Bourgogne devant le Parlement de Paris », *op. cit.*, p. 359.
[3] ADCO, B 1430, f° 28 v° et 41 ; f° 81 et 98 v°.
[4] Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 273-274.
[5] Il reçoit un don de 30 fr. pour ses nécessités par mandement ducal du 28 septembre 1394 (ADCO, B 1503, f° 197 v°).
[6] Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 210, 397, 472.
[7] La municipalité parisienne est supprimée en 1383, suite à la révolte des Maillotins, et n'est rétablie qu'en 1412, bien que ses privilèges aient été peu à peu tacitement récupérés par les bourgeois dès avant cette date. Alfred COVILLE, *Les Cabochiens*, *op. cit.*, p. 112 ; Jean FAVIER, *Paris au XVe siècle*, *op. cit.*, p. 147.
[8] « Dont très grandement furent rejouys [les Parisiens], et par ce moien eurent le duc de Bourgongne, en tous ses affaires, en grande recommandacion. » Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. II, p. 231-232 .

royaume, à l'instar de celui des baillis et sénéchaux[1], ou de celui du prévôt de Paris, poste principalement occupé entre 1408 et 1413 par Pierre des Essarts, fidèle du duc[2]. Il faut cependant noter que parmi les sept bourgeois de Paris parvenus à l'échevinage entre 1412 et la fin de l'émeute cabochienne en août 1413, dont certains s'illustrent ensuite comme cabochiens[3], seul André d'Espernon, prévôt du 16 mars au 9 septembre 1413, apparaît dans la comptabilité bourguignonne préalablement à son accession à des fonctions municipales. Les autres reçoivent des dons du duc après leur nomination : sont ainsi gratifiés Pierre Gencien, auquel le duc attribue, en mars 1412, 200 francs pour services rendus[4], ou Jean de Troyes, à qui un don de 80 francs doit permettre de s'acheter une haquenée en mars 1413[5]. D'autres ne sont mentionnés dans la comptabilité qu'après leur bannissement, comme Garnier de Saint-Yon ; voire n'apparaissent pas du tout, comme Robert de Belloy, dont le fils Jean se réfugie pourtant en 1416 auprès de Jean sans Peur : il est retenu comme panetier ducal[6]. Il est difficile d'interpréter cette constatation : les bourgeois de Paris ont-ils voulu maintenir une apparente neutralité en choisissant parmi les leurs des représentants dont les attaches partisanes n'étaient pas trop manifestes ? Les échevins pro-bourguignons avaient-ils des contacts avec la cour que taisent les sources comptables – ils pourraient être les destinataires des fonds employés aux « missions secrètes » relevées dans la comptabilité ? Il faut en effet noter que dès 1408, un représentant de la famille Saint-Yon, Jean, émarge comme écuyer panetier du duc[7], et que dès 1411, les bouchers et une partie des Parisiens ont manifesté leur soutien au duc Jean[8].

---

[1] Ainsi, en octobre 1415, le prévôt de Paris Tanguy du Chastel, craignant l'arrivée du duc de Bourgogne, dépose de son propre chef le prévôt des marchands et les échevins en place. Alain DEMURGER, « Guerre civile et changements du personnel », *op. cit.*, p. 177, n. 110 ; pour la liste des prévôts des marchands et échevins à partir de 1412 : Jean FAVIER, *Paris au XVe siècle*, *op. cit.*, p. 417-421.

[2] Sur Pierre des Essarts, prévôt du 30 avril 1408 au 8 novembre 1410, puis du 11 septembre 1411 à son exécution le 12 mars 1413 : Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.*, p. 300, n° 114 ; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, passim. L'intérim est assuré par Bruneau de Saint-Clair, cf. ci-dessus, p. 302.

[3] Ces sept bourgeois sont les prévôts des marchands Pierre Gencien et André d'Espernon, et les échevins M^e^ Jean de Troyes (chirurgien), Denis (mort le 28 septembre 1412) et Garnier de Saint-Yon (bouchers), Robert de Belloy (drapier) et Jean de l'Olive (changeur). Jean de Troyes et Garnier de Saint-Yon sont bannis en 1413, Robert de Belloy est compromis dans le complot pro-bourguignon de 1416 et exécuté : Louis DOUËT D'ARCQ (éd.), *Choix de pièces inédites*, *op. cit.*, t. I, p. 367 ; Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 71, n. 2.

[4] ADCO, B 1571, f° 100. Pierre Gencien, maître des monnaies depuis 1399, et donc lié au milieu des Monnaies, qui est très marqué par les sympathies armagnacques, ne semble d'ailleurs pas très pressé de toucher le don que lui fait le duc : le mandement est donné le 8 mars 1412, la quittance le 1^er^ juin suivant, alors que Jean sans Peur a quitté Paris pour le siège de Bourges. Sur Pierre Gencien et le milieu des Monnaies : Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État*, *op. cit.*, p. 82, 290 n. 85.

[5] ADCO, B 1576, f° 129.

[6] Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 111, n° 213, n. 1. Il devient d'ailleurs échevin de Paris en 1420.

[7] ADCO, B 1556, f° 73, mandement du 6 août 1408 (don de 30 francs) ; autre don de 100 francs en janvier 1411 (n.st.) : ADCO, B 1560, f° 106 v°.

[8] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 534.

La situation reste semblable après le retour des Bourguignons à Paris en 1418 : une partie seulement des échevins qui sont alors élus font partie des réseaux bourguignons au sens strict : Jean de Belloy, fils de Robert, échevin de 1421 à 1429, et les Saint-Yon (Jean, échevin du 22 septembre 1419 au 26 décembre 1420[1] ; et Garnier, du 12 décembre 1422 au 12 juillet 1429). Les autres, y compris les prévôts des marchands Noël Marchand et M^e^ Hugues le Coq, s'ils ne sont certainement pas hostiles au parti bourguignon[2], ne sont pas non plus, officiellement du moins, stipendiés par le prince. L'échevinage parisien semble donc avoir cherché à conserver une position médiane – de pure forme –, impression renforcée par le fait que les élections échevinales sont suspendues entre 1422 et 1429, le gouvernement anglo-bourguignon craignant sans doute d'être débordé par les grands rassemblements de foule dont les émeutes de 1413 avaient démontré les risques[3].

Au contraire, les offices concernant Paris et dont la nomination appartient au roi – et donc au conseil – sont très nettement tributaires des fluctuations politiques. On a évoqué plus haut le cas du prévôt de Paris, bien connu, mais d'autres offices, moins exposés, sont eux aussi attribués à des Bourguignons dès lors que la guerre civile se déclare. L'exemple d'Antoine Forest, dit des Joyaux, devenu grenetier du grenier à sel de Paris peut ainsi être relevé. Il commence sa carrière comme sommelier de corps et garde des joyaux de Philippe le Hardi : il reçoit à ce titre des dons fréquents[4]. Au début du principat de Jean sans Peur, il est dit garde des joyaux du duc d'Orléans[5], mais c'est surtout sous l'appellation de grenetier de Paris qu'il apparaît dans la comptabilité bourguignonne[6], fonction qu'il a sans doute obtenue grâce à l'appui du prince[7]. Par ses fonctions, il se retrouve en position d'intermédiaire entre le monde de la cour et le monde marchand : on le voit chargé de distribuer les étrennes ducales aux pages

[1] L'élection a lieu au lendemain de l'annonce de la mort de Jean sans Peur, les Parisiens venant de faire le serment de venger la mort du duc. Guy Llewelyn THOMPSON, *Paris and its people*, *op. cit.*, p. 59.

[2] Hugues le Coq, conseiller au Parlement de 1418 à 1432, et prévôt des marchands du 26 décembre 1420 au 12 juillet 1429, sera d'ailleurs retenu par Philippe le Bon comme conseiller avocat en 1443. Elisa ANNE, « Les ducs de Bourgogne devant le Parlement de Paris », *op. cit.*, p. 329.

[3] Les bouchers, qui tiennent deux des quatre postes d'échevins entre 1418 et 1420, sont d'ailleurs cantonnés à un seul échevin à partir de 1420. Guy Llewelyn THOMPSON, *Paris and its people*, *op. cit.*, p. 60, 166-167 ; sur la répression et le « contrôle » des éléments extrémistes dans le Paris anglo-bourguignon : Bertrand SCHNERB, Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « L'affaire Jean Bertrand », *in Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2007, p. 390–398.

[4] ADCO, B 1526, f° 226 v°. Quatre dons sont répertoriés dans la Collection de Bourgogne entre 1398 et 1402 : BnF, Bourgogne 23, f° 60 v°.

[5] ADCO, B 1543, f° 144 v°.

[6] Il apparaît surtout pour des ventes d'objets : il vend au duc un cheval en février 1412 (ADCO, B 1570, f° 245), une chaîne d'argent en mars 1412 (B 1570, f° 216), reçoit un diamant aux étrennes 1412 (B 1571, f° 127) et offre un livre au duc aux étrennes 1413 (B 1576, f° 150-150 v°).

[7] Les grenetiers des plus gros établissements devaient verser une très forte caution, et étaient donc de hauts personnages, soutenus par les princes : Maurice REY, *Le domaine du roi et les finances extraordinaires sous Charles VI, 1388-1413*, *op. cit.*, p. 186 et n. 1.

du roi et du duc de Guyenne en 1412[1], et s'obliger cette même année auprès de marchands parisiens pour garantir un prêt de 1000 francs consenti au duc[2]. Il est finalement banni de Paris après l'émeute cabochienne[3], et reçoit encore un don de 600 l. en 1417 avant de disparaître des sources[4].

En définitive, l'exemple d'une famille dont les membres font carrière à l'intersection du service curial et de la vie urbaine, nous permet d'illustrer les possibilités de cumul des fonctions offertes à Paris par le service des cours : il s'agit de la famille de Neauville, dont quatre représentants font carrière sous le règne de Charles VI. Le premier membre de cette famille attesté dans les sources est Guillaume de Neauville, notaire-secrétaire du roi de 1380 à sa mort, en 1438[5]. Qualifié de secrétaire du roi et du duc de Bourgogne en 1394-1395, il épouse à cette date Marguerite de Marades, dame de Fresnes (Val-de-Marne), et reçoit à cette occasion de la vaisselle précieuse de la part du duc[6]. Il est anobli en janvier 1398. Sans être par la suite pourvu d'une charge au service ducal, il reçoit à plusieurs reprises des dons de vin, signe de la permanence de ses contacts avec les réseaux bourguignons[7]. Son frère Hervé de Neauville débute sa carrière à peu près au même moment que lui, mais dans l'administration financière : d'abord receveur de Gisors en 1381-1382, il occupe ensuite d'autres petites fonctions financières dans l'administration royale – receveur des aides à Lisieux, maître des garnisons pour l'armée d'Écosse – avant d'être recruté par Philippe le Hardi comme maître de sa chambre aux deniers en 1386, aux gages de 200 francs par an[8]. Remplacé par Pierre de Montbertaut en 1391, il poursuit sa carrière au sein de l'administration royale, devenant général-conseiller sur le fait des aides en Languedoc (1396-1400), puis trésorier de France (1401), et maître lai extraordinaire à la chambre des comptes en 1403, sans doute grâce à l'influence du duc de Bourgogne, avec lequel il conserve des liens : il est à plusieurs reprises gratifié « pour services rendus »[9]. Ces postes lui permettent d'acquérir une fortune conséquente, puisqu'il achète en 1398 avec sa femme, Marguerite Alory, la propriété du Val-Coquatrix, près de Corbeil, pour la somme de 3400 l.t.[10]. Il a par ailleurs été anobli en décembre 1396.

---

[1] ADCO, B 1571, f° 96-96 v°.
[2] ADCO, B 1571, f° 112 v°-113, mandement du 16 octobre 1412.
[3] Louis DOUËT D'ARCQ (éd.), *Choix de pièces inédites, op. cit.*, t. I, p. 368.
[4] BnF, Bourgogne 23, f° 60 v°.
[5] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse, op. cit.*, t. II-III, p. 223, n° 799.
[6] ADCO, B 1503, f° 129 v°. En 1395, il vend au duc pour 675 francs de vaisselle précieuse offerte en divers dons : ADCO, B 1503, f° 126.
[7] En 1401, 1402 : ADCO, B 1526, f° 204 v°-205 ; B 1532, f° 248 v°; B 1538, f° 250 v°.
[8] Il remplace à ce poste Pierre Varopel, cf. ADCO, B 1462, f° 37. Pour son remplacement : ADCO, B 1495, f° 22 v°. Sur sa carrière, voir en dernier lieu Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.*, t. III, p. 539-341, n° 249.
[9] 300 francs en 1396 et 500 francs en 1398 : ADCO, B 1508, f° 86 v° ; B 1511, f° 70 v°.
[10] AN, S 3996, vidimus du 2 septembre 1424.

Le frère de Guillaume et Hervé, Martin de Neauville, apparaît au service du duc de Bourgogne dès 1391 comme valet de chambre, et reçoit à ce titre de menus dons « pour ses nécessités »[1]. Il sert le duc en armes en 1394 dans la compagnie de Jean de Savoisy[2]. Ce service du duc lui permet d'intégrer l'entourage royal : il est qualifié d'échanson du roi en 1407, date à laquelle il épouse Jeannette des Essarts, veuve en premières noces de François Chanteprime le Jeune[3], et reçoit à cette occasion un présent ducal de 100 francs[4]. Il est toujours échanson du roi lorsqu'il reçoit un autre don ducal, sous la forme d'une queue de vin en 1412[5]. Il faut noter que Martin ne semble pas s'entremettre du commerce de drap avec la cour de Bourgogne, alors qu'il est pourtant qualifié de drapier par le greffier du Parlement Nicolas de Baye. Cependant, ce dernier est le seul à attribuer à Martin de Neauville cette profession[6] : on ne la retrouve dans aucun autre document contemporain, ce qui laisse supposer une confusion ponctuelle avec un quatrième de Neauville, Jean, sans doute frère des précédents[7]. Ce drapier demeurant à Paris, apparaît dans la comptabilité bourguignonne en 1396, et fournit dès lors très régulièrement la cour, pour des montants importants, jusqu'en 1413[8]. Georges de la Trémoille, qu'il fournit en draps en 1415-1416, l'appelle « cher ami »[9]. Il décède avant 1417, année pour laquelle l'Hôtel-Dieu enregistre un legs relevant de sa succession[10].

La crise cabochienne atteint inégalement les frères Neauville. Si Hervé, Guillaume et Jean ne paraissent pas avoir pâti de leurs liens avec le duc de Bourgogne, Martin, qui est le seul

---

[1] ADCO, B 1487, f° 41, 101. Il est listé parmi les valets dans les écrous de gages en 1396 : ADCO, B 326 bis, 14 mai, 17 mai.
[2] Il est reçu à montre à Angers les 26 juillet et 19 octobre 1394. ADCO, B 11753, cité par Peincedé, t. 26, p. 616.
[3] AN, X ^{1A} 60, f° 229 v° B, 14 juillet 1414; X ^{1A} 63, f° 424 v°, 17 juillet 1423.
[4] ADCO, B 1554, f° 68.
[5] ADCO, B 1576, f° 195.
[6] Alors que le personnage apparaît à plusieurs reprises dans les journaux du greffier, il n'est mentionné qu'une seule fois comme drapier, lorsque le greffier donne la liste des membres d'une commission établie en 1412 contre les Armagnacs : AN, X ^{1A} 1479 (Reg. du Conseil, XIII), f° 212 v°, édité par Louis DOUËT D'ARCQ (éd.), *Choix de pièces inédites*, *op. cit.*, t. I, p. 357 ; repris par Alexandre TUETEY (éd.), *Journal de Nicolas de Baye*, *op. cit.*, t. II, p. 86.
[7] Son sceau est en effet très semblable à ceux de Guillaume et de Martin, qui sont semés d'hermines à trois roues dentées – et une bordure échancrée pour Martin –, cf. Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 124 et 222. Le sceau de Jean est décrit par Peincedé comme portant « trois roues, et paroit semé comme de mouchetures d'hermines », tandis qu'Hervé a un sceau « herminé, à deux roues, et un lion naissant a l'angle destre du chef » : ADCO, Peincedé, t. 23, p. 340 et 553. Par ailleurs, sont attestés en 1429 Colin, M^{e} Pierre, et Hervé de Neauville, neveux d'Hervé, Guillaume et Martin : AN, X ^{1C} 135, n° 7, 8, 9 (21 janvier 1429 n.st.).
[8] Première occurrence relevée : ADCO, B 1511, f° 97 v°-98, mandement du 4 août 1396. Exemple de commandes importantes : pour la seule année 1400, il fournit pour plus de 2600 l.t. de draps divers : ADCO, B 1519, f° 221-231 v°. Ses dernières livraisons à la cour de Bourgogne datent du premier semestre 1413 : ADCO, B 1576, f° 178-178 v°, mandement du 20 avril 1413 (n.st.) ; Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 303., mandement du 17 mai 1413.
[9] Louis de LA TRÉMOÏLLE, *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles. Louis Ier, Louis II, Jean et Jacques*, *op. cit.*, t. I, p. 126-131.
[10] *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, éd. M. Möring, C. Quentin, L. Brièle, Paris, Impr. nationale, 1881-1887, t. III, p. 48.

à n'occuper que des offices exclusivement auliques, est banni en 1413[1]. Compté dans un premier temps au nombre des cinq cents bannis non nobles exceptés de la paix d'Arras, il est finalement inclus dans une liste de vingt-six personnes comprises dans l'abolition, donnée le 13 mars 1415 (n.st.), dans le cadre des négociations de paix. Les conditions qui lui sont imposées sont très dures, puisqu'il lui est spécifiquement interdit de venir à Paris ou de s'approcher de la ville à moins de vingt lieues pendant les six années suivantes[2], sans que l'on puisse préciser les faits lui ayant valu ce traitement rigoureux. La prise de Paris par les Bourguignons lui permet bien entendu de regagner la capitale. Par lettre du 6 octobre 1418, Martin de Neauville, écuyer, échanson du roi, commissaire sur les confiscations et forfaitures des Armagnacs, est gratifié pour ses services et pour le récompenser des pertes qu'il a subies dans la guerre civile[3]. Sa carrière municipale se poursuit, puisqu'il fait partie du conseil de police de la ville de Paris en 1419, et est élu de Paris en 1426[4]. Hervé et Guillaume de Neauville poursuivent leur carrière dans le Paris anglo-bourguignon, Hervé comme conseiller au Parlement à partir de 1416, où le rejoint son neveu Pierre en 1418[5], et Guillaume comme secrétaire royal, en lien avec les milieux d'affaires[6].

Outre leurs possessions suburbaines, les Neauville ont acquis plusieurs biens dans Paris, dont la localisation est liée à leurs activités : Jean, le drapier, est propriétaire en 1399 d'une maison rue de la Charronnerie, au sud des Halles, mais en 1419 sa maison, de toute évidence abandonnée, est signalée rue de Guernelle, à proximité de la rue Saint-Honoré[7]. Jean de Neauville a ainsi quitté le centre marchand de la ville pour rejoindre un quartier davantage marqué par la présence aristocratique, en bordure du quartier du Louvre. Ses frères Martin, Hervé et Guillaume se sont établis au quartier Saint-Antoine, près de l'hôtel Saint-Pol[8] ;

---

[1] Louis DOUËT D'ARCQ (éd.), *Choix de pièces inédites*, *op. cit.*, t. I, p. 368.

[2] BnF, Moreau 1424, pièce n° 69. Martin de Neauville est alors qualifié de valet de chambre du duc. Cette pièce n'apparaît pas dans le récit détaillé que fait L. Mirot des négociations ayant mené à la paix d'Arras : Léon MIROT, « Autour de la paix d'Arras (1414-1415) », *BEC*, 1914, vol. 75, p. 253–327. Cf. ci-dessous, pièce justificative n° 8, p. 587.

[3] Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 258, n° 968.

[4] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 125, n° 573.

[5] Il est nommé conseiller clerc à la chambre des enquêtes le 22 juillet 1418.

[6] Il est désigné exécuteur testamentaire d'Étienne de Bray, chanoine de Sens en 1424 et d'Augustin Ysbarre en 1425. BnF, N.A.L. 184, f° 92, n° 8 et f° 93, n° 13.

[7] 1399 : AN, S* 1254, f° 182 v° ; BnF, ms. fr. 8611, f° 94 ; 1419 : AN, S* 1254[7], f° 5, 58 : « la maison Jehan de Neauville, aux Trois Pas qui est en ruyne », et mention de sa femme, Marie – elle contribue aussi à l'emprunt de 1423 : Jean FAVIER, *Les Contribuables parisiens à la fin de la guerre de Cent ans*, *op. cit.*, p. 254, B 117.

[8] En 1432, le cardinal de Sainte-Croix en visite à Paris est hébergé dans l'hôtel de Martin de Neauville, rue Saint-Antoine ; tandis qu'en 1438, l'hôtel de feu Hervé de Neauville est signalé rue Saint-Antoine, à l'intersection avec la rue Regnault-le-Fèvre, et que Guillaume de Neauville est propriétaire rue Frogier-Lasnier et rue de la Mortellerie ; Alexandre TUETEY (éd.), *Journal de Clément de Fauquembergue*, *op. cit.*, t. III, p. 38 ; Jean FAVIER, *Les Contribuables parisiens à la fin de la guerre de Cent ans*, *op. cit.*, p. 162, A 625. ; BnF, ms. fr. 8611, f° 32 v°, 47, 53.

Guillaume est d'ailleurs inhumé dans la nef de l'église de Saint-Antoine-le-Petit[1]. Dernier signe de la prospérité économique atteinte par les membres de la famille : la fondation par Hervé et Guillaume en 1420 de quatre chartreux à Vauvert, moyennant le don au couvent, par Hervé, d'héritages situés près de Corbeil rapportant 150 l.p. par an, et par Guillaume, du fief de Forest, dans le Vexin normand, rapportant 50 l.p. par an[2].

Ainsi, la famille de Neauville illustre particulièrement bien la façon dont certains Parisiens peuvent profiter de la présence des cours au sein de la capitale : les frères de Neauville cumulent à eux quatre les fonctions économiques, administratives et militaires au service des cours, passant du service du duc de Bourgogne au service du roi, et inversement, sans pour autant, sauf pour l'un d'entre eux, y gagner une étiquette partisane. Ce service des cours leur permet de s'enrichir considérablement, et d'établir des positions solides au sein des élites parisiennes, par l'anoblissement, le mariage, l'acquisition de biens immobiliers, et les fondations religieuses[3].

En définitive, le cumul des fonctions et le service de plusieurs maîtres, en particulier celui du roi et du duc, est un trait qui caractérise la cour de Bourgogne sous les deux premiers ducs Valois, aussi bien en ce qui concerne l'Hôtel qu'en ce qui concerne l'administration. En revanche, l'interpénétration du service du duc et des fonctions municipales est bien moins nette : le cumul s'exerce là plutôt via un va-et-vient entre cour(s) et ville, permettant à certains de saisir toutes les opportunités d'enrichissement et d'ascension sociale. Il est cependant remarquable que le cumul des fonctions se fasse beaucoup plus rare dès le début du principat de Philippe le Bon : la démonstration la plus claire en est apportée par l'étude des secrétaires, pour qui il devient exceptionnel au début des années 1420 de servir à la fois le roi et le prince. On peut expliquer cette situation par l'éloignement progressif de la cour de Philippe le Bon de la capitale du royaume. Il ne faut cependant pas négliger non plus le contexte difficile qui est celui de l'avènement du nouveau duc, marqué par l'assassinat de son père, et qui fait de la recherche des traîtres présumés l'un des traits marquants des premières années de son principat[4]. Dans cette atmosphère, le service simultané du duc et d'un autre maître, qui avait pu jusque là

[1] Il y fonde un obit et fait don à l'église de sa terre de Boussy (aujourd'hui Boussy-Saint-Antoine, Essonne). Emile RAUNIÉ, Max PRINET, André LESORT, Hélène VERLET, Bernard BILLAUD et Julien-Philippe de GAULLE, *Épitaphier du vieux Paris, op. cit.*, t. I, p. 117, n° 187.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 62, n° 1028.
[3] La famille s'éteint cependant assez rapidement, car en 1450 M^e^ Jacques Thiessart, avocat au Parlement, pensionnaire de Philippe le Bon, défend les droits de son fils, héritier de sa mère, dame Catherine de Neauville, seule fille et héritière de Guillaume de Neauville, lui-même héritier d'Hervé. ADCO, B 11 709. Sur Jacques Thiessart : Elisa ANNE, « Les ducs de Bourgogne devant le Parlement de Paris », *op. cit.*, p. 367.
[4] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 699-710.

paraître un avantage afin de contrôler, ou du moins d'influer sur les réseaux de pouvoir parisien, peut désormais être perçu comme un risque de trahison, qu'il convient dès lors d'éliminer[1].

*

* *

L'entourage ducal à Paris mêle donc hommes du duc recrutés dans ses principautés et venus dans la capitale du royaume pour le servir, et Parisiens recrutés sur place. Si dans les premiers temps du principat de Philippe le Hardi l'entourage du duc est avant tout royal et parisien, la cour qui se constitue progressivement est en grande partie étrangère à la ville. L'étude de la présence des Parisiens au sein de la cour permet de mettre en lumière la façon dont ce noyau curial s'articule à la population urbaine, et la manière dont le duc recrute dans la ville des individus susceptibles de le servir, retenant ceux qui lui ont donné satisfaction, qui se sont rendus utiles, ou encore qui bénéficient d'appuis au sein de la cour. Ce tableau nous permet donc de mieux cerner la composition de la cour lorsqu'elle se trouve à Paris, intégrant de façon plus ou moins lâche des hommes appartenant à tous les groupes de la société parisienne. Par l'intermédiaire de ces hommes se noue un dense réseau de relations entre cour et ville, servant à la fois les intérêts ducaux et les intérêts des individus concernés, comme le montrent les possibilités de cumul des fonctions qui s'offrent à un certain nombre d'entre eux, même si ces possibilités ont tendance à se tarir avec le raidissement politique qui accompagne la guerre civile. Se croisent donc au sein de la cour Parisiens et non-Parisiens, nobles et marchands, artisans et universitaires : on peut donc se demander comment ces groupes s'articulent au sein de la cour, dans le cadre parisien.

[1] Pour une application de ce principe au cas du financier Augustin Ysbarre : Jean-Baptiste SANTAMARIA, « Crimes, complots et trahisons : les gens de finances du duc de Bourgogne Philippe le Bon à l'ère du soupçon (v. 1420-v. 1430) », *op. cit.*, p. 103.

Chapitre 6
Les modalités de l'intégration dans le cadre curial

Après avoir détaillé la façon dont la cour de Bourgogne intègre ou fait appel à des Parisiens lors de ses séjours dans la capitale, il s'agit dans ce chapitre de traiter concurremment de l'intégration des gens de cour à la ville, et de l'intégration des urbains à la cour, en gardant le cadre curial comme centre et moteur de la réflexion. Nous traiterons donc des interactions entre cour et ville qui se produisent dans le cadre de la cour, ou passent par l'intermédiaire de celle-ci, mais en s'étendant au-delà des limites du seul Hôtel ducal. Dans cette optique, seront envisagées la façon dont les Bourguignons s'implantent au sein de la ville, qui est en soi déterminée par la présence du duc de Bourgogne, mais aussi la manière dont les Parisiens sont insérés dans la vie de la cour.

I. L'implantation des Bourguignons à Paris : résidence et investissement immobilier

Le groupe constitué par la cour et l'Hôtel, qui accompagne le duc dans ses déplacements, s'implante à Paris, au sens où Paris devient l'un des cadres de son activité. Comment se traduit cette implantation de la cour dans l'espace parisien ?

Les recherches portant sur les officiers des principautés à la fin du Moyen Âge montrent qu'ils achètent très souvent des maisons dans les villes où ils doivent exercer leur office. Le phénomène est également perceptible pour les officiers royaux, malgré les interdictions qui leur sont faites[1]. La présence fréquente de la cour de Bourgogne à Paris soulève la question de cet investissement immobilier des officiers ducaux dans le cadre parisien. Quelles sont les conditions matérielles du séjour des officiers du duc de Bourgogne dans la capitale du royaume, et ont-ils pour habitude d'acheter des biens immobiliers à Paris ? Par ailleurs, la répartition de l'habitat bourguignon dans la capitale du royaume est à prendre en compte. En effet, dans le cas

[1] Olivier MATTÉONI, *Servir le prince*, *op. cit.*, p. 421-425 ; Jan DUMOLYN, « Pouvoir d'Etat et enrichissement personnel : investissements et stratégies d'accumulation mis en œuvre par les officiers des ducs de Bourgogne en Flandre », *Le Moyen Age: Revue d'histoire et de philologie*, 2008, vol. 114, n° 1, p. 68 ; Romain TELLIEZ, « Les nobles, l'office et la ville à la fin du Moyen Âge », *op. cit.*, p. 128-130.

des officiers du roi et des princes évoqués ci-dessus, on observe qu'« ils ne se regroupent jamais en un lieu particulier, même s'ils se trouvent majoritairement autour des centres de pouvoir et dans les beaux quartiers »[1]. Au contraire, l'étude de l'habitat des fonctionnaires bourguignons à Gand a mis en évidence l'existence d'une véritable « enclave bourguignonne » où se concentrent dans les années 1430-1440 les dignitaires de l'État bourguignon, attirés dans la ville par le déplacement du centre de gravité de la principauté vers le nord[2]. Dans le cas de Gand, ville rebelle par excellence, cette présence des fonctionnaires bourguignons peut-être interprétée comme le signe d'une lutte pour la maîtrise de l'espace urbain. C'est ce même impératif de compétition pour le contrôle de l'espace qui explique les regroupements familiaux dans certaines villes italiennes, à l'exemple du quartier San Giovanni à Florence, où les Médicis sont surreprésentés[3]. Qu'en est-il dans le cas de Paris, ville où la cour de Bourgogne est « étrangère », et dont le contrôle, y compris spatial, est au cœur des tensions qui agitent le royaume à la fin du XIV^e^ et au début du XV^e^ siècle ?

1. Hôtels ducaux, location, achat : les solutions de logement pour les officiers du duc de Bourgogne

L'itinérance curiale pose à tous les courtisans et officiers le problème du logement. Les solutions trouvées sont souvent décriées comme coûteuses et inconfortables[4]. La micro-mobilité que pratique la cour de Bourgogne dans le cadre parisien ne déroge pas à la règle. Lorsqu'ils séjournent à Paris, certains des membres de la cour sont logés dans les hôtels ducaux[5], qui accueillent aussi leurs chevaux[6]. Si quelques privilégiés disposent de pièces dédiées, les autres

[1] Romain TELLIEZ, « Les nobles, l'office et la ville à la fin du Moyen Âge », *op. cit.*, p. 130.
[2] Marc BOONE et Thérèse DE HEMPTINNE, « Espace urbain et ambitions princières : les présences matérielles de l'autorité princière dans le Gand médiéval (XIIe siècle - 1540) », *op. cit.*, p. 295-297.
[3] John F PADGETT, « Robust Action and the Rise of the Medici, 1400-1434 », *The American Journal of Sociology*, 1993, vol. 98, n° 6, p. 1272.
[4] Pour une illustration littéraire de ce thème, voir la ballade « De la doleur qui puet advenir a ceulx qui suivent court de prince », Eustache DESCHAMPS, *Oeuvres complètes de Eustache Deschamps*, *op. cit.* n° 256, t. II, p. 94-95 ; cité par Jean-Patrice BOUDET et Hélène MILLET (éds.), *Eustache Deschamps en son temps*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 203-204. Pour un témoignage direct à la cour de Bourgogne : Pierre SAVY, « À l'école bourguignonne. Rodolfo Gonzaga à la cour de Bourgogne (1469-1470) », *op. cit.*, p. 363.
[5] Lors de la venue de l'empereur Charles IV à Paris en 1378, « les chevaliers et escuiers de l'ostel de monseigneur ont tenu leur estat et fait leurs despens en l'ostel de monseigneur en la rue aux Bourdonnois. » Cf. Ernest PETIT, *Philippe le Hardi*, *op. cit.*, p. 34. Voir aussi des mentions de vin donné à ces hommes pour faire leurs dépenses de bouche dans cet hôtel : ADCO, B 1452, f° f° 31 v°-32, et 64.
[6] On a évoqué plus haut les écuries de l'hôtel d'Artois ; l'hôtel de Bourbon en possède cinq. Simone ROUX, « Résidences princières », *op. cit.*, p. 88. Le problème de la place des chevaux en ville doit être récurrent. Certains hôtels aristocratiques utilisent, sans doute par manque de place, des annexes pour héberger les chevaux : l'hôtel de Philippe de Savoisy dispose d'une écurie qui se trouve « pres et hors de l'ostel » : AN, JJ 145, n° 471, février 1394 (n.st.).

se répartissent l'espace disponible, qui paraît chroniquement insuffisant[1], d'autant que chacun des membres un tant soit peu importants de l'Hôtel est accompagné de sa propre suite, et que les hôtels paraissent aussi servir d'hôtelleries payantes pour les valets ou chevaux dont les frais ne sont pas pris en charge par le duc au titre du service de l'Hôtel[2]. Notons que les hôtels ducaux accueillent aussi les serviteurs lorsque le duc est absent de Paris[3], sans doute dans des conditions plus confortables. L'exiguïté des hôtels ducaux oblige cependant certains des membres de la cour à recourir aux services d'hôteliers parisiens, dont la note est, on l'a vu, parfois réglée directement par les services ducaux[4].

La location est une solution intermédiaire entre le séjour en hôtellerie et l'achat d'une résidence : le marché de la location est très actif à Paris en raison du niveau des prix immobiliers à l'achat, qui demeure élevé car la demande est supérieure à l'offre – du moins jusqu'à ce que le marché immobilier parisien entre en crise, des années 1410-1415 aux années 1460[5]. La location offre sans doute à ceux qui peuvent en assumer le coût un confort plus important que l'hôtel ducal ou les hôtelleries, même si les logements loués sont très variés[6]. En 1391, une armure est volée « en l'ostel de Raoulin Le Vasseur, demourant avec monseigneur de Bourgoigne, et clerc des offices dudit monseigneur le duc, en une chambre que ledit Raoulin a

[1] Les lettres de rémission donnent un certain nombre de détails sur les conditions de logement dans les hôtels princiers parisiens, la promiscuité qui y règne, et les conflits que cela engendre : on y voit des valets du roi partager un lit dans la garde-robe du château de Vincennes (AN, JJ 131, n° 45, juillet 1387), un valet du duc de Berry dormir dans les escaliers de l'hôtel de Nesle (AN, JJ 146, n° 6, octobre 1393), ou encore des serviteurs du duc de Bourgogne partager un couchage à l'hôtel d'Artois (AN, JJ 157, n° 379, février 1403).

[2] En 1407, Raoul d'Anquetonville est assigné devant le Châtelet par le concierge de l'hôtel de Flandre parce qu'il lui doit 15 fr. 17 s. 6 d.t. « pour ses despens et ceux de ses chevaux ». Léon MIROT, « Raoul d'Anquetonville », *op. cit.*, p. 451-452.

[3] Le concierge de l'hôtel des Bourdonnais Guillaume le Gras reçoit en mars 1378 (n. st.) 17 fr. 10 s.t. pour une queue de vin que « Olivier de Juissy, le sire de Sombernon, messire Philippe de Jaucourt, messire Guy du Trambloy, Guillaume de la Tremoille, maistre Guillaume de Clugny, bailli de Dijon, et messire Jehan Potier burent ou mois d'octobre CCC LXXVII que monseigneur les envoia de Dijon a Paris pour certaine chose qu'il leur avoit enchargier a faire devers le roy » ADCO, B 1452, f° 31 v°. Autre exemple en 1461 : Werner PARAVICINI, « Le temps retrouvé ? », *op. cit.*, p. 414-415.

[4] Cf. ci-dessus, chap. 4, p. 268 et suivantes.

[5] Simone ROUX, « Le coût du logement ordinaire à Paris au XVe siècle », *in* Jean-Claude MAIRE VIGUEUR (éd.), *D'une ville à l'autre. Structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes, XIIIe-XVIe siècles*, Rome, École française de Rome, 1989, p. 245-248.

[6] Les membres de la cour ne sont pas tout à fait dans le même rapport face à la location que les Parisiens les plus modestes pour lesquels elle constitue la seule solution abordable pour se loger. Pour des chiffres concernant les loyers à Paris à la fin du Moyen Âge : Emmanuel Le Roy LADURIE et Pierre COUPERIE, « Le mouvement des loyers parisiens de la fin du Moyen Âge au XVIIIe siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1970, vol. 25, n° 4, p. 1020; Simone ROUX, « Le coût du logement ordinaire à Paris au XVe siècle », *op. cit.*; Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 141-142. Le témoignage de la propriétaire de l'hôtel qu'avaient loué les assassins de Louis d'Orléans quelques jours avant le meurtre détaille le processus de négociation entre propriétaire et locataire, avec intervention d'un courtier et marchandage entre les parties : le loyer est établi à 16 l.p. pour six mois. Paul RAYMOND, « Enquête du prévôt de Paris sur l'assassinat de Louis, duc d'Orléans (1407) », *BEC*, 1865, vol. 26, n° 1, p. 219-220.

en la rue de la Truanderie »[1], en 1410, un clerc du chancelier loue une chambre rue des Petits Champs[2] : la « chambre » correspond ici aux pièces d'habitation mises en location qui sont souvent associées aux demeures bourgeoises[3], mais d'autres officiers louent des étages, ou des hôtels entiers, tandis que d'autres encore se contentent d'un logement très modeste[4]. Cette solution de logement peut s'avérer être un choix pérenne pour les officiers ducaux amenés à séjourner longuement à Paris : le 18 avril 1410, Jean de Saulx, seigneur de Courtivron et chancelier du duc de Bourgogne, reçoit la somme de 2 000 francs pour ses services, et « pour ce que depuis IIII ou V ans enca qu'il a tenu son domicille en la ville de Paris pour occasion du service d'icellui seigneur et encore tient hostel a loyer, en quoy il a moult fraié du sien et despendu »[5]. La location peut s'effectuer, logiquement, auprès de Parisiens, mais aussi auprès de membres de la cour qui baillent en location tout ou partie de leurs propriétés parisiennes. Joceran Frepier et Jean Chousat louent en 1402-1403 une maison située rue de la Cave de Pontis[6] à Charlot de Pontailler, valet servant du duc[7] ; le chancelier Jean Canard a, dans son hôtel parisien, un « petit hostel qui fait le coing de deux rues qu'il a baillié a louier à maistre Guillaume Intrant, et [d]es petiz hostelz qui sont au bout du jardin devant la riviere, bailliez aussi à louier a pluseurs personnes »[8].

Pour pallier les difficultés liées à ces solutions provisoires de logement, certains parmi les membres de la cour de Bourgogne achètent leur propre logement à Paris. Cet investissement est perceptible à travers les sources foncières parisiennes, mais aussi grâce à la comptabilité ducale, qui mentionne des dons effectués par le duc en faveur de ses officiers afin qu'ils puissent acquérir un bien immobilier à Paris, ou ailleurs. Comment considérer ces dons ducaux, et l'investissement bourguignon dans la capitale a-t-il été encouragé par le duc ?

---

[1] Henri DUPLÈS-AGIER (éd.), *Registre criminel du Châtelet de Paris, du 6 septembre 1389 au 18 mai 1392*, Paris, Ch. Lahure, 1861, 567 p t. II, p. 258.
[2] AN, JJ 165, n° 377, janvier 1411 (n.st.).
[3] Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 139-140.
[4] Un serviteur de Tanguy du Chastel et un valet de la litière de la reine ont ainsi « en la rue dicte la rue aux Bretons a Paris un certain porche ou retrait pour eulx y tenir et retraire quant bon leur semble », AN, JJ 162, n° 12, août 1407.
[5] ADCO, B 1560, f° 102-102 v°.
[6] Ce nom désigne la partie de la rue de Bethisy se trouvant entre la rue de l'Arbre Sec et la rue de la Monnaie. C'est dans cette rue que se trouvait aussi l'hôtel de Jacques de Laillier, confisqué en 1422 et donné à Jean de Luxembourg. Auguste LONGNON, *Paris pendant la domination anglaise*, *op. cit.*, p. 33.
[7] ADN, B 3330, f° 220. La maison, « en laquelle le Chousat et moy [Frepier] demorons », est prise pour un an finissant à la Saint-Jean 1403, et Frepier verse à ce titre 40 francs, sans que le coût total de la location soit mentionné. Charlot de Pontailler est attesté dans la comptabilité ducale entre 1386 et 1391 comme valet servant en salle du duc. Cf. ADCO, B 1465, f° 84 v° ; B 1487, f° 79-79 v°. Les « maisons de la cave de Pontiz qui sont Charlot de Pontalier » , qui en possède sept à cet endroit, sont mentionnées rue de l'Arbre Sec et rue de Bethisy dans le censier de l'évêché en 1399 : AN, S* 1254, f° 61-61 v°, 70, 176 v°.
[8] Alexandre TUETEY, *Testaments enregistrés*, *op. cit.*, p. 158.

Il faut noter que ces dons sont d'abord effectués afin de faciliter la mobilité des officiers dans le cadre curial, et qu'un même officier peut recevoir plusieurs dons pour lui permettre de disposer de plusieurs demeures : un investissement immobilier à Paris ne signifie donc pas une installation pérenne et définitive. Ainsi, le confesseur ducal Philippe Froment reçoit au même moment deux dons de 200 fr., l'un pour se faire construire un logis au couvent des frères prêcheurs de Dijon, et l'autre pour payer une maison à Paris[1]. Par ailleurs, il faut distinguer les dons qui sont effectués après l'acquisition d'une demeure de ceux qui le sont en vue d'un achat futur : dans ce denier cas, on ne peut savoir, sauf à trouver une mention explicite, si l'argent versé a effectivement été employé à cette fin. Ainsi, un don de 500 francs est fait conjointement à Guy de la Trémoille, chambellan du duc, et Helion de Naillac, premier échanson du roi, « pour acheter un hostel pour eulx a Paris, ou autrement faire leur plaisir »[2]. Le duc de Bourgogne n'est certes pas le seul prince à faire des dons à ses officiers pour leur permettre d'acheter une maison[3], mais le caractère continu de la comptabilité bourguignonne permet de cerner de façon plus précise cette pratique, de poser la question des motivations de ces dons dans le cas bourguignon, et d'y évaluer la place de Paris. Pour ce faire, l'ensemble des mentions se trouvant dans la recette générale de toutes les finances pour la période et concernant des dons faits pour des motifs « immobiliers » – dons pour acheter une maison en ville, une terre, ou encore pour réparer un hôtel –, a été répertorié[4].

Tableau 14 : dons ducaux à des membres de la cour de Bourgogne en vue d'un achat immobilier (1363-1422)

	Paris	Dijon	Bourgogne	Artois	Autre[5]	« près Paris »	Lille	Flandre	Inconnu	Total
Nombre de dons	32	31	23	14	11	10	8	6	30	165
% nbre de dons	19%	19%	14%	8%	7%	6%	5%	4%	18%	100%
% en valeur	27%	13%	17%	3%	7%	10%	2%	2%	18%	100%

On constate ainsi que les dons concernant Paris et sa région sont un peu moins nombreux que les dons concernant Dijon et la Bourgogne (42 dons pour Paris ; 54 pour la

[1] ADCO, B 1479, f° 67 et 67 v°, quittances du 19 février 1390.
[2] ADCO, B 1460, f° 116 v°, quittance du 16 mai 1383.
[3] Le roi par exemple donne en 1411 à Jean de Courcelles 1000 francs pour s'acheter une maison à Paris lorsqu'il vient à son service ; le duc de Bourbon donne 80 l. en 1395 à un de ses clercs pour rebâtir l'une de ses maisons ; le duc d'Orléans donne en 1398 100 francs à son premier valet de chambre pour l'aider à rebâtir sa maison ayant brûlé à Paris, etc. Léon MIROT, « Notes sur un manuscrit de Froissart et sur Pierre de Fontenay, seigneur de Rance, son premier possesseur », *op. cit.*, p. 312, n. 1; Olivier MATTÉONI, *Servir le prince*, *op. cit.*, p. 381-382; Elizabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, *op. cit.*, p. 228.
[4] L'ensemble des mentions et des références concernant Paris et sa région est présenté en annexe, Tableau 31, p. 555.
[5] Essentiellement Champagne et Hainaut.

Bourgogne), mais plus nombreux que ceux concernant les principautés du Nord (Lille, Flandre et Artois : 25 dons). Se dessine ainsi une géographie de la cour encore très centrée, sous les principats des deux premiers ducs Valois, sur la principauté bourguignonne et Paris, avant le déplacement vers le nord observé sous le principat de Philippe le Bon. La différence entre les villes de Paris et Dijon est sensible au niveau des montants des dons : alors que le nombre de dons est équivalent pour Paris et Dijon, les montants accordés par le duc sont deux fois plus élevés pour la première ville que pour la deuxième (soit, au total, environ 17 000 l.t. pour Paris, contre environ 8 200 l.t. pour Dijon). Les dons sont donc d'un montant unitaire plus élevé pour Paris (plus de 500 l.t. en moyenne) que pour Dijon ou Lille (respectivement 260 et 200 l.t.), reflétant la tension du marché immobilier parisien.

Si l'on s'intéresse aux seuls dons effectués à Paris ou dans sa région, on observe que le principat de Jean sans Peur concentre un tiers des dons, contre les deux-tiers pour Philippe le Hardi (et un seul don pour Philippe le Bon), ce qui reflète la durée respective de leurs principats. Cependant, une chronologie plus fine permet de mettre en lumière la concentration des dons, pour le principat de Jean sans Peur, dans les années 1408-1413, à un moment où le duc tâche de contrôler Paris plus efficacement. Au contraire, les dons effectués par Philippe le Hardi se répartissent de façon à peu près constante tout au long du principat, à partir de 1383, date du premier don relevé, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 11 : chronologie des dons à visée immobilière effectués par les ducs de Bourgogne à Paris (1363-1422), en nombre de dons

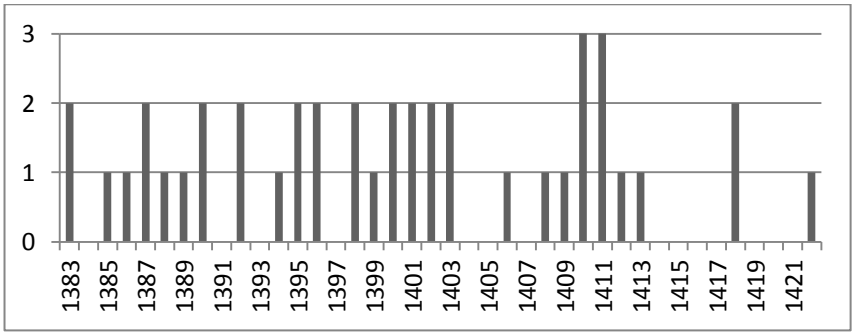

L'étude des bénéficiaires met en évidence la relation qui existe entre ces gratifications d'une part, et les nécessités du service ducal ainsi que du gouvernement des institutions bourguignonnes d'autre part. Parmi les récipiendaires se trouvent en effet les grands officiers des finances ducales, tels Robert de Bailleux, qui reçoit un don en 1402 alors qu'il est maître de la chambre aux deniers, le gouverneur général des finances Joceran Frepier en 1400, ou les receveurs généraux Pierre de Montbertaut et Jean Chousat, gratifiés en 1395 et 1401. Le

chancelier du duc Jean, Jean de Saulx, est lui aussi bénéficiaire d'un don – et l'on sait par ailleurs que le chancelier du duc Philippe, Jean Canard, était propriétaire à Paris[1]. Les principales figures de l'administration bourguignonne disposent donc d'un hôtel à Paris, en partie financé par le duc, ce qui montre bien que la résidence dans la capitale du royaume est perçue comme une nécessité de service, et témoigne de la centralisation du gouvernement bourguignon à Paris. Des secrétaires assistent ces officiers centraux et bénéficient également de ces libéralités : citons notamment les secrétaires Jean Hue en 1388, et Pierre de Courlon en 1396, qui sont chargés, sans en porter le titre, de fonctions de solliciteur auprès des institutions judiciaires parisiennes[2], et reçoivent chacun une somme d'argent pour emménager à Paris[3].

Outre le personnel administratif que ses fonctions obligent à demeurer à Paris, des serviteurs proches du duc profitent des libéralités ducales : on remarque parmi eux les physiciens Jean Durant et Geoffroy Maupoivre, le barbier Richard Fouqueres, les confesseurs Philippe Froment et Nicolas de Vertus, le ménestrel Claus Taborin, le chapelain Jean de Watignies, le tailleur et valet de chambre Guillaume de Martin. Il s'agit par ce biais de s'assurer de la présence auprès du duc des serviteurs indispensables à sa vie quotidienne.

En définitive, seule une dizaine de nobles de la cour sont gratifiés pour acheter des demeures à Paris, parmi lesquels les chambellans du duc Pierre de la Rocherousse en 1387[4], Guy de la Rochefoucauld en 1395[5], Fouquet de la Roche en 1401, ou encore Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, en 1409. Cependant, d'autres dons nous échappent sans doute. En effet, une autre façon d'assurer aux serviteurs une demeure parisienne est de la leur donner : on a déjà évoqué le remplacement significatif dans une des dépendances de l'hôtel d'Artois du financier Jean Chousat par les chambellans Jean de la Chapelle et Jacques de Courtiambles, en 1406, ou encore les dons d'hôtels dont bénéficie Guy de la Trémoille. Certaines demeures arrivées entre les mains du duc ont certainement été données à ses officiers. Par ailleurs, le roi, à qui adviennent les confiscations faites à Paris, en fait redistribuer une partie ; lorsque les ducs contrôlent le gouvernement du royaume, ils doivent sans doute s'efforcer de faire bénéficier leurs serviteurs de cette pratique. Ainsi, rue Mauconseil, devant

[1] Cf. ci-dessus, p. 146, et ci-dessous, p. 359.
[2] Sur les fonctions de solliciteur : Elisa ANNE, « Les ducs de Bourgogne devant le Parlement de Paris », *op. cit.*, p. 328, 330.
[3] Noter que le secrétaire Jacques du Val, prédécesseur de Jean Hue dans ces fonctions – il perçoit une pension à partir de 1386 –, n'a quant à lui apparemment pas reçu de don, bien que les termes de sa nomination précisent qu'il doit demeurer à Paris. Il était alors secrétaire du roi et du duc, et peut-être avait-il déjà un domicile parisien. ADCO, B 1465, f° 36.
[4] Gentilhomme breton apparu au service du duc au début des années 1380, cf. Bertrand SCHNERB, « Des Bretons à la cour de Bourgogne sous les deux premiers duc de la Maison de Valois (du milieu du XIVe au début du XVe s.) », *op. cit.*, p. 465-466.
[5] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. I, p. 93, n° 104.

« le petit huys » de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, deux petites maisons sont en 1412 données par le roi à Jean Prevost, dit Fouet, valet de chambre et garde de la tapisserie du duc Jean, et Hainsselin Fouquart, son huissier de salle[1]. On peut donc supposer que les dons ducaux ne représentent qu'une fraction de la propriété des courtisans bourguignons à Paris, d'autant qu'un certain nombre d'entre eux achètent des demeures sans recevoir de don ducal.

Enfin, de façon peut-être quelque peu surprenante, notons que des Parisiens sont bénéficiaires de ces dons : l'avocat au Parlement Jean Aguenin, les secrétaires du roi Gontier Col et Jean de Montaigu, mais aussi les marchands génois Jean Sac et François de Passant reçoivent ainsi des dons pour des motifs immobiliers, tous du temps de Philippe le Hardi. Cela témoigne des liens du duc avec la société parisienne : les 500 fr. versés en 1390 à Jean de Montaigu, pour ses travaux à Marcoussis visent le conseiller marmouset du roi, qui vient de commencer à gouverner seul. En revanche, le don aux marchands génois, dont ils bénéficient conjointement en 1402, concerne une demeure qui reste à acheter : il ressemble beaucoup à une gratification, peut-être un versement d'intérêts, à des associés dont les services financiers sont alors particulièrement appréciables.

Le nombre des dons effectués par le duc pour permettre à ses officiers d'acheter une demeure à Paris reste en définitive assez faible, et l'on peut donc se demander si ces gratifications témoignent d'une véritable volonté d'implanter les serviteurs bourguignons dans la capitale du royaume. La liste des bénéficiaires de ces dons ainsi que la formulation de certains mandements montrent toutefois que le duc est attentif à la gestion du patrimoine immobilier des membres de sa cour. C'est sur ordre du duc (et avis de Joceran Frepier, concierge) que Nicolas de Vertus, confesseur ducal, fait rebâtir de neuf son hôtel, voisin de l'hôtel d'Artois[2], ou que Pierre de Montbertaut achète la moitié d'une maison à Paris, achat pour lequel il reçoit 750 fr.[3]. De même, Guy de la Rochefoucauld reçoit un don de 2000 francs pour acheter un hôtel « qu'il a de nouvel achetté a Paris de la voulenté de mon dit seigneur a messire Nicolas de Fontenay », chambellan du duc[4]. Qu'il s'agisse là de récompenser le chambellan ou le financier, il est clair qu'en contribuant par ses dons à ce que son entourage soit somptueusement logé, le duc rehausse le prestige de sa cour au sein de l'espace urbain parisien.

[1] AN, JJ 166, n° 353, 12 mars 1412 (n. st.). Ces deux serviteurs ducaux n'apparaissent pas dans le terrier royal de 1391-1437 : sans doute n'ont-ils pas été propriétaires suffisamment longtemps.
[2] ADCO, B 1532, f° 364-364 v°, mandement du 18 mai 1403.
[3] ADCO, B 1503, f° 95, mandement du 28 février 1395.
[4] ADCO, B 1503, f° 77 v°-78, mandement du 21 janvier 1395.

2. L'emprise foncière des Bourguignons dans l'espace parisien

La présence des membres de la cour de Bourgogne au sein de l'espace parisien est donc avérée, reste donc à envisager la manière dont elle se répartit en ville. Deux aspects sont ici à considérer : d'une part, les sources contemporaines répètent souvent la nécessité qu'il y a pour le souverain ou le prince de s'entourer de ses hommes de confiance et des membres de son Hôtel, dont la résidence doit être proche de la sienne. Ceci répond à des obligations pratiques liées au service de la cour : Charles VI justifie ainsi l'annexion d'un hôtel jouxtant sa résidence de Saint-Pol en octobre 1418 par le fait que « deux des maistres de notre dit hostel pourroient aisyement estre logiez et par consequent pourveoir ausdites faultes et abus et remedier aux grans charges et afaires qui chacun jour y seurviennent »[1]. Des impératifs de sécurité sont parfois évoqués, notamment dans le contexte de la guerre civile : lorsque Jean sans Peur rentre à Paris, en mars 1408, dans le but de justifier le meurtre du duc d'Orléans, sa protection est assurée par une garde rapprochée logée à proximité[2]. À quel point les officiers et membres de la cour ducale habitent-ils à proximité du duc, à quel point « leurs habitations s'égayent[-elles] dans la capitale »[3] ?

Cette question de la répartition de la propriété bourguignonne prend une dimension politique à la faveur de la guerre civile, comme le montrent la politisation de l'espace public, en particulier de celui du quartier des Halles, ainsi que les confiscations et déprédations constatées à chaque fois que la capitale change de mains[4]. Le quartier de l'hôtel d'Artois est perçu par les contemporains comme un quartier bourguignon, notamment en raison des sympathies populaires. Cette coloration est-elle renforcée par la présence de nombreux serviteurs du duc ? A l'appui de cette hypothèse, il faut citer une lettre de novembre 1413 dans laquelle Jean sans Peur écrit au roi pour se plaindre de ce qu'après l'émeute cabochienne, « par aucuns ont esté ès hostelz de mes povres serviteurs que j'ay en vostredicte ville de Paris entour et environ mon hostel d'Artoys, lesdiz hostieulx et charciez et retournez, pour ce que on disoit que lectres

[1] AN, J 154, n°10. Les deux maîtres d'hôtel ainsi récompensés, Pierre de Fontenay, seigneur de Rancé et Jean de Pressy, seigneur du Mesnil, sont des fidèles bourguignons.

[2] « Il [le duc de Bourgogne] se tenoit fort garny de gens d'armes, et estoit tousjours fort acompaigné en son hostel. Car il fist loger au plus près de lui tous ceulx qu'il avoit amenez, ou au moins la plus grant partie. » Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, p. 177. Voir aussi les arbalétriers « que icellui seigneur a fait venir devers lui pour le acompaignier en alant parmi la ville de Paris, et pour estre continuelement en son hostel d'Artois audit lieu pour la seurté de sa personne » : ADCO, B 1554, f° 215-215 v°, mandement du 22 juin 1408.

[3] Claude GAUVARD, « La violence des hôtels princiers à Paris », *op. cit.*, p. 229.

[4] Seules les confiscations opérées par les Bourguignons après 1418 sont relativement bien connues grâce aux extraits des comptes de confiscation édités par H. Sauval au XVIII[e] s. Une étude détaillée de ces confiscations bourguignonnes a été réalisée par G. L. Thompson : Guy Llewelyn THOMPSON, *Paris and its people*, *op. cit.*, p. 112-145.

avoient esté portées esdiz hostelz par moy pour baillier a pluiseurs des quartiers des halles pour faire une commocion en vostredicte ville de Paris, et par espécial oudit quartier des Halles »[1].

Nous avons donc tenté, dans la mesure du possible, de localiser les demeures des officiers et membres de la cour de Bourgogne à Paris. Seules les mentions antérieures à 1418 ont été cartographiées[2] : en effet, dès 1411, l'organisation du marché immobilier de la capitale est bouleversée par les confiscations opérées à la faveur des retournements de situation de la guerre civile, et les logiques à l'œuvre dans la localisation des propriétés sont altérées.

Carte 18 : localisation des hôtels des officiers de la cour de Bourgogne (1363-1419)

[1] Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. VI, p. 130.
[2] L'ensemble des mentions repérées et cartographiées, ainsi que leurs références, est présenté en annexe, Tableau 32 : localisation des hôtels des officiers de la cour de Bourgogne avant 1419, p. 558.

Carte 19 : localisation des hôtels des officiers de la cour de Bourgogne (1363-1419)
Détail : le quartier des Halles

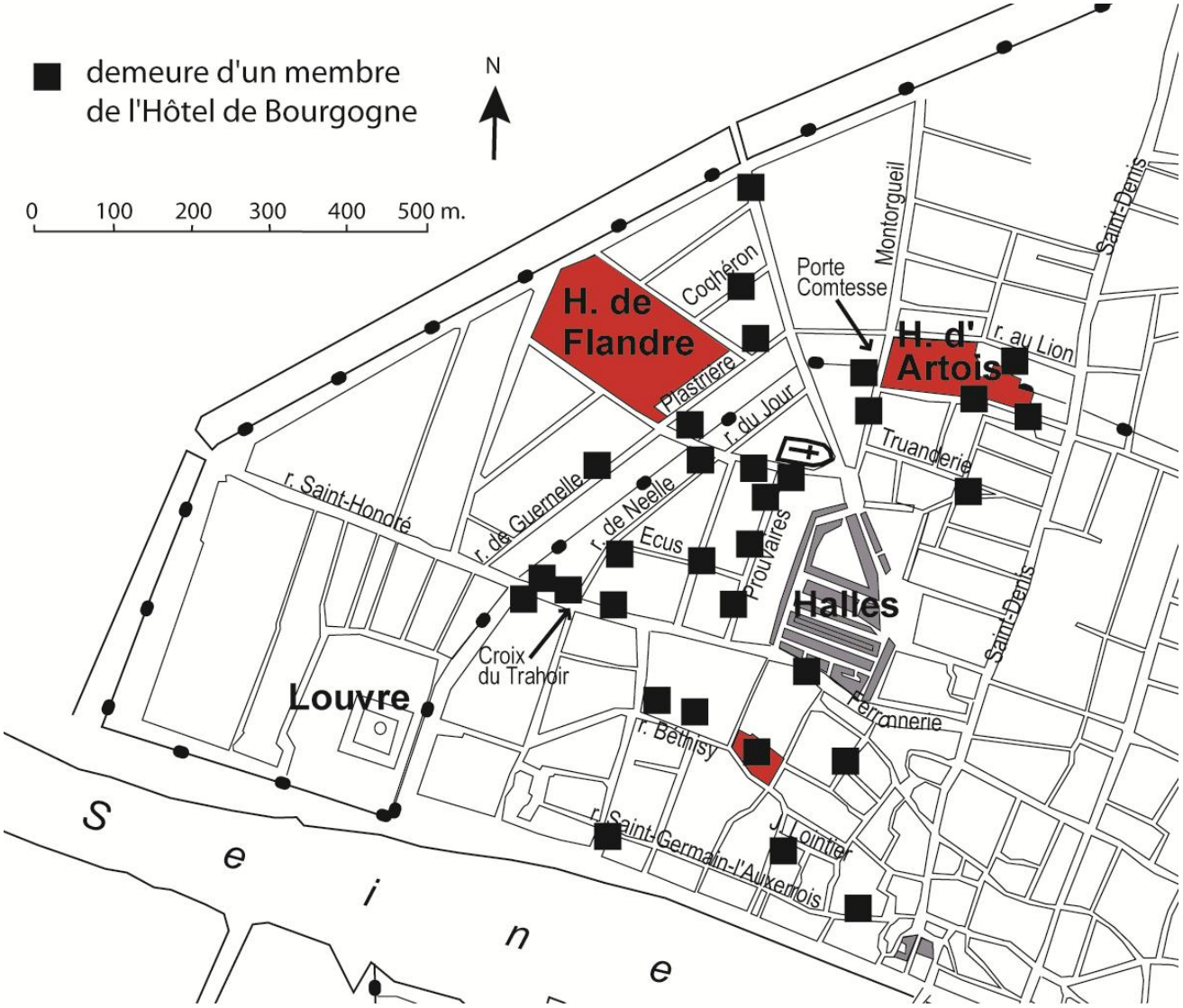

La localisation des hôtels des membres de la cour de Bourgogne fait clairement apparaître la polarisation autour des hôtels ducaux, et plus largement au sein du quartier des Halles. L'hôtel d'Artois est particulièrement bien entouré : outre le confesseur et les officiers logés dans des annexes de l'hôtel principal, on trouve plusieurs serviteurs rue Mauconseil : en 1412, un huissier de salle et un valet de chambre[1], et en 1391 un serviteur ducal nommé Nicolas de Deux Ponts, que le terrier du roi désigne comme un « maréchal du duc »[2]. Nous n'avons

[1] Jean Prevost, dit Fouet et Hainsselin Fouquart : cf. ci-dessus, p. 350.
[2] BnF, Ms. fr. 8611, f° 88 v°, cité par Anne LOMBARD-JOURDAN, « Fiefs et justices », *op. cit.*, p. 346 n. 4. La deuxième maison après celle du confesseur est celle de Nicolas de Deux Ponts, « maréchal de monseigneur le duc de Bourgogne […] ou il y a dessus la porte de l'image Notre Dame », aboutissant aux écuries de l'hôtel ducal. Rappelons que la source est une copie XVIII[e] s., qui n'est pas exempte de fautes de transcription, et que l'original du terrier du roi est perdu.

pourtant pas trouvé trace d'un maréchal portant ce nom dans les sources bourguignonnes. L'histoire de la propriété de cette maison permet cependant d'en identifier le propriétaire : en 1394, elle est propriété de « Claux, menestrier »[1], et en 1404 à nouveau de Nicolas de Deux Ponts[2]. On peut donc supposer qu'elle n'a, en fait, pas changé de mains, et que ces deux individus n'en font qu'un, dans lequel il est tentant de reconnaître Claus Taborin, parfois appelé L'Alement, ménestrel au service du duc depuis 1378[3], et qui a d'ailleurs bénéficié d'un don ducal de 50 fr. pour acheter une maison à Paris en 1383[4]. Cette identification est confortée par le patronyme de Nicolas de Deux Ponts, qui indique sans doute son origine géographique[5]. C'est donc un ménestrel ducal qui habite rue Mauconseil, au plus près de l'hôtel d'Artois.

À proximité immédiate de cette résidence ducale, on trouve encore l'hôtel de Philippe Munier, dit Jossequin, homme de confiance du duc Jean[6], l'hôtel de Robert, dit le Borgne de la Heuze, qui lui est contigu mais donne sur la rue au Lion (1395), l'hôtel de la Garde-Dieu appartenant à Guy, seigneur de la Rochefoucauld, puis à Joceran Frepier en 1400, à proximité de la porte Comtesse, ou encore le concierge de l'hôtel de Conflans, M^{e} Jean de Conflans qui réside devant Saint-Eustache en 1399. Proches de l'hôtel de Flandre se situent plusieurs hôtels de grands serviteurs du duc : outre celui de Guillaume de la Trémoille, maréchal de Bourgogne, qui se trouve face à l'hôtel de Flandre rue Plastrière, on repère l'hôtel de Jean, seigneur de Vergy[7], placé rue Coqhéron avant 1419, et celui de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, situé rue Plastrière en 1419. La zone située entre la rue des Prouvaires, à l'ouest des Halles, et l'hôtel de Flandre, est particulièrement appréciée des serviteurs du duc. On y trouve Gillequin de la Motte, garde des joyaux et sommelier de corps du duc Philippe, Jean Piot, sommelier de l'échansonnerie, et encore plusieurs maisons localisées rue Traversaine (des Écus), rue des Étuves, et rue de Neelle, dans lesquelles se succèdent les financiers ducaux Nicolas de Fontenay et Pierre de Montbertaut, puis le médecin

[1] Arch. AP-HP, Saint-Jacques-aux-Pèlerins, liasse 40-42, 22 mars 1394 (n. st.).
[2] Lorsque Denis de Pacy transporte plusieurs rentes au roi le 6 fév 1404 (n.st.) en échange d'un amortissement, parmi lesquelles une rente « sur la maison qui fut Bertaut de Chamoys, et est a present Jehan d'Orleans, assise en la rue de Mauconseil derrière Saint Jaques de l'Ospital, tenant d'une part a monseigneur le duc de Bourgogne, et d'autre part de present a Nicolas de Deux Pons, aboutissant par derrière audit monseigneur le duc de Bourgogne » : AN, J 150, n° 120.
[3] Il quitte le service ducal à la mort de Philippe le Hardi. En août 1406, Jean sans Peur lui donne 20 fr. « pour lui et sa femme qui doresnavant sont anciennes gens mieulx avoir leur substantacion ». ADCO, B 1543, f° 109v°. Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy*, *op. cit.*, p. 24-25, 44.
[4] ADCO, B 1463, f° 131, quittance donnée le 2 janvier 1385 (n. st).
[5] Deux-Ponts, ville allemande de Rhénanie-Palatinat.
[6] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 371-381.
[7] Chambellan, conseiller du duc, puis maréchal de Bourgogne. Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. I, p. 167, n° 217; Bertrand SCHNERB, *L'honneur de la maréchaussée*, *op. cit.*, p. 67-68.

Jean Durant ou le changeur Guillaume Sanguin[1]. Rue du Jour, près de la Porte au Coquelier, demeure M^e^ Jacques le Fer, procureur du duc au Parlement. Il faut enfin signaler la présence de certains serviteurs au sud du quartier des Halles, proches de l'hôtel des Bourdonnais, resté entre des mains bourguignonnes jusqu'en 1407 : le contrôleur de l'Hôtel Étienne Morel est propriétaire d'une maison au coin de la rue Bertin Porée et de la rue Jean Lointier entre 1399 et 1419 ; à proximité immédiate se trouve l'hôtel de Guillaume de Vienne en 1399, et le chancelier du duc Jean, Jean de Saulx, est signalé rue de Bethisy en 1419 – il est possible qu'il ait acquis cette demeure vers 1410, lorsqu'il reçoit un don du duc pour se loger à Paris.

La polarisation des serviteurs du duc de Bourgogne autour des hôtels de leur maître est donc tout à fait marquée – et encore les sources ne nous permettent-elles d'appréhender que les propriétaires. Elle s'explique sans doute par des considérations pratiques, liées aux nécessités de service, ainsi qu'à la taille de la ville de Paris, qui rendrait complexe une trop grande dispersion des serviteurs ducaux. Des facteurs de sociabilité doivent également jouer : il arrive en effet que les propriétés soient transmises entre membres de la cour, ce qui peut témoigner des relations qui s'y nouent. Pour autant qu'on puisse le percevoir, la période précédant immédiatement la guerre civile renforce encore cette polarisation, le regroupement des officiers autour des hôtels ducaux se faisant nettement sentir. Guillaume de Vienne abandonne l'hôtel qu'il possédait en 1399 rue des Deux-Portes, près de la rue Jean Lointier et de l'hôtel des Bourdonnais, pour un hôtel situé rue Plastrière, à proximité immédiate de l'hôtel de Flandre. De même, nous avons déjà évoqué la façon dont certains officiers s'implantent rue Mauconseil, grâce à un don du roi ou du duc. Dans un contexte de crise, le regroupement des serviteurs obéit à la fois à des impératifs de sécurité et de maîtrise de l'espace.

La géographie de la propriété bourguignonne est bouleversée après la fin de l'émeute cabochienne en 1413, et surtout après la prise de la ville en 1418. En 1413, de nombreux officiers quittent précipitamment la capitale dans le sillage de leur maître, dont le départ a été pour beaucoup une surprise[2]. Leurs biens abandonnés sont donc à la disposition des vainqueurs armagnacs, et ceux des bannis sont confisqués. En 1419, Étienne Morel explique ainsi ne pouvoir rendre la fin des comptes de l'Hôtel ducal « pour ce que quant monseigneur se party de Paris hastivement pour aler en son pays de Flandres pour la doubte de ses ennemis, je laissay tout mon hostel et toutes mes besoignes abandonnés, sans y retourner par l'espace de environ V ans, et pendant ledit temps y fu logié Bertran du Mesnil, armagnac, et autres qui me rompirent

[1] Cf. ci-dessous, p. 357.
[2] Le chancelier Jean de Saulx se plaint dans une lettre à la duchesse de ne pas avoir été prévenu par le duc, qui a donc laissé ses serviteurs « en cette ville en tel danger qu'on peut savoir et présumer ». Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 573.

tout mon hostel, et prindrent tout ce qui y estoit de bon, et entre les autres choses prindrent en mon contrerolle journal ou estoit ladicte despense dudit jour ensemble lesdits gaiges »[1].

Après le retour des Bourguignons dans la capitale en 1418, le mouvement des confiscations s'inverse. Un certain nombre d'officiers ducaux sont récompensés sur ces biens, comme Mahieu Regnaut[2], maître de la chambre aux deniers, qui reçoit en 1422 une maison rue Saint-Germain-l'Auxerrois, le contrôleur Étienne Morel, qui reçoit l'hôtel de Robert de Tuillières, rue de l'Arbre Sec[3], ou encore le trompette Christophe Dalbourt[4]. Au total, les dons de confiscations restent cependant peu nombreux : G.L. Thompson en compte une vingtaine dans les registres de la chancellerie. En effet, ces propriétés, lorsqu'elles sont louées tout en restant dans la main du roi, permettent de renflouer les finances royales Si certaines demeures confisquées sont situées à proximité de l'hôtel d'Artois ou de l'hôtel de Flandre[5], la nature même des confiscations, qui visent les propriétés des partisans des Armagnacs, implique une répartition dans la ville qui évite largement le quartier des Halles[6]. Ainsi, des officiers bourguignons, intégrés à l'administration royale, sont logés face à l'hôtel de Saint-Pol, comme Pierre de Fontenay, seigneur de Rance, et Jean de Pressy. Par ailleurs, la ville est désormais aux mains des Bourguignons, ce qui rend le contrôle de l'espace moins crucial. De ce fait, les mentions de localisation relevées pour les officiers du duc de Bourgogne après 1419 montrent une dispersion beaucoup plus grande de leurs résidences dans l'espace de la ville[7].

3. Les demeures des membres de la cour à Paris

Les sources éclairent rarement la configuration et la gestion des hôtels parisiens des membres de la cour. Lorsque des renseignements sont disponibles, ils concernent souvent les grandes propriétés aristocratiques. En 1489, l'ancien hôtel de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, est décrit comme une « maison, court et jardins contenant troys corps d'ostel […] aboutissant par derrière à l'ostel de Flandres »[8]. L'hôtel du maréchal de Bourgogne, Guillaume de la Trémoille, rue Plastrière, face à l'hôtel de Flandre, agrandi par un don de Charles VI, est lui aussi assez important : en 1413, il consiste en trois corps de logis, une cour,

[1] ADCO, B 332, f° 83 v°, 15 mai 1419.
[2] Don par le duc de Bourgogne le 18 octobre 1422 d'un hôtel confisqué qui lui avait été donné par le roi dix jours auparavant : BnF, Bourgogne 23, f° 117 v°.
[3] Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 93, n. 1.
[4] Guy Llewelyn THOMPSON, *Paris and its people*, *op. cit.*, p. 114.
[5] Un hôtel situé rue Saint-Denis, proche de l'hôtel d'Artois, est donné à Guy, bâtard de Jean sans Peur.
[6] Guy Llewelyn THOMPSON, *Paris and its people*, *op. cit.*, p. 123-131.
[7] Cf. annexe, Tableau 33 : localisation des hôtels des officiers de la cour de Bourgogne après 1419, p. 560.
[8] AN, S* 1255, f° 62 v°. Cet hôtel est signalé en 1419 : S*1257[4] f°57, mais pas dans le censier précédent (1399).

et un jardin pourvu d'un jeu de paume au coin de la rue[1]. La gestion de ces hôtels est comparable au modèle ducal : ils disposent d'un personnel dédié, et notamment de concierges[2], mais surtout cette propriété paraît extrêmement mobile et fluctuante, les hôtels changeant souvent de mains, y compris entre membres de la cour. En 1399, Jean Durant, physicien du duc, habite deux maisons rue des Écus ayant appartenu à Pierre de Montbertaut[3]. En 1399, cinq maisons sans doute communicantes (deux situées rue des Étuves-Saint-Honoré, deux rue de Neelle, et une rue Saint-Honoré), qui appartenaient en 1373 à Nicolas de Fontenay, sont désormais propriété de Guillaume Sanguin, après être passées entre les mains du sire de la Rochefoucauld et de Pierre de Montbertaut[4]. Ces changements rapides de propriétaires sont à interpréter comme des signes de la faiblesse de l'enracinement bourguignon à Paris : l'achat d'un hôtel est conditionné par le service du duc, dont la fin entraîne la revente du bien immobilier.

Il est possible de détailler davantage l'exemple de Joceran Frepier, trésorier de Philippe le Hardi. Ce dernier achète vers 1400 de Guy, seigneur de la Rochefoucauld, pour la somme de 1 000 écus, soit 1 125 l.t., l'hôtel de la Garde-Dieu[5]. Cet achat est contemporain d'un mandement donné à Conflans le 20 décembre 1400, par lequel Philippe le Hardi fait don à Frepier de 1 200 écus d'or pour l'aider à s'acheter une maison à Paris[6]. Or l'hôtel de la Garde-Dieu se trouve près de la porte Comtesse, face à l'hôtel d'Artois, comme nous l'apprend la lettre de confiscation de cette demeure, donnée en 1429 par Henri VI à Guillaume, seigneur de

[1] Sur le don du « Chastel de Calays », rue Plastrière, à Guillaume de la Trémoille, voir ci-dessus, chapitre 2. Pour la configuration de l'hôtel : Henri SAUVAL, *Histoire et recherche, op. cit.* t. II, p. 125., et AN, S*1255, f° 25 : en 1489, maître Antoine Gontier, avocat en Parlement, est propriétaire de cet « ostel de la Trimoille, […] contenant troys corps d'ostel, cours, jardins et jeu de paulme, tenant d'une part au long des anciens murs de la ville de Paris et d'autre au long et faisant le coing de la rue de la Plastriere aboutissant par derriere au sejour du roy et a la fin outre, et aboutissant par devant et aiant sa grant yssue au pavé de la dite porte au Coquelier ».

[2] Le concierge de l'hôtel du maréchal de Bourgogne (hôtel de la Trémoille, rue Plastrière) est payé pour avoir fait joncher d'herbe les « aleez » de l'hôtel dont il a la charge, en prévision d'une réception ou du passage du duc : ADCO, B 326 bis, 30 mai 1396, fourrière. Le concierge de l'hôtel du comte de Saint-Pol à Paris, qui a sans doute été expulsé de la capitale après les émeutes cabochiennes, reçoit un don ducal en 1416 : BnF, Bourgogne 23, f° 88 v°.

[3] AN, S*1254, f° 29 v°.

[4] Rue des Étuves : AN, S* 1253, f° 9 v° (1373) ; S* 1254, f° 21 (1399) ; S*1255, f° 43 v° (1489) ; rue de Neelle : S* 1253, f° 8 ; S* 1254, f° 18 v°; rue Saint-Honoré: S* 1254, f° 15 v°. Il s'agit sans doute de l'hôtel pour lequel Guy de la Rochefoucauld a reçu un don de 2000 fr. pour l'acheter de Nicolas de Fontenay en 1395. Cf. ci-dessus, p. 350.

[5] ADN, B 3330, f° 170 v° : « Messire Guy seigneur de la Rochefocaut doit avoir de moy, par obligation que je li ay faite de Chastellet pour l'achat de ma maison a Paris en mil escuz, XI^{C} XXV fr. » ; *Ibid.*, f° 274 : « A monseigneur de la Rochefoucaut en deducion et rabat de ce que je lui doye pour la vendue de mon hostel de la Garde Dieu. » Les sommes dues sont payées en mai 1401.

[6] ADCO, B 1519, f° 137 v°.

Châteauvillain[1]. Le document ne fait pas mention du passage de la propriété entre les mains de Joceran Frepier, et la saisie est réalisée en vertu de la trahison de Guy de la Rochefoucauld. Les nombreux travaux et achats de fournitures réalisés par Frepier lui-même indiquent pourtant que l'officier ducal y a bien habité. Il y fait d'ailleurs travailler les mêmes artisans qu'à l'hôtel d'Artois, par exemple le serrurier Raymond de Savoie[2] ou le maçon Jean Simon[3]. La demeure paraît assez vaste, et Frepier y fait réaliser des aménagements conséquents : des artisans sont payés pour la réalisation d'un comptoir, à proximité de l'écurie[4], une cheminée est bâtie de neuf dans la chambre haute contiguë au comptoir et dominant le jardin[5], une cave est creusée sous la chambre basse[6], et les murs de la chambre de Joceran, au dessus de la salle, sont enduits et peints en blanc, les fenêtres et poutres étant quant à elles peintes couleur chêne[7]. Enfin, une vis est construite de neuf : maçonnée et lambrissée, desservant les salles hautes de l'hôtel, elle est un élément capital marquant le prestige de l'occupant des lieux[8]. La demeure est chargée de rentes, envers la chapelle Saint-Jacques de Saint-Germain-l'Auxerrois, ainsi qu'envers Perrenelle la Bernarde, veuve de feu Cardinot Bernard[9]. Un inventaire des meubles de la maison parisienne de Frepier, daté du 3 juin 1400, peut-être en prélude à l'emménagement de Frepier dans l'hôtel de la Garde-Dieu, montre le mobilier dont peut disposer un grand officier du duc de Bourgogne dans sa demeure parisienne : on y trouve trois lits, dont deux grands, garnis de couvertures et de coussins signés du seing manuel de Frepier, deux buffets, des bancs et tréteaux, un coffre, des tissus de serge et quelques ustensiles de cuisine[10]. Cependant, dès 1402, un autre inventaire dresse la liste des « meubles et choses qui ont esté portez a Mascon pour Joceran Frepier », et en 1403, Frepier déclare demeurer dans une maison de location rue

[1] « L'ostel nommé de la Garde-Dieu, ainsi comme il se comporte, avec ses appartenances et appendances, asis en nostre ville de Paris, pres et joignant de la porte à la Contesse, devant l'ostel d'Arthois ». Auguste LONGNON, *Paris pendant la domination anglaise*, *op. cit.*, p. 296-297.
[2] ADN, B 3330, f° 136 v°.
[3] ADN, B 3330, f° 194 v°.
[4] ADN, B 3330, f° 265 v°, f°274 v°.
[5] ADN, B 3330, F°266v : « Ledit Jehan Symon doit avoir de moy pour avoir fait une cheminee en la chambre haulte de mondit hostel de la Garde Dieu dessus le jardin, et pour plusieurs autres ouvraiges fais par lui tant ou comptoir joingnant a la dite chambre, comme pour refaire le contrefeu de la chambre basse pres dudit jardin et fait recouvrir le toit a l'endroit de la dite cheminee qui fut descouvert pour icelle faire autre part, avec plusieurs ouvraiges menus en plusieurs lieus fais oudit hostel ».
[6] ADN, B 3330, f°193 v°, f° 266 : « Jehan Symon, maçon demourant a Paris, doit avoir de moy par marchié fait avec lui pour la facon de la cave que j'ay fait fere en mon hostel de la Garde Dieu a Paris, LX escus qui valent LXVII fr. demy. »
[7] ADN, B 3330, f° 94.
[8] ADN, B 3330, f° 266 : « Et doit avoir ledit Jehan Symon […] pour faire les ouvraiges de bois appartenant en la dite vis, tant pour la couverture comme autrement de tout ouvraige de charpenterie, XVIII fr ; Et doit avoir pour tuille a couvrir la dite vis V fr XII s. VI d.t. ; Et pour la late et clou pour ladite vis II fr V s.t. ; Et pour la peine du couvreur II fr V s.t. ; pour ces parties : X fr II s. Et pour le lambruis de la vis par deduis tant en plaistre comme late et clou : III fr. Somme toute : XLIIII fr XVII s. VI d. »
[9] ADN, B 3330, f° 268, f°274 v°.
[10] ADN, B 3330, f° 285.

Cave de Pontis, avec Jean Chousat[1], ce qui illustre la mobilité des gens de la cour au sein de la ville.

L'achat de maisons ou d'hôtels intra-muros n'est pas la seule forme d'investissement immobilier des gens du duc. Le chancelier Jean Canard est le seul membre de la cour apparaissant comme seigneur foncier à Paris : il est en 1392 seigneur du fief de Tirechappe, tenu de l'évêque de Paris, qui consiste en une vingtaine de maisons se trouvant rue Tirechappe[2]. Ce petit fief, d'un rapport modeste, vaut surtout par sa valeur symbolique, et sa situation, à proximité immédiate de l'hôtel des Bourdonnais, ancien hôtel des ducs de Bourgogne, et des Halles ; il confirme aussi l'ancrage parisien du prélat. En 1399, il est passé entre les mains d'un autre chanoine de Paris et proche du duc de Bourgogne, Philippe de Moulins, évêque de Noyon[3], mais en février 1407 il est à nouveau indiqué comme propriété de Jean Canard[4]. Plus accessible, le marché des rentes immobilières constitue une possibilité d'investissement des gens du duc. Il s'agit d'un véritable placement spéculatif, qui permet de tirer des revenus d'un capital, et qui est très pratiqué par les Parisiens : son usage par les membres de la cour témoigne de leur implantation parisienne. On voit ainsi un certain Baudonnet, valet de chambre du duc de Bourgogne, acheter des rentes sur des maisons à Beaubourg[5], ou encore le secrétaire ducal Robert de Bailleux acheter en 1409 une rente de 40 l.t. à la famille Olive[6]. Une exploration approfondie des archives foncières livrerait sans doute d'autres exemples.

Enfin, il faut signaler que plusieurs membres de la cour achètent des biens hors les murs de Paris. Leur repérage ne peut pas être systématisé, car ces biens apparaissent au détour des

[1] Inventaire : ADN, B 3330, f° 290. Mention de la location ci-dessus, p. 346.
[2] Il en rend l'aveu le 21 juin 1392. Le fief rapporte 18 l. 6 s.p. par an. AN, S* 1121, liasse 6, n° 6.
[3] AN, S*1254, f° 61 v° : « la rue de Tirrechappe a comancier au coing de la dicte rue de la Charpenterie d'un costé et d'autre, jusques a l'hostel en alant en la rue de la Tonnelerie ou pend l'enseigne du Plat d'Estain, en la censive dudit monseigneur de Noyon tenu en fief de Monseigneur de Paris et la haulte justice du dict monseigneur de Paris ».
[4] Cf. Olivier MARTIN, « Sentences civiles du Châtelet de Paris, 1395-1505 », *Nouvelle revue historique du droit français et étranger*, p. 797-798, n° 44. Cette mention de l'évêque de Noyon est donc soit une erreur du scribe, soit une délégation temporaire, car par son testament daté de février 1405 Jean Canard lègue ce fief à sa nièce, Marote, épouse de Raoulet de Basoches, qui reçoit 60 l.p. de rente ou revenu annuel, « assises à Paris, comprins ens le fief de Tirechappe qui vault vint livres parisies de rente ou environ » : Alexandre TUETEY, *Testaments enregistrés*, *op. cit.*, p. 151. Cette Marote transmet visiblement le fief à ses héritiers, puisque le 20 décembre 1429, l'évêque de Paris décide de retirer le fief à Thomas de Bazoches, écuyer, car il en a fait foi et hommage, mais n'en a jamais donné le dénombrement. En 1431, le fief est toujours dans la main de l'évêque. Cf. Nathalie DURANT, *Étude topographique et sociale d'un îlot du quartier de Saint-Germain-L'Auxerrois au XVe siècle*, Mémoire de maîtrise, Université Paris IV-Sorbonne, Paris IV-Sorbonne, 1992, p. 15., citant AN, S 1121, 5e et 6e liasses. Ce fief passe par la suite à Jean le Folmarre, grenetier du grenier à sel de Châlons-en-Champagne, époux de Claude de Bazoches, et en 1454 à Guillaume Nicolas, élu de Paris. Cf. Valentine WEISS, *Cens et rentes à Paris*, *op. cit.*, p. 283.
[5] AN, JJ 157, n° 70, juillet 1402. Sur le marché des rentes parisien, et ses liens avec le système de crédit et le marché immobilier, voir Simone ROUX, « Le coût du logement ordinaire à Paris au XVe siècle », *op. cit.*, p. 247.
[6] AN, X 1A 63, f° 358, 8 avril 1422. Il faut noter qu'à une date indéterminée avant 1422, cette rente a été revendue par Robert de Bailleux à un nommé Jean de Latre.

sources, à travers des mentions comptables ou judiciaires. Le secrétaire ducal Robert Thoroude reçoit en 1392 500 francs pour l'aider à acheter une terre à Bobigny (Seine-Saint-Denis)[1] ; le fruitier du duc Jacquet du Bois reçoit un don de 30 fr. pour rebâtir sa maison qui a brûlé à Ablon (Ablon-sur-Seine, Val d'Oise) ; l'enfant du ménestrel ducal Henri de Houx est baptisé en août 1410 dans une localité située à douze lieues de Paris, soit que le ménestrel y réside, soit que l'enfant y ait été mis en nourrice[2]. Le chancelier Jean Canard possède une maison ainsi que des « vignes, terres, rentes et appartenances » à Arcueil[3]. Certains acquièrent même des seigneuries, tels Gillequin de la Motte, sommelier de corps puis valet de chambre de Philippe le Hardi, seigneur de Bernay (Bernay-Vilbert, Seine-et-Marne), où il reçoit le duc en 1396[4]. Ce sont surtout les dons accordés par le duc pour compenser les dommages dus à la guerre civile qui permettent d'appréhender les propriétés suburbaines des membres de la cour de Bourgogne : sont alors victimes des déprédations des gens d'armes Robert de Bailleux, propriétaire d'un hôtel à Sèvres-les-Saint-Cloud ; le secrétaire Jean de Saulx, propriétaire à Gentilly ; Étienne Lambin, écuyer de cuisine du duc Jean[5], pour son hôtel de Villeneuve-le-Roi ; le secrétaire Guillaume Viguier, pour son hôtel à Issy ; et les secrétaires Baude des Bordes et Jean Sarrote pour leurs hôtels « hors de Paris ». Ces domaines suburbains paraissent avoir les mêmes fonctions que ceux des Parisiens : usage domestique pour les biens à proximité de la ville, valeur de prestige pour les biens plus éloignés, distinction que met en valeur l'étude du patrimoine rural de la bourgeoisie échevinale au XIV^e^ s.[6]. Ainsi, c'est à Bernay, à près de 60 km de Paris, que Gillequin de la Motte est seigneur, tandis qu'à Sèvres, à une douzaine de kilomètres de la ville, la propriété de Robert de Bailleux a pour caractéristique principale d'être plantée de vignes – qui sont gâtées par les gens d'armes.

4. Rôle des hôtels des courtisans dans la vie de la cour

Si la cour séjourne en ville dans les hôtels ducaux, ceux des courtisans peuvent fournir une alternative, et servir d'espaces de réunion ou d'endroits où se croisent les serviteurs du duc

[1] ADCO, B 1500, f° 77 v°. Il avait déjà reçu en 1385 un don de 300 francs « pour lui aidier a avoir une maison pour sa demorance », sans précision de lieu, en 1385 : ADCO, B 1462, f° 94. Sur ce secrétaire qui avait commencé sa carrière auprès de Marguerite d'Artois, cf. Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 94, n° 96.
[2] ADCO, B 1560, f° 91 (pour le lieu du baptême) et f° 141 v° (pour le nom du ménestrel).
[3] Alexandre TUETEY, *Testaments enregistrés*, *op. cit.*, p. 152, 155. Le testament mentionne aussi les closiers qui travaillent pour lui à Vanves, ainsi qu'un fermier à Gonesse.
[4] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 251. Sa veuve Nicole du Moulinet, damoiselle, fait hommage au roi pour la moitié de la terre et seigneurie de Bernay le 3 août 1415 : AN, P 1, n° 90.
[5] Il était présent à Nicopolis. Bertrand SCHNERB, « Le contingent franco-bourguignon à la croisade de Nicopolis », *op. cit.*, p. 70.
[6] Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 160.

de Bourgogne. On a déjà évoqué les passages du duc dans certains de ces hôtels, mais ils constituent aussi des espaces de sociabilité en dehors de la présence ducale. Joceran Frepier note ainsi dans sa comptabilité personnelle avoir prêté douze écus à Guillaume de la Trémoille « en l'ostel maistre Pierre Varoppel »[1], six écus au même « en l'ostel Dyne Raponde »[2], ou quelques francs à Pierre de Montbertaut en l'hôtel de Guillaume de la Trémoille[3]. C'est dans l'hôtel du physicien Jean Durant – probablement celui situé rue des Écus plutôt qu'au cloître Notre-Dame[4] – que le duc fait installer les frères de Limbourg pour qu'ils œuvrent à une Bible historiée qu'il leur a commandée[5]. Le fourrier ducal Arnoulet Grutebier loge pendant six mois dans son hôtel parisien « un homme du royaume de Pruce, lequel presenta de par le Grant Maître de Pruce a mondit seigneur certaines estrangers bestes et autres presens »[6].

Ces hôtels sont aussi employés de façon très régulière par les gens du duc pour recevoir les officiers royaux et traiter avec eux des affaires bourguignonnes, ou encore pour abriter leurs réunions. En 1403, Renaud Doriac, receveur général du comte de Nevers, est dédommagé par son maître pour les « frais et despens de bouche fais en son hostel, tant pour les generaulx sur le fait des aydes ordonnees pour la guerre, tresoriers de France, receveurs et grenetiers et autres officiers du roy, pour avoir appointement d'assignacions ou d'argent sur eulx, comme pour les gens de feu monseigneur son père, et ceulx de mondit seigneur, qui par maintes et souventeffoiz ont esté assemblez en son dit hostel, pour les fais et besoingnes de mondit seigneur », du 3 novembre 1400 au 9 janvier 1403[7]. En 1406, Jean Chousat organise plusieurs dîners et soupers dans sa maison de Paris pour le duc, le seigneur de Saint-Georges et d'autres membres de l'Hôtel ducal[8].

Dans un contexte tendu, des considérations de discrétion imposent peut-être l'usage de ces hôtels de préférence à ceux du duc. Ainsi, entre septembre et novembre 1410, un conseil financier permanent, composé des conseillers et chambellans Pierre, seigneur de la Viefville, Jacques de Courtiambles et Lourdin de Saligny, auxquels s'adjoint Joceran Frepier, trésorier général, se réunit chez Jacques Raponde, rue de la Vieille-Monnaie[9], dans le but de trouver

[1] ADN, B 3330, f° 55 v°.
[2] ADN, B 20 124, f° 44, vers 1395 (?).
[3] ADN, B 20 124, f° 148 v°.
[4] AN, S*1254, f° 29 v°.
[5] « Pour ce qu'ils besoignoient pour mondit seigneur chacun jour en l'ostel de maistre Jehan Durant don phisicien », ADCO, B 1532, f° 194 v°-195, mandement du 1er janvier 1403 (n.st.).
[6] ADCO, B 1570, f° 91 v°, mandement du 27 mars 1410 (n.st.) : la femme d'Arnoulet, Jeanne, touche 10 fr. d'or en dédommagement de ses frais.
[7] ADCO, B 5520, f° 189-189 v°, mandement du 27 juillet 1403. Les dépenses remboursées montent à 347 l. 12 s. 6 d.t., dont les « menues parties » ont été vérifiées par les gens du conseil du duc. La reddition du compte est postérieure au décès de Philippe le Hardi.
[8] ADCO, B 1547, f° 97 v°, mandement du 7 janvier 1407 : on lui verse 500 fr. à ce titre.
[9] Léon MIROT, « Études lucquoises (suite). Les Céname », *BEC*, 1930, vol. 91, p. 150-.

l'argent nécessaire au paiement des gens d'armes. Ce conseil des finances se tient sans discontinuer du 2 septembre au 8 novembre 1410, et Jacques Raponde reçoit 500 francs en dédommagement des frais occasionnés, notamment par les « grans disners, souppers et plusieurs parties de despense » liées aux visites des officiers ducaux, des généraux conseillers du roi sur le fait des aides pour la guerre, ainsi que des marchands et courtiers parisiens sollicités[1]. Une fois les finances trouvées, deux notaires du Châtelet sont convoqués pendant deux jours, toujours dans la maison de Dine Raponde, en décembre et janvier 1410-1411 afin de mettre les arrangements par écrit[2]. Le 24 décembre 1411, un nouveau mandement accorde 692 l.t. à Jacques Raponde pour la même cause : par ordonnance ducale, quarante-deux jours durant, il a reçu « bien souvent pluseurs des gens et officiers du roy et grant quantite des seigneurs, chevaliers, escuiers et autres cappitaines des gens d'armes et de trait, pour iceulx plus gracieusement entretenir ou service du roy et de mondit seigneur […] en poursuivant par toutes voies licites a trouver finance pour le paiement desdictes gens d'armes »[3]. Le mois de mars 1412 voit se multiplier les contacts entre Parisiens et gens de cour, à la fois en la présence et en l'absence du duc : le 3 mars 1412, un dîner est donné par le duc aux généraux des finances chez Michel de Laillier[4], et les 16, 17 et 18 mars suivant, le prévôt de Paris, les trésoriers de France et des guerres, le président et des membres de la chambre des comptes et d'autres gens du roi sont reçus avec plusieurs gens du duc (chevaliers, conseillers et gens de finances) chez le chancelier du duc et chez Jacques Raponde « pour poursuivre, requerir et avoir appointement d'assignacions et descharges tant du fait de la guerre comme autrement »[5]. La table des conseillers, éventuellement financée par le duc, est donc un relais de l'administration ducale, mais aussi de sa politique, puisqu'elle permet d'entretenir les liens avec les élites parisiennes.

L'étude de l'implantation des serviteurs de la cour de Bourgogne à Paris permet de constater qu'elle est essentiellement motivée par le service ducal, le prince favorisant d'ailleurs par des dons l'installation de ses officiers dont il estime la présence à ses côtés la plus indispensable, que ces officiers soient ses familiers, intervenant dans la vie quotidienne, ou ses officiers de finances. La géographie de l'investissement bourguignon montre que les membres de la cour privilégient une implantation proche des hôtels ducaux, contribuant ainsi au maillage

[1] ADCO, B 1560, f° 264 v°, mandement donné à Paris le 7 novembre 1410.
[2] « Pour recepvoir plusieurs lettres tant obligatoires comme autres touchans les besoingnes et affaires d'icellui seigneur » : ADCO, B 1571, f° 176 v°-177.
[3] ADCO, B 1570, f° 281-281 v°.
[4] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 387.
[5] Jacques Raponde reçoit alors 171 l. 10 s.t. pour le dédommager de ces dépenses, mandement donné le 23 juin 1412. ADCO, B 1570, f° 281 v°-282.

bourguignon du quartier des Halles. Les officiers du duc usent de leurs hôtels parisiens comme leur maître : ces pied-à-terre, qui servent lorsque la cour se trouve à Paris, peuvent être revendus ou échangés, y compris au sein de la cour, de façon très rapide, et ne sont pas considérés par leurs propriétaires comme un patrimoine. Ils constituent cependant, au même titre que les hôtels ducaux, des points d'appui de la sociabilité de la cour et des Parisiens qui la fréquentent.

II. L'intégration des Parisiens à vie de la cour

Si la présence de la cour de Bourgogne à Paris entraîne l'installation des hommes de la cour dans l'espace urbain, la cour comprend aussi des Parisiens. Il s'agit désormais d'analyser les modalités concrètes de l'insertion de ces hommes de la ville dans les réseaux curiaux. Le don d'office n'est que l'une des modalités de l'intégration ou de la mise en relation avec la cour : d'autres gratifications permettent de nouer des liens entre cour et ville. Certains Parisiens entretiennent ainsi des relations suivies avec la cour de Bourgogne sans pour autant y être pourvus d'un office : citons l'exemple de Barthélémy Spifame, dont on a évoqué le rôle capital pour les finances ducales au début du principat de Philippe le Hardi, et qui n'est jamais pourvu d'un office au sein de l'Hôtel, contrairement à son « successeur », Dine Raponde. De même, Jean Sac, changeur d'origine génoise, fournit dès 1393 Philippe le Hardi en orfèvrerie à l'occasion des étrennes, en draps de soie ou en tapisserie, prête de l'argent à plusieurs reprises aux ducs Philippe et Jean, en reçoit des dons[1], puis devient une figure incontournable du Paris anglo-bourguignon[2], et n'est pourtant jamais pourvu d'un office au sein de l'hôtel ducal.

L'objectif est de déterminer comment le duc s'adresse à un cercle de Parisiens ne se limitant pas à ceux qui sont intégrés au sein de son Hôtel, pour s'assurer de leur soutien ou de leurs services. Les avantages que les Parisiens tirent de leur fréquentation de la cour seront ici au cœur de notre réflexion, qui ne concerne que les liens interpersonnels : la façon dont le duc s'adresse à l'ensemble de la communauté urbaine parisienne sera en effet évoquée ensuite.

---

[1] Sur Jean Sac : Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 149, n° 380, n. 4; Éva KOVÁCS, *L'âge d'or de l'orfèvrerie parisienne*, *op. cit.*, p. 282. Vente d'orfèvrerie : ADCO, B 1501, f° 52 ; de draps : B 1501, f° 61 ; B 1519, f° 236 v°-237 ; pour les prêts, voir ci-dessus, chap. 3, p. 225 et suivantes. Il est souvent associé dans la comptabilité bourguignonne à ses frères, Barthélémy et Jacques Sac, ou encore aux Génois Pierre Labourebien et François de Passant, par exemple pour les étrennes de l'année 1396 : ADCO, B 1508, f° 120-121 v°. Il est d'ailleurs l'exécuteur testamentaire de François de Passant : ADCO, B 1538, f° 104 v°. Il reçoit du duc 1000 écus pour s'acheter une maison avec François de Passant en 1402 (ADCO, B 1532, f° 198 v°), ou encore 200 fr. pour son mariage en 1403 (ADCO, B 1532, f° 158 v°).

[2] Guy Llewelyn THOMPSON, *Paris and its people*, *op. cit.*, p. 82.

1. Rémunérations et fonctions à la cour

L'une des premières gratifications que l'on peut retirer de la fréquentation de la cour est une rémunération, liée, en ce qui concerne les Parisiens membres de l'Hôtel et titulaires d'un office, à celle de la pratique de cet office : les gages sont la contrepartie de l'office, c'est-à-dire « une indemnisation forfaitaire d'entretien équivalent au temps de service effectif accompli au sein de l'Hôtel »[1]. Ils sont combinés, en fonction du rang du serviteur, à un système de livrées[2]. Certains officiers perçoivent, en sus de leurs gages, une pension. Ce dernier type de rémunération est surtout le fait des officiers supérieurs de l'Hôtel, et son montant reflète la hiérarchie des offices : Pierre Varopel est retenu en 1389 receveur général des finances à la pension de 300 francs par an, à laquelle s'ajoutent des gages de 2 francs par jour lorsqu'il vaque au service du duc ; en 1399, retenu comme trésorier et gouverneur général de toutes les finances, il perçoit une pension de 1000 francs par an, et 3 francs de gages par jour[3]. Il faut noter d'emblée que certains artisans touchent des « pensions ». Le Parisien Giles Saget, retenu comme orfèvre du duc en 1403, touche une pension de 50 francs par an. Jean Villain, valet de chambre et orfèvre du duc à compter de 1406, perçoit une pension annuelle de 40 francs, à laquelle s'ajoute le remboursement des matériaux utilisés pour ses travaux, sur présentation de certifications de l'argentier ducal et des chefs des offices de l'Hôtel[4]. Le montant de ces pensions varie sensiblement selon les personnes concernées : l'orfèvre Jean de Brabant, retenu en 1387 et installé à Arras, perçoit alors 250 francs de pension par an[5] ; le tapissier parisien Jean Judoigne, retenu en 1374, 30 francs par an[6]. Dans ces exemples, la pension matérialise le lien entre l'Hôtel ducal et l'artisan « de monseigneur » ou valet de chambre, qui est rémunéré en sus pour chacun des travaux qu'il réalise pour le compte du duc. On peut comparer cette rémunération à celle perçue par les avocats pensionnés auprès du Parlement, qui cumulent eux aussi une pension fixe et des compléments en fonction des tâches effectuées[7].

---

[1] Sur le vocabulaire des émoluments perçus par les officiers : Elizabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, *op. cit.*, p. 102-106.
[2] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 360-363.
[3] ADCO, B 1479, f° 28 v° ; BnF, Bourgogne 23, f° 142 v°. Voir aussi Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les chefs des finances ducales de Bourgogne*, *op. cit.*
[4] ADCO, B 1570, f° 51 v°, mandement du 1er février 1412 (n.st.).
[5] ADCO, B 1469, f° 23 v°.
[6] ADCO, B 1444, f° 25 v°-26, cité par Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I*, *op. cit.*, p. 193, n. 1.
[7] Et comme pour les avocats, cette pension modeste interdit tout lien d'exclusivité. On peut comparer ces montants à ceux versés aux frères de Limbourg, Jean et Paul, retenus pour travailler exclusivement à une Bible commandée par Philippe le Hardi, qui reçoivent 10 s.p. chacun par jour, ouvrable et non ouvrable, soit près de 230 l.t. chacun par an, sans doute le prix de leur travail exclusif. ADCO, B 1526, f° 292 v°-293 ; Françoise AUTRAND, *Jean de Berry*, *op. cit.*, p. 432.

Pour les artisans et marchands parisiens pourvus d'un office, les rémunérations perçues permettent donc d'envisager la réalité du service effectué, s'il y en a un. Une partie des offices de l'Hôtel a en effet une valeur honorifique : le cas est bien connu pour l'office de chambellan[1], mais il est valable aussi pour l'office de valet de chambre, largement distribué, et dont sont pourvus la plupart des marchands et artisans Parisiens intégrés à l'Hôtel.

Rares sont les indices qui attestent d'un service effectif de ces hommes au sein de l'Hôtel : en l'absence d'écrous, il est difficile de savoir s'ils étaient présents et rémunérés à la cour sur une base journalière. Cependant, la mention, déjà évoquée plus haute, de Robin de Varennes, brodeur et valet de chambre du duc de Bourgogne, qui se rend au « coucher » de Philippe le Hardi, laisse supposer que l'office pouvait avoir, pour ces marchands parisiens, une dimension concrète, du moins en termes de présence, qui nous échappe en grande partie, tout comme la formalisation de la vie de cour que semble indiquer cette formulation[2]. Cet exemple reste une exception : les mentions montrant ces marchands parisiens au service de la cour concernent souvent des voyages faits pour le compte de l'Hôtel. Pierre de Beaumez, tapissier parisien et valet de chambre du duc depuis 1385, s'occupe régulièrement des tapisseries ducales – concurremment avec le garde de la tapisserie Jean le Cambier. Il reçoit du duc en 1395 un don de 40 francs « pour consideracion des bons et agreables services qu'il lui a faiz ou temps passé, fait chacun jour sans avoir de lui aucuns gaiges ou livree, combien que en plusieurs voyages il avoit esté en son hostel pour lui servir, et avec ce pour remuneracion de la garde de partie de la tappisserie de mondit seigneur qu'il avoit eue par long temps et ancores avoit en son hostel »[3]. Le service au sein de l'Hôtel lié au métier du fournisseur l'apparente ici aux marchands suivant la cour.

Dans d'autres cas, le paiement effectué à l'officier ne précise pas la raison de sa présence à la cour lors de ses déplacements. L'orfèvre et valet de chambre Robin Peutin touche en 1387 un rappel de gages pour être allé en Flandre l'année précédente avec la cour[4]. Le changeur Guillaume Sanguin, l'orfèvre Gueldequin Happart, et le brodeur Claus d'Utrecht accompagnent Philippe le Hardi à Calais en octobre 1396 pour les conférences entre les rois de

---

[1] Olivier MATTÉONI, *Servir le prince*, *op. cit.*, p. 148 ; Elizabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, *op. cit.*, p. 186 ; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 332.

[2] Cette mention est contenue dans une lettre de rémission : « ledit suppliant [Robin de Varennes] tout desarmé, *qui s'en aloit de son hostel au coucher de notre dit frere* [le duc de Bourgogne] ». AN, JJ 100, n° 361, 19 février 1370 (n. st.).

[3] ADCO, B 1503, f° 106 v°, mandement du 14 avril 1395 (n.st.). en 1387, il est payé pour 212 jours « qu'il a vacqué au service de monseigneur es voyaiges », aux gages de 13 s. 4 d.t. : ADCO, B 1467, f° 28.

[4] « Pour les bons services que il lui avoit faiz ou derrenier voyaige de Flandres qui fust fait en l'an mil CCC IIII^{XX} et six, par lequel il ne print aucuns gaiges en l'ostel de monseigneur ». ADCO, B 1469, f° 89 v°, mandement du 10 janvier 1387 (n. st.)

France et d'Angleterre[1]. Si l'on peut supposer encore une fois que l'exercice de leur métier ou de leur commerce est la raison principale de leurs déplacements, dans d'autres cas ils paraissent véritablement prendre part à la fonction de représentation qui est celle de la cour. Ainsi, lorsqu'ont lieu les noces d'Antoine, comte de Rethel, à Arras, en avril 1402, François de Passant, qui n'est pas membre de l'Hôtel, reçoit des draps de soie pour se faire une robe afin d'assister à la fête[2], et André Giffart, alors échanson du duc, reçoit 100 francs en dédommagement des frais occasionnés[3]. Perçoivent-ils alors aussi des gages ?

D'autres mentions témoignent de la participation de certains Parisiens à la vie de la cour à Paris, qu'ils aient été rémunérés ou non : le 22 décembre 1383, Philippe le Hardi gagne 200 fr. d'Henri Orlant et de Dine Raponde en jouant aux dés avec eux[4]. On voit André Giffart, valet de chambre du duc Jean, chasser en sa compagnie[5]. La mention de la pratique de ce divertissement noble par excellence est significative d'une certaine proximité culturelle existant entre aristocratie et grande bourgeoisie[6]. S'il est donc très improbable que les grands marchands que sont Bénédic du Gal et Michel de Laillier aient jamais exercé les fonctions de panetier ou d'échanson au sein de l'Hôtel des ducs de Bourgogne, l'octroi d'un office à un fournisseur peut néanmoins entraîner le paiement de rémunérations, facilite sans doute l'accès à la cour de ces hommes, et finalement formalise et rend visible, dans et hors de la cour, les liens qui se nouent entre le duc et certains membres de la marchandise parisienne.

2. Les dons ducaux aux Parisiens

Les liens des Parisiens avec la cour ne se limitent pas à l'octroi d'offices, pas plus qu'ils ne concernent les seuls Parisiens membres de l'Hôtel. Le duc de Bourgogne utilise tout un éventail de dons qui lui permettent d'entretenir des liens avec des membres de la société parisienne. Cette pratique des dons est bien connue pour les officiers des principautés de la fin

[1] ADCO, B 1511, f° 62, mandement du 11 février 1397. 30 fr. sont versés à Gueldequin Happart, 33 fr. 15 s.t. à Guillaume Sanguin, et 40 fr. à Claus d'Utrecht, à chacun « pour et en recompensacion des frais et despens qu'il a euz et fais en alant par son commandement et ordonnance de Paris avec lui ou IIe voyage qu'il a fait a Calaix a l'assemblee du roy et du roy d'Angleterre » et pour son retour à Paris.

[2] ADCO, B 1532, f° 274v, mandement donné le 15 mai 1402 à Arras. « A Jaque Sac marchant genevois demourant a Paris auquel a esté paié par le dit commis du commandement et ordenance de mondit seigneur la somme de L fr XII s VI d t pour deux draps de soie que mondit seigneur fist prendre et achater de lui le dit pris et yceulx donna a Francoys de Passant pour lui faire une robe pour estre aux nopces de monseigneur le conte de Rethel. » François de Passant avait par ailleurs fourni avec Jean Sac, Guillaume Sanguin et Michel de Laillier pour près de 13 000 francs de joyaux et de draps pour cette fête : ADCO, B 1538, f° 286-287.

[3] ADCO, B 1532, f° 162, mandement du 4 décembre 1402 « en recompensacion des fraiz qu'il fist aux nopces de monseigneur le conte de Rethel ».

[4] ADCO, B 1461, f° 24 v°-25.

[5] ADCO, B 1558, f° 81, mandement du 3 juillet 1409 : don de 40 fr. « pour services rendus comme en recompensation d'un cheval que ledit Andriet affola ou service d'icellui seigneur et en sa compaignie ou païs de Bourgogne ou il chaça lors ».

[6] Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 531-532.

du Moyen Âge, pour qui ils représentent un complément appréciable de revenus[1]. Cependant, dans le cas de Paris, les gratifications dépassent le seul cadre de l'Hôtel, pour s'étendre à de nombreux Parisiens, plus ou moins influents, qui entrent ainsi dans les réseaux bourguignons. Ces cadeaux peuvent être des objets (draps, vaisselle précieuse, queues de vin) ou encore du numéraire, voire combiner les deux. Ils peuvent être faits en des occasions spécifiques, à l'occasion d'événements familiaux ou pour la nouvelle année par exemple, ou être effectués « pour services rendus », voire ne pas être motivés du tout – dans la comptabilité du moins. Certains dons ou types de dons ont déjà fait l'objet d'études spécifiques, mais il s'agit ici de les replacer dans un tableau global des relations entre la cour de Bourgogne et les Parisiens.

a) Les dons de draps et de robes

Parmi les avantages et les rémunérations dispensés par le prince, on a déjà évoqué la livrée, distribuée aux membres de l'Hôtel, mais aussi à certains fournisseurs du duc[2]. Les dons de drap et de fourrure ne se limitent en effet pas à l'Hôtel, comme en témoigne la mention de draps achetés auprès de Dine Raponde, « lesquelles parties mondit seigneur et madame la duchesse ont donné a plusieurs personnes, tant de leur hostel comme aultres »[3]. Plusieurs types de dons de draps peuvent être repérés dans la comptabilité bourguignonne : ceux qui s'adressent aux marchands et fournisseurs ; ceux destinés à des membres d'autres Hôtels princiers ; ceux, enfin, réservés à des personnalités importantes, qui ont pour but de renforcer les liens de ces dernières avec la cour de Bourgogne.

En ce qui concerne les dons de drap aux fournisseurs et aux marchands, il faut noter qu'ils s'adressent souvent à leurs épouses : du drap de Bruxelles est acheté du drapier parisien Nicolas Alexandre et donné à Jeanne, femme du marchand de bûche Raoul Villecroix, sans autre justification que la fourniture de denrées par son mari[4] ; en 1368 la femme de Barthélémy Spifame reçoit douze aunes d'écarlate violette[5], en 1392 drap et fourrures sont donnés à la femme de l'orfèvre Herman Ruissel[6]. Ces dons de drap paraissent être une forme de gratification venant en appoint du paiement, voire peut-être le remplaçant, comme pour cette

[1] Olivier MATTÉONI, *Servir le prince*, *op. cit.*, p. 380-383; Christelle BALOUZAT-LOUBET, « Motiver ses serviteurs. La récompense en Artois sous le règne de la comtesse Mahaut (1302-1329) », *in Hypothèses 2008*, Paris, PUPS, 2009, p. 181–190; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 365-370.
[2] Cf. ci-dessus, chapitre 2, p. 187 et suivantes.
[3] ADCO, B 1486, f° 16, mandement du 3 septembre 1389.
[4] « Pour six aulnes de drap de Bruxelles que monseigneur donna a Jehanne femme de Raol de Villecroix, marchand de busche, pour une robe pour elle, lequel Raol livra lors en l'ostel d'icellui seigneur busche et foing », 16 francs, par mandement du 4 avril 1396, ADCO, B 1508, f° 130-130 v°.
[5] ADCO, B 1430, f° 107 v°, mandement du 3 octobre 1368.
[6] ADCO, B 1495, f° 64.

bourgeoise de Paris nommée Pierrette qui reçoit en 1391 quatre aunes de drap violet de Bruxelles pour avoir surveillé la mue de l'épervier du duc[1].

Un deuxième groupe de récipiendaires est composé de personnes appartenant à des Hôtels princiers. Il s'agit d'hommes rencontrés lors des visites du duc dans les hôtels du roi et des princes, dont on a vu qu'il les fréquentait régulièrement, et qui se sont distingués par leurs services. Colin le Noble, épicier et valet de chambre du roi, apparaît en 1384 pour avoir aidé le comte de Nevers à « servi[r] d'espices le roy », et reçoit par la suite plusieurs gratifications : un anneau d'or pour son mariage en 1386, puis du drap et de la fourrure pour sa femme en 1395, sans apparaître par ailleurs dans la comptabilité bourguignonne[2]. De même, Ancelet de Lille, premier échanson du roi, reçoit du drap à trois reprises[3]. D'autres serviteurs apparaissent en une seule et unique occasion : Sanglier, valet de chambre du roi, et gruyer de la forêt de Livry en 1396, reçoit un drap de soie en 1395[4]. Peut-être s'est-il illustré lors d'une partie de chasse. Les serviteurs de l'Hôtel royal ne sont pas les seuls à être ainsi récompensés : par un même mandement, Philippe le Hardi fait donner de la fourrure à l'orfèvre parisien et valet de chambre du duc d'Orléans Hans Croist, ainsi qu'à la femme de Jean de Billy, valet de chambre du duc[5]. Le point commun entre les deux premiers groupes de récipiendaires est la valeur limitée des dons qui leur sont faits (vingt à trente francs la plupart du temps), et la mention très fréquente de présents destinés aux épouses de ceux que l'on veut ainsi gratifier.

Un troisième groupe se distingue nettement de ces deux premiers par la valeur des gratifications reçues et la qualité des bénéficiaires : il s'agit de personnages jouant un rôle important, notamment au sein de l'administration royale, et pour qui le don de draps et de fourrures semble lié à une volonté ducale de se ménager des soutiens politiques. C'est le cas lorsqu'en 1388 et 1389 des Marmousets reçoivent draps et de fourrures, pour un montant de 80 à 100 francs par personne, précisément au moment où Charles VI écarte ses oncles du pouvoir pour s'appuyer sur cette équipe. En 1388, ce sont Jean le Mercier, Amaury d'Orgemont, Guillaume d'Enfernet, Jean le Flament, François Chanteprime, Jean Vaudetar, Nicolas de

[1] ADCO, B 1486, f° 22 v°-23.
[2] Deux draps de soie avaient été offerts en 1384 « a Vincy, eschançon et Colin Noble, espicier et vallet de chambre du roy nostre sire, la premiere foiz que ledit monseigneur le conte [de Nevers] servit d'espices le roy notre dit seigneur », ADCO, B 1463, f° 79 v°, mandement du 21 juillet 1384. Don d'un anneau : B 1462, f° 76 ; don de draps : B 1500, f° 124 et 126 v°.
[3] ADCO, B 1476, f° 13, mandement du 29 mars 1388 (30 fr.) ; B 1511, f° 93 v°, mandement du 29 mai 1396 (24 fr.), B 1511, f° 96, mandement du 11 février 1397 (25 fr.). Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 105, n° 511.
[4] ADCO, B 1503, f° 138, mandement du 21 avril 1395 (n.st.) (20 fr.) Henri MORANVILLÉ, « Le Songe véritable », *op. cit.*, p. 211.
[5] ADCO, B 1514, f° 246 v°-247, mandement donné à Corbeil le 27 août 1398 ; et à nouveau en 1400 : B 1519, f° 221, mandement du 9 juillet 1400. Jean de Billy est premier valet de chambre du duc d'Orléans de 1390 à 1402 au moins. Elizabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, *op. cit.*, p. 193, 194.

Plancy et Jean Chanteprime qui sont gratifiés[1] ; en janvier 1389, le duc offre à Philippe de Moulins, évêque de Noyon, Amaury d'Orgemont, Jean le Mercier, Nicolas de Plancy, Jean Vaudetar, Jean Chanteprime, Jean le Flament, Guillaume d'Enfernet et Dine Raponde de quoi se faire une houppelande[2], tandis que Jean Gehé, alors notaire du roi, reçoit drap et fourrures en 1390[3] ; Jean de Vienne, amiral de France, obtenant une houppelande semblable à une autre faite pour le duc en 1391[4].

La signification politique de ces dons est indéniable, tout comme l'est celle des cadeaux faits au prévôt de Paris Audoin Chauveron, qui reçoit draps d'écarlate et fourrures à la Toussaint 1388 et à la nouvelle année suivante, précisément au moment où sa position est fragilisée : le prévôt, protégé de Jean de Berry, est contesté par les Marmousets, récemment arrivés au pouvoir[5]. Le don du duc de Bourgogne manifeste le soutien qu'il apporte, dans cette situation à Audoin Chauveron, dont c'est la seule mention dans la comptabilité bourguignonne. Le prévôt est d'ailleurs destitué le 25 janvier 1389 et emprisonné pour concussion : Philippe le Hardi, qui se trouve précisément chez le duc de Berry, avec qui la situation a été, à n'en pas douter, évoquée, intervient dans la procédure, envoyant à deux reprises son secrétaire Robert Dangeul à Paris pour suivre cette affaire[6].

Ces dons de draps à des personnages influents se poursuivent tout au long du principat, certains recevant des cadeaux ponctuels, tels Jean de Vienne, amiral de France ; Jean de Montaigu, chambellan du roi ; Guillaume d'Orgemont et Arnoul Boucher, trésoriers des guerres du roi en 1396[7] ; Henri de Lizac, garde de l'Épargne du roi ; ou Gontier Col, secrétaire, en 1400[8] ; d'autres étant régulièrement gratifiés. Guillaume Barbery, valet de chambre du roi et garde de ses coffres, reçoit des dons de drap à plusieurs reprises[9], tout comme le chancelier du duc d'Orléans : Amaury d'Orgemont, qui était auparavant conseiller et chambellan du duc de

[1] ADCO, B 1471, f° 39, quittance du pelletier du 4 mai 1388 ; ADCO, B 1481, f° 15 v°-16, quittance du drapier du 16 juin 1388.
[2] ADCO, B 1469, f° 61, mandement du 28 janvier 1389 (n.st.)
[3] ADCO, B 1479, f° 136 v°.
[4] ADCO, B 1486, f° 15 v°.
[5] Sur la carrière d'Audoin Chauveron, voir Boris BOVE, « Un cas d'ascension sociale à la fin du XIVe siècle : Audoin Chauveron, prévôt de Paris », *Revue historique*, 1996, vol. 597, p. 49–82. Pour les dons faits par Philippe le Hardi : ADCO, B 1476, f° 18 ; B 1495, f° 68.
[6] Le secrétaire quitte Mehun-sur-Yèvre le 22 février pour Paris, puis rejoint le duc à Montenoison (Nièvre) le 20 mars, et repart de Dijon le 20 avril pour Paris, où le duc arrive le 28 ; les deux voyages ont pour objectif de consulter le grand conseil du roi sur « l'expedicion dudit messire Audoyn Chauveron ». ADCO, B 1475, f° 20-20 v°.
[7] ADCO, B 1508, f° 127 v°-128 et 133.
[8] ADCO, B 1519, f° 212, mandement du 20 mars 1400.
[9] ADCO, B 1511, f° 96-96 v°, mandement du 29 janvier 1397, 130 fr ; B 1517, f° 185 v°, mandement du 22 février 1399, 140 fr ; B 1521, f° 70-71, mandement du 29 avril 1400 (avec Raoul d'Anquetonville). Condamné en 1401 avec Raoul d'Anquetonville pour malversations financières, il bénéficie néanmoins de la protection de Philippe le Hardi, et est en 1408 écuyer d'écurie de Jean sans Peur. Léon MIROT, « Raoul d'Anquetonville », *op. cit.*, p. 448-449.

Bourgogne, reçoit du drap et des fourrures à partir de 1388, année où il devient chancelier du duc d'Orléans[1]. La formulation employée dans la comptabilité laisse apparaître la régularité de ces dons : en 1397, ayant quitté sa charge de chancelier d'Orléans, il perçoit drap et fourrure en compagnie de Pierre l'Orfèvre, son remplaçant à la chancellerie, pour leurs « robes de l'annee IIII^{XX} XVII »[2]. Il semble donc que le duc inclut dans sa livrée des Parisiens qui ne font pourtant pas partie de son Hôtel : on peut supposer qu'il s'agit de se ménager des soutiens, mais aussi peut-être d'honorer le duc d'Orléans à travers ces dons à ses serviteurs. Le don de drap a en effet une valeur symbolique, puisque, renvoyant à la livrée que reçoivent les serviteurs du duc et permettant de jouer sur la variation des matières et des couleurs, il met en scène à la fois le lien avec le duc et la distinction de ceux qu'il honore par ces matières précieuses. On retrouve le motif de la livrée honorifique destinée aux clients nobles[3], mais il n'y a pas ici de distribution générale de drap, et ces dons ne s'inscrivent pas dans les cérémonies de cour.

Les dons de drap hors de l'Hôtel sont beaucoup plus rares sous le principat du duc Jean – mais ils s'étaient déjà raréfiés à la fin du principat de Philippe le Hardi. Pour le duc Jean, si l'on observe quelques présents à des fournisseurs, comme maître Jean du Conseil, armurier du roi, demeurant à la bastille Saint-Antoine, qui reçoit en avril 1411 du drap « pour faire une robe pour la livree dudit seigneur [le duc] »[4], les dons auxquels on peut attribuer une visée politique sont exceptionnels. Un seul a été repéré : les épouses du receveur des aides Alexandre le Boursier et du secrétaire Guillaume Barraut reçoivent de quoi se faire une houppelande en 1413[5]. Cette raréfaction témoigne sans doute à la fois de la politisation du don de drap et de livrée dans le contexte de la guerre civile, et de la dévalorisation de la livrée textile qui est perceptible depuis le début du XV^{e} s. En effet, en même temps qu'il abandonne les dons de drap, le duc Jean distribue largement des bijoux, notamment des broches, à sa devise.

[1] Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.*, p. 661, n° 256. Il reçoit du drap en 1388 et 1389 (voir ci-dessus) et 1395 (ADCO, B 1501, f° 55 v°, mandement du 21 janvier 1395)
[2] ADCO, B 1517, f° 186 v°, mandement du 27 septembre 1399. Pour la fourrure de l'année 1397 : B 1511, f° 104 v°, mandement du 21 septembre 1397. Amaury d'Orgemont est encore gratifié avec Pierre l'Orfèvre en 1399, puis ce dernier reçoit seul une robe en 1400 (B 1517, f° 186 v° et 193 v° ; B 1519, f° 212 v° et 227-227 v°).
[3] Laurent HABLOT, « La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir », *op. cit.*, p. 402.
[4] ADCO, B 1562, f° 57 v°, mandement du 10 avril 1411 (n.st.).
[5] Pour un montant cumulé de 142 fr. : Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 303, 304. Guillaume Barraut, cabochien, est banni en 1413 : cf. ci-dessus, p. 331 ; Alexandre le Boursier, partisan armagnac, s'enfuit de Paris en 1418 : cf. ci-dessus, p. 235.

b) Les dons de pièces d'orfèvrerie

Les ducs de Bourgogne de la maison Valois consacrent une part importante de leurs ressources à l'achat de pièces d'orfèvrerie, et une fraction non négligeable de ces dépenses sert à acquérir des objets précieux qui sont ensuite offerts. Les pièces d'orfèvrerie sont en effet les cadeaux privilégiés lors d'évènements particuliers, telles que les fêtes du premier jour de l'an ou les événements familiaux (naissances ou mariages). Les étrennes ont été largement étudiées, d'une part parce que les dons effectués à cette occasion permettent de mettre en évidence les réseaux existant entre les princes et leurs clientèles[1], d'autre part parce que les objets précieux distribués lors des fêtes du début de l'année peuvent être les vecteurs d'un message politique qu'illustre l'iconographie employée[2]. Cette question des étrennes est d'autant plus importante dans le cadre parisien que les ducs Valois de Bourgogne sont très souvent présents à Paris au moment des fêtes de Noël et nouvel an[3]. La société parisienne est donc la plupart du temps associée à ces dons d'orfèvrerie effectués lors des étrennes, que les objets en question aient été achetés à Paris, ou que des Parisiens se trouvent parmi les bénéficiaires de ces distributions. Ainsi, pour le nouvel an 1387, le marchand génois Pasqual du Palais reçoit pour 400 francs de vaisselle d'argent achetée d'Henri Orlant, pour avoir lui-même donné des joyaux en étrenne au duc[4]. Le 1er janvier 1409, le changeur parisien Thomas Orlant offre au duc un diamant, et reçoit en retour 100 fr.[5]. Le duc Jean fait bénéficier de nombreux Parisiens et proches du roi d'étrennes, semblant préférer cette forme de gratification par rapport au don de drap employé par son père[6]. Certains de ces présents prennent une valeur politique : la première livrée connue de broches à la devise du rabot date du nouvel an 1406, et les broches à la devise du prince sont très largement diffusées, passant de trois cents exemplaires distribués en 1406 à plus de mille en 1412, ce qui témoigne du rôle qu'elles jouent dans l'extension de la clientèle princière dans ce contexte de guerre civile[7]. Le caractère plus évident et transparent de la signification politique

[1] Jan HIRSCHBIEGEL, *Étrennes*, *op. cit.*; Amke CALIEBE et Jan HIRSCHBIEGEL, « Philipp der Kühne, Johann Ohnefurcht und der höfische Geschenkverkehr », *op. cit.*
[2] Laurent HABLOT, « La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir », *op. cit.*, p. 404-425; Carol CHATTAWAY, *The Order of the Golden Tree*, *op. cit.*
[3] Werner PARAVICINI, « Die Residenzen der Herzöge von Burgund, 1363-1477 », *op. cit.*, p. 224.
[4] ADCO, B 1466, f° 9, mandement du 4 février 1387 (n. st.).
[5] Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.* n° 629.
[6] Pour ne prendre qu'un seul exemple, le 1er janvier 1412 sont gratifiés, entre autres, Charles de Savoisy, conseiller et chambellan du roi, Antoine des Essarts, conseiller et garde de l'épargne du roi, Maurice de Rully, garde des coffres du roi, Jean de Saquainville, seigneur de Blaru, conseiller du roi et du duc de Guyenne, et Pierre des Essarts, prévôt de Paris, aux côtés d'officiers bourguignons comme Jean Lengret, secrétaire, ou Jean de Pressy, qui reçoivent tous des tasses d'argent doré pour un montant compris entre 200 et 90 frans. ADCO, B 1570, f° 208-209.
[7] Laurent HABLOT, « La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir », *op. cit.*, p. 689.

des bijoux à la devise princière explique peut-être aussi le déclin des dons de draps par rapport à l'époque de Philippe le Hardi.

Les étrennes ne sont pas la seule occasion de distribuer des objets précieux : certains événements familiaux donnent aussi lieu à ce type de dons, notamment les mariages et les baptêmes. Le prince a pour habitude de gratifier ses officiers pour des motifs liés à leur vie privée, mais certains Parisiens, qu'ils soient membres de la cour ou non, reçoivent eux aussi des dons à cette occasion. Ces présents peuvent être effectués sous forme de pièces d'orfèvrerie ou en numéraire, pour acheter de la vaisselle ou simplement « pour augmentacion et accroissement » du mariage du bénéficiaire. Leur valeur varie en fonction du rang et de l'importance du bénéficiaire. Elle est aussi un indicateur de l'intensité du lien qui unit le duc à ces hommes dont la carrière se déroule en périphérie de la cour, et du prix qu'il lui accorde. Pour son mariage, Guillaume Barbery, garde des coffres du roi, reçoit ainsi 500 fr.[1] ; Jean Coignet, clerc de Guillaume d'Enfernet, trésorier des guerres du roi, reçoit 300 fr.[2] ; Jacques de Laillier, changeur et bourgeois de Paris, frère de Michel, reçoit douze tasses d'argent dorées au prix de 120 fr.[3]. Dans cet exemple, les hommes proches des finances royales sont gratifiés davantage que Jacques de Laillier, prêteur dont le concours est cependant indispensable aux finances ducales. Encore une fois, ces dons mettent en lumière les réseaux qu'entretient le duc de Bourgogne à Paris, par exemple lorsque ce sont des parents des hommes dont le duc cherche à s'assurer le soutien qui sont gratifiés : ainsi, les filles d'Alexandre le Boursier et de François Chanteprime reçoivent pour leurs noces respectivement des tasses d'argent pour un montant de 81 fr. 4 s. 6 d.t. en janvier 1410, et une aiguière d'argent valant 60 fr. en octobre suivant[4].

Les baptêmes sont une autre occasion de donner des pièces d'orfèvrerie. La pratique du parrainage, qui conduit à la création d'un lien de parenté spirituelle, avec l'enfant parrainé, mais aussi et surtout avec ses parents, a une dimension politique tout à fait évidente[5]. Dans la comptabilité, on trouve mention à deux reprises de dons effectués en faveur de « commères » du duc : la femme du secrétaire Guillaume Viguier reçoit une queue de vin pour sa gésine en 1412[6], et la femme de Jean Raillart, chevalier du guet à Paris, reçoit six tasses d'argent lors du

[1] ADCO, B 1511, f° 55, mandement du 12 septembre 1396.
[2] ADCO, B 1465, f° 79 v°, mandement du 10 janvier 1392 (n.st.).
[3] ADCO, B 1560, f° 142-142 v°, mandement du 22 septembre 1410.
[4] ADCO, B 1560, f° 139, mandement du 12 février 1410 (n.st.) ; *Ibid.*, f° 146 v°, mandement du 26 octobre 1410.
[5] Christiane KLAPISCH-ZUBER, « Compérage et clientélisme à Florence (1360-1520) », *in La maison et le nom : stratégies et rituels de l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1990, p. 123–133; Elizabeth GONZALEZ, *Un prince en son hôtel*, *op. cit.*, p. 270-273.
[6] ADCO, B 1576, f° 194-194 v°.

baptême de son fils en 1423[1]. Si le duc parraine les enfants de certains de ses officiers, la pratique concerne aussi des Parisiens. Le problème des baptêmes d'enfants d'officiers ayant eu lieu à Paris est ici laissé de côté : il est difficile, sauf mention explicite, de savoir si le baptême a eu lieu dans un cadre parisien. Ainsi, bien que Jean de Saulx, futur chancelier du duc Jean, ait commencé sa carrière en tant que conseiller au Parlement de Paris, il n'est pas certain, du fait de ses attaches bourguignonnes, que l'enfant que parraine le duc en 1402 soit né et ait été baptisé à Paris[2], contrairement au fils de Robert de Bailleux, dont la comptabilité précise qu'il est baptisé en l'église Saint-Eustache en janvier 1413[3]. En ne considérant que les baptêmes d'enfants de Parisiens, on observe que les parrainages ducaux à Paris sont assez rares : la comptabilité permet d'en repérer vingt-neuf entre 1363 et 1422[4].

Plusieurs types de parrainage peuvent être distingués, en fonction de la qualité des parents. Le parrainage peut être une action ponctuelle, sur la route par exemple : il est alors une des formes d'expression de la charité ducale[5]. Un certain Jean de Tourmont, demeurant à Saint-Germain-en-Laye, et qui n'est pas autrement connu, reçoit 22 fr. 5 s.t. pour avoir fait baptiser un des ses fils au nom du duc[6]. Le parrainage peut aussi distinguer un fournisseur ducal : on relève cinq exemples dans la comptabilité, concernant le tapissier Nicolas Bataille, l'orfèvre Jean du Vivier, l'épicier Jacques Guillaume, le cordonnier Gautier Michaut et l'orfèvre Henri Orlant. Seul le premier n'est pas membre de l'Hôtel ducal, ce qui montre bien que, pour les fournisseurs, le parrainage est utilisé pour renforcer des liens existant au sein de l'Hôtel. Cependant, la très grande majorité des enfants ayant le duc pour parrain à Paris font partie de l'administration ou de l'Hôtel du roi : au Parlement sont ainsi distingués le président Philibert Paillart, les avocats Jean du Drac et Nicolas Rolin, le conseiller Jacques de Ruilly ; à la chancellerie le chancelier Arnaud de Corbie, les secrétaires Jean Charenton et Jean Blanchet ; dans l'administration financière Jean Chanteprime, Nicolas de Fontenay ; à la cour du roi le conseiller Jeannet d'Estouteville et le chambellan Bureau de la Rivière. Le parrainage est donc clairement employé par les ducs de Bourgogne pour forger des liens avec les élites du gouvernement royal. On peut se demander à quel point ce parrainage assure la pérennité de la relation. Dans certains cas, les filleuls – ou leurs parents – peuvent se prévaloir de ce lien

[1] ADN, B 1929, f° 106.
[2] Le duc lui offre pour 200 écus de vaisselle d'argent, par mandement du 10 octobre 1402, ADCO, B 1538, f° 169 v°. Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 296.
[3] ADCO, B 1576, f° 169 : don de six tasses d'argent (valeur : 96 fr.) pour le baptême : l'enfant porte le nom du duc, mais c'est David de Brimeu, seigneur de Humbercourt qui le tient sur les fonts baptismaux.
[4] Dont 20 pour Philippe le Hardi et Marguerite de Male, 8 pour Jean sans Peur, et un pour Philippe le Bon. Voir annexe : Tableau 35 : enfants parrainés à Paris par les ducs Valois de Bourgogne (1363-1422), p. 565.
[5] Sur la charité ducale en ville, cf. ci-dessous, chap. 9, p. 461.
[6] ADCO, B 1532, f° 181, mandement du 8 décembre 1402. Le chapelain ayant officié est gratifié de la même somme.

particulier pour demander l'aide de leur parrain en cas d'évènement familial : en 1395, les Parisiens Symonnet et Jeanne de Beaujeu reçoivent 100 fr. au nom de leur fille Philippote « pour don fait a elle par mon dit seigneur pour une foiz pour amour et faveur de fillolage et pour le bien, acroissement et avancement de son mariage de la dite fillolle et aussy pour Dieu et en osmone »[1]. Les situations sont contrastées : si Philippe, fils de l'orfèvre Henri Orlant, est valet de chambre du duc dès 1399[2], le fils du cordonnier Gautier Michaut, lui aussi filleul du duc, est tué dans une rixe à Paris vers 1401 sans être jamais apparu dans la comptabilité ducale[3].

Enfin, il faut noter que le duc de Bourgogne fait régulièrement usage de dons d'orfèvrerie ou de pierreries en dehors de toute occasion particulière, à titre de récompense, pour les services qui ont pu lui être rendus, mais aussi pour s'assurer du concours et de la fidélités futurs de ceux qui sont ainsi gratifiés. Pour prendre quelques exemples : le chapelain royal Gace de la Buigne reçoit en 1372 une coupe d'argent doré[4], le secrétaire Gontier Col en 1388, pour 80 fr. de vaisselle d'argent pour ses bons services[5] ; le marchand génois Pierre Labourebien pour 300 fr. de vaisselle d'argent en 1388[6] ; Martin Gouge de Charpaignes, évêque de Chartres et général des finances, un anneau orné d'un saphir en 1408[7], etc. Ces dons ponctuels construisent l'image du prince bienveillant que chacun a intérêt à servir. La générosité ducale est connue et reconnue : lorsqu'Arnaude Coquelet, veuve du notaire et secrétaire royal Pierre de la Mote, liée à au secrétaire ducal Baude des Bordes, qui a épousé sa fille[8], est en 1423 accusée de recel d'un diamant volé, elle prétend pour sa défense que cette pierre lui a été donnée vers 1418 par le duc Jean, devant témoins, pour la récompenser de ses services[9]. Il est intéressant de constater que l'accusation conteste la vraisemblance de ce don, arguant de la trop grande valeur du diamant (600 écus). La générosité ducale est donc aussi perçue comme une juste rétribution des services rendus.

[1] Mandement ducal du 28 août 1395, ADCO, B 1503, f° 114-114 v°. La quittance est donnée par la mère, Philippote étant alors mineure. Cette famille n'est pas identifiée par ailleurs.
[2] Il reçoit un cheval en 1399, et un don de 100 fr. en 1404 : ADCO, B 1517, f° 127-127 v° ; B 1538, f° 119 v°-120. Il est, plus tard, compromis dans le mouvement cabochien et banni en 1413.
[3] AN, JJ 155, n° 424. Le don du duc pour son baptême date de 1383.
[4] ADCO, B 1435, f° 55 v°, mandement du 2 février 1372 (valeur : 31 fr. 10 s.t.).
[5] ADCO, B 1514, f° 221, mandement du 8 février 1388.
[6] ADCO, B 1471, f° 11, mandement du 18 juin 1388.
[7] ADCO, B 1556, f° 84 v°, mandement du 4 août 1408 (valeur : 90 fr.).
[8] AN, X 2^{A} 16, f° 402, 17 avril 1421.
[9] AN, X ^{1A} 65, f° 76, 22 décembre 1425.

c) Les dons d'argent

Autant les dons en drap ou en orfèvrerie peuvent aussi avoir pour fonction de manifester de façon visible la générosité ducale, autant les dons en numéraire permettent une discrétion qui peut être appréciée et du donateur et du récipiendaire. La pratique ducale de se faire délivrer de l'argent « comptant », dont les comptes ne gardent pas la trace de l'emploi, peut servir en partie à financer des dons et rémunérer des fidélités[1]. Les dons en numéraire ne sont pour autant pas absents de la comptabilité, et leur étude permet d'aborder un autre vecteur des relations entre les ducs de Bourgogne et la société parisienne.

Le prince peut gratifier qui bon lui semble, comme il le souhaite, et l'on trouve dans la comptabilité de nombreux exemples de dons à des Parisiens pour des services rendus. Il faut toutefois souligner la place importante des dons aux officiers des institutions centrales de la monarchie. Ces dons sont la conséquence de l'imbrication des administrations royale et ducale, et de la dépendance financière qui lie le duc de Bourgogne au roi de France. En récompensant les services de ces officiers, le duc s'efforçait de s'assurer de leur soutien et de leur diligence dans les affaires complexes le liant au roi. Les motifs des dons énoncés dans la comptabilité mentionnent d'ailleurs souvent les services rendus par ces officiers dans les affaires ducales. De façon significative, ces gratifications concernent non seulement les hauts personnages de ces administrations, mais aussi les petites mains ou subalternes.

À la chambre des comptes sont gratifiés les maîtres Nicolas des Prés, d'abord clerc puis maître des comptes[2], qui reçoit 50 francs en 1399 et en 1401[3], et Miles Dangeul, qui reçoit 400 fr. entre 1388 et 1399. En février 1404, Miles Dangeul, Jean Chanteprime et Nicolas des Prés se partagent 800 francs, donnés en raison de « la bonne affeccion qu'il [le duc] avoit a leurs personnes », mais aussi pour avoir récapitulé et extrait des comptes les dettes dues par le roi au duc[4]. De façon tout à fait adroite, cette somme leur est donnée sur les 60 000 francs qui restent dus par le roi à Philippe le Hardi, dont ils ont donc le plus grand intérêt à obtenir le paiement au plus vite. Le petit personnel n'est pas oublié : le receveur général Huet Hanon est remboursé de plusieurs menues dépenses « en la chambre des comptes a Paris, pour chappeaux de roses et pour boire les clers de la dite chambre en rendant le compte de monseigneur » pour

[1] Cette pratique n'est en rien une spécificité bourguignonne : M. Rey estime le montant des fonds baillés comptant à Charles VI au temps des Marmousets entre 100 000 et 200 000 livres annuelles. Maurice REY, *Les finances royales sous Charles VI*, *op. cit.*, p. 438.
[2] Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.* n° 115.
[3] ADCO, B 1519, f° 128 v° ; B 1526, f° 191.
[4] ADCO, B 1538, f° 125 v°-126.

la lieutenance du duc dans la province de Lyon en 1379[1]. Les membres de la cour des aides sont particulièrement récompensés : Guillaume d'Aunoy, appelé secrétaire du duc en 1391, reçoit un don de 500 fr. pour services rendus : il est aussi adjoint à la cour des Aides depuis au moins 1386, maître des requêtes en 1382, et conseiller au Parlement dès 1363[2]. Gérard d'Athies, archevêque de Besançon, général conseiller sur les aides dès 1391, reçoit des dons substantiels : 1000 fr. en 1394, 2000 fr. en 1395 pour ses services « touchant les finances que mondit seigneur prent du roy notre dit seigneur », 2225 fr. encore en 1400[3]. Les deux clercs des généraux de la cour des Aides Jean Chanteprime et Gérard d'Athies reçoivent 200 fr. « pour consideracion des paynes qu'ilz ont ou service de leurs maistres, tant d'escriptures, comme autrement, touchant l'argent que mondit seigneur [le duc] prent du roy notre dit seigneur, tant de don que de sa pension »[4]. Ces dons s'étendent aux receveurs locaux des aides : Jean de Bray, receveur des Aides à Amiens, reçoit 200 fr. pour ses paines « en assamblant les finances dont mondit seigneur [le duc] estoit assignez sur lui par le roy notre dit seigneur sur sa dicte recete »[5]. Le concours des officiers des Aides est en effet indispensable pour que le duc obtienne les sommes qui lui ont été accordées sur les finances royales. Le duc s'efforce donc de placer dans cette administration des hommes de confiance, qu'il récompense ensuite largement. Ainsi, Raoul d'Anquetonville, qui a été nommé, grâce à la protection de Philippe le Hardi, général conseiller sur le fait des Aides en septembre 1398, reçoit dans les mois qui suivent deux dons considérables : 2000 écus pour services rendus, puis à nouveau 2000 fr. « pour ses paines et travaulx d'avoir appointié et fait delivrer les finances de dons et autres que icelllui monseigneur [le duc] avoit eu du roi notre dit seigneur »[6]. Les officiers du Trésor[7] ou de l'Épargne du roi[8] sont eux aussi gratifiés. On retrouve parmi ces bénéficiaires un grand nombre des prêteurs qui consentaient des crédits à Philippe le Hardi[9] : ces libéralités sont donc aussi une

[1] ADCO, B 1430, f° 154, mandement du 11 février 1380 (n.st.)
[2] Gustave DUPONT-FERRIER, « Le personnel de la Cour des aides de Paris des origines à 1483 », *ABSHF*, 1932, vol. 69, p. 194-195, n° 11.
[3] ADCO, B 1501, f° 33, mandement du 1er août 1394 ; B 1503, f° 86 v°, mandement du 1er septembre 1395 ; B 1521, f° 61, mandement du 17 juin 1400.
[4] ADCO, B 1511, f° 60-60 v°, mandement du 25 novembre 1396. Les deux clercs de Jean Chanteprime reçoivent à nouveau 100 fr. en 1398 : B 1514, f° 192, mandement du 5 décembre 1398.
[5] ADCO, B 1526, f° 161, mandement du 20 mai 1401.
[6] ADCO, B 1519, f° 143-143 v°, mandement du 13 janvier 1399 ; B 1521, f° 50 v°-51, mandement du 15 août 1398. Sur Raoul d'Anquetonville, officier de finances notoirement malhonnête mais protégé par les ducs de Bourgogne, retenu écuyer d'écurie de Jean sans Peur en 1406, et ayant perpétré l'assassinat du duc d'Orléans : Léon MIROT, « Raoul d'Anquetonville », *op. cit.*, p. 448; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 230-232.
[7] Guillaume d'Enfernet, trésorier des guerres, reçoit 3000 fr. entre 1386 et 1389 : ADCO, B 1465, f° 83 v° ; B 1469, f° 78 ; B 1479, f° 60 v°. Jean le Flament, trésorier des guerres, reçoit 1000 fr. en 1389 : ADCO, B 1487, f° 87 v°.
[8] Le garde de l'Épargne du roi Guillaume Barbery reçoit 500 fr. en 1397 « pour certaines causes », ADCO, B 1521, f° 46 v°, mandement du 12 octobre 1397.
[9] Cf. ci-dessus, chap. 3, p. 225 et suivantes.

façon de rémunérer les prêts accordés, et permettent de saisir la position véritablement centrale qu'occupent ces grands officiers dans les finances ducales.

Le personnel des institutions judiciaires est lui aussi concerné par les dons ducaux. Si le président Arnaud de Corbie reçoit 600 francs pour avoir servi le duc au Parlement de Beaune en 1376[1], de nombreuses faveurs, beaucoup plus modestes, sont destinées à de petits officiers , tels que clercs, huissiers, greffiers. En 1371, le procureur du duc au Parlement, Pierre de Ligny, distribue 20 francs aux clercs des greffiers et aux huissiers de Parlement « pour don fait a eulx pour une fois »[2]. Le greffier des requêtes du palais royal Jean de Rut est gratifié à deux reprises pour ses bons services dans les causes que le duc et ses gens ont eues devant cette juridiction[3]. Le clerc du greffier du Parlement Jean le Bossu reçoit 10 écus pour ses services « ou fait des proces et causes dudit seigneur [le duc] oudit Parlement »[4]. Entre mai 1401 et février 1404, le premier huissier du Parlement, Robert Chaurre, reçoit 13 écus en quatre dons distincts pour « la peine qu'il avoit d'appeler au roole les causes que avoit et a mondit seigneur oudit Parlement »[5]. Trois de ces quatre dons sont faits sur le commandement du chancelier Jean Canard. Cette observation rappelle le rôle de relais que jouent les officiers ducaux dans les liaisons avec l'administration centrale : ce sont les officiers ducaux en contact régulier avec les officiers royaux qui savent où les deniers ducaux seront les mieux employés pour faire avancer les affaires bourguignonnes.

Sous le principat du duc Jean, les dons au personnel des institutions de la monarchie sont moins nombreux et moins importants, comme le montrent les quelques exemples repérés, qui se concentrent sur les années 1412-1413, c'est-à-dire au moment où le duc de Bourgogne est maître de la capitale : Guillaume le Clerc, maître des Comptes et conseiller sur le fait des Aides reçoit 200 l.t., tout comme Nicolas Bonnet, changeur du Trésor et Raymond Raguier, maître de la chambre aux deniers du roi[6]. D'autres dons sont faits au lieutenant du prévôt de Paris, Robert de Tullières, qui reçoit en février 1406 200 francs « pour plusieurs plaisirs et services » qu'il a faits au duc[7], ou encore au prévôt des marchands Pierre Gencien, mais ni le montant ni la diversité des bénéficiaires des dons ne sont comparables à la pratique observée

[1] ADCO, B 1451, f° 76 v°, quittance du 13 septembre 1376.
[2] ADCO, B 1435, f° 65.
[3] Il reçoit 60 francs en 1397 et 100 francs en 1400. ADCO, B 1514, f° 140 et ADCO, B 1519, f° 157 v°.
[4] ADCO, B 1538, f° 201, mandement du 16 janvier 1404.
[5] ADCO, B 1526, f° 295-295 v° ; ADCO, B 1532, f° 357 et 370, ADCO, B 1538, f° 185. Un autre don de 12 écus est fait aux huissiers du Parlement Robert Chaurre, Guillaume de Buymont et Gautier de Blandecque lorsqu'en septembre 1407 le duc vient « prendre le gouvernement » du comte de Penthièvre (B 1554, f° 76 ; don du 9 septembre 1407).
[6] Respectivement ADCO, B 1570, f° 194 v° ; B 1571, f° 122 ; B 1573, f° 29 v°. L'huissier de la chambre des comptes Pierre Rousseau reçoit 10 l.t. en 1412 : B 1571, f° 106.
[7] ADCO, B 1547, f° 102.

sous le principat de Philippe le Hardi. Ceci reflète la distanciation entre les finances royales et ducales déjà observée lors de l'étude des prêts ducaux.

En revanche, les marchands et changeurs parisiens s'entremettant de finances sont largement gratifiés par le duc Jean. Certains d'entre eux avaient déjà éprouvé la générosité ducale du temps du duc Philippe. Dine Raponde, dont les services financiers étaient incontournables, avait ainsi reçu de nombreux dons. De plus, dans les dernières années du principat, l'implication des marchands dans les affaires financières du duc avait crû, comme en témoigne ce don de 200 écus à André d'Espernon, changeur et valet de chambre, « en recompensacion de ce que souventeffois et en maintes manieres icellui monseigneur [le duc] l'avoit occuppé en ses besoingnes et affaires, par quoy il ne povoit vacquer ne entendre au bien et prouffit de son fait et de sa marchandise ainsi qu'il avoit acousteumé »[1]. Cependant, les dons, très nombreux et conséquents, qu'effectue le duc Jean aux marchands et changeurs parisiens montrent que ces derniers tiennent désormais le rôle d'intermédiaire entre finances ducales et finances royales qui était auparavant l'apanage des grands officiers de finance rémunérés par le duc Philippe. Michel de Laillier reçoit ainsi 1600 fr. sur décision du conseil ducal pour ses frais de « recouvrer a son povoir et faire venir en ses mains au prouffit de mondit seigneur [le duc] la somme de C^M frans que le roy notre sire avoit ordonnez a mondit seigneur prendre et avoir de lui pour une foiz des deniers des aides ordonnez pour la guerre »[2], opération à laquelle participe aussi le changeur Denisot le Breton[3]. De même, Thomas Orlant, changeur, valet de chambre du duc, et receveur des aides à Noyon, reçoit 200 fr. pour ses services dans cet office[4].

Les dons d'argent que les ducs de Bourgogne font aux Parisiens éclairent ainsi le réseau des « courtiers du pouvoir » dont le concours, en particulier dans le domaine financier, est indispensable à la gestion des affaires bourguignonnes[5]. Ils montrent aussi le changement qui s'opère dans ce réseau suite à l'arrivée au pouvoir du duc Jean : avec le tarissement des dons royaux et la prise d'importance de Louis d'Orléans dans le contrôle des finances royales, ce sont désormais les marchands et changeurs parisiens qui non seulement prêtent au duc mais aussi jouent un rôle d'intermédiaire avec les finances royales.

---

[1] ADCO, B 1519, f° 125 v°, mandement du 28 avril 1400.
[2] ADCO, B 1570, f° 188-189, mandement du 3 mars 1412 (n.st.).
[3] ADCO, B 1571, f° 120, mandement du 7 mars 1412 (n.st.).
[4] ADCO, B 1576, f° 123 v°, mandement du 10 février 1413 (n.st.). La gratification est accordée sur avis de Jean de Nielles, chancelier de Guyenne, Jean de Saulx, chancelier de Bourgogne, et « pluseurs des chambellans et serviteurs de mondit seigneur ».
[5] Robert STEIN (éd.), *Powerbrokers in the late Middle Ages : the Burgundian low countries in a European context = Les courtiers du pouvoir au bas Moyen âge : les Pays-Bas bourguignons dans un contexte européen*, Turnhout, Brepols, 2001.

d) Les dons de vin

Parmi les instruments politiques utilisés par les ducs de Bourgogne pour nouer des relations avec la société parisienne, le vin de Beaune est bien connu. C'est en effet un produit apprécié, et il est originaire des principautés ducales – le duc de Bourgogne en est d'ailleurs lui-même producteur – ce qui en fait un présent de choix, et pour le duc, et pour les Parisiens qui le reçoivent. Notre propos est donc d'évaluer la place de ces dons de vin dans les relations de la cour de Bourgogne avec les milieux parisiens.

Commençons par noter que la pratique du don de vin n'est pas exclusive du duc de Bourgogne : de nombreux personnages et institutions usent de cet outil. Les comptes gardent la trace de dons de vins reçus par le duc de Bourgogne, en particulier de la part du duc de Berry[1] ; Guy de la Trémoille fait aussi offrir du vin à Paris[2], et la comptabilité du trésorier Joceran Frepier fait mention de dons de vin effectués par ses soins à des grands officiers ducaux[3]. Les villes emploient les distributions de pots-de-vin, à la fois pour entretenir leur cohésion interne et pour améliorer leurs relations avec les princes[4]. Le vin fait aussi partie des cadeaux que le duc peut offrir à ses serviteurs pour célébrer leur mariage ou leur graduation universitaire[5]. Le vin est donc un instrument traditionnel des relations de patronage, et très couramment employé : un relevé de l'ensemble des dons de vin mentionnés dans la Recette générale de toutes les finances entre 1363 et 1422, qui sont pour la plupart effectués à Paris, permet ainsi de repérer plus de 300 bénéficiaires différents, Parisiens et non Parisiens, membres de la cour ou non, ayant reçu au total 2 300 queues de vin.

Malgré ce caractère courant, voire banal, du don de vin, sa dimension symbolique reste notable, ne serait-ce que parce que les conditions matérielles de ce don en font un événement : le transport dans les rues encombrées de Paris de lourdes queues de vin – la queue contient, à la

[1] Le duc de Bourgogne reçoit de son frère vingt queues de vin – douze de Saint-Pourçain et huit « queues de Ro » – en janvier 1384 (n. st.) (ADCO, B 1461, f° 114), la même chose en en avril 1394 (n.st.) (ADCO, B 1500, f° 84 v°) et vingt queues de vin de Saint-Pourçain, par mandement du 24 mars 1403 (n.st.) (ADCO, B 1532, f° 197). L'association de ce vin « de Ro » inconnu et de vin de Saint-Pourçain se retrouve en 1414, lorsque la duchesse de Bourbon offre au marquis de Ferrare vin de Saint-Pourçain et vin « de Gorro ». Cf. Léon MIROT, « Autour de la paix d'Arras (1414-1415) », *op. cit.*, p. 262.

[2] Don d'une queue de vin à maître Jean Willequin, greffier au Parlement de Paris ; don de vins ordonné en janvier 1398 par Marie de Sully, veuve de Guy de la Trémoille, « a plusieurs seigneurs, tant aux generaulx, aux tresoriers et autres conseillers de son conseil en Parlement ». Louis DE LA TRÉMOILLE, *Livre de comptes*, *op. cit.*, p. 39, 120.

[3] ADN, B 3330, f° 95 : don de deux queues chacun au chancelier Jean Canard et à Pierre Varopel (vers 1399).

[4] Voir l'exemple de Gand, pour lequel la comptabilité des dons, soigneusement tenue, laisse apparaître à la fois l'institutionnalisation de la pratique et les bénéfices que la ville escompte en tirer. Marc BOONE, « Dons et pots-de-vin, aspect de la sociabilité urbaine au bas Moyen Âge », *op. cit.*, p. 474, 477.

[5] Don de deux queues de vin à Jacotin Willin, receveur de la châtellenie de Lille, pour faire ses noces : ADCO, B 1570, f° 233, mandement du 26 avril 1412. Don d'un poinçon de vin à Laurent Pignon, confesseur du comte de Charolais, pour fêter sa maîtrise en théologie : ADCO, B 1576, f° 194, mandement du 4 janvier 1413.

mesure de Beaune, 365 litres[1] –, marquées du signe ducal, permet de donner à voir à la population urbaine la générosité du duc de Bourgogne. Les tonneaux sont en effet marqués, comme le montre l'empressement des indélicats qui se servent au cellier de l'hôtel d'Artois à changer les barres des fûts, pour les rendre méconnaissables, puis, cela ne suffisant manifestement pas, à défoncer et vider les barils « le plus hastivement qu'ilz peurent »[2]. Il est significatif que le duc choisisse ce type de dons en nature plutôt que le don d'argent « pour acheter du vin », modalité qui apparaît régulièrement dans la comptabilité, à Paris ou ailleurs[3], et ce d'autant plus qu'une part non négligeable du vin offert à Paris est aussi achetée à Paris, et non pas produite par le duc sur ses propres terres[4]. Le choix d'un cadeau dont l'on peut éprouver de façon sensible les qualités, par la vue comme par le goût, est ici délibéré. À qui et en quelles occasions le duc de Bourgogne offre-t-il du vin de Beaune à Paris ?

Graphique 12 : Récapitulatif des dons de vin des ducs de Bourgogne (1363-1423)

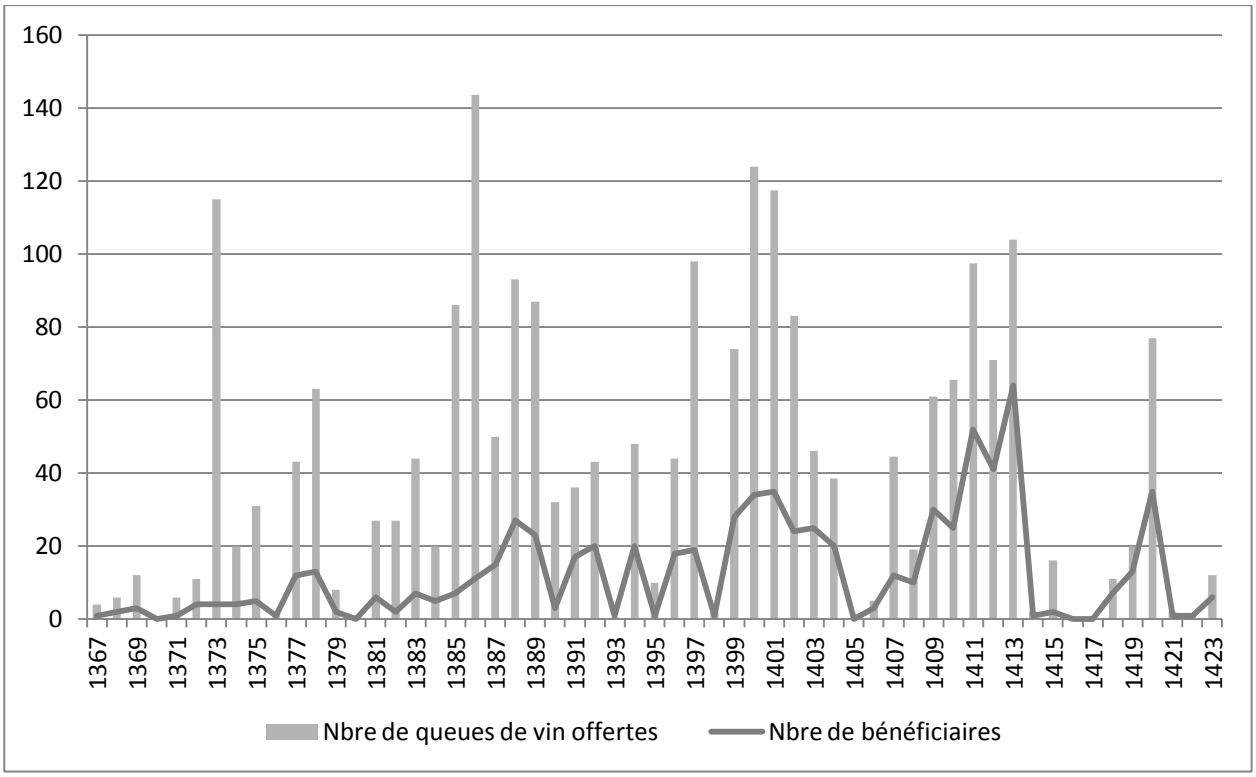

[1] Henri DUBOIS, *Les foires de Chalon, op. cit.*, p. 442.
[2] AN, JJ 157, n° 481, 15 mai 1403.
[3] Par exemple : don à André Justot, clerc des offices de l'hôtel ducal, de 14 fr. « pour acheter une queue de vin pour ses noces », quittance du 25 avril 1373, ADCO, B 1438, f° 49 v° ; don à Guillaume le Baveux, échanson du roi et du duc, de 20 fr. « pour avoir une queue de vin de Beaune pour son vivre », quittance du 12 mars 1412 (n.st.), ADCO, B 1570, f° 169 v°.
[4] Pour les achats de vin, cf. ci-dessus, chap. 3, p. 212 et suiv.

Si l'on considère l'ensemble des dons de vin faits par les ducs de Bourgogne et mentionnés dans la Recette générale de toutes les finances, on observe tout d'abord que les ducs ont tous les trois utilisé cet instrument diplomatique, Philippe le Hardi étant celui qui offre le plus grand nombre de queues de vin, en valeur absolue. Les dons de vin sont aussi très ordinaires, puisque rares sont les années pour lesquelles aucun don n'est enregistré. Cependant, la pratique du don diffère d'un principat à l'autre. En effet, on observe nettement à partir du début du principat de Jean sans Peur, en 1404, une croissance du nombre de bénéficiaires des dons, sans que celle-ci s'accompagne d'une augmentation proportionnelle de la quantité de vin offert. Le duc Jean donne moins de vin à davantage de personnes que son père, ce qui illustre une évidente volonté d'accroître les réseaux bourguignons. Ainsi, pour la seule année 1413, particulièrement agitée du point de vue politique, 64 personnes se partagent 104 queues de vin, soit 1,6 queue par personne, alors qu'en 1397 Philippe le Hardi avait distribué 98 queues à 19 personnes (soit une moyenne de 5 queues par personne). Philippe le Bon continue à user des dons de vin comme son père avant lui, puisque pour la période considérée (1419-1423) on recense 37 bénéficiaires pour 92 queues de vin données, soit une moyenne de 2,5 queues par personne.

L'étude des bénéficiaires de ces dons montre à quel point le vin est un instrument des relations diplomatiques, comme l'atteste le nombre de princes parmi les plus gros bénéficiaires des dons ducaux.

Tableau 15 : les plus gros bénéficiaires des dons de vin des ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1363-1419)

Philippe le Hardi		
Nom	**Prénom**	**Nbre de queues**
Berry (duc de)	Jean	164
Brabant (duchesse de)	Jeanne	89,5
Artois (comtesse d')	Marguerite	80,5
Flandre (comte de)	Louis de Male	61
Canard	Jean	54
Orléans (duc d')	Louis	54
Angleterre (roi d')	Richard II	53
Bretagne (duc de)	Jean IV	42
Raponde	Dine	36
Corbie (de)	Arnaud	35
Fontenay (de)	Nicolas	34
Athies (d')	Gérard	31
La Trémoille (de)	Guy	28
Giac (de)	Pierre	28
Chanteprime	Jean	27

Jean sans Peur		
Nom	**Prénom**	**Nbre de queues**
Craon (de)	Pierre	24
Namur (comte de)	Guillaume II	20
Brabant (duchesse de)	Élisabeth de Görlitz	20
Sanguin	Guillaume	15
Laillier (de)	Michel	14
Luxembourg (de)	Waleran	13
Le Boursier	Alexandre	12,5
Thoisy (de)	Jean	11,5
Chantemerle (de)	Philibert	10
Rambures (de)	David	10
Corbie (de)	Arnaud	10
La Haye (de)	Jean, dit Piquet	10
Raponde	Dine	10
Saulx (de)	Jean	8
Fontenay (de)	Pierre	8

Sont ainsi particulièrement gratifiés par Philippe le Hardi son frère, Jean de Berry, mais aussi la comtesse d'Artois Marguerite de France et le comte de Flandre Louis de Male, respectivement grand-mère et père de Marguerite de Male, héritière des comtés de Flandre et d'Artois, que le duc épouse en 1369. Jeanne, duchesse de Brabant, dont la succession n'est pas tranchée jusqu'à ce qu'elle reconnaisse officiellement sa nièce Marguerite de Male comme l'héritière de son duché en 1401, est elle aussi l'objet des attentions du duc[1]. Parmi les bénéficiaires des dons de Jean sans Peur, on observe la présence de son cousin Guillaume II de Namur, qui fait partie du cercle des proches du prince, tout comme Waleran de Luxembourg[2], ou encore de sa belle-sœur, Élisabeth de Görlitz, qui détient le duché de Luxembourg à titre viager[3]. Quant à Pierre de Craon, seigneur de La Ferté-Bernard, il reçoit un unique don de 24 queues de vin en octobre 1407, qui fait de lui le premier bénéficiaire des dons de vin du duc[4]. Pierre de Craon tombé en disgrâce suite à l'attentat qu'il avait mené en 1392 contre le connétable Olivier de Clisson, s'était trouvé un protecteur en la personne de Philippe le Hardi, et son fils, Antoine, a gagné la confiance du duc Jean. Il est probable qu'Antoine de Craon ait été impliqué dans la préparation de l'assassinat du duc d'Orléans, le 23 novembre 1407 : le don de 24 queues de vin à Pierre de Craon quelques jours avant ce meurtre corrobore cette hypothèse[5].

Il convient aussi de s'intéresser à la place des Parisiens parmi ces tous premiers bénéficiaires des dons ducaux. On remarque d'emblée que les premiers que gratifie le duc Jean, les marchands Michel de Laillier et Guillaume Sanguin, apparaissent plus tôt dans la liste que les premiers gratifiés par le duc Philippe, le marchand Dine Raponde et le chancelier de France Arnaud de Corbie. Ceci tend à montrer que la « diplomatie du vin » de Jean sans Peur s'exerce d'abord à l'égard de Paris. Si l'on observe les seuls Parisiens parmi les bénéficiaires, l'analyse peut être approfondie.

[1] Bertrand SCHNERB, *L'État bourguignon*, *op. cit.*, p. 93.
[2] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 306.
[3] Femme d'Antoine, duc de Brabant, frère de Jean sans Peur. Bertrand SCHNERB, *L'État bourguignon*, *op. cit.*, p. 216.
[4] ADCO, B 1556, f° 110 v°, mandement du 24 octobre 1407.
[5] Sur l'implication probable d'Antoine de Craon dans le meurtre de Louis d'Orléans : Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 226-229.

Tableau 16 : les plus gros bénéficiaires parisiens des dons de vin des ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1363-1419)

Philippe le Hardi			
Nom	**Prénom**	**Fonction**	**Nb ques ues**
Raponde	Dine	Marchand	36
Corbie (de)	Arnaud	Chancelier de France	35
Fontenay (de)	Nicolas	Gouverneur des finances	34
Athies (d')	Gérard	Évêque de Besançon	31
Chanteprime	Jean	M^e^ des comptes, général des Aides	27
Orgemont (d')	Pierre	Chancelier de France	24
Orgemont (d')	Pierre	Évêque de Paris	19
Le Mercier	Jean	M^e^ des comptes, général des Aides	14
Orgemont (d')	Amaury	M^e^ des comptes	13
Spifame	Barthélémy	Marchand	12
Moulins (de)	Philippe	Évêque de Noyon	12
Le Flament	Jean	M^e^ des comptes, général des Aides	11
Du Sablon	Michel	M^e^ des comptes	11
Creté	Jean	M^e^ des comptes	10
La Rivière (de)	Bureau	Chambellan du roi	8

Jean sans Peur			
Nom	**Prénom**	**Fonction**	**Nb ques ues**
Sanguin	Guillaume	Marchand	15
Laillier (de)	Michel	Marchand	14
Le Boursier	Alexandre	M^e^ des comptes	12,5
Corbie (de)	Arnaud	Chancelier de France	10
La Haye (de)	Jean, dit Piquet	Trésorier général des finances, conseiller du roi	10
Raponde	Dine	Marchand	10
Fontenay (de)	Pierre	Général des aides	8
Ferron	Pierre	Secrétaire	8
Trente	Gauvain	Marchand	8
Pressy (de)	Jean	Gouverneur des finances (roi et duc)	7,5
Dangeul	Miles	M^e^ des comptes	7
Des Essarts	Pierre	Prévôt de Paris	7
Troyes	Jean	Chirurgien, cabochien	6
Gencien	Pierre	Prévôt des marchands	6
Barraut	Guillaume	Secrétaire, cabochien	6

La liste des plus gros bénéficiaires parisiens des dons ducaux laisse encore une fois apparaître les différences entre les réseaux parisiens de Philippe le Hardi et ceux de Jean sans Peur. Alors que le duc Philippe offre du vin principalement aux grands officiers royaux, notamment en charge des finances, le duc Jean compte parmi les bénéficiaires de ses dons une majorité de marchands parisiens, dont le rôle pour ses propres finances a déjà été souligné. Par ailleurs, ses dons de vin visent à encourager des soutiens politiques, comme on le voit avec la présence parmi les plus importants récipiendaires de plusieurs hommes impliqués dans l'émeute cabochienne de 1413, ou du moins à obtenir la bienveillance d'hommes qui sont plutôt des modérés, comme Jean de la Haye, dit Piquet, qui fuit Paris en 1419[1], ou encore Pierre Gencien, qui fuit en 1413.

[1] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 93, n° 478.

La liste de l'ensemble des bénéficiaires des dons du duc Jean entre 1411 et 1413 fait ainsi apparaître plusieurs groupes[1]. On y trouve des membres de la cour de Bourgogne, pour certains placés au sein de l'administration royale, tels Jean de Pressy ou Jean de Chevenon, et pour d'autres compagnons duc à Paris, comme Enguerrand de Bournonville. Sont aussi gratifiés des officiers de l'administration royale, dont c'est pour certains la seule apparition dans la comptabilité, tels que Nicolas Veau, receveur général des aides, protégé du duc de Berry[2], ou Renier de Bouligny, trésorier sur la justice et les finances, par la suite partisan du dauphin[3]. Des ecclésiastiques, comme Jean Chanteprime, doyen de Paris, ou plusieurs chanoines de Notre-Dame de Paris, dont Nicolas d'Orgemont ; des universitaires influents, comme Jean Bout, recteur de l'Université ; ainsi que des officiers locaux, comme Florent d'Encre, chevalier du guet de Paris, apparaissent aussi. Enfin, les marchands parisiens reçoivent du vin, notamment les changeurs, tels que Bureau de Dampmartin ou Guillaume Sanguin, mais aussi les bouchers, dont on connaît le rôle dans l'émeute cabochienne. Le vin est donc distribué de façon très large au sein de la société parisienne, cependant il faut rappeler que la valeur marchande de ces dons reste limitée, le prix d'une queue de vin à Paris étant alors compris entre 20 et 30 francs[4]. Ces présents ont donc avant tout une valeur symbolique et politique, comme le montre une mention comptable précisant que le vin est offert aux officiers, bourgeois de Paris, et « autres amis de mondit seigneur pour les entretenir en amour et pour plus aisement besoingner avec eulx »[5].

En définitive, si certains Parisiens sont intégrés à la vie de la cour de Bourgogne, y détiennent un office, y perçoivent des rémunérations et y paraissent, le cercle de ceux qui sont en contact avec la cour ne se limite pas à eux. Il est en effet élargi au sein de la société parisienne par les dons que pratiquent les ducs, qui peuvent prendre la forme de dons de draps, d'orfèvrerie, d'argent, de vin, ou autre[6]. Les bénéficiaires en sont variés, depuis les simples fournisseurs qu'il s'agit de remercier, jusqu'à tous ceux qui comptent dans la société politique parisienne, parmi lesquels il faut noter la présence constante des officiers des finances royales sous Philippe le Hardi, et des marchands parisiens sous Jean sans Peur. Leur soutien est en effet indispensable au fonctionnement de la principauté bourguignonne.

---

[1] Cf. annexe, Tableau 36 : dons de vin du duc de Bourgogne Jean sans Peur (1411-1413), p. 567.
[2] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse, op. cit.*, t. I, p. 73, n° 61.
[3] *Ibid.*, t. II-III, p. 245, n° 863.
[4] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 556.
[5] ADCO, B 1570, f° 234-234 v°, mandement du 16 septembre 1411.
[6] Citons encore parmi les présents de valeur les chevaux : les dons effectués par Jean sans Peur ont été étudiés par Nicolas THOUROUDE, « Jean sans Peur, Paris et les chevaux (1399-1419) », *op. cit.*, p. 156-157.

Avec ces récipiendaires des dons ducaux s'engage un rapport complexe de gratification et d'obligation réciproques. Quelle que soit sa valeur nominale, le don engage en effet celui qui le fait comme celui qui le reçoit, comme le montre l'exemple symbolique du vin de Beaune, qui, à défaut de convaincre, permet d'« entretenir en amour » les Parisiens qui sont ainsi gratifiés. L'étude des dons ducaux à Paris permet ainsi de mettre en lumière les réseaux bourguignons à Paris, et de montrer que les ducs s'efforcent d'entretenir des fidélités au sein de toutes les couches de la société parisienne.

*

* *

La présence de la cour de Bourgogne à Paris a donc pour corollaire une double intégration : intégration des gens du duc au cadre urbain d'une part, que l'on peut saisir à travers l'étude de la propriété bourguignonne à Paris, intégration de Parisiens à la cour d'autre part, à travers l'octroi d'offices, mais aussi à travers les dons ducaux, qui varient en forme et en nombre, mais qui ont pour caractéristique commune de toucher de larges groupes de la société parisienne. La cour agit donc comme un catalyseur, provoquant et facilitant les échanges entre société curiale et société urbaine.

Cependant, les relations entre les gens du duc de Bourgogne et les Parisiens ne passent pas systématiquement par le biais de la cour : des interactions personnelles se développent, dont la description permet de saisir un peu mieux la façon dont coexistent population urbaine et population curiale dans le cadre parisien.

Chapitre 7
Interactions et confrontations entre cour et ville

La présence de la cour de Bourgogne à Paris a donc pour conséquence l'intégration au cadre urbain des serviteurs du duc, mais aussi la mise en place, pour de nombreux Parisiens, de liens avec la cour. Gens de la cour et gens de la ville se mêlent et se croisent ainsi à différents niveaux de proximité du prince. La question se pose de l'articulation de ces différents groupes que rapproche le service du prince, et de leurs interactions l'un avec l'autre, au sein de la ville, en dehors du cadre strictement curial. Puisque la vie des membres de la cour est loin de se dérouler tout entière à la cour, des liens interpersonnels sont noués avec les Parisiens : notre propos est de voir comment ces échanges se développent au niveau individuel, et ce qu'ils indiquent et révèlent des rapports entre ville et cour.

I. Un quotidien en dehors de la cour

Si la présence des « Bourguignons » à Paris est essentiellement liée à celle du duc, elle ne saurait s'y résumer. Les membres de la cour, ou du moins certains d'entre eux, entretiennent des relations avec le monde urbain en dehors du cadre curial de par leur mode de vie ou leurs activités quotidiennes.

1. Le coût de la vie parisienne

Même lorsque la cour est présente à Paris, les occasions pour les officiers d'entrer en contact avec les Parisiens en dehors du cadre strictement curial ne manquent pas, au premier rang desquelles on peut citer les relations commerciales. Les gens du duc achètent biens et services lorsqu'ils se trouvent dans la capitale, pour leurs besoins, mais aussi pour maintenir « leur état », ce qui en fait des consommateurs privilégiés[1]. Une part importante des gages perçus par les officiers est dépensée localement, ce qui contribue à faire de la cour un centre

[1] Wim BLOCKMANS et Antheun JANSE, « From territorial courts to one residence », *op. cit.*, p. 22; Marie-Thérèse CARON, Denis CLAUZEL, Jean RAUZIER et Monique SOMMÉ, « La cour des ducs de Bourgogne, consommation et redistribution », *op. cit.*, p. 35-37.

économique à l'échelle de la ville[1] : on voit par exemple Jean de Chazeron, panetier du duc, acheter à Paris « aucunes choses pour sa neccessité », ou le chambellan Hue de Lannoy acquérir « un harnois blanc entier qu'il a nagaires fait fere en la ville de Paris »[2]. Ces dépenses sont d'autant plus élevées que les officiers ducaux entretiennent autour d'eux leur propre suite. Guy de la Trémoille dépense ainsi 1600 l.t. en gages, dons et pensions à Paris entre octobre 1395 et mars 1396[3].

Pour autant qu'on puisse les saisir, les consommations des courtisans à Paris suivent le modèle ducal. Les comptes particuliers de Guy de la Trémoille comme ceux de Joceran Frepier livrent les noms d'artisans et de marchands parisiens qui apparaissent également dans la recette générale de toutes les finances bourguignonne. Nous avons déjà évoqué les défraiements accordés par le duc à ses officiers, tels que le logement dans les hôtels ducaux, la prise en charge de dépenses d'hébergement, voire des frais de séjour dans leur ensemble. Tassin le Bougre, clerc des offices de l'Hôtel ducal, est en 1377 « commis a faire les despens de plusieurs chevaliers et escuiers de l'ostel de monseigneur, les quelx ont faiz leurs despens a Paris par XVIII jours entiers la penultieme foiz que monseigneur fut a Paris »[4]. La vie dans la capitale paraît être reconnue par le duc et ses serviteurs comme particulièrement dispendieuse : des gages supplémentaires sont souvent accordés aux officiers qui y séjournent, et les mentions de dons pour « aidier à soy deffraier de la ville de Paris » sont particulièrement nombreuses, alors qu'on n'en trouve pas d'équivalent pour les autres villes où la cour est amenée à résider. L'ensemble du personnel ducal peut en bénéficier, depuis les grands nobles jusqu'aux petits officiers de l'Hôtel[5], ainsi que des artisans venus dans la capitale au service du duc[6]. Si le duc prend en charge tout ou partie des dépenses que font ses serviteurs à Paris, c'est aussi pour leur permettre de tenir leur état, et ainsi contribuer au prestige de la cour dans l'espace parisien. Philippe le Bon fait ainsi dédommager plusieurs chevaliers et écuyers pour leurs frais « a cause du service de mondit seigneur, ou quel ilz ont esté continuellement par son commandement et

[1] Cf. ci-dessus, chapitre 3, p. 203 et suivantes.
[2] ADCO, B 1463, f° 114 ; Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 139.
[3] Thierry DUTOUR, « L'approche biographique des personnages secondaires : le cas de Guy VI de la Trémoïlle (1343-1397) », *op. cit.*, p. 26.
[4] ADCO, B 1452, f° 60 v°, quittance du 11 octobre 1377.
[5] Quelques exemples parmi d'autres : Thomas de Voudenay, chevalier, conseiller du duc, reçoit 10 fr. « pour consideracion des fres mises et despens que il a faiz a Paris ou il a esté darrenierement en la compagnie de monseigneur, oultres les gaiges ordinaires que il a eus pour ce de monseigneur » : ADCO, B 1430, f° 115, mandement du 25 juin 1378 ; Pierre de la Haye et Guillaume de la Trémoille, écuyers tranchants, ainsi que Jean de Montabert, Fouquet de Montigny et Guillaume de Lugny, échansons, reçoivent chacun 25 à 30 francs en 1393 « pour eulz deffreyer des despens qu'ilz avoient fait naguieres a Paris quant mondit seigneur y estoit », ADCO, B 1500, f° 73, mandement du 30 avril 1393.
[6] Le sculpteur Claus de Werve reçoit en 1412 20 francs « pour soy deffrayer de la ville de Paris ou il avoit grant piece sejourné par le commandement et ordonnance de mondit seigneur » et pour son voyage de Paris à Dijon. ADCO, B 1570, f° 184.

ordonnance durant le temps que mondit seigneur estoit lors en la ville de Paris, tant pour la garde et seurté de sa personne, *comme pour estre plus honnorablement acompaignié* »[1].

Nombreux sont les dons aux hommes venus à Paris servir le duc lors des différentes prises d'armes qui scandent les premières décennies du XV^e^ s, probablement afin d'éviter que les déprédations des gens d'armes non payés ne ternissent l'image de l'armée des ducs dans la capitale. On trouve mention de dons à des hommes d'armes en décembre 1401, date de la première crise opposant les ducs de Bourgogne et d'Orléans[2] ; en 1405[3], ou encore en 1409[4].

Malgré ces libéralités ducales, les courtisans contractent, tout comme leur maître, des dettes qu'ils ont ensuite du mal à rembourser. Henri du Bois, sommelier du duc de Bourgogne, est interpellé en passant rue Neuve-Saint-Merri, par « un appellé Jehannin Regnart, a qui il avoit nagueres emprunté deux escuz sur une seinture d'argent »[5]. La dette à Paris de Jean, seigneur de Toulongeon et de Sennecey, évoquée lors de la liquidation de la succession de Guillaume Sanguin, se montait à 422 l. 8 s. 4 d.t.[6]. C'est aussi auprès de Guillaume Sanguin qu'emprunte Jean d'Occors, chambellan du duc[7], tandis que Guillaume de la Trémoille s'endette auprès de l'orfèvre Henri Orlant[8]. Les dons ducaux ont parfois pour objectif d'éponger les dettes des serviteurs, ou à récupérer des biens laissés en gage : Jean de Villeroy, dit Briquet, sommelier de corps de Philippe le Hardi[9], reçoit 20 francs le 10 avril 1393 (n. st.) « pour delivrer l'un de ses chevaux qu'il avoit laissé a Paris pour les despens qu'il y avoit faites »[10], Jean Prunelle, chambellan ducal, reçoit 40 fr. « pour lui aidier a delivrer de ce qu'il doit a Paris »[11], Dauphin, valet servant en salle, reçoit 20 fr. « pour delivrer son cheval qui

---

[1] ADN, B 1923, f° 96 v°, mandement du 11 mars 1421.
[2] Achat de vaisselle d'argent dorée que le duc « donna au seigneur de Saint George pareillement qu'il avoit fait aux autres seigneurs qui avoient esté en armes devers mondit seigneur a Paris pour le secourir es mois de decembre et janvier mil CCCC et ung », ADCO, B 1532, f° 263. Sur cette crise : Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 165.
[3] Don à Jean de Blamont, seigneur de Vellexon, chambellan du duc « pour lui aidier a supporter les grands frais, missions et despens par lui soustenus en l'armee que fist nagaires mondit seigneur a Paris pour le bien du roy et de son royaume », ADCO, B 1543, f° 99 v°-100, mandement du 24 décembre 1405. Sur cette prise d'armes : *Ibid.*, p. 171-177.
[4] Girard, seigneur de Trivier, chevalier de Savoie, chambellan et conseiller du duc, reçoit 400 fr. « pour lui aidier a soustenir et supporter les grands frais, missions et despens qu'il a fait en la compaignie dudit seigneur a Paris, en laquelle ledit messire Girart a esté accompaignié de plusieurs hommes d'armes par l'espace de environ deux mois, sans avoir prins aucuns gages de mondit seigneur », ADCO, B 1556, f° 68 v°, mandement du 24 février 1409.
[5] AN, JJ 143, n° 134.
[6] Marie-Thérèse CARON, *La noblesse dans le duché de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 297.
[7] Il reçoit un don de 100 fr pour « ravoir et racheter certains gaiges qu'il a engagiez, lui estant derrenier a Paris, envers Guillaume Sanguin », ADCO, B 1560, f° 100 v°, mandement du 28 novembre 1410.
[8] ADCO, B 1444, f° 73 v°, mandement du 19 mai 1375.
[9] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. I, p. 67, n° 45.
[10] ADCO, B 1500, f° 81 v°.
[11] ADCO, B 1461, f° 105 v°, quittance du 2 août 1383.

estoit demouré a Paris »[1], Philippe d'Orge, échanson du duc, reçoit 12 écus « pour ravoir son harnoiz qu'il avoit engagié en la ville de Paris »[2].

Face à ces mauvais payeurs, les fournisseurs parisiens n'hésitent pas à utiliser la voie de la justice pour obtenir le paiement des sommes qui leur sont dues : ainsi, Marguerite de Carville, veuve du haubergier parisien Philippot de Carville, fait saisir par un sergent du Châtelet un cheval appartenant à Louis de Vernodes, écuyer tranchant du duc de Bourgogne, pour 12 francs qu'il lui devait[3]. Jean Sauvegrain, dit le Normandel, écuyer de cuisine du duc, est en procès avec Bénédic du Gal vers 1378-1380[4]. Le duc peut alors aider ses officiers à se tirer de ces embarras judiciaires : Andrieu d'Armentières, barbier et valet de chambre du duc, reçoit un don de 4 fr. 10 s.p. « pour paier les fraiz qu'il lui convient soustenir en la poursuite de certain proces qu'il a ou Chastellet de Paris »[5]. L'écuyer bohémien George Vecquint reçoit 22 fr. 10 s.t. « pour lui aidier a delivrer et mettre hors de prison du Chastellet de Paris »[6]. Le fils de la « berceresse » de Marguerite, fille de Philippe le Hardi, reçoit 10 fr « pour contenter un homme de Paris auquel il avoit eu debat »[7]. Les nécessités de la vie quotidienne sont donc l'occasion de contacts entre Parisiens et gens de cour en dehors du cadre curial.

2. <u>À Paris sans la cour</u>

Ce cadre curial s'efface encore davantage lorsque les serviteurs ducaux se trouvent en ville en l'absence de la cour. En effet, même lorsque le duc ne se trouve pas dans la capitale du royaume, des membres de la cour ou de l'Hôtel y séjournent : des serviteurs ducaux sont amenés à se rendre en ville avant l'arrivée de la cour, ou à y rester après son départ, pour plusieurs motifs. Le premier est le service ducal : des officiers séjournent à Paris en l'absence du duc afin d'y effectuer diverses tâches. Il peuvent être chargés de s'occuper d'animaux ou d'objets laissés dans la capitale[8], d'attendre la livraison de biens commandés[1], de traiter de

[1] ADCO, B 1501, f° 68 v°, mandement du 25 février 1394.
[2] ADCO, B 1543, f° 109 v°, mandement du 29 octobre 1406.
[3] L'écuyer s'empresse alors de récupérer son cheval l'épée à la main. AN, JJ 136, n° 226 (rémission donnée en septembre 1389, les faits datant de 1386). Philippe le Hardi se fournit régulièrement auprès des Carville, Marguerite, désignée comme « haubergière » ayant repris le commerce de son mari après son veuvage. Cf. par exemple ADCO B 1465, f° 62 ; B 1511, f° 108, etc.
[4] En 1378, Jean Sauvegrain verse sur ordre du duc 2400 francs au receveur général « pour le debat estant entre ledit Jehan et Benedic du Gal » – il s'agit peut-être d'une forme de consignation ; et en 1380 les parties s'entendent pour parvenir à un accord. ADCO, B 1454, f° 12 v° ; AN, X ^{1A} 29, f° 24 v° B, 16 avril 1380.
[5] ADCO, B 1560, f° 93, mandement du 6 août 1410. En janvier 1410, il avait déjà reçu un don de 8 écus « pour l'ayder a se deffendre en son proces qu'il a au Chastellet contre Robin le Caron » : BnF, Bourgogne 57, f° 84.
[6] ADCO, B 1560, f° 92, mandement du 26 octobre 1410.
[7] ADCO, B 1451, f° 72 v°, mandement du 13 juillet 1376.
[8] Se rendant en Normandie en avril-mai 1378, le duc laisse à Paris deux sommiers et deux valets pour les garder : ADCO, B 1452, f° 24 v°. Josse le Munier, armurier du duc, n'a pas perçu de gages au sein de l'Hôtel du 18 juillet

questions financières[2], ou encore de mener des négociations avec le gouvernement royal[3]. Le second motif est lié à des nécessités personnelles, telles qu'affaires privées ou maladie. Guy de Bray, conseiller et maître des comptes du duc à Dijon, se rend en pèlerinage à Saint-Maur-des-Fossés en 1405 en raison d'un vœu fait à l'occasion d'une crise de goutte, et en profite pour visiter des héritages qu'il a près de Paris[4]. Par ailleurs, les comptes mentionnent fréquemment des dons à des officiers ou serviteurs laissés malades à Paris[5], voire d'officiers qui se rendent à Paris pour se faire soigner[6]. Si les sources ne précisent généralement pas si les malades sont soignés au sein d'hôpitaux, Guillaume Spoikin, valet de chambre du duc, reçoit en mai 1413 10 francs « pour lui aidier a vivre en l'Ostel Dieu de Paris ou il est malade »[7].

Ces séjours parisiens peuvent être très longs, comme le montre la mission d'un an confiée en 1398 à Amiot Arnaut, maître de la chambre des comptes de Dijon, et à M^e^ Jacques de Templeuve, secrétaire et chapelain, « lesquels mondit seigneur ordonna et commanda estre et demourer par deça a Paris du premier jour de novembre derrenier passé jusques au derrenier jour d'octobre prouchain venant, pour certains besoingnes que enchargié leur estoient, lesquelles icellui seigneur ne veult aucunement estre declairees »[8]. De même, Jean de Chevenon, chambellan et conseiller du duc Jean, perçoit, en plus de sa pension, des gages

---

au 1^er^ septembre 1389 car « il a esté continuellement a Paris pour le fait de la dit armoierie », en même temps que Perrin Vion, armurier du comte de Nevers : ADCO, B 1479, f° 34-34 v°.

[1] Le secrétaire Jean le Mol est payé pour avoir « demouré par le commandement de mondit seigneur a Paris pour faire plusieurs besoignes que mondit seigneur lui avoient enchargees, tant pour faire delivrer le hernoiz de mondit seigneur a armer et le fere mener par devers ycellui monseigneur a Noyon, comme pour plusieurs autres choses », ADCO, B 1461, f° 40, mandement du 2 août 1383.

[2] En janvier 1398, Pierre de la Trémoille se rend sur ordre du duc depuis la Flandre à Paris conférer avec des membres du conseil du roi « pour illec faire certains empruns pour le fait de la delivrance de monseigneur le conte de Nevers », ADCO, B 1514, f° 84.

[3] Le duc, alors qu'il se tient avec ses troupes à Lagny-sur-Marne à la fin de l'année 1415, envoie à Paris plusieurs de ses conseillers avec « bien quatre cens chevaux », dans le but de négocier son retour dans la capitale, tenue par les Armagnacs. Jean JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI, op. cit.*, p. 526.

[4] BnF, Bourgogne 23, f° 26 v°.

[5] Deux exemples parmi d'autres : Jean de Dignaut, ménestrel du duc « lequel estoit demouré malade a Paris », reçoit 10 francs « pour lui aidier a paier ses phisiciens, cireurgiens, et faire ses autres fraiz en sa maladie » : ADCO, B 1454, f° 80 v°, quittance du 29 octobre 1378 ; Tristan de la Craye, sommelier du corps du duc, reçoit 40 fr. « pour les fraiz et missions qu'il a faiz en une grant maladie […] pour laquelle il demoura a Paris quant ledit monseigneur en party », ADCO, B 1479, f° 146 v°, mandement du 6 octobre 1390.

[6] Richard Fouqueres, barbier et valet de chambre du duc, reçoit 30 fr. pour ses frais « en une maladie qu'il a nagueres eue, pour laquelle il se parti de l'ostel de mondit seigneur, lui estant a Hesdin […] pour aler a Paris » en septembre 1390, ADCO, B 1487, f° 82. On trouve même des dons en faveur de visites aux serviteurs malades à Paris : Eloy du Belle, frère du valet de chambre Jean du Belle, reçoit 50 écus pour s'être rendu auprès de son frère « qui avoit esté tresfort atteint de maladie » à Paris, et être resté quatre mois auprès de lui : ADCO, B 1521, f° 45 v°, mandement du 12 novembre 1400.

[7] ADCO, B 1603, f° 20 v°.

[8] Ils touchent pour cette raison l'un 2 fr. et l'autre 1 fr. par jour en plus de leurs gages ordinaires. ADCO, B 1514, f° 84 v°, mandement du 26 décembre 1398.

journaliers de deux francs pour chaque jour qu'il passe à Paris en l'absence de son maître à s'occuper des affaires de ce dernier : en juillet 1411, il reçoit à ce titre 300 francs[1].

Dans le cas de serviteurs demeurés dans la capitale au service du duc, qu'il s'agisse de maîtres d'hôtel, de « gens du conseil », ou du chancelier, des courriers nombreux attestent des relations suivies avec le duc et permettent de s'assurer du bon déroulement des missions confiées[2]. Malgré ces contacts réguliers, la désynchronisation des déplacements du duc et de certains membres de la cour laisse à ces derniers la possibilité d'établir des relations avec les habitants de Paris en dehors du cadre curial.

On observe donc que, bien que la cour soit le cadre premier de la présence des hommes du duc à Paris, certains aspects du quotidien lui échappent, lorsque officiers et serviteurs se trouvent en ville sans la cour, ou lorsqu'ils pourvoient eux-mêmes à leurs « nécessités ». Ceci permet aux hommes de cour d'avoir des contacts ponctuels, notamment commerciaux, avec des Parisiens. D'autres relations peuvent être nouées, qui s'inscrivent quant à elles dans une temporalité plus longue.

II. Une implantation durable à Paris ?

Du fait de la présence très régulière de la cour à Paris, les contacts personnels entre gens de cour et gens de ville ne sauraient se limiter à ces occasions ponctuelles. Les sources indiquent que certains membres de la cour font de Paris le cadre d'une part importante de leur vie personnelle, que ce soit en ce qui concerne leurs activités professionnelles ou leur vie familiale. Il convient donc d'étudier ces témoignages de l'implantation bourguignonne à Paris, et d'envisager la pérennité de ces choix de localisation.

---

[1] Gages journaliers payés « touteffoiz qu'il sera et demoura a Paris en son absence, vacant es besoingnes et affaires de mondit seigneur » : ADCO, B 1570, f° 75-75 v°, mandement du 28 avril 1409, quittance du 14 juillet 1411. Le paiement de 300 fr. correspond à 150 jours, comptés d'octobre 1410 à avril 1411. Le duc se trouve alors dans ses territoires du Nord, mais bien qu'il ne quitte Paris que le 9 novembre, les gages sont comptés à Chevenon dès le 12 octobre. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 376. Chevenon paraît avoir résidé habituellement à Paris : il est, à compter de 1390, huissier d'armes du roi, puis écuyer et valet tranchant du roi en 1391, capitaine des château et tour du bois de Vincennes en 1394 et conseiller du roi en 1412. Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, n° 543; André BOSSUAT, « Le procès de la succession de Jean et Bernard de Chevenon au XVe siècle », *Bulletin de la société nivernaise*, 1934, p. 462. Son fils, Guillaume de Chevenon, est d'ailleurs en octobre 1393 écolier chez un certain maître Thierry demeurant près de la place Maubert. AN, JJ 145, n° 97.

[2] Quelques exemples : courriers « au chancelier de France et aux gens du conseil de mondit seigneur estans a Paris », « a Robert d'Amance, maistre d'ostel de monseigneur a Paris », « a Paris, devers pluseurs des gens et officiers de mondit seigneur qui estoient illec », lettres closes « de par mondit seigneur de Rouen a Paris a monseigneur le chancellier », lettres depuis le siège de Bourges « devers les gens du conseil et de finances de mondit seigneur estans a Paris », etc. ADCO, B 1452, f° 74 ; B 1454, f° 96 ; B 1570, f° 246 v°; B 1465, f° 102 ; B 1571, f° 72.

1. Le déplacement d'activités professionnelles de la cour vers la ville

Le service du duc, ainsi que les relations commerciales qui s'établissent entre membres de la cour et Parisiens, amènent certains serviteurs ou fournisseurs du duc, d'origine étrangère à Paris, à s'installer dans la capitale. Le service de la cour constitue un moyen efficace de se construire un réseau de relations et favorise l'implantation dans un nouvel espace économique. Les va-et-vient entre les deux situations sont possibles, servir à la cour permettant de s'intégrer dans le milieu urbain, et vice-versa. De même que la cour de Bourgogne recrute des artisans parisiens, elle permet à certains travailleurs issus des principautés ducales d'investir le marché parisien. Le fourreur Perrin Brouillart apparaît dans la comptabilité en 1410 comme « fourreur de robes » ; il est en 1414 valet de chambre et fourreur de robes du duc et reçoit paiement pour ses travaux des trois années précédentes, avant d'être désigné en 1420 comme marchand demeurant à Paris[1]. L'orfèvre Jean Compère est d'abord établi à Dijon avant de quitter cette ville en 1381 pour gagner la capitale, où il fournit à la fois le duc et le roi entre 1391 et 1400[2]. Robin de Varennes, brodeur et valet de chambre du duc depuis 1364, s'installe à Paris dès 1382[3] : tout en continuant à servir le duc jusqu'en 1402, il fournit la cour royale (il est d'ailleurs valet de chambre du roi de 1383 à 1408, date de sa mort[4]), et d'autres clients éminents, tels que le roi de Navarre, ou le duc d'Orléans[5].

Les marchands et artisans ne sont pas les seuls susceptibles de s'installer à Paris par le biais du service ducal. L'exemple de Pierre Varopel mérite à ce titre un développement. Originaire de Beaune et résidant à Dijon au début de sa carrière au service du duc[6], il apparaît dès 1381 comme clerc de Nicolas de Fontenay, trésorier et gouverneur des finances[7]. Du 29 novembre 1382 au 31 décembre 1385, il est maître de la chambre aux deniers ducale, puis, à partir de 1386, maître des garnisons, avant d'occuper du 29 mai 1389 au 24 février 1391 le poste de receveur général de toutes les finances. Dès 1388, il est désigné comme valet de

[1] Respectivement ADCO, B 1560, f° 158, ADN, B 4088, f° 129 v°-132, ADN, B 1920, f° 119 v°. R. Delort indique, sans toutefois citer de source, qu'il est au service du duc depuis la fin du XIV^e^ s., cf. Robert DELORT, *Le commerce des fourrures en Occident, op. cit.*, p. 614. Il apparaît par la suite comme fourreur ducal dans les ordonnances de l'Hôtel de 1433 (sous le seul prénom de Perrot) 1438 et 1445. Holger KRUSE et Werner PARAVICINI, *Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund, op. cit.*, p. 123, n° 311, p. 179, n° 350 et p. 250, n° 300.

[2] Henri PROST et Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. II, op. cit.*, p. 98, n. 4; Valérie CAMARET, « Les marchands parisiens et le roi », *op. cit.*, p. 168, citant AN, KK 22, f° 84 et KK 23, f° 106.

[3] ADCO, B 1457, f° 39 : il est alors désigné comme « broudeur demourant a Paris ».

[4] Il meurt le 22 septembre 1408 à Gand : le duc verse alors 22 écus d'or à Perrinet de Varennes, fils de Robert, pour les frais de l'enterrement : même si le brodeur ne semble plus fournir la cour de Bourgogne après 1402, les liens ne sont cependant pas rompus. ADCO, B 1554, f° 98.

[5] Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I, op. cit.*, p. 112, n. 9; Éva KOVÁCS, *L'âge d'or de l'orfèvrerie parisienne, op. cit.*, p. 331.

[6] Pierre Varoppeaul de Beaune demeurant à Dijon, et sa femme Ysabeau, vendent une maison à Dijon à Amiot Arnaut le 17 avril 1384. ADCO, B 11307, f° 133, cité par Richard VAUGHAN, *Philip the Bold, op. cit.*, p. 26.

[7] Henri PROST et Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. II, op. cit.*, p. 260, n. 2.

chambre du duc[1]. Ses fonctions financières au sein de l'Hôtel ducal lui ont permis de nouer des relations avec les milieux commerçants parisiens : dès qu'il abandonne ses fonctions, il apparaît dans les sources comme « marchand et bourgeois de Paris », fournissant le duc[2], mais aussi la cour royale[3], tout en continuant à effectuer des missions pour le duc de Bourgogne[4]. Il se constitue un solide patrimoine foncier, puisqu'il vend au roi le 16 janvier 1398 (n. st.) pour 4000 florins d'or un domaine à Saint-Ouen[5]. Il est également propriétaire en 1399 de plusieurs maisons et d'un chantier à bûche sur la place aux Marchands, près de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois[6]. Retenu à nouveau au service des finances ducales à partir du 14 mars 1399 (n. st.) comme trésorier à 1000 francs de pension annuelle, il décède le 11 mai 1400[7]. Ses exécuteurs testamentaires, témoignant de ses doubles attaches bourguignonnes et parisiennes, sont maître Philibert de Saulx, archidiacre de Beaune, Herman Ruissel, orfèvre parisiens, et André d'Espernon, changeur de Paris, qui est aussi son gendre[8]. Une autre de ses filles, prénommée Colette, épouse en 1413 Thomas Orlant, fils d'Henri Orlant[9].

Laurent des Bordes fait le même type de carrière : il apparaît dans les sources lui aussi comme clerc d'un officier de finance et fait fortune en alliant service financier du prince et implantation marchande à Paris[10]. Le service de la cour permet donc à certains artisans ou financiers de s'établir sur la place de Paris, l'appui du duc et de la cour facilitant sans doute les déplacements d'un espace à un autre.

---

[1] ADCO, B 1469, f° 78 v°, mandement du 10 mars 1388 (n. st.).
[2] Par exemple en vin, mandement du 13 décembre 1391 (ADCO, B 1487, f° 65 v°), ou en vaisselle d'or et d'argent distribuée pour les étrennes du 1er janvier 1395 (ADCO, B 1495, f° 101) ou du 1er janvier 1399 (ADCO, B 1514, f° 226).
[3] En 1396, il fournit des « bassins d'argent dorez » et apparaît dans le compte spécial dressé par Charles Poupart à l'occasion du mariage d'Isabelle de France. Éva KOVÁCS, *L'âge d'or de l'orfèvrerie parisienne*, *op. cit.*, p. 107, n. 83.
[4] Ainsi, de janvier à avril 1392 (n. st.), il est commis à faire les garnisons pour le séjour du duc à Amiens pour le traité. ADCO, B 1487, f° 99 v°.
[5] AN, JJ 169, n° 42, édité par Léopold PANNIER, *La Noble-Maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile*, *op. cit.*, p. 108, P. J. n° 67. Ce domaine, composé notamment de « deux hostels, cours, jardins, granches, estables et un clos de vigne contenant deux arpens et demi ou environ et tout le pourpris tout entretenans », ainsi que de plusieurs dizaines d'arpents de terre dispersés à Saint-Ouen, est ensuite scindé par le roi, qui adjoint les terres à sa demeure de Saint-Ouen, dont il a donné la jouissance à la reine, alors que les deux hôtels et leurs dépendances, dont la valeur totale est estimée à environ mille francs, sont donnés en décembre 1398 à Hemon Raguier, valet de chambre du roi et argentier de la reine (AN, JJ 154, n° 37).
[6] AN, S*1254, f° 69 et 120.
[7] ADCO, B 1521, f° 26-26 v°.
[8] ADCO, B 395, certification du 20 novembre 1401 de « Andriet d'Espernon gendre de feu Pierre Varopel en son vivant tresorier de monseigneur le duc de Bourgogne ».
[9] Don pour leur mariage, par mandement ducal donné le 20 février 1413 (n. st.), ADCO, B 1576, f° 123 v°-124.
[10] Sur Laurent des Bordes, concierge de l'hôtel d'Artois dans les années 1420, voir ci-dessus, chap. 1, p. 118.

2. Liens familiaux

La résidence à Paris pendant plusieurs années n'est pas sans créer des liens, notamment familiaux, entre les membres de la cour ducale et la société parisienne, mais ces alliances se laissent difficilement appréhender. Encore une fois, en l'absence d'archives notariales, c'est par le biais de mentions dans la comptabilité ou dans les archives judiciaires, par exemple à l'occasion des successions, que les sources laissent entrapercevoir les liens familiaux établis entre les membres de la cour et la société parisienne. Il n'est donc pas possible de présenter du phénomène une vision quantitative, mais bien, à partir d'une série d'exemples repérés dans les sources, d'établir les tendances qui président à l'établissement de ces relations interpersonnelles.

Certains membres de la cour font venir leur famille à Paris : c'est le cas par exemple du ménestrel Claus Taborin, qui reçoit à cet effet une allocation de la part du duc Philippe[1], tout comme le secrétaire Pierre de Courlon auquel le duc fait un don « pour soy amenagier a Paris »[2]. Les études sont l'une des raisons qui poussent certains officiers à faire venir leurs enfants à Paris. Le compte particulier de Joceran Frepier indique que son fils, nommé Jean de Lyon, est en 1402 en pension pour 25 écus par an chez Nicolas le Fourt, demeurant au Clos Bruneau, où il est rejoint en décembre de la même année par Amiot, fils d'Amiot Arnaut et Perrinot, fils de « Salins », accompagnés de leur maître, qui est rémunéré pour apprendre aux enfants « tant de grammatique comme de lengaige d'Alemaigne »[3]. L'orfèvre Jean Mainfroy doit quant à lui 40 écus à Jean Guérin, changeur de Paris « pour la despense d'un sien parent qu'il me bailla pour envoier a Paris pour le gouverner et aprendre le langaige, ou il fu depuis le mois de may M CCCC XV jusques ou mois de may enssuivant mil IIII^{C} XVI »[4]. Le maître des comptes de Dijon Guy de Bray a un fils bâtard, nommé Colin, qui a fait ses études au collège de Navarre[5].

Cependant, ainsi qu'on l'a vu plus haut[6], les déplacements familiaux attestés sont plutôt rares, et de nombreux membres de la cour se retrouvent de fait célibataires à Paris, même s'ils sont mariés et ont une famille « chez eux ». Cette situation a pour conséquence la constitution pour certains d'entre eux d'un foyer familial parallèle, illégitime, installé dans la capitale.

---

[1] ADN, B 4075, f° 49 v°, cité par Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy*, *op. cit.*, p. 35, n. 86.
[2] ADCO, B 1508, f° 97, mandement du 1er juin 1396.
[3] ADN, B 3330, f° 130 v°-131. D'autres dépenses pour l'éducation de ces jeunes gens (frais d'habillement, de barbier, achat de livres, notamment un *Donat*, argent pour « aler esbatre et jouer le jour de la Sainte Crois avec les enfans de leur escole ainsi qu'il est acoustumé ou mois de may ») sont mentionnées au même compte, f° 164 v°-165.
[4] ADN, B 1926, n° 54.995 : « les parties que Mainfroy doit a Jehan Guerin ».
[5] BnF, NAL 184, f° 92.
[6] Cf. ci-dessus, chapitre 5, p. 294 et suivantes.

Jean sans Peur lui-même est le père d'un bâtard parisien, Guy ou Guyot, fils de Jacquette la Saubarde, épouse de maître Jean Saubert[1]. Ce fils illégitime reçoit en 1423 un hôtel confisqué rue Saint-Denis, tout près de l'hôtel d'Artois[2]. En 1425, Philippe le Bon l'envoie, avec d'autres seigneurs bourguignons, prêter assistance au roi de Chypre face aux Mamelouks, sous couvert d'un pèlerinage en Terre sainte. Il décède au cours de cette expédition, entre juillet 1426 et janvier 1427. Dans son premier testament (1426), le duc Philippe fait mention de plusieurs terres qu'il lui avait données en Bourgogne[3]. Enguerrand de Bournonville, écuyer picard qui séjourne souvent à Paris en compagnie de Jean sans Peur, dont il assure la garde et protection, a dans la capitale une deuxième famille : sa maîtresse, Ydette de l'Ours, reçoit en 1418, juste après le retour des Bourguignons dans la capitale, un hôtel ayant appartenu à Jacques Bernard, partisan armagnac, situé à l'angle de la rue de la Courroirie et de la rue Amaury de Roissy, non loin de l'église Saint-Merri. Cette donation est effectuée pour services rendus au roi, mais aussi « en faveur de ce que ladite damoiselle est chargee de deux povres orphelins, enfans de feu Enguerran de Bournonville, […] qu'il a eu d'elle, qu'il faut qu'elle gouverne »[4].

La stabilité que supposent ces relations extraconjugales au long cours est aussi perceptible dans le cas d'officiers plus modestes. Certains ont des « amies » parisiennes : une lettre de rémission royale présente ainsi Jean Garnier, sergent du Châtelet de Paris, qui s'est « acointié d'une jeune femme nommee Agnez de la Garde, laquelle Agnez par avant ce estoit amie d'un des familiers de notre tres chier et tres amé oncle le duc de Bourgogne, nommé

[1] Le fait que Jacquette la Saubarde est parisienne est corroboré par plusieurs indices : outre son implication personnelle dans le procès qui l'oppose, aux côtés de son fils, aux héritiers de Guy Coustel pour la possession de l'hôtel rue Saint-Denis (cf. note suivante), elle apparaît aux côtés de son mari dans un procès qui les oppose à Jacques de Rouen, notaire et secrétaire du roi, au sujet d'une maison située rue Vieille-du-Temple outre la porte Barbette (AN, X ^{1A} 64, f° 176, 22 décembre 1424). Par ailleurs, les comptes de la recette générale enregistrent un don ducal à son profit effectué à Paris en 1423 : « A Jaquette la Saubarde, mere de Guyot bastard de Bourgogne », pour qu'elle puisse soutenir son état, « comme en recompensacion d'aucuns frais que par ordonnance de mondit seigneur elle avoit fais pour gouverner aucuns petis chiens de chambre que pieça il lui avoit fait bailler, icellui monseigneur lui a, a son derrenier partement de Paris, donné XXX fr. » Mandement ducal donné à Dijon le 8 octobre 1423, ADCO, B 1929, f° 85 v°.

[2] Cet hôtel a été confisqué à Guy Coustel, un clerc décédé au siège de Meaux. Guy Llewelyn THOMPSON, *Paris and its people, op. cit.*, p. 134; Auguste LONGNON, *Paris pendant la domination anglaise, op. cit.*, p. 115.

[3] Jacques PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient (fin XIVe siècle-XVe siècle)*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, p. 66-67 et 240-241. Murielle GAUDE-FERRAGU, « Métamorphoses testamentaires. Les dernières volontés de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1426 ; 1441) », *in* Brigitte KASTEN (éd.), *Herrscher- und Fürstentestamente im westeuropäischen Mittelalter*, Cologne, Böhlau, 2008, p. 478.

[4] Bertrand SCHNERB, *Enguerrand de Bournonville et les siens. Un lignage noble du Boulonnais aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1997, p. 135-136, citant AN, JJ 170, n° 191, édité p. 319 (P.J. n° 18).

Bernart ». Cette situation inconfortable pousse les nouveaux amants à demander devant le Châtelet l'« asseurement » de ce Bernart, dont ils craignent le mécontentement[1].

Dans ces conditions, certains Parisiens en viennent à jouer un rôle d'entremetteur. Une Parisienne chez qui un clerc du chancelier de Bourgogne loue une chambre se rend complice de la séduction de la jeune fille qui est placée chez elle en apprentissage, conseillant à cette dernière : « se tu as voulenté de toy abandonner a homme, il te vaudroit mieulx avoir ce clerc qui vient ceans, qui est biau jeunes homs et qui a bien de quoy te bien faire, que un homme de neant »[2]. La femme d'Antoine de Baugie, « familier et serviteur » du duc de Bourgogne, demeurant rue Saint-Denis à l'enseigne de l'Écu de Bourbon, est soupçonnée d'avoir été complice du rapt d'une jeune fille, enlevée rue Saint-Sauveur par l'archidiacre de Cornouaille : emprisonnée au For l'Évêque, elle avoue sous la torture avoir joué « par long temps » les entremetteuses, moyennant finance, pour « plusieurs hommes et femme mariez et a marier »[3]. Ces relations hors mariage peuvent relever de l'intérêt bien compris de toutes les parties en présence. Ainsi, Ysabelet des Champions victime en 1393 d'un viol de la part des hommes du duc de Bourgogne, avait déjà eu affaire à des gens du duc auparavant. Un témoin interrogé par les enquêteurs explique que « durant son vesvaige, elle fu acointee d'un homme de court, qui aucune foiz l'aloit veoir en son hostel, et gesoit avec elle, et puis l'ayda a marier », tandis qu'une autre précise que la vie de la victime a jusque là été irréprochable, « fors seulement qu'il repparoit aucune fois avecques elle, si comme l'en disoit, un vaillent homme de court qui la maria a un sergent de la court de l'official, avec lequel elle s'est bien et honnestement maintenue, si comme il est commune renommee »[4]. La fréquentation d'un « homme de court » a donc permis à Ysabelet, veuve, et par conséquent seule et sans protection, de conclure un mariage avantageux. Cependant, on peut se demander si ce n'est pas cette même fréquentation d'un homme de cour qui a indirectement entraîné le viol dont elle est victime : en effet, les coupables, qui appartiennent à l'Hôtel de Bourgogne, prétendent l'avoir reconnue et la connaître comme « femme de petite vertu »[5]. Même si l'argument a ici pour objectif de dédouaner les criminels, il montre que la frontière est ténue, pour ces « amies » des officiers et

[1] AN, JJ 154, n° 279, juin 1399. Sur l'asseurement, officialisation de la paix pouvant avoir un caractère préventif : Claude GAUVARD, *« De grace especial », Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 779.
[2] AN, JJ 165, n° 377, janvier 1411 (n.st.). L'entremetteuse, Loysete la Chevalière, reçoit pour ses bons offices de l'argent de la part du clerc, nommé Jeannin.
[3] AN, JJ 154, n° 579, janvier 1400 (n. st.).
[4] Témoignages de Girarde du Bois, chambrière, et de Jeannette, femme de Jeannin Privé, pêcheur : ADN, B 655, pièce n° 14 662. Ysabelet est veuve de Colin Martin, sergent de l'official de Paris.
[5] Autre exemple du même type : des serviteurs de l'Hôtel du duc de Berry réunis dans une taverne rue Saint-Martin décident d'enlever une « fillette » dont ils savent qu'elle demeure à proximité, « laquelle estoit lors amie, si comme l'en disoit, d'un appelé Julien, que l'en disoit estre clerc du tresorier de notre tres chier et tres amé frere le duc d'Orleans ». AN, JJ 155, n° 97, mai 1400.

courtisans, entre l'accointance de cour qui permet de s'élever socialement, et celle qui rabaisse au rang de prostituée.

Des relations tout à fait officielles et sanctionnées par le mariage peuvent aussi être nouées par les hommes de la cour à Paris. Hennequin Linof, archer de corps du duc, reçoit 30 fr. du duc Jean « pour l'avancement de son mariage qu'il avoit lors nouvellement traité et accordé avec une femme de la ville de Paris »[1]. Les cas du contrôleur de l'Hôtel Étienne Morel ou du financier Joceran Frepier, dont les épouses parisiennes ne sont pas identifiées, ont déjà été abordés, mais lorsque les noms de ces femmes sont connus, ils permettent de replacer ces alliances dans le paysage social parisien. Pour autant qu'on puisse les saisir, les unions entre bourgeois parisiens et officiers ducaux sont loin d'être exceptionnelles, et allient la plupart du temps des officiers « de second rang » – c'est-à-dire ceux qui font carrière au sein de la cour ou de l'administration bourguignonne sans appartenir aux cercles proches du pouvoir – à des familles de la bourgeoisie parisienne qui s'est enrichie et élevée en servant le roi.

La famille Potier fournit un exemple de ces mariages[2] : le grand-père, Pierre[3] (†1410), et le père, Simon Potier († après 1443), sont des marchands pelletiers, mais les enfants de Simon quittent le milieu de la marchandise. Le fils, Nicolas, seigneur de Groslay et de Blanc-Mesnil, est conseiller du roi et général des monnaies ; il épouse la fille de Germain de Marle, bourgeois et échevin de Paris. Les filles sont mariées à des fonctionnaires bourguignons : Catherine Potier (†1438), veuve en premières noces de l'épicier parisien Henri Beauvais, épouse Jean Fortier, bourgeois de Paris et conseiller du duc (†1435). Ils sont enterrés aux Innocents[4]. Sa sœur Alix Potier épouse Philippe de Nanterre, conseiller au Parlement de Paris et maître des requêtes de Philippe le Bon attesté entre 1437 et 1445[5]. Un autre exemple bien connu est celui de Nicolas Rolin : après le décès de sa première femme, épousée à Autun, et alors qu'il est au service de

[1] Cet argent ne lui est versé qu'en janvier 1422 (n. st.) : ADN, B 1925, f° 62 v°.
[2] Michel POPOFF (éd.), *Prosopographie des gens du Parlement de Paris: 1266-1753*, Saint-Nazaire-le-Désert, Références, 1996, p. 163-164.
[3] Qui fournit d'ailleurs la cour de Bourgogne au moins une fois : ADCO, B 1517, f° 192, mandement du 25 août 1399.
[4] *Épitaphier du vieux Paris*, *op. cit.*, t. VI, p. 34, n° 2650.
[5] Fils du conseiller royal et président du Parlement Simon de Nanterre, qui rejoint le Parlement de Poitiers après 1418. Michel POPOFF (éd.), *Prosopographie des gens du Parlement de Paris*, *op. cit.*, p. 151-152; Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, « Le compte de Pierre Gorremont », *op. cit.*, p. 261, n° 5. DHI Paris, *Prosopographia Curiae Burgundicae*, ID personne : 4783 ; [en ligne] URL : www.prosopographia-burgundica.org, consultée le 30/05/2011).

Jean sans Peur en tant qu'avocat au Parlement de Paris, il se remarie avec Marie de Landes, fille d'un maître des Monnaies parisien[1].

Plusieurs alliances sont nouées entre des officiers bourguignons et le milieu des changeurs parisiens. Catherine, sœur de Berthelemot Heliot, changeur de Paris et valet de chambre, puis huissier d'armes du duc, a épousé Jean Ferry, valet de chambre du duc[2]. Thomas Orlant, fils d'Henri, et André d'Espernon, tous deux changeurs parisiens particulièrement sollicités par Jean sans Peur, sont tous deux gendres de Pierre Varopel, ancien receveur général des finances ducales : André d'Espernon se dit en novembre 1401 gendre de Pierre Varopel[3] ; Thomas Orlant épouse en février 1413 (n. st.) une fille de Pierre, Colette la Varropellee, et les époux reçoivent à cette occasion un don ducal de 200 francs[4]. Ce dernier mariage, conclu bien après la mort de Pierre Varopel, décédé vers 1400, illustre la cohérence de ce milieu.

Des remariages au sein de la cour sont aussi attestés : Mathe de Saint-Omer, secrétaire ducal[5], épouse la veuve du harpiste du duc Baude Fresnel, dit de Reims, décédé vers 1397-1398[6]. Cette femme n'est autre que Pétronille Olive, sœur de Jean de l'Olive, épicier et échevin de Paris de 1413 à 1415, puis à nouveau en 1420[7]. L'épouse de Jean de l'Olive était Marguerite Orlant, fille d'Henri Orlant, changeur parisien, valet de chambre de Philippe le Hardi. Il faut noter par ailleurs que Jean de l'Olive et Thomas Orlant, frère de Marguerite, sont tous les deux compromis dans le complot pro-bourguignon de 1416[8]. La fille de Baude Fresnel et de Pétronille Olive épouse quant à elle Jean de Talence, bourgeois de Paris, membre de la Cour Amoureuse, secrétaire ducal en 1409, du comte de La Marche en 1418, du roi en 1419 et 1423[9].

---

[1] Marie-Thérèse CARON, *La noblesse dans le duché de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 393. Son troisième mariage, alors qu'il est devenu chancelier de Bourgogne, témoigne de son ascension sociale, puisqu'il épouse Guigonne de Salins, issue de la haute noblesse comtoise.

[2] AN, X ^{1C} 85 C, n° 317, 10 avril 1403 (n.st.). Catherine et Berthelot sont les enfants de Catherine Beth et Angle (ou Ange) Heliot, bourgeois de Paris.

[3] Il rend à ce titre le 20 novembre 1401 une certification concernant des objets livrés par l'orfèvre Herman Ruissel, ADCO, B 395, dossier valets de chambre.

[4] ADCO, B 1576, f° 123 v°-124, mandement du 20 février 1413.

[5] Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 128, n° 210; Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 225, n°810.

[6] ADCO, B 1526, f° 97 v°-98. Il est au service du duc comme harpiste de 1361 à sa mort vers 1398. Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy*, *op. cit.*, p. 124-125.

[7] AN, X1^{A} 63, f° 346, 10 janvier 1423. Sur Jean de l'Olive : Alexandre TUETEY (éd.), *Journal de Nicolas de Baye*, *op. cit.*, t. II, p. 172 ; Léon MIROT, *Une grande famille parlementaire*, *op. cit.*, p. 170.

[8] Léon MIROT, *Une grande famille parlementaire*, *op. cit.*, p. 169-171.

[9] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. I, p. 71, n° 57; Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 129, n° 213; Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 124, n° 265.

Figure 4 : arbre généalogique Olive-Fresnel-Saint-Omer

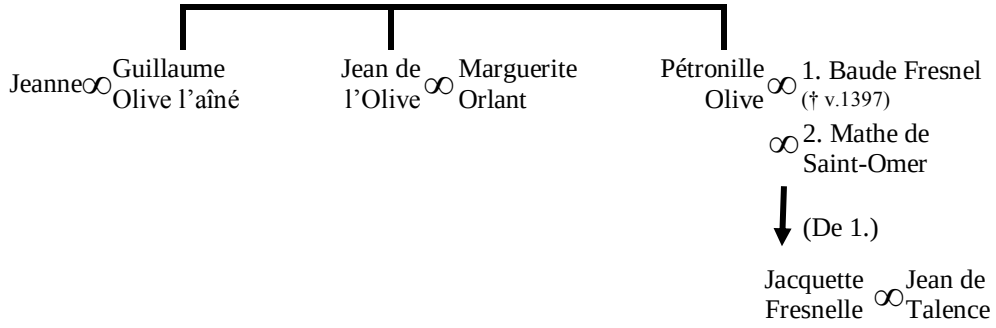

Quelques mariages unissant la grande bourgeoisie parisienne et la petite noblesse de cour peuvent encore être cités : Renaud de la Mote, écuyer et échanson ducal, épouse vers 1388 Jeanne Coquatrix, issue d'une famille bien connue de la bourgeoisie parisienne, veuve en premières noces d'Étienne Porcher, sergent d'armes et maître des garnisons du vin du roi[1]. Philippe de Jaucourt, écuyer et échanson du duc de Bourgogne et du roi, fils de Philippe de Jaucourt, sire de Villarnoul, épouse Jeanne la Miresse, veuve d'Étienne Braque[2]. Willequin (Guillaume) de Culan, écuyer, sommelier de la chambre du duc dès 1383, puis huissier d'armes[3], probablement originaire de la région de Saint-Omer[4], épouse en 1396 Marguerite de Dicy, fille de M^e^ Jean de Dicy, conseiller en Parlement[5], issue d'une famille possessionnée dans la Brie qui s'est élevée au service du roi. Les noces de Gillequin de la Motte, écuyer, sommelier du corps du duc et garde de ses joyaux à compter de 1386 au moins[6], sont célébrées à Paris en

[1] Par mandement ducal du 27 novembre 1388, Renaud de la Mote reçoit un don de 500 francs « en accroissement de son mariage » : ADCO, B 1469, f° 74 v°. Sur les Coquatrix : Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*; Josette PROUST-PERRAULT, « Le fief de Harenc dit Coquatrix », *BSHPIDF*, 2006, p. 65.

[2] AN, J 150, n° 106 à 108 : dossier concernant une vente de rente appartenant à Jeanne la Miresse, veuve d'Étienne Braque, effectuée par son mari, Philippe de Jeucourt [*sic*], écuyer et échanson du roi et du duc de Bourgogne (1397-1398). Philippe de Jaucourt n'est donc pas resté célibataire, cf. Carol CHATTAWAY, *The Order of the Golden Tree*, *op. cit.*, p. 171. Sur Philippe de Jaucourt († 1390), maître d'hôtel et porte-bannière de Philippe le Hardi, gouverneur du comté de Nevers et de la baronnie de Donzy : Marie-Thérèse CARON, *La noblesse dans le duché de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 137, 163 ; sur Etienne Braque († avant 1397) : Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.* ; Boris BOVE et Caroline BOURLET, « Noblesse indigène, noblesse de service et bourgeoisie anoblie : les mutations de l'aristocratie parisienne (XIe-XVe siècles) », *op. cit.*, p. 183.

[3] ADCO, B 1461, f° 105 v°. Il poursuit sa carrière comme valet de chambre, sommelier de corps, puis huissier d'armes.

[4] Il y est chargé de plusieurs missions pour le duc : levée de cent archers pour une expédition en Italie en 1391 ; achat d'arcs « des Saint Omer a Calais » pour mettre à Hesdin en 1395 : ADCO, B 1487, f° 92 ; B 1503, f° 173 v°, voir aussi B 1500, f° 155 v°, 168 v°. En 1361, un certain Pierre de Culan de Saint-Omer est détenteur du fief d'Éperlecques (Pas-de-Calais, C^n^ Ardres) : ADCO, *Recueil de Peincedé*, t. 28, p. 134.

[5] ADCO, B 1503 bis, f° 103 ; B 1532, f° 200 ; AN, X ^1A^ 49, f° 141 v°, 22 avril 1402 ; Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État*, *op. cit.*, p. 57, 286, n. 23 et 24.

[6] ADCO, B 1465, f° 102. Il est sans doute originaire de l'Artois où il possède des terres, il est en 1392 châtelain de Rihoult, près de Saint-Omer : AN, X ^1C^ 128, n° 69, 9 décembre 1424 : accord entre les exécuteurs testamentaires de Gilles de la Motte et ses héritiers mentionnant les terres et seigneuries de Famechon, Pommera et Hurtebise (C^nes^ Famechon et Pommera, C^n^ Pas-en-Artois, Pas-de-Calais) ; ADCO, B 1495, f° 73 v°. Il poursuit sa carrière à la cour de Bourgogne comme huissier d'armes et valet de chambre du duc : ADCO, B 1508, f° 79, 101 v°.

août 1393[1] : il épouse Nicole du Moulinet, une riche héritière, ce qui lui permet de devenir propriétaire « du chef de sa femme » de plusieurs maisons rue des Prouvaires[2].

Ces mariages témoignent de l'évolution des rapports entre noblesse et bourgeoisie qui se produit à la fin du Moyen Âge : à Paris, dans la première moitié du XIV^e^ s., les alliances entre ces deux groupes sont quasi-inexistantes, mais paraissent un peu plus nombreuses à la fin du siècle[3], tandis qu'en Flandre, au cours du XV^e^ s., les mariages entre nobles et bourgeois enrichis et devenus influents au service du prince jouent un rôle primordial dans la constitution d'une élite de gouvernement[4]. À Paris, à la fin du XIV^e^ s., les alliances conclues entre bourgeois et nobles de la cour de Bourgogne témoignent de la proximité qui s'établit entre des élites dont les modes de vie et les niveaux de richesse se rapprochent. Avant qu'elles n'épousent des nobles « bourguignons », Jeanne la Miresse comme Jeanne Coquatrix avaient déjà des maris nobles, et il faut signaler que la deuxième se trouve en son nom propre à la tête de plusieurs fiefs dont elle a hérités. La plupart des mariages documentés sont conclus dans les années 1390, soit à un moment où la position dominante de Philippe le Hardi dans le royaume de France est solidement établie : on peut dès lors penser que les serviteurs du prince sont soucieux de se ménager des alliances dans une ville où ils séjournent longuement, tandis que les Parisiens, désireux de nouer des liens avec la noblesse et considérant que service du roi et service du duc sont alors équivalents, tournent leurs regards vers la noblesse de cour, étant donné la faible place de la noblesse d'Île-de-France au sein de la ville.

La distance entre la noblesse de cour et la bourgeoisie urbaine s'atténue donc à la fin du XIV^e^ s., tout en restant perceptible : s'inquiétant du qu'en dira-t-on, l'épicière Jeanne Hemery se voit répondre que si elle épouse l'écuyer Renaud d'Azincourt, « les autres diroient qu'elle l'aroit prins afin qu'elle fust damoiseau, et qu'elle alast au dessus »[5]. D'ailleurs, selon Renaud d'Azincourt, le père de l'épicière s'oppose au mariage car « ce n'estoit pas femme pour luy, et il estoit trop grand maistre » ; et la jeune femme elle-même affirme « qu'elle se marieroit à son

[1] ADCO, B 1500, f° 111.
[2] Les deux maisons pour lesquelles il paye le cens comme propriétaire en 1399 lui sont advenues « à cause de sa femme ». La première appartenait auparavant à maître Gilles du Moulinet, la deuxième à Pierre Courtin. AN, S* 1254, f° 27 v°-28. Le nom de sa femme est donné en AN, P 1, n° 90, 3 août 1415 : Nicole du Moulinet, veuve de Gilles de la Motte, rend hommage au roi pour le fief de Bernay en Brie (Bernay-Vilbert, Seine-et-Marne). Le statut de ce fief n'est pas clair, mais il semble avoir fait partie des acquêts du couple, et non des héritages de Nicole, puisqu'elle en détient la moitié en indivision à la mort de son mari. Dans un procès en Parlement entre leurs héritiers, les exécuteurs de Gilles de la Motte prétendent qu'il était « riches homs », tandis que la partie adverse réplique qu'il « n'estoit mie si riche que sa femme ». AN, X ^{1A} 4794, f° 104 v°, 2 juillet 1425. Nicole du Moulinet avait un frère nommé Laurent : il pourrait s'agir de Laurent du Moulinet, receveur de la prévôté de Paris à la fin du XIV^e^ s. AN, X ^{1C} 128, n° 69, 9 décembre 1424.
[3] Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 586-589.
[4] Jan DUMOLYN, « Nobles, patricians and officers », *op. cit.*
[5] Antoine LE ROUX DE LINCY, « Tentative de rapt », *op. cit.*, p. 330.

pareil, et non pas en si hault lieu » – ce qui ne l'empêche pas en définitive d'épouser l'écuyer Thomas de Hellay[1].

Quant à la noblesse de rang plus élevé, lorsqu'elle ne contracte pas des alliances dans sa région d'origine, elle privilégie à Paris les mariages au sein des Hôtels royaux et princiers. En 1392, à Vincennes, Regnier Pot, seigneur de la Prugne, chevalier, chambellan du duc, épouse en secondes noces Catherine Anguissola, demoiselle de la duchesse d'Orléans[2]. Jacques, dit Copin de la Viefville, échanson du duc Philippe puis conseiller du duc Jean, épouse en avril 1409 (n. st.) une demoiselle native d'Allemagne, Ourse Spazequezin ; ses noces sont célébrées dans l'hôtel de la reine[3].

Les alliances permettent l'établissement de liens de parenté élargie entre gens de cour et gens de ville, que l'on saisit parfois au détour des sources. Le conseiller ducal Renaud Doriac est cousin de l'abbesse de Saint-Antoine-des-Champs[4]. Un valet de David de Rambures, chambellan du roi et du duc, a un gendre « appellé maistre Symon Beson, lieutenant es cas civils du prevost de Paris », qui demeure chez un tavernier de Paris[5]. Ces liens sont mobilisés en fonction des circonstances – et de la qualité des personnes impliquées : l'abbesse de Saint-Antoine fait appel à son cousin pour obtenir le paiement d'une rente perçue sur le tonlieu de Lille ; le valet demande à son gendre un pot de vin après que le maître des lieux s'est couché…

L'étude des mariages que contractent les membres de la cour de Bourgogne à Paris met ainsi en lumière les possibilités d'alliances qui existent entre les officiers de niveau intermédiaire, nobles ou non, et la moyenne et grande bourgeoisie parisienne. Ces unions, qui témoignent de la proximité sociale de ces groupes, permettent aux officiers de s'enraciner à Paris, aux Parisiens de s'établir en périphérie de la cour, et à tous d'étendre le cercle de leurs connaissances et relations. En revanche, les nobles issus de l'aristocratie ancienne, s'ils s'allient à Paris, le font au sein des Hôtels princiers ou royaux, ou entretiennent des relations extraconjugales. Ces relations hors mariage sont probablement aussi le lot des petits serviteurs de l'Hôtel qui n'ont pas les moyens de s'établir et de prendre femme à Paris.

---

[1] *Ibid.*, p. 326, 331, 333. La « Jeanne, fille de Pierre Emery » évoquée dans les comptes des confiscations est cependant peut-être Jeannette, sœur de Jeanne. Thomas de Hellay est en 1421 concierge et lieutenant du comte de Saint-Pol : cf. Henri SAUVAL, *Histoire et recherche*, *op. cit.*, t. III, p. 291.
[2] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 43, n° 367. ADCO, B 1495, f° 55 v°.
[3] ADCO, B 1558, f° 119; *Ibid.*, t. I, p. 63, n° 39.
[4] Il s'agit de Marguerite Chanteprime, abbesse de 1400 à 1416 : ADN, B 1919, n° 54 741 ; Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 204 ; Bernard PLONGERON (éd.), *Le Diocèse de Paris, 1 : Des origines à la Révolution*, Paris, Beauchesne, 1987, p. 182.
[5] AN, JJ 146, n° 147, juillet 1394.

3. Paris comme dernière demeure

L'élection de sépulture fait appel à des considérations affectives et témoigne des liens qui unissent le défunt et le lieu qu'il choisit pour reposer, et ce davantage encore en ville, où les nombreux lieux de culte permettent au testateur d'effectuer un choix[1]. Dans cette perspective, les choix d'inhumation des membres de la cour de Bourgogne pourraient révéler une implantation parisienne durable, ainsi que ses modalités religieuses. Ces inhumations parisiennes sont toutefois difficiles à repérer : il n'existe pas de source qui en donne une vue d'ensemble. Les sources parisiennes comprennent les épitaphiers, les obituaires, ainsi que quelques testaments enregistrés au Parlement et ayant subsisté[2] ; mais il faut noter qu'elles n'ont livré que peu de noms de « Bourguignons »[3]. Elles sont complétées par des mentions repérées dans la comptabilité ducale, le duc prenant parfois en charge les frais d'obsèques de certains de ses officiers.

Ces mentions comptables posent deux problèmes : d'une part, lorsqu'un serviteur est enterré à Paris, on peut se demander si l'inhumation parisienne est le résultat d'un choix ou liée au hasard du lieu de décès. Le cas est patent pour Jean de Chalon, seigneur d'Arlay et prince d'Orange, conseiller et chambellan du duc, dont les obsèques ont lieu en présence de Jean sans Peur, à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, où il est décédé en septembre 1418 : sa sépulture parisienne n'est que provisoire, puisque la dépouille est ensuite transférée dans l'abbatiale de Mont-Sainte-Marie (Doubs)[4]. On peut penser que certains nobles décédés à Paris faisaient rapatrier leurs restes sur leurs terres. D'autre part, il faut souligner l'imprécision de la comptabilité qui emploie souvent le terme d'« obsèques », désignant à la fin du Moyen Âge la célébration de messes hautes de requiem, qui peuvent être dites en présence ou en absence du

---

[1] Jacques CHIFFOLEAU, « Note sur le polycentrisme religieux urbain à la fin du Moyen Âge », *in* Patrick BOUCHERON et Jacques CHIFFOLEAU (éds.), *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Études offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 2000, p. 231.

[2] *Épitaphier du vieux Paris*, *op. cit.*; Auguste MOLINIER et Auguste LONGNON (éds.), *Obituaires de la province de Sens. Tome I, (Diocèses de Sens et de Paris)*, Paris, Imprimerie nationale, 1902, 632 p; Alexandre TUETEY, *Testaments enregistrés*, *op. cit.*; Michel NORTIER, « Recueils perdus de testaments enregistrés au Parlement de Paris », *BEC*, 1955, vol. 113, p. 185–193.

[3] Cette situation est en partie imputable à l'état des sources. Il faut ainsi noter que l'église Saint-Eustache, paroissiale de l'hôtel d'Artois, reconstruite au XVI^e^ s., n'a conservé aucune épitaphe antérieure à ces travaux et que son obituaire ne comporte que peu de noms pour le Moyen Âge. Par ailleurs, les obituaires des couvents mendiants parisiens n'ont pas été conservés. Sur Saint-Eustache : Auguste MOLINIER et Auguste LONGNON (éds.), *Obituaires de la province de Sens*, *op. cit.*, t. I, 2, p. 852; Léon MIROT, « Un inventaire des fondations de la paroisse Saint-Eustache au XVe siècle », *op. cit.*

[4] Ses entrailles sont toutefois conservées à Sainte-Catherine, où il a fondé une chapelle. Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 202.

corps, avant ou après l'enterrement, dans l'église où celui-ci a été fait ou dans une autre[1]. Sauf mention explicite d'inhumation, la célébration d'obsèques à Paris ne signifie donc pas que la capitale est le lieu de la sépulture. La vision que nous avons des inhumations parisiennes des membres de la cour de Bourgogne reste donc extrêmement partielle.

Quelques membres de l'Hôtel sont enterrés à Paris aux frais du duc, qui témoigne ainsi de sa sollicitude envers ses serviteurs. En 1377, le service funèbre et l'enterrement de Jean, seigneur de Beauval et de Haverskerque, chambellan du duc, ont lieu dans l'église des Jacobins de Paris[2], où le rejoint en 1395 sa femme, Jeanne de Beauval, cousine de Philippe le Hardi, et l'une des dames d'honneur favorites de la duchesse[3]. C'est aussi aux Jacobins que se tient un service pour le chambellan Conrad de Junchere, décédé à Melun en décembre 1412[4], et qu'ont lieu les obsèques de Jean, seigneur de Fosseux, conseiller et chambellan ducal, mort de la peste à Paris en 1418[5]. En 1385, le comte de Nevers fait dire plusieurs messes, pour lesquelles il fournit le luminaire, en l'église Saint-Paul, où est alors enterré son valet de chambre Mahiet Crepel, dit Duret[6]. En 1396, le confesseur de la duchesse est enterré aux Cordeliers de Paris, après avoir été veillé dans l'église de Conflans[7]. Les obsèques du sommelier de corps et garde des joyaux ducal Tristan de la Craye sont célébrées aux Chartreux de Paris vers 1400[8]. Il est intéressant de constater que l'église Saint-Eustache, paroissiale de l'hôtel d'Artois, ne sert pas systématiquement de lieu de sépulture pour les membres de l'Hôtel.

D'autres mentions attestent de décès à Paris, sans que le lieu de la sépulture soit précisé par la source. Un page du duc nommé Gerart meurt dans la capitale au début de l'année 1394 : les frais de son testament et de son enterrement, payés par Gilles de Vrolande, montent à 15 francs[9]. En 1407, le testament de Guillemin du Sablon, valet de garde-robe du duc de

---

[1] Le terme de funérailles, au contraire, désigne la célébration de messes devant la dépouille qui est ensuite inhumée. Murielle GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Villeneuve d' Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2005, p. 284.
[2] ADCO, B 1451, f° 49-49 v°.
[3] ADCO, B 1508, f° 158 v°. Sur Jeanne de Melun, dame de Beauval : Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I, op. cit.*, p. 250, n. 3.
[4] ADCO, B 1573, f° 48, lettres patentes du 15 décembre 1412.
[5] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 433; Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 201.
[6] ADCO, B 1462, f° 122, B 1463, f° 69, mandement du 12 juin 1385.
[7] ADCO, B 326bis, 26 mai 1396, fourrière. Il s'agit peut-être de Nicolas Mine, son confesseur franciscain attesté de 1370 à 1391. Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I, op. cit.* p. 528, n° 2772; cité par Bertrand SCHNERB, « Les ducs de Bourgogne de la Maison de Valois et les frères mendiants : une approche documentaire », *in* Nicole BÉRIOU et Jacques CHIFFOLEAU (éds.), *Économie et religion. L'expérience des ordres mendiants (XIIIe-XVe siècle)*, Presses Universitaires de Lyon, 2009, p. 274, n. 10.
[8] ADCO, B 1521, f° 74 v° : « feu Tristan de la Craye » ; et B 1538, f° 191, achat de cire auprès de Jean Ferron pour faire les obsèques.
[9] ADCO, B 1500, f° 155.

Bourgogne, est soumis au Châtelet par ses exécuteurs, Guillaume Ghebert et Thomas Courtoiz : l'exécution est déléguée à « Rolant du Sablon, frere dudit deffunct, demourant a Bos-le-Duc, et son heritier »[1]. En 1418, Audri de Bouville, écuyer de cuisine du duc, lègue 48 sous à l'Hôtel-Dieu de Paris[2]. Joceran Frepier, conseiller ducal, décède en janvier 1429 (n.st.) : son épouse, Ysabeau, renonce alors à sa succession devant la juridiction du Châtelet de Paris, selon le privilège des nobles[3]. Toutes ces mentions attestent de la présence dans les cimetières ou églises parisiens de serviteurs du duc de Bourgogne, ainsi que du caractère très lacunaire des sources, puisqu'aucune mention d'obit concernant ces hommes, dont on sait pourtant qu'ils ont été enterrés à Paris, n'a pu être relevée.

Quelques mentions de sépultures choisies à Paris ont toutefois pu être rassemblées. Elles concernent quasiment toutes des fonctionnaires ducaux : juristes, secrétaires et officiers de finances. Jean Blanchet, originaire de Sens, secrétaire de Philippe d'Orléans, de Charles V puis de Charles VI, et recruté en 1372 comme secrétaire du duc de Bourgogne, qualité qu'il conserve jusqu'à sa mort le 4 mai 1385, est enterré aux Cordeliers à Paris[4]. Pierre de Reims, dit de Tonnerre, procureur puis avocat du duc de Bourgogne en Parlement de 1370 à sa mort en 1395, est enterré aux Chartreux[5]. Jacques Le Fer, natif de Liévin (Pas-de-Calais), procureur au Parlement au moins de 1388 à 1416, élit sépulture en 1420 dans l'église Saint-Eustache[6]. Jean Aguenin, d'origine bourguignonne, a fait carrière au Parlement où il a été avocat de Philippe le Hardi dès 1394, et est devenu président en 1420. À sa mort en 1429, il est inhumé à Saint-Jean-en-Grève[7]. Jean Fortier, secrétaire et conseiller du duc de Bourgogne, décédé le 6 février 1435 (n. st.), est enterré dans la chapelle Notre-Dame de l'église des Innocents[8]. Robert de Bailleux, secrétaire et officier de finances, devenu clerc des comptes, fonde un obit à Saint-Germain-

[1] 17 mai 1407 ; Olivier MARTIN, « Sentences civiles du Châtelet de Paris, 1395-1505 », *op. cit.*, n° 208.
[2] *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, *op. cit.*, t. III, p. 56.
[3] Olivier MARTIN, « Sentences civiles du Châtelet de Paris, 1395-1505 », *op. cit.*, n° 163.
[4] Son épitaphe précise « jadis clerc et secretaire du roy nostre sire et de monseigneur le duc de Bourgongne ». Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 139, n° 248; *Épitaphier du vieux Paris*, *op. cit.* t. III, p. 315, n° 1198.
[5] Son épitaphe précise qu'il était « jadis chanoine de Reims et de Tournay et conseiller du roy et de monseigneur le duc de Bourgoingne », *Épitaphier du vieux Paris*, *op. cit.*, t. III, p. 43, n° 1001.
[6] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 85, n° 459 ; Elisa ANNE, « Les ducs de Bourgogne devant le Parlement de Paris », *op. cit.*, p. 352.
[7] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. II-III, p. 75, n° 442 ; Elisa ANNE, « Les ducs de Bourgogne devant le Parlement de Paris », *op. cit.*, p. 345.
[8] Son épitaphe précise : « en son vivant conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne et bourgeois de Paris ». *Épitaphier du vieux Paris*, *op. cit.*, t. VI, p. 34.

l'Auxerrois[1]. Jean Milet, banni comme pro-bourguignon en 1413, notaire et secrétaire de Charles VI, des rois Henri V et Henri VI, puis de Philippe le Bon, est manifestement très lié à Paris : bien que signalé en 1460 comme habitant Bruxelles, c'est dans la capitale du royaume de France, au couvent des Blancs-Manteaux, qu'il choisit de se faire inhumer après sa mort, survenue le 18 décembre 1463[2]. Il était peut-être d'origine parisienne, car son premier poste est celui de clerc de Pierre d'Auxon, médecin de Charles VI, en 1410. Ces serviteurs ducaux sont donc soit originaires de Paris, soit ayant fait tout ou partie de leur carrière à Paris, dans les institutions centrales de la monarchie : le choix de Paris s'impose à eux car ils vivent et travaillent à Paris, et c'est souvent dans leur paroissiale qu'ils demandent à être enterrés.

Des exemples détaillés permettent de cerner davantage les motivations de l'élection de sépulture parisienne. Jean Canard, chancelier de Bourgogne et évêque d'Arras, prévoit dans son testament, passé en février 1405, d'être inhumé dans sa cathédrale[3]. Toutefois, moins d'un an plus tard, en janvier 1406, il modifie ses dispositions testamentaires par un codicille qui témoigne de son attachement à Paris : « pour ce qu'il avoit grant devoction à monseigneur saint Andry, et qu'il a demeuré en la parroisse Saint Andry par l'espace de vint ans et plus, et encores y demeure à présent, et aussi que en l'eglise de Saint Andry des Ars à Paris sont enterrez mes damoiselles sa mere et sa suer, Jehan de Saint Clement, son serourge, maistre Baudes et Colinet, ses nepveux, ordonna et volt en la presence des diz notaires que, ou cas qu'il yroit de vie a trespassement à Paris ou environ jusques à douze lieues près, son corps soit enterré en la dicte eglise de Saint Andry des Ars, et ses obseques faites notablement, comme il appartient à son estat ». Il ordonne même le déplacement de la tombe qu'il a fait prévoir à Arras, et présente ce changement, qui contrevient aux usages épiscopaux, comme mu par une volonté d'économie, « attendu que ce seroit grant pompe, peinne et despense sans cause de faire porter son dit corps au dit lieu d'Arraz ». Dans un deuxième codicille, daté de septembre 1407, l'évêque annule cette disposition et revient à une inhumation arrageoise, plus conforme à sa dignité épiscopale.

Le cas de Jean Sarrote, secrétaire du duc d'origine bourguignonne, décédé en septembre 1420, permet d'entrevoir une autre motivation dans le choix d'une sépulture à Paris. Fils d'un

[1] Il demeurait en 1438 au quartier du Louvre. Auguste MOLINIER et Auguste LONGNON (éds.), *Obituaires de la province de Sens. Tome I, (Diocèses de Sens et de Paris) : deuxième partie*, Paris, Imprimerie nationale, 1902, p. 811; Jean FAVIER, *Les Contribuables parisiens à la fin de la guerre de Cent ans*, *op. cit.*, p. 269, C 34.

[2] « En son vivant notaire et secretaire du roy nostre sire et de monseigneur le duc de Bourgoigne » : *Épitaphier du vieux Paris*, *op. cit.*, t. II, p. 78, n° 594; Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 69-70, n° 67.

[3] Alexandre TUETEY, *Testaments enregistrés*, *op. cit.*, p. 145, 164, 170. Je remercie Bertrand Schnerb d'avoir attiré mon attention sur cet exemple.

marchand de vin d'Arnay-le-Duc, ayant fait carrière auprès de Philippe, comte de Charolais[1], il avait demandé à être inhumé dans la nef de l'église Notre-Dame. Le chapitre refuse d'exécuter cette clause de son testament, arguant du fait que ne sont inhumés dans cette église que des religieux de haut rang, des princes ou personnes de sang royal, ou des chanoines[2]. Le chapitre propose de lui donner sépulture à Saint-Denis-du-Pas, ce qui est refusé par ses exécuteurs testamentaires : on se sait pas où il est finalement enterré[3]. Jean Sarrote, devenu notaire et secrétaire du roi après 1418, ne paraît pas avoir été particulièrement attaché à Paris, mais avoir choisi ce lieu d'inhumation en raison de son prestige[4].

Un troisième cas de figure peut être envisagé à travers l'exemple de Jean de Kernezné, d'origine bretonne, « jadis grand escuier de tres haut et très puissant monseigneur le duc de Bourgogne », décédé en août 1412 et enterré dans la chapelle Saint-Yves, rue Saint-Jacques : ce choix d'inhumation est un « compromis » entre l'identité bretonne du défunt et sa carrière au service du duc de Bourgogne, envers lequel il exprime ainsi sa fidélité[5]. On peut toutefois remarquer que pour les nobles issus des territoires sous domination bourguignonne, une sépulture sur leurs propres terres permet d'allier enracinement familial et expression d'une fidélité à leur seigneur.

Si l'implantation parisienne est donc bien la première raison pour laquelle certains serviteurs du duc se font enterrer à Paris, il semble que des raisons de prestige ou de fidélité aient pu dicter certaines élections de sépultures.

Au vu du faible nombre de serviteurs du duc de Bourgogne enterrés à Paris, il a semblé intéressant de considérer les Parisiens revendiquant dans leur épitaphe leur qualité de serviteurs du duc de Bourgogne. On peut en effet considérer ces mentions comme la matérialisation d'un attachement que l'on souhaite rappeler au-delà de la mort elle-même. Outre les secrétaires évoqués ci-dessus, deux occurrences ont été relevées : Guillaume Sanguin (†1442), enterré aux Innocents, se présente comme « escuier, en son vivant eschançon du roy Charles VI de ce nom,

---

[1] Cf. ci-dessus, chap. 3, p. 216, et Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 84, n° 86.
[2] Le petit nombre de laïcs enterrés à Notre-Dame montre bien que le chapitre s'est appliqué à faire respecter cette règle. *Épitaphier du vieux Paris*, *op. cit.*, t. X, p. XVI.
[3] Georges GRASSOREILLE, « Histoire politique du chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la domination anglaise », *MSHPIDF*, 1882, vol. 9, p. 116.
[4] Il possède en effet une prébende au chapitre de Sainte-Waudru à Mons, ainsi que des biens immobiliers aux finages de Paris, Luzarches et Chaumontel (Val d'Oise), et Dolignon (Aisne, arr[t] Laon). Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 116, n° 238.
[5] Sur ce gentilhomme breton qui apparaît dans l'entourage ducal en 1406 d'abord comme jouteur, voir Bertrand SCHNERB, « Des Bretons à la cour de Bourgogne sous les deux premiers duc de la Maison de Valois (du milieu du XIVe au début du XVe s.) », *op. cit.*, p. 468-471; *Épitaphier du vieux Paris*, *op. cit.*, t. XII, p. 418, n° 5870.

conseiller et maistre d'hôtel de monseigneur le duc de Bourgogne », avant d'énoncer ses fiefs[1]. Toujours aux Innocents se trouve la tombe de Colin de Neuville († après 1442), « vivant vendeur de poissons de mer es halles de Paris et bourgeois de Paris, maistre d'hostel du duc Philippes de Bourgogne, receveur pour le roy nostre sire des aides et tailles en l'élection de Paris »[2]. Il n'est pas indifférent de constater que ces exemples sont postérieurs à la conclusion du traité d'Arras et à la fin de la guerre civile, alors même que le duc de Bourgogne ne visite pas la capitale entre 1435 et 1461 : la fidélité de ces Parisiens envers le duc qu'ils ont servi, qu'il soit présent ou absent, est ici réaffirmée. En revanche, certains officiers taisent dans leur épitaphe leur appartenance à l'Hôtel ducal, le service du roi primant sur celui du duc. C'est le cas de Pierre Blanchet (†1400), fils du secrétaire Jean Blanchet, qui se dit « conseiller et maistre des requestes de l'hostel du roy Charles VI » dans son épitaphe aux Cordeliers, sans mentionner sa qualité de conseiller et maître des requêtes du duc[3], pas plus que ne le fait Jean du Drac (†1403), qui a occupé les mêmes charges[4]. De même, les membres de la famille d'Orgemont, bien que très liés au duc de Bourgogne, ne le mentionnent pas dans leur épitaphe[5]. Ceci nous permet en définitive de rappeler que Paris est avant tout l'espace des serviteurs du roi de France. Si certains officiers du duc de Bourgogne ont pu nouer des liens avec la capitale, notamment en poursuivant une carrière dans l'administration royale, pour nombre d'entre eux la localisation parisienne n'a de sens que tant que le duc se trouve à Paris. La rareté des inhumations courtisans bourguignons à Paris reflète peut-être, outre les lacunes des sources, le caractère transitoire qu'a revêtu pour les gens de cour le passage dans la capitale du royaume.

En définitive, la question de l'insertion sur le long terme des membres de la cour de Bourgogne dans l'espace parisien doit recevoir une réponse nuancée. Si certains s'implantent durablement dans la capitale, y établissant leurs affaires, s'y mariant, ou s'y faisant enterrer, on observe une grande variabilité des situations, en fonction des activités pratiquées, de la qualité des personnes concernées, mais aussi de la période au cours de laquelle se nouent leurs contacts avec Paris. Le principat de Philippe le Hardi, et particulièrement ses dernières années, au cours desquelles le duc séjourne presque continûment à Paris, paraît favorable à l'implantation de ses

[1] *Épitaphier du vieux Paris, op. cit.* t. VI, p. 38, n° 2658.
[2] *Ibid.*, t. VI, p. 51, n° 2678; Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris, op. cit.*, p. 240, n. 1.
[3] Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires, op. cit.*, p. 140, n° 250; *Épitaphier du vieux Paris, op. cit.* t. III, p. 316, n° 1199.
[4] *Épitaphier du vieux Paris, op. cit.*, t. IX, p. 35, n° 4000.
[5] Le chancelier Pierre d'Orgemont (†1380), son fils Amaury (†1400) et son petit-fils Pierre (†1415) sont enterrés à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers. Tous mentionnent leurs fonctions au service du roi, mais pas celles qu'ils ont exercées pour d'autres princes – Amaury d'Orgemont ayant par exemple été chancelier du duc d'Orléans et conseiller du duc de Bourgogne. *Ibid.*, t. II, n° 790, 791, 792.

serviteurs dans la ville. La période de la guerre civile a sans doute brisé un certain nombre de liens qui s'étaient progressivement mis en place, et qui n'ont pu être rétablis par la suite, faute de présence ducale en ville.

III.Liens choisis, liens subis : sociabilité et confrontation

Les membres de la cour entrent donc en relation avec les habitants de Paris dans le cadre de leur vie quotidienne, et certains d'entre eux s'implantent durablement dans la capitale du royaume. Au-delà des seules relations économiques ou marchandes, et avant que de franchir le pas d'une installation en ville, les interactions entre gens de la cour et gens de la ville prennent des formes très variées. Dans le cadre urbain, les membres de l'Hôtel et de la cour, dont on a vu qu'ils étaient liés par une conscience et des solidarités de groupe, sont souvent des hommes jeunes, célibataires et en armes[1]. Soucieux de se distraire, ils participent à la vie et à l'animation urbaines, mais sont parfois facteur d'instabilité, voire de violence.

1. Gens de cour et sociabilité urbaine

Les hommes de la cour s'insèrent dans les réseaux de sociabilité urbaine qu'ils fréquentent lors de leurs passages en ville. Ils visitent par exemple les tavernes de la ville, qui sont des lieux de divertissement et d'affaires. Joceran Frepier émaille ainsi sa comptabilité des noms des hôtels où il a mené ses affaires : il envoie son clerc rencontrer Robert Monnot dans l'hôtel de la Rappée, au cœur du quartier des Halles[2], il prête un franc à Pierre de Montbertaut dans la taverne des Quatre fils Hemon, à nouveau près des Halles[3]. Ces tavernes ne sont pas uniquement situées à proximité des hôtels ducaux mais se répartissent dans toute la ville, attestant de la facilité et de la rapidité des déplacements : des valets du duc de Bourgogne vont s' « ebatre » dans une taverne près de Notre-Dame[4], des chevaliers du duc attendent leur maître en visite chez le roi à la taverne de la Moufle, face à l'hôtel de Saint-Pol[5], Hennequin de Cleves, queux, boit « tout seul en une taverne ou pend l'enseigne de l'ymage sainct Loys en la rue du Petit Pont a Paris », rive gauche[6].

---

[1] Claude GAUVARD, « La violence des hôtels princiers à Paris », *op. cit.*, p. 235.
[2] ADN, B 3330, f° 224 v°, sans date, vers 1398. Sur ces hôtel, point de rendez-vous au cœur du quartier : Anna JOURDAN, « L'immunité de la Rappée au quartier des Halles (1137-1674) », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715)*, 1935, p. 11.
[3] ADN, B 20 124, f° 148 v°.
[4] AN, JJ 133, n° 70, juillet 1388.
[5] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 252, mai 1396.
[6] AN, JJ 165, n° 71, sans date.

Des liens de voisinage, d'amitié, d'entraide, se nouent avec les Parisiens régulièrement rencontrés. On a déjà évoqué le cas d'Ysabelet des Champions, qui fréquente un temps un homme de la cour qui l'aide à se marier[1]. On peut citer aussi les valets des hôtels qui dorment les uns chez les autres « pour cause de voisinage »[2]. Les lettres de rémission donnent de nombreux exemples de Parisiens poursuivis pour recel d'objets dérobés au sein des hôtels princiers, ce qui témoigne des liens entretenus, voire de complicités, entre ceux qui fréquentent ces hôtels et le reste de la population parisienne. Colin Petit est emprisonné au Châtelet pour un vol de chevaux commis avec « un appellé Guillemin Josset, avec lequel il s'estoit acointié *pour ce qu'il l'avoit veu repairier en l'ostel de notre tres cher et tres amé oncle le duc de Bourbon* »[3]. On mesure effectivement l'intérêt qu'il y a de se lier avec des serviteurs ayant accès aux richesses entreposées dans les hôtels princiers : Jeanne Fournière, épouse de maître Pierre de Bérigny, stocke chez elle 55 écuelles d'argent doré signées aux armes du duc et de la duchesse de Bourgogne, ainsi que plusieurs houppelandes fourrées, anneaux et gobelets d'argent, dérobés par un écuyer nommé Étienne de la Basoche. Elle plaide non seulement sa bonne renommée, mais aussi sa qualité d'ancienne nourrice du roi pour obtenir rémission, ce qui montre qu'elle gravite dans les cercles élargis des cours[4].

La désignation des exécuteurs testamentaires permet aussi de mettre en lumière les réseaux de relations qui se tissent dans et hors de la cour. Gillequin de la Motte, écuyer, sommelier du corps du duc, choisit comme exécuteur testamentaire Miles de Lyons, qui est en 1421 lieutenant du capitaine du Louvre[5]. Martin Porée (†1426), professeur au *studium* du couvent des Jacobins de Paris, où il enseigne dix-neuf ans, puis confesseur de Jean de Bourgogne de 1398 à sa nomination comme évêque d'Arras en 1407, choisit pour exécuteurs un Parisien, M^e^ Guillaume le Breton, archidiacre de Provins et conseiller au Parlement, et un Arrageois, Florient le Bouchel, son receveur[6]. Le financier Augustin Ysbarre (†1425) compte parmi ses exécuteurs le secrétaire Guillaume de Neauville[7].

---

[1] Cf. ci-dessus, p. 397.
[2] Les hôtels du clerc et notaire du roi Michel Mignon et de l'amiral de France Jean de Vienne se situent tous deux rue Jean Lointier, « ouquel hostel ledit Perrinet [serviteur et garde des chevaux de M^e^ Mignon] et les autres genz de notre clerc ont repairié souvent et repairent pour cause de voisinage » : AN, JJ 145, n° 82, octobre 1393.
[3] AN, JJ 145, n° 471, février 1394.
[4] Louis DOUËT D'ARCQ (éd.), *Choix de pièces inédites*, *op. cit.* t. II, p. 194.
[5] AN, X ^{1A} 4794, f° 104 v°, 2 juillet 1425. Miles de Lyons : cf. *Ibid.*, t. II, p. 385.
[6] BnF, NAL 184, f° 93 v°. Sur Martin Porée : Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 395-399; Bertrand SCHNERB, « Les ducs de Bourgogne de la Maison de Valois et les frères mendiants », *op. cit.*, p. 275. Sur Guillaume de Neauville, Parisien dont la carrière se déroule en périphérie de la cour de Bourgogne, voir ci-dessus, chap. 5, p. 338.
[7] Les autres exécuteurs sont Girarde, veuve d'Augustin, Barthélémy Martin, marchand de Lucques, Pierre Lamiel, abbé de Saint-Magloire, et Robert Poittevin, curé de Saint-Leu-Saint-Gilles. Ce dernier ainsi que Guillaume de Neauville se récusent : AN, X ^{1A} 65, f° 6 B, 26 janvier 1426 ; BnF, NAL 184, f° 93.

Le duc paraît dans certains cas encourager ces relations avec la société parisienne, et la participation de ses serviteurs à la vie locale. En février 1422, il ordonne à son receveur général de donner de l'argent « a ses pages, pour donner a disner aux pages du roy nostre seigneur »[1]. Des membres de l'Hôtel reçoivent des dons ducaux pour participer aux activités de la confrérie de saint Georges, qui regroupe les armuriers, heaumiers et haubergiers parisiens[2]. Cette confrérie de métier, dont le siège est l'église du Saint-Sépulcre, rue Saint-Denis, y célèbre la fête de son saint patron le 23 avril : à cette occasion, Girart de Hainaut, valet des armures du duc, reçoit en 1412 avec Pierret, valet des joyaux, 2 fr. 5 s.t. « pour aler boire avec les autres armeuriers de Paris le jour de la feste de saint Jeorge »[3], et 4 fr. et demi pour la même cause en 1413[4]. Les confréries parisiennes semblent assez ouvertes sur la ville et sur les nouveaux arrivants en général[5], et on peut donc penser que d'autres membres de l'Hôtel prenaient part aux activités de confréries de métier ou de dévotion lorsqu'ils étaient en ville[6]. Ces dons ducaux ont certainement aussi une signification politique, à un moment où le contrôle de la ville s'avère crucial pour le duc de Bourgogne.

De multiples liens interpersonnels unissent donc gens de cour et gens de ville, les premiers s'intégrant en partie dans les réseaux de sociabilité des seconds.

2. Violence et délinquance

La coexistence de la cour et de la ville n'est cependant pas toujours placée sous le signe de la sociabilité heureuse et pacifique. Le milieu de cour, du fait des jeux de pouvoir et des tensions qui le traversent, est propice à la violence[7], cette dernière pouvant déborder du cadre de la cour et s'exprimer à l'encontre de la ville. Violence et délinquance urbaines ne sont certes pas uniquement le fait des membres des Hôtels princiers, mais il paraît évident que la présence de cette population jeune, mobile et turbulente peut être un facteur d'instabilité[8]. Lettres de

[1] ADN, B 1927, f° 179, mandement du 24 octobre 1422.
[2] Dominique ROBCIS, *Armes, armures et armuriers*, *op. cit.*, p. 43-44.
[3] ADCO, B 1570, f° 197 v°, lettres du 23 avril 1412.
[4] « Pour lui aidier a faire la feste des armuriers en l'eglise du Sepulcre à Paris le jour de monseigneur saint George ». Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 633.
[5] Sylvie CLAUS, « Les confréries parisiennes de la fin du Moyen Âge : pour une géographie du phénomène », *BSHPIDF*, 1996-1997 1995, n° 122 à 124e années, p. 68.
[6] Le financier et marchand de vin Laurent des Bordes, concierge de l'hôtel d'Artois sous Philippe le Bon, prête en 1415 100 l.t. à la confrérie de la Conception Notre-Dame aux marchands et vendeurs de vins de Paris pour les travaux de sa chapelle. Cf. Yvonne-Hélène LE MARESQUIER-KESTELOOT, *Le Commerce fluvial dans la région parisienne au XVe siècle, III*, *op. cit.*, p. 97.
[7] Voir pour la cour de Bourgogne deux récents recueils de contributions sur ce thème : « L'envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignons et liégeois », *PCEEB*, 2008, vol. 48; « La face noire de la splendeur : crimes, trahisons et scandales à la cour de Bourgogne aux XIVe et XVe s. », *Revue du Nord*, 2009, vol. 91, n° 380.
[8] Claude GAUVARD, *Violence et ordre public*, *op. cit.*, particulièrement chap. 12, « La violence des villes » et chap. 13, « La violence des hôtels princiers à Paris ».

rémission et comptabilité permettent de repérer certains des faits répréhensibles dont se rendent coupables les membres de la cour à Paris et dans ses environs.

a) Une délinquance « ordinaire »

Plusieurs éléments, que nous avons déjà évoqués, peuvent favoriser l'usage de la violence par les membres de la cour de Bourgogne dans le cadre parisien, au rang desquels se trouvent le nombre et la fluctuation de la population de l'Hôtel, tout comme les liens de solidarités qui unissent ses membres, prompts à tirer l'épée ou le couteau pour venger leur honneur blessé[1]. Le port d'armes facilite les explosions de violence : malgré les efforts des autorités pour le limiter, il est revendiqué comme un droit par les nobles, qui sont l'une des composantes majeures de la cour. Après sa tentative de rapt sur une épicière de Paris, Renaud d'Azincourt se défend d'avoir enfreint les règles du port d'armes : « il n'y a point de port d'armes, car les diz Regnault et Humbelet sont nobles, et du païs de Picardie, et de guerres d'amis ; dit aussi qu'il fault, avant qu'il y ait port d'armes, que on ait entencion et volenté de mal faire, et aussi que on face mal »[2]. La position ambiguë des membres de l'Hôtel par rapport aux autorités urbaines est aussi génératrice de troubles[3]. Les malfaiteurs utilisent l'argument de l'appartenance à l'Hôtel ducal pour parvenir à leurs fins : à Crosne (Essonne, arr^{t} Évry), en 1397, quatre compagnons, pour réveiller une maisonnée de nuit, prétendent qu'ils sont au duc de Bourgogne : le mari, qui ne répondait pas, se lève alors et leur ouvre, ce qui permet aux compagnons d'enlever son épouse[4]. La frontière entre l'exercice d'un droit de prise plus ou moins étendu et l'abus de pouvoir n'est pas toujours très nette. Des valets de faucons du duc de Bourgogne passant près d'un moulin à proximité de Grandpuits (Seine-et-Marne, arr^{t} Melun) prétendent acheter – c'est du moins la version qu'ils présentent pour obtenir une lettre de rémission – une poule au meunier et à sa femme. Bien qu'ils insistent sur le fait que les faucons sont au duc de Bourgogne, le meunier refuse, et une rixe s'ensuit, au cours de laquelle il est tué[5].

[1] Cf. ci-dessus, chapitre 5, p. 297.
[2] Antoine LE ROUX DE LINCY, « Tentative de rapt », *op. cit.*, p. 329. Le Humbelet dont il est question est Humbelet Prevot, compagnon d'armes de Renaud d'Azincourt, qui l'a accompagné dans la tentative de rapt.
[3] Cf. ci-dessus, chap. 2, p. 191 et suivantes.
[4] AN, JJ 151, 223, février 1397, cité par Claude GAUVARD, *« De grace especial », Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 331.
[5] AN, JJ 148, f° 207, janvier 1396 (n.st.). Le lien avec le duc est souligné, cette insistance montrant que ce lien est utilisé comme un argument d'autorité : « afferma ledit fauconnier en sa conscience les diz faucons estre a notre dit oncle » ; « ledit fauconnier leur dist encore courtoisement qu'il convenoit qu'il en eust pour l'argent et que les faucons qu'il avoit estoient a notre dit oncle ».

Les affaires dans lesquelles les membres de la cour sont impliqués à Paris sont, d'après les sources, surtout des cas d'atteintes aux personnes : cela s'explique par le fait que les rixes sans mort d'homme, tout comme les vols, ne produisent pas forcément de trace écrite judiciaire[1], et qu'une partie sans doute importante des actes commis par les membres de la cour faisait l'objet d'un règlement interne. Une affaire comme celle du cheval de Louis de Vernodes, écuyer tranchant du duc Philippe, qui a été saisi pour dettes, et récupéré par son propriétaire les armes à la main, paraît exceptionnelle[2]. En revanche, les valets paraissent coutumiers des rixes : M^e^ Gervaise le Conte, chirurgien du roi et du duc, est rémunéré en juillet 1384 « pour ce qu'il avoit visité du commandement de mondit seigneur aucuns des varles de son hostel qui *de novel* avoient esté navrez a Paris »[3]. Le harpeur ducal Baude Fresnel a tué une femme à Paris en 1389 : en tant que clerc marié, il est détenu dans les prisons de l'évêque, puis absout en 1395[4]. Le chevaucheur Colin le Sot obtient rémission pour avoir levé la main sur un sergent à verge dans une taverne du carrefour du Temple[5]. Quelques affaires de viol sont signalées. Par un mandement donné au bois de Vincennes, le 27 avril 1373, le duc donne 30 fr. à « une fille que Baudet, narcarin [tambourin] de monseigneur avoit afforcié »[6]. Guibert de Saint-Benoît, écuyer, échanson du duc de Bourgogne, accusé d'un viol, fait porter l'affaire successivement devant l'official de Saint-Germain-des-Prés, le Châtelet et le Parlement, avant d'obtenir un accord en 1403[7].

Ces rares affaires ayant laissé des traces archivistiques partagent plusieurs caractéristiques. D'une part, pour celles qui apparaissent dans les registres de la chancellerie, la gravité des actes et/ou la qualité des victimes expliquent qu'elles n'aient pu être étouffées ou faire l'objet d'un règlement interne. Dans plusieurs cas, il s'agit en effet d'atteintes à la majesté et à la souveraineté royale, par exemple lorsque Louis de Vernodes récupère son cheval chez le sergent à verge qui l'a saisi, ou lorsque Colin le Sot lève la main sur un autre sergent. Quant à Renaud, sire de Pons, chambellan et conseiller du duc, il se rend coupable d'un accès de violence en pleine rue contre des officiers du roi en juillet 1408[8], tandis que Jacob Thyruin,

[1] Claude GAUVARD, *Violence et ordre public*, *op. cit.*, p. 239.
[2] AN, JJ 136, n° 226 (rémission donnée en septembre 1389, les faits datant de 1386).
[3] ADCO, B 1463, f° 112 v°. Mandement du 5 juillet 1384.
[4] AN, JJ 149, n° 101.
[5] AN, JJ 158, n° 224, décembre 1403.
[6] ADCO, B 1441, f° 58 v°, cite par Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy*, *op. cit.*, p. 26.
[7] Accord daté du 21 mars 1403, X [1C] 85 B. Cité par Claude GAUVARD, *« De grace especial », Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 25.
[8] AN, JJ 162, n° 139, rémission datée de juillet 1408, pour des faits commis le 24 juin précédent.

serviteur de Jean de Baudescault, a participé à une rixe qui se termine par des injures contre le sergent du roi « en enffraignant la sauvegarde du roy nostre sire »[1].

D'autre part, pour celles qui apparaissent dans la comptabilité, l'attention avec laquelle ces affaires criminelles sont suivies dans les cercles de gouvernement bourguignon transparaît à travers ces mentions qui témoignent de l'intervention directe du duc, la plupart du temps financière, en faveur des victimes de la violence de ses serviteurs. Philippe le Hardi fait en avril 1386 un don de 30 francs à Agnesot, veuve du sergent à verge Jean de Bediers, tué par des gens du duc qui se sont ensuite enfuis[2] ; il dédommage la victime que son tambourin avait violée. La présence, dans les archives de la Chambre des comptes de Lille, de l'enquête faite suite au viol à Paris d'Ysabelet des Champions par quatre compagnons membres de l'Hôtel de Bourgogne témoigne de l'intérêt suscité par cette affaire. En même temps, dans ce cas précis, l'intervention ducale paraît avoir été limitée, comme le montre la durée de la détention d'un des malfaiteurs. Cela s'explique sans doute par le fait que les coupables, bien identifiés[3], ont avoué leur crime devant témoins, et en présence de la victime, aux sergents venus les arrêter, et se sont rendus d'eux-mêmes au Châtelet où ils ont été emprisonnés, rendant compliquée une intercession ducale[4].

S'il est certain que des membres de l'Hôtel et de la cour se rendent coupables de divers actes répréhensibles à Paris et dans ses environs, la documentation nous renseigne donc avant tout sur la gestion de ces actes par les autorités : le duc, sans doute soucieux de maintenir de bonnes relations avec les autorités royales, s'efforce d'éteindre les poursuites visant ses serviteurs par le moyen de dédommagements financiers aux victimes. Dans le cas où l'affaire est trop grave pour être étouffée, et en particulier dans les cas d'atteinte à la sauvegarde royale, les lettres de rémission obtenues, souvent très peu de temps après le crime, témoignent de l'influence ducale[5].

Enfin, il faut noter que si les gens de la cour apparaissent souvent comme les coupables de vols ou de violences, ils en sont parfois aussi les victimes. Les rues de Paris sont loin d'être

---

[1] Claude GAUVARD, *Violence et ordre public*, *op. cit.*, p. 233.
[2] ADCO, B 1462, f° 110, mandement du 30 avril 1386.
[3] Il s'agit de Barthélémy du Verge, valet de Louis de Vernodes, Colin Gracieux, valet de la chapelle ducale, « Jehannin des levriers de la court monseigneur de Bourgogne », et Jean Sevestre, « un Breton boteleur de foing demourant en Greve » : ADN, B 1276, n° 12 884, enquête du 2 janvier 1394 (n. st.).
[4] Sur l'arrestation, qui se produit dans la taverne des Maillets, sur l'Île de la Cité : ADN, B 655, n° 14662, dépositions de M^e^ Gilles Locque, procureur en Parlement, témoin de l'arrestation, et des sergents y ayant procédé. Pour obtenir la reddition des coupables, les sergents prétendent qu'il s'agit d'un malentendu, et qu'un passage au Châtelet va permettre aux parties de se mettre d'accord. Barthélémy du Verge est emprisonné de janvier 1394 à juillet 1397, avant d'être libéré sur permission du nouveau mari d'Ysabelet, qui se trouve être Gilles Locque : AN, X 2^A^ 12, f° 205 ; 220 v° ; 264, 352 v° A.
[5] Sur les jeux d'influence Barbara HANAWALT, « Fur collar crime: the pattern of crime among the fourteenth-century English nobility », *Journal of Social History*, 1975, vol. 8:2, p. 1–17.

sûres, et les mauvaises rencontres y sont fréquentes, d'autant que la dispersion des hôtels des membres de la cour rend nécessaires les allées et venues pour ceux qui servent le duc. Beraut de Bussy, chambellan ducal, est attaqué « en alant par nuyt de l'ostel d'Artois en son hostel »[1]. Le brodeur et valet de chambre de Philippe le Hardi Robin de Varennes est attaqué à Paris alors qu'il se rend au « coucher » du duc[2]. Ils sont parfois victimes de vols à Paris, tels Perrin Vion, valet des armures, qui reçoit 20 francs de dédommagement de la part du duc[3], ou Guyot le Jay, maître de la chambre aux deniers de la duchesse, à qui l'un de ses valets dérobe 380 écus dans l'hôtel du Mouton, rue aux Prêcheurs, en juin 1409[4].

La question de la délinquance permet donc d'aborder un nouvel aspect de la relation entre ville et cour : si les actes commis par les serviteurs du duc ne se démarquent pas de la criminalité ordinaire de la ville, le traitement qui leur est donné, tel qu'il apparaît dans les sources, est très spécifique, et témoigne à la fois des solidarités qui s'expriment à l'intérieur de l'Hôtel ducal, entre le maître et ses serviteurs, et du souci de ménager les relations entre cour et ville.

b) Guerre et violence

La présence de la cour en ville peut être associée à un autre type de violence, liée cette fois à la guerre. Lorsque Paris et sa région deviennent un champ de bataille, ce qui se produit régulièrement dans le premier tiers du XV^e^ s.[5], les habitants peuvent à juste titre craindre les exactions des gens de cour, devenus gens de guerre par une véritable dilatation de la fonction de protection du prince, qui est d'ordinaire la leur[6]. La militarisation de l'entourage de Jean sans Peur témoigne en effet de la continuité existant entre cour et armée du prince[7].

Avant même que la guerre ne soit ouvertement déclarée, les convocations de troupes et les prises d'armes, qui se produisent régulièrement dans le cas de Paris, font régner en ville un sentiment d'insécurité[8]. En 1401, lors de la première prise d'armes qui l'oppose à Louis

[1] Don de 25 fr. « pour lui aidier a garir d'une mauvaise bature que l'en lui avoit faicte en alant par nuyt de l'ostel d'Artois en son hostel » : ADCO, B 1556, f° 76 v°, mandement du 28 avril 1409.
[2] « Deux ou trois compaignons armes fussent issus, envers l'entree de la nuit, d'un hostel, et eussent assailli ledit suppliant [Robin de Varennes] tout desarmé, qui s'en aloit de son hostel au coucher de notre dit frere [le duc de Bourgogne] ». AN, JJ 100, n° 361, lettre de rémission donnée à Paris le 19 février 1370 (n. st.).
[3] ADCO, B 1462, f° 100-100 v°. Mandement du 7 février 1386 (n.st.)
[4] BnF, Bourgogne 56, f° 36.
[5] Monstrelet remarque qu'en 1411 les Parisiens « encores n'estoient point acoustumez de guerre », ce qui ne tarde pas à changer… Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. II, p. 192.
[6] Werner PARAVICINI, « Structure et fonctionnement de la cour bourguignonne au XVe siècle », *op. cit.*
[7] Bertrand SCHNERB, « Les capitaines de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (1404-1419) », *op. cit.*, p. 329.
[8] Sur l'impact de la guerre sur les communautés urbaines : C. RAYNAUD (dir.), *Villes en guerre : actes du colloque tenu à l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 8-9 juin 2006*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2008, 243 p., en particulier P. JANSEN, « Citadins et hommes de guerre dans les Marches aux XIV^e^ et XV^e^

d'Orléans, Philippe le Hardi demande à ses hommes de « venir en armes couvertes pour le servir au plus grant nombre de gens d'armes qu'il[s] pouvoi[en]t »[1]. La menace de la guerre donne lieu à des préparatifs : la population se regroupe à l'intérieur des murs de la ville, les domaines suburbains étant la première proie des hommes d'armes stationnés dans les villages alentours. En 1405, le chancelier Jean Canard envoie l'un de ses serviteurs « en l'ostel que a ledit monseigneur l'evesque d'Arras en la ville de Gonnesse, pour le garder d'aucun gens d'armes qui lors estoient mandez es parties de France par messeigneurs les ducs d'Orleans et de Bourgoigne »[2]. La population s'émeut et prend les armes, la rumeur transforme le climat urbain. Le Bourgeois de Paris rapporte que le 10 octobre 1405 « vint telle esmeute en la ville de Paris, comme on pouroit gueres veoir sans savoir pourquoy ; mais on disoit que le duc d'Orleans estoit à la porte de Sainct-Anthoine à toute sa puissance, dont il n'estoit riens ; et les gens du duc de Bourgogne s'armerent, car les gens de Paris furent si esmeuz, comme ce tout le monde feust contre eulx et les vousist detruire, et si ne sceut on oncques pourquoy ce feust »[3]. La relation du monde urbain et des hommes d'armes est dans ces moments de tension extrêmement ambiguë. Les gens d'armes sont à la fois des protecteurs face aux menaces extérieures et un danger intérieur en raison des violences et désordres qu'ils peuvent provoquer, d'autant que la situation est souvent amenée à se prolonger : en 1405, les troupes bourguignonnes sont mobilisées du 15 août au 20 octobre, rassemblant au maximum 4560 « lances », soit plus de 13 000 chevaux ; entre septembre et novembre 1410, le duc Jean tient environ 15 000 combattants dans et autour de Paris[4].

La présence de ces hommes d'armes en ville et à proximité pose des problèmes d'approvisionnement. Les documents témoignent du souci du duc de maîtriser autant que faire se peut les déprédations, de façon à éviter de s'aliéner la population parisienne. Lors de la prise d'armes de 1405, le souci d'épargner les populations est érigé en argument politique : dans une lettre à la Chambre des comptes, le financier Jean Chousat explique que le duc a demandé le départ des gens d'armes, « pour ce que lui et mesdis seigneurs ses frères ont grant compacion du povre pays du roy, qui se gaste par les gens d'armes d'aucuns qui sont de tous poins sur ledit pays, et y vivent des biens des povres gens, ce que ne font pas les leurs, desquelx, la Dieu

---

siècles : une difficile cohabitation », p. 63-84, et P. MONNET, « La ville et la guerre dans quelques cités de l'Empire aux XIV^e^ et XV^e^ siècles : de l'urgence immédiate à la mémoire identitaire », p. 185-223.

[1] ADCO, B 1538, f° 120, lettres du 28 mars 1402 ; BnF, Bourgogne 23, f° 33.

[2] AN, X 1C 94 A, n° 39, 12 juillet 1407.

[3] Affirmation réitérée en 1410, avec toutefois une nuance critique : « le duc de Bourgongne et ses freres admenerent leur puissance de devers Flandres et Bourgongne, mais ilz ne prenoient que vivres ceulx au duc de Bourgongne ne à ses aidans, mais trop largement en prenoient ». Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 3, 7.

[4] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 176-177, 526.

mercy, une seule plainte n'a encores esté ne ne sera »[1]. Le Bourgeois de Paris fait écho à cette propagande ducale qui prétend que les gens du duc sont particulièrement disciplinés, puisqu'il affirme que les Bourguignons payent comptant toutes leurs dépenses[2].

Plusieurs affaires témoignent pourtant des déprédations subies par les Parisiens lors des périodes de prises d'armes. M^e^ Jean Guyot, « docteur en decret et conservateur des previleges de l'université de Paris », est dédommagé sur les finances ducales en décembre 1406 pour deux queues de vin saisies de fait par Gautier de Ruppes, chambellan ducal, lors de la prise d'armes de 1405[3]. Les écuyers venus au mandement du duc à Paris en 1411 pour le servir en armes et s'étant logés sur les terres du couvent des Mathurins « et y pris vivres et fourrages ainsy qu'ont coutume de faire en pareil cas gens d'armes », sont condamnés en Parlement, mais remboursés de leur amende par le duc[4]. Michel de Vienges, chanoine d'Autun et secrétaire ducal, est dédommagé pour 24 queues de vin « qui lui furent prises a Mont Rouge prez de Paris pour la despense de feu monseigneur le duc Jehan [en 1417] quant icellui feu seigneur y ala en armes en intencion d'entrer a Paris »[5].

Les dédommagements versés par le duc de Bourgogne indiquent, une fois les tensions retombées, le souci de ménager les Parisiens qui auraient eu à se plaindre de l'attitude des gens de guerre bourguignons – en particulier si ces Parisiens sont influents, comme le montre l'identité des bénéficiaires de ces réparations. Des interventions similaires sont à signaler pour les faits de violence armée : le duc intervient en tant qu'arbitre dans une affaire opposant des hommes d'armes venus du nord à un écuyer nommé Guillaume de Gaigneville : un chevalier brabançon et un écuyer liégeois, détenus au Châtelet pour avoir jeté l'écuyer par la fenêtre de leur hôtel, rue Saint-Jacques, en octobre 1405, sont libérés à la suite d'un arbitrage rendu par le duc et le connétable de France, qui accorde à la victime 200 francs de dommages et intérêts, cette somme étant versée par le duc[6]. Autre exemple : un accord est trouvé pour éteindre le procès intenté par un serviteur de l'évêque d'Arras qui s'est trouvé pris dans une querelle intra-

[1] Louis Prosper GACHARD, *Rapport à M. le ministre de l'Intérieur sur les archives de Dijon*, Bruxelles, impr. de Hayez, 1843, p. 107.
[2] Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 1.
[3] Il reçoit alors 30 fr. ADCO, B 1547, f° 198 v°.
[4] Ont été condamnés pour ces faits chacun à 63 fr. 4 gros d'amende Guillaume de Mairey, seigneur de Fontaines, Jean de Besançon, boucher de l'Hôtel, Guillaume Poincot, Perrenot Moreau, Jean de Beze et Jean Cormoillon, échansons du duc. BnF, Bourgogne 23, f° 85 v°, Bourgogne 57, f° 217; ADCO, B 1576, f° 140 v° ; Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 3807.
[5] ADN, B 1929, f° 102, mandement du 26 mai 1423.
[6] ADCO, B 1543, f° 111 v°-112.

bourguignonne[1]. En 1417, le médecin parisien Jean de Lyon, attaqué et grièvement blessé par des partisans bourguignons en 1411, obtient réparation[2].

Parallèlement au dédommagement de certaines victimes des gens de guerre, d'autres méfaits commis dans le cadre de la guerre civile sont autorisés par le commandement bourguignon. En effet, un système de prises et de confiscations à l'égard de ceux qui sont désignés comme ennemis encourage les gens de guerre bourguignons aux déprédations[3]. D'après Jean Juvénal des Ursins, lors de l'entrée du duc de Bourgogne à Paris en octobre 1411, ses gens d'armes sont logés « par fourriers és maisons des bourgeois de Paris, et spécialement és hostels de ceux qu'on soupçonnoit avoir eu accointance, amour, et fraternité à ceux qu'on disoit Armagnacs, ou aucuns d'eux »[4]. Cette situation a pour conséquence dans la capitale l'occupation par les soldats bourguignons des demeures désertées, et ce dès avant 1418. En 1425, un procès oppose Jeanne de Sens, veuve de Pierre l'Orfèvre, conseiller au Parlement, qui avait quitté Paris en 1411, au comte de Suffolk : la veuve s'efforce de récupérer les biens de son mari confisqués par les Bourguignons, et accuse Enguerrand de Bournonville de s'être logé dans son hôtel parisien, rue de la Bretonnerie, et d'en avoir emporté tous les meubles[5]. Ce même Enguerrand pille, en avril 1413, en compagnie de Georges de la Trémoille, les biens du prévôt de Paris Pierre des Essarts, sans doute autorisé en cela par le duc de Bourgogne, qui fait face alors au difficile problème du paiement de ses troupes[6]. En 1413, Morinot, seigneur de Tourzel, accusé par un marchand vénitien de l'avoir fait emprisonner à Paris et d'avoir dérobé ses biens et joyaux, est protégé par Jean sans Peur qui fait rédiger à son profit un projet de « certificat d'innocence »[7].

Il faut noter que la violence armée à Paris et aux alentours n'est toutefois pas uniquement le fait des partis armagnac ou bourguignon, et que la ville n'est pas seulement un champ de bataille investi par des troupes extérieures : les Parisiens eux-mêmes sont susceptibles de prendre les armes pour défendre la ville ou mener des actions dans ses faubourgs. Le contrôle de la milice urbaine et de l'organisation militaire de la capitale est

---

[1] De façon classique, les tensions existent entre membres d'un même parti et soldats d'une même armée : l'affaire se produit parce que « noise et debat se feust meu entre aucuns du pays de Bourgogne d'une part, et […] aucuns autres du païs de Picardie jusques a grant nombre de personnes d'autre part, qui touz estoient venuz et alez audit lieu de Gonnesse au commandement de mondit seigneur de Bourgoigne »AN, X ^{1C} 94 A, n° 39, 12 juillet 1407.
[2] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse, op. cit.*, t. II-III, p. 225, n° 804.
[3] Bertrand SCHNERB, *Enguerrand de Bournonville, op. cit.*, p. 98.
[4] Jean JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI, op. cit.*, p. 471.
[5] André BOSSUAT, « Une famille parisienne pendant l'occupation anglaise au XVe siècle », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1962, vol. 87-88, p. 81-82 ; Bertrand SCHNERB, *Enguerrand de Bournonville, op. cit.*, p. 99.
[6] Bertrand SCHNERB, *Enguerrand de Bournonville, op. cit.*, p. 106.
[7] *Ibid.*, p. 107.

d'ailleurs essentiel dans les moments de tension politique, comme le montrent les fréquents changements de titulaire de la fonction de capitaine de Paris dans les premières décennies du XV^e^ s[1]. Lors de la prise d'armes de 1405, le duc de Bourgogne, selon Michel Pintoin, s'adresse aux « gens d'autorité » de la ville pour les exhorter à prendre les armes pour lui[2]. En 1411, alors que la guerre civile est entrée dans une phase active, « ceux de Paris », organisés en milice urbaine[3], participent, avec les troupes bourguignonnes, à plusieurs escarmouches autour de la ville : quelques centaines de Parisiens sont mis en déroute par les troupes armagnaques[4], et le pillage du château de Bicêtre est le fait de « trois mille combatans, tant de la garnison comme des Parisiens »[5]. Bien que certains chroniqueurs raillent les capacités militaires de cette milice urbaine, il faut noter que la participation des gens de métier à des opérations militaires ne se limite pas à la période de la guerre civile. Une lettre de rémission montre ainsi un orfèvre parisien, André le Maistre, ayant servi comme soldat à Tournehem en 1370 « en la compaignie de notre tres cher frere le duc de Bourgoigne », avant d'accompagner Yvain de Galles et de commettre un vol sur la route du retour, à Rue, « veant qu'il avoit perdu six chevaux et toute sa chevance pour notre service et qu'il ne savoit de quoy vivre »[6]. Cette militarisation de certains bourgeois parisiens contribue certainement à la création de liens de compagnonnage avec les hommes d'armes au service du duc.

En définitive, la transformation de la cour en armée modifie les rapports que celle-ci entretient avec les Parisiens, puisque les règles de la guerre diffèrent de celles s'appliquant en temps de paix. Le duc se montre toutefois soucieux de ne pas s'aliéner l'« opinion publique » en laissant commettre des déprédations inconsidérées, et s'efforce de canaliser la violence des gens de guerre en direction de ceux qui sont reconnus comme ses ennemis, tandis que certains habitants de la ville rejoignent les troupes de l'un ou l'autre parti. La militarisation de la cour et

[1] Voir notamment Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. IV, p. 352-353, 402-403.

[2] Dans cette harrangue recomposée par le Religieux de Saint-Denis, le duc s'adresse aux « majoris auctoritatis viros urbis Parisiensis » et leur demande de prendre parti pour lui et même de servir sous ses bannières (« sub veixillis meis, dum opportunitas adesset, militare »), mais les Parisiens lui opposent une fin de non-recevoir, déclarant préférer la paix à tout autre chose. Cf. *Ibid.*, t. III, p. 340-341. Monstrelet, dont le récit est nettement plus favorable au duc, n'évoque pas ce supposé discours, mais confirme que les Parisiens prennent les armes en faveur du duc de Bourgogne : « se armèrent, oultre les pons, plusieurs escoliers. Et pour vray tous les Parisiens estoient plus favorables aux Bourguignons qu'à la partie des Orliennois, et se disposèrent de toute leur puissance à aider et défendre le duc de Bourgongne se besoing eust esté » : Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. I, p. 123.

[3] Le religieux de Saint-Denis en détaille l'organisation, chacune des 700 dizaines de la ville fournissant soixante hommes d'armes, et se plaint de ce que ces « artisans, qui n'avaient jamais entendu le bruit des armes », soient affectés à la garde de Saint-Denis, à la charge des habitants et des religieux : Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. IV, p. 478-479, p. 488-489.

[4] Jean JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, *op. cit.*, p. 469; Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. IV, p. 512-515.

[5] Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. II, p. 196.

[6] AN, JJ 100, n° 633, juillet 1370. Cet orfèvre, manifestement renfloué et ayant repris son échoppe, fournit quelques rasoirs pour Philippe le Hardi entre 1390 et 1393 : ADCO, B 1481, f° 11 ; B 1486, f° 38 ; B 1500, f° 114.

les violences qui en découlent modifient à la fois la vie urbaine et la perception que les gens de ville peuvent avoir de la cour.

*

* *

Les relations que peuvent entretenir les gens de la cour de Bourgogne et les Parisiens à un niveau individuel sont donc extrêmement diverses, depuis les relations quotidiennes et commerciales se déroulant en dehors du cadre de la cour, jusqu'aux liens professionnels, familiaux ou amicaux qui se développent à la faveur des longs séjours de la cour de Bourgogne dans la capitale du royaume. La variété de ces liens témoigne pour certains « Bourguignons » d'un véritable enracinement à Paris, et montre les passerelles et continuités sociales qui existent entre le milieu de cour et le milieu bourgeois. Les fonctionnaires susceptibles de poursuivre une carrière aussi bien dans la marchandise que dans les services administratifs de la monarchie ou de la principauté bourguignonne semblent particulièrement enclins à développer ces interactions personnelles, mais des représentants de la noblesse de cour s'implantent eux aussi durablement à Paris, par exemple en s'y mariant, ou en s'y faisant enterrer. Bien que ces cas restent rares, comparés à l'effectif de la cour de Bourgogne, ils témoignent de l'esquisse d'un groupe constituant une élite gouvernementale au sein de la société parisienne, dans lequel se croisent aussi bien les grands fonctionnaires que les riches bourgeois ou les nobles servant en armes, et que rassemble le service du prince et du roi dans le cadre de la capitale.

Les interactions entre gens de cour et gens de ville ne sont cependant pas toujours pacifiques, et la présence de la cour en ville peut également être un facteur de désordre, que ce soit en raison de la délinquance individuelle d'officiers prompts à tirer l'épée ou le couteau, ou de la perturbation généralisée provoquée par l'état de guerre, latente ou ouverte, qui marque le début du XV^{e} s. Dans les deux cas, il faut noter que le duc s'efforce de limiter, par des interventions financières et judiciaires, les conséquences négatives qui pourraient naître de l'émergence d'un ressentiment des citadins envers les membres de la cour, tout comme il lui arrive de dégager ses officiers de leurs dettes parisiennes, ou d'encourager leur insertion dans les réseaux de sociabilité urbaine. L'enjeu que recèlent les liens interpersonnels dans la perspective plus large des relations entre cour et ville paraît donc perçu par les autorités curiales, ce qui témoigne des solidarités internes au monde de la cour, mais aussi du fait que la ville n'est jamais uniquement la toile de fond de la présence de la cour, mais bien un acteur des relations qui se développent avec elle.

Conclusion de la troisième partie

L'étude de la présence de la cour de Bourgogne à Paris à travers les hommes qui la composent et gravitent autour d'elle permet donc de cerner divers aspects des échanges entre monde urbain et monde curial. La cour est un groupe ouvert, en évolution : si l'entourage ducal, au début du principat de Philippe le Hardi, est avant tout peuplé de personnes liées à Paris et au roi, la composition de la cour évolue en intégrant des officiers issus des principautés qui passent sous domination bourguignonne, et la cour se construit comme un corps étranger dans l'espace parisien. Pourtant, elle intègre aussi de nombreux hommes issus de la capitale ou des environs, nobles, fournisseurs, personnel administratif, gens de savoir ou gens de lettres, en fonction des besoins du gouvernement bourguignon et des nécessités de la vie curiale. Les degrés d'inclusion de ces Parisiens dans la cour sont divers, certains n'entrant en contact avec elle que très ponctuellement quand d'autres font carrière en son sein. Le cumul de fonctions auliques ou administratives, notamment au service du roi et du duc, est particulièrement répandu, voire encouragé ce dernier, comme dans le cas des secrétaires, qui, grâce à leur double appartenance deviennent des relais utiles de l'influence bourguignonne – du moins tant que le soupçon de la trahison n'entache pas ces fidélités multiples. L'intégration des hommes de la cour au sein des institutions urbaines paraît beaucoup moins nette, sans doute en raison des particularismes de la gestion municipale parisienne, qui se trouve sous l'influence directe de l'administration royale. Le cumul est cependant possible entre activités urbaines et fonctions curiales, certains Parisiens se révélant capables de faire carrière simultanément à la cour et à la ville tout en progressant socialement.

Dans le cadre de cet ensemble composite qu'est la cour, où se croisent des hommes issus des territoires du duc et d'autres venus de Paris et sa région, un double processus d'intégration paraît à l'œuvre : d'une part les hommes du duc prennent part à la vie parisienne, et d'autre part les Parisiens s'insèrent dans la vie curiale. La cour est la raison pour laquelle les courtisans se trouvent dans la capitale du royaume, leur implantation dans l'espace parisien est donc dictée et polarisée par elle. Les demeures des membres de la cour, qui se regroupent autour des hôtels ducaux, jouent en effet un rôle important dans la vie et la sociabilité curiales en ville. Parallèlement à cette insertion bourguignonne dans l'espace urbain, certains Parisiens sont individuellement intégrés à la vie de la cour, que ce soit par le biais d'offices et de fonctions auliques, ou encore au moyen de dons ducaux. Le duc utilise largement une diplomatie du don pour s'attacher ou se concilier ceux des Parisiens dont le soutien lui est le plus nécessaire. Ces

dons peuvent être dispensés en des occasions particulières, telles que les fêtes de la nouvelle année ou les baptêmes, ou être motivés par « la bonne affection » du duc. De valeur inégale, suivant les bénéficiaires et le prix qui est attaché à leur amitié, ils ont tous une valeur symbolique, comme le montre l'exemple des dons de vin de Beaune, employés aussi bien par Philippe le Hardi que par ses successeurs.

Si la cour est le cadre premier des interactions et des échanges entre gens de la ville et gens du duc, d'autres relations sont nouées indépendamment et en dehors d'elle. La vie à Paris est l'occasion de nombreux contacts interpersonnels entre les milieux curial et urbain : les séjours prolongés du duc de Bourgogne à Paris et le rôle essentiel de la ville pour le gouvernement du royaume incitent certains membres de la cour à faire de Paris leur lieu de vie. Quelques uns y établissent leurs activités professionnelles, s'y marient, voire s'y font enterrer, tandis que d'autres s'insèrent dans les réseaux de sociabilité urbaine.

Cette implantation au long cours témoigne aussi des interconnexions qui s'établissent, à partir de la fin du XIV^{e} s., entre les élites de gouvernement que rassemble le service du prince ou du roi. Les relations peuvent parfois se décliner sur le mode de l'opposition ou de la confrontation, notamment lorsque la ville doit faire face à la violence, individuelle ou collective, des membres de la cour. Le duc de Bourgogne est attentif à atténuer ces tensions susceptibles de miner l'empathie des Parisiens à son égard – et à l'égard des positions politiques qu'il défend dans le cas du conflit qui traverse les premières décennies du XV^{e} s.

Cette étude de l'entourage ducal à Paris permet de mettre en évidence l'interpénétration des milieux et réseaux urbains et curiaux, ainsi que la mobilité des hommes et des carrières. Le recrutement de la cour montre qu'elle n'est pas un monde clos, une entité séparée au sein de la ville, mais vit en symbiose et résonnance avec elle ; la présence de la cour en ville a pour conséquence l'émergence d'un milieu curial parisien, dont le personnel navigue sans effort entre ville et cour, servant de lien entre les deux, et dont les positions à la ville et à la cour se renforcent mutuellement. Les logiques d'intégration et d'interaction ont donc été mises en lumière au niveau individuel. Reste à envisager la façon dont la cour comme institution manifeste sa présence et entre en contact avec la ville prise dans sa globalité.

QUATRIÈME PARTIE

ACTIVITÉS ET MANIFESTATIONS DE LA COUR DE BOURGOGNE DANS L'ESPACE PARISIEN

En décrivant l'entourage du duc de Bourgogne à Paris, ainsi que la façon dont il est recruté et échange avec la ville, notre propos a surtout porté sur les liens personnels qui peuvent s'établir entre le duc et les membres de sa cour, entre le duc et les Parisiens, et entre membres de la cour et Parisiens. Or la capitale du royaume est une très grande ville, dans laquelle la population en tant que groupe est un acteur politique, et où les membres de l'élite politique ne sont pas les seuls à pouvoir agir sur le cours des événements[1]. Dans un dernier temps de notre réflexion, nous allons donc nous intéresser à la façon dont la cour entre en contact avec la ville prise dans sa globalité.

La fonction de la cour, et plus généralement de l'entourage princier, est aussi d'aider le prince à tenir son rang, à paraître[2]. Cet enjeu est particulièrement important lorsque la cour se déplace en dehors de son lieu de résidence, en ville par exemple[3]. À Paris, la cour de Bourgogne réside dans une ville qui, située hors des territoires du duc, échappe à sa domination. Il s'agit donc de voir comment cette fonction curiale se déploie dans le cadre parisien, en s'intéressant aux occasions au cours desquelles le prince et sa cour apparaissent en ville, et en analysant la façon dont ces manifestations de la cour de Bourgogne dans le cadre parisien servent les ambitions politiques du duc. L'objectif est finalement de nous demander comment la présence de la cour contribue à la construction de l'image du duc au sein de l'espace parisien, et comment elle permet d'engager une forme de dialogue entre le prince et la ville, en nous intéressant aux moyens et aux termes de ce dialogue, ainsi qu'aux résultats que le duc peut en retirer.

Pour ce faire, les espaces urbains dans lesquels la cour manifeste sa présence seront successivement évoqués, à savoir l'hôtel ducal, l'église urbaine, et enfin la rue parisienne.

---

[1] G.L. Thompson discute du rôle respectif que tiennent les individus « anonymes » et les élites politiques dans le Paris anglo-bourguignon. Guy Llewelyn THOMPSON, *Paris and its people, op. cit.*, p. 150-152.

[2] Werner PARAVICINI, « Structure et fonctionnement de la cour bourguignonne au XVe siècle », *op. cit.*; Jean-Louis KUPPER, « À l'ombre du pouvoir », *op. cit.*, p. 408.

[3] Wim BLOCKMANS et Esther DONCKERS, « Self-Representation of Court and City in Flanders and Brabant in the Fifteenth ans Early Sixteenth Centuries », *in* Wim BLOCKMANS et Antheun JANSE (éds.), *Showing status: Representations of Social Positions in the Late Middle Ages*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 86.

Chapitre 8
L'hôtel ducal, un espace ouvert sur la ville

L'hôtel ducal est l'espace privilégié de la vie curiale en ville, le centre névralgique de sa présence dans le cadre urbain. C'est dans les hôtels des Bourdonnais, d'Artois ou de Conflans, selon le duc et le moment du principat, que se déroule une bonne partie de la vie du prince et de sa cour lorsqu'ils se trouvent à Paris : c'est là que le prince reçoit les visiteurs et se met en scène dans un environnement qu'il a – au moins en partie – conçu et adapté à ses besoins. L'hôtel est donc à la fois un lieu et un outil du pouvoir, aux fonctions domestiques et publiques. Cette double fonction de l'hôtel implique une tension entre ce que l'on cache et ce que l'on donne à voir, entre l'espace privé ou privatif, et l'espace public ; elle détermine la tenue de cérémonies internes à la cour ou à l'Hôtel, qui sont en même temps tournées vers la ville et vers le public urbain.

Au delà de la simple description matérielle de l'hôtel et de ses aménagements, notre propos est ici de nous intéresser au fonctionnement de cet espace et à ses rapports avec le monde urbain qui l'environne.

I. Un quotidien tourné vers la ville

1. La scène du quotidien

L'hôtel est le cadre de la vie quotidienne et de l'intimité du prince et de sa cour ; il est aménagé en fonction de ces impératifs. On a noté au sein de l'hôtel d'Artois la présence de pièces correspondant aux différents services domestiques (paneterie, cuisine, etc.), d'espaces de représentation, tels que la salle ou la « chambre de parement », ainsi que de pièces dévolues à la vie du prince : chambres, garde-robe, ou encore chapelle, dans laquelle le duc fait dire une messe chaque jour et célébrer certaines fêtes solennelles[1].

L'hôtel fournit une scène à ce quotidien, parce qu'il est le décor dans lequel le prince se présente à ceux qui viennent lui rendre visite. Jusqu'à la construction de la tour Jean sans Peur en 1409-1411, les ducs Valois de Bourgogne n'ont que peu investi dans la transformation

[1] Pour la description des pièces de l'hôtel d'Artois, voir ci-dessus, chap. 1, p. 78 et suivantes.

architecturale de leurs hôtels parisiens et franciliens, paraissant limiter leurs interventions à des travaux de restauration, alors même que le temps passé dans la capitale est considérable. L'hôtel des Bourdonnais, profondément remanié au début du principat de Philippe le Hardi, a ensuite été cédé à Guy de la Trémoille ; quant à l'hôtel d'Artois, les comptes de la Recette générale indiquent que Philippe le Hardi y a fait réaliser, dans la période où il était en sa possession (1384-1404), des travaux dont le montant total se limite à environ 3000 francs, soit une dépense annuelle d'environ 150 francs[1], à comparer aux 160 000 francs qu'a coûtés le chantier de la Chartreuse de Champmol ou même aux 2200 francs annuels des ouvrages de Germolles[2]. Même si l'investissement consenti par Jean sans Peur pour faire bâtir la tour de l'hôtel d'Artois (15 000 francs) modifie quelque peu cet état de fait, ce ne sont donc pas les hôtels parisiens qui drainent les finances ducales : ce sont bien les chantiers bourguignons qui expliquent la faiblesse des travaux constatée sur les résidences ducales situées dans les territoires du nord de la principauté[3]. Ce relatif désintérêt pour la construction à Paris est d'autant plus remarquable qu'au même moment les autres princes des fleurs de lys dépensent des sommes très importantes pour y aménager des résidences reflétant à la fois leur goût et leur position dans le royaume et à la cour de France[4].

Même si les hôtels parisiens des ducs de Bourgogne ne font pas l'objet de grandes campagnes d'aménagement, de nombreux éléments d'architecture ou de décor permettent de mettre en scène la puissance du duc. L'utilisation de la lumière, artificielle et naturelle, soigneusement mise en œuvre partout dans l'hôtel princier, magnifie la personne du duc et la place de l'hôtel dans le bâti urbain[5]. Cet aspect est particulièrement évident à Paris : les verrières de tous les hôtels bénéficient de soins constants, le verrier Gossuin de Bois-le-Duc étant même assigné à l'hôtel d'Artois en 1388[6]. La décoration intérieure et extérieure des hôtels est, on l'a dit, mal connue, fors celle de la vis de la tour Jean sans Peur[7], mais on peut imaginer qu'elle reprenait les thématiques de l'emblématique des ducs de Bourgogne, telles qu'illustrées par la tour ou par la résidence de Germolles. Le décor est complété par un ensemble d'éléments amovibles, comme le drap d'or dont est tendue la grande salle de l'hôtel d'Artois sous Philippe

[1] Auxquels peuvent s'ajouter les 560 l.t. de rente perçue pour l'hôtel d'Artois et probablement délivrés directement au concierge : cf. ci-dessus, chap. 1, p. 106 et suivantes.
[2] Germolles, résidence de plaisance de la duchesse Marguerite de Male en Bourgogne, a coûté au total 23 500 fr. Patrice BECK (éd.), *Vie de cour en Bourgogne*, *op. cit.*, p. 19.
[3] Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, « Des pouvoirs inscrits dans la pierre? », *op. cit.*, p. 9-21.
[4] Thomas RAPIN, « Les résidences de Jean de Berry à Paris et ses environs entre 1380 et 1416 », *op. cit.*; Simone ROUX, « Résidences princières », *op. cit.*; Arnaud ALEXANDRE, « Que le roi le puisse toujours avoir près de lui », *op. cit.*
[5] Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, « Les lumières de la ville : recherche sur l'utilisation de la lumière dans les cérémonies bourguignonnes (XIVe-XVe siècles) », *Revue historique*, 1999, vol. 123, n° 1, p. 24-28.
[6] Cf. ci-dessus, chap. 1, p. 82.
[7] Pour ceci et ce qui suit, cf. ci-dessus, chap. 1, p. 85, et chap. 2 p. 183.

le Hardi, ou les tapisseries. Celles-ci, lorsqu'elles sont commandées par le duc, illustrent ses préoccupations et intérêts. La collection de Philippe le Hardi montre ainsi un goût pour les sujets chevaleresques, mais ce medium peut aussi être employé pour glorifier le prince, comme le montrent les commandes de tapisseries commémorant des victoires ducales : Roosebeke (1382) pour Philippe le Hardi, et Othée (1409) pour Jean sans Peur[1]. Les représentations de remise de livres figurant dans les manuscrits illustrent bien la façon dont, au sein de l'hôtel, décors permanents et éphémères peuvent être combinés pour exalter la personne et la majesté du prince. La présentation du *Livre des merveilles* (1411-1412) à Jean sans Peur en est un bon exemple[2] : le duc, vêtu d'une robe fourrée portant ses deux devises personnelles que sont le rabot et le houblon, arborant des joyaux dont un collier de rabots, est assis sur un long banc que recouvre un tissu fleurdelisé. Au fronton de la porte se trouvent, taillées dans la pierre, les armes de Bourgogne, tandis que les verrières sont ornées, elles aussi, du motif du rabot. En 1461 encore, Philippe le Bon fait faire de l'hôtel d'Artois, délaissé depuis près de trente ans, le cadre d'une démonstration de richesse et de puissance au moyen d'un grand dressoir plein de vaisselle précieuse, de tapisseries – dont une série représentant l'histoire de Gédéon, lié à l'ordre de chevalerie de la Toison d'or –, et d'un immense pavillon de soie dressé dans le jardin de l'hôtel[3].

Dans ce décor, la mise en scène et le contrôle de l'accès au prince font partie de la ritualisation du quotidien. Froissart relate ainsi une visite à l'hôtel d'Artois du connétable Olivier de Clisson, qui, pour obtenir le paiement de ses gens d'armes se rend auprès duc de Bourgogne, « car jà luy [au duc] estoit baillie et ordonnée la charge du gouvernement du royaulme »[4]. Le connétable laisse sa suite et son cheval dans la cour et « mont[e] les degrés de la salle » où il trouve deux chevaliers du duc à qui il demande audience. Ces derniers pénètrent dans la « chambre du duc », où il est en train de deviser avec un héraut venu d'Allemagne. À l'annonce de la visite, le duc ordonne de faire entrer le connétable, qui se découvre alors et s'incline devant son hôte. On observe ici une disposition des espaces comparable à celle des hôtels royaux : des « degrés », sur lesquels nous ne savons rien[5], menant directement de la cour à la grande salle,

---

[1] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 275; *L'art à la cour de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 123-125.

[2] BnF, ms. Fr. 2810, f° 226. Voir *La France et les arts en 1400 : les princes des fleurs de lis*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2004, p. 77 ; *L'art à la cour de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 119. L'ouvrage, commandé par Jean sans Peur, a été offert à Jean de Berry pour les étrennes de l'année 1413.

[3] Werner PARAVICINI, « Le temps retrouvé ? », *op. cit.*, p. 419-422.

[4] L'épisode se produit après que la crise de folie de Charles VI dans la forêt du Mans a conduit à la reprise en mains du gouvernement du royaume par les oncles du roi, Jean de Berry et Philippe de Bourgogne. Jean FROISSART, *Chroniques*, *op. cit.*, t. 15, p. 56-57.

[5] Ils ne sont en effet jamais mentionnés au nombre des espaces de l'hôtel d'Artois qui font l'objet de réparations dans la comptabilité ducale, ni sous les ducs Valois, ni dans les documents antérieurs. On peut supposer que la salle était desservie depuis l'époque de Mahaut par des escaliers droits simples, comparables à ceux du palais de la Cité avant les travaux menés sous Philippe le Bel. Ces escaliers ont peut-être été monumentalisés au XIV^e^ s., sans que les documents conservés puissent en apporter la preuve, mais la construction sous Jean sans Peur de l'escalier à voûte

espace public de représentation situé au premier étage, le duc recevant ensuite ses visiteurs dans une chambre annexe[1]. Cette similitude avec la configuration des hôtels royaux est peut-être une « recréation » de Froissart, ayant pour objectif de magnifier le duc, qui exerce alors une autorité s'apparentant à celle du roi. Il n'est cependant pas exclu que la disposition des pièces de l'hôtel d'Artois et surtout l'usage qu'en faisait le duc aient été effectivement calqués sur ceux des hôtels royaux. Si la formalisation de la vie quotidienne du prince n'a pas encore atteint le degré qu'elle aura sous le principat de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire[2], elle est néanmoins présente[3], et l'hôtel en tant que bâtiment lui fournit un cadre et une scène.

2. Un espace ouvert

Bien qu'il soit centré sur le prince et sur la cour, l'hôtel princier n'est pas un espace clos, fermé sur lui-même ; il est au contraire largement ouvert sur la ville. Il s'agit d'abord d'un lieu de passage, dans lequel chacun peut pénétrer : les ordonnances de l'Hôtel de Brabant précisent ainsi que chacun peut accéder à la résidence princière, du moment qu'il dépose ses armes à la conciergerie[4]. Cette condition du dépôt des armes n'est sans doute même pas de mise dans les hôtels royaux et princiers parisiens, comme le montrent les affaires judiciaires impliquant des serviteurs armés au sein même de l'hôtel[5]. Serviteurs, fournisseurs, livreurs de denrées diverses, solliciteurs ou mendiants de toute sorte se croisent inlassablement dans cet espace.

Du fait de ces mouvements de personnes et de personnel, la population résidant à l'hôtel est fluctuante, mal connue des officiers de l'hôtel eux-mêmes. Ainsi, en 1407, Étienne Laisié, qui se dit valet de chambre du roi, obtient réparation pour avoir été emprisonné et torturé parce qu'on le soupçonnait d'avoir volé un gobelet d'or dans l'hôtel de Philippe le Hardi. Circonstance

---

végétale conservé aujourd'hui laisse penser que la fonction « démonstrative » des anciens escaliers n'était de toute façon plus satisfaisante aux yeux du prince.

[1] Sur l'usage des espaces et la « scénographie du pouvoir » au sein des hôtels royaux à Paris : Boris BOVE, « Les palais royaux à Paris au Moyen Âge (XIe-XVe siècles) », *in* Marie-France AUZÉPY et Joël CORNETTE (éds.), *Palais et pouvoir, de Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2003, p. 61-62.

[2] Olivier de la Marche décrivant le cérémonial du repas Charles le Téméraire explique que les officiers servant le duc s'agenouillent devant lui et embrassent les ustensiles du repas avant de les lui présenter. Peter ARNADE, *Realms of ritual Burgundian ceremony and civic life in late medieval Ghent*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 1996, p. 16-17.

[3] Cf. la mention de la cérémonie du coucher du duc déjà évoquée : AN, JJ 100, n° 361, 19 février 1370 (n.st.), cf. ci-dessus, p.190.

[4] André UYTTEBROUCK, « Quelques aspects de la vie quotidienne à la cour de Brabant », *op. cit.*, p. 162.

[5] Citons deux exemples : une rixe chez le roi entre Jean de Saint Simon, écuyer de cuisine de la reine, et Colinet du Chemin, rattaché à la suite d'un chambellan royal, « en notre hostel les Saint Pol a Paris, a heure de disner, ainsi comme l'en se vouloit lever de table », qui se poursuit dans les escaliers au sortir de la salle, et au cours de laquelle un badelaire est tiré et un œil crevé ; et dans l'hôtel de Nesle appartenant au duc de Berry, une autre dispute, dans les escaliers « par ou l'en monte en la chapelle », à l'issue de laquelle un valet tire un couteau et en tue un autre. AN, JJ 144, n° 252, novembre 1391 ; JJ 146, n° 6, octobre 1393.

aggravante, Étienne avait été décrit au duc comme « un povre compaignon vacabonde, varlet de cousturier et non pas noble, qui repairoit en la court dudit monseigneur le duc sans adveu d'aucun maistre »[1]. L'hôtel attire toutes sortes de compagnons en quête de moyens de subsistance : alors que les ducs de Bourgogne et de Berry se trouvent à Boulogne-sur-Mer en avril 1393 pour le traité entre la France et l'Angleterre, leurs valets se querellent avec « un appellé Jehan des Mareschaulx, autrement dit le Moyne, nez du païs de Haynault, [lequel] feust alé oudit voyage sanz ce qu'il fust d'aucun mestier, ou qu'il eust office, ou qu'il fust serviteur ou familier d'aucun seigneur ou maistre qui le voulsist avouer en celuy voyage »[2]. Hannequin de Crayer, « povre varlet né du païs de Flandres », commet un vol en se rendant à l'hôtel de Saint-Pol « pour savoir se il pouvoit point trouver aucun maistre pour le servir en notre hostel »[3]. Les exemples de ces valets en quête de maître, tout comme la présence, attestée, de prostituées, témoignent de la perméabilité des petits offices « aux bas-fonds de la société[4].

Sans doute à la faveur de l'effervescence qui règne dans et autour de l'hôtel, de nombreux objets y sont perdus, et des vols y sont très régulièrement commis. Si la vaisselle précieuse est particulièrement sujette aux disparitions inexpliquées[5], d'autres biens « s'égarent » eux aussi : le secrétaire Guillaume Viguier perd une mule dans l'hôtel d'Artois en 1409[6], le tapissier Jacques Dourdin perd un tissu de serge à Conflans[7]. Ces mésaventures sont facilitées par l'ouverture de l'hôtel sur la ville : il paraît ainsi tout à fait naturel à un « povre enfant de l'aage de XVI ans ou environ » qui passe devant l'hôtel des Bourdonnais, appartenant alors à Guy de la Trémoille, d'y entrer, lorsqu'il voit qu'on y joue à la paume, pour profiter du spectacle, et de saisir l'occasion de dérober quelques bourses laissées sans surveillance, avec leurs vêtements, par les joueurs[8]. Ce dernier exemple montre que la fourniture de biens ou de services n'est pas la seule raison pour les Parisiens de pénétrer dans les hôtels princiers : plusieurs mentions dans les sources témoignent que l'hôtel est aussi pour eux un lieu de divertissement. Outre le jeu de paume évoqué plus haut, on peut signaler une lettre de rémission qui montre un charpentier commettant un vol dans un hôtel déserté, un dimanche après-midi de mai, « en alant veoir certains jeulx de l'annonciacion de la Vierge Marie et de la nativité Notre Seigneur Jhesus

[1] AN, X 1C, 93 D, n° 455, accord du 9 juin 1407.
[2] AN, JJ 146, n° 176, juillet 1394. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 232.
[3] AN, JJ 151, n° 329, avril 1397 (n.st.)
[4] Claude GAUVARD, « La violence des hôtels princiers à Paris », *op. cit.*, p. 237.
[5] Des plats prêtés par Guillaume de la Trémoille lorsque le duc reçoit Jean de Berry le 13 décembre 1386 sont perdus dans l'hôtel : ADCO, B 1471, f° 11 v°. Autres exemples : ADCO, B 1454, f° 65 ; B 1511, f° 153 ; B 1514, f° 211 v°, etc.
[6] ADCO, B 1558, f° 81 v°, mandement du 7 juillet 1409.
[7] ADCO, B 1476, f° 35 v°.
[8] AN, JJ 145, n° 65, octobre 1393. Autre exemple : Huguet de Moustiers, jeune écuyer, coupe des mordants de ceinture dans l'hôtel de Saint-Pol et dans l'hôtel du duc de Bourgogne : AN, JJ 148, n° 169, septembre 1395.

Christ, qui pour lors se faisoient en l'ostel de notre tres cher et tres amé frere le duc d'Orleans en la paroisse dudit Saint Andrieu, ou plusieurs personnes aloyent »[1]. Il s'agit ici de représentations théâtrales à sujet liturgique qui sont offertes par le duc d'Orléans aux Parisiens dans son hôtel de Bohême : on peut supposer que de tels divertissements étaient proposés régulièrement par les princes. En sens inverse, des Parisiens sont parfois mandés pour distraire le prince : Jeannette la Gauchière, demeurant à Paris, est gratifiée de 10 fr. « pour ce que elle, avec plusieurs autres personnes, fu en l'ostel d'Artois le jour que mondit seigneur [le duc] fu derrenier seignez pour son esbatement et pour chanter devant lui »[2]. Ces deux exemples témoignent de la continuité des goûts et intérêts entre gens de cour et gens de ville : l'ouverture de l'hôtel sur la ville est physique et matérielle, mais elle est aussi culturelle.

Cette ouverture sur la ville se marque non seulement à l'intérieur de l'hôtel, mais aussi sur ses limites : est ainsi attestée la présence, apparemment coutumière, devant l'hôtel, sur le pas de la porte, de nombreux serviteurs ducaux discutant ou vaquant à leurs affaires[3]. Dans le cas de l'hôtel royal, c'est aussi devant la porte que les coupables de crimes dans l'hôtel peuvent être châtiés : un valet des nappes du roi est ainsi « par les maistres de notre dit hostel condempné avoir le poing coupé devant notre porte a Saint Pol et banny de notre court a tousjours »[4]. De même, la porte du palais royal ou princier est un des lieux privilégiés de la charité princière en ville[5], et c'est le long des murs de l'hôtel que sont placés les présents que fait le duc à la population urbaine pour l'inclure de façon symbolique dans ses réjouissances privées, tels que la fontaine de vin mise en place à Bruges en janvier 1430 pour la célébration des noces de Philippe le Bon et d'Isabelle du Portugal[6]. Parmi les travaux que font faire les ducs de Bourgogne dans leurs hôtels parisiens, le pavage de la rue devant l'entrée de leur demeure vient en bonne place[7].

---

[1] AN, JJ 154, n° 317, décembre 1399.
[2] ADCO, B 1461, f° 119, mandement du 17 janvier 1384.
[3] AN, JJ 162, n° 283, rémission pour Robin le Maire, en juin 1408 : « quant le dit suppliant fu devant la porte de l'ostel de notre tres chier et tres amé cousin le duc de Bourgogne, ou il avoit plusieurs des gens de notre dit cousin ». Autre exemple, pour un autre hôtel, dans une lettre de rémission pour « Thomas Sauvaige chevaucheur et familier » de Philippe le Hardi, exposant que « le vendredi XIIII[e] jour du moys de juillet derrenier passé, environ jour faillant, il feust assiz sanz penser à nul mal avec un ou deux de ses familiers et serviteurs de notre amé et feal conseillier et tresorier Nicolas de Fontenay, et de notre dit oncle, a l'uys de notre dit tresorier, a Paris, a la Croix du Tiroir » : AN, JJ 128, n° 82, 23 juillet 1385.
[4] AN, JJ 145, n° 428 bis, 30 mars 1393.
[5] Priscille ALADJIDI, « Les espaces du don au Moyen Âge : l'exemple de la charité princière », *in Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations (XXXVIIe Congrès de la SHMES)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 350.
[6] Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies*, *op. cit.*, p. 211-212.
[7] Paiement à Richard de Flaucourt, ouvrier de « pavement de grès », « pour plusieurs ouvraiges de pavement qu'il a faiz du commandement et ordonnance de mondit seigneur en son hostel d'Artoiz a Paris et es appartenances d'icelluy tant en la court dudit hostel comme en la rue devant ycelluy », mandement du 16 février 1394 (n.st.) : ADCO, B 1500, f° 155.

À la jonction de la cour et de la ville, le pas de la porte de l'hôtel est donc un espace stratégique des relations entre monde urbain et monde curial.

L'espace qui environne immédiatement l'hôtel peut aussi être investi, voire « annexé » par la cour. Guillaume de Gonneville, serviteur du duc, s'étant couché à l'hôtel d'Artois, se souvient qu'un de ses compagnons lui a promis de le rejoindre : il « se leva du lit, la ou il estoit, et s'en ala, tout nu en sa chemise et une houppellande sans chapperon et chausses, en l'ostel ou pend l'enseigne du Paon prez de Saint Eustace querir ledit escuier »[1]. La tenue dans laquelle Guillaume de Gonneville sort de l'hôtel d'Artois – et cela même s'il s'agit dans cette lettre de rémission d'insister sur la vulnérabilité du suppliant, qui a ensuite été pris dans une rixe – montre l'extrême familiarité des membres de la cour de Bourgogne avec le quartier qui environne la demeure du duc. Ils sont pour ainsi dire chez eux, et la distinction entre le « dedans » et le « dehors » de l'hôtel ne paraît pas opérante ici. Cette ouverture de l'hôtel sur son voisinage immédiat est patente lorsque les tensions politiques du début du XV^e^ s. apparaissent au grand jour : on a déjà évoqué la coloration bourguignonne du quartier des Halles, mais l'hôtel d'Artois est manifestement un point de fixation de la conscience partisane bourguignonne. En 1415, alors que le duc Jean sans Peur, indésirable à Paris, où le gouvernement armagnac refuse de le laisser entrer, se tient avec son armée à Lagny-sur-Marne, il envoie des émissaires discuter avec le conseil du roi. Le lieu de séjour *intra-muros* de ces ambassadeurs est lui-même sujet à négociation. En effet, des serviteurs sont envoyés « pour appareiller à disner en l'hostel d'Artois, où le duc de Bourgongne leur avoit commandé qu'ils se logeassent. Quand ils furent à la porte de Sainct Antoine, on ne les voulut laisser entrer : pour ce qu'ils dirent qu'ils s'en alloient loger en Artois, et que leurs maistres avoient bien quatre cens chevaux »[2]. Le gouvernement armagnac refuse de laisser les émissaires investir l'hôtel d'Artois : la présence d'officiels bourguignons au cœur du quartier des Halles est visiblement perçue comme une menace, sans doute parce qu'elle faciliterait les contacts des émissaires avec leurs partisans, mais probablement aussi pour le symbole qu'elle représente. Les envoyés sont finalement logés rue de la Harpe, rive gauche, soit en un lieu diamétralement opposé au quartier des Halles, dont il est séparé par deux ponts.

Ce sont à nouveau les aspects symboliques qui apparaissent lorsqu'en 1461, de retour à Paris après une absence de vingt-cinq ans, le duc de Bourgogne insiste pour séjourner à l'hôtel d'Artois alors même que le roi Louis XI veut le loger à l'hôtel Saint-Pol, « qui est logis royal »[3]. Par ce choix, le duc entend conforter « une multitude de monde qui avoient une ancienne faveur

[1] AN, JJ 157, n° 379, février 1403.
[2] Jean JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, *op. cit.*, p. 526.
[3] Georges CHASTELLAIN, *Œuvres*, Bruxelles, F. Heussner, 1863, t. 4, p. 74-75; cité par Werner PARAVICINI, « Le temps retrouvé ? », *op. cit.*, p. 433-434.

envers luy et une dilection cordiale ». Ces exemples témoignent du lien intime qui unit, dans le cas de l'hôtel d'Artois, le logis du prince et les habitants du quartier qui l'entoure. Ils attestent d'une façon générale de l'ouverture de l'hôtel princier sur son environnement urbain, voire d'une « osmose entre cour et ville »[1].

Au quotidien, la fonction de l'hôtel ducal est donc de spatialiser la présence du prince et de sa cour au sein de la ville, tout en étant un espace très largement ouvert sur le monde urbain qui l'environne.

II. Les fêtes internes à l'hôtel

Lieu de la vie quotidienne de la cour, l'hôtel est également le cadre de toute une série de manifestations spécifiques à la vie curiale et de fêtes internes qui, tout en rompant le cours du quotidien, peuvent soit revenir à intervalles réguliers – ce que W. Paravicini appelle « le second quotidien », ou l'extraordinaire récurrent, par exemple les événements liés au cycle familial – soit être proprement exceptionnelles[2]. Bien que se déroulant au sein de l'hôtel et s'adressant d'abord à un public noble restreint, ces fêtes et cérémonies auliques voient leur impact accru par leur localisation en milieu urbain[3].

Les ducs de Bourgogne de la maison Valois sont restés célèbres pour les fêtes nombreuses et grandioses qui ont été organisées sous leur patronage : ces réjouissances ont donné lieu à de nombreuses études, qui ont souligné à la fois la richesse des moyens déployés et le rôle qu'ont joué ces cérémonies dans la pratique du pouvoir au sein des principautés bourguignonnes. Notre propos s'intéresse ici aux fêtes célébrées à l'intérieur de l'hôtel ducal, mais dans le cadre parisien, afin de voir à quel point elles entrent en résonnance avec le contexte urbain.

1. Les réjouissances à caractère familial

L'hôtel est un lieu où peuvent se tenir toutes sortes de cérémonies, mais il faut commencer par noter que les ducs de Bourgogne ne font que rarement célébrer à Paris les

[1] Expression employée par A. Uyttebrouck à propos de la cour de Brabant à Bruxelles : André UYTTEBROUCK, « Quelques aspects de la vie quotidienne à la cour de Brabant », *op. cit.*, p. 163.
[2] « Sekundärer Alltag: die Wiederkehr des Außergewöhnlichen », distingué de « das einmalige Fest » : Werner PARAVICINI, « Alltag bei Hofe », *op. cit.*, p. 23-24.
[3] « Key court representations, though in an immediate sense directed to a group of privileged nobles, were at the same time publicly directed, with urban locations doubling as stages ». Peter ARNADE, *Realms of ritual*, *op. cit.*, p. 17.

événements à caractère dynastique les concernant. Les témoins privilégiés de ces festivités doivent en effet être les sujets du prince, de façon à réaffirmer les liens qui les unissent au souverain[1]. Par ailleurs, Paris est la ville du roi, et donc avant tout le cadre des célébrations liées à la famille royale. On peut ainsi comparer les noces d'Antoine, second fils de Philippe le Hardi, et de Jeanne de Luxembourg, qui donnent lieu à de grande réjouissances à Arras en 1402[2], et d'autre part le mariage de Philippe de Charolais, héritier ducal, et de Michelle de France, fille du roi, à Paris en février 1405, certes célébré avec « grand desroy », mais de façon semble-t-il beaucoup plus confidentielle, puisqu'il ne donne apparemment pas lieu à des manifestations publiques[3]. La jeunesse des mariés, âgés alors de 8 et 10 ans[4], ainsi que la situation financière difficile du duc de Bourgogne expliquent sans doute cette relative discrétion, d'autant que l'événement, qui permet de resserrer les liens entre les familles du roi et de Jean sans Peur, a une portée avant tout parisienne.

Les fêtes à caractère familial que fait célébrer le duc de Bourgogne dans ses hôtels parisiens concernent donc essentiellement ses serviteurs et ses fidèles. Il peut s'agir de mariages[5], de baptêmes[6], ou encore du sacre d'évêques qui lui sont proches : Robert Dangeul, conseiller du duc après en avoir été le secrétaire, est sacré évêque de Nevers à Conflans en 1401[7], Philibert de Saulx, frère du chancelier Jean de Saulx, est sacré évêque de Chalon à l'hôtel d'Artois en 1408[8]. Les ducs de Bourgogne ont favorisé l'accession de leurs proches, en

[1] Wim BLOCKMANS et Esther DONCKERS, « Self-Representation of Court and City in Flanders and Brabant in the Fifteenth ans Early Sixteenth Centuries », *op. cit.*, p. 89.
[2] Marie-Thérèse CARON, « Une fête dans la ville en 1402 : le mariage d'Antoine comte de Rethel à Arras », *in Villes et sociétés urbaines au Moyen Âge. Hommage à M. le Professeur Jacques Heers*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1994, p. 173–183.
[3] Léon MIROT, « Jean sans Peur de 1398 à 1405 », *op. cit.*, p. 218-219 ; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 142. ADCO, B 5520, f° 117 pour la mention de la présence d'un héraut d'armes. Cf. Bertrand SCHNERB, « Rois d'armes, hérauts et poursuivants à la cour de Bourgogne sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1363-1419) », *Revue du Nord*, 2006, vol. 88, n°366-367, n° 366-367, p. 540, n. 84.
[4] Le religieux de Saint-Denis, qui signale le mariage du dauphin et de Marguerite, fille aînée du duc Jean, en août 1404 à l'hôtel Saint-Pol, pendant de celui de Philippe de Charolais et Michelle de France, indique d'ailleurs que le contrat de mariage prévoit que les jeunes épousées restent à la cour de France jusqu'à leur puberté. Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. III, p. 212-213.
[5] Le 4 mai 1385, les noces de « Montauban » et de Marie de Soubs Saint Legier, demoiselle de la comtesse de Nevers et nièce de la dame de Beauval, cousine du duc, sont célébrées à Conflans. À cette occasion, les ménestrels du roi, qui est présent, du duc de Bourbon, et d'autres encore, se joignent à ceux de Philippe le Hardi, et reçoivent cent francs de gratification. Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy*, *op. cit.*, p. 189, n° 53 ; Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 177.
[6] Le fils de Jeannet d'Estouteville est tenu sur les fonts baptismaux par le duc dans son hôtel de Conflans : ADCO, B 1517, f° 167, mandement du 6 avril 1399 (n.st.). Sur Jeannet d'Estouteville : Danièle PRÉVOST, « Le personnel de la chambre de comptes », *op. cit.*, t. III, p. 358, n° 139.
[7] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 313. Pour les dons en vaisselle précieuse faits par Philippe le Hardi au nouvel évêque : ADCO, B 1526, f° 208.
[8] Il reçoit à cette occasion une bague ornée d'un saphir : ADCO, B 1556, f° 87 v°, mandement du 2 août 1408.

particulier leurs confesseurs, à la dignité épiscopale[1] : il paraît donc normal que cette accession soit célébrée dans le cadre de l'hôtel ducal.

Ces célébrations, dont le duc prend en charge le financement, sont bien sûr l'occasion de récompenser des serviteurs appréciés. Elles permettent aussi de déployer le faste ducal et de montrer à ceux qui assistent à la fête la richesse et la puissance des ducs de Bourgogne. En effet, ces cérémonies ont lieu en présence d'invités nombreux. Lors du sacre de Robert Dangeul, « y ot plusieurs prelats, l'archevesque de Sens[2], l'evesque d'Arras[3], l'evesque de Tournay[4], les chappelains de monseigneurs et plusieurs autres, qui furent tout le jour aux despens de mondit seigneur ». Le 23 janvier 1393 (n.st.), soit quelques jours avant le Bal des Ardents, les noces de Catherine, fille de Guillaume de la Trémoille, et de Jean de Trie, chambellan du duc, célébrées en l'hôtel d'Artois, sont l'occasion d'aménagements spécifiques. Sont entre autres bâtis « en haste » une loge de bois et de plâtre « pour le rost qu'il falloit faire a la fete », « deux fours a cuire pain et a faire patisserie, et une chambre a mettre pain de patisserie ». Le montant des travaux d'aménagement reportés dans la Recette générale de toutes les finances monte à près de 400 fr. Il s'agit d'honorer les hôtes de marque : « pour y mieux et plus honnestement logier le roy messire, la royne, monseigneur de Berry, monseigneur d'Orliens et plusieurs autres seigneurs et dames »[5]. Les comptes de l'Hôtel mentionnent le « grand desroy » occasionné par ces réjouissances : c'est à l'hôtel d'Artois que sont célébrées le 30 mai 1396, les noces de Willequin de Culan[6], et en 1394 celles de Fescamps, écuyer du roi[7] ; le 11 juillet 1400 les noces de Denis[8], panetier du duc et échanson de Regnier Pot, avec Marie, demoiselle de Mme de Rochefort. Les noces plus modestes sont aussi l'occasion de réjouissances : une lettre de rémission met en scène des valets du duc d'Orléans qui se sont rendus dans l'hôtel de Guillaume de Naillac, conseiller et chambellan du roi, « ouquel avoient soppé pluseurs bourgeoises de Paris et de Saint Denis pour la veillé des noces d'une des cousines de Guillaume Megret, fruictier de notre dit frere [le duc d'Orléans] », bourgeoises que les valets raccompagnent ensuite chez elles[9].

---

[1] Bertrand SCHNERB, « Les ducs de Bourgogne de la Maison de Valois et les frères mendiants », *op. cit.*, p. 283.
[2] Guillaume de Dormans, conseiller du roi.
[3] Jean Canard, chancelier du duc de Bourgogne.
[4] Louis de la Trémoille, conseiller du duc de Bourgogne.
[5] ADCO B 1495 f°85, f°87 ; B 1500, f° 152-152 v° ; B 1511, f° 14.
[6] ADCO, B 1503 bis, f° 103 ; B 326 bis, 30 mai 1396, écrous de paneterie, de fruiterie et de fourrière.
[7] ADCO, B 1500, f° 110, mandement du 3 juillet 1394.
[8] Le nom est laissé en blanc dans le compte : ADCO B 1522 bis f°20. Il pourrait s'agir de Denis Vigier, écuyer, panetier du comte de Nevers, qui reçoit des dons de vaisselle et d'argent pour son mariage en 1400 : ADCO, B 1519, f° 184 ; B 1532, f° 221 v°. A cette occasion, les ducs d'Orléans et de Lorraine, le comte de Clermont et d'autres sont invités au souper aux frais du duc : Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 300.
[9] AN, JJ 147, n° 137, février 1395.

Ces fêtes ont pour fonction de montrer la puissance et la générosité du duc. Le cas est évident pour les mariages : le rôle du duc comme « marieur », à l'instar de tous les rois et princes[1], est bien connu. Le fait qu'il finance une partie des festivités est le signe qu'il approuve l'union projetée, qu'elle ait été négociée par lui ou par quelqu'un d'autre[2]. Le duc peut d'ailleurs être sollicité par ses officiers pour intervenir dans une négociation de mariage : l'épicière parisienne dont Renaud d'Azincourt demande la main conseille son soupirant dans ses démarches auprès de son père : « elle lui respondi qu'il valoit mieux que il la fesist demander par un grant seigneur »[3]. L'intervention du duc dans les mariages se fait aussi sentir parmi les Parisiens intégrés à la cour. Ainsi, Berthelemot Heliot, changeur parisien et valet de chambre du duc de Bourgogne, reçoit un don de 500 francs « pour l'onneur, bien, avancement et acroissement de son mariaige qu'il faisoit *du gré, consentement et voulenté de mondit seigneur* »[4].

D'autres événements familiaux concernant les membres de l'Hôtel peuvent aussi être le prétexte à une démonstration de puissance de la part du duc. Le duc gratifie son secrétaire Jean de Saulx, fils illégitime du chancelier, de 300 fr. pour « l'ayder dans les frais qu'il a eus a soutenir pour avoir fait venir sa femme de Dijon a Paris, ou elle accoucha d'une fille, et y demeura environ sept mois, et pour son retour, […] car aprez ledit tems survindrent de grands troubles, dit il, pour lesquels voulsismes et ordonasmes que nos bons amis se retrahissent et sauvassent en nos pays, esquelles choses il dit avoir missionné bien environ V^{C} livres, et plus, *mesmement car la gesine de sadite femme fut faitte grandement pour l'honneur de nous, qui lors estions audit lieu de Paris* »[5]. Si le cérémonial entourant les naissances princières, toujours célébrées avec faste et ostentation, est bien connu[6], on constate que les naissances chez des personnages moins importants peuvent aussi être l'objet de festivités. Bien qu'il soit difficile de savoir ce que les citadins de Paris percevaient de telles réjouissances, il est clair que la vie sociale de la cour est utilisée pour « l'honneur » du prince, et pour construire une image de son pouvoir, faite de générosité et de magnificence.

---

[1] Philippe CONTAMINE, « Un aspect de la « tyrannie » de Louis XI. Variations sur le thème du « roi marieur » », *in* Jean HEUCLIN et Michel ROUCHE (éds.), *La femme au Moyen Âge. Actes du colloque tenu à Maubeuge du 6 au 9 octobre 1988*, Maubeuge, 1991, p. 431–442.

[2] Werner PARAVICINI (éd.), *Invitations au mariage: pratique sociale, abus de pouvoir, intérêt de l'État à la cour des ducs de Bourgogne, 1399-1489*, Stuttgart, J. Thorbecke, 2001, p. 16-17.

[3] Antoine LE ROUX DE LINCY, « Tentative de rapt », *op. cit.*, p. 331.

[4] Mandement du 25 avril 1392, ADCO, B 1495, f° 49 v°.

[5] BnF, Bourgogne 56, f° 257, lettres du 15 juin 1414. C'est nous qui soulignons. Sur Jean de Saulx, dont l'épouse est Antoinette, fille de Guy Gelinier, conseiller du duc, voir Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 85, n° 87.

[6] Éric BOUSMAR, « La noblesse, une affaire d'homme ? L'apport du féminisme à un examen des représentations de la noblesse dans les milieux bourguignons », *PCEEB*, 1997, vol. 37, p. 151; Monique SOMMÉ, « Le cérémonial de la naissance et de la mort de l'enfant princier à la cour de Bourgogne au XVe siècle », *PCEEB*, 1994, vol. 34, p. 87–103.

2. Les fêtes curiales et chevaleresques

L'hôtel est également le lieu de cérémonies relevant de la sociabilité curiale, et reflétant les valeurs chevaleresques qui imprègnent la noblesse de cour à la fin du Moyen Âge. Au nombre de ces réjouissances qui ont pour cadre l'hôtel ducal, on peut citer principalement les joutes et les banquets, qui sont des temps forts de la vie nobiliaire. Ces manifestations s'adressent d'abord au public restreint de ceux qui sont conviés et qui participent à la fête, mais tout comme les réjouissances à caractère familial, leur localisation en milieu urbain, dans la capitale, leur assure une certaine publicité. Quelles sont les fêtes curiales que fait célébrer ou auxquelles participe le duc de Bourgogne dans le contexte parisien, et quel est leur impact sur la ville ainsi que sur les relations entre cour et ville ?

Plusieurs mentions témoignent de la culture chevaleresque entretenue au sein de l'hôtel des ducs de Bourgogne à Paris. Des adoubements y sont célébrés : le 22 avril 1400, Pons de Perellos[1] et « Boucicaut »[2] sont armés chevaliers en présence du duc de Bourgogne, et le 25 mai suivant, Boucicaut fait ses armes devant le duc de Bourgogne et son fils Antoine à Conflans[3]. Le 25 mai 1401, le frère du comte de Tonnerre est fait chevalier à Conflans[4]. Si l'adoubement reste jusqu'au début du XV^e^ s. un temps fort de la vie du noble[5], le fait de le conférer au sein de l'hôtel princier et non sur le champ de bataille – même s'il est accompagné de joutes – contribue à en faire une fête curiale visant à honorer aussi bien celui qui le donne que celui qui le reçoit. D'autres mentions indiquent que les divertissements à thématique chevaleresque ou liés au maniement des armes avaient cours de façon coutumière au sein même de l'hôtel : pour la fête des rois 1421, on achète au coffrier parisien Jean Grenier « XL lances de guerre defferrees […] pour la feste et esbatemens que le soir de la veille de la dicte feste fu fait en son hostel d'Artois audit lieu de Paris »[6]. En novembre 1397, Robin Martin, habitant de Bercy, est dédommagé pour les dégâts causés dans l'un de ses prés « pour y avoir fait faire des butes a traire les archiers et autres gens de l'ostel dudit seigneur en karesme darrnier passé »[7]. Ces divertissements à tonalité

[1] Homme d'armes aragonais qui sera retenu en 1405 chambellan du duc de Bourgogne : Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 312.
[2] Il s'agit probablement d'un jeune parent de Jean II le Meingre, maréchal de France. Denis LALANDE, *Jean II le Meingre, dit Boucicaut (1366-1421). Étude d'une biographie héroïque*, Genève, Librairie Droz, 1988, p. 7.
[3] L'adoubement a probablement lieu à Paris, où Philippe le Hardi dîne chez le roi avec son fils aîné : Ernest PETIT, *Itinéraires, op. cit.*, p. 296 et 298.
[4] *Ibid.*, p. 313. D'après E. Petit, il s'agit probablement du second des frères de Louis de Chalon II, comte de Tonnerre, c'est-à-dire Jean de Chalon, seigneur de Ligny-le-Châtel, tué à Azincourt.
[5] Philippe CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII : essai de synthèse*, 2e éd., Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 281-282.
[6] ADN, B 1923, f° 160 v°.
[7] ADCO, B 1538, f° 138-138 v°, par lettres patentes données par le duc à Conflans le 10 novembre 1397.

chevaleresque concernent essentiellement le monde de la cour, et semblent être étrangers au monde urbain, mais l'exemple des joutes montre que, même lorsqu'ils se tiennent dans le cadre de l'hôtel, ils entrent en résonnance avec les citadins qui en sont toujours, au moins indirectement, les spectateurs.

Les tournois et joutes sont des événements à l'origine spécifiquement nobiliaires, qui en se déplaçant en ville sont devenus susceptibles de toucher un public urbain[1]. La reprise du motif des joutes par la population urbaine, dans le cadre de joutes bourgeoises ou simplement de jeux dont les gestes s'inspirent de ceux des chevaliers, témoigne de la réceptivité de la société urbaine au spectacle donné par la cour et à une partie au moins des valeurs qu'il diffuse[2]. À Paris, les joutes sont principalement organisées par le roi, qui paraît assez réticent à laisser ses bourgeois s'adonner trop fréquemment à ce type de loisirs : elles demeurent donc avant tout une activité curiale, à laquelle la cour de Bourgogne prend part en tant qu'invitée, et non comme organisatrice, comme cela peut être le cas dans les villes du Nord.

La question du caractère public de ces joutes est difficile à trancher. En effet, seules les joutes les plus importantes sont mentionnées dans les chroniques contemporaines, telles que celles organisées par Charles VI en 1389. Deux cycles de joutes ont lieu alors : à Saint-Denis, en mai, au cours de fêtes qui voient aussi les princes d'Anjou recevoir l'adoubement des mains du roi et Du Guesclin être célébré à travers un service funèbre grandiose ; et à Paris en août, pour l'entrée de la reine Isabeau dans la capitale[3]. La dimension politique de ces événements, au cours desquels le roi, qui a récemment secoué la tutelle de ses oncles, célèbre sa prise de pouvoir personnelle, les rend dignes d'être relatés, mais de nombreuses autres joutes, dont les chroniqueurs ne font pas mention, sont organisées à Paris, principalement au début du règne de Charles VI : le contexte des longues trêves avec l'Angleterre est en effet particulièrement favorable à la tenue de ces manifestations[4]. En l'absence de comptabilité urbaine, ce sont des mentions éparses qui permettent de mesurer la fréquence à laquelle des joutes sont organisées à Paris[5] : on peut donc se demander quel était leur écho dans la société parisienne. Cette

[1] Thomas ZOTZ, « Le jouteur dans la ville, un aspect des rapports entre noblesse, ville et bourgeoisie en Allemagne au bas Moyen Âge », *in Le combattant au Moyen Âge. Actes du 18e congrès de la SHMESP, Montpellier, 1987*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1991, p. 161-163.
[2] Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 529-531 ; Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies*, *op. cit.*, p. 200-205.
[3] Françoise AUTRAND, *Charles VI*, *op. cit.*, p. 214-240.
[4] Philippe CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France*, *op. cit.*, p. 182.
[5] Pour un relevé des mentions repérées de joutes s'étant tenues à Paris et dans sa région entre 1363 et 1424, voir en annexe ci-dessous, Tableau 37, p. 571.

interrogation est d'autant plus justifiée lorsque l'on s'intéresse à la localisation des joutes organisées par Charles VI.

À Paris même, deux lieux sont principalement utilisés, tous deux à l'est de la ville : d'une part l'hôtel royal de Saint-Pol, et d'autre part, à proximité immédiate de cet hôtel, un terrain situé à la couture Sainte-Catherine, sur les terres du prieuré Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, au pied de l'ancienne muraille de Philippe Auguste. Ce terrain est d'ailleurs aménagé et reçoit des lices permanentes[1]. Même si cet espace non bâti[2], se situant aux marges de la ville, est accessible au public et desservi par au moins deux rues (rue des Vieilles-Poulies et rue du Petit-Marivaux), nous sommes loin ici de la centralité de la place du marché, qui est souvent utilisée comme terrain de joutes dans les villes du Nord.

Les joutes tenues à Paris sont donc avant tout un événement curial, se tenant dans l'espace de l'hôtel royal ou à la lisière de la ville – voire dans les résidences royales des environs, comme à Melun ou à Saint-Ouen en 1412 et 1414. A priori, on ne peut comparer, en termes de publicité, les premières armes de Jean, comte de Nevers, faites à Paris au printemps 1387, qui ne sont connues que par la comptabilité bourguignonne[3], et celles de Charles, comte de Charolais, à Bruxelles en 1452, au cours desquelles la foule est invitée à venir soutenir son prince[4]. Cependant, il est certain que ces joutes, sans même parler de celles qui sont directement destinées à démontrer la puissance royale, comme en 1389, drainent un public parisien, même si les sources ne l'évoquent pas directement. Le 13 juin 1392, fête du Saint-Sacrement, le roi fait donner des joutes « dedens l'enclos de l'ostel de Saint-Pol de Paris » : il tient alors « court ouverte »[5]. De même, la couture Sainte-Catherine est un espace ouvert, et le duc de Bourgogne y fait réaliser des estrades afin de pouvoir assister aux joutes, en compagnie de ses gens, ce qui suppose une affluence de spectateurs[6]. Ces constructions servent à la fois à voir et être vu : en

[1] En 1390, la couture Sainte-Catherine est désignée comme « la plus convenable place de Paris, au plaisir de mondict seigneur [le roi] pour jouster et faire telles festes », et la description de Paris par Guillebert de Metz signale encore « en la Cousture Sainte Katheline sont liches pour campiuns ». Ces lices sont abandonnées dans la deuxième moitié du XV^e^ s. et remplacées par des installations situées au sein de l'hôtel des Tournelles. Maurice DUMOLIN, « Le lotissement de la culture Sainte-Catherine et l'hôtel Carnavalet », *in Études de topographie parisienne, III*, Paris, Impr. Daupeley-Gouverneur, 1931, p. 293-295.

[2] Il est en partie bordé d'hôtels, notamment l'hôtel de Sicile – que Charles VI se fait donner en 1390 par Pierre d'Alençon pour pouvoir se rendre plus facilement aux joutes –, mais aussi l'hôtel des Tournelles, appartenant à Pierre d'Orgemont, évêque de Paris.

[3] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 62 ; Évelyne VAN DEN NESTE, *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge (1300-1486)*, Paris, 1996, p. 258, n° 176.

[4] Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies*, *op. cit.*, p. 202.

[5] Jean FROISSART, *Chroniques*, *op. cit.*, t. 15, p. 7.

[6] En 1388, paiement « a Nicolas de la Baste, charpentier demorant a Paris, et a Pierre Hebert, jardinier, pour plusieurs bois merrien et autres chouses, pour certains eschaffaux qui furent faiz pour mondit seigneur et ses gens de son commandement en la Cousture de Sainte Katherine a certeine feste que le roy fit faire » ; ADCO, B 1475, f° 79 v°, mandement du 6 juillet 1388. De même, pour le duel judiciaire qui oppose Jacques le Gris à Jean de Carrouges en 1386, on note la construction d'un « echaffaut […] pour estre avec les gens de son hostel et pour mielx

1389, il s'agit pour le duc de « veoir et estre a la feste que le roy a faite et tenue en ladite couture »[1] ; en 1390, une tour faite de bois et de plâtre, ornée de tapisseries, est construite spécialement dans l'hôtel de l'évêque de Paris, Pierre d'Orgemont, pour accueillir la duchesse et lui permettre d'assister aux combats[2]. Le prince sur son estrade se montre ainsi entouré de sa cour, et l'enjeu est d'autant plus important qu'à Paris plusieurs cours peuvent prétendre attirer l'attention : pour le fait d'armes de juin 1409, les estrades du duc de Bourgogne et du comte d'Alençon sont construites côte à côte, comme nous l'apprend une querelle des charpentiers chargés de les terminer en hâte la nuit précédant le combat[3]. Enfin, en février 1415, les joutes auxquelles participe le duc de Brabant, venu à Paris négocier la paix, se déroulent toujours dans le même quartier de la capitale, près de l'hôtel Saint-Pol, mais cette fois côté rue, de façon à démontrer publiquement la puissance des princes armagnacs et la concorde retrouvée entre les princes : « jouxterent le roy et les grans signeurs en la grant rue Sainct-Anthoine, entre Sainct-Anthoine et Saincte-Katherine du Val des Escolliers, et y avoit barrieres »[4].

Par ailleurs, il faut noter au début du principat de Philippe le Bon une modification du paysage des joutes parisiennes : le duc de Bourgogne organise alors lui-même des joutes à Paris, ce qui témoigne du bouleversement complet des conditions politiques de la vie parisienne à la suite de l'entrée des Bourguignons dans la ville, et surtout du traité de Troyes. À la fin de l'année 1420, afin de célébrer l'entrée des rois de France et d'Angleterre, des joutes sont organisées à l'hôtel de Bohême, ancien hôtel du duc d'Orléans[5], et en 1424, c'est dans l'hôtel d'Artois que sont données des joutes à l'occasion des mariages de Jean de la Trémoille, seigneur de Jonvelle, et du seigneur anglais Thomas de Scales[6]. Le fait que ce soit dans le contexte de la double

---

veoir ledit champ » : ADCO, B 1465, f° 118 v°. Sur ce duel judiciaire, voir Bernard GUENÉE, *Un roi et son historien*, *op. cit.*, p. 171-182.

[1] ADCO, B 1479, f° 88.

[2] ADCO, B 1479, f° 89, mandement du 17 mai 1390.

[3] AN, JJ 163, n° 364, juin 1409.

[4] Ces joutes sont d'ailleurs les seules, avec celles données par le duc de Bourgogne dans son hôtel d'Artois en 1424, que mentionne le Bourgeois de Paris : Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 58 ; Léon MIROT, « Autour de la paix d'Arras (1414-1415) », *op. cit.*, p. 291-292. Dans sa lettre aux maîtres de la chambre des comptes de Lille datée du 12 février 1415, le secrétaire Thierry Gherbode, relatant l'avancement des pourparlers, mentionne la joute qui doit se tenir ce jour-là à Paris, avec la participation du duc de Guyenne, mais aussi du duc de Brabant, et « aussi y vont presque tous les gens de nostre ambassade » : Léon MIROT, « Autour de la paix d'Arras (1414-1415) », *op. cit.*, p. 314, P.J. n°V.

[5] La comptabilité précise que c'est bien le duc qui commandite ces joutes, d'ailleurs il supporte les frais de l'aménagement des lices dans la cour de l'hôtel de Bohême : « Item pour VI ouvriers qui ont rompu le mur en l'ostel de Behaigne, a chacun VI s., valent XXVI s. Item pour VIII sacs de plastre, XXIIII s. Item pour bois a faire la barriere et le montoir pour armer et le salaire des ouvriers qui l'ont fait, VII fr. Item pour XXIIII charetees de fiens espandue ency la court de Behaigne pour jouster, IIII fr. Item pour VI compagnons qui ont espandu ladicte fiens, nettoyé l'ostel de Behaigne et pour feurre et lis par II jours, a chacun IIII s.p., valent XLVIII s. ». ADN, B 1923, f° 203. Voir aussi *Ibid*, f° 220 v°-221.

[6] Paiement « pour avoir fait nettoyer la place en l'ostel d'Artois et y fait porter et espardre grant quantité de fiens pour les joustes qui y ont nagaires esté faictes » : ADN, B 1929, f° 158 v°, mandement du 1er juillet 1424. Le

monarchie que pour la première fois le duc de Bourgogne organise des joutes en son nom propre dans la capitale du royaume montre bien que les joutes ne sont pas seulement des divertissements curiaux au seul usage des nobles qui y participent, mais qu'elles sont aussi une démonstration publique de pouvoir dans et sur la ville, dont le peuple de Paris est toujours le témoin.

Les banquets sont un autre aspect de la sociabilité curiale dans le cadre parisien. Le rôle des banquets dans la vie de cour, et particulièrement à la cour de Bourgogne, est bien connu, et certains banquets célèbres, tels le banquet du Faisan en 1454 à Lille, ont fait l'objet d'études étendues[1]. On ne compte pas les mentions de banquets donnés aux frais du duc dans ses hôtels parisiens, principalement à l'hôtel d'Artois et à Conflans pour Philippe le Hardi, et surtout à l'hôtel d'Artois pour ses successeurs. Les comptes de l'Hôtel, qui précisent généralement le nom des convives les plus importants, livrent d'innombrables mentions de réceptions, et la recette générale témoigne des multiples présents offerts par le duc lors de ces réjouissances. Si certaines réceptions relèvent d'une sociabilité intra-curiale, le duc recevant à dîner ses proches ou serviteurs[2], elles sont la plupart du temps dirigées à l'endroit du roi, de princes, de prélats ou de visiteurs illustres. Le banquet est une démonstration de richesse en même temps qu'un instrument politique et diplomatique de premier ordre : en 1412-1413, à la suite de la paix d'Auxerre, Jean sans Peur déploie à Paris une véritable « politique de fêtes et de banquets », recevant ses fidèles comme ses anciens adversaires[3]. Si les banquets ne remplacent pas les négociations en bonne et due forme, ils les complètent, et, en tant que marque d'honneur, la réception permet d'entretenir une paix ou une alliance récente ou fragile, en même temps qu'elle l'atteste aux yeux du monde extérieur à la cour.

Les lieux et la fréquence de ces banquets sont révélateurs des lignes de force politiques qui traversent la capitale et le royaume au tournant des XIV^e^ et XV^e^ siècles. En effet, au début du principat de Philippe le Hardi, les banquets donnés à la cour de Bourgogne s'inscrivent dans la vie de cour brillante qui est celle de la capitale, et dans un cycle de réceptions auquel elle prend part sans en être le centre. Le rôle des frères, puis des oncles du roi est en effet de contribuer à l'animation générale de la capitale et à la réception des hôtes de marque : cette fonction est

---

Bourgeois de Paris écrit que ces joutes durèrent quinze jours sans discontinuer : Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 201-202.

[1] Voir par exemple Marie-Thérèse CARON et Denis CLAUZEL (éds.), *Le banquet du faisan*, Arras, Artois presses Université, 1997, 359 p ; ou encore les contributions rassemblées dans le volume « Boire et manger en pays bourguignons (XIVe-XVe siècles). Rencontres de Boulogne-sur-Mer », *PCEEB*, 2007, n° 47.

[2] Le 17 février 1366, le duc donne à souper à Paris aux gens d'armes de sa compagnie ; à la Toussaint 1397, il reçoit à dîner à Conflans « tous les gens de l'escuierie », ainsi que tous les chapelains, et le 11 novembre suivant, toujours à Conflans, à nouveau tous ses chapelains pour la Saint-Martin : Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 27. ADCO, B 1511 bis, f° 28 et 29 v°.

[3] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 549.

visible lors de la visite de l'empereur Charles IV à Paris en 1378[1], ou lors de la venue d'ambassadeurs anglais à Paris en 1391[2]. Jusqu'au début des années 1390, c'est la cour du souverain qui est le centre de la vie festive de la capitale[3]. Par la suite, le rythme des banquets suit les fluctuations de la diplomatie et de la santé de Charles VI : au début de l'année 1396, alors que le roi est malade, le duc de Bourgogne reçoit à plusieurs reprises les ducs d'Orléans, de Bourbon et de Berry, puis, Charles VI s'étant rétabli en février, le duc fréquente assidûment l'hôtel royal, notamment au cours du mois de mai afin de préparer la conclusion du mariage de Richard II et d'Isabelle de France[4]. Les dîners reflètent sans surprise l'activité politique et diplomatique du duc, et témoignent de l'éclipse progressive de la cour royale : de même que le duc Jean sans Peur séjournait beaucoup moins dans les hôtels royaux que son père[5], de même fait-il de l'hôtel d'Artois le centre de la vie de cour parisienne dès 1409, recevant maintes fois les princes, et éventuellement le roi, chez lui[6].

Même si les invités à ces banquets représentent un public restreint et privilégié, ces réceptions données dans un cadre urbain ne sont pas secrètes, bien au contraire[7]. Les critiques et les rumeurs qui circulent, visant le goût des fêtes que manifestent le dauphin Louis de Guyenne[8], et avant lui Louis d'Orléans[9], témoignent de la connaissance qu'ont les Parisiens des festivités qui se déroulent dans les hôtels princiers – même si elles relèvent aussi pour partie du *topos* du jeune prince débauché et de la propagande bourguignonne. Les princes, lorsqu'ils se trouvent en ville, ne sont jamais complètement hors du regard. Par ailleurs, il arrive que l'échevinage ou certains bourgeois de Paris soient conviés au festin : le 30 septembre 1412, le duc reçoit à Conflans le duc de Bourbon, le comte de Vertus, le connétable « et plusieurs grans seigneurs et

---

[1] À plusieurs reprises, les frères du roi ont pour fonction de divertir et d'accompagner l'empereur : après le grand souper donné par le roi à l'empereur au palais de la Cité, « au prendre vin et espices, le duc de Berry servi d'espices le Roy [Charles IV], et le duc de Bourgoigne servi de vin » ; après la visite de Vincennes, ils l'accompagnent en pèlerinage à Saint-Maur-des-Fossés, etc. Roland DELACHENAL (éd.), *Chroniques des règnes..., t. II*, *op. cit.*, p. 231, 265.

[2] « Ainsi furent les Anglois en Paris l'espace de six jours et tous les jours disnèrent hors de leur hostel avec l'un des ducs ». Jean FROISSART, *Chroniques*, *op. cit.*, t. 14, p. 288.

[3] Froissart note qu'en 1392, après sa crise de folie, « a la fois le roy aloit esbatre à l'ostel du Louvre, quant il luy plaisoit, mais le plus il se tenoit à Saint-Pol, et toutes les nuits qui sont longues en yver, il y avoit ou dit hostel de Saint-Pol danses et caroles et aussi moult d'esbatemens devant le roy et la royne et la duchesse de Berry et la duchesse d'Orléans et les dames, et passoient ainsi le temps et les longues nuits d'iver » : *Ibid.*, t. 15, p. 83.

[4] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 246-252; Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.* t. II, p. 404-409; Françoise AUTRAND, *Charles VI*, *op. cit.*, p. 338-340.

[5] Cf. ci-dessus, chap. 2, p. 135 et suivantes.

[6] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 372.

[7] Même remarque pour un événement tel que le Banquet du Faisan, organisé à Lille en 1454 : Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies*, *op. cit.*, p. 218-221.

[8] Le greffier du Parlement fait ainsi l'oraison funèbre du prince : « sa condition estoit à present d'emploier la nuit à veiller et po faire, et le jour à dormir, disnoit à III ou IIII heures après midi, et soupoit à minuit, et aloit coucher au point du jour ou à soleil levant souvant ». Alexandre TUETEY (éd.), *Journal de Nicolas de Baye*, *op. cit.*, t. II, p. 232.

[9] Françoise AUTRAND, *Charles VI*, *op. cit.*, p. 368-369.

bourgeois de Paris »[1]. La participation de représentants de la ville aux banquets a bien évidemment une dimension politique : elle permet d'honorer les convives tout en activant des relais de diffusion de messages politiques. Ainsi, en janvier 1414, pour contrer le duc de Bourgogne qui a reçu une lettre du dauphin lui demandant de venir le secourir à Paris, le gouvernement armagnac fait convier au Louvre le conseil, l'Université, ainsi que les « prevost et eschevins, et les bourgeois de ceste ville de Paris en grand nombre » pour participer à la fête d'anniversaire du duc de Guyenne et démontrer que le prince dispose de toute sa liberté d'action, démonstration qui est relayée par les missives que l'échevinage parisien envoie aux villes du royaume[2].

Bien que se tenant dans le cadre de l'hôtel princier, le banquet touche donc un public plus large que celui des seuls convives. Ceci est d'autant plus évident lorsque l'on considère les pérégrinations festives de la cour de Bourgogne à Paris, d'hôtel noble en hôtel noble. En effet, de temps à autre, la cour investit des hôtels qui ne sont pas les siens : le faste curial est alors simplement déplacé aux frais du duc. Diverses cérémonies peuvent faire l'objet de ces déplacements, telles que les célébrations à caractère religieux[3], ou encore des mariages. À l'occasion de la conclusion du traité de mariage entre le dauphin Louis et la fille du comte de Nevers, en 1401, Philippe le Hardi donne un somptueux festin au Louvre, auquel sont conviés la famille royale et les princes de sang. Il y déploie à cette occasion « une magnificence toute royale »[4]. En 1412, dans l'hôtel du comte d'Eu, sont célébrées aux frais du duc Jean les noces de Jean d'Auviller, bailli de Tournai[5]. Même lorsque les réceptions ne sont pas faites aux frais du duc, on peut supposer que le déplacement de la cour en ville ne passait pas inaperçu : en avril 1409 (n. st), pour les noces de son conseiller Jacques, dit Copin, de la Viefville, célébrées dans l'hôtel de la reine à Paris, le duc de Bourgogne offre à douze de ses proches des robes rouges ornées d'orfèvrerie, semblables à la sienne[6]. En se transportant en ville, et en investissant

[1] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 393. De même en janvier 1413, sont reçus à l'hôtel d'Artois le roi, les ducs de Guyenne, de Berry, de Bavière, les comtes de Nevers, de Vertus et d'Eu, le connétable, le prévôt et les échevins de Paris, les ambassadeurs d'Espagne et d'autres. Autres exemples en août (réception de « partie des communes de Paris ») et septembre 1418 : *Ibid.*, p. 396, 443-444.

[2] Jean JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, *op. cit.*, p. 494 ; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 587-590.

[3] C'est dans l'hôtel de l'évêque de Paris que sont célébrées en 1395 les nouvelles messes des chapelains ducaux Jean de Hamencourt et Jean Bakre, et à l'hôtel Saint-Pol qu'a lieu en septembre 1404 la première messe du chapelain ducal Jean Haussant (ADCO, B 1503, f° 123 ; f° 31 ; B 5520, f° 80-80 v°). Jean de Hamencourt, clerc de chapelle de Louis de Male en 1383, est retenu au même poste par Philippe le Hardi en 1384. Il est probablement originaire de la région d'Amiens, où il est chanoine en 1395. Jean Bakre a été retenu comme « clerc et teneur de la chapelle » le 7 janvier 1391. Jean Haussant avait été retenu clerc de la chapelle le 14 avril 1388, et poursuit sa carrière au service de Jean sans Peur. Cf. Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy*, *op. cit.*, p. 21, 57, n. 24, 61.

[4] « Instar regalis magnificencie ». Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. III, p. 78-79.

[5] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 386.

[6] ADCO, B 1558, f° 126.

d'autres lieux que l'hôtel ducal, le prince donne à voir sa cour et fait la démonstration de sa richesse et de sa puissance.

À la jonction des divertissements chevaleresques et courtois, on peut enfin citer le cercle littéraire de la Cour Amoureuse, dont la charte est promulguée le jour de la Saint-Valentin 1401 dans l'hôtel d'Artois, et dont le but est d'« honorer et servir toutes dames et damoiselles » et de « passer partie du temps plus gracieusement »[1]. Si de prime abord cette société semble relever d'une sociabilité toute curiale, il faut cependant remarquer que ce type de divertissement, à tonalité à la fois courtoise et dévotionnelle, se rapproche du phénomène des puys, bien établis dans les villes du nord du royaume, et que le recrutement de la Cour Amoureuse mêle « à côté de la vieille noblesse, […] des nobles de fraîche date, des bourgeois, des représentants d'une nouvelles couche sociale, constituée par les fonctionnaires de la maison de France et de Bourgogne »[2].

En définitive, l'étude des divertissements auxquels s'adonnent les courtisans bourguignons lorsqu'ils se trouvent à Paris met en lumière la présence, en leur sein, de la ville et de la société urbaine. Même s'il se tient dans les hôtels princiers et s'adresse d'abord aux nobles et aux courtisans, le spectacle de la cour se donne toujours devant un auditoire de citadins. Ce dernier peut se trouver dans un arrière-plan indistinct, ou être invité à participer à la fête, il n'en reste pas moins toujours présent, ce qui fait de ces divertissements les vecteurs d'une communication politique à niveaux multiples.

*

* *

L'hôtel est par définition le lieu de la vie de la cour dans le cadre urbain, mais cet espace n'est ni figé ni clos. Articulant fonctions privatives et fonctions publiques, l'hôtel est en effet largement ouvert sur la société urbaine et sur le quartier qui l'environne. Les fêtes et cérémonies qui se tiennent entre ses murs, bien que destinées prioritairement au public curial, ne sont donc pas confinées à l'espace de la demeure princière. L'arrière-fond urbain est indissociable des fêtes célébrées à la cour : même si elles se déploient devant les yeux d'un public choisi de grands nobles, l'écho s'en répand en ville. À travers les fêtes qu'il fait célébrer à sa cour, qu'elles aient

[1] Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse, op. cit.*, t. I, p. 1.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 2-3 ; Richard VAUGHAN, *Philip the Bold, op. cit.*, p. 201-202 ; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 455-456. On manque cependant de renseignements sur le fonctionnement effectif de la Cour Amoureuse.

un caractère familial et « privé » ou relèvent d'une thématique chevaleresque, le duc de Bourgogne affirme donc sa place dans la société curiale de la capitale, mais aussi sur la scène politique du royaume, en même temps qu'il s'adresse au peuple des Parisiens.

Chapitre 9
L'église

L'hôtel est le cadre privilégié de la piété ducale. C'est dans son hôtel que le duc entend la messe tous les jours, qu'il fait célébrer certaines fêtes par ses propres chapelains ou par des chapelains extérieurs[1], ou encore qu'il fait son mandé[2]. La piété ducale n'est par pour autant confinée au cadre de l'hôtel : les églises et institutions religieuses de la capitale et des alentours sont visitées par le duc – et sans doute par les membres de sa cour, mais les sources manquent pour appréhender cette réalité. La fréquentation des sanctuaires et la participation à la vie religieuse locale peuvent être envisagées à plusieurs niveaux : elles témoignent bien entendu de la piété personnelle, mais elles relèvent aussi de la réactivation de liens avec un héritage que l'on revendique et que l'on assume, et de la communication avec la population. Dans les territoires du nord de la principauté, les ducs ont ainsi à cœur de fréquenter les lieux liés à la mémoire des anciens souverains, dont ils revendiquent l'héritage[3]. À Paris, les églises, et plus généralement les lieux liés à la religion sont donc l'un des endroits où la cour de Bourgogne manifeste sa présence. Il convient par conséquent de s'interroger sur les formes que prend la présence des ducs Valois de Bourgogne dans le paysage religieux de la capitale, ainsi que sur la signification de ces manifestations dans l'espace parisien[4].

I. La piété ducale à Paris : la fréquentation de sanctuaires

Grâce aux informations qu'elles livrent sur la fréquentation par les ducs des églises et des établissements religieux de la capitale, les sources comptables permettent de cartographier le déploiement de la piété ducale dans la ville de Paris. Même si elles ne peuvent donner une vision

[1] Deux exemples parmi d'autres : en 1409, le duc fait célébrer la fête de saint Louis dans son hôtel d'Artois ; le service de Noël 1411 est célébré dans l'hôtel par les chapelains ducaux, auxquels s'adjoignent des chapelains extérieurs. ADCO, B 1558, f° 48 ; B 1570, f° 168.
[2] En 1376, le duc fait son mandé à l'hôtel de Flandre – qui ne lui appartient certes pas encore. ADCO, B 1451, f° 55 v°.
[3] Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies*, *op. cit.*, p. 125.
[4] De très nombreux aspects de la question sont évoqués par Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*

exacte des pratiques de dévotion des ducs de Bourgogne, en raison du caractère nécessairement incomplet des données, les cartes dressées mettent en évidence les grandes tendances de ces pratiques, à savoir l'influence des héritages, et en particulier du modèle royal, et la part des choix personnels des ducs[1].

[1] En raison de la brièveté de la période envisagée pour Philippe le Bon (1419-1424) et du faible nombre de mentions s'y rapportant, il n'a pas été réalisé de carte pour ce prince. Par ailleurs, seules les données extraites de la comptabilité ont été cartographiées, pour des raisons de cohérence et afin de ne pas minorer la part des églises intra-urbaines, qui n'apparaissent pas dans les itinéraires alors que ceux-ci comportent de nombreuses mentions complémentaires pour les sanctuaires situés hors des murs de Paris : cf. ci-dessus, chap. 2, p. 162 et suivantes. L'ensemble des données chiffrées retenues, y compris pour Philippe le Bon, est présenté en annexe, Tableau 38, p. 573.

Carte 20 : la piété des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi et Jean sans Peur à Paris et aux alentours d'après la comptabilité (1363-1419)

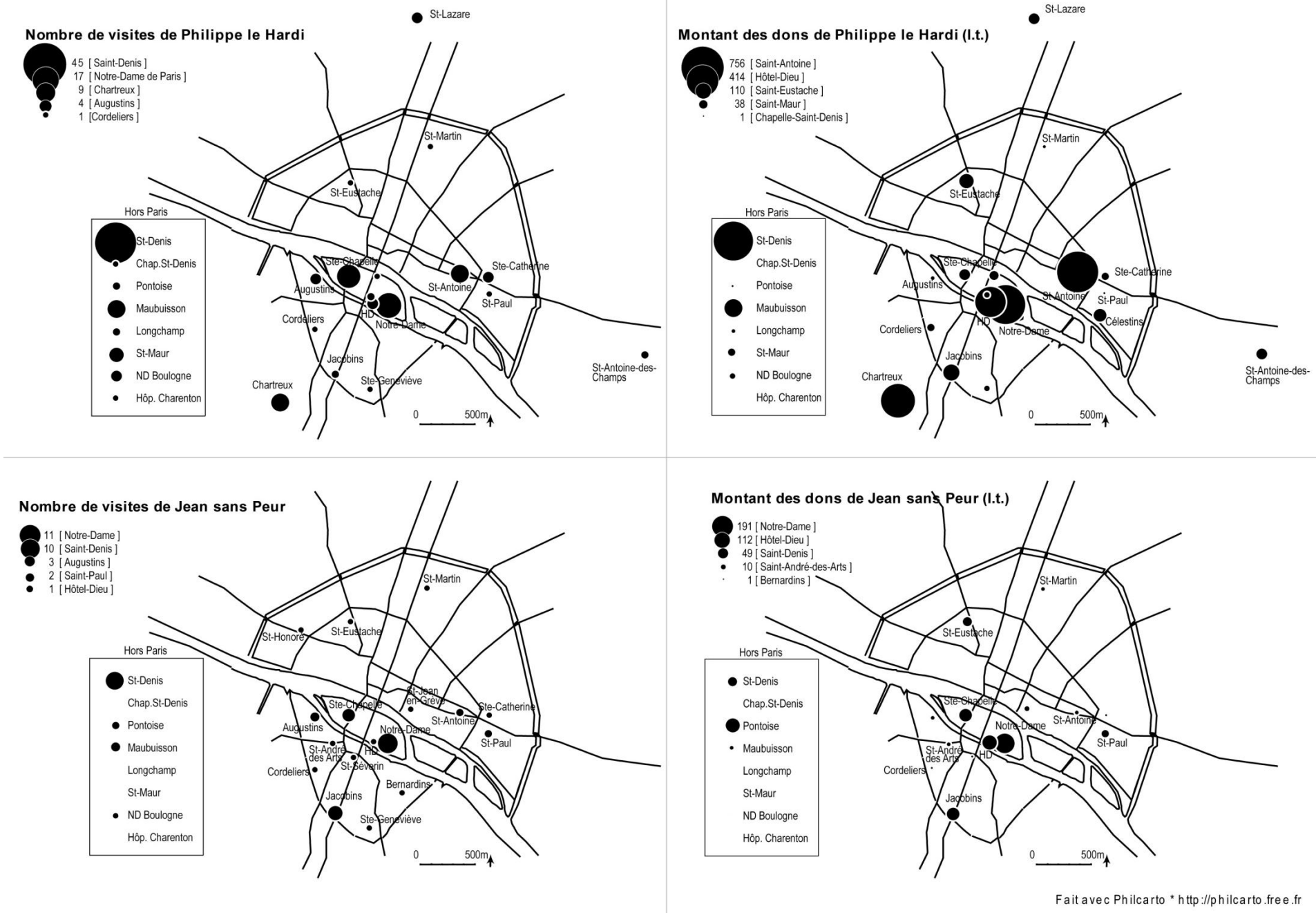

1. Le modèle royal

Lorsqu'ils sont à Paris, les ducs de Bourgogne fréquentent en premier lieu les sanctuaires liés à la monarchie, en particulier la cathédrale Notre-Dame, la basilique Saint-Denis, ainsi que la Sainte-Chapelle du palais royal, qui sont les trois « hauts lieux de la dévotion royale »[1]. Les cartes réalisées montrent nettement que ce sont dans l'espace parisien les lieux de culte les plus visités par Philippe le Hardi et par Jean sans Peur. Quant à Philippe le Bon, pour les cinq années envisagées (1419-1424), on relève six visites à Notre-Dame de Paris, quatre à Saint-Denis et une à la Sainte-Chapelle : ces trois établissements concentrent un tiers des 31 déplacements effectués par le duc dans des lieux de culte de Paris et de l'Île-de-France. Une telle polarisation s'inscrit dans la tradition royale de la dévotion pour la Vierge et pour saint Denis, qui s'est fortement développée depuis le règne de saint Louis, et elle est comparable à celle que l'on observe pour les rois de France : selon les comptages de B. Guenée, Charles V se rend vingt-cinq fois à Notre-Dame au cours de son règne, et trente-huit fois à Saint-Denis[2].

La dévotion à la Vierge Marie est un trait bien connu de la piété tardo-médiévale. Dans le cas des ducs de Bourgogne, cette dévotion se traduit par des visites et des aumônes aux sanctuaires dédiés à Notre-Dame[3] : autour de Paris il faut citer l'église de Notre-Dame de Boulogne-la-Petite, lieu de pèlerinage très fréquenté des Parisiens[4], ainsi que d'autres églises placées sous le vocable de la Vierge, comme celles d'Étampes[5], de Corbeil et de Melun[6]. En mai 1419, le duc Jean fait offrir à la statue de Notre-Dame des Vertus, dans une chapelle de la collégiale Saint-Honoré, un cierge de 50 livres[7]. Si cette piété mariale est donc bien attestée, les visites à Notre-Dame de Paris, qui prennent parfois la forme de « pèlerinages »[8], acquièrent une

---

[1] Bernard GUENÉE, « Le vœu de Charles VI. Essai sur la dévotion des rois de France aux XIIIe et XIVe siècles », *Journal des savants*, 1996, vol. 1, n° 1, p. 82 ; article repris dans Bernard GUENÉE, *Un roi et son historien*, *op. cit.*

[2] Bernard GUENÉE, « Le vœu de Charles VI », *op. cit.*, p. 99. Par comparaison, nous avons trouvé dans la comptabilité mention de 45 passages de Philippe le Hardi à Saint-Denis (98 séjours attestés par les itinéraires) et de 17 passages à Notre-Dame ; pour Jean sans Peur sont documentés 11 passages à Notre-Dame et 10 à Saint-Denis (23 d'après les itinéraires).

[3] Il faut aussi signaler que Philippe le Hardi finance un cycle annuel de cinq messes en l'honneur de Notre Dame à la grande Confrérie de Paris (cf. ci-dessous, p. 468, n. 4). Sur la dévotion mariale de Jean sans Peur et de Philippe le Bon, cf. Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 426-427 ; Bertrand SCHNERB, « La piété et les dévotions de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) », *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus*, 2005, p. 1332.

[4] La comptabilité y signale 4 passages pour Philippe le Hardi et un pour Jean sans Peur ; les itinéraires respectivement 9 et aucun. Les itinéraires montrent que le duc Philippe s'y rend sur la journée, au départ de Paris. Sur ce sanctuaire : Jean LEBEUF et Fernand BOURNON, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris. Rectifications et additions*, Paris, H. Champion, 1901, p. 447 et suiv.

[5] Le duc y fait un don de 30 s.t. le 8 décembre 1411, jour de l'Immaculée Conception : ADCO, B 1570, f° 281.

[6] Le duc offre un écu et 10 s.t. le 24 août 1412 à Corbeil, et 1 fr. 2 s.t. le 8 septembre suivant à Melun : Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 205.

[7] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 427.

[8] En 1393, probablement au moment de la Semaine Sainte, Philippe le Hardi effectue un « pèlerinage » de Conflans à Notre-Dame de Paris : ADCO, B 1500, f° 183.

dimension supplémentaire de par le lien singulier de cette église avec la monarchie française, développé depuis Philippe le Bel, et renforcé par Charles V. C'est d'ailleurs Notre-Dame de Paris que le duc Jean choisit pour rappeler le souvenir de ses parents défunts : il y fonde un obit pour sa mère et pour son père, aux dates de leur décès respectif, ainsi qu'une messe du Saint-Esprit pour lui et pour son épouse, Marguerite de Bavière, le jour anniversaire de sa naissance[1]. La fondation pour ses parents est réalisée en septembre 1410, et financée par la vente au chapitre pour 2500 écus d'une rente de 200 livres que prenait le duc sur la recette de Meaux[2]. L'amortissement concédé par le roi explicite les motivations du duc de Bourgogne : la fondation est faite par le duc Jean « pour le grant desir et affeccion qu'il a de faire bien et aucune choses qui doie valoir et prouffiter au salut et remede des ames de feux noz tres chiers et tres amez oncle et tante Philippe, jadis duc et conte, et Marguerite, jadiz duchesse et contesse des pays dessus diz, ses pere et mere, et pour la singuliere devocion que notre dit cousin scet que nosdiz oncle et tante avoient ou temps de leurs vies, et que notre dit cousin a aussi, a l'esglise de Paris, et affin que en *icelle esglise, qui est ou plus notable lieu et ville de notre royaume*, soit perpetuelle memeoire et recordacion d'eulx »[3]. Cette fondation a aussi pour fonction de commémorer les morts de la bataille d'Othée et de Nicopolis[4].

Un deuxième pôle de la dévotion royale est Saint-Denis, que les ducs de Bourgogne fréquentent très régulièrement[5], comme lieu d'étape sur la route de leurs principautés du nord[6], ou à l'occasion de fêtes spécifiques. Le déplacement à Saint-Denis est souvent effectué le 24 février, jour de la dédicace de l'église, selon une pratique qui a été remise en vigueur par Charles V[7], ainsi que le 9 octobre, jour de la fête de Saint-Denis[1]. L'abbatiale est aussi un lieu de

[1] Après son assassinat le 10 septembre 1419, un obit est également fondé pour lui à Notre-Dame. Cf. Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 200. En mai 1404, Jean sans Peur assiste au service d'obsèques que fait faire le roi pour Philippe le Hardi à Notre-Dame, et le 27 avril 1412, il est dans cette église pour assister au service pour son père : ADCO, B 5520, f° 77 v° ; B 1571, f° 178.
[2] Cf. ci-dessus, chap. 1, p. 106.
[3] AN, JJ 165, n° 330, août 1410.
[4] Le 20 septembre 1410, en prélude à cette fondation, le duc avait fait faire un obit à Notre-Dame et fait offrir 25 fr. à cette occasion (ADCO, B 1562, f° 50, 94). Cf. Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 200. Après Nicopolis, un service funèbre avait été fait à Notre-Dame avant juin 1397 : les chanoines et l'évêque, qui se disputent la répartition du luminaire offert à cette occasion, ne parviennent à un accord que le 7 avril 1399 (a. st.) AN, X ^{1C} 77 B, n° 189.
[5] *Ibid.*, p. 206-207.
[6] Deux exemples parmi d'autres : offrande à Saint-Denis en 1368 « quant le roy partit pour aler a Tournay », et le 8 juin 1369 « ledit jour que mondit seigneur y avoit ouy la messe et se parti ce jour pour aler en Flandre pour espouser madame » : ADCO, B 1430, f° 97, 151 v°.
[7] Bernard GUENÉE, « Le vœu de Charles VI », *op. cit.*, p. 94. Le duc Philippe se trouve à Saint-Denis les 24 février 1369, 1375, 1400 : ADCO, B 1430, f° 97 v° ; B 1444, f° 21 ; B 1517, f° 46. Les itinéraires indiquent de plus une présence en 1395, 1397, 1399, 1401 et 1402.

mémoire familiale : Marguerite de Male y fait fonder une messe annuelle[2], et d'après Monstrelet, le cœur de Philippe le Hardi, qui est décédé à Hal, en Brabant, « fut porté à Saint-Denis en France et mis emprès les Royaulx, desquels il estoit yssu »[3]. La dévotion à Saint-Denis permet donc de souligner les liens existant entre la maison de Bourgogne et la maison de France.

Les ducs fréquentent assidûment la Sainte-Chapelle du palais de la Cité, dont l'aura est magnifiée par la présence des reliques de la Passion et de saint Louis : les visites dans ce lieu, parfois motivées par des fêtes liturgiques[4], sont toujours l'occasion d'aumônes faites aux reliques[5]. C'est sans doute en raison du prestige de ce lieu et de son lien avec la royauté que le duc Jean y assiste le 23 septembre 1410 à un service qu'il fait célébrer « pour ceulz du costé de mondit seigneur qui morurent en la bataille que a tel jour ycellui seigneur eust par l'aide de notre seigneur ou païs du Liege »[6]. Par comparaison, les autres chapelles royales paraissent peu fréquentées, mais il s'agit peut-être d'une distorsion liée aux sources, les offrandes faites aux reliques de la Sainte-Chapelle étant plus susceptibles d'être enregistrées. On trouve ainsi dans la comptabilité une mention de passage à la chapelle de l'hôtel Saint-Pol[7], et deux visites à la chapelle du Louvre : le 5 février 1410, jour des Cendres, le duc fait transporter « de l'ostel d'Artois les coffres et adornemens de la chapelle de mondit seigneur en la chapelle du Louvre a Paris », et cette même année le duc est aussi au Louvre pour la fête de l'Ascension, en compagnie du duc de Guyenne[8].

L'inscription de la piété ducale dans le cadre parisien passe donc d'abord par un attachement aux hauts lieux de la dévotion royale. Dans le cas de Philippe le Hardi, la prééminence de ces trois lieux de culte et l'attachement du duc sont soulignés par le fait qu'il s'y rend souvent avant de quitter Paris afin de « prendre congé » : en 1376, il « offrit aus reliques de

---

[1] Le duc se trouve à Saint-Denis les 9 octobre 1371, 1384, 1392 (occasion d'une aumône à la châsse de saint Louis), 1399 ; 1412 ; 1422 : ADCO, B 1435, f° 69 v° ; B 1463, f° 122 ; B 1495, f° 59 v° ; B 1517, f° 45 v°-46 ; B 1571, f° 163 ; ADN, B 1923, f° 189-189 v°. Les itinéraires indiquent de plus une présence en 1397 et 1400.

[2] Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 206. Il s'agit sans doute de se rattacher à la mémoire des comtes d'Artois : Marguerite d'Artois, grand'mère de Marguerite de Male, y est enterrée, et la duchesse y fait offrir deux draps d'une valeur de 60 fr. « le jour que elle y vint premier » en 1370 : ADCO, B 1461, f° 24 v° ; B 1430, f° 157.

[3] Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. I, p. 89.

[4] Philippe le Hardi est à la Sainte-Chapelle pour le Vendredi Saint en 1376, l'Ascension en 1379, la Pentecôte en 1384 ; Jean sans Peur y assiste au service de la Toussaint 1409 et du Jour des Morts 1410 ; Philippe le Bon s'y trouve le jour de la Fête-Dieu 1424 : ADCO, B 1445, f° 26 v° ; B 1454, f° 26 v° ; B 1463, f° 34 ; B 1558, f° 49 ; B 1560, f° 95 ; ADN, B 1929, f° 157 v°-158.

[5] Deux exemples : en avril 1372 la duchesse donne 3 fr. « aux reliques de la Sainte Chapelle du palais » ; en février 1375, le duc offre 3 fr. « aus saintes reliques de la Chapelle du palais à Paris, ou il avoit esté en pelerinaige » : ADCO, B 1435, f° 78 ; B 1444, f° 21.

[6] Il y fait une offrande de 20 fr., et donne 18 s.t. aux enfants de chapelle : ADCO, B 1560, f° 48.

[7] ADCO, B 1430, f° 97, mandement du 3 mai 1368.

[8] ADCO, B 1560, f°45 v° ; 86 v°.

la Chapelle Sainte du palais de Paris quant il se parti darrenierement d'illec III franz. Item que il offri ce jour aus reliques de Notre Dame de Paris, V franz »[1] ; en 1387, il se rend à la Sainte-Chapelle « a son partement de Paris »[2] ; en 1392, avant le départ pour le Mans, il offre des cierges à Notre-Dame[3].

L'inscription de la piété des ducs de Bourgogne dans la tradition de la monarchie française se marque aussi par les visites à des monastères de fondation royale. De façon ponctuelle, Philippe le Hardi se rend à Longchamp, monastère franciscain fondé par Isabelle de France, sœur de saint Louis[4], au couvent des Célestins de Mantes, fondation de Charles V, à qui le duc offre un calice d'argent doré en 1387[5], ou encore à Poissy, monastère dominicain fondé par Philippe le Bel sur le lieu de naissance de saint Louis. Dans ce dernier monastère, le duc visite essentiellement les nobles pensionnaires du couvent : en juillet 1402, il y donne un tableau d'or reliquaire à Michelle de France[6] ; en octobre 1407, jour de la prise d'habit de Marie de France, le duc Jean lui fait présent d'un tableau d'or[7]. L'abbaye cistercienne de Maubuisson, fondation de Blanche de Castille, est également fréquentée par les ducs de Bourgogne : il s'agit d'une dévotion à caractère dynastique, puisque c'est le souvenir de Bonne de Luxembourg, mère de Philippe le Hardi, qui y est honoré. Ainsi, Philippe le Hardi fonde à compter du 25 mars 1367 (n. st.) un annuel en mémoire de sa mère[8], dont les célébrations se perpétuent, puisqu'en avril 1373 (n. st.) la comptabilité évoque « un annuel qu'il [le duc] a acoustumé de faire chascun an celebrer en la dite eglise pour l'ame de feu madame sa mère »[9]. Les frais de cette fondation sont sans doute assignés sur des revenus parisiens du duc, puisque, mis à part ces deux mentions, ils

[1] ADCO, B 1445, f° 26 v°, mandement du 5 mai 1376.
[2] ADCO, B 1465, f° 31.
[3] ADCO, B 1495, f° 100.
[4] Par exemple en 1378, don « pour ce que monseigneur y a esté avec le roy notre sire » : ADCO, B 1452, f° 63 v°.
[5] D'une valeur de 21 fr. 8 s. 9 d.t. : ADCO, B 1467, f° 44, mandement du 31 octobre 1387,
[6] ADCO, B 1554, f° 261 v°. On sait que Marie de France, fille de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, née en août 1393, avait été vouée à Dieu dès sa naissance et entre à Poissy à l'âge de quatre ans, mais la présence au couvent de Michelle, née en janvier 1395, n'est pas documentée. Il faut soit supposer une erreur du clerc, soit conclure que Michelle avait été elle aussi menée au couvent de Poissy pour y être éduquée, ce qui expliquerait la visite de Philippe le Hardi, qui est alors en train de négocier pour son petit-fils Philippe de Charolais la main d'une princesse de France. Françoise AUTRAND, *Charles VI*, *op. cit.*, p. 325. Le même mandement évoque le don d'un diamant carré à Marie de Bourbon, religieuse de Poissy, qui est nécessairement antérieur à juillet 1402, Marie de Bourbon, prieure du couvent, étant décédée en janvier de cette année.
[7] ADCO, B 1554, f° 122. Il lui fait cadeau d'un diamant lorsqu'il visite ce lieu avec le roi, la reine et le duc de Guyenne en août 1410 : ADN, B 1903, f° 121 v°.
[8] « A messire Jehan et messire Thomas Diz Uterel, prestres, demourant a Maubuisson les Pontoise, les quelx ont promis a celebrer un annuel en l'eglise de Maubuisson pour l'ame de feu madame la duchesse de Normandie, que dieux absoille, jadis mere de monseigneur, a commancer du jour de la Notre Dame en mars CCCLXVI jusques a un an ensuivant, par mandement de monseigneur donné a Paris le XIII[e] iour d'avril dessus dit, et quittance de suer Philippe, abbesse de Notre Dame la Real empres Pontoise, contenue oudit mandement, donnee le premier jour de may CCCLVIII », 30 francs. ADCO, B 1430, f° 23 v°.
[9] ADCO, B 1438, f° 20 v°. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 491.

n'apparaissent pas dans la comptabilité générale. Les visites ducales sont attestées par les itinéraires ; on voit aussi la duchesse se rendre à Maubuisson : en 1378 elle y passe « tout le jour de Noel » et y distribue 20 francs en aumône[1]. Jean sans Peur y offre quant à lui un écu d'or, le 27 juillet 1413, lorsqu'il y entend une messe chantée pour sa grand'mère[2].

En dehors de la fréquentation des établissements religieux, il faut souligner l'exemplarité, pour les ducs de Bourgogne, et en particulier pour Philippe le Hardi, de la piété royale. Après la naissance de son fils Charles, le 3 décembre 1368, Charles V prend l'habitude de se rendre à Notre-Dame de Paris tous les premiers dimanches de l'Avent, et pour cette cérémonie « une liturgie spécifiquement royale » est mise en place[3] : le roi assiste à la messe, dite devant la statue de Notre-Dame, alors que les reliques sont exposées dans le chœur et que sonne une cloche de l'église. Or les frères du roi, au premier rang desquels se trouve Philippe le Hardi, s'efforcent d'obtenir ces mêmes honneurs pour eux-mêmes : en 1386 le duc de Bourgogne obtient ainsi que la cloche sonne continûment pendant toute la messe célébrée pour lui devant la statue de la Vierge, « ut consuetum est pro rege ». Autre exemple : de même que Charles V développe une dévotion pour sainte Agnès, dont la fête est célébrée le jour de la naissance du roi, le 21 janvier[4], Philippe le Hardi témoigne d'une dévotion personnelle en faveur de saint Antoine, saint patron de son jour de naissance, le 18 janvier[5].

Par la fréquentation de sanctuaires étroitement associés à la royauté, et par la reprise de pratiques dévotionnelles imitées des usages royaux – dans le cas de Philippe le Hardi –, les ducs de Bourgogne réaffirment leurs liens avec la couronne de France, réactivent une mémoire dynastique, et s'efforcent de capter une part du prestige associé à la royauté au sein du paysage religieux parisien.

2. Des dévotions « personnelles »

Si la piété ducale dans le cadre parisien s'inspire de façon évidente du modèle royal, elle laisse cependant une place à des dévotions liées à la sensibilité religieuse propre à chacun des ducs, que l'on observe à travers les dons et les visites effectués par les ducs de Bourgogne à Paris

[1] ADCO, B 1454, f° 83 v°
[2] ADCO, B 1576, f° 93 v°-94, cité par Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 433.
[3] Bernard GUENÉE, « Le vœu de Charles VI », *op. cit.*, p. 98.
[4] *Ibid.*, p. 91.
[5] Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 203. Voir aussi ci-dessous, p. 456.

et dans ses alentours. Les cartes présentées ci-dessus permettent de mettre en lumière d'une part la dévotion à certains saints, et d'autre part le rôle tenu par les établissements des ordres religieux dans la piété ducale.

La dévotion de Philippe le Hardi à sainte Catherine se marque par des visites à l'église Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, qui se trouve à proximité de l'hôtel royal de Saint-Pol. Sainte Catherine, qui fait aussi partie des saints particulièrement vénérés par Charles V[1], est réputée efficace pour le salut des combattants dans le péril et des prisonniers de guerre : elle est donc à ce titre vénérée par les survivants de la bataille de Nicopolis. Après l'annonce de cette défaite à Paris, dès le 22 décembre 1396, le roi Charles VI et le duc de Berry mènent une procession jusqu'à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers[2]. Philippe le Hardi, qui possède dans sa chapelle une statue d'or de sainte Catherine commandée à Paris[3], et a fait un pèlerinage à Sainte-Catherine de Fierbois en 1383, en actions de grâces après la victoire de Roosebeke[4], se rend à plusieurs reprises dans l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers le 25 novembre, jour de la fête de la sainte[5]. Il s'y trouve aussi le vendredi 13 décembre 1392, pour une visite à la chapelle du Sépulcre : le pape Clément VII a accordé par une bulle de 1390 sept ans et 40 jours d'indulgence à ceux qui visitent le vendredi cette chapelle, fondée à la fin du XIV[e] s.[6].

La place de saint Antoine dans les dévotions ducales, en particulier de Philippe le Hardi, est également soulignée par les cartes : le couvent de Saint-Antoine-le-Petit est celui des établissements religieux parisiens pour lequel la comptabilité enregistre le montant de dons le plus élevé. Saint Antoine est un saint très populaire, mais la dévotion du duc est accentuée par le fait que, né le 17 janvier 1342, jour de la fête du saint, il le considère comme son saint patron : Philippe le Hardi fait à Saint-Antoine-le-Petit un don annuel de 100 écus, auxquels s'ajoutent les offrandes faites pendant le service auquel il assiste[7]. Sa présence dans cette église parisienne –

---

[1] Bernard GUENÉE, « Le vœu de Charles VI », *op. cit.*, p. 103.

[2] Denis LALANDE, *Jean II le Meingre, dit Boucicaut*, *op. cit.*, p. 69 ; cité par Bertrand SCHNERB, « Le contingent franco-bourguignon à la croisade de Nicopolis », *op. cit.*, p. 66, n. 45.

[3] ADCO, B 1471, f° 5 v° ; 9 v°. Cette statue, commandée à l'orfèvre Reinequin de Harlem pour le prix de 1400 fr., est livrée en juin 1388, en même temps qu'une autre statue destinée à la chapelle ducale, en or émaillé, représentant sainte Marguerite (d'une valeur 1200 fr.), et qu'une « ymaige d'or de saint Jehan Baptiste estant en une forest d'or » que le duc offre à son frère Jean de Berry pour la Saint-Jean 1388 (2500 fr.).

[4] *L'art à la cour de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 73.

[5] En 1388 et 1392 : ADCO, B 1475, f° 30 ; B 1495, f° 101. Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 202; Catherine GUYON, *Les écoliers du Christ : l'Ordre canonial du Val-des-Écoliers*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1998, p. 201-304.

[6] Catherine GUYON, *Les écoliers du Christ*, *op. cit.*, p. 274.

[7] « A feu notre dit seigneur comptant ledit XVI[e] jour de janvier mil IIII[C] et trois, jour de saint Anthoine, pour l'offrande de mondit seigneur a l'eglise dudit Saint Anthoine a Paris, C escuz, ainsi que ledit seigneur avoit acoutumé faire chacun an, pour ce qu'il avoit esté nez au jour de la feste Saint Anthoine […] ; a mondit seigneur, comptant, pour offrir a la grant messe ledit jour, I escu, et pour chandelles de cire que mist en la dicte eglise, II escus, et que donna pour Dieu a plusieurs povres qui estoient dedens et devant ladicte eglise ledit jour, III escus » : ADCO, B 1538, f° 258 v°.

ou, parfois, à Saint-Antoine-des-Champs, abbaye cistercienne hors les murs – le 17 janvier est remarquable de régularité[1].

Tableau 17 : lieux de cultes parisiens fréquentés par les ducs de Bourgogne le jour de la Saint-Antoine (17 janvier)

Année	Lieu	Motif	Montant	Source
1375	Saint-Antoine-le-Petit	« a l'ospital de saint Anthoine dedenz Paris »	20 fr.	ADCO, B 1444, f°75v°
1375	Saint-Antoine-des-Champs	« a Saint Antoine lez Paris »	10 fr.	ADCO, B 1444, f° 75 v°[2]
1383	Saint-Antoine-le-Petit		20 fr.	ADCO, B 1460, f°20v°
1387	Saint-Antoine-le-Petit	« pour offrir le XXIIII[e] jour de janvier CCC IIII[XX] et VI en l'esglise monseigneur saint Anthoine ou il fu oïr messe, pour ce que le jour de la feste d'icellui derranierement passee, pour aucunes occupations necessaires, il n'avoit peu aler »	105 fr	ADCO, B 1465, f° 29 v°, f° 113
1391	?	« que ledit monseigneur offry le jour et feste de saint Anthoine oudit mois et audit lieu de Paris »	42 fr.	ADCO, B 1487, f° 96
1393	Saint-Antoine-le-Petit	Offrande (et transport de l'orgue du duc de l'hôtel d'Artois à l'église Saint-Antoine)[3]	60 fr.	ADCO, B 1495, f° 48 ; 102 v°
1394	Saint-Antoine-le-Petit	Transport de l'orgue du duc de l'hôtel d'Artois à l'église de Saint-Antoine « pour faire le service devant mondit seigneur le jour de la feste dudit saint Anthoine », et offrandes	57 fr. 7 s. 6 d.t.	ADCO, B 1500, f° 32, 170v°
1395	Saint-Antoine-des-Champs	Offrande aux reliques	50 écus	ADCO, B 1501, f° 16 v°
1396	Saint-Antoine-le-Petit	« aux reliques comme en chandelles de cire »	60 fr. 15 s.t.	ADCO, B 1511, f° 23 v°
1397	Saint-Antoine-le-Petit	« pour ses offrandes »	58 fr. 10 s.t.	ADCO, B 1511, f° 157
1399	Saint-Antoine-le-Petit	« le jour saint Anthoine dernierement passé, nous qui oysmes lors le service divin en l'eglise Saint Antoine a Paris »	?	BnF, Bourgogne 53, f° 196
1400	Saint-Antoine-le-Petit		67 fr. 10 s.t.	ADCO, B 1517, f° 46
1404	Saint-Antoine-le-Petit		106 écus	ADCO, B 1538, f° 258v°
1409	Saint-Antoine-le-Petit	Offrande et chandelles de cire	3 fr. 17 s. 6 d.t.	ADCO, B 1558, f° 48 v°

[1] La remarque de B. Guenée, considérant l'itinérance perpétuelle de la cour de France, au moins durant la première moitié du XIV[e] s.et soulignant « ce que représente pour le roi l'effort d'être en un lieu donné à une date donnée » peut tout à fait être appliquée à la cour de Bourgogne. Cf. Bernard GUENÉE, « Le vœu de Charles VI », *op. cit.*, p. 84-85.

[2] Sur le trajet entre les deux Saint-Antoine, le duc fait aussi quelques aumônes à l'hôpital du Pont de Charenton ainsi qu'à des pauvres à la Porte Saint-Antoine.

[3] Ces transports d'orgue sont peut-être liés à l'état d'inachèvement de l'église de Saint-Antoine-le-Petit, dont la construction a commencé vers 1375. Cf. Georges FRÉCHET, « Les Antonins de Paris, des origines à la réforme de 1619 », *Paris et Île-de-France : mémoires publiés par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, 1989, vol. 40, p. 11-12.

Année	Lieu	Motif	Montant	Source
1412	?	« a frere Jehan Marchant confesseur de mondit seigneur tant pour l'offrande de mondit seigneur du jour saint Anthoine a Paris comme pour autres devocions »	5 écus	ADCO, B 1570, f° 275 v°
1413	Collège des Bernardins	« pour la rançon des esperons de monseigneur »	1 fr.	ADCO, B 1576, f° 286v°

On constate que le duc Jean reprend cette dévotion en mémoire de son père, mais que les dons qu'il fait à l'église sont moins importants. Notons qu'en 1413 il se rend pour la Saint-Antoine au collège des Bernardins : la dévotion au saint est ici élargie à la célébration du père du monachisme[1]. Le lien de Philippe le Hardi avec Saint-Antoine-le-Petit est d'autant plus intéressant qu'il s'agit d'une fondation récente, datant probablement de 1361, et particulièrement soutenue par Charles V, dont la statue orne, avec celle de Jeanne de Bourbon, le portail de l'église[2]. Le patronage du duc de Bourgogne revêt sans doute une grande importance pour ces religieux récemment implantés, en même temps qu'il s'inscrit à nouveau dans une tradition royale.

Les dévotions personnelles de Jean sans Peur s'illustrent moins que celles de son père dans l'espace parisien[3]. Il faut toutefois signaler que les passages au Pont-Sainte-Maxence, à 60 km au nord de Paris, et sur la route des territoires septentrionaux du duc, sont parfois l'occasion de visiter l'abbaye royale du Moncel, fondée par Philippe le Bel sous le vocable de saint Jean-Baptiste, saint patron du duc[4].

Parmi les autres lieux de culte fréquentés par les ducs de Bourgogne à Paris, il faut noter la place importante des couvents mendiants, dans lesquels les ducs se rendent régulièrement pour les fêtes des saints liés à ces ordres[5]. Le duc peut ainsi assister à la messe aux Jacobins, le 7 mars, pour la fête de saint Thomas d'Aquin, ou le 4 août, fête de saint Dominique ; aux Cordeliers le 4 octobre, fête de saint François d'Assise ; ou aux Augustins le 28 août, jour de la Saint-Augustin[6]. Cette dernière fête revêt de plus une dimension personnelle pour le duc Jean, puisque c'est le 28 août 1397 que Philippe le Hardi apprit la nouvelle de la libération de son fils

[1] Sur la dévotion de Jean sans Peur à Saint-Antoine : Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 427-428.
[2] Georges FRÉCHET, « Les Antonins de Paris, des origines à la réforme de 1619 », *op. cit.*, p. 7-15.
[3] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 427-432.
[4] En 1375 et en 1409 : ADCO, B 1445, f° 25 ; B 1558, f° 49-49 v°. Les Cordeliers de cette ville bénéficient aussi de la générosité ducale : le 20 février 1405 le duc Jean leur offre 6 fr. 15 s.t. ADCO, B 5520, f° 80.
[5] Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 200-201.
[6] Nous sommes particulièrement renseignés sur les déplacements du duc Jean dans les couvents mendiants de la capitale entre 1409 et 1413 : il est aux Augustins les 28 août 1409 et 1410 (ADCO, B 1558, f° 48 ; B 1560, f° 91 v°) ; aux Cordeliers le 4 octobre 1409 (B 1558, f° 48 v°) ; aux Jacobins le 7 mars et le 4 août 1410, ainsi que les 7 mars 1412 et 1413 (B 1560, f° 46, 93 v° ; B 1570, f° 282 ; B 1576, f° 92 v°-93).

retenu prisonnier en Turquie[1]. Les Carmes de Paris ne paraissent pas bénéficier d'un intérêt aussi marqué de la part des premiers ducs Valois de Bourgogne, même s'ils sont compris dans le testament de Philippe le Hardi qui prévoit un legs de 100 fr. à chacun des quatre couvents mendiants de Paris[2]. C'est à nouveau en compagnie des autres couvents qu'ils sont évoqués lorsqu'en 1423, Philippe le Bon fait verser 24 fr. aux quatre couvents mendiants de Paris « afin qu'ilz soient tenuz et chargiez de chanter, chacun en son couvent, jeudy prouchain enssuivant le premier jour de septembre MCCCCXXIII, vigilles des mors, et le lendemain, messe de requiem, pour l'ame de feu monseigneur son père, cui Dieux pardoint » et « pour avoir et acheter du blé pour le gouvernement et substentacion d'eulz et de leurs dis couvens »[3]. Parmi les couvents mendiants, les Jacobins paraissent se distinguer, sans doute en raison de la présence de frères prêcheurs auprès des ducs de Bourgogne en tant que confesseurs[4].

La place de la Chartreuse de Vauvert est enfin particulièrement notable dans les déplacements mais aussi les dons que fait Philippe le Hardi dans l'espace religieux parisien. On connaît bien la dévotion du premier duc Valois de Bourgogne pour l'ordre fondé par saint Bruno, manifestée à travers la fondation de la Chartreuse de Champmol à Dijon, destinée à servir de nécropole ducale. Le prestige des Chartreux est lié à la rigueur de leur règle ainsi qu'à leur pratique de la prière personnelle et secrète[5]. Les successeurs du duc Philippe entretiennent les liens de la dynastie avec les Chartreux[6] ; et à Paris, ces liens se manifestent par l'attention prêtée à la Chartreuse de Vauvert[7]. Le testament de Philippe le Hardi prévoit un don de 200 fr. à cette institution, et Jean sans Peur y fonde un obit[8]. Cette dévotion est d'ailleurs partagée par le duc de Berry, dont on a déjà souligné la proximité affective avec son frère de Bourgogne, et qui avait d'abord choisi, avant la construction de la Sainte-Chapelle de Bourges, de se faire enterrer dans cette chartreuse parisienne[9].

---

[1] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 94.
[2] Urbain PLANCHER, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, *op. cit.*, t. III, preuve CV.
[3] ADN, B 1927, f° 113 v°, mandement du 1er septembre 1423. Noter que Marguerite de Bourgogne, sœur aînée de Philippe le Bon et épouse d'Arthur de Bretagne, comte de Richemont, élit sépulture en l'église du couvent des Carmes de Paris : Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 195-196.
[4] Vincent TABBAGH, « Un siècle d'influence dominicaine à la cour des ducs Valois de Bourgogne », *Annales de Bourgogne*, 2008, vol. 80, p. 101–124.
[5] Renate PROCHNO, *Die Kartause von Champmol : Grablege der burgundischen Herzöge 1364-1477*, Berlin, Akademie Verl, 2002, 476 p; sur la popularité de l'ordre des Chartreux à la fin du Moyen Âge, en particulier comme lieu d'inhumation pour les princes : Murielle GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres*, *op. cit.*, p. 39-41.
[6] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 434-436 ; Bertrand SCHNERB, « La piété et les dévotions de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) », *op. cit.*, p. 1342-1343.
[7] Sur cette Chartreuse : Paule CHATEL, « La Chartreuse de Paris, 1257-1792 », *PTEC*, 1966, p. 15–22; *La Chartreuse de Paris (catalogue de l'exposition du Musée Carnavalet, 12 mai-9 août 1987)*, Paris, Musee Carnavalet, 1987, 126 p.
[8] Auguste MOLINIER et Auguste LONGNON (éds.), *Obituaires de la province de Sens*, *op. cit.*, t. II, p. 703.
[9] Comme le montre un acte du 5 février 1391. Emile RAUNIÉ, Max PRINET, André LESORT, Hélène VERLET, Bernard BILLAUD et Julien-Philippe de GAULLE, *Épitaphier du vieux Paris*, *op. cit.* t. III, p. 14, n. 1.

Les ducs de Bourgogne manifestent ainsi leur piété dans le cadre parisien en fréquentant des sanctuaires répartis dans l'espace de la ville en fonction de leurs dévotions personnelles.

3. Les types d'offrandes

Les visites que font les ducs dans les établissements religieux de la capitale sont l'occasion de dons : il s'agit essentiellement de dons d'argent, qui peuvent être déposés dans des troncs[1], offerts aux reliques, ou distribués au personnel religieux, petits et grands clercs, ainsi qu'aux mendiants qui se trouvent à la porte des églises[2]. Il arrive également qu'à l'instar d'autres princes[3], ils fassent offrir aux églises ou religieux des objets ayant pour fonction de solenniser le culte. Pierre, ermite de Mantes, reçoit un missel à l'usage de Rome en 1385[4] ; le couvent des Antonins de Saint-Antoine-le-Petit reçoit un calice d'argent doré en 1387[5] ainsi que des draps de soie en 1400[6] ; le duc offre un drap d'or de Lucques à l'église Sainte-Geneviève-la-Petite en 1393[7] ; les Augustins de Paris reçoivent en 1403 « une chappelle cothidienne de tres bon drap », d'une valeur de 6 fr., que le duc a fait faire à leur intention[8]. Vers 1409, Jean sans Peur offre plusieurs vêtements liturgiques à Notre-Dame : des chasubles de drap d'or doublées de drap vermeil ainsi qu'une chape à orfrois[9]. Cette chape est ornée de façon tout à fait particulière, puisque le brodeur parisien Arnoul du Trech est payé « pour avoir brodé sur une chappe que ledit seigneur donna a Notre Dame de Paris une ville en brodure, armoyee des armes d'icellui seigneur et faite de toutes ses devises »[10] : le duc entend ainsi sans doute s'associer à la fois au culte rendu dans la cathédrale et à la ville de Paris elle-même. L'utilisation de la devise, emblème personnel du prince, est ici tout à fait frappante, et la fonction mémorielle de ces dons d'objets est évidente. De même, Philippe le Hardi fait donner 40 fr. aux religieux de Saint-

[1] 9 fr. « pour mettre ou tronc de la dicte eglise de Pontoise » en 1401 : ADCO, B 1519, f° 268.
[2] Exemple à Saint-Denis en mars 1424 : « Item pour l'offrande de mondit seigneur aux relicques de Saint Denis en France le jour que derrenier il en party, III fr. Item pour racheter les esperons de mondit seigneur aux petis enfans moisnes de ladicte eglise ledit jour, I fr. Item pour chandeilles offertes en icelle eglise et que mondit seigneur fist donner pour Dieu et en aumosne aux povres gens estans a la porte de ladicte eglise, I fr. » : ADN, B 1929, f° 154. Sur la pratique du rachat des éperons aux enfants de chœur ou clergeons : Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 201.
[3] Vers 1370, Louis d'Anjou offre des « tuniques et domatiques » en soie et or de Chypre à Saint-Denis, ornés de « laz de soie » et « escuçons de brouderie aux armes de Monseigneur », et des draps d'or à Notre-Dame de Paris ; en 1394 Louis d'Orléans fait livrer de l'orfèvrerie liturgique aux Célestins de Paris : Françoise PIPONNIER, *Costume et vie sociale. La cour d'Anjou, XIVe-XVe siècle*, Paris - La Haye, Mouton & Co, 1970, p. 39-40 ; Arnaud ALEXANDRE, « Que le roi le puisse toujours avoir près de lui », *op. cit.*, p. 384.
[4] ADCO, B 1465, f° 121 v°-122. Ce missel avait été acheté au prieur des Célestins de Paris pour 40 fr.
[5] D'un poids de 3 marcs 6 onces, et d'une valeur de 36 l. 5 s.t. : ADCO, B 1471, f° 10.
[6] ADCO, B 1519, f° 200 v°.
[7] ADCO, B 1500, f° 119 v°-120, mandement du 6 mars 1393 (n.st.).
[8] ADCO, B 1532, f° 374-374 v°, mandement du 20 décembre 1403.
[9] ADCO, B 1558, f° 129; ADCO, B 1560, f° 158, 164 v°. Le total monte à plus de 100 écus.
[10] ADCO, B 1562, mandement du 24 avril 1410.

Antoine-le-Petit « pour emploier et convertir en l'achat des aournemens d'une chappelle, lesquelz yceulx religieux devoient faire armoier de plusieurs escussons des armes dudit seigneur »[1]. Si le don d'objets liturgiques a pour fonction de contribuer à la grandeur et à la solennité du culte, il permet aussi d'inscrire la présence ducale dans la durée à travers ces témoins de son passage et de sa générosité.

Cette fonction mémorielle est perceptible aussi lorsque les offrandes prennent la forme de cierges, réalisés pour l'occasion, ou laissés à l'établissement religieux après un service ayant eu lieu dans l'église[2]. Les cierges offerts, outre qu'ils sont monumentaux, portent en effet des écussons aux armes du prince, et donnent ainsi à voir sa présence au sein de l'édifice religieux, le temps que dure le cierge[3], en même temps que l'association à la flamme souligne la puissance du duc[4]. La comptabilité révèle que ces cierges étaient parfois accompagnés d'un dispositif destiné à les mettre en évidence : en 1383, l'épicier Jean Guillaume livre à Notre-Dame où le duc les a offerts cinq cierges d'un poids unitaire de cent livres, ornés de 45 écussons aux armes du duc, accompagnés d'un « charpentage du boiz ou sont assiz yceulx cierges »[5].

La piété du duc de Bourgogne l'amène donc à fréquenter divers établissements religieux de Paris et des alentours : ces dévotions permettent de souligner la religion du duc, en même temps qu'elles réactivent les liens dynastiques et mémoriaux qui inscrivent la maison Valois de Bourgogne dans un héritage royal et francilien. Elles sont aussi le lieu de l'expression de dévotions personnelles, en fonction de la sensibilité du prince. L'ensemble permet de construire une géographie religieuse de la présence des ducs Valois de Bourgogne à Paris, qui, si elle reflète la piété de ces princes, a aussi pour fonction de manifester leur présence au sein de l'espace sacré de Paris.

---

[1] ADCO, B 1532, f° 195 v°, mandement du 2 novembre 1400.
[2] Après les obsèques de Tristan de la Craye aux Chartreux, les torches sont laissées dans l'église : ADCO, B 1538, f° 191.
[3] Dans les années 1450, Philippe le Bon offre dans quatre sanctuaires de pèlerinage des lampes liturgiques assorties de rentes destinées à l'approvisionnement en huile, ce qui permet d'assurer une pérennité de cette présence lumineuse : Bertrand SCHNERB, « La piété et les dévotions de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) », *op. cit.*, p. 1336-1337.
[4] Deux exemples parmi d'autres : en juillet 1374, le duc fait envoyer trois cierges pesant 50 livres chacun, ornés de 18 écussons à ses armes, pour un prix de 28 l. 4 s.p. (ADCO, B 1445, f° 48, BnF, Bourgogne 53, f° 71) ; en février 1393, l'épicier Jean Guillaume est payé pour avoir livré à Notre-Dame un cierge de cire blanche pesant 171 livres et demi, et douze écussons placés à l'entour, l'ensemble ayant coûté 59 l. 11 s. 10 d.t (ADCO, B 1495, f° 37). Sur les aspects symboliques de la flamme et de la lumière dispensée par le cierge : Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, « Les lumières de la ville », *op. cit.*, p. 32-33; Catherine VINCENT, *Fiat lux : lumière et luminaires dans la vie religieuse en Occident du XIIIe siècle au début du XVIe siècle*, Paris, Éd. du Cerf, 2004, 693 p.
[5] ADCO, B 1461, f° 75-75 v°, mandement du 22 juillet 1383. L'ensemble a coûté 105 l.t.

II. Vie paroissiale et religion urbaine

La présence des ducs de Bourgogne dans le paysage ecclésial parisien ne se limite pas aux manifestations de leur dévotion personnelle : du fait de leurs fréquents séjours dans la capitale, le duc et sa cour y prennent part à la vie paroissiale. Par ailleurs, l'implication ducale dans la vie religieuse de la ville acquiert une dimension tout à fait publique à travers, par exemple, l'exercice de la charité. Si l'on a déjà montré comment les dons aux sanctuaires permettent d'inscrire la présence bourguignonne dans l'espace religieux de Paris, les manifestations publiques de la religion ducale doivent désormais être étudiées plus en détail. Dans une étude sur les rapports entre la cour et la ville, cette dimension est importante, car les démonstrations de la piété populaire, telles que les processions, permettent de toucher l'ensemble des citadins. Ainsi, dans le cadre des principautés sous domination bourguignonne, « la cérémonie religieuse constitue, elle aussi, une vitrine du pouvoir »[1]. Cependant, à Paris, le duc n'est que rarement l'initiateur de cérémonies religieuses, même si lui et sa cour peuvent bien entendu y participer : il convient donc de s'interroger sur les rapports qu'entretiennent le duc et la cour de Bourgogne avec la religion populaire dans le cadre parisien.

1. Le cadre urbain de la pratique religieuse

a) La charité ducale

La ville est, avec les chemins, un espace privilégié de l'aumône médiévale[2] : les nombreuses allées et venues des ducs de Bourgogne à Paris et aux alentours sont autant d'occasions de multiplier les dons. Pour ne citer qu'un exemple : Voultrequin, valet de pied de Philippe le Hardi, est remboursé en 1384 pour avoir avancé au duc « pour donner pour Dieu […] a l'entree de Senlis, V s.p., au partir dudit Senlis, XX s.p., a l'entree de Saint Denis, VI s.p., entre Paris et Conflans, XVI d.p., au partir de Villeneuve Saint George, IIII s.p., et au partir de Meleun, II s.p., derreniérement que mondit seigneur passa par les lieux dessus diz »[3]. Le duc compte dans son Hôtel un aumônier chargé de distribuer quotidiennement les aumônes ducales. Philippe le Hardi fait donner un franc, puis un écu par jour, soit 365 puis 410 livres par an[4]. Sous le principat de Jean sans Peur, 8, puis 10 s.t. sont distribués chaque jour, soit 146 puis 182 livres et

[1] Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies*, *op. cit.*, p. 101.
[2] Priscille ALADJIDI, « Les espaces du don au Moyen Âge », *op. cit.*, p. 349.
[3] ADCO, B 1463, f° 39, mandement du 25 juin 1384.
[4] L'augmentation est décidée à compter du 15 janvier 1396 : ADCO, B 1511, f° 23 v°-24.

demie par an[1]. À ces sommes s'ajoutent des aumônes extraordinaires dispensées au gré des circonstances, qui peuvent être ponctuellement déléguées à d'autres officiers que l'aumônier : en 1399, Tristan de la Craye, garde des joyaux, est chargé de distribuer 56 l. 5 s.t. à l'Hôtel-Dieu de Paris et ailleurs[2].

Les bénéficiaires de la charité ducale dans l'espace urbain sont extrêmement nombreux. Les malades sont aidés, que ce soit individuellement (dons à des aveugles[3], ou à des lépreux[4]) ou à travers les structure d'assistance que sont les hôpitaux[5]. Parmi ces derniers, l'Hôtel-Dieu est particulièrement favorisé : Philippe le Hardi y fait régulièrement un don important lors de la Semaine Sainte, le plus souvent le Jeudi Saint[6], imité en cela par le comte de Nevers[7]. D'autres aumônes à cette institutions sont enregistrées en dehors de la « semaine peineuse »[8], et le testament de Philippe le Hardi prévoit un legs de 200 fr. à cette institution – ainsi que 100 fr. à l'hôpital Sainte-Catherine et 100 fr. à l'hôpital et église des Billettes[9]. De simples « pauvres » peuvent aussi être gratifiés au hasard des déplacements ducaux. Une femme nommée Jeannette la Folle, habitant derrière Saint-Eustache, reçoit ainsi fréquemment des aumônes ainsi que des dons de tissus[10] ; lors de son départ de Paris en 1424, Philippe le Bon fait des aumônes à un chevalier et à un écuyer pour les aider à « avoir leurs necessités », a un « povre homme impotent », « un povre anchien homme », et a une pauvre femme, pour un montant de 30 fr[11]. La porte des églises parisiennes est un lieu stratégique pour les mendiants comme pour les

[1] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 415. À titre de comparaison, en 1461, Philippe le Bon fait remettre à son aumônier 5 francs de 32 gros de Flandre par jour, soit une dépense annuelle de 1825 francs. Bertrand SCHNERB, « La piété et les dévotions de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) », *op. cit.*, p. 1326.
[2] ADCO, B 1517, f° 44 v°, mandement du 29 mars 1399 (n.st.).
[3] Don de 1 fr. 2 s. 6 dt. « a une povre femme des XV^XX » en 1392 : ADCO, B 1495, f° 97 v°.
[4] « A un ladre de Paris », un écu ; « aux ladres de Paris », 3 écus en trois dons : ADCO, B 1500, f° 165 v° ; 180 v°.
[5] Dons d'un franc à « l'ospital de Saint Anthoine » en 1376 – les Antonins ayant pour fonction première de soigner les malades du « feu de saint Antoine » –, d'un franc à l'hôpital du Pont de Charenton en 1375 ; ou encore dons répétés à Saint-Lazare : 53 fr. en 1385, « par III foiz III escuz » en 1393, etc. (ADCO, B 1445, f° 26 v° ; B 1444, f° 75 v° ; B 1462, f° 89 ; B 1500, f° 180 v°). Autre manifestation de la sollicitude envers les structures d'assistance parisiennes : le trésorier ducal règle immédiatement une cédule vieille de dix ans présentée par l'hôpital du Saint-Esprit-en-Grève, que son récipiendaire, le sellier Jean de Troyes, qui n'arrivait pas à se la faire payer, avait fini par offrir en aumône à l'hôpital : ADCO, B 1445, f° 52 v°-53, quittance du 11 septembre 1375 (cédule datant de 1364).
[6] En 1396 (200 l.t.) ; 1399 (56 l. 5 s.t.) ; 1400 (100 écus) : ADCO, B 1508, f° 32 v°; B 1517, f° 44 v°; B 1532, f° 79 v°.
[7] En 1403 (22 l. 15 s.t.) et 1406 (100 écus) : ADCO, B 5520, f° 77 v° ; B 1543, f° 66 v°.
[8] Le 21 décembre 1395, la comptabilité ducale enregistre un don de 20 écus « aux povres de l'ostel Dieu » (ADCO, B 1503, f° 31 v°) ; la comptabilité de l'Hôtel-Dieu de Paris enregistre une aumône de 8 l.t. faite par le duc de Bourgogne le 26 novembre 1395 : *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, *op. cit.*, t. III, p. 13.
[9] Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 190, n. 21.
[10] 10 francs le 6 mars 1382, 10 francs le 6 juin 1383, 13 francs par le comte de Nevers pour s'en faire une « cothe ardie » le 22 juillet 1384, 15 francs pour fourrer une robe donnée par le comte de Nevers le 31 mai 1385, 4 francs en 1388, 3 aunes de drap en 1388, drap et fourrure en 1389 et à nouveau en 1393 (ADCO, B 1460, f° 20 v° ; B 1461, f° 153 v° ; B 1463, f° 115, B 1463, f° 143 v° ; B 1469, f° 44 v° ; B 1471, f° 30, B 1481, f° 23, B 1495, f° 66).
[11] ADN, B 1931, f° 99, mandement donné le 22 décembre 1424.

donataires : Philippe le Hardi, ayant assisté à la messe aux Chartreux de Paris, fait distribuer 1 fr. 5 s.t. « a povres ladres a l'issut de la porte des diz Chartreux, pour dieu et en aumone »[1].

Les clercs parisiens peuvent également, on l'a vu, recevoir des aumônes[2]. À la marge du monde clérical, il faut mentionner la figure typiquement urbaine de la recluse : la recluse de Saint-Pol reçoit 4 fr. « pour acheter buches pour li chauffer »[3], tout comme la recluse de Sainte-Marie-l'Égyptienne, chapelle située à proximité de l'hôtel de Flandre, à l'angle de la rue de la porte Montmartre et de la rue Coqhéron[4], qui reçoit en 1393 une robe, et un 1403 un manteau, une cotte et un chaperon[5].

Cette charité ducale qui se déploie incessamment au gré des déplacements du duc dans l'espace urbain peut être véritablement mise en scène : le 30 mars 1396, Jeudi Saint, le duc et le comte de Nevers distribuent 200 l.t. aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris : cette somme est dispersée en pièces de 10 d.t. – précision donnée par le compte[6]. On peut imaginer l'impression d'abondance et largesse du prince que retirent ceux qui assistent à cette distribution de 4800 piécettes. Ces nombreuses manifestations de la charité ducale renvoient « l'image de princes charitables, soucieux de soulager les souffrances du menu peuple, ce qui complétait l'idéal de défense du bien commun que Philippe le Hardi et Jean sans Peur ont hautement proclamé sur la scène parisienne »[7].

b) <u>La cour de Bourgogne et la vie paroissiale parisienne</u>

En observant les lieux de dévotion des ducs de Bourgogne à Paris, nous avons pu constater que les églises régulières en étaient les premières bénéficiaires. En effet, les églises paroissiales semblent, à première vue, relativement délaissées par Philippe le Hardi et ses successeurs. Une exception notable peut être signalée, celle de l'église Saint-Eustache, paroissiale de l'hôtel d'Artois et de l'hôtel de Flandre[8]. Si les visites documentées des deux premiers ducs Valois y restent peu nombreuses, ils font au moins à deux reprises des dons en

[1] ADCO, B 1461, f° 24 v°, mandement du 12 juillet 1383.
[2] Par exemple : 5 écus donnés en 1407 « a Paris le jour de la Cendre pour distribuer pour Dieu et aumosne a certains relligieux », ADCO, B 1554, f° 76 v° ; don de 10 francs à Raymond Campelier, « povre chapellain demourant a Saint André des Ars a Paris » le 5 janvier 1421 (n. st.), ADN, B 1923, f° 116 v°.
[3] ADCO, B 1445, f° 24 v°-25, mandement du 27 octobre 1375. Autre don à cette recluse, par mandement du 5 octobre 1378 : 20 fr. : ADCO, B 1430, f° 117 v°.
[4] Elle est desservie par le clergé de Saint-Eustache. Jean LEBEUF, *Histoire de la ville*, *op. cit.*, t. I, p. 66-67 ; Jean LEBEUF et Fernand BOURNON, *Histoire de la ville... Rectifications*, *op. cit.*, p. 32-33.
[5] ADCO, B 1495, f° 65, mandement du 2 février 1393 ; B 1538, f° 215 v°-216, mandement du 5 janvier 1403. Sur le phénomène des reclus : Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, « Le reclus dans la ville au Bas Moyen Âge », *Journal des savants*, 1988, vol. 3, n° 1, p. 219–262.
[6] ADCO, B 1508, f° 32 v°.
[7] Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 216.
[8] Le chapelain de la chapelle Saint-André dans cette église perçoit une rente sur l'hôtel d'Artois : cf. ci-dessus, chap. 1, p. 106.

faveur de travaux menés dans les bâtiments de l'église. En 1393, Philippe le Hardi fait donner 100 fr. à la fabrique de l'église pour « certain grand ouvraige de maçonnerie et autres reparations necessaires a faire en la dicte eglise »[1], et le 27 juin 1408, le duc Jean fait un don de 45 francs « pour aidier a faire les reffeccions de ladicte eglise, auquel jour ycelui seigneur assist la premiere pierre d'un pillier que on commença lors a faire en la dicte eglise »[2]. La présence de Philippe le Bon semble quant à elle plus régulière, du moins lorsque ce duc est présent à Paris : il y assiste ainsi à des célébrations en 1424 et 1428[3]. Cette présence réaffirmée est à rapprocher du contexte de la guerre civile, le duc faisant ainsi preuve de sa considération pour la population d'un quartier qui l'a toujours soutenu. Le lien entre quartier des Halles, parti bourguignon, et église Saint-Eustache est d'ailleurs manifeste lorsqu'en janvier 1415, une conspiration prévoyant un soulèvement populaire aux Halles est déjouée : ce sont les cloches de l'église Saint-Eustache qui auraient dû donner le signal de ralliement[4].

Il est possible que le duc de Bourgogne exerce une forme de patronage de la vie paroissiale locale, notamment par le biais du parrainage d'enfants nés dans la paroisse : le 3 août 1418, le duc fait baptiser en son nom un enfant par le curé de Saint-Eustache[5] ; et on relève que dans au moins deux cas le duc parraine le fils d'un officier du roi habitant la paroisse, sans que les relations de ces hommes avec la cour de Bourgogne soient véritablement soutenues. Philippe le Hardi devient ainsi le parrain en 1382 de l'enfant de Pierre, dit le Bègue de Villaines, qui demeure rue Saint-Honoré[6]. Jean, comte de Nevers, est en juillet 1403 le parrain de l'enfant de maître Jacques de Ruilly, demeurant en 1399 rue de Guernelle, qui vient alors d'être nommé quatrième président au Parlement, et qui est plutôt lié à Jean de Berry[7]. On peut donc penser que ces parrainages sont effectués dans le cadre de la vie paroissiale de Saint-Eustache. Il faut noter, même si les renseignements sur ce sujet manquent, que Saint-Eustache est aussi la paroissiale que fréquentent les officiers du duc : c'est là qu'est célébré le baptême du fils de Robert de

[1] Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 197-198.
[2] ADCO, B 1554, f° 46 v°.
[3] Il s'y trouve le jour de la Trinité 1424 et offre un mouton d'or à la messe, deux moutons aux reliques, 16 s.p. « pour le salaire du prescheur ledit jour qui a presché devant mondit seigneur » et 6 fr. à l'œuvre de l'église : ADN, B 1929, f° 157 V°-158. Pour l'année 1428, et pour les cierges offerts régulièrement par le duc en son absence pour les placer devant l'image de Saint-André, voir Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 198.
[4] A VALLET DE VIRIVILLE, *Chronique de la Pucelle, ou Chronique de Cousinot*, *op. cit.*, p. 153.
[5] BnF, Bourgogne 57, f° 110.
[6] ADCO, B 1457, f° 42 v°, mandement du 22 mars 1382 (n.st.) ; AN, S* 1253, f° 89 (1373) et S* 1254, f° 3 v° (1399). Cette maison se situe sur le côté nord de la rue Saint-Honoré, qui dépend de la paroisse Saint-Eustache ; elle devient par la suite l'hôtel d'Angennes (AN, S*1257[4], f° 2). Le Bègue de Villaines possède en outre une grange rue de Guernelle en 1373, ainsi qu'au bourg Saint-Germain : AN, S* 1253, f° 88 v°. Sur ce personnage, conseiller et chambellan de Charles V et Charles VI, ayant combattu à Roosebeke : Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.*, t. I, p. 115, n° 148.
[7] AN, S* 1254, f° 164 v° ; ADCO, B 5520, f° 132, mandement du 3 janvier 1404 (n.st.). Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État*, *op. cit.*, p. 66-67.

Bailleux au début de l'année 1413[1]. Cependant, l'investissement religieux des premiers ducs Valois de Bourgogne dans cette paroisse reste très limité, surtout si on le compare à l'action de Louis d'Orléans, qui fonde une chapelle dans cette même église, dont il est paroissien du fait de son hôtel de Bohême : 2000 fr. sont versés en mars 1394 afin de payer les travaux réalisés pour cette chapelle[2].

Mis à part Saint-Eustache, les églises paroissiales de Paris ne reçoivent d'une manière générale, que peu de dons de la part des ducs de Bourgogne. Philippe le Hardi fréquente quelques églises de la Cité : il donne 50 francs le 31 mars 1374 pour aider à réparer l'église Saint-Denis-de-la-Chartre[3], et Sainte-Geneviève-la-Petite est visitée à deux reprises en novembre 1392[4]. La liste des paroissiales dans lesquelles se rend Jean sans Peur est beaucoup plus étoffée : il est à Saint-André-des-Arts en 1407[5], à Saint-Paul, paroissiale de l'hôtel royal du même nom en 1409 et 1410[6], à Saint-Jean-en-Grève le 12 novembre 1411, où il tient sur les fonts de baptême « en sa personne » le fils d'Arnaud de Corbie[7], et à Saint-Séverin en 1418[8]. Il faut y ajouter ses passages dans des églises régulières comme à Saint-Honoré, aux Bernardins ou à Saint-Martin-des-Champs[9]. Cette dispersion accrue, par rapport à son père, visible sur la carte des établissements religieux fréquentés par le duc[10], est peut-être liée à une volonté de se montrer plus proche des Parisiens, dont le soutien est essentiel à la conservation du pouvoir. On peut ainsi évoquer le passage de Jean sans Peur à l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il se rend en 1411

[1] Il reçoit en don du duc, qui est le parrain et se fait pour la cérémonie représenter par le seigneur de Humbercourt, six tasses d'argent d'une valeur de 96 fr. : paiement par mandement ducal donné à Paris le 12 mars 1413 (n. st.) à Denisot le Breton de 96 fr. pour « VI tasses d'argent verees aux bors et martellees au fons, pesans II marcs la piece au marc de Paris, que monseigneur fit prendre et acheter de lui ou mois de janvier darrnier passé, et ycelles tasses donnees et presentees de par ycellui seigneur à la femme Robert de Bailleux qui acoucha d'ung filz le XVIII[e] jour dudit mois, que mondit seigneur a fait tenir et donner son nom en l'eglise de Saint Eustace à Paris par le seigneur de Humbercourt ». ADCO, B 1576, f° 169.

[2] Arnaud ALEXANDRE, « Que le roi le puisse toujours avoir près de lui », *op. cit.*, p. 383. Le duc d'Orléans fonde au même moment une chapelle dans l'église Saint-Paul.

[3] ADCO, B 1451, f° 81 v°.

[4] ADCO, B 1495, f° 20 et 102. Sur cette dépendance de l'abbaye de Sainte-Geneviève érigée en paroissiale : Jean LEBEUF, *Histoire de la ville, op. cit.*, t. I, p. 242 ; Jean LEBEUF et Fernand BOURNON, *Histoire de la ville... Rectifications, op. cit.*, p. 191 ; Adrien FRIEDMANN, *Paris, ses rues, ses paroisses du Moyen Âge à la Révolution : origine et évolution des circonscriptions paroissiales*, Paris, Plon, 1959, p. 65-66.

[5] Le duc fait un don de 10 fr. « aux marregliers de l'eglise Saint Andry des Ars a Paris que mondit seigneur donna a ladicte eglise le X[e] jour d'octobre mil CCCC et sept pour aidier a parfaire et achever l'édifice encommencyé en ycelle eglise » : Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 202. On peut supposer que la présence du duc dans cette église à cette date est liée au décès de Jean Canard, ancien chancelier de Philippe le Hardi, qui est décédé le 7 octobre 1407, et qui, paroissien de Saint-André, avait demandé dans son testament qu'une messe des morts soit dite pour lui dans cette église après son trépas. Alexandre TUETEY, *Testaments enregistrés, op. cit.*, p. 144, 146.

[6] Le 7 novembre 1409 le duc Jean y assiste à « une messe nouvelle » et le 28 août suivant, jour de la Saint-Laurent, il y entend la messe : ADCO, B 1558, f° 49 ; B 1560, f° 47 v°.

[7] ADCO, B 1570, f° 97 v°.

[8] BnF, Bourgogne 57, f° 110.

[9] Saint-Honoré (1419) : voir-ci-dessus, p. 450 ; Bernardins (1413) : voir ci-dessus, p. 456 ; Saint-Martin-des-Champs (1405) : ADCO, B 1543, f° 172 v°.

[10] Cf. ci-dessus, p. 449.

pour assister aux obsèques d'un fils de Thomas Legois, boucher de Paris et par la suite chef de la faction cabochienne, mort au siège d'Étampes à la tête des milices parisiennes : « et y fut present le duc de Bourgongne, avec foison du peuple : aucuns disoient que c'estoit bien fait, et que le duc de Bourgongne monstroit bien qu'on le devoit servir, puisqu'il monstroit amour à ceux qui tenoient son party. Les autres s'en mocquoient »[1]. Le confesseur du duc lui avance alors 24 s.p. pour l'offrande et pour allumer des cierges lors de la messe[2]. Philippe le Bon poursuit la pratique paternelle, comme on l'a vu dans le cas de Saint-Eustache. Il se rend aussi dans plusieurs lieux de culte situés à proximité de l'hôtel d'Artois, visitant en 1424 l'église Saint-Josse, rue Quincampoix, ainsi que Saint-Jacques-de-l'Hôpital[3].

Il semble donc que, même si les ducs de Bourgogne n'ont pas véritablement investi dans les églises paroissiales de Paris – malgré les liens privilégiés établis avec Saint-Eustache –, ces princes ont saisi l'importance que revêt une présence ponctuelle dans ces lieux que fréquentent régulièrement tous les Parisiens. Le cas est particulièrement net pour le duc Jean, qui multiplie les déplacements dans les paroissiales, y compris pour prendre part à des événements touchant la vie privée de ses partisans.

c) Les confréries

Forme commune de la piété de la fin du Moyen Âge, la confrérie est très présente dans le contexte parisien[4]. Les contacts entre les confréries parisiennes et les ducs de Bourgogne sont d'autant plus intéressants à cerner que ces associations rassemblent des hommes issus de milieux très divers[5], et sont à ce titre un lien entre les ducs et la population parisienne. Les traces laissées par ces confréries parisiennes dans la comptabilité bourguignonne sont ténues ; elles vont du simple don ponctuel à la participation du duc aux activités des confrères.

Les visites ducales dans certains établissements religieux sont l'occasion de gratifier les confréries ayant leur siège dans ces lieux. En novembre 1392, le duc donne 2 fr. à la confrérie Notre-Dame à Sainte-Geneviève-la-Petite, sur l'Île de la Cité, en visitant l'église[6]. Quelques jours plus tard, alors qu'il se rend à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers pour la fête de la

[1] Jean JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, *op. cit.*, p. 473.
[2] ADCO, B 1570, f° 282 v°-282, mandement du 22 février 1412.
[3] ADN, B 1929, f° 153 v°-154 ; 157 v°. Voir Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 202, n. 102.
[4] S. Claus dénombre 158 confréries à Paris entre la fin du XIII^e siècle et la fin du XV^e siècle. Sylvie CLAUS, « Les confréries parisiennes », *op. cit.*
[5] Catherine VINCENT, *Les confréries médiévales dans le royaume de France*, Paris, 1994, p. 36.
[6] A Jean de Chartres, premier chapelain, « lesquelz il li presta en l'eglise Sainte Genevieve la Petite le II^e jour de novembre l'an mil CCC IIII^XX XII, lesquelz mon dit seigneur donna, c'est assavoir III fr. a la fabricque de la dite eglise, et II fr au clerc de la confrarie Notre Dame » : ADCO, B 1495, f° 101.

sainte, le duc fait une offrande « a la confrairie d'icelle eglise »[1] : il s'agit de la confrérie des sergents d'armes, établie officiellement par Charles V en 1376[2]. En 1400, le duc offre à Saint-Antoine-le-Petit des draps de soie « aux confreres de la confrerie estant en la dicte eglise pour faire un cothidien en icelle »[3]. En 1424, le duc offre un cierge à la confrérie de Notre Dame en l'église Saint-Josse à Paris : « item pour ung chierge pesant XX lib de cire que mondit seigneur a donné pour Dieu et en aumosne a ceulx de la confrarie de notre dame en l'eglise saint Joosse lez Quiquempoit audit lieu de Paris », 5 fr.[4]. Il allie ainsi la dévotion mariale et celle à saint Josse, dont le culte est bien implanté sur ses terres[5]. Ces dons ponctuels témoignent de l'attention portée à des associations qui touchent un certain nombre de Parisiens.

Les ducs entretiennent des relations plus étroites avec deux autres confréries parisiennes. Philippe le Hardi est membre de la Grande Confrérie Notre-Dame aux prêtres et aux bourgeois[6]. Il s'agit d'une confrérie très prestigieuse, du fait de son recrutement restreint, car numériquement limité à cinquante prêtres et cinquante bourgeois de Paris, ainsi que sept prêtres et six bourgeois de Saint-Denis[7]. Le duc de Bourgogne entretient avec elle des relations étroites : il est par exemple cité, avec son fils le comte de Nevers, au nombre des personnes qui intercèdent auprès du roi pour qu'il accorde en 1404 des lettres de sauvegarde à l'association[8]. L'intérêt du duc Philippe pour cette confrérie est attesté par plusieurs présents : en février 1400, un don est enregistré dans la comptabilité ducale en faveur des « bourgois et bourgoises de la Grant Confrerie de Notre Dame de Paris, ausquelx mondit seigneur a donné pour une fois de sa grace especial la somme de IIIC fr. pour estre participant aux messes, prieres et bienfais d'icelle confrairie »[9]. Un autre cadeau est rapporté par Urbain Plancher : «Vers le même tems, le duc fit présent à la confrairie de la Grande Bourgeoisie de Paris, apellée la Grande Confrairie de Notre-Dame, d'un ornement blanc complet. Il consistoit en parements d'autel, en une chasuble, deux tuniques, trois chapes, trois aubes, deux étoles, trois manipules, quatre piéces d'orfrois, chargez de figures en broderie; et trois beaux coussins ouvrez en soie. La dépense de tout l'ornement ne montoit qu'à 343 livres ; que ce Prince prit aparemment sur les 200 écus, que le Receveur général de ses finances lui donnoit chaque mois pour en disposer à sa volonté: ainsi qu'il le

[1] ADCO, B 1495, f° 102.
[2] Catherine GUYON, *Les écoliers du Christ*, *op. cit.*, p. 259.
[3] ADCO, B 1519, f° 200 v°, mandement du 28 mars 1400 (n.st.).
[4] ADN, B 1929, f° 153 v°-154, mandement donné à Amiens le 4 mars 1424.
[5] Bertrand SCHNERB, « La piété et les dévotions de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) », *op. cit.*, p. 1334.
[6] Auguste MOLINIER et Auguste LONGNON (éds.), *Obituaires de la province de Sens. T.I, 2*, *op. cit.*, p. 828 et suiv.
[7] Antoine LE ROUX DE LINCY, « Recherches sur la grande Confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de la ville de Paris, suivies du cartulaire et des statuts originaux de cette confrérie », *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1844, vol. 17, p. 200–318.
[8] *Ordonnances des rois de France de la troisième race,*, *op. cit.* t. VIII, p. 632.
[9] ADCO, B 1521, f° 53 v°, mandement du 12 février 1401 (n.st.).

reconnoît en un de ses mandements, donné en son hôtel de Conflans lez Paris, le 22 janvier de cette année [*1399 n. st.*]. Il avoit chargé Jean de Chartres son premier aumônier, d'acheter à Paris tout ce qu'il falloit pour cet ornement, et d'y faire travailler »[1]. Ce don est à rapprocher d'une mention de la comptabilité détaillant les draps achetés par Jean de Chartres de Michel Mercati, drapier de Paris, « pour faire une chappelle blanche pour mondit seigneur pour ycelle donner a la grant Confrairie Notre Dame de la grant bourgoisie de Paris [*sic*] » en l'an mil CCC IIII^{XX} et XVIII » pour un montant de 283 francs[2]. Les statuts de la confrérie précisent que le duc avait fait don de « deux paires de ornemens très riches et notables, c'est assavoir ornemens blancs quant on fait les services de Nostre Dame, et ornemens noirs quant on fait service des trespassés »[3]. Par ailleurs, il y fonde plusieurs messes annuelles en l'honneur de la Vierge[4]. Les contacts avec cette association ne se limitent pas à des dons, car le duc de Bourgogne prend part à certaines de ses activités. Le dimanche 20 août 1402, Philippe le Hardi dîne avec le comte de Nevers, le comte de Rethel et les chevaliers de l'Hôtel de l'évêque d'Auxerre[5], à l'hôtel de Cluny, « à la confrerie Nostre Dame »[6] ; à cette occasion, le comte de Nevers rémunère son fourreur « pour avoir fourré un seurcot et une coste d'escarlate vermeille fourré de menu vair que mondit seigneur porta a Paris a la confrerie de la Magdelaine MCCC et deux »[7]. Il s'agit du banquet, ou siège de la confrérie, qui se tient une fois tous les deux ans le dimanche suivant la mi-août[8]. Même si les « grans seigneurs comme evesques, dux, comtes » qui assistent au banquet disposent d'une table

[1] Urbain PLANCHER, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, *op. cit.*, III, p. 169-170 ; cité par Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*

[2] ADCO, B 1517, f° 175 v°, mandement donné à Conflans le 13 avril 1399 (n.st.).

[3] Cette concordance des statuts avec le don rapporté par Dom Plancher nous incite à penser que le « feu monseigneur Philippe duc de Bourgogne » évoqué dans les statuts de la Confrérie copiés en 1468 est bien Philippe le Hardi, et non Philippe le Bon, dont les liens avec la Confrérie ne sont nullement attestés par ailleurs. Antoine LE ROUX DE LINCY, « Recherches sur la grande Confrérie Notre-Dame », *op. cit.*, p. 283.

[4] L'obituaire de la Confrérie signale des messes annuelles le 2 février (présentation au Temple), 25 mars (Annonciation), 15 août (Assomption) et 8 septembre (Nativité de la Vierge). Les statuts indiquent que « feu monseigneur Philippe duc de Bourgogne […] fonda grandes distribusssions pour les dits frères presbtres qui font lez services au cinq festes Nostre Dame par chacun an, perpetuellement, aux quelx services sont tous les frères presbtres, bourgois et bourgoises, si n'ont excusacion raisonnable ». Il faut noter la distorsion entre l'obituaire, qui mentionne quatre messes, et les statuts, qui en évoquent cinq : la fête manquante est celle du 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception. On peut y voir l'influence des confesseurs dominicains du duc, qui refusent précisément cette position théologique. Auguste MOLINIER et Auguste LONGNON (éds.), *Obituaires de la province de Sens*, *op. cit.*, t. II, p. 834, 835, 838, 839 ; Antoine LE ROUX DE LINCY, « Recherches sur la grande Confrérie Notre-Dame », *op. cit.*, p. 283 ; *L'art à la cour de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 168.

[5] Il s'agit de Michel de Creney, évêque d'Auxerre de 1390 à 1409. C.EUBEL, *Hierarchia catholica medii aevi... ab anno 1198*, 8 vols (Münster, 1913- 1978), vol. I, p. 120 in *Brepolis Medieval Encyclopaedias - Europa Sacra Online* (URL : http/www.brepolis.net/).

[6] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 328.

[7] ADCO, B 5520, f° 146-146 v°. Voir aussi un achat d'écarlate à Jean de Neauville « dont on a fait certains habis pour monseigneur le conte de Nevers semblables a ceux que monseigneur vesti le jour de la Confrarie de Notre Dame d'aoust l'an dessus dit [1402] » : ADCO, B 1532, f° 298 v°. L'église de la Madeleine, sur l'Île de la Cité, était le siège de la grande Confrérie : Antoine LE ROUX DE LINCY, « Recherches sur la grande Confrérie Notre-Dame », *op. cit.*, p. 235.

[8] La réglementation concernant la tenue du siège se trouve dans les statuts : cf. *Ibid.*, p. 297-302.

séparée, la présence du duc atteste de son implication dans la vie de la communauté : le vêtement du comte de Nevers est d'ailleurs conforme aux statuts qui prévoient que les « frères bourgois » doivent être « vestus en surcos ouvers, bien noblement et honnestement ». Il faut souligner que cette présence est exceptionnelle, puisque si l'on peut supposer que Philippe le Hardi a aussi assisté au siège de la grande Confrérie en 1398[1], il n'est jamais présent à Paris au moment du siège les autres années au cours de son principat. Cette participation du duc aux activités de la grande Confrérie est une occasion de contact avec la société parisienne : en effet, bien que le recrutement restreint et le prestige de cette confrérie limitent le brassage social qui s'y opère, comme en témoigne la présence dans ses rangs de nombreux serviteurs du roi, cet élitisme supposé est toutefois tempéré. Une analyse sociologique des confrères de Notre-Dame met en effet en valeur le fait que 40% des obits de cette confrérie sont fondés par des bourgeois et prêtres inconnus par ailleurs, ce qui montre bien que des Parisiens ordinaires font partie de cette association[2].

L'autre confrérie entretenant un lien spécifique avec la cour de Bourgogne est celle qui se forme en juin 1418, dans l'église Saint-Eustache : il s'agit d'une association spontanée placée sous le vocable de Saint André, dont les membres se coiffèrent d'un « chapeau de roses vermeilles »[3]. Cette confrérie allie aux aspects dévotionnels une dimension politique, les Parisiens manifestant à travers leur adhésion à cette association leur loyauté vis-à-vis du parti bourguignon[4]. Philippe le Bon prend soin de l'encourager : en 1424, il fait un don de 10 fr. « aux maistre et gouverneurs de la confrerie monseigneur saint Andri fondee en l'eglise Saint Euxtasse a Paris […] pour estre participans aux bienfais qui par les confreres de ladicte confrairie sont fais en ladicte eglise »[5], mais Jean sans Peur paraît l'avoir favorisée de façon sensible dès sa création. En effet, en février 1433, le procureur de la confrérie, qui s'est déplacé en Flandre pour traiter avec les instances financières bourguignonnes, obtient le règlement de sommes qui lui sont dues

[1] Le dimanche 18 août 1398, le duc dîne à Paris en l'hôtel de l'évêque d'Auxerre. Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 278.
[2] Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 572-573.
[3] Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 95 ; Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 207.
[4] Les chapeaux de fleurs ne sont cependant pas un signe de ralliement spécifiquement bourguignon : les chapeliers de fleurs constituent un groupe professionnel bien connu du Paris médiéval, et sont sollicités pour toutes sortes d'occasions. En 1370, le receveur Huet Hanon offre des chapeaux de roses et du vin aux clercs de la chambre des comptes de Paris lorsqu'il rend le compte du duc pour sa lieutenance à Lyon ; autre exemple : un achat de 400 chapeaux et bouquets de roses pour recevoir le roi et le duc de Touraine dans l'hôtel de Conflans le 29 mai [1389 ?] (ADCO, B 1430, f° 154. : ADCO, B 1479, f° 85 v°). Guillebert de Metz déclare, sans doute en exagérant, que « l'imposicion des chappeaux de roses et du cresson valoit au Roy dix mil frans l'an ». Cf. Antoine LE ROUX DE LINCY et Lazare-Maurice TISSERAND, *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*, *op. cit.*, p. 234 ; Alfred FRANKLIN, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions*, *op. cit.*, p. 144.
[5] ADN, B 1929, f° 106 v°. Ce don est probablement réalisé lorsque le duc se rend dans l'église pour la fête de la Trinité le 18 juin 1424 : ADN, B 1929, f° 157 v°-158.

depuis le temps du duc Jean, ainsi que la promesse d'un don annuel de 60 fr[1]. Le rôle de « caisse de résonnance » politique que peuvent jouer les confréries[2], et que l'on avait déjà pu entr'apercevoir en évoquant la participation des armuriers ducaux à la confrérie parisienne de Saint-Georges[3], est donc bien illustré ici.

Signalons enfin pour mémoire un mandement donné le 23 juillet 1409, qui nous apprend que le duc est alors membre d'une confrérie de saint Jean-Baptiste dont le siège se trouve à proximité de Pont-Sainte-Maxence : est en effet versée « a Adam de Villiers, demourant au Pont Sainte Massence, la somme de XIII fr. demi, laquelle mondit seigneur lui fist bailler et delivrer pour le baston de la confrarie de saint Jehan Baptiste, dont ledit seigneur est confrere et dont il dut bastonner l'annee derrenier passé »[4]. Il s'agit peut-être d'une confrérie liée à l'abbaye royale Saint-Jean-Baptiste du Moncel, qui se trouve à l'est de Pont-Sainte-Maxence, ou de la confrérie de Saint-Jean-Baptiste fondée à Saintines (Oise) , à une quinzaine de kilomètres plus à l'est, près de Verberie, localité où se situe une fontaine qui faisait l'objet de pèlerinages[5]. Cette participation, qui s'inscrit dans la dévotion du duc à saint Jean-Baptiste[6], si elle ne concerne pas directement Paris, témoigne, tout comme celle de Philippe le Hardi aux activités de la grande Confrérie, de l'implication des ducs dans des formes de religiosité populaires et urbaines.

[1] « A Messire Denis de Pumery, prestre, procureur souffisament fondé de la confrarie de monseigneur saint André en l'eglise saint Eustace a Paris, la somme de soixante frans parisis monnaie royale et unze livres treze solz de XL gros monnaie de Flandres la livre, laquelle monseigneur le duc a ordonné lui estre delivré comptant pour la composicion a lui faite de tout ce en quoy monseigneur le duc Jehan, que Dieu pardoint, et mondit seigneur povoient estre tenuz envers la dite confrarie de tout le tamps passé, dont lui ou les autres gouverneurs d'icelle ont baillé leurs aultres quittance a part, jusques au premier jour de fevrier M CCCC XXXII derrenier passé, et dudit jour en avant icellui seigneur a ordonné estre paié chacun an de par lui a icelle confrarie samble somme de LX fr, et que mondit seigneur a donné de grace especial audit messire Denis pour sa paine et sallere d'estre venu de la dite ville de Paris oudit pays de Flandres devers lui pourchasser l'appointement dessus dit, XI l. XIII s. » : ADN, B 1948, f° 165-165 v°, mandement du 19 février 1433.
[2] Boris BOVE, *Dominer la ville*, *op. cit.*, p. 259-263.
[3] Cf. ci-dessus, chap. 7, p. 411.
[4] ADCO, B 1558, f° 83.
[5] Eugène LEFÈVRE-PONTALIS, « L'abbaye du Moncel. Etude archéologique », *Bulletin monumental*, 1907, vol. 71, p. 411–430 ; SANTERRE, « Pélerinages aux fontaines dans le département de l'Oise », *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie*, 1854, vol. 13, p. 49-51.
[6] Voir ci-dessus, p. 457.

2. Temps forts de la présence ducale dans les églises parisiennes

a) Obsèques

Les obsèques sont l'occasion pour le duc de Bourgogne de paraître dans les églises et couvents de la ville : si sa présence a semblé incongrue lors des obsèques du fils du boucher Thomas Legois, c'est parce cet honneur est d'ordinaire réservé à de hauts personnages. Philippe le Hardi assiste aux Augustins de Paris à un service pour Robert d'Artois, fils du comte d'Eu, le 24 mai 1384, ou à un autre pour le comte de Montpensier à Notre-Dame en octobre 1398[1]. Parmi les cérémonies funéraires auxquelles assiste le duc de Bourgogne à Paris, il faut s'arrêter sur celles qui concernent ses serviteurs ou officiers. En effet, les obsèques et les manifestations qui les accompagnent sont un événement public qui donne l'occasion, lorsqu'il s'agit d'un grand personnage, d'illustrer de façon éclatante le pouvoir du prince et de ses successeurs[2]. Pour des individus de moindre envergure, membres de la cour ou de l'Hôtel ducal, la prise en charge de leurs obsèques par le duc témoigne de la piété du prince et de sa responsabilité vis-à-vis de ceux qui le servent : Jean sans Peur fait faire chaque année un service funèbre pour les morts de Nicopolis et d'Othée[3]. Ces cérémonies permettent aussi de manifester la puissance et la richesse du prince, et de montrer publiquement les liens qui l'unissent au serviteur, donc d'afficher sa générosité. On peut songer ici à la pompe funèbre de Bertrand du Guesclin, célébrée « à la manière royale » par Charles VI en mai 1389 à Saint-Denis, alors que le connétable, décédé en 1380, avait déjà reçu les honneurs funèbres de la part de Charles V[4]. La question se pose donc de savoir comment sont célébrées les cérémonies funéraires des serviteurs ducaux à Paris.

La comptabilité montre que le duc fait décliner les usages nobiliaires selon le rang du défunt qui est honoré. Jean, seigneur de Beauval et d'Haverskerque, chambellan du duc et époux de Jeanne de Beauval, cousine de Philippe le Hardi, décède au début de l'année 1377[5]. Pour les obsèques, qui ont lieu au couvent des Jacobins à Paris, dans une chapelle de bois élevée pour l'occasion, « tout armoiee de[s] armes » du défunt, le duc fait acheter à des marchands parisiens une lance de bois « pour mettre le blason du sire de Beauval », deux heaumes et deux épées, et

[1] 19 s.p. offerts « a l'obseque de messire Robert d'Artois, jadiz filz du comte d'Eu » (ADCO, B 1461, f° 25 v°) ; 56 fr. 5 s.t. pour « ses offrandes en l'eglise Notre Dame de Paris le jour de l'obseque de feu le conte de Montpensier » (ADCO, B 1514, f° 68 v°).
[2] Murielle GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres*, *op. cit.*; Robert STEIN, « Gift of Mourning-Cloth at the Brabantine Court in the Fifteenth Century », *op. cit.*
[3] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 433.
[4] Françoise AUTRAND, *Charles VI*, *op. cit.*, p. 225-227. Cette comparaison permet de rappeler que les obsèques ne sont pas les funérailles, et qu'elles peuvent être célébrées en l'absence du corps : cf. ci-dessus, chap. 7, p. 403 et suivantes.
[5] Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I*, *op. cit.*, p. 250, n. 3.

louer des harnais de jambes et de tournoi[1]. Il s'agit de réaliser le rituel de l'offrande, qui consiste à offrir à l'Église l'équipement militaire du mort. Ce rite, né dans la haute aristocratie anglaise et flamande, se répand au cours du XIV^e^ s. dans la moyenne et petite noblesse[2]. Il distingue généralement des chevaliers valeureux et fidèles à leur prince : outre l'exemple de Du Guesclin honoré par Charles VI, on peut citer celui de Jean I^er^ le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France, pour qui Philippe le Hardi fait célébrer un service funèbre avec offrande en 1368 aux Cordeliers de Dijon. Le cérémonial de l'offrande est une affirmation des valeurs chevaleresques, participant à la gloire et à la renommée du défunt. Il faut noter que dans le cas du seigneur de Beauval, une partie de l'équipement qui sert à la cérémonie est loué : il n'est donc pas « offert » à l'église, le duc faisant d'ailleurs verser au couvent des Jacobins 45 fr. en dédommagement[3]. L'épouse de Jean, Jeanne de Melun, dame de Beauval, décède vers février 1395 : elle est aussi enterrée aux Jacobins. Le duc fait dépenser à cette occasion plus de 225 fr. en fournitures diverses pour le service funèbre : drap noir pour orner l'estrade sur laquelle est placé le cercueil, écussons aux armes de la défunte disposés dans l'église, cire, bois, et offrandes pour faire dire des messes[4].

C'est également aux Jacobins qu'un service d'obsèques est organisé le 11 décembre 1412 pour Conrad de Junchere, chambellan du duc, « trespassé ou service dudit seigneur lui estant derrenier a Melun » : 172 l.t. sont alors dépensées aux frais du duc[5]. Jean sans Peur a séjourné à Melun tout au long du mois de septembre 1412, au retour du siège de Bourges dont l'échec a conduit à un traité de paix signé à Auxerre[6] : le retour à Paris est donc l'occasion d'honorer un serviteur décédé au cours de la campagne tout en manifestant la présence ducale. Une chapelle de bois est dressée dans le chœur pour accueillir le cercueil couvert d'un drap d'or, des écussons aux armes du défunt sont répartis dans l'église, les treize porteurs du luminaire sont vêtus de robes noires louées pour l'occasion. Le duc fait dire 200 messes de requiem et fait plusieurs offrandes au couvent ainsi qu'au clergé présent. La prise en charge des offrandes des « gentilhommes qui assistèrent audit obsèque » montre que la cérémonie concerne l'Hôtel et a donc une dimension publique et collective[7]. D'une façon générale, le couvent des Jacobins paraît

[1] Sont aussi achetés par le duc deux couverture de chevaux et un drap d'or pour couvrir le corps. ADCO, B 1451, f° 49-49 v°. Pour la chapelle : ADCO, B 1451, f° 85.
[2] Pour ceci et ce qui suit, voir Murielle GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres*, *op. cit.*, p. 178-181.
[3] « Au procureur du couvent des freres prescheurs de Paris, pour le droit qu'il avoient et devoient avoir les chevaux, harnais et autres choses que monseigneur avoit fait offrir à la messe pour l'obsèque du sire de Bauval, jaidis chambellan de monseigneur, enterrer en leur eglise », mandement du 4 février 1377, ADCO, B 1451, f° 110 v°.
[4] ADCO, B 1508, f° 158 v°, mandement du 26 février 1395 (n.st.)
[5] ADCO, B 1573, f° 48, mandement du 15 décembre 1412. Pour le détail des dépenses : BnF, Bourgogne 57, f° 136.
[6] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 549.
[7] « Pour l'offrande que mondit seigneur fit a la messe 22 s. 6 d. tournois, pour les offrandes qu'il ordonna estre faittes par les gentilshommes qui assistèrent audit obsèque, 2 fr. » : BnF, Bourgogne 57, f° 136.

être le lieu de prédilection pour les enterrements de membres de la cour, ou pour célébrer leur souvenir à Paris : outre les célébrations déjà mentionnées, il faut noter que Philippe le Bon y fonde en 1420 un annuel en faveur d'Athis de Brimeu, son conseiller et chambellan[1]. Cette constatation témoigne à nouveau de l'influence dominicaine sur la spiritualité des ducs de Bourgogne.

D'autres cérémonies sont encore à signaler : les obsèques de Jean de Pocquières et Jean de Mornay, chambellans du duc, célébrées en novembre 1388 aux Chartreux de Paris – autre ordre étroitement lié au duc[2] –, le sont avec une pompe assez exceptionnelle. En effet, cent pauvres sont vêtus de noir aux frais du duc pour porter des torches lors des vigiles et des obsèques[3], alors même que la participation des pauvres aux obsèques princières est à cette époque encore loin d'être systématique[4].

Petits ou grands serviteurs bénéficient du luminaire acheté aux frais du duc, en fonction du rang de chacun. Pour le service de la dame de Beauval, 512 livres de cire sont achetées ; pour celui du chambellan Conrad de Junchere, 200 livres ; pour le valet de chambre Mahiet Crepel, dit Duret, 114 livres de cire, sous forme de trente torches et huit cierges, achetées par le duc « pour plus honorablement faire l'antierement et obseque » de son serviteur[5] ; pour celles de Tristan de La Craye, garde des joyaux, 84 livres[6]. Pour l'enterrement du confesseur de la duchesse, en 1396, onze livres de cire sont employées en deux cierges mis devant le corps lors de la veillée, en l'église de Conflans, et six torches pour l'accompagner jusqu'à Paris, où il est enterré au couvent des Cordeliers[7]. Le luminaire, laissé en offrande à l'église qui a accueilli le service, témoigne de la générosité du duc envers ses serviteurs comme envers l'Église.

Les obsèques de membres de la cour se déroulant à Paris sont donc particulièrement solennisées, en fonction du rang du défunt : ces manifestations dont les Parisiens sont témoins

---

[1] ADN, B 1923, f° 196 v°, mandement du 4 novembre 1420. Il offre pour cela 60 fr. au couvent.

[2] C'est aussi aux Chartreux de Paris qu'est enterré le garde des joyaux Tristan de la Craye vers 1400 : ADCO, B 1521, f° 74 v° ; B 1538, f° 191. Sur les liens des Chartreux et des ducs de Bourgogne, voir ci-dessus, p. 458 et ci-dessous, p. 478.

[3] ADCO, B 1471, f° 42 v° : « a Colin Brun drappier demourant a Paris qui deuz lui estoient pour la vendue et delivrance de deux cens et cinquante aulnes de gros draps noirs, lequel mondit seigneur a fait donné par messire Estienne de Haye, ausmonier dudit monseigneur, a cent povres gens a chascun II aulnes et demie, lesquelx ont tenu chascun une torche aux vigilles et obseque de feux messire Jehan de Mornay et messire Jehan de Poqueres au pris de VI solz par l'aulne », 93 l. 12 s.p. La certification de l'aumônier est datée du 23 novembre 1398. Voir aussi ADCO, B 1471, f° 56 : « a plusieurs varlez qui porterent les gros draps noirs dont les povres furent vestus a l'obseque de feuz messire Jehan de Mornay et messire Jehan de Pouquiere, jaidiz chambellans dudit monseigneur, et les porterent aux Chartreux ». La comptabilité indique que le duc fait distribuer à cette occasion 100 fr. par son aumônier : ADCO, B 1469, f° 45.

[4] Murielle GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres*, *op. cit.*, p. 144.

[5] ADCO, B 1463, f° 69, mandement du 2 juillet 1385.

[6] ADCO, B 1538, f° 191, mandement du 28 février 1400 (n.st.)

[7] ADCO, B 326bis, 26 mai 1396, fourrière.

soulignent la puissance du prince en même temps qu'elles réactivent les liens entre le duc et ses serviteurs et les donnent à voir à l'ensemble des fidèles.

b) L'église comme espace public

La présence du duc et de sa cour dans les églises de Paris peut également être liée à des considérations politiques : l'église est un lieu public[1], et l'assistance à la messe est un acte de sociabilité, qui peut être politisé lorsque la messe est employée dans les rituels de paix[2]. Les mentions comptables précisent souvent la présence aux côtés du duc de Bourgogne d'autres princes lors de cérémonies religieuses : si le roi est le plus souvent cité[3], le duc de Berry apparaît de façon récurrente. En 1380, le duc assiste en la compagnie du duc de Berry, à la première messe de Pierre Tournant à Notre-Dame[4] ; pour la Trinité 1398, Jean de Berry et Philippe de Bourgogne sont aux Chartreux de Paris[5] ; le 28 août 1409, Jean sans Peur assiste à la messe chez les Augustins de Paris en compagnie du duc de Berry[6]. Il n'est d'ailleurs pas exclu que les locaux d'institutions religieuses aient servi de cadre à des réunions politiques : ainsi, au début de l'année 1402, le duc de Bourgogne fait donner un écu « aux petiz enffans des Augustins de Paris, lorsque le dit seigneur estoit avec les gens du roy au conseil au dit lieu des Augustins »[7]. Cette mention laisse supposer que des séances du conseil pouvaient se tenir au sein du couvent, peut-être en raison de sa proximité géographique avec l'hôtel de Nesle, séjour parisien de Jean de Berry[8].

Les services que les princes font célébrer à Paris en mémoire des défunts de la famille royale ou ducale témoignent par ailleurs des relations qui se nouent entre princes des fleurs de lys, et de la volonté de les rendre visibles. Après la mort de Philippe le Hardi, sur la route du convoi funèbre qui mène la dépouille funèbre de Hal à Dijon, Jean sans Peur se rend à Paris pour prêter hommage au roi de France : il assiste alors à deux services à la mémoire de son père que font célébrer Jean de Berry aux Augustins et Charles VI à Notre-Dame[9], tandis que Louis

[1] Lorsque le roi, en juillet 1413, au cœur de l'émeute cabochienne, connaît une rémission et se rend à Notre-Dame en actions de grâce avec le duc de Bourgogne et le connétable de France, « si y estoient grant planté de gens populaires qui là estoient venus pour le veoir » : Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. II, p. 373-374.
[2] Nicolas OFFENSTADT, *Faire la paix au Moyen Âge : discours et gestes de paix pendant la guerre de Cent ans*, Paris, O. Jacob, 2007, p. 176-177.
[3] Un exemple parmi d'autres : offrande en 1367 a « Saint Denis en France quant monseigneur y fut derrenierement en la compaignie du roy » : ADCO, B 1430, f° 21 v°
[4] Louis DOUËT D'ARCQ, *Comptes de l'hôtel*, *op. cit.*, p. 294.
[5] *Ibid.*, p. 312.
[6] ADCO, B 1558, f° 48.
[7] ADCO, B 1532, f° 349, mandement du 6 mars 1402 (n. st.).
[8] Ils sont installés depuis la fin du XIII^e^ s. dans le quartier Saint-André-des-Arts: *Épitaphier du vieux Paris*, *op. cit.*, t. I, p. 152-153.
[9] ADCO, B 5520, f° 77 v° ; 78 v°. Sur le cortège funèbre : Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 134-136.

d'Orléans fait célébrer pour son oncle un service aux Célestins[1]. Le 27 août 1423, Philippe le Bon, qui avait quitté Paris en octobre 1422, dix jours à peine avant le décès de Charles VI, et qui n'avait pas assisté à l'enterrement du roi[2], marque son retour en région parisienne par une cérémonie à Saint-Denis : « pour faire ung service de mort solemnelement devant mondit seigneur en l'eglise de Saint Denis en France pour feu le roi derrenier trespassé que Dieux absoille »[3]. Ces services, qui rappellent publiquement les liens familiaux unissant les princes, témoignent également de l'ancrage parisien des dévotions princières, à travers le choix des lieux dans lesquels ils se tiennent. Enfin, une participation commune à un service religieux est une façon d'afficher la paix et la concorde qui sont supposées régner entre ceux qui communient ensemble : quelques jours à peine avant le meurtre de Louis d'Orléans, les ducs d'Orléans, de Bourgogne et de Berry entendent la messe et communient tous ensemble, « et préalablement jurèrent bon amour et fraternité par ensemble : mais la chose ne dura gueres »[4].

c) Les processions

Les cérémonies religieuses de la fin du Moyen Âge ont la particularité de ne pas se confiner au seul cadre de l'église ou de l'espace consacré : la piété s'exprime en effet dans l'espace urbain à travers le phénomène des processions, qui prennent à Paris, au moment de la guerre civile, une ampleur considérable[5]. Les sources comptables sont muettes sur la participation des ducs de Bourgogne et de leur cour aux processions, et le témoignage des chroniques est extrêmement ténu, mais il montre que les ducs ne dédaignent pas de participer à ces manifestations, qui sont parfois organisées à leur initiative. Le 9 janvier 1396, en vue d'intercéder pour la guérison du roi, et sur ordre des oncles du roi, les religieux de Saint-Denis se rendent avec leurs reliques en procession à la Sainte-Chapelle : selon Michel Pintoin, cette procession n'avait plus eu lieu depuis l'année 1239[6]. Les ducs de Bourbon, Berry et Bourgogne se joignent au cortège à son entrée dans la ville et assistent à la messe à la Sainte-Chapelle, puis

[1] Arnaud ALEXANDRE, « Que le roi le puisse toujours avoir près de lui », *op. cit.*, p. 385. L'auteur ne précise pas si Jean sans Peur y assiste.
[2] Herman VANDER LINDEN, *Itinéraires de Philippe le Bon*, *op. cit.*; Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 177-178.
[3] Il offre alors 4 cierges de cire de 20 livres chacun et fait dire 32 messes basses : ADN, B 1927, f° 186 v°-187.
[4] Jean JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, *op. cit.*, p. 444.
[5] Jacques CHIFFOLEAU, « Les processions parisiennes de 1412. Analyse d'un rituel flamboyant », *Revue historique*, 1990, vol. 284, p. 37–76; Antoine DESTEMBERG, « Autorité intellectuelle et déambulations rituelles : les processions universitaires parisiennes (XIVe-XVe siècle) », *in Des sociétés en mouvement. Migrations et mobilité au Moyen Âge. XLe Congrès de la SHMESP (Nice, 4-7 juin 2009)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 337–341.
[6] Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. II, p. 406-409.

raccompagnent les moines jusqu'à la porte de Paris[1]. L'itinéraire ducal montre que Philippe le Hardi se rend ensuite à Saint-Denis, où il passe la nuit[2]. En 1398, après que l'assemblée convoquée par le roi au sujet du grand schisme a décidé de la soustraction d'obédience, « fut ordonnée une notable procession à Saincte Genevievfe, en laquelle furent les ducs de Berry, de Bourgongne et de Bourbon » ; le processus est répété en 1403 lors de la restitution d'obédience[3]. La présence des ducs – et sans doute d'une partie de leur cour – à ces processions est notée par les chroniqueurs, pour qui elle renforce la solennité et la notabilité de la manifestation. La tonalité devient nettement politique lorsque la guerre civile éclate : celle-ci commence en novembre 1411 par une procession générale à Notre-Dame, où est prononcée l'excommunication solennelle des « rebelles »[4]. J. Chiffoleau note toutefois que le grand mouvement de processions de l'année 1412 se caractérise par l'absence de représentants politiques favorables au duc de Bourgogne : les chroniqueurs pro-bourguignons n'auraient sans doute pas manqué de signaler la participation du duc ou de ses hommes si elle avait été avérée ; de plus, les notations donnant à ces processions une tonalité politique « ne concernent que les processions des premiers jours, celles où la Sainte-Chapelle et le Chapitre jouent un rôle actif »[5]. L'attitude des ducs de Bourgogne face à ces rituels populaires montre qu'ils sont conscients de leur force et de leur impact sur la société parisienne, mais leur position paraît résulter davantage d'une confluence d'intérêts et de sensibilités que d'une récupération pure et simple à des fins politiques d'un cérémonial populaire.

[1] « Insignesque duces Biturie, Burgundie et Borbonii, qui in porta diu expectaverant, sequuti sunt. […] Qua [missa] peracta, cum prefati domini duces usque ad portam civitatis pervenissent, et benedictionem sanctarum reliquiarum percepissent, conventus ad ecclesiam rediit » : *Ibid.*, t. II, p. 406-409.
[2] Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 247.
[3] Jean JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, *op. cit.*, p. 413, 424. La destination de la procession de 1403 n'est pas précisée par Jean Juvénal des Ursins, qui note seulement : « y fut faite une notable procession, où estoient les ducs de Berry, de Bourgongne, d'Orleans, et de Bourbon, et plusieurs princes et barons ».
[4] Jacques CHIFFOLEAU, « Les processions parisiennes de 1412 », *op. cit.*, p. 68. Si la responsabilité du duc de Bourgogne dans l'organisation de cette procession ne peut être mise en doute – elle accompagne une sentence de bannissement et de confiscation des biens des seigneurs rebelles, prise lors d'une séance du conseil du roi, alors dominé par le duc – ni le bourgeois de Paris, ni Michel Pintoin ne mentionnent la participation du duc au cortège qui se rend à Notre-Dame avec station à Sainte-Geneviève. Le religieux de Saint-Denis précise d'ailleurs qu'il s'agit d'une procession générale du clergé, et non de l'ensemble de la population. Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. 4, p. 550-551 ; Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 16 ; Jean JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, *op. cit.*, p. 472.
[5] Jacques CHIFFOLEAU, « Les processions parisiennes de 1412 », *op. cit.*, p. 69.

III. Le duc et le clergé parisien

Dans un dernier temps, il convient de s'intéresser au personnel religieux parisien et à ses liens avec la cour. Nous avons déjà effleuré la question des relations personnelles entre certains membres du clergé parisien et la cour de Bourgogne en nous penchant sur le recrutement parisien de la chapelle ducale ou sur les liens avec les universitaires[1] : il s'agit désormais de mettre en évidence les réseaux de relations qui se tissent entre le monde clérical parisien et le monde de la cour.

1. Personnel bourguignon et institutions ecclésiastiques parisiennes

Le premier mode de relation qui peut être envisagé est l'insertion de « Bourguignons » dans le clergé parisien, via l'entrée en religion ou l'octroi de bénéfices à Paris.

Les officiers ducaux entrés en religion à Paris sont peu nombreux. Mis à part la fille de la dame de Saint-Étienne, nourrice de Philippe le Hardi, qui entre chez les Cordelières de Saint-Marcel en 1369 et reçoit à cette occasion un drap blanc[2], et qui est la seule professe repérée, les officiers bourguignons entrant en religion n'élisent que deux institutions : Saint-Denis-en-France et les Chartreux de Paris. Pour le premier de ces monastères, dont le prestige explique qu'il soit choisi comme lieu de profession par des officiers ducaux qui ne sont pas originaires de la région parisienne, nous avons déjà évoqué l'entrée, vers 1390-1393, d'un frère de Brissaut de Lizac, valet de chambre et huissier d'armes du duc : à cette occasion, Philippe le Hardi avait offert à son officier 30 fr. « pour lui aidier a vestir son frere […] en abit de religion ou il a esté nagueres receu a la requeste du roy nostre sire » et 8 fr. « pour avoir un poenson de vin pour faire l'entrée d'un sien frere rendu moyne en l'abeye de Saint Denys de France » [3]. Quelques années auparavant, en 1376, André Le Bel Homme, sommelier de la paneterie ducale, avait reçu huit francs du duc « pour paier les bulles d'un sien filz d'une grace a lui faite de nouvel par notre saint père le Pape sur l'abbaïe de Saint Denis en France, pour estre receu moine en icelle »[4]. Il faut noter que cette entrée en religion du fils d'André Le Bel Homme avait été l'occasion d'une

[1] Cf. ci-dessus, chap. 5, p. 325 et suivantes.
[2] ADCO, B 1430, f° 156, mandement du 24 avril 1369 (valeur : 36 fr.). S'agit-il de la même personne que « seur Philippe de Saint Estienne, religieuse subperieur de l'abbaye de Saint Sauveur es nonains d'Evreux, filleule de mondit seigneur, fille de feu messire Gervaise de Saint Estienne, chevalier » à qui le duc donne 100 fr. en 1403 pour l'aider à vivre en considération de « ce que dame Marguerite de Saint Estienne sa mere avoit nourry et allettié ledit seigneur en son enfance » ? ADCO, B 1538, f° 144 v°-145, mandement du 14 octobre 1403. Sur la famille Saint-Étienne : Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I, op. cit.*, t. I, p. 195, n. 1 ; Ernest PETIT, *Philippe le Hardi*, *op. cit.*, t. I, p. 4.
[3] ADCO, B 1484, f° 141, mandement du 4 novembre 1390 ; B 1495, f° 103, mandement du 29 janvier 1393. Sur la famille de Lizac, voir ci-dessus, chap. 5, p. 329 et suivantes.
[4] ADCO, B 1451, f° 82 v°.

manifestation de solidarité de la part des membres de l'Hôtel ducal, puisqu'en 1379 la comptabilité bourguignonne enregistre le versement à cet officier de 100 francs qui lui ont été donnés par les « gens et officiers de l'ostel de monseigneur » sur de l'argent que leur doit le duc, « pour lui aidier a supporter les fraiz et missions que il lui convenoit faire pour ce qu'il entendoit mettre en religion deux de ses enfans, c'est assavoir l'un a Saint Denis en France, et l'autre a Cisteaulx »[1]. Dans ces deux exemples, on note l'influence du patronage royal ou ducal pour obtenir l'entrée en religion à Saint-Denis.

Le cas des Chartreux de Vauvert est d'autant plus intéressant qu'on a déjà souligné les liens particuliers existant entre cet ordre et Philippe le Hardi, or la comptabilité indique que deux officiers du duc Philippe sont reçus à Vauvert. Robin Fernant, « qui nagaires s'est rendu chartreux a Paris », reçoit un don de drap en 1397 ; il était garde de la chambre des joyaux ducale en 1395[2]. Tous ces dons ponctuels sont sans commune mesure avec l'attention soutenue portée par Philippe le Hardi à Roger de Ghemont, écuyer, échanson du duc, qui entre au couvent avant octobre 1395 et y fait profession le 19 janvier 1397[3]. La liste des visites et des aumônes effectuées au couvent de Vauvert par le duc montre en effet une nette augmentation au moment où Roger de Ghemont entre dans cette maison.

Tableau 18 : les dons de Philippe le Hardi à la Chartreuse de Vauvert

Occasion	Montant	Date	Source
Pour offrir à la messe	4 fr.	Juillet 1383	ADCO, B 1461, f° 24 v°
Service pour Jean de Mornay et Jean de Pocquières	100 fr.	Fin 1388	ADCO, B 1469, f° 45
« Quant il [le duc] avoit esté aux Chartreux de Paris veoir son escuier et eschançon Rogier de Ghemont qui naguaires y avoit esté rendu »	115 fr. 5 s.t.	Octobre 1395	ADCO, B 1503, f° 31
« Pour offrir aux reliques des Chartreux lez Paris quant il y oy messe »	33 fr. 15 s.t.	16 septembre 1396	ADCO, B 1511, f° 150
Pour y entendre la messe	33 fr. 15 s.t.	31 décembre 1396	ADCO, B 1511, f° 157
« La premiere foys qu'il y fu ou moys de janvier M CCC IIII^{XX} XVI »	45 fr.	Janvier 1397	ADCO, B 1511, f° 154 v°
Le duc « y fut oyr messe et disner »[4]	112 fr. 10 s.t.	Janvier 1397	ADCO, B 1511, f° 140-140 v°
Pour y entendre la messe (pour la Trinité avec le duc de Berry ?[5])	39 fr. 7 s. 6 d.t.	Juin 1398	ADCO, B 1517, f° 45 v°
« Quant Damp Rogier chanta sa messe »	112 fr. 10 s.t.	Juin 1399	ADCO, B 1517, f° 45
Pour les obsèques de Tristan de la Craye		Février 1400	ADCO, B 1538, f° 191

[1] ADCO, B 1460, f° 34.
[2] Mention comme garde de la chambre des joyaux : ADCO, B 1503, f° 169 v° ; drap acheté du drapier Jean de Neauville, mandement du 9 octobre 1397 : B 1514, f° 238 v°-239.
[3] « Monseigneur disner aux Chartreux, – souper et gister à Conflans, – ce jour fut faitte la profession de Rogier de Gliemont, – le disner aux despens de monseigneur, et y furent messeigneurs de Berry et de Bourbon, etc. » Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 261.
[4] L'une de ces deux visites de janvier 1397 correspond à la profession de Roger de Ghemont : cf. note ci-dessus.
[5] Jean de Berry entend la messe le jour de la Trinité aux Chartreux en compagnie du duc de Bourgogne, il offre à cette occasion 20 s.t. : Louis DOUËT D'ARCQ, *Comptes de l'hôtel*, *op. cit.*, p. 312.

Ce Roger de Ghemont, qui apparaît au service du duc en février 1394, est le beau-frère de Goscal de Dintre, écuyer d'écurie du duc et châtelain de Bapaumes, décédé à Nicopolis[1]. Sa présence a indubitablement attiré la faveur ducale sur le couvent parisien : dans le don de 115 fr. 5 s.t. que fait le duc aux Chartreux en octobre 1395 sont ainsi compris 50 fr. qui avaient été prêtés à l'ancien échanson et que le duc lui offre, et 22 fr. 10 s.t. donnés aux Chartreux pour « les robes » du profès[2]. Jusqu'en 1400, date de la dernière apparition du religieux dans la comptabilité, le duc multiplie les dons en sa faveur : argent, draps, et même travaux dans sa cellule[3]. C'est aussi de l'année 1400 que date le dernier passage, documenté par la comptabilité, du duc à Vauvert. Sans remettre en cause la piété du prince, qui le lie de façon tout à fait manifeste et sincère à l'ordre des Chartreux, on peut se demander si ces dons et visites multiples n'avaient pas également pour objectif de favoriser l'ascension de cette recrue bourguignonne au sein du monastère, peut-être pour en faire, à terme, le prieur de la maison de Vauvert. Même si elle ne concerne qu'un tout petit nombre d'individus à l'échelle de la cour, l'entrée en religion dans des couvents parisiens de certains officiers a donc manifestement attiré l'attention du duc.

D'autres serviteurs ducaux se trouvent intégrés au clergé parisien parce qu'ils détiennent des bénéfices dans la capitale ou sa région. La collation des bénéfices est un moyen commode pour les princes de la fin du Moyen Âge de récompenser ou rémunérer à peu de frais les ecclésiastiques à leur service. Si la plupart des bénéfices dont la nomination est contrôlée par le prince se trouvent de fait sur ses propres terres, ce droit de collation peut être étendu par décision du pape. C'est le cas lorsqu'en avril 1391 Clément VII autorise Philippe le Hardi à nommer les titulaires de 120 bénéfices situés en France et ailleurs[4]. Par ailleurs, l'influence du duc de Bourgogne peut jouer lors de l'attribution de bénéfices à Paris, dont certains sont de ce fait attribués à des ecclésiastiques à son service. Plusieurs chapelains ducaux sont dans cette situation dès les années 1390 : Guillaume Moreau, chapelain ducal entre 1384 et 1393[5], détient en 1385

[1] Goscal de Dintre avait épousé Élisabeth de Ghemont, sœur de Roger : ADN, B 1598, f° 120 v°. Tous deux sont probablement d'origine brabançonne : Goscal de Dintre reçoit un don ducal pour acheter une terre en Brabant en 1395 : ADCO, B 1508, f° 111-111 v°.
[2] ADCO, B 1503, f° 31.
[3] Roger de Ghemont reçoit 11 fr. 5 s.t. pour « avoir de la robe » et 20 fr. en don en septembre 1396, cinq draps de soie d'une valeur de 100 fr. et deux draps de damas valant 48 fr. en janvier 1399, 50 écus pour avoir un cheval pour aller voir ses amis en Allemagne en décembre 1398, et 100 fr en novembre 1400 : ADCO, B 1511, f° 66 v°, 71 ; B 1514, f° 233, 234 v° ; B 1519, f° 174 v° ; B 1521, f° 55 v°. Par mandement du 25 mai 1400, le duc fait verser 100 fr. aux Chartreux « tant pour certains ouvraiges de charpenterie, comme pour autres choses que le dit seigneur fist faire en la celle d'icellui Dam Rogier » : ADCO, B 1519, f° 144.
[4] Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy*, *op. cit.*, p. 68.
[5] Il se retire ensuite à Lille où sa présence est attestée jusqu'en 1428, lorsqu'il rédige son testament. *Ibid.*, p. 57, n. 24, et p. 72, n. 134.

une chapellenie à la Sainte-Chapelle, et Jean Fillon, dit de Chartres, premier chapelain de Philippe le Hardi, est chanoine de cette même église entre 1397 et 1400[1]. Deux autres chapelains, Jean François et Jean Haucourt, détiennent une prébende à Sainte-Opportune[2]. En 1387, Robert Souvent, ancien religieux de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, retenu comme chapelain, reçoit 30 fr. pour lui permettre d'acquérir les bulles d'un bénéfice que le pape lui a donné, apparemment le prieuré augustinien de Grez, près de Fontainebleau[3].

Le retour des Bourguignons à Paris après juillet 1418 est l'occasion d'une nouvelle distribution de bénéfices. À Saint-Germain-l'Auxerrois, on peut citer la présence du chapelain Pierre Godefroy, qui obtient un canonicat[4], de Jean de Noident, ancien receveur général des finances du duc, qui reçoit une prébende en juillet 1418[5], et de Jean de Mailly, conseiller du duc de Bourgogne : ce dernier est en 1419-1423 doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, en même temps que maître des requêtes de l'hôtel du roi et du duc[6].

La place de la cathédrale Notre-Dame dans cette politique bénéficiale doit être soulignée. Les liens entre le chapitre cathédral et les ducs de Bourgogne sont attestés à maintes reprises, et le nombre de serviteurs du duc pourvus d'un canonicat à Notre-Dame en témoigne[7]. Sont ainsi chanoines de hauts fonctionnaires comme Jean Canard, chancelier de 1385 à 1404 ; les secrétaires Robert Dangeul et Jean Hue[8] ; le maître des comptes de Lille Jean de Pacy ; le conseiller ducal Philibert de Saulx ; les médecins Jean Durant, Jacques Sacquespée et Jean Voignon. Les avocats du duc au Parlement Jean le Coq[9] et Pierre de Fétigny[10] sont également chanoines de Notre-Dame. Jean de Lachenel, dit Boulogne, clerc de la chapelle de Philippe le Hardi à partir de 1399, devenu sommelier de corps de Jean sans Peur au plus tard en 1409, échange cette même année une prébende qu'il tenait dans le diocèse d'Autun contre une chapellenie à Notre-Dame de Paris[11]. Le retour des Bourguignons au pouvoir est également

[1] Michel BRENET, *Les musiciens de la Sainte-Chapelle du Palais*, *op. cit.*, p. 22; cité par Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy*, *op. cit.*, p. 68, n. 105.
[2] Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 210.
[3] Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy*, *op. cit.*, p. 69.
[4] Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 210.
[5] Le duc lui fait alors don de 10 francs pour payer sa réception : BnF, Bourgogne 56, f° 250. Jean de Noident, originaire de Langres, receveur général des finances de Jean sans Peur en 1409-1411 et 1413-1414, reste conseiller de Philippe le Bon. Il est bailli de Dijon en 1433. Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 89, n° 112, n. 2.
[6] ADN, B 1920, f° 85; B 1927, f° 80. Sur ce conseiller ducal, frère de Robert de Mailly, chevalier, conseiller et chambellan de Jean sans Peur, banni en 1413, il devient en 1425 évêque de Noyon : *Ibid.*, p. 116, n° 237, n. 1.
[7] Nous renvoyons à la liste qui en est donnée par Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 211.
[8] D'origine normande, il est maître ès arts et cité comme chanoine de Paris en 1388. Robert GANE, *Le Chapitre de Notre-Dame*, *op. cit.*, p. 331, n° 322.
[9] *Ibid.*, p. 342, n° 381.
[10] *Ibid.*, p. 319, n° 250.
[11] Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy*, *op. cit.*, p. 86, n. 12.

visible à Notre-Dame : en 1418, Casin Dupuis, qui a fait partie des enfants de chapelle entretenus par le duc à partir de 1412 et qui sera retenu dans la chapelle de Philippe le Bon par la suite, reçoit un bénéfice dépendant de Notre-Dame, le sommelier de la chapelle Roger de Bréaulté reçoit une chapelle à la cathédrale, tandis que Jacques de Templeuve, premier chapelain, reçoit un canonicat[1]. En 1422, Philippe le Bon obtient des canonicats pour son secrétaire Quentin Ménart et son médecin Jean L'Avantage[2]. Ces distributions de prébendes permettent au duc de récompenser ses serviteurs en même temps qu'elles accroissent l'influence bourguignonne au sein du clergé de la capitale. Les nombreuses relations entre la cour de Bourgogne et le chapitre de Notre-Dame attestent du fait que le clergé de la cathédrale était l'un des relais de l'influence bourguignonne à Paris – en plus de cette présence au sein du chapitre de nombreux hommes attachés à la cour de Bourgogne, il faut citer les dons divers faits par le duc aux chanoines[3], ou encore les relations financières, et en particulier les prêts, accordés par le chapitre au duc[4] : il n'est donc guère surprenant qu'un chanoine, Nicolas d'Orgemont, se trouve parmi les Parisiens dont le complot pour livrer aux Bourguignons la ville, alors sous domination armagnacque, est déjoué en 1416[5]. Ainsi, la présence de serviteurs du duc au sein du clergé parisien permet de nouer des liens avec ce dernier et de relayer l'influence bourguignonne dans ce milieu. L'exemple de Notre-Dame montre aussi comment, faisant le chemin inverse, des clercs parisiens se mettent au service du duc.

2. Le clergé parisien et la cour

Les relations de la cour de Bourgogne et du clergé parisien ne se limitent pas à celles qui sont nouées à travers la présence de « Bourguignons » dans les institutions religieuses de la capitale, mais sont aussi développées directement avec des clercs parisiens, à un niveau individuel ou collectivement.

---

[1] Le 5 octobre 1418 pour Beauté, le 10 octobre pour Templeuve. André PIRRO, *La musique à Paris sous le règne de Charles VI (1380-1422)*, Strasbourg, Heitz et Cie, 1930, p. 28 et 34; cité par Jeanne MARIX, *Histoire de la musique*, *op. cit.*, p. 139..

[2] Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 211.

[3] Citons quelques exemples de ces dons ponctuels à destination de chanoines : Jean d'Achères (ou d'Achery), chanoine depuis 1370 reçoit en janvier 1401 (n.st.) un don de 30 fr. pour fêter sa réception comme maître dans la faculté de théologie (ADCO B 1532, f° 223 v°) ; Gontier Col reçoit un don pour s'acheter une maison (ADCO, B 1465, f° 104) ; des chanoines sont gratifiés de dons de vin entre 1411 et 1413 : Robert GANE, *Le Chapitre de Notre-Dame*, *op. cit.*; Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 213.

[4] On trouve des chanoines parmi les prêteurs parisiens du duc depuis Philippe le Hardi (Jean Chanteprime, Guy de Champdivers) jusqu'en 1411-1413, lorsque Jean sans Peur a désespérément besoin d'argent, notamment pour payer ses troupes, et que le chapitre collectivement ainsi que certains chanoines à titre personnel consentent des prêts au duc : cf. ci-dessus, chap. 3, p. 234, et Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 212; Bertrand SCHNERB, « Jean sans Peur, Paris et l'argent », *op. cit.*, p. 269-270.

[5] Sur ce complot : Léon MIROT, *Une grande famille parlementaire*, *op. cit.*, p. 176 et suiv.

Parmi ces relations, certaines sont de nature financière et concernent des charges qui sont héritées des prédécesseurs des ducs Valois de Bourgogne. L'hôpital de la Trinité, rue Saint-Denis, et la chapelle Saint-André de l'église Saint-Eustache perçoivent ainsi une rente annuelle sur l'hôtel d'Artois. Les franciscaines de Longchamp touchent certaines rentes assises sur des terres relevant du duc de Bourgogne, qui leur ont été données par Blanche de France, fille de Philippe V et religieuse au couvent : l'institution reçoit une rente perpétuelle de 160 l.p. assignée sur les revenus du Bois de Vasselot, au bailliage d'Aire-sur-la-Lys, donnée en 1355[1], et Catherine de Mery, religieuse, perçoit une rente viagère annuelle de 40 livres sur la terre de Quiéry (Quiéry-la-Motte, arr^{t} Arras, Pas-de-Calais)[2]. Les moniales de Saint-Antoine-des-Champs perçoivent quant à elles 20 l.p. de rente perpétuelle, assignée sur le tonlieu de Lille. Cette rente cesse d'être payée à la mort de Philippe le Hardi, ce qui entraîne une protestation de l'abbesse en 1405. Cette dernière n'est autre que Marguerite Chanteprime, membre d'une influente famille parisienne, et cousine du conseiller ducal Renaud Doriac[3]. Cet exemple montre que les relations financières héritées peuvent également être un vecteur de contacts entre la société cléricale parisienne et l'administration bourguignonne.

D'autres liens avec le clergé parisien sont noués à l'initiative des ducs Valois de Bourgogne. Si l'on a évoqué plus haut les aumônes, qui témoignent des dévotions ducales, certains dons faits à des couvents parisiens s'inscrivent dans une politique générale de soutien aux ordres religieux. L'ordre des Célestins, qui s'est implanté en France grâce à Philippe le Bel, est particulièrement favorisé par la royauté, et populaire parmi les princes[4]. Le couvent de Paris bénéficie notamment du soutien appuyé de Louis d'Orléans, qui y fonde une chapelle et y est enterré. Philippe le Hardi le gratifie en 1383 de 100 fr. pour aider les religieux à payer les frais de leur chapitre général, tenu dans la capitale[5]. Ce don du duc, qui ne paraît pas avoir par ailleurs favorisé ce couvent parisien – bien qu'il lui lègue 100 fr. par son testament[6], aucune mention de visite n'est attestée par la comptabilité – exprime clairement ses pieuses motivations : cet argent est offert « afin qu'ils [les religieux] acompaignent mondit seigneur a toutes leurs prieres qu'ilz

[1] Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 188-189.
[2] ADN, B 1853, n° 51 011 : quittance pour 1393 ; ADN, B 1879, n° 53 079 : certificat de vie donné en 1405 par l'abbesse Agnès d'Issy pour permettre à Catherine de Mery de toucher les arrérages de cette rente ; ADCO, B 1547, f° 153 : paiement des arrérages (1405).
[3] L'affaire est rapidement réglée, puisque le 31 août 1408 l'abbesse donne quittance pour la rente de l'année en cours : ADN, B 1919, n° 54 741. Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 203-204 ; Hippolyte BONNARDOT, *L'Abbaye royale de Saint-Antoine-des-Champs de l'ordre de Cîteaux : étude topographique et historique*, Paris, Féchoz et Letouzey, 1882, p. 34-35.
[4] Arnaud ALEXANDRE, « Que le roi le puisse toujours avoir près de lui », *op. cit.*, p. 384 ; Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 190-191. Il faut noter qu'Anne de Bourgogne, duchesse de Bedford et sœur de Philippe le Bon, décédée à Paris en 1432, avait demandé à être inhumée en l'église du couvent des Célestins de cette ville.
[5] ADCO, B 1460, f° 117, mandement du 11 avril 1383.
[6] Urbain PLANCHER, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, *op. cit.*, t. III, preuve CV.

feront ». Il est possible que le duc ait également saisi cette occasion de promouvoir ses positions politiques et religieuses, dans le contexte du schisme, lors de cette réunion internationale d'un ordre influent[1]. Un autre couvent parisien bénéficie d'une gratification ducale pour organiser son chapitre : les Jacobins de Paris reçoivent en 1384 200 fr. « de grace especial pour leur chapitre provincial qui briefment se devoit tenir audit lieu »[2]. Ce don illustre les relations soutenues entre les frères prêcheurs et les ducs de Bourgogne[3].

À une échelle individuelle, nombreux sont les clercs à entrer en contact avec la cour. De façon ponctuelle, certains vendent des objets au duc[4] ; d'autres rendent de menus services[5] ; d'autres encore sont invités à venir célébrer les cérémonies religieuses qui se tiennent devant le duc et les membres de l'Hôtel : le 17 janvier 1396, jour de la Saint-Antoine, maître Flament de Martroy, licencié en théologie, vient faire le sermon devant le duc, et reçoit à cette occasion un paiement agrémenté d'un don « pour lui aidier a faire sa feste de maistre en theologie »[6] ; en 1420, l'abbé de Saint-Denis est mené, sous escorte, de Paris au siège devant Melun pour célébrer la Toussaint[7]. L'évêque de Paris Pierre d'Orgemont est l'un des prêteurs parisiens de Philippe le Hardi, avec lequel il échange des étrennes, et qu'il accueille très régulièrement dans son hôtel des Tournelles, en face de l'hôtel royal de Saint-Pol[8]. Certains religieux sont amenés à effectuer des missions pour le duc : en 1367, le prieur des Chartreux de Paris, Jean L'Espieur, reçoit un don de cent francs « pour lui et pour le dit couvent, pour dieu et au aumosne, pour chanter des messes et faire certaines choses secretes que monseigneur leur a enchargees »[9] ; en 1397, le duc écrit au prieur des Chartreux de Paris, qui se trouve alors près de Bourges avec le financier Amiot Arnaut et le secrétaire Jacques de Templeuve[10]. Lorsqu'éclate la guerre civile, de telles missions équivalent à une prise de position politique : on voit ainsi un chanoine de la Sainte-

[1] À titre de comparaison, Jean sans Peur fait verser en 1418 40 fr. à Andry de Vauvert, prieur de la chartreuse de Champmol, pour l'organisation du chapitre général de l'ordre, parce qu'en ce chapitre « doivent être personnellement les prieurs de plusieurs maisons assises et situées en divers pays et royaumes, dans les prières et dévotes oraisons desquelles mondit seigneur veut être recommandé », ce qui témoigne des bénéfices spirituels et politiques que le duc entend tirer de cette réunion : Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 436.
[2] ADCO, B 1463, f° 146 v°.
[3] Cf. ci-dessus, p. 458 et p. 472.
[4] Philippe le Hardi fait acheter un recueil de motets en 1384 et un bréviaire en 1394 à deux chapelains de la Sainte-Chapelle, ainsi qu'un orgue portatif à Pierre de Pacy, doyen de Notre-Dame, en 1393 : Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 209.
[5] Le duc Philippe loge chez M^e^ Pierre le Clerc, chanoine de la Sainte-Chapelle, durant les fêtes de Noël 1377 : ADCO, B 1452, f° 64-64 v°.
[6] ADCO, B 1508, f° 98 v°.
[7] ADN, B 1923, f° 196 v°. Il s'agit de Jean de Bourbon, que les religieux ont élu en août 1418 sous la pression du duc de Bourgogne : cf. Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. VI, p. 276-277.
[8] Il est évêque de Paris de 1384 à sa mort en 1409. Léon MIROT, *Une grande famille parlementaire*, *op. cit.*, p. 21-25. Mention d'un prêt fait au duc en avril 1389 (n.st) : ADCO, B 1479, f° 126 v° ; échange d'étrennes en 1390 : Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 532. Pour les séjours de Philippe le Hardi dans l'hôtel de l'évêque, voir ci-dessus, chap. 2, p. 151 et suivantes.
[9] ADCO, B 1430, f° 45 v°, mandement donné au Louvre le 4 janvier 1367 (n.st.).
[10] ADCO, B 1511, f° 127, mandement du 6 mai 1397.

Chapelle, Beraut d'Aumarle, recevoir 40 écus pour un voyage secret fait pour les affaires du duc en 1407[1].

Certains de ces clercs prennent effectivement parti pour le duc de Bourgogne : outre Nicolas d'Orgemont, il faut citer la figure d'Émerance de Calonne : ce personnage trouble, issu d'une grande famille de la noblesse artésienne, a mené une carrière très agitée – pour une moniale. Elle apparaît dans les sources au début du XV^e^ s. comme religieuse de l'abbaye cistercienne de Marquette, où elle entre en conflit pour une raison inconnue avec l'abbesse, qui la fait saisir par des gens d'armes et emprisonner en 1401 : l'affaire est portée devant le Parlement et un accord est trouvé en avril 1407[2]. Entre temps, Émerance est arrivée dans l'abbaye du Parc-aux-Dames près de Crépy-en-Valois, où elle manœuvre pour devenir abbesse, ce qui déclenche un nouveau conflit avec Marguerite de Rougemont, titulaire de la charge[3]. Devenue abbesse de Port-Royal en 1405, elle l'est toujours lorsque la capitale passe sous domination armagnacque. Elle est soupçonnée d'être favorable au parti bourguignon et emprisonnée : libérée au printemps 1417, elle se réfugie auprès de Jean sans Peur qui lui accorde une pension[4]. À la faveur du retour des Bourguignons dans la capitale, elle devient abbesse de Saint-Antoine-des-Champs. En août 1432, elle est accusée d'avoir conspiré avec les partisans de Charles VII, et à nouveau emprisonnée et libérée. En 1439 enfin, peu de temps avant sa mort, elle est la cible d'une enquête ordonnée par l'abbé de Cîteaux qui l'accuse d'avoir dilapidé les biens de l'abbaye à sa charge[5].

Les retombées politiques des relations nouées entre la cour et le clergé parisien peuvent se faire sentir dans les moments de tension : si on ne reviendra pas ici sur les liens, désormais bien connus, existant entre les universitaires et le parti bourguignon au moment de la guerre civile[6], il faut noter que même les simples clercs favorables au duc ont la possibilité de se servir de leur tribune pastorale pour jouer les relais des positions politiques ducales. En 1405, au moment de la prise d'armes, après avoir écouté et approuvé les remontrances du duc de Bourgogne sur le gouvernement du royaume, le clergé de Paris fait faire une procession solennelle pour la paix, et, dans des prêches favorables au duc, recommande aux Parisiens de

[1] ADCO, B 1556, f° 202 v°, mandement du 1^er^ janvier 1408.
[2] AN, X 1C 93 C, n° 308, 18 avril 1407.
[3] AN, X 1A 51, f° 134 v°, 23 février 1404 ; X 1A 4786, f° 242 v°, 11 février 1404.
[4] Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 9330 ; cité par Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 213-214.
[5] X 1C 160, n° 16, 17, 3 août 1440. Sur la carrière d'Émerance de Calonne à la tête de l'abbaye de Saint-Antoine : Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 121, n° 256, n. 1 ; Hippolyte BONNARDOT, *L'Abbaye royale de Saint-Antoine-des-Champs*, *op. cit.*, p. 36-39.
[6] Laurent TOURNIER, *L'Université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452)*, Thèse de doctorat, Reims, 2000; Laurent TOURNIER, « Jean sans Peur et l'Université de Paris », *op. cit.*

prier pour lui car il travaille pour l'intérêt du royaume[1]. De même, la liste des 226 clercs ayant prêté serment au duc Jean sans Peur après son retour à Paris le 31 août 1418 témoigne des sympathies bourguignonnes qui traversent le monde clérical parisien[2] : 33 églises sont représentées dans la liste, et un tiers des religieux qui viennent ainsi faire la preuve de leur loyauté sont des clercs de Notre-Dame.

Les multiples liens qu'entretient la cour de Bourgogne avec le milieu clérical parisien, que ce soit à travers l'insertion de « Bourguignons » dans ce milieu, ou à travers le recrutement de clercs parisiens dans les cercles de la cour, contribuent donc à faire des églises parisiennes un espace où la présence de la cour de Bourgogne se manifeste aux yeux des citadins.

*

* *

En définitive, les églises parisiennes sont bien l'un des lieux dans lesquels la présence de la cour de Bourgogne est perceptible au sein de la capitale. Cette présence est d'abord liée à l'expression dans le cadre urbain des dévotions ducales. Ces dernières, qu'elles soient inspirées du modèle royal ou davantage liées à la sensibilité religieuse du duc, le conduisent à réaliser une forme de pérégrination entre les divers lieux de culte situés dans la ville et aux alentours. Ces déplacements dessinent une carte de la piété ducale, que les différentes offrandes faites par le duc au cours de ses passages dans les églises contribuent à matérialiser aux yeux de la population urbaine, à qui sont présentés dans certaines églises des cierges ou des ornements liturgiques portant les armoiries ou devises ducales.

La présence de la cour se marque également à travers une participation du duc – et parfois, mais les renseignements sur cette question sont extrêmement limités, des membres de sa cour – à la vie religieuse urbaine. La charité ducale, à qui la ville fournit un cadre idéal pour se déployer, construit l'image d'un prince généreux et attentif aux souffrances du peuple. La fréquentation des églises paroissiales, notamment lors de baptêmes ou d'obsèques, témoigne du souci de paraître dans ces lieux qui sont le cadre de la vie religieuse du Parisien ordinaire. L'attention portée au phénomène confraternel, voire la participation à des confréries, permet au duc et aux membres de la cour de pénétrer certains réseaux de sociabilité urbains. Des cérémonies spécifiques ou temps forts soulignent encore davantage l'insertion des membres de la cour dans l'espace religieux urbain : des obsèques particulièrement solennisées de serviteurs

[1] Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. III, p. 312-313.
[2] Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « Les investissements religieux », *op. cit.*, p. 214-216.

ducaux, des célébrations liturgiques au cours desquelles les princes s'affichent ensemble ou encore des processions auxquelles participe le duc sont autant d'occasions de mettre en scène la présence curiale dans et autour des églises parisiennes. Enfin, cette présence se conjugue avec la mise en place d'un solide réseau de relations et d'échanges au sein du clergé parisien.

Il apparaît donc clairement que la sphère religieuse est, tout comme l'hôtel, l'un des espaces où se déploie la présence du prince et de sa cour en ville. Comme l'hôtel, elle est traversée par une tension entre ce qui relève du privé (la dévotion personnelle) et ce qui ressortit au public, à travers la mise en scène et la démonstration de vertus princières telles que la générosité ou la piété, et à travers des choix de dévotion dont les considérations politiques ne sont pas forcément absentes. Comme celui de l'hôtel, l'espace de l'église permet les échanges et la communication avec la population urbaine, qui n'est pas uniquement spectatrice de ces manifestations curiales. Comme l'hôtel, enfin, l'espace de l'église n'est pas clos, mais ouvre sur la rue, où se rencontrent les pratiques de dévotion curiale – la charité – et populaire – les processions.

Chapitre 10
La rue

Un dernier temps de la réflexion sur la présence et les manifestations de la cour en ville se doit d'envisager l'espace de la rue. Comprise entre les murs de la ville, la rue est à la fois voie de communication et « moyen et support de définition d'un espace public, c'est-à-dire d'un espace de fonction et de représentation, normé, administré et contrôlé »[1]. Dès lors, le contrôle de l'espace public est un enjeu essentiel pour les autorités qui entendent exercer un pouvoir dans et sur la ville, et la rue est une scène privilégiée pour donner à voir la présence de la cour dans le cadre urbain.

Lieu de passage et d'échanges, la rue est aussi le lieu de l'émotion et de la commotion populaire, en particulier dans le contexte troublé de la fin du XIV^e^ et du début du XV^e^ siècle. Il ne s'agit pas ici de revenir en détail sur les soulèvements populaires qui ont enflammé la rue parisienne en cette fin du Moyen Âge, et dont les plus importants dans le cadre chronologique de notre étude sont la révolte des Maillotins en 1381 et le mouvement cabochien en 1413[2], mais de voir comment s'articule la relation de la cour de Bourgogne et du « commun », pacifique ou révolté, dans le cadre des rues de la capitale.

I. Le temps de la fête

1. Divertissements urbains et curiaux

L'étude de la société qui gravite autour de la cour de Bourgogne lorsque cette dernière se trouve à Paris a mis en lumière l'attention portée par les ducs aux élites parisiennes : élites politiques, économiques, intellectuelles ou religieuses reçoivent de nombreux dons, et certains de leurs représentants sont intégrés à l'Hôtel ou à la cour. Le petit peuple, « l'homme de la rue » n'est pourtant pas oublié, et le duc cultive également sa popularité à son endroit, comme l'a montré l'étude de la charité ducale. L'une des manières les plus évidentes de s'adresser à la foule

[1] Pierre MONNET, « De la rue à la route : messages et ambassades dans les villes allemandes à la fin du Moyen Âge », *in Villes d'Allemagne au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2004, p. 214.
[2] Michel MOLLAT DU JOURDIN et Philippe WOLFF, *Ongles bleus, Jacques et Ciompi, les révolutions populaires en Europe aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Calmann-Lévy, 1970, 333 p; Alfred COVILLE, *Les Cabochiens*, *op. cit.*

urbaine est de le faire au moyen de la fête. Cette dernière est en effet un temps d'échanges, « le terrain où se mêlent valeurs nobiliaires et bourgeoises »[1], en même temps qu'elle illustre les rapports de pouvoir et d'autorité en ville[2], et en particulier ceux qui existent entre communauté urbaine et monde curial.

Divers aspects de la participation de la cour aux fêtes et cérémonies parisiennes ont déjà été évoqués : les tournois, véritable spectacle donné par la cour au sein de l'hôtel et/ou de la ville[3], ou les processions, qui témoignent du partage d'une sensibilité religieuse, éventuellement instrumentalisée à des fins politiques[4]. L'intervention ducale dans le paysage festif parisien est cependant limitée par sa position d'hôte du roi à Paris : le duc n'est pas l'organisateur des fêtes auxquelles il prend part, car le faire reviendrait à remettre en cause l'autorité du roi sur sa ville. Ainsi, c'est au nom du roi, et pour sa guérison, que les ducs de Berry, de Bourbon et de Bourgogne convoquent des processions en 1396[5], et ce n'est que lorsque le traité de Troyes et la maladie de Charles VI l'ont quasiment effacé du paysage politique que Philippe le Bon donne des joutes dans son hôtel parisien. De même, dans les cortèges royaux auxquels le duc et sa cour participent à Paris, les couleurs ou l'ordonnancement du groupe bourguignon se lisent non pas indépendamment mais bien en relation avec ceux des autres ensembles princiers, et par rapport à la figure du roi[6].

Les outils à la disposition du duc de Bourgogne pour entrer en contact directement avec le peuple de Paris se trouvent donc singulièrement limités, alors même qu'on pourrait arguer que sa position de seigneur extérieur à la ville rend encore plus essentiel le recours aux moyens symboliques de communication politique pour toucher la population. Cette situation explique sans doute le soin apporté par le duc à l'apparence de sa cour à Paris : par le don d'argent pour que serviteurs puissent tenir leur état, ou par le don de tissus, dont on a pu montrer qu'ils étaient plus luxueux lorsqu'il s'agissait de vêtir les serviteurs ducaux à Paris qu'ailleurs[7], le duc de Bourgogne soutient le prestige de sa cour, dans un contexte de concurrence avec les autres cours princières présentes à Paris. Les dépenses réalisées pour les fêtes données par Charles VI en

[1] Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies*, *op. cit.*, p. 7.
[2] Pierre MONNET, « La ville en fête : conceptions et représentations à Francfort et dans quelques autres villes d'empire à la fin du XVe siècle », *in Villes d'Allemagne au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2004, p. 188.
[3] Cf. ci-dessus, chap. 7, p. 438.
[4] Cf. ci-dessus, chap. 8, p. 475.
[5] Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. II, p. 406-409.
[6] Lors de l'entrée de l'empereur Charles IV à Paris en 1378, la maison du duc de Bourbon porte un costume blanc et bleu, qui souligne la proximité du duc et du roi Charles V. En revanche, les ducs de Bourgogne et de Berry portent un parti noir et gris, qui est dévalorisant : « une hiérarchie entre les princes semble donc soulignée par le port de ces couleurs », qui reflètent peut-être l'appréciation par le roi des capacités militaires de chacun des membres de sa famille. Christian DE MÉRINDOL, « Le prince et son cortège. La théâtralisation des signes du pouvoir à la fin du Moyen Âge », *in Les princes et le pouvoir au Moyen Âge (XXIIIe Congrès de la S.H.M.E.S., Brest, mai 1992)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993, p. 312.
[7] Cf. ci-dessus, chap. 2, p. 187 et suivantes.

1389 témoignent de cette nécessité de paraître et de se distinguer : pour cette occasion, les seules broderies des vêtements de Philippe le Hardi, de son fils le comte de Nevers, et de son neveu Philippe de Bar, ont coûté 3576 francs[1].

Si le duc de Bourgogne ne peut pas organiser de grandes festivités dans les rues de la capitale, il lui est néanmoins possible d'offrir des divertissements à la population parisienne. On a évoqué ci-dessus les « jeulx de l'annonciacion de la Vierge Marie et de la nativité Notre Seigneur Jhesus Christ » que donne le duc d'Orléans dans son hôtel de Bohème en 1399[2]. Une autre lettre de rémission montre une attraction envoyée par Philippe le Hardi pour distraire les Parisiens : en 1382, ces derniers peuvent venir admirer, moyennant 2 d.p., un « grant homme » exposé à l'étage d'une maison aux Halles à Paris, « et aucuns disoient que notre dit oncle de Bourgogne avoit fait venir ycellui grant homme en notre dite ville »[3]. Une « ensengne de sa figure en une baniere montree a un chacun qui veoir la vouloit » assure la publicité de cette attraction. On peut rattacher ce « grant homme » aux géants processionnels qui font leur apparition en Flandre précisément à la fin du XIV^e^ siècle[4]. Bien que la chronologie de l'épisode soit obscure, il prend place à un moment où les relations entre la ville et le pouvoir royal sont tendues, puisque la révolte des Maillotins a chassé Charles VI et ses oncles de Paris : les princes sont alors en Flandre pour mater la révolte des Gantois[5]. L'envoi de cette curiosité est peut-être un geste d'apaisement de la part du duc de Bourgogne à l'égard du menu peuple parisien, une tentative pour le distraire, aux deux sens du termes, de l'émeute anti-fiscale, ou encore une manœuvre visant à soutenir sa popularité. Le suppliant de la lettre de rémission critique d'ailleurs ce cadeau qu'il considère comme vain : « ce grant homme la, est ce cellui que l'en dit que monseigneur de Bourgogne a fait venir en ceste ville? Par ma foy, quant il vouldra et il lui plairay, il y feray bien venir plus bel joel et autres choses qui seront plus agreables et prouffitables a la ville ». Cette mention est certes unique, mais elle témoigne de l'attention portée par le duc au climat de la capitale, ainsi que de sa volonté de s'adresser aux citadins autrement que par le simple étalage du faste curial.

---

[1] ADCO, B 1476, f° 32 v°, mandement du 1^er^ septembre 1389. Ce sont les brodeurs parisiens Robin de Varennes et Henriet Gontier qui réalisent ces travaux. De nombreux autres achats de fournitures apparaissent dans la comptabilité : ADCO, B 1475, f° 5-15 *passim* ; B 1495, f° 26, etc.

[2] Cf. ci-dessus, chap. 7, p. 432.

[3] AN, JJ 127, n° 65, document édité par Léon MIROT, *Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383), leurs causes, leurs conséquences*, Paris, A. Fontemoing, 1905, p. 168, n. 1.

[4] Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies*, *op. cit.*, p. 68.

[5] La lettre est donnée le 4 juillet 1385, mais l'épisode se situe « pour le temps de la commocion et rebellion faite contre nous [Charles VI] en notre bonne ville de Paris », alors que le roi se trouve « en Flandres ou nous estions lors a l'encontre de noz ennemiz ». Le roi, qui a dû quitter la ville agitée par les troubles des Maillotins, s'est rendu en octobre en Flandre avec le duc de Bourgogne. Charles VI est de retour à Saint-Denis le 10 janvier 1383 : l'épisode prend donc place dans les derniers mois de l'année 1382. Jean FROISSART, *Chroniques*, *op. cit.*, t. IX, p. 445 et suiv. ; t. X, p. 192 et suiv. Léon MIROT, *Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI*, *op. cit.*, p. 179.

Si les sources nous éclairent peu sur la manière dont les divertissements urbains et curiaux se rejoignent, un faisceau d'indices permet de penser que les échanges existent, et que les ducs de Bourgogne savent utiliser ces moments de fête pour manifester leur présence dans le cadre parisien.

2. Les entrées du duc de Bourgogne à Paris

Il est cependant des cérémonies se tenant à Paris dont le duc de Bourgogne est le centre, uniquement dans des conditions particulières cependant : il s'agit de ses entrées dans la ville. La première entrée du prince en ville permet à chacune des parties en présence de manifester son pouvoir, de façon symbolique et publique, au cœur même de l'espace urbain[1]. À Paris, capitale du royaume, ce sont logiquement les seules entrées royales qui font l'objet de cérémonies officielles : ce sont bien les rapports du roi et de sa capitale qui se trouvent au cœur de ces démonstrations. Le rituel de l'entrée est toutefois chargé d'une telle force symbolique qu'il est utilisé dans d'autres occasions que la première entrée du roi. Au début de son gouvernement personnel, en août 1389, Charles VI organise une entrée solennelle de son épouse, Isabeau de Bavière, accompagnée de sa belle-sœur, Valentine Visconti, qui vient d'épouser Louis d'Orléans. Cette entrée est un prétexte : le mariage royal a eu lieu en 1385, et la reine est déjà connue de la foule des Parisiens, mais cette entrée royale, qui fait suite aux fêtes de mai données à Saint-Denis, a pour objectif de réactiver le lien entre le roi et ses sujets parisiens, sévèrement mis à mal par l'émeute des Maillotins, tout en en illustrant le changement qui s'est opéré à la tête du gouvernement du royaume[2]. Par ailleurs, il faut noter que les grands personnages qui visitent la capitale ont aussi droit à des honneurs particuliers : le cérémonial de la visite de l'empereur Charles IV à Paris est bien connu, notamment du fait des efforts déployés par le roi Charles V pour honorer la majesté impériale sans donner l'impression de s'y soumettre[3]. On ne peut certes pas comparer, en termes de négociations politiques et de rapports de force entre ville et prince, les entrées du roi et les entrées de grands princes ou souverains à Paris : dans ce dernier cas, la ville et son seigneur font front commun pour honorer l'hôte de marque. Il n'en reste pas moins que le vocabulaire de l'entrée solennelle fait partie de l'expérience commune des habitants de la capitale. On peut le constater à travers le récit que font

[1] Bernard GUENÉE et Françoise LEHOUX (éds.), *Les Entrées royales françaises : de 1328 à 1515*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1968, 366 p; Lawrence M BRYANT, *The King and the city in the parisian royal entry ceremony : politics, ritual and art in the Renaissance*, Genève, Droz, 1986, 310 p; Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies*, *op. cit.*, p. 135-158.
[2] Françoise AUTRAND, *Charles VI*, *op. cit.*, p. 228-240. Sur les fêtes de mai 1389, voir ci-dessus, chap. 7, p. 439.
[3] Roland DELACHENAL (éd.), *Chroniques des règnes..., t. II*, *op. cit.*, p. 211 et suiv.

les *Grandes chroniques de France* de la première entrée de Marguerite de Male, duchesse de Bourgogne, à Paris, en novembre 1369 : des bourgeois et des membres éminents de la communauté parisienne vont au devant d'elle, hors des portes de la ville, pour l'escorter jusqu'à l'hôtel de Saint-Pol[1].

La maladie du roi et l'assassinat du duc d'Orléans provoquent cependant une perturbation des rituels d'accueil et de la façon dont la population parisienne réagit à l'arrivée des grands personnages, et en particulier des ducs de Bourgogne. À partir de 1408, les chroniques rapportent régulièrement les démonstrations de joie des Parisiens à l'arrivée de Jean sans Peur à Paris. En mars 1408, alors que le duc revient à Paris, ville qu'il a quittée précipitamment en novembre précédent, pour y présenter sa justification du meurtre de Louis d'Orléans, la foule l'acclame aux cris de « Noël ! », ce qui mécontente la reine et les autres princes[2]. Le motif est le même lors du retour de Jean sans Peur en novembre de la même année, après sa victoire sur les Liégeois à Othée. Le cri est alors explicitement interdit par des serviteurs du roi : « pour lui, ne à sa venue, vous ne devez point ainsi crier », cependant la réception se poursuit « comme ilz eussent fait au Roy leur souverain seigneur »[3]. Michel Pintoin fait écho à cette position, précisant de façon pour le moins « suspecte » que ce sont les Flamands et les Bourguignons présents dans la foule qui se sont rendus coupables de telles exagérations[4]. Ce cri de Noël, témoignage de joie qui renvoie à la naissance du Christ, est en effet normalement réservé à la célébration des entrées royales, de l'avènement du roi, ou des naissances d'importance[5]. Le détournement de ce cri, réservé au roi légitime, a une portée éminemment politique : Bernard Guenée parle ainsi d'une « perversion » des acclamations royales[6].

Le motif est répété et développé par la suite : en octobre 1411, le duc arrive à Paris alors que la guerre civile est entrée dans une phase active. Enguerrand de Monstrelet décrit une véritable entrée solennelle de Jean sans Peur dans la capitale : « lendemain par la porte S. Jaques entra en Paris. A l'encontre duquel vindrent et yssirent d'icelle ville grant multitude de gens

[1] « Alèrent contre li [la duchesse] tous les prelas, qui lors estoient à Paris, le cardinal de Beauvais, les nobles et grant nombre des bourgois de Paris, par le commendement du Roy, et descendi en l'ostel du Roy à Saint-Pol, là où elle fut receue tres honorablement du Roy et de la Royne » *Ibid.*, p. 137.

[2] « A l'entrée duquel, fut demenée très grant joye par les Parisiens, et mesmement les petis enfans, en plusieurs quarrefours à haulte voix crioient : *Noël !* Ce qui grandement desplaisoit à la royne de France et à plusieurs autres princes estans oudit lieu de Paris ». Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. I, p. 176.

[3] *Ibid.*, t. I, p. 392.

[4] Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. IV, p. 186-187; Bernard GUENÉE, *L'opinion publique à la fin du Moyen âge : d'après la « Chronique de Charles VI » du religieux de Saint-Denis*, Paris, Perrin, 2002, p. 37.

[5] Didier LETT et Nicolas OFFENSTADT, « Les pratiques du cri au Moyen Âge », *in* Didier LETT et Nicolas OFFENSTADT (éds.), *Haro ! Noël ! Oyé ! Pratiques du cri au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 31.

[6] Bernard GUENÉE, *L'opinion publique à la fin du Moyen âge*, *op. cit.*, p. 35.

armez, entre lesquelz estoient en belle ordonnance et bien armez les bouchers de Paris, lesquelz conduisoient le prévost de Chastellet, et des marchans, soubz le conte de Nevers, frère dudit duc de Bourgongne. Lequel acompaigné de plusieurs princes et grans seigneurs et capitaines, et aussi ceulx du grant conseil du Roy, vindrent bien honnorablement une lieue et demie, ou plus au devant dudit duc, et par espécial y vint son frère. Et tous les autres seigneurs lui firent aussi grant honneur et révérence qu'ilz eussent deu et peu faire à la propre personne du roy de France, s'il feust venu d'aucun loingtain voiage. Et quant au peuple de Paris, ilz faisoient très grant joye et crioient Noël ! pour sa venue à tous les quarrefours qu'il passoit. Et pour ce que son entrée se fist si tard que le jour estoit failly, furent alumées par toutes les rues de Paris grant quantité de torches, falos et lanternes »[1]. La *Chronique des Cordeliers* reprend les principaux éléments déjà évoqués : le duc attend ses troupes à Pontoise, puis chevauche « par nuit vers Paris ». Il est accueilli en dehors de la ville par « le conte de Nevers, Enguerran de Bournonville, et pluiseurs autres, de Paris, lesquelx portèrent bleux chapperons en lieu d'ensaigne. Et puis quant ils furent tous ensamble, ilz entrèrent à Paris, et y furent joieusement receuz. Et entrèrent à Paris par la porte Saint Jacques »[2]. Jean Juvénal des Ursins et le Bourgeois de Paris ne s'étendent pas sur cette entrée, mais Michel Pintoin confirme la sortie des Parisiens à la rencontre du duc : ce dernier « trouva trois mille bourgeois de Paris, qui l'introduisirent en grand honneur dans la ville par la porte Saint-Jacques »[3].

Si ces manifestations de joie sont liées au soulagement éprouvé par les Parisiens à l'arrivée des troupes ducales, qui vont pouvoir les protéger des hommes d'armes orléanais massés aux environs de la capitale[4], elles reprennent aussi très visiblement les caractéristiques d'une entrée royale. On observe en effet l'accueil du duc hors les murs par une délégation de représentants de la ville, de princes et de Parisiens, ces derniers ayant revêtu les couleurs ducales à travers l'adoption du chaperon bleu (ou « pers »)[5] ; puis les manifestations de joie qui accompagnent le cortège à travers les rues de la ville, en particulier les feux de joie évoqués par Monstrelet. Dans le même temps, rien n'est exactement semblable à l'entrée royale habituelle : ni le moment (il fait nuit), ni le comité d'accueil (des hommes d'armes étrangers à la ville), ni les insignes (le chaperon bleu, au lieu des couleurs royales[6]), ni même le lieu de l'entrée (la porte

[1] Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. II, p. 198-199.
[2] « Chronique des Cordeliers », *op. cit.*, p. 212.
[3] « Ibi repperit tria milia civium Parisiensium, qui eumdem per portam Sancti Jacobi honestissime introduxerunt in urbem » : Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. IV, p. 526-527.
[4] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 538-541.
[5] En 1413, le remplacement parmi les Parisiens du chaperon « pers » par le chaperon blanc, référence aux révoltés gantois, est un signe que l'agitation cabochienne est en train d'échapper au duc. Cf. *Ibid.*, p. 565.
[6] Blanc et vert pour l'entrée de Charles VI à Paris en 1380 ; rouge et vert pour l'entrée d'Isabeau en 1389. Françoise AUTRAND, *Charles VI*, *op. cit.*, p. 75 ; Christian DE MÉRINDOL, « Le prince et son cortège. La théâtralisation des signes du pouvoir à la fin du Moyen Âge », *op. cit.*, p. 313.

Saint-Jacques au lieu de la porte Saint-Denis). Dans ce contexte de faiblesse du pouvoir royal et de danger pour la ville, la personne du duc de Bourgogne se substitue à celle du roi, sans qu'il y ait toutefois usurpation, puisque tout pointe vers la différence entre les deux entrées, et ce même si les chroniqueurs pro-bourguignons travaillent l'analogie avec l'entrée royale. Il faut d'ailleurs remarquer que le duc de Bourgogne n'est pas le seul à être accueilli par le cri de « Noël » : c'est aussi le cas, selon le Bourgeois de Paris, pour les princes armagnacs dont l'entrée en ville met un terme à l'émeute cabochienne en 1413[1].

Par la suite, le motif de l'entrée du duc à Paris revient à plusieurs reprises marquer les temps forts de la relation de Jean sans Peur, puis de Philippe le Bon, avec la population de la capitale : entrée à Paris du duc Jean le 14 juillet 1418 – alors que la ville a été prise par les Bourguignons quelque semaines auparavant, dans la nuit du 28 au 29 mai – ; entrée de Philippe le Bon avec Charles VI et Henri V après le traité de Troyes le 1er décembre 1420 ; entrée du duc le 5 janvier 1422. L'évolution de la situation est toutefois perceptible à travers les récits que font les chroniqueurs de ces différentes entrées : en 1418, les récits s'accordent pour décrire une cérémonie qui ressemble à celle de 1411. L'arrivée se fait par la porte Saint-Antoine, les troupes bourguignonnes et les bourgeois, vêtus de « pers » et portant la croix de Saint-André, vont au devant du duc, les Parisiens se réjouissent et le cri de « Noël ! » retentit[2]. La présence de la reine rend cependant ces réjouissances moins problématiques pour les défenseurs de la majesté royale : Juvénal des Ursins précise ainsi que les cris se répartissent entre les « Noël » et les « Vive Bourgongne », ce qui sous-entend ce n'est plus le duc qui est destinataire du cri « royal », tandis que le religieux de Saint-Denis voit dans la couleur bleue des vêtements des bourgeois non pas le « pers » du duc, mais l'azur royal (*ex asuro*)[3]. L'entrée suivante, le 1er décembre 1420, confirme l'effacement du duc de Bourgogne confronté au retour de la figure royale, doublement incarnée dans ce cas par les rois anglais et français : le Bourgeois de Paris s'étend sur les mystères qui sont donnés et sur la présence du clergé, tandis que ni Juvénal des Ursins ni Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement, qui relate l'entrée royale dans son

[1] Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 39.

[2] « Entrèrent à Paris la Royne de France et le duc de Bourgongne et toutes leurs gens, en armes les estandars desployez. Et leur furent au devant les bourgois de Paris en moult belle et grande compaignie, tous vestus de bleu, et au lieu de la bende que ilz avoient long tamps portée et soustenue, ilz portoient et portèrent depuis par grant espace de tamps la croix de Saint-Andrieu, qui estoit et tousjours fu l'enseigne du duc de Bourgongne et de ses gens. […] Et ainsi entrèrent à Paris par la porte Saint-Anthoine, et y furent très joieusement receuz et crioit on partout Noël ! et leur gectoit-on des fleurs et violettes par les haultes fenestres de pluiseurs hosteulx dessus leurs chiefz » : « Chronique des Cordeliers », *op. cit.*, p. 260 ; ce récit est très semblable à celui de Monstrelet : Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. 3, p. 272-273 ; voir aussi Auguste LONGNON, « Entrée de la reine Isabeau et du duc de Bourgogne à Paris (14 juillet 1418) », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1875, vol. 2, p. 104–109; Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 104.

[3] Jean JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, *op. cit.*, p. 542 ; Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. VI, p. 252-255.

« journal », ne font mention de la présence de Philippe le Bon[1]. Seul Enguerrand de Monstrelet relate comment le duc de Bourgogne et sa suite se distinguent dans ce cortège royal : le duc, vêtu de noir, chevauche seul, du côté gauche de la rue, alors que les rois sont côte à côte, à droite[2]. Enfin, l'entrée de 1422, qui ne concerne plus que le duc, n'est que très rapidement mentionnée par Monstrelet[3], tandis qu'elle donne lieu à un commentaire acerbe de la part du Bourgeois de Paris, déçu par l'attitude de Philippe le Bon envers la ville : « Item, pour la bienvenue du duc de Bourgongne devantdit, on fist crier qu'une petite monnoye nommée noireis, qui ne valloit qu'une poictevine, vauldroit une maille tournoise ; et fut tout le bien qu'il nous fist pour lors à la ville de Paris, qui tant l'aimoit et qui tant avoit eu à souffrir et encore avoit de rechef pour lui et pour son père, qui tant fut long et negligent en ces choses toutes, que Dieu scet »[4]. Ces récits montrent que c'est à la faveur d'une situation de crise que les entrées du duc deviennent des moments importants de la vie de la rue parisienne : dès que la figure royale réapparaît, le duc s'efface et passe au second plan.

Il est significatif que Georges Chastellain, qui n'est pas contemporain des faits, décrive quant à lui ces deux dernières entrées en reprenant les signes d'enthousiasme précédemment manifestés. Lors de l'entrée royale du 1er décembre 1420, il précise que le Philippe le Bon n'a rien à envier à Charles VI et Henri V : « le duc bourgongnon, non roy, mais de courage empereur, tenant son rang seul […] menoit derrière lui toute sa route, conjointe et non entremêlée de nulluy que des siens. […] Toutesvoies si nul n'y eust fait entrée à celle heure que le duc bourgongnon seul, sy luy eust-on fait la solemnité mesmes peut-estre, ou semblable, pour faveur de son père defunt, lequel avoit esté réputé pilier et protecteur de la cité »[5]. Bien que l'entrée de 1420 soit avant tout une entrée royale, c'est, selon l'auteur, à la personne du duc que ces célébrations s'adressent. De même, Chastellain est le seul chroniqueur à donner un récit circonstancié de l'entrée à Paris de Philippe le Bon le 5 janvier 1422, et il en fait à nouveau une véritable entrée royale : le duc est accueilli par le peuple de Paris, qui crie « Noël ! », par des

[1] Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 144-145 ; Jean JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, *op. cit.*, p. 561; Alexandre TUETEY (éd.), *Journal de Clément de Fauquembergue*, *op. cit.*, t. I, p. 388-389.

[2] « Au devant desquels roys et princes alèrent à l'encontre les bourgois de Paris, en grant nombre et en moult belle ordonnance. Et lors estoient les rues couvertes et parées parmy Paris en plusieurs lieux de tapis et draps de parement moult riches. A l'entrée desquelz fut crié Noë ! par le peuple de carrefour en quarrefour, par tout où ilz passoient. Et chevaulchoient les deux roys de front l'un emprès l'autre, vestus moult richement, le roy de France au dextre costé, et après eulx estoient les ducs de Clarence et de Bethfort, frères au roy d'Angleterre. Et à l'autre costé de la rue en main senestre chevauchoit le duc de Bourgongne vestu de noir, et après lui estoient les chevaliers et escuiers de son ostel » : Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. IV, p. 15-16 ; le récit de la *Chronique des Cordeliers* est semblable à celui de Monstrelet : « Chronique des Cordeliers », *op. cit.*, p. 288.

[3] « Ouquel lieu de Paris s'en entra le duc de Bourgongne, le conte de Saint-Pol et toute sa chevalerie avecques lui, et fut receu des Parisiens très solemnellement. » Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. IV, p. 78.

[4] Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 165.

[5] Georges CHASTELLAIN, *Œuvres*, *op. cit.*, t. I, p. 187-188.

processions du clergé, ainsi que par les notables de la ville[1]. Si l'on peut sérieusement douter de la réalité de ces acclamations de 1422, la reprise de ce motif témoigne du fait que les entrées dans la capitale sont un enjeu pour le duc – et ses historiographes. La faveur populaire dont témoignent ces réjouissances et ces acclamations trouve sa traduction au niveau politique, puisque la popularité du duc dans les rues de la capitale lui permet de revendiquer un poids dans le gouvernement du royaume.

Ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles que la figure ducale domine l'espace de la rue parisienne, mais la richesse du motif de l'entrée en fait l'un des temps forts de la relation du duc de Bourgogne avec la ville de Paris.

II. La politisation de l'espace de la rue

1. La privatisation de l'espace public

L'étude des entrées des ducs de Bourgogne à Paris a montré que l'investissement de l'espace de la rue par la cour avait une dimension éminemment politique. Cette constatation se confirme si l'on considère les autres manifestations de la cour de Bourgogne dans la ville : au début du XV^e^ siècle, dans le contexte de la tension croissante qui oppose les maisons de Bourgogne et d'Orléans, Paris devient un champ de bataille qu'il faut contrôler et maîtriser.

Le premier témoignage de cette concurrence se lit dans la manière dont les rues qui entourent les hôtels princiers sont annexées par les partis. Certes, la cour n'est jamais confinée dans l'hôtel ducal : on a évoqué plus haut la façon dont elle débordait les limites de la résidence ducale et pouvait investir l'espace ou le quartier se trouvant autour de ce point d'ancrage[2] ; par ailleurs la micro-mobilité déploie la présence de la cour en ville[3], et les résidences des serviteurs et officiers se regroupent nettement autour de l'hôtel ducal. Cependant, dans le contexte de la guerre civile, on observe une véritable appropriation de l'espace public au moyen de la fermeture des rues environnant les hôtels princiers.

En 1405, lorsque pour la première fois les deux partis prennent les armes et assemblent des troupes aux alentours de Paris, la tension est à son comble. Le duc de Bourgogne fait alors placer des palissades (les chroniques emploient le terme de « palis ») dans les rues environnant son hôtel. Les accès sont gardés jour et nuit par des hommes en armes et des arbalétriers[4]. La

[1] *Ibid.*, t. I, p. 291.
[2] Cf. ci-dessus, chap. 7, p. 432.
[3] Cf. ci-dessus, chap. 2, p. 177 et suivantes.
[4] « Ledit duc de Bourgongne, avecques tous ses gens, se desloga du Louvre, et s'en ala loger en son hostel d'Artois. Ouquel lieu fist faire par les rues de grandes fortificacions de palis et de barrières, afin que de sa partie adverse ne

Chronique des Cordeliers rapporte exactement la même chose pour l'année 1408, lorsque le duc revient à Paris, après sa victoire sur les Liégeois à Othée, pour présenter la justification du meurtre de Louis d'Orléans, qu'il a commandité l'année précédente : « arrivé audit lieu, se loga en son hostel d'Artoix et ses gens tout entour de luy. Et fist barrer les rues d'entour son hostel affin qu'il ne fust souspris en sondit hostel »[1]. Dans les deux cas, il s'agit de prévenir toute attaque du parti adverse. On tire parti de la densité du paysage urbain pour privatiser l'espace public autour de l'hôtel[2]. Bien que les dispositifs adoptés soient ici temporaires, ils font penser à la façon dont les grandes familles dans les villes italiennes instrumentalisent l'espace urbain pour renforcer la cohésion de leur parti ou de leur clan, en créant des cellules urbaines composées de groupes de maisons isolées du reste de la ville, telles que les *contrade* à Gênes[3]. L'analogie peut être prolongée si l'on songe que le retour de Jean sans Peur à Paris s'accompagne d'une fortification de son hôtel via la construction de la « tour Jean sans Peur »[4].

Cet accent porté sur la maîtrise de l'espace urbain se retrouve à travers le contrôle de l'accès à la ville via les portes[5], ainsi que dans le barrage des rues au moyen de chaînes. Si la question des chaînes tendues en travers des rues est récurrente dans les chroniques traitant de Paris aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, en particulier lors des émeutes[6], ces instruments paraissent être un élément ordinaire du mobilier de l'hôtel aristocratique parisien : en 1395, Philippe le Hardi fait acheter à un « marchand de fer » parisien « X paires de cheines de fer qu'il avoit bailliez et delivrez par l'ordonnance de mondit seigneur pour son hostel d'Artois a Paris, lesquelz ledit seigneur ordonna de y demourer », dont deux paires pèsent 658 livres, et les huit autres, moins solides, 745 livres[7]. Il paraît donc logique que le duc de Bourgogne, lorsqu'il fortifie les accès

---

peust estre grevé » : Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. I, p. 113 ; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 174. Michel Pintoin ajoute que le duc de Berry fait placer une herse à l'entrée de son hôtel de Nesle. Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. III, p. 306-309.

[1] « Chronique des Cordeliers », *op. cit.*, p. 196.

[2] Nicole GONTHIER, *Cris de haine et rites d'unités la violence dans les villes, XIIIe-XVIe siècle*, Paris, Brepols, 1992, p. 40.

[3] Jacques HEERS, *Le clan familial*, *op. cit.*, p. 168-172.

[4] Cf. ci-dessus, chap. 1, p. 85 et suivantes.

[5] Froissart remarque que la préparation de l'attentat contre Olivier de Clisson en 1392 est facilitée par le fait que « cils sur la fourme et estat qu'il leur disoit, ouvroient et venoient à Paris et y entroient de nuit ou de matin, car pour lors les portes de Paris nuit et jour estoient ouvertes » : Jean FROISSART, *Chroniques*, *op. cit.*, t. 15, p. 5. Par contraste, les textes déroulent à partir de 1405 la litanie des ouvertures et des fermetures des portes de la ville. Les points d'accès à la capitale se réduisent la plupart du temps à quatre, un pour chacun des points cardinaux : les portes Saint-Denis, Saint-Antoine, Saint-Jacques et Saint-Honoré. Cf. Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 2.

[6] Cette attention des chroniques est corroborée par les sources judiciaires : de nombreuses lettres de rémission concernant la révolte des Maillotins font état des barrages dressés par les émeutiers dans les rues de la capitale. Le pelletier Guillot Magloire est ainsi banni pour avoir participé à plusieurs réunions d'insurgés, et avoir « esté au conseil ou il fu ordonné que une chaine feust faitte au bout de la rue de Tirechappe ou il demouroit » : AN, JJ 128, n° 235, novembre 1385.

[7] ADCO, B 1508, f° 160, mandement du 18 décembre 1395. Le coût total s'élève à 64 l. 14 s. 8 d.p.

aux rues se trouvant autour de l'hôtel d'Artois, utilise des chaînes et encourage les citadins à s'en servir également : dans le contexte de la guerre civile, la première mention de leur usage dans les rues date de 1405[1]. Le fait que Jean sans Peur autorise les Parisiens à utiliser ces chaînes est perçu positivement par les citadins : Monstrelet écrit ainsi que « pour laquelle chose, ledit duc de Bourgongne fut grandement en la grace de toute la communaulté de Paris ». Les chaînes ont en effet été confisquées en 1383, à la suite de la révolte des Maillotins, au même titre que les quatre portes principales de Paris ont alors été déposées de façon à maintenir libres les accès à la ville[2]. Le contrôle de la circulation dans la capitale fait clairement partie des prérogatives royales, mais aussi des revendications citadines, d'où l'importance accordée par le duc Jean à cette restitution des chaînes, qui lui permet à la fois de maîtriser indirectement l'espace de la rue parisienne et de flatter les habitants.

C'est ainsi que le gouvernement armagnac interdit l'usage des chaînes aux Parisiens, tandis que le duc de Bourgogne paraît l'encourager : en février 1414[3], alors que Jean sans Peur stationne avec ses troupes à Saint-Denis, devant la ville qui lui est fermée, le gouvernement armagnac fait confisquer les chaînes aux citadins[4]. À l'inverse, le retour des Bourguignons à Paris en mai 1418 s'accompagne d'une restitution des chaînes aux habitants de la capitale[5]. Le contrôle de la ville passe sans surprise par la maîtrise de l'espace et des circulations, donc la maîtrise de la rue, et cette dernière se traduit à la fois par l'appropriation directe de l'espace entourant l'hôtel ducal et l'appropriation indirecte au moyen de chaînes remises à la population.

---

[1] Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. I, p. 113 ; Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 3.

[2] Jean FROISSART, *Chroniques*, *op. cit.*, t. 10, p. 196-197.

[3] Le Bourgeois de Paris et le greffier du Parlement placent quant à eux cette confiscation des chaînes en mai 1416, après la découverte du complot pro-bourguignon de Nicolas d'Orgemont, mais toutes les sources s'accordent pour imputer au gouvernement armagnac une restriction de leur usage. Cf. Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 72 ; Alexandre TUETEY (éd.), *Journal de Nicolas de Baye*, *op. cit.*, t. II, p. 251.

[4] Les chaînes sont d'ailleurs assimilées aux armures en tant qu'armes défensives : d'après la *Chronique des Cordeliers*, « après le retour du duc de Bourgongne du voiage de Saint-Denis, Taneghy du Chastel, chevalier et prévost de Paris, et Remonnet de La Guerre, furent commis de par les ducqs de Berry et d'Orléans à faire hoster et destaquier toutes les cainnes des rues et quarefours de Paris et de les faire mener en la bastille Saint-Anthoine et eu chastel du Louvre, et de faire prendre et oster toutes les armeures des bourgois et manans de Paris, et de faire porter esdictes forteresces icelles armeures ». Le Religieux de Saint-Denis voit dans les chaînes « des moyens propres à entretenir l'esprit de rébellion [*occasionem semper prestare poterant rebellandi*] ». « Chronique des Cordeliers », *op. cit.*, p. 220 ; Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. VI, p. 10-11 ; sur l'échec de cette tentative devant Paris : Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 588-590.

[5] « En ce tamps furent remises les caines par les rues et quarefours de Paris ainsi qu'elles avoient esté par avant, et pour ce que on ne retrouva toutes celles qui avoient esté ostées et que les aucunes d'icelles avoient esté portées et cariées à Bourges, on en fist faire des nouvelles par tout où il en convenoit » : « Chronique des Cordeliers », *op. cit.*, p. 258. Voir aussi Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. VI, p. 250-251.

2. Badges et autres symboles

Dès le début de la période de tension précédant immédiatement la guerre civile, l'espace parisien est marqué par une multiplication des signes à tonalité politique : L. Hablot emploie ainsi la formule de « guerre des signes » pour qualifier cet aspect du conflit entre Armagnacs et Bourguignons, dans lequel les devises princières se répondent mutuellement et illustrent des programmes politiques[1]. Le rôle de l'hôtel princier comme support de la devise, et la multiplication des signes à tonalité politique dans les enseignes ont été étudiés ci-dessus[2]. Il s'agit ici de nous intéresser à la façon dont les signes politiques marquent la rue parisienne, et de montrer comment cette politisation de l'espace via des supports pérennes s'accompagne d'un déploiement dans les rues de la ville de signes et de couleurs sur des supports amovibles. On peut citer parmi ces derniers les broches à devise distribuées par les princes, ou encore les bannières et pennons qui accompagnent les arrivées de troupes en ville, dont le vêtement est lui aussi marqué par les signes du parti auquel elles appartiennent. Ces motifs se déclinent à travers la ville, grâce aux badges ou insignes de métal que peuvent arborer les simples citadins. Ces badges ou enseignes, de plomb ou d'étain, sont très répandus à la fin du Moyen Âge : ils peuvent prendre toutes sortes de formes et représenter des scènes variées[3], mais la guerre civile est l'occasion d'une diffusion sans précédent de ce type d'insignes à signification politique. Des badges à l'effigie du dauphin, ou arborant la croix de Saint-André frappée de la fleur de lys ont ainsi été retrouvés dans la Seine au XIX^e^ siècle[4] : ils sont la déclinaison populaire et bon marché des broches à devise en métaux précieux distribuées par les ducs. La nouveauté de cette diffusion de la devise au « commun », hors du monde de la cour, a déjà été soulignée[5]. Cela permet également un marquage de l'espace, puisque, comme le fait remarquer le Bourgeois de Paris à propos de la généralisation du symbole bourguignon de la Croix de Saint-André en 1411 : « nul n'yssoit de Paris qui ne l'avoit »[6].

---

[1] Laurent HABLOT, « La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir », *op. cit.*, p. 686.
[2] Cf. ci-dessus, chap. 2, p. 183, et chap. 3, p. 279 et suivantes.
[3] Jos KOLDEWEIJ, « The Wearing of Significative Badges, Religious and Secular: The Social Meaning of a Behavioural Pattern », *in Showing status: Representations of Social Positions in the Late Middle Ages*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 307–328.
[4] Denis BRUNA, *Enseignes de pèlerinage et enseignes profanes*, *op. cit.*, p. 278-286 ; Laurent HABLOT, « La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir », *op. cit.*, p. 690-692 ; Emily J HUTCHISON, « Partisan identity in the French civil war, 1405-1418 : reconsidering the evidence on livery badges », *Journal of Medieval History*, 2007, vol. 33, p. 250–274.
[5] Laurent HABLOT, « La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir », *op. cit.*, p. 704.
[6] « En ce temps prindrent ceulx de Paris chapperons de drap pers et la croix de Saint Andrieu, ou millieu ung escu à la fleur de lis ; et en maint de quinze jours avoit à Paris cent milliers, que hommes que enfens, signez devant et derriere de ladicte croix, car nul n'yssoit de Paris qui ne l'avoit ». Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 12.

La politisation de l'espace de la rue passe enfin par le contrôle de son paysage sonore. Les Armagnacs restés maîtres de Paris après l'émeute cabochienne de 1413 répriment les conversations : toujours d'après le Bourgeois de Paris, nul n'ose plus parler du duc de Bourgogne, et les petits enfants qui se risquent à chanter une chanson à la gloire du duc de Bourgogne (« duc de Bourgogne, Dieu te ramaint en joie »), sont frappés[1].

La rue est donc le lieu par excellence où se déploient les signes politiques, que ceux-ci soient visuels ou sonores, fixes ou mobiles.

3. La rue et la communication politique

C'est également dans la rue que se fait une bonne partie de la communication politique. Dans un dernier temps, il s'agit donc de s'intéresser à la façon dont le duc de Bourgogne s'adresse à la rue, au sens, cette fois, du peuple de Paris.

La communication politique passe, classiquement, par la voie écrite. Le duc de Bourgogne se montre soucieux d'informer « la ville », c'est-à-dire l'échevinage, de ses mouvements et de ses positions politiques en employant la voie écrite. En mai 1402, alors que Louis d'Orléans a décidé de faire lever un impôt auquel, dit-il, le duc de Bourgogne a acquiescé, ce dernier s'empresse d'écrire au prévôt de Paris pour démentir cette allégation, et demande que cette lettre soit lue publiquement[2]. Les lettres du duc « à la ville » sont donc relayées par le cri public[3]. Dans les périodes de tensions, et en particulier au cœur de la guerre civile, l'appui des bourgeois parisiens est indispensable au duc. En septembre 1411, alors que Jean sans Peur est sur le point d'être abandonné dans sa marche vers Paris par les contingents flamands[4], un serviteur est chargé de porter des lettres « a Paris, devers les prevost, bourgoiz et habitans d'icelle ville »[5], sans doute pour leur demander d'intercéder auprès des Flamands. Effectivement, une lettre du prévôt des marchands et des bourgeois de Paris parvient à l'ost ducal qui se trouve à Roye, avec d'autres missives envoyées par le roi ainsi que par le duc et la duchesse de Guyenne, mais elles ne produisent aucun effet sur les troupes qui décident de rentrer en Flandre. En juin 1412, alors que le siège de Bourges s'éternise, les courriers aux Parisiens se multiplient : la comptabilité

[1] *Ibid.*, p. 46.
[2] « Litteras namque preposito Parisiensi mittens, publice legi mandavit ». Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. III, p. 26-29.
[3] Sur les rapports entre cri public, circulation des nouvelles, et contrôle de l'espace : Didier LETT et Nicolas OFFENSTADT (éds.), *Haro ! Noël ! Oyé ! Pratiques du cri au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003; *La circulation des nouvelles au Moyen Âge. XXIVe Congrès de la SHMESP, Avignon, juin 1993*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, 254 p; Bernard GUENÉE, « Les campagnes de lettres qui ont suivi le meurtre de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (septembre 1419-février 1420) », *ABSHF*, 1993, p. 45–65.
[4] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 537-538.
[5] ADCO, B 1570, f° 276, quittance du 3 octobre 1411.

note ainsi des lettres envoyées par le duc « au prevost des marchans, eschevins de la dicte ville, et a ceulx de l'université », ainsi que l'envoi d'un chevaucheur, « qui se party du premier siege estant devant la ville de Bourges pour aler hastivement, jour et nuit, en la dicte ville de Paris, porter lettres de par ledit seigneur a aucuns ses bons amis et bien voillans de la dicte ville »[1]. Ces lettres doublent celles qui sont alors continûment échangées entre le roi et les Parisiens, et qui témoignent d'un véritable « échange de services » entre les deux parties, les Parisiens priant pour le succès du roi qui combat pour leur assurer la paix[2]. Ces missives témoignent du rôle politique que joue alors le peuple parisien : en février 1414, alors que Jean sans Peur se trouve à Saint-Denis, devant Paris qui lui est fermée, il fait porter par son héraut, Artois, des lettres « au roy, a la royne, a monseigneur de Guienne, et a la ville de Paris »[3]. Il s'agit de convaincre la population de se ranger de son côté, et d'apporter un démenti aux critiques de ses adversaires : le procédé est très mal reçu par les autorités armagnaques, et le héraut, menacé, est renvoyé sans avoir pu s'acquitter de sa mission[4].

La communication se fait aussi justification lorsque le duc explique aux Parisiens pourquoi il ne se rend pas dans la capitale : en avril 1421, André de Thoulongeon, écuyer d'écurie du duc, est envoyé de Gand à Paris « devers le roy notre sire les gens de son conseil et ceux de la dicte ville leur dire et signifier les causes pour quoy mondit seigneur ne povoit si tost y aler comme a son derrain partement promis l'avoit », excuses qui sont réitérées en juillet suivant par la bouche du secrétaire George d'Ostende[5]. En août, un chevaucheur est dépêché pour porter à Paris « les joyeuses nouvelles de la victoire obtenue par mondit seigneur de ses ennemis et adversaires » après le siège de Saint-Riquier[6]. Ces messages, destinés à être diffusés, notamment dans la rue, témoignent de l'attention portée par le duc à « l'opinion publique » parisienne ; ils sont impuissants à contrer une certaine désillusion face à l'absence du duc, dont le Bourgeois de Paris se fait l'écho[7]. Cette communication politique à l'égard de la rue peut aller jusqu'à la manipulation : lors des négociations de 1418, Jean sans Peur fait célébrer et crier la paix à Paris et ailleurs pour se concilier le peuple, fatigué de la guerre, alors que le dauphin Charles ne l'a pas ratifiée[8].

---

[1] ADCO, B 1571, f° 112.
[2] Jacques CHIFFOLEAU, « Les processions parisiennes de 1412 », *op. cit.*, p. 70-71.
[3] ADN, B 1903, f° 158.
[4] Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 589-590.
[5] ADN, B 1923, f° 54 ; 57.
[6] ADN, B 1923, f° 189 v°-190. Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 157-158.
[7] Cf. ci-dessus, p. 494.
[8] Nicolas OFFENSTADT, « La paix d'Arras, 1414-1415 : un paroxysme rituel ? », *in* Denis CLAUZEL, Charles GIRY-DELOISON et Christophe LEDUC (éds.), *Arras et la diplomatie européenne : XVe-XVIe siècles*, Arras, Artois presses université, 1999, p. 65–80; cité par Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies*, *op. cit.*, p. 222, n. 106.

À côté de cette communication officielle, une autre, officieuse prend place : au moment des négociations de la paix d'Auxerre, en 1412, le duc fait écrire à Pierre des Essarts, Michel de Laillier, Guillaume Sanguin et Jean Mainfroy « touchans certaines choses secretes »[1], et les comptes révèlent de nombreuses missions de ce type, dont on peut penser qu'elles servent autant à s'informer de l'état de la ville qu'à relayer les positions du duc auprès de ses soutiens[2]. Après le départ précipité de Jean sans Peur de Paris en août 1413, le conseiller et maître des comptes de Dijon Jean Bonost est envoyé à Paris « en habit dissimulé » fin 1413-début 1414[3]. Il en profite pour renouer le contact avec des soutiens bourguignons dans la capitale : il est par la suite remboursé par le duc de 69 francs payés pour six tasses d'argent « par lui achetees sur le Grand Pont de Paris, de l'ordonnance et commandement d'icellui seigneur [le duc] » et offertes en étrennes de l'année 1414 à maître Pierre Aux-Bœufs, confesseur de la duchesse de Guyenne[4]. Ce même mois de janvier 1414, il rencontre Michel de Laillier qui lui prête 100 francs qui sont « converti[s] en affaires de mondit seigneur »[5]. Au même moment, alors que le héraut porteur des missives du duc pour la ville a été expulsé de Paris sous la menace, des partisans bourguignons parviennent à transmettre le message qu'il envoie aux Parisiens : le duc « fist escripre lectres lesquelles il fist atacher par nuit par aucuns de ses favorisans aux porteulx de l'église Nostre Dame, du Palais et ailleurs aval Paris, et lesquelle il envoya en plusieurs bonnes villes »[6]. On peut penser que la mission de Jean Bonost a eu à voir avec cette affaire.

Si ces communications secrètes restent – par définition – mal connues, elles témoignent de la permanence des contacts entre la population de la capitale et la cour de Bourgogne, et du rôle de relais que jouent certains Parisiens dans la communication ducale. Même lorsque ses affaires le tiennent éloigné de Paris, le duc de Bourgogne reste attentif aux informations venues de Paris : Colin de Neuville, poissonnier cabochien banni en 1413, qui reprend une carrière

[1] ADCO, B 1571, f° 166.
[2] Quelques exemples de missions à Paris : l'écuyer Roland du Mont est envoyé avec quatre autres écuyers « en certains lieux secrez autour de la ville de Paris » le 25 mai 1408 (ADCO, B 1556, f° 202 v°, mandement du 3 juillet 1408) ; le chapelain ducal Gilles d'Aignay est payé pour « aler de par lui [le duc] oudit mois d'avril [1411] de la dicte ville d'Arras a Paris en aucuns lieux secrez » (ADCO, B 1570, f° 246 v°) ;.
[3] « Mondit seigneur [le duc] le renvoya à ce sujet vers la reine au château du Louvre les Paris, et vers plusieurs officiers et autres qui estoient lors à Paris, ou il fut en habit dissimulé. » BnF, Bourgogne, t. 57, f° 271.
[4] Mandement donné à Lille le 22 janvier 1414 (n.st.), ADCO, B 1576, f° 173 v°-174. Pierre Aux-Bœufs, prédicateur célèbre, qui a pris par avec Jean Petit à la rédaction de la *Justification du tyrannicide*, n'a donc pas quitté Paris sous le gouvernement armagnac, malgré son engagement pro-bourguignon tout à fait marqué. Sur Pierre Aux-Bœufs : Laurent TOURNIER, *« Notices biographiques des ambassadeurs, porte-parole et députés de l'université de Paris au XVe siècle », extrait de L'Université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452)*, Thèse de doctorat, Reims, 2000, p. 40 [URL: http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00009385/en/].
[4] Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*, n° 320.
[5] *Ibid.*, n° 320.
[6] Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. II, p. 434. Monstrelet donne ensuite le texte de la missive.

parisienne en 1418, après le retour des Bourguignons dans la capitale[1], apparaît dans la comptabilité en 1425-1426 comme écuyer de cuisine du duc : demeurant à Paris, il n'assure pas le service ducal mais envoie à son maître, qui se trouve alors en Hollande, des nouvelles de la ville, participant ainsi à une mission de renseignement[2].

Il arrive aussi que le duc s'adresse directement à la foule des Parisiens. Les prises de parole directes par le prince sont normalement rares, ainsi qu'il sied à la majesté princière[3] : l'étude de la façon dont les ducs s'adressent à leurs sujets flamands permet ainsi de mettre en lumière les stratégies de communication que recèle cet usage parcimonieux du verbe ducal[4]. À deux reprises cependant, le Religieux de Saint-Denis met en scène Jean sans Peur s'adressant à la foule des Parisiens, et échouant à la convaincre : haranguant directement les bourgeois de Paris en 1405, alors qu'il a massé des troupes dans et autour de la ville, le duc s'adresse aux « hommes d'autorité » de la capitale pour leur demander de prendre les armes pour lui, ce à quoi les bourgeois lui opposent un refus polis[5]. Cet épisode n'est toutefois pas présent dans les autres récits de la prise d'armes, Monstrelet précisant même qu'en cette occasion les Parisiens montrent leur affection envers le parti duc en s'armant pour lui[6]. Par ailleurs, toujours d'après le Religieux, le 2 août 1413, alors que des bourgeois hostiles aux Cabochiens et favorables au parti des ducs de Guyenne et de Berry se rassemblent à Saint-Germain-l'Auxerrois, le duc de Bourgogne se serait rendu auprès d'eux pour tâcher de les convaincre de se rallier à lui, puis, ayant échoué, aurait rejoint les émeutiers cabochiens à l'hôtel de ville[7]. Les autres chroniques indiquent seulement que le duc de Bourgogne se trouve à l'hôtel de Saint-Pol lorsque les partisans armagnacs y arrivent, et voit alors la situation lui échapper[8]. On peut donc se demander

[1] Il est valet de chambre du roi en 1419, et écuyer panetier et échanson du duc de Bourgogne en 1420. Échevin en 1429 et 1436, et receveur des aides de 1433 à 1442, il se déclare dans son épitaphe, aux Innocents, maître d'hôtel du duc Philippe de Bourgogne. Cf. Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 260, n° 985 et 986 ; Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 240, n. 1; *Épitaphier du vieux Paris*, *op. cit.*, t. VI, p. 51, n° 2678.

[2] « A Jaquet Petit, serviteur de Colinet de Neufville, escuier de cuisine de mondit seigneur, lequel de par ledit Colinet avoit apporté a icelui seigneur nouvelles de la ville de Paris, que mondit seigneur lui a donné pour son vin et pour son retour audit lieu de Paris, LX s. », mandement donné à Rotterdam le 23 octobre 1425, ADN, B 1933, f° 90 v° et f° 97 v° (paiement à un autre messager, pour la même cause, par mandement du 5 février 1426 n.st.)

[3] Peter ARNADE, *Realms of ritual*, *op. cit.*, p. 18.

[4] Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies*, *op. cit.*, p. 180-184.

[5] « Majoris auctoritatis viros urbis Parisiensis ». Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.* t. III, p. 340-341.

[6] Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. I, p. 123.

[7] Il s'adresse aux Armagnacs au moyen de « douces paroles » : « verbis lenibus eos monuit reiteratis vicibus ut respiscerent ab inceptis » ; quant au discours aux Cabochiens, le Religieux confesse en ignorer la teneur : « quid autem eis dixerit ignoratur ». Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. V, p. 124-127.

[8] Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. II, p. 395-396 ; Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 39 ; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 571, citant *La Geste des nobles françois*.

dans quelle mesure Michel Pintoin n'a pas ici mis en scène ces discours ducaux afin de souligner l'impuissance de Jean sans Peur à contrôler la situation, et donc l'échec de la parole ducale.

Les récits contemporains s'accordent cependant pour relater une prise de parole du duc Jean face à la foule : en août 1418, après le retour des Bourguignons, alors que la ville est en proie à une agitation qui se traduit par des massacres de prisonniers armagnacs, le duc tente de calmer les émeutiers, menés par le bourreau Capeluche à la bastille Saint-Antoine. « Lors vint le duc de Bourgongne à eulx, qui les cuida apaisier par doulces parolles, mais riens n'y valu »[1]. Après cet épisode au cours duquel l'autorité personnelle du duc de Bourgogne a été publiquement bafouée, la répression se fait sentir : « pour lesquelles desrisions, le duc de Bourgongne manda plusieurs notables bourgois de Paris, ausquelz il remonstra le grant desroy que faisoient icelles comunes. Dont lesdiz bourgois se excusèrent très humblement […] Et lors à icelles communes fu dit et défendu de par le Roy, par la propre bouche du duc de Bourgongne, que sur peine de perdre la vie, doresenavant se déportassent de plus piller et occire, et qu'ilz se préparassent pour aller mectre siège devant Montlehery et Marcoussiz, où estoient les ennemis du Roy »[2]. Le duc profite de cette diversion pour faire arrêter et exécuter le bourreau et les principaux meneurs de l'émeute : il s'agit d'une reprise en main de la ville afin d'éviter que ne se reproduisent des dérapages semblables à ceux de l'émeute cabochienne[3]. On remarque toutefois que cette parole ducale est soutenue par la référence à l'autorité royale, dont elle prétend procéder.

En définitive, la manière dont le duc s'adresse aux Parisiens, qui sont pourtant, pour une bonne partie d'entre eux, des soutiens fidèles, est mal connue. La prise de parole directe dans un cadre public paraît rare, peut-être parce que le duc de Bourgogne n'est pas en position d'autorité naturelle sur la ville, si ce n'est lorsqu'il parle au nom du roi. Ceci explique sans doute en partie le recours aux multiples formes de dons pour nouer des liens avec la société parisienne, et « entretenir en amour » ceux dont le soutien est le plus nécessaire à l'action ducale dans la capitale.

L'efficacité de cette politique de communication se mesure à travers les renseignements que nous avons sur les partisans bourguignons à Paris. L'étude des Parisiens gravitant autour de la cour de Bourgogne[4], couplée aux données sur les partisans bourguignons dans la capitale au

[1] Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 108. Le religieux de Saint-Denis rapporte la même scène : le duc « accourut en toute hâte, et ayant gardé avec lui Morellet de Montmaur et deux autres, il enjoignit au nom du roi et sous peine de mort à l'infâme bourreau de reconduire les autres sains et saufs au Châtelet », mais ses ordres sont aussitôt bafoués : Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. VI, p. 264-267 ; voir aussi Jean JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, *op. cit.*, p. 543.
[2] Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. III, p. 290.
[3] Bertrand SCHNERB, Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB, « L'affaire Jean Bertrand », *op. cit.*, p. 397-398.
[4] Cf. ci-dessus, troisième partie, p. 299 et suivantes.

moment de la guerre civile[1], laisse apparaître une dissociation entre les Parisiens qui sont liés à la cour de Bourgogne du fait de sa présence dans la capitale et ceux qui prennent parti en faveur du duc dans la guerre civile. Certes, parmi les partisans bourguignons à Paris, nombreux sont ceux qui apparaissent avant la guerre civile, dans la comptabilité ducale ou ailleurs, comme ayant des liens avec la cour de Bourgogne. Cependant, d'autres ne sont repérables qu'à partir du moment où éclate le conflit entre Armagnacs et Bourguignons. Ainsi, parmi les 110 bannis cabochiens, dont la sanction montre précisément l'intensité de l'engagement en faveur du duc lors des émeutes de 1413, 70% n'apparaissent pas dans les documents bourguignons avant leur expulsion de la capitale[2]. De même trouve-t-on parmi les conspirateurs de 1416 des anciens serviteurs du duc aux côtés d'hommes qui ne lui sont pas liés au préalable[3]. Cette amplitude du recrutement du parti bourguignon témoigne de l'efficacité de la communication politique dirigée par le duc Jean à l'endroit de la ville.

*

* *

La rue est, tout comme l'hôtel ducal et les églises urbaines, l'un des espaces où s'affiche et s'affirme la présence de la cour de Bourgogne dans la capitale du royaume. Elle est d'abord le lieu où la cour peut paraître et se donner en spectacle à travers des cortèges ou la participation à des fêtes, tournois ou processions. Ces fêtes sont la plupart du temps organisées par le roi, mais le duc de Bourgogne montre l'attention qu'il porte à ce type de manifestations en envoyant un « grant homme » divertir les Parisiens à l'hiver 1382 ou en faisant organiser des processions pour la santé de Charles VI dans les années 1390. Par ailleurs, les entrées ducales prennent entre 1405 et 1420 une forme inédite, puisque le duc de Bourgogne est accueilli de façon véritablement royale par une population inquiète, qui voit en lui celui qui peut ramener la paix, ou tout au moins la sécurité en ville. Ces parades sont de véritables démonstrations de force, amplifiées par les chroniqueurs parce qu'elles témoignent de la popularité du duc ; or cette

[1] Alfred COVILLE, *Les Cabochiens*, *op. cit.*; Guy Llewelyn THOMPSON, *Paris and its people*, *op. cit.*, p. 149-179 ; Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 553-555.

[2] Cette proportion a été obtenue en comparant la liste des bannis éditée par L. Douët d'Arcq à notre base de données prosopographique. Cf. Louis DOUËT D'ARCQ (éd.), *Choix de pièces inédites*, *op. cit.*, t. I, p. 367-369. Cette proportion diminue légèrement si l'on considère comme liés à la cour des individus ayant une relation familiale ou professionnelle avec un individu lui-même en contact avec la cour avant 1413 (par exemple : Thierry Mainfroy, sans doute lié à Jean Mainfroy, ou encore Laurencin, serviteur d'Eustache de Laître), mais elle reste supérieure à 60%. Pour un tableau des bannis ayant un lien avec la cour, voir Bertrand SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 579-580.

[3] Léon MIROT, *Une grande famille parlementaire*, *op. cit.*, p. 169-175.

popularité est aussi l'un des arguments sur lesquels il fonde son ambition de participer au pouvoir à la tête du royaume.

Les entrées ducales ne sont célébrées que parce que le duc remplit un vide au sommet de l'État, et la rue est bien l'espace au sein duquel la présence de la cour de Bourgogne prend une dimension éminemment politique, car la maîtrise de cet espace est à la fois une démonstration et une mise en œuvre du pouvoir. C'est pour cette raison que, dans le contexte de concurrence politique du début du XV^e^ siècle, et en particulier dans les moments de tension, les rues autour de l'hôtel d'Artois sont agrégées à cette « forteresse urbaine » qu'est devenue la demeure ducale, et que le duc autorise la distribution de chaînes destinées à barrer les rues. De même, l'espace de la rue se politise à travers la prolifération de signes renvoyant aux partis qui s'opposent, dans les enseignes des immeubles qui dessinent un espace vécu, mais aussi au moyen des badges et insignes qu'arborent, par choix ou par contrainte, les Parisiens. La rue est enfin l'espace dans lequel s'inscrivent les messages destinés par le duc à la population parisienne, que ceux-ci soient criés publiquement après lecture par l'échevinage, placardés nuitamment sur les portes des bâtiments publics, ou colportés par des espions ou émissaires. La parole ducale elle-même se déploie rarement dans l'espace parisien : face à l'émeute, sa prévalence est rien moins qu'assurée, et la remise en cause de cette parole est également un désaveu de l'autorité ducale dont les conséquences peuvent s'avérer difficiles à maîtriser. Cette communication politique semble toutefois toucher sa cible, comme l'atteste la diversité des situations des personnes impliquées dans les émeutes cabochiennes ou dans les complots pro-bourguignons.

Les exemples abondent de ce lien particulier existant entre le duc et la population de la capitale : le Bourgeois de Paris écrit ainsi que « ceulx de Paris especialment l'amoient tant comme on povoit amer prince »[1]. Et c'est dans la rue toujours, qu'en 1461, alors qu'il revient à Paris après une longue absence, Philippe le Bon est interpellé à deux reprises, à chaque fois par un boucher, les deux interventions visant à exprimer l'affection que lui porte le peuple de Paris : « la voix du peuple se fait entendre face au roi » [2]. En investissant l'espace de la rue, la cour se donne à la fois les moyens de susciter l'adhésion populaire et de faciliter l'expression de cette adhésion.

[1] Remarque qu'il fait en 1431, alors qu'il se plaint du désintérêt du duc pour la ville et pour les souffrances de ses habitants. Alexandre TUETEY (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 262.

[2] Werner PARAVICINI, « Le temps retrouvé ? », *op. cit.*, p. 434-435. La première intervention a lieu au quartier des Halles, à un coin de rue, le boucher s'écriant « O franqs et noble duc de Bourgogne, vous soyez le bien venu en la ville de Paris, il y a longtemps que vous n'y fustes, combien qu'on vous y ait moult desiré », tandis que le deuxième boucher, rue Saint-Antoine, ajoute aux vœux de bienvenue un remerciement : « nous vous devons bien aimer, car vous nous avez bien gardé nostre roy ».

Conclusion de la quatrième partie

La cour de Bourgogne investit divers espaces de la ville de Paris dans lesquels elle se donne à voir et manifeste sa présence. L'hôtel ducal est le premier et le plus évident de ces espaces : lieu de vie de la cour, il est aussi largement ouvert sur la ville, et les fêtes à caractère familial ou chevaleresque qui s'y donnent ont un écho au-delà de ses murs. Dans l'église urbaine, autre lieu fréquenté par la cour de Bourgogne, le duc exprime sa piété personnelle en même temps qu'il prend part aux manifestations de la religion urbaine, tandis que des cérémonies spécifiques, telles que les obsèques de ses serviteurs, lui permettent de témoigner de façon plus évidente de son pouvoir et de sa présence. Enfin, la cour paraît dans les rues et sur les places de la ville, notamment lors de fêtes dans lesquelles la part d'initiative du duc peut être variable. Au tournant du XV^e^ siècle, cette présence de la cour prend la forme d'une politisation de l'espace de la rue, qui, du fait de sa dimension englobante, devient le lieu par excellence d'un dialogue politique entre le duc de Bourgogne et les Parisiens.

L'étude des manifestations de la cour dans l'espace parisien a donc mené à distinguer trois lieux – hôtel, église et rue – dont les noms ont en commun de désigner à la fois les lieux eux-mêmes, ou bâtiments (l'hôtel, l'église, la rue), et les hommes qui s'y rassemblent et qui donnent corps à ces réalités (l'Hôtel, l'Église, la rue en tant que ce mot désigne la population urbaine). C'est dire à quel point ces manifestations de la cour de Bourgogne au sein de la capitale impliquent d'abord des hommes, et suscitent et prennent la forme d'échanges entre les gens de cour et les citadins. Hôtel, église et rue sont des lieux de représentation, dans lesquels le duc et sa cour se donnent à voir, et constituent donc des scènes du pouvoir sur lesquelles la cour de Bourgogne peut se confronter aux autres cours princières, ou s'illustrer à la cour du roi, mais grâce auxquelles elle peut aussi s'adresser aux Parisiens, dont le soutien ou l'adhésion se révèlent cruciaux dans les moments de tension.

Conclusion générale

En partant du constat, déjà largement documenté, de la place primordiale de Paris dans les pratiques de gouvernement et la vie de la cour des ducs Valois de Bourgogne dans les soixante premières années de leur principat, cette étude a eu pour objectif de préciser et d'enrichir notre connaissance des rapports entre les sociétés urbaine et curiale, en s'intéressant à l'inscription de la cour de Bourgogne dans l'espace de la capitale du royaume de France.

Ce sont d'abord les aspects matériels et concrets de cette présence qui ont retenu notre attention. Les résidences ducales, dont de rares vestiges sont aujourd'hui encore visibles au cœur même du tissu urbain, sont un premier point de fixation de la présence bourguignonne. Bien que l'hôtel d'Artois soit la principale demeure des ducs à Paris, on a pu montrer que leur patrimoine immobilier dans la capitale ne s'y résumait pas, mais qu'il était, en particulier sous Philippe le Hardi, étendu et fluctuant. Cette question des résidences est liée à la façon dont les ducs occupent l'espace et se déplacent en ville et aux alentours. L'itinérance perpétuelle de la cour, redimensionnée au cadre de Paris et de l'Île-de-France, se transforme en micro-mobilité, le duc, son Hôtel et sa cour se déplaçant sans cesse dans la ville et hors de ses murs, visitant non seulement les demeures ducales, mais aussi celles du roi, d'autres princes, de courtisans, se rendant en forêt pour chasser ou visitant des églises ou abbayes.

Ces séjours parisiens et les déplacements nombreux qu'ils impliquent ont pour corollaire la mise en place de toute une organisation matérielle, dont le but est de pourvoir aux nécessités de la vie quotidienne de l'Hôtel dans un cadre mobile, mais urbain. Le déploiement de cette logistique est facilité par la taille de la ville elle-même, qui constitue en soi un facteur d'attractivité : dans cette ville immense qu'est Paris, tout se trouve et tout s'achète, en particulier les biens de luxe dont l'usage est indispensable à la majesté de la cour ducale, et le numéraire qui permet de soutenir ces dépenses somptuaires. Ces relations commerciales, principalement menées par l'intermédiaire des officiers, permettent au duc et à sa cour de se bâtir un réseau étendu de fournisseurs.

Dans le prolongement de cette réflexion, la dimension humaine de cette présence curiale au sein de la capitale a été envisagée. La description des différents groupes d'hommes gravitant

autour du duc a mis en valeur la variété des compétences mobilisées par les services ducaux, et la part importante de l'élément parisien au sein de cet ensemble. Nobles et non-nobles ; Bourguignons, Flamands, Picards et Parisiens ; marchands, gradués de l'université et chevaliers se croisent, à différents niveaux de proximité du prince, dans le cadre de l'hôtel, mais aussi dans les rues de la ville, où les uns et les autres tissent leurs propres réseaux de relations. Nous avons ainsi mis en lumière le double mouvement d'intégration qui mène des citadins à s'insérer dans le monde curial et des courtisans à s'établir dans la société urbaine. Ces interactions ne sont pas toujours exemptes de frictions, cependant, par des interventions financières ou judiciaires, la puissance ducale s'efforce de limiter les troubles qui pourraient détériorer de façon globale les relations entre cour et ville.

Ces dernières sont considérées en dernier lieu d'un point de vue global à travers l'appréhension des manifestations de la cour comme groupe au sein de l'espace urbain. Celle-ci se déploie dans le cadre de l'hôtel, de l'église et de la ville. Dans ces lieux, le duc et sa cour se donnent à voir à la population urbaine, mais aussi aux autres cours, avec lesquelles ils se trouvent dans un rapport d'émulation et de concurrence, puis de confrontation. Si ces manifestations sont l'occasion de démontrer la puissance et la richesse du prince, elles lui permettent aussi de diffuser des messages politiques, insistant sur sa générosité, son souci du petit peuple, et en définitive son attention au bien commun, ces messages rencontrant un écho certain dans une partie au moins de la population parisienne.

Au terme de cette étude, la complexité des relations entre ville et cour et la multiplicité de leurs facettes ont été mises en valeur. Certains aspects auraient pu être développés : on aurait aimé, en particulier, mieux saisir la dimension suburbaine de cette présence de la cour de Bourgogne dans l'espace parisien. Cette dimension, du fait de la focalisation de la plupart des sources sur la capitale *intra-muros*, et de la dispersion de celles concernant sa banlieue, n'a pu être abordée que ponctuellement, via la mobilité en Île-de-France ou la fréquentation des sanctuaires suburbains, et ce alors même que l'appréhension du phénomène urbain ne peut le dissocier de son arrière-pays.

Toutefois, le cas de la présence de la cour de Bourgogne à Paris permet de mettre en lumière de façon documentée la très grande interpénétration, voire l'osmose existant entre mondes curial et urbain à la fin du Moyen Âge. La cour passe le plus clair de son temps en ville, et les relations nouées sont multiples : matérielles et économiques, bien sûr, mais aussi personnelles et familiales, et enfin culturelles et politiques. La cour influe sur le tissu économique de la ville par sa demande, même à l'échelle de Paris : elle consomme des produits

quotidiens, elle stimule la production de biens de luxe, elle dynamise le marché du logement et de l'hôtellerie, elle recrute des citadins, mais elle suscite également l'arrivée d'un personnel qualifié qui s'implante en ville pour servir les princes.

Cette interpénétration s'appuie en effet sur une très grande mobilité géographique et fonctionnelle des hommes gravitant autour de la cour. Ce personnel nombreux et intégré à des degrés divers aux structures du pouvoir ducal se meut avec aisance d'un groupe à l'autre, d'un maître à l'autre, d'une activité à l'autre. On observe une véritable continuité entre activités urbaines, service du roi et service des princes, qui permet d'affirmer que l'insertion de la cour en ville repose avant tout sur des officiers aux compétences multiples, à qui le cumul d'activités permet de s'enrichir et de progresser socialement. Ce sont ces officiers qui choisissent, en partie au moins, les fournisseurs de la cour et qui, fréquentant les institutions royales et les milieux marchands de la capitale, recevant leurs représentants dans leurs hôtels, nouant des alliances matrimoniales avec eux, savent quels hommes il convient de gratifier pour « les entretenir en amour et pour plus aisement besoingner avec eulx »[1]. Cette situation explique que le prince favorise l'intégration de certains de ses officiers en ville au moyen d'une aide matérielle – en leur fournissant le gîte – ou financière, reconnaissant par là-même le rôle indispensable de ces courtiers du pouvoir. Les échanges se traduisent enfin par une forme d'acculturation entre monde urbain et curial, qui se lit dans le goût citadin du tournoi, la diffusion d'enseignes de maisons aux armes des princes, mais aussi la création de la société littéraire et courtoise de la Cour Amoureuse ou encore la participation du duc et de membres de la cour aux activités des confréries urbaines.

Dans le même temps, cette osmose ne signifie pas une indifférenciation, une fusion de la cour et de la ville. La singularité de l'institution curiale reste perceptible aux yeux des observateurs urbains. La cour et les hommes qui en relèvent se distinguent de la société urbaine par certaines pratiques : l'hôtel est dans une certaine mesure une enclave dans laquelle l'application de la justice urbaine (donc royale à Paris) peut être nuancée, voire suspendue ; les artisans travaillant pour la cour se soustraient en partie à la réglementation du travail qui est l'une des caractéristiques de la société urbaine de la fin du Moyen Âge ; certains Parisiens sont sensibles à la différence d'« état » qui les sépare du monde curial.

La visibilité de la cour lui permet aussi de se distinguer. Elle passe d'abord, de façon ordinaire, quotidienne, par la dissémination en ville des membres de la cour, dont un certain nombre portent un vêtement qui les rattache au duc ; par la charité princière de chaque jour ; par la présence de signes de la présence ducale dans de nombreux endroits portant les armoiries ou la

[1] ADCO, B 1570, f° 234-234 v°.

devise ducales (piliers des Halles, cierges dans les églises, façade des hôtels ducaux, ou encore chariots, tonneaux de vin livrés en ville, vaisselle précieuse dérobée dans les hôtels…). Cette présence quotidienne est magnifiée, exaltée lors de cérémonies au cours desquelles la cour se montre dans toute sa spécificité et tout son éclat, qu'il s'agisse de cortèges royaux auxquels le duc participe, de joutes, d'obsèques de membres de l'Hôtel que l'on entend particulièrement honorer. La cour se donne ainsi à voir au cœur de l'espace urbain sans s'y dissoudre.

Loin d'être deux entités séparées, cour et ville se nourrissent donc l'une de l'autre, sans pour autant s'assimiler l'une à l'autre. Dans la ville, face à la ville, la cour de Bourgogne est un corps, ni tout à fait étranger, ni tout à fait intégré, mais la multiplicité des échanges fait de la cour un phénomène urbain à part entière.

Par ailleurs, ce tableau de la présence de la cour de Bourgogne dans la capitale du royaume permet de mettre en lumière les rapports des ducs et de la ville. Il révèle à la fois la façon dont les ducs pratiquent la ville et ce que Paris représente pour eux, tout en permettant de noter une différence sensible entre la relation de Philippe le Hardi et de Paris et celle de ses successeurs. Les résidences ducales sont nombreuses et changeantes dans le cas de Philippe le Hardi, alors que Jean sans Peur puis Philippe le Bon ne s'intéressent qu'à l'hôtel d'Artois et abandonnent les autres. Le premier séjourne indifféremment là où ses pas le mènent, sans trop, apparemment, se préoccuper d'aménager ses propres hôtels, et sillonne sans relâche l'Île-de-France, visitant les demeures royales qu'il a fréquentées au cours de sa jeunesse de prince de la cour de France ; le second fait de l'hôtel d'Artois, qu'il ne quitte que rarement lorsqu'il est à Paris, un sanctuaire de la présence bourguignonne, dans lequel il investit, et dont hérite Philippe le Bon. Philippe le Hardi a de nombreux appuis au sein de l'administration royale, en particulier de ses institutions financières, alors que ce milieu se ferme au duc à l'avènement de Jean sans Peur. Ce dernier, en proie à des difficultés financières, réduit le groupe de ses fournisseurs parisiens, alors que son père l'avait délibérément élargi. En revanche, alors que la piété ducale se concentrait sous Philippe le Hardi sur les dévotions liées à la personnalité du duc et à la mémoire de la famille royale, le duc Jean se montre dans de nombreuses églises, y compris paroissiales.

Tout ceci semble indiquer, à partir du début du principat de Jean sans Peur, une cristallisation des relations avec Paris, au sens où, face à la concurrence de Louis d'Orléans, qui a pour objectif d'écarter le duc de Bourgogne des affaires du royaume, la présence bourguignonne se fixe et se fige sur des lieux, des hommes, dont le contrôle devient un véritable enjeu. À partir du début du XV^{e} siècle, Paris n'est plus seulement le décor urbain d'une riche vie curiale où les cours royale et princières interagissent les unes avec les autres, mais bien le théâtre

d'une lutte pour le contrôle de la capitale. Il en résulte l'appropriation par le duc de Bourgogne d'un lieu – l'hôtel d'Artois, qui lui appartenait déjà, mais qui désormais porte de façon évidente, avec la construction de la tour Jean sans Peur, la marque ducale, qui se fait également programme politique en prenant la forme du rabot ou du niveau de maçon –, d'un quartier – celui des Halles – et d'une population, que distingue le port de la croix de Saint-André, et à l'endroit de laquelle se déploie toute une communication politique. L'émergence, au cours de la guerre civile, d'un quartier « bourguignon » autour des Halles témoigne de cette cristallisation, dont la force se révèle lorsque Philippe le Bon revient à Paris en 1461 à l'occasion de la prise de pouvoir de Louis XI, vingt-six ans après la fin de la guerre civile et sa dernière visite dans la capitale : malgré cette absence, le caractère « bourguignon » du quartier continue d'être revendiqué par ses habitants.

Cette cristallisation, si elle explique la force de l'adhésion de certains des Parisiens au parti bourguignon, en explique aussi l'échec : étant donné la taille de Paris, dominer le quartier des Halles ne signifie pas dominer la ville. D'autres pôles importants, tels que la Cité ou le quartier Grève-Saint-Paul, échappent au contrôle du duc ; et si l'on trouve de leurs partisans dans tous les groupes influant sur la gestion de la ville, groupes dont les études sur les élites urbaines parisiennes ont mis en avant la multiplicité, on y trouve aussi toujours des hommes adoptant une position plus modérée, voire pour certains franchement hostile. Le rôle des officiers royaux dans la relation des ducs à Paris est particulièrement important, du fait de leur contrôle des institutions centrales de l'État. Or tout au long de cette étude, l'accent a été mis sur une donnée fondamentale du rapport de Paris et de la cour de Bourgogne : l'absence de légitimité bourguignonne à gouverner la ville. Le duc n'est jamais le seigneur de la ville, il n'est jamais complètement chez lui à Paris, puisque Paris est avant tout la ville du roi. Cette constatation détermine en bonne partie la relation du duc de Bourgogne à la capitale et à sa population : il s'agit de les séduire autant que de les dominer.

Ce travail a tenté de montrer, à travers l'exemple des relations extrêmement fécondes et intenses entre la capitale du royaume de France et la cour de Bourgogne, comment le phénomène curial à la fin du Moyen Âge s'inscrit de manière pérenne dans le contexte urbain, et comment la ville et la cour interagissent de façon dynamique. La cour est un organisme ouvert sur la société et sur l'espace urbain, en même temps qu'elle constitue un outil de premier ordre dans la maîtrise et le gouvernement de cet espace. Il serait judicieux de prolonger l'étude sur l'insertion des cours dans le monde urbain, en poursuivant et approfondissant les recherches sur la place des élites curiales au sein de la ville. Dans le cas de la cour de Bourgogne, le quasi-abandon de l'espace

parisien après 1422, et plus encore après 1435, a conduit à une relocalisation de la cour, principalement dans les villes du nord de la principauté : il serait intéressant de saisir cette installation progressive afin de mettre en lumière la constitution des réseaux entre cour et ville, dans des ensembles urbains dont le duc est cette fois, à la différence de Paris, le seigneur, même si son autorité est parfois contestée. Enfin, la présence des cours et de la noblesse dans le cadre parisien mériterait d'être étudiée dans un cadre chronologique élargi. L'analyse du phénomène curial permettrait ainsi de le replacer dans la perspective de l'évotion du gouvernement urbain et royal, en interrogeant la place de la cour dans les mécanismes de la constitution de la ville en capitale, et de poser la question de la perception de la cour par la population urbaine, qui constitue ainsi un objet essentiel de l'historiographie de l'État.

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Les hôtels du duc de Bourgogne dans les anciens plans de Paris 519

Annexe 2 : Présence des ducs Valois de Bourgogne à Paris 522

Philippe le Hardi 522
Jean sans Peur 523
Saisonnalité 525

Annexe 3 : La vie matérielle de la cour de Bourgogne à Paris 526

Dépenses de l'Hôtel des ducs de Bourgogne 526
Le vin 527
Textile et orfèvrerie 531
Groupements professionnels des fournisseurs de la cour 533

Annexe 4 : les Parisiens et la cour de Bourgogne 535

Localisation des artisans et marchands sollicités par la cour de Bourgogne 535
Les enseignes au quartier des Halles 542
L'intégration des fournisseurs à l'Hôtel de Bourgogne 547
Les secrétaires du roi et du duc de Bourgogne 553

Annexe 5 : L'investissement immobilier de la cour à Paris 555

Dons des ducs de Bourgogne pour un achat immobilier 555
Localisation des hôtels des officiers de la cour 558

Annexe 6 : Les dons ducaux aux Parisiens 562

Don aux universitaires 562
Parrainage d'enfants à Paris 565
Dons de vin du duc de Bourgogne en 1411-1413 567

Annexe 7 : les manifestations de la cour à Paris 571

Joutes ayant eu lieu à Paris 571
La piété ducale à Paris et aux alentours 573

Annexe 8 : Pièces justificatives 574

1. Vente de deux maisons rue des Bourdonnais à Philippe, duc de Touraine, fils du roi de France (1363) 574
2. Insitution de Joceran Frepier comme concierge de l'hôtel d'Artois (1401) 578
3. Rémission pour Guillaume de Gonneville, demeurant a l'hôtel d'Artois (1403) 580
4. Inventaire des armes dans l'armurerie de l'hôtel d'Artois (1404) 581
5. Arrestation d'un archer du comte de Saint-Pol (1408) 582
6. Accord concernant l'hôtel des Bourdonnais (1408) 584
7. Saisie des hôtels d'Artois et de Conflans (1414) 585
8. Charles VI étend l'abolition générale à certains Bourguignons (1415) 587

Annexe 1 : Les hôtels du duc de Bourgogne dans les anciens plans de Paris

Toutes les représentations du Paris du XVI[e] siècle se rattachent à un « Premier Plan », réalisé entre 1520 et 1530, et modernisé jusqu'en 1550, qui aurait mesuré 6 x 4 m[1].

Le plan de Braun et Hogenberg, d'une précision remarquable, est réalisé en 1572 mais donne l'état de la ville en 1530, comme l'atteste la représentation de l'enceinte de Philippe Auguste, qui est détruite vers 1535[2]. Pour ce qui est des hôtels ducaux, l'ancienneté de ce plan se marque par l'absence des rues ayant par la suite été ouvertes sur l'emprise des anciens hôtels, rue de Bourgogne dans le cas de l'hôtel d'Artois, rue Coqhéron et rue des Vieux-Augustins prolongées pour l'hôtel de Flandre. Ces rues sont visibles sur le plan de Truschet et Hoyau, dit de Bâle, qui est le plus ancien plan de Paris conservé, mais donne l'état de la ville vers 1550.

Sources iconographiques : G. BRAUN et F. HOGENBERG, *Civitates orbis terrarum, Villes du monde, 363 gravures révolutionnent l'image du monde, édition intégrale des planches coloriées 1572-1617*, éd. S. Füssel, Cologne, Taschen, 2008, p. 62-63 ; O. TRUSCHET et G. HOYAU, *Paris vers 1551 : plan de Paris sous le règne de Henri II*, Paris, A. Taride, 1908

Figure 5: Plan de Paris (état vers 1530), Braun et Hogenberg

[1] Jean DÉRENS, « Plan de Paris par Truschet et Hoyau - 1550 », *Cahiers de la Rotonde*, 1986, vol. 9, p. 13.
[2] *Ibid.*, p. 33-36.

Figure 6: Plan de Braun et Hogenberg, détail: le quartier des Halles

Figure 8: Plan de Braun et Hogenberg : l'hôtel d'Artois (v. 1530)

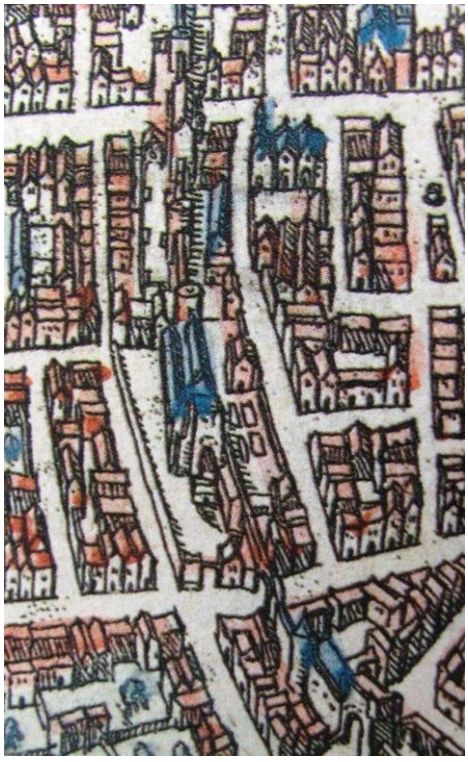

Figure 7 : Plan de Truschet et Hoyau : l'hôtel d'Artois vers 1550

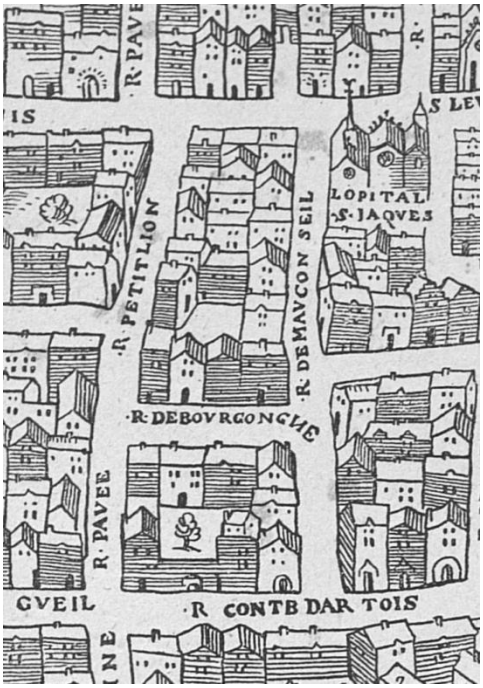

Figure 9 : Plan de Braun et Hogenberg : l'hôtel de Flandre v. 1530

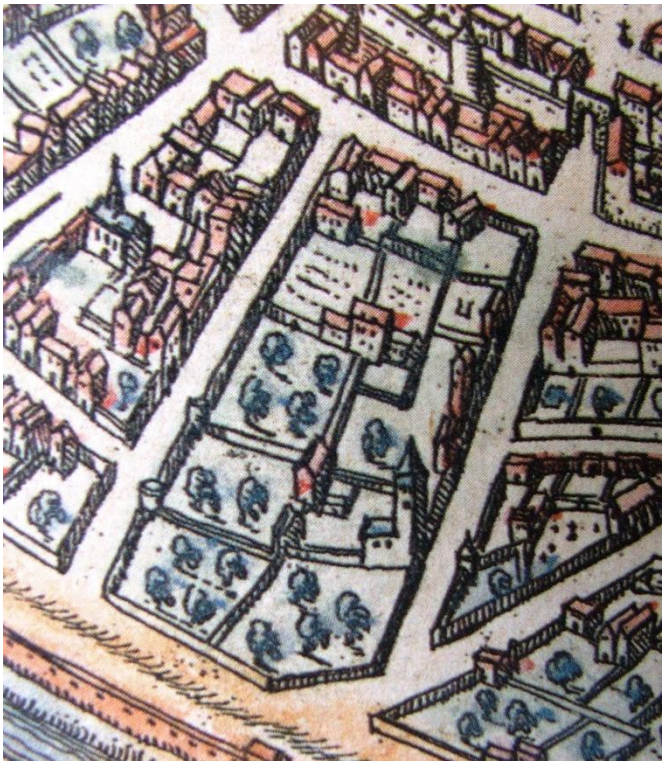

Figure 10 : Plan de Truschet et Hoyau : l'hôtel de Flandre (v. 1551)

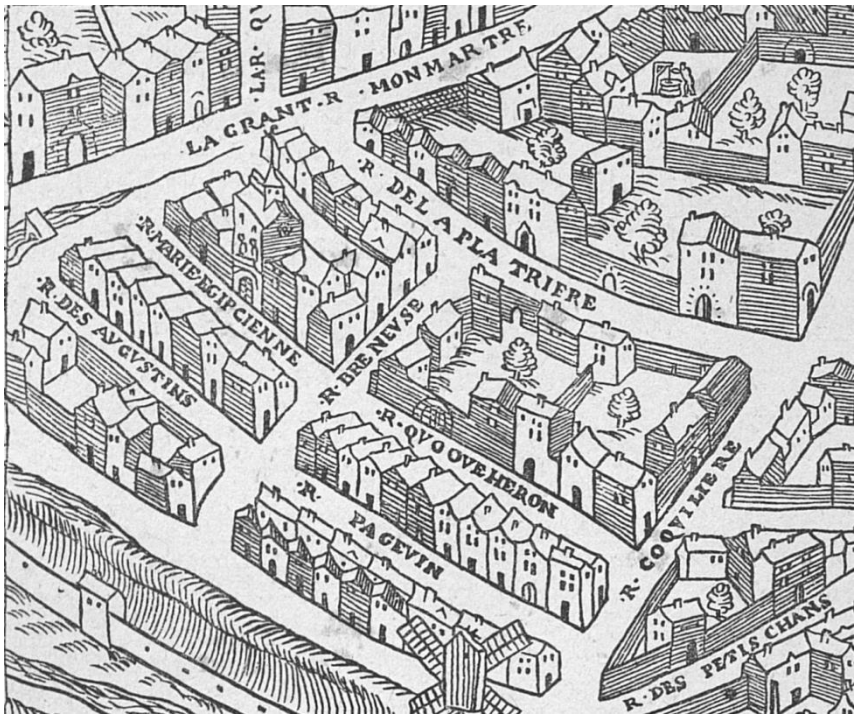

Annexe 2 : Présence des ducs Valois de Bourgogne à Paris

Graphique 13 : Présence de Philippe le Hardi à Paris en nombre de jours (1363-1404)

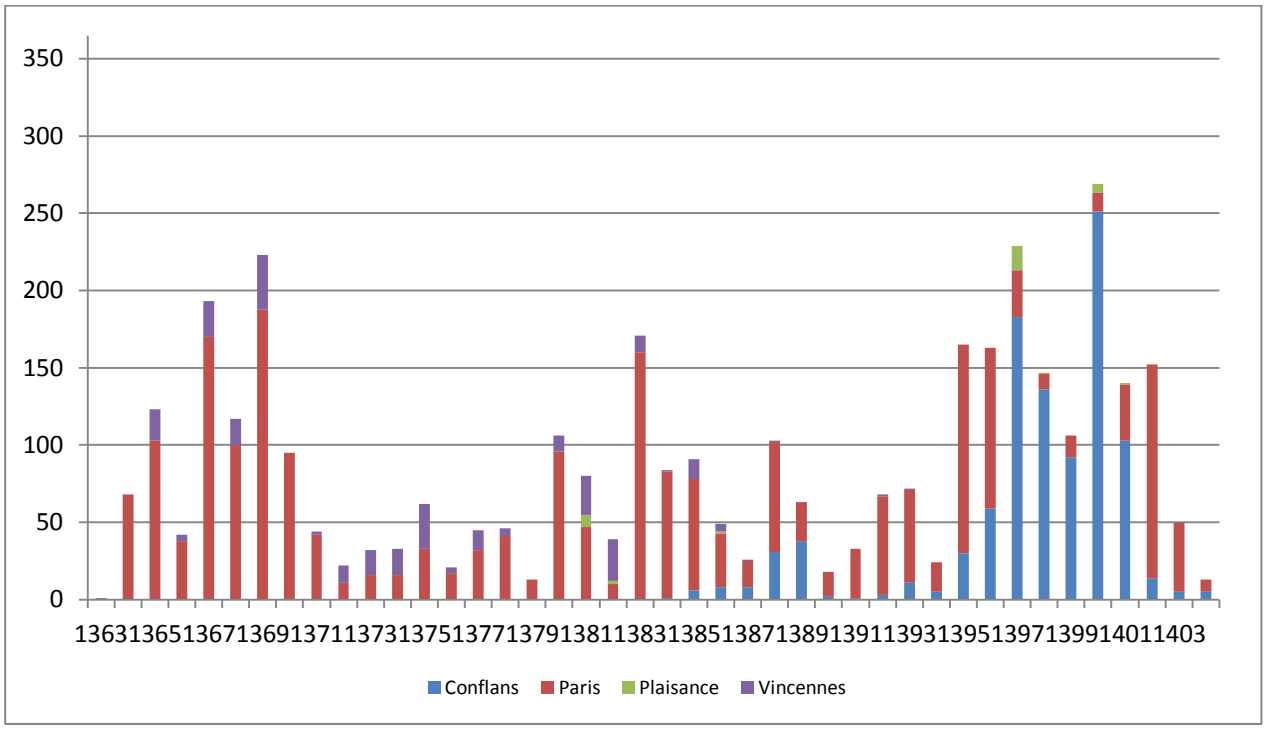

Graphique 14 : Présence de Philippe le Hardi en région parisienne en nombre de jours (1363-1404)

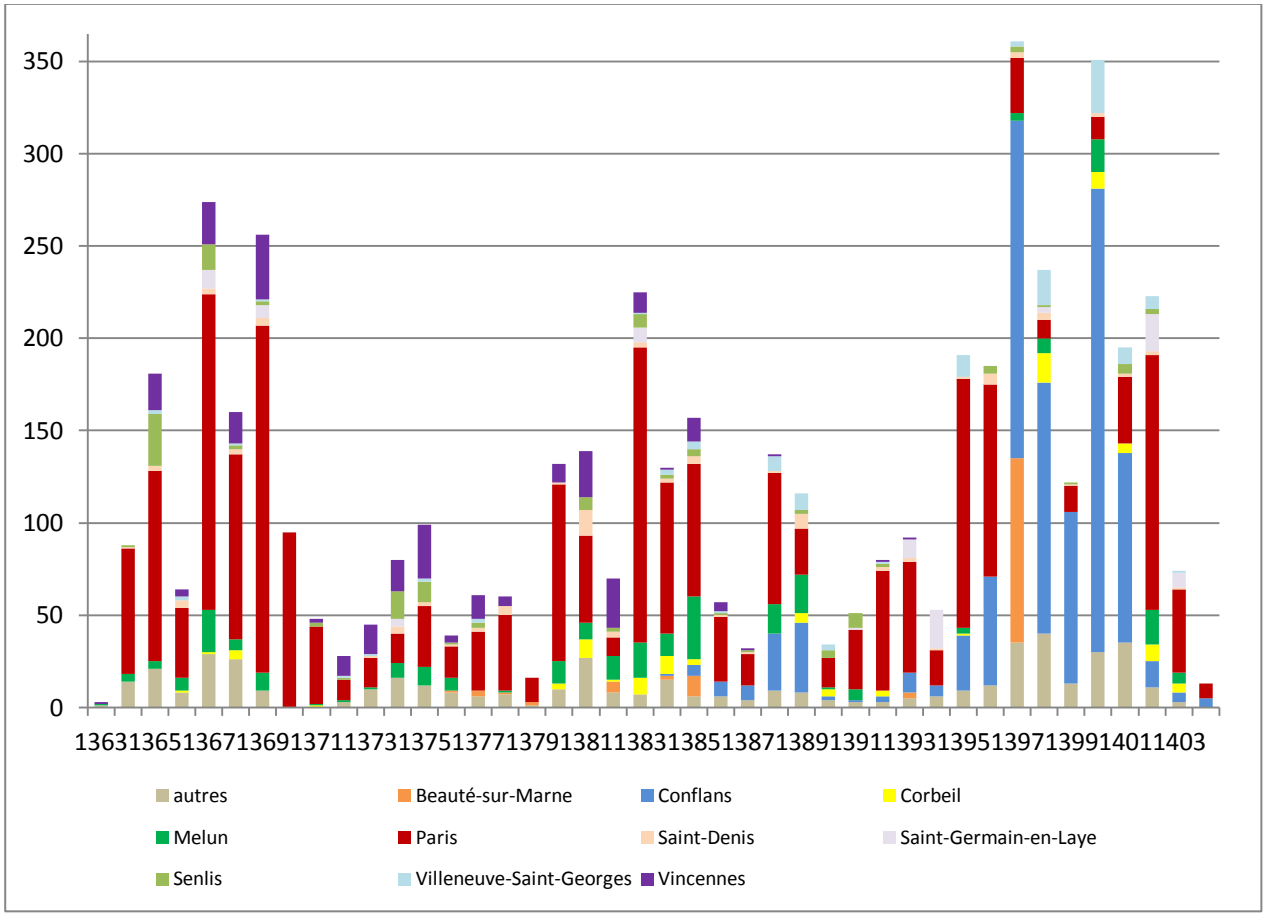

Graphique 15 : Présence de Philippe le Hardi à Paris et en région parisienne en % (1363-1404)

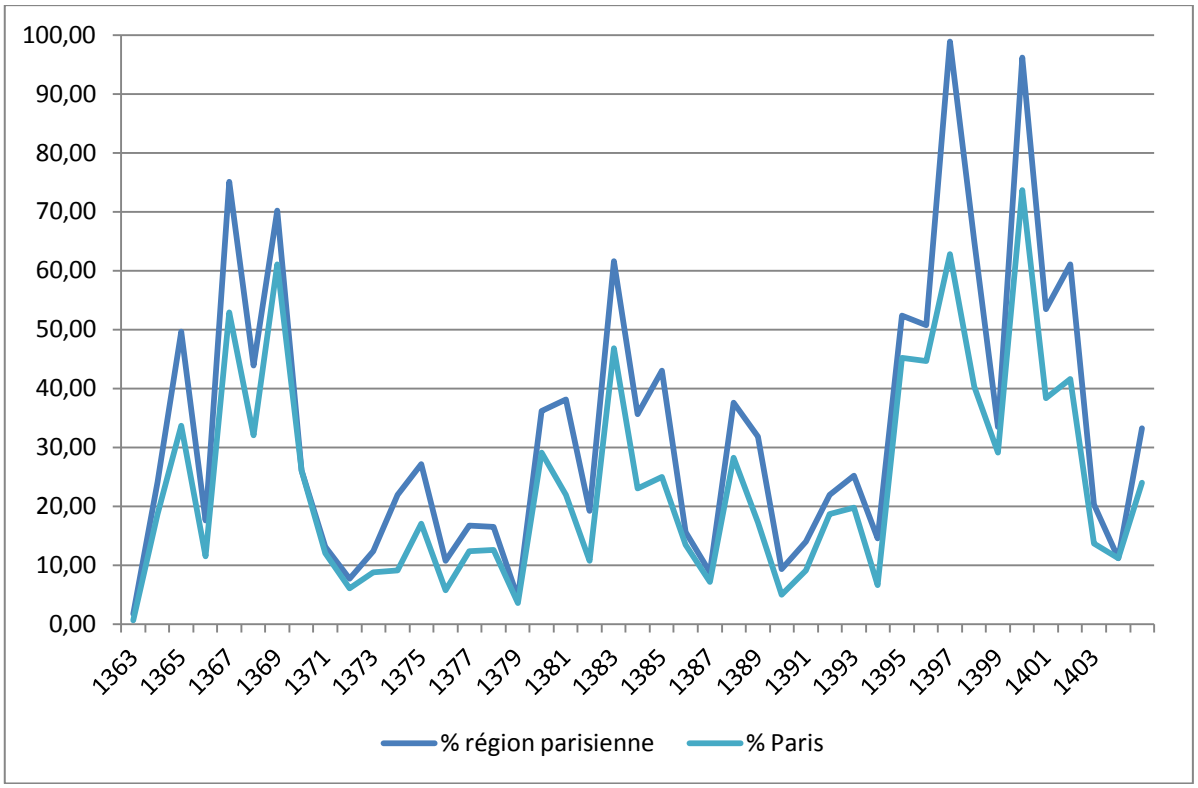

Graphique 16 : Présence de Jean sans Peur à Paris en nombre de jours (1404-1419)

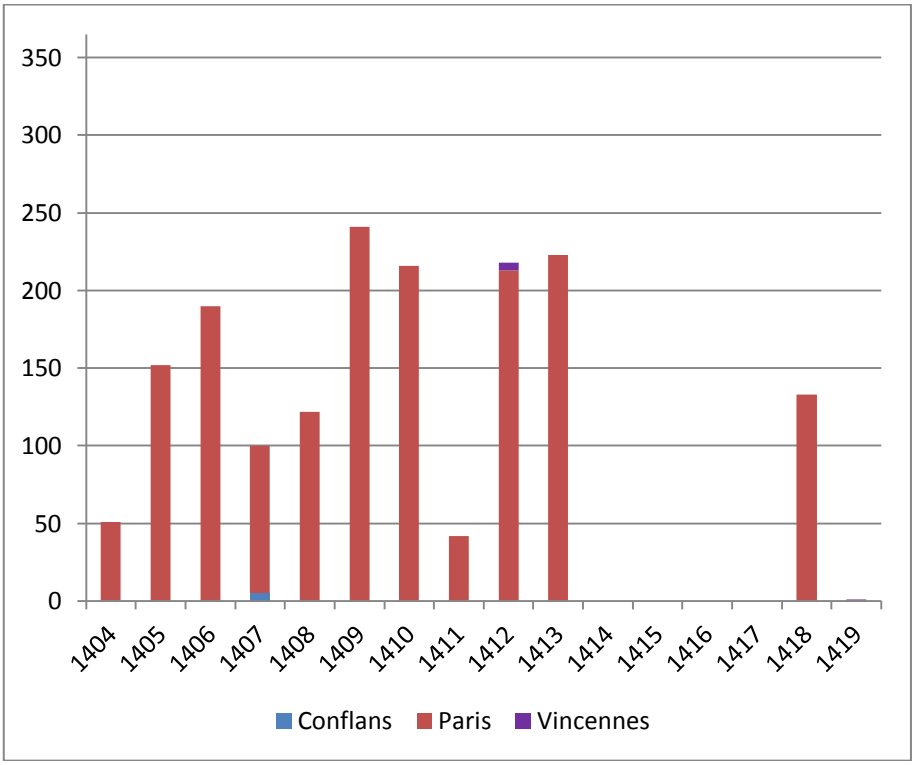

Graphique 17 : Présence de Jean sans Peur en région parisienne en nombre de jours (1404-1419)

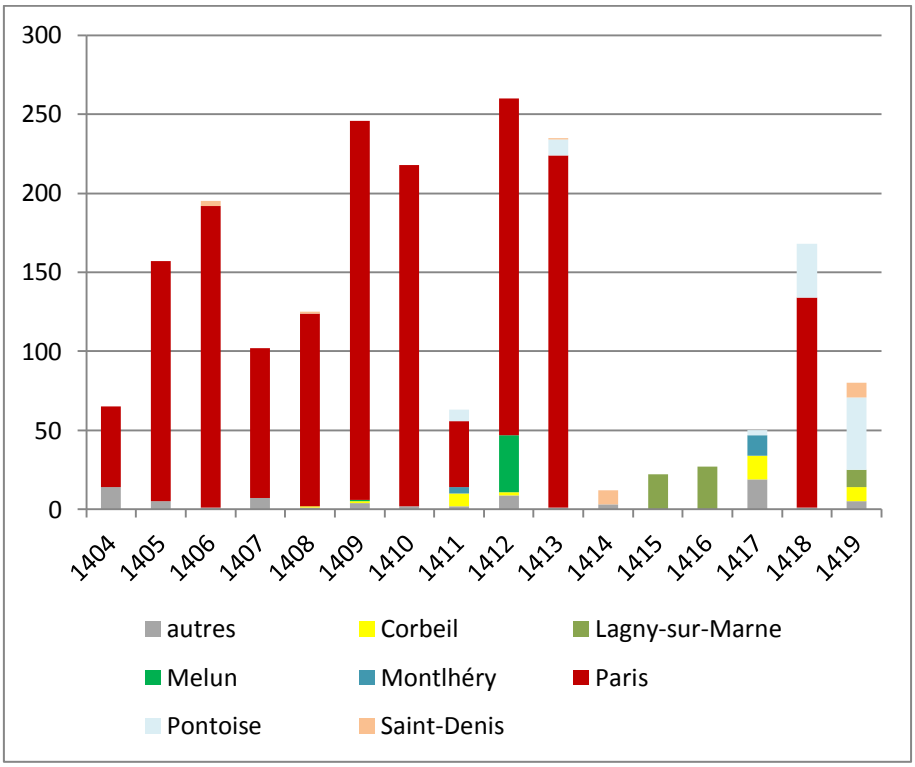

Graphique 18 : Présence de Jean sans Peur à Paris et en région parisienne en % (1404-1419)

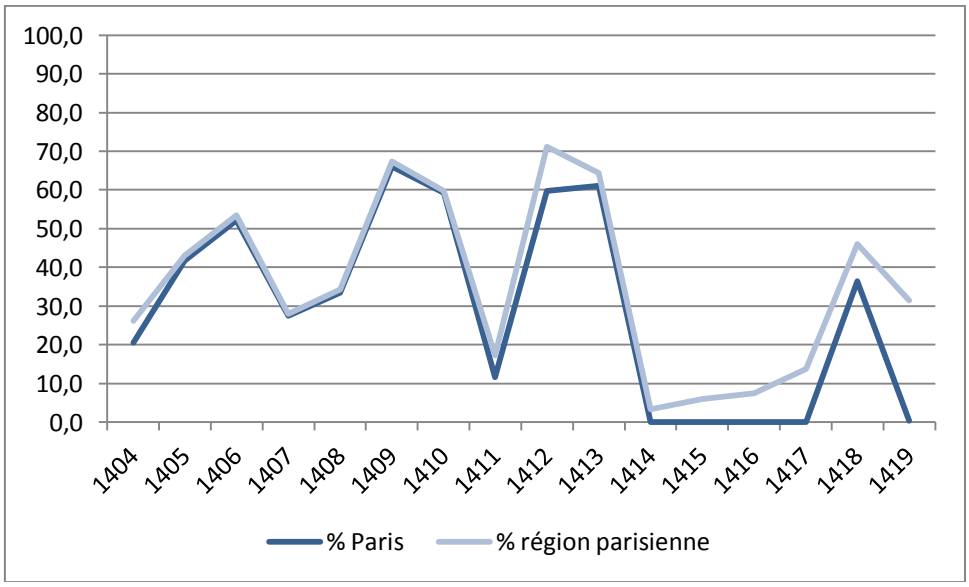

Graphique 19 : Exemples de répartition saisonnière des séjours de Philippe le Hardi selon le mois, en nombre de jours (1363-1404)

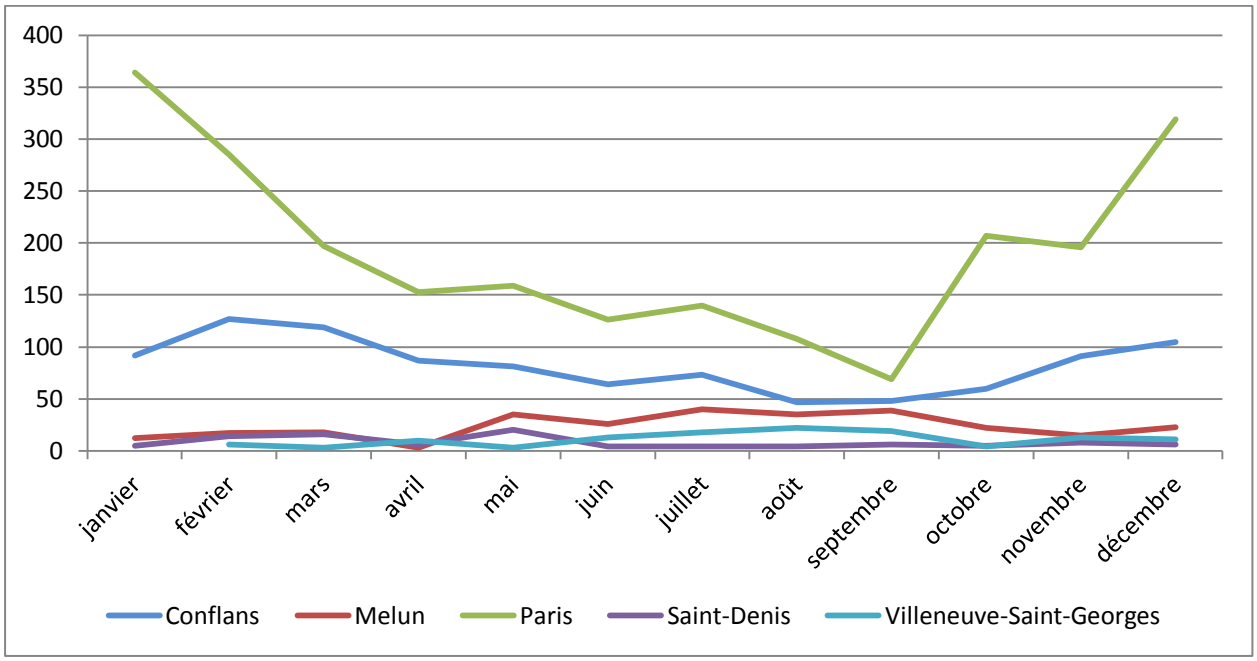

Annexe 3 : La vie matérielle de la cour de Bourgogne à Paris

Tableau 19: dépenses de l'Hôtel des ducs de Bourgogne (1363-1418) en livres tournois[1]

Date	Remarques	Dépense annuelle	Dépense mensuelle Moyenne	Dépense journalière moyenne	Dépense journalière moyenne en fournitures (en % des dépenses de l'Hôtel)[2]	
					Estimation basse (60%)	Estimation haute (75%)
1367	mai-septembre	9 072	1 134	38	23	28
1368	année complète	24 121	2 010	67	40	50
1369	janvier-août	21 055	2 632	88	53	66
1371	année complète	28 865	2 405	80	48	60
1372	année complète	39 882	3 324	111	66	83
1373	année complète	36 954	3 080	103	62	77
1374	année complète	26 438	2 203	73	44	55
1375	année complète	71 068	5 922	197	118	148
1376	année complète	58 478	4 873	162	97	122
1392	prévisions, mars-décembre		6 800	227	136	170
1395	février-décembre	109 390	9 945	331	199	249
1396	janvier 1396-janvier 1397	115 290	8 868	296	177	222
1397	février 1397-janvier 1398	85 635	7 136	238	143	178
1398	février 1398-janvier 1399	105 761	8 813	294	176	220
1399	février 1399-janvier 1400	92 121	7 677	256	154	192
1400	février 1400-janvier 1401	112 094	9 341	311	187	234
1402	décembre 1401-janvier 1403	159 389	11 385	379	228	285
1405	évaluation approximative	100 000	8 333	278	167	208
1411	année 1411-1412	98 174	8 181	273	164	205
1412	années 1412-1414	198 794	8 283	276	166	207
1418	moyenne sur les années 1415-1418	97 210	8 101	270	162	203

[1] Sources: années 1367-1376 : Jean RAUZIER, *Finances et gestion d'une principauté*, *op. cit.*, p. 373 ; années 1392-1402 : Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Le montant des ressources*, *op. cit.*, p. 130 ; années 1405-1418 : Richard VAUGHAN, *John the Fearless*, *op. cit.*, p. 118.

[2] Selon les cas, on évalue la part des approvisionnements entre 60 et 75% des dépenses de l'Hôtel : « les dépenses des six services [sont] deux à trois fois supérieures à celles des gages. » Marie-Thérèse CARON, Denis CLAUZEL, Jean RAUZIER et Monique SOMMÉ, « La cour des ducs de Bourgogne, consommation et redistribution », *op. cit.*, p. 34. J. Rauzier évalue la part des fournitures à environ 40% des dépenses de l'Hôtel au début du règne de Philippe le Hardi. Jean RAUZIER, « Les approvisionnements de la cour de Philippe le Hardi », *op. cit.*, p. 10.

Graphique 20 : les dépenses moyennes journalières de fournitures de l'Hôtel de Bourgogne en livres tournois (1364-1418)

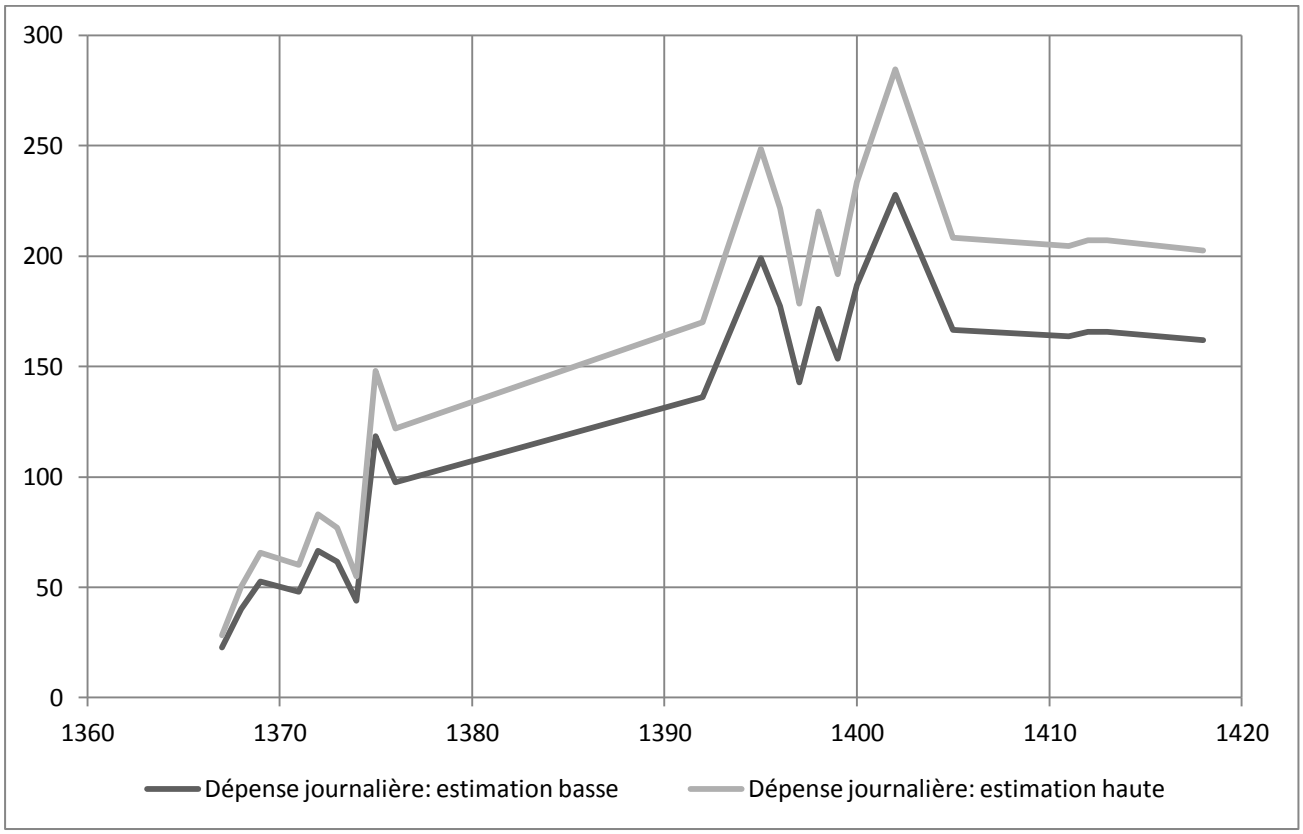

Graphique 21 : Les achats de vin à Paris et leur usage par année (1368-1422)

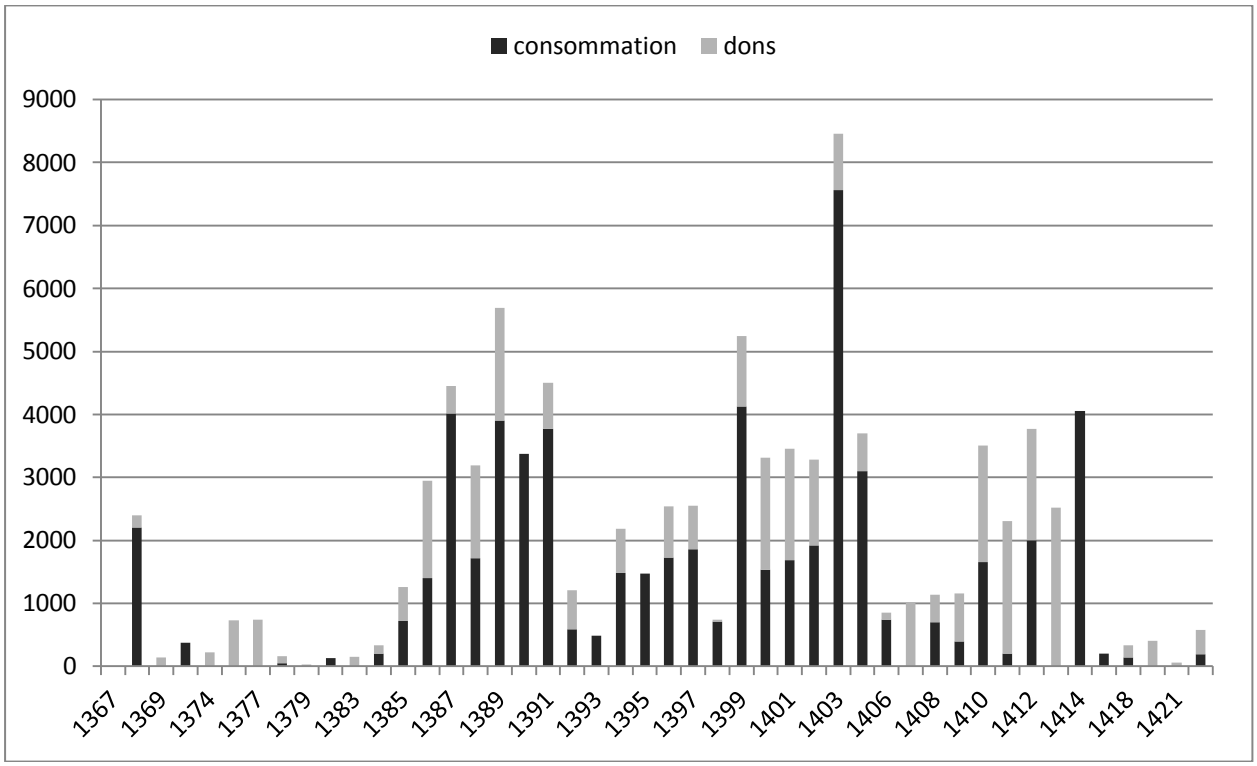

Graphique 22 : domicile des fournisseurs de vin à Paris pour le duc de Bourgogne en l.t. (1368-1422)

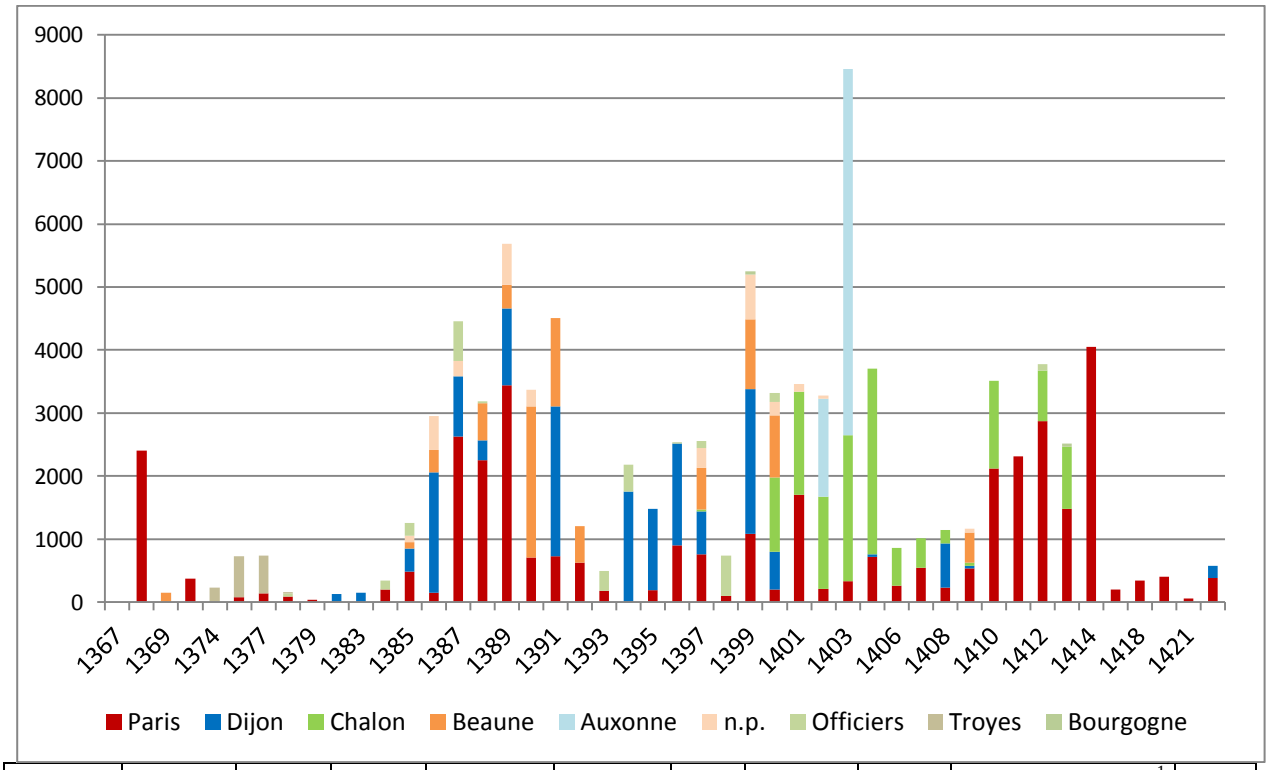

	Paris	Dijon	Chalon	Beaune	Auxonne	N.p.	Officiers	Troyes	Bourgogne (autre)[1]	Total
% des dépenses	39,9%	18,2%	15,4%	10%	8,1%	3,6%	3%	1,6%	0,1%	100%

Tableau 20 : vendeurs de vin à Paris domiciliés à Paris

Nom	Prénom	Fonction	Office occupé à la date de la vente	Nb de ventes	Montant des ventes (l.t.)
?		hôte des Quatre Fils Aymon, en la Cossonnerie		1	44,38
?		hôte de la Pomme au Pont-de-Charenton		1	16,00
Asselin	Thomas	marchand et bourgeois de Paris		1	30,00
Bataille	Nicolas	tapissier et bourgeois de Paris		1	512,00
Blanchet	Louis (maître)		secrétaire du roi et du duc	2	312,00
Blanchet	Jean		secrétaire du roi et du duc	1	40,00
Blanchet	Robert	du Pont-de-Charenton		2	106,54
Boulart	Nicolas	marchand demeurant à Paris		1	90,00
Brun	Colin	drapier et bourgeois de Paris		1	199,00
Budé	Guillaume		notaire du roi et de ses garnisons	1	30,00
Catigny	Jean de	demeurant à Paris		1	237,50
Cerceaulx	Richard (de)	marchand demeurant à Paris		2	500,50
Chabasse	Bernard	hôte de la Limace à Paris		2	29,38
Champaigne	Jean	hôte à Paris		1	32,25

[1] Un vendeur à Arnay-le-Duc, et un à Autun.

Nom	Prénom	Fonction	Office occupé à la date de la vente	Nb de ventes	Montant des ventes (l.t.)
Chopine	Pierre	demeurant à Paris	écuyer de cuisine du roi	5	313,46
Conflans	Gautier de		concierge de Conflans	4	621,74
Conflans	Jean de		concierge de Conflans	1	65,71
Courtin	Pierre	marchand et bourgeois de Paris		2	48,25
Covesin	Jean	demeurant à Paris		1	21,67
Cuvelet	Poncelet	marchand demeurant à Paris	serviteur de l'évêque d'Arras	5	1285,58
Delbeuf	Jean	marchand demeurant à Paris		2	127,75
Damienx	Colin	changeur à Paris		2	255,00
Des Bordes	Laurent	marchand et bourgeois de Paris		14	7489,00
Du Belle	Baudet	chapelier demeurant à Paris		3	742,18
Du Rueil	Jean	demeurant à Paris		1	27,00
Espernon	André d'	changeur et bourgeois de Paris		1	359,00
Gondry	Renaud de	changeur et bourgeois de Paris; marchand de vins demeurant à Paris	maître de la monnaie de Gand	10	2214,28
Grant Villain	Jacques	épicier demeurant à Paris		1	73,50
Grassart	Thomas (maître)	demeurant à Paris		1	30,00
Guillaume	Jean	épicier et bourgeois de Paris	valet de chambre du duc	2	121,13
Gurot	Jean (maître)	docteur en décret et conservateur des privilèges de l'Université de Paris		1	30,00
Jourdain	Regnaut	hôte de la Coquille, marchand demeurant à Paris		2	106,25
La Charité	Étienne (maître)		secrétaire du roi	1	204,75
La Demie	Jean de	demeurant à Paris		1	98,50
La Meule	Thevenin de	marchand, demeurant à Paris		3	354,88
Le Charron	Colin	épicier demeurant à Paris		1	160,00
Le Cochetier	Pierre		concierge de l'hôtel d'Artois	1	25,00
Le Gras	Guillaume		concierge de l'hôtel des Bourdonnais	2	31,58
Le Parroichet	Jean	marchand demeurant à Paris		1	541,50
Longuejoie	Guillaume	marchand demeurant à Paris		6	256,78
Lubin	Jean	marchand demeurant à Paris		3	3555,94
Martin	Jean		maître des garnisons des vins du duc de Guyenne	3	1025,00
Mauctart	Pierre	marchand demeurant à Paris		1	310,13
Nasselles	Philippot de	hôte à Paris		2	140,00
Neuville	Colin de	marchand demeurant à Paris		1	50,00
Nicolas	Jacqueline	hôtesse du Grand Godet, rue de la Cossonnerie		2	61,19
Orgemont	Pierre d'		conseiller du roi et du duc	1	140,00
Orlant	Henri	changeur et bourgeois de Paris		1	16,13
Peletier	Gilles (messire)	prêtre demeurant à Paris		1	60,00
Piquet	Jean		conseiller du roi	1	200,00

Nom	Prénom	Fonction	Office occupé à la date de la vente	Nb de ventes	Montant des ventes (l.t.)
Pochart	Pierre	marchand de bûche, bourgeois de Paris		1	431,07
Remond	Guillaume	marchand demeurant à Paris		1	211,00
Robin	Geoffroy	marchand demeurant à Paris		1	281,25
Saint-Antoine, abbesse de				1	249,33
Samoys	Jean de	marchand et bourgeois de Paris		1	155,16
Sanguin	Guillaume	orfèvre, changeur, bourgeois de Paris	échanson du duc	2	22,50
Sardelier	Hugues	marchand de Gênes demeurant à Paris, marchand de chevaux, marchand de vins		1	16,00
Saulx	Jean de		conseiller du roi au Parlement	2	355,00
Saulx	Philibert de	chanoine de Notre-Dame de Paris		1	206,85
Semelet	Guichart (messire)	prêtre demeurant à Paris		1	520,00
Varopel	Pierre	marchand demeurant à Paris	maître de la chambre aux deniers	2	758,44
Vaudetar	Jean	bourgeois de Paris	maître de la chambre des comptes	1	167,75
Ylari	Yvonnet	marchand demeurant à Paris		1	281,25

Tableau 21 : Marchands non identifiés vendant du vin à la cour de Bourgogne à Paris

Nom	Prénom	Renseignements	Nbre de ventes	Montant (l.t.)
Bauverger	Huguenin	marchand de vin	1	159,16
Bernier	Guiot	marchand de vin	1	124,00
Brisault	Girart		1	55,67
Du Pleiz le Jonc	Perrin		1	60,00
Du Rieu	Jean	marchand de vin	1	549,67
Du Val de Martis	Guillaume	Marchand	1	220,50
Favencourt	Gautier de	dit de la Peroure	2	275,63
Gratepance	Jean		2	119,66
La Garrionne	Jeanne		1	93,75
La Gendre	Marie	épouse de Jean Henry, épicier	1	27,79
Lardin	Jacquet		1	12,50
Le Bègue	Jean		3	761,46
Le Carbonnier	Henryet		1	54,00
Le Grant	Jean		1	120,00
Le Roy	Richard	marchand de vin	1	120,00
Lest	Guillaume de	Marchand	1	45,00
Lierches	Guiot de		1	150,00
Petit Jehan			1	12,50
Viefchastel	Droin de		1	319,57

Tableau 22 : Officiers du duc de Bourgogne vendant du vin à Paris

Nom	Prénom	Office occupé à la date de la vente	Nbre de ventes	Montant des ventes (l.t.)
Chappelles	(messire) Thomas	secrétaire du duc	1	9
Courlon	Pierre de	secrétaire du duc	1	250,00
Du Célier	Pierre	receveur général des finances	1	30,00
Du Rup	Jean	sommelier de l'échansonnerie du duc	2	310
Durant	Jean	physicien du duc	2	133,25
Fresnel	Baude	harpeur et valet de chambre du duc	1	102,25
Heiz	Jean de	sommelier de l'échansonnerie du duc	1	427,5
Houlfort	Enguerrannet de	valet de chambre du duc	1	315
Hue	(maître) Jean	secrétaire du duc	1	394,33
Le Moine		sommelier de l'échansonnerie du duc	1	47
Piot	Jean	sommelier de l'échansonnerie du duc	1	9
Tenremonde	Copin de	valet de chambre du duc	2	758,54

Tableau 23: comptes dépouillés pour l'évaluation des dépenses de textile et d'orfèvrerie

Année comptable (n.st.)	Exercice comptable	Dénomination du compte[1]	Cote
1368-1369	1er mai 1388 - 1er mai 1389	2e compte de Huet Hanon	ADCO, B 1430, f° 81 à 139
1374-1375	1er août 1374-31 juillet 1375	3e compte d'Amiot Arnaut	ADCO, B 1444
1378-1379	1er août 1378-18 juillet 1379	7e compte d'Amiot Arnaut	ADCO, B 1454
1384-1385	1er juin 1384-1er juin 1385	11e compte d'Amiot Arnaut	ADCO, B 1463
1389-1390	1er juin 1389-1er juin 1390 16 avril 1390-15 février 1391	1er compte de Pierre Varopel ; 4e compte de Josset de Halle, argentier	ADCO, B 1479, f° 1 à 90 ; ADCO, B 1481
1396	1er janvier – 31 octobre 1396	Compte de Pierre de Montbertaut	ADCO, B 1508
1400	1er février 1400-31 janvier 1401	Compte de Jean Despouillettes	ADCO, B 1519
1403-1404	3 octobre 1403-16 juin 1404	Compte de Jean Chousat	ADCO, B 1538
1410	1er février 1410-31 janvier 1411	Compte de Jean de Noident	ADCO, B 1560
1413-1414	21 février 1413 - 31 décembre 1414	4e compte de Jean de Noident	ADCO, B 1576
1419	1er janvier - 30 juin 1419 ; 1er juillet – 10 novembre 1419	7e compte de Jean de Noident 8e compte de Jean de Noident	ADCO, B 1601 ; ADCO, B 1603[2]
1421-1422	3 octobre 1421 - 3 octobre 1422	3e compte de Guy Guilbaut	ADN, B 1925

[1] Sauf mention contraire, il s'agit des comptes de la recette générale de toutes les finances.
[2] Publiés par Michel MOLLAT DU JOURDIN (éd.), *Comptes généraux*, *op. cit.*

Graphique 23 : Dépenses en biens de luxe (textile et orfèvrerie) en l.t., d'après la comptabilité ducale, 1368-1422

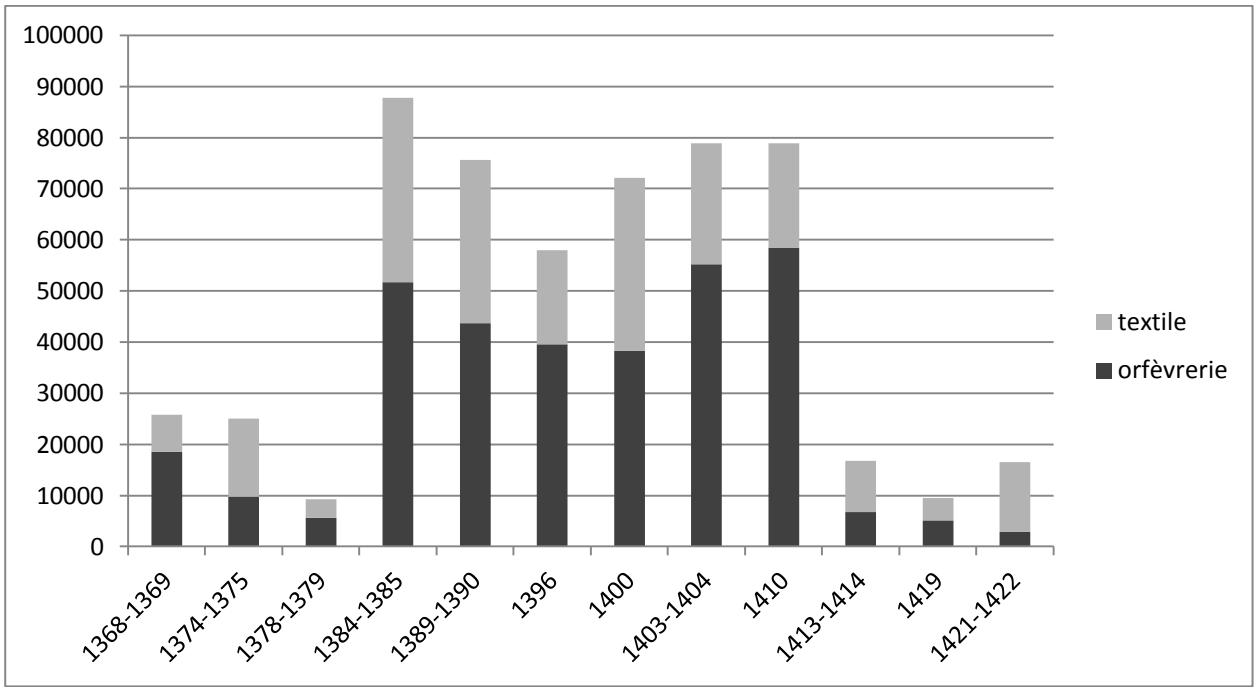

Graphique 24: Poids de la communauté italienne à Paris et à Bruges dans le commerce de luxe avec la cour de Bourgogne (1368-1422)

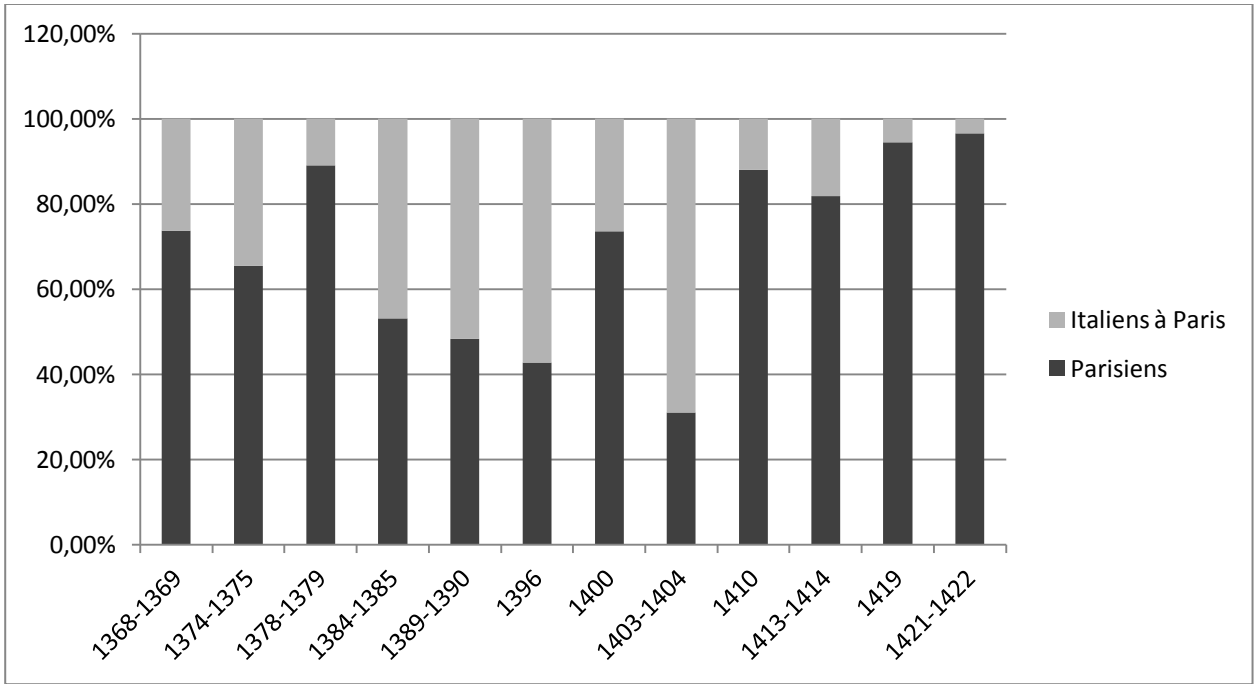

Tableau 24 : classification retenue pour les groupements professionnels

Catégorie / Nom du métier	**Nombre**
Alimentation	**64**
?	15
Boucher	4
Boulanger	2
Déchargeur de vin	6
Fruitier	2
Marchand de vin	17
Moutardier	1
Poissonnier	1
Poissonnier de mer	13
Poissonnier d'eau douce	3
Armes	**36**
?	4
Arbalétrier	1
Armurier	10
Artilleur	2
Coutelier (fournissant des fers de lance)	1
Faiseur de gantelets	1
Fourbisseur	2
Fourbisseur de harnais	1
Fourbisseur d'épées	1
Haubergier	1
Haubergière	1
Heaumier	8
Lancier	2
Platier	1
Autres	**8**
?	4
Fauconnier	2
Physicien	2
Bâtiment	**31**
?	1
Charpentier	12
Huchier	2
Jardinier	1
Maçon	5
Ouvrier de basses œuvres	1
Ouvrier de charpenterie	1
Pionnier	4
Valet huchier	1
Verrier	3
Changeurs	**68**
Changeur	62

Catégorie / Nom du métier	**Nombre**
Courtier	6
Épices	**30**
Apothicaire	2
Épicier	27
Femme d'un épicier	1
Fourrure	**51**
?	1
Fourreur	4
Fourreur de robes	2
Pelletier	42
Valet pelletier	2
Hôtel	**59**
?	15
Barbier	1
Cirier	1
Coffrier	9
Faiseur de paniers	1
Faiseur de tentes	1
Horloger	1
Loueuse de lits	1
Malletier	1
Marchand de bûche	4
Marchand de foin	2
Marchand de grains	1
Marchande de foin	2
Peintre	9
Peignier	3
Potier	1
Tabletier	1
Tonnelier	4
Tourneur	1
Marchands	**165**
Bourgeois de Paris	2
Marchand	90
Marchand (de Florence)	5
Marchand (de Gênes)	28
Marchand (de Lucques)	32
Marchand (de Constance)	1
Marchand lombard	1
Marchande	6
Merciers	**21**
Mercier	15
Mercière	6

Catégorie / Nom du métier	**Nombre**
Métaux non précieux	**39**
?	4
Chaudronnier	5
Coutellier	9
Éperonnier	3
Ferron	2
Ferrurier	1
Fèvre	1
Lormier	4
Marchand de fer	1
Maréchal	3
Potier d'étain	3
Serrurier	3
Métiers de l'écrit	**9**
Écrivain	2
Graveur de sceaux	3
Libraire	3
Parcheminier	1
Métiers du cuir	**61**
?	7
Baudroyeur	1
Bourrelier	4
Boursière	1
Cordonnier	10
Courroier	1
Faiseur de chaperons à faucons	1
Faiseur de colliers (pour chiens)	1
Faiseur d'étuis	2
Faiseuse d'étuis	1
Gainier	4
Gantier	6
Marchand baudroyeur	1
Sellier	19
Tassetier	2
Orfèvrerie	**119**
?	1
Orbateur	6
Orfèvre	112
Tapisserie	**16**
?	1
Marchand tapissier	1
Tapissier	14
Textile	**161**
?	10

Catégorie / Nom du métier	**Nombre**
Aiguilletier	1
Brodeur	18
Chapelier	13
Chapelière	1
Chasublier	6
Chaussetier	3
Courtepointier	1
Coutier	2
Couturier	9
Couturière	2
Doubletier	1
Drapier	45
Étofferesse de bourses	1
Étofferesse de soie	3
Feutrière	1
Fripier	1
Juponnier	3
Lingère	7
Marchand de toile	5
Marchande de toiles	5
Ouvrière de tissus	1
Ouvrier de tissus	1
Ouvrière d'atours	1
Ouvrière de franges de soie	1
Ouvrière de rubans	1
Pourpointier	1
Tailleur	4
Tailleur de robes	7
Teinturier	3
Toilière	1
Tondeur de draps	2
Transport	**83**
?	4
Batelier	3
Charretier	1
Charron	4
Chevaucheur	2
Courtier de chevaux	1
Faiseur de charrettes	1
Lieur de gibbes	3
Marchand de chevaux	50
Preneur de chevaux	1
Voiturier	13
Total général	**1021**

Annexe 4 : les Parisiens et la cour de Bourgogne

Tableau 25 : localisation des artisans et marchands parisiens sollicités par la cour de Bourgogne (1363-1422)

Nom	Métier	Dates service ducal	Domicile	Date	Source
Alexandre, Nicolas	Drapier	1395-1396	Charronnerie	1399	AN, S* 1254, f° 185 BnF, ms. fr. 8611, f° 98-98 v°
Asselin, Thomas	Marchand (fournissant du vin)	1409	Un tavernier de ce nom est l'hôte de l'Arbalète, porte Baudoyer	1399	ADCO, B 1558, f° 148 v°. LE MARESQUIER-KESTELOOT, Y.-H., *Le Commerce fluvial…, op.cit.*, n° 1181.
Aufroy, Robin	Orfèvre	1388	Maisons rue aux Lavandières et Guillaume Porée	1399	AN, S* 1254, f° 54 v° et 144
			Tient boutique sur le Grand Pont	1384-1411	H. et B. PROST, *Inventaires mobiliers, op.cit.*, t. II, p. 385, n. 5
Avoultre (d'), Nicolas, dit Pigasse	Marchand génois	1390-1404	Paroisse de Saint-Merri	1407	A. TUETEY, *Testaments enregistrés, op. cit.*, p. 443.
Bastien, Geoffroy	Orfèvre	1383-1387	Châtelet	? (1391-1437)	BnF, ms. fr. 8611, f° 67-67 v°
Bataille, Nicolas	Marchand tapissier	1368-1400	Rue aux Fèvres	v. 1391	BnF, ms. fr. 8611, f° 72 v°-73
Baugis, Jean (de)	Faiseur d'étuis	1374-1396	« Soubz Chastellet »	1374	ADCO, B 1444, f° 42
Beaumez, Pierre de	Tapissier	1383-1412	Rue de Neelle	1419	AN, S* 1257[4], f° 8 v°.
Belot, Thierry	Orfèvre	1392-1422	Châtelet	? (1391-1437)	BnF, ms. fr. 8611, f° 66 v°-67
Bethisy, Raoulet de	Orfèvre	1388-1404	Rue aux Lavandières - rue Saint-Germain-l'Auxerrois (angle)	1399-1419	AN, S* 1254, f° 55 v° et 63 v°. AN, S* 1257[4], f° 19 v° et 23.
Bièvre (de), Étienne	Brodeur	1373-1419	Rue Sainte-Opportune	1399	AN, S*1254, f° 52
Bonnet, Gervaisot	Pelletier	1423	Aux Halles, « au bout de la Ganterie »	1437	BnF, ms. fr. 8611, f° 19 v°
Bompuis, Thevenin	Pelletier	1412	Rue Croix-des-Petits-Champs		R. DELORT, *Le commerce des fourrures, op.cit.*, p. 933.
			Rue de la Cordonnerie	1419	AN, S* 1257[4], f° 11 v°.
Bourdon, Symon	Drapier	1378-1388	Charronnerie	1399	AN, S* 1254, f° 184 v°. BnF, ms. fr. 8611, f° 97
Bousdrac, Bernard	Marchand de Lucques	1403-1413	Rues aux Bouliers et Petits Champs	1419	AN, S*1257[4], f° 57 v°.
Bruges, Guillaume de	Heaumier	1378-1406	Heaumerie	1373-1419	AN, S* 1253, f° 24 AN, S*1257[4], f° 17 v°.
Brun, Antoine, Perrin et Colin	Drapiers	1368-1389	Charronnerie (au coin de la rue des Bourdonnais)	1399	AN, S* 1254, f° 184 v°. BnF, ms. fr. 8611, f° 97 v°.

Nom	Métier	Dates service ducal	Domicile	Date	Source
Bruxelles, Jean de	Lormier	1392-1413	Rue Saint-Denis (à l'angle de la Heaumerie)	1399-1419	AN, S*1254, f° 45 v°. AN, S*1257[4], f° 16 v°
Bugnet, Lambert	Drapier	1383-1390	Charronnerie	1399	AN, S* 1254, f° 183 v°.
			Rue du Cygne	? [1391-1437]	BnF, ms. fr. 8611, f° 91 v°
Carville, Philippot et Marguerite	Haubergiers	1368-1405	Rue Saint-Denis – Heaumerie	1373-1399	AN, S* 1253, f° 22, 24 AN, S* 1254, f° 45 v°.
Cerceaulx, Richard de	Marchand (de vin)	1390-1404	Mortellerie	? (Entre 1391 et 1437)	BnF, ms. fr. 8611, f° 53 v°
Chandellier, Jean	Marchand de poisson de mer	1389-1404	Aux Halles	1403	ADCO, B 1532, f° 119 v°.
Chapelu, Pierre	Changeur	1373	Rue aux Lavandières, « au Papegaut »	1373-1399	AN, S* 1253, f° 26 AN, S* 1254, f° 54 v°
Cirasse, Guillaume	Charpentier	1410	Rue Guillaume Porée	1399	AN, S* 1254, f° 143 v°
Clabaut, Humbert	Chapelier	1367-1376	Rue Saint-Denis	1373	AN, S* 1253, f° 22.
Clamecy, Gilles (de)	Marchand	1387-1400	Rue des Poulies	1399-1409 (†)	AN, S* 1254, f° 18 AN, S* 1257[4], f° 8
Clerbourt, Jean	Orfèvre	1392-1402	Marguillier de Saint-Jacques-de-la-Boucherie		J. MEURGEY, *Histoire de la paroisse, op.cit.,* p. 123.
Compans, Adam de	Drapier	1384-1400	Rue aux Lavandières Charronnerie	1373 1399	AN, S* 1253, f° 63, 78. AN, S* 1254, f° 184 ; BnF, ms. fr. 8611, f° 96 v°
Compans, Phelisot (de)	Drapier	1371-1399	Place aux Chats Charronnerie	1405 1399	AN, JJ 159, n° 208. AN, S* 1254, f° 184 ; BnF, ms. fr. 8611, f° 94 v°
Compère, Jean	Orfèvre	1400	Rue Quincampoix	1427	A. LONGNON, *Paris pendant la domination…, op.cit.,* p. 263.
Crepon, Perenelle de	Tapissière du roi	1368-1374	Rue des Étuves	Avant 1399	AN, S* 1254, f° 20
Dagart, Jean	Brodeur	1392-1408	Rue Maleparole	1408-1419	AN, X 2[A] 14, f° 437. AN, S* 1257[4], f° 20
Des Grez, Henri	Pignier	1386-1403	La Tabletterie	v. 1391	BnF, ms. fr. 8611, f° 64
Des Nefs, Richard	Orfèvre	1367	Rue Perrin Gasselin	Avant 1373	AN, S 1253, f° 93 v°.
Doizeriaux, Thibaut	Marchand de vin	1368-1378	Rue de Chartron	? (Entre 1391 et 1437)	BnF, ms. fr. 8611, f° 30-30 v°
Dourdin, Jacques	Tapissier	1385-1407(†)	Rue aux Fèvres	v. 1391	BnF, ms. fr. 8611, f° 73-73 v°
			Rue de la Cossonnerie	v. 1391	BnF, ms. fr. 8611, f° 77 v° ; 78
			Rue du Lion[1]	1407	

[1] Il vend au duc en 1407 une maison rue du Lion, attenant par derrière à l'hôtel d'Artois. Cf. chapitre 1.

Nom	Métier	Dates service ducal	Domicile	Date	Source
Du Belle, Baudet	Chapelier	1387-1403	Rue Saint-Denis, maison à la Tête Blanche	1373-1399	AN, S* 1253, f° 22 v°; AN, S*1254, f° 46 v°
Du Fou, Pierre	Coffrier	1368-1393(†)	Rue Saint-Denis, à l'Ecu d'Aragon	Avant 1399	AN, S* 1254, f° 47 v°.
Du Moncel, Oudart	Potier d'étain	1386-1395	Rue de Chartron	? (Entre 1391 et 1437)	BnF, ms. fr. 8611, f° 30 v°
Du Nou, Pierre	Marchand pelletier	1394-1412	Harengerie[1]	1419	AN, S* 1257[4], f° 18 et 51 v°
Du Pont, Colin	Marchand	1406-1408	« Mercier du Palais »	1416	L. DOUËT D'ARCQ, *Choix de pièces inédites, op.cit.*, t.1, p. 387, pièce 177
Du Val, Robert	Orfèvre	1388-1393	Paroisse Saint-Étienne du Mont.	1387	P. HENWOOD, « Les orfèvres parisiens », p. 133-134.
			Châtelet	? (1391-1437)	BnF, ms. fr. 8611, f° 66 v°-67
Dury, Vincent	Poissonnier	1410-1412	Saunerie	1399-1419	AN, S* 1254, f° 65 v°. AN, S* 1257[4], f° 23 v°.
Dyonis, Alain	Marchand tapissier	1402	Rue Saint-Denis	1419	AN, S* 1257[4], f° 16 v°.
Espernon, André d'	Changeur	1391-1412	Rue Traversaine	1399-1419	AN, S* 1254, f° 30 v°. AN, S* 1257[4], f° 11 v°.
Estanfort, Jean d'	Drapier	1396-1410	Rue de la Ferronnerie	? (1391-1437) 1399	L. MIROT, *Les d'Orgemont, op.cit.*, p. 193. BnF, ms. fr. 8611, f° 97. AN, S* 1254, f° 184 v°.
Femel, Jean	Marchand	1413-1414	Rue Saint-Germain-l'Auxerrois[2]	1419	AN, S* 1257[4], f° 22 v°
Froment, Laurent	Marchand de vin	1387-1399	À l'image Sainte-Catherine aux Halles	1398	ADCO, B 1511bis, f° 142 v°. ADCO, B 1514, f° 205
Garnier, Robin	Coffrier	1394-1404	Rue Saint-Denis, à l'Ecu d'Aragon[3]	1399	AN, S* 1254, f° 47 v°.
Gaude, Jean	Marchand	1402-1413	Rue Montorgueil, à l'image Saint-Martin[4]	1419	AN, S* 1257[4], f° 12 v°.
			Grand rue Saint-Germain	1419	AN, S* 1257[4], f° 23 v°.
Giffart, André	Changeur	1389-1411	Rue aux Prouvaires	1373-1399	AN, S* 1253, f° 13 ; AN, S* 1254, f° 26
Godart, Fremin	Pionnier	1384	Rue Mauconseil	1377	APHP, Fonds St-Jacques-aux-Pèlerins, liasse 40 à 42
Gontier, Henri	Brodeur	1369-1402	Heaumerie, maison à l'Etoile	1399-1419	AN, S* 1254, f° 49 v°. AN, S* 1257[4], f° 17 v°.
			Marguillier de Saint-Jacques-de-la Boucherie	1399-1404	J. MEURGEY, *Histoire de la paroisse, op.cit.*, p. 123.

[1] Il n'y réside pas en 1419.
[2] Il est voisin de Jean Gaude.
[3] Il s'agit de l'ancienne maison du coffrier Pierre du Four.
[4] Il s'agit de l'ancienne maison du tapissier Robert Poinçon.

Nom	Métier	Dates service ducal	Domicile	Date	Source
Guillaume, Jean	Épicier	1368-1393	Rue Froit Mantel	1373-1399	AN, S* 1253, f° 91 AN, S* 1254, f° 102, 168.
			Près de l'Ecole Saint-Germain	1390	H. DUPLÈS-AGIER (éd.), *Registre criminel du Châtelet*, *op.cit.*, t. I, p. 221.
Hacqueville, Jean	Drapier	1396-1422	Charronnerie	? (Entre 1391 et 1437)	BnF, ms. fr. 8611, f° 94 v°
Hemon, Olivier	Couturier	1367-1378	Rue Sainte-Opportune	Avant 1399	AN, S* 1254, f° 52
Homo, Denisot	Chapelier († av. 1399)	1375-1384	Rue Saint-Denis[1] ;	1373-1399 ;	AN, S*1253 f°22 ; S*1254, f°45v;
			Rue Saint-Sauveur ;	1399 ;	AN, S*1254, f° 41 ;
			Charronnerie	?	BnF, Ms Fr. 8611, f° 94.
L'Apostre, Pierre	Vendeur de poisson de mer	1383-1391	Aux Halles	1395	ADCO, B 1532, f° 119 v°.
La Baillette, Jacqueline	Marchande de poisson[2]	1365-1396	Rue Saint-Germain-l'Auxerrois	1399	AN, S* 1254, f° 68.
La Baste, Colin (de)	Charpentier	1388-1404	Vieux cimetière Saint-Jean	1380	L. DOUËT D'ARCQ, *Comptes de l'Hôtel…, op.cit.*, p. 73.
La Chaucie, Mathelin de	Orfèvre	1382-1395	Châtelet	? (1391-1437)	BnF, ms. fr. 8611, f° 67-67 v°
La Ferté, Bonneaventure de	Orbateur	1401	Rue Saint Sauveur	Avant 1399	AN, S* 1254, f° 41
La Pomme, Guillote (de)	Marchande de toiles	1371-1376	Aux Halles	1376	ADCO, B 1451, f° 55 v°.
Laignelet, Lorin	Drapier	1421-1422	Rue Vieille Monnaie	v. 1437	BnF, ms. fr. 8611, f° 69 v°
Laillier, Jacques (de)	Changeur	1409-1413	Au coin de la rue au Cerf (de la Monnaie) et de la rue de Bethisy[3]	1419	AN, S*1257[4], f° 21 v°.
Lalement, Thierry	Chaudronnier	1390-1413	Rue Saint-Martin	1392	ADCO, B 1487, f° 96.
Langres, Simon de, puis sa veuve Agnès	Pelletier	1384-1399 (†)	Rue Sainte-Opportune (à l'angle de la rue aux Lavandières)	1373-1399-1419	AN, S* 1253, f° 25. AN, S* 1254, f° 52 v°. AN, S* 1257[4], f° 18 v°.
Laon, Colard de	Peintre	1377-1409	Rue de la Harengerie	1399-avant 1419	AN, S* 1254, f° 51 v° AN, S* 1257[4], f° 18
			Rue Saint-Denis	Avant 1419	AN, S 1257[4], f° 17 et BnF, ms. fr. 8611, f° 64 v°-65
			Rue des Vieux-Augustins	Avant 1419	AN, S 1257[4], f° 6
Lappert, Sandre (ou de Cologne)	Brodeur	1374-1385	Le Perrin Gasselin	Avant 1399	AN, S* 1254, f° 50 v°.
			Rue Saint-Denis	v. 1391	BnF, ms. fr. 8611, f° 64 v°

[1] Il s'agit de l'ancienne maison du chapelier Humbert Clabaut.
[2] En 1373, une maison au nom de Noël Baillet se trouve dans la même rue, or Jacqueline apparaît dans les comptes bourguignons en 1377 comme veuve de Noël Baillet : ADCO, B 1452, f° 25 ; AN, S* 1253, f° 31 v°.
[3] Il s'agit de l'ancienne maison de Francequin de Blandecque.

Nom	Métier	Dates service ducal	Domicile	Date	Source
Laurent, Jean	Marchand de vin	1404-1412	En Grève	1412	BnF, Bourgogne 57, f° 165.
Le Bossu, Jean	Gainier	1368	Tabletterie	1381	L. DOUËT D'ARCQ, *Comptes de l'Hôtel…, op.cit.*, p. 103.
Le Bossu, Jean	Marchand de poisson de mer	1389-1391	Aux Halles	1391	ADCO, B 1532, f° 120.
Le Brest, Robert	Épicier	1403-1412	Rue Saint-Honoré, au coin de la rue des Étuves, aux Singes	1399-1419	AN, S* 1254, f° 15 v° AN, S* 1257[4], f° 1 v°, 7, 11 v°.
Le Breton, Denisot	Changeur	1406-1422	Grande rue Saint-Germain	1419	AN, S* 1257[4], f° 52 v°.
Le Conte, Pierre	Boulanger	1387-1391	Rue aux Prêcheurs	? (Entre 1391 et 1437)	BnF, ms. fr. 8611, f° 80 v°
Le Flament, Pierre	Drapier	1395-1396	Rue Platrière	1373-1399	AN, S* 1253, f° 87 v° AN, S* 1254, f° 161
Le Hurtois, Girardin	Vendeur de poisson de mer	1387-1391	« Es Hales de Paris »	1387	ADCO, B 1475, f° 41 et 48 v°.
Le Maistre, André	Orfèvre	1390-1393	Rue Saint-Germain-l'Auxerrois	1399	AN, S* 1254, f° 64 v°
Le Mareschal, Jean	Changeur (et maître des monnaies)	1386-1412	Rue Saint-Thomas	1399-1419	AN, S* 1254, f° 167 v° AN, S* 1257[4], f° 3 v°
			Rue Saint-Germain-l'Auxerrois	1419	AN, S* 1257[4], f° 24-24 v°
Le Martin, Jean	Cordonnier	1407-1418	Rue Saint-Honoré (près de la Tonnellerie)	1419	AN, S* 1257[4], f° 7 v°, 38 v°.
Le Normand, Jean	Maréchal	1393-1404	Rue Saint-Honoré (juste avant le coin des Prouvaires)	1399-1419	AN, S* 1254, f° 104. AN, S* 1257[4], f° 7 v°, f° 49.
Le Normant, Remon[1]	Changeur	1386-1389	Rue Perrin Gasselin	1373-1399	AN, S 1253, f° 93 v°. AN, S 1254, f° 51
			Rue aux Lavandières	1399	AN, S 1254, f° 55 v°
Le Picart, Jean	Marchand (fournit de l'avoine)	1400	Aux Halles	1400	ADCO, B 1560, f° 190-190 v°
Lescot, Guillaume	Marchand	1389-1410	Rue Saint-Sauveur	1399	AN, S* 1254, f° 41
			R. des Fossés-Saint-Germain	1399	AN, S* 1254, f° 72
			Devant Saint-Eustache	1419	AN, S* 1257[4], f° 12
			Rue de la Platrière	1419	AN, S* 1257[4], f° 57
Lescuier, Robert	Vendeur de livres	1378-1396	Rue Neuve Notre-Dame	1378	ADCO, B1452, f° 41 V°
Lille, Simonnet de	Changeur	1384-1385	Rue Saint-Germain-l'Auxerrois	1399	AN, S* 1254, f° 63
Malequin, Laurencin	Orfèvre	1368-1385	Harengerie	1373	AN, S* 1253, f° 24[2]
			Châtelet	? (1391-1437)	BnF, ms. Fr. 8611, f° 66 v°

[1] Il occupe l'ancienne maison de l'orfèvre Richard Des Nefs.

[2] Nicolas du Viez Dampierre, maître d'hôtel de Charles d'Albret, qui épouse au décès de Laurencin Malequin sa veuve, Orsine, est son voisin. ADCO, B 1463, f° 97 v°.

Nom	Métier	Dates service ducal	Domicile	Date	Source
Marc, Colin	Drapier	1384-1421	Rue aux Prouvaires[1]	1399-1419	AN, S* 1254, f° 28 v° AN, S* 1257[4], f° 10 v°-11
			Rue du Four	1399-1419	AN, S* 1254, f° 23 AN, S* 1257[4], f° 9 v°
Mareuil (de), Jacques	Pelletier	1389-1395	Marguillier de Saint-Jacques-de-la-Boucherie	1404-1415	J. MEURGEY, *Histoire de la paroisse*, *op.cit.*, p. 123.
Mariette, Denis	Orfèvre	1384	Perrin Gasselin	1399-avant 1419	AN, S* 1254, f° 51 AN, S* 1257[4], f° 18
Martineau, Thomas	Armurier	1395	La Heaumerie, à la Lanterne	1419	AN, S* 1257[4], f° 17 v°
Meaux, Jean de	Pelletier	1383	Rue Saint-Honoré, outre l'ancienne porte	Avant 1399	AN, S* 1254, f° 4.
Meleun Huet de	Marchand lancier	1405-1410	Rue Saint-Denis, à l'angle de la rue du Lion d'Or	1419	AN, S* 1257[4], f° 15
Monnart, Simon	Pelletier	1387-1413	Rue de la Charronnerie	1437	BnF, ms. fr. 8611, f° 21
Nepveu, Guillaume	Épicier	1402	Rue Saint-Denis, au coin de la Tabletterie	1399-1419	AN, S* 1254, f° 48 AN, S* 1257[4], f° 17
Neufville (de), Cardin	Marchand de poisson de mer	1389-1400	Aux Halles	1391-1400	ADCO, B 5520, f° 184 v°.
Orlant, Henri	Changeur	1367-1408 (†)	Rue de la Vieille-Monnaie ;	?	L. MIROT, « Les Cename », *BEC*, 1930, vol. 91, p. 154.
			Croix du Tiroir	?	A. LONGNON, *Paris pendant la domination…*, *op.cit.*, p. 259.
Orléans, Jean d'	Chapelier	1393	Rue Saint-Sauveur	1373-1399	AN, S* 1253, f° 19 v° AN, S* 1254, f° 40 v°
			Rue Saint-Denis, au chapeau rouge	1373-1399	AN, S* 1253, f° 22 AN, S* 1254, f° 45 v°
			Marguillier de Saint-Jacques-de-la-Boucherie	1388	J. MEURGEY, *Histoire de la paroisse*, *op.cit.*, p. 123.
Pasté, Étienne	Épicier	1376-1394	Marguillier de Saint-Jacques-de-la-Boucherie	1388	J. MEURGEY, *Histoire de la paroisse*, *op.cit.*, p. 113.
Pochart, Pierre	Marchand de bûches	1384-1394	Rue Saint-Germain-l'Auxerrois	1399	AN, S* 1254, f° 65, 68 v°, 69
Poinçon, Robert	Tapissier	1386-1398	Rue Montorgueil, à l'image Saint-Martin	1399	AN, S* 1254, f° 37 v°.
Poncin, Geffroy	Fripier	1367-1384	Sur le Petit Pont	1384	ADCO, B 1463, f° 77
Raponde, Dine et Jacques	Marchands lucquois	1375-1420	Rue de la Vieille Monnaie	1393-1440	L. MIROT, « Les Cename », *BEC*, 1930, vol. 91, p. 154.
Resson, Gautier de	Épicier	1399-1400	Rue Saint-Denis (près de la Tabletterie)	1399-1419	AN, S* 1254, f° 48 v° AN, S* 1257[4], f° 17.

[1] Il achète avant 1399 quatre maisons contiguës – qui étaient encore indépendantes en 1373, cf. AN, S* 1253, f° 14 – et les rassemble en un seul hôtel. L'identification du drapier est permise car l'une de ces maisons, à l'image Saint-Eustache, appartenait en 1373 à Guillaume Brunel, or Colin Marc est en 1384 procureur de Jeanne, femme de feu Guillaume Brunel, marchande de toiles : ADCO, B 1461, f° 79 v°.

Nom	Métier	Dates service ducal	Domicile	Date	Source
Ridel, Philippot	Changeur	1388	Rue Saint-Germain-l'Auxerrois	1373-avant 1399	AN, S* 1253, f° 32 v°, 33. AN, S* 1254, f° 67 v°
Roder, Conrad (de)	Orfèvre	1418-1419	Quartier Saint-Jacques de la Boucherie	1438	J. FAVIER, *Les Contribuables parisiens, op.cit.*, B 74 et C 225.
Rosty, Jean	Pelletier	1388-1400	Rue de la Cordonnerie	1438	R. Delort, *Le commerce des fourrures, op.cit.*, p. 812.
Saget, Gilles	Orfèvre	1403-1405	Rue Thibaud-aux-Dés	1419	AN, S* 1257[4], f° 63 v°.
Spifame, Barthélémy	Marchand lucquois	1364-1377	Rue des Lombards	1373	L. MIROT, « Les Spifame », *BEC*, 1938, vol. 99, p. 76-77.
			Rue de la Vieille-Monnaie	1373	AN, S* 1253, f° 23 v°
Suzay, Richart (de)	Épicier	1383-1412	Aux Halles	1380-1390	V. CAMARET, *Les marchands parisiens et le roi, op.cit.*, p. 176, citant AN, KK 30, f° 38.
			Rue des Potiers d'Etain	v. 1391	BnF, ms. fr. 8611, f° 18.
Tarenne, Jean	Changeur	1386-1412	Marguillier de Saint-Jacques-de-la-Boucherie	1404-1415	J. MEURGEY, *Histoire de la paroisse, op.cit.*, p. 123.
			Rue des Arcis	? (1391-1437)	BnF, ms. fr. 8611, f° 68
Thouroude, Geoffroy	Pelletier	1389	Rue de la Ferronnerie	1399	AN, S* 1254, f° 184. BnF, ms. fr. 8611, f° 96-96 v°
			Rue de la Platrière	1399-1419	AN, S* 1254, f° 161. AN, S* 1257[4], f° 56 v°
Tireverge, Guillaume	Faiseur d'étuis	1387-1412	Rue Montorgueil	1399-1419	AN, S* 1254, f° 37. AN, S* 1257[4], f° 13 v°.
Trente, Gauvain	Marchand	1394-1423	Sur les fossés « entre la bastille Saint-Denis et la rue de Montorgueil »	1419	AN, S* 1257[4], f° 16
Treves, Herman (de)	Voiturier	1393	Rue Mauconseil	1365	Arch. AP-HP, Fonds Saint-Jacques-aux-Pélerins, liasse 40 à 42. BnF, ms. fr. 8611, f° 89
Troyes, Jean de	Sellier	1367-1400	Rue aux Bouliers	1373-1399	AN, S* 1253, f° 88 v° AN, S* 1254, f° 163 v°.
			Rue de la Harengerie	1399	AN, S* 1254, f° 51 v°
Vaubrisset, Colin	Pelletier	1399-1421	Rue du Siège aux Déchargeurs	1399	AN, S* 1254, f° 58 v°
Villecroix (de), Raoul	Marchand de foin	1391-1403	École Saint-Germain	1399 1403	AN, S* 1254, f° 68, 119 v°. ADCO, B 1538, f° 147 v°

Tableau 26 : les enseignes au quartier des Halles : relevé des sources

1. Censier de l'évêque : 1399 (AN, S*1254) et 1419 (AN, S* 1257[4])

Enseigne	Date	F°	Rue	Propriétaire	Date	F°	Rue	Propriétaire
Écu d'Aragon	1399	47v°	Rue Saint-Denis près de la Heaumerie	Robin Garnier	1419	17	Rue Saint-Denis	Robin Garnier
Écu d'Artois					1419	14 v°	Rue Saint-Sauveur	Jehan Prevost
Écu d'Orléans	1399	15v°	Rue Saint-Honoré dedans la porte, côté nord	Jehan de Chalon	1419	7	Rue Saint-Honoré dedans la porte, côté nord	Robin le Prince
Écu d'Orléans					1419	51v°	Siège aux déchargeurs	L'ostel de l'escu d'Orleans
Écu d'Orléans					1419	56v°	Rue Coqhéron	Sendron Vigier
Écu de Bourbon					1419	8	Rue Saint-Honoré dedans la porte, côté sud	L'auvant de l'Escu de Bourbon prez de la porte
Écu de Bourbon	1399	43	Rue Saint-Denis outre la porte	Pierre Dainvillier				
Écu de Bretagne					1419	21v°	Rue de l'arbre sec	Jehan Raguier à cause de sa femme
Écu de Bretagne	1399	49	Heaumerie	Jean Darque				
Écu de Bretagne	1399	66v°	Grand rue Saint-Germain l'Auxerrois, côté sud	Les maisons de haulte bruiere, a l'Escu de Bretaigne et aux Coquilles				
Écu de France					1419	1	St Honoré outre ancienne porte, côté sud	Maistre Charles le Raalle
Écu de France	1399	8v°	Rue du Coq	Jean Beroust plâtrier	1419	4v°	Rue du coq	Guillaume de Mons, qui fut feu Jean Beroust
Écu de France	1399	17v° 174v° 177v°	Rue Saint-Honoré dedans la porte, côté sud	Maison de Pierre […] a l'opposite de l'Escu de France, à la croix, pres de la croix de Tirouer				
Écu de France					1419	9	Rue du Four	La maison de l'Escu de France
Écu de France					1419	16	Sur les fossés « entre la bastille Saint-Denis et la rue de Montorgueil »	Gauvain Trente

Enseigne	Date	F°	Rue	Propriétaire	Date	F°	Rue	Propriétaire
Écu de France	1399	47v°	Rue Saint-Denis près Heaumerie à côté de la boîte aux Lombards	Huguelin Arrode	1419	17	Rue Saint-Denis	Femme feu Huguelin Arrode
Écu de France	1399	48v°	Rue Saint-Denis, près de la Tabletterie	La maison Gauthier de Ressons (voisine de Nicaise de Bougis)	1419	17	Rue Saint-Denis	Nicaise Bougis
Écu de France	1399	64	Grande rue Saint Germain au coin de la rue Berthin Porée	chapitre de Saint Germain l'Auxerrois […] que on dit Aux Soufflez, […] A present y est l'ecu de France	1419	23	Grande rue Saint Germain	Maistre Pierre de Villers
Écu de France					1419	47	Rue des Petits champs	Robert le Tresorier
Écu de France	1399	37v°	Rue au Comte d'Artois	Hoirs de feu Michiel Coquin et fu Guillaume le Fevre et avant Martin Double	1419	55	Rue d'Artois	Près de Jean Gaude, la maison Jean Pelet
Écu de France	1399	114, 154	Rue Saint-Denis oultre la porte	Colin de Vaux,				
Fleur de Lys	1399	43	Rue Saint-Denis outre la porte	Damoiselle Jehanne Dainverenal				
Fleur de Lys	1399	53, 115v°	Sainte-Opportune	Jehan le Maire, pelletier	1419	18v°, 51v°	Rue Ste Opportune	Jaquet Menart
Fleur de Lys	1399	68	Grand rue Saint-Germain l'Auxerrois, côté sud	Jehan le Clerc	1419	24v°	Grande rue Saint Germain	Les deux maisons Jehan le Clerc
Fleur de Lys					1419	16v°	Rue Saint-Denis	Estienne Portereau
Fleur de Lys					1419	2v°	Saint Honoré outre ancienne porte, côté Nord	Pierre Levesque
Lion de Flandre	1399	186	Rue Beaurepaire	Loys de Montgilon				

2. Censier du roi : 1437, refait sur 1391 (BnF, ms. fr. 8611)

Enseigne	Années	F°	Rue	Propriétaire
Armes de Sicile	1391-1437	13v°	Rue Pirouette	Jean Charrier Boulanger pour sa maison ensuivant a un pignon aux armes de Sezille qui fut Simon le Barbier, et depuis a Guillaume le Barbier, son fils
Croix de Savoie	1391	87	Rue du Cigne	M. Guillaume Donhant avocat au Chatelet et auditeur des causes d'en bas, pour sa maison ensuivant a un pignon ou souloit pendre la Croix de Savoye, qui fut a Jean de Landres, depuis a Martin Hallé, depuis a Estienne Boisleaue, depuis a Jean d'Agret, épicier, aboutissant au cimetière saint Jacques

Enseigne	Années	F°	Rue	Propriétaire
Dauphin	1391-1437	78-78v°	Rue Saint-Denis	Les héritiers de feu Noel le Roy, lantarnier, pour leur maison ensuivant du Dauphin a un grant etroit pignon, qui fut Jean le Vavasseur, depuis a Jean qui dort, depuis a Jean de Montorsly, depuis a Jean le Lorain, depuis au Sepulchre, aboutissant a …
Dauphin	1437	91v°	Rue du Cygne	Jean Duquesnoy sergent a verge tailleur de robes pour lui et Denise sa femme par avant femme de Thomas de Haucourt, couturier, pour sa maison ensuivant au Dauphin, ou souloit pendre la chausse de Bretaigne, qui fut a Raoul le Vavasseur, depuis a Jean Fermeau, et Thomassin Bourdes, depuis a Macé Lemaire, depuis a Pierre de Rupierre, depuis a Jacquin Regnault
Écu d'Artois	1391-1437	84	Petite Truanderie	Passez trois maisons et trois pignons, scavoir la Pomme de Pin, l'Ecu d'Artois et le Barillet
Écu de Bar	1391-1437	97	Rue de la Limace	Thierry de la Bec, tailleur de robes, pour sa maison ensuivant a l'écu de Bar et a un pignon qui fut audit Laurent Coignon, depuis a Simon Bourdon, aboutissant comme dessus.
Écu de Bourgogne	1391-1437	13	Truanderie	Guillaume Thiboust et sa femme, a cause d'elle, jadis femme de feu Jean le Vasseur, et les hoirs dudit Jean, pour leur maison a un pignon ensuivant ou soulloit pendre l'image St Jacques, qui fut Denys de Carre […] aboutissant a un hôtel qui est en la dite Truanderie, ou pend l'ecu de Bourgogne, appartenant a M^{e} Chouart procureur du roy
Écu de Bourgogne	1391	13 v°	Rue Pirouette	Lucas Houel, potier d'etain, et Agnes sa femme a cause d'elle, pour sa maison ensuivant ou soulloit pendre l'Ecu de Bourgogne, et de present l'image Saint Jean, qui fut Thibault Soulet, depuis Philipot le Picart, aboutissant par derriere à Guillaume Teter et a la cour de l'hôtel de Jean Beauroze
Écu de Bourgogne	1391-1437	16	Piliers des potiers	Les marguilliers de Saint Jacques la Boucherie pour leur maison cour ensuivant a l'Ecu de Bourgogne, qui fut Berthault le Mercier, depuis a M. Houdart le Mire, depuis a M. Jean De Troyes, aboutissant…
Écu de Bourgogne	1391	72 v°	Rue aux Fèvres	Jean Tuch pour Marguerite la Bataille pour sa maison ensuivant a un ouvroir par bas et une grande allee, cour, puits et autres edifices haut et bas, ou soulloit avoir l'Ange, depuis à l'écu de Bourgogne, et à present sans enseigne, qui fut a Denise Cannée, depuis à Estienne Mistte, depuis à Estienne Prevost, depuis à Nicolas Bataille et sa femme, laquelle y a renoncé et est louée par Jacques Lemaire a comis aboutissant par derrière à l'hôtel des Quatre Fils Hemon
Écu de Bourgogne (Ecu de France en 1391)	1437	93	Saint-Denis	M. Laurent Lourmoy commis a louer l'hôtel de l'écu de Bourgogne, ou souloit avoir avec l'Ecu de France ensuivant tenant d'une part devers la porte Saint Denis a un hôtel a un pignon ou a pour enseigne l'Image Saint Jean, appartenant a ceux de Sainte Caterine, qui fut a Bertran Constant, depuis a Estienne Beaumont, depuis a Guillaume Plateau, depuis a Guillaume Samere, maître de chevaux, depuis a Pierre Moireau, potier d'étain
Écu de Bourgogne	1391-1437	93	Saint-Denis, à l'angle de la Charronnerie	Ce sont cens dus au roy notre sire et a l'évêque de Paris séant en la Charonnerie dus lejour de st Jean Baptiste commençant en la rue St Denis à l'image Notre-Dame […] Nicolas Vivien pour sa maison en la dite rue St Denis ou souloit pendre l'image Notre-Dame devant le chef Saint Denis ou soulloit avoir la Couronne, tenant d'une part a l'Ecu de Bourgogne apartenant a Jacques Guerin du côté devant le Châtelet, qui fut a Guillaume Roze épicier, depuis a Henry Hierome, depuis a Jean le Riche, depuis a M^{e} Jean de Buryère et sa femme à cause d'elle, lequelle hotel depart la terre du roy et celle de Sainte Oportune

Enseigne	Années	F°	Rue	Propriétaire
Écu de Bourgogne	1391-1437	98-98v°	Rue de la Ferronnerie	Ledit Guillaume Martin et sa femme à cause d'elle pour leur maison ensuivant à deux pignons à l'Ecu de Bourgogne, qui fut à Garnier de Compans, depuis à Guillaume Rabolle, depuis à Jeanne la Rabiolle, depuis à Garnot Rabiolle, aboutissant aux hoirs de feue Jeanne Alexandre
Écu de France	1391-1437	8	Tonnellerie	Les enfans feu Jean le Moyne pour leur maison ensuivant qui fut Thomas Lointiers, depuis Jean le Petit, depuis aux dits hoirs, a l'Ecu de France et passez la dite rue des Prouvaires
Écu de France	1437	14	Rue aux Potiers d'Etain	Les tresoriers et chanoines de la Sainte Chapelle du Palais a Paris pour leur hôtel de l'Ecu de France ensuivant ou souloit avoir l'image Saint Eustache qui fut Guillaume le Hurtoys, depuis Jean Maquerel, depuis a Jean Galiot, Jean le Blons
Écu de France	1437	18v°	Rue aux Fèvres	A Pierre Chouart mercier pour l'autre moitié dudit pignon a l'Ecu de France, jadis aux trois corbillons
Écu de France	1391-1437	19	Charronnerie	Simon Monart peletier pour sa maison ensuivant a l'Ecu de France contenant deux pignons, qui fut Jean de Calles, dit Margueville, depuis a Jaques Jaquet depuis a Girard Borcier, peletier, aboutissant a la halle aux courdouanniers
Écu de France	1391-1437	70	Grand Marivaulx	M^{e} guillaume du Sollier et sa femme, par avant femme de Girart Acart, et Poncelet Berangier et Jeanne sa femme, par avant femme du M^{e} Jean Francois, pour leur maison en la dite rue du grant Marivault a un petit pignon entre l'hôtel de la Limasse et l'hôtel de l'Ecu de France devant l'enseigne du Pourcelet qui fut Laurent de Saucterville, depuis a Guillaume Rousseau, depuis a Robert Sanson, depuis a Guerin Briquet, depuis a Emeline de la Parisse, depuis a audit feu M^{e} Jean Francois, aboutissant a l'hôtel de la Heuse en la vielz monnoie
Écu de France	1391-1437	78	Rue Saint-Denis, à l'angle de la Cossonnerie	M. Jean Midouls pour sa maison ensuivant a l'Ecu de France qui fut a Guillaume Poullain, depuis a Guillaume Foret, depuis a Pierre Godin, depuis a Drouet Midoul, aboutissant par derrire a Jacques Macherrier
Écu de France	1391-1437	84	Grande Truanderie	Entrez en la Grande Truanderie et prenez les maisons en icelle Grande Truanderie qui furent au prieur de Moucy tenant a l'hôtel de l'Ecu de France, lequel fait le coin de la rue du Cigne.
Fleur de Lys	1391-1437	10v°	Au coin des Pilliers des Halles	Ledit Jacques le Jay, pour sa maison ensuivant de la Fleur de Lys, qui fut aux hoirs feu Jean Guerin, et par avant Jean Demontataire, aboutissant par derriere a Berthelot de Paris
Fleur de Lys	1437	17v°	Piliers des Potiers d'étain	Antoine Haudryer et Marion sa femme, pour leur maison à la Fleur de Lys
Fleur de Lys	1391-1437	21	Rue Saint-Denis	Albert de la Rue, fourbisseur d'épée, pour sa maison dessus dite rue Saint Denis ou pend l'enseigne de la [blanc] qui fut Jacques Vaunaquier, depuis à Sandre de Coulongue, brodeur, aboutissant à l'hotel de la Fleur de Lys d'or, qui fut audit Prevosteau.
Fleur de Lys	1391-1437	72-72v°	Rue aux Fèvres	M. Guillaume Lestee, secretaire du roy notre sire pour sa maison ensuivant a un grant pignon a la Fleur de Lys, ou il y a de present deux… qui fut a Robert de Poissy, depuis a Pierre de Chambly, depuis a Rogier le Cordier, depuis a ses hoirs, depuis a Colin le Roy, aboutissant par derrière a Nicolas Dionys
Fleur de Lys	1391-1437	74v°	Rue Saint-Denis	Et l'autre pignon a la Fleur de Lys, qui fut aus dessus dits, depuis a Guillaume Potier, et depuis a Jean Griseau et Martine sa femme a cause d'elle, sœur ou dit Guillaume Potier, enfans dudit Mathieu Pötier, depuis Agnes la Mesgrette, depuis Henry Tuby, depuis a ses hoirs, 8 s.p., pour tout aboutissant par derriere a la vve de feu Nicolas Bataille
Fleur de Lys	1437	94	Charronnerie	Jean le Damous maçon pour sa maison ensuivant a la Fleur de Lys qui fut a Jean Desmons, depuis a David drapier et soulloit etre en 2 parties

Enseigne	Années	F°	Rue	Propriétaire
Lion de Flandre	1391-1437	85v°	Truanderie	[f°85v] passez le coin de la dite rue Truanderie lequel est en la censive de M. Gervaise Chrétien et prenez l'hôtel du Lyon de Flandres, joignant dudit coin en la grande rue Saint Denis, lequel fait la moitié d'un pignon Jacques Robillard, drapier, demeurant en la tonnellerie pour sa maison faisant la moitié d'un pignon tenant audit coin, ou a pour enseigne le Lyon de Flandres, qui fut a Estienne le Barbier, depuis aux M^{es} et gouverneurs du Sépulchre, depuis a Jean Calot, depuis audit Jacques Robillard, aboutissant a la tête noire.
Saint-André	1391-1437	14v°	Rue aux Potiers d'Etain	Mahieu Godart, hotelier pour sa maison et cour ensuivant a l'image Saint Andry, qui fut Colin Noton, depuis Martin Halle, depuis Jean Baudoux, depuis a Jean le Bourguignon, depuis a Robin Hemelin, depuis a Imbert des Champs, aboutissant en Maudestour, tenant d'une part au Chaudron, a l'hôtel du Prescheur et d'autre part à l'Ecu de France

Tableau 27 : professions des marchands et fournisseurs intégrés à l'Hôtel de Bourgogne (1363-1422)

Métier \ Domicile	Paris	Inconnu	Dijon	Bruges	Arras	Flandre[1]	Empire[2]	Bourgogne[3]	"Royaume"[4]	Hesdin	Total général
Changeur	**10**				**1**						**11**
Orfèvre	**12**	**3**			**1**						**16**
« Marchand »	**14**	**1**		**5**							**20**
Bourgeois				2							2
Marchand	13	1		3							17
Marchand de chevaux	1										1
Alimentation	**5**	**7**	**4**						**1**	**1**	**18**
Boucher	4	2	4						1		11
Boulanger		3									3
Marchand de vin										1	1
Poissonnier	1	1									2
Poulailler		1									1
Apothicaire-épicier	**4**	**10**	**3**	**1**		**1**					**19**
Apothicaire	2	3		1		1					7
Épicier	2	7	3								12
Barbier	**1**	**10**	**1**								**12**
Barbier		10	1								11
Peigner	1										1
Textile	**17**	**13**	**2**		**1**					**1**	**34**
Brodeur	4	1									5
Chapelier	3										3
Drapier										1	1
Tailleur	3	5	2								10
Tapissier	2	2			1						5
Fourreur-pelletier	5	5									10
Métiers du cuir	**7**	**1**	**1**		**1**						**10**
Cordonnier	4	1			1						6
Gantier	2										2

[1] L'Écluse, Ypres.
[2] Bois-le-Duc, Dinant.
[3] Beaune, Villiers-le-Duc.
[4] Tournai, Troyes.

Métier \ Domicile	Paris	Inconnu	Dijon	Bruges	Arras	Flandre[1]	Empire[2]	Bourgogne[3]	"Royaume"[4]	Hesdin	Total général
Sellier	1		1								2
Métaux non précieux	**3**	**7**	**1**	**1**	**1**			**1**	**1**		**15**
Armurier	1	2	1	1							5
Artilleur					1						1
Canonnier								1			1
Heaumier	1										1
Maréchal-ferrant	1	5							1		7
Fauconnier	**1**										**1**
Métiers d'art	**3**	**6**	**2**				**1**			**2**	**14**
Écrivain	2										2
Enlumineur		1									1
« Orlogeur »		1									1
Ouvrier		2	1								3
Peintre		3	1				1			2	7
Bâtiment	**1**	**1**						**1**			**3**
Charpentier		1									1
Maçon	1										1
Verrier								1			1
Total général	**77**	**60**	**14**	**7**	**5**	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**	**173**

Tableau 28 : répartition des offices accordés aux marchands et fournisseurs en fonction de leur lieu de résidence

Domicile / Office	Paris	Inconnu	Dijon	Bruges	Arras	Autres	Total général
Valet de chambre	35	31	9	1	2	4	82
« De monseigneur »	28	29	5	1	2	4	69
Conseiller	6			5	1		12
Écuyer de cuisine	3						3
Échanson	2					1	3
Écuyer d'écurie	1						1
Écuyer échanson						1	1
Palefrenier	1						1
Panetier	1						1
Total général	**77**	**60**	**14**	**7**	**5**	**10**	**173**

Tableau 29 : les marchands et fournisseurs parisiens intégrés à l'Hôtel ducal (1363-1422)

Identité			1ère apparition (comptabilité)		1ère mention d'un office au sein de l'Hôtel			Dernière mention	
Nom	**Prénom**	**Métier**	**Date**	**Référence**	**Office**	**Date**	**Référence**	**Date**	**Référence**
BASTIEN	Geoffroy	orfèvre	1383	ACO, B 1461, f° 82 v°	valet de chambre	1384	ACO, B 130 v°-131	1387	ACO, B 1467, f° 62
BEAUMEZ (DE)	Pierre	tapissier	1383	ACO, B 1461, f° 82	valet de chambre	1385	ACO, B 1465, f° 64 v°	1412	ACO, B 1571, f° 143 v°
BIEVRE	Étienne	brodeur	1373	ACO, B 1444, f° 49	valet de chambre	1386	ACO, B 1462, f° 67	(†)1419	Mollat, *Comptes généraux, op. cit.*, n° 298
BONNE BAINE	Nicolas	Maçon	1378	ACO, B 1454, f° 81 v°	de monseigneur	1378	ACO, B 1454, f° 81 v°		
BOURGOIGNE (DE)	Jean	cordonnier	1421	ADN, B 1923, f° 159	de monseigneur	1421	ACO, B 1923, f° 149	1422	ADN, B 1927, f° 145
BROUILLART	Perrin	fourreur-pelletier	1410	ACO, B 1560, f° 158 v°	valet de chambre	1414	ADN, B 4088, f° 129 v°-132	1420	Mollat, *Comptes généraux, op. cit.*, n° 1402
CHASSEY (DE)	Jean	apothicaire	1394	ACO, B 1508, f° 112 v°	de monseigneur	1403	ACO, B 1556, f° 77	1407	ACO, B 1556, f° 77
CHASTEAULAIN (DE)	Morisot	fourreur-pelletier	1385	ACO, B 1462, f°68	de Mme	1386	ACO, B 1465, f° 66 v°	1386	ACO, B 1465, f° 66 v°
CLABAUT	Humbert	chapelier	1367	ACO, B 1430, f° 39 v°	de monseigneur	1375	ACO, B 1444, f° 41	1376	ACO, B 1451, f° 45
COILLY (DE)	Jean	peigner	1367	ACO, B 1430, f° 32 v°	de monseigneur	1375	ACO, B 1444, f° 41	1384	ACO, B 1463, f° 74
CUVELET	Poncelet	marchand	1393	ACO, B 1495, f° 1393	écuyer de cuisine	1401	ACO, B 1536, f° 126 v°	1402	ACO, B 1532, f° 267
DARNE	Othe	orfèvre	1382	ACO, B 1457, f° 42 v°	valet de chambre	1396	ACO, B 1508, f° 153 v°	1400	ACO, B 1521, f° 67 v°
DES BORDES	Laurent	marchand	1400	ACO, B 1519, f° 38 v°	valet de chambre	1400	ACO, B 1519, f° 38 v°	1425	ACO, B 1628, f° 177-178 v°
DES CHAMPS	Jean	fauconnier	1383	ACO, B 1461, f° 75 v°	de monseigneur	1387	ACO, B 1475, f° 76	1387	ACO, B 1475, f° 76
DES HANNAPS	Nicolas / Colin	marchand	1390	ACO, B 1481, f° 34 v°	valet de chambre	1391	ACO, B 1486, f° 39 v°	1394	ACO, B 1500, f° 162
DESTAURAN	Thierry	orfèvre	1403	ACO, B 1532, f° 307	valet de chambre	1413	ACO, B 1576, f° 170 v°	1417	ADN, B 1903, f° 130 v°
DOGIERE	Pierrette	Lingère	1396	ACO, B 1508, f° 153	de monseigneur	1396	ACO, B 1508, f° 153		
DORIAC	Renaud	changeur	1396	ACO, B 1511, f° 82 v°	Conseiller	1406	ACO, B 1543, f° 9 v°	1419	ACO, B 1603, f° 7
DU GAL	Benedic	Marchand	1372	ACO, B 1435, f° 1 v°	Panetier	1387	ACO, B 1467, f° 63	1395	ADN, B 1598, f° 11 v°
DU MONT	Philippot	Fourreur	1397	ACO, B 1514, f° 248	valet de chambre	1410	ACO, B 1560, f° 154 v°	1423	ADN, B 1927, f° 26 v°
DU PALAIS	Pasqual	Marchand	1385	ACO, B 1465, f° 72	valet de chambre	1394	ACO, B 1501, f° 46	1399	ACO, B 1517, f° 164 v°

Identité			1ère apparition (comptabilité)		1ère mention d'un office au sein de l'Hôtel			Dernière mention	
Nom	**Prénom**	**Métier**	**Date**	**Référence**	**Office**	**Date**	**Référence**	**Date**	**Référence**
DU TRECH	Arnoul	Brodeur	1391	ACO, B 1486, f° 29	valet de chambre	1411	ACO, B 1570, f° 142 v°	1421	ADN, B 1925, f° 85 v°
DU TRECH	Claus (Nicolas)	Brodeur	1393	ACO, B 1500, f° 122 v°	valet de chambre	1406	ACO, B 1543, f° 153	1408	ACO, B 1558, f° 138 v°
DU VIVIER	Jean	Orfèvre	1367	ACO, B 1430, f° 20	de monseigneur	1376	ACO, B 1451, f° 60 v°	(†)1404	ACO, B 1547, f° 155 v°
ELIOT (Heliot)	Berthelot	Changeur	1386	ACO, B 1462, f° 80 v°	valet de chambre	1387	ACO, B 1467, f° 45 v °	1410	ACO, B 1560, f° 122
					Huissier d'armes	1402	AN, X 1C, 85 C, n° 317		
ESPERNON (D')	André	Changeur	1391	ACO, B 1486, f° 8	valet de chambre	1400	ACO, B 1519, f° 125 v°	1412	ACO, B 1573, f° 37 v°
FLISCO (DE)	Cataigne	Marchand	1392	ACO, B 1500, f° 103 v°	écuyer d'écurie	1398	ACO, B 1514, f° 81-81 v°	1404	ACO, B 1538, f° 35 v°
FORTEBRAS	Jacquot	Marchand	1395	ADN, B 4080, f° 66	valet de chambre	1400	ACO, B 1532, f° 156	1400	ACO, B 1532, f° 156
FROMONT (DE)	Thomassin	Armurier	1421	ADN, B 1923, f° 220	de monseigneur	1421	ADN, B 1923, f° 220		
GAUDE	Jean	Marchand	1402	ACO, B 1526, f° 173	écuyer de cuisine (jusqu'en 1404)	1402	ACO, B 1526, f° 173	1413	ACO, B 1576, f° 7
GIFFART	André	Changeur	1389	ACO, B 1476, f° 4 v°	Échanson	1401	ACO, B 1526, f° 151	1411	ACO, B 1570, f° 155-155 v°
					Valet de chambre	1409	ACO, B 1558, f° 1409		
GONDRY (DE)	Renaud	Changeur	1368	ACO, B 1430, f° 5-5 v°	valet de chambre	1410	ACO, B 11207[1]	(†)1413	ACO, B 1576, f° 34 v°
GUÉRIN	Jean	Changeur	1403	ACO, B 1538, f° 249	Conseiller	1418	Pocquet, *France gouverné, op.cit.*, n° 233		
GUILLAUME	Jean	Épicier	1368	ACO, B 1430, f° 24 v°	valet de chambre	1378	ACO, B 1454, f° 53	1393 († avant 1396)	ACO, B 1495, f° 37
GUILLAUME	Jacques	Épicier	1389	ACO, B 1476, f° 13	valet de chambre	1389	ACO, B 1476, f° 13	1396	ACO, B 1511, f° 74 v°
HAPPART	Gheldequin	Orfèvre	1388	ACO, B 1469, f° 39 v°-40	valet de chambre	1398	ACO, B 1514, f° 48 v°	1418	ADN, B 1903, f° 140-141
JUDOIGNE	Jean	Tapissier	1369	ACO, B 1430, f° 112	de monseigneur	1374	ACO, B 1444, f° 25 v°-26	1384	ACO, B 1463, f° 75 v°
LA GANTIÈRE	Perenelle	Gantier	1373	ACO, B 1438, f° 35 v°	de monseigneur	1374	ACO, B 1444, f° 41	1384	ACO, B 1463, f° 150
LABOUREBIEN	Pierre	Marchand	1386	ACO, B 1465, f° 70 v°	valet de chambre	1397	ACO, B 1514, f° 136	1401	ACO, B 1526, f° 219 v°
LAILLIER (DE)	Michel	Changeur	1396	ACO, B 1511, f° 90	Échanson	1407	ACO, B 1547, f° 90 v°	1418	ACO, B 1601, f° 100

[1] Bernard PROST, *Inventaires mobiliers, t. I, op. cit.*, t. I, p. 457, n. 3.

Identité			1ère apparition (comptabilité)		1ère mention d'un office au sein de l'Hôtel			Dernière mention	
Nom	**Prénom**	**Métier**	**Date**	**Référence**	**Office**	**Date**	**Référence**	**Date**	**Référence**
LAVENANT	Jean	Écrivain	1378	ACO, B 1454, f° 55 v°	de monseigneur	1385	ACO, B 1465, f° 121	1385	ACO, B 1465, f° 121
LE BOULENGIER	Colin	Boucher	1367	ACO, B 1438, f° 3	de monseigneur	1367	ACO, B 1438, f° 3	1403	ACO, B 1532, f° 358 v°-359 v°
LE CLERC	Jean	Chapelier	1384	ACO, B 1461, f° 76	de monseigneur	1384	ACO, B 1463, f° 93 v°	1388	ACO, B 1471, f° 59
LE GORGENT	Yvon	Écrivain	1391	ACO, B 1487, f° 94 v°	de monseigneur	1392	ACO, B 1500, f° 157 v°	1392	ACO, B 1500, f° 157 v°
LE MACON	Henry	Fourreur	1367	ACO, B 1430, f° 34	de monseigneur	1381	ACO, B 1457, f° 35	1383	ACO, B 1461, f° 76
LE MARTIN	Jean	Cordonnier	1407	ACO, B 1554, f° 87	valet de chambre	1407	ACO, B 1554, f° 87	1418	ACO, B 1601, f° 133
LE MONNART	Simon	Fourreur	1385	ACO, B 1465, f° 67 v°	de monseigneur	1385	ACO, B 1465, f° 67 v°	1413	Mollat, *Comptes généraux, op. cit.*, n° 304
LE NORMANT	Jean	Maréchal	1393	ACO, B 1500, f° 97	de monseigneur	1393	ACO, B 1500, f° 97	1404	ACO, B 1560, f° 189 v°
LE PAGE (Berthelot dit)	Pierre	marchand de chevaux	1399	ACO, B 1517, f° 150	Palefrenier	1408	ACO, B 1558, f° 104 v°	1412	ACO, B 1571, f° 151-151 v°
LE TIXERRANT	Adenet	Chapelier	1403	ACO, B 5520, 189 v°	valet de chambre	1410	ACO, B 1558, f° 74	1425	ADN, B 1929, f° 107 v°
LEGOIS	Jean	Boucher	1415	Mollat, *Comptes généraux, op. cit.*, n° 285	de monseigneur	1416	ACO, B 1589, f° 19 v°	1419	Mollat, *Comptes généraux, op. cit.*, n° 3816
LEGOIS	Guillaume	Boucher	1415	Mollat, *Comptes généraux, op. cit.*, n° 285	de monseigneur	1416	ACO, B 1589, f° 19 v°	1419	Mollat, *Comptes généraux, op. cit.*, n° 3816
L'ENFANT	Lembin	heaumier	1405	ACO, B 1543, f° 177 v°	de monseigneur	1405	ACO, B 1543, f° 177 v°	1410	ACO, B 1560, f° 168
LYNANT (DE)	Jean	marchand	1388	ACO, B 1471, f° 3	valet de chambre	1399	ACO, B 1517, f° 170	1402	ACO, B 1532, f° 265 v°-266
MAILLET	Jeannin	Gantier	1394	ACO, B 1500, f° 168	valet de chambre	1400	ACO, B 1526, f° 261 v°	1421	ADN, B 1923, f° 158 v°
MAINFROY	Jean	Orfèvre	1401	ACO, B 1526, f° 244 v°	valet de chambre	1404	ACO, B 5520, f° 89	(†)1417	ADN, B 1924, n° 59403
					Conseiller	1417	Mollat, *Comptes généraux, op. cit.*, n° 7636, 7762		
MALET	Jeannin	poissonnier	1399	ACO, B 1519, f° 156 v°	de monseigneur	1399	ACO, B 1519, f° 156 v°	1408	ACO, B 1554, f° 6 v°
MARTIN (DE)	Guillaume	Tailleur	1397	ACO, B 1514, f° 249	valet de chambre	1397	ACO, B 1514, f° 249	1419	ACO, B 1623, f° 176 v°
MICHAUT	Gautier	cordonnier	1375	ACO, B 1445, f° 51	valet de chambre	1379	ACO, B 1454, f° 62 v°	1405	ACO, B 1543, f° 159

Identité			1ère apparition (comptabilité)		1ère mention d'un office au sein de l'Hôtel			Dernière mention	
Nom	**Prénom**	**Métier**	**Date**	**Référence**	**Office**	**Date**	**Référence**	**Date**	**Référence**
NEUVILLE (DE)	Colin	marchand	1408	ACO, B 1570, f° 282 v°	écuyer de cuisine	1419	Pocquet, *France gouverné, op.cit.*, n° 985	1426	ADN, B 1933, f° 97 v°
ORLANT	Henri	Changeur	1367	ACO, B 1430, f° 31	valet de chambre	1386	ACO, B 1465, f° 71 v°	1408	ACO, B 1554, f° 119 v°
ORLANT	Thomas	Changeur	1405	ACO, B 5520, f° 133 v°	valet de chambre	1407	ACO, B 1547, f° 188	1420	ADN, B 1606, f° 107
					Panetier	1413	ACO, B 1576, f° 123 v°		
PEUTIN	Robin	Orfèvre	1382	ACO, B 1460, f° 93	valet de chambre	1385	ACO, B 1465, f° 71 v°	(†)1391	ACO, B 1495, f° 86 v°
RAPONDE	Dine	marchand	1375	ACO, B 1444, f° 46 v°	Conseiller et maître d'hôtel	1391	ACO, B 1487, f° 3	(†)1414	ACO, B 1576, f° 176
REMONT	Perrin	Orfèvre	1385	ACO, B 1462, f° 76	valet de chambre	1385	ACO, B 1462, f° 98	1396	ACO, B 1508, f° 110
REQUISE	Hanse	Sellier	1412	ACO, B 1571, f° 145	de monseigneur	1418	Mollat, *Comptes généraux, op. cit.*, n° 306	1421	ADN, B 1923, f° 149 v°
RUISSEL	Herman	Orfèvre	1385	ACO, B 1462, f° 77	valet de chambre	1385	ACO, B 1463, f° 98	1402	ACO, B 1538, f° 46 v°
SAGET	Gilet	Orfèvre	1403	ACO, B 1532, f° 268	de monseigneur	1403	ACO, B 1538, f° 43 v°	1405	ACO, B 1543, f° 128 v°
SAINT MOR (DE)	Perrin	apothicaire	1390	ACO, B 1500, f° 87	valet de chambre	1391	ACO, B 1495, f° 32 v°	(†)1413	ACO, B 1576, f° 94
SANGUIN	Guillaume	Orfèvre	1393	ACO, B 1500, f° 193	valet de chambre	1400	ACO, B 1519, f° 160	1422	ADN, B 1927, f° 121
					Échanson	1402	ACO, B 1532, f° 153		
					Conseiller et maître d'hôtel	1420	ADN, B 1920, f° 102		
SAUDUBOIZ	Perrenote	Tailleuse	1388	ACO, B 1471, f° 50	Femme de chambre de Mme	1388	ACO, B 1471, f° 50	1391	ACO, B 1486, f° 39
SAUMUR (DE)	Jean	cordonnier	1367	ACO, B 1430, f° 40	de monseigneur	1367	ACO, B 1430, f° 40	1375	ACO, B 1444, f° 41 v°
VARENNES (DE)	Robin (Robert)	Brodeur	1367	ACO, B 1430, f° 33	valet de chambre	1367	ACO, B 1430, f° 33	(†)1408	ACO, B 1554, f° 98
VAROPEL	Pierre	Marchand	1381	ACO, B 1457, f° 47	valet de chambre	1384	ACO, B 1463, f° 51	(†)1400	ACO, B 1519, f° 67
VILLAIN	Jean	Orfèvre	1406	ACO, B 1547, f° 116	valet de chambre	1406	ACO, B 1547, f° 116	1414	ADN, B 1903, f° 120
YSBARRE	Augustin	changeur	1396	ACO, B 1508, f° 124-124v°	Conseiller	1417	ACO, B 1589, f° 14 v°	1423	ADN, B 1927, f° 116 v°
YVET	Richard	boucher	1394	ACO, B 1501, f° 179	de monseigneur	1394	ACO, B 1501, f° 179	1404	ACO, B 1576, f° 202-202 v°

Tableau 30 : les secrétaires du roi et du duc de Bourgogne (1363-1422)[1]

Nom	Secrétaire du duc : dates de service	Secrétaire du roi : dates de service	Service simultané (O/N)[2]	Duc servi
Aunoy, Guillaume d'[3]	1391	1391	O	Philippe le Hardi
Barraut, Guillaume	1411-1412	1399-1407 ; 1418/08/02	O	Jean sans Peur
Blanchet, Jean	1372-†1385	1359-†1385	O	Philippe le Hardi
Blanchet, Louis	1393-1397	1377-1397	O	Philippe le Hardi
Blanchet, Pierre	1385-†1401	1364-†1401	O	Philippe le Hardi
Calot, Jean	1415-1417	?-1413 ; 1418/08/02- ?	N	Jean sans Peur
Col, Gontier	1387	1381-†1418	O	Philippe le Hardi
Courlon, Pierre de	1394-1403	1401[4]	O	Philippe le Hardi
Dangeul, Pierre	1401-1404	1406	N	Philippe le Hardi
Dangeul, Robert	1385-1398	1386-1394	O	Philippe le Hardi
Des Bordes, Baude	1405-1420	1412 ; 1418/08/02	O	Jean sans Peur
Drosay, Jean de	1408-1419	?-1417 ; 1418/08/02	O	Jean sans Peur
Du Val, Guillaume	1390- ?	1388-1397	O	Philippe le Hardi
Du Val, Jacques	1372-†1388	1376-†1388	O	Philippe le Hardi
Faraz, Jean	1402-1404	1403	O	Philippe le Hardi
Ferron, Pierre	1404[5]	1398-1422	O	Philippe le Hardi
Gente, Guillaume	1412-1420	?-1413 ; 1418/08/02- ?	O	Jean sans Peur
Hue, Jean	1382-1404	1386-1417 ; 1418/08/02- ?	O	Philippe le Hardi
La Poterne, Jean de	1418	1418	O	Jean sans Peur
La Vigne, Jacques de	1412	1412	O	Jean sans Peur
Lamy, Laurent	1388-1403	1394-1404	O	Philippe le Hardi
Le Mol, Jean	1381-†1402	1381-1401	O	Philippe le Hardi
Lobigois, Jean	1418-1419	1418	O	Jean sans Peur
Lombard, Étienne	1412-1426	1409- ?	O	Jean sans Peur, Philippe le Bon
Lombard, Pierre	1416	?-1413 ; 1418/08/02-†1418	O	Jean sans Peur
Manhac, Pierre de	1396	1396-1405 ; 1418/08/02	O	Philippe le Hardi
Marc, George de	1416-1421	1418/08/02-1428	O	Jean sans Peur, Philippe le Bon
Mauregard, Étienne de	1412	1411-1417	O	Jean sans Peur
Milet, Jean	1439-1461	1412-1413 ; 1418/08/02-1435	N	Philippe le Bon
Montaigu, Jean de	1387	1383-†1409	O	Philippe le Hardi
Montreuil, Jean de	1394-1403	1391- ?	O	Philippe le Hardi
Neauville, Guillaume de	1394-1396	1380-1438	O	Philippe le Hardi
Orgelet, Thomas d'	1417-1418	1418/08/02-1419	N	Jean sans Peur
Ostende, George d'	1408-1448	1418/08/02	O	Jean sans Peur
Potier, Jean	1373-†1392	1386-1390	O	Philippe le Hardi
Saint-Omer, Mathe	1396-1401	1405 ; 1418/08/02	N	Philippe le Hardi
Sarrote, Jean	1408-†1420	1418/08/02	O	Jean sans Peur, Philippe le Bon
Scepeaux, Guenier de	1389-1401	1389-1411	O	Philippe le Hardi

[1] Les dates d'exercice ont été déterminées à partir de Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*; Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La cour amoureuse*, *op. cit.* N'a pas été inclus dans cette liste Robert Thoronde, qui est appelé « secrétaire du roi » dans un acte daté de six ans après sa mort ; en revanche ont été intégrés Gontier Col et Pierre Ferron, absents de l'ouvrage de P. Cockshaw, mais que les sources appellent au moins une fois « secrétaire du roi et du duc ».

[2] Bien que tous ces personnages aient servi le roi et le duc de Bourgogne, on a voulu distinguer ceux qui servent leurs deux maîtres en même temps de ceux qui les servent successivement.

[3] Fonctionnaire ducal appelé secrétaire.

[4] ADCO, B 1526, f° 131 v° : « secretaire du roy notre seigneur et de mondit seigneur ».

[5] ADCO, B 1538, f° 124 : « secretaire du roy et de mondit seigneur ».

Nom	**Secrétaire du duc : dates de service**	**Secrétaire du roi : dates de service**	**Service simultané (O/N)**[2]	**Duc servi**
Seguinat, Jean	1412-1434	1418/08/02-1419	O	Jean sans Peur
Sesne, Guillaume de	1409-1418	1418/08/02- ?	O	Jean sans Peur
Talence, Jean de	1409	1419 ; 1423	N	Jean sans Peur
Vie, Jean	1385-1404	1400-1402	O	Philippe le Hardi
Viguier, Guillaume	1399-1414	1412-1413 ; 1418/08/02-1419	N	Jean sans Peur
Vivien, Pierre	1396-1402	1396-1403	O	Philippe le Hardi
Warout, Mathurin	1398-1400	1400-1417	O	Philippe le Hardi
Ysambart, Jacques	1416-1420	1418/08/02-1422	O	Jean sans Peur, Philippe le Bon

Annexe 5 : L'investissement immobilier de la cour à Paris

Tableau 31 : dons effectués par les ducs de Bourgogne en vue d'un achat immobilier à Paris ou dans sa région (1363-1422)

En grisé : principat de Jean sans Peur

Prénom	Nom	Fonction (à la date du don)	Motif du don	Somme (l.t.)	Date	Référence
Jean	AGUENIN	Avocat au Parlement	Pour un hôtel qu'il a acheté à Paris	100	1398/1/12	ACO, B 1514, f° 132-132 v°
Robert	BAILLEUX (DE)	Maître de la chambre aux deniers de Philippe le Hardi	Pour un hôtel qu'il a acheté à Paris	100	1402/1/3	ACO, B 1532, f° 199
Robert	BAILLEUX (DE)	Receveur général de Jean sans Peur	Pour les dommages subis à son hôtel de Sèvre-les-Saint-Cloud	400	1412/1/12	ACO, B 1570, f° 195-195v°
Jean	CHOUSAT	Receveur général de Philippe le Hardi	Pour acheter un hôtel à Paris	500	1401/12/7	ACO, B 1526, f° 181v°
Gontier	COL	Secrétaire du roi et du duc	Pour un hôtel qu'il a acheté à Paris	100	1387/1/23	ACO, B 1465, f° 104
Pierre	COURLON (DE)	Secrétaire (solliciteur)	Pour emménager à Paris où il a été « commis et ordonné par lui [le duc] a poursuivre ses besoingnes devers le roy, ses chambres de Parlement et des comptes, son chancelier et ailleurs a Paris ou mestié sera »	200	1396/6/1	ACO, B 1508, f° 97 ; B 1511, f° 25 v° (commission)
Jacques	COURTIAMBLES (DE)	Chevalier, chambellan	Don d'une maison près de l'hôtel d'Artois (avec Jean de Courcelles ; maison prise à Jean Chousat)	675 (valeur)	1406/10/15	ACO, B 1543, f° 170v
Baude	DES BORDES	Secrétaire	Pour des dommages subis à son hôtel hors de Paris	120	1411/1/6	ACO, B 1560, f° 105-105v
Jaquet	DU BOIS	Fruitier du duc	Pour rebâtir sa maison qui a brûlé à Ablon, près de Paris	30	1399/9/16	BnF, Bourgogne 24, f° 27
Jean	DURANT	Physicien du duc	Pour acheter un hôtel à Paris	1300	1396/2/22	ACO, B 1508, f° 97v
Jean	DURANT	Physicien du duc	Pour avoir hébergé le duc et ses gens dans son hôtel à Paris	400	1403/5/12	ACO, B 1532, f° 210-210v
Jean	FERRY	Valet de chambre	Pour un hôtel qu'il a acheté à Paris	300	1392/9/1	ACO, B 1490, f° 76 ; BnF, Bourgogne, 23, f° 58
Jean	FORTIER	Secrétaire du duc	Pour un hôtel qu'il a acheté à Paris	300	1411/1/2	ACO, B 1560, f° 107
Richard	FOUQUERES	Barbier du duc	Pour une maison qu'il fait faire à Paris	50	1394/1/7	ACO, B 1503, f° 106

Prénom	Nom	Fonction (à la date du don)	Motif du don	Somme (l.t.)	Date	Référence
Joceran	FREPIER	Gouverneur général des finances	Pour acheter un hôtel à Paris	1350	1400/12/20	ACO, B 1519, f° 137v
Philippe	FROMENT	Confesseur	Pour un hôtel qu'il a acheté à Paris	200	1390/2/19	ACO, B 1479, f° 67v
Jean	HUE	Secrétaire	Pour acheter un hôtel à Paris	200	1386/4/25	ACO, B 1462, f° 105
Jean	HUE	Secrétaire (solliciteur)	Pour emménager à Paris, après avoir été commis « a poursuivres doresnavant ses affaires à Paris auprès du roy, sa chancellerie, son conseil et ses chambres de Parlement et des comptes, et ailleurs audit Paris ou besoin sera » le 28 novembre 1388[1].	100	1389/1/21	ACO, B 1475, f° 69
Jean	LA CHAPELLE (DE)	Chevalier, chambellan	Don d'une maison près de l'hôtel d'Artois (avec Jean de Courcelles ; maison prise à Jean Chousat)	675 (valeur)	1406/10/15	ACO, B 1543, f° 170v
Fouquet	LA ROCHE (DE)	Écuyer, chambellan du duc	Pour acheter une maison à Paris	600	1401/5/13	ACO, B 1526, f° 125-125v
Guy	LA ROCHEFOUCAULD (DE)	Chevalier, chambellan du duc	Pour un hôtel qu'il a acheté à Paris « de la voulenté de mondit seigneur »	2000	1395/1/21	ACO, B 1503, f° 77v-78
Pierre	LA ROCHEROUSSE (DE)	Écuyer, chambellan du duc	Pour un hôtel qu'il a acheté à Paris	200	1387/1/29	ACO, B 1467, f° 51v°
Guy	LA TREMOILLE (DE)	Chevalier, chambellan du duc	Pour acheter un hôtel à Paris (don commun avec Elyon de Naillac)	500	1383/5/16	ACO, B 1460, f° 116v°
Pierre	LA TREMOILLE (DE)	Écuyer, chambellan du duc	Pour payer le château de Conflans les Pontoise ou autre terre qu'il voudra acheter « pour accroistre sa chevance »	4000	1388/7/21	ACO, B 1475, f° 65
Estienne	LAMBIN	Écuyer de cuisine du duc, maître de l'artillerie du roi	Pour les dommages subis à son hôtel de Villeneuve-le-Roi	100	1413/3/14	ACO, B 1576, f° 160
Jaques	LE FER (LE)	Procureur au parlement de Paris	Pour un hôtel qu'il a acheté à Paris	100	1400/5/12	ACO, B 1519, f° 148-148v
Guillaume	MARTIN (DE)	Tailleur et valet de chambre	Pour faire construire un hôtel à Paris	100	1410/4/15	ACO, B 1560, f° 69
Geoffroy	MAUPOIVRE	Physicien du duc	Pour acheter un hôtel à Paris	240	1408/1/12	ACO, B 1554, f° 81

[1] Elisa ANNE, « Les ducs de Bourgogne devant le Parlement de Paris », *op. cit.*, p. 356.

Prénom	Nom	Fonction (à la date du don)	Motif du don	Somme (l.t.)	Date	Référence
Jean	MONTAIGU (DE) [l'aîné]	Secrétaire du roi	Pour les travaux de son château de Marcoussis	500	1390/9/14	ACO, B 1479, f° 145
Pierre	MONTBERTAUT (DE)	Receveur général	Pour la moitié d'une maison qu'il a achetée « de la voulenté de mondit seigneur »	750	1395/2/28	ACO, B 1503, f° 95
Elyon	NAILLAC (DE)	Chevalier, premier échanson du roi	Pour acheter un hôtel à Paris (don commun avec Guy de la Trémoille)	500	1383/5/16	ACO, B 1460, f° 116v
François	PASSANT (DE)	Marchand génois	Pour acheter un hôtel à Paris (don commun avec Jean Sac)	1125	1402/9/14	ACO, B 1532, f° 198v
Mahieu	REGNAUT	Maître de la chambre aux deniers	Don d'une maison (issue des confiscations)		1422/10/18	Bourgogne 23, f° 117 v°
Jean	SAC	Marchand génois	Pour acheter un hôtel à Paris (don commun avec François de Passant)	1125	1402/9/14	ACO, B 1532, f° 198v
Jean	SARROTE	Secrétaire du duc	Pour compenser les dommages subis par ses domaines situés au finage de Paris	200	1418/10/7	Pocquet du Haut-Jussé, *France gouvernée*, *op. cit.*, p. 116, n° 238.
Jean	SAULX (DE)	Secrétaire et audiencier de la chancellerie ducale	Pour compenser les pertes de ses biens à Gentilly	(remise sur un monnayage)	1418/9/5	Bourgogne 57, f° 73
Jean	SAULX (DE)	Secrétaire du duc	Pour compenser les pertes de ses biens à Gentilly	300	1411/1/2	ACO, B 1560, f° 107
Jean	SAULX (DE), seigneur de Courtivron	Chancelier	En compensation du loyer payé à Paris pendant 4 ou 5 ans, et pour acheter un hôtel	2000	1410/4/18	ACO, B 1560, f° 102-102v
Claus	TABORIN	Ménestrel	Pour une maison achetée à Paris	50	1385/1/2	ACO, B 1463, f° 131
Robert	THOROUDE	Secrétaire	Pour une terre achetée à Bobigny	500	1392/7/23	ACO, B 1500, f° 77v
Nicolas	VERTUS (DE)	Confesseur du duc	Pour les travaux de sa maison rue Mauconseil	500	1403/5/18	ACO, B 1532, f° 364-364v
Guillaume	VIENNE (DE), seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix	Chevalier, chambellan du duc	Pour acheter un hôtel à Paris	2000	1409/1/21	ACO, B 1556, f° 60
Guillaume	VIGUIER	Secrétaire du duc	Pour les dommages subis par son hôtel à Issy	500	1410/11/22	ACO, B 1560, f° 98v
Jean	WATIGNIES (DE)	Chapelain du duc	Pour acheter une maison à Paris	100	1398/2/2	ACO, B 1517, f° 133v

Tableau 32 : localisation des hôtels des officiers de la cour de Bourgogne avant 1419

Nom	Prénom	Fonction	Localisation	Date	Source
Canard	Jean	Chancelier de Bourgogne	Rue Saint-André des Arts	Jusqu'en 1407 (†)	Voir chapitre 2, p.146.
Chartres (de)	Jean	Premier chapelain	« Au palais »	1399	Cf. chapitre 2
Conflans (de), maître	Jean	Concierge de l'hôtel de Conflans	Rue porte au Coquillier et rue aux Prouvaires, devant Saint-Eustache Martelet Saint-Jean	1399 1419	AN, S*1254, f° 32 v°, 105, 138 v° AN, S* 1257[4], f° 54.
Du Rup	Jean	Valet de chambre, échanson	Rue Saint-Germain-l'Auxerrois (près de la Saunerie)	1399-1419	S* 1254, f° 66 S* 1257[4], f° 23 v°
Durant	Jean	Physicien du duc	« Rue traversaine appellee rue des escuz », ancienne maison de Montbertaut	1399	AN, S*1254, f° 29 v°
			Cloître Notre-Dame	1402	Cf. chapitre 2
Ferron	Pierre	Secrétaire du roi et du duc	Rue Porte au Coquillier	Avant 1419	AN, S* 1257[4], f° 57 v°
Fontenay (de)	Nicolas	Conseiller, gouverneur des finances	Maison à la porte Saint-Honoré	1373	AN, S*1253, f° 7
			A la Croix du Tiroir	1385	AN, JJ 128, n° 82.
Fouquart	Hainsselin	Huissier de salle	Rue Mauconseil	1412	AN, JJ 166, n° 353, 12 mars 1412 (n. st.).
Frepier	Joceran	Gouverneur des finances	Hôtel de la Garde-Dieu, près de la porte Comtesse, face à l'hôtel	1400	Cf. ci-dessus, p. 356.
			Petite Truanderie (maison à l'image Saint-Antoine)	? [entre 1391 et 1437]	BnF, ms. fr. 8611, f° 84
Froissart de Voyenne	Maître Thomas	Médecin du duc	Rue des Noyers (rive gauche)	Avant 1396[1]	AN, S*1254, f° 82 et f° 83 v°
Gerson (de)	Jean	Aumônier	Collège de Navarre ou cloître Notre-Dame	v. 1397	Cf. chapitre 2
Hanon	Huet	Receveur général	À la Croix du Tiroir	Avant 1374	ACO, B 1445, f° 75-75 v°
Hez (de)	Jean	Sommelier de l'échansonnerie	Rue aux Prouvaires	1373-1399	AN, S* 1253, f° 14 v°. AN, S* 1254, f° 29. AN, S* 1257[4], f° 39.
Hue	Jean	Secrétaire	Cloître Notre-Dame	1398	Cf. chapitre 2
Jaucourt (de)	Philippot	Écuyer échanson du duc	À la porte Montmartre, dans la ville[2]	1399	AN, S* 1254, f° 13, 160 v°
La Heuse	Robert, dit le Borgne de		Rue au Lion, hôtel dont le jardin est contigu à celui de l'hôtel d'Artois	1395	ADN, B 1856, n° 51 386
La Motte (de)	Gillequin	Garde des joyaux, sommelier de	Rue aux Prouvaires[3]	1399	AN, S*1254, f° 27 v° et 28 v°.

[1] Il est mort au cours de l'expédition de Turquie où il avait accompagné le comte de Nevers. Laurie BAVEYE, « Personnel médical et art de la médecine à la cour des ducs de Bourgogne Valois (1363-1482) », *op. cit.*, annexes, vol. I, p. 88.

[2] « La vielle maison des Augustins et les terres dehors la bastide, qui sont a la femme Philippe de Jeucourt, escuier », veuve d'Étienne Braque (*Ibid.*, f° 132).

[3] Il possède trois maisons dans cette même rue, dont deux lui appartiennent « à cause de sa femme ». La troisième est alors occupée par le receveur du roi. Sa veuve occupe toujours une maison rue des Prouvaires en 1419 : AN, S* 1257[4], f° 10 v°.

Nom	Prénom	Fonction	Localisation	Date	Source
		corps	Rue de Guernelle[1]	1399	AN, S* 1254, f° 164 v°
La Trémoille, de	Guillaume	Maréchal de Bourgogne	Rue Platrière – rue de la Porte au Coquelier	Jusqu'en 1396	AN, S* 1254, f° 11
La Trémoille, de	Guy	Chambellan	Rue des Bourdonnais	Jusqu'en 1396	Voir chap. 1.
Lamy	Laurent	Secrétaire	Rue de la Mortellerie	[jusqu'à sa mort v. 1414][2]	BnF, ms. fr. 8611, f° 56 v°
Le Fer (M^{e})	Jacques	Procureur du duc au Parlement	Rue Raoul Roissole (= rue du Jour)	1399	AN, S* 1254, f° 34
Luxembourg (de), comte de Saint-Pol	Waleran		Rue du Four et rue Traversaine[3]	Avant 1399	AN, S* 1254, f° 24-24 v° et 30.
			Rue d'Autriche[4]	1399-1419	AN, S*1254, f° 122 AN, S*1257[4], f° 1 v°
			inconnu[5]	v.1401	
Martin	Guillaume	Tailleur de robes	Rue de la Charronnerie ; rue de la Ferronnerie	? [entre 1391 et 1437]	BnF, ms. fr. 8611, f° 95; f° 98-98 v°
Montbertaut (de)	Pierre	Receveur général, puis conseiller	Rue de Neelle – des Étuves	1399	Cf. chapitre 2
Morel	Étienne	Contrôleur de l'hôtel ducal	Rue Bertin Porée, au coin sud de la rue Jean Lointier, maison dite « aux trois pas de degrez »[6]	1399-1419	AN, S* 1254, f° 60 AN, S* 1257[4], f° 21
Munier	Philippe, dit Jossequin	Garde des joyaux, sommelier de corps	À proximité de l'hôtel d'Artois	1412	ACO, B 1576, f° 92-92 v°[7]
Paillart	Philibert	Conseiller du duc	Siège aux déchargeurs	1373	AN, S* 1253, f° 28
Piot	Jean	Sommelier de l'échansonnerie	Rue aux Prouvaires[8]	1399	AN, S* 1254, f° 29.
Pons (sire de)	Renaud	Conseiller, chambellan	Rue Vieille du Temple	1408	AN, JJ 162, n° 139.
Pontaillier (de)	Charlot	Valet de chambre	Rue de l'Arbre Sec et rue de Bethisy	1399	AN, S* 1254, f° 61-61 v°, 70, 176 v°.
Prevost, dit Fouet	Jean	Valet de chambre et garde de la tapisserie	Rue Mauconseil	1412	AN, JJ 166, n° 353, 12 mars 1412 (n. st.).
Saint-Benoît (de)	Guibert	Écuyer, échanson	Bourg Saint-Germain, rue de la Blanche Oye	1400	F. Lehoux, *Le Bourg Saint-Germain*…, p. 97, 355.

[1] Il s'agit d'au moins trois maisons, ayant appartenu à maître Pierre de Sens, dont Gillequin de la Motte est propriétaire « à cause de sa femme ».
[2] C'est son fils Guillaume qui hérite de la propriété.
[3] Ces maisons sont ensuite en la possession de Guillaume de Naillac.
[4] Adolphe BERTY, *Topographie historique du vieux Paris. Région du Louvre et des Tuileries. T. 1*, Paris, Impr. nationale, 1885, p. 12-13.
[5] Vers 1401, Waleran de Luxembourg fait payer 500 francs à maître Raoul Witart, clerc de la chambre des comptes, pour une maison qu'il a acquise de lui : ADN, B 3330, f° 161.
[6] Il s'agit d'une maison ayant auparavant appartenu à Jean de Vienne, amiral de France. Elle passe à la mort d'Étienne à Guillaume de Buymont, nouvel époux de sa veuve : AN, S*1255, f° 108-108 v°.
[7] Un mandement d'avril 1412 (n.st.) fait payer 2 francs à « certains paveurs qui avoient pavé certaine partie du pavement estant en la petite court de l'ostel ou demeure ledit Philippe [Musnier] pres de l'ostel d'Artois » ADCO, B 1576, f° 92-92 v°.
[8] Sa veuve, Ysabeau (cf. ADCO, B 1538, f° 147) y habite encore en 1419 : AN, S* 1257[4], f° 38 v°.

Nom	Prénom	Fonction	Localisation	Date	Source
Saulx (de)	Jean	Chancelier du duc	Rue de Bethisy (en face de l'angle avec la rue au Cerf)[1]	Dès 1410 ? Attesté en 1419 1423	AN, S* 1257[4], f° 21. Sauval, t. III, p. 312
Taborin	Claus	Ménestrel	Rue Mauconseil	1383-1404	BnF, Ms. fr. 8611, f° 88 v°
Trichart	Robin	Valet de chambre	Rue de la Croix du Trahoir	1373-1399	AN, S* 1253, f° 6 v° AN, S* 1254, f° 15
Varopel	Pierre	Receveur général	Place aux Marchands	1399	AN, S*1254, f° 69, 120
Vergy (de) (« le seigneur de Vergy »)	Jean	Chambellan, conseiller, maréchal de Bourgogne	Rue Coqhéron	Avant 1419	AN, S* 1257[4], f° 56
Vienne (de), seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix	Guillaume	Chambellan	Rue des Deux Portes[2]	1399	AN, S* 1254, f° 57.
			Rue Platrière	1419	AN, S*1257[4], f° 57
Wavrin (de)	Robert	Chambellan	Rue de la porte au Coquelier, dans la ville	Avant 1399	AN, S*1254, f° 32[3]

Tableau 33 : localisation des hôtels des officiers de la cour de Bourgogne après 1419

Nom	Prénom	Fonction	Localisation	Date	Source
Ailly (d')	Raoul	Chambellan du duc	Rue Montorgueil, ayant issue rue de Montmartre[4]	Après 1419	AN, S* 1255, f° 69
Bailleux (de)	Robert	Maître de la chambre aux deniers	Location rue des Poulies. Maison du cygne blanc rue des Fossés-Saint-Germain, à l'angle de la rue des Poulies	1423	Sauval, t. III, p. 311. D. Prevost, *Le personnel…*, op. cit., t. V, p. 41-42, n° 16[5].
Des Bordes	Laurent	Valet de chambre, concierge de l'hôtel d'Artois	Rue de Neelle	1419	AN, S*1257[4], f° 8
Doriac	Renaud	Conseiller du duc (passe ensuite dans l'administration royale)	Ancienne maison de Jean Raguier au cloître Saint-Germain-l'Auxerrois Maison aboutissant par derrière à la maison de Mahiet Regnaut (située rue Saint-Germain-l'Auxerrois)	1422	Sauval, *op.cit.*, t. III, p. 286. BnF, Bourgogne 23, f° 117 v°
Fontenay (de)	Pierre	Chambellan du duc	Près de l'hôtel Saint-Pol	1419	AN, J 154, n°10

[1] Il s'agit de la maison qui appartenait en 1399 au connétable de France Louis de Sancerre. Elle passe ensuite à une date indéterminée à Philibert de Montjeu, évêque de Constance. AN, S* 1254, f° 61 ; S* 1255, f° 109 v°-110. Dans le compte de confiscation de 1423, on trouve mention d'une « grande maison scise rue du Chasteau-festu, qui fut a Jean Pinagot, aboutissant par derriere aux maisons qui etoient a Mre Jean de Saulx, jadis chancelier de Mr de Bourgogne » : Henri SAUVAL, *Histoire et recherche, op. cit.*, t. III, p. 312.

[2] « III maisons qui sons aux hoirs feu mons Jehan de Vienne admiral de France, et furent au conte de Salebruche, et furent maistre Guillaume de Reims, doivent a ce terme de fons de terre, a present sont au sire de Saint George, V s.p. »

[3] « Devant la croiz neufve, les maisons maistre Guillaume de Millerat, qui furent monseigneur de Waverin, a la Rose, devant la Coix neufve, et furent au vicomte de Meleun ».

[4] Il s'agit en 1489 d'un « corps d'hostel assis en la rue de Montorgueil contenant divers edifices et louages qui fut maistre Charles Maillart, et fut maistre Bertault Quentin, et fut Raoul d'Ailly, par avant Raoulet du Pré, a l'ymage sainct Martin », là où en 1399 ne se trouvait que « la granche Raoulet du Pré »

[5] Il a son obit dans la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour avoir donné au chapitre cette maison à l'enseigne du Cygne blanc, qu'il avait lui-même reçue en 1423.

Nom	Prénom	Fonction	Localisation	Date	Source
Guilbaut	Guy	Trésorier	Quartier Bridault (Sainte-Avoie)	1421	J. FAVIER, *Les Contribuables*, p. 180, A 844.
			Rue Saint-Sauveur	1423	A. LONGNON, *Paris pendant la domination*, p. 71
Juilly	Philippot	Valet tranchant	Près de l'hôtel Saint-Pol	1418	AN, JJ 170, n° 239
Le Conte	Jean	Chirurgien	Rue de la Tixeranderie, au coin de la rue Vieille du Temple	Avant sa mort en 1433	BnF, ms. fr. 8611, f° 32
Le Fer (M^e^)	Jacques	Procureur du duc au Parlement	Rue Jean le Mire (= rue du Jour) ; porte au Coquelier	1419	AN, S* 1257[4], f° 12-12 v°
Morel	Étienne	Contrôleur de l'hôtel ducal	Rue de l'Arbre Sec (hôtel confisqué à Robert de Tuillières)	1419	TUETEY, *Journal d'un bourgeois, op.cit.*, p. 93, n. 1
Neauville (de)	Martin	Valet de chambre	Rue du Four	1419	AN, S* 1257[4], f° 9 v°
			Rue des Prouvaires	1419	AN, S* 1257[4], f° 11
Pressy (de)	Jean	Conseiller du duc	Rue de Tirechappe	v. 1416-1429	AN, S 1121, 5^e^ liasse, carton n° 13, fief de Tirechappe
Pressy (de), seigneur du Mesnil	Jean	Conseiller du duc	Près de l'hôtel Saint-Pol	1419	AN, J 154, n°10
Regnaut	Mahieu	Maître de la chambre aux deniers	Rue Saint-Germain l'Auxerrois	1422	BnF, Bourgogne 23, f° 117 v°
Saint-Omer (de)	Mathe	Secrétaire du duc	Hôtel du Lion Rouge « autour des halles ou marchié aux porées »	1427	Longnon, *op. cit.*, p. 253[1]
Saulx (de)	Jean	Chancelier du duc	Rue de Bethisy (en face de l'angle avec la rue au Cerf)[2]	1419 1423	AN, S* 1257[4], f° 21. Sauval, t. III, p. 312
Thuin	Jean	Cordonnier du duc	Rue Saint-Honoré	1433	MIROT, L., « Un inventaire des fondations… », *op. cit.*, n° 58.

[1] Sa belle-fille Jacquette Fresnelle en hérite et y habite encore en 1437 – elle est alors veuve de M^e^ Jean de Talence : BnF, ms. 8611, f° 17 v°.

[2] Il s'agit de la maison qui appartenait en 1399 au connétable de France Louis de Sancerre. Elle passe ensuite à une date indéterminée à Philibert de Montjeu, évêque de Constance. AN, S* 1254, f° 61 ; S* 1255, f° 109 v°-110. Dans le compte de confiscation de Mention d'une « grande maison scise rue du Chasteau-Festu, qui fut a Jean Pinagot, aboutissant par derriere aux maisons qui etoient a M^re^ Jean de Saulx, jadis chancelier de Mr de Bourgogne » : Henri SAUVAL, *Histoire et recherche, op. cit.*, t. III, p. 312.

Annexe 6 : Les dons ducaux aux Parisiens

Tableau 34 : les dons des ducs de Bourgogne à des universitaires parisiens (1363-1422)

Nom	Qualité	Montant du don	Motif du don	Date (n.st.)	Source
Achery, M^e^ Jean d'	Maître en art et licencié en théologie	30 fr.	Pour faire sa fête d'être maître en la faculté de théologie	1401/1/26	ACO, B 1532, f° 223 v°
Autriche, Jean d'	Licencié en théologie	50 fr.	Pour faire sa fête de maître en théologie	1397/3/12	ACO, B 1507, f° 62
Bardet, frère Simon	De l'ordre des frères prêcheurs	10 fr.	« pour faire son fait de sa mestrise »	1376/5/5	ACO, B 1451, f° 26 v°
Bompere, Jean	Conseiller du duc	50 fr.	Pour faire sa fête de maître en théologie	1420/10/26	ADN, B 1923, f° 83
Bout, Jean	Recteur de l'université	1 queue de vin	Pour faire sa fête	1412/12	ACO, B 1573, f° 34
Boydre, M^e^ Michel	Écolier demeurant à Paris	40 fr.	Sans précision	1396/03/26	ACO, B 1508, f° 99
Boydre, M^e^ Michel	Clerc et familier du duc	100 fr. par an (pension)	Pour ses études de théologie	1396-1403	ACO, B 1508, f° 39, 99 ; B 1538, f° 70 v°-71
Bruillot, Jean	« de l'université de Paris »	Un poinçon de vin	« pour certaine causes » secrètes	1411/6/2	ACO, B 1570, f° 233 v°-234
Cadart, Jean	Maître ès arts et licencié en médecine	25 fr.	« pour avoir une queue de vin a faire sa feste de la science de medicine »	1412/5/8	ACO, B 1571, f° 96 v°
Chaillon, Dominique	« de l'université de Paris »	Un poinçon de vin	« pour certaine causes » secrètes	1411/6/2	ACO, B 1570, f° 233 v°-234
Chappuisot, frère Étienne	Bachelier en théologie, de l'ordre des prêcheurs, du couvent de Poligny	50 fr.	Pour sa fête de docteur en théologie	1419/12/4	Mollat, *Comptes généraux, op.cit.*, n° 5166
Chappuisot, frère Étienne	Bachelier en théologie, de l'ordre des prêcheurs, du couvent de Poligny	40 fr.	« pour lui aidier a faire sa licence, laquelle il entend prouchainement faire a Paris »	1419/6/10	Mollat, *Comptes généraux, op.cit.*, n° 202
Cheveigney, frère Jean de	Du couvent des frères mineurs de Dijon, « a present lisant a Paris en la fauculté de theologie »	40 fr.	Pour faire sa fête d' « estre promeuz en la dicte faculté »	1376/04/12	ACO, B 1451, f° 82
Cochet, Pierre	Bachelier en art, fils de Guiot Cochet, valet de chambre du duc	12 fr.	Don pour faire sa fête de bachelier	1396/3/10	ACO, B 1532, f° 186 v°
Cauchon, Pierre	« de l'université de Paris »	1 poinçon de vin	« pour certaine causes » secrètes	1411/6/2	ACO, B 1570, f° 233 v°-234
Crace, M^e^ Thomas de	Bachelier en théologie	22 fr. 10 s.t.	« pour parfaire son fait et estre maistre en la dite science de theologie »	1395/12/19	ACO, B 1508, f° 99
Du Jardin, M^e^ Robert	Clerc étudiant à Paris	100 fr. (avec Jean la Dourie)	Pour services rendus	1396/1/8	ACO, B 1508, f° 99 v°

Nom	Qualité	Montant du don	Motif du don	Date (n.st.)	Source
Du Jardin, M^e^ Robert	Astronome	100 fr. (avec Jean la Dourie)	Pour services rendus	1396/4/16	ACO, B 1511, f° 60 v°
Durant, Jean	Physicien du duc, licencié en médecine	100 fr.	« Pour faire la feste de son premier maistrement et commencement en medicine »	1386/8/7	ACO, B 1465, f° 100 v°
Ferré, Guillaume	« de l'université de Paris »	1 poinçon de vin	« pour certaine causes » secrètes	1411/6/2	ACO, B 1570, f° 233 v°-234
Fiot, M^e^ Jean	Maître d'école du dauphin	40 fr.	Pour ses services au dauphin, au duc et pour faire sa fête de maître en théologie	1400/12/16	ACO, B 1517, f° 138 v°
Franc (François), Dominique	Maître ès arts, bachelier en théologie, recteur de l'université de Paris	2 queues de vin	« pour certaines causes secretes »	1412/12/10	ACO, B 1573, f° 34
Frère Richard	Général de l'ordre des cordeliers de Dijon, licencié en théologie	20 fr.	Pour faire sa fête de docteur en la dite faculté	1406/04/6	ACO, B 1543, f° 111
Furnes, Jean de	Chevaucheur du duc	6 fr.	Pour la fête de son fils, écolier, fait bachelier	1392/12/3	ACO, B 1495, f° 99
Germain, Jean	Natif du pays de Bourgogne	25 fr. /an pendant 4 ans	Pour continuer ses études à la faculté de théologie	1422/6/6	ACO, B 1623, f° 93 v°
Gerson, Jean	Bachelier en théologie, aumônier du duc	50 fr.	« pour consideracion des merites de sa personne et que bien briesvement devoit estre licencié en la dite science »	1392/12/12	ACO, B 1495, f° 48 v°
Gossuin, Jean	Clerc de chapelle du duc	6 fr.	Pour ses dépenses « a estre bachelier en la faculté des ars »	1412/4/23	ACO, B 1570, f° 197 v°
Guiot, Jean	« de l'université de Paris »	1 poinçon de vin	« pour certaine causes » secrètes	1411/6/2	ACO, B 1570, f° 233 v°-234
Jacques (frère)	Religieux de Cîteaux, bachelier en théologie	20 fr. (avec Dimenche de Troies)	Pour les frais « que il leur convient faire a leurs secons commencemens en theologie »	1383/6/30 (quittance)	ACO, B 1461, f° 106
La Dourie (La Dorée), M^e^ Jean	Clerc étudiant à Paris	100 fr. (avec Robert du Jardin)	Pour services rendus	1396/1/8	ACO, B 1508, f° 99 v°
La Dourie (La Dorée), M^e^ Jean	Astronome	100 fr. (avec Robert du Jardin)	Pour services rendus	1396/4/16	ACO, B 1511, f° 60 v°
La Dourie (La Dorée), M^e^ Jean	Clerc étudiant à Paris	100 fr. (pension)	Retenu comme clerc du duc	1396-1404	ACO, B 1508, f° 39 ; B 1517, f° 53 v°
Le Cesne, Guillaume	Secrétaire du duc	100 fr. (pension)	« pour ce que le dit maistre Guillaume est encore a l'estude par l'ordonnance de mondit seigneur ou il a grant desir de demourer »	1412/2/6	ACO, B 1471, f° 37 v°-38.

Nom	Qualité	Montant du don	Motif du don	Date (n.st.)	Source
Le Cosne, M^e^ Guillaume	licencié en théologie, notaire et secrétaire du roi	50 fr.	Pour faire sa fête de maître en théologie	1420/10/26	Mollat, *Comptes généraux, op.cit.*, n° 5167
Le Tixerant, Gilles	« de l'université de Paris »	1 poinçon de vin	« pour certaine causes » secrètes	1411/6/2	ACO, B 1570, f° 233 v°-234
Mareschal, Thomas	Maître en théologie	1 poinçon de vin	Pour faire sa fête	1413/2/23	ACO, B 1576, f° 193 v°
Martroy, M^e^ Flament de	Licencié en théologie	33 fr. 15 s.t.	Pour un sermon devant le duc le jour de la Saint-Antoine 1395, et pour faire sa fête de maître en théologie	1396/1/18	ACO, B 1508, f° 98 v°
Petit, Dominique	Maître en théologie	1 poinçon de vin	« pour certaine causes » secrètes	1411/6/2	ACO, B 1570, f° 233 v°-234
Petit, Jean	Maître en théologie	100 écus	Préparation de la justification du tyrannicide	1408/3/1	ACO, B 1554, f° 69 v°-70
Pignon, Laurent	Confesseur du comte de Charolais	1 poinçon de vin	Pour faire sa fête de maître en théologie	1413/1/4	ACO, B 1576, f° 194
Pise, Jean de	« de l'université de Paris »	1 poinçon de vin	« pour certaine causes » secrètes	1411/6/2	ACO, B 1570, f° 233 v°-234
Ploust, Pierre	Maître en théologie	100 fr.	Pour faire sa fête à Paris de sa maîtrise	1394/1/19	ACO, B 1500, f° 76 v°
Rainier, M^e^ Romand	Bachelier en théologie	Un hanap d'argent doré	?	1411/04/14	ACO, B 1562, f° 51-51 v°
Rosier, Guillaume	Frère prêcheur	20 fr.	Pour faire sa fête de maîtrise en théologie	1387/1/9	ACO, B 1467, f° 61
Sacquespée, Jacques	Maître en médecine	22 fr. 10 s.t.	Pour faire sa fête	1398/9/10	ACO, B 1514, f° 162 v°
Scatter, Henri	Recteur de l'université de Paris	30 fr.	« pour aucunes causes »	1410/11/29	ACO, B 1560, f° 95-95 v°
Scatter, Henri	Recteur de l'université de Paris	22 fr. 10 s.t.	Pour faire sa fête en médecine	1410/9/12	ACO, B 1560, f° 89 v°
Tournay, M^e^Regnaut	Écolier, étudiant à Paris	100 fr.	« pour estre a l'estude et faire certaines choses que mondit seigneur lui a ordonné et anchargié faire a Paris »	1396/9/19	ACO, B 1511, f° 61 v°
Tournay, M^e^Regnaut	Écolier, étudiant à Paris	100 fr.	Pour faire « certaines choses secrettes »	1398/3/17	ACO, B 1514, f° 283
Troies, Dymenche de	Religieux de Cîteaux, bachelier en théologie	20 fr. (avec « frere Jacques »	Pour les frais « que il leur convient faire a leurs secons commencemens en theologie »	1383/6/30 (quittance)	ACO, B 1461, f° 106
Villiers, M^e^Jean de	Maître en arts et licencié en théologie	50 fr.	Pour faire sa fête	1396/1/20	ACO, B 1508, f° 99 v°
Voyenne, M^e^ Pierre Biert de	Maître en art, licencié en médecine, neveu de M^e^ Thomas Froissart de Voyenne, physicien du duc	40 fr.	Pour les services de son oncle, et pour faire sa fête de sa maîtrise de médecine	1398/7/14	ACO, B 1514, f° 137-137 v°
Zélande, Robert de	Maître ès arts		Pour fêter l'obtention de sa maîtrise (don du comte de Nevers)	1399 (v.)	Mirot, « Jean sans Peur », *op.cit.*, p. 160.

Tableau 35 : enfants parrainés à Paris par les ducs Valois de Bourgogne (1363-1422)

Nom des parents	Qualité	forme du don	Montant	Présence du duc	Date	Source
? « un filleul de monseigneur, de Saint Clou, apellé Jehan Philippe, […] pour avoir ses neccesitez a l'escole »			10 fr.	?	1378/5/17	ACO, B 1452, f° 66
? « une povre femme de Bondiz […] pour lui aidier a relever d'un enffent que elle enffenta, lequel ledit monseigneur fist tenir en son nom »			10 fr.	Non	1383/10/25	ACO, B 1461, f° 119
Barbery, Guillaume	Écuyer d'écurie	Un hanap et une aiguière d'argent	?	Jean sans Peur	1409/02	BnF, Bourgogne 56, f° 102
Bataille, Nicolas	Tapissier	Un gobelet et une aiguière d'argent doré	55 fr. 12 s.t.	Non	1393/2/9	ACO, B 1495, f° 55
Beaujeu, Symonnet et Jeanne de	Habitants de Paris	(don en numéraire pour le mariage de leur fille)	100 fr.	?	1395/8/28 (date du don ; la date du baptême est inconnue)	ACO, B 1503, f° 114-114 v°
Blanchet, Jean	Secrétaire du roi et du duc	Coupes, pour le baptême de sa fille, levée par la duchesse	Env. 55 fr.	Marguerite de Male	1370/2/2	ACO, B 1435, f° 95
Boucher, Guillaume	Physicien du duc	Un gobelet et une aiguière d'argent doré	75 l. 2 s. t.	Non	1396/4/3	BnF, Bourgogne 23, f° 23
Chanteprime, Jean	Conseiller du roi	Offrande	5 fr. 16 s. 11 d.t.	Jean sans Peur	1404/3	ACO, B 5520, f° 80-80 v°
Chantermerle, Taupin de	Chambellan du roi et du duc	Six hanaps d'argent doré et une aiguière	152 l. 6 s. 10 d.t.	Philippe le Hardi	1388/5/27	ACO, B 1471, f° 9 v°
Charenton, Jean	Secrétaire du roi	Vaisselle d'argent	80 fr.	Non	1418/10/14	Mollat, *Comptes généraux*, n° 228
Claux	Ménestrel du roi		22 fr. 10 s.t.	Non	1402/12/8	ACO, B 1532, f° 181
Corbie, Arnaud de	Chancelier de France	Offrande	11 fr. 5 s.t.	Jean sans Peur	1411/11/12	ACO, B 1570, f° 97 v°
Culdoe, Jean	Prévôt des marchands	Une aiguière d'argent	56 fr. 8 s. 9 d.t. et 8 fr. aux nourrices	Philippe le Hardi	1367/5/18	ACO, B 1430, f° 28 v°, 41
Du Drac, Jean	Avocat au Parlement, maître des requêtes du duc	Une patenôtre d'or et un hanap d'argent	175 l.t.	Philippe le Hardi	1397/08/18	BnF, Bourgogne 23, f° 54 v°.
Du Vivier, Jean	Orfèvre du roi et du duc	Un hanap et une aiguière d'argent	135 fr. 8 s. 9 d.p.	Philippe le Hardi	1393/8/3	ACO, B 1500, f° 109
Estouteville, Jeannet d'	Conseiller du roi	Un hanap, une aiguière et deux bassins d'argent	118 fr. 8 s. 9 d.t.	Philippe le Hardi	1399/4/6	ACO, B 1517, f° 167

Nom des parents	Qualité	forme du don	Montant	Présence du duc	Date	Source
Fontenay, Nicolas de	Gouverneur des finances ducales, trésorier de France	Une coupe, une aiguière et un gobelet dorés	113 fr. 12 s. 6 d.t.	Non (Mme de Beauval, au nom de la duchesse)	1382/1/5	ACO, B 1460, f° 94
Gondry, Renaud de	Marchand, maître des monnaies	Six hanaps et une aiguière d'argent doré	64 fr.	Non	1390/7/4 (quittance)	ACO, B 1481, f° 7 v°
Guillaume, Jacques	Épicier et valet de chambre du duc	Un gobelet d'argent	20 fr.	Philippe le Hardi	1395/5/7	ACO, B 1501, f° 54
La Rivière, Bureau, seigneur de	Chambellan du roi	Un gobelet et une aiguière « de façon de roses taillié », six tasses d'argent à émaux et deux aiguières	393 fr. 15 s.t.	Philippe le Hardi	1381/12/1	ACO, B 1460, f° 91 v°
Michaut, Gautier[1]	Cordonnier et valet de chambre du duc	Non précisé	10 fr.	Non	1383/1/24	ACO, B 1460, f° 20 v°.
Orgemont, Guillaume d'	Écuyer panetier du duc	Un fermail d'or « en guise de pavillon et une damme dedens » garni de pierreries	190 fr.	Philippe le Hardi, avec Louis, duc de Bourbon	1388/06/18	ACO, B 1471, f° 4 v°
Orlant, Henri	Orfèvre, valet de chambre du duc	?	?	?	?	ACO, B 1538, f° 119 v°-120[2]
Paillart, Philibert	Président au Parlement de Paris	Deux gobelets d'argent doré	79 fr. 17 s. 6 d.t.	Marguerite de Male	1381/8/9	ACO, B 1457, f° 43
Raillart, Jean	Chevalier du guet de Paris	Six tasses d'argent	49 l. 9 s. mon. de Flandre de 40 gros/£ , et 6 écus d'or aux nourrices	Philippe le Bon	1424/3/1 (quittance)	ADN, B 1929, f° 106
Rolin, Nicolas	Avocat au Parlement	Vaisselle d'argent	60 écus	Non	1408/5/16 (quittance)	ACO, B 1556, f° 88
Ruilly, M[e] Jacques de	Conseiller au Parlement	Un hanap et une aiguière	48 fr. 14 s. 9 d.t.	Non	1404/1/3	ACO, B 5520, f° 132
Sevrey, Pierre de	Écuyer de la reine	Un hanap d'argent	60 fr. 22 s.t.	Non	1410/2/12	ACO, B 1560, f° 138
Tourmont, Jean de	Habitant de Saint-Germain-en-Laye	(don en numéraire)	22 fr. 5 s.t.	Non	1402/12/8	ACO, B 1532, f° 181
Viguier, Guillaume	Secrétaire du duc	Six tasses d'argent	80 fr.	Jean sans Peur	1409/12/2	ACO, B 1558, f° 120

[1] Son fils Philippot, filleul du duc, est tué dans une rixe à Paris en février 1401 (n. st.) : AN, JJ 155, n° 424.
[2] Philippe Orlant est alors désigné comme filleul et valet de chambre du duc, mandement du 24 février 1404.

Tableau 36 : dons de vin du duc de Bourgogne Jean sans Peur (1411-1413)

Prénom	Nom	Fonction	Nb ques	Mois	Année	Référence	F°
	?	Abbé de Moûtiers-Saint-Jean	2	Juin	1413	ACO B1576	196
	?	Maître des bouchers de Paris	1	sept.	1411	ACO B1570	234-234v
Jean	AGUENIN	Avocat du duc au Parlement	1	février	1412	ACO B1570	234v-235
			1	février	1412	ACO B1570	235
Robert	AUNOY (D'), dit le Galois	Conseiller et chambellan du roi	2	sept.	1411	ACO B1570	234-234v
Robert	BAILLEUX (DE)	Maître de la chambre aux deniers du duc	1	mai	1412	ACO B1571	147v-148
			1	mars	1413	ACO B1576	193
Guillaume	BARRAUT	Secrétaire du roi	1	avril	1411	ACO B1562	64
			1	Juin	1411	ACO B1570	233v-234
			2	mars	1413	ACO B1576	195
			2		1411	ADN B1894	251v
Robert	BELLOY (DE)	Échevin de Paris	1	mars	1413	ACO B1576	195
Nicolas	BERNARDIN	Marchand de Lucques, habitant Paris	1	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Jean	BLARU (DE)	Chevalier, chambellan du roi	2	avril	1412	ACO B1571	147
Renier	BOULIGNY (DE)	Trésorier sur la justice et les finances	2	mars	1411	ACO B1562	64-64v
Enguerrand	BOURNONVILLE (DE)	Écuyer, chambellan du duc	6	mai	1411	ACO B1570	233
Wittart	BOURS (DE)	Chevalier, chambellan du duc	2	avril	1413	ACO B1576	194-194v
Alixandre	BOURSIER (LE)	Receveur général des aides	2	janvier	1411	ACO B1560	178
			2	février	1412	ACO B1570	233v
			2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Jean	BOUT	Recteur de l'université	1	février	1413	ACO B1573	34
Blanchet	BRAQUE	Chevalier, chambellan et conseiller du duc	2	janvier	1411	ACO B1560	178
Jean	BRUILLOT	Universitaire : artien, procureur de l'Université	0,5	Juin	1411	ACO B1570	233v-234
Simon	CABOCHE	Boucher de Paris	2	sept.	1411	ACO B1570	234-234v
Pierre	CAUCHON	Maître en arts et licencié en décret	0,5	Juin	1411	ACO B1570	233v-234
Dominique	CHAILLON	Théologien, recteur de l'Université	0,5	Juin	1411	ACO B1570	233v-234
Jean	CHANTEPRIME	Doyen de Paris	1	février	1412	ACO B1570	235
Jean	CHASTINIER	Secrétaire des généraux conseillers des aides du roi	1	sept.	1413	ACO B1576	195v
Denisot	CHAUMONT (DE)	Boucher de Paris	2	sept.	1411	ACO B1570	234-234v
Bernard	CHEVENON (DE)	Évêque d'Amiens, conseiller du roi et du duc, membre du Parlement	2	mars	1412	ACO B1571	148
			2	octobre	1412	ACO B1571	4v
Jean	CHEVENON (DE)	Conseiller et chambellan du duc	2	mars	1411	ACO B1562	64-64v
Jean	CHOUSAT	Receveur général du duc	2	février	1412	ACO B1570	233v
			2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Arnaud	CORBIE (DE)	Chancelier de France	3	janvier	1411	ACO B1560	178
			3	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Jean	CORBIE (DE)	Archidiacre de Dreux, chanoine de Paris	1	sept.	1411	ACO B1570	234-234v
Antoine	CRAON (DE)	Chevalier, chambellan du duc	1	sept.	1411	ACO B1570	234-234v
Bureau	DAMPMARTIN (DE)	Changeur de Paris	1	janvier	1411	ACO B1560	178
			1	mai	1412	ACO B1571	147v-148
Mile	DANGEUL	M^{e} de la chambre des comptes du roi	1	mars	1411	ACO B1562	64-64v
			2	février	1412	ACO B1570	234v-235
			2	février	1412	ACO B1570	235

Prénom	Nom	Fonction	Nb ques	Mois	Année	Référence	F°
			2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Baude	DES BORDES	Secrétaire du duc, habitant Paris	1	sept.	1411	ACO B1570	234-234v
Pierre	DES ESSARTS	Chevalier, chambellan du duc, prévôt de Paris	3	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Jean	DESPOUILLETTES	Trésorier et gouverneur général des finances du duc	2	mai	1412	ACO B1571	147v-148
			1	mars	1413	ACO B1576	193
Jean	DU CHESNE	Procureur du duc au Châtelet de Paris	0,5	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Guillaume	DU MESNIL	Conseiller sur le fait des aides	2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Philippot	DU MONT (DU)	Pelletier de Paris, valet de chambre du duc	1	sept.	1411	ACO B1570	234-234v
Jean	DU ROY	?	1,5	février	1412	ACO B1570	235
Jean	DURANT	Physicien du duc, habitant Paris	1,5	février	1412	ACO B1570	235
			1,5	avril	1413	ACO B1576	194-194v
Florent	ENCRE (D')	Chevalier du guet à Paris	2	sept.	1411	ACO B1570	234-234v
André	ESPERNON (D')	Changeur de Paris	2	mars	1413	ACO B1576	195
Guillaume	FERRÉ	Universitaire	0,5	Juin	1411	ACO B1570	233v-234
Pierre	FERRON	Secrétaire du roi et du duc	1	Juin	1411	ACO B1570	233v-234
			1,5	février	1412	ACO B1570	234v-235
			1,5	avril	1413	ACO B1576	194-194v
Pierre	FONTENAY (DE) , seigneur de Rance	Chevalier, chambellan du duc	2	mars	1411	ACO B1562	64-64v
			2	février	1412	ACO B1570	233v
			2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Dominique	FRANCOIS	Maître es arts, recteur de l'université	2	décembre	1412	ACO B1573	34
Pierre	FRENEY (DE)	Secrétaire du roi	1	mai	1412	ACO B1571	147v-148
Joceran	FREPIER	Conseiller du duc, habitant Paris	2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Jean	GARNIER	Gouverneur des finances du roi	2	Juin	1413	ACO B1576	196
Jean	GAUTIER	Receveur des aides pour la guerre	1	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Pierre	GENCIEN	Prévôt des marchands de Paris	2	sept.	1411	ACO B1570	234-234v
			2	février	1412	ACO B1570	234v-235
			2	février	1412	ACO B1570	235
André	GIFFART	Changeur de Paris	2	mars	1411	ACO B1562	64-64v
			1	mai	1412	ACO B1571	147v-148
Jean	GUÉRIN	Changeur de Paris, trésorier de France	1	mai	1412	ACO B1571	147v-148
Jean	GUIOT	Universitaire : canoniste	0,5	Juin	1411	ACO B1570	233v-234
Elyon	JACQUEVILLE (DE)	Chevalier, chambellan du duc	2	février	1413	ACO B1573	34v
			2	avril	1413	ACO B1576	194v-195
Jean	KERNEZNE (de)	Écuyer d'écurie du duc	2	Juin	1411	ACO B1570	233v-234
Marguerite	LA BOITELLE	Épouse de Guillaume Barraut, bourgeoise de Paris	2	Juin	1411	ACO B1570	233v-234
Jean	LA HAYE (DE), dit Piquet	Trésorier général des finances	2	janvier	1411	ACO B1560	178
			2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Jean	LA MARCHE (DE)	Avocat du duc au Parlement	2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Jaques (dit Copin)	LA VIEFVILLE (DE)	Conseiller du roi et du duc	2	février	1412	ACO B1570	233v
Michel	LAILLIER (DE)	Changeur de Paris, échanson du duc, conseiller du roi et M^{e} de la chambre des comptes du roi	2	janvier	1411	ACO B1560	178
			2	février	1412	ACO B1570	233v
			2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Eustache	LAÏTRE (DE)	Président de la chambre des comptes du roi	2	mars	1411	ACO B1562	64-64v
			2	février	1412	ACO B1570	233v
			2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Jean	L'ANFARDET	Aumônier du duc	1	sept.	1413	ACO B1576	195v
Guillaume	LE CLERC	Conseiller du roi, M^{e} de la	2	février	1412	ACO B1570	233v

Prénom	Nom	Fonction	Nb ques	Mois	Année	Référence	F°
		chambre des comptes du roi	2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Guillaume	LEGOIS	Boucher de Paris	5	sept.	1411	ACO B1570	234-234v
Guillot	LE GROS	Boucher	2	sept.	1411	ACO B1570	234-234v
Gilles	LE TIXERANT	Universitaire	0,5	Juin	1411	ACO B1570	233v-234
Pierre	L'ESCLAT (DE)	Conseiller du roi	1	mars	1411	ACO B1562	64-64v
Jean	L'OLIVE (DE)	Échevin de Paris	1	mai	1413	ACO B1576	193-193v
Jacques	LONGROY (seigneur de)	Chevalier, chambellan du duc	2	février	1412	ACO B1570	234v-235
			2	février	1412	ACO B1570	235
			2	avril	1413	ACO B1576	194-194v
Renaud	LONGUEIL (DE)	Trésorier des guerres du roi	2	avril	1413	ACO B1576	194-194v
Robin	LOUVEL	Marchand de Paris	1	mai	1413	ACO B1576	193-193v
Jean	MALESTROIT (DE)	Évêque de Saint-Brieuc, conseiller du roi pour le fait des aides pour la guerre	2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Thomas	MARESCHAL	Maître en théologie	0,5	février	1413	ACO B1576	193v
Henri	MAULOUÉ	Audiencier de la chancellerie du roi	1	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Geoffroy	MAUPOIVRE	Physicien du duc	0,5	février	1412	ACO B1570	235
			1	janvier	1413	ACO B1573	34v
François	MEILLY (DE)	Trésorier du duc de Guyenne	2	avril	1413	ACO B1576	194-194v
Étienne	MENIL-FOUCHARD (DE)	Ministre du couvent des Mathurins à Paris	1	sept.	1411	ACO B1570	234-234v
Martin	NEAUVILLE (DE)	Échanson du roi	1	mars	1413	ACO B1576	195
Colin	NEUVILLE (DE)	Marchand de Paris	0,5	Juin	1413	ACO B1576	194
Jean	NIELLES (DE)	Conseiller du duc	2	mars	1411	ACO B1562	64-64v
			2	avril	1413	ACO B1576	194-194v
Nicole	ORGEMONT (D')	Chanoine de Paris, conseiller au Parlement, M^{e} des comptes	2	mars	1411	ACO B1562	64-64v
			2	février	1412	ACO B1570	233v
			2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Dominique	PETIT	Universitaire : théologien, doyen de l'Université	0,5	Juin	1411	ACO B1570	233v-234
Nicolas	PETIT	Receveur des aides à Paris	1	mai	1412	ACO B1571	147-147v
Laurent	PIGNON	Compagnon du confesseur du duc	0,5	janvier	1413	ACO B1576	194
Jean	PISE (de)	Médecin, doyen de l'Université	0,5	Juin	1411	ACO B1570	233v-234
Jean	PRESSY (DE)	Trésorier des guerres du roi, conseiller du duc	1,5	janvier	1411	ACO B1560	178
			2	février	1412	ACO B1570	233v
			2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Hemon	RAGUIER	Trésorier des guerres du roi	2	mars	1411	ACO B1562	64-64v
			2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
David	RAMBURES (DE)	Chevalier, chambellan du roi et du duc	4	Juin	1411	ACO B1570	233v-234
			2	février	1412	ACO B1570	234v-235
			2	février	1412	ACO B1570	235
			2	avril	1413	ACO B1576	194-194v
Dine	RAPONDE	Marchand de Paris, conseiller et maître d'hôtel du duc	2	janvier	1411	ACO B1560	178
			2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Jacques	ROUEN (DE)	« Conseiller de la ville de Paris »	1	sept.	1413	ACO B1576	195v
Girart	ROUSSEAU	Bourgeois de Paris	1	mars	1413	ACO B1576	195
Jean	SAINT LAURENT (DE)	Orfèvre de Paris	1	mars	1413	ACO B1576	195
Jean	SAINT YON (DE)	Boucher de Paris	1	sept.	1411	ACO B1570	234-234v
Garnier	SAINT YON (DE)	Boucher de Paris	2	mars	1413	ACO B1576	195
Guillaume	SANGUIN	Orfèvre de Paris, échanson du roi et du duc	2	janvier	1411	ACO B1560	178
			3	février	1412	ACO B1570	233v
			2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Jean	SAULX (DE),	Chancelier du duc de Bourgogne	2	janvier	1411	ACO B1560	178

Prénom	Nom	Fonction	Nb ques ues	Mois	Anné e	Référence	F°
	seigneur de Courtivron		2	mai	1412	ACO B1571	147v-148
			2	sept.	1413	ACO B1576	195v
Jean	TEILLAYE	Receveur des aides à Paris	1	mars	1411	ACO B1562	64-64v
Jean	THOISY (DE)	Conseiller du roi et du duc	3	mars	1411	ACO B1560	178v
			2	mars	1411	ACO B1562	64-64v
			2	mars	1412	ACO B1571	148
			2	février	1413	ACO B1573	35
			2	oct.	1412	ACO B1571	4v
Gauvain	TRENTE	Marchand de Lucques, habitant Paris	2	mars	1411	ACO B1560	178v
			2	février	1412	ACO B1570	235
			2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
Fréderic	TRENTE	Marchand de Lucques, habitant Paris	1	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
			2	Juin	1413	ACO B1576	196
Jean	TROYES (DE)	Chirurgien, habitant Paris	1	sept.	1411	ACO B1570	234-234v
			2	janvier	1413	ACO B1573	34v
			2	mai	1413	ACO B1576	193-193v
			1	mars	1413	ACO B1576	195
Nicolas	VEAU	Receveur général des aides	2	janvier	1413	ACO B1573	34-34v
			2	janvier	1411	ACO B1560	178
Guillaume	VIGUIER	Secrétaire du duc, habitant Paris	1	janvier	1411	ACO B1560	178
			1	avril	1413	ACO B1576	194-194v
Jean	VOIGNON	Archidiacre de Nevers, chanoine de Paris	1	sept.	1411	ACO B1570	234-234v

Annexe 7 : les manifestations de la cour à Paris

Tableau 37 : joutes ayant eu lieu à Paris et dans ses environs (1363-1422)

Date	Lieu	Occasion	Source	Présence/ participation du duc de Bourgogne
1365	Paris	Sacre de Charles V	É. VAN DEN NESTE, *Tournois…, op. cit.*, n° 90.	Oui
v. 1382	Paris	?	Achat de tissus à Dine Raponde « pour faire parement pour la jouste qui nagueres a esté a Paris devant le roi » : ADCO, B 1460, f° 83, quittance du 12 juillet 1382.	Oui
1385 – 16 février	Paris, hôtel Saint-Pol	?	Eustache DESCHAMPS, *Œuvres complètes*, t. III, p. 328, n° 501[1].	Oui
1386 – 29 décembre	Paris[2]	Duel judiciaire entre Jean de Carrouge et Jacques le Gris	É. VAN DEN NESTE, *Tournois…, op. cit.*, n° 174 ; ADCO, B 1465, f° 118 v°	Oui
1387	Paris	Premières joutes du comte de Nevers	É. VAN DEN NESTE, *Tournois…, op. cit.*, n° 176 ; B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, op. cit., p. 62	Oui
1387	Paris, couture Sainte-Catherine	En l'honneur des ambassadeurs anglais[3]	M. PINTOIN, *Chronique du religieux*, *op. cit.*, t. I, p. 498-499	?
1387 ?	Vincennes	?	« aus joustes qui se firent au bois de Vincennes », quittance du 19 février 1388 (n.st.) : ADCO, B 1471, f° 24 v°	Oui
v. 1388 ?[4]	Paris, couture Sainte-Catherine et Vincennes	?	Don à Guy de la Trémoille « le jour qu'il jousta a la grant feste du roy en la cousture Sainte Katherine a Paris » et à un chevalier et un écuyer allemand « qui jousterent une autre feste au bois de Vincennes devant la royne », ADCO, B 1501, f° 94.	Oui
1388 (juin ?)	Paris	Fête donnée par le roi	ADCO, B 1471, f° 13 ; B 1481, f° 5 (« pour le fait des joustes qui ceste presente annee ont esté faites a Paris », quittance du 19 juin 1388 : ADCO, B 1471, f° 46)	Oui
1389 – 3 et 4 mai	Saint-Denis		É. VAN DEN NESTE, *Tournois…, op. cit.*, n° 180	Oui
1389 – août	Paris	Entrée de la reine	É. VAN DEN NESTE, *Tournois…, op. cit.*, n° 181	Oui
1390 – 1er mai	Paris	Fête donnée par le roi	ADCO, B 1479, f° 48 v°, 89 ; B 1481, f° 7, 16 v°, 27 v°, 29, 36 ; É. VAN DEN NESTE, *Tournois…, op. cit.*, n° 186	Oui

[1] « A la feste de par le chevalier / A l'escu d'or, lui x^me dedens, / Faicte a Paris, XVI jours en fevrier, / Droit a Saint Pol fu bel li joustemens ». Eustache DESCHAMPS, *Oeuvres complètes de Eustache Deschamps*, *op. cit.*, t. III, p. 328, n° 501. Les itinéraires du duc de Bourgogne signalent seulement sa présence à Paris en compagnie du comte de Nevers : Ernest PETIT, *Itinéraires*, *op. cit.*, p. 174.

[2] Michel Pintoin note que le duel eut lieu près des murs de Saint-Martin-des-Champs, Froissart indique « en la place Sainte-Katherine, derrière le Temple ». Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. I, p. 462-467 ; Jean FROISSART, *Chroniques*, *op. cit.*, t. XII, p. 29-39.

[3] Ces joutes et les précédentes sont-elles les mêmes ?

[4] Le mandement, daté du 28 avril 1399, précise qu'il s'agit de dons effectués alors que Josset de Halle était argentier ducal (soit entre 1386 et 1392) et « ou temps qu'il [le duc] avoit le gouvernement du roy », donc avant la fin de l'année 1388.

Date	Lieu	Occasion	Source	Présence/ participation du duc de Bourgogne
1392 – 13 juin	Paris, hôtel Saint-Pol	Fête du Saint-Sacrement	J. FROISSART, t. XV, p. 7	Non
1397[1]	Paris	Mariage de Jean V, fils du duc de Bretagne	J. JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, p. 412	?
1402 (?)	Paris, hôtel Saint-Pol	?	Paiement pour fournitures « derrenier que mondit seigneur [le comte de Nevers] jousta a Saint Pol », mandement du 12 janvier 1403 (n.st.) : ADCO, B 5520, f° 147 v°	Oui
1409 – mars	Paris, hôtel Saint-Pol	Paix de Chartres (?)	É. VAN DEN NESTE, *Tournois…, op. cit.*, n° 238	Oui
1409 – juin	Paris[2]	Fait d'armes interrompu par Charles VI	É. VAN DEN NESTE, *Tournois…, op. cit.*, n° 240	Oui
1409 – juillet	Melun	Mariage de la fille de Charles d'Albret et du fils de Montaigu	MONSTRELET, t. II, p. 33-34	Non
1411 – 31 mai	Paris, hôtel Saint-Pol	Pentecôte	É. VAN DEN NESTE, *Tournois…, op. cit.*, n° 249	Oui
1412 – septembre	Melun	Paix d'Auxerre	MONSTRELET, t. II, p. 295	Oui
1413 – août	Paris, hôtel Saint-Pol	Mariage de Louis de Bavière	MONSTRELET, t. II, p. 408	Non
1414 – 11 octobre	Saint-Ouen	Fait d'armes entre deux partisans du duc de Berry et du duc de Bourgogne : annulé	*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 56	Non
1415 – 10 février	Paris, en la rue Saint-Antoine	Visite des ambassadeurs anglais	MONSTRELET, t. III, p. 60 ; *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 58 ; É. VAN DEN NESTE, *Tournois…, op. cit.*, n° 254	Non
1415 – février	Saint-Ouen	Fait d'armes entre trois Portugais et trois Français	MONSTRELET, t. III, p. 62,	Non
1420 – décembre	Paris, hôtel de Bohême	Joutes	ADN, B 1923, f° 134, 142 v°-143, 159 v°, 202 v°-203 ; É. VAN DEN NESTE, *Tournois…, op. cit.*, n° 270	Oui
1424	Paris, hôtel d'Artois	Noces de Jean de la Trémoille	ADN, B 1929, f° 158 v° ; MONSTRELET, t. IV, p. 209 ; *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 201 ; É. VAN DEN NESTE, *Tournois…, op. cit.*, n° 285	Oui

[1] Le mariage a eu lieu le 19 septembre 1396, en présence du duc de Bourgogne (cf. Ernest PETIT, *Itinéraires, op. cit.*, p. 256.), mais Juvénal des Ursins précise pour l'année 1397 : « combien que comme dit est que le mariage eust esté tout accordé, de Jean V, fils du duc de Bretagne, et de Jeanne dite la Jeune, quatriesme fille du Roy, et qu'il y eust desja eu quelques solemnitez faites, toutesfois encores de nouveau furent-elles faites à Paris en gandes pompes, tant de vestures, que de joyaux, et habillemens des dames et damoiselles, et y eut joustes, et autres choses accoustumées d'estre faites ».

[2] Monstrelet localise ce fait d'armes à Saint-Martin-des-Champs, mais une lettre de rémission le situe à la couture Sainte-Catherine : AN, JJ 163, n° 364, juin 1409 ; Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique, op. cit.*, t. II, p. 5.

Tableau 38 : La piété ducale à Paris et aux alentours d'après la comptabilité (1363-1424)

(PARIS / Hors de Paris. Les sommes sont arrondies à la livre tournois près)

	Philippe le Hardi		Jean sans Peur		Philippe le Bon	
	Nbre de visites	Montant dons (l.t.)	Nbre de visites	Montant dons (l.t.)	Nbre de visites	Montant dons (l.t.)
AUGUSTINS	4	11	3	15	1	6
Augustins de Lagny-sur-Marne	1	2				
BERNARDINS			1	1		
CARMES					1	6
CELESTINS		100				
Chapelle Saint-Denis	1	1				
CHARTREUX	9	501				
Cordelières de Longchamp	2	10				
CORDELIERS	1	30	1	6	2	9
Frères mineurs de Pontoise	2	4	2	105	1	8
Hôpital du Pont-de-Charenton	1	2				
HOTEL-DIEU DE PARIS	4	414	1	113	2	50
JACOBINS	2	140	6	78	2	66
Meaux (Mineurs ; église Saint-Etienne)	1	2	1	4		
Melun (collégiale Notre-Dame, églises Saint-Sauveur et Saint-Père)	1	1	4	24	5	504
Notre-Dame de Boulogne-les-Saint-Cloud	4	22	1	2		
NOTRE-DAME DE PARIS	17	677	11	191	6	31
Notre-Dame de Corbeil			1	2		
Notre-Dame-la-Royale de Maubuisson	9	161	3	15		
SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS			1	10		
Saint-Antoine-des-Champs	2	66				
SAINT-ANTOINE-LE-PETIT	10	756	2	10		
Saint-Denis	45	682	10	49	4	41
SAINT-DENIS-DE-LA-CHARTRE	1	50				
SAINTE-CATHERINE-DU-VAL-DES-ÉCOLIERS	4	34	1	3		
SAINTE-CHAPELLE DU PALAIS	16	71	5	77	1	6
SAINTE-GENEVIEVE	1	20	1	1		
SAINTE-GENEVIÈVE-LA-PETITE	2	25				
SAINT-EUSTACHE	1	110	1	46	2	10
SAINT-HONORÉ			1	14		
SAINT-JACQUES-DE-L'HÔPITAL					1	6
SAINT-JEAN-EN-GRÈVE			1	11		
SAINT-JOSSE					1	5
SAINT-LAZARE	4	59				
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	1	15	1	13	1	6
Saint-Maur	6	38			1	1
SAINT-PAUL	1	8	2	36		
SAINT-SÉVERIN			1	5		
Total	151	4012	62	831	31	755

Annexe 8 : Pièces justificatives

1

1363, 1er octobre, et 1364, 5 juin — Le Mans, Paris

Vidimus devant la prévôté de Paris de la vente réalisée par les héritiers de Pierre de la Forest, évêque de Tournai, de deux maisons situées rue des Bourdonnais à Paris, et des cens en dépendant, à Philippe, duc de Touraine, fils du roi de France.

A. Original perdu.
B. Copie collationnée. Parchemin scellé de cire brune sur double queue. Archives nationales, J 151 B, n° 72.

A tous ceus qui ces lettres verront. Jehan Bernier chevalier le roy notre sire, garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil CCC soixante et quatre, le mercredi cinq jours de juing, veismes unes lettres scellees, si comme il apparoit, du seel de la court du Mans, contenant ceste fourme.

Sachent tous presens et a venir que en notre court en droit establis, Guillaume le Monnier, Agaice la Bouchiere, Jehan Goupil tant comme tuteur naturel de ses enfans et Ysabeau de la Forest, jadis fame feu Jehan de la Forest, tant comme tuteresse naturelle de ses enfans et dudit feu Jehan de la Forest, recognurent et confesserent eulz avoir vendu et octroyé et encores vendent et octroyent de leur commun assentement et de leur bonne volenté sanz aucun pourforcement, conjointtement et divisement pour tant comme a chascun touche et peut appartenir, a tres exellent et puissant prince notre tres chier frere monseigneur Philippe, filz du Roy de France, duc de Touraine, c'est assavoir

une grant maison appellee la Grant Maison des Querniaux, contenant plusieurs pignons, estages et ediffices, si comme tout se comporte et estent de toutes pars en hault et en profont, en drois, veues, esgous et autres appartenances, assise a Paris en la rue des Bourdonnois, tenant d'une part tout au lonc en la rue de Bethisy que l'en dit la Fesse aus Chiens, et aboutissant par devers la rue de Tirechappe.

Derrechief une maison si comme elle se comporte et estent de toutes pars assise en la dite rue aus Bourdonnois, appellee la maison de la Chievre, tenant d'une part a la dite Grant Maison des Querneaux, et d'autre part a la maison maistre Pierre de Berne, maistre de la

chambre aus deniers du roy notre sire, en la censive de la dite Grant Maison, chargée à oytt livres dis solz parisis de perpetuelle rente, deuz et paiez chacun an aus quatre termes en l'an generalement acoustumez a Paris a Perenelle, fille de feu André Giffart, bourgeois de Paris, sans point d'autre charge si comme il disoient.

Derrechief cent et onze solz et trois mailles parisis ou environ de menu cens appartenant a la dicte Grant Maison, portans ventes et saisines, lequel menu cens les heritages et maisons cy apres divisez doivent chacun an en ceste manière :

[1] Premierement, en la rue aus Bourdonnois, sur la maison qui fut feu Guerin de Senlis, laquele est a present adjoutté a la dite Grant Maison des Querneaulx, sept deniers.

[2] Item, sur la dicte maison de la Chievre, qui fut audit feu Guerin de Senlis, en la quele demoura feu maistre Jehan d'Estrees, vendue avec la dicte Grant Maison, sept deniers.

[3] Item, sur la maison qui fut jadis feu Estienne Haudry, qui a present est audit maistre Pierre de Berne, seant en la dicte rue aus Bourdonnais, sept deniers.

[4] Item, sur trois maisons qui jadis furent, la premiere, feu Mace Pidoue, la secunde, feu Alain [cancellé] Adam Coustain, la tierce, feu Jehan Barbete, qui a present sont a Huguete, fame feu Jehan de Burnetot, a present fame de Amaury Braque et aus enfans d'icelle, seant en la dite rue aus Bourdonnois, sept deniers sur chacune des dites trois maisons.

[5] Item, sur la maison qui fut feue Denise Barbate, et est a present Jehan de Lions, quinze deniers.

[6] Item, sur la maison qui fut jadis feu Guillaume le Conte, jadis examinateur du Chastellet de Paris, et est a present monseigneur Fanneau de Vaudencourt, chevalier, trente et trois deniers.

[7] Item, sur la maison qui fut feu Guyart Maquerel, qui a present est Raoul de Brencourt, notaire du Chastellet, seant en la rue Thibaut aus Dez, douze deniers.

[8] Item sur la maison qui est a present a la fille feu Jehanne la Faverresse, seant en la dite rue Thibaut aus Dez, quatre deniers.

[9] Item, sur la maison qui fut feu Jehan de Dampmartin, orbateur, trois mailles.

[10] Item, sur les maisons qui furent feu Adam de la Montaigne et Agnes de la Montaigne, seans en la rue Saint Germain l'Aucerrois de Paris, trois deniers.

[11] Item, sur la maison qui fut feu Jehan du Treux, en la quele demoura Pierre Pinel, seant en la dite rue Saint Germain, et est a present Vincent de Vaubrichier, douze deniers.

[12] Item, sur la maison qui fut Jehan du Quesnoy, marchant de bois, seant en la dite rue Saint Germain, et est a present au dit Vaubrichier, douze deniers.

[13] Item, sur la maison qui est a la fame et aus hoirs feu Geuffroy Papeillon, ou demeure a present Alain Bonne Journee, seant en a dite rue Saint Germain, douze deniers.

[14] Item sur la maison qui fut feu Nicholas de Poissy, seant en la dite rue, qui a present aus enfans et hoirs de feu Loys Feuillet, buchier, douze deniers.

[15] Item sur a maison qui fut feu Beaux Oncles, assise en Tirechape, qui est a present Estienne Housset, trente et deux soulz parisis aus quatre termes acoustumez.

[16] Item sur la maison qui fut Jurguillaume, assise en Tirechappe, vint et quatre solz.

[17] Item, sur la maison Geuffroy Malingre, vint solz.

[18] Item sur la maison qui fut Jehan Maudry, dis solz.

[19] Item sur la maison Jehan d'Acre, dis solz.

Lesquelles cens, rentes et possessions dessus dictes, tout en la fourme et maniere que cy dessus sont exprimez et divisees, toutes sanz aucune exception, dame Johanne, fame de feu sire Pierre des Essars, jadis bourgeois de Paris, et nobles hommes messire Philippes des Essars, et monseigneur Robert de Lorris, chevaliers, Jaques de Pacy, conseillier du roy notre sire, Estienne Marcel et Simon de Damare, tuteurs et curateurs de Jehan, Martin et Marion, meneurs d'aage, enfans dudit feu sire Pierre, vendirent et transporterent a feu reverent pere en Dieu messire Pierre de la Forest, pour le temps evesque de Tournay, et fut l'an mil CCC quarante noef, le mercredi XVIII^{e} jour de novembre, du quel feu reverent pere en Dieu les diz vendeurs sont hoirs en ceste partie, si comme ilz disoient, a tenir et a poursuivre dudit achateur et de ses hoirs et successeurs et de ceulz qui aront cause d'eulz, toutes et chascune les dites chouses ainsi a lui vendues comme dit est, et le fons, perpetuelment et heritament desores en avant, et ad en faire toute leur pleniere volenté par tiltre de cest fait, et des queles dites chouses et de chacune d'icelles les diz vendeurs se dessaisirent et dessaisissent encores en droit par devant nous, transportans desorendroit, par la teneur de ces presentes lettres, ou dit achateur et en ses hoirs et successeurs et en ceulz qui aront cause de lui tout le droit, le destroit, lassaisine [sic], la seignourie, la propriete et la possession, et leur cessent, quittent et delessent tous les drois et toutes les accions et demandes reelles et personnelles que il avoient et pooient avoir et demander es dites chouses et en fons, et contre ceulz qui sont tenus faire les diz cens et rentes contre leurs hoirs et en leurs biens et meismement es dites chouses par reson desquelles il sont deuz chacun an, et les en establissant procureurs et demandeurs comme en leur propre chouse, sanz riens y retenir aus diz vendeurs ne a leurs hoirs.

Et fut faicte ceste presente vendicion pour le pris de deux mille frans d'or du coing du roy notre sire, de bon or, de bon compte et de loyal pays, et desquelx flourins les diz vendeurs se tindrent pour bien paiez en droit par devant nous es flourins dessus diz.

Et partant les diz vendeurs sont tenus et promettent, et sont tenus chascun pour tant comme illi peut touchier et appartenir, la dite vendicion et les chouses dedens contenues garantir, delivrer et deffendre audit achateur, et a ses hoirs et successeurs, et a ceulz qui aront cause de lui, de tous empeeschemens et de toutes obligations, envers tous et contre tous, segont droit, en faisant dudit achateur et de ses hoirs et successeurs et de ceulz qui aront cause de lui les devoirs et charges deuz par raison des dites chouses, chascun an desores en avant, et quant a toutes et chacune les chouses dessus dites tenir et enterigner, et fermement et loyalment et leaument garder et acomplir en tous articles et en chacun par soy, sanz violence, sanz rappeller et sanz venir encontre, et ad rendre et restorer tous coux, tous domage, toutes mises et depens audit achateur et a ses successeurs, hoirs et a ceulz qui aront cause de lui, au service de son procureur sanz autre preuve, si aucuns en aucune maniere en soustenoit ou encontroit par deffaut des diz vendeurs ou de leurs hoirs de ce faire et acomplir qui est dit par devant.

Obligent les diz vendeurs, pour tant comme a chascun touche, audit achateur et a ses hoirs et successeurs et a ceulz qui aront cause de li, eulz et leurs hoirs, et tous leurs biens, moibles et immoibles, presens et a venir, a prendre et a vendre, et reconcent a toutes exception de fraude et de decevance, et des flourins dessus diz non nombrez, non euz et non receuz, a tous aide et benefice de droit escript et non escript, a tous les us, a toutes coustumes, veilles et nouvelles, contraires a cest fait, a toute circonvention et soupprise oultre moitie de juste pris, a tous privileges de croies, prinse et a prendre, a toutes graces et indulgences donnees et a donner, de quelconques princes ou prelas, et les dites fames especiefiemment a l'aide du droit velleyen de nous acertenees sur ce et a toutes autres raisons qui leur peuvent valoir a venir contre la teneur de cestes lettres en tout ou en partie et au droit disant general renonciacion non valoir.

Et ad ce a esté present honnorable homme et discret maistre Jehan Vayer, executeur du testament ou derreniere voulenté dudit feu reverent pere en Dieu, qui a et promet tous jours avoir la dicte vendition et les chouses dedens contenues ferme, estable et agreable, et si consent de sa bonne volonté et promet que encontre ne vendra, et de tout y ce qui dessus est dit tenir et acomplir et que encontre ne vendront par applegement, par contrapplegement, ne par nulle autre raison s'estraindrent les diz vendeurs et ledit maistre Johan, par la foy de leurs corps de chascun d'eulz donné en notre main.

Et nous a leur requeste toutes les chouses et chacune dessus dictes avons adjugjees sentencialement a tenir et enterigner par le jugement de notre court du Mans et les avons confermees du seel de notre dicte court, en tesmoing de vente. Ce fut donne le premier jour du mois d'octobre, en l'an de grace mil trois cens soixante et trois, ainsint signé J. Vallee.

Et nous a ce present transcript avons mis le seel de la prevosté de Paris l'an et le mercredi dessus diz.

Proveroy

Collacion est faicte

Au dos : transcriptum littere empcionis quam dominus Philippus regis Francie filius duc Turonie fecit de duabus domibus in vice aus Bourdonnois Parisis, que fuerunt Petri de Essartus et post domini Petri de Foresta cardinalis Rethomagensis et quondam cancellarii Francie.

2

1401, 21 mars — Saint-Denis

Mandement de Philippe le Hardi instituant Joceran Frepier concierge de son hôtel d'Artois à Paris.

A. Original perdu
B. Copie collationnée. Parchemin, très effacé à droite. Archives départementales du Nord, B 14 111, n° 153 350.

[Au dos :] Pierre de Montbertaut, tresorier de monseigneur le duc de Bourgogne conte de Flandres d'Artois et de Bourgogne. Jehan Robaut, receveur d'Arras, acomplissiés ce contenu au blanc de ces presentes par la manière le mandé escript le derrenier jour d'avril l'an mil CCCC et un.

Montbertaut

Copie.

Philippe, filz de roi de France, duc de Bourgoigne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoigne palatin, sire de Salins, conte de […] Malines. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Savoir faisons que pour consideracion des bons et agreables services [que a fais] ou temps passé et fait chacun jour nostre amé et feal tresorier et gouverneur de noz finances Joceran Frepier tant ou fait de […] comme] de pluseurs autres manieres, a icellui avons donné et donnons de grace especial et comettons par ces presentes l'office de concierge [de notre ?] hostel d'Artois assis en la ville de Paris et des appartenances d'icellui, vacant a present par

resignacion en noz mains par no[tre…] secretaire maistre Pierre de Courlon, auquel ledit office avons pieca donné a sa vie. A icellui office de concierge avon[s retenu ?] Joceran Frepier sa vie durant, aux gaiges, drois, proffiz et emolumens de jardinages et autrement acoustumez et qui y appartiennent […]. Si donnons en mandement aux maistres de notre hostel et a tous autres de noz gens et officiers, presens et a venir, a qui ce pou[rra appartenir ?] et a chacun d'eulx que de notre dicte conciergerie et des droiz, proffiz et emolumens dessus diz facent, seuffrent et laissent joir et user paisiblement ledit Joceran, sans li faire ou souffrir estre fait empeschement au contraire, et lui delivrent ou facent delivrer les clefs et autres choses appartenant a ladicte conciergerie, Et en oultre mandons a notre amé et feal conseiller, tresorier et gouverneur de noz finances maistre [Jehan de] Nyelles et a tous noz autres tresoriers qui pour le temps a venir seront, que par notre receveur general ou cellui d'Arras ou de Ba[paumes ?], ou par autre de noz receveurs present et a venir, ilz facent paier audit Joceran ou a son certain commandement, aux temps accoustumez, [les] gaiges qui appartiennent a la dicte conciergerie, et par rapportant de ces presentes pour une fois copie ou vidimus d'icelles soubz [scel ?] ou collationné par l'un de noz secretaires avecques quittance dudit Joceran pour chascun terme, nous voulons tout ce qui ainsi lui sera paié estre alloué es comptes et rabatu de la recepte de cellui ou de ceulx de noz diz receveurs qui paié l'auront par noz amez et feaulx les gens de [noz] comptes qu'il appartendra, sans contredit ou difficulté, non obstans quelxconques autres dons, gaiges ou pensions fais ou a [faire que ?] Joceran preigne de nous non specifiez en ces presentes ordenances, mandemens ou deffenses a ce contraires, En tesmoing de ce nous avons [fait ?] mettre notre seel a ces presentes lettres. Donné a Saint Denis en France le XXI^e^ jour de mars l'an de grace mil et quatre cens. Ainsi signé ainsi signé [sic] par monseigneur le duc, Fortier[1], et rescriptes [san un ?] correcion le XXI^e^ jour d'avril l'an mil quatre cens et un. Daniel[2].

Collacion de ceste presente copie est faicte aux lettres originaulx cy dessus transcriptes le penultieme jour de may l'an mil CCCC et un, par moy.

Faraz[3]

[1] Jean Fortier, secrétaire ducal de 1399 à 1413. Cf. Pierre COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires*, *op. cit.*, p. 40, n° 30.
[2] Daniel Alard, secrétaire ducal à partir de 1393-1394. *Ibid.*, p. 17, n° 1..
[3] Jean Faraz, secrétaire ducal de 1401 à 1404. *Ibid.*, p. 39, n° 28..

3

Février 1403 — Paris

Lettre de rémission du roi Charles VI délivrée à Guillaume de Gonneville, demeurant à l'hôtel d'Artois, pour une rixe ayant entraîné le meurtre de Geoffroy d'Estanday, habitant rue de la Truanderie à Paris.

A. Original perdu.
B. Copie contemporaine. Archives nationales, JJ 157, n° 379.

Charles etc. Savoir faisons a tous, presens et a venir, nous avoir receu humble supplicacion de Guillaume de Gonneville, contenant comme demi an a ou environ, Geffroy Veneur, escuier et famillier de notre tres chier et tres emé oncle le duc de Bourgogne, eust dit audit suppliant qu'il coucheroit avecques lui en l'ostel d'Artois, et peu de temps apres, quant audit suppliant, qui estoit lors couchié audit hostel, souvint de ce que ledit escuier lui avoit dit, se leva du lit la ou il estoit, et s'en ala, tout nu en sa chemise et une houppellande sans chapperon et chausses, en l'ostel ou pend l'enseigne du Paon prez de Saint Eustace querir ledit escuier ; ouquel hostel il ne le trouva point, et en soy retournant oudit hostel d'Artois trouva au bout de la rue de la Truanderie trois ou quatre compaignons qu'il ne congnoissoit, lesquelx de fait courrurent sus audit suppliant, le batirent et navrerent moult fors, tant en la teste comme ailleurs, et l'eussent tué s'il ne s'en feust fouy sans ce qu'il leur eust aucune chose meffait. Lesquelx compaignons le poursuivirent jusques oudit hostel d'Artois, ou quel, en la chambre ou devoit couchier ycellui suppliant, il prinst une espee en sa main, s'en yssy dehors et fouy apres yceulx compaignons qui ainsi l'avoient navré, jusques en la rue de la dicte Truanderie, en laquelle lesdiz compaignons se bouterent en un porche, a l'endroit duquel ycellui suppliant, comme il lui ains, se arresta et commenca a dire ces parolles : « Robaux, qui ainsi mauvaisement m'avez navré, yssiez hors et defendez vous ! Vous este mauvais ribaux de me avoir ainsi faulsement navré ! ». Et en disant ces paroles, decendi un compaignon nommé Gieffroy d'Estanday, d'un porche, lequel ledit suppliant ne congnoissoit. Cuidant que ce feust l'un de ceulx qui ainsi l'avoit navré, et ainsi comme il descendoit dudit porche, ledit suppliant vint au devant de lui a l'uis et lui donna de l'espee qu'il tenoit, un cop seulement, par le corps, duquel, pou de temps apres, il est alé de vie a trespassement, si comme l'en dit ; pour lequel fait le dit suppliant, doubtant rigeur de justice, s'est absenté du païs, ouquel, ne en notre royaume, il n'oseroit jamais domourer ne sairement converser ou repairer, se notre grace et misericorde ne lui estoit sur ce impartie, si comme il dit ; en nous humblement requerant que ces choses considerees, et que en autres cas le dit suppliant a esté et est de bonne vie, renommée et

honneste conversacion, et aussi que le fait et venu par eschauffeture, cuidant soy revenchier de ceulx qui l'avoient navré comme dit est, il nous plaise lui sur ce extandre notre grace et misericorde, pourquoy nous, actendu ce que dit est, audit suppliant ou cas dessus dit avons quictié, remis et pardonné, et par ces presentes, de notre grace especial et auctorité royal, quictons, remettons et pardonnons le fait et cas dessus dit, avec toute peine, amende et offense, corporelle, criminele et civile, en quoy il est ou pourroit estre pour ce escheu et encouru envers nous et justice […] sur ce qu'il fera deux pelerinages, c'est assavoir l'un a Notre Dame du Puy et l'autre au Mont Saint Michiel, dont il sera tenu de rapporter certifficacion souffisante de chacun d'iceulx lieux […] Donné à Paris ou mois de fevrier l'an de grace mil CCCC et deux.

4

1404, 9 décembre — Paris

Inventaire des armes se trouvant dans l'armurerie de l'hôtel d'Artois après la mort de Philippe le Hardi.

A. Original perdu
B. Copie incomplète. Registre de parchemin ; ADCO, 1 J 1470, f° 157.

Autres parties de biens meubles trouvez en l'ostel d'Artois en la chambre des armeures, presens les commissaires, le IX^e^ jour de decembre mil CCCC et IIII, comme il est contenu en un grant inventaire qui est devers le confesseur de monseigneur, lequel il a monstré a l'audicion de ce present compte et ne l'a voulu rendre, pour ce que monseigneur a a [*sic*] voulu et ordonné ycelli inventoire demouré devers son dit confesseur, et desquelz biens ledit Francequin[1] demeure chargé, supposé que ne soient pas contenues en l'inventaire des biens fait par les comissaires rendu cy devant en la recepte de ce present compte.

Premierement ung bacinet a gourgerecte garny de visiere senz camail

Item une piece d'acier a lames

Item ung arnois de jambes garny de cuissoz gravez et de soulers

Item ung arnois de bras garny de avambras et de gardebras

Item deux paires de plates garnyes de ce qui y faut couvertes de veluyaul vermeil dont les unes sont ouvrans a la porterine

[1] Francequin de Blandecque.

Item deux fers de lance

Item VI fers d'espy les IIII d'une façon et les deux d'autre, dont l'un est armoyes aux armes de France

Item une grant espee a deux mains de Bourdeaulx

Item une bien longue espee de Landres a forreaul de veluyau blanc

Item une alemelle d'une grande espee large

Item une espee de gaiger a deux ballés

Item un coteaul de Turquie garny d'argent dorey de la façon du païs

Item une petite espee de Bourdeaul

Item ung petit frain dorey pour ung genet de la façon d'Espaigne

Item plusieurs panonceaulx de la devise de feu monseigneur

Item ung arc de Turquie et plusieurs fleches et estuis

Item une targe a porter a cheval painte et doree a la devise de feu monseigneur

Item LXX lances ferrees

Item XIIII lances senz fer

Item ung tresbeaul frain a mule armoié aux armes de feu monseigneur

Item une tresbelle selle a mule faite de brodure sur saint azuré avec le pectoral du mesme a IIII bestes aux IIII costez tenant les armes de feu monseigneur

Item deux selles de la façon d'Aragon garnies de pectoral

Item deux selles de jouste a ung viel chanfrain deux paires de paremens de cheval de la façon d'Aragon qui font IIII pieces

Item ung bacinet a visere fait pour jouster de fer large garny de camail lequel a esté racheter par les comissaires de Henry Taillemont qui l'avoit en gaige pour IIII escuz.

5

1408, 18 mai — Paris

Extrait d'un registre criminel du Parlement de Paris concernant Jean du Creux, prisonnier en la Conciergerie pour avoir dissimulé son vêtement le désignant comme archer du comte de Saint-Pol.

A. Original. Registre de parchemin. Archives nationales, X ^{2A} 14, f° 422.

Ce jour au commandement de la court a esté par le clerc du greffier veu l'estat de Jehan du Creux, prisonnier en la conciergerie, et interrogué sur ce que on dit qu'il est clerc et l'a

demandé l'arcevesque de Sens[1] lui estre rendu, le quel prisonnier a esté trouvé par ledit clerc avoir vestu une robe double de fustaine blanche et affublee la teste d'un chapperon de vert brun, et avoit vestue ladite robe l'envers dessus, qui est de fustaine blanche tout plainne fors le boutons qui estoient de vert brun, et l'endroit de ladite robe qu'il avoit vestu par dedens est de vert brun, où il avoit une barre de rouge drapi a la devise, comme ledit prisonnier disoit, du conte de Saint Pol ., duquel il est archier, et si dit qu'il ne scet autre mestier, et en oultre disoit qu'il avoit esté prins en ycelui estat et vestu par la manière que dit est, combien que aucune foiz et mesmement aux bons jours et festes il, avant qu'il feust emprisonné, avoit bien accoustumé de vestir sadite robe l'endroit et devise par dehors, dist oultre ledit prisonnier sur ce interrogué qu'il estoit et est marié, et que si sa femme demouroit en Cambresis dont il estoit, et que l'evesque de Noyon[2] par le moien d'une lettre deaquocumque que lui avoit bailliee l'evesque de Cambray[3] lui donna tonsure de clerc, et que sa lettre il en monstrera bien, et fut par aucun temps a l'escolle quant il estoit jeune, mais de present il ne scet cognoistre lettre. Interrogué qui lui a faitte la tonsure qu'il avoit assez freschement faitte comme il apparoit, dit que par le moyen d'un coustel elle lui a esté faicte, puis dit que par un compaignon prisonnier en la grosse tour avec lui qui parle il s'est fait faire et forcillier sa couronne, ses cheveux et barbe, pour ce qu'ilz estoient trop grans. Dit qu'il a appelé du prevost de Provins en parlement, comme il dira quant il plaira à la court, et avant et apres qu'il appelast, dist audit prevost qu'il estoit clerc. Nota que postmodum fregit carceres et recessit fugitivus.

[1] Guillaume de Dormans.
[2] Philippe de Moulins.
[3] Pierre d'Ailly.

6

1408, 17 novembre — Paris

Accord en Parlement passé entre les héritiers de Nicolas Alexandre et l'évêque de Paris[1]*, concernant les droits de lods et ventes dus pour l'achat d'un hôtel rue de Bourdonnais à Paris, ayant appartenu successivement au duc de Bourgogne [Philippe le Hardi], à Guy de la Trémoille, puis au duc de Bourgogne [Jean sans Peur].*

A. Original. Papier. Archives nationales, X 1^{C}, 96 B, n° 222.

Comme Reverend pere en Dieu monseigneur l'evesque de Paris eust nagueres fait mettre en sa main un hostel seant a Paris en la rue aux Bourdonnois qui fait le coing de la rue de la Charpenterie et ses appartenances, mouvans de lui en fief, lequel hostel appartint a feu monseigneur le duc de Bourgogne, et depuis a feu messire Guy de la Trimoille et à ses heritiers, et à present appartient a Jehanne vesve et heritiers de feu Nicolas Alixandre, en son vivant drapier et bourgois de Paris, par deffault de hommage et autres devoirs non faiz et non paiez, contre laquelle main mise se feussent opposez ladite Jehanne, vesve dudit feu Nicolas, Arnault Alixandre, Gillet de Vitry, et Jehannete sa femme, à cause d'elle, et ledit Gillet et maistre Pierre de la Rose tuteurs et curateurs de Guiot et Charlote, mineurs, touz enfens et heritiers dudit feu Nicolas, et pour la dite opposicion fust venue la cause en la court de parlement, en laquelle ledit monseigneur l'evesque, en conduisant sadite main mise, requeroit que lesdiz proprietaires dudit hostel feussent contrains, ou au moins condempnez et contrains, a lui faire foy et hommaige et paier le quint denier pour ledit hostel et pour l'acquisicion faite d'icellui par ledit feu Nicolas de monseigneur le duc de Bourgogne qui a present est, auquel il appartenoit par avant, et pour plainement proceder en ladite cause ledit monseigneur l'evesque ait fait monstrer auxdits vesve et heritiers et a leur conseil certains roolles et registres anciens du demaine de l'eveschié de paris et autres lettres, par lesquelles il leur est apparu ledit hostel estre des fiefz de l'eglise et evechié de Paris, et que apres le decez de feu messire Pierre de la Forest, en son vivant chancellier de France et seigneur proprietaire dudit hostel, ses heritiers qui vendirent ledit hostel en paierent a l'evesque de Paris qui lors estoit, pour son quint denier, quatre cens frans d'or, lesquelles choses veues et considerees et aussi que ledit hostel est assis en la terre dudit monseigneur l'evesque, soubz sa juridicion haulte, moienne et basse, ledit Arnault Alixandre, ainsné filz dudit feu Nicolas et son heritier en partie, pour lui et pour ladite Jehanne, sa mere, vesve dudit feu Nicolas, a fait foy et hommaige audit monseigneur l'evesque de Paris pour

[1] Pierre d'Orgemont.

l'ostel et fief devant dit, et pour ses appartenances et appendances, et avec ce l'a contenté du quint denier. Et parmi ce se departent lesdites parties de court et dudit proces sans despens. Fait et passé du consentement de maistre Pierre Soulaz, procureur dudit monseigneur l'evesque d'une part, et de maistre Pierre de la Rose, procureur de la dite Jehanne, vesve dudit feu Nicolas Alixandre, et dudit Arnault Alixandre d'autre part, le XVII^{e} jour de novembre l'an mil IIII^{C} et huit. Per arrestu. Baye. Soulaz. De la Rose.

[Au dos] De parlamento CCCC VIII concordus inter episcopem Parisis et relictam ac liberos et heredes defuncti Nicolai Alixandre quondam draperii et burgensis Parisis.

Karolus etc. Universis etc. Notum facimus quam de licentia et auctoritate nostre parlamenti curie inter partes infrascriptis tractatum concordatum et pacificatum extitit, prout in quadam cedula eidem curie nostre tradita continetur, cujus tenor talis est : Comme etc. Ad quodquid accordum ac omnia et singula in dicta cedula contenta tenenda, complenda, ac firmiter et inviolabiliter observanda, dicta curia partes predictas et earum quamlibet quatenus unamquamque ipsarum tangit ad requesta et de consensu quibus supra in cedula condempnavit et condepnat per arrestum. Et ea, ut arrestum eiusdem curie teneri, compleri et observari, ac execucionem demandari voluit et precepit, ipsas partes ab eadem curia licendo et abire impune permittendo. In cujus etc., datum Parisis in parlamento nostro XVII^{a} die novembris, anno domini M° CCCC° octavo, et regni nostri XXIX°.

7

1414, 27 février — Paris

Mandement de Charles VI ordonnant à l'huissier de Parlement Adam des Vignes de signifier aux gens du duc de Bourgogne la saisie des hôtels d'Artois et de Conflans en exécution d'un accord passé en Parlement entre Guillaume Cename, marchand de Paris, et le duc de Bourgogne, en raison des dettes de ce dernier.

A. Original, parchemin. Archives départementales du Nord, B 658, n°15.251

Charles par la grace de Dieu roy de France,

A Adam des Vignes, huissier de notre Parlement, ou au premier autre huissier de notre dit Parlement, ou notre sergent qui sur ce sera requis, salut. Receu avons humble supplicacion

de Guillaume Chenasme, marchant demourant a Paris, contenant comme par accord passé par arrest de notre court de Parlement entre ledit suppliant d'une part, et notre cousin le duc de Bourgogne d'autre part, notre dit cousin ait esté condempné de son consentement a paier audit suppliant la somme de six mile frans a certains termes qui sont passez. Neantmoins notre dit cousin a esté et est refusant ou delaiant de paier ledit suppliant, et pour ce tu, Adam dessus dit, par vertu dudit arrest et de l'executoire d'icellui, as en deffault de biens meubles mis en notre main l'ostel d'Artois assis a Paris et l'ostel de Conflans pres de Paris pour estre paié de la dicte somme de six mile frans. Mais il doubte que pour le peril des chemins tu ne osasses aler signifier notre dicte mainmise a notre dit cousin, pour laquele execucion encommenciee a la requeste dudit suppliant par vertu desdiz arrest et executoire pourroit estre de nulle valeur audit suppliant, se sur ce n'estoit par nous pourveu de gracieux remede, si comme il dit, recquerant humblement ycellui. Pourquoy nous, ces choses considerees, te mandons et com[..]ons, que la dicte mainmise et execucion par toy faicte ou encomenciee, et ce que tu feras par vertu desdis arrest et executoire a la requeste dudit supliant, tu signifies a notre dit cousin, aux personnes de ses gens et officiers demourans esdiz hostels d'Artois et Conflans, et a la personne de son procureur qui pour lui a passé ledit accord en notre dicte court de Parlement. Et au regard des autres heritaiges, qui sont assis hors de la prevosté de Paris, faire [savoir ?] la dicte significacion aux personnes de ses officiers et procureur demourans esdits lieux et heritaiges, lesqueles significacions ainsi faictes nous voulons estre d'autre effect et valeur comme si elles estoient faictes a la personne de notre dit cousin, non obstant usaige, stile et coustume du païs a ce contraires, car ainsi nous plaist il estre fait, et audit suppliant l'avons ottroié et ottroions de grace especial par ces presentes, non obstant quelxconques lettres subreptices empetrees ou a empetrer au contraire.

Donné a Paris le XXVII^{e} jour de fevrier l'an de grace mil CCCC et treze.

8

1415, 13 mars — Paris[1]

Lettres de Charles VI, roi de France par lesquelles il déclare comprendre dans l'abolition générale naguère accordée par lui en faveur de ceux qui avaient aidé le duc de Bourgogne et dont il avait excepté toutefois 500 personnes non nobles et ceux qui avaient été bannis de son royaume, certains individus qu'il dénomme, à certaines conditions.

A. Original perdu.
B. Copie contemporaine, parchemin. Bibliothèque nationale de France, Moreau 1424, n° 69.

« […] neantmoins il nous plaist et voulons que Philippe Jossequin somelier du corps, maistre Jehan Bout conseiller, maistre Guillaume Viguier secretaire, son clerc et son varlet, Jehan de Velery, maistre de la chambre aux deniers, Estienne Moreau, contrerolleur de la despense, Guillaume Martin, tailleur de robes, Colin de Machy, Petit Jehanin, clerc d'office servans en ordonnance, Jacot du Bois, fruictier, Jehanin Neveu, clerc de maistre Jehan Seguinat, secretaire, Jehan Malatrait, subget et poullalier, Giles Deps, subget et escuier d'escuerie et Loyset son varlet, Jehan de Tours, de Saint Omer, subget, Philippot Orlant, Thomas Garnier, varlez de chambre et Regnauldin Baudecot, autrement dit Estuveur, archier de corps, maistre Pierre Mote, phisicien, Jaquet le Macon, Colin de Neufville, escuier de cuisine en ordonnance, Jehan Mainfroy orfèvre, Thierry Mainfroy et Martin de Neauville, varlez de chambre et Hugues Potier, foureur de robes de nostre dit cousin de Bourgogne, lesquelz ont este banniz comme dit est, soient comprins en ladicte abolition generale et joyssent d'icelle, nonobstant lesdiz bans. Lesquelz quant a eulx [avons] rappellé, rappellons et mettons au neant par ces presentes, et sur ce imposons silence a notre procureur, par ainsi toutevoies que lesdiz maistre Pierre Mote, Jaquet le Macon, Colin de Neufville, Jehan Mainfroy, Thierry Mainfroy, et Huguet Potier ne vendrons par devers nous, notre tres chiere et tres amee compaigne la Royne et notre tres chier et tres amé ainsne filz le duc de Guienne, daulphin de Viennois, ne aussi en nostre ville de Paris, de cy a deux ans, et pendant ledit temps n'approcheront de nous, de notre dicte compaigne, d'iccelui notre filz, ne de notre dite ville de Paris plus pres que de vint lieues, et pareillement ledit Martin de Neauville ne vendra en nostredite ville de Paris devers nous, notre dite compaigne et notre dit filz jusques a six ans, et pendant icellui temps ne pourra approcher plus pres que de vint lieues […]

Donné a Paris le XIII^e^ jour de mars l'an de grace mil CCCC et quatorze. »

[1] Édition partielle car le document est incommunicable en 2011 suite aux travaux en cours à la Bibliothèque nationale.

INDEX DES PERSONNES

Abonal, Jean d', 294
Achery, Jean, 562
Acre, Jean d', 576
Aguenin, Jean, 317, 350, 405, 555, 567
Aigreville, Guy, seigneur d', 301
Ailly, Baudoin, dit Beaugeois d', 116
Ailly, Pierre d', 583
Ailly, Raoul d', 560
Alard, Daniel, 579
Albret, Charles, seigneur d', 147, 186, 572
Aleaume, Lancelot, 237
Alemagne, Robert d', 293
Alençon, Jean Ier, comte puis duc, 441
Alexandre, Arnaud, 584, 585
Alexandre, Asseline, 327
Alexandre, Nicolas, 72, 367, 535, 584, 585
Alexandre, Robert, 327
Alory, Marguerite, 102, 338
Amance, Robert d', 27, 392
Amours, Colin, 114
Amours, Jean d', 69
Angleterre, Henri V, roi d', 19, 311, 357, 406, 493, 494
Angleterre, Henri VI, roi d', 125, 406
Angleterre, Richard II, roi d', 325, 381, 443
Anguissola, Catherine, 402
Anjou, Louis III d', comte de Guise, 235
Anjou, Louis, duc d', 459
Anquetonville, Raoul, 124, 345, 369, 376
Appollo, Guillaume, 292
Arbois, Jean d', 74
Arcies, Nicolas d', 226, 230, 231
Argent, Pierre d', dit des Bries, 123, 124
Armagnac, Bernard VII, comte d', 92
Arménie, roi d', 190
Armentières, Andrieu d', 390
Arnaulde, Jacquemine, 313
Arnaut, Amiot, 27, 391, 393, 395, 483, 531
Arnolphini, Giovanni, 224
Artois, Mahaut d', 77, 78, 79, 97, 99
Artois, Robert II, comte d', 77, 78, 95, 97
Arundel, Thomas Fitz-Alan, comte d', 140
Asselin, Thomas, 528, 535
Athies, Gérard d', 145, 225, 229, 231, 376, 381, 383
Aubriot, Hugues, 93, 144, 147, 153, 216, 226
Aubry, Gautier, 100, 262
Aubry, Jacques, 315
Aufroy, Robin, 535
Augustin, Benoît, 236
Aumarle, Beraut d', 484
Aumont, Hutin d', 104
Aunoy, Guillaume d', 376, 553
Autriche, duc d', 269
Autriche, Jean d', 562
Autriche, Maximilien d', 92, 177
Auviller, Jean d', 140, 444
Auvré, Raoulet, 98
Aux-Bœufs, Pierre, 501
Auxois, Aubert, 292
Auxon, Pierre d', 406
Avoultre, Nicolas, dit Pigasse, 224, 233, 535
Aymé, Pierre, 226
Azincourt, Renaud d', 293, 401, 412, 437
Baillet, Miles, 226, 230
Bailleux, Robert de, 28, 29, 258, 263, 268, 348, 359, 360, 373, 405, 465, 555, 560, 567
Bakre, Jean, 151, 444
Bakre, Louis de, 237
Bar, Philippe de, 152, 323
Barbate, Denise, 575
Barbazan, Arnaud Guilhem, seigneur de, 120
Barbery, Guillaume, 229, 369, 372, 376, 565
Barbete, Jean, 575
Bardet, Simon, 562
Barraut, Guillaume, 331, 370, 383, 553, 567, 568
Basoches, Raoulet de, 359
Basse Rue, Hennequin de, 297
Bastien, Geoffroy, 535, 549
Bataille, Nicolas, 218, 252, 253, 280, 373, 528, 535, 544, 545, 565
Baudecot, Regnaudin, dit Étuveur, 587
Baudescault, Jean de, 297, 414
Baudet, tambourin du duc, 413

Baudonnet, valet de chambre du duc de Bourgogne, 359
Baugie, Antoine de, 305, 397
Baugis, Jean de, 254, 535
Bauverger, Huguenin, 530
Bavière, Guillaume de, comte d'Ostrevant, puis comte de Hainaut, Hollande et Zélande, 93
Bavière, Jean de, 71
Bavière, Louis de, 137, 239, 572
Baye, Nicolas de, 26, 339
Bazoches, Thomas de, 359
Beaujeu, Symonnet et Jeanne de, 374, 565
Beaumetz, Jean de, 323
Beaumez, Pierre de, 224, 365, 535, 549
Beauneveu, André, 323
Beauvais, Henri, 398
Beauval, Jean, seigneur de, et d'Haverskerque, 404, 471
Beauval, Jeanne de Melun, dame de, 404, 471
Beaux Oncles, 576
Bedford, Jean, duc de, 101, 143, 151, 316
Bediers, Jean de, 414
Belloy, Jean de, 337
Belloy, Robert de, 336, 567
Belot, Thierry, 258, 260, 535
Benoît XIII, 333
Bequenette, Thevenin, 150
Berangier, Jean, 323
Bérigny, Pierre de, 410
Bernard, Cardinot, 358
Bernard, Jacques, 396
Bernardin, Nicolas, 567
Berne, Pierre de, 69, 574, 575
Bernier, Guiot, 530
Bernier, Jean, 574
Berry, Jean de France, duc de, 70, 79, 92, 93, 97, 103, 108, 131, 136, 138, 139, 140, 144, 146, 147, 148, 151, 153, 159, 160, 162, 173, 178, 190, 207, 209, 229, 253, 292, 296, 309, 322, 331, 333, 345, 369, 379, 381, 382, 384, 397, 429, 430, 431, 436, 443, 444, 455, 458, 464, 474, 475,合476, 478, 488
Besan, Christofle, 185
Besançon, Jean de, 417
Beson, Symon, 402
Beth, Catherine, 399
Bethisy, Raoulet de, 276, 535
Beuzin, Guillaume le Bastart de, 296
Beze, Jean de, 417
Bièvre, Étienne, dit le Hongre, 246, 253, 259, 535, 549
Billy, Jean de, 368
Blamont, Jean de, seigneur de Vellexon, 389
Blanchet, Jean, 73, 213, 292, 293, 331, 373, 405, 408, 528, 553, 565
Blanchet, Louis, 114, 212, 256, 528, 553
Blanchet, Pierre, 114, 408, 553
Blanchet, Robert, 270, 528
Blandecque, Francequin de, 29, 31, 128, 307, 315, 316, 538, 581
Blandecque, Gautier de, 316, 377
Blaru, Jean de *Voir* Saquainville, Jean de, seigneur de Blaru
Bohain, Guillaume de, 267
Bois-le-Duc, Gossuin de, 82, 248, 324, 428
Bois-le-Duc, Henri de, 294
Boizeau, Jean, 124
Bompere, Jean, 562
Bompuis, Thevenin, 535
Bonne Baine, Nicolas, 322, 549
Bonne Journee, Alain, 576
Bonneavanture, Guiot, dit Raillart, 179
Bonnet, Gervaisot, 535
Bonnet, Nicolas, 377
Bonost, Jean, 86, 501
Bonsaux, Perrin, 321
Boucher, Arnoul, 229, 230, 369
Boucher, Bureau, 162
Boucher, Guillaume, 565
Boucicaut, Jean Ier le Meingre, dit, 472
Boucicaut, Jean II le Meingre, dit, 104, 161, 438
Boulart, Nicolas, 218, 528
Bouligny, Renier de, 384, 567
Bourbon, Louis, duc de, 80, 103, 129, 131, 136, 138, 140, 143, 150, 326, 347, 410, 435, 443, 475, 476, 488, 566
Bourdon, Symon, 535
Bourgogne, Anne de, duchesse de Bedford, 302
Bourgogne, Antoine de, duc de Brabant et de Limbourg, 92, 112, 136, 150, 163, 295, 366, 382, 435, 438, 441
Bourgogne, Catherine de, comtesse de Guise, 235
Bourgogne, Guyot de, fils illégitime du duc Jean sans Peur, 396
Bourgogne, Isabelle du Portugal, duchesse de, 268, 432

Bourgogne, Marguerite de Bavière, comtesse de Nevers puis duchesse de, 87, 435, 451
Bourgogne, Marguerite de Male, duchesse de, 17, 63, 101, 109, 158, 183, 221, 226, 266, 315, 327, 373, 382, 428, 452, 491, 565, 566
Bourgogne, Marguerite II de, duchesse de Guyenne puis comtesse de Richemont, 120, 435
Bourgogne, Marie de, duchesse de Bourgogne et d'Autriche, 92, 177
Bourgogne, Philippe de Rouvres, duc de, 66, 98, 112, 114, 226, 261, 292
Bourgogne, Philippe de, comte de Nevers, 67, 112, 119
Bourgogne, Robert II, duc de, 65
Bourgoigne, Jean de, 549
Bournonville, Enguerrand de, 384, 396, 418, 492, 567
Bours, Wittart de, 567
Bousdrac, Bernard, 223, 236, 535
Boussac, Philippot, 255, 262
Bout, Jean, 384, 562, 567, 587
Bouville, Audri de, 405
Bouville, Hugues de, 146
Boux, Robin de, 291
Boves, Guillaume dit Sauvage des, 301, 302
Boydre, M^e^ Michel, 325, 562
Brabant, Jean de, orfèvre, 364
Brabant, Jean IV, duc de, 93
Brabant, Jeanne, duchesse de, 381, 382
Braque, Amaury, 69, 575
Braque, Arnoul, 303
Braque, Blanchet, 303, 567
Braque, Étienne, 400, 558
Braque, Nicolas, 226, 230, 231
Braque, Raoulet, 150
Bray, Étienne de, 319, 340
Bray, Guy de, 103, 257, 318, 391, 395
Bray, Jean de, 28, 83, 258, 319, 376
Bréaulté, Roger de, 481
Brencourt, Raoul de, 575
Brenoust, Pierre, 123
Bretagne, Arthur de, comte de Richemont, 458
Bretagne, duc de, 138, 139, 381
Bretagne, Jean V, duc de, 572
Breteau, Simon, 255
Brimeu, Athis de, 473
Brimeu, David de, seigneur de Humbercourt, 330, 373, 465
Brisault, Girart, 530
Brisset, Colin, 253
Brouillart, Perrin, 393, 549
Bruges, Guillaume de, 535
Bruillot, Jean, 562
Brulé, Jean, 257
Brullot, Jean, 567
Brun, Antoine, 535
Brun, Colin, 528
Brunet, Jean, 223
Bruxelles, Jean de, 536
Budé, Guillaume, 218, 235, 528
Bugnet, Lambert, 536
Burnetot, Jean de, 575
Bussy, Beraut de, 415
Buymont, Guillaume de, 298, 377, 559
Caboche, Simon, 567
Cadart, Jean, 562
Caignol, Laurent, 237, 239
Cailliau, Guillaume, 120
Calonne, Émerance de, 484
Calot, Jean, 553
Canabot, Ernequin, 113
Canard, Jean, 146, 148, 218, 254, 314, 315, 317, 319, 346, 349, 359, 360, 377, 379, 381, 406, 416, 436, 465, 480, 558
Capeluche, 332, 503
Carembaille, Jean, 264
Carnavalo, Salmon, 272
Carrouge, Jean de, 571
Carville, Marguerite de, 390, 536
Carville, Philippot de, 390
Catigny, Jean de, 528
Cauchon, Pierre, 562, 567
Cename, Guillaume, 88, 111, 223, 224, 259, 260, 264, 585
Cerceaulx, Richard de, 267, 528, 536
Chabasse, Bernart, 271, 528
Chaillon, Dominique, 562, 567
Chalon, Jean de, seigneur d'Arlay et prince d'Orange, 403
Chalon, Louis II de, comte de Tonnerre, 438
Chambly, Charles de, seigneur de Livry et d'Houdancourt, 212, 300, 302
Chamoys, Bertaut de, 354

Champaigne, Jean, 271, 528
Champdivers, Guy de, 226, 231
Chanceaux, Guillaume de, 266
Chandelier, Jean, 536
Chantemerle, Jean dit Taupin, 300, 565
Chantemerle, Philibert, 381
Chantemerle, Thibaut dit Taupinet, 302
Chanteprime, François, 229, 230, 231, 368, 372
Chanteprime, François, le Jeune, 339
Chanteprime, Jean, 228, 231, 232, 369, 373, 375, 376, 381, 383, 384, 565, 567
Chanteprime, Marguerite, 402, 482
Chaonnes, Guillaume de, 318
Chapelu, Pierre, 536
Chappelles, Thomas de, 73, 292, 293, 531
Chappuisot, Étienne, 562
Charbonnier, Jean, 216, 321
Charenton, Jean, 373, 565
Chartres, Bertaut de, 290
Chartres, Jean Fillon, dit de, 146, 148, 320, 466, 468, 480, 558
Chartres, Philippe de, 290
Chaseron, Oudart de, 291
Chassepoul, Pierre, 210
Chassey, Jean de, 549
Chasteaulain, Morisot de, 549
Chastinier, Jean, 567
Châteauvillain, Guillaume, seigneur de, 358
Châtillon, Hue de, 226
Chaumont, Denisot de, 567
Chaurre, Robert, 377
Chauveron, Audoin, 369
Chaux, Jeanne, 87
Chazeron, Jean de, 388
Chenilly, Guillaume, 28, 29, 118
Cheveigney, Jean de, 562
Chevenac, Jeannin de, 190
Chevenon, Bernard de, 567
Chevenon, Guillaume de, 392
Chevenon, Jean de, 384, 391, 567
Chevreuse, Pierre de, 69, 150, 300
Chezoy, M^{e} Olivier de, 318
Chopine, Pierre, 529
Chorrot, Pierre, 321
Chousat, Jean, 27, 28, 29, 83, 85, 86, 91, 118, 119, 120, 149, 181, 234, 239, 240, 241, 346, 348, 349, 359, 361, 416, 531, 555, 556, 567
Chrétien, Guy, 230
Cirasse, Guillaume, 536
Clabaut, Humbert, 536, 549
Clamecy, Catherine de, 316
Clamecy, Gilles de (I), 257, 316, 536
Clamecy, Gilles de (II), 316
Clamecy, Jean de, 316
Claux, ménestrel du roi, 565
Clément VII, pape, 455, 479
Clement, Thomassin, 218
Clerbourt, Jean, 536
Cleves, Hennequin de, 409
Clisson, Olivier de, 184, 382, 429, 496
Clugny, Guillaume de, 345
Cochet, Guiot, 562
Cochet, Pierre, 562
Cochon, Philippe, 323
Coignet, Jean, 229, 230, 372
Coilly, Jean de, dit le Pignier, 248, 549
Col, Gontier, 98, 99, 230, 231, 331, 350, 369, 374, 481, 553, 555
Colentier, Albret, 100
Colleron, Jean, 272
Compans, Adam de, 536
Compans, Phelisot de, 253, 536
Compère, Jean, 393, 536
Conflans, Gautier de, 97, 110, 111, 112, 124, 125, 128, 529
Conflans, Jean de, 66, 97, 109, 111, 123, 124, 125, 128, 354, 529, 558
Coquatrix, Geoffroy, 101
Coquatrix, Jeanne, 400, 401
Coquel, Jean, 230
Coquelet, Arnaude, 333, 374
Coquelet, Colette, 117, 118, 122, 126
Coquelet, Jacquet de, 117, 122
Corberan, Jean, 270
Corbie, Arnaud de, 143, 230, 291, 333, 373, 377, 381, 382, 383, 465, 565, 567
Corbie, Jean de, 567
Cormoillon, Jean, 417
Cornouaille, archidiacre de, 397

Cosme, Nicolas, 239
Cotin, André, 317
Coucy, Enguerrand VII, sire de, 222
Coucy, Marie de, 330
Couilli, Gillet de, 292
Coulommiers, Martin de, 212
Courcelles, Jean de, 102, 347, 555, 556
Courlon, Pierre de, 66, 107, 109, 116, 122, 127, 349, 395, 531, 553, 555, 579
Courtiambles, Jacques de, seigneur de Commarin, 84, 349, 361, 555
Courtin, Pierre, 401, 529
Courtoiz, Thomas, 405
Coustain, Adam, 575
Coustel, Guy, 396
Covesin, Jean, 529
Crace, Thomas de, 562
Craon, Antoine de, 382, 567
Craon, Pierre de, 17, 184, 381, 382
Crayer, Hannequin de, 431
Creney, Michel de, 145, 468
Crepon, Perenelle de, 256, 536
Crespon, Cardinet, 321
Crespy, Guillemot de, 262
Creté, Jean, 314, 383
Creton, Jean, 325
Croist, Hans, 368
Croy, Antoine de, 80
Culan, Pierre de, 400
Culan, Willequin de, 400, 436
Culdoe, Jean, 335, 565
Cuvelet, Poncelet, 217, 254, 529, 549
Dagart, Jean, 536
Dagombert, Jean, 190
Dainville, Jean de, 69, 73
Dalbourt, Christophe, 356
Damare, Simon de, 576
Damienx, Colin, 529
Dammartin, Drouet de, 108, 112, 322
Dampmartin, Bureau de, 384, 567
Dampmartin, Jean de, 575
Dampmartin, Symonnet de, 143
Dancy, Girart, 158
Dangeul, Miles, 375, 383, 567
Dangeul, Pierre, 553
Dangeul, Robert, 369, 435, 436, 480, 553
Danterre, Jobelon, 268
Darne, Othe, 549
Dartus, Jacques, 216
Datini, 244
Dauphin, valet servant en salle, 389
De Bois, Jacquet, 587
Dengin, Pol, 323
Deps, Giles, 587
Derian, Yves, 143
Des Bordes, Baude, 118, 333, 360, 374, 553, 555, 568
Des Bordes, Jean, 333
Des Bordes, Laurent, 27, 81, 86, 88, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 213, 217, 237, 333, 394, 411, 529, 549, 560
Des Champions, Ysabelet, 189, 192, 397, 410, 414
Des Champs, Jean, 549
Des Chevalx, Jeannette, 83, 126
Des Essarts, Antoine, 371
Des Essarts, Jeannette, 339
Des Essarts, Philippe, 576
Des Essarts, Pierre, 302, 303, 336, 371, 383, 418, 501, 568, 576
Des Grez, Henri, 536
Des Grez, Richard, 264
Des Hannaps, Nicolas, 549
Des Landes, Pierre, 226, 292
Des Loys, Gauvain, 254
Des Marechaux, Jean, dit le Moine, 431
Des Mares, Jean, 96, 317, 335
Des Nefs, Marie, 123
Des Nefs, Richard, 536
Des Noiz, Jehan, 266
Des Peaux, Michelet, 322
Des Prés, Nicolas, 230, 375
Des Vignes, Adam, 585
Deschamps, Eustache, 17
Despouillettes, Jean, 531, 568
Destauran, Thierry, 313, 549
Deux Ponts, Nicolas de *Voir* Taborin, Claus
Dicy, Jean de, 400
Dicy, Marguerite de, 400
Dignaut, Jean de, 391
Dintre, Goscal de, 479
Doctans, Raoulin, 217
Dogière, Pierrette, 549

Doizeriaux, Thibaut, 216, 217, 536
Donart, Girart, 254, 269, 271
Doriac, Marguerite, 316
Doriac, Renaud, 302, 308, 311, 316, 361, 402, 482, 549, 560
Dormans, Guillaume de, 229, 231, 236, 319, 436, 583
Dormans, Miles de, 143
Double, Martin, 192, 194, 317, 543
Dourdin, Jacques, 98, 254, 255, 268, 431, 536
Douy, Renaud de, seigneur de Bréançon, 301
Drosay, Jean de, 553
Du Belle, Baudet, 218, 253, 529, 537
Du Bois, Girarde, 397
Du Bois, Guillaume, 296
Du Bois, Henri, 389
Du Bois, Jacquet, 360, 555
Du Bois, Jean, panetier du duc, 261
Du Bois, Jean, seigneur, 216
Du Boulay, Hugues, 290
Du Célier, Pierre, 219, 531
Du Chastel, Tanguy, 336, 346, 497
Du Chemin, Colinet, 430
Du Chesne, Jean, 568
Du Conseil, Jean, 370
Du Creux, Jean, 191, 582
Du Drac, Jean, 319, 373, 408, 565
Du Fou, Pierre (Perrin), 206, 254, 537
Du Gal, Bénédic, 228, 322, 366, 390, 549
Du Grey, Jean, 267
Du Guesclin, Bertrand, 115, 439, 471, 472
Du Jardin, Robert, 326, 562, 563
Du Mesnil, Bertrand, 355
Du Mesnil, Guillaume, 568
Du Molin, Albert, 236
Du Moncel, Oudart, 268, 537
Du Mont, Philippot, 223, 264, 304, 549, 568
Du Moulinet, Gilles, 401
Du Moulinet, Laurent, 75, 401
Du Moulinet, Nicole, 360, 401
Du Moustier, Étienne, 230
Du Nou, Pierre, 537
Du Palais, Pasqual, 371, 549
Du Pleiz le Jonc, Perrin, 530
Du Pont, Colin, 537
Du Quesnoy, Jean, 575
Du Rieu, Jean, 530
Du Roy, Jean, 568
Du Rueil, Jean, 529
Du Rup, Jean, 219, 531, 558
Du Sablon, Guillemin, 404
Du Sablon, Michel, 229, 230, 231, 234, 235, 383
Du Sablon, Rolant, 405
Du Temple, Raymond, 322
Du Trambloy, Guy, 345
Du Trech, Arnoul *Voir* Utrecht, Arnoul d'
Du Trech, Arnoul, 459
Du Trech, Claus *Voir* Utrecht, Claus d'
Du Treux, Jehan, 575
Du Val de Martis, Guillaume, 530
Du Val, Guillaume, 553
Du Val, Jacques, 349, 553
Du Val, Jeannin, 190
Du Val, Robert, 537
Du Verge, Barthélémy, 414
Du Vivier, Jean, 224, 373, 550, 565
Dupuis, Casin, 321, 481
Dupuis, Jean, 322
Durant, Jean, notaire du Châtelet, 146, 315
Durant, Jean, physicien du duc, 146, 147, 148, 216, 219, 326, 349, 355, 357, 361, 480, 531, 555, 558, 563, 568
Dureau, André, 314
Duret, Mahiet Crepel dit, 404, 473
Dury, Vincent, 264, 537
Dyonart, Guillaume, 218
Dyonis, Alain, 537
Elbeuf, Jean d', 120, 529
Eliot, Berthelot *Voir* Heliot, Berthelemot
Encre, Florent d', 384, 568
Enfernet, Guillaume d', 229, 232, 368, 369, 372, 376
Esneval, Perceval d', 300
Esnière, Jean, 127
Espernon, André d', changeur, 117, 236, 239, 258, 336, 378, 394, 399, 529, 537, 550, 568
Espine, Guillaume de l', 316
Estanday, Geoffroy, 580
Estanfort, Jean d', 537
Estibour, Guiot, 299
Estouteville, Jeannet d', 373, 435, 565
Estrees, Jean d', 575
Faraz, Jean, 553, 579

Fastrich, Houart, 189
Fauquembergue, Clément de, 26
Favencourt, Gautier de, 530
Femel, Jean, 119, 213, 537
Fernant, Robin, 478
Ferré, Guillaume, 563, 568
Ferron, Jean, 404
Ferron, Pierre, 383, 553, 558, 568
Ferry, Jean, 399, 555
Fétigny, Pierre de, 480
Feuillet, Louis, 576
Fillaust, Jehan, 193
Fiot, Jean, 563
Flandre, Guy, comte de, 89
Flandre, Louis de Male, comte de, 70, 78, 79, 89, 110, 114, 123, 151, 213, 217, 228, 310, 320, 381, 382, 444
Flandre, Marguerite, comtesse de, 89
Flaucourt, Richard de, 432
Flisco, Cataine de, 240, 309, 550
Florigny, Robin de, 291, 292
Fontenay, Jeanne de, 301
Fontenay, Marguerite de, 102
Fontenay, Nicolas de, 94, 102, 226, 227, 231, 301, 350, 354, 357, 373, 381, 383, 393, 432, 558, 566
Fontenay, Pierre de, 192, 194, 351, 356, 381, 383, 560, 568
Forest, Antoine, dit des Joyaux, 337
Forest, Julien, 236
Fortebras, Jacquot, 253, 307, 550
Fortier, Jean, 398, 405, 555, 579
Fosseux, Jean, seigneur de, 404
Fouquart, Hainsselin, 350, 353, 558
Fouqueres, Richard, 349, 391, 555
Fournière, Jeanne, 186, 410
France, Bonne de Luxembourg, reine de, 163, 453
France, Charles IV, roi de, 160, 304
France, Charles V, roi de, 17, 19, 25, 26, 63, 66, 74, 75, 89, 90, 91, 95, 96, 101, 103, 135, 136, 158, 159, 160, 161, 163, 167, 172, 176, 178, 193, 226, 232, 244, 276, 290, 293, 323, 325, 331, 405, 406, 407, 450, 451, 453, 454, 455, 457, 464, 467, 471, 488, 490, 571
France, Charles VI, roi de, 17, 19, 25, 26, 30, 63, 64, 88, 92, 93, 96, 98, 101, 103, 121, 135, 136, 138, 144, 145, 146, 151, 158, 164, 167, 172, 186, 208, 215, 244, 269, 300, 311, 326, 331, 333, 338, 351, 356, 368, 375, 405, 406, 408, 429, 436, 439, 440, 443, 453, 455, 464, 471, 472, 474, 475, 488, 489, 490, 492, 493, 494, 504, 572, 580, 585, 587
France, Charles VII, roi de, 484
France, François I^{er}, roi de, 88, 92
France, Isabeau de Bavière, reine de, 97, 103, 108, 145, 159, 160, 162, 164, 176, 207, 219, 252, 253, 270, 305, 323, 330, 346, 394, 402, 436, 443, 453, 490, 491, 500, 566, 571
France, Isabelle de, 394, 443, 453
France, Jean de, duc de Touraine et dauphin, 330
France, Jean II le Bon, roi de, 17, 19, 66, 67, 95, 159, 290, 293
France, Jeanne de Bourbon, reine de France, 96, 457
France, Louis IX, roi de, 95, 163, 176, 447, 450, 452, 453
France, Louis VI, roi de, 107
France, Louis VII, roi de, 107
France, Louis XI, roi de, 88, 121, 433, 513
France, Louis, duc de Guyenne, dauphin, 138, 312, 321, 330, 331, 443, 444, 453, 569
France, Marguerite de, comtesse de Flandre, 78, 79, 98, 107, 114, 125, 216, 261, 381, 382
France, Marie de, 453
France, Michelle de, comtesse de Charolais, 435, 453
France, Philippe Auguste, roi de, 76, 77, 80, 87, 90, 145, 304, 440, 519
France, Philippe IV le Bel, roi de, 146, 158, 163, 177, 178, 181, 429, 451, 453, 457, 482
France, Philippe V, roi de, 95, 97, 482
François, Dominique, 563, 568
François, Jean, 480
Fremaut, Lotart, 237
Freney, Pierre de, 568
Frepier, Joceran, 28, 30, 31, 83, 85, 107, 110, 116, 122, 126, 215, 216, 234, 239, 241, 255, 258, 270, 295, 296, 346, 348, 350, 354, 357, 358, 361, 379, 388, 395, 398, 405, 409, 556, 558, 568, 578, 579
Frère Jacques, 563
Frère Richard, 563
Fresnel, Baude, dit de Reims, 399, 400, 413, 531
Fresnelle, Jacquette, 400, 561
Froissart de Voyenne, Thomas, 558, 564
Froissart, Jean, 26, 429, 430, 443, 496, 571
Froment, Laurent, 537
Froment, Philippe, 347, 349, 556

Fromont, Pierre, 84
Fromont, Thomas de, 550
Furnes, Jean de, 563
Fussy, Regnaut de, 188
Gaigneville, Guillaume de, 417
Galiot, Jean, 72, 545
Galles, Yvain de, 419
Galois d'Aunoy, Robert dit le, seigneur d'Orville et de Villeron, 300, 302, 567
Garnier, Jean, 396, 568
Garnier, Robin, 253, 254, 537, 542
Garnier, Thomas, 587
Gaucourt, Eustache dit Tassin de, seigneur de Viry, 301
Gaude, Jean, 236, 248, 250, 537, 543, 550
Gautier, Jean, 235, 568
Gehé, Jean, 369
Gelinier, Guy, 437
Gencien, Pierre, 125, 336, 377, 383, 568
Gente, Guillaume, 553
Gerart, page du duc, 404
Gerbet, Jean, 194
Germain, Jean, 563
Gerson, Jean, 144, 145, 325, 558, 563
Ghebert, Guillaume, 405
Ghemont, Roger de, 478, 479
Gherbode, Thierry, 441
Giac, Pierre de, 93, 139, 143, 153, 381
Giffart, André, 233, 309, 366, 537, 568, 575
Giffart, Jean, 550
Gille, Huguellin, 152
Giraut, Robert, 188
Godart, Fremin, 276, 322, 537
Gombaut, Renaud, 128
Gondry, Renaud de, 217, 262, 310, 529, 550, 566
Gonneville, Guillaume de, 433, 580
Gontier, Antoine, 357
Gontier, Henriet, 256, 489, 537
Görlitz, Élisabeth de, 381, 382
Gossuin, Jean, 563
Gouge, Martin, 145, 374
Goupil, Jean, 574
Gracieux, Colin, 414
Grant Villain, Jacques, 529
Grantmont, Jean de, 179
Grassart, Thomas, 529
Gratepance, Jean, 530
Gray, Jean de, 110, 111, 115, 116, 122, 123
Grenier, Jean, 438
Grenon, Nicolas, 321, 322
Grignaux, François de, 329
Grintus, Evrart de, 297
Grutebier, Arnoulet, 361
Guedon, Guillemin, 267
Guérin, Jean, 235, 308, 395, 545, 550, 568
Guerry, Jean, 315
Guidechon, Marc, 224, 237, 246, 265, 308
Guilbaut, Guy, 30, 561
Guillaume, Jacques, 373, 550, 566
Guillaume, Jean, 151, 185, 218, 228, 460, 529, 538, 550
Guingamp, Louis de, 334
Guinguant, Jean de, 260
Gurot, Jean, 218, 529
Guyot, Jean, 417, 563, 568
Hacqueville, Jean, 538
Hainsselin, Jacques, 72, 240
Hallé, François, 121
Hallé, Geoffroy, 121
Halle, Josset de, 28, 83, 219, 531
Hamencourt, Jean de, 151, 444
Hamencourt, Nicole de, 151
Han, Thomas de, 315
Hanon, Huet, 27, 73, 93, 180, 227, 256, 292, 293, 375, 469, 531, 558
Happart, Gueldequin, 365, 366, 550
Harlem, Reinequin de, 236, 241
Harnes, Guillaume de, 269
Haucourt, Jean, 480
Haudry, Étienne, 575
Haussant, Jean, 444
Haynaut, Girart de, 323
Heiz, Étienne de, 73
Heiz, Jean de, 219, 531, 558
Helbuterne, Robert de, 128, 322
Heldebolle, Jean, 309
Heliot, Ange, 399
Heliot, Berthelemot, 399, 437, 550
Hellay, Thomas de, 402
Hemery, Jeanne, 401
Hemon Raguier, 394
Hemon, Jacques, 229

Hemon, Olivier, 538
Hemzebert, Hennequin de, 295
Heruy, Jean, 269, 271
Hesdin, Guillaume de, 322
Hesselin, Denis, 72
Homo, Denisot, 538
Hondauch, Jean, 266
Hoppinel, Thomas, 321
Houdon, Jean, 120
Houlfort, Enguerrannet de, 212, 531
Housset, Étienne, 576
Houx, Henri de, 360
Hue, Jean, 145, 148, 219, 259, 349, 480, 531, 553, 556, 558
Imperial, Gabriel, 247
Intrant, Guillaume, 317, 346
Jacqueville, Elyon de, 313, 568
Jaucourt, Philippe de, 345, 400, 558
Jean Philippe, 565
Johan, Jacques, 228, 238
Joly, Michel, 66, 78, 98, 111, 112, 113, 114, 122
Josset, Guillemin, 410
Jourdain, Regnaut, 218, 271, 529
Judoigne, Jean, 256, 364, 550
Juilly, Philippot, 561
Junchere, Conrad de, 404, 472, 473
Jurguillaume, 576
Jussy, Olivier de, 345
Justot, André, 380
Juvénal des Ursins, Jean, 26, 275, 418
Kernezné, Jean de, 407, 568
L'Anfardet, Jean, 568
L'Apostre, Pierre, 538
L'Avantage, Jean, 481
L'Eaue, Clement de, 272
L'Enfant, Lembin, 551
L'Esclat, Pierre de, 234, 235, 241, 569
L'Olive, Jean de, 336, 399, 400, 569
L'Orfèvre, Pierre, 317, 318, 370, 418
L'Ours, Ydette de, 396
La Baillette, Jacqueline, 538
La Basoche, Étienne de, 410
La Baste, Colin de, 268, 538
La Berghe, Thiedeman, 309
La Bernarde, Perrenelle, 358
La Boispoul, Marion, 256
La Boitelle, Marguerite, 568
La Bouchiere, Agaice, 574
La Bourgoingne, Tassine, 271
La Buigne, Gace de, 293, 374
La Chapelle, Jean de, 84, 349, 556
La Charité, Étienne de, 529
La Chaucie, Mathelin de, 538
La Chienne, Jean, 269, 271
La Cloetière, Agnès, 268
La Court, Daniel, 296
La Craye, Tristan de, 391, 404, 460, 462, 473, 478
La Demie, Jean de, 529
La Demie, Monin de, 216
La Dourie, Jean, 326, 562, 563
La Faverresse, Jeanne, 575
La Faye, M^{e} Bremond de, 326
La Ferté, Bonneaventure de, 538
La Folie, Laurent de, 78, 114, 122, 261
La Fontaine, Denis de, 69
La Forest, Jean de, 574
La Forest, Pierre de, 68, 69, 574, 576, 584
La Forest, Ysabeau de, 574
La Fosse, Guillaume de, 264
La Gantière, Perenelle, 550
La Garde, Agnès de, 396
La Garrionne, Jeanne, 530
La Gauchière, Jeannette, 432
La Gendre, Marie, 530
La Grange, Jean de, 226, 231
La Guerre, Remonnet de, 497
La Haye, Pierre de, 388
La Heuze, Robert de, dit le Borgne, 354, 558
La Houlle, Cardot de, 254
La Lande, Pierre de, dit Goupillet, 292
La Longuette, Jeannette, 189
La Marche, Jean de, 568
La Marche, Olivier de, 92, 297, 430
La Mer, Moruel de, 237
La Meule, Thevenin de, 529
La Miresse, Jeanne, 400, 401
La Montaigne, Adam de, 575
La Mote, Pierre de, 333, 374
La Mote, Renaud de, 400
La Motte, Gillequin de, 161, 354, 360, 400, 410, 558, 559

La Motte, Marguerite, 333
La Pomme, Guillote de, 538
La Poterne, Jean de, 553
La Rivière, Bureau, seigneur de, 108, 143, 161, 293, 373, 383, 566
La Rivière, Jourdain de, 272
La Roche, Fouquet de, 349, 556
La Rochefoucauld, Guy de, 240, 349, 350, 354, 357, 358, 556
La Rocherousse, Pierre de, 349, 556
La Rose, Pierre de, 584, 585
La Roze, Franchequin de, 100
La Saubarde, Jacquette, parisienne,, 396
La Tour, Jeannin de, 321
La Trémoille, Georges de, 339, 418
La Trémoille, Guillaume de, 82, 145, 149, 301, 345, 354, 356, 357, 361, 388, 389, 431, 436, 559
La Trémoille, Guy VI, seigneur de, et seigneur de Sully, 70, 71, 93, 103, 113, 128, 136, 144, 152, 153, 210, 225, 253, 290, 292, 296, 297, 298, 317, 325, 347, 349, 379, 381, 388, 428, 431, 556, 557, 559, 571, 584
La Trémoille, Jean de, seigneur de Jonvelle, 72, 441, 572
La Trémoille, Louis de, 436
La Trémoille, Marie de Sully, dame de, 379
La Trémoille, Pierre de, 80, 147, 225, 391, 556
La Viefville, Jacques, dit Copin, seigneur de, 402, 444, 568
La Viefville, Pierre, seigneur de, 361
La Vigne, Jacques de, 553
Labourebien, Pierre, 224, 363, 374, 550
Lachenel, Jean de, dit Boulogne, 480
Laignelet, Lorin, 188, 538
Laillier, Jacques de, 236, 241, 276, 316, 346, 372, 538
Laillier, Michel de, 120, 149, 232, 236, 237, 241, 258, 303, 310, 362, 366, 378, 382, 383, 501, 550, 568
Laisié, Étienne, 192, 194, 430
Laître, Eustache de, 504, 568
Lalement, Thierry, 538
Lambin, Étienne, 81, 360, 556
Lamiel, Pierre, 410
Lamy, Laurent, 259, 319, 553, 559
Landes, Marie de, 399
Langres, Simon de, 223, 224, 305, 538
Lannoy, Guillebert de, 80, 117, 118, 122, 123, 126
Lannoy, Hue de, 388
Laon, Colard de, 252, 323, 538
Lappert, Sandre, 538
Larbalestrier, Philipot, 322
Lardin, Jacquet, 530
Latre, Jean de, 359
Lattre, Boquet de, 237
Laurent, Jean, 539
Lavenant, Jean, 324, 551
Le Barillier, Perrinet, 299
Le Baveux, Guillaume, 301
Le Baveux, Guy, 290
Le Bègue, Jean, 530
Le Bel Homme, André, 477
Le Blont, Gauthier, 271
Le Blont, Guillaume, 80
Le Bossu, Jean, 272, 377, 539
Le Bouchel, Florient, 410
Le Bougre, Tassin, 388
Le Boulenger, Nicolas, 147, 307, 551
Le Boursier, Alexandre, 230, 231, 233, 235, 239, 370, 372, 381, 383, 567
Le Brest, Robert, 539
Le Breton, Denisot, 224, 236, 378, 539
Le Breton, Guillaume, 410
Le Brun, Guillaume, sire de Mons, 294
Le Brun, Mathieu, 192
Le Cambier, Jean, 216, 365
Le Carbonnier, Henryet, 530
Le Caron, Robin, 390
Le Cerf, Robert, 317
Le Cesne, Guillaume *Voir* Sesne, Guillaume de
Le Champenois, Nicolas, 72
Le Charron, Colin, 529
Le Charron, Jean, 120
Le Chat, Renaud, 120
Le Clerc, Guillaume, 377, 568
Le Clerc, Jean, 551
Le Clerc, Pierre, 143
Le Cochetier, Pierre, 112, 115, 122, 529
Le Conte, Gervaise, 413
Le Conte, Guillaume, 575
Le Conte, Jean, 561
Le Conte, Pierre, 539
Le Coq, Hugues, 337
Le Coq, Jean, 480

Le Coquillier, Pierre, 89
Le Cordonnier, Gautier, 78, 98, 124
Le Cosne, Guillaume, 564
Le Costellier, Thiebaut, 206
Le Fer, Jacques, 355, 556, 559, 561
Le Fevre, Jeannin, 322
Le Flament, Jean, 229, 230, 368, 369, 376, 383
Le Flament, Pierre, 539
Le Folmarre, Jean, 359
Le Forestier, Pierre, 270
Le Foulon, Henri, 272
Le Fourt, Nicolas, 395
Le Fruitier, Jean, 74
Le Galois, Gilles, 230, 231
Le Gorgent, Yvon, 551
Le Grant, Jean, 530
Le Gras, Guillaume, 74, 75, 111, 113, 345, 529
Le Gris, Jacques, 571
Le Grois, Guillot, 569
Le Hongre, Étienne *Voir* Bièvre, Étienne, dit le Hongre
Le Hurtois, Girardin, 539
Le Jay, Guyot, 269, 415
Le Lorrain, Thevenin, 272
Le Maçon, Henry, 551
Le Maçon, Jacquet, 587
Le Maire, Martin, 241
Le Maistre, André, 419, 539
Le Mareschal, Jean, 249, 539
Le Martin, Jean, 539, 551
Le Mercier, Jean, 228, 230, 231, 368, 369, 383
Le Mire, Alphonse, 258
Le Mire, Perrin, 272
Le Mire, Rogerin, 230
Le Moine, sommelier de l'échansonnerie, 219, 531
Le Mol, Jean, 391, 553
Le Monnier, Guillaume, 574
Le Munier, Josse, 390
Le Natteur, Jean, 152
Le Noble, Colin, 368
Le Normant, Jean, 539, 551
Le Normant, Remon, 539
Le Page, Pierre Berthelot dit, 551
Le Paintre, Casin, 323
Le Parroichet, Jean, 529
Le Pelletier, Gilles, 73, 74, 75, 218, 529
Le Pennelier, Jehan, 206
Le Picart, Jean, 539
Le Pignier, Jobin, 292
Le Roy, Richard, 530
Le Sire, Pieron, 295
Le Tailleur, Jacques, 68
Le Tixerant, Gilles, 564, 569
Le Tixerrant, Adenet, 262, 305, 551
Le Vasseur, Raoulin, 345
Le Verrat, Pierre, seigneur de Crosnes, 302
Le Voirrier, Pierre, 152
Le Voleur, Jean, 186
Le Vooght, Barthelemy, 313
Legois, Guillaume, 308, 551, 569
Legois, Jean, 308, 551
Legois, Thomas, 308, 466, 471
Lengret, Jean, 371
Lescot, Guillaume, 188, 254, 255, 264, 268, 539
Lescote, Colette, 188, 254, 264, 268
Lescuier, Robert, 324, 539
Lest, Guillaume de, 530
Leurencote, Jeannot, 308
Lierches, Guiot de, 530
Ligny, Pierre de, 377
Lille, Ancelet de, 368
Lille, Simonnet de, 539
Limbourg, frères de, 100, 361, 364
Linfol, Pierre de, 324
Linières, Mathieu de, 235
Linof, Hennequin, 398
Lions, Jean de, 575
Lizac, Brissaut de, 295, 329, 477
Lizac, Guerin de, 329
Lizac, Henri de, 329, 369
Lizac, Jean de, 295, 329, 330
Lizat, Jean de, 329
Lobigois, Jean, 553
Locque, Gilles, 189, 414
Lombard, Étienne, 333, 553
Lombard, Pierre, 553
Longroy, Jacques, seigneur de, 569
Longueil, Renaud de, 569
Longuejoie, Guillaume, 529
Lorier, Regnaut, 128
Lorris, Robert de, 576

Louvel, Robin, 569
Lubin, Jean, 217, 529
Lugny, Guillaume de, 388
Luillier, Martin, 324
Luxembourg, Charles IV de, empereur, 344, 443, 488, 490
Luxembourg, Waleran de, comte de Saint-Pol, 180, 191, 357, 381, 382, 402, 494, 559, 582, 583
Lynant, Jean de, 551
Lyon, Jean de, 395, 418
Lyons, Miles de, 410
Macé, Pierre, 30, 313
Machy, Colin de, 587
Maillet, Jeannin, 551
Mailly, Jean de, 480
Mailly, Régnier de, 215, 216, 257, 266
Mainfroy, Jean, 30, 224, 308, 312, 395, 501, 504, 551, 587
Mainfroy, Thierry, 312, 504, 587
Mairey, Guillaume de, seigneur de Fontaines, 417
Maisières, Jobin de, 292
Malatrait, Jean, 307, 587
Malegeneste, Jean de, 85
Malequin, Laurencin, 539
Malestroit, Jean de, 569
Malet, Gilles, 161
Malet, Jeannin, 551
Malet, Philippot, 264
Malingre, Geuffroy, 576
Malouel, Jean, 100, 183, 323
Mandole, Jean, 255
Manhac, Pierre de, 553
Maquerel, Guyart, 575
Marades, Marguerite de, 338
Marc, Colin, 263, 264, 540
Marc, George de, 333, 553
Marc, Perrin, 186
Marcade, Jaquet, 101
Marcel, Étienne, 576
Marchand, Noël, 337
Mareschal, Thomas, 564, 569
Mareuil, Jacob de, 253, 540
Mariette, Denis, 540
Marle, Germain de, 398
Martin, Alderic, 239
Martin, Barthélémy, 239, 410
Martin, Colin, 397
Martin, Guillaume (de), 280, 349, 545, 551, 556, 559, 587
Martin, Jean, 219, 529
Martin, Robin, 438
Martineau, Thomas, 540
Martroy, Flament de, 483, 564
Marville, Jean de, 74, 323
Massonnot, Jean, 218
Mathen, Olivier de, 212, 256
Mauctart, Pierre, 529
Maudry, Jean, 576
Maugart, Huguenin des Royaux, dit, 92
Mauloué, Henri, 569
Maupoivre, Geoffroy, 327, 349, 556, 569
Mauregard, Étienne de, 332, 553
Mauregard, Nicolas de, 229
Mautin, Jean de, 295
Médicis, famille, 344
Megret, Guillaume, 436
Meilly, François de, 569
Meleun, Huet de, 277, 540
Melun, Guillaume, archevêque de Sens, 291
Melun, Jean, vicomte de, comte de Tancarville, 291
Ménagier de Paris, 208, 209, 210
Ménart, Quentin, 481
Ménil-Fouchard, Étienne de, 569
Mercati, Michel, 223, 224, 468
Metz, Guillebert de, 320, 324, 440, 469
Mézeray, Thibaut, 230
Michaut, Gautier, 373, 374, 551, 566
Mignon, Michel, 410
Milet, Colin, 98
Milet, Jean, 333, 406, 553
Monnart, Simon, 540, 545, 551
Monnot, Regnaut, 215
Monnot, Robert, 409
Montabert, Jean de, 388
Montagu, Girard de, 146
Montaigu, Jean de, grand-maître d'hôtel du roi, 93, 138, 144, 145, 147, 148, 149, 161, 179, 350, 369, 553, 557, 572
Montbertaut, Pierre de, 28, 108, 115, 116, 122, 123, 146, 147, 148, 234, 259, 295, 338, 348, 350, 354, 357, 361, 409, 531, 557, 558, 559, 578
Montelon, Guillaume de, 292
Montigny, Fouquet de, 388

Montmorency, Jacques, seigneur de, 302
Montrelet, Enguerran de, 17, 26, 87, 137, 275, 335, 415, 419, 452, 491, 492, 494, 497, 501, 502, 572
Montreuil, Jean de, 331, 553
Montrevel, Guillaume de, dit l'Hermite de la Faye, 326
Moreau, Guillaume, 320, 479
Moreau, Perrenot, 417
Morel, Étienne, 258, 298, 355, 356, 398, 559, 561, 587
Morelot, Thibaut, 295
Moricon, Laurent, 241
Moricon, Michel, 237, 239
Mornay, Jean de, 111, 290, 300, 473, 478
Morvilliers, Philippe de, 319
Mote, Pierre, 587
Moulins, Oudart de, 317, 318
Moulins, Philippe de, 228, 231, 359, 369, 383, 583
Munier, Philippe, dit Jossequin, 354, 559, 587
Mussy, Henry de, 256
Naillac, Guillaume de, 436, 559
Naillac, Helion de, 347, 557
Namur, Guillaume II, comte de, 382
Namur, Louis de, 226
Nanterre, Philippe de, 398
Nantouillet, Renaud, seigneur de, 300
Nasselles, Philippot de, 272, 529
Navarre, Charles, roi de, 136, 317, 319, 393
Neauville, Catherine de, 341
Neauville, Guillaume de, 338, 340, 341, 410, 553
Neauville, Hervé de, 102, 338, 339, 340
Neauville, Jean de, 137, 224, 258, 339, 340
Neauville, Martin de, 339, 340, 561, 569, 587
Nepveu, Guillaume, 540
Neuilly, Jean de, 317
Neuville, Cardin de, 540
Neuville, Colin de, 120, 321, 408, 501, 529, 552, 569, 587
Neveu, Jeannin, 587
Nicolas, Guillaume, 359
Nicolas, Jacqueline, 271, 529
Nielles, Jean de, 378, 569, 579
Nieuport, Jean de, 216
Noident, Jean de, 29, 30, 312, 480, 531
Nourry, Pierre, seigneur de, 80
Occors, Jean d', 389
Ogier, Philippe, 101, 108
Olive, Pétronille, 399, 400
Orge, Philippe d', 390
Orgelet, Thomas d', 553
Orgemont, Amaury d', 32, 97, 106, 124, 125, 229, 230, 231, 368, 369, 370, 383, 408
Orgemont, Guillaume d', 147, 149, 369, 566
Orgemont, Nicolas d', 384, 481, 484, 497, 569
Orgemont, Pierre I d', chancelier de France, 73, 96, 147, 151, 229, 291, 292, 293, 300, 383, 408, 529
Orgemont, Pierre II d', évêque de Paris, 68, 72, 89, 151, 152, 153, 179, 180, 193, 196, 229, 230, 231, 262, 267, 274, 359, 383, 440, 441, 444, 483, 584
Orgemont, Pierre III d', seigneur de Chantilly, 216, 408
Orlant, Henri, 102, 192, 194, 218, 224, 228, 261, 262, 305, 366, 371, 373, 374, 389, 394, 399, 529, 540, 552, 566
Orlant, Philippe, 313, 566, 587
Orlant, Thomas, 146, 236, 263, 371, 378, 394, 399, 552
Orléans, Jean d', 354, 540
Orléans, Louis de France, duc de Touraine puis duc d', 86, 93, 104, 131, 138, 139, 140, 144, 151, 152, 153, 157, 159, 160, 162, 173, 181, 184, 186, 192, 208, 231, 233, 246, 301, 305, 310, 311, 318, 328, 331, 334, 337, 345, 347, 351, 368, 369, 370, 376, 378, 381, 382, 393, 408, 416, 432, 436, 441, 443, 459, 465, 475, 482, 489, 490, 491, 496, 499, 512
Orléans, Philippe, duc d', 405
Orléans, Valentine Visconti, duchesse d', 160, 308, 402, 443, 490
Ostende, George d', 500, 553
Ourmoy, Jean, seigneur d', 301
Pacy, Denis de, 354
Pacy, Jacques de, 576
Pacy, Jean de, 480
Paillart, Philibert, 216, 226, 291, 373, 559, 566
Paisseaul, Perrenin, 256, 267
Palavesin, Martin, 252
Palavesin, Pole, 252
Paoul, Hennequin, 297
Papeillon, Geuffroy, 576
Paris, Jean, 217
Pariset, Guiot, 78, 90, 92, 110, 123, 124
Passant, François de, 224, 232, 233, 258, 350, 363, 366, 557
Pasté, Étienne, 86, 540
Paste, Louis, 75
Pastoureau, François, 120, 237

Perchon, Perrin, 152
Perellos, Pons de, 438
Perit, Michel, 236
Petit Jehan, 530
Petit Jehanin, clerc d'office, 587
Petit, Colin, 410
Petit, Dominique, 564, 569
Petit, Jean, 325, 330, 501, 564
Petit, Nicolas, 569
Peutin, Jean, 265
Peutin, Robin, 265, 365, 552
Pichet, Jean, dit Mascon, 126, 299
Pierret, valet des joyaux, 411
Pignon, Laurent, 379, 564, 569
Pilet, Jean, 272
Pillot, Perrin, 305
Pinel, Pierre, 575
Pintoin, Michel, 26, 243, 258, 275, 294, 297, 419, 475, 476, 491, 492, 496, 497, 502, 503, 571
Piot, Jean, 214, 219, 354, 531, 559
Piquet, Jean de la Haye, dit, 230, 381, 383, 529, 568
Pisan, Christine de, 136, 325
Pisdoë, Mace, 575
Pisdoë, Regnaut, 69, 241, 276
Pise, Jean de, 564, 569
Pitouette, Pierre, 316
Pitoul, Thevenin, 256, 308
Plancy, Nicolas de, 229, 230, 369
Ploust, Pierre, 564
Pochart, Pierre, 530, 540
Pocquières, Jean de, 473, 478
Poignant, Étienne, 266
Poinçon, Robert, 277, 537, 540
Poincot, Guillaume, 417
Point l'Asne, Guillaume, 77
Poissy, Nicolas de, 576
Poitiers, Charles de, 328
Poitiers, Philippe de, 328
Poittevin, Robert, 410
Pole, Jeanne, 254
Poncin, Geffroy, 540
Poncin, Pierre, 152
Poncin, Raoulin, 314
Pons, Renaud VI, seigneur de, 413, 559
Pontailler, Charlot de, 346, 559
Pontailler, Guy, seigneur de Talmay, 291
Porcher, Étienne, 121, 217, 400
Porée, Martin, 410
Portereau, Étienne, 280
Pot, Regnier, 83, 84, 256, 402, 436
Potage, Henri, 294
Potier, Alix, 398
Potier, Catherine, 398
Potier, Hugues, 587
Potier, Jean, 553
Potier, Nicolas, seigneur de Groslay, 398
Potier, Simon, 398
Potier, Thomassin, 272
Poupart, Andry, 161
Poupart, Charles, 394
Pousset, Jean, 322
Pressy, Jean de, 29, 100, 125, 216, 237, 263, 351, 356, 371, 383, 384, 561, 569
Pressy, Jean de, seigneur du Mesnil, 561
Prevost, Jean, dit Fouet, 559
Prevost, Jean, dit Fouet, 350, 353
Prevot, Humbelet, 412
Privé, Jeannin, 397
Prunelle, Jean, 389
Quentin, Gillet, 152
Qui Dort, Jean, 272
Quinot, Perrenot, 215
Raguier, Hemon, 234, 235, 569
Raguier, Raymond, 161, 162, 234, 235, 241, 377
Raillart, Jean, 372, 566
Rainier, Romand, 564
Rambures, David de, 381, 402, 569
Raponde, Dine, 224, 227, 228, 232, 239, 253, 308, 315, 324, 361, 362, 363, 366, 367, 369, 378, 381, 382, 383, 540, 552, 569, 571
Raponde, Guillaume, 226
Raponde, Jacques, 183, 324, 361, 362
Raponde, Jean, 246
Raponde, Philippe, 308
Raye, Jean, 115
Rector, Robert, 261
Regnart, Jehannin, 389
Regnaut, Mahieu, 356, 557, 561
Reims, Baude de *Voir* Fresnel, Baude, dit de Reims
Remonde, Guillaume, 530

Remont, Perrin, 552
Renty, Oudart de, 226
Requise, Hanse, 552
Resson, Gautier de, 540
Richebour, Jean de, 206
Ridel, Philippot, 541
Ringot, Victor, 263
Robaut, Jean, 578
Robin, Geoffroy, 254, 530
Roche, Jean de, 271
Roder, Conrad de, 541
Rolin, Nicolas, 119, 121, 314, 317, 373, 398, 566
Rosier, Guillaume, 564
Rosty, Jean, 541
Roubaix, Jean, seigneur de, 80
Roubaut, Jean, 118
Rouen, Jacques de, 396, 569
Rougemont, Guy, seigneur de Rougemont et de Montferney, 298
Rousseau, Girart, 569
Roye, Guy de, 67
Roye, Jacquet de, 120, 206
Royer, Jean, 226, 231
Ruilly, Jacques de, 373, 464, 566
Ruissel, Herman, 151, 224, 252, 367, 394, 399, 552
Rully, Maurice de, 371
Ruppes, Gautier de Bauffremont, dit de, 417
Rut, Jean de, 377
Sac, Jacques, 258, 363, 366
Sac, Jean, 224, 232, 233, 236, 350, 363, 366, 557
Sacquespée, Jacques, 480, 564
Sacquespée, Jean, 309
Saget, Giles, 305, 364, 541, 552
Saint Clement, Jean de, 406
Saint Simon, Jean de, 430
Saint-Benoît, Guibert de, 335, 413, 559
Saint-Clair, Jean dit Bruneau de, 300, 302, 336
Saint-Clair, Pimprenel de, 269
Saint-Étienne, Gervaisot de, 291
Saint-Laurent, Jean de, 569
Saint-Mor, Perrin de, 552
Saint-Omer, Mathe de, 399, 553, 561
Saint-Yon, Garnier de, 336, 337, 569
Saint-Yon, Guillaume de, 210
Saint-Yon, Jean de, 336, 337, 569
Saisset, Bernard de, 195
Saligny, Lourdin de, 361
Salins, Guigonne de, 399
Saloignon, Jean, 237
Samoys, Jean de, 530
Sancerre, Louis de, 145, 560, 561
Sanglier, valet de chambre du roi Charles VI, 368
Sanguin, Guillaume, 31, 78, 86, 146, 224, 232, 233, 236, 237, 240, 241, 244, 258, 276, 308, 310, 355, 357, 365, 366, 381, 382, 383, 384, 389, 407, 501, 530, 552, 569
Saquainville, Jean de, seigneur de Blaru, 371, 567
Sardelier, Hugues, 530
Sarrote, Jean, 216, 333, 360, 406, 407, 553, 557
Sarrote, Michelin, 216
Saubert, Jean, 396
Saudubois, Jean, 252
Sauduboiz, Perrenote, 252, 552
Saulx, Jean de, secrétaire ducal, 360, 437, 557
Saulx, Jean de, seigneur de Courtivron, 314, 346, 349, 355, 373, 378, 381, 435, 530, 557, 560, 561, 569
Saulx, Philibert de, 218, 394, 435, 480, 530
Saulx, Thomas, dit le Loup de Ventoux, 291
Saumure, Jean de, 552
Sauvage, Thomas, 432
Sauvegrain, Jean, dit le Normandel, 291, 390
Savigny, Nicolas de, 317
Savoie, Raymond de, 358
Savoie, Thomas de, notaire du Châtelet, 315
Savoisy, Charles de, 184, 371
Savoisy, Jean de, 339
Savoisy, Philippe de, 344
Scales, Thomas de, 441
Scatter, M^{e} Henri, 564
Scepeaux, Guenier de, 553
Seguinat, Jean, 554, 587
Semelet, Guichart, 218, 530
Senlis, Guerin de, 575
Sens, Jeanne de, 418
Sery, Mahieu de, 223, 224
Sesne, Guillaume de, 554, 563
Sevestre, Jean, 414
Sevrey, Pierre de, 566
Simon, Jean, 358
Sluter, Claus, 323
Sombernon, le seigneur de, 345

Soulaz, Pierre, 585
Souvent, Robert, 321, 480
Spazequezin, Ourse, 402
Spifame, Barthélémy, 103, 161, 226, 227, 244, 363, 367, 383, 541
Spifame, Symonnet, 161, 313
Spoikin, Guillaume, 391
Stale, Margot, 120
Stanfort, Luce de, 121
Sucquet, M^e^ Dreue, 318
Sucre, Audry, dit Massoye, 236, 237, 239
Suffolk, comte de, 418
Suzay, Richart de, 244, 541
Taborin, Claus, 349, 353, 354, 395, 557, 560
Taillemont, Henry, 582
Talence, Jean de, 399, 400, 554, 561
Tapissier, Jean de Noyers, dit, 321
Tapperel, Jean, 229
Tarenne, Jean, 236, 541
Teillaye, Jean, 570
Templeuve, Jacques de, 83, 391, 481, 483
Tenremonde, Copin de, 531
Testart, Jean, 269, 272
Thiessart, Jacques, 341
Thoisy, Jean de, 67, 237, 381, 570
Thomelin, joueur de harpe, 320
Thoulongeon, André de, 500
Thouroude, Geoffroy, 541
Thouroude, Robert, 557
Thuin, Jean, 561
Thyruin, Jacob, 297, 413
Tiboust, Renaud, 78
Tignonville, Guillaume, 192
Tireverge, Guillaume, 277, 541
Tonnerre, Pierre de Reims, dit de, 405
Toulongeon, Jean, seigneur de, 389
Tourmont, Jean de, 373, 566
Tournay, Regnaut, 564
Tours, Jean de, 587
Tourzel, Morinot de, 229, 418
Toutain, Robert, 280
Trente, Fredric, 263, 570
Trente, Gauvain, 236, 240, 383, 541, 542, 570
Treves, Herman de, 276, 541
Trichart, Robinet, 103, 291, 292, 560
Trie, Jean de, seigneur de Lattainville, 301, 436
Trigny, Oudart de, 314
Trivier, Girard, seigneur de, 389
Troies, Dymenche de, 564
Troyes, Jean de, chirurgien, cabochien, 321, 336, 383, 570
Troyes, Jean de, sellier, 253, 541
Tueleu, Pierre, 127
Tuillières, Robert de, 298, 356, 561
Uncey, Berthaut d', 293
Utenhove, Jean, 313
Utrecht, Arnoul d', 246, 550
Utrecht, Claus d', 246, 260, 365, 366, 550
Vacherel, Girard, 101
Valée, Jean, 291
Valois, Philippot de, 292
Varennes, Perrinet de, 393
Varennes, Robin de, 190, 253, 256, 365, 393, 415, 489, 552
Varopel, Colette, 394, 399
Varopel, Pierre, 28, 147, 148, 260, 338, 361, 364, 379, 393, 394, 399, 530, 531, 552, 560
Vaubrichier, Vincent de, 575
Vaubrisset, Colin (Nicolas) de, 223, 224, 236, 253, 541
Vaudencourt, Fanneau de, 575
Vaudetar, Jean, 229, 230, 244, 368, 369, 530
Vayer, Jean, 577
Veau, Nicolas, 384, 570
Vecquint, George, 390
Velery, Jean de, 216, 587
Veneur, Geffroy, 580
Verchin, Françoys, 272
Vergy, Jean III, seigneur de, 145, 354, 560
Vernodes, Louis de, 390, 413, 414
Vertus, Nicolas de, 84, 349, 350, 557
Viart, Philippot, 188
Vie, Jean, 554
Viefchastel, Droin de, 530
Vienges, Michel de, 417
Vienne, Guillaume de, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, 144, 239, 240, 349, 354, 355, 356, 361, 389, 557, 560
Vienne, Jean de, 144, 369, 410, 559
Vigier, Denis, 436
Viguier, Guillaume, 360, 372, 431, 554, 557, 566, 570, 587

Villain, Jean, 364, 552
Villaines, Pierre, dit le Bègue de, 162, 464
Villecroix, Raoul, 367, 541
Villeroy, Jean de, dit Briquet, 389
Villiers, Jean de, seigneur de l'Isle-Adam, 302
Villiers, M^{e} Jean de, 564
Villiers, Pierre de, seigneur de l'Isle-Adam, 300
Vion, Perrin, 391, 415
Visen, Jean de, 118
Vitel, Dimanche de, 27, 113
Vitry, Gillet de, 584
Vivien, Colin, 241
Vivien, Pierre, 554
Voignon, Jean, 326, 480, 570
Voudenay, Thomas, 291, 388
Voultrequin, 461
Voyenne, Pierre Biert de, 564
Vrolande, Gilles de, 255, 404
Warout, Mathurin, 554
Watignies, Jean de, 349, 557
Wavrin, Robert de, 560
Werve, Claus de, 388
Willequin, Jean, 379
Willin, Jacotin, 379
Witart, Raoul, 559
Wufflet, Arnoulet, 263
Ylari, Yvonnet, 530
Ysambart, Jacques, 333, 554
Ysbarre, Augustin, 161, 308, 310, 340, 342, 410, 552
Yvet, Richard, 147, 210, 307, 552
Zélande, Robert de, 564

INDEX DES LIEUX

Ablon, 360, 555
Aire-sur-la-Lys, 482
Allemagne, 402, 429, 479
Alost, 313
Amiens, 86, 151, 258, 263, 297, 319, 323, 376, 394
Andilly, 315
Angers, 295, 339
Angleterre, 95, 143, 290, 293, 303
Aragon, 303, 537, 582
Arcueil, 360
Ardres, 302, 400
Argilly, 177
Arnay, 216, 407, 528
Arras, 65, 93, 100, 114, 118, 123, 146, 186, 222, 223, 295, 306, 309, 320, 340, 364, 366, 406, 408, 410, 416, 417, 435, 436, 482, 501, 529, 547, 548, 578, 579
Artois, principauté, 432, 433, 438, 452, 471, 495
Asnières, 160, 181
Athis-sur-Orge, 95
Autriche, 295, 559
Autun, 318, 398, 417, 480, 528
Auxerre, 159, 226, 232, 301, 442, 468, 469, 472, 501, 572
Auxonne, 215, 257, 528
Avignon, 227, 228
Avron, 117
Azincourt, 438
Bapaumes, 479
Bayeux, 326
Beauce, 290, 301
Beaumont-sur-Oise, 157
Beaune, 73, 81, 111, 114, 119, 177, 212, 213, 214, 215, 216, 219, 267, 377, 379, 380, 385, 393, 394, 422, 528, 547
Beauté-sur-Marne, 103, 145, 158, 159, 167, 172, 178, 180
Beauvais, 157, 176, 329
Bercy, 97
Bernay-en-Brie, 161, 360, 401
Besançon, 145
Bicêtre, 160, 302, 419
Blois, 270
Bobigny, 360, 557
Bondy, 103, 154, 164, 565
Boulogne-la-Petite, 450
Boulogne-sur-Mer, 255, 431
Bourges, 159, 235, 238, 333, 336, 392, 458, 472, 483, 497, 499, 500
Boussy, 341
Brabant, principauté, 188, 201, 294, 328, 430, 434, 452, 479
Bretagne, 233, 303
Brie-Comte-Robert, 154, 166, 181
Bruges, 115, 145, 189, 222, 223, 224, 225, 227, 228, 237, 239, 246, 264, 265, 306, 308, 309, 312, 325, 432, 532, 547, 548
Bruxelles, 73, 91, 201, 367, 368, 406, 434, 440
Calais, 365, 400, 405
Cambrai, 203, 326
Châlons-en-Champagne, 359
Chalon-sur-Saône, 126, 183, 184, 216, 296, 297, 435, 528
Champeaux, 157, 172
Champmol, 129, 428, 458, 483
Chanteloup, 159
Chantilly, 300
Charenton, 97, 99, 104, 114, 115, 125, 164, 165, 179, 181, 192, 212, 270, 456, 462, 528, 573
Chartres, 93, 162, 320
Chelles, 161, 162
Chevreuse, 162
Chypre, 396, 459
Cîteaux, 478, 564
Clichy, 164
Combs-la-Ville, 160
Conflans, hôtel de, 63, 65, 66, 71, 73, 78, 82, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 106, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 123, 124, 125, 128, 129, 130, 131, 134, 136, 146, 147, 152, 160, 162, 164, 166, 167, 172, 177, 179, 180, 181, 183, 195, 196, 208, 213, 214, 256, 259, 266, 267,合268, 269, 274, 354, 357, 404, 427, 435, 442, 461, 468, 469, 529, 556, 558, 585, 586
Conflans-Sainte-Honorine, 97, 163
Corbeil, 101, 102, 154, 158, 159, 164, 167, 173, 179, 266, 267, 338, 341, 368, 450, 573

Crécy-en-Brie, 104, 157, 158, 161, 162, 163, 164
Crépy-en-Valois, 484
Créteil, 154, 161, 181
Croissy, 161
Crosne, 302, 412
Dijon, 63, 74, 75, 82, 86, 100, 115, 118, 125, 159, 177, 181, 219, 222, 226, 256, 267, 298, 306, 307, 308, 315, 319, 323, 324, 327, 345, 347, 348, 369, 388, 391, 393, 395, 396, 437, 458, 472, 474, 480, 501, 528, 547, 548, 562, 563
Dole, 215, 257
Dourdan, 120, 160, 162
Eaubonne, 315
Écluse, L', 129, 276, 322, 547
Éclusier, 157
Écosse, 338
Éperlecques, 400
Étampes, 160, 162, 450, 466
Évreux, 290
Falaise, 329
Fécamp, 226, 227
Flandre, principauté, 63, 78, 95, 106, 108, 110, 123, 124, 129, 130, 135, 146, 152, 157, 182, 189, 203, 206, 207, 208, 217, 220, 222, 293, 294, 312, 313, 315, 319, 320, 347, 348, 355, 365, 382, 391, 401, 416, 431, 451, 469, 470, 489, 499, 543, 546, 547, 566, 578
Florence, 344, 533
Fontainebleau, 95, 480
Fresnes, 338
Gallardon, 157
Gand, 99, 143, 263, 296, 313, 344, 379, 393, 500, 529
Garges, 121
Gênes, 244, 247, 252, 496, 530, 533
Gentilly, 360, 557
Germolles, 129, 183, 184, 428
Gisors, 300, 338
Gonesse, 165, 166, 360, 416, 418
Grandpuits, 154, 157, 172, 181, 412
Grange-aux-Merciers, la, 160, 162, 172, 196
Gueldre, 323
Hainaut, 295, 329, 347, 411, 431
Hal, 452, 474
Hesdin, 78, 82, 107, 136, 324, 391, 400, 547
Hollande, 207, 502
Huchette, rue de la, 192
Île-de-France, 63, 95, 111, 153, 154, 155, 159, 163, 165, 167, 172, 173, 176, 177, 178, 197, 214, 299, 300, 301, 302, 303, 327, 401, 450, 509, 510, 512
Issy, 360, 557
Italie, 400
Jouarre, 107
L'Isle-Adam, 300
La Ferté-Alais, 319
La Ferté-Bernard, 382
Lagny-sur-Marne, 107, 155, 161, 162, 167, 263, 312, 391, 433, 573
Langres, 480
Languedoc, 338
Le Bourget, 166
Le Mans, 167, 429, 453, 574, 577
Le Puy, 581
Lieusaint, 161, 164, 165, 181
Liévin, 405
Lille, 80, 122, 193, 222, 259, 276, 312, 313, 318, 334, 347, 348, 379, 402, 414, 441, 442, 443, 479, 480, 482, 501
Lisieux, 338
Livry, 164, 180, 212, 300, 368
Lombardie, 74, 246
Londres, 109, 227
Longchamp, monastère franciscain de, 453, 482, 573
Louvres, 166, 178
Lucques, 236, 239, 244, 253, 264, 410, 533, 535, 567, 570
Luzarches, 166, 407
Mâcon, 126
Malines, 262, 578
Mantes, 453, 459
Marcoussis, 161, 162, 173, 179, 350, 503, 557
Marquette, 484
Maubuisson, abbaye Notre-Dame-la-Royale, 163, 453, 454, 573
Meaux, 78, 106, 107, 161, 162, 178, 301, 327, 396, 451, 540, 573
Mehun-sur-Yèvre, 323, 369
Melun, 66, 83, 103, 137, 157, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 172, 176, 179, 298, 404, 412, 440, 450, 461, 472, 483, 572, 573
Meulan, 157
Milly-la-Forêt, 103
Minervois, 258
Mitry, 121, 217

Mons, 207
Montbard, 255
Montenoison, 369
Montereau, 120, 329
Montfort, 301
Montlhéry, 167, 290, 503
Montmorency, 165, 302
Montpellier, 239
Montrouge, 417
Mont-Sainte-Marie, 403
Mont-Saint-Michel, 581
Moûtiers-Saint-Jean, 567
Narbonne, 195
Nemours, 179
Nicopolis, 144, 145, 360, 451, 455, 471
Nimègue, 100
Nogent-sur-Marne, 96, 97
Noyon, 230, 378, 391
Orsay, 161, 162, 173
Orville, 300
Othée, 84, 297, 429, 451, 471, 491, 496
Paris
Amaury de Roissy, rue, 396
Anjou, hôtel d', 120
Arbre Sec, rue de l', 346, 356
Artois, hôtel d', 65, 70, 71, 72, 73, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 92, 98, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 122, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 137, 140, 141, 145, 149, 150, 152, 153, 179, 180, 182, 184, 188, 192, 196, 259, 261, 264, 266, 274, 276, 277, 280, 299, 323, 344, 345, 349, 350, 351, 353, 354, 356, 357, 358, 380, 394, 396, 403, 404, 411, 427, 428, 429, 430, 431, 433, 434, 435, 436, 441, 442, 443, 444, 445, 447, 456, 463, 466, 482, 496, 497, 505, 509, 512, 513, 519, 529, 536, 555, 556, 558, 559, 560, 572, 578, 580, 581, 585
Augustins, couvent des, 92, 227, 457, 459, 471, 474, 519, 538, 558, 573
Barbette, porte, 396
Baudoyer, porte, 267, 269, 535
Beauvais, hôtel de, 143
Bernardins, collège des, 457, 465, 573
Bertin Porée, rue, 355
Bethisy, rue de, 68, 276, 316, 346, 355, 538, 559, 574
Billettes, hôpital des, 143, 462
Bohême, hôtel de, 82, 89, 139, 432, 441, 465, 572
Bourbon, hôtel de, 78, 139, 344
Bourdonnais, hôtel des, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 85, 106, 110, 111, 113, 114, 128, 130, 131, 147, 187, 276, 316, 345, 355, 359, 427, 428, 431, 529
Bourdonnais, rue des, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 77, 113, 144, 276, 344, 535, 574, 584
Bourgogne, hôtel de, 65, 66, 67, 112, 113, 114, 122
Carmes, couvent des, 458, 573
Cave de Pontis, 73, 346, 359
Célestins, couvent des, 144, 459, 475, 482, 573
Cerf, rue au, 316, 538, 560, 561
Charronnerie, rue de la, 340, 535, 536, 538, 540, 544, 545, 559
Chartière, rue, 65
Châtelet, 71, 96, 106, 124, 143, 188, 192, 194, 195, 256, 259, 272, 276, 294, 297, 315, 317, 334, 345, 357, 362, 390, 396, 397, 405, 410, 413, 414, 417, 492, 503, 535, 537, 538, 539, 544, 568, 575
Chaume, rue du, 110
Chausseterie, rue de la, 280
Cité, Île de la, 65, 108, 136, 143, 148, 149, 192, 277, 335, 414, 429, 443, 452, 465, 466, 468, 513
Cité, palais royal de la, 65, 109, 112, 136, 146, 148, 179, 180, 262, 266, 268, 270, 537, 545
Clos Bruneau, 66, 395
Comte d'Artois, rue au, 77
Comtesse, porte, 354, 357, 558
Coqhéron, rue, 92, 354, 463, 519
Coquillière, rue, 82, 89, 92
Cordeliers, couvent des, 404, 405, 408, 457, 473, 573
Cossonnerie, rue de la, 271, 280, 528, 529, 536, 545
Courroirie, rue de la, 396
Écus, rue des, 357, 361
Étuves, rue des, 121, 354, 357, 539
Ferronnerie, rue de la, 280, 537, 541, 545, 559
Fèvres, rue aux, 280, 535, 536, 544, 545

Flandre, hôtel de, 65, 70, 78, 85, 89, 90, 91, 92, 108, 109, 110, 112, 123, 124, 126, 131, 145, 149, 192, 211, 345, 354, 355, 356, 447, 463, 519
For l'Évêque, 193, 397
Fosse aux Chiens, rue de la, 68, 72, 574
Frogier-Lasnier, rue, 340
Garde-Dieu, hôtel de la, 126, 354, 357, 358
Gif, fief de, 77, 88
Gilles-le-Queux, rue, 146
Grand Pont, 501
Grande Boucherie, 307
Grève, 140, 213, 215, 216, 267, 275, 414, 539
Guernelle, rue de, 340, 464
Halles, 120, 127, 185, 188, 261, 274, 275, 276, 277, 278, 280, 281, 299, 340, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 359, 363, 409, 433, 464, 489, 505, 512, 513, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 545
Harengerie, rue de la, 276, 537, 538, 539, 541
Harpe, rue de la, 138, 433
Heaumerie, rue de la, 276, 535, 536, 537, 540, 542, 543
Hirondelle, rue de, 145
Hôtel-Dieu, 70, 339, 391, 405, 462, 463, 573
Hôtel-Neuf, 138
Innocents, cimetière des, 398, 405, 407, 408
Jacobins, couvent des, 404, 410, 457, 458, 471, 472, 483, 573
Jean Lointier, rue, 144, 355, 410, 559
Jouy, rue de, 93, 143, 144
Lavandières, rue aux, 89, 276, 535, 536, 538, 539
Limace, rue de la, 69
Lion d'Or, rue du, 277, 540
Lion, rue du, 86, 354, 536, 540
Louvre, 65, 66, 68, 79, 86, 136, 137, 138, 140, 262, 267, 322, 340, 406, 410, 443, 444, 452, 483, 495, 497, 501
Madeleine, église de la, 468
Maleparole, rue, 69, 536
Marchands, place aux, 147, 394
Marché-aux-Chevaux, 89
Mathurins, couvent des, 417, 569
Maubert, place, 392
Mauconseil, rue, 70, 76, 77, 78, 80, 82, 83, 84, 276, 323, 349, 353, 354, 355, 537, 541, 557, 558, 559, 560
Merderel, rue, 269, 271, 274
Monnaie, rue de la, 346
Montmartre, porte, 463, 558
Montorgueil, rue, 77, 88, 276, 277, 537, 540, 541, 542, 560
Mortellerie, rue de la, 340, 536, 559
Navarre, collège de, 145, 395
Nesle, hôtel de, 100, 138, 139, 140, 180, 196, 345, 430, 474, 496
Nesle, rue de, 121, 139
Neuve-Notre-Dame, rue, 324
Neuve-Saint-Merri, rue, 294, 389
Notre-Dame, cathédrale, 144, 145, 147, 148, 218, 234, 240, 297, 321, 322, 326, 361, 384, 405, 407, 409, 450, 451, 453, 454, 459, 460, 466, 471, 474, 476, 480, 481, 483, 485, 530, 539, 544, 558, 573
Pagevin, rue, 89
Paradis, rue de, 143, 330
Pavée, rue, 77, 88
Percée, rue, 85, 144
Petit-Marivaux, rue du, 440
Petits Champs, rue des, 92, 346
Plastrière, rue, 82, 89, 145, 146, 147, 354, 355, 356, 357
Poterne, hôtel de la, 93, 139, 144, 153
Potiers d'Étain, rue aux, 278
Prêcheurs, rue aux, 269, 272, 415, 539
Prouvaires, rue des, 146, 354, 401, 537, 539, 540, 545, 558, 559, 561
Quincampoix, rue, 466
Regnault-le-Fèvre, rue, 340
Sacalie, rue, 280
Saint-André, chapelle, 77, 129, 463, 482
Saint-André-des-Arts, église, 146, 320, 406, 465, 474, 573
Saint-André-des-Arts, rue, 146
Saint-Antoine, bastille, 137, 144, 150, 370, 503
Saint-Antoine, porte, 274, 416, 433, 493
Saint-Antoine, rue, 137, 144, 147, 151, 340, 505

Saint-Antoine-des-Champs, abbaye, 218, 402, 456, 482, 484, 530, 573
Saint-Antoine-le-Petit, couvent, 82, 266, 272, 341, 441, 455, 456, 457, 459, 460, 467, 573
Saint-Denis, rue, 77, 85, 192, 254, 271, 272, 276, 280, 305, 356, 396, 397, 411, 482, 536, 537, 538, 540, 542, 543, 544, 545, 546
Saint-Denis-de-la-Chartre, église, 465, 573
Saint-Denis-du-Pas, église, 407
Sainte-Catherine, couture, 440, 571, 572
Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, couvent, 180, 319, 321, 403, 408, 440, 441, 455, 466, 480, 573
Sainte-Chapelle, 143, 159, 176, 320, 321, 450, 452, 453, 475, 476, 480, 483, 484, 573
Sainte-Geneviève, abbaye, 65, 66, 476, 573
Sainte-Geneviève, boucherie de, 308
Sainte-Geneviève-la-Petite, église, 459, 465, 466, 573
Sainte-Marie-l'Égyptienne, chapelle, 92, 463
Sainte-Opportune, église, 480, 535, 538, 543
Saint-Étienne-du-Mont, église, 65
Saint-Eustache, église, 77, 89, 129, 269, 271, 275, 354, 373, 403, 404, 405, 433, 462, 463, 464, 465, 466, 469, 482, 539, 540, 558, 573, 580
Saint-Germain, bourg, 464
Saint-Germain-des-Prés, 95, 413
Saint-Germain-l'Auxerrois, église, 68, 129, 147, 315, 327, 358, 406, 480, 502, 560
Saint-Germain-l'Auxerrois, rue, 89, 276, 356, 394, 535, 537, 538, 539, 540, 541, 558, 560, 575
Saint-Gervais, église, 280
Saint-Honoré, collégiale, 450, 465, 573
Saint-Honoré, porte, 272
Saint-Honoré, rue, 146, 340, 357, 464
Saint-Jacques, porte, 491, 492, 493
Saint-Jacques, rue, 407, 417
Saint-Jacques-de-l'Hôpital, 84, 115, 350, 466, 573
Saint-Jacques-de-la-Boucherie, 276, 536, 540, 541
Saint-Jean, cimetière, 280, 538
Saint-Jean-en-Grève, église, 277, 405, 465, 573
Saint-Josse, église, 466, 467, 573
Saint-Lazare, 462, 573
Saint-Leu-Saint-Gilles, église, 410
Saint-Magloire, abbaye, 192, 194, 410
Saint-Marcel, bourg, 103, 104, 139, 160, 161, 477
Saint-Martin, rue, 397
Saint-Martin-des-Champs, abbaye, 97, 465, 571, 572, 573
Saint-Merri, église, 319, 396, 535
Saint-Michel, porte, 146
Saint-Paul, église, 404, 465, 573
Saint-Pol, hôtel royal de, 65, 70, 73, 93, 99, 136, 137, 139, 140, 144, 145, 149, 150, 151, 152, 153, 179, 180, 226, 340, 351, 356, 409, 431, 433, 435, 440, 441, 443, 444, 452, 455, 463, 483, 491, 502, 560, 561, 571, 572
Saint-Sauveur, rue, 397
Saint-Sépulcre, 322, 411
Saint-Séverin, église, 465, 573
Saint-Yves, chapelle, 407
Savoie, hôtel de, 110
Savonnerie, rue de la, 294
Sept-Voyes, rue, 65
Sicile, hôtel de, 440
Temple, 108, 150, 413, 559, 561
Thérouanne, censive de, 77
Thibaut-aux-Dés, rue, 68, 310, 575
Tirechappe, rue, 68, 69, 73, 74, 359, 561, 574, 576
Tirevit, rue, 77
Tour Jean sans Peur, 85, 87, 130, 131, 183, 184, 185, 197, 427, 428, 496, 513
Tournelles, hôtel des, 93, 153, 440, 483
Trahoir, Croix du, 93, 94, 432, 540, 558, 560
Traversaine, rue, 121, 146, 354, 559
Trinité, hôpital de la, 85, 116, 129, 482
Troussevache, rue, 280
Truanderie, rue de la, 87, 272, 346, 544, 545, 546, 558, 580
Vauvert, Chartreuse de, 341, 404, 458, 463, 473, 474, 477, 478, 483, 573
Verrerie, rue de la, 143, 277
Vieille Tisseranderie, rue de la, 69, 73
Vieille-du-Temple, rue, 396
Vieille-Monnaie, rue de la, 361
Vieilles-Poulies, rue des, 440

Ville-Évêque, 102, 103
Pecqueux, 157
Picardie, 222, 293, 412, 418
Plaisance, 63, 65, 75, 95, 96, 97, 99, 104, 106, 130, 157, 166, 172, 176
Poissy, 163, 453, 545
Poitiers, 291, 398
Pommart, 215
Ponthieu, 300
Pontoise, 104, 158, 160, 161, 163, 167, 176, 256, 266, 453, 459, 492, 556, 573
Pont-Sainte-Maxence, 157, 457, 470
Port-Royal, abbaye de, 484
Provins, 176, 290, 300, 410, 583
Rethel, principauté, 258, 315
Rihoult, 400
Roosebeke, 429, 455, 464
Rouen, 163, 323, 326, 392
Rouvres, 115, 177
Royaumont, 162, 163, 172
Roye, 499
Rozay-en-Brie, 161, 172
Rue, 419
s'Hertogenbosch, 405
Saint-Arnoult-en-Yvelines, 157
Saint-Brice, 181
Saint-Cloud, 141, 163, 164, 173, 555, 565, 573
Saint-Denis, 162, 163, 166, 167, 176, 178, 179, 180, 181, 267, 297, 323, 329, 436, 439, 450, 451, 452, 459, 461, 471, 474, 475, 476, 477, 478, 489, 490, 497, 500, 573, 579
Saint-Germain-en-Laye, 157, 158, 163, 167, 172, 173, 178, 267, 295, 373, 566
Saint-Germain-les-Corbeil, 101, 161
Saintines, 470
Saint-Maur-des-Fossés, 97, 117, 162, 163, 391, 443, 573
Saint-Omer, 86, 317, 400
Saint-Ouen, 159, 394, 440, 572
Saint-Pourçain, 214, 379
Saint-Riquier, 500
Seine, 95, 97, 98, 99, 101, 140, 161, 164, 179, 278, 412
Sénart, 164
Senlis, 135, 157, 158, 163, 164, 165, 166, 167, 172, 178, 180, 195, 270, 461
Sens, 101, 232, 301, 319, 340, 405, 436
Sèvres, 360
Soissons, 229
Somme, 157, 555
Sourdun, 300
Tournai, 140, 405, 436, 444, 451
Tournehem, 226, 419
Troyes, 81, 193, 216, 227, 528, 544, 547
Turquie, 582
Val-Coquatrix, manoir du, 101, 102, 172, 338
Val-Notre-Dame, 162, 172
Vaux-la-Comtesse *Voir* Vaux-la-Reine
Vaux-la-Reine, 154, 160
Venise, 239
Verberie, 470
Vexin, 301, 341
Vienne, 295
Villeneuve-le-Roi, 360, 556
Villeneuve-Saint-Georges, 154, 160, 164, 166, 167, 173, 176, 179, 181, 270, 461
Villepèque, 161, 164, 181
Villiers-le-Duc, 291, 547
Vincennes, 63, 75, 95, 96, 97, 101, 104, 108, 109, 111, 158, 159, 166, 167, 172, 177, 178, 180, 181, 193, 302, 308, 328, 345, 392, 402, 413, 443, 571
Viry, 160, 173, 301
Vivier-en-Brie, 158, 172